BnF Gallica

Encyclopédie des gens du monde, répertoire universel des sciences, des lettres et des arts : avec des notices sur les [...]

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

{BnF Gallica

. Encyclopédie des gens du monde, répertoire universel des sciences, des lettres et des arts : avec des notices sur les principales familles historiques et sur les personnages célèbres, morts et vivans, par une société de savans, de littérateurs et d'artistes, français et étrangers. T. 17.2 MAR-MOL. 1833-1844.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :
- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :
- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter
utilisation.commerciale@bnf.fr.

ENCYCLOPÉDIE

DES

GENS DU MONDE.

TOME DIX-SEPTIÈME.

Deuxième Partie.

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

IMPRIMÉ

PAR LES PRESSES MÉCANIQUES DE E. DUVERGER,

RUE DE VERNEUIL, N° 4.

SIGNATURES

DES AUTEURS DU TRENTE-QUATRIÈME VOLUME.

MM.	
Artaud (l'inspecteur général)	A-d.
Baron (le capitaine), au Havre	Cap. B.
Biet	J. B-t.
Boulatignier	J. B-r.
Brunet	W. B-t.
Carette (le colonel)	C-te.
Cognat	J. C-t.
Croze (de)	J. d. C-ze.
Cuvier (le pasteur)	R. C.
Déaddé	D. A. D.
Dehèque	F. D.
Delcasso (à Strasbourg)	L. D-c-o.
Depping	D-g.
Dumas (à Bolbec)	Ant. D.
Du Mersan	D. M.
Dupin (aîné)	D.
Feuillet de Conches	F. d. C.
Garden (le comte de)	C^te^ de G.
Guadet	J. G-t.
Guigniaut	G-n-t.
Haac (Eugène)	E. H-g.
Haag (Émile)	Em. H-g.
Huot	J. H-t.
Jal	A. J-l.
Jomard	J-m-d.
Jullien	B. J.
La Fage (Adrien de)	J. A. de L.
Lafaye (à Marseille)	L-f-e.
Laget	C. L-g-t.
La Nourais (de)	L. N.
Legrand	A. L-d.
Lemonnier	C. L-r.
Louvet	L. L.
Meynieu (M^me^ Mary)	M. M-eu.
Morozewicz	C. M-cz.
Ourry	M. O.
Pauthier	G. P.
Pfeffel (le baron de)	de Pf.
Ratier (le docteur)	F. R.
Regnard (Émile)	E. R.
Reinaud	R.
Saucerotte (à Lunéville)	C. S-te.
Saunois	V. S.
Schnitzler	J. H. S. et S.
Schoenefeld (de)	S-f-d.
Simon (Max.), à Montmirail	M. S-n.
Sismondi (de)	J. C. L. S-i.
Soyer	L. C. S.

LISTE DES COLLABORATEURS.

MM.		MM.	
Spach (Édouard)	Éd. Sp.	Vieillard.	P. A. V.
Spach (Louis), à Strasbourg.	L. S.	Villenave	V-ve.
Travers (à Caen)	J. T-v-s.	Vogel.	Ch. V.
		Willm (à Strasbourg) . .	J. W-m.

Les lettres *C. L.* indiquent qu'un article est traduit du *Conversations-Lexicon*, ou de son supplément intitulé *Conversations-Lexicon der Gegenwart*, le plus souvent avec des modifications (*m.*). *Enc. amer.* signifie *Encyclopædia americana*. Enfin la signature *Enc. autr.* se rapporte à l'*Encyclopédie nationale autrichienne*.

ENCYCLOPÉDIE

DES

GENS DU MONDE.

M (*suite de la lettre*).

MARTINI (Jean-Baptiste), religieux franciscain, né à Bologne, en 1706, d'un joueur de violon. Employé de bonne heure dans une mission aux Indes, il fut renvoyé en Europe à cause de la faiblesse de sa santé, et dès ce moment, il se livra presque exclusivement à l'étude de la musique. A l'âge de 19 ans, nommé maître de la chapelle du couvent de son ordre, à Bologne, le P. Martini acquit une telle réputation qu'il se vit forcé d'ouvrir un cours d'enseignement, et que les plus célèbres compositeurs de l'Europe, tels que Gluck, Mozart, Jomelli, ne dedaignèrent pas ses conseils. Il mit le sceau à sa gloire en publiant plusieurs ouvrages didactiques, parmi lesquels nous citerons : un *Essai de contrepoint* et une *Histoire de la musique*, 1757-81, 3 vol. in-fol. et in-4°, qui eurent un immense succès. Le P. Martini avait réuni un musée d'instruments et une bibliothèque de plus de 17,000 livres spéciaux, qui faisaient l'admiration des étrangers. Il mourut à Bologne d'une hydropisie de poitrine, le 23 août 1784. D. A. D.

MARTINIQUE (île de la). Elle fait partie du groupe des îles du Vent, dans l'océan Atlantique. Située sous 14° de lat. nord et sous 63° de long. occ., elle a 16 lieues de long et 98,782 hectares de superficie. Ce sont deux péninsules unies par un isthme et qui paraissent avoir été formées par les éruptions volcaniques des montagnes de l'intérieur, dont la plus élevée, la Montagne-Pelée, a 1,350^{m} de hauteur. Les pitons du Carbet en ont 1,207. Ces deux montagnes, ainsi que les Roches-Carrées, le Vauclin, le Cratère du Marin et la Morne-la-Plaine, sont des volcans éteints. A leur pied s'étendent les *mornes*, ou collines formées par les courants de lave et maintenant couvertes de bois. Le sol, dans le voisinage de ces volcans, se compose de pierres ponces ; ailleurs il est gras et argileux : il n'y a de sol aride et pierreux que dans la partie nord-ouest de l'île. Les côtes présentent des escarpements à pic, surtout au nord ; celle de l'est est hérissée de bancs de roches qui barrent les ports et les anses. Le meilleur port est celui de la baie du Fort-Royal*, qui peut recevoir des flottes entières. Le port de la Trinité admet des bâtiments assez gros ; les havres du Robert, du Vauclin et du François ne reçoivent que de petits bâtiments ; enfin la baie du Marin et la rade de Saint-Pierre, fréquentée par des navires de commerce, offrent assez de sûreté pendant une grande partie de l'année. Plus de 70 petites rivières descendent des hauteurs pour se jeter dans la mer à travers des escarpements de rochers. La navigation n'a lieu que sur les rivières dites Pilote, Salée, du Lamentin, Monsieur, et Madame ; il y a plusieurs sources douées de qualités minérales et salutaires, surtout celle du bas de la montagne Pelée, et celle des Pitons

(*) Sur ce port, sur tous ceux de la Martinique et des colonies en général, ainsi que sur le commerce colonial, on peut voir la Statistique de M. Schnitzler, partie intitulée : *De la création de la richesse, ou des intérêts matériels en France*, t. II, p. 411-423.

du Fort-Royal, qui est thermale. Une brise de mer et une brise de terre modèrent un peu la forte chaleur; l'hivernage ou la saison pluvieuse dure depuis le milieu de juillet jusqu'au milieu d'octobre. Des raz de marée jettent quelquefois le trouble sur les côtes au milieu du plus grand calme de l'air, et des ouragans désolent l'intérieur de l'ile. La fièvre jaune y cause aussi des ravages. La Martinique, ainsi que l'ile Sainte-Marie, ont une espèce dangereuse de serpent, connue sous le nom de serpent jaune ou vipère fer-de-lance.

Un quart de l'ile est couvert de forêts épaisses de gommiers, courbarils, ballatas, fromagers et figuiers sauvages. Il n'y a que les deux cinquièmes du sol qui soient en culture. Au commencement de 1836, on comptait 38,320 hect. de terres cultivées, 21,772 de savanes, 23,387 de bois, et 15,303 de terres en friche. La culture de la canne à sucre s'étendait à 21,179 hect. et occupait 35,735 esclaves; celle des vivres, tels que manioc, igname, patate, etc., 13,389 hect. avec 7,293 esclaves; celle du caféier 3,082 hect. avec 11,250 esclaves. Il n'y avait que 492 hect. cultivés en cacao, et 178 en coton. Le nombre des sucreries était de 495. D'après une moyenne de quatre années, la Martinique produit au-delà de 29 millions de kilogr. de sucre brut, 121,000 kilogr. de sucre terré, 8,851,800 litres de sirops et mélasse et 1,950,000 de tafia. La récolte du coton, dont la culture a beaucoup diminué, n'excède pas 15,000 kilogr. La culture des girofles et de la cannelle dépérit de plus en plus; on a en vain cherché à introduire la culture de l'indigo; le tabac n'est cultivé que dans le quartier de Macouba, où il est d'une très bonne qualité, et dans celui de Sainte-Marie. On n'en récolte annuellement que 470 kilogr., qui se consomment dans le pays. L'industrie manufacturière se borne à la poterie et à la chaufournerie. Environ 400 canots ou pirogues sont employés à la pêche, et 430 marins vivent de la navigation du grand et du petit cabotage.

Le commerce entre la France et cette colonie est considérable; en 1835, le mouvement commercial a été de 32,954,688 fr. : 16,244,440 fr. d'importations de productions de la Martinique en France, et 16,710,248 fr. d'exportations de denrées et de marchandises de la métropole dans la colonie; ce mouvement commercial a fait entrer à la Martinique 363 navires français et en a fait sortir 368.

Au commencement de 1836, la Martinique avait une population de 116,031 habitants, dont 37,955 hommes libres et 78,076 esclaves; parmi ces derniers, on remarque plus de sexagénaires que dans la population blanche. On a compté, en 1835, une naissance sur 29 libres et sur 32 esclaves; un décès sur 37 libres et sur 35 esclaves; et un mariage sur 137 blancs, sur 221 personnes de couleur libres et sur 5,577 esclaves. Depuis le mois d'août 1833 jusqu'au 1er décembre 1836, 17,579 esclaves ont été affranchis. Le personnel civil et militaire de l'ile était de 2,539; au total, il n'y avait que 9,000 blancs. La colonie a un gouverneur ayant sous ses ordres un commandant militaire, trois chefs d'administration, savoir : un ordonnateur, un directeur de l'intérieur et un procureur général. Il y a de plus un ingénieur colonial chargé de veiller à la régularité du service administratif; un conseil privé prononce sur des matières administratives et judiciaires. Les habitants sont représentés par un conseil colonial de 30 membres élus pour cinq ans par les colléges électoraux de l'ile. Celle-ci est divisée en 27 quartiers ou communes ayant chacun un commissaire-commandant et un agent spécial chargé des fonctions de l'état civil. La Martinique comprend 4 cantons de justice de paix et 2 arrondissements de Cour d'assises. Une Cour royale siége au chef-lieu. On compte 52 écoles; on n'a pu encore parvenir à former un collége. Le *Fort-Royal* et Saint-Pierre sont les deux seules villes de la colonie; la première est le chef-lieu et le siége du gouvernement colonial.

La Martinique était anciennement habitée par les Caraïbes (*voy.* INDIENS D'AMÉRIQUE). Elle fut occupée et peuplée, au XVIIe siècle, par une compagnie française, qui malheureusement extirpa presque en entier la population indigène, et n'en fut pas plus heureuse dans sa spé-

culation : aussi vendit-elle cette île au gouvernement ; celui-ci la céda à la compagnie des Indes-Occidentales, qui ne sut pas mieux que la précédente en tirer parti. En 1675, la colonie fut reprise par le gouvernement et colonisée avec plus de succès ; ce fut alors seulement qu'on y introduisit des nègres. En 1663, la France fit construire à grands frais le Fort-Bourbon à quelque distance du Fort-Royal. L'époque la plus florissante fut celle de 1790, lorsque le mouvement commercial fut de 44 millions de fr., chiffre qu'il n'a point atteint depuis. Peu d'années après, les Anglais occupèrent la Martinique, et la gardèrent pendant huit ans. Ils l'occupèrent de nouveau de 1809 à 1814. Depuis qu'elle a été restituée à la France, le régime colonial y a été sensiblement amélioré. — *Voir* les *Notices statistiques sur les Colonies françaises*, imprimées par ordre du Ministre de la marine, t. I, Paris, 1837. D-G.

MARTIN-PÊCHEUR ou ALCYON (*alcedo*), genre d'oiseaux de la famille des alcyonés (*voy.* ALCYON), et de l'ordre des passereaux. Ils ont le corps ramassé, court, terminé par une queue le plus souvent très courte, les pieds situés très en arrière. Leur bec par sa force et leur tête par sa grosseur sont disproportionnés avec le reste du corps ; les plumes des parties supérieures sont, en général, ornées de couleurs vives, vertes et azurées. Tristes, sauvages et défiants, ces oiseaux vivent solitaires, les uns au milieu des bois, où ils se nourrissent de vers, les autres au bord des rivières, guettant avec patience, perchés sur une branche, les petits poissons sur lesquels ils se précipitent avec une vitesse incroyable. Leur vol est brusque et saccadé. Ils nichent dans des trous en terre, pondent quatre œufs, et ne vivent dans la société de leur femelle que pendant le temps de la couvée. Leur cri est perçant. Ils varient pour la taille, depuis celle du roitelet jusqu'à celle de la pie.

Ce genre, nombreux en espèces, dont une seule habite l'Europe, est divisé en plusieurs sous-genres.

Outre les *martins-pêcheurs* proprement dits, nous mentionnerons les *martins-chasseurs* (*dacelo*), qui ont le bec plus épais et plus élargi à sa base. Ils se tiennent dans les endroits couverts et humides des forêts, où ils se nourrissent de vers et d'insectes mous ; ils n'habitent que les pays chauds. Une douzaine d'espèces nous sont connues. Leur plumage est, en général, analogue à celui des *martins-pêcheurs* ; les couleurs du bec sont très variées, quelques-uns l'ont d'un beau rouge : tel est le *martin-chasseur de Coromandel*. Chez d'autres, l'une des mandibules est rouge, tandis que l'autre est noire. C. S-TE.

MARTRE, *voy.* MARTE.

MARTYR (du grec μάρτυρ, *testis*, témoin). Jésus-Christ, au moment de rejoindre son père, avait dit à ses apôtres et à ses disciples : Vous me servirez de témoins, *eritis mihi testes* (*Act.*, I, 8) ; et ses apôtres et ses disciples attestèrent sa vie, ses miracles, sa mort, sa résurrection, disant sans cesse aux Gentils : Nous vous annonçons ce que nous avons vu de nos yeux, entendu de nos oreilles, ce que nos mains ont touché, concernant le Verbe de vie qui s'est montré parmi nous (Jean, *Ép.*, I, 1) ; et de plus ils donnèrent leur vie pour confirmer la vérité de leur *témoignage*. Les Gentils convertis au christianisme n'avaient pas vu Jésus-Christ, mais ils avaient vu ses ministres montrer des signes si manifestes de leur mission divine qu'ils n'hésitèrent pas à *attester* les mêmes faits, s'associant à leur prédication avec une foi dont les bourreaux ne purent vaincre les protestations ni la constance. Ceux qui vinrent après les temps apostoliques ne virent peut-être plus de miracles ; mais ils avaient recueilli la tradition des faits et des témoignages, mais ils avaient sous les yeux les Actes des apôtres et des martyrs, l'Évangile écrit et scellé du sang de ses ministres, irrécusables monuments en présence desquels les faits évangéliques étaient pour eux aussi certains qu'ils l'avaient été pour les apôtres eux-mêmes qui en avaient été les premiers témoins, μάρτυρες. Tel est l'effet et la puissance de la certitude morale perpétuée pendant 18 siècles, et dont une des plus solides bases est dans cet axiome de Pascal : « J'en crois volontiers des *témoins* qui se font égorger. » Ces témoins qu'on égorge sont pro-

prement des martyrs. S. Étienne, S. Pierre, S. Paul, presque tous les apôtres, tous les disciples ont répandu leur sang pour la cause de leur divin maître. Mais plus le sang des martyrs coulait en abondance, plus la foi se propageait; et suivant la belle expression de Tertullien, le sang des martyrs était comme la semence des chrétiens (*sanguis semen christianorum*). Enfin, après trois siècles d'abominables tortures, après dix persécutions générales, presque tout l'empire romain étant conquis à la foi nouvelle, la religion chrétienne s'éleva triomphante des amphithéâtres encore souillés de meurtre et s'assit en souveraine sur le trône même de ses persécuteurs.

Le nombre des martyrs avait été considérable: l'histoire l'atteste (Tacite, *Ann.*, XV, 44; Suétone, *in Nerone*, 16; Dion Cassius, LXVII, 14; Pline, *Epist.*, X, 96; Tertullien, *Apol.*; Eusèbe, *passim*); les actes des martyrs ont été conservés (D. Ruinart, *Acta primorum Martyrum sincera et selecta*, Paris, 1689, in-4°). Henri Dodwell a cependant publié une dissertation sur le petit nombre des martyrs (*De paucitate Martyrum*, Oxford, 1684); mais il y a dans sa dissertation plus d'érudition que de bonne foi et de vérité. Quoique fort bien réfuté par D. Ruinart dans sa savante préface des Actes des martyrs, ce paradoxe n'en a pas moins été adopté par la plupart des philosophes modernes, par Voltaire surtout qui lui a prêté l'appui de ses spirituels sophismes, sans détruire, bien entendu, les raisonnements et les preuves du docte bénédictin, ni l'autorité des faits et des actes.

La religion devenue dominante eut à subir des périls plus grands peut-être que les persécutions, à savoir, les schismes, les hérésies. Il y eut à leur occasion bien des victimes, mais non plus des martyrs. Ce n'est pas le supplice, en effet, qui fait le martyr, c'est la cause. L'arianisme (*voy.*), l'iconoclasme (*voy.*), plus tard les guerres de religion, ont de part et d'autre multiplié les crimes et les meurtres. Le sang a coulé par torrents; mais ce fut un sang stérile qui n'a rien fait germer, si ce n'est le fanatisme et la haine. En attendant, la grande œuvre du christianisme, qui est la propagation de la foi et le perfectionnement de la civilisation, n'a pas cessé de progresser et de s'accomplir. Aujourd'hui, comme autrefois, en Afrique, en Asie, partout où il y a des peuples idolâtres à conquérir à la foi, d'intrépides et pieux missionnaires, dignes successeurs des apôtres, fidèles à la voix qui a dit : « Allez, enseignez les nations! » bravent les persécutions et la mort pour y publier les faits et la morale de l'Évangile, et, pour les attester, meurent, s'il le faut, comme les premiers martyrs. F. D.

MARTYROLOGE (de μάρτυρ, martyr, et λόγος, discours, recueil). On appelle ainsi un catalogue où furent inscrits d'abord les noms des martyrs (*voy.*) et dans lequel on inséra depuis les noms des autres saints qui sont en vénération dans l'Église. C'est au pape Clément (*voy.*) qui vécut immédiatement après les apôtres, qu'on attribue le mérite d'avoir introduit l'usage de recueillir les noms et les actes des martyrs. Au IVe siècle, Eusèbe de Césarée, à son exemple, rédigea un martyrologe qui fut traduit en latin par S. Jérôme. Un des plus célèbres martyrologes est celui du moine Usuard, de l'abbaye Saint-Germain-des-Prés, qui date du IXe siècle et qui a servi de base au martyrologe romain, dont il y a eu aussi plusieurs rédactions : la dernière approuvée par le pape Sixte V, vers 1590, est due au savant Baronius (*voy.*). Un pieux usage est établi dans l'Église romaine, c'est de lire, à prime, la liste des martyrs et des saints inscrits pour chaque jour dans le martyrologe (*voy.* LÉGENDE), et de se proposer ainsi l'exemple de leurs vertus. L'abbé Chastelain a donné du martyrologe romain, en 1709, une traduction dont M. de Saint-Allais a publié, en 1823, une seconde édition fort augmentée.

L'Église grecque a aussi une sorte de martyrologe ou de recueil de vies des saints pour chaque jour de l'année, en abrégé, avec simple commémoration de ceux dont on n'a pas de vie écrite. Divisé par mois, il a pris le nom de *ménologe* (de μήν, mois, et λόγος). Il en existe plusieurs dans lesquels les Grecs ont inséré des noms que l'Église latine rejette. F. D.

MARYLAND, *voy.* ÉTATS-UNIS.

MASACCIO (TOMMASO GUIDI), pein-

tre florentin, *voy.* FLORENTINE (*école*), T. XI, p. 149.

MASANIELLO, *voy.* MAZANIELLO.

MASCAGNI (PAUL), célèbre anatomiste, naquit en 1752, à Castelletto, hameau du Haut-Siennois. Professeur à Sienne, à l'âge de 22 ans, il ne quitta cette ville, en 1800, que pour transporter sa chaire à l'école de Pise, puis à celle de Florence. Nommé successivement professeur d'anatomie, de physiologie et de chimie, agrégé au collége des médecins de Florence et membre du jury pour l'examen des candidats et la visite des pharmacies, il résista aux offres qui lui furent faites par d'autres états de l'Italie, et consacra toutes ses études et tous ses soins à reconnaître l'accueil qu'il avait reçu du gouvernement de la Toscane. Le muséum de Florence s'enrichit, grâce à lui, d'une multitude de pièces d'anatomie en cire; il fit de nombreuses expériences sur la nature des eaux minérales d'Italie, et s'adonna, comme par passe-temps, à l'économie rurale. Sa tranquillité et sa sûreté personnelle furent troublées à plusieurs reprises, notamment par suite de son attachement à la révolution française. La mort vint le surprendre le 19 octobre 1815. Indépendamment de son livre sur les *vaisseaux lymphatiques*, objets de ses premières études, il a laissé plusieurs ouvrages : *Anatomia per uso degli studiosi di scultura e pittura* (Flor., 1816, avec pl.); *Anatomia universa 44 tabulis æneis-repræsentata*, publié après sa mort par ses héritiers (Pise, 1826, in-4°). *Voy.* aussi l'art. ANTOMMARCHI. D. A. D.

MASCARADE, dérivé du mot *masque* (*voy.*), et toutefois renfermant une signification plus étendue, parce qu'il désigne une réunion de personnes non-seulement *masquées*, mais déguisées sous des habillements et des costumes divers. Sous ce dernier rapport, plusieurs fêtes et cérémonies antiques et modernes, entre autres, parmi ces dernières, la fête *de l'âne*, celle *de la mère folle*, la fameuse procession d'Aix, en Provence, etc., étaient de véritables mascarades. Il ne nous reste aujourd'hui que celle des rues, au carnaval (*voy*), qui paraît en pleine décadence, et celle qui, à la même époque, dans les réunions, soit publiques, soit particulières, a substitué à son nom un peu vulgaire celui de *bal masqué*. M. O.

MASCARET, espèce de flux qu'on remarque dans la Dordogne. Quand les eaux de cette rivière du midi de la France sont très basses, on voit quelquefois les flots remonter son courant avec une grande rapidité depuis le Bec-d'Ambez, lieu où la Dordogne se jette dans la Gironde, jusqu'à Libourne et même au-delà, mais en suivant seulement les bords et filant sur le rivage. En quelques endroits pourtant les flots s'étendent sur la rivière. On attribue ce phénomène à la marée qui, en pénétrant dans la Gironde, s'engage aussi dans la Dordogne, et s'y élance, pour ainsi dire, par la force de son impulsion; cependant, le mascaret ne se montre point dans la Gironde : il ne commence qu'au confluent des deux rivières, et ne parcourt que la plus faible des deux. Suivant d'anciens auteurs, il causait autrefois des ravages partout où il passait; aujourd'hui, c'est un phénomène plus curieux que redoutable. — *Voir* Lagrave Sorbie, *Lettre sur le mascaret de la Dordogne*, dans le t. LXI du *Journal de Physique*. D-G.

MASCATE (IMAMAT DE), appelé aussi *royaume d'Oman*. Il comprend une étendue de 100 lieues de côtes sur le golfe Persique et le détroit d'Ormus, au sud-est de l'Arabie, entre 22 et 27° de lat. N. Le pays produit des gommes, des épices, des dattes, du café et diverses espèces de grains et de fruits. Les habitants se livrent aussi à la pêche des poissons et des perles, et font le commerce avec le reste de l'Arabie, la Perse, l'Égypte et la côte plus méridionale de l'Afrique. Outre le port de Mascate, le principal de l'Arabie orientale, il y a ceux de Burka, Sinak, Sohar, Korfaian et six autres moins considérables. Le long de la côte, le pays est montagneux et nourrit beaucoup de bestiaux; dans l'intérieur, il forme un plateau avec des champs cultivés en grains et en fruits. Il y coule quelques sources d'eau thermale. Plusieurs chefs, soumis à l'imam, ont de l'autorité sur diverses parties du territoire. La population se monte à près de 1

million d'âmes. L'imam a une armée et une flotte; il est maître de l'île de Zanzibar et de quelques autres lieux de la côte orientale d'Afrique; il tient aussi en ferme du roi de Perse quelques places de son royaume, et lève un tribut à Bahrein. Fondé par Saïd, l'imamat est sujet à ces révolutions qui ont tant de fois ensanglanté les anciennes régences Barbaresques; Bidou Ibn-Saaf, dernier imam, ne parvint au pouvoir qu'en assassinant l'imam son frère. *Mascate*, résidence du souverain, est protégée par plusieurs forts et renferme plusieurs mosquées; un aqueduc, construit par les Portugais, qui la possédèrent de 1507 à 1648, lui apporte l'eau des montagnes. Parmi les habitants, il y a beaucoup de Banians ou marchands indiens, et quelques Juifs et Européens. Mascate est une de ces villes que le commerce général semble s'approprier. D-G.

MASCULIN, *voy.* Genres.

MASINISSA, *voy.* Numides et Puniques (*guerres*).

MASORA (c'est-à-dire *tradition*), titre d'un recueil d'observations critiques, grammaticales et exégétiques, faites par des savants juifs du III^e^ siècle et des siècles suivants sur les livres de l'Ancien-Testament. Après s'être transmises verbalement pendant de longues années, elles furent réunies en un corps d'ouvrage, au commencement du VI^e^ siècle, par la célèbre école juive de Tibériade, et depuis elles se sont enrichies de temps en temps de quelques additions. Ce recueil est divisé en deux parties : la *grande* et la *petite Masora*. La seconde est un extrait de la première. L'ouvrage est important pour la critique de l'Ancien-Testament, non-seulement parce qu'il donne les différentes leçons, mais encore parce qu'on y trouve d'excellents commentaires sur certains passages. Malheureusement, les auteurs, appelés *masorètes*, se sont arrêtés à des futilités qui n'ont aucun intérêt véritable. Les additions successives qui y ont été faites et la négligence des copistes ayant jeté un grand désordre dans leur travail, le rabbin Jacques Ben Chajim en entreprit la révision, au commencement du XVI^e^ siècle, pour le compte de Daniel Bomberg, imprimeur à Venise, qui a publié la *Biblia magna rabbinica* (Venise, 1517-24 et 1547-49, 4 vol. in-fol.), réimprimée à Bâle, en 1618, in-fol., avec des suppléments de J. Buxtorf l'aîné. *C. L.*

MASOUDI, *voy.* Massoudi.

MASOVIE, *voy.* Pologne. Des habitants de cette province, les Mazoures, une danse polonaise, la *mazourka*, a pris son nom. *Voy.* Air.

MASQUE. Les masques étaient connus dès la plus haute antiquité, et leur usage remonte aux fêtes de Bacchus et à l'origine de la tragédie grecque. Il y en avait de trois sortes : les tragiques, les comiques et les satiriques. Ils furent d'abord fabriqués en écorce d'arbre, puis en cuir doublé de toile ou d'étoffe; plus tard on en fit en bois et en airain. Dès le XIV^e^ siècle, les masques furent admis en France, mais seulement dans les fêtes; ce n'est que vers la fin du règne de François I^er^ que les femmes de la ville et de la cour adoptèrent l'usage des masques pour garantir leur teint. Ces masques étaient de velours noir, doublés en taffetas blanc, et se fixaient dans la bouche à l'aide d'une petite verge en fil d'archal, terminée par un bouton de verre. On les nommait des *loups*, et ils ne tombèrent en désuétude qu'à l'époque de la régence du duc d'Orléans, où ils furent remplacés par le rouge et les mouches.

Les masques, tels qu'on les porte aujourd'hui, nous viennent d'Italie et particulièrement de Venise. On en distingue de deux espèces dans la fabrication : les masques en *carton* et les masques en *cire*. La base de ces derniers est la toile de lin fine et à demi usée. On fait aussi, depuis quelques années, des masques en *tissu métallique*. Les masques en cire se divisent en *masques de Paris*, légers et diaphanes, et en *masques de Venise*, moins transparents et bien plus lourds.

Les masques *à domino* ne couvrent pas toute la figure; ils n'ont pas de menton et sont terminés par une petite pièce de satin de diverses couleurs, taillée en pointe.

Cette industrie, qui nous fut autrefois apportée d'Italie, appartient aujourd'hui presque exclusivement à la France. Le premier établissement de masques à Paris

ne remonte pourtant qu'à 1799, et est dû à un Italien nommé Marassi. Un fabricant de Paris a inventé dernièrement des masques en linon, dont la légèreté est telle que le moindre souffle suffit pour les faire voltiger. D. A. D.

MASQUE DE FER (L'HOMME AU), nom sous lequel on désigne un prisonnier inconnu qui vécut sous le règne de Louis XIV, et dont la garde fut confiée au capitaine Saint-Mars, geôlier de Fouquet (*voy.*) depuis son arrestation et qu'il tenait enfermé en dernier lieu au château de Pignerol. De cette prison, Saint-Mars emmena sans doute son prisonnier à Exilles (1681), aux îles Sainte-Marguerite et Saint-Honorat (1687), enfin à la Bastille (1698), dont il fut successivement nommé gouverneur. Le mystérieux prisonnier mourut à la Bastille, le 19 novembre 1703, et fut enterré le lendemain à la paroisse Saint-Paul, sous le faux nom de *Marchialy*. L'existence de cet homme est une énigme historique dont le mot est resté caché, et pourtant, comme l'a dit Voltaire, il n'est point de fait ni plus extraordinaire ni mieux constaté. C'est un petit livre anonyme, intitulé *Mémoires secrets pour servir à l'histoire de Perse* (Amst., in-8°), qui donna, en 1745, les premières révélations sur ce personnage. Au milieu d'une histoire galante et politique de la cour de France après la mort de Louis XIV, sous des noms imaginaires et persans, on y raconte que le duc de Vermandois ayant osé donner un soufflet au grand Dauphin, dont il était le frère naturel, il en fut puni par un emprisonnement perpétuel, après qu'on l'eut fait passer pour mort. «On prenait la précaution, disent ces *Mémoires* (1re édition, p. 22), tant à *Ormus* qu'à *Ispahan*, de faire mettre un masque au prince lorsque, pour cause de maladie ou pour quelque autre sujet, on était obligé de l'exposer à la vue. Plusieurs personnes dignes de foi ont affirmé avoir vu plus d'une fois ce prince masqué, et ont rapporté qu'il tutoyait le gouverneur qui, au contraire, lui rendait des respects infinis. » Ce livre est attribué par Barbier et M. Weiss à un nommé Pecquet, commis au bureau des affaires étrangères, embastillé, dit-on, à cause de cet ouvrage; mais les raisons qui le font attribuer à Voltaire par le bibliophile Jacob, ne nous paraissent pas sans fondement.

Quoi qu'il en soit, l'année suivante, le chevalier de Mouhy fit paraître, aussi sous l'anonyme, un misérable roman intitulé *l'Homme au masque de fer*, etc. (La Haye, 1746, in-12). Les aventures qu'on y trouve de prisonniers couverts d'un masque en fer n'ont rien de commun avec celles de l'homme dont nous nous occupons. Ce livre fut mis à l'index en France; mais son titre piqua fort la curiosité, et désormais on appliqua ce nom de masque de fer au prisonnier dont l'attention publique se préoccupait.

Dans le même temps, Voltaire travaillait au *Siècle de Louis XIV*, qu'il fit paraître à Berlin, en 1751, sous le pseudonyme de M. de Francheville. Il y donnait (*voir* le ch. 25) des détails circonstanciés sur un événement que tous les historiens avaient, disait-il, ignorés. Il fixait la date du commencement de la captivité de l'homme au masque à quelques mois après la mort de Mazarin (1661). Ce prisonnier était, suivant lui, « d'une taille au-dessus de l'ordinaire, jeune et de la figure la plus belle et la plus noble. » Dans la route, il portait un masque dont la mentonnière avait des ressorts d'acier qui lui laissaient la liberté de manger avec le masque sur son visage. On avait ordre de le tuer s'il se découvrait. Le marquis de Louvois l'alla voir dans l'île Sainte-Marguerite avant sa translation à la Bastille (que Voltaire fixait faussement à 1690), lui parla debout et avec une considération qui tenait du respect. A la Bastille, l'inconnu fut logé aussi bien qu'on pouvait l'être dans ce château. On ne lui refusait rien de ce qu'il demandait. Son plus grand goût était pour le linge d'une finesse extrême et pour les dentelles. Il jouait de la guitare. On lui faisait la meilleure chère, et le gouverneur s'asseyait rarement devant lui. « Un vieux médecin de la Bastille, ajoute Voltaire, qui avait souvent traité cet homme singulier dans ses maladies, a dit qu'il n'avait jamais vu son visage, quoiqu'il eût souvent examiné sa langue

et le reste de son corps. Il était admirablement bien fait, disait ce médecin; sa peau était un peu brune; il intéressait par le seul ton de sa voix, ne se plaignant jamais de son état et ne laissant point entrevoir ce qu'il pouvait être.... Ce qui redouble l'étonnement, c'est que quand on l'envoya dans l'île Sainte-Marguerite, il ne disparut dans l'Europe aucun homme considérable. »

Comment Voltaire avait-il eu connaissance de cet étrange secret, dont le ministre Chamillart, disait-il, avait été le dernier possesseur? Le tenait-il de quelque haut personnage, de Mme de Pompadour, du duc de Richelieu ou bien seulement des personnes dont il invoque les noms? Savait-il véritablement quel était ce personnage mystérieux, ou cherchait-il à faire prendre le change sur son ignorance par une réserve calculée; ou bien espérait-il attirer les révélations des gens mieux instruits en mêlant ses conjectures aux détails incomplets qu'il avait pu recueillir? Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il n'a rien éclairci. Il donna d'abord de fausses dates; il reproduisit plusieurs endroits de la version des *Mémoires de Perse* qu'il appelle pourtant un « libelle obscur et méprisable où les événements sont déguisés, ainsi que les noms propres, » et se glorifia d'être le premier qui ait parlé de l'homme au masque de fer dans une histoire avérée, son ouvrage étant d'ailleurs composé longtemps avant ces Mémoires. Il niait que ce fût le comte de Vermandois ou le duc de Beaufort; mais au lieu de donner son opinion personnelle, il ajoutait dans sa réponse à La Beaumelle (*Supplément au Siècle de Louis XIV*): « M. de Chamillart disait quelquefois, pour se débarrasser des questions pressantes du dernier maréchal de La Feuillade et de M. de Caumartin, que c'était un homme qui avait tous les secrets de Fouquet. »

Cependant la critique commençait à remuer le champ des hypothèses. Quelques écrivains de Hollande se réunirent pour accréditer le bruit que le prisonnier masqué était un jeune seigneur étranger, gentilhomme de la chambre d'Anne d'Autriche et véritable père de Louis XIV. Puis l'*Année littéraire* de 1759 publia une lettre de Lagrange-Chancel qui, cherchant à réfuter le récit de Voltaire, établissait que l'homme au masque était le duc de Beaufort, *le roi des Halles* (*voy.* VENDÔME), amiral de France, qui disparut au siége de Candie. Saint-Foix, par une lettre insérée dans le même recueil (1768), essaya de faire valoir un autre système du moins fort original : il imagina que le prisonnier masqué était le duc de Monmouth (*voy.*), fils naturel de Charles II, condamné pour crime de rébellion, et décapité à Londres, le 15 juillet 1685, en plein jour. Cette idée bizarre lui était venue d'un passage de l'Histoire d'Angleterre de Hume, dans lequel l'historien avance qu'un bruit courut à Londres que le duc de Monmouth était parvenu à se sauver, tandis qu'un de ses partisans, qui lui ressemblait beaucoup, avait consenti à se laisser exécuter à sa place. Le P. Griffet (*Traité des différentes sortes de preuves qui servent à établir la vérité dans l'histoire*, Liége, 1769, in-12; chap. 13, examen de la vérité dans les anecdotes), qui avait été confesseur durant 9 ans à la Bastille, révéla des faits de la plus grande importance et des dates incontestables, en citant pour la première fois le journal manuscrit de Dujonca, lieutenant du roi à la Bastille pour 1698, et les registres mortuaires de la paroisse Saint-Paul. Suivant ce journal, d'une parfaite authenticité, Saint-Mars, arrivant des îles Sainte-Marguerite pour prendre le gouvernement de la Bastille, avait amené avec lui (jeudi 18 septembre 1698, à trois heures après midi), dans sa litière, un ancien prisonnier qu'il avait à Pignerol, dont le nom ne se dit pas, lequel on fait toujours tenir masqué, etc. La mort de ce prisonnier était mentionnée dans le même journal, à la date du lundi 19 novembre 1703. « Le prisonnier inconnu, toujours masqué d'un masque de velours noir, que M. de Saint-Mars avait amené avec lui, venant des îles Sainte-Marguerite, et qu'il gardait depuis longtemps, s'étant trouvé hier un peu plus mal, en sortant de la messe, est mort aujourd'hui sur les dix heures du soir, sans avoir eu une grande maladie, il ne se peut moins, etc. » L'extrait mortuaire portait : « L'an 1703, le

19 novembre, *Marchialy*, âgé de 45 ans ou environ, est décédé dans la Bastille, duquel le corps a été inhumé dans le cimetière de Saint-Paul, sa paroisse, le 20 dudit mois, etc. » Le P. Griffet ajoutait quelques renseignements qu'il avait recueillis à la Bastille : on sut ainsi qu'on avait brûlé tout ce qui était à l'usage du prisonnier, comme linge, habits, matelas, couvertures, etc.; qu'on avait regratté et reblanchi les murailles de sa chambre, changé les carreaux et fait disparaître les traces de son séjour, de peur qu'il n'eût caché quelque billet ou quelque marque qui eût fait connaître son nom. Le savant jésuite réfute ensuite les systèmes de Lagrange-Chancel et de Saint-Foix, et, paraissant pencher vers celui des *Mémoires de Perse*, il datait de 1683 le commencement de cette captivité.

Tout était loin d'être dit. En 1770, le baron d'Heiss, ancien capitaine au régiment d'Alsace, rappela (dans le *Journal encyclopédique*) un ancien document italien, d'où il ressortait qu'un agent du duc de Mantoue avait été enlevé par des cavaliers français, emmené à Pignerol et confié à la garde de Saint-Mars : c'est de Matthioli dont il est ici question; l'enlèvement de cet agent subalterne est parfaitement prouvé, mais sa mort est aussi bien constatée, et l'on sait que dans sa correspondance Louvois était loin de le traiter avec égard.

Le nom de Voltaire ne paraissait plus dans ces débats; seulement, dans un supplément d'une nouvelle édition de l'*Essai sur les mœurs*, il avait ajouté quelques mots sur l'homme au masque de fer et consigné une partie des faits relatés dans une lettre de Palteau, proche parent de Saint-Mars, qui avait été lui-même employé à la garde du prisonnier, mais dont les révélations n'avaient d'autre importance que d'appuyer les faits déjà connus. Dans la 7^e^ édition du *Dictionnaire philosophique*, où Voltaire fit entrer (article *Ana*) l'anecdote de l'homme au masque de fer, il rectifia, en se servant du journal de Dujonca, les erreurs qui lui étaient échappées, et il finit son article par cette phrase étrange : « Celui qui écrit ceci en sait peut-être plus que le P. Griffet, et n'en dira pas davantage. » Cependant cet article fut suivi d'une addition de l'éditeur beaucoup moins discrète, qui attribuait à l'auteur l'opinion que le masque de fer était un frère aîné de Louis XIV. Anne d'Autriche l'aurait eu d'un amant, et la naissance de ce fils l'ayant détrompée sur sa prétendue stérilité, on ménagea entre le roi et la reine une rencontre conjugale, dont Louis XIV fut le fruit. Celui-ci aurait ignoré l'existence de ce frère adultérin jusqu'à sa majorité. Alors, il aurait sauvé de grands embarras à la couronne et un horrible scandale à la mémoire de sa mère, en imaginant un moyen *sage et juste* d'ensevelir dans l'oubli la preuve vivante d'un amour illégitime.

Depuis cette singulière révélation, Voltaire s'abstint de revenir sur le sujet du masque de fer. Néanmoins, Luchet fit bientôt honneur de la paternité de cet enfant au duc de Buckingham. Plus tard (1790), Saint-Mihiel imagina un mariage secret entre la reine-mère et Mazarin. Mais le prisonnier n'occupait pas moins la cour que les bureaux d'esprit. Le régent ne voulut en parler à Louis XV qu'à sa majorité, et l'on raconte que le roi dit alors : « S'il vivait encore, je lui donnerais sa liberté. » Le vertueux Malesherbes ordonna des recherches sur ce mystérieux personnage; mais elles demeurèrent sans résultat, et quand la révolution fit tomber la Bastille, les énormes registres de cette prison d'état restèrent muets comme les pierres de ses murs : les pages relatives au prisonnier avaient été enlevées, et ce singulier événement resta dans son obscurité. On vit pourtant alors paraître une foule de révélations pour la plupart imaginaires. Un journal intitulé *Loisirs d'un patriote français* (13 août 1789) parla d'une carte trouvée à la Bastille, portant cette mention au milieu de notes inintelligibles : *Foucquet arrivant des îles Sainte-Marguerite avec un masque de fer;* mais cette carte, aussitôt perdue que trouvée, n'a vraiment aucune valeur dans la discussion. Cubières mit en avant la naissance d'un frère jumeau de Louis XIV, enfermé par raison d'état, et l'abbé Soulavie, qui possédait les papiers du maréchal duc de Richelieu, dont il publia les *Mémoires*

(Londres et Paris, 1790-93, 9 vol.), fit entrer dans ce livre un document dont il serait difficile de prouver l'authenticité. Ce document est intitulé : « Relation de la naissance et de l'éducation du prince infortuné, soustrait par les cardinaux de Richelieu et Mazarin à la société, et renfermé par l'ordre de Louis XIV; composée par le gouverneur de ce prince au lit de la mort. » On y raconte la naissance d'un frère jumeau de Louis XIV, que le roi son père fit élever en secret. A la vue d'un portrait de son frère, auquel il ressemblait parfaitement, le jeune homme aurait découvert qui il était, et alors on l'aurait condamné à une sépulture vivante et perpétuelle dans une prison. Le bibliophile Jacob relève dans cette pièce différentes locutions qui semblent appartenir bien plus à l'époque où Soulavie la fit imprimer qu'au temps où le gouverneur anonyme de l'infortuné prince l'aurait écrite. La manière dont cette pièce serait tombée dans les mains du maréchal ajoute encore aux doutes qu'elle a fait concevoir. Néanmoins la relation de Soulavie fut avidement adoptée.

Au commencement de ce siècle, Roux-Fazillac découvrit des pièces authentiques qu'il publia, en 1800, dans ses *Recherches historiques et critiques sur l'homme au masque de fer*, etc., pour prouver l'enlèvement de Matthioli, secrétaire du duc de Mantoue; puis, Delort mit au jour une *Histoire de l'homme au masque de fer* (Paris, 1825, in-8°), accompagnée de pièces justificatives intéressantes puisées aux Archives du royaume, où il cherche aussi vainement à appuyer le système du baron d'Heiss. Pour en finir, il faut encore mentionner trois systèmes qui paraissent manquer de base. L'un veut que l'homme au masque de fer soit un élève des Jésuites qui se permit de critiquer, dans un distique latin, le changement de nom que les RR. PP. firent subir à leur collége, dit de Clermont, lorsqu'ils effacèrent celui de Jésus pour y substituer celui du roi (Louis-le-Grand). Un autre système, développé par le chevalier de Taulès, ancien consul de France en Syrie, consistait à faire de l'homme au masque un certain patriarche arménien, nommé Arwediks, qui fut enlevé par une barque française et amené en France, où il fut mis en prison; mais cet événement n'a pu avoir lieu qu'en 1699, et d'ailleurs on sait qu'Arwediks se convertit au catholicisme, recouvra sa liberté et mourut libre à Paris. Une dernière opinion voulait que le masque de fer fût Henri Cromwell, qui disparut, en effet, de la scène publique en 1659, sans qu'on sût ni où il vécut ni où il mourut; mais l'absence de raisons fait tomber cette hypothèse. M. Weiss, dans la *Biographie universelle*, annonçait, à la fin de son article, que le comte de V-l-i s'occupait d'un livre où il ferait voir que l'homme au masque était non pas Matthioli, mais don Jean de Gonzague, frère naturel de Charles-Ferdinand, duc de Mantoue, et enlevé avec cet agent du duc. Ce livre n'a probablement pas paru; dans tous les cas, il est prouvé, par une lettre de Saint-Mars à Louvois, que Matthioli était seul lorsqu'il tomba dans le guet-apens qui le livra au gouverneur de Pignerol. D'autres enfin ont pensé que l'homme au masque était un personnage fictif auquel on avait prêté les aventures de plusieurs prisonniers. Dans ces derniers temps, Dulaure (*Hist. de Paris*), M. Billiard (*Journal de l'Institut historique*, 1834), M. Dufey de l'Yonne (*La Bastille*, etc.), ont reproduit systématiquement d'anciennes opinions sans rien ajouter de nouveau à la question. Mais, en 1837, le bibliophile Jacob a fait paraître : *L'homme au masque de fer* (1 vol. in-8°, extrait augmenté de la *Revue de Paris*, qui a été réimpr. gr. in-18), livre aussi remarquable par les profondes recherches que par la sagacité critique, où l'auteur s'efforce d'établir que les précautions prises pour Fouquet et pour le masque de fer sont à peu près les mêmes, comme le geôlier de l'un fut aussi celui de l'autre; que l'apparition du masque de fer a dû suivre presque immédiatement la prétendue mort de Fouquet, qui est loin d'être certaine. Mais il faut avouer que ce système échoue encore devant plus d'une difficulté.

Comme on le voit, des opinions si diverses, des données si vagues, souvent obscures et contradictoires, ne permettent guère de s'arrêter absolument à aucune des solutions proposées; mais ce

crime, malheureusement trop certain, n'en flétrit pas moins ses auteurs d'une tache indélébile. L. L.

MASSA (duc DE), *voy.* REGNIER.

MASSA CARRARA, duché appartenant, depuis 1743, aux ducs de Modène, par le mariage d'Hercule III avec l'héritière du dernier prince de Cibo-Malaspina. Composé du duché de Massa, situé sur la mer Méditerranée, entre la Toscane, Gênes et Lucques, et de la principauté de Carrare, dans les monts Apennins, cette possession des ducs de Modène a 4 $\frac{1}{2}$ milles carr. géogr. d'étendue avec 29,000 hab. Son chef-lieu est *Massa*, ville de 10,000 hab.; mais une ville plus célèbre est Carrare (8,000 hab.), dans le voisinage de laquelle se trouvent les carrières qui fournissent le marbre blanc (*voy.*), le plus recherché de nos jours, et dont on expédie au dehors annuellement pour 500,000 fr. X.

MASSACHUSETTS, *voy.* ÉTATS-UNIS et BOSTON.

MASSACRE, *voy.* INNOCENTS (*saints*), VÊPRES SICILIENNES, SAINT-BARTHÉLEMY, et pour le massacre de Stockholm, *voy.* CHRISTIAN II.

MASSAGÈTES, nom qu'on donnait dans l'antiquité à un peuple guerrier et nomade, répandu le long des sinuosités du fleuve Iaxarte (*voy.*), au N.-E. de la Sogdiane, et que Ptolémée rattache à la grande nation des Saces. C'est dans une guerre contre les Massagètes que, si nous en croyons Hérodote, périt le grand Cyrus (*voy.*), de la main de leur reine Tomyris. Les Massagètes étaient compris dans la Scythie en-deçà de l'Imaüs, et, par extension, leur nom a souvent servi à désigner tous les peuples qui habitaient à l'E. et au S. des bords de la mer Caspienne jusqu'aux limites de la monarchie des Perses. CH. V.

MASSÉNA (ANDRÉ), duc DE RIVOLI et prince D'ESSLING, naquit à Nice, le 6 mai 1758. Sa première éducation ayant été fort négligée, il fut contraint de s'engager comme mousse sur un bâtiment commandé par un de ses oncles, avec lequel il fit deux voyages au long cours. A son retour, il entra dans le régiment Royal-Italien, au service de Sardaigne, et devint bientôt caporal. Cependant, comme il n'était pas noble, tout espoir d'avancement lui était interdit. Après 14 ans de patience, il renonça au métier des armes, se retira à Nice, et se maria. C'est dans cette nouvelle situation que la révolution de 1789 vint le surprendre et l'arracher à ses foyers. Parti en qualité d'adjudant-major d'un des bataillons du département du Var, il fut fait chef de bataillon le 1er août 1792, et devint successivement général de brigade le 22 août 1793, et général de division le 20 décembre suivant. Tour à tour à l'armée du Var et à celle d'Italie, il assista à l'envahissement du comté de Nice et au siége de Toulon. La connaissance parfaite qu'il avait des Alpes lui permit de couper, par une manœuvre habile, l'armée piémontaise dans ses communications avec Turin, et à la chasser du col de Tende. L'occupation de Saorgio compléta l'établissement de son corps d'armée sur la rivière de Gênes et le revers des Alpes maritimes. Le 21 septembre 1794, il battit les Autrichiens à Cairo. L'année suivante, chargé par le général Schérer de les éloigner de la rivière de Gênes, il livra la bataille de Loano, dont les heureux résultats préparèrent la campagne de 1796. Bonaparte, qui l'avait distingué, lui confia l'avant-garde de l'armée française. Masséna, digne d'un pareil choix, fut des premiers à franchir le pont de Lodi (*voy.*) et à pénétrer dans le Milanez. Il prit ensuite une part glorieuse à toutes les actions de cette célèbre campagne, et, toujours heureux sur les champs de bataille, il mérita le surnom que lui avait donné Bonaparte d'*enfant chéri de la victoire*. Le gouvernement récompensa sa conduite en lui décernant des armes d'honneur. Désigné pour remplacer Berthier dans le commandement des États romains, il trouva, en y arrivant, une armée tout-à-fait désorganisée; les soldats de Bernadotte qui, pendant la campagne, s'étaient plusieurs fois trouvés en rivalité avec les siens, protestèrent énergiquement contre sa nomination. Masséna voulut d'abord tenir tête à l'orage, mais considérant que sa résistance n'aurait d'autre résultat qu'une funeste effusion de sang français, il quitta Rome au bout de trois jours, et résigna son commandement

entre les mains du général Dallemagne. On lui donna en échange un commandement dans l'armée de Suisse, placée sous les ordres de Jourdan (*voy.*), général en chef des armées du Danube et de l'Helvétie. Peu de temps après, il resta seul commandant en chef sur toute la frontière de l'Est.

Ce poste était d'autant plus important que la coalition avait résolu de pénétrer en France, en traversant la Suisse. Masséna se porta d'abord au-devant des Autrichiens et arrêta l'archiduc Charles à chaque pas; puis il courut offrir le combat à Souvorof, détruisit l'armée russe devant les murs de Zurich, le 25 septembre 1799, et, par cette action éclatante, sauva les frontières françaises de l'invasion qui les menaçait. La volonté du premier consul l'ayant ensuite fait passer à l'armée d'Italie, il réussit à arrêter le général Mélas (*voy.* ces noms) sur la ligne du Var, et l'année suivante, il battit les Autrichiens sous les murs de Gênes; mais forcé, par l'infériorité numérique de ses troupes, de se remettre sur la défensive, il occupa l'ennemi assez longtemps à ce siége fameux pour permettre à Bonaparte de préparer la victoire de Marengo (*voy.*). Quelques jours avant, il se vit contraint à capituler, mais avec les honneurs de la guerre. Bonaparte, pour lui témoigner son estime, lui confia, à son départ pour Paris, comme au plus digne, le commandement en chef de l'armée victorieuse.

Ces honorables avances n'empêchèrent pas Masséna de se jeter dans l'opposition et de refuser son vote pour le consulat à vie. Porté depuis au Corps législatif, il suivit la même ligne de conduite, et lors du procès de Moreau, il se prononça en faveur de son ancien général. Napoléon, parvenu à l'empire, ne l'en comprit pas moins parmi les premiers maréchaux; le 14 juin 1804, il le nomma aussi grand-officier de la Légion-d'Honneur et il le fit grand-cordon le 2 février 1805. Cette même année, Masséna reçut le commandement de l'armée d'Italie et fut encore opposé à l'archiduc Charles, dont il retarda la marche par plusieurs combats livrés successivement à Caldiero, à Vicence, sur la Brenta, sur le Tagliamento, etc., tandis que Napoléon, débarrassé de cet obstacle, marchait librement sur Vienne et livrait la célèbre bataille d'Austerlitz. En 1806, à la suite du traité de Presbourg, Masséna fut chargé d'opérer la conquête de Naples et d'y installer le roi Joseph. A son approche, les Anglais et les Russes se hâtèrent de reprendre la mer; l'armée napolitaine, privée de cet utile secours, ne songea plus à disputer le terrain, et Naples fut occupée sans opposition. Restait, pour compléter la conquête, la petite ville de Gaëte (*voy.*), réputée imprenable. Masséna en entreprit avec audace le siége, et le conduisit à bonne fin, en dépit d'une diversion tentée par les Anglais en Calabre. Délivré de cet embarras, il courut au secours de Régnier, et força les Anglais à se rembarquer.

En 1807, il eut ordre de rejoindre la grande-armée en Allemagne; mais il n'arriva à son poste qu'après la bataille d'Eylau. Napoléon lui donna l'aile droite à commander, et le chargea de contenir les Russes en Pologne. Après l'armistice, Masséna reçut le titre de duc de Rivoli avec une dotation considérable, et cette nouvelle faveur le rattacha enfin au parti de l'empereur. Pour la première fois, il se montra à la cour, où l'attendait un accueil distingué. Mais son début y fut payé chèrement. Chassant un jour en compagnie de Berthier, il reçut un coup de fusil qui le priva pour toujours d'un œil : il avait traversé toutes les guerres de la révolution sans être atteint d'une seule blessure; celle-ci d'ailleurs ne lui fit pas quitter le service. En 1809, dans la guerre contre l'Autriche, il reçut le commandement de toutes les troupes réunies sur la rive droite du Danube, et livra plusieurs combats brillants. A la tête de son corps d'armée, il parut l'un des premiers devant Vienne, qu'il tourna, et dont il réussit à occuper l'un des faubourgs. Le 21 mai, à la bataille d'Essling (*voy.*), il fut chargé de protéger le passage du Danube, en occupant le village d'Aspern, qui fut pris et repris dans cette journée jusqu'à 14 fois. Forcé à la retraite, il passa dans l'île de Lobau, sans laisser derrière lui un seul blessé. A la suite de cette sanglante bataille, il prit

une part glorieuse aux 40 jours de combats qui furent livrés pour tenter de nouveau le passage. Sa réconciliation avec l'empereur était alors si complète qu'un jour Napoléon, pendant une reconnaissance, dit, en s'appuyant sur lui, en présence de son état-major : *Voici mon bras droit*. Le jour de Wagram (*voy.*), il commanda l'aile gauche, et une blessure, qu'il avait reçue la veille en tombant de cheval, le força de se tenir assis dans une calèche. Le surlendemain, il fut mis à la poursuite de l'ennemi, et remporta divers avantages sur lui, notamment à Hollabrünn, à Znaïm, etc. Là, s'arrêta la déroute de l'archiduc, et alors furent signés les préliminaires de la paix de Vienne. La belle conduite de Masséna dans cette campagne lui valut le titre de prince d'Essling et le don du magnifique château de Thouars.

En 1810, Napoléon lui confia le commandement de l'armée d'Espagne, avec mission de repousser les Anglais jusqu'en Portugal pour les contraindre au rembarquement. Par malheur, des rivalités intempestives, et par suite, le défaut d'unité dans les opérations, firent échouer une partie de ce plan, et donnèrent au général Wellington le temps de se reconnaître. Masséna, qui n'avait sous ses ordres qu'une armée de 38,000 hommes, soutint la lutte contre plus de 100,000 Anglo-Portugais. Il parvint à rejeter Wellington sous Coïmbre et sous Lisbonne; mais dans cette position, où les ennemis pouvaient puiser de nouveaux secours, tandis que son armée ne faisait que s'affaiblir, il se vit contraint au rôle d'observateur. Désespérant de recevoir des renforts, il résolut, au bout de six mois passés à Santarem, de forcer la ligne du Tage. Mais le maréchal Ney lui refusa son concours, et malgré sa destitution et son remplacement qu'il opéra sur-le-champ, il lui fallut battre en retraite jusque dans la province de Salamanque, où les Anglais tentèrent en vain le siége d'Olmeida. Masséna leur tint tête, et les battit complétement, le 3 mai 1811, à la Fuenta d'Oñoro. Dégoûté de son commandement et malade de ses fatigues, il rentra en France, le 10 mai, sur sa demande, et passa toute l'année dans un repos absolu. Au premier bruit de la campagne de Russie, il se montra prêt; mais il n'obtint de Napoléon que le commandement de la 8e division militaire, en Provence, où il devait être occupé à repousser les tentatives des Anglais et à combattre les insurrections italiennes.

C'est dans cette position que le trouva le gouvernement de la Restauration, qui le maintint dans son poste et le nomma commandeur de Saint-Louis, le 24 septembre 1814. On lui accorda, en outre, des lettres de grande naturalisation, qui furent enregistrées à la Chambre des pairs, le 20 décembre suivant. Il était toujours à Marseille, lorsque Napoléon, sur le point de débarquer, lui adressa cette lettre aussi courte qu'énergique : « Prince, arborez sur les murs de Toulon le drapeau d'Essling, et suivez-moi! » Masséna ne répondit pas à cet appel, et resta étranger à tous les événements des Cent-Jours. Après Waterloo, le gouvernement provisoire lui confia le commandement de la garde nationale parisienne; mais la seconde Restauration lui témoigna fort peu de sympathie, et il fut même obligé de se défendre d'une accusation portée contre lui par des habitants de Marseille, à l'occasion de sa conduite au mois de mars 1815, en publiant un mémoire justificatif. Presque en même temps, il se récusait dans le célèbre procès du maréchal Ney, sous prétexte de son ancienne inimitié en Portugal.

Masséna mourut le 4 avril 1817, laissant une fille, qui a épousé le comte Reille, son ancien aide-de-camp, et deux fils, dont l'un est mort le 13 mai 1820, et dont l'autre a succédé à tous ses titres.

Masséna, qui brilla d'un si vif éclat sur nos champs de bataille, et qui eut la gloire de sauver la France à Zurich, était doué par l'éducation bien moins que par la nature. Napoléon disait de lui que « le bruit du canon éclaircissait ses idées, lui donnait de l'esprit, de la pénétration et de la gaîté. » Il repose au cimetière du Père Lachaise, sous un magnifique obélisque en marbre blanc. D. A. D.

MASSILLON (Jean-Baptiste), un des plus grands orateurs de la chaire chrétienne, et, après Bossuet, celui dont on lit le plus les ouvrages en France, était

né, vers l'an 1662, à Hyères, petite ville de Provence. Il fut élevé par les Pères de l'Oratoire, et puisa auprès d'eux le goût des études sérieuses et les sentiments de piété qui décidèrent de sa vocation. Son père, notaire d'une petite ville, avait voulu le destiner au barreau; mais ses maîtres, qui avaient déjà fondé sur lui de brillantes espérances, obtinrent qu'il pût entrer dans le clergé, et il s'attacha dès lors à la congrégation des oratoriens. Au milieu de ses études théologiques, la lecture des orateurs chrétiens, et en particulier, dit-on, celle des sermons du père Lejeune, lui révéla les premiers germes du talent qu'il recélait en lui-même. On ajoute aussi qu'immédiatement après ces premiers élans d'une éloquence qui s'ignorait encore, et qui cherchait à se faire jour; après ce premier espoir de briller à son tour dans la chaire évangélique, le jeune Massillon, par un retour d'humilité, craignit d'avoir cédé aux suggestions de l'orgueil, et ne pensa plus qu'à s'enfermer dans une austère retraite pour y faire pénitence. Ce fut à l'abbaye de Sept-Fonts qu'il se retira, pour se livrer exclusivement à l'étude de la théologie. Mais là même il ne put rester complétement obscur. L'abbé ayant une réponse à faire à un mandement du cardinal de Noailles, en chargea Massillon, qui mit dans ce court travail tant de bon goût, de grâce et d'élégance, que le cardinal en fut frappé. Il ne voulut pas qu'un jeune homme qui donnait de si belles espérances restât ainsi confiné au fond d'un couvent. Massillon revint à l'Oratoire. C'est alors qu'il se livra à l'enseignement, et qu'il devint professeur de rhétorique dans quelques colléges des oratoriens.

Après plusieurs années d'exercice dans l'enseignement, il fut nommé, en 1696, directeur du séminaire de Saint-Magloire, à Paris. La capitale devint pour lui le théâtre de brillants succès qu'il n'avait point cherchés. Ce fut d'abord dans des conférences qu'il se fit entendre. Ce genre, plus familier, ne comportait pas encore tous les développements, toute la richesse et la hauteur d'éloquence à laquelle Massillon s'éleva par la suite; mais déjà l'on y pouvait pressentir la grâce et l'élégance de ce style abondant et périodique qui caractérise sa manière. Cette époque, à laquelle la religion était encore toute-puissante, fut aussi celle où la chaire jeta le plus vif éclat. Massillon, qui avait pu entendre les grands modèles de l'éloquence chrétienne, sut conquérir une glorieuse renommée. Il conserva son originalité, et trouva même une éloquence nouvelle, qui n'était ni l'élévation parfois inégale de Bossuet, ni la dialectique continue de Bourdaloue, ni la recherche spirituelle et prétentieuse de Fléchier : il aurait plutôt reproduit la douceur et la tendresse d'âme de Fénélon (*voy.* tous ces noms). Il s'attacha surtout à sonder les replis du cœur humain. Appelé souvent à parler devant la cour, il scruta les secrets des passions mondaines, il en dévoila toutes les faiblesses; il mit à nu les misères de ces ambitions subalternes, condamnées à briguer la faveur d'un maître, à épier un coup d'œil, ou à languir de désespoir sous le poids de la disgrâce.

En 1699, Massillon prêcha son premier carême à Paris, dans l'église de l'Oratoire. L'hiver suivant, il fut nommé prédicateur de la cour; et pour texte du premier sermon qu'il fit à la chapelle du roi, en présence de Louis XIV, alors environné de toute sa gloire, il prit ces paroles de l'Évangile : « Bienheureux ceux qui pleurent! » Et sa parole touchante, accompagnée d'un débit plein de simplicité, s'insinuait dans l'âme même des courtisans avec un charme irrésistible. C'est à lui que s'adressait ce mot qu'on a rapporté de Louis XIV : « Mon père, j'ai entendu avant vous de grands orateurs, et j'ai été content d'eux; mais quand je vous entends, je suis mécontent de moi-même. » En 1704, il prêcha un second carême à la cour. Pendant le désastreux hiver de 1709, où la France fut affligée par tant de fléaux à la fois, par la rigueur d'un froid inouï, la disette, et les revers de nos armées, Massillon prêcha sur l'aumône, et à sa voix, les cœurs les plus endurcis furent saisis de pitié, et l'on recueillit d'abondants secours en faveur de ceux qui souffraient. Il prononça, en 1710, l'oraison funèbre du Dauphin; enfin à la mort de Louis XIV, Massillon,

qui restait seul de cette génération d'orateurs qui avaient illustré la chaire chrétienne sous son règne, fut chargé de l'oraison funèbre, qu'il commença en ces termes : « Dieu seul est grand, mes frères ! » Ces simples paroles sont déjà un trait de haute éloquence.

Il ne faut pas croire, en effet, que l'atticisme, la pureté de son style et son élégante perfection fussent incompatibles avec l'énergie et les grands effets de la parole. Il suffit de rappeler ici le mémorable sermon sur le petit nombre des élus. L'histoire de l'art oratoire a conservé le souvenir du trouble universel qui s'empara de l'auditoire à cette admirable prosopopée où l'orateur, faisant comparaître les humains devant Dieu prêt à les juger, se montra si effrayé lui-même du petit nombre de ceux qui avaient trouvé grâce devant sa justice. A ces mots solennels : « Paraissez, élus du Seigneur !... » toute l'assistance se leva spontanément, et l'orateur, ressentant à son tour le trouble universel, fut forcé de suspendre son discours.

Sous le gouvernement du régent, en 1717, le P. Massillon fut nommé évêque de Clermont, et Saint-Simon dit dans ses Mémoires qu'il le dut « à sa vertu, à son savoir et à son grand talent pour la chaire. » En même temps, il fut choisi pour prêcher le carême devant Louis XV encore enfant. Ce fut là l'origine du *Petit-Carême*, qui est resté comme un chef-d'œuvre de mesure et de bon goût, et en même temps comme un des monuments de la langue française.

Le jeune roi eut la curiosité de voir le sacre du nouvel évêque, et il fut convenu dès lors que la cérémonie se ferait à la chapelle. Massillon fut sacré par Fleury, précepteur du roi, assisté de l'évêque de Vannes et de celui de Nantes, premier aumônier du duc d'Orléans.

Au mois de février 1723, il prononça l'oraison funèbre de *Madame*, duchesse d'Orléans, mère du régent, qui, pendant sa vie, l'avait honoré d'une amitié particulière. Il avait été reçu à l'Académie-Française en 1719. Le reste de sa vie se passa dans son diocèse de Clermont, où il mourut dans une honorable pauvreté, car toute la fortune qu'il pouvait devoir à sa position était employée en aumônes. Il mourut le 18 septembre 1742, et légua sa bibliothèque à la cathédrale de Clermont.

Les œuvres complètes de Massillon ont paru, après sa mort, par les soins de son neveu, le P. Joseph Massillon ; elles ont été réimprimées plusieurs fois, entre autres, en 1810, à Paris, 13 vol. in-8°. A-D.

MASSINISSA, *voy.* Numides et Puniques (*guerres*).

MASSIQUE, *voy.* Falerne.

MASSOLINO, peintre, *voy.* Florentine (*école*), T. XI, p. 149.

MASSON (Antoine), peintre et dessinateur habile et très célèbre graveur au burin, naquit à Louri, près d'Orléans, en 1635. Avant d'exercer la gravure, il était ciseleur damasquineur : c'est dans cette profession qu'il apprit à manier le burin. Masson excella dans l'histoire et le portrait. Son burin, ferme, net et gracieux, dirigeait ses tailles suivant la marche du pinceau, le sens des carnations, le mouvement des muscles, ou suivant l'ordre des plis, des draperies et ce qu'exigeait la nature des étoffes. Les connaisseurs regardent avec admiration, dans l'estampe des *Pèlerins d'Emmaüs*, d'après le Titien, connue sous le nom de *la Nappe*, cette nappe gravée d'un burin délié, pressé et tout d'une taille, dont l'harmonie et l'effet sont si habilement soutenus par les travaux variés des divers objets qui l'environnent. Après ce chef-d'œuvre de l'art de buriner, on cite encore de Masson *le Repos en Égypte*, d'après Mignard ; *l'Assomption de la Vierge*, d'après Rubens ; les portraits du duc d'Harcourt, de Brisacier et d'Olivier Lefevre d'Ormesson.

Antoine Masson est mort en 1700, laissant dans sa fille, Madeleine, une héritière de son nom et de son talent à graver le portrait. L. C. S.

MASSORAH, Massorètes, *voy.* Masora.

MASSOUDI, célèbre écrivain arabe du x^e^ siècle de notre ère, se nommait Ali et était surnommé Aboul-Haçan, apparemment pour avoir eu un fils du nom de Haçan. Le titre de Massoudi ou plutôt d'Almassoudi était resté attaché à sa famille, parce qu'elle se glori-

fiait de descendre d'un habitant de la Mecque, appelé Massoud, dont le fils aîné avait accompagné le prophète dans sa fuite de la Mecque à Médine. Massoudi naquit à Bagdad, vers la fin du IXe siècle; mais il séjourna peu dans cette ville et passa la plus grande partie de sa vie en voyages. Il vit des régions qu'aucun écrivain arabe n'avait décrites avant lui, et il se comparait lui-même au soleil à qui rien n'échappe dans son cours. Il s'appliquait certains vers du poëte Abou-Temam, dont le sens est : « Je me suis tellement éloigné vers le couchant, que j'ai perdu jusqu'au souvenir du levant, et mes courses se sont portées si loin vers le levant, que j'ai oublié jusqu'au nom du couchant. Je me suis trouvé en butte à une multitude de dangers, et j'en suis sorti couvert de blessures, comme si j'avais été rencontré par des cohortes ennemies. »

Massoudi visita successivement la Perse, l'Inde, l'île de Ceylan, la Transoxiane, l'Arménie, les côtes de la mer Caspienne, ainsi que diverses parties de l'Afrique, de l'Espagne et de l'empire grec. En 915, il se trouvait dans la ville d'Estakhar, l'antique Persépolis; l'année suivante il parcourut l'Inde, d'où il se rendit dans l'île de Madagascar, qu'il nomme Cambalou. Ensuite il visita l'Oman (*voy.* MASCATE) et une partie de l'Arabie méridionale. En 926, il se trouvait en Palestine, et en 943, à Bassorah. Il mourut en Égypte l'an 956.

Massoudi était fort instruit, non-seulement dans les sciences de l'islamisme, mais encore dans les souvenirs et les traditions de l'antiquité sacrée et profane. Histoire, géographie, croyances, superstitions, rien n'avait échappé à son attention. Partout où il se trouvait, il recherchait les documents existant sur les temps qui avaient précédé ; il se mettait en rapport avec les personnes en possession de connaissances particulières. Ses ouvrages ont été pour les écrivains arabes eux-mêmes une mine où ils ont puisé à pleines mains. Il ne faut pas cependant se dissimuler que Massoudi ne s'était pas élevé au-dessus des opinions qui avaient cours de son temps. Les renseignements qu'il fournit manquent souvent de précision, et il ne paraît pas qu'il ait possédé aucune science à fond.

Massoudi avait composé, entre autres ouvrages, une espèce d'encyclopédie intitulée *Akhbar alzeman* ou Mémoires du temps. Cet ouvrage, qui devait être fort considérable, ne nous est connu que par quelques fragments. Mais nous en avons un abrégé, qu'il a intitulé *Moroudj-alzeheb* ou Prairies d'or. Dans cet abrégé, il examine et compare les opinions des anciens philosophes grecs, des Indiens et des Sabéens sur l'origine du monde. Il décrit la forme et les dimensions de notre globe, et passe en revue les diverses régions de la terre; ses observations s'étendent depuis la Galice jusqu'en Chine, depuis l'île de Madagascar et la côte de Sofala jusqu'au cœur de la Russie. La deuxième partie de l'ouvrage, de beaucoup la plus considérable, est purement historique, et présente le récit de ce qui s'était passé d'important depuis la venue de Mahomet jusqu'à la fin du IXe siècle. Le savant De Guignes avait donné une analyse de cet ouvrage dans le tome Ier du *Recueil des notices et extraits*. M. le docteur Sprenger publie en ce moment à Londres une version anglaise de l'ouvrage entier, sous le titre de *Elmasudi, historical encyclopædia, entitled Meadows of gold and mines of gems*, in-8°. Les tomes Ier et II ont paru. La Bibliothèque royale de Paris possède un autre ouvrage de Massoudi, intitulé *Ketab altanbyh oual ischraf* ou Livre de l'avertissement et de la manière d'acquérir de l'honneur : c'est un recueil d'observations sur l'histoire, la géographie, les doctrines philosophiques. L'auteur y cite, entre autres ouvrages, le Traité de géographie de Marin de Tyr qui est aujourd'hui perdu; il fait même mention des cartes qui accompagnaient ce traité. Sylvestre de Sacy a donné une notice fort étendue du *Ketab altanbyh* dans le t. VIII du *Recueil des notices et extraits*. Cet ouvrage fut le dernier que composa Massoudi, car il porte la date de l'année même de la mort de l'auteur. R.

MASTIC, MASTICAGE. On appelle généralement *mastic* toute composition qui a pour but de former un ciment propre à réunir, coller, souder, boucher

ou luter les diverses parties d'un corps composé de plusieurs pièces. Cette dénomination provient assez improprement du nom d'une substance résineuse qui découle d'une espèce de pistachier, appelé lentisque, et que l'on recueille en larmes ou en grains jaunâtres, susceptibles de pouvoir être mâchés. Or, on sait que c'est à cette action seule que l'on rapporte le mot de *mastication*, dont on a fait dériver le nom du produit de la plante. *Voy.* l'art. suivant.

On désigne par le mot *masticage* l'opération qui exige l'emploi du mastic, ciment; toutefois *mastiquer* exprime, en général, l'action de joindre, coller et rapprocher des parties séparées, qu'on y applique un mastic, proprement dit, ou toute autre substance analogue. C'est ainsi que l'on dit mastiquer avec de la terre, de la glaise, du goudron, substances qui cependant ne sont pas précisément des mastics. Il existe diverses sortes de mastics : le plus vulgairement connu est *le mastic des vitriers*, composé de craie à l'état de blanc d'Espagne, de colle et d'huile mêlés, brassés et corroyés ensemble. On l'emploie le plus fréquemment à fixer les carreaux de verres des fenêtres, et à empêcher le passage de l'air au travers des fentes du bois. Les peintres en bâtiment s'en servent aussi pour boucher les fissures et remplir les pores des corps dont la surface serait trop rugueuse, sans cet apprêt, pour recevoir convenablement les couches de peinture. Cette opération, en terme de pratique, s'appelle *rebouchage*.

Les *mastics faisant ciment* se composent de plusieurs manières, selon les usages auxquels ils sont appliqués. Les uns ne sont qu'un composé de cire, de résine et de brique en poudre; les lapidaires en font usage pour monter et assujettir les pierres précieuses. C'est à peu près la même composition qui sert de *lut* dans les opérations de laboratoire. D'autres ont plus de consistance, comme le mastic dit *de fontainier*. Ils ont pour base principale la chaux unie à des substances siliceuses, argileuses et calcaires, auxquelles on mêle encore de la limaille de fer et de l'eau-forte ou d'autres acides. Ces sortes de mastics servent principalement à faire les joints de dalles, de terrasses, et généralement des conduits où l'eau passe. On les emploie même en enduits, comme au fond des bassins.

Beaucoup de ces préparations ont la prétention d'être hydrofuges et imperméables; mais on aurait tort de s'y fier. La substance qui semblerait réunir les meilleures qualités requises pour la formation des mastics, c'est le bitume; à raison de sa souplesse et de son inaltérabilité. Nous renvoyons à ce mot, ainsi qu'à ENDUIT, nous bornant à ajouter ici qu'en France les mines les plus réputées de cette substance sont celles de Seyssel et du Val-Travers; les bitumes d'Auvergne, ceux de Dax, de Lobsann et autres, ont aussi des avantages dans des cas spéciaux. J. B-T.

MASTICATION. On nomme ainsi la fonction qui a pour but de diviser (*mâcher*) les aliments solides au moyen des mâchoires et des dents (*voy.* ces mots), avant de les introduire plus profondément dans les voies alimentaires. Cette division est facilitée par l'*insalivation*. La salive (*voy.*) agit de deux manières, et par ses qualités physiques, qui résultent de sa liquidité, et par son action chimique due aux sels qu'elle tient en dissolution. Une fois les substances solides suffisamment divisées et ramollies, la langue en recueille les parcelles (qui sont continuellement, au reste, reportées sur elle par les muscles des joues), pour en former le *bol alimentaire;* puis le voile du palais, jusque-là abaissé, se relève, et donne passage à ce bol alimentaire qui arrive dans le *pharynx* (*voy.*), ou *arrière-bouche*, après avoir franchi l'*isthme du gosier* (*voy.* PALAIS). C. L-R.

MASTODONTES (de μαστὸς, mamelon, pointe, ὀδοὺς, -οντος, dent), nom donné par Cuvier, à cause des grosses pointes coniques dont leurs dents molaires sont hérissées, à des mammifères que l'on ne connaît que par des débris fossiles, mais qui paraissent avoir eu, à en juger par leur trompe, par leurs défenses, par la structure de leurs pieds, la plus grande analogie de conformation avec les éléphants (*voy.*) près desquels on les a placés. Ces débris, que l'on avait d'abord confondus avec ceux du *mammouth*

(*voy.*), se trouvent dans les deux hémisphères, et particulièrement en Amérique, au sein des terrains d'alluvion. La hauteur du *grand mastodonte*, ou *m. de l'Ohio*, était d'environ 3 mètres. C'est à un mastodonte que paraissent avoir appartenu les ossements découverts sous Louis XIII, et que l'on attribua alors au géant Beutobochus, roi des Cimbres, défait par Marius. C. S-TE.

MASURKA ou MAZOURKA, *voy.* MASOVIE et AIR, T. Ier, p. 312.

MAT. Partout où l'homme put observer un palmipède se mouvant sur l'eau et ouvrant son aile au zéphir pour aider à l'action de ses pattes, la voile et la rame durent être les conséquences de cette observation. Le mât est donc de toute antiquité, presque aussi ancien que le premier navire. Une perche, avant un arbre, se dressa, fixée par son pied au fond du monoxyle, ou entre deux des planches du radeau. Des appuis latéraux, des appuis à l'avant et à l'arrière du navire vinrent bientôt le soutenir. Un trou percé à la tête du mât, garni plus tard d'un disque de poulie, servit au passage de la corde qui devait élever la voile, en montant la vergue sur laquelle cette voile était attachée. Le mât resta longtemps ainsi, mince ou gros, suivant qu'il devait porter une voile plus ou moins vaste. Quand le navire grandit, un mât unique ne lui suffit plus. Successivement on planta deux, trois, quatre et même cinq mâts dans la longueur de son pont supérieur. On ne leur laissa pas toujours la position verticale : quelquefois de certaines inclinaisons furent jugées nécessaires, et le mât se pencha un peu sur l'avant ou sur l'arrière; quelquefois il se coucha sur la proue, à ce point que par sa position il devint presque parallèle à la quille. Dès ce moment, l'arbre le plus grand ne le fut plus assez, parce que les voiles (*voy.*) se multipliaient, se superposant l'une à l'autre en trois, quatre ou cinq étages. Alors, un mât finit par se composer de cinq mâts partiels, chacune des fractions de cette unité prenant un nom particulier. C'est au XVIe siècle que le nombre des unités du mât fut le plus grand. Les nefs les plus importantes et quelques navires inférieurs, comme les caravelles célèbres qui portèrent Colomb aux terres devinées, eurent quatre mâts verticaux ou à peu près, et un mât penché sur la proue.

L'usage a maintenant, dans toutes les marines européennes, réduit à trois les mâts verticaux, en conservant le mât oblique de l'avant. Ce mât oblique, que nous nommons le *beaupré*, dans certains bâtiments abaisse sa tête jusqu'à devenir horizontal. Autrefois un mâtereau se dressait sur le beaupré portant une voile carrée, avantageusement remplacée par une ou plusieurs voiles triangulaires : ce mâtereau a disparu. Dans l'état actuel des choses, voici ce que porte de mâts un vaisseau de ligne et tout navire d'une certaine importance ayant trois mâts verticaux : sur l'avant, le beaupré qui s'élance hors du navire (ce mât est fort ancien, et l'on voit des monuments antiques timbrés de figures navales, où se remarque le bâton de proue); en arrière du beaupré, mais debout, assez près de l'éperon du navire, se dresse le mât que nous appelons mât *de misaine;* vers le milieu de la longueur totale du vaisseau, s'élève le mât principal, le *grand* mât; en arrière de celui-là, et assez près de la poupe, se place le mât d'*artimon*, le moindre de tous les mâts principaux ou bas mâts. Quand le navire avait quatre mâts verticaux, le quatrième, appelé en France *contre-artimon*, se plantait entre l'artimon qui se reculait tout-à-fait sur la poupe, et le grand mât qui gardait sa position médiane. Disons maintenant que, pendant le moyen âge, au XIIIe siècle par exemple, le mât le plus grand ne se plaçait pas au milieu du navire, mais sur l'avant : ce mât ce nommait *artimon*. Ne pouvant entrer ici dans les détails qui justifieraient cette assertion, nous renvoyons à notre *Archéologie navale*, mémoires nos 6 et 7. Sur les bas mâts, on enta ou l'on hissa d'autres mâts lorsqu'on voulut grandir la mâture et donner à la voilure un développement plus vaste en hauteur. Les premiers mâts qui se hissèrent sur les mâts inférieurs furent ceux qu'on appelle aujourd'hui mâts *de hune;* sur ceux-ci on guinda des mâts qu'on appelle mâts *de perroquet;* enfin, sur ces derniers on plaça des mâts

légers qui se nomment mâts *de cacatois*. Le beaupré aussi s'allongea; on lui donna un boute-hors pour porter les triangles de toile appelés *focs*.

Lorsque, le vaisseau devenu très grand, un seul arbre ne put plus suffire à faire les mâts principaux d'une seule pièce, on fit alors des mâts composés, dans lesquels plusieurs pièces vinrent concourir à un ensemble énergique; une mèche servit de centre à un cylindre fait de cinq pièces principales : l'arbre du milieu, équarri sur quatre faces, et quatre autres pièces rapportées chacune sur une des faces de la pièce centrale. Des cercles de fer, des ligatures de corde, appelées *roustures*, comprimèrent les pièces latérales sur la mèche, et fortifièrent le système déjà solidifié par les clous, les chevilles et les adents intérieurs. Le mât d'artimon n'est pas un mât d'assemblage ou composé, mais un mât d'un seul brin, comme les mâts de hune et leurs supérieurs. Les mâts qu'on ente, parce que l'arbre principal n'est pas assez long pour pouvoir porter plusieurs étages de voiles, s'appellent *mâts à pible :* ces mâts ne sont guère en usage qu'à bord des chebecks et des polacres. Dans le moyen-âge, le mât principal des nefs, l'artimon, avait généralement une longueur totale égale à celle de la quille du navire; aujourd'hui, il en est à peu près de même du grand mât des bâtiments à trois mâts.

Mettre des mâts à un navire, c'est le *mâter*. On mâte ordinairement les grands navires à l'aide d'une machine appelée machine à mâter ou *mâture*. On désigne aussi par le mot de *mâture* l'ensemble des mâts d'un navire. A. J-L.

MAT DE COCAGNE, *voy.* Cocagne.

MATADORE (du latin *mactator*, tueur, qui abat, immole), *voy.* Taureaux (*combats de*).

MATAMBA, *voy.* Kongo.

MATAMORE. A peu près synonyme de *capitan*, ce mot nous vient de l'ancien théâtre espagnol, dans lequel figurait toujours quelque capitaine ridicule se donnant le surnom de *mata-moros*, c'est-à-dire *tueur de Mores*, bien entendu qu'il n'en avait jamais regardé un seul en face. Ce mot, francisé, est devenu chez nous un sobriquet pour les faux braves, toujours empressés de vanter leur courage et de citer leurs prétendus exploits. M. O.

MATAPAN (cap), *voy.* Laconie et Morée.

MATATHIAS, *voy.* Maccabées.

MATÉ ou Thé du Paraguay, *voy.* Houx.

MATELOT. On donne communément ce nom, dérivé de *mât*, à l'homme de mer, à celui qui fait profession d'exercer le métier de marin, quels que soient d'ailleurs son âge et la nature du travail nautique auquel il se livre. L'inscription maritime range sous cette dénomination tous les marins immatriculés, c'est-à-dire ayant fait deux campagnes et qui, non revêtus d'un grade, sont âgés de 18 à 50 ans. D'après les derniers relevés, leur nombre en France monte à 56,000. Tous les hommes compris dans cette catégorie sont, comme on le sait, à la disposition de l'état, qui peut les lever pour le service de la flotte, dont ils composent la meilleure partie des équipages (*voy.* Marine). Les matelots congédiés du service conservent leur classe en rentrant dans la marine marchande.

Les matelots proprement dits forment le noyau de l'équipage, dont ils sont la force agissante et matérielle. Leur nombre peut varier; mais ordinairement il est dans la proportion de la moitié du personnel total de l'armement. Leurs fonctions consistent, en général, à prêter main-forte à la manœuvre et aux divers travaux du bord; mais ces travaux, dont l'art du *matelotage* comprend seulement une partie, sont si nombreux, si variés, exigent une intelligence, une application, une dextérité si peu communes, que les marins réputés pour connaître à fond leur métier sont extrêmement rares : aussi, ceux qui se font remarquer en ce genre sont-ils l'objet de distinctions particulières. On leur confie les postes importants, et presque tous passent rapidement aux grades de la maistrance (*voy.* Maitre). Telle est même l'estime inspirée par les qualités qui font le bon matelot, que l'on donne ce nom par excellence à l'homme qui les possède; ainsi l'on dit de lui : « il est *matelot*. » Dans cette acception, on l'applique même à des officiers,

voire à des généraux qui ne l'ont pas dédaigné. Cap. B.

MATÉRIALISME. C'est le système de ceux qui attribuent à la matière (*voy.*), c'est-à-dire au corps, les facultés que nous n'attribuons qu'à l'esprit, telles que la capacité de sentir, de penser, de vouloir. Ceux-là nient la spiritualité de l'âme (*voy.* Spiritualisme); ils ne lui accordent pas une existence distincte de celle du corps.

Il s'agit de savoir si le genre humain a eu tort de croire de tout temps au dualisme (*voy.*) de la matière et de l'esprit étroitement associés dans l'existence actuelle de l'homme; s'il a eu tort de croire à la prééminence de l'esprit sur la matière, à laquelle il communique le mouvement et la vie; enfin s'il n'y a qu'un non-sens dans ce mot du poëte: *Mens agitat molem.*

Ce qui en nous sent, veut et pense, est un principe nécessairement un, simple, et par conséquent *immatériel:* c'est ce qu'on a appelé l'âme (*voy.*). La spiritualité de l'âme résulte de son unité et de sa simplicité.

Si l'âme n'est pas distincte du corps, elle doit être composée d'un certain nombre de molécules matérielles, à quelques parties du corps qu'elles appartiennent; mais alors, les opérations propres à l'âme deviennent impossibles. En effet, il n'y a point de parties dans le sentiment, dans la volition; la pensée est un acte simple, irréductible. Cette portion de matière dont l'âme sera composée ne pourra, par exemple, former un jugement comparatif: ou les deux idées comparées seront dans deux molécules différentes, et une troisième molécule sera nécessaire pour faire l'acte de comparaison, et alors la comparaison sera à jamais impossible; ou les trois termes se réuniront dans une seule molécule, et alors vous revenez à l'unité, et nous disons plus, à la simplicité, à l'immatérialité; car la comparaison ne sera possible qu'à la condition que la molécule soit une, simple et immatérielle.

Si l'âme n'est pas distincte du corps, il faut qu'elle soit soumise aux mêmes lois que la matière, c'est-à-dire à des lois fatales; il n'y a donc plus de liberté humaine, et par conséquent plus de morale, plus de religion. *Voy.* Liberté.

L'hypothèse matérialiste a revêtu plus d'une forme et a passé par des phases diverses. D'abord, le corps tout entier a été regardé comme composant l'homme intellectuel et moral, aussi bien que l'homme physique: ce qui en nous sent, veut et pense, parut être indistinctement répandu dans la masse organique ou la portion de matière qui est propre à chacun de nous. Mais on ne tarda pas à reconnaître, par l'expérience, que certaines parties du corps étaient inutiles à la production de la pensée, de la volonté et même du sentiment. Platon plaça la raison dans la tête, les passions grossières dans les entrailles et les sentiments généreux dans le cœur. Plus tard, les progrès de la physiologie modifièrent ces hypothèses; on en vint à faire du système nerveux le siége et le principe de la vie psychologique: c'est le point de vue de Cabanis; le cerveau, la moelle épinière et les cordons qui s'en détachent, furent proclamés les organes de la sensibilité, et par suite de l'intelligence, qu'on regardait comme un produit de la sensibilité. Cependant, on a reconnu qu'on pouvait faire des incisions dans les nerfs et dans la moelle épinière, sans détruire l'activité psychologique: on en a conclu que ces parties n'étaient pas nécessaires à cette activité. L'hypothèse matérialiste a été forcée de reculer; elle a abandonné le système nerveux pour se retrancher dans le cerveau, qui est devenu dès lors le seul principe des phénomènes psychologiques (*voy.* Bonnet, etc.). De là est née une science nouvelle, qui a pris le nom de *phrénologie* (*voy.* ce mot).

Il serait superflu de recommencer ici, pour les molécules du cerveau, la démonstration qui a été faite plus haut pour les autres parties du corps, savoir, que si l'on donne pour siége à l'âme une portion quelconque de matière, l'âme alors sera étendue, par conséquent composée et divisible; que dans cette hypothèse, toutes les opérations intellectuelles qui supposent un sujet simple, un et identique, deviennent impossibles. En effet, le cerveau étant formé de molécules juxtaposées, ou toutes les molécules constituent le *moi*, et alors son unité disparaît, ou une seule molécule est le *moi*, et alors

elle sera distincte de la masse cérébrale, ce qui établit déjà un dualisme. L'identité du moi est également impossible, si le moi est dans le cerveau; car il est reconnu que la composition du corps humain change et se renouvelle sans cesse. De plus, les phrénologistes eux-mêmes ne sont pas d'accord entre eux : leur système admet bien des variétés; ils diffèrent d'une manière notable, non-seulement sur le nombre et la classification des facultés, mais même sur les parties du cerveau auxquelles ils attribuent telle ou telle fonction. Ce désaccord, il faut bien en convenir, n'est pas le signe auquel on reconnaît la vérité.

Une autre forme du matérialisme, forme plus épurée et plus savante, c'est le système des forces vitales, qui prétend identifier le principe de la vie psychologique avec le principe de la vie physiologique. Les forces vitales, qui produisent les phénomènes de la vie organique, produisent-elles aussi les phénomènes de la vie intellectuelle et morale? Nous l'avons déjà dit, il y a un dualisme dans l'homme : la personne humaine qui a conscience d'elle-même, et le principe vital dont nous n'avons pas conscience; c'est ce dernier qui nourrit le corps, le conserve et le reproduit. Les phénomènes qui dépendent du principe vital se passent dans le corps; ce sont des mouvements produits dans la matière par des forces inconnues, et, comme tels, bien différents des phénomènes psychologiques. Cette force vitale, de qui dépend la nutrition, la croissance ou le dépérissement de notre corps, a sans contredit une influence puissante sur notre moi. Mais peut-elle se confondre avec ce moi? avons-nous conscience de l'action de cette force? avons-nous conscience de la digestion ou de la sécrétion des divers fluides qui s'élaborent dans l'économie de notre organisation animale? Évidemment, la réponse ne peut être que négative. Cela seul suffit pour marquer une différence profonde entre la force vitale et la force-*moi*, dont le caractère essentiel est de se connaître.

Enfin, une dernière transformation du matérialisme, celle de toutes qui a le plus souvent tenté les esprits, c'est celle qu'il subit dans la philosophie de la sensation (*voy.* Condillac*). Dans l'espoir d'une trompeuse unité, on a voulu tirer des sens non-seulement nos idées sensibles, mais aussi nos idées rationnelles, et jusqu'à nos facultés mêmes. Ce système, qui a régné dans l'école française pendant tout le XVIII^e^ siècle et les premières années du XIX^e^, a été vivement combattu, et maintenant il est détrôné. Cette guerre a été nécessaire; avant de fonder la philosophie de l'avenir, il fallait déblayer le terrain et renverser des principes dont les conséquences pouvaient être si funestes; car des doctrines sensualistes sort nécessairement le matérialisme métaphysique, moral, religieux, politique et esthétique. L'homme, réduit à la sensation, n'a plus pour objet de connaissance que la matière et les choses physiques, les corps et leurs qualités; il n'a plus pour but de la vie que la recherche du bien-être corporel; tous ses devoirs aboutissent au soin de sa conservation. Tout ce qu'il y a de moral et d'élevé dans l'homme proteste contre une destination si étroite, et, Dieu merci! de pareilles théories n'ont plus besoin d'être réfutées. A-D.

MATÉRIAUX (du latin *materies*). Dans la maçonnerie, on entend par ce mot, pris dans un sens collectif, toutes les matières premières employées dans les constructions et l'établissement des machines. Toutes les substances servant comme matériaux de construction ayant un article spécial dans notre ouvrage, nous devons nous borner à y renvoyer.

On peut diviser les matériaux en cinq grandes classes: les terres (*voy.* Argile, Brique, Tuile, Sable, Mortier, Pouzzolane), les pierres (*voy.* ce mot et Granit, Roche, Marbres, Schiste, Moellon, Gypse, Platre, Ardoise, etc.), les bois, les métaux (*voy.* ces mots et les articles des différents bois de construction, Charpente, Fonte, Zinc, etc.), et les matériaux divers (*voy.* Bitume, Enduit, Ciment, Mastic, etc.). Ant. D.

Dans la littérature, on donne le nom de *matériaux* aux livres, documents, monuments de toute espèce dont on se sert

(*) Un matérialisme plus grossier a été enseigné par Helvétius, le baron d'Holbach, Lamettrie, etc. *Voy.* leurs articles. S.

pour la composition d'un ouvrage. En histoire, tout dépend de la nature des matériaux employés par l'historien : incomplets ou indignes de confiance, le récit aura nécessairement les mêmes défauts; mais, à l'inverse, on ne peut pas dire qu'avec de bons matériaux il se soit toujours fait de bonne et véridique histoire (*voy.* ce mot). Le triage des matériaux et leur appréciation forment la tâche de la critique historique (*voy.* l'article). S.

MATÉRIEL, mot qui sert, dans l'administration, à désigner les objets de toute nature qui sont employés à quelque service public. Il est souvent opposé, dans ce sens, à *personnel*, qui s'entend des personnes attachées à ce même service. Au département de la guerre, par exemple, il y a une division du personnel et une division du matériel : cette dernière se rapporte aux armes, places fortes, équipages, objets d'habillement, etc., etc.

MATERNITÉ, l'état, la qualité de mère. *Voy.* Femme, Enfant, Parents, etc.

MATHÉMATIQUES (de μάθησις, science, discipline, dérivé de μαθεῖν, apprendre). Ce nom, qui ne devrait plus s'employer qu'au pluriel, puisqu'il désigne maintenant plusieurs sciences particulières, s'appliquait, chez les Grecs, à la réunion de toutes les connaissances évidentes et certaines qu'ils possédaient : quelques notions d'arithmétique, de géométrie, d'astronomie, de musique et plus tard de mécanique et d'optique, en composaient l'ensemble. Mais avec le temps, et après de longs travaux, chacune de ces parties reçut assez de développement pour constituer une branche à part et donner naissance quelquefois à de nouvelles sciences.

En conservant aux sciences exactes réunies le nom de *mathématiques*, on a voulu indiquer l'idée noble et juste qu'on doit s'en former; car elles ne sauraient être en effet qu'un enchaînement de principes, de raisonnements et de conclusions que la certitude et l'évidence accompagnent continuellement. Est-ce à dire pourtant qu'elles puissent toujours résoudre les problèmes qu'elles se posent d'une manière également certaine? Non! partout l'esprit humain a des bornes. Dans quelques cas, tout calcul est impossible : il se brise devant les incommensurables; plus souvent, il n'est qu'approximatif; mais généralement, même lorsqu'elles sont obligées d'avouer leur impuissance absolue, les mathématiques montrent leurs résultats avec tant de clarté, leurs décisions ont un tel caractère d'autorité, qu'on ne saurait leur refuser ce beau titre de science par excellence, de sciences exactes.

Les modernes ont défini les mathématiques en général la science des rapports des quantités. Quelques géomètres trouvent cette definition incomplète : pour pouvoir s'occuper du rapport des quantités, a dit l'un d'eux, il faut préalablement que ces quantités existent ou soient engendrées; or, les lois de la génération des quantités rendent seules possibles les lois de leur comparaison ou de leurs rapports, et forment ainsi la partie la plus essentielle de la science. M. Poinsot trouve que cette définition, qui semble embrasser la science tout entière, n'en donne encore une idée ni assez profonde ni assez étendue : les mathématiques, dit-il, ne sont pas seulement la science des rapports; c'est-à-dire que l'esprit n'y a pas seulement en vue la proportion ou la mesure; il peut encore considérer le nombre en lui-même, l'ordre et la situation des choses, sans aucune idée de leurs rapports ni des distances plus ou moins grandes qui les séparent, de telle sorte que les mathématiques, considérées de la manière la plus générale, pourraient être définies la science qui a pour objet le nombre, l'ordre et la mesure. — Mais un ordre quelconque dans les nombres, leur génération, ne supposent-ils pas certains rapports qui ramènent à la définition première?

Un métaphysicien de notre époque a encore défini les mathématiques la science des lois du temps et de l'espace. Tous les phénomènes du monde physique, dit-il, considérés dans leur forme, sont perçus d'abord comme des agrégats de parties données primitivement ou comme des ensembles susceptibles de *plus* ou de *moins*, d'augmentation et de diminution; tous ces phénomènes peuvent donc se réduire en quantités, et par conséquent la

science des quantités embrasse l'universalité des phénomènes ou les *lois de la forme du monde physique*. L'*espace* et le *temps*, ces conditions primordiales du monde physique, sont eux-mêmes des quantités; or, les phénomènes du monde physique, savoir : les objets extérieurs et les représentations intérieures que nous en avons, nous apparaissent nécessairement dans le temps et dans l'espace; le temps et l'espace sont donc les formes du monde physique et deviennent le but des mathématiques.

Quoi qu'il en soit, les mathématiques ont pour objet de mesurer ou plutôt de comparer les grandeurs (*voy.*), par exemple les distances, les surfaces, les vitesses, etc., et en général tout ce qui est susceptible d'augmenter ou de diminuer. Elles se divisent en mathématiques *pures* et en mathématiques *mixtes* ou *appliquées*, autrement appelées sciences *physico-mathématiques*.

Les mathématiques pures considèrent la grandeur d'une manière simple, générale et abstraite : elles sont fondées sur les notions primordiales de la quantité. Si la quantité se compose d'une succession d'objets s'amassant et s'ajoutant les uns avec les autres, elle donne l'idée des nombres (*voy.*); si elle forme une conjonction de points qui se suivent et se prolongent dans l'espace, elle donne la conception de l'étendue (*voy.*), et alors la quantité devrait prendre le nom de grandeur. Les nombres et l'étendue forment donc deux déterminations particulières de l'objet général des mathématiques pures, et donnent ainsi naissance à deux branches distinctes de ces sciences : on pourrait nommer la première l'*algorithmie* ou la science des nombres; la seconde est la géométrie (*voy.*) ou la science de l'étendue. L'algorithmie se diviserait en deux branches principales, dont l'une a pour objet les nombres considérés en général ou les lois des nombres, c'est l'*algèbre* (*voy.*) avec les calculs (*voy.*) sublimes de l'infini qui en sont dérivés; et dont l'autre a pour objet les nombres considérés en particulier, c'est-à-dire l'*arithmétique* (*voy.*).

Les mathématiques mixtes empruntent de la physique quelques lois déduites de l'expérience, mais incontestables, ou bien supposent dans les corps une qualité principale et nécessaire; ensuite par des raisonnements méthodiques et démonstratifs, souvent appuyés de déductions mathématiques, elles tirent du principe établi des conclusions évidentes et certaines, comme celles que les mathématiques pures obtiennent immédiatement des axiomes et des définitions (*voy.* ces mots). Les mathématiques appliquées ont donc pour objet la grandeur en tant que revêtue des qualités sensibles et physiques, tels sont le mouvement, la dureté, la fluidité, etc. Mais l'application des mathématiques est universelle; les sciences n'acquièrent même un degré plus ou moins grand de certitude qu'en vertu de cette application, et suivant que leurs lois fondamentales s'appuient plus ou moins sur des lois mathématiques. Cette généralité d'application s'oppose à une classification rigoureuse des sciences physico-mathématiques. Cependant, comme le mouvement (*voy.*) de la matière est souvent le principal objet des recherches mathématiques qui s'y rapportent, les lois diverses qu'il affecte ont permis d'en classer quelques-unes sous le nom de *mécanique* (*voy.*). Ce nom s'applique en effet à la science du mouvement en général. Elle s'occupe des raisons d'équilibre (*voy.*) et des raisons d'action ou des forces motrices des corps solides ou fluides, et se divise ainsi en *statique* et en *dynamique* (*voy.* ces mots), et en *hydrostatique* et en *hydrodynamique*. On a proposé, en Allemagne, de donner le nom de *phoronomie* (de φορὰ, transport, et νόμος, loi) à une science particulière qui ne s'occuperait que des lois du mouvement en lui-même, indépendamment des objets sur lesquels il s'exerce; mais cette partie abstraite de la science se confond pour nous dans la dynamique. Considérées dans les divers corps où se produit le mouvement, ses lois deviennent la source de plusieurs sciences, dont les principales sont l'*hydraulique* (*voy.*), ou la science du mouvement des fluides; la *pneumatique*, qui s'occupe du mouvement des gaz (*voy.*); l'*astronomie* (*voy.*), qui s'exerce sur les mouvements des corps célestes; l'*opti-*

que (*voy.*), ou la science du mouvement de la lumière (*voy.*); et enfin l'*acoustique* (*voy.*), ou la science du mouvement des sons (*voy.*). Toutes ces sciences donnent encore lieu à d'autres sciences. Quant à leur application aux arts, à la pratique, les mathématiques sont aussi indéterminées que ces arts eux-mêmes; rappelons seulement l'arpentage, le toisé, la géodésie, l'architecture, la perspective, la navigation, l'art des fortifications, des constructions navales, la ballistique, la chronologie, la gnomonique (*voy.* tous ces mots), etc., etc.

De toutes nos connaissances, les mathématiques sont celles qui reposent sur le plus petit nombre de sensations, mais aussi sur les plus répétées; les idées de nombre et d'étendue entrent même de si bonne heure dans l'esprit, qu'on ne peut se rappeler quand et comment elles ont été acquises. Aussi pourrait-on commencer l'étude de ces sciences indifféremment par les conséquences de l'une ou de l'autre; cependant, comme les applications du calcul numérique sont les plus fréquentes, on commence généralement par l'arithmétique, puis on continue par la géométrie, l'algèbre, l'application de cette dernière à la précédente, et enfin le calcul infinitésimal.

On s'accorde à reconnaître deux méthodes pour traiter les sciences mathématiques : la synthèse et l'analyse (*voy.* ces mots). On donne encore le nom de méthode à certaines manières de traiter un sujet, de résoudre un problème; c'est ainsi qu'on disait la *méthode des limites*, *des indivisibles*, *des infiniment petits*, *des maximis et minimis* (*voy.* tous ces mots), etc.

Les sciences exactes ne semblent pas admettre, dans les écrits qui les concernent, les qualités brillantes du style. Leurs termes, rigoureusement définis, souvent sans synonymes; leurs propositions circonscrites dans des limites trop précises pour se prêter à des comparaisons qui expriment rarement l'idée pure qu'on cherche à rendre sensible; l'aridité d'un langage figuré dont les signes se précipitent dans les formules ou dans les opérations pour rendre les rapports et les conclusions plus saillants et plus rapides; la sécheresse des démonstrations, semblent devoir conduire à une manière d'écrire privée du nombre et dépourvue des images qui donnent au style le mouvement et la vie. Mais l'imagination, qu'on ne saurait refuser aux auteurs de grandes découvertes quelles qu'elles soient, seulement enchaînée par des détails sévères, peut reprendre toute sa couleur dès que le sujet le permet. Néanmoins, un style léger et fleuri ferait un singulier contraste avec la mâle austérité des recherches mathématiques. Ce que le style perd d'ailleurs en agrément, il le gagne en précision. En y mettant du soin, on parvient à éviter ce qui pourrait choquer l'oreille; et la propriété de l'expression, l'évidence de la liaison des idées qui se touchent répandent une lumière qui plaît aux esprits solides. « Si c'est avec le style élevé qu'il faut parler aux hommes réunis, dit M. Lacroix, parce qu'ils ne sont alors susceptibles d'être mus que par leurs passions, c'est avec le style exact qu'on doit présenter les objets soumis à la méditation solitaire, moyen le plus convenable dans l'organisation actuelle de nos sociétés pour répandre l'instruction. » La plupart de nos géomètres ont depuis longtemps cultivé l'art de la parole avec succès, et, nourris des belles-lettres, ils ont su rendre leurs écrits agréables et clairs, tout en leur laissant le caractère sévère que leur contenu comporte.

Le goût de l'exactitude, l'impossibilité de se contenter de notions vagues, de s'attacher à des hypothèses, quelque séduisantes qu'elles soient, le besoin d'apercevoir clairement la liaison des propositions et le but où elles tendent, sont, comme l'a dit encore M. Lacroix, les fruits les plus précieux de l'étude des mathématiques. On a pourtant objecté que la géométrie ne redressait que les esprits droits. Cela est vrai; mais cette étude n'en produit pas moins le meilleur effet sur une tête saine et bien organisée. Elle ne sert pas seulement à rectifier l'esprit, elle l'étend encore, en multiplie les forces; elle forme une logique plus exacte, plus rigoureuse, en habituant pour tout à la précision du calcul. Il est à remarquer d'ailleurs que

les plus beaux génies, même en métaphysique, étaient aussi de grands géomètres ou mathématiciens, car ces deux noms se confondent : qu'il nous suffise de citer Platon, Pythagore, Galilée, Newton, Leibnitz, Descartes, Pascal, etc., etc. Les mathématiques sont donc bien dignes d'occuper les méditations de l'homme sage, auquel elles peuvent offrir d'intéressantes distractions : Diderot trouva une consolation dans la science, lorsqu'enfermé à Vincennes et privé de papier, de livres, de plumes et d'encre, il s'amusait à faire de la géométrie sur les murs de sa prison.

Tous les peuples un peu considérables de l'ancien monde ont aimé et cultivé les mathématiques. Les Chaldéens, les Égyptiens, les Indiens, les Chinois avaient déjà fait certains progrès dans ces sciences, lorsque de l'Égypte elles se répandirent en Grèce, où elles acquirent un nouveau lustre en se fixant par l'écriture. L'école d'Alexandrie (*voy.*), composée en grande partie de mathématiciens grecs, entretint pendant plus de dix siècles le goût et l'étude des sciences dans leur pays. Les Romains n'y firent aucun progrès. Le talent de parler et de remuer l'imagination menait chez eux à la gloire et aux dignités; ils estimaient moins les connaissances exactes et spéculatives que le génie cultive en silence et qui sont peu propres à exciter les applaudissements de la multitude. Après la chute de l'empire romain, les mathématiques furent cultivées par les Arabes, et à la renaissance des lettres, elles ne tardèrent pas à refleurir avec éclat dans l'Occident. Montucla a écrit l'*Histoire des mathématiques*, depuis leur origine jusqu'au commencement du XVII^e^ siècle, avec autant de profondeur que de sagacité. Ne se bornant pas à faire connaître les travaux et la vie des grands hommes dont il parle, il remonte à la source des inventions; il en développe l'esprit et les progrès et instruit le lecteur en satisfaisant sa curiosité. Montucla ne fit paraître que les deux premiers volumes de cette grande publication, qui fut continuée par Lalande (*voy.*), et forme 4 vol. in-4°, Paris, 1799-1802. L'abbé Bossut a publié, en 1810, un *Essai sur l'histoire des mathématiques* (Paris, 2 vol. in-8°), qu'il avait déjà fait paraître comme discours préliminaire du Dictionnaire de mathématiques de l'*Encyclopédie méthodique* (Paris, 1784, in-4°); en allemand, on cite l'ouvrage analogue de Poppe (Tubing., 1828); enfin dans les derniers temps nous devons signaler l'*Histoire des sciences mathématiques en Italie*, par M. Libri (Paris, t. I-IV, 1838-41).

Plusieurs ouvrages destinés à l'enseignement des mathématiques forment des corps entiers de doctrine sous le nom de *Cours*. Nous devons citer ceux de Bezout, de Bossut, de Garnier, de Legendre, et de M. Lacroix. On possède aussi d'excellents éléments particuliers à quelques-unes des sciences exactes, dont il sera parlé à chacune d'elles. D'autres publications servent à entretenir le goût des mathématiques et à propager les découvertes. Il faut placer en première ligne les Mémoires des diverses Académies des Sciences. Celle de Paris publie en outre, conformément à une décision du 18 juillet 1835, des *Comptes-rendus hebdomadaires* de ses séances, par les soins de ses secrétaires perpétuels. Citons encore le *Journal de l'École polytechnique*, dont il paraît un volume chaque année; le *Journal de mathématiques pures et appliquées*, recueil mensuel de mémoires sur les diverses parties des mathématiques, par M. Liouville; un journal analogue, ayant le même titre, se publie en allemand, à Berlin, sous les auspices du gouvernement, par M. Crelle, etc. L. L.

MATHIAS, *voy.* MATTHIAS.

MATHIEU, *voy.* MATTHIEU.

MATHILDE, dite la grande comtesse, était fille de Boniface, margrave de Toscane (de la maison d'Este) et d'une princesse de Lorraine. Née en 1046, elle épousa en premières noces Godefroy-le-Bossu, fils du duc de Lorraine. Mais, préférant le doux climat de l'Italie, elle vécut constamment séparée de son mari. Restée veuve à l'âge de 30 ans, elle se dévoua tout entière à soutenir les papes dans leur lutte contre le pouvoir temporel; et quoique cousine de l'empereur Henri IV (*voy.*), elle servit contre lui avec dévouement la cause de Grégoire VII (*voy.*) et d'Urbain II. Elle n'abandonna

pas, dans l'adversité, le premier de ces pontifes, le secourut de ses trésors lorsqu'il fut assiégé dans Rome, et, après sa mort, elle continua la guerre contre l'Empereur. Elle termina sa vie à Polirone, en 1115, dans un couvent de l'ordre de Saint-Benoît qu'elle avait fondé, laissant, par donation (1077 ou 1079), au Saint-Siége, ses vastes possessions qui comprenaient encore (quoique son mariage avec Guelfe II (*voy.*), dont elle n'eut point d'enfants, mariage célébré en 1089, du consentement du pape Urbain II, y eût fait une large brèche) la Toscane, Mantoue, Parme, Reggio, Plaisance, Ferrare, Modène, une partie de l'Ombrie, le duché de Spolète, presque tout ce qui est appelé aujourd'hui le Patrimoine de saint Pierre, depuis Viterbe jusqu'à Orviète, avec une partie de la Marche d'Ancône. Cette donation fut un nouveau sujet de querelle entre Pascal II et Henri IV. Ce dernier prétendit que la plupart des fiefs de la comtesse Mathilde étaient mouvants de l'Empire. Il en résulta une guerre qui se termina par la cession au Saint-Siége d'une partie de ce riche héritage. *C. L.*

MATHISSON, *voy.* MATTHISSON.

MATHUSALEM, en hébreu (*Gen.*, V, 21) *Methusalah*, ou mieux encore *Methusalakh*, fils d'Hénoch et père de Lamech, qui donna le jour à Noé, est surtout connu, dans l'histoire sacrée, par la durée merveilleuse de sa vie. Il entrait dans sa 969^e^ année lorsqu'il mourut, un an environ avant l'époque à laquelle on rapporte généralement le déluge (2379 ans av. J.-C.). Il ne faut pas le confondre avec Mathusaël, arrière-petit-fils de Caïn, tandis que Mathusalem appartenait à la race de Seth. X.

MATIÈRE. Au premier coup d'œil, rien de plus aisé à concevoir que l'idée de la matière, par opposition à l'idée de l'esprit. Si, en effet, l'esprit, par sa nature immatérielle, ne peut être saisi par aucun de nos organes, la matière sera au contraire tout ce qui tombe sous les sens, tout ce que nous pouvons voir, entendre, toucher, tout ce qui est coloré, sonore, odorant, savoureux, résistant, doux ou rude au toucher, etc. ; en un mot, la matière sera l'ensemble des corps au milieu desquels nous vivons. N'est-ce pas là une notion à la portée de toutes les intelligences, accessible à l'ignorant comme au savant? Cependant, cette idée, si claire en apparence, commence à s'obscurcir dès qu'on y regarde de plus près. Et d'abord, qu'est-ce que toutes ces qualités par lesquelles nous connaissons la matière? qu'est-ce que la couleur, le son, l'odeur, la forme, le froid, le chaud, l'âpre ou le poli, la solidité, la pesanteur? La science, lorsqu'elle a examiné ces qualités, a reconnu que la plupart d'entre elles n'ont en elles-mêmes aucune réalité; elle démontre que les corps ne sont ni savoureux, ni sonores, ni colorés, ni odoriférants; que les saveurs, les odeurs, les sons, les couleurs sont de pures sensations, et, pour parler le langage de l'école, que ces qualités n'ont rien d'objectif et qu'elles sont de pures modifications du sujet. A ce compte, les corps ne seraient plus que de simples apparences.

Il est vrai, nous ignorons profondément l'essence de la matière; nous ne connaissons d'elle que ses modes, et parmi ces modes, il en est un grand nombre qui ne nous révèlent rien hors de nous-mêmes; ni l'odorat, ni le goût, ni l'ouïe ne nous apprennent qu'il y a des corps: nous ne leur devons que de pures sensations, sans aucune idée d'extériorité. Cependant, sous ces modes nous sommes intimement convaincus qu'il y a encore autre chose: c'est la substance, que nos sens ne peuvent atteindre, mais que notre raison conçoit comme le support nécessaire des qualités sensibles. Et parmi ces qualités elles-mêmes, celles que nous percevons par le sens du toucher ont été soigneusement distinguées de celles que nous percevons par les autres sens. Les impressions du toucher ont cette propriété singulière de nous révéler quelque chose d'extérieur à nous : c'est autour de ces qualités fondamentales que se groupent les autres attributs dont nous composons l'ensemble des corps. De là, la distinction des qualités premières et des qualités secondes. Toutes les qualités premières ont été ramenées à l'étendue et à la solidité : la figure est une modification de l'étendue; la solidité, l'impénétrabilité, la résistance sont une seule

et même chose; la dureté, la mollesse, la fluidité sont des modifications de la solidité et ses divers degrés; la rudesse et le poli des surfaces n'expriment que les sensations attachées à certaines perceptions de la solidité. Mais en quoi les qualités premières se distinguent-elles des qualités secondes? Le voici. Nous connaissons les qualités premières, nous ne connaissons pas les qualités secondes, nous savons seulement qu'elles existent. Les qualités secondes sont des causes inconnues de sensations connues. Nous connaissons directement l'étendue et la solidité et toutes leurs modifications diverses; nous en avons la notion la plus claire et la plus distincte : nous ne connaissons pas les qualités qui rendent les corps propres à exciter en nous les sensations des sons, des odeurs, des saveurs, du chaud et du froid; aucun de nos sens ne nous les manifeste. De là vient, comme l'a observé Locke, que nous les concevons plutôt comme des puissances que comme des qualités.

Ainsi, 1° la notion de substance, qui n'est que l'idée de l'existence, à laquelle participent les corps; 2° les qualités premières, qui nous donnent la perception de la réalité extérieure; 3° les qualités secondes, par lesquelles l'homme achève de se mettre en relation avec les corps : voilà comment se décompose pour nous l'idée complexe de la matière.

Nous ne pouvons avoir la prétention de traiter dans notre cadre restreint tous les problèmes agités au sujet de la matière. Ainsi la question de savoir si la matière est ou non divisible à l'infini a été longuement débattue par les philosophes autant que par les chimistes : là-dessus nous renverrons aux art. DIVISIBILITÉ et ATOMES.

On s'est demandé si la matière est éternelle, incréée, ou si elle a commencé d'exister. C'est la difficulté de comprendre l'effrayante idée de la création (*voy.*) qui a jeté dans l'hypothèse de l'éternité de la matière. En vertu du principe : « rien ne se fait de rien », on a nié la création de la matière tirée du néant par un acte de la volonté suprême. Platon lui-même hésite en face de cette question formidable; son démiurge ne fait qu'arranger, ordonner une matière préexistante; il est lui-même dépourvu de la puissance créatrice. En effet, dès qu'on nie la création, il faut admettre l'éternité de la matière; mais ici se présente une difficulté non moins insoluble que celle devant laquelle on a reculé, un fait non moins incompréhensible et plus contradictoire peut-être : il faut laisser subsister à côté de Dieu une substance qui le limite, car elle existe indépendamment de lui. Or, entre l'hypothèse contradictoire qui admet une limitation de l'être nécessaire, infini et tout-puissant, et la difficulté de comprendre la création, ce quelque chose sortant de rien, il n'y a pas à hésiter. Pour quiconque a une fois sérieusement admis la notion de l'être nécessaire, l'hypothèse de l'éternité de la matière équivaut au dualisme manichéen et par conséquent à la négation de l'unité de Dieu.

La question de savoir si la matière peut penser a été traitée à l'art. MATÉRIALISME. On sait que Locke, tout religieux, tout spiritualiste qu'il était, a admis un doute sur ce point, doute fondé uniquement sur la crainte de borner la toute-puissance de Dieu; mais la toute-puissance de Dieu s'arrête devant ce qui est contradictoire. A-D.

MATIÈRE MÉDICALE (*materies medica*). Cette dénomination, que dans les écrits modernes on a remplacée par celle de *pharmacologie*, exprime l'ensemble des moyens que le médecin emploie pour traiter et guérir les maladies. Ainsi comprise, la matière médicale serait d'une étendue infinie puisque le médecin appelle à son aide la nature entière et même le monde immatériel. Dans l'acception limitée par l'usage, la matière médicale est cette partie de la médecine qui traite des médicaments, sous le rapport de leur origine, de leur préparation et de leurs propriétés. L'art de les appliquer à la guérison des maladies constitue la thérapeutique, et c'est la pharmacie qui s'occupe de les préparer et de les combiner entre eux.

La découverte des propriétés médicamenteuses de certains corps est aussi ancienne que le monde, et du même temps aussi date une disposition à supposer à

celles qu'on connaît peu des vertus d'autant plus grandes que ces substances sont plus rares. L'imagination et l'amour du merveilleux ayant toujours devancé l'expérience, on peut dire sans exagération que tout ce qui existe a été appliqué à l'homme malade et est entré dans le domaine de la matière médicale.

L'histoire naturelle et la chimie sont venues, dans ces derniers temps, faire justice de la foule innombrable d'erreurs dont était encombrée la matière médicale et dont Swift donne le plaisant tableau : « Les médecins, dit-il, prennent des herbes, des minéraux, des gommes, des huiles, des coquillages, des sels, des plantes maritimes, des excréments, des écorces d'arbres, des serpents, des grenouilles, des crapauds, des araignées, des poissons, des os et de la chair des hommes morts et des oiseaux, et de tout cela ils composent une liqueur d'une odeur et d'un goût détestables, que l'estomac rejette avec dégoût. » Il n'y a point d'exagération dans cette peinture, pour peu qu'on se reporte à cinquante ans en arrière.

Il a donc fallu refaire la science, et l'on peut dire que cette œuvre n'est pas encore achevée. Il a fallu vérifier et préciser la nature, l'origine et les propriétés des médicaments connus, effacer de la liste, jusqu'à nouvelle preuve au moins, la multitude de ceux que le charlatanisme ou la crédulité y avaient introduits, s'opposer aux invasions incessantes du même genre, analyser les composés et faire la part de chacun des éléments. Ajoutez à cela l'obligation d'expérimenter, sur les animaux d'abord, puis sur l'homme tant sain que malade, les substances diverses réputées médicamenteuses, la nécessité de varier et de multiplier les observations relatives aux doses, aux circonstances, aux préparations, etc., et vous aurez une idée des difficultés et des progrès presque insensibles de la science.

Un petit nombre de substances sont seules bien connues; ce sont celles qui jouissent de propriétés vraiment énergiques. L'histoire naturelle a fait connaître complétement leur origine et leur extraction, leurs analogues et leurs succédanés; elle aide aussi à déjouer les ruses des falsificateurs. La chimie concourt également à ce but en isolant les principes essentiels dont elle indique les proportions, et qu'elle présente sous le moindre volume et avec la plus grande énergie possibles au médecin. De son côté, la physiologie expérimentale a déterminé les conditions qui modifient leur activité et signalé les effets qu'on a droit d'en attendre. Avec ces ressources, le praticien éclairé ne manque pas de ce qui est nécessaire, et il faut bien se garder de croire qu'en pareil cas le superflu soit la richesse. Ce n'est pas cependant qu'il ne soit bon de continuer à rechercher les propriétés des substances encore inconnues, mais il ne faudrait pas s'empresser d'annoncer comme nouvelle une substance inférieure ou tout au plus égale à celles qui sont usitées.

Pour éviter la fâcheuse confusion où sont tombés les anciens, il est donc indispensable d'apporter une scrupuleuse exactitude dans la description de tous les faits qui se rapportent aux médicaments. Tel, en effet, fidèle sous le rapport de l'histoire naturelle, par exemple, ne l'est plus quand il s'agit des autres points de vue, et se rend l'écho des erreurs populaires que propage l'amour du merveilleux.

Tous les corps de la nature peuvent agir d'une manière plus ou moins puissante sur l'économie animale. Il est donc naturel de ne choisir que ceux qui sont doués de la plus grande activité pour les ranger au nombre des médicaments. *Voy.* PHARMACIE. F. R.

MATIGNON, *voy.* GRIMALDI et MONACO.

MATINES, *voy.* HEURES CANONIALES.

MATRICE (*matrix*, de μήτηρ, mère), *voy.* SEXUELLES (*parties*) et UTÉRUS.

On donne encore le nom de *matrices* aux pièces qui, après avoir reçu l'empreinte d'un poinçon, doivent la reproduire sur les objets qui sont soumis à leur action, soit par la frappe, comme dans les médailles et monnaies (*voy.* ces mots et BALANCIER), soit par le refroidissement à leur contact d'un métal en fusion (*voy.* FONDEUR EN CARACTÈRES). Z.

MATRICULE, registre, rôle où l'on inscrit les noms des personnes admises

dans un corps, dans une société. Dans l'histoire d'Allemagne, la matricule de l'Empire était le dénombrement des princes et des États qui avaient séance dans la diète. La matricule de Worms est une ordonnance de 1521 qui fixait le contingent et les contributions de guerre, etc. Dans les universités, les écoliers sont encore *immatriculés*, c'est-à-dire inscrits sur le registre-matricule. E. H-G.

MATTHIÆ (Auguste-Henri), professeur et philologue distingué, né à Gœttingue, le 25 déc. 1769. Il fit ses études au gymnase et à l'université de sa ville natale, puis, à l'âge de 20 ans, il entra comme instituteur dans une famille d'Amsterdam; mais il continua à se livrer avec ardeur à l'étude de la philosophie, de l'histoire, de la philologie et des littératures étrangères. En 1798, Heyne le plaça comme professeur de latin, de grec et d'allemand, dans le pensionnat anglais fondé par Mounier à Weimar. Il y resta jusqu'en 1801, et fut nommé ensuite directeur du gymnase d'Altenbourg. Dans l'exercice de ces fonctions, il obtint le titre de conseiller d'église et des écoles, et mourut le 6 janvier 1835. Parmi ses ouvrages les plus importants, nous citerons sa grande Grammaire grecque (Leipz., 1807; 2e éd., 1825-27; trad. en franç. par MM. Gail et de Longueville, Paris, 1831 et suiv., 3 vol. in-8° et suppl.); son *Esquisse de la littérature grecque et latine* (Iéna, 1815; 3e éd., 1834); ses *Éléments de philosophie* (Leipz., 1823; 3e éd., 1833); son *Essai d'une théorie du style latin* (Leipz., 1826), et ses *Miscellanea philologica* (2 vol., 1803-4). Il a donné aussi des éditions des Hymnes et de la *Batrachomyomachie d'Homère* (Leipz., 1805), ainsi que des tragédies d'Euripide (Leipz., 1813-29, 9 vol.). — Son frère, Frédéric-Christian, né en 1763, et mort en 1822, recteur du gymnase de Francfort-sur-le-Mein, est connu par ses éditions d'Aratus, d'Ératosthènes et de Denys-le-Périégète. *C. L.*

MATTHIAS, l'un des deux disciples choisis pour remplacer Judas. Le sort l'ayant favorisé, il fut mis, d'un commun accord, au nombre des apôtres (*Act.*, I, 23. 26). Il n'est mentionné que cette seule fois dans l'Écriture. On suppose qu'il porta le christianisme dans l'intérieur de l'Asie et qu'il finit sa vie par le martyre. X.

MATTHIAS, empereur d'Allemagne de 1612 à 1619, né le 24 février 1557, mort le 20 mars 1619. *Voy.* Allemagne, Autriche, Bohème, Hongrie.

MATTHIAS CORVIN, roi de Hongrie, élu en 1458, était le second fils du célèbre Jean Hunyade (*voy.* *). A la mort de son père, il n'avait que 13 ans; son frère Ladislas en avait 24. Poursuivis par la haine du comte Cilly, Ladislas poignarda ce dernier. Le roi Ladislas V dissimula d'abord, mais excité par les partisans du comte, il fit périr sur l'échafaud l'aîné des Hunyades, et le plus jeune, fait prisonnier, fut envoyé en Bohème à la cour de Podiebrad. Le roi Ladislas étant mort subitement, le 23 novembre 1457, Szilagyi, l'un des héros de Belgrade, oncle maternel du jeune Matthias Corvin, à la tête de 20,000 cavaliers, vint camper sous les murs de Pesth et décida l'élection de cet enfant comme roi de Hongrie. Podiebrad le fiança dès lors à sa fille. Matthias monta donc sur le trône à l'âge de 15 ans; il n'y déploya pas moins dès ce moment une énergie peu commune, déjouant toutes les intrigues des ennemis de sa famille, repoussant les attaques des princes voisins ses compétiteurs à la couronne. Son règne, de 32 ans, fut une longue série d'exploits et de conquêtes. La Basse-Autriche fut réunie à la Hongrie, la Bosnie reprise sur les Turcs; le voïvode de Moldavie, vaincu, ne put exécuter son projet de reconnaître la souveraineté de la Turquie, dont Matthias battit les armées à diverses reprises; les troubles intérieurs furent réprimés. Il ne fut pas moins heureux dans la guerre contre son beau-père Podiebrad, qui fut obligé de lui abandonner la Moravie, la Silésie, la Lusace, et qui lui accorda même la succession au trône de la Bohème. Habile administrateur, le roi de Hongrie fit les règlements les plus sages pour l'armée, dont il érigea un noyau permanent sous le nom de sa *garde noire*. Protecteur de l'industrie, de l'agriculture, des sciences, il fit en outre publier des lois importantes sur le duel,

(*) A cet article, on a expliqué le surnom de *Corvinus*. S.

sur la procédure en général, supprima plusieurs abus et résista aux empiétements de la cour de Rome. Néanmoins, ses guerres souvent injustes épuisèrent le pays. Il mourut a Vienne, en 1490, d'un coup d'apoplexie, ne laissant d'autres enfants qu'un fils naturel, Jean Corvin, qui se présenta vainement comme candidat à la couronne. C. L-G-T.

MATTHIEU (SAINT) ou LÉVI, un des quatre évangelistes, fils d'Alphée, était péager à Capernaüm, en Galilée, lorsqu'il renonça volontairement à son emploi pour suivre le Christ. Sa vocation et sa présence aux assemblées qui suivirent l'ascension sont les seules circonstances connues de sa vie (*Act.*, I, 13). On croit qu'il prêcha l'Évangile en Judée, dans la Macédoine, peut-être aussi chez les Parthes ou chez les Éthiopiens, et qu'il finit sa vie par le martyre.

Le témoignage de l'antiquité et une comparaison attentive des quatre évangiles ne permettent aucun doute sur l'antériorité du sien : il fut vraisemblablement composé avant la destruction de Jérusalem par Titus. Une question plus difficile à décider, c'est celle de savoir si saint Matthieu a écrit en hébreu ou en grec. Les opinions sont partagées sur ce point. Cependant il n'existe aucun manuscrit de son évangile en hébreu. Le plan qu'il a suivi montre qu'il le destinait principalement aux Juifs, ses compatriotes, et que son but était surtout de leur prouver que Jésus était le Messie promis. L'admirable sermon de la montagne, qui ne se trouve que dans son évangile, révèle encore plus manifestement cette intention. *Voy.* ÉVANGILE, JÉSUS-CHRIST, etc. EM. H-G.

MATTHISSON (FRÉDÉRIC DE), poëte lyrique allemand, naquit, le 23 janvier 1761, à Hohendodeleben, près de Magdebourg. Il perdit de bonne heure son père, qui, dans sa jeunesse, avait été chapelain d'un régiment, et plus tard pasteur de village. Le jeune Matthisson fut alors élevé par les soins de son grand-père, qui exerçait aussi les fonctions de ministre de l'Évangile. A l'âge de 14 ans, il passa à l'école de Klosterbergen ; plus tard il étudia la théologie, la philologie, les sciences naturelles à Halle, et fut un instant professeur à Dessau, puis précepteur d'un jeune comte livonien (Sievers). C'est à Heidelberg que Matthisson composa sa fameuse élégie *Sur les ruines d'un vieux château*, qui à elle seule répandit le nom du jeune poëte à travers toute l'Allemagne. Vers 1790, nous le trouvons établi à Nyon, auprès de son ami Bonstetten (*voy.*); et bientôt après, comme précepteur, à Lyon. Vers 1794, il fut attaché, en qualité de lecteur, à la petite cour de la princesse d'Anhalt-Dessau, et séjourna en 1795 et 1796 à Rome et à Naples. Vers 1799, il voyage de nouveau dans l'Italie septentrionale ; en 1801, il est dans le pays de Vaud. Ces tournées dans les plus belles contrées de l'Europe développèrent le talent lyrique et pittoresque de Matthisson ; les souvenirs qu'il rapporta de ces courses fréquentes se trouvent d'ailleurs consignés dans un ouvrage spécial rempli d'intérêt. En 1812, il entra comme bibliothécaire et conseiller de légation au service du roi de Wurtemberg, qui lui conféra des lettres de noblesse. En 1819, il retourna pour la dernière fois, avec le prince Guillaume de Wurtemberg, dans sa chère Italie ; puis il mourut à Wœrlitz, le 12 décembre 1831.

La vie de Matthisson fut calme et heureuse : aussi la mélancolie que respirent beaucoup de ses vers n'a-t-elle rien de poignant ; c'est la douce tristesse d'une âme pensive, recueillie, qui se plonge avec délices au sein de la nature, parce que la société a moins de charmes pour elle que les grands spectacles des Alpes, de la mer, et d'un horizon infini. Matthisson est poëte-paysagiste ; il aime à peindre, à décrire, mais il le fait avec un tact exquis ; ses tableaux ont toujours une dimension convenable ; jamais le lecteur ne se fatigue en lisant ses vers, tant leur rhythme est mélodieux, tant les images qu'ils retracent sont frappantes de vérité. En étudiant Matthisson, on croit étudier la nature elle-même. Il y a d'ailleurs du mouvement dans ces petits poëmes, où l'on trouve presque toujours une succession de phénomènes, plutôt que des tableaux d'ensemble ; en dramatisant, pour ainsi dire, le paysage, il échappe complétement à la monotonie ordinaire de la

poésie descriptive. Quelquefois il introduit au sein de ces petits tableaux des êtres empruntés au monde fantastique; d'autres fois, pour animer ses compositions, le poëte en appelle au temps passé, à l'art, à ses propres souvenirs. Sa muse est contemplative; et plus d'un de ses morceaux lyriques se rapprochent du genre *meditatif* qu'un grand poëte français a fait accepter depuis vingt ans au public. Matthisson réussit surtout à peindre les scènes alpestres. Vous suivez son pèlerin (*der Alpenwanderer*) à travers tous les incidents, tous les changements à vue d'une de ces ascensions aériennes. Matthisson aime surtout à peindre le soir, la nuit, des scènes d'automne. Le sentiment de l'amitié, de toutes les affections douces et calmes, se reproduit souvent dans ses vers.

De 1800 à 1820, Matthisson a été l'un des poëtes favoris de l'Allemagne. Il se forma ensuite un parti réactionnaire qui lui refusa toute espèce de talent. Convenons qu'il est quelquefois doucereux et fade; mais son nom vivra au même titre que ceux de Gray, de Beattie, et de Thomson. Nous avons déjà fait allusion à ses *Souvenirs* (*Erinnerungen*, 5 vol., Zurich, 1810-16) : c'est un journal de voyage, quelquefois un peu maniéré, mais rempli de notions intéressantes. L'anthologie allemande, éditée par lui, en 20 volumes, laisse beaucoup à désirer : un choix plus rigoureux aurait dû présider à cette collection. Ses *OEuvres complètes* ont paru à Zurich, 1825, 6 vol.; ses œuvres posthumes, avec un choix de lettres, à Berlin, 1832, 4 vol. Ses poésies lyriques ont souvent été publiées, séparément ou avec celles de son ami Salis (*voy.*). Matthisson a donné lui-même une notice biographique sur sa personne dans les *Zeitgenossen*, 1re série, n° 5. L. S.

MATURITÉ. Un fruit (*voy.*) est *mûr* quand ses parties ont pris tout leur développement et qu'il est près de se séparer naturellement du végétal qui l'a produit : cet état correspond, dans le règne animal, à celui d'un fœtus à terme. Les fruits étant composés de deux portions distinctes, le *péricarpe* et la *graine*, on peut considérer isolément les phénomènes qui se rattachent à la maturité de ces deux appareils. La maturité de l'un et de l'autre est amenée par la succession et l'enchainement de phases diverses, qui portent le nom de *maturation* et qui correspondent à la *gestation* des animaux.

Dès que l'ovaire est fécondé, il devient un centre d'action. La sève, qui peu auparavant était appelée dans les pétales, les étamines et le style, change de route et se rend à l'ovaire, à peu près comme dans les femelles des animaux le sang se porte, dès les premiers temps de la grossesse, aux fœtus. Les ovaires qui ont été fécondés commencent à grossir : ils ont *noué*, suivant l'expression ordinaire. L'accroissement du péricarpe s'opère à la même époque que celui des ovules, mais ne lui est pas aussi subordonné qu'on serait naturellement porté à le croire : ainsi, il n'est pas rare de voir des ovaires dont tous ou presque tous les ovules n'ont pas été fécondés, et qui, cependant, grossissent comme à l'ordinaire. On peut même dire qu'en général le développement du péricarpe est en raison directe du petit nombre d'ovules fécondés. La différence, si importante du point de vue économique, qui existe entre les fruits charnus et non charnus tient à ce que les péricarpes foliacés des premiers, étant munis de stomates ou pores, permettent l'exhalation de l'eau, tandis que ceux des seconds, en étant privés, se gorgent de liquides qui dilatent les cellules. La nature du fruit, sa saveur, dépendent principalement des modifications que subit la sève dans le parenchyme de leur péricarpe, et aussi des circonstances qui favorisent ou arrêtent et gênent cette élaboration. On ne sait absolument rien sur l'influence qu'exercent les cellules sur la sève; elle tient à la constitution intime des tissus : quant à celle qu'exerce la nature de cette sève, elle doit être de peu d'importance, puisqu'un arbre greffé sur une espèce différente conserve les qualités qui lui sont propres.

La chaleur est une des causes qui déterminent le mieux la maturité; car elle tend particulièrement à faire développer, dans les péricarpes, la matière sucrée : cela n'a pas besoin de preuves; l'usage

des serres, des cloches, des espaliers (*voy.* ces mots), des murailles de couleur foncée, a surtout pour but la concentration des rayons solaires sur les fruits. La lumière active aussi la maturité; son influence est surtout manifeste dans le degré de coloration offert par beaucoup de péricarpes. L'humidité, dans le commencement de la maturation, semble favoriser, sinon la maturité, au moins le développement des fruits; plus tard, elle deviendrait nuisible en permettant aux cellules de se gorger continuellement de liquides. C'est pour éviter l'absorption de l'eau, pour donner plus de concentration aux sucs des fruits et forcer les cellules à une élaboration plus complète, que l'on cueille certains fruits quelques jours avant leur absolue maturité. Les transformations chimiques qui se lient à la maturité des péricarpes, qui la constituent pour ainsi dire, sont encore fort obscures. On peut avancer, cependant, qu'en général les proportions de sucre, de gomme et de principe aromatique, augmentent; tandis que celles de l'eau et des matières acides diminuent, à mesure que se rapproche l'époque de la maturité.

Si nous passons actuellement à la graine (*voy.*), nous voyons d'abord l'embryon entouré d'un liquide nommé *amnios*, qui va en diminuant; car il sert à nourrir le germe. Cette absorption s'effectue par le *placenta* et est transmise par le *cordon ombilical*. Quand le liquide amniotique ne sert pas tout entier au développement de l'embryon, le reste se concrète, et forme l'*albumen*. Tandis que dans le péricarpe, le voisinage de la maturité correspond avec une plus grande abondance de principes sucrés, c'est le contraire pour la graine, dans laquelle cette substance est de plus en plus remplacée par une matière féculente, huileuse ou charnue, suivant les plantes. Quant à l'eau, elle va toujours en diminuant, comme dans la maturation du péricarpe. Cette dernière circonstance, jointe à l'augmentation du carbone, à l'absorption et au dépôt de substances terreuses, tend à donner aux graines, à l'état de maturité, un poids supérieur à celui qu'elles possédaient primitivement, la faculté de résister avec plus de force aux intempéries et celle de se séparer de la plante-mère. C. L-R.

MAUGUIN (François), né à Dijon, le 28 février 1785, est fils d'un ancien procureur au parlement, qui le destina de bonne heure au barreau, et dirigea lui-même sa première éducation. Après avoir terminé ses études à Mâcon, il fut envoyé à Paris pour y faire son droit, et suivit les cours de l'*Académie de législation* jusqu'en 1804, époque où il fut reçu licencié. Ce n'est pourtant que neuf ans plus tard qu'il débuta dans le barreau dont il est encore aujourd'hui un des ornements. Ce long intervalle fut consacré à de sérieux travaux. Le jeune avocat plaidait à peine depuis deux ans, lorsque Labédoyère (*voy.*), condamné à mort par le conseil de guerre, en août 1815, lui confia son pourvoi en révision, et lui fournit ainsi l'occasion, sinon d'arracher une victime dévouée d'avance au supplice, du moins de mettre en relief un beau talent, désormais acquis aux infortunes politiques. L'année suivante, il fut chargé de la défense de Pleignier, dans l'affaire dite des *Patriotes de* 1816, et se signala de nouveau dans celle de l'*épingle noire*, dans celle de la *Bibliothèque historique*, où ses conclusions firent depuis jurisprudence; et, peu de temps après, il acheva d'asseoir sa réputation en défendant le colonel Fabvier (*voy.*), poursuivi en calomnie, à l'occasion des troubles de Lyon. A la suite de ce procès, M. Mauguin, atteint d'une grave affection de poitrine et du larynx, se vit forcé de renoncer aux luttes du barreau, et dut même quitter Paris, où il ne reparut qu'en 1823 pour reconquérir en peu d'instants la position qu'il avait sitôt abandonnée. Une foule de causes civiles le classèrent bientôt parmi les sommités du palais, tandis que de nombreux procès politiques le désignaient à l'opinion comme un des plus fermes appuis des libertés publiques.

En 1827, deux colléges, de la Côte-d'Or et des Deux-Sèvres, lui offrirent leurs suffrages pour la députation: il opta pour le premier, et vint siéger à la Chambre parmi les représentants les plus avancés de l'Opposition. Le même collége lui

a toujours continué depuis son mandat, et en dernier lieu encore aux élections générales de juillet 1842. Lors de la révolution de 1830, M. Mauguin embrassa sans hésiter le parti populaire. Dans la réunion Laffitte, il fut l'un de ceux qui appuyèrent le plus énergiquement la formation d'un gouvernement provisoire, et, cette proposition adoptée, il fut adjoint aux membres qui composaient la commission municipale (*voy.* T. XV, p. 520 et 523, note). Quand le duc d'Orléans eut été appelé à la lieutenance générale du royaume, M. Mauguin reprit sa place sur les bancs de la gauche, et concourut activement à la discussion de la nouvelle Charte. Mais il ne resta pas longtemps d'accord avec la monarchie de juillet : partageant les convictions des membres qui voulaient pousser le plus loin possible les conséquences de la révolution, soit au dedans, soit au dehors, il se plaça, avec M. Odillon-Barrot (*voy.*) et autres, à la tête du parti du *mouvement*, décidé à donner plus d'extension à l'élément démocratique de notre constitution sociale, et embrassa la cause de toutes les populations qui s'insurgeaient successivement contre leurs gouvernements, poussant à la guerre de toutes ses forces. Ainsi que le général Lamarque (*voy.*), il choisit pour son domaine particulier les affaires étrangères, quoique la connaissance qu'il en avait se bornât encore, à cette époque, aux notions les plus générales et les moins authentiques. Mais une grande habitude de la parole et une certaine finesse d'appréciation donnèrent à ses fréquentes interpellations sur cette matière un intérêt qui excita au plus haut degré l'attention publique. Le temps se chargea néanmoins de démentir la plupart de ses prédictions et de le désabuser lui-même de tant d'idées systématiques préconçues, et qui n'étaient nullement d'accord avec les faits. Battu par eux, aussi bien que par la majorité, et parfois désavoué par les chefs de l'Opposition, dont il n'acceptait pas la direction, M. Mauguin finit en quelque sorte par s'isoler dans la Chambre et par se former une politique à part sur toutes les questions intérieures et extérieures qui étaient agitées à la tribune. Aussi a-t-on dit de lui que s'il était un adversaire dangereux, il n'était pas un ami commode; car les projets de loi qu'il défend ne lui doivent guère plus de reconnaissance que ceux qu'il attaque.

Sa parole incisive et hardie, s'attaquant à tous les ministères, depuis celui de Casimir Périer jusqu'à celui de M. Thiers, provoqua plus d'un orage dans la Chambre, et il en résulta une fois entre lui et M. Viennet (*voy.*) un duel qui, par bonheur, se termina sans effusion de sang. Aujourd'hui, mûri par l'âge et par l'habitude des affaires (car M. Mauguin réunissait à ses fonctions de député et d'avocat celles de délégué colonial), M. Mauguin est beaucoup plus circonspect dans ses attaques, et souvent ne craint pas de s'élever contre les prétentions de l'Opposition, parmi laquelle il a, toutefois, conservé sa place. A la suite d'un voyage qu'il a entrepris en Russie, dans l'été de 1840, il s'est opéré dans son esprit un revirement politique qui lui a fait envisager comme désirable pour la France l'alliance avec cette même puissance du Nord qu'il avait combattue avec tant d'ardeur en faveur des Polonais.

« M. Mauguin, dit Timon, est mauvais politique par insouciance de conviction, plutôt que par faiblesse de caractère; mais excellent orateur, quelquefois à l'égal des plus grands. Par intervalles, éloquent, toujours plein, lucide, concis, ferme, incisif. Esprit à ressources, étendu, pénétrant, flexible, calculateur. Serein dans l'orage, maître de ses passions, moins pour les réprimer que pour les conduire, et ne suspendant ses impatiences que pour mieux affiler et relancer les traits qu'on lui jette. Homme de grâce et de séduction, un peu présomptueux, avide de louanges, et qu'on ne peut, pour tout dire en un mot, ni aimer fortement ni haïr. » D. A. D.

MAUPEOU (René-Charles de), vice-chancelier de France, naquit à Paris, en 1688, d'un ancien trésorier de la ville de Bourges devenu président d'une chambre des enquêtes au parlement de Paris. Successivement avocat du roi au Châtelet en 1708, conseiller au parlement en 1710, il fut fait premier président en 1743, et acquit dans cette posi-

tion une certaine célébrité qu'il dut moins à ses talents qu'à l'éclat de ses querelles avec l'archevêque Christophe de Beaumont. En 1751, les choses en étaient venues à ce point d'exaspération et de désordre, que le roi crut devoir accorder les parties en exilant l'archevêque à Conflans et le parlement à Pontoise. Le pardon qu'il se laissa surprendre en 1754, à l'occasion de la naissance du duc de Berry, depuis Louis XVI, n'ayant amené aucun résultat, l'archevêque fut envoyé au fond du Périgord, et des mesures sévères furent prises contre le parlement, qui répliqua par une démission collective et presque complète. Plus tard, on reconnut la nécessité de transiger; mais le premier président avait fait preuve, dans toute cette guerre, d'un tel esprit de tergiversation, que son abandon fut le premier article de la paix signée en 1757. Forcé de résigner sa place, il ne fut pas pour cela désavoué par la cour qui, en 1763, l'opposa au chancelier Lamoignon (*voy.*), son irréconciliable ennemi, avec le titre de vice-chancelier et les sceaux. Le 15 septembre 1768, Lamoignon s'étant décidé à la retraite, Maupeou fut nommé chancelier; mais il n'avait accepté que pour se faire remplacer dès le lendemain par son fils. Il mourut en 1775, à l'âge de 87 ans.

Nicolas-Charles-Augustin de Maupeou, né à Paris en 1714, et élevé d'après les traditions paternelles, était destiné à devenir le principal acteur dans ce grand drame du parlement qui fut un des événements les plus remarquables du siècle dernier. L'arrogance de cette compagnie et son mépris de l'autorité royale ne connurent bientôt plus de limites. Maupeou qui avait succédé à son père, en 1763, dans sa place de premier président, résolut de délivrer la cour de cette dangereuse rivalité, et pour arriver à son but, il se fit le complaisant du duc de Choiseul (*voy.*), alors tout-puissant. Un motif secret dirigeait aussi sa conduite: il avait à cœur de se venger sur sa propre compagnie de l'humiliation qu'elle avait fait subir à son père. Porté, en septembre 1768, à la chancellerie, par les soins de son protecteur, il le paya d'ingratitude, aussitôt qu'il jugea son influence ébranlée dans l'esprit, non pas de Louis XV, mais de M^me^ Dubarry. Débarrassé de cet obstacle qui pouvait tôt ou tard contrarier ses projets, il ne chercha plus qu'une occasion d'éclater contre le parlement, et il la trouva dans le procès du duc d'Aiguillon (*voy.*), ex-gouverneur de Bretagne, accusé d'abus de pouvoir, de subornation de témoins, et de vexations envers le parlement de Rennes (*voy.* La Chalotais). Pour l'arracher à une condamnation imminente, il convoqua le parlement à Versailles, le 4 avril 1770, et le fit présider par le roi en personne. Mais le parti Choiseul avait repris momentanément le dessus, et malgré un lit de justice tenu le 27 juin, toujours dans le même but, le duc d'Aiguillon fut condamné le 2 juillet et suspendu de tous les droits de la pairie. Le chancelier, furieux, fit casser l'arrêt du parlement par un arrêt du conseil. Le parlement répondit par des remontrances; et, le 3 septembre, le roi tint un nouveau lit de justice, dans lequel il se fit remettre les pièces du procès, annulant ainsi toute la procédure. De son côté, le chancelier préparait adroitement l'opinion au grand coup qu'il méditait. Quand il se crut assuré du succès, il fit assembler le parlement à Versailles, le 7 décembre 1770, pour lui communiquer un édit de discipline qui lui enlevait une grande partie de ses prérogatives. La résistance fut énergique, et à la suite d'une seconde disgrâce du duc de Choiseul qui avait pris fait et cause en sa faveur, le parlement cessa ses fonctions. Maupeou, loin de se laisser intimider, envoya chez chacun des membres du parlement deux mousquetaires chargés de leur intimer l'ordre de reprendre leurs fonctions et d'exprimer leur adhésion ou leur refus par ce seul mot : *oui* ou *non*. Surpris ainsi à l'improviste et pendant la nuit, 38 seulement se soumirent; mais en apprenant le sort de leurs collègues, frappés d'exil par lettres de cachet, ils retirèrent leur acceptation, et furent compris dans la même sentence. Le parlement avait donc cessé d'exister, et Maupeou triomphait. Le 24 janvier 1771, il vint lui-même installer à Paris la chambre royale destinée à remplacer l'ancienne cour ju-

diciaire. Les violentes manifestations de la défaveur publique ne l'empêchèrent pas plus que le refus de concours des procureurs et des avocats, de faire rendre, le 23 février, un édit de création de six conseils supérieurs. Alors les protestations se succédèrent de tous côtés; tous les parlements de province fulminèrent des remontrances, et pour compléter le désordre, les princes du sang embrassèrent ouvertement le parti de l'ancien parlement. Après avoir terminé son œuvre par la suppression du Châtelet et de la cour des aides, et par l'exil de Malesherbes (*voy.* LAMOIGNON), président de cette cour, Maupeou convoqua, le 13 avril, le grand conseil à Versailles, pour lui donner officiellement avis de la création du nouveau parlement. Les pairs et les princes du sang avaient été invités à se rendre à cette séance décisive : les premiers s'y rendirent; le comte de la Marche fut le seul membre de la famille royale qui y fit acte de présence; tous les autres furent punis de leur désobéissance par l'exil. Sans perdre de temps, le chancelier installa au palais sa nouvelle compagnie qui a gardé dans l'histoire le nom de son créateur. Le *parlement Maupeou* entrait pourtant en fonctions avec de puissants moyens de séduction; dans la dernière convocation à Versailles, des améliorations avaient été annoncées; la justice avait reçu quelques adoucissements. Toutes ces concessions ne ramenèrent pas l'opinion; mais les affaires reprirent un peu leur cours, et plusieurs avocats distingués reparurent au barreau. Maupeou se crut au comble de la gloire; il poursuivit son œuvre dans la province; le parlement de Rouen fut supprimé comme celui de Paris, et tous les autres furent en partie renouvelés. Cependant, une discussion avec la favorite vint tout à coup ébranler l'autorité du chancelier; en vain il chercha à se faire un appui des princes du sang, en opérant leur réconciliation; le prince de Condé répondit seul à ses avances, et une formidable ligue, dirigée par le duc d'Orléans, travailla ouvertement à sa perte. Sur ces entrefaites, le roi mourut, et l'un des premiers actes de Louis XVI (*voy.*) fut l'exil du chancelier, et le rappel de l'ancien parlement. Maupeou supporta du moins sa disgrâce avec calme et courage. Il alla s'ensevelir dans la retraite, et mourut ignoré, à Thuit, près les Andelys, le 29 juillet 1792. D. A. D.

MAUPERTUIS (PIERRE-LOUIS MOREAU DE), géomètre et astronome, naquit à Saint-Malo, le 17 juillet 1698. Il entra d'abord au service militaire, et de mousquetaire devint capitaine de dragons, puis il renonça à cette carrière pour se livrer à l'étude des lettres et des sciences. Les leçons de Nicole l'aidèrent à faire de rapides progrès dans la géométrie, et en 1723 il entra à l'Académie des Sciences. Là, il fut un des premiers à parler en faveur des principes de Newton, et il contribua ainsi, en France, à cette révolution scientifique dont Voltaire fut l'expression la plus populaire. L'Académie s'occupait alors de déterminer la figure de la terre; La Condamine (*voy.*) et ses collègues étaient partis pour mesurer un degré de l'équateur, et le ministre Maurepas accueillit avec faveur l'idée d'une expédition semblable pour le nord. Maupertuis, Clairaut, Camus, Lemonnier, furent chargés d'aller prendre la mesure d'un arc de la terre sous la zone polaire. L'abbé Outhier et l'astronome danois Celsius, leur furent adjoints. L'aplatissement (*voy.*) de la terre vers les pôles fut enfin rendu incontestable.

De retour en France en 1737, Maupertuis rendit compte du résultat des opérations de la commission scientifique qu'il avait été chargé de diriger. Mais enflé par l'engouement qu'il venait d'exciter en proclamant un fait prédit par la théorie newtonienne, et oubliant la part qui revenait à ses collègues dans une expédition qui se rattachait d'ailleurs à d'autres travaux, il eut la prétention de s'en attribuer tout l'honneur, ce qui ne tarda pas à soulever les esprits contre lui. Il vit sa réputation s'affaiblir bien vite : trop de célébrités éclipsaient la sienne à Paris; aussi accepta-t-il avec empressement l'offre du grand Frédéric, qui l'engageait à venir près de lui pour l'aider dans la réorganisation de son Académie. Maupertuis plut au monarque par son esprit; après quelques voyages, il se fixa à Berlin

et devint président de la nouvelle Académie (1746). Mais emporté par une imagination trop ardente et un amour-propre trop irritable, il quitta la géométrie pour se livrer à la métaphysique, qui lui attira des querelles dont ses jours furent empoisonnés. La faveur dont jouit Voltaire à son arrivée en Prusse, en allumant la jalousie de Maupertuis, éteignit les derniers restes de l'amitié qui avait uni ces deux hommes, et bientôt ils ne cherchèrent plus que l'occasion de se nuire.

Vers 1750, Maupertuis publia à Berlin son *Essai de cosmologie*. Kœnig, professeur à La Haye, présenta à l'auteur quelques critiques sur cet ouvrage, qui, ayant été mal reçues, lui firent prendre le parti de les publier. S'attachant alors aux idées de Maupertuis, il y critiquait surtout le principe *de la moindre action*, que Maupertuis avait érigé en loi de l'univers, et qu'il prétendait déduire philosophiquement des causes finales. Ce principe était ainsi énoncé par lui : « La quantité d'action nécessaire pour produire un changement dans le mouvement des corps, est toujours un *minimum*, » c'est-à-dire le moindre possible (*voy.* MOUVEMENT, LAGRANGE, etc.). Euler prit parti pour Maupertuis et défendit le principe de la moindre action dans des mémoires bien supérieurs à l'écrit qu'il défendait. Voltaire se rangea du côté de Kœnig; mais il se contenta de verser le ridicule à pleines mains sur le président de l'Académie de Berlin, dans sa *Diatribe du docteur Akakia* (*voy.*), *médecin du pape*. Le roi de Prusse intervint en faveur de Maupertuis, et Voltaire quitta Berlin. Cependant, depuis cette dispute, la santé de Maupertuis devint chancelante; des maux de poitrine et des crachements de sang le ramenèrent en France, en 1756, et après divers séjours dans sa patrie, il mourut à Bâle, chez les frères Bernoulli, le 27 juillet 1759. Ses *OEuvres* ont été imprimées à Lyon, 1768, 4 vol. in-8°. L. L.

MAUR, *voy.* RABAN-MAUR.

MAUREPAS (JEAN-FRÉDÉRIC PHELIPPEAUX, comte DE) n'occupe une place dans l'histoire du XVIII^e^ siècle qu'à cause de ses deux ministères, séparés par une disgrâce de 25 ans. Élevé, dès sa première jeunesse, au pouvoir ministériel dans une monarchie absolue, il y remonta dans une vieillesse très avancée, et il a laissé la mémoire d'un esprit léger, frivole, consommé dans les petites intrigues de cour et beaucoup plus soigneux de conserver son crédit que de chercher sérieusement le bien public. Né en 1701, il était fils de Jérôme, ministre et secrétaire d'état, et petit-fils du chancelier Pontchartrain. Son père, ayant été forcé de donner sa démission, en 1715, Maurepas, âgé de 14 ans, lui succéda comme secrétaire d'état chargé de deux ministères, qui embrassaient Paris, la cour et la marine. Il est vrai que d'abord le marquis de La Vrillière, parent du jeune ministre et bientôt son beau-père, fut chargé de le suppléer et de le former aux détails de l'administration. Mais La Vrillière mourut en 1725, et Maurepas, qui n'avait encore que 24 ans, prit réellement possession de sa charge. Ce fut alors, surtout, qu'il déploya cet esprit facile et prompt, cette connaissance du terrain de la cour et ce caractère aimable, insouciant et flexible, qui étaient les qualités requises pour former un ministre courtisan. Il est bon de dire aussi que, grâce aux formes administratives établies sous le dernier règne, les traditions des bureaux suffisaient au cours régulier des affaires, et quelle que fût la capacité personnelle du ministre, la plupart des décisions se prenaient conformément à des précédents établis.

Maurepas rendit de véritables services à la marine : il conçut l'idée de la faire servir aux progrès des sciences, et réciproquement les progrès des sciences au perfectionnement de la marine. Il attacha des géomètres et des astronomes à son département; il envoya des expéditions scientifiques sous l'équateur et près du pôle boréal pour mesurer en même temps deux degrés du méridien. La Condamine, Maupertuis, Clairaut (*voy.* ces art.), Lemonnier, Bouguer, Godin, tels sont les noms de quelques-uns des savants auxquels il donna ainsi l'occasion de se faire connaître. En même temps, il visita tous les ports du royaume et résolut de réformer les routines dans l'art des

constructions navales, en y appliquant la science. Il établit une école à Paris, fit faire de nouvelles cartes et fit explorer les côtes.

Au XVIII^e^ siècle, le bel-esprit était une manie générale, dont les grands seigneurs n'étaient pas plus exempts que les autres classes de la société. Maurepas, non content de briller dans le monde par une conversation spirituelle, était bien aise d'y joindre aussi de petits succès d'écrivain. Lié avec Montesquieu et Caylus, il voulait suivre, même de loin, ces élégants modèles; et l'on assure qu'il mit plus d'une fois ses essais dans les *Étrennes de la Saint-Jean*, recueil de facéties triviales que ne dédaignait pas la bonne compagnie. Cette petite vanité d'auteur fut le principe de sa disgrâce. Depuis que Louis XV, cédant aux instigations corruptrices des courtisans, avait osé violer publiquement les bienséances et afficher une maîtresse en titre, les rouages du gouvernement s'étaient compliqués d'un nouveau ressort : plaire à la favorite, était une des conditions imposées à tous les dépositaires de la puissance publique. Maurepas avait traversé sans encombre l'ère de M^me^ de Châteauroux (*voy.*), qui néanmoins le traitait assez lestement et qui lui avait donné le sobriquet de *faquinet*. Quand vint le tour de M^me^ de Pompadour (*voy.*), les gens de qualité la trouvèrent trop bourgeoise pour occuper un poste si envié, et la cour devint le théâtre de maintes cabales. Maurepas ne sut pas se tenir en dehors de ces petites intrigues. M^me^ de Pompadour ayant une fois donné au roi, le jour de sa fête, un superbe bouquet de roses blanches, il courut alors une épigramme, qu'on peut lire dans la vie privée de Louis XV et où la favorite était assez maltraitée. Le duc de Richelieu, soupçonné d'en être l'auteur, s'en expliqua vivement avec le roi et promit de fournir les preuves du contraire : il fit si bien à force d'or, qu'il se procura l'original de l'épigramme, écrit et corrigé de la main de Maurepas, et il le mit sous les yeux du roi. Le ministre fut disgracié et exilé d'abord à Bourges, puis à Pontchartrain. Ce fut là qu'il dit à ses amis : « Le premier jour j'étais piqué, le second j'étais consolé. » Il fut remplacé par son beau-frère, de La Vrillière.

A l'avénement de Louis XVI (*voy.*), le comte de Maurepas, après 25 ans de disgrâce, reçut une lettre du jeune roi, qui réclamait ses conseils pour la direction du gouvernement. On a prétendu que la lettre était destinée d'abord à Machault (*voy.*), et que des scrupules de sacristie, inspirés à quelques personnes de la famille royale, en firent changer la destination. Le comte remercia le roi de l'avoir nommé son premier ministre : « Premier ministre! reprit le roi, je n'en veux pas. — Eh bien! ce sera donc, répondit-il, pour apprendre à V. M. à s'en passer. » Mais l'âge n'avait pas donné plus de maturité à son caractère. S'il eut d'abord le mérite de faire de bons choix (*voy.* TURGOT, MALESHERBES, NECKER), il eut le tort de prendre ombrage de leur crédit naissant et de les sacrifier l'un après l'autre à sa jalousie et à son amour-propre.

Les deux principales mesures de son ministère furent le rappel des parlements et la guerre d'Amérique. Il est permis d'avoir des doutes sur l'opportunité de la première mesure, quand on se rappelle à quel point les anciens parlements avaient été un obstacle au bien. On objecte que le parlement Maupeou (*voy.*) était discrédité et violemment attaqué par l'opinion publique : le propre d'un gouvernement sage est de savoir distinguer où l'opinion publique s'égare, et il fallait avoir la force de maintenir les réformes accomplies dans tout ce qu'elles avaient d'utile, comme la suppression des priviléges injustes, la limitation des ressorts trop étendus, la simplification de la procédure et le soulagement des frais de justice. Le 12 novembre 1774, le retour du parlement fut déclaré dans un lit de justice, et dès le mois de décembre les remontrances avaient reparu. On sait, d'ailleurs, que les premières résistances aux réformes les plus nécessaires dans l'état, vinrent des parlements rétablis.

Pour ce qui regarde la guerre d'Amérique, on ne peut blâmer le ministre qui saisit l'occasion de relever l'honneur des armes françaises, humiliées par les revers de la guerre de Sept-Ans, et de réhabiliter

un peu la politique de ce gouvernement, dont l'indolence avait honteusement toléré le partage de la Pologne; et de plus, à une époque où les intérêts coloniaux de la France avaient été si maltraités par l'Angleterre, on n'eût pas pardonné au ministère de refuser la revanche éclatante qui se présentait.

Le comte de Maurepas mourut à l'âge de 80 ans, vers la fin de 1781, six mois après le renvoi de Necker. A-D.

MAURES, MAURITANIE, noms donnés primitivement par les Romains à un peuple du nord de l'Afrique et à la contrée qu'il habitait, comprise à peu près entre les limites actuelles de l'empire de Maroc (*voy.*). La Mauritanie se divisait en deux provinces : la *Tingitane*, à l'ouest, avec les villes de *Tingis* (Tanger) et de *Lixus* (Larache), et la *Césarienne*, à l'est, où l'on voyait *Siga*, capitale de Syphax, et Césarée, auparavant *Iol* (Alger), résidence de Juba. Ces deux princes rappellent les guerres et les alliances des habitants de cette contrée avec Rome, qui finit par les soumettre. Plus tard, la Mauritanie fut subjuguée par les Vandales, dont Bélisaire détruisit le puissant empire, en 534. Au VII^e^ siècle, les Arabes portèrent leur domination jusque dans cette partie de l'Afrique que les khalifes de Damas firent gouverner en leur nom par des lieutenants (*voy.* KHALIFAT, T. XV, p. 64; ÉDRISIDES, FATIMIDES, ALMORAVIDES, ALMOHADES). Bientôt ces irrésistibles conquérants, que les anciens historiens de l'Espagne appellent aussi *Moros* * du nom de la population d'autrefois, profitèrent des troubles survenus dans l'empire des Visigoths pour s'en rendre maîtres (*voy.* KHALIFAT, ESPAGNE, CORDOUE, GRENADE, etc.).

Ils apportèrent en Espagne les sciences, les lettres et les arts; mais le fractionnement de leur puissance et leurs propres dissensions les affaiblirent tellement qu'ils ne purent résister aux attaques incessantes des chefs des royaumes chrétiens, et ils furent enfin réduits à la seule ville de Grenade. Ferdinand-le-Catholique, après une guerre de 10 ans, leur prit, en 1492, ce dernier boulevard, et mit ainsi un terme à leur domination dans ce pays, qui y avait duré près de huit siècles. Les Maures passèrent en partie en Afrique; quelques-uns restèrent en Espagne, où ils eurent à souffrir de nombreuses persécutions pour cause de religion. Ces derniers furent appelés *Moriscos*. Ils se révoltèrent à Grenade en 1571 : plus de 100,000 d'entre eux furent expulsés du pays; et Philippe III les chassa entièrement du royaume (1610). Près d'un million de Maures se réfugièrent alors en Afrique. Cette expulsion des Maures doit être regardée comme une des principales causes de la ruine de l'Espagne.

Aujourd'hui, nous appelons communément Maures les descendants de ces réfugiés, et en général tous les habitants de race arabe des villes du Maghreb, c'est-à-dire des royaumes de Fez et de Maroc et des trois régences barbaresques, où ils forment une classe très nombreuse désignée dans le pays sous le nom de *Médéni*. CH. V.

MAURESQUE (STYLE), *voy.* ARCHITECTURE, T. II, p. 193.

MAURICE (SAINT), chef de cette légion thébaine qui souffrit tout entière le martyre, le 22 septembre 286, dans la vallée d'Agaune en Helvétie, plutôt que de sacrifier aux idoles. Un ordre militaire avait été institué en son honneur, au XV^e^ siècle, par la maison de Savoie; il a été réuni par Grégoire XIII à l'ordre de Saint-Lazare (*voy.*). Z.

MAURICE, électeur de Saxe (*voy.*), de la branche Albertine, naquit à Freiberg, le 21 mars 1521. Dès sa jeunesse, il montra de grands talents unis à une activité infatigable et à un caractère bouillant. Il épousa, en 1541, la fille du landgrave de Hesse, Philippe-le-Magnanime, et la même année, il succéda à son père, Henri-le-Pieux. Les disputes religieuses avaient divisé l'Allemagne en deux camps ennemis. Quoique protestant, Maurice se sépara, en 1542, de la ligue de Smalkalde, et, quatre ans plus tard, il conclut une alliance secrète avec l'Empereur, qui le chargea de mettre à exécution le décret rendu par la diète contre l'électeur de Saxe, Jean-Frédéric. Les succès qu'obtint Maurice contre ses coreligionnaires lui valurent, en 1548, la

(*) De là l'orthographe *Mores* souvent employée en français. S.

dignité électorale et la plus grande partie des états de l'électeur. Son ambition étant alors satisfaite, il renonça au parti de l'Empereur et chercha à se réconcilier avec ses co-religionnaires. Sous prétexte de châtier la ville de Magdebourg, il se prépara à la guerre; il s'allia secrètement avec le roi de France Henri II et quelques princes allemands, et, toutes ses mesures prises, il marcha rapidement sur Inspruck, où il surprit presque l'Empereur alors malade de la goutte. Pour colorer d'un prétexte cette agression subite, il reprocha à Charles-Quint de retenir dans les fers, malgré ses promesses solennelles, le landgrave Philippe de Hesse. L'Empereur s'empressa de rendre la liberté à ce prince, et d'entamer des négociations qui amenèrent la convention de Passau, signée le 31 juillet 1552. Maurice, réconcilié avec les protestants, crut devoir donner un gage de fidélité à l'Empereur, en prenant part à la campagne contre les Turcs. De retour en Saxe peu de temps après, il battit près de Sievershausen, le 9 juillet 1553, le margrave de Brandebourg-Kulmbach qui ne voulait pas se soumettre au traité de Passau; mais blessé dans l'action, il mourut le surlendemain. Quoiqu'il n'eût régné que 12 ans, la Saxe lui dut un grand nombre d'établissements utiles, entre autres la *Fürstenschule* et plusieurs fondations à l'université de Leipzig. *C. L.*

MAURICE, comte de Saxe, duc élu de Courlande, *voy.* SAXE (*maréchal de*).

MAURICE de Nassau, *voy.* NASSAU.

MAURICE (ILE), ou ILE DE FRANCE, située au sud-est de l'Afrique, à 40 lieues E. de l'île de Bourbon, sous 20° 15′ de lat. S., dans l'océan Indien. Sa plus grande longueur n'est que de 11 lieues marines, et sa plus grande largeur de 9 lieues et demie; sa superficie est évaluée à 59 lieues carrées. Le sol paraît avoir été jadis volcanisé, à en juger par la forme conique du Trou-Catamaca, à Cancaval, par les coulées apparentes de laves au cap de la Savane et dans la plaine des Roches, par les pierres poreuses disséminées dans l'île, enfin par les basaltes prismatiques qui s'élèvent en divers endroits. La forme des montagnes et des ravins annonce d'anciens bouleversements ou déchirements du sol, produits, soit par des volcans, soit par les eaux, soit enfin par des tremblements de terre. Les madrépores et coraux forment autour du sol primitif une ceinture que le travail des polypes tend constamment à agrandir. Quatre chaînes de montagnes traversent cette île, dont les deux tiers sont des terres cultivables. La principale est celle de Pitrebooth, comprenant au milieu le piton du Pouce, à l'ouest le mont Orry, à l'est les Calebasses et les montagnes de la Nouvelle-Découverte; elle s'élève jusqu'à 2,520 pieds. Dans une autre chaîne, plus longue, mais moins haute, on remarque le morne Brabant, les Trois-Mamelles, le Tamarin et le Corps-de-Garde; elle se rapproche de la baie du cap et forme la Pointe-du-Bonhomme. Le piton du Milieu et le Candos sont des pointes isolées. Le sol, rougeâtre, est entremêlé de mine de fer. Un sixième de la superficie consiste en savanes, dans lesquelles on engraisse des bestiaux. Des brises du sud-est, de copieuses rosées et la longueur des nuits tempèrent la chaleur de l'été dans cette île de la zone torride; des averses et des ouragans marquent aussi cette saison qui comprend les trois ou quatre premiers mois de l'année; on fait ensuite les récoltes. En juillet, août et septembre soufflent des vents froids et violents; dans les deux mois suivants, on jouit d'une température agréable. A la fin de l'année la chaleur reprend. Les ouragans causent des ravages terribles. Quarante-six rivières, toutes peu considérables, arrosent le sol dont quelques parties, remarquables par leur fertilité, produisent non-seulement les végétaux propres aux contrées africaines de la même latitude, mais aussi les épices et aromes qui y ont été transplantés du sud de l'Asie et les légumes d'Europe; ces derniers cependant y dégénèrent. Au nombre des bois, sont l'ébénier, le bois de fer, le benjoin employé au charronnage, le bois de natte d'une couleur rouge, le manglier, les palmiers, auxquels appartiennent le palmiste et le latanier. Les lianes enveloppent les arbres des forêts et les fortifient contre les ouragans. L'île a des singes et des perro-

quets ; les insectes et les rats y sont très nuisibles. Dans la mer, il se montre des baleines et des requins, des *gueules-pavées*, des *capitaines*, des thons, et l'on pêche des raies, des *vielles*, espèce de morue dont la chair devient quelquefois un poison, des homards et des crabes. On évalue à 220,000 piastres le produit de la vente des pêches de l'île. Si tout le sol était bien cultivé, il produirait assez de céréales pour la consommation ; mais on s'adonne maintenant de préférence à la culture des denrées coloniales, et l'on tire du cap de Bonne-Espérance et de l'Inde le blé, le riz et le maïs nécessaires. Parmi les denrées coloniales, on a abandonné la culture du coton, du café et de l'indigo pour celle du sucre, qui actuellement est le principal article d'exportation. En 1789, la colonie exportait 2 à 3,000 balles de café, 2 à 300,000 de coton, 5 à 600,000 de sucre, et 3 à 400,000 veltes d'arack. De 1822 à 1825, l'exportation du sucre a dépassé 25 millions de livres, et celle de l'arack 62,350 veltes ; mais celle des autres denrées a diminué considérablement ; et en 1830 on n'exportait presque plus que du sucre et de l'arack. En 1829, l'île a reçu 29 bâtiments anglais venant de la Grande-Bretagne, et 115 autres bâtiments venant des colonies anglaises. De plus, il est entré 289 bâtiments étrangers, dont plus de moitié étaient des bâtiments français. Les importations ont été, pour l'année 1831, de la valeur de 17,165,000 fr., et les exportations de 24,517,000 fr. La population de l'île de France, en 1830, consistait en 96,779 individus, dont 8,592 blancs, 69,476 esclaves, 18,019 hommes de couleur libres ; le reste se composait d'Indiens et de Chinois. Autrefois les blancs étaient presque tous d'origine française. Depuis que l'île appartient à l'Angleterre, beaucoup d'Anglais sont allés s'y établir à la place d'anciens colons qui sont partis.

On parle français à l'île Maurice, quoique la langue officielle soit l'anglais. Pour l'instruction, il y a un collége, une société d'émulation et une société d'histoire naturelle qui a formé une bibliothèque et un musée. L'île manque de fabriques ; il y a des ateliers de menuiserie et de ferblanterie et quelques tanneries et poteries. Au chef-lieu, on trouve deux imprimeries et une librairie. La *Gazette officielle*, publiée une fois par semaine, et le *Journal général de l'île Maurice*, paraissant trois fois par semaine, sont les seules publications périodiques de l'île.

Port-Louis, chef-lieu de la colonie, a une population de 27,300 âmes, dans laquelle, avant l'émancipation, entraient 14,000 esclaves. Depuis l'incendie de 1816 et l'ouragan de 1818, la ville, rebâtie en partie, est devenue plus belle et plus régulière. Elle a un bazar, une église catholique, un temple protestant, un collége royal, un hôpital, une salle de spectacle. Des boutiques contenant les marchandises de l'Europe, de l'Inde et de la Chine ornent les rues principales. Le port de ce chef-lieu est le principal de la colonie. Outre le quartier de Port-Louis, l'île en renferme 8 autres, savoir : les Pamplemousses, arrosées par les rivières des Calebasses et des Pamplemousses, et contenant de grandes plantations de cannes à sucre ; les quartiers de la Rivière-du-Rempart, de Flacq, du Grand-Port, de la Savane, de la Rivière-Noire, des plaines Willems et de Moka. Le quartier de Flacq se distingue par le grand nombre de ses sucreries ; celui de Grand-Port, par ses cavernes qui s'étendent sous une partie de la côte, et celui de la Savane par la cascade de la rivière du Cap, haute de 600 pieds, et par celle de la rivière des Galets.

De la colonie dépendent : l'île *Rodrigues*, éloignée de 100 lieues, peu étendue et mal peuplée, mais dont le sol montueux pourrait produire beaucoup de tabac, de blé, de maïs, etc., s'il était bien cultivé ; *Saint-Brandon*, avec plusieurs îlots, entouré de récifs ; *Diego-Garcia*, couverte de cocotiers et d'autres bois : on en tire beaucoup d'huile de coco ; les *Six-Iles* ou plutôt îlots, à 396 lieues de l'île Maurice ; les *Trois-Frères*, autres îlots cernés de récifs ; les îles *Salomon*, à 425 lieues et au nord-est de la colonie ; les *Péros-Banhos*, avec des plantations de cocotiers ; l'île *Legour*, découverte seulement depuis 1820 ; les îles *Georges*, *Roquepic*, *Agalega*, la dernière avec des

plantations de cocotiers; *Coëtivi*, fournissant des cocos, des tortues et du maïs; les îles *Seychelles*, dont il sera parlé séparément, et les *Amirantes*, archipel de 11 petites îles ou îlots à 280 lieues et au nord-ouest de la colonie; l'île *Alphonse*, celle de *la Providence* et plusieurs autres îles. La colonie qui, sous le régime français, coûtait au gouvernement plus qu'elle ne lui rapportait, donne maintenant un revenu qui, modique encore, tend à s'accroître. En 1829, la dépense était de 882,204 piastres, et le revenu de 952,539. Il avait doublé depuis 10 ans.

L'île de France fut découverte, en 1507, par les Portugais allant dans l'Inde; ils la nommèrent île *de Cerno*, mais ils négligèrent de la coloniser; il en fut de même des Espagnols qui leur succédèrent. Les Hollandais vinrent y faire, en 1644, leur premier établissement, et la nommèrent *Mauritius*, du nom du stathouder Maurice de Nassau. Il n'y avait qu'un seul hameau, établi au Flacq, et on ne comptait dans toute l'île qu'une quarantaine de familles. La colonie parut aux Hollandais si peu importante, qu'au commencement du XVIII^e^ siècle ils l'abandonnèrent; elle était à peu près déserte, lorsqu'en 1715 les Français vinrent l'occuper; ils lui donnèrent le nom d'île de France. Ce furent les colons de l'île Bourbon qui, 5 ou 6 ans après, peuplèrent ou renouvelèrent la colonie. Le gouvernement de La Bourdonnais (*voy.*) fut une époque heureuse pour elle; dans la suite, voulant la réduire à n'être qu'un établissement agricole, le gouvernement défendit la culture des denrées coloniales. Ce système ne dura pas longtemps: l'île passa sous la direction de la Compagnie des Indes, puis rentra sous le gouvernement du roi de France; on se souvient avec reconnaissance de l'intendance de Poivre, qui améliora beaucoup les cultures. Pendant la révolution, l'anarchie de la métropole se communiqua aux colonies françaises; lors de la guerre de l'Angleterre contre l'empereur Napoléon, l'île de France fut prise (1810) par les Anglais, et à la paix de 1814, les Bourbons, rétablis en France, en abandonnèrent la possession aux Anglais pour lesquels elle est importante à cause de sa situation : aussi ont-ils fait beaucoup pour sa prospérité. Mais la perte, pour la France, de cette colonie a affaibli et appauvri l'île Bourbon qui l'approvisionnait auparavant et entretenait avec elle des relations intimes. On peut voir l'état de la colonie avant la Révolution dans le *Voyage* de Bernardin de Saint-Pierre (*voy.*) *à l'île de France*. On sait que ce voyage inspira à l'auteur l'idée de son charmant roman de *Paul et Virginie*; c'est là aussi que sont retracés avec des couleurs très vives quelques-uns des tableaux de la nature dans cette île. Du temps de l'empire, M. Milbert a publié un *Voyage pittoresque à l'île de France*. Enfin, depuis qu'elle est sous la domination anglaise, le baron d'Unienville, archiviste colonial, a rédigé la *Statistique de l'île Maurice et de ses dépendances*, ouvrage qui contient aussi l'histoire de la colonie, et qui a paru, après la mort de l'auteur, Paris, 1838, 3 vol. in-8°. Lord Stanhope en a écrit l'histoire. D-G.

MAURITANIE, *voy.* MAURES, MAROC, etc.

MAUROCORDATO, MAUROMICALI, *voy.* MAVROCORDATOS, MAVROMICHALIS.

MAURY (JEAN SIFFREIN, abbé, puis cardinal), né à Valréas, dans le comtat d'Avignon, était le fils d'un pauvre cordonnier, qui fit de grands sacrifices pour lui donner un peu d'éducation. Placé de bonne heure au séminaire de Saint-Charles à Avignon, il acheva ses études à celui de Sainte-Garde. Puis muni d'une solide instruction, rempli d'ardeur, il vint à Paris pour tenter la fortune. La position d'instituteur qu'il avait acceptée dans une maison particulière lui fut très utile: il en profita pour se faire des protecteurs et accroître encore le cercle de ses connaissances. En 1776, il débuta par un *Éloge funèbre du Dauphin*, et bientôt après par celui *de Stanislas*. L'année suivante, il concourut à l'Académie pour l'*Éloge de Charles V*, et pour *les Avantages de la paix*. A cette même époque, il se décida à prendre les ordres sacrés et il commença à prêcher dans la capitale, où il obtint quelques succès. En 1770, il concourut encore pour l'*Éloge de Fénélon*, mais il n'obtint que l'accessit; La Harpe lui avait enlevé le prix. Ce

dernier essai eut toutefois pour lui d'heureuses conséquences. Un héritier de Fénélon, évêque de Lombez, le prit avec lui et le fit grand-vicaire et chanoine de sa cathédrale. Cependant Maury ne tarda pas à revenir à Paris où il fut choisi pour prêcher le *panégyrique de saint Louis* devant l'Académie-Française ; et ce sermon lui valut le bénéfice de l'abbaye de Frenade. Maury était alors l'orateur à la mode : il prêcha, en 1775, le *panégyrique de saint Augustin* devant l'assemblée du clergé, et fut ensuite admis à prêcher devant la cour. En 1785, son bagage oratoire, qu'il avait réuni en un volume, sous le titre de *Discours choisis sur divers sujets de religion et de littérature*, lui ouvrit les portes de l'Académie-Française où il recueillit la succession de Lefranc de Pompignan. Un de ses amis, l'abbé de Boismont, qu'il avait aidé dans la rédaction de ses *Lettres sur l'état du clergé et de la religion en France*, résigna en sa faveur, au moment de mourir, son prieuré de Lions.

Initié à la science politique par le garde-des-sceaux Lamoignon, il se mit sur les rangs pour la députation aux États-Généraux et fut élu par le clergé du bailliage de Péronne. Aux débuts de la session, il sembla se renfermer dans le rôle d'observateur, et ne rompit le silence qu'au mois de septembre 1789, à l'occasion de la discussion du *veto*. Depuis ce moment, on le vit sans cesse sur la brèche, toujours prêt à parler, aussi bien sur les finances et l'administration, que sur les affaires ecclésiastiques. Il se montra le constant défenseur du clergé. Ennemi de Necker (*voy.*), il attaqua avec force tous ses actes ; plusieurs fois il soutint une lutte acharnée contre Mirabeau, et l'on eut alors l'étrange spectacle d'un noble combattant pour les libertés du peuple, et d'un fils d'artisan combattant pour les priviléges de la noblesse. Mirabeau appréciait les talents de son adversaire, en disant de lui : « Quand il a raison, nous nous battons ; quand il a tort, je l'écrase. » En effet, doué de moins d'adresse que son antagoniste, Maury se fiant sur la facilité de son élocution, mettait une telle ardeur dans ses répliques, qu'il perdait souvent le fil de la discussion. Il parla contre les assignats, et s'attira à cette occasion, comme en bien d'autres, l'animadversion populaire. Aussi prit-il l'habitude de porter sur lui, pour sa défense, deux pistolets de poche qu'il appelait ses *burettes*. Le 19 juin 1790, il s'opposa à la suppression des titres de noblesse, puis parla contre la réunion du comtat d'Avignon à la France. Lors de l'arrestation du roi, il signa la protestation du côté droit et se renferma de nouveau dans le silence qu'il avait d'abord observé. Enfin, dépossédé de ses bénéfices, il résolut de voyager. Mais l'éclat qu'avaient jeté ses discours le précédait en tous lieux et ce fut au milieu des ovations de toute espèce qu'il visita Chambéry, Bruxelles, Liége, Coblentz, etc. Appelé à Rome par le pape Pie VI, il reçut de ses mains l'investiture de l'archevêché de Nicée, *in partibus ;* puis il fut envoyé, en qualité de nonce du Saint-Siége, à la diète de Francfort, assemblée pour l'élection de l'empereur François II. A son retour, Pie VI le nomma cardinal et évêque de Montefiascone et Corneto, siéges unis, situés entre Rome et Florence (21 février 1794). Maury commençait à peine à respirer dans ce riche et délicieux asile, lorsque l'approche des armées françaises le contraignit à se retirer en Toscane, puis à Sienne, et à se sauver à Venise, sous le déguisement d'un voiturier. Il se rendit ensuite en Russie, mais revint à Venise au mois de décembre 1799, afin de siéger au conclave assemblé pour donner un successeur à Pie VI. Louis XVIII, alors à Mitau, le nomma son ambassadeur auprès du Saint-Siége.

Cependant le cardinal Maury regrettait la France, Paris surtout, le premier théâtre de sa gloire : il ne put résister au désir d'écrire à Bonaparte (août 1804). Ce fut seulement en 1806 qu'il obtint l'autorisation de revoir sa patrie. L'accueil glacé qu'il trouva dans la capitale, loin de lui ouvrir les yeux, ne fit qu'augmenter son dévouement subit à la personne de Napoléon. L'empereur le récompensa de ses démonstrations par le titre de cardinal français et celui de premier aumônier du roi Jérôme. Rappelé dans le sein de l'Institut, le 6 mai 1807, Maury crut devoir payer son tribut à la science littéraire par la publication d'un

Essai sur l'éloquence de la chaire (Paris, 1810, 2 vol. in-8°), ouvrage souvent réimprimé depuis et qui a mis le comble à sa réputation, mais qui n'est en partie que la reproduction de ses anciens travaux. Le 14 octobre 1810, le cardinal Fesch (*voy.*) ayant eu quelques démêlés avec son neveu, Napoléon le remplaça brusquement par le cardinal Maury, qui devint ainsi tout à coup administrateur du diocèse de Paris. Le 5 novembre suivant, le pape lui ordonna, de Savone, de retourner à son archevêché d'Italie; mais ce bref n'eut d'autre résultat que de resserrer les liens du malheureux prisonnier. Le dévouement exagéré dont le cardinal Maury fit preuve dans ses mandements, pendant les dernières années de l'empire, devait à jamais lui enlever les bonnes grâces de la famille des Bourbons: aussi, en 1814, n'attendit-il pas le retour de Louis XVIII pour quitter l'archevêché et pour reprendre la route d'Italie. Arrivé à Rome, il fut arrêté par ordre du pape et incarcéré dans le château Saint-Ange, où il resta six mois. Il fut ensuite confiné dans la maison des Lazaristes de Rome et forcé de se démettre de son siége. Après six mois de cette nouvelle détention, il recouvra sa liberté et alla mourir dans la retraite, le 11 mai 1817. Son neveu, M. L. S. Maury, a publié, en 1827, une *Vie* du cardinal, et dans la même année parurent ses *OEuvres choisies*, 5 vol. in-8°. D. A. D.

MAUSOLE et MAUSOLÉE, *voy.* ARTÉMISE et MERVEILLES DU MONDE.

MAUVE, *voy.* MALVACÉES.

MAUVIETTES, *voy.* ALOUETTES.

MAVROCORDATOS ou MAUROCORDATO, famille fanariote (*voy.*) dont plusieurs membres ont été investis de l'hospodarat (*voy.*) et qui, par cette raison, a conservé le titre de prince. Originaire de Chios où elle avait exercé le commerce, elle fournit ensuite des drogmans à la Porte othomane, et, au XVII^e^ siècle, NICOLAS Mavrocordatos, diplomate habile, déploya dans les négociations de la paix de Carlovitz (1699) des talents qui valurent à son fils du même nom la dignité d'hospodar de Valachie et de Moldavie (1716). En 1735, CONSTANTIN Mavrocordatos fut revêtu de la même dignité; il se distingua par de bonnes lois et une sage administration. ALEXANDRE Mavrocordatos, homme d'esprit et de science, retiré à Therapia, s'adonnait à des travaux littéraires, lorsque l'insurrection grecque éclata, et vint lui enlever du même coup sa fortune et l'honneur de sa femme (née princesse Morousi) et de ses filles, livrées à la brutalité du soldat othoman.

Son fils ALEXANDRE Mavrocordatos, né à Constantinople en 1787, devait être leur vengeur. Doué d'une intelligence remarquable et d'une forte constitution, il avait suivi en Valachie, son oncle, le prince Karadja, qui dans plus d'une circonstance avait déjà mis ses talents à l'épreuve. Mais forcé de chercher un refuge à l'étranger, il emmena avec lui son neveu, d'abord en Suisse, et ensuite en Italie, où ils séjournèrent ensemble. Ils avaient établi leur résidence à Pise, lorsqu'une lettre d'Alexandre Kantakuzène (*voy.*) vint leur faire un devoir de mettre leur fortune et leurs bras au service de l'insurrection. Mavrocordatos, aidé par son oncle, réunit une assez forte somme, se rendit à Marseille, où il fit achat d'armes et de munitions de guerre, et, suivi de quelques officiers français, il s'embarqua, en 1821, pour la Grèce. L'accueil qu'il reçut dans le Péloponnèse lui acquit bientôt une grande influence auprès des archontes, des primats et des évêques. Démétrius Hypsilantis (*voy.*) l'envoya en Étolie, et lui donna la mission d'organiser pour la Hellade occidentale un gouvernement provisoire dont il refusa la présidence. Mais sa haute renommée lui valut des ouvertures de la part d'Ali, pacha de Janina, et des beys mahométans de l'Épire. Alexandre Mavrocordatos chercha à les gagner à la cause commune en les arrachant à la tyrannie du gouvernement turc, et il réussit à faire de Marc Botzaris (*voy.*), chef des Souliotes, un des plus fermes soutiens de l'insurrection. Par ses soins, Missolonghi devint le boulevard du Péloponnèse; mais il échoua, par l'insouciance des Grecs, dans le siége de Patras en Achaïe, et faillit être fait prisonnier par Joussouf-Pacha. Envoyé au congrès d'Argos, par l'Étolie, il appuya de toutes ses forces l'organisation d'un gouvernement central dans l'in-

térêt de l'union et de la force des différentes populations de l'Hellénie; et le 1er janvier 1822, l'assemblée réunie à Épidaure, le proclama tout d'une voix président du pouvoir exécutif. Quinze jours après, le 15 janvier, parut la déclaration de l'indépendance. *Voy.* Grèce, T. XIII, p. 37-38.

Un des premiers soins de Mavrocordatos, en sa qualité de président, fut l'organisation de l'armée, pour laquelle il ouvrit un emprunt de 5 millions de piastres. Après avoir déclaré les ports turcs en état de blocus, il se fit investir d'une autorité absolue pour six mois et vint débarquer, le 5 juin, près de Missolonghi. Mais pendant son absence, la discorde, étouffée depuis quelque temps, se ranima entre les principaux chefs de l'insurrection; les secours qu'on lui avait promis ne lui parvinrent pas, et le malheureux combat de Péta, en Épire, eût achevé de compromettre la cause de l'indépendance sans l'héroïque défense de Missolonghi (*voy.* l'article).

Cependant les menées jalouses d'Hypsilantis et de Kolokotronis le décidèrent à se démettre du commandement de l'armée entre les mains de Botzaris et à venir, par sa présence, détruire les bruits injurieux qu'on avait répandus sur son compte. On voulut le réélire président du pouvoir exécutif; il refusa et se contenta d'abord de la place de secrétaire d'état; forcé ensuite d'accepter la présidence du conseil législatif, il ne tarda pas à la résigner, pour éviter une guerre civile. Retiré à Hydra, afin d'échapper à la haine de ses rivaux, il parvint à faire passer des secours à Missolonghi et vint lui-même, investi du commandement suprême de la Grèce occidentale, opérer le salut de cette place importante. A cette époque, lord Byron (*voy.*) lui offrit l'appui de son épée et de ses conseils; mais la mort enleva inopinément le célèbre poëte. Mavrocordatos, mandé par le gouvernement à Nauplie, pour reprendre ses fonctions de secrétaire d'état, préféra se consacrer tout entier à la défense de la Hellade occidentale, et, par ses habiles dispositions, déjoua les projets d'Omer Vrionès, qui tendait à reconquérir l'Étolie et l'Acarnie. Il était sur le point de conclure un traité de neutralité avec les Albanais lorsque la révolte de Kolokotronis (*voy.*) replongea sa patrie dans de nouveaux dangers. Cependant Mavrocordatos eut la gloire d'assurer l'indépendance de l'ouest de la Grèce et de lui garantir, par un emprunt, l'appui de l'Angleterre. Le 26 janvier 1825, il revint à Nauplie et reprit ses fonctions de secrétaire d'état.

La révolte de Kolokotronis était étouffée, et le gouvernement semblait enfin sortir de ses interminables embarras, lorsqu'Ibrahim-Pacha parut tout à coup en Morée et vint mettre le siége devant Navarin (*voy.*). Mavrocordatos, enfermé dans cette ville, présidait courageusement à sa défense. Mais les troupes qui s'y trouvaient s'insurgèrent et demandèrent la mise en liberté de Kolokotronis. Ibrahim, profitant de ces discordes, força Navarin à capituler, le 18 mai 1825, et Mavrocordatos eut beaucoup de peine à se mettre en sûreté, tandis que Kolokotronis reprenait le commandement en chef de l'armée.

Dès ce moment, Mavrocordatos abreuvé de dégoûts et d'ennuis, se retira presque entièrement de la scène politique et n'accepta que de loin en loin des fonctions secondaires. A l'avénement au pouvoir du président Kapodistrias (*voy.*), le prince* donna de nouveau sa démission et forma avec Miaulis, Konduriottis et quelques autres chefs de la Grèce, une opposition dont le principal but était la convocation d'une assemblée nationale que le président s'obstinait à refuser à leurs vœux. Une révolte des îles Ioniennes faillit rallumer le flambeau mal éteint des discordes civiles; mais l'assassinat du président, en octobre 1831, et l'avénement du roi Othon, en février 1833, vinrent successivement changer la face des affaires. Mavrocordatos, dévoué au nouveau système, fut nommé ministre des affaires étrangères, puis conseiller d'état; révoqué en 1834, il ne cessa de rendre de précieux services à sa patrie et eut encore occasion de déployer ses talents dans sa triple ambassade de Munich, de Berlin et de Londres. Rappelé, en 1841,

(*) On donne ce titre, avons-nous dit, à tous les membres des familles fanariotes qui ont été élevées à l'hospodarat.

de cette dernière capitale, il fut un instant chargé de la présidence du conseil des ministres; mais ce cabinet avorta et Mavrocordatos fut envoyé à Constantinople avec une mission rendue difficile par le refus de la part du gouvernement grec de ratifier le traité de commerce que M. Zographos, son prédécesseur, avait conclu avec la Porte. Les qualités personnelles du prince ont cependant aplani les principaux obstacles. D. A. D.

MAVROMICHALIS ou MAUROMICALI. Cette famille a commencé à figurer en Grèce lors du soulèvement de 1770, où Georges Mavromichalis fut un des principaux chefs des Maniotes (*voy.* MAGNE). Elle se divisa ensuite en deux branches. PIERRE Mavromichalis, connu sous le nom de *Pétrobey*, obtint, par le crédit de ses nombreux parents, le beylik du Magne en 1816. C'était le temps où l'hétérie (*voy.*) étendait ses ramifications; et le concours des Maniotes, les seuls d'entre les Grecs qui n'eussent pas été forcés de déposer les armes, était trop nécessaire au succès de l'entreprise pour qu'on négligeât de s'assurer des dispositions de leur chef. Mavromichalis embrassa la cause de l'affranchissement de la Grèce. Mais peu satisfait des réticences des hétéristes sur leur chef mystérieux et sur l'appui qu'ils attendaient de la Russie, il crut ne pas devoir compromettre sa position et le sort de la nation sans consulter Kapodistrias (*voy.*), alors ministre de l'empereur Alexandre. Cette démarche faillit déranger tous les plans des hétéristes qui interceptèrent, dit-on, la réponse du ministre, peu favorable à l'accomplissement immédiat de leurs projets. Cependant, en 1821, les événements se pressaient tellement que Pétrobey se décida à agir sans réserve pour la révolution; bien qu'il eût deux de ses enfants en otage à Constantinople, d'où heureusement ils réussirent à s'échapper. Un autre de ses fils n'hésita pas à se rendre près du pacha de Morée, ainsi que plusieurs des évêques et des primats pour écarter, au péril de leur vie, les soupçons des Turcs sur l'insurrection à la veille d'éclater. En effet, déjà le Magne avait reçu secrètement Kolokotronis (*voy.*) et les autres bannis, et, le 25 mars 1821, Pierre Mavromichalis parut à Calamate à la tête de plus de 5,000 Maniotes armés. Ses frères, CONSTANTIN et JEAN, surnommé *Hadji*, ses fils, ses cousins et surtout le brave KYRIAKOULIS, prirent aussi une part importante aux premiers succès des Grecs. Pétrobey joua constamment un des principaux rôles dans les affaires civiles et militaires de la Grèce; il fut successivement membre du sénat de Morée en 1821, président du congrès d'Astros en 1823, et bientôt après chef du corps exécutif. Deux de ses fils et une foule de ses proches périrent glorieusement les armes à la main. Il est affligeant qu'une famille si prodigue de son sang n'ait pas été entièrement exempte des torts reprochés aux Maniotes. Des réclamations fréquentes s'élevèrent au sujet des revenus du Magne sur lesquels l'ancien bey conservait des prétentions. Sous la présidence de Kapodistrias, les agents du gouvernement rencontrèrent dans cette province une opposition qui dégénéra même en guerre civile. Au nom de la constitution, on refusait les impôts. A la tête des opposants étaient le frère et le fils de Pétrobey. Celui-ci, qui remplissait à Nauplie les fonctions de sénateur, fut arrêté pour avoir voulu se rendre clandestinement dans les provinces insurgées. Nous avons rapporté à l'art. KAPODISTRIAS comment le frère et le fils de Mavromichalis, prisonniers sur parole à Nauplie, assassinèrent le président et subirent la peine de ce crime. Le chef de cette famille, dont la détention avait eu des suites si funestes, fut remis en liberté sous le régime suivant et a été nommé par le roi Othon un des vice-présidents du conseil d'état. W. B-T.

MAXENCE, *voy.* CONSTANTIN-LE-GRAND et ROMAINS.

MAXIME, proposition générale touchant la sagesse, les mœurs, la science, règle de conduite. C'est, en morale, ou une vérité utile à rappeler ou un principe strictement obligatoire, par conséquent ce qu'il y a de capital, de plus grand (*maxima*). Les maximes s'énoncent sous forme de préceptes et résultent de réflexions qu'inspire la conduite des hommes dans les relations ordinaires de la vie. Quand elles sont dans la bouche de tout le monde et exprimées d'une ma-

nière commune, qu'il n'est pas permis de changer, elles prennent le nom de *proverbe* (*voy.*). On connaît les *Maximes* de La Rochefoucauld. Fénélon (*voy.* ces noms) a écrit les *Maximes des Saints*, et dans son *Abrégé de la vie des anciens philosophes*, il a recueilli leurs plus belles maximes. On connaît celle de Thalès : *Connais-toi toi-même;* celle de Solon : *Il faut garder la médiocrité en toutes choses*, etc. *Voy.* Gnomes. Z.

MAXIME de Tyr, philosophe platonicien, rhéteur et sophiste, naquit en Syrie dans le IIe siècle. Sous le règne de Commode, il vint à Rome, y prononça quelques-uns des discours que nous avons encore, et retourna ensuite en Grèce où il termina probablement sa carrière. C'est à peu près là tout ce que nous savons sur cet écrivain. Mais, ce qui est plus précieux que sa biographie, nous possédons 41 de ses discours ou dissertations sur les plus hautes questions de la religion et de la morale. Ces questions étant traitées avec sagesse, élévation, quelquefois sous une forme dramatique et élégante, bien qu'un peu prétentieuse, la lecture en est intéressante et plaît d'autant plus que le style est généralement clair, et approprié au sujet. Le manuscrit de ces dissertations est un des trésors que J. Lascaris (*voy.*) sauva du naufrage de la Grèce et apporta en Italie. H. Estienne (*voy.*) en a donné l'édition *princeps*, en 1557. Celle de Londres de 1740, in-4°, était la meilleure avant celle que M. Firmin Didot a publiée, en 1841, dans sa *Bibliotheca græca*. Combes-Dounous a donné de Maxime de Tyr une trad. franç. fort estimable, 1802, 2 vol. in-8°. F. D.

MAXIME, empereur, *voy.* Romains.

MAXIMIEN, empereur, *voy.* Romains.

MAXIMILIEN Ier, l'un des empereurs d'Allemagne les plus populaires, né en 1459, fut élu roi des Romains en 1486 et succéda à son père, Frédéric III, en 1493 (*voy.* Autriche, T. II, p. 584). Il avait épousé, en 1477, Marie de Bourgogne, héritière de Charles-le-Téméraire; mais les possessions que ce mariage avait ajoutées à l'Empire, lui furent en partie enlevées par Louis XI (*voy.*), qui réunit à la France l'Artois, la Flandre, et le duché de Bourgogne. Marié depuis par procuration à Anne de Bretagne, Maximilien se la vit enlever par Charles VIII. En 1494, il épousa Blanche-Marie Sforza de Milan. Courageux et entreprenant, il parvint, pendant toute sa vie, à arrêter les progrès des Turcs, qui avaient envahi ses états. Mais, d'un autre côté, il échoua contre la Suisse, qui, après une guerre avantageuse, se sépara, en 1499, de l'Empire allemand. Ses tentatives sur l'Italie qu'il voulait arracher à l'influence du roi Louis XII, n'eurent pas un meilleur sort. Le mauvais état de ses finances le força à vendre Vérone à la république de Venise, pour une somme de 200,000 ducats.

En Allemagne du moins, il eut plus de bonheur, et, par ses soins, les troubles intérieurs furent apaisés. En 1495, la diète de Worms remédia aux imperfections et aux abus de la législation allemande, et une cour suprême pour tout l'Empire fut établie à Wetzlar. Maximilien divisa aussi l'Allemagne en cercles (*voy.*), régularisa la police et les postes, créa un corps de troupes dit des *lanciers*, perfectionna la grosse artillerie, et étendit sa protection sur les gens de lettres, les artistes et les universités. Le célèbre peintre Albert Dürer (*voy.*) fut particulièrement honoré de la faveur et de l'amitié de ce prince. Il était poëte lui-même, et commença une histoire très détaillée, mais fort romanesque de sa vie qui ne fut publiée que dans le siècle dernier sous ce titre *Der Weiss Kunig*, etc., ou *Narration des faits et gestes de l'empereur Maximilien Ier* (Vienne, 1775, in-fol. *). Autrefois on attribuait même le poëme de *Theuerdank* à Maximilien qui en est le héros. Après sa mort, arrivée le 12 janvier 1519, à Wels, dans la Haute-Autriche, il fut inhumé à Wiener-Neustadt; son petit-fils Ferdinand Ier lui fit élever un mausolée à Inspruck. A la

(*) On peut en rapprocher un autre ouvrage publié en 1577, petit in-fol. et réimprimé à Bruxelles, en 1839, in-12, sous le titre de *Chronique des faits et gestes admirables de Maximilien Ier durant son mariage avec Marie de Bourgogne, translatée du flamand en français pour la première fois et augmentée d'éclaircissements historiques et de documents inédits*, par Octave Delapierre.

suite d'un court interrègne, Charles-Quint (*voy.*), fils de l'archiduc Philippe, issu de son mariage avec Marie de Bourgogne, monta sur le trône impérial.

MAXIMILIEN II, fils et successeur de Ferdinand I^er^, né à Vienne en 1527, fut élu, en 1562, roi des Romains, et devint empereur en 1564. Un de ses premiers soins fut de ratifier, en 1566, la paix de religion; il montra toujours une extrême tolérance. Les prétentions de Jean Sigismond Zapolya, prince de Transylvanie, sur la Hongrie, lui suscita avec les Turcs une guerre qui se termina, en 1567, par un armistice de huit ans, et par la reconnaissance de Jean Sigismond, en qualité de prince héréditaire de Transylvanie. Le sulthan Sélim recommença la guerre, en 1576; mais Maximilien II mourut à Ratisbonne, le 15 octobre de cette même année, laissant, de son mariage avec Marie, fille de Charles-Quint, six fils et deux filles, qui tous moururent sans postérité. L'aîné de ses enfants, Rodolphe II lui succéda, comme souverain de tous les pays héréditaires d'Autriche et comme empereur. *Voy.* AUTRICHE, T. II, p. 586. D. A. D.

MAXIMILIEN, MAXIMILIEN-EMMANUEL et MAXIMILIEN-JOSEPH, électeurs de Bavière, *voy.* BAVIÈRE.

ORDRE DE MAXIMILIEN-JOSEPH, *voy.* BAVIÈRE, T. III, p. 182.

MAXIMIN, nom de deux empereurs, *voy.* ROMAINS.

MAXIMUM, MINIMUM, mots latins qui signifient le plus grand et le plus petit état d'une chose, sa valeur la plus forte ou la plus faible. On dit, par exemple, que les juges ont appliqué le *maximum* ou le *minimum* de la peine infligée par la loi.

En mathématiques, on désigne sous les noms de *maxima* et de *minima* les plus grandes et les plus petites valeurs d'une fonction (*voy.*) de quantités variables; et les procédés à l'aide desquels on détermine ces valeurs forment la méthode *de maximis et minimis*, qui se rapporte, en dernière analyse, au calcul infinitésimal. C'est Fermat qui trouva la méthode de déterminer les *maxima* et les *minima* dans les quantités qui croissent d'abord, puis décroissent, ou qui commencent à diminuer pour augmenter ensuite. Il la fit porter sur cette remarque qu'en-deçà et au-delà du point de *maximum* ou de *minimum*, c'est-à-dire des points extrêmes que puisse atteindre une variable, il y a deux grandeurs égales. Fermat était ainsi sur la voie du calcul différentiel qu'il ne découvrit pourtant pas, car il fallait encore soumettre la méthode à un algorithme de calcul régulier.

On a aussi donné le nom de *maximum* à la fixation de prix ordonnée par la Convention nationale pour une foule de marchandises qui ne pouvaient être vendues à un taux plus élevé. Un décret du 25 septembre 1793 régularisa cet état de choses : l'assemblée avait pris pour base des prix ceux de 1790 constatés par les mercuriales et le tiers en sus, déduction faite des droits fiscaux alors établis. Poussant encore plus loin ce système, les gages, salaires, mains-d'œuvre et journées de travail durent être soumis au maximum fixé pour l'année par les conseils généraux des communes, au même taux qu'en 1790 plus moitié en sus. Ce ne fut probablement pas sans un violent effort sur elle-même que la Convention vota ce principe destructeur de la liberté du commerce et de l'industrie (*voy.* ASSIGNATS), qu'elle abolit l'année suivante, le 10 septembre 1794. La commune de Paris avait aussi, par un simple arrêté, établi un maximum pour cette ville sur les marchandises les plus usuelles, dans le but de prévenir les pillages dont les marchands étaient victimes par suite de la cherté des subsistances. L. L.

MAYENCE (*Moguntia* ou *Moguntiacum* des Romains), ancienne capitale de l'archevêché de ce nom, auquel était attachée la dignité électorale. Aujourd'hui chef-lieu de la province rhénane du grand-duché de Hesse et forteresse de la Confédération germanique, cette ville n'est plus que le siége d'un simple évêché suffragant de l'archevêché de Fribourg. Située sur la rive gauche du Rhin, non loin de son confluent avec le Mein (*voy.*) dont elle tire son nom, Mayence s'étend sur le penchant et au pied de plusieurs collines, au milieu d'une des plus belles et des plus fertiles contrées de l'Allemagne. Un pont de bateaux, de 2,100 pieds

de long, conduit au bourg de Castel ou Cassel qui, ainsi que les forts de la rive gauche, forment une partie importante des fortifications. Mayence a 27 places publiques, dont celle dite de la Parade, située près de l'ancien château et bordée d'arbres, est la plus grande et la plus belle. Sur la place de Gutenberg, en face de la belle salle de spectacle, de construction récente et de forme en partie circulaire, s'élève, depuis 1837, la statue en bronze de l'immortel inventeur de l'imprimerie, due à Thorwaldsen (*voy.*). On montre encore la maison que Gutenberg habitait. La ville a une population de plus de 30,000 âmes, non compris la garnison. La plupart de ses édifices civils ont été convertis en casernes ou ont reçu quelque autre destination militaire. Ceux qu'on distingue le plus sont l'arsenal et l'ancien hôtel de l'ordre Teutonique, où Napoléon résida plusieurs fois. Ces deux bâtiments, situés l'un à côté de l'autre, près des bords du Rhin, contribuent surtout, avec les tours très remarquables de la cathédrale, à rendre imposant l'aspect de la ville vue depuis le fleuve. Les deux palais de l'électeur, la *Favorite* et la *Martinsburg*, avec leurs superbes jardins, autrefois les principaux ornements de Mayence, ont entièrement disparu. Parmi les 11 églises de Mayence, la vaste et magnifique cathédrale, en style byzantin, tient le premier rang. Fortement endommagée pendant le siége de 1793, elle a été restaurée depuis, et l'une des deux grandes tours qui la surmontent, élevée en forme de dôme, est de construction récente. Après cette basilique, l'église de Saint-Ignace mérite une mention particulière. Mayence offre un certain nombre de débris d'anciennes constructions romaines : nous nous bornerons à citer, comme les plus considérables, le monument tumulaire dit *Eichelstein*, dans la citadelle, grand amas de maçonnerie qu'on a cru élevé en l'honneur de Drusus, et les restes d'un aqueduc, attribué au même général romain, qui occupent une grande étendue, dans les environs du village de Zahlbach. La ville possède un gymnase et une école des arts et métiers. A la bibliothèque, qui se compose de 90,000 volumes, est joint un musée d'antiquités romaines, ainsi qu'un cabinet de médailles, un cabinet d'histoire naturelle, une collection d'instruments de physique et de mécanique, et une galerie de tableaux.

Mayence, érigée en port franc par Napoléon, offre un abord et une station commodes aux nombreux bateaux qui viennent y charger et décharger. Elle fleurit par la navigation qui y est très active, surtout depuis l'établissement d'un service régulier et très bien dirigé de bateaux à vapeur arrivant plusieurs fois par jour, par le commerce des vins, de ses jambons renommés et autres denrées, et surtout par les affaires d'expédition, qui y sont très considérables. Les fabriques les plus importantes sont celles de cuirs, de tabac et de vinaigre. Un chemin de fer, qui aboutit par un embranchement à Wiesbaden, célèbre par ses eaux thermales, joint Mayence ou plutôt Cassel et Francfort, où l'on se rend en moins d'une heure et demie. A l'extrémité supérieure de la ville, vis-à-vis de l'embouchure du Mein dans le Rhin, est située sur une côte la délicieuse promenade dite *Anlage*, jardin anglais avec de charmants points de vue. Mayence est une des places les plus fortes pour défendre l'Allemagne contre la France.

Son origine remonte à l'an 13 av. J.-C., où Drusus, après y avoir établi la 14e légion, remplacée sous Titus par la 22e, y fonda deux *castels*, l'un sur la hauteur, au pied de laquelle se forma peu à peu le municipe de Moguntia, l'autre sur l'emplacement actuel de Cassel, où s'éleva une autre ville, celle des Mattiaques (*Civitas Mattiacorum*). Mayence, comme point fortifié, ne tarda pas à acquérir une certaine importance, et devint bientôt la métropole de la première Germanie. Un pont de pierre, qu'on attribue à Trajan, y fut construit, et à partir d'Adrien, sa population ne cessa de s'accroître. Détruite entièrement par les Vandales l'an 406, puis par les Huns, Mayence ne se releva de ses ruines que sous le règne de Dagobert, par les soins de son évêque Sidoine, et s'agrandit alors successivement du côté du Rhin. Avec S. Boniface (*voy.*), premier archevêque de Mayence (751), et Charlemagne

commença pour cette ville une époque brillante. Le savant Raban Maur (*voy.*), Hatton, l'ami de l'empereur Arnulfe, et surtout Willige, regardé comme le premier électeur de Mayence, qui fut chancelier de l'empereur Othon II et jeta les premiers fondements de la cathédrale, occupèrent avec éclat le siége archiépiscopal, auquel le droit de couronner les empereurs demeura irrévocablement attaché. Les archevêques devenaient, par leur élévation à ce siége, archichanceliers du Saint-Empire, et avaient, comme tels, la présidence dans le collége des électeurs; leur dignité leur était conférée par le choix du chapitre métropolitain. Les diocèses de Worms, de Spire et de Strasbourg étaient du ressort de leur autorité. Mayence ne put jamais, malgré son opulence, s'élever au rang de ville libre impériale. Le vaillant Sigebert fut celui de ses archevêques auquel elle arracha les plus grandes concessions. Au xv^e^ siècle, la lutte entre deux compétiteurs à l'épiscopat, Diether d'Isenbourg et Adolphe de Nassau, entraîna la prise de la ville par ce dernier et, par suite, la perte de toutes ses libertés. Cet assaut (1462), quelque désastreux qu'il ait été pour Mayence, peut être considéré comme un bienfait pour l'humanité, en ce qu'il occasionna la dispersion des ouvriers de l'ingrat associé de Gutenberg (*voy.*), Fust, qui possédait alors dans cette ville les premiers ateliers d'imprimerie, et répandit ainsi dans toute l'Europe les germes précieux de cet art que Mayence, s'il ne fut inventé dans son sein, a vu la première fleurir. Diether, étant remonté sur le siége archiépiscopal après Adolphe, dota Mayence d'une université, supprimée depuis. Après diverses vicissitudes qu'eut à subir cette ville durant la guerre de Trente-Ans et les guerres de Louis XIV, elle ouvrit, en 1792, ses portes au général républicain Custine (*voy.*), et se rendit, l'année suivante, aux Prussiens, après une défense devenue fameuse. En 1797, la France en fit le chef-lieu du département du Mont-Tonnerre; mais, en 1814, cette place fut rendue à l'Allemagne. Le congrès de Vienne, en la donnant au grand-duc de Hesse, la déclara en même temps forteresse de la Confédération et décida que l'Autriche et la Prusse l'occuperaient concurremment avec les troupes hessoises. Depuis, ces deux puissances y ont constamment tenu garnison et alternent tous les 5 ans pour la nomination des autorités militaires. CH. V.

MAYENNE (DÉPARTEMENT DE LA), partie de l'ancien Maine et de l'Anjou (*voy.* ces mots), bornée à l'est par le dép. de la Sarthe, au midi par celui de Maine-et-Loire, à l'ouest par celui d'Ille-et-Vilaine, et au nord par ceux de la Manche et de l'Orne (*voy.* ces noms); sa superficie est de 514,868 hectares ou 260 lieues carrées. On y compte 354,298 hect. de terres labourables, dont 35,545 sont cultivés en sarrasin, et 3,673 en lin, produisant 1,046,710 kilogr. Il y a 28,168 hect. de bois communaux, 157,697 hect. de jachères et 20,213 de landes. Le terrain est coupé par des chaînes de coteaux, dont les plus élevés sont dans le voisinage de la Loire, et entre lesquels on voit des vallées qui, en partie, ne sont que des ravins. Une terre argileuse et compacte couvre le sol qui repose sur le calcaire, le schiste ou le sable. La Mayenne, qui prend sa source auprès du dép. de l'Orne, reçoit la Varenne, passe à Mayenne, Laval et Château-Gonthier, et entre dans le dép. de Maine-et-Loire pour se jeter dans la Loire, donne son nom au département; les autres rivières sont encore plus faibles que celle-ci, et aucune n'est navigable; mais elles sont toutes poissonneuses. Les forêts fournissent de bon bois, tant pour la marine que pour la construction. Faute de vignes, on cultive beaucoup d'arbres fruitiers: aussi fait-on 223,000 hectol. de cidre et 70,000 de poiré. On exploite quelques mines de fer; on apprête le métal dans les forges de Port-Brillet, Chaillaud, Moncor, Aron et Orthes; les premières fournissent 5 à 600,000 kilogr. par an. Ce fer se consomme dans le département et les environs. La commune de Renazé, à deux lieues de Craon, a de belles carrières d'ardoises. On exploite aussi des carrières de marbre, de granit, de pierres de taille et des houillères. La filature et le tissage du lin occupent beaucoup d'habitants, et presque toutes les villes font le commerce de toiles, qui est

ancien dans ce pays. On tisse aussi beaucoup de mouchoirs à carreaux, et l'on fait, en outre, des calicots et des toiles peintes; les blanchisseries sont tombées pour la plupart. A Sainte-Apolonie, il y a une belle papeterie mécanique.

Le département consiste dans les trois arrondissements de Laval, Mayenne et Château-Gontier, qui comprennent 27 cantons et 275 communes. Il nomme cinq députés élus par environ 1,445 électeurs. Il fait partie du diocèse du Mans, de la 4e division militaire, quartier-général Tours, et il ressort de la cour royale et de l'académie d'Angers. Il se fait remarquer par le grand nombre de congrégations religieuses d'hommes et de femmes; les dernières desservent 25 hôpitaux. La population était, en 1836, de 361,765 hab., dont voici le mouvement: naissances, 9,555 (4,978 masc., 4,577 fém.), parmi lesquelles 485 d'illégitimes; décès, 7,871 (3,879 masc., 3,992 fém.); mariages, 2,738.

Laval, sur la Mayenne, chef-lieu du département, à 70 lieues de Paris, est située dans une belle vallée, en partie sur le penchant d'un coteau; mais elle est mal bâtie, et beaucoup de rues ont une pente rapide. Le vieux château, converti en prison, domine la ville, qui a 17,810 hab., deux églises, un collége et une bibliothèque. Les prairies, le long de la Mayenne, servent en grande partie aux blanchisseries. Un couvent de trappistes, appelé Port du Salut, se trouve auprès de la ville. Château-Gontier, ville de 6,226 hab., sur la Mayenne, n'a plus le château-fort des comtes d'Anjou, qui la défendait autrefois : c'est Louis XIII qui le fit démolir; l'emplacement de ce château est maintenant une place publique. Mayenne, située également sur la rivière de ce nom, a, comme Laval, des rues escarpées; elle possède deux hospices et 9,782 hab. Ernée, sur une petite rivière du même nom, et peuplée de 5,480 hab., se distingue des autres villes du département par ses constructions modernes. Auprès du bourg d'Argentré se trouvent des carrières de marbre noir et jaspé. Craon a un château moderne à la place de son ancienne forteresse; dans la commune de Chemazé est situé le beau château de Saint-Ouen, et dans celle de Goron on voit le château de Bailleul; la petite ville de Lassay a conservé sa vieille forteresse, dont s'empara Guillaume-le-Conquérant. Ce pays était habité anciennement par les *Aulerces Diablintes;* à Jubelains, emplacement de leur ville de *Neodunum*, on a trouvé des vestiges d'antiquités; la roche appelée *Chair du diable*, non loin de Jubelains, paraît avoir été un monument druidique. Dans les temps modernes, le pays a donné naissance à la chouannerie (*voy.*), qui lui a attiré des persécutions cruelles; on montre dans le bois de Misdon les souterrains où les chouans se cachaient pour surprendre les troupes républicaines. D-G.

MAYENNE (DUC DE), *voy.* GUISE, LIGUE, HENRI IV, IVRY, etc.

MAYSEDER (JOSEPH), violoniste et compositeur instrumental, actuellement chef d'orchestre de la chapelle de la cour à Vienne, en Autriche, a été, avant d'occuper cet emploi, virtuose de la chambre impériale et violon-solo de l'église Saint-Étienne, ainsi que du théâtre de la Porte de Carinthie. Cet artiste, également distingué comme exécutant et comme compositeur, est né à Vienne, le 26 octobre 1789. Après avoir commencé ses études musicales sous un maître obscur, il reçut des leçons de Schuppanzigh, qui bientôt le choisit pour jouer la partie de second violon dans les quatuors qu'il dirigeait. M. Mayseder a publié plus de 60 œuvres : dans tous ceux qui ont de l'importance, c'est le violon qui joue le principal rôle; plusieurs ont obtenu un très grand succès; ses trios pour violon, violoncelle et piano, ont été applaudis partout où ils ont été entendus. M. Mayseder s'est efforcé de donner à ses airs variés un caractère moins trivial que celui qu'ont d'ordinaire les compositions de ce genre, dont la vogue honore peu le goût de notre époque. Examinés uniquement sous le rapport de l'art, les ouvrages de M. Mayseder se font remarquer plutôt par le goût et la correction, que par la nouveauté ou la force des effets; souvent ses mélodies sont heureuses et la conduite de ses morceaux habilement calculée. Son talent d'exécution paraît être

parfaitement analogue au caractère de ses compositions, et se distinguer surtout par l'élégance du style et le brillant du jeu : c'est ainsi que le jugent ceux qui l'ont entendu à Vienne; car, malgré la réputation méritée dont jouit cet artiste, il n'a fait aucune excursion musicale hors de la ville qui lui a donné le jour. J. A. DE L.

MAZANIELLO, proprement THOMAS (*Maso*) ANIELLO ou AGNELLO, chef de la révolte qui éclata à Naples, en 1647, était né à Amalfi, et exerçait dans la capitale du royaume la profession de marchand de poissons et de fruits. Quoique très pauvre, ignorant et d'un esprit borné, il avait un caractère fier et entreprenant. L'amour de la liberté et quelques propos assez vifs qu'il lançait contre le gouvernement oppressif de l'Espagne, l'avaient rendu cher au peuple, qui admirait son audace. Son éloquence faisait aussi impression sur la foule, et il lui fut d'autant plus facile de l'entraîner, qu'un nouvel impôt d'un carlin mis, le 3 janvier 1647, sur chaque livre de fruits et de légumes apportée au marché, avait exaspéré tous les esprits. Le 7 juillet, son beau-frère porta à la ville un panier plein de fruits, et refusa de payer l'impôt. Le percepteur ayant voulu l'y contraindre, Mazaniello accourut à son secours, à la tête d'une bande qui se précipita sur le malheureux commis, aux cris de *Vive le roi! au diable son mauvais gouvernement!* Les mutins se rendirent ensuite au château du vice-roi, le duc d'Arcos, et voulurent le contraindre à prendre Mazaniello pour collègue. D'Arcos s'enfuit dans le château neuf. En vain le cardinal Filomarino, archevêque de Naples, s'efforça d'apaiser ces furieux : la révolte se répandit de plus en plus, et s'attaqua bientôt à la noblesse, qui avait essayé de faire assassiner Mazaniello. On déclara ce dernier *capo del popolo*, et on lui adjoignit des conseillers tirés des derniers rangs du peuple. Il permit le pillage de plusieurs palais, mais sans rien se réserver à lui-même. Cependant, la crainte s'empara bientôt de son esprit, et le plus léger soupçon contre une personne lui suffisait pour la livrer à la mort. La terreur régna dans Naples jusqu'au 13 juillet, où, en vertu d'une capitulation signée dans la cathédrale, l'impôt sur les fruits fut aboli, et les anciennes franchises rétablies. Mazaniello déposa alors les armes sans demander aucune récompense. Malheureusement, l'agitation au milieu de laquelle il avait vécu, l'extrême tension de toutes ses facultés, la crainte des bandits, sept nuits passées sans dormir, le jetèrent dans un état de fièvre qu'il augmenta encore en buvant beaucoup de vin. On dit aussi que le vice-roi, qui l'avait invité à venir le voir, avait fait mêler du poison au vin qu'il lui offrit. Mazaniello se mit à courir dans les rues, massacrant ses meilleurs amis et se livrant à de tels excès qu'il fallut le lier. Mais, trompant la surveillance de ses gardiens, il entra dans l'église des Carmélites, et s'y conduisit comme un véritable insensé. Cependant, sur sa déclaration qu'il était prêt à remettre tout son pouvoir entre les mains du vice-roi, le cardinal le fit conduire dans le couvent des Carmélites; mais déjà le peuple avait été soulevé contre lui par ses ennemis. Les conjurés se précipitèrent dans le couvent, aux cris de vive le roi d'Espagne! mort à Mazaniello! — Me cherchez-vous, mes amis? s'écria l'infortuné, me voici! Quatre des conjurés, autrefois ses amis, firent feu sur lui et le tuèrent, le 16 juillet 1647. Son cadavre, presque déchiré par la populace, fut relevé par ses partisans, revêtu des habits royaux, porté en procession par la ville et enterré solennellement. Quatre jours après, lorsque le peuple sentit le joug s'appesantir sur lui comme auparavant, il regretta le martyr de la liberté et sacrifia ses meurtriers à sa rage; puis, le 4 août, il mit à sa tête le prince de Massa, qui conclut avec le vice-roi un traité, que ce dernier s'engagea à faire ratifier par le roi d'Espagne. Mais don Juan d'Autriche, fils naturel de Philippe IV, étant entré dans le port de Naples, le 1^er^ octobre, avec 35 vaisseaux de guerre, concerta avec le vice-roi une attaque contre la ville. Après trois jours de combat, les insurgés eurent le dessus; le prince de Massa, qui leur était devenu suspect, fut massacré, et ils choisirent pour chef Gennaro Annese, qui demanda des se-

cours à Rome et à la France. Le duc Henri de Guise (*voy.* T. XIII, p. 307) se mit à la tête du peuple de Naples; mais il ne fut pas heureux. Les Napolitains se laissèrent gagner par le vice-roi: Guise dut chercher son salut dans la fuite, et la ville rebelle se soumit.—*Voir* Mielle, *Mémoires du comte de Modène sur la révolution de* 1647 (3e édit., Paris, 1828, 2 vol. in-8°). *C. L.*

MAZARIN (Jules, cardinal), habile ministre qui gouverna la France pendant toute la minorité de Louis XIV, était fils de Pierre Mazzarini, noble Sicilien. Il naquit le 14 juillet 1602, à Rome, d'autres disent à Piscina, dans les Abbruzzes. Après avoir fait ses études à Rome, il passa en Espagne, à 17 ans, avec l'abbé, depuis cardinal, Colonna. Pendant trois ans, il suivit des cours de droit aux universités d'Alcala et de Salamanque. De retour à Rome, en 1622, il parut vouloir suivre la carrière militaire, et en 1625, il fut envoyé dans la Valteline, comme capitaine dans les troupes du pape.

La succession des duchés de Mantoue et de Montferrat donna lieu à une guerre, à laquelle prirent part l'Espagne, la France et le duc de Savoie. Le pape, qui avait intérêt à empêcher une guerre dont l'Italie devait être le théâtre, envoya plusieurs légats, soit à Turin, soit en France, pour s'entremettre et faciliter la paix. Ce fut dans ces missions, où il ne joua pourtant qu'un rôle secondaire, que Mazarin eut occasion de faire connaître ses talents diplomatiques et son aptitude toute spéciale pour les négociations. Un de ces voyages fut le principe de sa fortune. En 1630, étant allé à Lyon, où il vit Louis XIII, il eut un long entretien avec Richelieu, qui conçut de lui une haute opinion. On prétend même que le cardinal dit, en le quittant, qu'il venait de parler au plus grand homme d'état qu'il eût jamais vu. Comprenant combien il lui importait d'avoir en Italie un homme habile et dévoué, il sut gagner le jeune négociateur, qui, dès lors, se montra toujours favorable aux intérêts de la France. Après la mort du duc de Savoie, Victor-Amédée, Mazarin obtint la confiance de son fils, et parvint à conclure la paix. En 1632, il quitta l'habit militaire, obtint un bénéfice et une charge de référendaire. C'était une récompense bien médiocre; mais en 1634, il fut nommé vice-légat à Avignon, puis immédiatement nonce extraordinaire à la cour de France; l'objet de cette mission était d'intercéder en faveur du duc de Lorraine, dépouillé de ses états par Louis XIII. Richelieu lui fit l'accueil le plus honorable, et le logea dans le palais Cardinal (aujourd'hui Palais-Royal). Rappelé en 1636, Mazarin retourna à Rome, où il soutint ouvertement les intérêts français. Enfin, en 1639, il quitta l'Italie pour s'attacher irrévocablement à Richelieu et à la France. Louis XIII demanda pour lui le chapeau de cardinal, qu'il obtint enfin le 16 décembre 1641.

Richelieu, en mourant, le recommanda vivement au roi comme le seul homme qui pût continuer sa politique. Louis XIII, qui sentait sa fin prochaine, composa un conseil de régence, dont les membres étaient: le duc d'Orléans, oncle du jeune Louis XIV, le prince de Condé, le cardinal Mazarin, le chancelier Séguier, et les secrétaires d'état Bouthillier et Chavigni.

Avec la mort du roi, arrivée le 13 mai 1643, commence une ère nouvelle pour Mazarin. Il employa toutes les ressources de la souplesse italienne pour se rendre favorables toutes les personnes dont la bienveillance lui était nécessaire. Il donna au duc d'Orléans des preuves de la part qu'il avait eue à l'acte par lequel Louis XIII l'avait nommé chef du conseil de régence. Il gagna le prince de Condé, en faisant nommer son fils, le duc d'Enghien, au commandement des armées. Mais la personne qu'il lui importait le plus de ramener sur son compte était la reine-mère, Anne d'Autriche (*voy.*), qui ne voyait en lui qu'une créature de Richelieu, son ennemi personnel. Il déposa entre ses mains sa démission de membre du conseil de régence, ce qui fut bientôt imité par tous les autres membres. La reine se trouva ainsi seule régente, titre qu'elle fit confirmer par le parlement; et elle ne tarda pas à donner toute sa confiance à Mazarin.

Le nouveau ministre affecta d'abord

autant de modestie et de simplicité que Richelieu avait déployé de hauteur. Cependant, une position si élevée devait faire une foule de jaloux. Il se forma à la cour bien des cabales contre l'étranger qu'on voyait avec peine maître de l'état; on tourna en ridicule sa personne, ses manières, sa prononciation; mais on ne s'arrêta pas là. Le parlement, longtemps comprimé par la main puissante de Richelieu, renouvela d'anciennes prétentions à intervenir dans le gouvernement, au moyen de remontrances, et par le refus d'enregistrer des édits bursaux. La nouvelle de la victoire de Lens étant arrivée à la régente, Mazarin se sentit plus de courage pour oser tenter un coup de force, et il envoya l'ordre d'arrêter les chefs de l'opposition parlementaire, les présidents Blancmesnil et Charton, et le conseiller Broussel : c'était le 26 août 1648; on venait de célébrer à Notre-Dame une cérémonie religieuse qui avait réuni une grande foule. La nouvelle de l'arrestation des membres du parlement se répand dans Paris; aussitôt, on court aux armes, et l'on tend les chaînes pour fermer les rues : ce fut la journée connue dans l'histoire sous le nom *des Barricades;* elle ouvrit la guerre civile de la Fronde (*voy.*), où l'on vit l'aristocratie de la haute noblesse tenter sa dernière insurrection contre le pouvoir royal. Nous ne rappellerons pas ici les incidents de cette guerre, d'ailleurs assez connue. Le prétexte mis en avant par les divers partis était d'obtenir le renvoi de Mazarin, qui fut proscrit par le parlement comme perturbateur du repos public. La reine fut obligée de quitter Paris et de se réfugier à Saint-Germain, avec le jeune roi et son ministre. Le prince de Condé soutenait alors le parti de la cour : il travailla à ménager un rapprochement avec le parlement; mais bientôt il afficha lui-même des prétentions que la reine jugea insoutenables; il brava le ministre, qui, poussé à bout, hâta sa réconciliation avec le parti parlementaire, et décida la reine à faire arrêter le prince de Condé, avec son frère, le prince de Conti, et le duc de Longueville (*voy.* tous ces noms), son beau-frère. Alors, la guerre civile prit un nouveau développement dans les provinces. Mazarin résolut de l'y poursuivre : il marcha immédiatement sur la Bourgogne, avec Anne d'Autriche et le jeune Louis XIV; de là, il revint sur la Normandie, d'où il expulsa la duchesse de Longueville; puis, il traversa le Poitou pour aller soumettre la Guienne.

En même temps, une autre guerre, celle des pamphlets, se poursuivit avec non moins de vivacité : les *mazarinades* (*voy.*) se multipliaient contre le cardinal; ses nièces (*voy.* MANCINI) même n'étaient pas épargnées. Cependant, il avait mené à bonne fin la guerre des provinces, et le roi était rentré dans Paris. Mais l'union du duc d'Orléans avec le parlement suscita contre le cardinal un nouvel orage, auquel il dut céder. Au mois de février 1651, il quitte Paris, se dirige sur Sedan, et gagne la frontière. Le parlement, enhardi par le départ de son ennemi, lance contre lui un décret de proscription, et réclame la liberté des princes.

Cependant Mazarin était resté d'intelligence avec la reine-mère : Le Tellier, son agent dans le conseil, préparait son retour. Le cardinal levait des troupes à l'étranger, et les faisait entrer en France; le maréchal d'Hocquincourt vint en prendre le commandement au nom de la reine, qui, de son côté, annonça l'intention de marcher sur la Guienne pour empêcher les Espagnols de profiter de l'insurrection des provinces méridionales. La jonction des troupes de Mazarin avec celles de la reine se fit sur la Loire. Après quelques opérations militaires, entremêlées de négociations, après un second renvoi simulé du premier ministre, le roi rentra une dernière fois dans Paris, et bientôt après, le cardinal y revint lui-même, plus puissant que jamais. Les princes, les grands, le parlement, le peuple, tout s'empressa à lui faire la cour. Son pouvoir fut dès lors sans bornes. Il exerça encore, pendant huit années, une autorité absolue jusqu'à sa mort, arrivée le 9 mars 1661.

Si l'on examine le gouvernement de Mazarin sous le rapport de l'administration intérieure, on trouvera plus d'un reproche à lui faire : il laissa languir la justice, le commerce, la marine; les

finances du royaume étaient si dérangées que le surintendant Fouquet dit plus d'une fois à Louis XIV : « Il n'y a point « d'argent dans le trésor de V. M., mais « le cardinal vous en prêtera. » Il laissa, en effet, plus de 200 millions, et les moyens par lesquels il avait amassé cette fortune colossale accusent une avidité, une rapacité que l'histoire doit flétrir. On lui reproche encore d'avoir mal élevé Louis XIV, et de l'avoir maintenu dans un état de dépendance pour ne pas laisser échapper ce pouvoir qui lui avait coûté tant de peines à conquérir.

Le véritable titre de gloire de Mazarin, c'est l'habileté avec laquelle il sut conduire les relations de la France avec les nations étrangères. C'est par là qu'il a bien mérité du pays qui l'avait élevé à de si grands honneurs. Déjà, la part qu'il avait prise au traité de Westphalie (*voy.*) suffirait pour le placer au rang des négociateurs habiles : cette paix achevait ce que les armes de Condé et de Turenne avaient préparé. Le traité des Pyrénées (*voy.*) mit le comble à la réputation de Mazarin. Il fut critiqué par ses ennemis, qui feignirent de croire qu'on pouvait obtenir beaucoup plus de l'Espagne; mais l'opinion publique ne partagea pas ces exagérations : on jugea cette paix glorieuse pour la France, et d'autant plus solide qu'elle était dictée par la modération.

En mourant, le cardinal remit à Louis XIV l'autorité royale considérablement accrue : plus respectée au dehors, elle trouvait plus de soumission à l'intérieur, et n'avait plus de factions à combattre. Les mauvais succès des derniers troubles et le triomphe du ministre, après quatre ans de résistance, avaient disposé les esprits à l'obéissance. Les grands avaient senti qu'ils ne pouvaient plus espérer de réussir en luttant contre le souverain, puisque Condé lui-même y avait échoué. — *Voir* A. Bazin, *Histoire de France sous le ministère du cardinal Mazarin*, Paris, 1842, 2 vol. in-8°. A-D.

MAZARINADES. C'est le nom qu'on donne à l'immense multitude de pamphlets, de satires, de libelles en prose et en vers qui furent publiés pendant les troubles de la Fronde (1649-1652); plusieurs de ces pièces sont écrites en vers dits *héroïques;* d'autres, au nombre de cinq à six cents, sont en vers burlesques.

On se ferait difficilement, même de nos jours, une idée de ce qu'était, non la liberté, mais la folle licence de la presse, pendant la minorité de Louis XIV et la régence d'Anne d'Autriche. Les rênes du gouvernement absolu étaient alors tenues par le cardinal Mazarin (*voy.*) que Voltaire, dans *la Henriade*, place, avec Richelieu, au rang des *ministres immortels*,

Jusqu'au trône élevés de l'ombre des autels.

C'était le temps de Corneille et de Condé, de Turenne et de La Rochefoucauld, l'auteur des *Maximes;* du premier président Molé, du cardinal de Retz, de Mézeray, etc. La cour et la ville étaient partagées; et tandis que, sur les frontières du Nord, il fallait combattre la maison d'Autriche et les Espagnols, la guerre civile menaçait de désoler la capitale et les provinces. On vit, pendant les troubles de la Fronde, l'enfant-roi, sa mère, le cardinal et les autres ministres s'enfuir précipitamment à Saint-Germain; trois princes enfermés à la Bastille; le parlement de Paris aspirer à diriger les affaires, poursuivre de ses arrêts Mazarin, prononcer son bannissement, et le forcer de se retirer, avec ses nièces, à Cologne, d'où le premier ministre continua de gouverner la France. Le chef nominal du parti de la Fronde était Gaston, oncle du roi mineur, et dont la faiblesse et l'indécision furent à la fin plus favorables que nuisibles à l'autorité de Mazarin.

Les lois sommeillaient alors, et la presse inondait journellement Paris et les provinces des pamphlets les plus incroyables, les plus sales et les plus virulents : le parlement fermait les yeux, l'autorité royale était sans force et méconnue, tout était désaccord et confusion. Mais on riait plus qu'on ne se battait. Il est des mazarinades burlesques qui, chacune, ont plus de mille vers. Scarron, de grotesque mémoire, et l'écrivain qui se cachait sous le nom de *Sandricourt*, semblaient avoir mission de remplacer l'épée par la plume, et de charger celle-ci du soin des ma-

nœuvres, des combats et de la victoire. Le fameux cardinal de Retz écrivit aussi, sans y mettre son nom, un certain nombre de mazarinades : il en cite sept dans ses Mémoires. D'autres mazarinades anonymes furent attribuées à l'historien Mézeray. Selon quelques écrivains, c'est lui qui se cachait sous le nom de *Sandricourt ;* mais d'autres ont pensé, avec plus de raison peut-être, que ce pseudonyme couvrait le nom de François Duret, infatigable pamphlétaire qui, sous ce masque, aurait écrit et publié plus de cinquante mazarinades, et qui déclare avoir rédigé le *manifeste du duc de Beaufort* dans le *jargon de ce prince*, qu'on appelait *le roi des halles*. On compte encore parmi les auteurs anonymes de ces pamphlets, le célèbre docteur Guy-Patin, Isaac de Laffemas, conseiller d'état; Joly, dont les Mémoires font suite à ceux du cardinal de Retz; Sarrazin, poëte, ami de Scarron; l'avocat Olivier Patru, de l'Académie-Française; Jean Loret, qui écrivit, en vers scarroniens, l'histoire de 1650 à 1664, sous le titre singulier de *Gazette burlesque*, 3 vol. in-fol.

Les héros des mazarinades sont le cardinal et ses nièces (*voy.* MANCINI), la reine-mère, Gaston, duc d'Orléans, le prince de Condé, le prince de Conti, le duc de Beaufort, le duc et la duchesse de Longueville, le duc de Bouillon, Turenne, le parlement de Paris, les présidents Molé et Viole, le gazetier Théophraste Renaudot (*voy.* GAZETTE DE FRANCE), les partisans, les maltôtiers, etc. Les satires souvent sont infâmes et les apologies extravagantes ou burlesques : ce sont des ballades, des sonnets, des odes, des chansons, des dialogues, des pots-pourris, des lais, des virelais, des comédies, des farces. Les mazarinades en prose sont en très grand nombre, et, dans les titres, l'indécence le dispute souvent au facétieux, au ridicule; plusieurs de ces titres même ne peuvent être transcrits. Ceux que nous allons citer donneront une idée suffisante des folies de cette époque : *La chemise sanglante de Mazarin; Virelay sur les vertus de Sa Foquinance; L'Ane rouge; La Bouteille cassée attachée avec une fronde au c. de Mazarin; Lettre de Polichinelle à Jules Mazarin; L'envoi de Mazarin au mont Gibet*. Plus de cent autres satires, en prose et en vers, contre le cardinal-ministre, ont des titres non moins ridicules, et il en est de plus extraordinaires encore. Parmi les publications infâmes faites contre la reine régente, les plus violentes ont pour titre : *La Custode de la reine qui dit tout; La pure vérité cachée; Le silence au bout du doigt; Le Mirouer de la reine; Les Larmes de la reine et du cardinal; Lendriguet; L'Apologie de l'Autruche; La France en travail sans pouvoir accoucher faute de sage-femme.* Voici quelques autres titres : *La France parlant à M. le duc d'Orléans endormi; Le manifeste de Mademoiselle présenté aux cœurs généreux; Le mouchoir pour essuyer les yeux du prince de Condé; Le soufflet de la Fortune donné au prince; L'insatiable ou l'ambitieux visionnaire; Le ramage de l'oiseau mis en cage; Les impiétés sanglantes du prince de Condé; Le retour du prince de Condé dans le ventre de sa mère; Le poignard du coadjuteur; Le nez pourri de Théophraste Renaudot; La Viole violée ou le Violon démanché* (contre le président Viole). Dans d'autres mazarinades sont attaquées la *généalogie* et la *barbe* du président Molé. Citons encore *Le torche-barbe de Mazarin et du maréchal de Turenne; Les trois Masques de boue ou la Savonnette :* les trois masques sont le duc d'Épernon, le comte d'Harcourt et le duc d'Elbeuf. Ainsi, rien n'était respecté, tout était attaqué, bafoué. La presse avait tous les jours ses saturnales et ses orgies. Le simple intitulé d'un petit nombre de ces pamphlets suffit pour donner la physionomie politique, morale et littéraire des temps de la Fronde, et il ne faut pas oublier que les titres les plus étranges n'ont pu être ici reproduits.

La Bibliothèque historique de la France (t. II, règne de Louis XIV) donne les titres d'un grand nombre de mazarinades depuis le n° 22,281 jusqu'au n° 23,730, et, dans le t. IV (supplément), depuis le n° 22,280 jusqu'à 23,731. Les auteurs de cette *Bibliothèque historique* annoncent qu'on conserve à la bibliothèque de Sainte-Geneviève

un recueil de toutes les pièces publiées depuis 1649 jusqu'à la fin de 1652, en 40 gros volumes in-4°, et que la collection faite par le grand Colbert formait 46 vol. où les pièces étaient rangées dans l'ordre chronologique. Une des plus belles collections de mazarinades est celle qui se trouvait dans la bibliothèque du duc de La Vallière, et qui remplissait 47 portefeuilles *.

Gabriel Naudé, savant bibliothécaire du cardinal Mazarin, publia, en 1650, un *Jugement de ce qui a été imprimé contre le cardinal Mazarin* jusqu'au 1er avril de cette année. Ce gros volume in-4°, eut, quelques mois après, une 2e édition augmentée, devenue rare, composée de 707 pages, et connue sous le nom de *Mascurat :* c'est un dialogue, un peu long, entre l'auteur caché sous le nom de *Saint-Ange* et le libraire *Camusat,* dont *Mascurat* est l'anagramme. Le *jugement* de Naudé porte seulement sur les pamphlets publiés contre Mazarin, pendant la vieille Fronde, qui finit au 1er avril 1650. Naudé compte 7 à 800 de ces pamphlets qui avaient déjà paru à cette époque. Il est inutile de dire que le bibliothécaire du ministre ne pouvait être un juge impartial. Un travail historique et curieux est encore à faire sur les pamphlets qui parurent, par milliers, pendant les deux guerres de la Fronde. L'auteur anonyme de *La vérité toute nue*, un des libelles les plus rares de 1652, attribue tous les malheurs de cette époque à la dissipation des finances, à la mauvaise conduite du cardinal Mazarin, aux intrigues du cardinal de Retz, à l'ambition du prince de Condé, aux entreprises du parlement, et à la trop grande facilité de Gaston, duc d'Orléans ; il y aurait peut-être aujourd'hui peu de modifications à faire à ce jugement dont la date remonte à près de deux siècles. V-ve.

MAZÉAGE, Mazerie, *voy.* Forges, T. XI, p. 282 et suivantes, et Affinage.

MAZEPPA (Jean) hetman des Cosaques, naquit en Podolie, de parents nobles, mais pauvres. Placé comme page à la cour de Jean-Casimir, les faveurs d'une dame lui attirèrent la colère du mari qui, pour se venger, le fit lier tout nu sur un cheval sauvage et l'abandonna ainsi à son malheureux sort. Suivant Pasek, Mazeppa serait né de parents Cosaques, et cette aventure se serait passée en Volynie où il habitait. Quoi qu'il en soit, le cheval, qui était de l'Ukraine, se dirigea vers ce pays où il arriva après une course de plusieurs jours. De pauvres villageois recueillirent l'infortuné Mazeppa. Sa conservation miraculeuse et ses talents le firent remarquer du hetman Zamoïlovitch qui se l'attacha comme secrétaire, puis comme adjudant, et après sa déposition (1687), Mazeppa fut élu à sa place. Il gagna la confiance de Pierre-le-Grand qui le combla de dignités; mais il se lassa bientôt de sa dépendance du tsar, et pour s'en affranchir, il conçut le projet de réunir l'Ukraine à la Pologne. Dans ce but, il se rapprocha de la Suède. « C'était, dit Voltaire (*Charles XII*, ch. IV), un homme courageux, entreprenant et d'un travail infatigable, quoique dans une grande vieillesse. » Mais Pierre-le-Grand ayant découvert et prévenu ses desseins, à peine put-il échapper avec 6,000 hommes dont il renforça l'armée suédoise (1708). Après la défaite de Poltava, il se réfugia avec Charles XII à Bender où il mourut en 1709, à l'âge de 70 ans.

Lord Byron a immortalisé son histoire en en faisant le sujet d'un de ses plus beaux poëmes. Em. H-c.

MAZOURKA, Mazourek ou Masourque, *voy.* Air, T. Ier, p. 312.

MAZZUOLI, *voy. le* Parmesan.

MÉANDRE (*Mæander*, auj. Meindres). Ce fleuve de l'Asie-Mineure sort, suivant Pline (*H. N.*, V, 29), d'un lac du mont Aulocrène dans la Grande-Phrygie (*voy.*) et se dirige par mille détours, entre la Lydie et la Carie, vers la mer Égée où il se jette au nord de Milet. Quoique les sinuosités de son cours ne soient pas plus remarquables que celles de beaucoup d'autres rivières, les poëtes

(*) On en trouve la description dans le 3e vol. de la première partie du catalogue de cette bibliothèque, p. 251 à 262. Il faut remarquer que, sous le nom de *mazarinades*, on recueillait, comme en faisant partie, toutes les pièces fugitives du temps, les édits et les ordonnances, les arrêts du conseil, les arrêts des parlements, les relations de siéges et de combats, etc., etc.

représentent le Méandre comme s'éloignant à regret des pays qu'il arrose et revenant sans cesse sur lui-même. De là, les belles comparaisons empruntées à ce fleuve pour peindre les allées tortueuses des jardins d'Armide : *Qual Meandro* (Le Tasse, *Ger. lib.*, XVI, 8), ou les détours du labyrinthe de Crète (Ovide, *Met.*, VIII). De là aussi, l'expression métaphorique de méandre pour représenter les enlacements d'une broderie (Virg., *Æn.*, V, 351) :

Purpura mæandro duplici Mœlibea cucurrit,
La pourpre y serpentait dans un double méandre,

ou pour peindre les ruses et détours des négociations politiques :

Les méandres sans fin de la diplomatie.

F. D.

MÉCANICIEN. De même que le nom de mécanique (*voy.*) s'applique à la science du mouvement et aux machines dans lesquelles il est produit, de même le titre de mécanicien se donne également au savant qui s'occupe de la théorie de la science et à l'habile ingénieur qui construit les machines; quelquefois aussi, mais abusivement, à l'ouvrier qui dirige ces dernières. Les travaux de l'ouvrier mécanicien sont à peu près les mêmes que ceux du serrurier (*voy.*); aussi le nomme-t-on généralement serrurier mécanicien. Pour le maître mécanicien, il faut un outillage plus parfait et plus grand; des laminoirs, des forges, des tours, des machines à couper le fer le plus fort, à le percer, à le souder, etc., etc. Malheureusement, les commandes de mécaniques sont trop rares en France, quoique en progression constante, pour permettre la division du travail : chaque constructeur doit être prêt à fabriquer les machines de toute sorte qu'on lui demande, et ne trouvant pas souvent à répéter la même opération, le même mécanisme, il lui faut changer continuellement ses outils, et les prix de fabrication restent trop chers.

C'est à Paris que la construction des machines a son principal siége : viennent ensuite les fabriques d'Arras, du Creuzot, de Rouen, de Mulhouse, de Nantes, etc. L. L.

MÉCANIQUE (de μηχάνη, machine). Le mot mécanique a deux acceptions. Il est souvent employé pour exprimer le mécanisme ou l'appareil mécanique d'une machine : nous avons expliqué au mot Machine que le mécanisme seul, sans l'aide d'un moteur, ne constitue pas une machine; nous avons aussi fait connaître ce que peut être un mécanisme et conséquemment une mécanique. Il est inutile d'y revenir; cependant nous croyons devoir faire observer que le mot *mécanique* ne s'applique guère qu'aux appareils de faibles dimensions ou à ceux qui sont susceptibles d'être manœuvrés à la main; tandis que l'expression de *machine* s'entend plus ordinairement des appareils compliqués et d'une certaine grandeur; celle-ci désigne principalement la combinaison générale du système, et l'autre l'agencement des parties.

La seconde acception se rapporte à la science qui traite du mouvement (*voy.*); elle fera l'objet principal du présent article.

I. Comme il ne peut y avoir de mouvement sans une cause physique quelconque qui le produise et que l'on appelle *force* ou *puissance* (*voy.* ces mots), une définition plus explicite que la précédente devient celle-ci : la mécanique est la science qui traite de l'action des forces sur les corps et de l'effet qui en résulte, soit qu'il y ait mouvement apparent, soit qu'il n'y ait qu'effort exercé sur eux.

Il y a mouvement apparent toutes les fois que le concours des forces agissantes sur un mobile opère son déplacement, ou lui fait subir une modification, soit dans sa forme, soit dans son étendue. Il n'y a qu'effort lorsque le résultat des forces sollicitantes ne produit ni déplacement ni altération quelconque; dans ce second cas, on dit que le mobile est en équilibre, ou plus exactement, que les forces qui agissent sur lui se font équilibre. A raison de ces deux circonstances bien distinctes, la mécanique se divise en deux sections principales : la *statique* (*voy.*) qui traite de l'équilibre (*voy.*) des corps, c'est-à-dire qui recherche les rapports qui doivent exister entre les forces pour que leurs effets combinés se détruisent mutuellement; et

la *dynamique* (*voy.*), qui détermine les lois générales du mouvement. Ces deux sections se subdivisent ensuite : en statique proprement dite, qui ne s'occupe que des corps solides, et en hydrostatique, qui ne considère que les corps fluides et gazeux. De même encore on distingue la dynamique proprement dite, qui traite des solides, et l'hydrodynamique, qui s'applique aux fluides et aux gaz. Nous avons déjà fait observer ailleurs que les deux divisions hydrostatique et hydrodynamique se confondent théoriquement en une seule branche, qu'on appelle *hydraulique* (*voy.* ce mot); quoique dans la pratique cette dernière dénomination soit plus particulièrement réservée à l'art des constructions et machines dites à eau.

La théorie de la mécanique considère en général le mouvement en deux conditions distinctes : le mouvement uniforme et le mouvement varié.

On se fait l'idée du mouvement uniforme par la marche d'un corps qui, sous une impulsion quelconque, parcourt des espaces égaux en temps égaux. Un courrier qui fait le même nombre de lieues à l'heure, les aiguilles d'une montre qui décrivent des arcs égaux sur un cadran, pendant le même temps, sont des exemples de ce mouvement. En toute circonstance, on doit concevoir qu'il est produit par l'effet d'une impulsion unique, qui, agissant sur un mobile, le conduit régulièrement et indéfiniment dans un même sens, jusqu'à ce qu'une autre cause vienne l'arrêter, ou modifier cette action.

Plus l'espace parcouru dans un temps donné est grand, ou, ce qui est la même chose, plus le temps employé à parcourir un espace donné est court, plus on dit que le mouvement est rapide, ou que la *vitesse* du mobile est grande. La notion de vitesse est donc inhérente à celle du mouvement, ou, plus positivement, c'est par elle que celui-ci peut être apprécié, mesuré, calculé, soumis enfin aux investigations mathématiques. Or, d'après l'explication ci-dessus, la vitesse étant en raison directe de l'espace parcouru et en raison inverse du temps employé, il en résulte que la vitesse peut être numériquement exprimée par le quotient du nombre qui représente l'espace parcouru, divisé par le nombre qui représente le temps correspondant. De là dérive la formule connue, qu'en langage technique on écrit $V = \frac{E}{T}$, et qu'en langage ordinaire on traduit par cette phrase : *la vitesse est égale à l'espace divisé par le temps.* C'est cette formule que l'on appelle *équation du mouvement uniforme*, et que l'on rend applicable, par des artifices d'analyse propres à la langue algébrique, à l'appréciation de toutes les autres espèces de mouvements.

Le mouvement varié est celui pour lequel, à chaque instant, la vitesse du mobile est différente; c'est-à-dire qu'à chaque instant le mobile parcourt un espace variable pendant ce court intervalle supposé appréciable : comme il arrive, par exemple, dans la chute des corps graves dont la vitesse augmente à mesure qu'ils approchent de la terre (*voy.* PESANTEUR); et dans l'animation graduée de certains objets en mouvement, les courses d'animaux et de chariots, la marche des locomotives, etc. Ces mouvements s'opèrent comme si, à chaque instant, le mobile était choqué par une impulsion nouvelle qui accélère ou retarde sa marche.

Pour se rendre compte nettement de la vitesse dans cette sorte de mouvement, il faut concevoir qu'à un instant quelconque, qu'on peut d'ailleurs déterminer à volonté, la cause accélératrice ou retardatrice cesse tout à coup son action; en sorte qu'à partir de ce moment, le mobile ne doit plus se mouvoir qu'en vertu de l'impulsion qu'il avait acquise jusque-là. En cet état de choses, le mouvement devient uniforme, et la vitesse, à l'instant déterminé, doit être évaluée par l'espace que le mobile parcourrait ainsi pendant l'unité de temps. C'est cette expression que l'on appelle *vitesse initiale* à un instant déterminé. On verra à l'article MOUVEMENT, que cette notion, due à Galilée, est devenue la source des grandes découvertes dont la théorie s'est enrichie dans les temps modernes.

Par suite de ces notions purement élémentaires, tout problème de mécanique revient à déterminer la vitesse d'un mo-

bile en un instant donné, soit qu'il s'agisse d'un mouvement uniforme, soit qu'il s'agisse d'un mouvement varié, et cette connaissance tient à deux éléments principaux, l'espace parcouru et le temps correspondant, que l'on a constamment pour but d'évaluer.

Les opérations de la mécanique théorique ou pratique exigent fréquemment que l'on puisse comparer les forces des moteurs mis en action. La mesure de ces efforts, à défaut d'élément plus précis pour l'apprécier, est naturellement celle des vitesses qu'ils engendrent respectivement, et dont les rapports deviennent les moyens de comparaison les plus directs qu'on puisse établir. C'est assez généralement à la force humaine que l'on rapporte les actions des puissances, parce que c'est principalement à son profit que l'on dispose les combinaisons mécaniques. La force humaine est elle-même rapportée à la gravité, force à peu près constante dans la nature, qui se présente d'elle-même comme unité rationnelle propre à servir de mesure aux autres. En effet, les actes de marcher, soulever, n'étant autre chose qu'une sorte de lutte contre la pesanteur, il devient de conséquence nécessaire que l'influence de cette force serve de régulateur aux fonctions musculaires. Les expériences les plus précises qu'on ait jusqu'à présent obtenues ont donné pour résultat que l'action musculaire de l'homme, estimée en moyenne et en tenant compte des temps de repos nécessaires à l'ouvrier, peut être représentée par l'effort qu'il faudrait opérer pour élever 111 mètres cubes d'eau à la hauteur d'un mètre, pendant l'intervalle de 10 heures consécutives; c'est-à-dire, que par la seule force des bras, un ouvrier de complexion moyenne peut soutenir régulièrement le travail, en élevant par heure 11.10 mètres cubes d'eau, à la hauteur d'un mètre. La force dynamique d'un cheval est évaluée à 7 fois celle de l'homme. Ainsi lorsqu'on dit qu'une machine est de la force de 20 chevaux, on entend qu'elle produit autant d'effet que 20 chevaux agissant ensemble pourraient en donner; ou que 140 hommes pourraient en produire. Les effets des machines à feu et à vapeur peuvent être rapportés au même mode d'évaluation, mais comme l'expansion des substances aériformes ou gazeuses peut opérer des pressions considérables qui exigeraient des chiffres élevés pour en exprimer la force, on simplifie les calculs en ayant recours à une autre sorte d'unité. On sait, par exemple, qu'une colonne d'air atmosphérique peut faire équilibre à une colonne d'eau de même base, de $10^{m}.40$ (ou 32 pieds) de hauteur : la force qui opère cette action prend le nom d'*atmosphère*; autant de fois qu'une machine peut donner cet effort, autant on dit qu'elle produit d'atmosphères : ainsi s'expliquent les locutions de machines à 2, à 4, 8, 10 et plus d'atmosphères.

II. Quoique chez les anciens l'art de la mécanique se soit manifesté par de nombreuses productions, aussi remarquables par le mérite de l'invention que par l'excellence de l'exécution, et qui décelaient même dans l'industrie une admirable fécondité, il ne paraît pas cependant que les principes théoriques y aient été poussés aussi loin que dans les temps modernes.

Avant Archimède (*voy.*) on ne connaît point d'auteur qui ait donné à la mécanique le caractère d'une science particulière soumise à une doctrine méthodique : des notions fugitives, imparfaites, répandues dans les écrits d'Aristote et de Platon sont loin de pouvoir soutenir une discussion régulière. C'est donc au profond géomètre de Syracuse qu'il faut attribuer l'honneur d'avoir créé la science; ses découvertes sont des travaux de géant, quand on les rapporte à l'époque où il les a faites, et au peu de ressources que lui offraient les temps antérieurs; il démontra le premier la théorie du levier (*voy.*) dans laquelle il entrevit les lois générales de la mécanique, ainsi que cela a été confirmé depuis; il trouva la propriété des centres (*voy.*) de gravité; il posa les premières bases de l'hydrostatique; il fut le véritable inventeur de la statique et il expliqua les principes des machines simples qui s'y rapportent, le plan incliné, la vis et la spirale qui portent son nom. Son génie n'était pas moins fécond en application qu'en théorie : les récits que les historiens ont faits des bel-

les machines qu'il a imaginées passeraient pour des fables, si des expériences physiques de nos jours n'avaient reproduit les effets de quelques-unes.

Toutefois la mécanique, au temps d'Archimède et des géomètres de son école, se renfermait dans des considérations purement statiques, où, en n'ayant égard qu'au mouvement uniforme, on se bornait à la recherche du rapport qui doit exister entre la puissance et la résistance pour produire l'équilibre; encore ce problème ne fut-il résolu que pour un petit nombre de circonstances, trop restreint pour satisfaire à toutes les questions que la mécanique comporte; les propriétés dynamiques ne furent point abordées théoriquement dans l'antiquité. Ce n'est que du XV^e^ au XVI^e^ siècle, lorsque Galilée (*voy.*) eut trouvé le moyen d'apprécier et d'exprimer la vitesse d'un mobile, que la mécanique est devenue la science générale du mouvement. Cet illustre physicien fit les premières applications de sa théorie à la chute (*voy.*) des graves; il démontra par des expériences qu'à chaque intervalle d'unité de temps, la vitesse d'un corps tombant croît dans la proportion de la série naturelle des nombres impairs; et comme cette série n'est elle-même que la suite naturelle des différences des carrés consécutifs, il établit ainsi la loi du mouvement des corps graves coïncidant avec la loi générale d'attraction (*voy.* ce mot et GRAVITATION) découverte un peu plus tard par Newton (*voy.*). On doit encore à Galilée les premiers éléments du mouvement des corps dans les fluides, et les premières notions du mouvement oscillatoire du pendule (*voy.*) dont Huyghens devait approfondir et appliquer la théorie.

Il serait trop long et d'ailleurs impraticable de suivre en leurs progrès les travaux des géomètres célèbres qui ont fécondé le nouveau champ ouvert par Galilée. Il nous suffira de dire qu'il ne fallut que deux à trois siècles pour envahir presque entièrement le vaste domaine de la science, et pour obtenir ce que plus de 20 siècles n'avaient point amené dans l'antiquité. Chose remarquable, ce fut moins aux études faites sur les explorations terrestres que la science fut redevable de son avancement rapide, qu'à l'observation intelligente des phénomènes célestes (*voy.* ASTRONOMIE). Plus la science avança, plus on s'aperçut que les mouvements qui s'exécutent avec la plus admirable régularité dans la nature sont ceux qui n'appartiennent point à notre monde isolément. La mécanique céleste fut reconnue beaucoup plus parfaite que celle des objets qui ne dépendent que de notre globe, parce que la première opère dans le vide et indépendamment des frottements, résistances et autres influences étrangères à la nature propre des grands corps en mouvement; toutes considérations qui, pour la seconde, compliquent les formules mathématiques et souvent les rendent inapplicables aux opérations terrestres.

Telle fut l'importance de ces découvertes que, bien que les unes vinssent après les autres et n'en fussent en quelque sorte que des dérivations, le mérite de chacune d'elles apparaissait avec autant d'éclat que si l'auteur qui l'avait produite en avait eu l'idée-mère. Tant il est vrai que, dans les hautes spéculations mathématiques et principalement en mécanique, il ne suffit pas de la pensée créatrice, il faut encore y joindre la pensée fécondante sans laquelle l'influence de l'invention n'a qu'une extension bornée. Comme application de ce principe, rappelons que le grand Newton, qui semble avoir absorbé en lui toute la renommée astronomique des temps modernes, n'a cependant rempli que la moindre partie de son immense carrière; que ses théories mêmes ont engendré des difficultés qui n'ont été résolues après lui que par des travaux non moins laborieux, non moins compliqués que ceux qu'il avait accomplis. Papin et Watt (*voy.* ces noms) ont successivement attaché leurs noms à l'admirable conception de la vapeur (*voy.*); cependant une gloire nouvelle attend ceux de leurs successeurs, dont le zèle persévérant aplanira les obstacles qui paralysent encore les développements de cette belle invention. Sans doute, pour le vulgaire, la popularité s'attache aux premiers noms qui paraissent sur la scène; mais le public éclairé sait discerner le mérite et l'im-

portance des perfectionnements; il n'ignore pas que les prémices de la nouveauté ne l'emportent pas toujours sur les trésors de la maturité.

Les ouvrages qui traitent de la mécanique sont aujourd'hui très répandus dans les principales contrées de l'Europe. Indépendamment des écrits des savants auteurs originaux, les faces nouvelles que la science a présentées à d'assez courtes distances ont nécessité fréquemment l'apparition de nouveaux traités, non-seulement sur l'ensemble des connaissances mécaniques, mais aussi sur les branches spéciales très nombreuses, théoriques et pratiques. Les ouvrages techniques sont de deux sortes : ceux qui ont pour but d'approfondir les matières transcendantes de la science, et ceux qui se renferment dans l'exposition des principes élémentaires et usuels dont l'application est journalière. Dans la première classe, sont rangés en première ligne, et à peu près exclusivement, en France, la *Mécanique analytique* de Lagrange et la *Mécanique céleste* de Laplace (*voy.* ces noms); deux monuments remarquables qui renferment et résument les principes fondamentaux de la philosophie moderne, et qui désormais serviront de point de départ aux spéculations de la science, quelles que soient les vicissitudes qu'elle ait encore à subir. Les ouvrages qui dépendent de la seconde classe sont plus nombreux : ce sont généralement ceux destinés à l'enseignement ordinaire ; leur mérite propre et leur utilité doivent être rapportés à l'époque où ils ont paru : les plus récents sont nécessairement les plus complets. Toutefois, chacun d'eux nous paraît offrir un intérêt particulier à raison du point de vue sous lequel il a été fait. C'est ainsi qu'on verra se dérouler, à peu près dans leur ordre chronologique, les faits successifs de la science dans les traités de Bossut, Marie, Prony, Poinsot, Francœur et Poisson, auxquels il faudra joindre un grand nombre de mémoires particuliers de Fourier, Ampère (*voy.* ces noms) et d'autres géomètres distingués dont les travaux sont épars dans les recueils des Académies et des sociétés savantes; sans préjudice de ceux de tant de savants ingénieurs nationaux et étrangers, où les applications spéciales sont traitées avec tous leurs développements. J. B-T.

MÉCANISME, *voy.* MACHINE et MÉCANIQUE.

MÉCÈNE (CAIUS CILNIUS MÆCENAS). Ce célèbre chevalier romain était d'Arretium (auj. Arezzo), et descendait des rois ou chefs qui commandèrent dans cette ancienne ville des Étrusques (*voy.*). De là vient qu'Horace le dit issu de rois (*atavis edite regibus*, Ode, I, 1), et qu'Auguste, dans une épître familière, lui donne les surnoms d'ivoire d'Étrurie, de benjoin d'Arretium et de perle des Cilniens (*ebur ex Etruriâ, laser Arretium, Cilniorum smaragde*, Macrobe, II, 4). Ce n'est pas, au reste, l'ancienneté de sa famille qui a fait sa gloire ; ce n'est pas non plus l'éclat de qualités héroïques. Sans aptitude pour la guerre, mais non pas sans courage, il s'attacha de bonne heure à la fortune d'Octave (*voy.*), le suivit de Grèce en Italie, lorsqu'il y vint pour venger la mort de César, et se trouva partout où il courut quelque danger, dans les plaines de Modène et de Philippes, à Pérouse, aux combats de mer contre Sextus Pompée, et enfin à la bataille d'Actium. Mais ce fut dans les conseils, dans l'administration, que Mécène rendit les plus éminents services. Il fut, en effet, le plus adroit négociateur d'Auguste, le préfet le plus équitable et le plus vigilant que Rome ait jamais eu, ayant le goût et le génie des détails, une pensée active sous un air indolent, et le coup d'œil de l'homme d'état qui voit l'avenir. Aussi ses raisons politiques prévalurent-elles sur l'avis d'Agrippa (*voy.*), lorsque Auguste, après la victoire d'Actium, ayant eu l'idée de se démettre du souverain pouvoir, le consulta sur cette importante question (Dion Cass., I, 52). L'empereur n'eut qu'à s'applaudir du conseil de Mécène et du plan de conduite et de gouvernement qu'il lui traça. Aussi son crédit s'en accrut encore. Parvenu au comble de la faveur, il fut néanmoins soutenu par la modération de son caractère, et ne voulut pas sortir de l'ordre équestre où il était né, pour entrer au sénat ou devenir consul. Philosophe épicurien, il ne rechercha jamais des dignités qui as-

sujettissaient à des devoirs, à la représentation, et se contenta d'être l'ami, le favori du prince, et, ce qui a fait sa gloire, le protecteur et l'ami des hommes de lettres. Virgile, entre autres, dut à son intercession la restitution de son patrimoine, abandonné aux vétérans; Horace lui dut aussi sa réconciliation avec Auguste, contre lequel il avait porté les armes à la bataille de Philippes. Varius, Properce (*voy.* tous ces noms), tous les poëtes, les orateurs, les historiens, étaient comblés de faveurs au nom du prince; et c'est par ces intelligentes largesses que son ministre parvint à adoucir les esprits et à changer en admiration les regrets de la liberté. Lui-même ne se borna pas à encourager les lettres, il les cultiva. Une histoire naturelle, un journal de la vie d'Auguste, un traité sur les pierres précieuses, un poëme sur la parure (*De Cultu suo*), deux tragédies (*Octavie* et *Promethée*), étaient ses titres littéraires; mais il ne nous reste de tout cela que quelques fragments qui, d'ailleurs, justifient les critiques de Sénèque (Lettres, 114), et prouvent que si Mécène jugeait bien, il écrivait fort mal. Peut-être aussi ces écrits datent-ils de sa vieillesse, lorsqu'il ne pouvait plus s'occuper de l'administration ni suivre l'empereur. En effet, l'an 738 de R., lorsqu'Auguste partit pour son expédition dans les Gaules, où il resta trois ans, il ne put emmener avec lui son favori, déjà vieux et malade; il ne put même cette fois lui confier le gouvernement de Rome, la majesté de l'empire exigeant déjà pour cette haute fonction un personnage consulaire. C'est peu d'années après qu'en proie, depuis trois ans, à une insomnie continuelle, à une fièvre de tous les jours (Pline, *Hist. Nat.*, VIII, 52), Mécène mourut à Rome, l'an 745, dans un âge fort avancé. Voici le portrait que nous en a laissé Velléius Paterculus (II, 88): « C'était un homme dont la vigilance se refusait même au sommeil, lorsqu'elle était nécessaire; habile à prévoir et capable d'agir; mais dès que les affaires lui permettaient quelque relâche, il aimait à se bercer dans une indolence plus qu'efféminée. » C'est de là que les anciens (Pétrone, 71) ont nommé quelquefois *Mæcenas* et *Mæcenatianus* un homme sensuel et voluptueux; mais depuis, et surtout chez les modernes, en souvenir de la protection délicate et généreuse qu'il accorda aux grands écrivains de son temps, le nom de Mécène est devenu un titre d'honneur pour les protecteurs éclairés des arts et des lettres. — *Voir* la vie de Mécène, en latin, par Meibom (1653); en français, par Richer (1746); et en allemand, par Bennemann (1744). F. D.

MÉCÈNE (VILLA), *voy.* TIVOLI.

MÉCHAIN (PIERRE-FRANÇOIS-ANDRÉ), astronome, naquit à Laon, le 16 août 1744. Des recommandations qu'il obtint le firent admettre à l'École des ponts et chaussées; mais son père, qui était architecte, manquait des moyens nécessaires pour le faire subsister à Paris sans emploi, et le jeune homme se chargea de l'éducation de deux frères; dont les parents habitaient une campagne près de Sens. Un heureux hasard, ou plutôt une noble action qui méritait d'être récompensée, appela sur lui l'attention de Lalande qui lui traça un plan d'études et lui confia les épreuves de la seconde édition de son *Astronomie* qu'il faisait imprimer, en le priant de lui communiquer ses remarques. Satisfait des notes du jeune astronome, Lalande le fit attacher au dépôt des cartes de la marine, dont les bureaux étaient à cette époque à Versailles. Il s'occupa alors de différents travaux hydrographiques, releva des côtes, dressa quelques cartes, tout en consacrant ses nuits à des recherches astronomiques dont Lalande communiquait les résultats à l'Académie. Les comètes attirèrent surtout son attention, et lui méritèrent un prix de ce corps savant, où il ne tarda pas à être admis. On lui doit la découverte de plusieurs de ces astres errants. Il avait été un des premiers à reconnaître qu'Uranus, découvert par Herschel, n'était pas une comète.

Associé aux travaux de Darquier, qui avait bâti un observatoire à Toulouse, Méchain s'occupait du calcul des observations que lui envoyait son collègue. En 1785, il remplaça Jeaurat pour la rédaction de la *Connaissance des temps;* et lorsque l'Académie des Sciences de Paris et la Société royale de Londres résolurent

de vérifier la position des observatoires de Paris et de Greenwich, Méchain fut, avec Cassini et Legendre, chargé de représenter la France à cette opération.

L'Assemblée constituante ayant décrété l'établissement d'un système métrique (*voy.*) basé sur la nature, Méchain et Delambre (*voy.*) eurent la mission de mesurer l'arc de Dunkerque à Barcelone. Méchain eut pour sa part l'espace compris entre Barcelone et Rodez. La révolution s'annonçait déjà terrible, et ce ne fut pas sans peine que les deux savants purent accomplir leur œuvre. Les opérations de Méchain étaient très avancées, lorsqu'un accident qui faillit lui coûter la vie le retint longtemps à Barcelone, et bientôt on le garda comme prisonnier. Pour se distraire, il s'avisa de répéter ses premières observations, et obtint d'autres résultats. Désolé de ce manque d'uniformité, il voulut cacher cette différence qu'il craignait de voir attribuer à un défaut d'habileté. En vain il avait recouvré sa liberté : livré à une mélancolie dont rien ne put le guérir, il osait à peine rentrer en France. Après bien du temps perdu, il s'y décida pourtant. Les savants étaient réunis pour les calculs des opérations des deux astronomes : Méchain refusa d'abord de communiquer ses registres ; cependant il y consentit à la fin, mais à la réserve des observations de Barcelone. Tout était dans le plus bel ordre ; on ne concevait rien à tous ces retards, et le mètre (*voy.*) fut décidément fixé. Cependant Méchain qui avait reçu la direction de l'observatoire de Paris, était secrètement tourmenté. Il fit approuver le projet de continuer la méridienne jusqu'aux îles Baléares et voulut en être lui-même chargé, espérant sans doute trouver ainsi le moyen de réparer sa faute sans l'avouer. Il partit plein de courage et d'activité ; mais cette expédition lui devint fatale. Une maladie contagieuse régnait sur les côtes de Valence : il en mourut le 20 septembre 1805. Ses manuscrits furent rapportés en France et examinés par Delambre, son collègue, qui découvrit alors le secret de la conduite assez singulière de Méchain. On vit avec regret qu'un amour-propre mal-entendu avait empoisonné les dernières années et hâté la fin de ce savant estimable. L. L.

MÉCHITARISTES, *voy.* MEKHITARISTES.

MECKLEMBOURG, ou plutôt MECKLENBOURG, contrée de l'Allemagne septentrionale, qui jadis faisait partie du cercle de la Basse-Saxe. Elle est bornée à l'est (Poméranie) et au sud (Brandebourg) par la monarchie prussienne ; à l'ouest par le Hanovre (Lunebourg), les possessions danoises (Lauenbourg) et la ville de Lubeck ; au nord par la mer Baltique. Tirant son nom, ainsi qu'il sera dit plus loin, du village de Mecklenbourg, qu'on assure avoir été, au temps des Obotrites, une ville importante, le Mecklenbourg forme deux grands-duchés partagés entre deux branches d'une même famille, celui de Schwerin et celui de Strelitz, et faisant tous deux partie de la Confédération germanique (*voy.*). Bien qu'unis assez intimement par les pactes de famille de 1701 et de 1755, au point qu'ils n'ont qu'une seule et même assemblée d'États et que la cour suprême de Parchim étend sa juridiction sur l'un et sur l'autre, ces deux grands-duchés n'ont cependant rien de commun sous le rapport de l'administration ; les deux familles régnantes jouissent d'une autorité parfaitement indépendante. Nous devons donc les considérer séparément.

1° MECKLENBOURG-SCHWERIN. C'est un pays tout à-fait plat, qui ne forme, pour ainsi dire, qu'une vaste plaine de sable siliceux parsemée de gros cailloux et de blocs roulés de differentes roches, mais coupée de vastes forêts, de champs cultivés et de prairies. On y compte plus de 62 lacs ayant un quart de mille d'étendue ; le plus considérable est celui de Müritz ; le lac de Malchin, d'une moindre circonférence, est remarquable par ses environs pittoresques. Les rivières principales sont le Warnow, la Recknitz, qui se rendent l'un et l'autre dans la Baltique, et l'Elde, qui traverse plusieurs de ces lacs et se jette dans l'Elbe. Cette abondance d'eaux et de forêts rend le climat humide et variable. Le grand-duché a une superficie totale de 228 milles carr. géogr. et une population de 476,500 habit. répartis dans 41 villes, 11 bourgs

et 2,001 villages. La religion dominante est celle de l'Église protestante; cependant environ 580 catholiques et 3,134 juifs, qui vivent dans le pays, jouissent d'une entière liberté de conscience : ces derniers mêmes, à qui leur fortune assure une grande influence, ont obtenu, en 1813, tous les droits de citoyens. L'agriculture est florissante dans ce pays, mais se pratique d'une manière un peu différente de celle du reste de l'Allemagne, avec lequel le Mecklenbourg n'avait autrefois que des rapports bornés. Le règne minéral y offre de la chaux, du gypse, de la houille et de la tourbe. On peut citer aussi les salines de Sülz. L'industrie y est fort arriérée; cependant on a établi quelques usines dont les produits, d'une bonne qualité, s'exportent à l'étranger; mais ce qui alimente principalement le commerce, ce sont toujours les grains, les légumes, le bois, la laine, le beurre, les cochons, les brebis, les bêtes à cornes et les chevaux, que leur haute taille, leur agilité et leur vigueur font généralement rechercher. Le grand-duché compte aujourd'hui 5 gymnases, 50 écoles bourgeoises, un millier d'écoles communales, et un séminaire à Ludwigslust. On évalue les revenus de l'état à 2,300,000 florins, et la dette publique, y compris celle du Mecklenbourg-Strelitz, qui est d'environ 800,000 thalers, à 9 $\frac{1}{2}$ millions de florins. Les impôts sont votés par les États, composés de la noblesse et des propriétaires de biens-fonds, puis des députés des villes qui jouissent du droit électoral. Ils s'assemblent chaque année afin de délibérer sur les propositions que les grands-ducs leur soumettent d'avance et par écrit. Dans l'intervalle des sessions, une commission permanente siége à Rostock. Le pouvoir exécutif appartient au grand-duc, qui jouit d'ailleurs d'une autorité sans contrôle sur les immenses domaines de sa couronne. Mecklenbourg-Schwerin a une demi-voix à l'assemblée ordinaire de la diète et deux voix à l'assemblée générale. Son contingent est de 3,580 hommes. La capitale, *Schwerin*, ville de 12,000 habitants environ, n'est point la résidence ordinaire du souverain : il habite presque constamment Ludwigslust, joli bourg de 4,700 âmes, avec une belle galerie de tableaux, une bibliothèque, une riche collection d'antiquités slaves, et des environs charmants. La ville la plus considérable du grand-duché est Rostock; sa population s'élève à 19,000 habitants, et son université, fondée, en 1419, par Jean-le-Jeune, est encore célèbre quoiqu'elle ne compte plus que 130 à 140 étudiants. Elle est le centre d'un commerce considérable. Enfin nous devons mentionner encore Parchim, siége de la cour suprême d'appel des deux grands-duchés.

2° Mecklenbourg-Strelitz. La constitution physique du pays est exactement la même que celle du Mecklenbourg-Schwerin. On y trouve encore un plus grand nombre de lacs : le plus considérable est celui de Tolle, d'où sort le Tollenbach qui, avec le Havel et la Wackenitz, est le principal cours d'eau du grand-duché. L'agriculture et l'éducation des bestiaux n'y ont pas fait moins de progrès, mais l'industrie y est tout aussi arriérée; cependant on y exploite des fabriques de lainages, de cuirs, de tabac, des verreries, des distilleries et des papeteries. Toute la population, à l'exception de 80 catholiques, quelques réformés et 700 juifs, appartient à l'Église luthérienne. On l'évalue approximativement à 80,000 âmes.

Le grand-duché se compose de deux parties bien distinctes, non-seulement par leur position géographique, mais encore par leur constitution politique. La seigneurie de Stargard, bornée au N. par la Poméranie, à l'est et au sud par le Brandebourg, et à l'O. par le Mecklenbourg-Schwerin, et ayant une superficie totale de 45 $\frac{1}{2}$ milles carrés, est soumise à la même constitution que le Mecklenbourg-Schwerin avec lequel elle ne formait autrefois qu'un seul état. Ses députés de la noblesse et de la bourgeoisie prennent part à toutes les délibérations des États mecklenbourgeois; elle a également ses représentants dans la commission qui siége à Rostock. La principauté de Ratzebourg, au contraire, qui est bornée au N. par le lac de Dassow, à l'E. par le Mecklenbourg-Schwerin, au S. par le Lauenbourg, à l'O. par le lac de Ratze-

bourg, et dont la superficie totale n'est que de 6 $\frac{3}{4}$ milles carrés, n'a pas le droit d'envoyer ses députés aux États; mais elle s'administre elle-même sous la surveillance du gouvernement. Le grand-duc possède des domaines encore plus considérables, proportion gardée, que le chef de l'autre branche. On évalue les revenus publics de 3 à 400,000 thalers. Mecklenbourg-Strelitz a une demi-voix à l'assemblée ordinaire de la diète et une voix dans le *plenum*. Son contingent est de 718 hommes. *Neu-Strelitz*, fondé par Adolphe-Frédéric II, est la capitale du grand-duché. Elle a une population de 5,800 habitants et possède une collection d'antiquités slaves qui ne le cède en rien à celle de Ludwigslust. — *Voir* Hempel, *Description géographique des grands-duchés de Mecklenbourg-Schwerin et de Mecklenbourg-Strelitz* (Neu-Strelitz, 1829).

Histoire. Les plus anciens habitants du Mecklenbourg appartenaient à la race germanique : c'étaient les Hérules et les Vandales (*voy.* ces noms). Chassés de leur patrie par les Vénèdes (*voy.*), peuple d'origine slavonne, ils allèrent s'établir, comme on le sait, dans le midi de l'Europe et dans le nord de l'Afrique, où ils fondèrent plusieurs royaumes, tandis que leurs vainqueurs se partagèrent leur dépouille. Les Obotrites, la plus puissante peuplade des Vénèdes, s'établirent dans le Mecklenbourg proprement dit, qui prit son nom de *Meklinborg* ou *Mikelenborg* (de *michel*, grand), en latin *Megalopolis*, leur capitale, aujourd'hui petit village d'environ 600 habitants, entre Wismar et Bruël (dans le grand-duché de Schwerin); les Polabes se fixèrent dans le pays de Ratzebourg et de Lauenbourg, les Wagriens dans le Holstein, et les Wilces dans le Mecklenbourg oriental, entre le Warnow et la Peene. Il existait entre ces derniers et les Obotrites une ancienne inimitié qui amena une guerre sanglante, suivie de la soumission des Wilces, en 782. Sept ans plus tard, Charlemagne, dans la guerre contre les Saxons, pénétra jusque dans ce coin reculé de l'Allemagne, et força les Obotrites à recevoir le baptême. En 834, Louis-le-Débonnaire établit à Hambourg (*voy.*) un archevêque, sous la juridiction duquel il plaça le Mecklenbourg; juridiction purement nominale toutefois, car le christianisme n'avait point pris racine dans ce pays. Les ducs de Saxe, à qui Louis-le-Germanique en confia le gouvernement, n'y affermirent pas davantage leur autorité. En 931, Henri I^{er} réprima une révolte des Mecklenbourgeois, et leur imposa de nouveau le baptême. Sous Othon I^{er} fut fondé l'évêché d'Aldenbourg *, et Meklinborg vit une église s'élever dans ses murs, en 956. Dans le siècle suivant, le zèle du roi obotrite Gottschalk pour la religion chrétienne, qui, dès l'année 1056, compta deux évêchés de plus, ceux de Ratzebourg et de Meklinborg, provoqua un soulèvement général, et lui coûta la vie, en 1066. Le clergé fut chassé, la ville de Hambourg détruite, et Kruko, prince païen de l'île de Rügen (*voy.*), placé sur le trône. Cependant, Henri, fils de Gottschalk, parvint à le renverser en 1106, avec le secours des Danois. Chrétien comme son père, il rendit foi et hommage à Magnus de Saxe et à l'empereur Lothaire, et soutenu par eux, il étendit sa domination sur tous les Slaves des bords de la Baltique, depuis l'Elbe jusqu'à l'Oder. Les troubles qui suivirent sa mort fournirent à plusieurs peuplades, qu'il avait vaincues, l'occasion de secouer le joug, et arrêtèrent les progrès du christianisme. Son neveu, Canut, duc de Schleswig, reçut de l'Empereur l'investiture du Mecklenbourg, que se partagèrent, en 1131, ses neveux Niklot ou Nicolas I^{er} et Pribislav. Le premier régna sur les Obotrites, le second sur les Wagriens et les Polabes.

Tel était l'état du Mecklenbourg lorsque Henri-le-Lion (*voy.*), duc de Saxe, résolut de soumettre cette contrée à son autorité et au christianisme. Nicolas fut tué dans une bataille, en 1159. Son fils

(*) C'est la traduction allemande de Stargard, vieille ville. En effet, les noms slaves ne tardèrent pas à être traduits soit en latin, soit en allemand, et quelquefois transformés d'après une analogie de sons, comme Meklinborg en Mégalopolis. — Gottschalk (*Godescalcus*) est un nom allemand signifiant serviteur de Dieu; mais, avant son baptême, ce roi portait un nom slave. S.

Pribislav continua la guerre, mais avec si peu de succès, qu'en 1161, le duc de Saxe, devenu maître de tout le pays, le distribua à ses capitaines et à ses chevaliers. Il établit un siége épiscopal à Schwerin, reconstitua l'évêché de Mecklenbourg et transféra celui d'Aldenbourg à Lubeck, dont il fit sa capitale. Cependant la tranquillité ne régna pas longtemps. Pribislav recommença la guerre; mais il fut défait en 1167, et le Mecklenbourg, épuisé, retomba sous le joug. Le fils de Nicolas sentit alors qu'il ne lui restait d'autre parti à prendre que celui de la soumission. Il embrassa donc le christianisme, et Henri lui rendit une partie de l'héritage de son père avec le titre de prince de Mecklenbourg, qu'il porta depuis, au lieu de celui de roi des Vénèdes. C'est de ce Pribislav que descend la maison de Mecklenbourg, la seule famille d'origine slave qui règne en Europe.

Son fils Henri Burewin avait épousé la fille de Henri-le-Lion, Mathilde, et en avait eu deux fils. Dès lors commencèrent les partages de la principauté. A la mort de Henri Burewin II, qui l'avait de nouveau réunie sous son sceptre, ses quatre fils se la partagèrent (1236), et fondèrent quatre lignes: celle de *Mecklenbourg*, celle de *Gustrow*, celle de *Rostock*, et celle de *Parchim*. Les deux dernières s'éteignirent à la troisième génération (en 1314 et 1325). Celle de Gustrow ou de Werle, appelée aussi la ligne vénède, et fondée par Nicolas, subsista jusqu'en 1436, où elle finit en la personne de Guillaume dont les états retournèrent à la ligne aînée; mais le droit de réversion, en cas d'extinction totale de la famille régnante, fut attribué à l'électeur de Brandebourg par le traité conclu à Wittstock, en 1442. La ligne aînée ou de Mecklenbourg eut pour fondateur Jean *le Théologien*, ainsi surnommé parce qu'il avait pris le grade de docteur à l'université de Paris. C'est à lui que Wismar doit, dit-on, son origine. Il mourut en 1264, laissant cinq fils, dont l'aîné, Henri III *l'Hiérosolymitain*, lui succéda. Ayant entrepris le voyage de la Terre-Sainte, il tomba entre les mains des musulmans qui le retinrent en captivité pendant 26 ans. Il mourut quatre ans après son retour dans ses états, en 1302. Henri-le-Lion, son fils, réunit au Mecklenbourg la seigneurie de Stargard par son mariage avec la fille du margrave de Brandebourg Albert, et mourut en 1329, emportant la réputation d'un guerrier habile. Ses deux fils, Albert Ier et Jean Ier, se partagèrent sa succession et fondèrent les deux lignes de *Mecklenbourg* et de *Stargard*. L'empereur Charles IV les éleva l'un et l'autre à la dignité de ducs, en 1340, pour les récompenser des services qu'ils lui avaient rendus pendant sa guerre contre le Brandebourg.

Albert Ier, qui mourut en 1379, eut pour successeur son fils Albert II, roi de Suède depuis 1363. Ce prince, qui réunit Schwerin à ses états héréditaires, et qui paraît avoir gouverné conjointement avec ses frères Henri *le Pendeur* et Magnus Ier, fut dépossédé de la couronne de Suède par Marguerite (*voy.*) de Danemark, et laissa le Mecklenbourg à son fils Albert III, qui régna de concert avec son cousin Jean-le-Jeune. Albert III étant mort sans postérité, en 1422, le duché passa sous l'autorité des deux fils de Jean, Henri-le-Gras et Jean IV, qui y réunirent les possessions de la maison de Gustrow éteinte, comme nous l'avons dit, en 1436. Jean mourut en 1442, ne laissant qu'une fille, en sorte que Henri-le-Gras devint seul souverain du duché de Mecklenbourg; et quelques années plus tard, la mort tragique d'Ulric II, qui ne laissa non plus que des filles, le rendit aussi possesseur du duché de Stargard.

A la mort de Henri-le-Gras, en 1477, ses trois fils, Albert, Magnus et Balthazar, convinrent de ne point diviser sa succession, mais de gouverner en commun. L'aîné, Albert, mourut en 1483 sans postérité, et le plus jeune, Balthazar, abandonna entièrement le soin des affaires à son frère, pour se livrer exclusivement aux plaisirs de la chasse. Il mourut également sans enfant, en 1507. Le second de ses trois neveux, qui avaient succédé à leur père, en 1503, le suivit dans la tombe un peu plus tard, sans avoir été marié, et le Mecklenbourg, gouverné par indivis jusqu'en 1520, finit par être partagé entre les deux autres fils de Magnus,

Henri et Albert, qui devinrent les souches de deux nouvelles lignes, celle de *Schwerin* et celle de *Gustrow*. La première s'éteignit en 1557. Ses possessions retournèrent à Jean-Albert, qui avait succédé à Albert, en 1547, avec son frère Ulric. Ces deux princes avaient régné conjointement jusqu'en 1555. Jean-Albert introduisit la réforme dans ses états, et finit ses jours en 1576, laissant un fils nommé Jean qui lui succéda.

Adolphe-Frédéric Ier et Jean-Albert II, fils de Jean, fondèrent de nouveau, en 1611, deux lignes principales, l'une de *Schwerin*, l'autre de *Gustrow*. A cette époque, la guerre de Trente-Ans vint bouleverser l'Allemagne, et le règne de ces deux frères fut une longue suite de calamités. Dépossédés l'un et l'autre, en 1627, par l'empereur Ferdinand II, qui nomma Wallenstein duc de Mecklenbourg, ils furent rétablis, en 1632, par le roi de Suède, Gustave-Adolphe; et, trois ans plus tard, la paix de Prague les réconcilia avec leur suzerain. Par le traité d'Osnabrück, la ville de Wismar et les bailliages de Pœhl et de Neukloster furent détachés du Mecklenbourg et cédés à la Suède. En dédommagement, le duc Adolphe-Frédéric reçut les évêchés de Schwerin et de Ratzebourg, et son neveu Gustave-Adolphe les commanderies de Mirow et de Nemerow.

Au mépris du testament de son père, Christian-Louis, fils aîné d'Adolphe-Frédéric, s'empara à sa mort, en 1658, de tout le duché. Son intime alliance avec Louis XIV attira sur ses états la vengeance des Danois et des Brandebourgeois qui les ravagèrent impitoyablement. Il mourut, en 1692, sans laisser d'enfant. Sa succession fut vivement disputée par Frédéric-Guillaume, fils de Frédéric de Grabow, mort en 1688, et par deux frères de Christian-Louis, dont l'un, Adolphe-Frédéric II, avait épousé une fille de Gustave-Adolphe de Gustrow avec Strelitz pour dot. La querelle n'était point encore apaisée lorsque l'extinction de la ligne de Gustrow, en 1695, vint lui fournir de nouveaux aliments. Cependant la convention de Hambourg y mit enfin un terme, en 1701. Il fut décidé que la ligne aînée, celle de *Grabow*, aurait en partage Schwerin et Gustrow, et que la ligne cadette, celle de *Strelitz*, posséderait en toute souveraineté la principauté de Ratzebourg, la seigneurie de Stargard et les commanderies de Mirow et de Nemerow. Cette même convention établit dans les deux lignes le droit de primogéniture et la succession linéale. Telle fut l'origine des maisons actuellement régnantes de Mecklenbourg-Schwerin et de Mecklenbourg-Strelitz.

1° *Ligne de Mecklenbourg-Schwerin.* Frédéric-Guillaume, mort en 1713, eut pour successeur son frère Charles-Léopold qui prit parti pour Pierre-le-Grand, dont il avait épousé une nièce (fille d'Ivan V), contre le roi de Suède Charles XII. Épuisé tour à tour par les Suédois, les Danois, les Saxons et les Russes, le Mecklenbourg refusa enfin de payer les énormes contributions dont le duc le frappait pour satisfaire à l'avidité de ses alliés moscovites. La cause fut portée devant la cour impériale, et, en 1728, Charles VI prononça la déchéance de Charles-Léopold. Son frère, Christian-Louis, fut nommé administrateur du duché, et, en 1732, commissaire impérial. L'année suivante, le prince dépossédé voulut essayer de reconquérir le pouvoir; mais sa tentative échoua complétement. Cependant la tranquillité ne fut entièrement rétablie qu'à sa mort, en 1747. Christian-Louis fut alors déclaré duc régnant. Son premier soin fut de régler avec les États toutes les questions relatives aux contributions, et à cet effet il signa avec eux, le 18 avril 1755, la convention de Rostock qui fixa entre autres la nature et le taux des impositions. Il eut pour successeur, en 1756, son fils Frédéric, qui, après la guerre de Sept-Ans, s'efforça d'améliorer l'état des finances et de se rendre entièrement indépendant de la noblesse. Son neveu, François-Frédéric, né le 10 septembre 1756, lui succéda en 1785. Il racheta, en 1803, moyennant 1,200,000 thalers, la ville de Wismar et les bailliages qui avaient été cédés à la Suède, et, la même année, il obtint sept villages lubeckois en dédommagement de deux canonicats protestants du chapitre de Strasbourg, dont il avait l'expectative en vertu de la paix d'Osna-

brück. En 1807, il entra dans la confédération du Rhin; mais il s'en détacha le 25 mars 1813. Ayant pris le titre de grand-duc en 1815, il publia, en 1817, une loi organique qui augmenta considérablement les prérogatives de la couronne. L'année suivante, la servitude de la glèbe fut abolie et la cour suprême d'appel de Parchim fondée. En 1820, parut un rescrit qui ordonna la mise à exécution de la décision des États relativement à la servitude. Frédéric-François mourut le 1er février 1837, après un règne de près de 52 ans, et eut pour successeur son petit-fils, Paul-Frédéric, né le 15 septembre 1800, fils du grand-duc héréditaire Frédéric-Louis, qui était décédé le 29 novembre 1819, et d'une grande-princesse russe, fille de l'empereur Paul. Ce prince avait épousé, le 25 mai 1822, la sœur du roi actuel de Prusse, la princesse Alexandrine, et en avait eu trois enfants, Frédéric-Francois, né le 28 février 1823, Guillaume-Frédéric-Nicolas, né en 1827, et Louise-Marie-Hélène, née en 1824. Ses goûts soldatesques ajoutaient encore à sa sympathie pour la Russie, fruit de son éducation, et il partageait les préventions de l'empereur Nicolas contre la dynastie élevée au trône de France par la révolution de juillet 1830 : aussi fallut-il toute l'influence de son beau-père, le roi Frédéric-Guillaume III, pour le décider, malgré le vœu de la princesse, à donner suite à la négociation déjà entamée sous son prédécesseur et qui aboutit au mariage, si prématurément rompu, de sa sœur du second lit, Hélène, avec le duc d'Orléans (*voy.*), prince royal de France. Le grand-duc Paul est mort le 5 mars dernier, et a eu pour successeur son fils, Frédéric-François, âgé seulement de 19 ans.

2° *Ligne de Mecklenbourg-Strelitz.* Après la mort d'Adolphe-Frédéric II (1708), le Mecklenbourg-Strelitz fut gouverné successivement par le fils de ce prince, Adolphe-Frédéric III, mort sans postérité en 1749, et par Adolphe-Frédéric IV, neveu du fondateur de cette ligne, qui laissa ses états, en 1794, à son frère Charles-Louis-Frédéric. Ce dernier mourut le 6 novembre 1816, et eut pour successeur son troisième fils, Frédéric-Charles-Joseph-Georges, né le 12 août 1779. Un autre de ses fils, Charles-Frédéric-Auguste, né le 30 novembre 1785, s'est distingué au service de la Prusse. Nous lui avons consacré un art. spécial (*voy.* T. V, p. 534). Il est mort le 21 septembre 1837. La reine Louise (*voy.*) de Prusse était leur sœur. Le grand-duc régnant a quatre enfants, dont l'aîné, Frédéric, est né le 17 octobre 1819. — On peut consulter les deux ouvrages allemands suivants : Rudloff, *Manuel de l'histoire du Mecklenbourg* (Rost., 1781-1822, 3 vol.); Lutzow, *Histoire pragmatique du Mecklenbourg* (Berlin, 1827-31, 2 vol.). E. H-G.

MECQUE (LA) ou MEKKE, comme on s'habitue maintenant à écrire, la ville sainte des Musulmans (en arabe *Om el Kora*, la mère des villes), celle qui a donné le jour à Mahomet et qui renferme la Kaaba, petit temple sacré dont la tradition attribue la fondation à Abraham. Elle est située dans l'Arabie déserte (*voy.* HEDJAZ), au milieu d'une plaine stérile et enclavée dans les montagnes, par 21° 28′ de lat. N. et 37° 54′ de long. or. Ses rues principales sont assez régulières; la plupart des maisons sont en pierre et d'une architecture qui rappelle celle des Persans et des Indiens. La ville est protégée par trois bastions. Jadis elle avait plus de 100,000 habitants, aujourd'hui elle en compte moins de 30,000. La Mecque est interdite aux Infidèles, qui ne peuvent en approcher qu'à une distance de 9 lieues. Outre les négociants que les affaires de leur commerce y attirent, on y rencontre une foule de pèlerins étrangers : tout Arabe, fidèle observateur de la loi du Koran, doit s'y rendre au moins une fois dans sa vie, soit en personne, soit par procuration (*voy.* HADJI). Autrefois, de nombreuses caravanes, parties de tous les points de l'Orient, allaient déposer dans la ville sainte de riches offrandes. Mais les temps sont changés : la piété est devenue moins libérale, même en Arabie; et les pèlerins, soit par indifférence, soit par crainte des brigandages des Wahabis (*voy.*), s'y montrent de plus en plus rares.

Dans une vaste cour entourée de galeries et ornée de colonnes de marbre, on

voit une mosquée au milieu de laquelle s'élève, tendue de noir, la Kaaba, que les Arabes appellent aussi *Beth Allah*, maison de Dieu. Ce vieux monument arabe est un parallélipipède rectangle, haut de 18^{m}, long de 12 et large de 10. Il fut construit, selon Mahomet, par Adam lui-même, détruit par les eaux du déluge, et relevé plus tard par Abraham et Ismaël pour y adorer le vrai Dieu. Sur un des côtés de cet édifice, on remarque la fameuse pierre noire encadrée d'argent. Cette pierre avait été, selon la tradition musulmane, apportée à Abraham par l'archange Gabriel, lors de l'édification du temple. Sa couleur primitive était blanche; mais les larmes abondantes que les péchés des hommes ont fait répandre à l'archange en ont terni l'éclat, et elle est devenue noire. Le prophète a voulu qu'elle servît aux fidèles d'objet de contemplation pendant la prière, et de tous les points du globe, c'est en tournant son visage vers elle qu'il doit élever son cœur à Dieu. Les inégalités qu'on remarque sur sa surface proviennent, dit-on, des baisers et des pieux attouchements des pèlerins. Une grande porte en argent conduit dans la Kaaba. Cette porte ne s'ouvre que trois fois dans l'année, une fois pour les hommes, une autre fois pour les femmes, et une troisième fois pour permettre de laver l'édifice. On n'y entre qu'en se traînant sur les genoux. Elle est recouverte d'une étoffe en soie noire sur laquelle sont brodés en lettres d'or les préceptes du Koran. Cette tenture, que l'on renouvelle tous les ans, est envoyée en présent par le sulthan. Les revenus de la Kaaba sont considérables. Elle possède, à titre de donations, dans différentes villes et différents pays, des fonds de terre et plusieurs maisons. Quarante eunuques sont chargés d'y entretenir l'ordre et la propreté. L'histoire mentionne diverses reconstructions de la Kaaba; quelque temps avant l'hégire, Mahomet prit part à l'une d'elles, ce temple ayant été incendié par l'imprudence d'une femme qui y brûlait des parfums. L'édifice actuel date de 1629.

Près du temple se trouve une fontaine appelée *zamzam*, que la tradition regarde comme la source indiquée par l'ange à Agar (*voy.*) lorsqu'elle allait périr de soif avec son fils Ismaël. Son eau saumâtre et sulfureuse est d'un goût très désagréable; mais comme on lui attribue des vertus miraculeuses, on en fait une certaine consommation, et il s'en expédie même à l'étranger. Une autre source nommée *Aheyn-Zubède*, située au-delà du mont Arapha, fournit à la Mecque une eau délicieuse qui y est amenée par un canal traversant la ville. Au nord de la ville se trouvent les cimetières, où l'on montre le tombeau de Khadidja, la femme bien-aimée du prophète, la mère des croyants.

Suivant la tradition, la Mecque est une des plus vieilles cités du monde. Adam et Ève, disent les Arabes, chassés du Paradis terrestre, se séparèrent et se mirent à parcourir le monde chacun de son côté. Après avoir couru longtemps, ils se rencontrèrent un jour sur une montagne* des environs de la Mecque, et dès lors Dieu leur permit de vivre en époux. Abraham et Ismaël** vinrent en Arabie pour visiter cette montagne mémorable et y rendre gloire à Jéhovah. C'est durant ce voyage que le père reçut l'ordre de sacrifier son fils. Pour remercier Dieu d'avoir daigné épargner les jours d'Ismaël, Abraham bâtit un temple à l'endroit où s'élève aujourd'hui la Kaaba. Ce fut, disent les Musulmans, le premier temple dédié sur la terre au vrai Dieu. Les descendants des patriarches s'imposèrent l'obligation de venir souvent prier en ces lieux, et, dans la suite, les pèlerinages se régularisèrent. La Kaaba fut enfermée dans une enceinte autour de laquelle une ville ne tarda pas à s'asseoir. Telle est l'origine de la Mecque, de son temple, de la Kaaba et des pèlerinages qu'on y fait depuis un temps immémorial. La tradition nous apprend en outre que les Arabes abandonnèrent peu à peu le culte de Jéhovah pour un fétichisme grossier où Abraham lui-même était adoré comme un dieu. Toutes les tribus

(*) Le mont Arapha, nom qui vient du verbe *araphe*, connaître, savoir. On dit que nos premiers parents, en se retrouvant dans ce lieu, poussèrent en même temps ce cri : *Araphe*, je te connais; et la montagne en a reçu son nom.

(**) Les Arabes ne connaissent point Isaac. Pour eux, Abraham n'eut qu'un fils, Ismaël; et c'est lui que Dieu ordonna de sacrifier.

eurent une idole autour de la Kaaba; le temple devint une sorte de panthéon arabe, où l'immense statue d'Abraham, le dieu de la Mecque, commandait à tous les autres dieux. Par la même raison, les souverains de la Mecque dominaient les cheiks et les gouverneurs des pays voisins. Aussi, durant ces siècles barbares où la force régnait seule, cette ville changeait-elle de chef à chaque instant. Quand Mahomet (*voy.*) fut maître de la Mecque, il courut droit au temple renverser de sa propre main la statue d'Abraham et les innombrables idoles qui l'entouraient, en s'écriant : *Plus de faux dieux, rien que le vrai Dieu* (*la ilaah, illa Allah*) *!*

La révolution qui régénéra l'Arabie tourna surtout à l'avantage de la Mecque. En le sanctifiant, le prophète donna une impulsion nouvelle au pèlerinage. Dans les premiers temps de l'islamisme, le khalifat (*voy.*) était électif, mais le territoire sacré devint l'apanage héréditaire des chérifs (*voy.*), ou descendants de Mahomet. Le chef de la famille y régnait sous le titre de grand-chérif, et balançait l'influence des khalifes. Plus tard, les sulthans prirent le titre de protecteur des saintes villes de la Mecque et de Médine (*voy.*); ils nommaient et déposaient le chérif de la Mecque, mais sans pouvoir lui désigner d'autre successeur qu'un des membres de la famille du prophète. Les cadis étaient aussi à la nomination du sulthan, et maintenant les troupes qu'il y envoie font, avec les nationaux, le service de la place. Cependant son influence dans le gouvernement du pays est très restreinte. En 1803, les Wahabis s'emparèrent de la Mecque; mais leur domination fut d'une très courte durée. Quand Méhémet-Ali (*voy.*) parvint à se rendre maître des villes saintes, la Mecque, en dépit de son antique prérogative, fut gouvernée comme toutes les autres villes soumises au vice-roi, et en 1836, le grand-chérif était prisonnier au Caire. Aussitôt que les forces européennes se tournèrent contre Méhémet-Ali (1840), les chérifs profitèrent de l'embarras du pacha pour ressaisir l'autorité, et la Mecque est administrée de nouveau par les descendants de Mahomet. J. C-T.

MÉDAILLES. Ce mot a été mis en usage par les Italiens, qui se sont occupés les premiers de réunir ces monuments de l'antiquité, et qui appelaient les pièces de métal *medaglie*, *medaglioni* (du mot grec μέταλλον, *metallum*).

Les médailles antiques sont, en général, les monnaies des anciens, que nous appelons ainsi parce qu'elles n'ont plus cours dans le commerce et qu'elles ne sont plus pour nous qu'un objet de curiosité et d'études. Les médailles modernes, au contraire, sont des pièces qui n'ont jamais été destinées à représenter une valeur, et qui sont frappées pour conserver la mémoire d'un événement, ou le portrait d'un personnage célèbre.

Les *médaillons* sont les pièces dont la dimension ou le poids excède ceux des médailles ordinaires. Les médaillons romains, soit en or, soit en bronze, sont souvent bordés de cercles et ornés de moulures et de découpures en filigrane.

La forme des médailles est ordinairement ronde; on en rencontre néanmoins d'ovales, surtout pour des sujets religieux, de carrées, de polygoniques : c'est cette dernière forme qu'on donne surtout aux *jetons* de jeu; leur diamètre se nomme module. Nous avons expliqué dans un article spécial (*voy.* T. IV, p. 237) les expressions de *grand*, *moyen* et *petit bronze*. Les médailles antiques du plus petit module se nomment *quinaires*; en sorte que les mots *médaillon*, *médaille* et *quinaire* désignent les trois modules différents des monnaies frappées à Rome et dans l'empire, en or et en argent. Les métaux généralement employés sont l'or, l'argent, le bronze, le billon, le plomb, etc. Dans ces derniers temps, on en a fait de platine et même en palladium. La plupart des médailles présentent d'un côté l'image d'un dieu, d'un homme, ou enfin un sujet principal : c'est l'*avers*; par opposition, l'autre côté se nomme *revers*. Ces mots répondent encore à nos expressions de *face* et de *pile*, adoptées pour les monnaies (*voy.*). Les médailles se font surtout remarquer par leurs inscriptions (*voy.* ce mot, LÉGENDES, EXERGUE, MONOGRAMME, etc.). L'espace entre le sujet et la légende forme ce qu'on nomme le *champ*. Un sujet habituellement

reproduit sur les médailles d'une ville ou d'un peuple devient un type : ainsi le hibou est le type d'Athènes, une tortue celui d'Égine, etc. Mais par le mot *type* on entend plus souvent le sujet principal de la médaille. On trouve encore sur les médailles un grand nombre de petits sujets qu'on appelle *symboles*, parce qu'on est parvenu à en expliquer quelques-uns d'une manière emblématique : la plupart se refusent à l'interprétation, et on les regarde comme des *déférents* ou marques particulières de l'ouvrier. *Voy.* Monnaie.

Il sera parlé de la classification des médailles à l'art. Numismatique, et quelques-uns des différents noms qu'elles reçoivent ont déjà été expliqués aux art. Argent (T. II, p. 230), Fourrées, Bractéates.

La valeur mercantile des médailles antiques est arbitraire comme celle de tous les objets d'art. Le prix qu'on attache à une pièce dépend de sa rareté, de sa beauté et de sa conservation. Le métal y est surtout pour peu de chose, et des médailles de bronze peuvent avoir plus de prix que celles d'un métal précieux.

La science des médailles était encore, il y a un demi-siècle, cultivée seulement par quelques érudits, et n'intéressait qu'un petit nombre d'amateurs. Mais aujourd'hui que l'on cherche à réunir en faisceau les diverses connaissances humaines, l'étude des médailles est devenue beaucoup plus générale, et, sous le nom de *numismatique*, elle a pris son rang parmi les sciences qui contribuent à agrandir et à éclairer le domaine de l'histoire et celui des arts. On rattache les médailles à la chronologie, à la géographie, à l'iconographie; elles aident à éclaircir les historiens, les mythologues et les poëtes; elles inspirent les peintres et les statuaires; les curieux y trouvent un aliment à leur esprit de recherches, et les amateurs une source de richesses pour leurs collections. L'esprit et les yeux peuvent être également satisfaits par l'étude de ces monuments, où l'art antique se trouve pour ainsi dire résumé.

Pour les principaux ouvrages à consulter, nous renvoyons encore le lecteur à l'art. Numismatique.

Les pièces métalliques qui n'étaient point frappées à l'usage du commerce existaient déjà dans l'antiquité, mais seulement à Rome; et l'on pense que celles de la plus grande dimension, que nous appelonsaujourd'hui *médaillons*, avaient véritablement l'usage des médailles modernes. En effet, ces pièces portent au revers des têtes d'empereurs, des sujets mythologiques ou historiques. Ces médaillons étaient des dons que faisaient les empereurs aux soldats, et que l'on attachait aussi aux enseignes militaires.

L'art du monnayage (*voy.*) atteignit son plus haut degré de perfection vers le règne d'Auguste; depuis lors, il tomba en décadence; mais il n'avait pas péri dans le moyen-âge, quoiqu'il n'eût été dirigé que d'après le goût barbare de ces temps d'ignorance. On lui a dû la conservation de l'art de la glyptique (*voy.*). A l'époque de la renaissance, plusieurs graveurs sur pierres fines firent aussi des médailles. Celui qui commença à réussir dans cet art (en 1439), fut Vittore Pisano, connu sous le nom de Pisanello, peintre de Vérone; il peut en être regardé comme le restaurateur. Ses pièces portent l'inscription : *Opus Pisani pictoris.*

Pisanello, que l'on nomme souvent le Pisan, eut une grande influence sur son époque, ce que prouve la quantité de *médailleurs* qui se formèrent à son exemple dans Vérone sa patrie. De là, cet art s'était répandu dans les villes les plus voisines; il ne franchit l'Apennin que plus tard; et Nicolas de Florence, le premier qui l'illustra en Toscane, n'a pas eu une gloire égale à celle des graveurs de la Gaule cisalpine.

L'art imparfait des médaillons coulés et ciselés fut seul en usage en Italie et même en France, pendant le xv^e^ siècle. Au commencement du xvi^e^, Victor Camelo ayant renouvelé l'art d'enfoncer les coins dans l'acier, le nombre des médailles frappées au marteau dépassa bientôt celui des médaillons fondus et ciselés. Ces derniers continuèrent cependant à être en usage pendant toute la durée de ce siècle : l'Allemagne en produisit de très beaux à la même époque. Au xvii^e^ siècle, pendant que ce procédé tombait en désuétude par toute l'Italie, Dupré et

Varin lui donnaient en France un nouveau lustre; les derniers médaillons remarquables que l'on peut citer dans ce genre appartiennent à la jeunesse de Louis XIV.

On peut étudier ces séries de l'histoire des médailles dans l'ouvrage le plus complet qui ait encore paru sur cette matière, le *Trésor de numismatique et de glyptique* rédigé par M. Ch. Lenormant, Paris, 1834 et ann. suiv.

Ce qui vulgarisa beaucoup les médailles dans le xv^e^ siècle, c'est que les princes avaient l'habitude d'y faire placer leurs portraits, et que les chevaliers les portaient presque toujours suspendues aux chaînes d'or qu'ils recevaient de la faveur de leurs souverains. Aussi trouve-t-on souvent, dans les cabinets, des médailles avec des bélières. Cet usage de porter des médailles comme ornement est encore fréquent dans l'Orient, où les femmes les portent dans leurs coiffures ou suspendues à leur cou, ce qui fait que l'on trouve souvent des médailles antiques percées ou attachées à des chaînes et à des anneaux.

Les médailles sont encore aujourd'hui données en récompense pour des faits militaires ou pour des actions généreuses. Les prix des Académies sont ordinairement des médailles d'or ou d'argent, et l'on honore d'une médaille les inventeurs de procédés industriels, et ceux qui perfectionnent ces mêmes procédés.

Les collections de médailles forment une histoire métallique des règnes de plusieurs souverains. Nous avons en France celles du règne de Louis XIV, par le P. Ménétrier (2^e^ édit., 1693, in-fol.); les médailles du règne de Louis XV, par Godonnesche; les médailles de la révolution française composent une suite très curieuse qui a été publiée par M. Hennin (1826, 2 vol. in-4°); l'histoire métallique de Napoléon l'a été par M. Millingen (Londres, 1819). On a encore les médailles des papes, par le P. Philippe Bonanni (Rome, 1694, 2 vol. in-fol.); les médailles pour servir à l'histoire des Pays-Bas (Amst., 1723); les médailles sur les principaux événements de l'empire de Russie, par Ricaud de Tiregale (1772, in-fol.).

Les suites iconographiques sont aussi très intéressantes. Litta a publié celle des familles italiennes (Milan, 1819, 3 vol. in-fol.). M. J. Bergmann publie maintenant, à Vienne, celle des hommes célèbres de l'empire d'Autriche. Le cabinet des médailles de Paris a formé une suite iconographique des hommes célèbres de tous les pays, qui s'élève à près de 6,000 pièces.

Les médailles ne peuvent être frappées, en France, que dans les ateliers de la Monnaie de Paris; l'administration surveille et dirige cette fabrication. Chacun a le droit de faire frapper des médailles sur l'autorisation qui en est demandée au ministre de l'intérieur, et en acquittant un droit fixé par un tarif, d'après le métal dont elle est composée et d'après son module. Il en est de même des boutons, adresses et médaillons de sainteté. Ceux en or ou en argent sont, à la diligence du directeur de la fabrication, présentés au bureau de garantie de Paris, pour y recevoir, à la suite de l'essai, les poinçons de leur titre et acquitter les droits du contrôle. Les médailles, jetons, pièces de mariage en or ou en argent, ne peuvent être émis qu'après que le titre voulu en a été constaté par la commission des monnaies et médailles, à l'instar des monnaies, et qu'un poinçon, représentant une lampe antique, a été apposé sur la tranche. La monnaie des médailles a été réunie à la commission des monnaies par ordonnance du 24 mars 1832. Aux termes de la loi du 9 septembre 1835, aucune médaille ne peut être publiée, exposée ou mise en vente, sans l'autorisation préalable du ministre de l'intérieur à Paris, et du préfet dans les départements. Une ordonnance du même jour porte que l'autorisation nécessaire pour faire frapper tiendra lieu de celle exigée pour la publication des médailles, dont un exemplaire devra préalablement être déposé au ministère de l'intérieur. Quatre médailles sont prélevées aussitôt après leur fabrication et avant toute émission, deux pour être déposées au ministère de l'intérieur, et deux au musée monétaire.

On peut se procurer au bureau de vente des monnaies, à l'hôtel de la Monnaie de Paris, la collection complète des

médailles frappées pour les principaux événements de l'histoire de France, depuis Charles VIII jusqu'à l'époque actuelle. Ces médailles se vendent par collection ou séparément. On y trouve aussi une collection de tous les rois de France depuis Pharamond, des pièces de mariage et de jeu de différents sujets et des médailles de piété.

La *monnaie des médailles*, qu'on nommait autrefois le *balancier*, fut établie, sous le règne de Louis XIII, aux galeries du Louvre; elle fut transportée sous Napoléon dans le bâtiment de la Monnaie. Cet établissement est maintenant dirigé par une commission à la tête de laquelle est un président; il y a aussi un directeur de la fabrication.

On a fondé dans l'hôtel des Monnaies un *musée monétaire*, où le public est admis, et où sont exposées les monnaies et les médailles dans un ordre chronologique et historique.

Cabinets de médailles. Le goût des collections de médailles, auquel les anciens sont restés étrangers, ne remonte pas au-delà du XIV^e^ siècle. Pétrarque, qui florissait en 1350, et qui a tant contribué à retirer les lettres de la barbarie, rechercha les médailles avec empressement, et, s'en étant procuré une certaine quantité, il les offrit à l'empereur Charles IV, *comme un présent digne d'un* prince. Alphonse, roi de Naples et d'Aragon, en 1434, fit une suite de médailles assez considérable pour ce temps-là. Cosme de Médicis, duc de Florence, commença, vers 1450, cette immense collection de manuscrits, de statues, de bas-reliefs, de pierres gravées et de médailles antiques, qui fut continuée par Pierre et par Laurent de Médicis, son fils et son petit-fils. Maximilien I^er^, empereur d'Allemagne, rassembla beaucoup de médailles, et *inspira aux Allemands du goût* pour ces restes précieux de l'antiquité. François I^er^, roi de France, fit acheter à grand prix, en Italie, des médailles et des pierres gravées qu'il déposa dans le Garde-Meuble de la couronne, mais qui se sont perdues. Henri II hérita du goût de son père, et ce fut sous son règne que Hubert Goltzius voyagea dans l'Europe pour visiter les cabinets des *curieux de médailles*. Catherine de Médicis fit mettre dans la bibliothèque de Fontainebleau les médailles qu'elle avait apportées en France. Charles IX, qui fut aussi un grand amateur d'antiquités, résolut de former un cabinet des objets qui avaient été rassemblés précédemment, et destina pour cela un lieu particulier dans le Louvre; mais les guerres civiles ne lui permirent pas d'accomplir le projet dont il avait commencé l'exécution. Henri IV donna le titre de maître des cabinet, médailles et antiquités de S. M., à Rascas de Bagarris. Trente-trois ans après la retraite de ce dernier, l'intendance du cabinet des médailles fut confiée, vers 1644, à Jean de Chaumont, conseiller d'état, chargé en même temps de la garde de la bibliothèque particulière du roi, qu'on appelait *les livres du cabinet du Louvre*. En 1667, son frère, Paul-Philippe de Chaumont, lui succéda.

Malgré tous ces essais, Louis XIV peut être regardé comme le fondateur du cabinet des médailles de Paris. Il fit d'abord réunir au Louvre tout ce qu'il y avait de médailles et d'antiquités éparses dans les maisons royales, et en forma la base de son cabinet, qu'il augmenta plus tard de celui de Gaston de France, duc d'Orléans, qui le lui laissa par son testament. Louvois fit transférer tous ces objets d'art à Versailles; on les plaça dans un cabinet, près de l'appartement du roi, en 1684. On rechercha des médailles de tous côtés pour lui, et il fit plusieurs acquisitions importantes. En 1741, le cabinet des médailles fut transporté à Paris, et placé dans le salon au bout des galeries de la Bibliothèque royale, où il est maintenant.

Depuis cette époque, le cabinet des médailles n'a pas cessé de s'enrichir; il est aujourd'hui le plus important et le plus curieux de l'Europe; il possède à peu près 100,000 médailles antiques en or, en argent et en bronze, de peuples, villes et rois de presque tous les pays connus dans la géographie ancienne de l'empire romain; et au *moins* 30,000 *médailles* modernes de toutes les contrées de l'Europe.

Ce cabinet est ouvert tous les jours aux savants et aux amateurs, et deux fois

par semaine au public, qui peut jouir, par l'exposition méthodique d'une certaine quantité de médailles, des richesses que possède ce bel établissement *.

Il y a en Europe, dans toutes les capitales, des cabinets de médailles : les plus importants sont ceux de Vienne, de Londres (Musée britannique), de Saint-Pétersbourg (Ermitage), de Munich, un des plus riches en médailles orientales, de Milan, d'Upsal, de Venise (cab. de Nani), de Velletri (cab. Borgia), de Dresde, de Rome, de Florence, de La Haye, de Kharkof, etc. Des amateurs possèdent aussi de belles collections de médailles, dont les plus importantes sont celles de M. le duc de Blacas et de M. le duc de Luynes, à Paris. Celle de Viczay, à Hedervar, en Hongrie, a été vendue, et la plus grande partie en a été acquise pour le cabinet de France. D. M.

MÉDECIN, en latin *medicus*, de *medeo*, je soigne, je guéris. Nous comprenons sous ce titre tous ceux qui exercent l'art de guérir (*voy.* l'art. suivant), soit qu'ils l'embrassent dans son ensemble, soit qu'ils se bornent à la pratique spéciale d'une de ses parties. Les mêmes devoirs leur sont d'ailleurs imposés, bien que les mêmes qualités ne leur soient pas indispensables. Peu de professions, assurément, exigent plus que l'art de guérir des études profondes et sérieuses, joignant la pratique et l'application à la théorie et au calcul. Il en est peu qui soient plus propres à développer l'intelligence, à élever l'âme et à cultiver les sentiments nobles et généreux. Quel homme est, après le prêtre, appelé à exercer une plus grande influence sur les populations que le médecin? La médecine ne devrait-elle pas être considérée comme une magistrature, et ne doit-on pas demander de larges garanties à ceux qui se présentent pour l'exercer?

Si la santé (*voy.*) est le premier des biens, la médecine est le premier des arts, a dit Cabanis, et cette pensée, bien plus ancienne que lui, marque la place que le médecin doit occuper dans le monde. Quelques littérateurs contemporains ont essayé de peindre le médecin, et l'ont fait avec bonheur. Au premier rang, il faut citer M. de Balzac, qui, dans *le Médecin de campagne*, a déroulé la vie d'un de ces hommes de dévouement énergique, humble et constant. L'auteur anonyme des *Mémoires d'un médecin*, insérés dans la *Revue Britannique*, a montré le médecin pénétrant dans tous les secrets de la vie intime et y portant avec lui le remède moral, plus nécessaire souvent, hélas! que le remède physique. Enfin, le docteur Munaret, dans un petit volume intitulé *le Médecin de la ville et de la campagne*, a tracé l'histoire de cette profession et donné les plus sages conseils à ceux qui veulent y débuter. Sans doute la satire trouverait matière à s'exercer sur quelques médecins, aujourd'hui comme du temps de Molière; mais les médecins, en général, sont dignes d'être estimés, et le jugement de J.-J. Rousseau, que, « par tous les pays, ce sont les hommes les plus véritablement utiles et savants, » mérite d'être consigné ici; car la modeste carrière dans laquelle ils se renferment les empêche ordinairement d'être appréciés avec autant d'éclat que les guerriers, les membres du barreau ou les gens de lettres.

A une éducation libérale et complète, à d'heureuses qualités naturelles, le médecin doit joindre des études spéciales très étendues. Les sciences mathématiques lui sont nécessaires autant que la philosophie; les sciences naturelles ne lui sont pas moins indispensables; enfin, l'homme physique, moral et intellectuel, sain ou malade, enfant ou vieillard, doit être l'objet de ses incessantes observations et de ses méditations continuelles. Sa vie entière ne suffit pas pour sonder la profondeur de cet abîme. Tout étudier, tout apprendre, et tout rapporter à l'homme malade, telle est l'obligation du médecin. Ce n'est pas tout d'avoir étudié laborieusement la structure du corps humain, d'être entré dans les détails les plus minutieux de la machine humaine, il faut voir cette machine en action, deviner ou découvrir par la comparaison ce qui ne se présente point aux regards, interroger la maladie pour surprendre les secrets de

(*) On en doit une description à l'auteur de cet article, *Histoire du cabinet des médailles, antiques et pierres gravées*, par Marion du Mersan, Paris, 1838, in-8°. S.

l'état normal, et joindre à ses propres observations celles de ses devanciers et de ses maîtres à l'aide d'une critique assidue et judicieuse. La vue des malades sous la direction de praticiens expérimentés, telle qu'on peut l'avoir dans les grands hôpitaux, est la meilleure de toutes les écoles (*voy.* CLINIQUE); c'est là qu'il faut aller, depuis le premier jusqu'au dernier jour de ses études médicales, et c'est ce que rien ne saurait remplacer. Les voyages entrepris dans ce but ne peuvent manquer d'avoir un heureux résultat, bien que l'homme vraiment capable sache toujours se contenter des ressources que la Providence a placées autour de lui*.

Viennent ensuite les embarras de la pratique avec sa responsabilité; les obstacles de la concurrence, les chances plus ou moins heureuses du début. Il faut alors plus que de la science, on a besoin de savoir-faire dans le sens honorable du mot, c'est-à-dire du tact et de l'esprit de conduite. Prudence et vigilance infatigables, patience et discrétion à l'épreuve, générosité charitable pour secourir l'infortune, dévouement et grandeur d'âme pour supporter noblement l'ingratitude, enfin, pour résumer et vivifier toutes ces vertus, le sentiment religieux qui seul produit les grands efforts, tel est le plus noble portrait du médecin, et dont les originaux sont loin d'être rares aux diverses époques de la médecine ancienne et moderne.

Dans le chirurgien, on demande des qualités particulières qui sont bien souvent des dons naturels; par exemple, la finesse de la vue, la souplesse et la dextérité de la main, outre un sang-froid et une fermeté imperturbables bien nécessaires dans les circonstances où la vie d'un homme dépend d'un mouvement plus ou moins étendu.

Mais, dans tous les cas, l'homme de l'art a besoin de sens délicats et perfectionnés par l'usage, d'une sagacité énergique, d'une grande connaissance du cœur humain, d'une sensibilité vraie, d'un courage calme. Heureux celui qui possède un extérieur agréable ou tout au moins prévenant, et qui, dans son maintien et sa tenue, sait éviter tout à la fois la pédanterie et les airs évaporés!

Mille écueils bordent la route que doit tenir le médecin. Les regards d'un public bien rarement en état de l'apprécier sont fixés sur lui. Il est en contact avec les hommes de tous les rangs et dans les circonstances les plus graves, et partout il doit se montrer au moins égal à sa position. Qu'il cesse un moment de veiller sur lui-même, de s'instruire et de se perfectionner, et le voilà qui tombe dans la routine, péchant tantôt par une aveugle présomption, et tantôt par une prudence qui dégénère en timidité, suivant le système qui le domine et l'entraîne.

Une fois consacré au culte de l'humanité souffrante, le médecin ne s'appartient plus : l'étude réclame tout le loisir que lui laisse la pratique de son art. D'ailleurs, tout le monde croit avoir le droit d'user de lui sans réserve; on l'enlève à sa famille, à ses amis, on trouble son sommeil, et lorsque vient l'heure de la rémunération, souvent on marchande la valeur de ses soins. Aussi la richesse accompagne-t-elle rarement le médecin étranger à l'intrigue; et, là comme ailleurs, tout au plus une modeste aisance est la récompense du travail et du talent. Mais il ne serait pas digne du titre de médecin et ne comprendrait pas l'alliance étroite de la médecine et de la philosophie, celui que cette considération ferait changer de route. On voit le médecin, ferme et calme au milieu des calamités publiques et privées, prodiguer partout les secours et les consolations, comme la Providence dont il est l'image.

Les lettres offrent au médecin, ainsi qu'à tous les hommes éclairés, un honorable délassement et un agréable emploi de ses courts loisirs. Mais elles ne restent point stériles pour lui, et toutes ses études tournent au profit de son art. C'est dans la lecture et dans la méditation qu'il puise cette connaissance profonde du cœur, cette sagacité, cette délicatesse qui, utiles dans les circonstances les plus simples, sont plus particulièrement nécessaires dans les maladies provenant de causes morales, dans les dérangements de l'intelligence, et enfin dans les cas nom-

(*) *Voy.* pour la connaissance des établissements les plus utiles à visiter, notre art. HÔPITAUX ET HOSPICES. S.

breux où il s'agit d'éclairer la justice et d'arracher un innocent à la mort ou au déshonneur. Les arts aussi, dont il est intelligent appréciateur, peuvent lui fournir des ressources avantageuses à lui-même et à ses semblables. Mais le complément le plus noble d'une carrière bien remplie, c'est un bon ouvrage, résumé d'une vie passée dans la pratique active et terminée dans le silence du cabinet, ou un disciple formé par nos soins, et qui l'un et l'autre nous font revivre au-delà du tombeau.

Qu'il serait facile de se laisser entraîner dans un pareil sujet, en se bornant même à en traiter les points de vue principaux! Il nous faudrait parler des rapports du médecin avec les malades, avec le public, avec l'autorité, avec ses confrères; de ses mœurs et de sa vie privée; de ses travaux scientifiques et académiques. Mais quels préceptes pourrions-nous donner, quelles règles pourrions-nous offrir qui ne se trouvent dans l'admirable serment d'Hippocrate (*voy.*), de cet homme, l'honneur éternel de la médecine et le modèle inimitable du médecin. F. R.

MÉDECINE (*medicina*, de *medeo*, je soigne, je guéris; en grec plus spécialement *ἰατρικὴ*, iatrique, de *ἰάομαι*, je guéris). C'est la science qui a pour objet la conservation de la santé et la guérison des maladies (*voy.* ces deux mots).

Les conditions physiques générales au milieu desquelles l'homme, être cosmopolite, est appelé à passer sa vie, sont sans doute admirablement coordonnées avec les aptitudes naturelles de son organisation; porté par sa nature, d'un autre côté, à vivre en société sous la protection de lois qui ont pour objet d'assurer la satisfaction de ses besoins légitimes, il trouve encore dans ces conditions particulières, bien que d'une manière inégale suivant les temps et les lieux, un ensemble de ressources propres à entretenir dans son organisme le jeu régulier de la vie. Cependant, cette harmonie de l'organisation de l'homme avec le milieu physique dans lequel il est destiné à vivre n'est point telle que celle-là ne reçoive parfois des atteintes funestes des conditions générales qui devaient l'entretenir : l'état de société, en développant dans l'homme mille besoins factices, le force souvent, pour satisfaire ses désirs incessamment surexcités, à porter l'exercice de ses facultés au-delà du degré compatible avec le jeu régulier de ses fonctions.

Considérée dans la généralité de l'objet qu'elle embrasse, la médecine a pour but: 1° de rechercher quelles sont les influences funestes qui, partant de cette double source, viennent trop souvent porter le désordre dans l'organisation humaine; 2° ces influences déterminées, elle doit signaler les moyens propres à les neutraliser; 3° enfin, et ce n'est point là sa tâche la moins importante ni la moins difficile, elle doit formuler et appliquer les règles concernant les traitements variés qu'il convient d'opposer aux maladies qui se déclarent. Pour atteindre ce triple but, la médecine s'est partagée en diverses spécialités, auxquelles des noms également spéciaux ont été imposés: telles sont l'*hygiène*, la *médecine proprement dite*, la *chirurgie*, l'*obstétrique* (*voy.* ces mots), etc. Mais ces diverses branches de la science se rattachent évidemment à un tronc commun; il y a entre elles de nombreux points de contact, des rapports multipliés : ainsi les unes comme les autres doivent, à leur origine, s'appuyer sur les mêmes études préliminaires; ainsi quand, passant de la spéculation à la pratique, elles saisissent l'homme dans l'état de disposition à la maladie, ou dans l'état de maladie réalisée, c'est à la lumière des mêmes doctrines qu'elles doivent lutter contre cet état nouveau; ainsi enfin, dans un certain nombre d'affections, ce n'est qu'en combinant leurs effets, qu'elles peuvent parvenir à affranchir l'organisme souffrant.

Il suffit d'énoncer le but de la médecine, pour en faire comprendre immédiatement l'importance, la nécessité. Depuis l'enfance jusqu'à la vieillesse, dans les rangs élevés de la société comme dans les classes laborieuses, dans le cloître comme dans le monde, sous toutes les latitudes et sous tous les climats, dans toutes les conditions enfin où par la pensée nous puissions supposer l'homme, il y est visité par la maladie. C'est que la souffrance est une loi de l'humanité; c'est

que les tissus dont se compose l'organisme, les forces dont ces tissus sont doués, sont susceptibles de s'altérer diversement sous l'influence des conditions mêmes qui doivent entretenir la vie. Quelques hommes, parmi lesquels on compte surtout des philosophes et des médecins (nous citerons entre autres Condorcet et le médecin Vandermonde), s'exagérant la portée des sciences qui ont pour objet la conservation de la santé, et méconnaissant en même temps les limites que la civilisation ne saurait dépasser, ont émis l'idée que l'organisation humaine est susceptible d'un perfectionnement progressif qui doit finir par assurer à la vie de l'homme une durée indéfinie (*voy.* Longévité). C'est là une utopie qui peut sourire à l'instinct puissant qui nous attache à la vie, mais qui ne soutient pas l'examen. L'organisme que des causes accidentelles ne viennent point briser prématurément obéit à une triple loi de développement, d'état et de déclin : la troisième période arrive aussi nécessairement que les deux premières. Chez l'homme, qui, pendant l'enfance, la jeunesse et l'âge de maturité, a été placé dans les conditions les plus favorables à l'accomplissement régulier des fonctions, on voit, par le fait seul du jeu de la vie, les forces s'user, les principaux rouages de l'économie s'altérer lentement et d'une manière irrémédiable dans leur texture même : chez les uns, les cellules pulmonaires, dont le nombre est en harmonie avec les besoins de l'hématose (*voy.*) ou de la sanguification, s'effacent en partie; chez d'autres, ce sont les vaisseaux sanguins, le cœur lui-même, qu'on voit s'incruster de matière calcaire, qui ôte la souplesse nécessaire à leur action normale; et chez tous, les tissus ne répondant plus qu'avec lenteur à leurs excitants physiologiques, les fonctions en général languissent, et la vie est visiblement en progrès d'extinction. Nulle science ne saurait empêcher les conséquences forcées de cette loi; mais si nous sentons là une borne posée par la main de Dieu, il est du moins permis d'espérer des progrès réels de la civilisation et du perfectionnement des sciences médicales, de voir peu à peu s'élever le chiffre de la durée moyenne de la vie (*voy.* ce mot). Qu'il nous suffise de rappeler, parmi les découvertes les plus récentes, combien la vaccine et l'application du quinquina et du sulfate de quinine (*voy.* ces mots) ont diminué les chances de mort qu'occasionnaient la petite-vérole et les fièvres intermittentes.

De tout temps, il s'est rencontré des esprits sceptiques qui ont nié le pouvoir et l'utilité de la médecine : on l'a représentée comme une science aveugle qui met dans un corps qu'elle ne connaît pas des drogues qu'elle ne connaît pas davantage. Mais déjà Hippocrate (*De arte*) avait répondu à ce vain scepticisme qui ne saurait tenir devant la moindre maladie. « Les malades, dit-il, guérissent quelquefois sans médecin, mais ils ne guérissent pas pour cela sans médecine : s'ils se sont conduits d'après des règles, ces règles sont celles de l'art; s'ils se sont livrés aveuglément au hasard, c'est en se rapprochant des procédés d'une bonne médecine que le hasard les a dérobés au danger. Dans le régime, comme dans l'emploi des médicaments, on peut suivre des méthodes utiles; on peut en suivre qui sont pernicieuses; mais les unes et les autres prouvent également la réalité de l'art : celles-ci nuisent par un emploi mal entendu, celles-là réussissent par un emploi convenable. Or, ce qui convient et ce qui ne convient pas étant bien distinct, je dis que l'art existe. » *Voy.* Guérison.

La médecine, à son origine, a dû n'être qu'une simple collection de faits empiriques, tels que les donnait l'observation directe. L'histoire nous montre d'ailleurs que tel a été le point de départ commun des diverses branches qui composent les sciences physiques; mais à mesure que ces faits se sont multipliés, on a senti le besoin de les réunir, de les systématiser suivant des méthodes plus ou moins rigoureuses. En ce qui concerne les sciences médicales, il est certains faits qui ont dû être bientôt distingués; il en est d'autres, d'un ordre plus élevé, qui ont, pendant des siècles, échappé à peu près complétement à l'observation, et qu'on n'a saisis que dans des temps fort rapprochés de nous. Les divisions qui se sont tour à tour introduites dans la science

ont été commandées par la découverte successive des divers ordres de faits dont celle-ci se compose. Il s'en faut sans doute beaucoup que la médecine ait encore atteint le degré de perfection qu'elle a le droit d'attendre de l'avenir; mais il est peut-être permis de dire aujourd'hui que presque toutes les voies qui peuvent conduire à la vérité dans cette science ont été ouvertes.

Au reste, voici le tableau complet des nombreuses divisions que l'étude et la pratique tout à la fois d'une science aussi complexe ont rendues nécessaires.

Bien que le principe de vie qui est dans l'homme crée en lui des forces spéciales, les solides et les liquides qui entrent dans la constitution physique de ses organes le soumettent, en partie du moins, à l'empire des lois qui régissent le monde inorganique : l'étude de ces lois forme donc les prolégomènes nécessaires d'une *biologie* complète. La *chimie*, la *physique*, une partie de l'*histoire naturelle* (*voy.* ces mots), outre qu'elles enseignent les principaux moyens dont le médecin fera plus tard l'application au traitement des maladies, font connaître ces lois, et montrent jusqu'à quel point l'homme, dans sa nature mixte, obéit à leur influence, soit dans l'état de santé, soit dans l'état de maladie. L'*anatomie*, la *physiologie* et l'*hygiène* (*voy.* ces mots) viennent ensuite : elles analysent l'homme dans sa constitution physique, étudient les actes de l'organisme à l'état normal, et posent les préceptes qui ont pour but d'assurer l'harmonie, la régularité des fonctions. Quand, éléments d'une science générale, l'anthropologie (*voy.*), l'anatomie, la physiologie, l'hygiène se mettent au service de cette science, elles doivent étudier l'homme du triple point de vue où elles se placent, dans tous les lieux et dans tous les temps ; elles doivent demander aux institutions, aux mœurs, aux climats, les raisons des différences qu'elles constatent dans sa conformation physique, dans ses habitudes, etc. L'homme une fois connu sous ces divers rapports dans l'état de santé, il est possible alors de l'étudier dans l'état de maladie. La science qui l'étudie dans cet état nouveau porte le nom de *pathologie*. Celle-ci se subdivise en deux branches également importantes, savoir : la pathologie *générale* qui systématise, développe les notions générales de la science des maladies ; puis la pathologie *spéciale* qui applique ces notions aux maladies considérées individuellement. A ces deux branches distinctes de l'art de guérir se rattache sans doute essentiellement la *thérapeutique*, qui pose les règles d'après lesquelles le praticien doit se diriger dans l'application des moyens curatifs au traitement des maladies; mais c'est là une division tellement importante qu'elle reparaît encore sous le nom spécial de la *matière médicale* (*voy.* ce nom et PHARMACIE), qui non-seulement s'occupe de la connaissance des médicaments, de leur action physiologique sur l'économie, mais encore cherche à préciser les indications thérapeutiques. Suivant que la pathologie étudie les maladies internes ou chirurgicales, elle est dite *interne* ou *externe ;* la thérapeutique, qui se lie à la chirurgie, se compose en grande partie d'opérations (*voy.*) manuelles de diverses sortes. Il est encore une branche de la pathologie qui est d'une extrême importance, c'est la *clinique* (*voy.*), soit *interne*, soit *externe*, qui étudie les maladies sur les malades mêmes : c'est le principal fondement de la pratique, nulle exposition théorique ne peut suppléer à cette étude directe de la science des maladies. Ce tableau se complète enfin par deux spécialités que nous indiquerons seulement ici, parce qu'il en est traité séparément dans cet ouvrage, la *science des accouchements* (*obstétrique*) et la *médecine légale*.

Tel est l'ensemble des sciences médicales. Le nombre immense de faits qui se groupent sous chacune des divisions que nous venons d'énoncer, a rendu ces divisions aussi nécessaires à l'étude de la médecine qu'à son enseignement. On ne saurait sans doute supprimer aucune de ces divisions, sans tronquer l'objet même de la science : il est vrai de dire cependant que, considérées relativement à la pratique (et c'est là un but, soit dans l'étude, soit dans l'enseignement de la médecine, qu'on ne doit jamais perdre de vue), il est quelques-unes de ces divi-

sions vers lesquelles l'esprit doit être constamment ramené : telles sont la pathologie et la thérapeutique générales, qui, en recherchant les faits généraux, tendent seules à l'établissement d'une véritable doctrine scientifique; la pathologie spéciale et la clinique, qui sont l'âme de la pratique. Les difficultés nombreuses qui entourent la science des maladies, envisagée dans la généralité de son objet, imposent au médecin (*voy.*) le devoir de travailler, d'étudier toute sa vie : ici la négligence est un crime, car la vie de nos semblables en dépend.

Depuis un accès de fièvre éphémère jusqu'à l'apoplexie ou le choléra (*voy.* ces mots) qui peuvent tuer en quelques heures, immense est le nombre des maladies auxquelles l'homme est sujet. On leur a consacré un article particulier, et nous renvoyons en outre le lecteur aux mots suivants qui sont les principaux éléments du cadre nosologique* : Phlegmasie et Inflammation, Hémorragie, Flux (*diacrises*), Fièvres, Névroses, Épidémie, Contagion, etc.

Un fait qui domine toute la thérapeutique, et que le médecin ne doit jamais perdre de vue dans la pratique, c'est qu'il est un certain nombre de maladies qui guérissent spontanément. Sans doute, même dans ces cas heureux, l'art doit intervenir encore, ne fût-ce que pour régler le régime (*voy.*) auquel les malades doivent se soumettre, pour surveiller la marche du mal et être prêt à lui opposer une *médication* active, s'il dépasse les limites dans lesquelles l'expérience a montré qu'il est susceptible d'une solution spontanée. A cette vue profondément vraie, qui n'avait point échappé au génie d'Hippocrate, correspond une méthode curative particulière qui a eu tour à tour des adversaires passionnés et des partisans enthousiastes, mais qui est restée dans la science pour être appliquée dans un certain nombre de cas : c'est la méthode expectante, l'expectation (*voy.*). Malheureusement, les cas dans lesquels on peut abandonner à la nature *médicatrice*, pour parler le langage hippocratique, les soins de la maladie, sont peu nombreux en comparaison de ceux qui commandent une médication active, sous peine de voir le mal entraîner dans les tissus une désorganisation irrémédiable ou même immédiatement la mort. Les méthodes thérapeutiques par lesquelles l'art combat les affections de cet ordre varient comme les indications elles-mêmes dans les maladies auxquelles on les applique. En tête de ces méthodes actives, nous placerons la médication anti-phlogistique (*voy.*), dont les principaux moyens sont les émissions sanguines, soit générales, soit locales; l'usage de boissons émollientes abondantes, l'abstinence absolue d'aliments. Certains agents, comme les préparations antimoniales et surtout l'émétique, dont l'action directe sur l'organisme à l'état normal est plutôt une perturbation plus ou moins violente qu'une sédation, doivent être rangés parmi les anti-phlogistiques, lorsque certains organes de l'économie sont atteints d'une phlegmasie bien tranchée. L'école italienne moderne, qui a introduit cette médication nouvelle dans la thérapeutique, la désigne sous le nom de *contro-stimulisme*. Des expériences nombreuses ont été faites en France dans la vue de déterminer la valeur de cette méthode; les conclusions auxquelles les hommes les plus compétents sont arrivés sur cette question tendent à faire restreindre les applications du contro-stimulisme. Toutefois, c'est une médication précieuse qu'il faut se garder de négliger, quand la médication anti-phlogistique directe a été épuisée et que la maladie survit opiniâtrement à l'emploi rationnel des moyens qui composent cette dernière. Les maladies principales qui appellent l'emploi de la médication anti-phlogistique sont les inflammations aiguës, les hémorragies actives, certaines fièvres, celles surtout qui coexistent avec un travail phlegmasique dans un point quelconque de l'économie, etc.

Une méthode générale de traitement qui se place à côté de la médication anti-phlogistique pour son importance, et qui lui vient souvent en aide, est la médication révulsive : cette médication, prise dans son acception la plus générale, a pour but de provoquer artificiellement, sur un point plus ou moins éloigné du

(*) Ce mot a été expliqué plus haut, p. 225.

lieu malade, un travail de surexcitation qui, déplaçant le principe morbide, affranchit l'organe souffrant. Cette méthode repose sur une loi pathologique formulée par Hippocrate, et qu'on a traduite de la manière suivante : *Duobus laboribus simul obortis, non in eodem loco, vehementior obscurat alterum*. Les moyens qui composent cette médication sont nécessairement très divers; ils varient comme les appareils auxquels ils s'appliquent. S'agit-il d'exercer une révulsion sur la peau, on peut avoir recours aux sudorifiques, aux frictions, aux moyens vésicants, aux caustiques, etc.; si l'on veut agir sur le système sanguin lui-même, c'est aux sangsues, à la saignée, employées loin du siége du mal, que l'on doit avoir recours. On peut également pratiquer cette révulsion sur les reins, sur le tube digestif, et c'est aux diurétiques, aux évacuants (*voy.* tous ces mots) qu'il faut alors s'adresser. Les affections dans lesquelles cette médication est indiquée sont trop nombreuses pour que nous les mentionnions ici; celles dans lesquelles cette indication se présente de la manière la plus simple sont les phlegmasies, les hémorragies, les flux. Mais c'est surtout quand ces divers états morbides sont passés de l'état *aigu* à l'état *chronique*, ou quand ils ont débuté d'emblée sous cette forme, qu'il y a lieu à pratiquer la révulsion. Les évacuants, dont nous venons de parler, et qui comprennent les vomitifs et les purgatifs, sont souvent employés dans un autre but que celui d'opérer une révulsion au profit d'un organe malade; ils sont mis souvent en usage pour provoquer l'expulsion de matières accidentellement déposées, ou formées sous l'influence d'une sécrétion anormale dans l'estomac ou l'intestin; ils deviennent alors les agents principaux d'une méthode thérapeutique précieuse, introduite depuis des siècles dans la science sous le nom de *méthode évacuante*. Pour faire comprendre l'importance de cette médication, il nous suffira de dire que c'est à elle qu'il faut avoir tout d'abord recours dans un grand nombre d'empoisonnements (*voy.*), quand la matière délétère n'a pu encore être absorbée, ou bien quand il s'agit de débarrasser l'estomac ou l'intestin de matières bilieuses, saburrales, qui surchargent ces organes et empêchent l'accomplissement régulier de leurs fonctions (*voy.* EMBARRAS GASTRIQUES et BILIEUX, ÉMÉTIQUES, etc.).

Il a été question ailleurs d'une doctrine nouvelle en médecine, l'*homœopathie* (*voy.*). La base fondamentale de cette doctrine est cette proposition, dont l'auteur a voulu faire une loi générale : *similia similibus curantur*. Les faits sont en opposition avec cette doctrine, en tant que doctrine générale; mais la proposition synthétique de M. Hahnemann (*voy.*) est vraie comme formule pathologique d'un certain nombre de faits. Il est reconnu de tous, effectivement, que certaines phlegmasies locales guérissent par l'application directe d'irritants sur les tissus enflammés; et dans ces cas, les choses se passent ainsi parce qu'une irritation artificielle d'une durée moindre s'est substituée à une irritation primitive de durée plus longue. Ces faits, bien constatés, ont servi de fondement à une méthode thérapeutique nouvelle, dite *méthode substitutive*. Il est un certain nombre de maladies locales dans lesquelles cette méthode obtient d'incontestables succès.

Les névroses comprennent un grand nombre d'états morbides à physionomie extrêmement variée; les moyens qu'on oppose le plus souvent à ces maladies sont les *anti-spasmodiques* et les *stupéfiants*. Ces derniers, dans lesquels l'opium, la belladone, etc., tiennent le premier rang, sont surtout indiqués dans les affections où la sensibilité est exagérée. L'opium et ses diverses préparations satisfont à de nombreuses indications; dans les maladies mêmes où les tissus, profondément désorganisés, ne permettent plus d'espérer la guérison, on peut au moins, à l'aide de ce moyen puissant, mettre un peu de calme dans une organisation déchirée par la douleur. Une autre médication, également puissante, et dont les indications se présentent souvent, c'est la médication *tonique*, avec laquelle la médication *excitante* a quelque analogie. Les principaux moyens qui constituent cette médication sont le

quinquina, le fer, le rataniah, le houblon, le vin, le calorique, l'ammoniac, etc. Un dernier ordre de moyens enfin comprend les *spécifiques* (*voy.*), qui exercent une action thérapeutique spéciale sur quelques états morbides d'un caractère particulier. Nous voyons encore reparaître ici le quinquina et ses préparations, qui déploient évidemment une vertu spécifique vis-à-vis des maladies caractérisées par une périodicité régulière; tels sont encore le soufre dans les maladies de la peau, le mercure, l'iode dans les maladies syphilitiques; quelques contre-poisons dans certains empoisonnements, etc. Nous terminerons cette esquisse rapide des principales médications que l'on oppose aux diverses maladies, par l'indication d'une méthode nouvelle qui a pris naissance en Allemagne, et dont quelques médecins enthousiastes ont évidemment exagéré la valeur : nous voulons parler de l'*hydrosudopathie*, ou *hydrothérapie*, c'est-à-dire traitement par le moyen de l'eau. L'auteur de cette méthode, Vincent Priesnitz, paysan de Græfenberg, aux environs de Freiwaldau, petite ville de la Silésie autrichienne, fait dériver toutes les maladies, autres que celles qui résultent de violences extérieures, de l'altération des humeurs (*voy.*), ou, comme il dit, des sucs du corps. Cette étiologie (*voy.*) posée, il prescrit un régime spécial, fait user de l'eau froide sous toutes les formes, en boissons abondantes, en bains, en lotions, etc., dans la double vue de laver les tissus, si l'on peut ainsi dire, et de provoquer une transpiration abondante qui épure la crasse des humeurs. Les plus étonnants résultats ont été publiés en faveur de cette méthode. Nous croyons qu'ici le bon grain n'a point encore été séparé de l'ivraie. Depuis longtemps déjà, et à diverses époques, ce mode de traitement avait été singulièrement exalté, dans quelques affections seulement il est vrai; mais il était à peu près complétement tombé en oubli. Priesnitz y a ramené les esprits, et quelques médecins l'ont mis en usage, avec un incontestable succès, dans quelques affections déterminées.

Malgré le nombre considérable de moyens dont la thérapeutique peut ainsi disposer dans le traitement des maladies, il n'est que trop vrai que nous voyons souvent celles-ci se jouer de tous les efforts de l'art. Il n'est pas un de ces moyens sur lequel des milliers d'expériences n'aient été faites peut-être. Quelque vaines qu'aient été ces tentatives, dans un grand nombre de cas, pour reculer les limites de la médecine, il ne faut point désespérer de l'avenir; la première condition du progrès dans une science, c'est de croire à la possibilité de sa réalisation.

Histoire de la médecine. Bien que l'histoire se taise sur l'origine réelle de la médecine, et que nous soyons réduits aux fables de l'antiquité sur ce point, on peut conjecturer que cette science, comme tous les arts utiles, est contemporaine des premières sociétés. L'horreur naturelle que nous avons pour le mal, l'instinct puissant qui nous attache à la vie, et sans doute aussi la sympathie qu'éveillent en nous les souffrances de nos semblables, ont dû de bonne heure porter l'homme à l'observation des maladies. Les commencements d'une science aussi difficile ont dû être bien grossiers et se borner à des remarques peu fécondes en applications utiles. La médecine, historiquement parlant, ne date point d'Hippocrate (*voy.*) pourtant; avant cet homme illustre, et dans l'âge qui le précède immédiatement, elle était pratiquée par les Asclépiades (*voy.*), répandus dans la Grèce et dans l'Asie-Mineure. Les gymnases (*voy.*), où l'on se livrait à divers exercices dans la vue de développer l'organisme, les recherches des philosophes eux-mêmes, qui s'étendaient à quelques-uns des principaux objets de la médecine, ont dû mettre sur la voie de quelques découvertes utiles. Mais il faut arriver jusqu'à Hippocrate pour voir la médecine se constituer enfin en un corps de doctrine régulier. Les principaux titres d'Hippocrate à la reconnaissance de la postérité, c'est d'avoir nettement établi la nécessité de l'observation comme méthode en médecine; et comme conséquence de cette idée féconde, d'avoir séparé la médecine de la philosophie, qui ne voyait dans celle-ci qu'une simple déduction logique de ses théories générales sur la na-

ture des choses, l'origine du monde, etc. Mais là ne se borne point l'influence qu'Hippocrate a exercée sur la médecine: il a étudié l'action des aliments, de l'air, des lieux, etc., sur le développement des maladies; ses remarques sur la puissance médicatrice de la nature, sur les jours critiques, sur les signes pronostics; ses aphorismes, qui sont la synthèse la plus complète de sa doctrine, sont les véritables fondements rationnels de la science. Parmi les successeurs d'Hippocrate, nous citerons Thémison, qui se distingue par la hardiesse de la synthèse qu'il propose. Toutes les maladies, suivant lui, se distinguent en deux classes; elles consistent essentiellement, ou dans une astriction (*strictum*), ou dans un relâchement des tissus (*laxum*): cette dichotomie est la première tentative de la médecine dogmatique. Le dogmatisme amena bientôt une réaction, dont le dernier résultat fut l'apparition de l'empirisme (*voy.*), qui établit, comme méthode générale, que le raisonnement n'était de nulle application en médecine, et qu'il fallait ne s'attacher qu'aux résultats de l'expérience et de l'observation. Le méthodisme, qui tient à la fois de l'éclectisme et du syncrétisme (*voy.* ces mots), et dont Soranus d'Éphèse est le dernier représentant, emprunte également aux deux systèmes rivaux, et cherche à les concilier en établissant une troisième classe de maladies. Celse, Arétée (*voy.* ces noms) marchent dans la voie plus sûre de l'observation.

Cinq siècles après Hippocrate, parut Galien (*voy.*), dont le nom, pendant si longtemps, doit faire autorité en médecine, comme celui d'Aristote en philosophie. Galien dogmatisa avec hardiesse, se servit largement de la méthode logique du philosophe de Stagyre. On ne peut nier qu'il n'ait eu un puissant génie; quand on fouille dans les œuvres immenses de cet écrivain si fécond, on trouve des vues qui étonnent, quand on n'y rencontre pas des découvertes contemporaines toutes faites. Après Galien, le sceptre de la médecine passa aux Arabes, qui, vers le VIII^e^ siècle, fondèrent l'école de Cordoue. Rhazès, Avicenne (*voy.*), Averrhoës (*voy.*), Albucasis, etc., ne sont pas des noms sans gloire; mais la médecine n'est souvent, dans ces temps de barbarie, qu'un composé de pratiques superstitieuses. Au XI^e^ siècle, les bénédictins établissent l'école de Salerne, où l'on commente Galien, Aristote et les Arabes; on commence à comprendre de nouveau la nécessité de l'étude directe de l'organisme humain; mais les préjugés religieux défendant l'ouverture des cadavres, l'on n'étudie l'anatomie que sur les animaux. Du XIV^e^ au XV^e^ siècle, des découvertes importantes se font dans diverses directions scientifiques; dans quelques contrées de l'Europe, des médecins osent interroger les cadavres humains: l'anatomie et la physiologie prennent naissance. Vers la fin du XV^e^ siècle, la découverte de l'imprimerie multiplie les livres dans lesquels sont consignés les résultats de la science, et propage des notions qui, jusque-là, étaient concentrées dans un petit nombre d'intelligences. Mais Galien n'en demeura pas moins encore l'oracle de la médecine. Il faut arriver au XVI^e^ siècle pour voir s'ébranler cette autorité sous les coups d'un ardent novateur, Paracelse (*voy.* ce nom et les suiv.), qui conçoit quelques idées vraies au milieu des excentricités auxquelles son imagination l'entraîne: autour de cet homme se groupe une secte nombreuse qui fait de l'astrologie et de la cabale sous prétexte de science. Van Helmont essaie de raisonner et de simplifier cette théosophie chimique. En 1617, Harvey découvre la circulation du sang. Cette admirable découverte rencontra d'abord d'assez nombreux contradicteurs; mais elle finit par triompher. A la fin du XVII^e^ siècle et au commencement du XVIII^e^, deux hommes pénétrés de l'excellence de la méthode de philosopher dans les sciences telle que Bacon l'avait établie, Sydenham et Baglivi, font de la science exclusivement d'après les règles posées par cette méthode; ils laissent l'un et l'autre d'admirables résultats de leurs travaux. Boerhaave, vers la même époque, s'acquiert une réputation colossale: il cherche à expliquer les fonctions normales de l'organisme et les actes morbides qui constituent les maladies d'après les lois de la mécanique, comme d'autres avaient avant lui tenté

de le faire d'après les données d'une chimie grossière (*voy.* CHIMIATRIE). Boerhaave exerça une immense autorité sur l'esprit de ses contemporains. Stahl s'éleva fortement contre ces idées : comprenant que le principe qui anime le corps de l'homme doit le dérober, en partie au moins, à l'influence des lois qui régissent la nature morte, il démontra victorieusement les vices du mécanisme de Boerhaave. Mais il alla lui-même trop loin; abusant du principe de Newton, qui défend de multiplier les forces, il rapporte à l'âme tous les phénomènes de la vie, soit dans l'état de santé, soit dans l'état pathologique. Ce système est connu sous le nom d'*animisme*. Dans le XVIII^e^ siècle, les noms des médecins illustres se pressent; d'importantes découvertes sont faites en anatomie et en physiologie. Nous devons mentionner spécialement Haller et Morgagni. Les admirables recherches du premier sur l'irritabilité ont servi de point de départ aux théories pathologiques les plus modernes. Le second, en découvrant pour ainsi dire l'anatomie pathologique, a mis en lumière, en quelque sorte, une face inconnue de la maladie. Brown établit son système, qui commande pendant trop longtemps la thérapeutique. Rœderer et Wagler constatent, dans la fièvre muqueuse de Gœttingue, des lésions auxquelles on rattachera plus tard, d'une manière trop exclusive, les fièvres essentielles. Avenbrugger découvre la méthode de la percussion. A la fin du XVIII^e^ siècle, Jenner trouve la vaccine; Bordeu et Barthez séparent nettement les lois vitales des lois qui régissent le monde inorganique. Pinel trace le tableau nosologique le plus complet qu'il y ait eu jusqu'à lui; il opère une véritable révolution dans le traitement des maladies mentales (*voy.* FOLIE). Laennec découvre l'auscultation (*voy.*), admirable méthode d'investigation qui permet de suivre la marche des maladies de poitrine avec une rigueur presque mathématique. Corvisart jette les plus grandes lumières sur les maladies du cœur; Bichat publie son anatomie générale; Broussais paraît enfin, qui, voyant au fond de presque toutes les maladies un élément unique, l'irritation (*voy.*), institue pour la combattre une méthode thérapeutique unique, la médication antiphlogistique. Mais déjà cette théorie s'est laissée déborder par un grand nombre de faits, et elle n'est acceptable que dans certaines limites. Le contro-stimulisme, que nous avons caractérisé plus haut, est la dernière tentative de systématisation générale qui ait été faite en médecine. L'homœopathie est une doctrine contemporaine. Aujourd'hui, l'analyse des liquides, les recherches microscopiques, paraissent être les travaux vers lesquels on se dirige avec le plus d'ardeur. Déjà on est arrivé à quelques résultats importants en suivant cette direction. M. S-N.

MÉDECINE (ACADÉMIE DE), *voy.* ACADÉMIE.

MÉDECINE LÉGALE, branche des sciences médicales qui s'occupe des rapports de la médecine avec la justice. Dans les questions judiciaires où l'on avait à connaître des crimes et des délits contre les personnes, on a dû naturellement avoir recours aux médecins comme aux hommes les plus capables de les constater et de les apprécier. Cependant rien de tout cela n'a de rapport absolu avec l'art de guérir, et tout homme versé dans les sciences naturelles pourrait, sans être médecin, remplir les fonctions d'expert. Quoi qu'il en soit, et le mot et la chose sont passés en usage. La médecine légale même, pour certains auteurs, comprendrait ce qui compose le domaine de l'hygiène (*voy.*) publique; mais nous le limiterons aux termes de notre définition.

Tout médecin peut être appelé par l'autorité compétente à donner des renseignements sur telle question qu'elle juge convenable de lui adresser. Il répond par écrit, après un examen des faits ayant lieu d'ordinaire en présence d'un magistrat qui garantit l'authenticité et la sincérité des opérations, par tels moyens que de raison. Il procède après avoir prêté serment comme un témoin; il mentionne d'abord ce qu'il a observé, puis il établit une appréciation des faits, et formule ses conclusions. Les éléments de son rapport peuvent exiger beaucoup de temps et de travail, et souvent on lui adjoint d'autres experts. Il est presque toujours appelé devant la justice pour dé-

velopper ce rapport par des explications, quelquefois pour le défendre lorsque la partie intéressée ou le ministère public demande une contre-expertise. Dans les grandes villes, des experts spéciaux sont attachés aux tribunaux et s'occupent tout particulièrement de cette matière; et d'ailleurs le président appelle d'office telle personne qui lui paraît en état d'éclairer la justice. Dans quelques pays, il y a des médecins légistes qui sont investis d'une sorte de caractère officiel et permanent.

Parmi les questions soumises par les magistrats au médecin, il en est de relatives aux personnes considérées indépendamment de toute atteinte extérieure. Telles sont les questions relatives à l'identité des individus, à l'état d'incapacité relative à certains actes de la vie civile, à l'état de santé ou de maladie, à la nature et à l'issue probable des maladies, à leurs propriétés contagieuses ou non. Il est appelé à déjouer les tentatives de ceux qui cherchent à simuler une maladie qu'ils n'ont pas, ou bien au contraire à dissimuler une maladie qu'ils ont. Il opine sur la liberté morale, et par conséquent fournit la base du jugement qui prononce ou lève l'interdiction. Enfin il donne les certificats au moyen desquels les citoyens obtiennent l'exemption absolue ou temporaire de charges ou fonctions publiques obligatoires.

Un autre ordre de recherches a pour objet les questions de paternité, de filiation, de reproduction, les attentats aux mœurs, les actes qui arrêtent les progrès de la population. Ici la société se trouve de plus en plus compromise, le délit dégénère bien souvent en crime; il devient essentiel d'étudier la stérilité et l'impuissance, non plus comme jadis où le congrès (*voy.* tous ces mots) était judiciairement ordonné, mais en tant que ces états touchent à la transmission de la propriété, au mariage ou à la séparation, à la supposition de part. Le rapt et le viol imputés à un individu amènent l'obligation de constater la virginité ou la défloration, la grossesse et l'accouchement, la naissance prématurée ou tardive. Des cas plus graves encore, et malheureusement trop communs dans les pays où la moralité semble être en raison inverse d'une civilisation qui croît rapidement, soumettent à l'expert l'avortement, la suppression de part et l'infanticide, et l'obligent à préciser la viabilité et la véritable origine des enfants.

De plus, les événements quotidiens amenés par l'imprudence ou par le crime obligent la justice à invoquer les lumières de l'art dans les cas d'homicide ou de suicide. Là se présentent à étudier les blessures et leurs innombrables variétés, les empoisonnements avec toutes les obscurités qui les entourent, toutes les espèces d'asphyxies (submersion, strangulation, méphitisme), les combustions spontanées, etc.

Enfin, sur la limite de la médecine légale et de la police médicale, se trouve la distinction de la mort réelle d'avec la mort apparente, les questions de survie, en un mot l'examen des cadavres. *Voy.* la plupart de ces mots, INHUMATIONS, etc.

C'est en conséquence du tort qui peut résulter pour la santé publique et pour celle des particuliers d'une foule de choses rentrant dans le domaine de l'hygiène, et à raison des actions judiciaires qui peuvent en être la suite, que les médecins sont souvent consultés, par l'autorité judiciaire aussi bien que par l'autorité administrative, relativement aux aliments, aux boissons, aux usines et autres établissements pouvant être nuisibles ou insalubres.

D'après l'immensité des cas qui sont de nature à être soumis à la décision du médecin légiste, il est évident que cette branche de l'art doit être l'objet d'études approfondies dont la pratique ne laisse pas le loisir, et qu'il y aurait utilité à ce que des hommes instruits autant qu'éclairés s'y consacrassent d'une manière particulière. On en déduira aussi facilement les qualités nécessaires au médecin qui veut spécialement cultiver cette branche. Outre celles qu'on exige de tout médecin, il doit avoir au plus haut degré la prudence et la sagacité, car la vérité se présente à lui bien rarement de prime abord; mille causes, au contraire, viennent l'obscurcir et la cacher à ses regards. Il a besoin d'une connaissance approfondie des sciences naturelles; de beaucoup d'esprit d'ob-

servation pour distinguer de la marche ordinaire de la nature les aberrations qu'elle présente quelquefois; d'une grande habitude des manipulations de tout genre; de beaucoup d'exactitude et de précision; d'une grande lucidité dans l'énoncé des faits et des conséquences qu'il en tire; enfin d'une fermeté d'âme qui le mette au-dessus des préjugés, des clameurs et même de l'enthousiasme scientifique, jointe à un sentiment imprescriptible de justice et d'humanité.

La médecine légale proprement dite a dû suivre le sort des sciences naturelles, c'est dire qu'elle ne date pas de bien loin. Les auteurs anciens ne présentent que peu de chose à ce sujet, à une époque où l'hygiène publique était déjà très avancée. On voit cependant, sous la république romaine, plusieurs lois sur la léthalité des blessures, sur la séparation des époux, sur les présomptions de survie, sur l'avortement, sur la distinction de la folie furieuse et de la démence relativement à l'interdiction, lesquelles ne permettent pas de douter que les médecins ne dussent intervenir et faire un travail préliminaire propre à servir de base à la décision des magistrats. L'empire conserva et accrut ce dépôt, et l'établissement du christianisme ne fit que favoriser davantage encore tout ce qui tendait à rendre la marche de la justice tout à la fois plus sûre et plus humaine; mais il n'y a vraiment point encore de science exacte, de doctrine complète. Au moyen-âge, qu'aurait eu à faire la médecine légale entre les alchimistes occupés du grand œuvre et les juges qui décidaient de l'innocence ou de la culpabilité par le combat en champ clos ou par les épreuves de l'eau et du feu? Son origine est donc toute moderne. D'abord chancelante, on la voit peu à peu prendre plus d'assurance, quelquefois même montrer de la présomption; mais bientôt de salutaires leçons lui enseignent que la certitude absolue ne saurait appartenir à l'humanité, et la font rentrer de plus en plus dans les limites de la prudence. Malgré les progrès incontestables de la chimie qui reconnaît un centième de grain d'arsenic et en démontre l'existence, il faut se garder de croire que toute difficulté soit levée dans les empoisonnements par cette substance. C'est à partir du XVI^e^ siècle surtout que la médecine légale prend un essor remarquable : les écrits sont nombreux et viennent surtout de l'Allemagne; mais la fin du XVIII^e^ est marquée par une activité plus grande et plus générale des esprits sur ce sujet, et la France a pris une part glorieuse à ce mouvement qui continue et s'agrandit encore. F. R.

MÉDÉE. L'histoire ou le mythe de Médée est fort obscur et compliqué (*voir* Bœttiger, *Opusc.*, p. 368). Elle était fille d'Éétès, roi de Colchide, et magicienne comme Circé, sa nièce ou sa sœur. Jason, le chef des Argonautes (*voy.* tous ces noms), dut à l'amour qu'il lui inspira la conquête de la Toison-d'Or et le succès de son expédition; il lui dut même la vie, car ce fut elle qui lui révéla et qui déjoua le complot formé contre lui et ses compagnons. Afin de mieux protéger sa fuite, elle s'embarqua avec les Argonautes; et pour retarder la poursuite du roi, elle tua son propre frère Absyrte, dont elle sema les membres sur le rivage. *Après tant de bienfaits, après tant de forfaits*, comme dit Corneille, Jason cependant s'éprit d'amour pour Glaucé, fille d'un roi de Corinthe, et répudia Médée. Celle-ci, furieuse contre sa rivale, lui envoya une robe et une couronne infectées de poisons qui la consumèrent. L'incendie se communiqua même au palais de Créon, son père, qui périt dans les flammes. Enfin, mettant le comble à ses vengeances, elle massacra ses deux enfants sous les yeux mêmes de Jason. Vainement, il se précipita sur elle pour la tuer : un char attelé de dragons l'emporta dans les airs et la conduisit à Athènes. Là, elle épousa le vieux roi Égée, dont elle eut un fils, Médéus. Pour assurer à ce fils la couronne qui appartenait à Thésée, elle voulut empoisonner ce jeune héros. Égée, ayant découvert son projet, chassa de ses états Médéus et sa mère. Celui-ci, plus tard, alla fonder le royaume de Médie, et Médée retourna dans la Colchide, où elle retrouva Jason, qui y était allé à sa recherche. Sa mort ne fut pas le terme de ses aventures : car elle était immortelle (Pindare,

Pyth., IV, 18). Descendue aux enfers et conduite dans l'île des héros, Leucé ou Achilléa, elle y épousa le divin Achille, suivant une tradition conservée par Ibycus et Simonide (schol. d'Apollonius, l. IV, v. 814).

Le caractère de Médée, ses aventures, étaient du domaine de la poésie, et en faisaient surtout une héroïne de tragédie, témoin les *Médées* d'Euripide, de Sénèque, de Corneille et de Longepierre. F. D.

MÉDIATION. Une des plus belles prérogatives de la puissance souveraine est ce droit qu'elle a de venir, amie et conciliatrice, tenter des efforts généreux pour apaiser les différends qui divisent des peuples, ou même leur faire poser les armes si déjà ils sont engagés dans la guerre. Et telle est aussi la faveur attachée à ce noble rôle, que les plus grands princes s'en sont montrés jaloux, et que Napoléon lui-même, rendant hommage au principe, inscrivait comme un titre glorieux, parmi les titres qu'il devait au prodige de ses conquêtes, celui de *médiateur* de la Confédération helvétique. *Voy.* l'art. suivant.

Il semblerait, d'après le sens étymologique (*mediare*, partager par la moitié), que la médiation doive entraîner l'arbitrage : cependant, ces deux modes de l'action d'une tierce puissance, de même que l'*intervention* (*voy.*) et les *bons offices*, sont des sujets parfaitement distincts, quoique connexes.

Les peuples libres et souverains ne reconnaissent point de tribunal suprême; un jugement de leurs contestations ne peut donc avoir lieu que du consentement des états-parties; ils compromettent alors sur leurs prétentions réciproques, en choisissant un *arbitre*. Le compromis en vertu duquel les arbitres sont constitués, est la loi commune des parties, et elles sont obligées d'exécuter le prononcé de ces juges spéciaux. Dans la médiation, les choses se passent différemment. Lorsque deux puissances ayant entre elles un sujet de litige craignent de se mettre à découvert en faisant des démarches directes, elles s'adressent à une puissance neutre, lui demandent ses *bons offices* et la prient de faire les premières ouvertures sous la forme confidentielle. Si le rapprochement désiré s'opère par la seule interposition des bons offices, le rôle de la puissance qui les a prêtés est borné à cette assistance. Mais si les prétentions respectives ne peuvent être conciliées, les parties nomment un médiateur, qualité qui emporte la plus entière liberté, et n'admet aucune obligation qui pourrait se trouver en opposition avec les intérêts des parties. Les fonctions du médiateur consistent à être l'intermédiaire des communications entre les puissances contendantes, et à leur prêter le secours et l'appui de ses conseils; il assiste ordinairement aux conférences; il prend part aux délibérations, afin de hâter les résolutions, mais sans jamais pouvoir imprimer une direction évidemment partiale, ou exercer une influence qui porterait atteinte à l'indépendance. C'est ainsi que, lors des négociations occasionnées par la dernière révolution belge, le ministre des affaires étrangères de France empêcha le commissaire français à Bruxelles de notifier le protocole du 27 janvier, qui prononçait certaines exclusions au trône, déclarant « que la conférence de Londres était une médiation, et que l'intention du gouvernement était qu'elle ne perdît pas ce caractère. »

Pendant la guerre, il arrive souvent que la médiation est proposée ou consentie par l'allié d'une des parties belligérantes : cette démarche est une conséquence naturelle de l'alliance; si elle est infructueuse, elle laisse plus de latitude au médiateur sur le parti qui lui reste à prendre. On doit présumer qu'un tel médiateur est difficilement impartial, et l'on peut s'attendre qu'en cas de non-réussite, il se joindra à son allié.

La médiation n'impose pas plus le devoir qu'elle ne confère le droit de garantir les conventions conclues sous ses auspices; mais cette faculté, qui reste entière, est assez souvent exercée par le médiateur.

C'est à la prudence politique, affranchie alors de toute règle secondaire, qu'il appartient de prononcer sur l'opportunité d'une médiation à offrir, lorsqu'il s'agit d'une de ces graves conjonctures qui menacent de lésion les intérêts natio-

naux. Quant à la forme, c'est surtout en pareille occurrence que l'on a recours avec avantage à la correspondance directe entre les souverains : des conseils donnés dans le sein de la confiance disposent mieux à la modération et à la paix que des offices ministériels qui présentent presque toujours un ton de décision fort souvent mal accueilli.

Il faut remonter au roi de France Henri IV pour trouver la première application à la politique extérieure d'une grande vue régulatrice, dont la médiation fût la constante auxiliaire et l'appui. Ce monarque, ne prenant conseil que de ses sentiments généreux, entreprit de ramener la plupart des couronnes à la modération et à la justice, et de *les unir dans la pensée d'une garantie commune*. Mais ce fut un point de lumière perdu alors pour l'Europe.

Après ce grand roi, on ne retrouve l'esprit de conciliation fortement constitué qu'au congrès de Vienne. Depuis cette époque, les cinq puissances représentant tous les grands intérêts de l'Europe se sont fréquemment réunies en congrès et en conférences, et lorsque des questions générales sont venues à surgir, elles se sont spontanément portées médiatrices. Grâce à cette intervention amicale, de nombreuses raisons de guerre ont successivement disparu, et les événements les plus graves, au lieu de rester des causes perturbatrices, ont été acceptés comme les effets d'un développement rationnel que les peuples accomplissaient dans la sphère de leurs besoins et de leur histoire*. C^te^ DE G.

MÉDIATION (ACTE DE), acte célèbre, par lequel Bonaparte, premier consul, intervenant dans les discordes de la Suisse, régla, pour tout le temps de son règne, l'état politique de ce pays.

L'article 11 du traité de Lunéville (*voy.*) avait garanti au peuple helvétique la liberté de choisir la forme de gouvernement qui lui conviendrait le mieux. Mais deux partis, les unitaires et les fédéralistes, livraient le pays à l'anarchie, lorsque le premier consul fit entrer en Suisse 20,000 hommes sous le commandement de Ney. La tranquillité s'y rétablit alors. Bonaparte, ayant mandé à Paris les délégués des cantons, chargea une commission française de conférer avec eux, et, le 19 février 1803, il leur remit lui-même l'*acte de médiation* qui, le 5 mars, fut solennellement accepté par le sénat helvétique, réuni à Berne dans sa dernière séance. La première partie de cet acte consacrait le maintien du principe fédératif en divisant la Suisse en 19 cantons, et en réglant séparément la constitution de chacun d'eux. La seconde partie, l'*acte fédéral*, déterminait les liens qui devaient subsister entre les divers cantons et les droits réciproques de leurs habitants. Par cette habile transaction, le génie du premier consul, saisissant le moyen terme entre les prétentions extrêmes des partis, sut assurer le repos de la Suisse et ménager à la France un auxiliaire utile. Il joignit lui-même à ses autres titres celui de *médiateur de la Confédération helvétique*, dont la constitution se maintint jusqu'aux événements de 1815. *Voy.* SUISSE, AFFRY, etc. X.

MÉDIATISATION. Lorsque, en 1806, l'empire d'Allemagne fut dissous, on sentit l'impossibilité de conserver cette foule de petites souverainetés qui, malgré toutes les sécularisations opérées en Souabe, en Franconie, en Bavière et sur les bords du Rhin, en 1803, existaient encore sur cette terre si profondément empreinte du régime féodal. Il devenait nécessaire de les réunir à des états plus puissants, non-seulement à cause des circonstances politiques au milieu desquelles on se trouvait, mais encore dans l'intérêt bien entendu du pays. Les exemples d'une semblable médiatisation ne manquaient pas dans l'histoire d'Allemagne ; car plus d'une fois des feudataires immédiats de l'Empire en étaient devenus feudataires médiats. Malheureusement, en 1806, on ne suivit pas une règle fixe, et c'est ce qui rendit cette mesure odieuse. Ainsi, tout en *médiatisant* la principauté de Fürstenberg et celle de Linanges ou Leiningen (*voy.* ces mots), qui comptaient, l'une, 74,000, et l'autre 83,000 habitants, on conserva des souverainetés

(*) « C'est un dissolvant tellement efficace, disait plaisamment à Londres, en 1830, M. de Talleyrand, qu'eussions-nous une invasion de barbares, comme au v^e^ siècle, il y aurait encore moyen de s'arranger. »

beaucoup moindres, comme celles de Salm, d'Isenbourg, de Leyen, etc. On eut aussi le tort de ne pas déterminer toujours d'après une rigoureuse justice les rapports des princes médiatisés avec leurs nouveaux souverains. Au reste, la médiatisation était inévitable : on eut l'occasion de s'en apercevoir en 1815; car non-seulement on ne put parvenir à rétablir les choses sur l'ancien pied, on se vit même obligé d'ajouter à la liste déjà longue des princes qui avaient subi cette mesure les trois maisons que nous venons de nommer, et plusieurs autres. Cependant des droits particuliers furent stipulés pour les princes médiatisés, qui, entre autres, devaient être réputés égaux en naissance aux princes souverains, lesquels pourraient contracter alliance avec eux sans déroger. *C. L.*

MÉDICAMENTS, *voy.* MATIÈRE MÉDICALE, PHARMACIE, etc.

MÉDICIS (MAISON DE), famille célèbre dans l'histoire de Florence dès le commencement du XIV^e^ siècle, et dont il est même fait mention dans le siècle précédent. Les richesses considérables qu'elle avait acquises dans le commerce lui assuraient une influence qui la plaçait au nombre des familles les plus puissantes de cette ville. En 1342, Gauthier de Brienne, duc d'Athènes, qui lui devait en grande partie son pouvoir, ayant fait mettre à mort GIOVANNI *dei Medici*, sous le prétexte qu'il n'avait pas défendu assez vigoureusement Lucques contre les Pisans, les Médicis lui jurèrent une haine implacable, et ils contribuèrent activement à délivrer leur patrie de sa tyrannie (*voy.* ITALIE, T. XV, p. 148). Peu de temps après, la noblesse qui, depuis 50 ans, avait été exclue du maniement des affaires, ayant essayé de reconquérir son ancienne autorité, ALAMANNO de Médicis, l'aîné de la famille, appela le peuple aux armes et chassa les nobles. Plus tard, lorsque la ville de Florence vit les factions des Albizzi et des Ricci se disputer le pouvoir, les Médicis restèrent fidèles à la fortune de ces derniers, quoiqu'ils fussent les plus faibles. Un des fils d'Alamanno, BARTOLOMMEO de Médicis, entra même, en 1360, dans une conspiration contre les Albizzi. Cette conspiration ayant été découverte, il n'échappa au sort de ses complices que grâce à la protection de son frère SALVESTRO qui exerçait des fonctions dans la magistrature. Nommé gonfalonier de la justice, en 1378, ce dernier rendit une loi qui, en abaissant le parti des Albizzi et en relevant le parti démocratique, jeta les fondements de l'influence prépondérante de sa maison. En 1393, dans une révolte contre les Albizzi et l'aristocratie, le peuple voulut mettre à sa tête VERI de Médicis, fils de Salvestro et chef de la famille; mais ce digne citoyen, qui aurait pu aisément, dans cette circonstance, se rendre maître de Florence, ne se servit de son influence que pour rétablir la paix et l'union. Malheureusement pour lui, les nobles ne tinrent point leurs promesses, et, devenus suspects, tous les Médicis de la ligne de Salvestro furent bannis. Un d'entre eux, ANTONIO, soutenu par quelques amis, essaya, en 1397, de rentrer dans Florence; mais son entreprise échoua, et il paya de sa vie cette fatale tentative. Une nouvelle conspiration, ourdie par le duc de Milan, en 1400, n'eut pour résultat que le bannissement de presque tout le reste de la famille des Médicis. Ceux qui restèrent à Florence ne s'occupèrent plus dès lors que de leur commerce et du soin de relever leur maison. GIOVANNI de Médicis fut nommé successivement membre de la seigneurie en 1402, 1408 et 1417, un des dix du conseil de la guerre en 1414, et gonfalonier de la justice en 1421. C'est de lui qu'est issue la famille des grands-ducs de Toscane. *C. L.*

COSIMO ou COSME, dit *l'Ancien*, son fils, fonda la grandeur de sa maison. Son nom se lie au plus grand éclat des lettres et des arts, en même temps qu'au déclin de la liberté dans sa patrie. Sa famille avait toujours ressenti une jalousie profonde contre les Albizzi et les autres familles guelfes qui, depuis un siècle, avaient la plus grande part au gouvernement. On a vu plus haut que les Médicis furent parmi les meneurs de la révolution de 1378, qui transporta le pouvoir aux ouvriers en laine et aux autres artisans désignés par le nom de *Curupi*, et qui leur fit répandre beaucoup de sang. Lorsque Cosme naquit

en 1389, l'opinion n'avait point encore pardonné ces excès à sa famille; toutefois sa prodigieuse richesse lui ouvrit bientôt l'entrée de la magistrature. Il avait des comptoirs à Alexandrie d'Égypte et dans tout le Levant, à Venise et dans toutes les villes commerçantes de l'Italie, à Anvers, Lyon, Londres et Augsbourg; il se faisait des créatures par l'emploi qu'il accordait aux nécessiteux dans ses divers établissements, par ses prêts d'argent et ses largesses. Du reste, il ne semblait point rechercher la popularité: il se montrait peu dans les assemblées du parti démocratique dont on le regardait comme le chef héréditaire, et il y prenait rarement la parole. Il était jaloux des familles anciennes aux mains desquelles le pouvoir était retourné; mais en même temps il ne sentait que du dédain pour le peuple et il était humilié de lui être associé. Dans la magistrature, il signalait son opposition par la critique souvent amère de tous les actes des Albizzi. Ceux-ci perdirent patience: ils le firent arrêter et mettre en jugement, en 1433; mais ils ne purent obtenir contre lui, de la commission extraordinaire chargée de le juger, qu'une condamnation à l'exil. Un soulèvement de son parti le fit rappeler l'année suivante; tous ses adversaires furent exilés, et lui-même fut investi par la faction démocratique d'une autorité extra-légale, qu'il conserva jusqu'à sa mort, survenue le 1^er^ août 1464, et qu'il transmit à ses descendants.

Il y a peu de chose à louer dans la vie politique de Cosme de Médicis. Calme, prudent, adroit, il ne songea guère qu'à sa propre grandeur; il travailla dans Florence à éteindre plutôt qu'à ranimer l'amour de la république; au dehors, il abandonna la politique de sa patrie, autrefois protectrice de la liberté, pour faire alliance avec tous les tyrans de l'Italie; il contint, il étouffa partout l'élan des peuples, et il empêcha, en 1450, la restauration de la république milanaise, à l'extinction de la famille Visconti (*voy.*). C'est ainsi qu'il prépara les malheurs qui commencèrent pour l'Italie 30 ans après sa mort. Mais Cosme-l'Ancien occupe dans l'histoire des lettres et des arts une place bien plus distinguée par le zèle avec lequel il concourut à leurs progrès. Déjà, sous l'administration précédente, on avait vu Florence se peupler d'artistes, de savants, d'antiquaires, de philosophes. Cosme les rassembla tous dans le palais qu'il fit bâtir, *in via larga*, par Michellozzi: c'est aujourd'hui le palais Ricardi, à Florence, qui égale en magnificence, et qui surpasse en bon goût et en perfection les habitations des premiers souverains de l'Europe. Il y fonda une bibliothèque publique, où il rassembla, par les soins de ses commis et de ses correspondants, dans toutes les parties du monde connu, un grand nombre de manuscrits qui, sans ses soins, auraient probablement péri, et que, bientôt après, l'invention de l'imprimerie a multipliés. Quatre palais, élevés par lui dans différentes parties de la Toscane, furent aussi des modèles de la grandeur et du bon goût en architecture. Une nouvelle école platonicienne s'était formée parmi sa société, et elle avait fait prendre un essor plus vigoureux aux études philosophiques jusqu'alors trop asservies à l'autorité d'Aristote. Enfin ce fut Cosme-l'Ancien qui donna le premier l'impulsion suivie ensuite par son petit-fils Laurent-le-Magnifique et par le fils de celui-ci, le pape Léon X, impulsion qui a uni indissolublement le nom de Médicis avec la renaissance des arts, des lettres et de la philosophie. J. C. L. S-I. *

Son cousin Bernardo, qui s'était illustré dans les guerres contre Milan et Naples, l'avait précédé dans la tombe, ainsi que son fils Giovanni. Son autre fils Pietro, que son état maladif rendait peu propre à jouer un rôle aussi important, se trouva ainsi placé à la tête de la

(*) C'est avec empressement et bonheur que nous avons recueilli ce dernier article d'un de nos plus chers et plus illustres collaborateurs, M. de Sismondi, que la mort vient (25 juin 1842) d'enlever à la science, qu'il honorait non-seulement par la supériorité de son talent et la profondeur de son savoir, mais plus encore par sa haute moralité, par cette probité foncière, s'il est permis de le dire, si rare dans les temps où nous vivons. Notre Encyclopédie lui consacrera une notice spéciale; mais disons, en attendant, que le fragment qu'on vient de lire se rattache aux art. Cosme I-III, et Guelfes et Gibelins, dont il l'a aussi enrichie, indépendamment de ses nombreux et excellents articles sur l'histoire de France. J. H. S.

république. Florence se montra d'abord toute disposée à reporter sur lui l'affection qu'elle avait eue pour son père; mais il s'aliéna les cœurs en écoutant les pernicieux conseils de Diotisalvi Neroni et en exigeant impérieusement le remboursement des sommes qui avaient été prêtées à des bourgeois. A cette faute il en ajouta une autre en fiançant son fils Lorenzo à Clarice, de la noble famille des Orsini (Ursins). Neroni, l'ambitieux Lucca Pitti et les vrais patriotes Nicolo Soderini et Agnolo Acciajuoli profitèrent du mécontentement du peuple pour essayer de renverser Pietro. La conspiration fut découverte et les conjurés obligés de fuir. Dès lors l'autorité des Médicis n'eut plus de bornes. Cependant Pietro qui ne pouvait s'opposer avec assez d'énergie aux actes arbitraires de ses amis, se disposait à rappeler les exilés afin de contenir les uns par les autres, lorsque la mort l'enleva le 2 décembre 1469. Les ennemis des Médicis crurent le moment favorable pour abattre cette puissante maison. D'accord avec le pape Sixte IV et l'archevêque de Pise, Francesco Salviati, les Pazzi, qui tenaient le second rang à Florence, attaquèrent les fils de Pietro, LORENZO et GIULIANO, le 2 mai 1478, dans l'église de *Santa Reparata*, et massacrèrent ce dernier. Lorenzo échappa à la mort, et le peuple, furieux de cette trahison, égorgea tous les conjurés.

Devenu seul représentant de sa maison, dont l'autorité se trouva affermie encore par cet attentat, Lorenzo ou Laurent, né le 1er janvier 1448, s'efforça de marcher sur les traces de son grand-père, à qui il ne le céda ni en prudence et en modération, ni en grandeur d'âme et en libéralité, et qu'il surpassa même par son zèle pour les sciences et les arts. L'alliance de Venise et de Milan mit la république à l'abri des entreprises hostiles de Rome et de Naples; mais l'habileté de Laurent se manifesta surtout dans ses négociations avec le souverain de ce dernier état qui, d'ennemi le plus acharné des Florentins, devint leur allié le plus fidèle. Il ne rendit pas à l'Italie en général et à sa patrie en particulier un service moins signalé en fondant un équilibre politique entre les principales puissances italiennes. Jusqu'à cette époque, les Médicis avaient continué leur commerce; mais de grandes catastrophes forcèrent enfin Laurent à y renoncer. Il lui resta néanmoins une fortune assez considérable pour qu'il pût, comme par le passé, encourager les beaux-arts et embellir Florence. Constamment entouré des savants les plus célèbres de son siècle, qu'il se plaisait à combler de ses libéralités, il consacra des sommes énormes à augmenter la riche bibliothèque des Médicis, fondée par son grand-père, et à créer une école de peinture. Jamais surnom ne fut mieux mérité que celui de *Magnifique* qu'on lui décerna d'une voix unanime. Honoré des rois de l'Europe, chéri de ses concitoyens, il mourut le 8 avril 1492. Il est auteur de poésies (*voy.* *langue* ITALIENNE, T. XV, p. 162) qui ont été réimprimées à Florence, en 1826, aux frais du grand-duc Léopold II, sous le titre d'*Opere di Lorenzo di Medici, detto il Magnifico* (4 vol. in-4°). *Voir* Fabroni, *Vita Laurentii Medicei* (Pise, 1784, 2 vol. in-4°); Roscoe, *Vie de Laurent de Médicis* (en angl.); 2e éd., Liverp., 1796, 2 vol. in-4°.

Ce prince célèbre eut trois fils : Pierre (*Pietro*), Jean (*Giovanni*), depuis pape sous le nom de Léon X (*voy.*), et Julien (*Giuliano*), mort le 17 mars 1516, à Florence, laissant un fils naturel né en 1511, qui fut depuis le cardinal Hippolyte de Médicis. PIERRE II, qui lui succéda dans le gouvernement de la république, fut loin de déployer la même habileté. En moins de deux ans, il réussit à brouiller Florence avec le roi de France et le duc de Milan, et à s'attirer la haine des Florentins par son imprudence et sa faiblesse. Banni avec toute sa famille (*voy.* ITALIE, T. XV, p. 151), il tenta plusieurs fois, mais sans succès, de rentrer dans Florence, soit par la ruse, soit par la force. Il périt dans le Garigliano en combattant dans les rangs des Français, en 1504. Ce ne fut que neuf ans plus tard que son frère JEAN, alors cardinal, obtint la permission de retourner dans sa patrie. Élevé, peu de temps après, sur le siége pontifical, il rendit à sa famille tout son ancien éclat.

Laurent II, fils de Pierre II, né le 13 sept. 1492, créé par Léon X, son oncle, duc d'Urbin, reprit les rênes de l'état, mais non pas le titre de prince, le gouvernement conservant ses formes républicaines. C'était là un vain simulacre de liberté qui devait disparaître sous Alexandre, son cousin, ou son bâtard selon d'autres, et en tout cas son successeur depuis 1519. Laurent II ne survécut que de quelques jours (avril 1519) à sa femme, Magdeleine de la Tour-d'Auvergne, morte en mettant au monde une fille, son unique héritière légitime, qui fut la célèbre Catherine (*voy.*) de Médicis *. Les Florentins ne renoncèrent pas sans peine à la forme de leur gouvernement, et l'esprit républicain se réveillant en eux, ils chassèrent même le vicieux Alexandre, en 1527. Mais à la demande du pape Clément VII (Jules de Médicis, fils de Julien I^er^ et, selon quelques historiens, père d'Alexandre), Charles-Quint rétablit ce dernier en 1531 et lui conféra la dignité de *duc de Florence*, en lui donnant sa fille naturelle Marguerite (*voy.*) en mariage. Alexandre fut à la fois le premier duc de Florence indépendant et le dernier descendant du grand Cosme. Il fut assassiné, en 1537, par Laurent de Médicis, descendant de la ligne collatérale fondée par le frère de Cosme, du même nom, et eut pour successeur Cosme I^er^, qui appartenait à une autre branche de la ligne principale, et qui fut imposé aux Florentins par l'Empereur.

Le savant historien des républiques italiennes, Sismondi, a consacré dans notre ouvrage un article à Cosme I^er^, qui rassembla à grands frais un nombre considérable de tableaux des peintres célèbres, augmenta la collection de statues du jardin de Lorenzo, et fonda l'Académie florentine et l'académie de peinture, en 1562. Nous avons de lui un *Viaggio per l'alta Italia* dont Moreni a publié une nouv. éd., en 1828, à Florence. Après avoir augmenté ses possessions du territoire de Sienne, dont il s'empara, en 1557, avec le secours des Espagnols, il se fit donner, en 1569, par le pape Pie V le titre de *grand-duc de Toscane*, titre dont son fils et successeur François acheta, en 1575, la confirmation de l'empereur Maximilien II. François mourut le 19 oct. 1587, laissant deux filles, dont l'une épousa plus tard Henri IV, roi de France (*voy.* Marie de Médicis). Cette branche de la maison de Médicis ne renonça pas au commerce, comme celle qui s'était éteinte avec Alexandre: le cardinal Ferdinand I^er^, frère et successeur de François, se contenta de cesser le commerce de détail qu'avait encore fait son prédécesseur. Comme les premiers Médicis, ceux-ci se montrèrent d'ailleurs les zélés protecteurs des arts et des sciences; ils déployèrent également une grande habileté et une rare adresse dans les circonstances délicates où les placèrent les guerres de l'Espagne et de la France. Mais ces traits de ressemblance, qu'ils avaient conservés avec leurs illustres ancêtres du XV^e^ siècle, s'effacèrent après la mort de Cosme II (*voy.*), fils et successeur de Ferdinand. Pendant la minorité de son fils Ferdinand II, le clergé et la cour de Rome exercèrent l'influence la plus funeste sur la prospérité de Florence, en la jetant entre les bras de l'Espagne et de l'Autriche. Ce fut pis encore sous le gouvernement du bigot Cosme III (*voy.*), qui régna de 1670 à 1723. La Toscane (*voy.*) était épuisée et sa ruine était certaine, si cette famille ne s'était éteinte, le 9 juillet 1737, en la personne de Jean-Gaston, fils de Cosme III (*voy.* T. VII, p. 75). — *Voir* Pompeo Litta, *Famiglie celebre italiane* (Milan, 1828, cah. 17). *C. L.* et S.

MÉDICIS (don Louis de), duc de Sarto, plus connu sous le nom de *chevalier de Médicis*, descendant de la famille princière d'Ottajano, une des branches cadettes de la maison des Médicis qui s'en était détachée dès le XIII^e^ siècle, naquit en 1760. Nommé ministre à la place d'Acton (*voy.*), en 1805, il rendit de grands services au royaume des Deux-Siciles en y améliorant l'état des finances. Lorsque les Français s'emparèrent de Naples, il passa en Angleterre d'où il retourna dans sa patrie adoptive, en 1815 seulement. Il était ministre de la police,

(*) C'est donc par erreur qu'on lit 1520 pour la date de sa naissance, dans l'article que nous avons consacré à cette reine de France. S.

lorsque Murat exécuta la folle entreprise où il trouva la mort. En 1818, le chevalier de Médicis négocia avec le cardinal Gonsalvi un concordat très favorable, et, placé à la tête du ministère des finances, il sut par de sages mesures relever le crédit public. Il s'occupa en même temps de la révision des lois du royaume et publia un nouveau code. Lorsque la révolution de 1820 éclata, le chevalier de Médicis conseilla au roi (*voy.* FERDINAND IV ou I^er^) d'abandonner ses états et de n'y rentrer qu'à la tête d'une armée autrichienne qui le rétablirait dans la plénitude de son autorité. Son avis n'ayant point été suivi, il donna sa démission et se retira à Rome. Cependant, en 1822, il accepta de nouveau le portefeuille des finances, et fut nommé quelque temps après, à l'occasion du voyage du roi à Vérone et à Vienne, président du conseil des ministres. Lorsque François I^er^ monta sur le trône des Deux-Siciles, le chevalier de Médicis conserva non-seulement sa place, mais il fut fait successivement ministre des affaires étrangères et grand-maître de la cour. Il contribua beaucoup à faire évacuer le royaume de Naples par l'armée autrichienne. La mort le frappa à Madrid, le 25 janvier 1830. Z.

MÉDIE, la plus grande et la plus importante province de l'empire perse (*voy.*). Bornée à l'est par l'Hyrcanie et la Parthie, au sud par la Perse proprement dite (*voy.* FARSISTAN) et la Susiane, à l'ouest par l'Assyrie et l'Arménie, au nord par la mer Caspienne et l'Araxe, elle faisait partie, selon M. de Hammer, de l'Arie ou Eriène du Zend, le pays des *Mèdes* dans le sens le plus étendu, qui avait pour limites l'ancienne Bactriane, aujourd'hui Balkh, et comprenait les provinces actuelles de l'Iran, de l'Adzerbaïdjan, du Ghilan et la partie occidentale du Mazanderan. Défendue par ses montagnes, habitée par une population belliqueuse, la Médie formait un royaume indépendant déjà avant la période des Perses. Son histoire commence à Déjocès qui, suivant le récit d'Hérodote, réunit les Mèdes dans des villages et dans des villes, les habitua à se soumettre aux lois et fonda Ecbatane (*voy.*). Conquise par Ninus, la Médie recouvra son indépendance lors de la destruction de l'empire d'Assyrie, et elle ne tarda pas à devenir le plus puissant des royaumes formés de ses débris. Selon Hérodote, une suite non interrompue de rois régnèrent à Ecbatane de 700 à 560 av. J.-C. Le premier s'appela Déjocès le jeune; les trois derniers furent Phraortès, le conquérant de la Perse, Cyaxare, le créateur de la force militaire des Mèdes, et Astyage, dont l'avénement est placé dans l'année 598 ou 597 av. J.-C., et qui fut le père de Mandane, mère de Cyrus. Disons toutefois que le récit de Ctésias (*voy.*), loin d'être d'accord avec celui d'Hérodote sur cette succession de rois, offre des variantes très notables. Cyrus soumit les Mèdes aux Perses, peuplade pauvre et ignorée jusque-là, qui adopta non-seulement les mœurs et les coutumes des vaincus, mais même leurs institutions politiques. Depuis cette époque, la Médie resta sous le sceptre des rois de Perse, à l'exception de la partie la plus septentrionale qui se détacha de la monarchie. Alexandre-le-Grand lui donna pour gouverneur un indigène du nom d'Atropatès, qui se maintint indépendant dans les contrées montagneuses du Nord (*voy.* ATROPATÈNE) sous ses successeurs, et dont les descendants surent, tantôt par la ruse, tantôt par la force, échapper longtemps au joug de leurs dangereux voisins les Parthes, les Arméniens et les Romains. La Médie finit cependant par être réunie au royaume des Parthes. Elle comprenait alors la Médie méridionale ou Grande-Médie, avec la capitale Ecbatane, l'Atropatène (*voy.* ADERBIDJAN), et la Médie septentrionale le long des côtes de la mer Caspienne (*voy.* IRAK ADJEMI). *C. L.*

MEDINA-CŒLI (DUCHÉ DE)*, ainsi nommé de sa capitale, ancienne ville d'Espagne, dans la Vieille-Castille. Les titulaires de ce duché, grands d'Espagne, et qui ont formé une des plus illustres familles espagnoles, descendaient de Bertrand de Béarn, qui reçut, en 1368, le comté de Béarn du roi Henri de Castille, et épousa

(*) En latin *Methymna cœlestis*. Plusieurs villes en Espagne portent le nom de *Medina*, qui, comme on sait (*voy.* MÉDINE), signifie *ville* en arabe.

l'héritière de la célèbre maison de la Cerda (*voy.*), dont il acquit ainsi les titres. En 1491, Medina-Cœli fut érigé en duché, en faveur de Louis II de la Cerda, et ses descendants en conservèrent la possession jusqu'à l'année 1711, où François-Louis de la Cerda, duc de Medina-Cœli, premier ministre sous Charles II, mourut en prison, sans laisser de postérité. Le duché échut alors aux comtes de Priego de la famille de Figuerra. X.

MEDINA-SIDONIA (DUCHÉ DE), en latin *Assidonia* ou *Assindum*, ainsi nommé d'une ancienne ville d'Espagne dans l'Andalousie, a donné son titre à la célèbre maison de Guzman, dont nous avons, dans un article spécial, fait connaître les principaux membres. Un autre, ALPHONSE PEREZ DE GUZMAN, duc de Medina-Sidonia, commandait l'*armada* (*voy.*) détruite par les tempêtes. Il mourut en 1615. GASPAR-ALONZO PEREZ DE GUZMAN, duc de Medina-Sidonia, était le frère de Louise de Guzman, femme du duc Jean de Bragance, que la révolution de 1640 plaça sur le trône de Portugal (*voy.* T. XIII, p. 343). Alors gouverneur de l'Andalousie, il voulut, à l'instigation de son beau-frère, s'en faire déclarer souverain ; mais le complot fut découvert, et, appelé à Madrid, il dut sa grâce à son repentir. Il fut obligé d'appeler le roi de Portugal en combat singulier; mais celui-ci ne se présenta pas au rendez-vous. Le duc de Medina-Sidonia tomba ensuite dans la plus complète obscurité. Z.

MÉDINE. *Medina* était, chez les Arabes, le nom de toutes les grandes villes, et le mot *bélète* désignait les centres moins importants. L'Espagne, encore empreinte de civilisation mauresque, compte même aujourd'hui plusieurs cités ayant conservé le nom de Medina : *Medina del Campo*, *Medina del Rio-Seco*, etc. (*voy.* les art. précéd.). Mais, comme les Romains, qui bientôt n'appelèrent *Urbs* que Rome seule, peu à peu les Musulmans consacrèrent aussi le nom de *Médine* à la première ville convertie au culte de Mahomet. *Voy.* p. 186.

Médine ou *Medina el Nabi*, c'est-à-dire la ville du prophète, est située dans l'Arabie déserte (*voy.* HEDJAZ) et sur les confins de l'Arabie pétrée, par 24° 21′ de lat. N., et 37° 40′ de long. or. Au nord, au sud et à l'est, ses alentours, couverts de forêts de dattiers, offrent le riant spectacle d'une végétation puissante qui contraste singulièrement avec le désert sablonneux, semé çà et là de roches arides, que le voyageur a dû parcourir pour y arriver. Mahomet a décrit, avec la richesse de la poésie orientale, les sensations délicieuses qui l'enivrèrent à la vue de cette ville sainte.

La ville proprement dite est circulaire; son développement est de 2 $\frac{1}{2}$ kilomètres. Ses murailles sont en pierres de taille et garnies de tours. Celles qui existent actuellement ne datent que de la fin du XVI^e^ siècle. Les côtés nord et ouest sont dominés et défendus par un fort. Trois portes servent d'entrée à Médine. Les maisons sont bâties, moitié en pierres de taille, moitié en briques; mais elles sont généralement dans un état déplorable de dégradation.

La mosquée renfermant le tombeau du prophète est à peu près au centre de la ville : deux dômes et trois minarets la signalent aux regards. L'espace qu'elle occupe est un rectangle de 127^m^ de long sur 100^m^ de large. La cour intérieure, au milieu de laquelle s'élève un groupe de palmiers, est bordée sur trois côtés par trois rangées de colonnes de 5^m^ de hauteur; le quatrième côté regarde le sud : c'est une vaste galerie ornée de dix colonnes de profondeur et fermée par un mur qui fait face à la kaaba de la Mecque (*voy.*). Il est recouvert de marbre, orné d'inscriptions, d'arabesques et de vitraux coloriés. Le jour descend encore dans cette partie de galerie par un dôme que soutiennent les colonnes centrales des deux rangées les plus voisines du mur. C'est là le sanctuaire de l'édifice : le sol y est partout enrichi de tapis et de mosaïques d'un grand prix. Sous la première rangée de colonnes, en regard de la cour, se trouve la première chaire d'où, selon les traditions, le prophète a parlé aux vrais croyants. Non loin de la chaire, et au-delà d'une cloison en bois sculpté et orné d'arabesques, se trouve le tombeau du prophète, au-dessus duquel s'élève un dôme soutenu par des pilastres en mar-

bre blanc. L'espace compris entre ces pilastres est fermé par des grilles; mais le tombeau lui-même n'est pas visible : il est entièrement caché derrière une tenture de damas vert, couleur du prophète, qui part du sol et s'élève jusqu'à la hauteur des pilastres. Selon l'opinion des fidèles, le tombeau consisterait en un monument carré de pierres noires supporté par deux petites colonnes, qui ont sans doute donné lieu à la tradition d'après laquelle le cercueil serait suspendu en l'air par un aimant. Entre la tenture et les grilles, en façon d'urnes funéraires, sont suspendus des vases d'or et d'argent; un grand nombre de lampes éclairent chaque nuit cette enceinte sacrée, dont la garde est confiée à des eunuques. Les Wahhabites ont en vain essayé de renverser le dôme du tombeau de Mahomet; mais ils emportèrent beaucoup d'ornements et de pierreries. Auprès de ce tombeau, et dans la même enceinte, se voit aussi celui de la fille révérée de Mahomet, Fatime (*voy.* ce nom). Cette mosquée fut, dit-on, fondée par le prophète, mais elle a été depuis reconstruite : celle que l'on voit maintenant fut élevée par Kaïd-Bey, sulthan d'Égypte, l'an 892 de l'hégire.

Médine, habitée aujourd'hui par environ 1,200 familles, est placée sous l'autorité du chérif de la Mecque. J. C-T.

MÉDIQUES (GUERRES). La conquête de la Médie par Cyrus (*voy.*) et la révolution qui transféra l'empire aux Perses n'empêchèrent pas qu'on appelât, en Grèce, les vainqueurs et les vaincus indifféremment Perses ou Mèdes. De là le nom de guerres médiques donné plus spécialement dans l'histoire aux guerres que les rois de Perse, Darius et son fils Xerxès (*voy.* ces noms) firent aux Grecs de l'Ionie, des îles et de la Grèce continentale. L'origine de ces guerres longues et sanglantes fut la révolte de l'Ionie; lorsqu'elle éclata contre Darius, les Athéniens, qui avaient à se venger de la faveur, de la menaçante hospitalité que les Perses accordaient au Pisistratide Hippias (*voy.* HIPPARQUE), se réunirent aux Ioniens, s'emparèrent de Sardes et la livrèrent aux flammes (503 av. J.-C.). A la nouvelle de cet incendie, Darius demanda son arc, y mit une flèche et la tira vers le ciel en s'écriant : « O Dieu ! puissé-je me venger d'Athènes ! » Il ordonna ensuite à l'un de ses officiers de lui répéter tous les jours : « Seigneur, souvenez-vous des Athéniens » (Hérod., V, 105). Il s'en souvint en effet; mais, à la journée de Marathon (*voy.* MILTIADE), son armée d'invasion fut mise en fuite et forcée de retourner en Asie (l'an 490 av. J.-C.). Xerxès, après dix années de préparatifs, attaqua la Grèce par terre et par mer; on sait que ses armées et ses flottes furent anéanties à Salamine, l'an 480 av. J.-C., à Mycale et à Platée, l'an 479, (*voy.* LÉONIDAS, THÉMISTOCLE, ARISTIDE, PAUSANIAS, CIMON, etc.). Désormais le théâtre des guerres médiques sera transporté dans l'Asie même par Agésilas, par Xénophon, par Alexandre (*voy.* ces noms), les vengeurs de la Grèce.

Les guerres médiques furent une occasion, surtout pour Égine et Athènes, d'augmenter considérablement leur marine; elles mirent en relief le patriotisme et la force des Spartiates; elles multiplièrent les rapports des métropoles grecques avec les colonies asiatiques; elles frappèrent la Grèce tout entière d'une de ces commotions qui éveillent tous les sentiments, toutes les passions, toutes les facultés; elles produisirent, outre les héros aux articles desquels nous avons renvoyé, leur immortel historien, Hérodote, les Eschyle, les Simonide, les Pindare; elles servirent enfin comme d'initiation aux siècles de Périclès et d'Alexandre (*voy.* tous ces noms). F. D.

MÉDITERRANÉE (MER), de *mediterraneus*, qui est au milieu des terres, dénomination applicable, en général, à tout bras de mer enveloppé par les terres, mais donnée plus spécialement à la mer intérieure qui s'étend entre l'Europe, l'Asie et l'Afrique, et communique avec l'océan Atlantique par le détroit de Gibraltar (*voy.*). On peut la considérer comme un grand golfe de cet océan, de même que la *mer d'Azof* et la *mer Noire* ne sont, à vrai dire, que des golfes de la Méditerranée. Cette mer dont la forme est très irrégulière prend le nom d'*Adriatique* entre les côtes d'Italie et de Dalmatie; d'*Ionienne* dans les parages des

lles de ce nom; de *Tyrrhénienne* entre la côte occidentale de l'Italie, la Corse et la Sardaigne; d'*Archipel* (*voy.* tous ces noms), au midi de l'ancienne Grèce. De l'est à l'ouest, elle a près de 800 lieues de longueur; et sa plus grande largeur, entre le golfe de Tarente, en Italie, et le golfe de la Sidra, en Afrique, est de 260 lieues. En Europe, elle baigne les côtes de l'Espagne, de la France, de l'Italie, de la Grèce, de la Turquie et de la Russie; en Asie, celles de la Turquie asiatique; en Afrique, celles de l'Égypte, des États barbaresques, de l'Algérie et du Maroc. Parmi les golfes proprement dits, il faut citer le golfe *du Lion* à l'embouchure du Rhône, le golfe *de Gênes*, etc., etc. Il y a lieu de présumer que la Méditerranée était primitivement un lac, et qu'en rompant la digue que lui opposaient les roches de Gibraltar qui se prolongeaient probablement jusqu'en Afrique, il a produit le détroit par lequel il communique maintenant avec l'Océan. Elle est parsemée d'iles nombreuses, telles que les Baléares, la Corse, la Sardaigne, la Sicile, Malte, Candie, Chypre et les îles de l'Archipel (*voy.* ces noms). Un nombre considérable de grands fleuves y versent leurs eaux : du côté de l'Europe, ce sont l'Èbre, le Rhône, le Pô, le Danube, le Dniester, le Dnieper, le Don et le Kouban; en Afrique, le Nil (*voy.* ces noms). Cependant, malgré cette affluence, le courant dominant se porte de l'Océan à la Méditerranée, et il n'y a qu'un courant inférieur qui prend une direction contraire; au reste, les courants du détroit de Gibraltar sont violents et présentent beaucoup d'irrégularité. Il n'y règne pas de vents constants, les marées y sont faibles et montent peu. La Méditerranée offre une pêche abondante, surtout en thons, sardines, anchois, raies, etc. On y trouve aussi beaucoup de coquillages, entre autres la pinne marine. Au sud de l'Italie et sur la côte d'Afrique s'étendent des bancs de coraux.

Les côtes orientales de cette mer ont été civilisées de bonne heure et sont parvenues à une grande splendeur dans un temps où le Nord et la plus grande partie du Midi étaient plongés encore dans une profonde barbarie. La Grèce, l'Asie-Mineure, la Syrie et l'Égypte ont été les premiers pays voisins de la Méditerranée qui aient cultivé les arts et les sciences, et les aient répandus le long des bords de cette mer; c'est de la Phénicie et de Carthage que sont sortis les premiers navigateurs qui aient franchi le détroit de Gibraltar. L'Italie a dominé ensuite; actuellement la civilisation la plus avancée est au nord de cette mer; tandis que, au midi, la peste et la barbarie affligent les contrées jadis couvertes de villes florissantes et de peuples éclairés. La suprématie des états maritimes d'Europe a fait cesser la piraterie des États barbaresques, qui, depuis le moyen-âge jusqu'au dernier siècle, a désolé le commerce dans la Méditerranée; des bateaux à vapeur, surtout français, traversent actuellement cette mer en divers sens et entretiennent une communication active entre l'Orient et l'Occident, entre le Sud et le Nord, entre les îles et les continents. D-G.

MÉDOC (VIN DE), *voy.* BORDEAUX (*vins de*).

MÉDRARIDES ou MADRARIDES, *voy.* KHALIFAT et FATIMIDES, T. X, p. 533.

MÉDUSE (myth.), *voy.* GORGONES et PERSÉE.

MÉDUSES (hist. nat.), nom que l'on donne à un groupe de zoophytes (*voy.*) constituant presque à lui seul la 1re division des *acalèphes* (*a. simples*). Les animaux qui le composent ont le corps transparent, gélatineux, circulaire, convexe en dessus, concave en dessous, et ayant, pour la forme, quelque analogie avec le chapeau d'un champignon, ou avec une *ombrelle*, ce qui lui a fait donner ce dernier nom. Ces zoophytes flottent et nagent dans la mer par les contractions et les dilatations alternatives du disque. On ne les voit guère à la surface que par les temps calmes. Il en est qui sont phosphorescents; plusieurs offrent les nuances les plus vives. Leur taille varie entre quelques millimètres et plus d'un mètre de longueur. Le plus souvent ils perdent leurs formes, ou même se résolvent en eau en sortant de la mer. On ignore leur mode de respiration et de reproduction. Plusieurs occasionnent une douleur cuisante quand on les touche, d'où leur vient

le nom d'*ortics de mer*, appliqué aux acalèphes en général.

On trouve dans le même groupe les rhizostomes, les béroés, les cestes, les alcinoës, etc., etc. C. S-TE.

MEERMAN (GÉRARD) naquit à Leyde, en 1722. A l'âge de 17 ans, il composa son premier ouvrage, et son goût pour les lettres ne se démentit jamais depuis, malgré les charges publiques qu'il occupa. Il mourut à Aix-la-Chapelle, le 15 décembre 1771. On lui doit plusieurs écrits estimables, parmi lesquels nous citerons le *Novus thesaurus juris civilis et canonici*, 1751-54, 7 vol. in-fol. (avec un supplément publié par son fils, La Haye, 1780); et *Conspectus originum typographicarum, proximè in lucem edendarum*, 1761, in-8°, traduit en français par l'abbé Gouget sous le titre de *Plan du traité des Origines typographiques, par M. Meerman*, 1762, in-8°. Cet ouvrage lui-même, le plus important de tous les travaux de ce savant, parut trois ans après (*Origines typographicæ*, La Haye, 1765, 2 tom. in-4°); malheureusement l'amour de la patrie y a porté Meerman à défendre une mauvaise cause, et il n'a point réussi, malgré ses efforts, à faire passer Laurent Coster (*voy.*) pour l'inventeur de l'imprimerie. — Son fils unique, le baron JEAN MEERMAN DE DALEM, né en 1753, a publié de nombreux écrits. Appelé à Paris, vers la fin du règne de Napoléon, il devint membre du sénat; mais après la chute de l'empire, il retourna dans sa patrie et y mourut, le 19 août 1815. Sa femme, poëte distinguée, a écrit sa vie. X.

MEETING, mot anglais qui exprime une grande réunion populaire, dont le but est de discuter sur un sujet politique quelconque. Le résultat des délibérations se manifeste le plus souvent par la plus ou moins grande vigueur des acclamations bruyantes qui accueillent les propositions. Le scrutin y reçoit le nom de *poll*. X.

MÉGACHILE (de μέγας, grande, et χεῖλος, lèvre), nom donné par Latreille à un genre d'insectes de l'ordre des hyménoptères, section des porte-aiguillons, famille des mellifères, tribu des apiaires. X.

MÉGACLÈS, *voy.* ALCMÉONIDES et PISISTRATE.

MÉGALOPOLIS, ville d'Arcadie, fondée l'année même de la défaite des Lacédémoniens à Leuctres, 371 av. J.-C. Les Arcadiens la bâtirent par le conseil et sous les auspices d'Épaminondas (*voy.*), avec l'intention politique d'en faire la capitale et le boulevard de leur pays, surtout contre les Lacédémoniens. Pour la peupler, ils obligèrent les autres villes d'Arcadie d'y envoyer la meilleure partie de leurs citoyens, et c'est ainsi qu'elle devint une grande ville (μεγάλη πόλις), comme l'indique son nom. Pendant un siècle et demi, grâce à leur nouvelle capitale, les Arcadiens soutinrent sans désavantage la lutte avec Lacédémone; mais vers l'année 147 av. J.-C., Cléomène, roi de Sparte, s'en empara par surprise, la rasa jusqu'aux fondements, et passa une partie des habitants au fil de l'épée. Les Mégalopolitains qui avaient pu échapper revinrent bientôt après, rétablirent leur ville avec tous ses monuments et ses temples. Pausanias les décrit dans sa périégèse (l. VIII, c. 27); mais déjà, de son temps, au IIe siècle, cette ville n'offrait plus que des ruines. La ville de Léondari, qui en est à quelque distance, ne s'en est pas moins, depuis la révolution grecque, parée de son nom. F. D.

MÉGARE, MÉGARIDE. La Mégaride séparait les états d'Athènes de ceux de Corinthe, et s'étendait du golfe Saronique à la mer des Alcyons. On n'y trouvait qu'un petit nombre de villes et de bourgs, et le sol était aussi ingrat que celui de l'Attique; mais le commerce venait en aide à ses habitants et leur fournissait de grandes ressources. Mégare, capitale de la Mégaride, tenait autrefois au port de Nisée, son arsenal maritime, par de longues murailles, comme celles qui unissaient Athènes au Pirée. Fondée, dit-on, 1131 av. J.-C., gouvernée d'abord par ses rois, puis échue aux Athéniens, devenue ensuite dorienne par la conquête sous Codrus, elle recouvra son autonomie, et tant qu'elle resta indépendante, elle se distingua dans les armes, dans la philosophie et les beaux-arts. Des statues de Praxitèle et de Scopas ornaient ses monuments et ses places publiques. Les

vers gnomiques de Théognis (*voy.* Gnomes), son poëte, étaient le code moral de la Grèce ; ses philosophes, Euclide (*voy.*) et Stilpon, y avaient fondé une école qui tient un haut rang dans l'histoire de la philosophie. A la bataille de Salamine, 20 de ses vaisseaux concoururent à la défense de la Grèce et 3,000 Mégaréens combattirent à Platée (*voy.*) dans l'armée de Pausanias. Tel fut parfois l'excès de la population dans cette ville, qu'elle put, sans s'affaiblir, envoyer des colonies en Sicile, dans la Propontide et au Pont-Euxin. Plus tard, elle subit le sort commun de la Grèce; mais malgré toutes ses vicissitudes et ses malheurs, Mégare a toujours conservé son nom. C'est à peu près tout ce qui lui reste de sa splendeur passée. F. D.

MÉGATHÉRIUM (μέγας, grand, θήρ, bête fauve). Cuvier a ainsi nommé un mammifère qui n'existe plus qu'à l'état fossile, et qui, par sa conformation, paraît avoir appartenu à l'ordre des édentés (*voy.*). C'est aux tatous qu'il semble avoir le plus ressemblé, quoique sa tête fût plutôt celle des paresseux (*voy.*) ou bradypes. On lui a trouvé 4 mètres de long sur 6 au moins de hauteur. Il avait donc la taille d'un éléphant. C'est dans des alluvions de l'Amérique méridionale que l'on a trouvé ses débris. C. S-te.

MÉGÈRE, *voy.* Furies.

MÉGISSERIE, Mégissier. Les peaux destinées à la ganterie et à d'autres menus ouvrages, tels que tabliers d'ouvriers et de sapeurs, sacs à poudre et à tabac, etc., au lieu d'avoir la solidité que l'on donne aux cuirs (*voy.*), doivent au contraire recevoir une préparation qui les blanchisse, sauf à les teindre ensuite, et leur conserve le moelleux et la souplesse qu'elles avaient étant fraîches. C'est l'art de les préparer ainsi qui constitue la mégisserie, art qui a beaucoup d'analogie avec celui du chamoiseur (*voy.*). Comme ce dernier, il a pour objet la saponification, l'extraction de la graisse et du mucus remplissant les interstices du tissu cellulaire, et le remplacement de ces matières par un corps onctueux qui, pour le chamoiseur, est une substance grasse, et pour le mégissier, une pâte nommée *nourriture*, et composée de farine, de jaune d'œufs, d'alun et de sel.

Le mégissier choisit la peau des animaux les plus jeunes et les plus faibles, tels que le chevreau et l'agneau; celle de mouton est surtout employée, et l'on passe également en *mégie* les peaux de veau, de chèvre, de lapin, etc. Le mégissier prépare quelquefois des peaux sans les dépouiller de leur laine ou poil, pour des fourrures grossières.

Les premières opérations de la mégisserie sont les mêmes que pour la chamoiserie; ainsi, on trempe les peaux à l'eau douce, on les met en chaux, on les rince, on les pèle, on les écharne, on les foule, puis on les fait fermenter dans une eau de son de blé et on les foule dans la nourriture, puis on les fait sécher. Après un assez long repos qui donne le temps à la préparation de s'incorporer convenablement dans les peaux, on leur fait subir une nouvelle opération nommée *ouverture* et qui consiste à les humecter, à les fouler et à les étirer sur le palisson, lame de fer demi-circulaire, tranchante à sa partie convexe et fixée verticalement sur un pied. Elles peuvent alors être livrées au commerce ou à la teinture.

Cette branche d'industrie est exploitée en France dans un grand nombre de départements ; mais c'est dans celui de l'Ardèche et surtout à Annonay, qu'elle est pratiquée avec le plus d'étendue et le plus de succès. Milhau (Aveyron), Grenoble (Isère), Saint-Jean, Saint-Hippolyte, le Vigan et Nîmes (Gard), jouissent aussi d'une réputation méritée. L. L.

MÉHÉMET-ALI, *voy.* Mohammed-Ali. Méhémet est la forme turque du nom arabe Mohammed (Mahomet).

MÉHUL (Étienne-Henri), né à Givet (Ardennes), le 24 juin 1763, est assurément un des plus grands musiciens que la France ait produits. Fils d'un cuisinier, qui n'avait que des moyens bornés pour subvenir aux frais de son éducation, il reçut d'abord de l'organiste de Givet des leçons dont il profita si bien, qu'ayant à peine atteint l'âge de 10 ans, il touchait l'orgue du couvent des Récollets, et la population désertait l'église principale pour venir l'entendre. Il resta près de deux années dans cette position ; mais à cette époque,

un Allemand, nommé G. Hanser, particulièrement habile dans le style d'église, ayant été appelé pour toucher l'orgue de l'abbaye de Lavaldieu, située dans les Ardennes, le jeune Méhul n'eut plus de repos qu'il n'eût fait la connaissance de ce musicien, qui devint immédiatement son maître. Mais de grandes difficultés se présentaient pour suivre ses leçons, car une distance de plusieurs lieues séparait Givet de Lavaldieu, et le pauvre cuisinier n'aurait pu payer au couvent une pension pour son fils. Un certain P. Lissoir (mort en 1808, aumônier des Invalides) aplanit tout et admit l'enfant, alors âgé de 12 ans, en qualité de commensal de la maison. Méhul s'acquitta plus tard envers l'établissement en remplissant pendant deux années les fonctions d'organiste adjoint. L'ambition de ses parents se bornait à faire de lui un moine de Lavaldieu : l'existence douce et paisible qu'il menait dans le couvent l'aurait peut-être décidé à suivre ce parti, si la rencontre d'un colonel, en garnison à Charlemont, ne lui eût fourni l'idée et les moyens de se rendre à Paris.

Arrivé dans la capitale, Méhul se perfectionna dans l'étude du clavecin et de la composition sous Edelmann. Il publia quelques sonates de piano, mais son génie le portait vers le théâtre : le bonheur qu'il eut de faire la connaissance de Gluck (*voy.*) acheva de décider de sa vocation. Avant l'âge de 20 ans, il avait déjà composé, comme morceaux d'étude, trois opéras; un quatrième, *Alonzo et Cora*, fut reçu à l'Académie royale de musique; mais six années s'écoulèrent sans que son tour de représentation arrivât. Désolé d'un délai préjudiciable à sa réputation naissante, Méhul alla, son opéra d'*Euphrosine* à la main, frapper à la porte de l'Opéra-Comique, espérant que sur ce théâtre la mise en scène se ferait moins attendre; et en effet, cet ouvrage fut donné en 1790. Il eut un succès prodigieux et mérité; c'est celui des ouvrages de Méhul où il a le plus fortement imprimé son cachet : c'est là qu'il s'est montré vraiment créateur. Quelques-uns des défauts qu'on lui reprocha plus tard s'entrevoient déjà, mais sans déparer cette belle production. La réussite d'*Euphrosine* fit hâter la mise en scène d'*Alonzo*, qui fut froidement reçu; mais l'auteur fut dédommagé par l'accueil fait à *Stratonice*, qui suivit immédiatement. Un quatuor de cette pièce est resté l'un des chefs-d'œuvre de la scène française; malheureusement les défauts de l'auteur sont très sensibles dans tout le cours de l'ouvrage.

Onze autres pièces succédèrent à celle-ci jusqu'en 1801; elles eurent toutes peu de succès, quoique plusieurs renfermassent des beautés de premier ordre : ainsi, *Horatius-Coclès* était précédé d'une belle ouverture; les mélodies de *Phrosine et Mélidore* étaient élégantes et gracieuses; *Adrien* et *Timoléon* renfermaient de beaux chœurs; *Ariodant* de grandes beautés dramatiques; enfin *Le jeune Henri* est demeuré populaire par sa seule ouverture. Cette symphonie offre un fait unique dans les fastes du théâtre musical. A la première représentation, elle fut redemandée après avoir été exécutée une première fois; la pièce commença ensuite, mais elle déplut tellement, que le public fit baisser le rideau et redemanda l'ouverture qui fut ainsi jouée trois fois dans la même soirée et applaudie avec un enthousiasme qu'elle excite encore aujourd'hui. C'est un magnifique tableau, ou, pour mieux dire, une galerie de tableaux dépendants les uns des autres et admirablement enchaînés. On ne pouvait être plus riche de mélodie et d'harmonie, plus vrai, plus entraînant.

Cependant une troupe d'acteurs italiens étant venus à Paris, en 1801, les pièces de Cimarosa, de Païsiello et de quelques autres, représentées par ces *nouveaux bouffes* (c'est ainsi qu'on les nommait), obtinrent un grand succès. Méhul avait peu d'estime pour la musique italienne : cela tenait à son éducation et aux conseils qu'il avait reçus de Gluck dans ses jeunes années. Il s'imagina de parodier ce genre, en imitant dans un opéra français la forme des mélodies italiennes, et une pièce nouvelle, *l'Irato*, fut annoncée sous un nom italien. Ce ne fut qu'à la troisième représentation, après un succès bien constaté, qu'elle fut avouée par son véritable auteur. Il est certain

que le public y fut pris, bien que rien ne ressemblât moins aux formes italiennes que les airs et autres morceaux écrits par Méhul en cette circonstance; mais il avait parfaitement réussi à exagérer certains défauts de la musique qu'il prétendait imiter; et comme le poëme était conçu dans le même sens, il résultait du tout un assemblage assez comique. On y trouve d'ailleurs un excellent quatuor qui peut être offert pour modèle, et mis, sauf la différence du sujet, à côté de celui de *Stratonice*. La faveur publique accordée à *l'Irato* fit croire à Méhul qu'il devait s'adonner à un genre moins sérieux que celui qui lui avait valu ses premiers succès; mais des 8 opéras-comiques donnés par lui, de 1802 à 1810, *Une folie* est le seul qui ait eu un véritable succès, dans lequel le jeu des acteurs entra même pour beaucoup; des autres, on n'a retenu que quelques morceaux : l'ouverture des *Aveugles de Tolède* est restée, et se joue encore aujourd'hui; elle a la forme gracieuse d'un bolero (*voy.*), et la distribution instrumentale en est fort heureuse.

Dans *Uthal*, la musique de Méhul reprit son premier caractère, ainsi qu'il convenait pour le sujet ossianique de ce poëme; néanmoins le succès ne répondit pas complétement à l'attente du compositeur. Ce fut alors, qu'âgé de près de 50 ans, il s'imagina de refaire ses études musicales : il se mit à écrire des formules harmoniques, des contrepoints, des fugues, dans la conviction qu'il pourrait acquérir ainsi une perfection de science qui lui manquait, et que possédait à un si haut degré un de ses contemporains (*voy.* CHERUBINI). Mais autant de telles études sont utiles lorsqu'elles sont faites dès l'enfance, autant elles sont superflues, ou même préjudiciables, pour un homme dont le talent s'est formé d'après un système différent; sans parvenir à suppléer à ce qui lui manque réellement, il perd ce qui fait sa véritable force, parce que ses allures n'ont plus ni liberté ni assurance : il était irrégulier et intéressant, il devient correct et insipide.

Ce fut après ces inutiles travaux que Méhul composa des symphonies conçues dans le système de celles de Haydn et de Mozart, mais non pas échauffées du feu de leur génie. Ces pièces, exécutées au Conservatoire de Paris, ne produisirent aucun effet. *Joseph en Égypte*, donné à l'Opéra-Comique (en 1807), n'obtint qu'un succès d'estime; mais il fut mieux reçu en Allemagne et dans les départements. Outre un bel air et une romance devenue populaire, on y trouve plusieurs chœurs et morceaux d'ensemble dignes d'être étudiés. Ce qui domine surtout dans la pièce, c'est un caractère, ou pour mieux dire, une couleur très heureusement assortie au sujet. Ces qualités ne se rencontrent plus dans les *Amazones*, pièce donnée à l'Opéra, en 1812, et qui ne put se soutenir que pendant un petit nombre de représentations. Ce mauvais succès acheva de décourager Méhul, dont la santé s'altéra en peu de temps. Attaqué d'une maladie de consomption, il ne pouvait plus travailler que par instants, et s'occupait de la culture des fleurs et particulièrement de celle des tulipes, occupation qui, dès l'enfance, avait été chez lui une sorte de passion. Son travail, sans cesse repris et interrompu, produisit la *Journée aux aventures*, opéra-comique où l'on retrouve encore quelques éclairs de talent, et dont la musique, unie à un poëme amusant, obtint beaucoup de succès. Mais le coup était porté et la maladie avait exercé sur le compositeur de terribles ravages; sa personne offrait le triste spectacle de la caducité anticipée. Une tristesse insurmontable s'était emparée de son âme; on lui conseilla un voyage en Provence, et il alla quelque temps respirer l'air vif et pur de la petite ville d'Hyères. Son voyage fut un véritable triomphe; mais il sentait lui-même que ces consolations étaient trop tardives; il revint dans la capitale, où il expira, le 18 octobre 1817, âgé seulement de 54 ans. Cinq ans après sa mort, on représenta, sur le théâtre de l'Opéra-Comique, *Valentine de Milan*, qu'il avait laissée inachevée, et que termina M. Daussoigne, neveu et élève de l'auteur. A la première représentation, le buste de Méhul fut apporté sur la scène et couronné par les acteurs, tandis que l'on chantait des couplets à la louange de l'illustre musicien.

Méhul avait été inspecteur du Conservatoire et membre de l'Institut, dès la fondation de ces deux établissements. Il rentra comme professeur de composition à l'École royale de musique et de déclamation, lorsque l'ancien Conservatoire fut supprimé. Presque dès l'origine aussi, il était membre de la Légion-d'Honneur. Il aurait pu joindre à ces titres celui de maître de chapelle de l'empereur; mais, par un désintéressement bien rare, lorsque cette place lui fut offerte, il déclara ne vouloir l'accepter qu'en la partageant avec Cherubini, que Napoléon avait le malheur de ne pas apprécier : elle fut donnée sans partage à Lesueur. Par un travers commun à plusieurs hommes célèbres, Méhul se croyait environné d'ennemis conjurés contre ses succès et même contre son repos; cette triste disposition d'esprit troubla son bonheur, mais ne l'empêchait pas d'être aimable avec ses amis, et sa conversation était d'autant plus intéressante qu'il avait beaucoup d'instruction et des reparties souvent heureuses.

Deux morceaux lus par lui à l'Institut, l'un *Sur l'état futur de la musique en France*, et l'autre *Sur les travaux des élèves du Conservatoire à Rome*, prouvent qu'il n'était pas étranger à l'art d'écrire. Comme compositeur, Méhul occupe certainement un des principaux rangs parmi les musiciens français; plus de 40 opéras dont il est l'auteur offrent la réunion des qualités et des défauts communs à l'école française à l'époque à laquelle Méhul écrivait : de la force et souvent du bonheur dans l'expression dramatique, mais peu de grâce dans la mélodie, le plus souvent d'ailleurs écourtée ou bien gâtée par des accompagnements prétentieux; peu d'habileté à saisir ce qui convient aux voix et à tirer parti des ressources qu'offre leur réunion; un orchestre très bruyant qui écrase et fatigue les parties vocales sans pour cela produire de véritables effets; tels sont les défauts dominants des ouvrages de Méhul. Il faut dire, d'un autre côté, que les vices qui viennent d'être signalés portent souvent avec eux une compensation, insuffisante à la vérité, mais qui doit pourtant être comptée pour quelque chose. Ainsi, le manque de développement dans la mélodie la rend plus précise, la recherche des accompagnements amène parfois des formes originales; enfin ce qui chez lui mérite surtout les éloges, c'est cette attention continuelle à saisir le sens du drame dans son ensemble comme dans ses détails, à ne jamais perdre de vue le lieu et l'époque de l'action, et à donner à l'auditeur une juste et suffisante idée de tous les accessoires. Dans un pareil système, quand l'inspiration arrive à propos, elle produit d'admirables choses : par malheur, elle n'est pas venue assez souvent. De tous les compositeurs, Méhul serait celui qui aurait le plus approché de Gluck, si Salieri n'eût écrit les *Danaïdes* et *Tarare;* mais une place à l'un des côtés du grand maître est encore assez honorable.

Outre ses opéras, Méhul a composé trois ballets pour l'Opéra, six symphonies, des sonates de piano et plusieurs chants patriotiques; il en est deux qui sont restés dans la mémoire de tout le monde : le *Chant du départ* (*voy.*) et la *chanson de Roland*, paroles d'A. Duval. M. Quatremère de Quincy a prononcé, à l'Académie des Beaux-Arts, son éloge, imprimé dans les collections de l'Institut. Des nombreux élèves de Méhul, Hérold (*voy.*) a été le plus célèbre. J. A. DE L.

MEIEROTTO (JEAN-HENRI-LOUIS), humaniste distingué, né à Stargard, dans la Poméranie, en 1742, fut nommé, en 1772, professeur, et en 1775, recteur du gymnase de Joachimsthal à Berlin; en 1786, conseiller ecclésiastique; en 1788, membre du collége supérieur. Il mourut à Berlin, en 1800. Parmi ses écrits les plus importants, nous citerons son traité *Sur les mœurs et la manière de vivre des Romains aux différentes époques de la république* (Berlin, 1776, 1800, 2 vol. in-8°); sa *Grammaire latine expliquée par des exemples tirés des auteurs classiques* (1785, 2 vol.); son *Livre d'exemples pour le marin et l'habitant des côtes* (1790), etc. X.

MEIN, une des principales rivières de l'Allemagne occidentale, affluent du Rhin, prend sa source près de Kulmbach, en Bavière (cercle du Mein supérieur), dans une montagne dite *Ochsenkopf*, à

une élévation de 3,000 pieds au-dessus du niveau de la mer. Il porte le nom de Mein *Blanc* jusqu'à sa jonction avec le Mein *Rouge* près de Burg-Kunstadt, et ne devient navigable qu'au-dessous de Bamberg, après avoir reçu l'Itz, le Regnitz et quelques autres rivières. Il reçoit ensuite, dans son cours sinueux, le tribut des eaux de la Saale de Franconie, du Tauber, de la Kinzig, de la Nidda, et se jette enfin dans le Rhin, au-dessus de Mayence (*voy.*), par une embouchure d'environ 400 pieds de large. La situation de Francfort et d'autres villes commerçantes sur le Mein donne à la navigation de cette rivière une grande importance. On sait que Charlemagne avait déjà conçu le projet, en 793, d'unir le Mein au Danube, et que, depuis 1819, le gouvernement bavarois fait travailler au canal qui, en réalisant ce projet, doit mettre la mer d'Allemagne en communication avec la mer Noire. Z.

MEINERS (Christophe), né à Otterndorf en 1747, professeur extraordinaire de philosophie à l'université de Gœttingue depuis 1772, professeur ordinaire depuis 1775, et conseiller de cour depuis 1788, mort dans cette ville en 1810, était un polygraphe célèbre au dernier siècle. Il a écrit sur différents sujets, philosophie, histoire, littérature, etc.; nous ne citerons que son *Histoire de l'origine, des progrès et de la décadence des sciences dans la Grèce et à Rome* (Lemgo, 1781 et 1802, 2 vol.); son *Histoire de la décadence des mœurs et de la constitution des Romains* (*ib.*, 1782); son *Histoire critique de toutes les religions* (Hanovre, 1806-7, 2 vol.); son *Histoire de la fondation et du développement des universités* (Gœttingue, 1802-5, 4 vol.), et son *Histoire comparée des mœurs*, etc., *du moyen-âge et de notre siècle* (Han., 1793-94). Meiners a publié aussi, avec Feder, la *Bibliothèque philosophique* (Gœtt., 1788-91, 4 vol.), et avec Spittler, le *Magasin historique de Gœttingue* (Hanov., 1787-90, 8 vol.; nouv. série, 1791-92, 3 vol.). X.

MEININGEN - HILDBURGHAUSEN (duché de Saxe-). Ce duché, qui fait partie de la Confédération germanique (*voy.*), s'étend le long des montagnes de la Thuringe; il a 18 milles géogr. de long sur 2 $\frac{1}{2}$ de large; sa superficie totale est de 45 milles carr. environ. Borné par la Prusse, la Bavière, la Hesse électorale, les autres duchés saxons et les principautés de Schwarzbourg et de Reuss, il se divise en cinq provinces : le duché de *Meiningen* (21 milles carr.), le duché de *Hildburghausen* (9 milles carr.), la principauté de *Saalfeld* (8 milles carr.), le comté de *Kambourg* (2 milles carr.), et la seigneurie de *Kranichfeld* (1 mille carr.). C'est un pays généralement montagneux et parfaitement arrosé par la Werra, la Milz, l'Itz et plusieurs autres rivières. Ses montagnes les plus élevées sont le Geba (2,242 pieds, ou 2,324 selon d'autres) et le Geberstein (2,184 pieds). Sa principale richesse consiste dans ses forêts et dans ses mines de fer, de cuivre et d'argent. L'agriculture, plus avancée dans le plat pays que dans les montagnes, livre au commerce une quantité assez considérable de lin et de tabac; mais elle ne produit pas assez de céréales pour la consommation des habitants. La partie la plus industrieuse du duché est la principauté de Saalfeld (*voy.* Kobourg). Salzungen et Neusulza possèdent des salines importantes. Sonneberg fait un commerce très lucratif de joujoux en bois, de miroirs et d'ardoises. L'accession du duché à l'union des douanes allemandes a donné, depuis 1834, une nouvelle activité à son industrie, en lui ouvrant des débouchés pour ses fers, ses verres, ses porcelaines, ses gravures et ses cartes à jouer. D'après le dernier recensement, la population s'élève à 148,078 hab., professant la religion luthérienne, à l'exception de 1,000 catholiques et de 1,500 juifs, et se répartit entre 22 villes et 431 villages. *Meiningen*, capitale du duché, compte 4,500 âmes; elle possède une bibliothèque publique de 30,000 volumes, une collection d'objets d'arts, un gymnase appelé *Bernhardinum*, une école bourgeoise, plusieurs établissements de bienfaisance et d'importantes manufactures de futaines. Le nombre des écoles était, en 1832, de 302, y compris les écoles privées, avec 403 instituteurs et 24,557 élèves, ce qui fait 1 élève sur 6

habitants. Parmi ces écoles, on comptait 3 gymnases, 1 école pour les instituteurs, 17 écoles bourgeoises et 212 écoles de village. On évalue les revenus publics à 1,251,659 flor., et la dette à 5,303,556 flor. Le duché fournit à l'armée fédérale un contingent de 1,150 hommes, qui font partie de la division de réserve. Le duc a une voix dans le *plenum* et une part de la 12e voix dans les assemblées ordinaires de la diète.

La famille régnante tire son origine de Bernard, fils d'Ernest-le-Pieux (*voy.* ce nom et Saxe), mort en 1681. Son successeur, Antoine-Ulric, qui prit les rênes du gouvernement en 1746, appauvrit le pays par ses prodigalités, et s'attira différentes querelles, non-seulement avec ses parents, mais avec le tribunal de l'Empire. Il eut pour successeur, en 1763, son fils aîné, qui mourut sans enfant, et laissa la couronne ducale à son frère, Georges. Ce prince s'appliqua principalement à favoriser l'industrie et le commerce, et à améliorer l'instruction publique. Il mourut en 1803, et eut pour successeur son fils, Bernard-Éric-Freund, né le 17 décembre 1800, qui, en 1824, accorda une constitution à ses sujets. Le traité de partage du 15 novembre 1826, en ajoutant à ses états héréditaires une part dans la souveraineté de Rœmhild, nécessita une révision du pacte fondamental. La loi du 23 août 1829 régla donc que les États seraient composés de 24 députés élus par les possesseurs de biens nobles, les bourgeois et les paysans. La durée du mandat est de six ans. Les sessions n'ont lieu que tous les trois ans. Dans les intervalles, une commission, composée du maréchal du duché et de deux députés avec le syndic, s'occupe des affaires courantes et prépare la mise à exécution des décisions des États. — *Voir* Pœlitz, *Constitutions européennes*, 2e édit., t. Ier, p. 833-852. *C. L. m.*

MEISSEN, *voy.* Misnie.

MEISSNER (Auguste-Gottlieb), écrivain allemand très fécond et célèbre dans le dernier siècle, naquit à Bautzen, le 4 novembre 1753, fit ses études en droit à Leipzig et à Wittenberg, et occupa successivement les places de greffier du conseil privé et d'archiviste, à Dresde, de professeur d'æsthétique et de littérature classique, à Prague, et de directeur des écoles supérieures, à Fulde, où il mourut, le 20 février 1807. Parmi ses pièces de théâtre, on ne cite guère que *Jean de Souabe* (Leipz., 1780). Les plus connus de ses romans historiques, indépendamment des *Esquisses* (Leipz., 1778-96), recueil d'anecdotes, de contes, de fables en prose, etc., sont *Alcibiade* (Leipz., 1781-88, 4 vol.), *Bianca Capello* (Leipz., 1785, 2 vol.), et *Épaminondas* (Prague, 1798-1801, 2 vol.). Nous avons aussi de lui une *Vie de Jules-César* (Berlin, 1799-1800, 2 vol.), continuée par Haken (Francf., 1811-12, 2 vol.). Ses œuvres complètes ont été publiées à Vienne, de 1813 à 1814, en 36 vol. in-8°. Meissner a eu, en outre, une grande influence sur la littérature contemporaine par les recueils mensuels, trimestriels ou autres, dont il fut ou directeur ou un des principaux collaborateurs. Z.

MEISTERSÆNGER, maîtres-chanteurs, *voy.* Allemande (*litt.*), T. Ier, p. 470, Sachs (*Hans*), etc.

MÉKHITARISTES, congrégation de chrétiens arméniens établie, depuis 1717, dans l'île de Saint-Lazare, à une lieue environ de Venise (*voy.* Arméniens, T. II, p. 300). Fondée, le 8 septembre 1701, par le P. Mékhitar, dans le but de cultiver la littérature arménienne et de répandre la connaissance de l'ancienne langue, elle s'était vue chassée successivement de Constantinople par la jalousie du patriarche arménien et de Modon, où elle avait trouvé un asile, à l'époque de la guerre des Vénitiens contre les Turcs. Les mékhitaristes appartiennent aux arméniens unis, et suivent la règle de S. Benoît. Fidèles à l'esprit de leur fondateur, ils continuent à s'occuper des lettres et des sciences; ils ont une Académie, dont sont membres ceux d'entre eux qui ont obtenu le grade de docteur, et quelques savants étrangers. Ils possèdent une imprimerie, des presses de laquelle sont sortis beaucoup d'ouvrages, que MM. Saint-Martin, Neumann, Petermann, etc., nous ont fait connaître. Mékhitar, mort le 16 avril 1749, à

l'âge de 73 ans, a eu depuis plusieurs successeurs. La congrégation de mékhitaristes établie à Vienne s'occupe, comme celle de Venise, de travaux littéraires, et se livre à l'enseignement de la jeunesse. A l'article cité plus haut, nous avons parlé de l'*Histoire arménienne*, par le mékhitariste Michel Tchamchéan. X.

MEKKE, *voy.* MECQUE.

MELA (POMPONIUS), le plus ancien des géographes latins qui soient parvenus jusqu'à nous, puisque les travaux géographiques d'Agrippa, de Cornelius-Nepos, de Varron d'Atax, de Statius Sebotus et du roi Juba, ont péri. Il se dit lui-même Espagnol et originaire d'une ville de la Bétique, dont le nom, diversement altéré dans les manuscrits de son ouvrage, paraît devoir se lire ou *Tingentera*, ou *Cingentera*. On a voulu, à raison de cette origine, le rattacher à la famille des Sénèque, et l'on a vu en lui le troisième fils de Sénèque le rhéteur, cet *Annæus Mela* ou *Mella*, de qui Tacite et Pline-l'Ancien ont raconté la mort funeste. Mais alors, et en supposant même qu'il eût été adopté par la grande famille romaine Pomponia, ce que semble indiquer son nom de *Pomponius*, pourquoi celui des *Annæus* aurait-il disparu, contrairement aux lois qui régissaient l'adoption? Quant à l'époque de sa vie, c'est lui encore qui nous la donne, certaine et suffisamment précise. Outre les indices plus vagues contenus dans son livre, et qui se rapportent en général aux temps d'Auguste et de Tibère, il parle du grand prince qui va célébrer son triomphe sur la Bretagne, enfin révélée aux Romains par ses armes, et ce prince ne peut être que l'empereur Claude, dont l'expédition est de l'an 42 de J.-C. Ainsi, Mela écrivait sous Claude, un peu avant le milieu du 1^er^ siècle de notre ère, date que viennent confirmer plusieurs faits historiques et géographiques contemporains qu'il allègue.

Il se proposa, comme il l'annonce dans sa courte préface, de tracer par la parole un tableau du globe terrestre (*Orbis situm dicere aggredior*), sujet aussi vaste que digne d'intérêt, et dont il ne se dissimule pas les difficultés. Mais il n'en a fait véritablement qu'une esquisse rapide, quelquefois éloquente, et en général fidèle pour le temps. Après un coup d'œil sur le monde, au centre duquel il place la terre, suivant les idées dominantes alors, sur les deux hémisphères et les cinq zones qui la partagent, il décrit à grands traits la portion habitée de cette terre, celle du moins que l'on connaissait comme telle, et qui appartient à notre hémisphère; l'autre, qui lui correspond, et que l'on supposait renfermer les *antichthones*, dans l'hémisphère austral, étant totalement inconnue. Cette terre habitée et connue, baignée de toutes parts des eaux de l'Océan, lui apparaît seulement un peu plus longue que large, à la différence du système reçu depuis Ératosthène; et par le moyen du bassin méditerranéen, auquel se rattachent ceux des mers connexes jusqu'au Palus-Méotide, par le moyen des deux grands fleuves opposés, le Tanaïs et le Nil, il la divise en trois parties inégales, l'Europe et l'Afrique en-deçà et à l'occident, l'Asie au-delà et à l'orient, aussi grande que les deux autres prises ensemble. Il fait ensuite, de chacune de ces trois parties du monde, un exposé sommaire qu'il commence par l'Asie et termine par l'Afrique, la plus petite de toutes, dessinant, du mieux qu'il peut, la forme des continents, indiquant leurs limites, leur étendue, et distribuant à leur surface les pays et les peuples. C'est là sa géographie générale, et il y procède d'orient en occident, par voie de description et d'énumération, sans s'occuper ni de dimensions géométriques, ni de positions astronomiques.

Passant à la géographie spéciale, et, à proprement parler, descriptive, il adopte une marche toute différente, et, sur les traces de Scylax, d'Artémidore et autres, il entreprend le périple des côtes de la mer intérieure d'abord, puis de la mer extérieure ou de l'Océan. Il part ainsi du détroit de Gadès, et tournant à droite, il trouve l'Afrique et il parcourt successivement la Mauritanie, la Numidie, l'Afrique propre, la Cyrénaïque; poursuit par l'Égypte, qui est pour lui le commencement de l'Asie, par l'Arabie, la Syrie, la Phénicie, la Cilicie, la Pamphylie, la Lycie, la Carie, l'Ionie, l'Éolide, la Bithynie, la Paphlagonie et les

autres pays asiatiques situés sur les bords du Pont-Euxin et du lac Méotis. Tel est le contenu de son premier livre. Le second nous conduit, en retour, sur les côtes européennes des mêmes mers et de la Méditerranée, à travers la Scythie d'Europe, la Thrace, la Macédoine, la Grèce, l'Épire, l'Illyrie, l'Italie, la Gaule narbonnaise, l'Espagne citérieure, les îles, jusqu'à notre point de départ. Par là, se trouve achevé le périple de cette mer intérieure, dont les rivages furent le théâtre, à peu près exclusif, de la civilisation et des lumières pour l'antiquité classique; ce qui explique qu'un seul livre, le troisième et dernier de l'ouvrage, suffise à la description des contrées peu connues encore, mais d'autant plus curieuses à étudier, situées le long de l'Océan.

Repartant du détroit de Gadès pour se diriger à l'ouest et au nord, l'auteur, dans ce deuxième voyage de circumnavigation, est frappé du phénomène nouveau du flux et du reflux, auquel il assigne des causes diverses, entre autres l'influence de la lune; puis il suit la côte extérieure de l'Espagne, se porte de là sur celles de la Gaule, de la Germanie, de la Sarmatie et de la Scythie, et pénètre, autant qu'il le peut, dans l'intérieur de ces pays reculés, sans oublier les îles plus ou moins voisines de leurs rivages et plus ou moins réelles : la Bretagne, Iuverna ou l'Irlande, les Orcades, les Hémodes (probablement les Shetland, quoique les Hébudes ou Hébrides ne soient point nommées); la vaste Scandinavie, dans le grand golfe Codanus, et Thulé si fameuse, vis-à-vis la côte des Bergæ (Bergen). De l'Océan scythique ou septentrional, dont la mer Caspienne n'est plus, à ses yeux, qu'un golfe prolongé au sud, tandis qu'à ceux d'Hérodote et d'Aristote elle était déjà un grand lac méditerranéen, il passe dans l'Océan oriental et jette un coup d'œil sur cet immense continent d'Asie, plus distinct et plus étendu pour lui, ce semble, que pour aucun de ses prédécesseurs. Entre les Scythes asiatiques et les Saces, il nous y fait entrevoir le grand désert central, qu'il porte à l'est jusqu'au mont Tabis, dominant la mer, et loin duquel commence à s'élever, d'est en ouest, la chaîne du Taurus, qui n'est autre, dans sa partie orientale, que le prolongement de l'Himalaya. Entre cette chaîne et le désert montueux du nord, il place les Sères, où il est difficile de ne pas reconnaître au moins les provinces occidentales de la Chine. L'Inde de Mela, comprenant vaguement l'Indo-Chine et peut-être même la Chine méridionale, que le commerce commençait à révéler d'une manière confuse aussi bien que la Sérique ou la Chine du nord et de l'ouest, est baignée à la fois par l'Océan oriental et par l'Océan du sud ou Indien, et s'étend des sommets du Taurus et du promontoire Tamos, jusqu'au cap Colis (Comorin), d'abord dans une direction sud, puis jusqu'à l'Indus, qui forme sa limite à l'occident. Taprobane (Ceylan), qui n'avait point encore été visitée par les navigateurs européens, flotte indécise entre la notion d'une île considérable et l'hypothèse d'Hipparque, selon laquelle elle se rattachait à la terre australe que ce grand astronome faisait courir des extrémités méridionales de l'Asie à celles de l'Afrique, de manière à former de la mer des Indes une méditerranée. Dans cette mer, que Mela appelle avec les Grecs Érythrée ou Rouge, il indique à l'orient de vastes profondeurs; mais il ne connaît par leurs noms que les deux golfes Persique et Arabique, dont il décrit pittoresquement les enfoncements inégaux vers le nord. Il énumère ensuite les pays situés sur les côtes ou dans l'intérieur de l'Asie occidentale, depuis la Carmanie et la Gédrosie jusqu'à l'Arabie, qui embrasse les mers de l'un à l'autre golfe et les deux bords du sien. Du côté qui appartient à l'Afrique, les connaissances de notre auteur expirent, vers le sud, non loin de l'entrée du golfe Arabique, à la fabuleuse Panchée et aux Pygmées non moins fabuleux. Dans l'intérieur, sont les Éthiopiens, partagés, comme chez Homère, en orientaux et occidentaux, mais avec plus de réalité historique, ainsi que l'atteste, pour ceux-ci, leur grand fleuve supposé le même que le Nil, et qui seul, entre tous les fleuves de cette partie de l'Afrique, coule à l'orient sans que l'on sache bien où il se termine. Se fondant, du reste, sur les voyages d'Hannon et

d'Eudoxe, dont le dernier, suivant la fausse version de Nepos, aurait accompli le tour entier des côtes du continent africain, Mela regarde ce continent comme une presqu'île; il signale, parmi beaucoup de fictions géographiques qui avaient cours depuis longtemps, des faits, des noms qui semblent impliquer une notion quelconque du pays des nègres, au-delà du grand désert. Ces connaissances précieuses, quoique vagues, empruntées, soit du périple d'Hannon, soit des voyages des caravanes, peuvent, selon nous, porter jusqu'au cap Vert (la corne de l'Occident) ou même plus loin dans l'intérieur. Tous les grands traits physiques de ces terres, que baignent les eaux de l'Atlantique, sont indiqués, aussi bien que les archipels voisins, en dépit de leurs noms mythologiques, jusqu'à la côte extérieure de Mauritanie et au promontoire Ampelousia (cap Spartel); là, pour la seconde fois, nous sommes ramenés au point de départ de cette double série d'explorations.

Le cadre de la géographie de Mela, tel que nous venons de le retracer, est fort remarquable, non-seulement par la manière ingénieuse et frappante dont il est disposé, mais encore par l'étendue et la nouveauté des connaissances qu'il révèle. Il est plus large et plus avancé, sous ce rapport, que celui du grand ouvrage de Strabon (*voy.*), quoique un intervalle de 20 ou 30 années à peine sépare l'une et l'autre composition, et sans vouloir du reste mettre en parallèle le vaste tableau du géographe grec, si riche de développements et de couleurs, avec ce que nous avons déjà nommé la simple esquisse du géographe romain. Cette esquisse, toutefois, est faite de main de maître; les éléments en ont été puisés aux meilleures sources, avec un choix presque toujours judicieux, sans être exclusif; la physionomie des pays et des peuples y est rendue en traits énergiquement caractéristiques; la sécheresse de la nomenclature y est relevée de temps en temps par quelques détails heureux, par quelques particularités curieuses de la nature ou des hommes. Mela même, à cet égard, est peut-être allé trop loin; du moins doit-on lui reprocher, entre autres critiques plus ou moins fondées dont son livre a été l'objet, d'avoir omis des faits importants, tandis qu'il ne nous fait grâce d'aucun des récits fabuleux déjà suspects à Hérodote, sur les extrémités du monde. A ce goût pour le merveilleux, pour le fantastique, on reconnaît le Romain espagnol, et mieux encore à son style, qui a de la concision, de l'éclat, de la force, mais qui n'est pas exempt d'affectation et d'enflure.

Nous ne savons quel titre l'auteur pouvait avoir donné lui-même à son ouvrage; des divers intitulés que portent les manuscrits et les anciennes éditions, où il est généralement partagé en trois livres, celui qui a prévalu et qui se fonde sur les premiers mots allégués plus haut, est *De situ Orbis*. Cet ouvrage, quoi qu'on en ait dit, nous est certainement parvenu dans son entier; mais, à raison même de sa nature et du grand nombre des noms géographiques qu'il contient, il a été singulièrement altéré dans son texte par les copistes. De même que celui de Strabon, cité rarement et tard dans l'antiquité, il semble avoir été lu et reproduit avec d'autant plus de zèle au moyen-âge, si l'on en juge par la multitude des manuscrits qui nous en sont parvenus, la plupart, il est vrai, du XIV^e^ et du XV^e^ siècle. A cette époque et dans les deux siècles suivants, les imprimés aussi en font foi par leur nombre dès les commencements de l'art typographique; l'abrégé de Mela était en vogue dans les écoles comme une sorte de manuel de la géographie. Les plus savants hommes ne dédaignaient pas de le copier, de l'annoter, de l'enrichir de cartes dressées plutôt encore d'après l'état des connaissances de leur temps, que d'après les indications qu'il offrait en lui-même. Nous citerons comme preuve le précieux manuscrit de la bibliothèque de Reims, envoyé, l'an 1417, du concile de Constance au chapitre de la première de ces villes, par Guillaume Fillastre, cardinal de Saint-Marc, précédemment chanoine dudit chapitre et disciple du célèbre Pierre d'Ailly. En tête de ce manuscrit est une lettre d'envoi ou dédicace, contenant une analyse de la *Cosmographie de Pomponius Mela;* et le premier feuillet de celle-ci présente, engagée dans la majuscule initiale du premier mot, une miniature qui donne l'image du monde,

non pas tel que le concevait l'auteur latin, mais tel que le connaissait son illustre éditeur, dont les remarques explicatives sur le texte qu'il a reproduit de sa main ne sont pas non plus sans importance*. Parmi les éditions proprement dites, nous nous contenterons de mentionner celle d'Hermolaus Barbarus, imprimée à Rome vers 1493, et qui fit longtemps autorité pour la critique du texte; celle de Vadianus, Vienne, 1518, accompagnée d'amples commentaires et souvent reproduite; celle d'Olivarius, qui profita beaucoup des corrections de Nunez de Guzman ou Pintianus, publiées plus tard à Salamanque, en 1543; celles de Vinet, de Schott, d'Isaac Vossius, de Jacob et d'Abraham Gronove, qui améliorèrent à l'envi les précédentes, et dont la dernière, donnée à Leyde, en 1722, réimprimée en 1748, et ornée d'une carte du système de Mela par Bertius, peut tenir lieu de presque tous les travaux antérieurs, au double point de vue de la critique et de l'exégèse. C'est ce qu'on doit dire, à bien plus forte raison, de l'immense travail de Tzschucke (Leipz., 1807 et ann. suiv., 7 vol. in-8° avec une carte), aujourd'hui l'édition *variorum* par excellence de la géographie de Pomponius Mela, et qui, grâce à ses riches et savants commentaires, peut passer pour une sorte d'encyclopédie de la géographie ancienne. Aug. Weichert en a publié pour les écoles, en un vol. in-8°, Leipz., 1816, l'extrait généralement désiré que demandait Malte-Brun. Ce dernier savant, dans la notice sur Mela, qui fait partie de la *Biographie Universelle* de Michaud, et dont nous avons moins profité que de la dissertation préliminaire de Tzschucke, en complétant celle-ci pour la partie géographique, porte un jugement sévère, mais juste, sur la traduction française de Fradin (Paris, 1804, 3 vol. in-8°), faite d'après l'édition d'Abraham Gronove, de 1722, la plus récente que semble avoir connue le traducteur, qui en a reproduit le texte et la carte avec un choix de notes, augmentées sans beaucoup de fruit par les siennes. G-N-T.

(*) La Bibliothèque royale possède, au département des cartes, un *fac-simile* de la mappemonde de Guillaume Fillastre, dont il s'agit; et M. le vicomte de Santarem l'a reproduite dans le bel Atlas qui accompagne son ouvrage récent intitulé : *Recherches sur la découverte des pays situés sur la côte occidentale d'Afrique*, etc., Paris, 1842, in-8°, qu'il faut consulter aux pag. XVI et XCIV et suiv. de l'introduction, et 96, 280 et suiv. du texte.

MÉLAMPUS, fils d'Amythaon, petit-fils d'Éole, devin et médecin de Pylos, dut son art de la divination à des serpents dont on avait tué le père et la mère, et qu'il éleva et nourrit. Un jour qu'il était couché sous un chêne, ces serpents, jouant autour de lui, en signe de reconnaissance, lui léchèrent les oreilles. Réveillé aussitôt, quel fut son étonnement du changement opéré dans l'organe de l'ouïe, dans son intelligence! Il comprenait le langage des oiseaux, et leur chant lui révélait l'avenir (Hésiode, *Magn. Eœis*). Quant à la médecine, c'est Apollon lui-même qui la lui enseigna. Grâce à cet art, il put guérir d'une démence furieuse les femmes argiennes. Pour récompense de sa cure, il épousa une des filles du roi et partagea la souveraineté d'Argos (Hérodote, IX, 34). Sa postérité y régna pendant six générations, et après sa mort on lui éleva des autels (Pausanias, I, 4). Dans cette maladie des femmes d'Argos, on reconnait la fable de Prœtus (*voy.*) et de ses filles. Comme Mélampus obtint leur guérison avec l'ellébore (*voy.*), on a depuis appelé cette plante *melampodium*. Il est plus probable qu'il guérit les fureurs hystériques de ces femmes par d'autres moyens : nous pouvons le supposer d'après Hérodote (II, 49), qui nous dit que, initié aux doctrines de l'Égypte, ce Mélampus introduisit en Grèce le nom de Bacchus, son culte et la procession du phallus (*voy.* ce mot). F. D.

MELANCHTHON (PHILIPPE) naquit à Bretten, dans le Palatinat*, le 16 février 1497. Son véritable nom de famille était *Schwarzerd* (*terre noire*, dont *Melanchthon* est la traduction grecque). Son père, natif de Heidelberg, n'était qu'un simple armurier; mais il sut se distinguer dans l'art, alors au berceau, de l'artillerie. Le jeune Philippe montra, dès l'enfance, les dispositions les plus heureuses. C'était une sorte d'enfant-prodige, mais qui sut réaliser dans

(*) Aujourd'hui dans le grand-duché de Bade.

l'âge mûr les espérances que ses premiers pas dans la vie avaient fait concevoir. De l'école de sa ville natale, il passa à celle de Pforzheim, et en 1509, il fut envoyé à l'université de Heidelberg, à un âge où, dans ce temps-là, beaucoup d'hommes apprenaient encore l'alphabet. A Pforzheim, il fut l'élève de Reuchlin (*voy.*), qui apprécia ses éminentes qualités, et lui donna le nom sous lequel il devint célèbre. A Heidelberg, Melanchthon fit de rapides progrès dans toutes les branches du savoir humain dont s'occupaient les érudits de cette époque. Il se distingua parmi les autres étudiants, et bien qu'il fût à peine âgé de 14 ans, on lui confia l'éducation de deux jeunes comtes. En 1512, il se rendit à Tubingue, où, tout en continuant à étudier, il devint bientôt maître (*magister*) et professeur lui-même. Il y expliqua publiquement Virgile, Térence, Cicéron et Tite-Live. Il dirigeait, en outre, une imprimerie, et consacrait le reste de son temps à la lecture de la Bible. C'était surtout la philologie qui l'occupait alors; mais bientôt la théologie et la philosophie ne lui furent pas moins familières*. Naturellement ami de la concorde, il fit de vains efforts pour rétablir la paix entre les deux partis des réalistes et des nominaux, qui divisaient encore de son temps toutes les écoles de la philosophie scolastique.

Enfin, Frédéric-le-Sage (*voy.*), électeur de Saxe, appela Melanchthon, en 1518, à la nouvelle université de Wittenberg, pour y professer la langue grecque. Le discours remarquable par lequel il y débuta lui concilia tous les suffrages, et détruisit l'impression défavorable que son jeune âge, sa petite taille et son air chétif, avaient d'abord produite. Ses cours furent bientôt les plus suivis de toute l'université; ses explications sur Homère et sur le texte grec de l'épître de S. Paul à Tite répandirent sa réputation au-delà des bornes de l'Allemagne, et 2,500 auditeurs, accourus pour l'entendre de tous les coins de l'Europe, se pressèrent à ses éloquentes et savantes leçons.

(*) *Quod inventionis acumen!* disait de lui Érasme, dès 1515; *quæ sermonis puritas! quanta reconditarum rerum memoria! quam varia lectio, quam verecunda regiaque prorsus indolis festivitas!* S.

A Wittenberg, Melanchthon rencontra un homme, professeur comme lui, comme lui lecteur fervent de l'Écriture, comme lui dévoué à la cause de la foi et de la vérité, Martin Luther (*voy.*) en un mot, qui commençait dès lors à étonner le monde par son audacieuse protestation contre les abus de l'Église. Ils se lièrent d'une étroite amitié. Amitié étrange! car jamais deux caractères plus disparates, jamais deux organisations physiques et morales plus opposées, ne vécurent dans une union aussi intime et dans un accord aussi parfait. Mais chacun d'eux retrouvait chez son ami les qualités dont il se sentait dépourvu lui-même.

Melanchthon, que sa passion pour l'Écriture-Sainte et son dégoût des creuses et vaines disputes de la scolastique préparaient merveilleusement à accepter les idées de Luther, fut en effet, dès l'abord, un de ses plus chauds partisans. Les deux amis ne se quittèrent presque plus, et ils allèrent ensemble à Leipzig, en 1519, pour soutenir de concert la fameuse discussion publique contre Jean Eck.

La vie de Melanchthon fut remplie par de graves travaux, et quand on contemple la longue série de ses œuvres, l'imagination peut à peine concevoir que la vie d'un seul homme ait pu y suffire. Il eut une grande part à la traduction de la Bible entreprise par Luther, et publia une foule d'ouvrages, tant sur le dogme que sur la morale du christianisme épuré par la réforme. Dans leur nombre, il faut distinguer un travail très remarquable qu'il adressa aux pasteurs et inspecteurs de la nouvelle Église, et qui renferme des instructions sur la manière de répandre et d'affermir la foi et la discipline religieuse. Outre ses leçons sur la langue grecque, Melanchthon professa plus tard aussi la théologie. Un des plus grands services qu'il rendit, non-seulement à la cause de la réforme, mais aussi à celle de la civilisation en Allemagne, fut le voyage qu'il fit avec Luther, de 1526 à 1529, dans toutes les villes et les villages de la Saxe, dont il organisa les Églises et surtout les écoles.

En 1530, Melanchthon fut chargé de rédiger la confession de foi des chrétiens

protestants, mission délicate dont il s'acquitta avec un rare talent. Malgré la modération que respire cet écrit célèbre, qui a conservé le nom de Confession d'Augsbourg (*voy.*), parce qu'il fut présenté dans cette ville à l'empereur Charles-Quint, il fut vivement attaqué par les ennemis de la réforme, et Melanchthon dut défendre son œuvre en en publiant une *Apologie*.

Dès l'an 1523, les écrits de Melanchthon avaient été condamnés par l'université de Paris, malgré le charme de leur style et la sagesse de leurs doctrines. Mais leur auteur n'en jouissait pas moins d'une si haute considération, que François I^er^ désira vivement le faire venir en France pour y calmer les querelles religieuses qui commençaient à troubler ce pays. Le roi d'Angleterre aussi essaya d'attirer Melanchthon à sa cour; mais l'électeur de Saxe ne lui permit pas de quitter l'Allemagne. Toutefois, s'il ne put aller au loin plaider la cause de la réforme, il ne cessa d'en défendre les principes dans son pays même. Partout, dans toutes les diètes, dans tous les conciles, à Spire, à Augsbourg, à Ratisbonne, à Worms, à Bonn, on retrouve Melanchthon toujours doux et calme, mais toujours éloquent et ferme, soutenant ses idées et celles de son ami Luther, et réparant parfois les fautes dans lesquelles la fougueuse ardeur du réformateur pouvait l'entraîner.

Il prit aussi une part active à l'affaire de l'*interim*, et assista, en 1548, à sept conférences qui eurent lieu au sujet de cet édit de Charles-Quint, si défavorable aux protestants, et que Melanchthon attaqua de toutes ses forces par ses discours et par ses écrits. L'électeur de Saxe l'avait désigné pour le représenter au grand concile de Trente; mais la guerre qui éclata, en 1552, entre ce prince et l'Empereur, ne permit pas à Melanchthon d'assister au concile, où sa présence eût sans doute produit un effet salutaire.

La fin de sa vie fut tourmentée comme celle de Luther par la haine et les persécutions de ses adversaires, auxquelles, malgré la douce aménité de son caractère, il sut toujours résister avec courage. La calomnie ne l'épargna pas non plus. Il eut même quelquefois la douleur de se voir en butte à la méfiance de ses propres partisans, à cause de sa modération et de son esprit conciliant.

Son union avec Luther fut toujours la même, et il resta, jusqu'à la mort du grand réformateur, son plus fidèle ami. Une seule fois, à l'occasion de la discussion sur le sacrement de la Cène, les deux amis furent divisés d'opinion, et un léger nuage sembla s'élever entre eux; mais une prompte et sincère réconciliation en effaça bientôt la trace. La mort de Luther fut un coup terrible pour l'âme sensible de Melanchthon; cependant il n'en continua qu'avec plus d'ardeur l'œuvre inachevée de la réforme.

Il avait épousé, dès l'an 1520, la fille du bourguemestre de Wittenberg. Son intérieur de famille offrait un tableau touchant du vrai bonheur domestique. Il eut plusieurs enfants, dont quelques-uns moururent en bas-âge. La mort lui enleva sa femme en 1557: cette perte acheva de briser ses forces, que les querelles religieuses et les excès de travail avaient déjà profondément altérées. Il s'éteignit le 19 avril 1560. Sa mort fut celle d'un chrétien accompli qui quitte les vains soucis de la terre pour les joies inaltérables d'un monde meilleur. Il fut enterré en grande pompe dans l'église de Wittenberg, tout près de son ami Luther.

Melanchthon est un des plus purs et des plus nobles caractères dont l'humanité garde la mémoire. La douceur de ses mœurs, l'affabilité de ses manières, la bonté de son cœur, sont devenues presque proverbiales. Chrétien fervent, savant illustre, orateur brillant, écrivain distingué, il occupe la seconde place dans l'histoire de la grande réforme du XVI^e^ siècle. En Allemagne, son souvenir est inséparable de celui de Luther. Et en effet, si le pieux et sage Melanchthon n'avait pas soutenu la cause de la réforme, si Luther avait été abandonné sans frein à ses passions ardentes et à son naturel irascible, il est permis de supposer que bien plus de difficultés se seraient opposées à l'établissement de l'Église nouvelle, que bien plus de sang aurait coulé pour elle, que de funestes excès peut-être auraient déshonoré sa cause.

La vie détaillée de Melanchthon a été écrite, en latin, par son ami Joachim Camerarius (Leipz., 1566, in-4°*). S-R-D.

MÉLANCOLIE (en grec μελαγχολία, composé de μέλας, noir, et χολή, fiel, bile). C'est un état d'abattement de l'âme qui renferme sa souffrance en elle-même, une disposition constante à la tristesse. L'homme mélancolique n'est pas encore en proie à une idée fixe, mais déjà il court grand risque de s'y livrer, déjà le monde extérieur est voilé à ses yeux d'un sombre nuage; il est sur le seuil de la folie (*voy.*), et les anciens appelaient une sorte de manie de ce nom. Le plus souvent, ce malaise s'explique par un système nerveux affaibli ou par des causes morales. Un certain genre de tempérament y prédispose; la souffrance du cœur, de longues contrariétés, des revers de fortune, des études abstraites, des doutes religieux, déterminent ou développent ce mal capricieux, qui tantôt résiste à tout régime, tantôt cesse et disparaît sans cause apparente. La volonté du malade peut lutter avec le plus d'efficacité contre le poids dont il est accablé, car il connaît lui-même sa souffrance. La mélancolie, poussée à l'excès, peut encore mener au spleen (*voy.* ce mot).

Il existe au surplus un genre de mélancolie bénigne, à l'usage des femmes, des amants et surtout des poëtes qui lui doivent souvent leurs plus belles inspirations. C'est alors une tendance à la méditation, une recherche de la solitude, une douce rêverie, quelquefois pleine de charmes et toujours sans danger. L. S.

MÉLANÉSIE, *voy.* OCÉANIE.

MÉLAS (MICHEL, baron DE), général (en chef) de la cavalerie, originaire de la Moravie, était né en 1730. Il fit ses premières armes dans la guerre de Sept-Ans comme aide-de-camp du feldmaréchal Daun (*voy.*). Nommé général-major en 1793, il combattit successivement sur la Sambre, sur le Rhin et en Italie, et lorsqu'en 1799 Souvorof prit le commandement en chef de l'armée austro-russe, Mélas, à la tête des Autrichiens, seconda vigoureusement ce général, se signala aux batailles de Cassano, de la Trebia et de Novi, et le 3 novembre, avec 60,000 hommes, il défit le général Championnet (*voy.*) à Imola. Mais, l'année suivante, après avoir perdu beaucoup de temps devant Gênes où s'était renfermé l'intrépide Masséna (*voy.*), il perdit la bataille de Marengo (*voy.*), qui le força de signer une capitulation humiliante en vertu de laquelle les Autrichiens durent se replier jusque derrière Mantoue. Ayant quitté l'armée après ce désastre, Mélas fut bientôt nommé au commandement militaire de la Bohème. Il y termina sa carrière à Elbe-Teinitz, le 31 mai 1806. *Enc. autr. m.*

MÉLASSE, *voy.* CANNE A SUCRE et SUCRE.

MELBOURNE (WILLIAM-LAMB, vicomte), fils aîné de sir Peniston Lamb, qui, après avoir été créé pair d'Irlande sous le titre de lord Melbourne, en 1770, fut élevé à la pairie du royaume-uni le 11 août 1815, et mourut en 1828. Né le 15 mars 1779, le jeune William Lamb reçut sa première éducation au collége d'Éton et fit ses études à Oxford. Devenu membre du parlement, il ne tarda pas à se faire un nom dans la Chambre des communes parmi les chefs du parti whig auquel il appartenait. Sa nomination au poste de secrétaire d'état pour l'Irlande lui fournit ensuite l'occasion d'acquérir l'expérience des affaires : aussi, lorsque lord Grey (*voy.*) fut chargé de composer un ministère, en 1830, il offrit le ministère de l'intérieur au vicomte Melbourne, qui siégeait alors à la Chambre des pairs. Les circonstances étaient critiques : l'émeute promenait l'incendie et le meurtre dans toute l'Angleterre; des associations d'ouvriers, qui exigeaient un salaire plus élevé et une diminution des heures de travail, couvraient tout le pays. Lord

(*) Melanchthon, par les manuels de rhétorique, de philosophie, etc., qu'il fit imprimer, mérita le titre de *præceptor Germaniæ*; mais son ouvrage le plus célèbre est l'espèce de dogmatique intitulée *Loci communes rerum theologicarum*, Wittenb., 1521, in-4°. Aucune des collections faites de ses œuvres n'est complète : celle qui l'est le plus parut encore de son vivant, Bâle, 1541, 5 vol. in-fol.; l'édit. de Peucer (Wittenb., 1562-64, 4 vol. in-fol.) ne contient que les ouvrages théologiques. Detzer en a commencé une nouvelle (Erlangen, 1828), et une autre se publie depuis 1835 à Halle, in-4°, dans le *Corpus reformatorum*. Il existe en outre un Choix et des traductions allemandes ou autres des œuvres de Melanchthon. J. H. S.

Melbourne sut rétablir partout l'ordre, la tranquillité et le règne des lois. Le ministère Grey fut obligé de se retirer au mois de mai 1832, par suite de l'adoption d'un amendement de lord Lyndhurst (*voy.*) sur le bill de réforme ; mais, après une tentative inutile de lord Wellington pour former un nouveau cabinet, lord Grey reprit les affaires et la réforme fut adoptée. En 1834, ce vénérable chef des whigs donna de rechef sa démission, et lord Melbourne, chargé de constituer le nouveau ministère, fut nommé, le 15 juillet, premier lord de la trésorerie et chef du cabinet. Dès le 17, il retira le bill de *coërcition* pour l'Irlande, qui fut présenté de nouveau sous une autre forme et adopté, le 26, par la Chambre des communes, et, le 30, par la Chambre des lords. En revanche, cette dernière rejeta, le 1^er^ août, le bill pour l'admission des dissidents aux grades universitaires, lequel avait déjà passé à la Chambre des communes. Cet échec fut suivi d'un autre, le 11 : les lords rejetèrent également le bill des dîmes d'Irlande. Le ministère se décida alors à proroger le parlement. Ébranlé par les attaques des conservateurs et des radicaux, faiblement soutenu par les whigs modérés qui regrettaient lord Grey, jugé par tous les partis trop faible et trop insouciant pour gouverner d'une main ferme le vaisseau de l'état entre les écueils de la réforme et les abîmes des anciens abus, il reçut le coup mortel par la promotion de lord Althorp (*voy.*), qui jusque-là avait dirigé avec un grand talent les débats de la chambre basse, et qui entra dans la chambre haute, le 10 octobre 1834, par la mort de son père lord Spencer. Le 14 novembre, le roi chargea lord Wellington (*voy.*) de composer un ministère, et le parlement fut dissous ; mais les élections furent hostiles au nouveau cabinet (*voy.* PEEL), qui, après plusieurs échecs, fut obligé de se retirer, le 8 avril 1835. Le 18, les whigs ressaisirent le pouvoir ; lord Melbourne fut encore nommé premier lord de la trésorerie et président du conseil. Plus uni que le premier, le nouveau cabinet-Melbourne (*voy.* LANSDOWNE, HOLLAND, *John* RUSSELL, PALMERSTON, HOBHOUSE, HOWICK, etc.) se montra aussi moins timide. Pendant six ans, il résista aux attaques des tories, quoique avec une très faible majorité ; cependant il finit par succomber. Le rejet du bill des céréales (en août 1841), par les communes, détermina le ministère à en appeler à l'opinion publique. A peine réuni, le nouveau parlement lui refusa positivement son concours et l'obligea ainsi à la retraite. Il eut pour successeurs dans le ministère le duc de Wellington et sir Robert Peel, qui cette fois surent se maintenir ; et il laissa le pays engagé dans une guerre injuste contre la Chine, dans une autre guerre plus dangereuse avec les peuples à l'ouest de l'Indus, indépendamment d'embarras suscités par le mauvais vouloir des États-Unis, par la rupture de l'alliance française, et par la déplorable issue des affaires d'Orient, etc. — Lord Melbourne est auteur d'une comédie, *The fashionable friends* (*les Amis à la mode*).

L'aîné des frères de lord Melbourne, sir FRÉDÉRIC-JAMES Lamb, né le 17 avril 1782, a été successivement envoyé plénipotentiaire à Francfort et à Madrid, puis ambassadeur à Vienne. — Le cadet, GEORGE Lamb, né le 11 juillet 1784, mort le 2 janvier 1833, a été membre de la Chambre des communes, et a occupé le poste de sous-secrétaire d'état au ministère de l'intérieur. — Son épouse, lady CAROLINE Lamb (Saint-Jules), née le 13 novembre 1785, amie intime de lord Byron et femme aussi remarquable par ses connaissances en littérature classique que par son penchant à l'exaltation et son mépris de l'opinion, a écrit plusieurs romans, dont trois, *Glenarvon*, *Graham Hamilton*, *Ada Reis*, ont été imprimés (Londr., 1822, 3 vol.). Elle vivait depuis plusieurs années séparée de son mari dont elle était cependant restée l'amie, lorsqu'elle mourut à Londres, le 25 janvier 1828. *C. L. m.*

MELCHISEDEK (c'est-à-dire *roi de justice*) est appelé, dans la Genèse (XIV, 18), roi de Salem et sacrificateur du Dieu tout-puissant. Il était aussi désigné sous le nom de *Melchsalem*, c'est-à-dire roi de paix (Hébr., VII, 2). A la fois prince et pontife, selon l'usage du temps, Melchisedek adorait le vrai Dieu. Lors-

que Abraham, après sa victoire sur Kédor-Lahomer, rentra dans le pays de Canaan, il alla à sa rencontre pour le féliciter et lui présenter du pain et du vin. Le patriarche, en retour, lui offrit la dixième partie du butin qu'il avait fait sur ses ennemis. Tels sont les seuls détails que donne Moïse relativement à ce prince. Jésus est appelé *souverain sacrificateur selon l'ordre de Melchisedek* (Hébr., V, 6. 10; VI, 20; VII). Les opinions sont partagées sur le sens de cette expression, et sur la personne, le royaume, etc., de Melchisedek. Em. H-g.

MELCHITES, *voy.* Melkhites.

MELCHTHAL (Arnold de), *voy.* Tell (*Guillaume*) et Suisse.

MELÉAGRE est un célèbre héros grec, fils d'CEnée, roi d'Étolie et d'Althée. A sa naissance, les Parques prédirent sa bravoure et ses exploits, en ajoutant que sa vie n'aurait pourtant que la durée d'un tison qui se consumait sur un autel. Althée s'empara de ce tison, l'éteignit, et le garda avec une sollicitude toute maternelle. Ces prédictions se réalisèrent. Méléagre se signala dans l'expédition des Argonautes (*voy.*) et à la chasse du sanglier de Calydon. Ce monstre, envoyé par la colère de Diane, dont OEnée avait négligé le temple, répandait une telle terreur dans l'Étolie, que, pour le détruire, la Grèce se ligua comme elle l'avait déjà fait pour la conquête de la Toison-d'Or. C'est Méléagre qui tua le sanglier. Il en offrit la hure et la peau à la jeune Atalante (*voy.*) qui, la première, l'avait blessé. Jaloux de cette offrande, les deux frères d'Althée voulurent la lui enlever; mais Méléagre défendit la jeune chasseresse, son amante, et, en la défendant, tua ses deux oncles. A la nouvelle de leur mort, Althée, égarée par la douleur, jeta au feu le tison fatal : à l'instant même, son fils mourut. Les sœurs de Méléagre, dans leur désespoir, s'étant abstenues de toute nourriture, furent métamorphosées en pintades, *meleagrides*. — *Voir* Homère, *Iliade*, IX; et Ovide, *Métam.*, VIII. F. D.

MÉLÉAGRE, l'anthologiste, *voy.* Anthologie.

MÉLÉCIENS, nom donné par les écrivains de l'Église aux partisans de Mélèce ou *Mélétius*, évêque de Lycon en Égypte, qui, l'an 306 de notre ère, se sépara de la communion de Pierre, évêque d'Alexandrie, au sujet de la réadmission des apostats dans le sein de l'Église. Il se forma un parti qui se distinguait par sa sévérité à l'égard de ces derniers, et qui subsista jusqu'à la fin du IV^e^ siècle, malgré la décision du concile de Nicée, et malgré la mort de son chef (326). Les Méléciens s'appelaient eux-mêmes l'*Église des Martyrs*. — On a donné le même nom à ceux qui choisirent pour évêque de Mélitène en Arménie, l'an 360 de notre ère, S. Mélèce que son orthodoxie fit chasser de son siége, et qui fut rappelé sous Julien, et mourut l'an 381. *C. L.*

MÉLÈZE (*larix*), genre d'arbres de la famille des conifères (monœcie-polyandrie de Linné), et que leurs feuilles d'un vert clair, non-persistantes, étroites, en faisceaux, leurs chatons mâles simples, les écailles de leurs cônes minces et en pointe à leur sommet, distinguent suffisamment des pins, des sapins et des cèdres, espèces de la même famille, avec lesquelles ils ont de nombreux rapports d'organisation. Les mélèzes croissent sur les montagnes élevées, au milieu des rochers; ils redoutent les pays chauds. Des trois espèces que l'on connaît, deux appartiennent à l'Amérique du Nord; la troisième, le *mélèze commun* (*larix Europœa*), croît en Europe, dans les Alpes françaises, dans les Vosges, etc. C'est de tous les arbres de cette famille celui dont la croissance est la plus rapide; c'est aussi un de ceux qui acquièrent les plus grandes dimensions : il atteint communément 30 à 40^m^, sur un diamètre de plus d'un mètre à sa base. Sa tige droite, recouverte d'une écorce lisse, porte des rameaux horizontaux ou pendants, et se termine par une flèche élancée. Du milieu des rosettes de feuilles naissent, dans la seconde ou la troisième année, des fleurs de couleur roussâtre. Les cônes petits, globuleux, d'abord violacés, prennent une teinte grise à leur maturité.

Cet arbre a d'importants usages. Son bois rougeâtre et veiné, très léger, est cependant très dur et de bonne conservation. On l'emploie pour charpentes,

pour les constructions navales, dans la menuiserie, dans la tonnellerie. C'est lui qui a fourni, dit-on, les premiers pilotis pour la fondation de Venise. Son écorce astringente est très propre au tannage. Il en suinte une résine liquide connue sous le nom de *térébenthine de Venise*, et d'usage en médecine. Enfin, c'est sur les feuilles et les jeunes rameaux de cet arbre que l'on recueille cette substance granuleuse, sucrée, que l'on emploie sous le nom de *manne de Briançon*, pour les mêmes usages que la manne ordinaire (*voy.* Manne et Frêne). Le mélèze est fréquemment cultivé comme arbre d'ornement dans les jardins paysagers. C. S-te.

MÉLILOTS, *voy.* Légumineuses.

MÉLISSE, plante aromatique de la famille des labiées, ainsi nommées parce que les abeilles (μέλιττα) aiment cette plante; d'où les anciens l'avaient nommée *melissophyllon* (de μέλι, miel, et φύλλον, feuille). L'espèce la plus intéressante de ce genre est la *mélisse* officinale ou citronnelle, qui croît en Europe dans les terrains incultes, sur le bord des haies et le long des bois. On la cultive dans les jardins pour son odeur agréable. Sa préparation la plus ordinaire est une eau distillée simple ou composée : l'*eau de mélisse simple* s'ordonne dans les potions cordiales et hystériques; l'*eau de mélisse composée*, dite *des Carmes*, parce qu'on croit que ces religieux en firent les premiers, est surtout d'usage dans les maladies de cerveau et des nerfs. Le *calament* est une espèce de mélisse. Z.

MELKARTH, de *melek*, roi, et *karth* ou *kereth*, la ville (de Tyr); ou, d'après d'autres, de *melek*, roi, et *aritz*, fort. C'est le nom de l'Hercule tyrien ou phénicien, dont le mythe, bien plus ancien que celui de l'Hercule grec, offre beaucoup de ressemblance avec l'Hercule égyptien. Melkarth, dont les Grecs et les Romains ont fait *Melicarthus*, était pour eux une divinité maritime qu'ils nommaient aussi *Palémon*, et que les Romains confondaient avec *Portumnus*, le dieu des ports. *Voy.* Hercule. X.

MELKHITES. Ce nom, dérivé du syriaque *melek* ou *melk*, roi, empereur, signifie *royalistes* ou *impériaux*. Il fut donné aux Orientaux orthodoxes qui se soumirent au concile de Chalcédoine et à l'édit de l'empereur Marcien qui en ordonnait l'exécution. Il désigne donc en général tous les chrétiens d'Orient qui ne sont ni jacobites ni nestoriens; ainsi il convient non-seulement aux Grecs unis et aux Syriens maronites, mais encore aux Grecs dits schismatiques des patriarcats d'Antioche, de Jérusalem et d'Alexandrie, qui n'ont point embrassé les doctrines d'Eutychès et de Nestorius. *Voy.* Koptes. X.

MÉLODIE (μελῳδία, chant, mot composé de μέλος, membre de mesure, air, chant, et ᾠδή, chant, ode). Pris dans son acception la plus générale, ce mot indique une suite de sons dont l'oreille demeure agréablement affectée : c'est dans ce sens que l'on parle d'un air *plein de mélodie*, de la voix *mélodieuse* du rossignol, etc. Mais dans la langue musicale, l'acception est plus restreinte, et le terme mélodie désigne simplement la *succession* des tons musicaux, par opposition à l'harmonie (*voy.*) qui marque leur *simultanéité*. Toute composition est, par sa nature et par le procédé de sa formation, essentiellement et radicalement mélodique; car même dans de simples successions d'accords (*voy.*), il existe toujours une mélodie, moins saillante à la vérité, mais fort susceptible d'être suivie et détachée de l'ensemble. Si cette mélodie ne se trouvait pas, il s'ensuivrait que les accords seraient mal enchaînés et par conséquent l'harmonie mauvaise. La variété de la mélodie naît de la différence de rapport entre les tons, d'une part, et entre les durées, de l'autre : c'est ce qui donne lieu aux lois de la tonalité et du rhythme. La réunion de ces deux éléments est nécessaire pour l'existence de toute mélodie : celle qui serait uniquement composée du premier se réduirait au plain-chant; celle qui ne serait réglée que par le second ressemblerait à une pièce ou partie de tambour.

L'opération qui consiste à trouver des mélodies nouvelles se réduit à deux points principaux : 1° l'invention, 2° la disposition des parties mélodiques. L'invention ou formation des parties mélodiques renferme celle du sujet et de

tout ce qui en dérive. On appelle *sujet* une proposition plus ou moins étendue qui sert de base à la composition, et dont toute la mélodie se déduit d'une manière plus ou moins sensible, plus ou moins reconnaissable. On ne peut, à cet égard, rien prescrire de positif; l'invention du sujet est véritablement l'œuvre de génie du compositeur qui trouve aussi en lui-même, par un sentiment vague de convenance et d'analogie, les parties qui peuvent se déduire du sujet d'une manière plus ou moins heureuse. Quelques opérations mécaniques peuvent néanmoins aider ici le travail de son intelligence : ainsi l'on a vu à l'art. IMITATION que d'une phrase donnée l'on pouvait en tirer plusieurs autres qui, dans leurs modifications, conservent avec la phrase primitive une analogie sensible.

La *disposition* des parties mélodiques est soumise à des règles fondées sur la nature des éléments mis en œuvre et sur l'expérience. Ces règles se rapportent à deux chefs : 1° la *modulation*, qui consiste à enchaîner agréablement les phrases et membres de phrases, et à faire en sorte que tout ce qui concerne la tonalité se succède dans un ordre et dans une proportion convenables; 2° la mesure, qui détermine l'étendue des propositions mélodiques et de leurs parties, qui les divise en périodes, établit les rapports entre elles, les soumet aux dimensions du *vers musical*, toute bonne mélodie devant être essentiellement *versifiée*. Après avoir observé ces différentes règles, il ne reste plus qu'à former un tout renfermé dans une juste proportion, par rapport à l'emploi auquel on le destine : c'est ce qui a donné lieu à déterminer la *coupe* des morceaux de musique, laquelle peut être de trois sortes, quelle que soit d'ailleurs l'étendue de la pièce : coupe *binaire*, *ternaire*, et *périodique* ou coupe de *rondeau*. A l'exception des règles fondamentales, en ce qui concerne la disposition mélodique, le compositeur jouit de beaucoup de latitude; il lui est tout-à-fait loisible d'étendre, de resserrer, de modifier et même de changer les usages reçus; car ici les règles posées ne sont que cela, à vrai dire; mais comme ces usages sont fondés sur la pratique des meilleurs maîtres, on doit, le plus habituellement, s'y conformer; ce n'est que lorsque l'expérience est bien acquise qu'il est permis de chercher des routes nouvelles. Le plus sûr est donc, en général, d'adapter ses idées aux formes reçues; si ces idées sont bonnes et neuves, on ne reprochera jamais au compositeur d'avoir suivi dans leur exposition les sentiers battus.

C'est en effet dans la création des idées mélodiques que se reconnaît véritablement le génie du musicien. En vain l'habitude d'écrire lui fournira-t-elle les moyens de suivre la marche la plus avantageuse; en vain la science la plus profonde lui offrira-t-elle d'innombrables ressources pour donner à ses pensées de l'éclat et de la couleur; en vain tirera-t-il des voix et des instruments les effets les plus inattendus, les associations et mélanges les mieux imaginés; en vain le contrepoint, par ses artifices inépuisables, quadruplera-t-il ses forces et sa fécondité : si des idées neuves et saillantes ne surgissent point en lui, au moins de temps à autre, si l'*influence secrète* ne le domine pas, ses auditeurs engourdis lui tiendront peu de compte de ses efforts. Pour la masse du public la mélodie est tout, et les *connaisseurs* qui prétendraient ici se séparer du public seraient bien à plaindre. On n'a pas assez remarqué que chez les compositeurs les plus renommés comme *harmonistes*, tels que Hændel, Haydn, Mozart, c'étaient les pensées mélodiques qui causaient réellement cette admiration allant jusqu'à l'enthousiasme; et si le successeur de ces grands hommes, si Beethoven (*voy.* tous ces noms) n'a pas été aussi populaire, aussi généralement applaudi, c'est qu'il était moins accessible, en d'autres termes, c'est que ses mélodies étaient moins souvent heureuses, moins faciles, moins spontanées, et qu'elles se perdaient fréquemment dans un dédale harmonique où le vulgaire se lassait bien vite de les chercher.

Les ouvrages publiés sur la partie de la mélodie qui se peut enseigner sont assez nombreux; on se contentera d'indiquer le *Discorso sopra la perfettione delle melodie*, de J.-B. Doni, dans la

collection de ses œuvres; *Die Melodie nach ihrem Wesen sowohl, als nach ihren Eingeschaften*, par Nichelmann, Dantzig, 1755; la première partie du grand *Traité de la composition musicale*, de Riepel, Ratisb., 1752, in-fol.; la seconde partie de l'*Essai d'une introduction à la composition*, de H.-C. Koch, publié de 1782 à 1793, et dont toute la substance se retrouve dans le II^e^ livre du *Manuel de musique*, par Choron et De La Fage (Paris, 1838); enfin, l'on peut encore consulter le *Traité de mélodie, abstraction faite de ses rapports avec l'harmonie*, par Ant. Reicha, Paris, 1814, in-4°; 2^e^ éd., 1832, in-fol. C'est depuis l'apparition de ce dernier ouvrage que la plupart des auteurs de livres relatifs à la composition musicale ont consacré des chapitres spéciaux à la mélodie. J. A. DE L.

MÉLODRAME et MIMODRAME (de δράμα, action, composé, pour le premier mot, avec μέλος, chant, et pour le second, avec μιμέομαι, j'imite). Le mélodrame est une sorte de drame dont les scènes déclamées sont coupées par des morceaux de musique instrumentale. Le *Pygmalion* de Rousseau en fut un des premiers exemples. Mais, à l'époque de la révolution, le goût, on pourrait dire le besoin des émotions fortes, fit du mélodrame la tragédie du peuple. Ce genre de pièces avait pour personnages obligés un tyran des plus barbares; un traître, toujours soigneux de dissimuler; une princesse ou héroïne exposée à des dangers de toute espèce; enfin un niais, chargé de jeter sur la ténébreuse intrigue quelques teintes de gaîté, ou plutôt de bouffonnerie.

Point de raison ni de vraisemblance, mais du mouvement, des situations pathétiques, des contrastes, des surprises, et, après tout ce fracas, l'invariable dénouement de la Providence ne manquant jamais, à la fin de la pièce, de venir venger la vertu et punir le crime: tels furent les éléments de cette nouvelle sorte de drames que n'avait prévu aucune poétique, et qui s'était elle-même tracé sa marche et ses lois. Ajoutez-y un dialogue rapide, heurté, ou parfois solennellement emphatique, et, à ces divers titres, exerçant un puissant effet sur la multitude.

Les deux théâtres primitifs des boulevards de Paris, la Gaîté et l'Ambigu-Comique, furent, en dépit de leurs noms, consacrés à ce drame sombre et sanguinaire auquel le théâtre de la Porte-Saint-Martin vint ouvrir, plus tard, une plus vaste scène. Pendant une trentaine d'années, le mélodrame régna sur ces trois théâtres, se consolant aisément par ses succès des traits satiriques lancés contre lui. Mais vers 1820, son public lui-même finit par se lasser de ses éternelles *dissimulations* et de ses vertueux dénouements; sous les auspices de Victor Ducange, d'Al. Dumas (*voy.* ces noms) et quelques autres, le *drame* (*voy.*) *moderne*, plus varié dans ses combinaisons, et moins prétentieux dans son dialogue, vint disputer la place au *vieux mélodrame*, et l'a banni à peu près de ses domaines, où cependant il fait encore, de temps en temps, quelques apparitions.

Le *mimodrame*, variété du genre, qui eut aussi ses succès et ses faveurs, reproduisait, sur quelques théâtres du boulevard, et particulièrement au Cirque Olympique, ce qu'on avait autrefois nommé assez ridiculement *pantomime dialoguée*, parce qu'un certain nombre de personnages seulement pouvaient parler, tandis que les autres jouaient par pantomime. M. O.

MÉLOMANIE (de μέλος, *voy.* l'art. MÉLODIE, et de μανία, folie). C'est un amour excessif de la musique arrivé à l'état de passion. Le mot de *mélomane* se prend en bonne et en mauvaise part; la *mélomanie*, comme toutes les manies, est le plus souvent un ridicule. En toutes choses, sans doute, l'excès est un défaut; mais s'il est parfois excusable, n'est-ce pas dans ce qui a trait aux beaux-arts, et ne semble-t-il pas qu'en pareil cas, il n'y ait pas de milieu pour certains esprits? Néron, quittant la pourpre pour aller sur le théâtre disputer le prix du chant, était un mélomane ridicule, mais s'il n'eût été qu'un riche particulier, son nom aurait peut-être été associé à celui de Mécène. Un homme qui dépenserait toute sa fortune pour se procurer le plaisir de tenir à sa disposition les plus

habiles virtuoses, serait sans contredit un mélomane fort inconsidéré; mais encore que l'on trouverait facilement à l'excuser! Le véritable mélomane n'est point un de ces jeunes fats, pleins d'ignorance et de vanité, qui se donnent insolemment le titre de *dilettanti* (*voy.*); il est connaisseur, et le plus souvent praticien et même praticien habile; c'est au fond un véritable artiste que sa naissance ou sa position dans la société ont enlevé à la profession musicale.

En effet, l'artiste musicien est essentiellement mélomane; s'il cessait de l'être, il ravalerait l'art au niveau du métier. Si quelquefois son enthousiasme est moins expansif que celui du mélomane amateur, hélas! c'est que celui-ci est plus frappé par les beautés, et que l'autre l'est davantage par les défauts; l'artiste a acquis un coup d'œil exercé et pénétrant par une longue et laborieuse expérience; mais il a perdu cette admiration naïve, cette joie d'étonnement, innocente jouissance d'une âme avide de douces émotions telle que celle du mélomane, moins expérimenté que l'artiste, mais aussi moins prévenu. J. A. DE L.

MELON (*cucumis melo*, L.). Cette plante célèbre, qui appartient à la famille des cucurbitacées (*voy.*) et au même genre que le concombre (*voy.*), est une herbe annuelle, à tiges faibles, anguleuses, hérissée de poils raides; à feuilles larges de 3 à 4 pouces, longuement pétiolées, rudes au toucher, en forme de cœur arrondi, à bord offrant cinq angles ou 5 lobes peu profonds et obtus; les vrilles sont simples, grêles, roulées en spirale au sommet, tantôt plus courtes que les feuilles, tantôt plus longues; les fleurs sont polygames, les mâles fasciculées au sommet de pédoncules plus courts que les pétioles, les femelles et les hermaphrodites solitaires et presque sessiles. Le fruit varie beaucoup de forme, de volume et de qualité: tandis que les variétés les plus petites n'excèdent guère la grosseur d'une orange, il en est d'autres qui peuvent se comparer à des potirons (*voy.*); la forme sphérique ou ellipsoïde est celle qu'affectent la plupart des variétés; leur chair, plus ou moins sucrée et juteuse, est rouge, ou jaunâtre, ou blanche, ou verte. Les cultivateurs sous-divisent ces variétés en trois catégories, savoir: 1° les *melons communs* ou *brodés*, dont l'écorce, dépourvue de côtes saillantes, est plus ou moins réticulée: cette race, à laquelle appartiennent entre autres le *melon maraîcher*, le *melon des carmes*, et le *melon de Honfleur*, est d'une culture plus facile, mais par contre d'une saveur moins agréable; 2° les *cantaloups*, caractérisés par une écorce relevée de larges côtes plus ou moins saillantes et peu ou point réticulées: ces variétés, comme l'on sait, sont les plus recherchées en France; 3° les melons à écorce lisse et unie, race à laquelle se rapportent le *melon de Malte*, qui est l'une des variétés les plus hâtives, le *melon de Candie* ou *melon d'hiver de Malte*, et le *melon de Perse* ou *melon d'Odessa*, remarquables l'un et l'autre en ce que leur maturation ne s'accomplit que dans le fruitier, et qu'ils se conservent jusqu'au mois de février.

Le melon est probablement indigène des régions chaudes de l'Asie, où l'origine de sa culture se perd dans les traditions fabuleuses de l'antiquité la plus reculée. Ce fruit fut une rareté en Europe, jusqu'à l'époque de l'invasion des Arabes. Pline rapporte que Tibère faisait élever des melons dans une sorte de serre chaude. Toutefois, la culture des melons n'exige que peu de soins dans le midi de l'Europe, et, à plus forte raison, dans les contrées plus rapprochées de l'équateur; mais sous le climat du nord de la France, on ne peut faire venir cette plante qu'à l'aide de couches chaudes, et en l'abritant, durant sa jeunesse, sous un châssis, ou du moins sous une cloche de verre. A cause de la facilité avec laquelle s'opère l'hybridation (*voy.*) entre les différentes variétés de melons, elles sont très sujettes à dégénérer étant plantées à proximité les unes des autres, ou même au voisinage d'autres cucurbitacées dont la fleuraison a lieu à la même époque.

Personne n'ignore que le melon est un fruit aussi agréable que rafraîchissant, mais absolument dépourvu de qualités nutritives, et convenant peu aux estomacs délicats. L'usage de ce

fruit passe pour être très avantageux dans les affections dartreuses et néphrétiques. Les confiseurs emploient le jus de melon à diverses préparations ; les jeunes fruits, confits au vinaigre, peuvent tenir lieu de cornichons. Les graines, de même que celles des concombres, des potirons et des citrouilles, qui toutes étaient comprises jadis, en pharmaceutique, sous le nom général de *semences froides majeures*, contiennent de l'huile fixe et une grande quantité de mucilage : aussi servent-elles à faire des émulsions adoucissantes, que l'on prescrit contre les inflammations des voies urinaires.

La plante connue sous les noms d'*arbouse* *, *melon d'eau*, *pastèque*, et *citrouille pastèque*, n'est point, à proprement dire, un melon; mais elle appartient aussi à la famille des cucurbitacées, où elle constitue, conjointement avec la coloquinte (*voy.*), le genre *citrullus* des botanistes de nos jours; Linné en avait fait une espèce du genre *cucurbita* (*c. citrullus*) ou potiron. C'est une herbe annuelle, à tiges grimpantes ou traînantes, velues, rudes au toucher, très longues, et atteignant la grosseur d'un doigt. Les feuilles sont d'un vert glauque et très caractérisées par des découpures profondes, séparées les unes des autres par de larges sinus arrondis. Les fleurs sont ordinairement solitaires. Le fruit est presque sphérique, ou bien ellipsoïde, de volume variable, à écorce lisse, mince, verdâtre, marbrée de taches blanches ayant à peu près la forme d'une étoile; il est rempli d'une chair rouge ou blanche, ferme et peu succulente dans certaines variétés (qui sont celles qu'on appelle plus spécialement pastèques), très succulente dans d'autres variétés (qui, par cette raison, ont reçu le nom de *melons d'eau*). Les graines sont noirâtres, ou d'un rouge foncé, assez grosses, ovales, épaissies en bourrelet aux bords : chacune est nichée dans une petite loge creusée dans la pulpe du fruit.

Cette cucurbitacée, de même que le vrai melon, est originaire de l'Asie équatoriale; sa culture est très multipliée dans les climats chauds, où il se fait, ainsi qu'en Russie, une grande consommation de ses fruits, surtout de ceux à pulpe aqueuse : ce fruit est extrêmement rafraîchissant, mais peu sucré. Éd. Sp.

MÉLONGÈNE ou **Aubergine**, plante potagère originaire de l'Amérique équatoriale, et fréquemment cultivée dans le midi de la France, ainsi que dans les climats plus chauds; elle fait partie du genre *morelle* ou *solanum*, type de la famille des solanées (*voy.* ce mot).

La mélongène (*solanum melongena*, L.) est une herbe annuelle, plus ou moins cotonneuse, à tige haute d'environ 1 pied, rameuse, armée çà et là de petits aiguillons jaunâtres ou blanchâtres. Les feuilles sont ovales, pointues, sinueuses, à pétiole et à côte garnis en dessous d'aiguillons semblables à ceux de la tige. Les fleurs sont violettes ou blanchâtres, assez grandes, pédonculées, solitaires vis-à-vis les feuilles. Le fruit, qui est la partie comestible de la plante, atteint le volume d'un œuf d'oie ou d'une orange; il est de forme tantôt sphérique, tantôt ovale, tantôt plus ou moins allongée, luisant à la surface, charnu en dedans, ordinairement violet. Ce fruit est un mets très recherché par les habitants de l'Europe méridionale; on le mange soit frit ou grillé, soit apprêté de diverses autres manières.

On cultive comme plante d'agrément, sous les noms vulgaires de *plante aux œufs*, ou *poule pondeuse*, une variété de la mélongène à fruits d'un beau blanc et semblables à des œufs de poule; mais ces fruits ne sont pas mangeables, et l'on prétend même qu'ils ont des propriétés vénéneuses. Éd. Sp.

MÉLOPÉE. Ce mot, chez les Grecs (μελοποιΐα), indiquait, comme le prouve son étymologie (μέλος, musique, ποιέω, je fais), l'art de *faire* de la musique, c'est-à-dire la composition, dont la partie mécanique consistait, comme chez nous, à disposer les séries de tons musicaux d'après certaines règles. Ces règles étaient très nombreuses, parce que les moyens de la musique étaient alors fort limités; ainsi quantité de sauts que l'on pratique aujourd'hui sans scrupule étaient

(*) Il faut avoir garde de confondre l'arbouse avec l'*arbousier*, qui est un arbre de la famille des éricacées (*voy.*).

sévèrement interdits dans la musique des anciens. On se renfermait strictement dans l'étendue du mode dans lequel on écrivait, et les cordes qui lui étaient propres devaient seules être mises en usage. De plus, la marche suivie pour tel mode (*voy.*) n'était point adaptable à tel autre, et l'on faisait encore une distinction dans chaque mode, selon que le chant montait ou descendait. De là, plusieurs divisions en genres et en espèces; de là, une infinité de prescriptions de toute sorte qui devaient faire de la mélopée une étude excessivement laborieuse. Mais, à cet égard, il est permis de croire d'abord que toutes ces entraves avaient le même avantage qu'offre pour nous l'étude du contre-point (*voy.*), savoir : d'arriver à se jouer plus tard de toutes les difficultés; et en second lieu, que les compositeurs exercés savaient s'affranchir à propos de certaines injonctions pédantesques qui eussent arrêté les élans de leur génie. J. A. DE L.

MÉLOPLASTE, nom donné à un mode d'enseignement musical simultané, imaginé par Pierre Galin, né à Bordeaux en 1786, mort à Paris en 1821. Dans une acception plus restreinte, le méloplaste est une planche peinte, sur laquelle on a tracé une portée musicale. Le maître, au moyen d'une baguette, désigne aux élèves la note qu'ils doivent chanter; il marque les bémols en retirant un peu la baguette, les dièses en la poussant, et les notes naturelles par un simple attouchement. On voit qu'au lieu d'une écriture fixe, c'est une écriture volante, qui disparaît aussitôt que les élèves l'ont exprimée par la voix. La portée vide n'est point de l'invention de Galin; plusieurs auteurs l'avaient indiquée et mise en usage dès le commencement du XVII^e^ siècle. Le *chiroplaste*, tableau sur lequel sont exprimés les assemblages de durées les plus usités, est, pour l'étude du rhythme, du même usage que le méloplaste pour l'intonation. Galin eut de plus l'idée rationnelle peut-être, mais absurde en pratique, et d'ailleurs inexécutable, de substituer à la notation actuelle une notation chiffrée qui était, à quelques modifications près, celle que Rousseau avait inventée et condamnée lui-même. Cette méthode, appuyée par les annonces, affiches et toutes les ressources du charlatanisme si perfectionnées depuis, parut séduire un instant le public. On crut que l'on allait en quelques mois connaître à fond la pratique musicale, et l'on eut à Paris une foule de classes de méloplaste. Tous les artistes déclarèrent dès le principe que cette méthode ne produirait aucun résultat. Le temps a prouvé qu'ils ne s'étaient pas trompés. J. A. DE L.

MELOS, *voy.* MILO.

MELPOMÈNE, *voy.* MUSES.

MÉLUSINE (LA BELLE), *voy.* FÉE et LUSIGNAN.

MELVILLE (HENRI DUNDAS, vicomte), homme d'état de l'Angleterre, et l'un des plus dévoués au parti de Pitt, était né le 28 avril 1739. Il fut nommé procureur général d'Écosse en 1775, et secrétaire d'état de l'intérieur en 1791. Il avait été envoyé au parlement comme représentant d'Édimbourg. Après la mort de lord North (*voy.*), sous la bannière duquel il s'était rangé, Melville devint, en 1782, membre du conseil privé, puis trésorier de la marine, et se lia avec Pitt (*voy.*) de l'amitié la plus intime : aussi, se démit-il de toutes ses charges, lorsqu'en 1801 son ami sortit du ministère; mais il y reprit sa place en 1807, comme premier lord de l'amirauté. Le 24 déc. 1802, il avait été créé pair d'Angleterre, avec le titre de vicomte Melville, baron Dunneira. Il mourut le 28 mai 1811, laissant un fils unique, Robert-Saunders Dundas, vicomte Melville actuel. X.

MELY, *voy.* GUINÉE et TOMBOUCTOU.

MELZI D'ERIL (FRANÇOIS, comte) duc DE LODI, était né à Milan, le 6 mars 1753. Sa famille, d'une ancienne noblesse, lui fit donner une brillante éducation, et à 23 ans, il obtint la dignité de chambellan auprès de l'impératrice Marie-Thérèse. Plus tard, il devint l'un des 60 décurions nobles de la ville de Milan. A la mort de sa mère, qui était d'origine espagnole, il passa en Espagne (1782) pour y recueillir sa succession, à laquelle étaient attachés le majorat d'Eril et le titre de grand d'Espagne de première classe. Il visita différentes parties du royaume, puis le Portugal, l'Angleterre et la France. Il était déjà connu de Bonaparte,

lorsqu'au moment de l'établissement de la république cisalpine (*voy.*), il fut, grâce à lui, nommé ministre plénipotentiaire de cette république au congrès de Rastadt. Mais après la dissolution du congrès, Melzi rentra dans la vie privée, et alla se fixer à Saragosse, auprès de sa sœur, la comtesse Palafox. En 1801, le premier consul, désirant s'éclairer de ses lumières pour doter l'Italie de nouvelles institutions, lui adressa l'invitation de se rendre à Paris, auprès de lui. Il ne fallut rien moins que l'intercession du roi Charles IV pour l'arracher à son repos. En 1802, aux comices de Lyon, il reçut l'investiture de la vice-présidence de la république italienne. Lorsque plus tard, en 1805, cette république fut transformée en royaume, le comte Melzi devint chancelier et garde-des-sceaux de la nouvelle couronne. Homme d'état distingué et à la fois zélé défenseur des libertés publiques, il sut se concilier l'estime de Napoléon, qui lui décerna, au mois de décembre 1807, le titre de duc de Lodi, avec une dotation de 200,000 fr. de rentes. Il fut encore, par la suite, nommé président du conseil des titres, et décoré des ordres de France et d'Italie. Lorsque survinrent les événements de 1814, il reçut de l'empereur d'Autriche la confirmation de son titre et de sa dotation. Mais il rentra dans la retraite, et y persévéra jusqu'à l'époque de sa mort, arrivée en 1816. D. A. D.

MEMBRANE. On donne ce nom à des parties molles, larges, minces, d'une structure très variée, et destinées à exhaler, à absorber, à sécréter certains fluides; à isoler, à envelopper ou même à constituer, en tout ou en partie, divers organes du corps des animaux. Bichat a divisé les membranes en *simples*, comprenant : les *séreuses*, les *muqueuses*, les *fibreuses;* et en *composées*, ainsi nommées parce qu'elles renferment à la fois les éléments des espèces précédentes.

Les membranes *séreuses* tirent leur dénomination du liquide limpide, comparé au serum du sang, qu'elles exhalent par leur surface interne; elles affectent toutes la forme de sacs sans ouverture, dont les parois intérieures se touchent. Il résulte de cette conformation que ces membranes se composent de deux parties distinctes, quoique continues, dont l'une embrasse la surface de la cavité qu'elle tapisse, et l'autre les organes contenus dans cette cavité. Elles forment des gaînes aux vaisseaux et aux nerfs qui les traversent; mais elles ne les contiennent pas, bien que l'apparence puisse le faire croire : leur usage est de favoriser des mouvements de glissement entre les surfaces opposées qu'elles revêtent. On divise les membranes séreuses en *séreuses proprement dites*, telles que les *plèvres*, qui, d'un côté, revêtent et tapissent les poumons, et de l'autre adhèrent aux parois de la poitrine; le *péritoine*, qui enveloppe et maintient en place les viscères abdominaux et revêt, à l'intérieur, la cavité du ventre; l'*arachnoïde*, qui enveloppe l'encéphale et tapisse l'enveloppe qui lui est formée extérieurement par la dure-mère (*voy.* MÉNINGES); et en *membranes* ou *capsules synoviales*, qui revêtent des surfaces articulaires ou des poulies de renvoi pour les tendons.

Les membranes *muqueuses*, ainsi nommées parce qu'elles sécrètent, au moyen de glandes et de follicules, un liquide appelé *mucus* (*voy.*), ne sont, à vrai dire, que la *peau rentrée* des animaux supérieurs. En effet, elles continuent l'enveloppe cutanée aux orifices de toutes les cavités qui s'ouvrent à l'extérieur, telles que les orbites, le nez, la bouche, l'anus, les canaux génitaux et urinaires chez l'homme et chez la femme. Bichat rapporte les membranes muqueuses à deux grandes divisions, à la surface *gastro-pulmonaire* et à la surface *génito-urinaire*. La membrane muqueuse de la première de ces deux surfaces naît à l'orifice de la bouche, du nez et de l'œil, tapisse les deux premières cavités et leurs conduits excréteurs, le pharynx, la trompe d'Eustache, la caisse du tympan, les voies aériennes, l'œsophage, l'estomac, les intestins, ainsi que les conduits qui s'ouvrent dans ces derniers. La membrane muqueuse de la surface génito-urinaire, moins étendue que la précédente, revêt l'intérieur des organes qui composent les appareils de la génération et de l'excrétion de l'urine. Les membranes muqueuses reçoivent un très grand

nombre de vaisseaux artériels veineux et lymphatiques et de nerfs.

Les membranes *fibreuses* ne sont jamais libres ni humectées d'un fluide particulier : elles adhèrent toujours par leurs deux faces aux parties voisines; elles sont fermes, résistantes, peu élastiques, d'une couleur blanche, quelquefois nacrée et resplendissante. On en forme deux sections : dans la première sont comprises les *aponévroses* (*voy.*) d'enveloppe et d'insertion, les *capsules fibreuses des articulations*, les *gaînes fibreuses des tendons;* dans la seconde se trouvent le *périoste*, la *dure-mère*, la *sclérotique* (*voy.* OEIL). Ces membranes servent, en général, à augmenter la solidité des organes qu'elles enveloppent; à retenir les muscles dans leur position respective; à favoriser le mouvement des membres, le glissement des muscles et de la peau; à déterminer la forme extérieure des membres; à accélérer par leur pression la circulation veineuse; à former des canaux, des anneaux pour le passage de différents organes.

Les membranes *composées* sont divisées en membranes *séro-fibreuses*, formées par l'adossement de membranes séreuses et fibreuses : c'est ce qu'on observe à la face interne de la dure-mère, qui est unie avec la portion correspondante de l'arachnoïde; en membranes *séro-muqueuses*, résultat de la connexion établie entre une membrane séreuse et une membrane muqueuse, ainsi que cela se voit à la partie inférieure de la vésicule du fiel; enfin, en membranes *fibro-muqueuses*, constituées par la juxta-position d'une membrane muqueuse sur une membrane fibreuse, comme on le remarque dans les fosses nasales, dans les gencives, etc.

Le nom de membranes a été aussi donné aux enveloppes de l'œuf humain (*voy.* EMBRYON) et des animaux, tant ovipares que vivipares (*voy.* OEUF). On nomme *fausses membranes* ou *membranes accidentelles* certaines productions membraneuses qui se forment sur toutes les surfaces libres, naturelles ou accidentelles. Elles sont, en général, le produit de l'exsudation d'une lymphe plastique coagulable, susceptible de s'organiser, qui se fait à la suite de l'inflammation de nos divers tissus. C'est ainsi qu'on observe ces membranes accidentelles sur la peau, à la suite d'un vésicatoire; sur les surfaces *muqueuses*, comme dans le croup; sur des surfaces séreuses, comme à la suite de pleurésies de longue durée; elles tapissent les trajets fistuleux; ce sont elles enfin qui forment la cicatrice des plaies. C. L-R.

MEMBRES. Bien que cette dénomination ne convienne rigoureusement qu'aux appendices formés de pièces mobiles articulées bout à bout, qui sont symétriquement disposés par paires sur les côtés du corps des animaux, nous l'étendrons ici, à l'imitation de quelques anatomistes, à tous les organes quelconques qui se détachent de la masse de l'animal pour servir à de grands mouvements. Dans tous les animaux vertébrés le nombre des membres pairs ne surpasse jamais quatre; quelquefois une des deux paires, ou toutes les deux à la fois, viennent à manquer. Ces membres sont distingués en *thoraciques* et en *abdominaux*. Les premiers offrent quatre portions qui sont, à partir du tronc : l'*épaule*, le *bras*, l'*avant-bras* et la *main;* les seconds n'en présentent que trois, savoir : la *cuisse*, la *jambe* et le *pied* (*voy.* tous ces mots).

La *queue* (*voy.*) est le seul membre impair offert par les animaux vertébrés; elle manque rarement. En général, elle sert peu activement à la locomotion (*voy.*), mais elle acquiert une importance assez grande chez les singes à queue préhensile, le caméléon, les boas, et surtout chez les cétacés et les poissons (*voy. ces mots*).

Tous les animaux articulés, à l'exception des annélides, offrent trois, quatre ou cinq paires de membres; quelques-uns, les myriapodes (*voy.*), en présentent au moins douze paires. Bien qu'à vrai dire, les annélides soient dépourvus de membres, il existe chez certains d'entre eux des tubercules charnus munis de soies raides qui servent à la progression. La queue prend chez certains crustacés une importance énorme, d'autant qu'elle se trouve placée à l'extrémité d'un abdomen qui joue lui-même le rôle de nageoire. Il n'existe pas de véritables membres dans

les mollusques et les rayonnés; cependant les mollusques céphalopodes offrent autour de leur bouche des appendices musculaires forts et puissants, flexibles dans tous les sens, munis ou non de ventouses : ces bras charnus leur servent pour se mouvoir, pour saisir les corps sous-marins et y adhérer. Les ptéropodes présentent des espèces de nageoires latérales; les hétéropodes sont munis d'une nageoire impaire et verticale. Les rayonnés qui semblent le mieux organisés sous le rapport des appendices locomoteurs sont les échinodermes, dont l'enveloppe calcaire donne passage à une multitude de petits tentacules ambulatoires.

Comme il est facile de le concevoir, des rapports intimes et nécessaires existent entre la conformation des membres, les habitudes, l'habitation et les mœurs des animaux : c'est ainsi, par exemple, que des proportions ordinaires et la similitude de structure dans les membres, ainsi que leur absence ou leur présence complète, se lient généralement avec des habitudes terrestres, tandis que le développement excessif de quelques-uns de ces membres indique au contraire une existence aérienne, comme nous en trouvons la preuve chez les chauves-souris, les oiseaux et les insectes. Le raccourcissement des membres pairs et la prédominance de la queue impliquent ordinairement des habitudes aquatiques : les loutres, les phoques, les cétacés, les castors, les oiseaux aquatiques, les crocodiles, les tupinambis, les poissons, beaucoup de mollusques et de crustacés en offrent des exemples. Le saut réclame une disproportion entre les membres sous le rapport de leur longueur relative; elle est, on le pense bien, au détriment des membres antérieurs : on peut s'en convaincre par l'examen des kanguroos, des gerboises, des puces, des sauterelles, etc. Le développement de la queue ou des organes analogues se lie quelquefois à ce genre de structure des membres, comme on le voit dans le mammifère qui saute le mieux, le kanguroo; il en tient lieu dans d'autres circonstances, ainsi qu'on le remarque dans les podurelles, chez les insectes.

Pour ce qui est des particularités anatomiques offertes par les extrémités des membres thoraciques ou abdominaux, *voy.* Doigts, Main et Pied. C. L-r.

MEMEL, la ville la plus septentrionale de la Prusse (régence de Kœnigsberg), qui touche presque à la frontière de Russie. Elle a environ 8,500 hab. Situé à l'embouchure du Dange dans le Kurisch-Haff (*voy.*), son port est sûr et défendu par un fort; près de 600 navires de commerce y entrent annuellement. Les habitants se livrent aux constructions navales et à la fabrication de l'ambre jaune. On y importe des céréales, du chanvre, des peaux, du lin et des bois de construction qui viennent de la Lithuanie. En 1807, Memel était, pour ainsi dire, la seule ville qui restât au roi de Prusse; il y avait établi sa résidence et c'est là qu'il reçut les conditions du vainqueur (*voy.* Frédéric-Guillaume III, T. XI, p. 656).

En entrant dans la Prusse orientale, le Niemen prend le nom de *Memel* et va se jeter dans le Kurisch-haff. *Voy.* Niemen. Z.

MEMLING, *voy.* Hemmling.

MEMNON, dans l'ancienne poésie grecque, est un héros asiatique, qu'à dater de la période alexandrine s'approprièrent l'Égypte et l'Éthiopie africaine. D'après Homère, qui l'a cité deux fois, l'une comme fils de l'Aurore, ayant tué Antiloque (*Odyss.*, IV, 185), et l'autre comme le plus beau des guerriers (*Odyss.*, XI, 522), fils de Tithon, le frère de Priam, c'est un membre de la famille qui règne à Troie, venu à son secours, ainsi que Sarpedon, d'une contrée voisine, située à l'orient. Bientôt après, Hésiode (*Théog.*, 984) appelle ce fils de l'Aurore roi des Éthiopiens. Ces trois ou quatre vers de l'Odyssée et d'Hésiode sont la base étroite sur laquelle les poëtes posthomériques, comme Arctinus, l'auteur de l'*Éthiopide*, fondèrent le cycle de Memnon, longs poëmes sur sa naissance et ses exploits, sur sa mort en combattant contre Achille aux portes de Troie. A leur imitation, les poëtes lyriques, Simonide, Pindare, célébrèrent le beau Memnon venu à Troie avec une armée d'Éthiopiens. Or, cette Éthiopie est celle d'Hérodote (VII, 70), en Asie, à l'orient de l'Euphrate, très probablement la Susiane, où Tithon, l'é-

poux de l'Aurore, avait bâti Suse (*voy.*), dont la citadelle s'appelait *Memnonium**. C'est à Suse enfin que l'Aurore fit transporter le corps de son fils, disent Moschus (*Idyl.*, III, 42) et Oppien (*Cyneg.*, II, 152). Mais lorsque Suse eut été conquise par Alexandre, lorsque ses Macédoniens se furent établis en Égypte et à Thèbes, qu'ils y eurent trouvé sur la rive gauche du Nil les *Memnonia* ou quartiers des tombeaux, lorsqu'enfin l'Éthiopie proprement dite leur fut connue, les Grecs ne purent résister à la séduction d'homonymies si frappantes, et le fondateur de la citadelle de Suse devint alors le fondateur des temples du Memnonium de Thèbes. Voilà par quelle voie ce héros d'Homère, ce demi-dieu d'Hésiode est venu en Égypte et en Éthiopie. Les imaginations grecques et romaines ne s'en tinrent pas là. Dans ce quartier des tombeaux il y avait entre autres deux statues colossales d'Aménophis II (*voy.* ÉGYPTE, T. IX, p. 277, 274, 269 et 263); l'une de ces statues, qui avait une fissure, fut brisée par le milieu, 27 ans avant J.-C., par un tremblement de terre, et à dater de cette époque, cette statue, au lever du soleil, rendit un son comme celui d'une corde de lyre. C'était un phénomène naturel que produisait le changement subit de température, l'ardeur des rayons du soleil succédant au froid de la nuit. Pour que cette vibration produisît un son appréciable, il fallait qu'aucune fissure ne vînt arrêter les oscillations et que la masse fût parfaitement saine; et la moitié du colosse qui resta debout était dans cette condition : voilà pourquoi le bloc de brèche, en se dilatant, vibrait aux premiers rayons du soleil. Aussitôt on imagina que cette voix qui se faisait entendre au lever de l'aurore, dans le quartier des *Memnonia*, fondé par Memnon, pourrait bien être celle de ce héros saluant la venue de sa mère. Cette idée réveilla tous les souvenirs poétiques et religieux de la Grèce et de Rome; chacun voulut entendre cette voix qui, après tant de siècles, sortait d'un colosse brisé comme pour attester la vérité des plus antiques traditions, et Memnon effaça dès lors toutes les merveilles de Thèbes aux cent portes. Enfin, après deux siècles et demi, Septime-Sévère (*voy.*) voulut rétablir le colosse brisé. Les pierres placées sur le tronçon mutilé firent l'office de sourdine, et Memnon redevint muet. — *Voir* l'excellente monographie de M. Letronne, *La Statue vocale de Memnon*, Paris, Impr. royale, 1833, in-4°. F. D.

(*) Dans la géographie constamment *hellénisante* des Grecs. S.

MÉMOIRE (psych.), faculté intellectuelle en vertu de laquelle notre esprit fait renaître les idées des actions passées et des objets absents. Le phénomène qui s'y rapporte est le *souvenir*, et le souvenir étant un acte spécial, revêtu de caractères qui lui sont propres, les psychologues ont dû donner à l'intelligence (*voy.*), en tant qu'elle le produit, un nom particulier.

Quand nous acquérons une idée, quand nous connaissons pour la première fois, l'objet est là, nous le voyons; les deux termes de la connaissance, les deux facteurs, pour ainsi dire, sont en présence l'un de l'autre. Mais quand nous nous souvenons, l'un des deux termes est absent, savoir l'objet : le souvenir est un acte présent de l'esprit, par lequel il renouvelle l'idée d'un objet déjà vu, actuellement absent ou passé. Le souvenir, d'ailleurs, ne s'opère qu'à des conditions qui lui sont exclusivement propres. Pour qu'il y ait souvenir, il faut, premièrement, qu'une idée ait été antérieurement acquise; il faut, en second lieu, que cette idée n'ait pas toujours été présente à l'esprit depuis le moment de son acquisition jusqu'au moment du rappel; il faut qu'elle ait disparu pendant un certain temps, qu'elle ait été oubliée; il faut enfin que l'idée acquise d'abord et ensuite oubliée reparaisse devant les yeux de l'esprit.

On aurait de l'action de la mémoire une idée assez complète, ce semble, si on parvenait à résoudre les deux questions suivantes : que devient la connaissance pendant l'état d'oubli? et comment s'opère le rappel? Du moins, la plupart des recherches des philosophes touchant la mémoire portent sur ces deux points.

La première de ces deux questions n'a jamais paru d'une grande difficulté. Depuis Démocrite jusqu'à Reid, on n'a

guère eu sur la nature des idées qu'une seule opinion. On les a regardées comme des espèces ou des images, comme des êtres ayant une existence indépendante et de l'esprit qui perçoit et des objets perçus. En conséquence, on a cru que ces idées ou ces images allaient s'accumuler dans je ne sais quels coins du cerveau où elles se tenaient cachées pendant l'état d'oubli, et d'où elles revenaient ensuite se montrer à l'esprit, tantôt spontanément, tantôt en vertu d'un ordre de la volonté. Cette théorie se retrouve dans le langage commun, soit que les philosophes la lui aient imposée, soit, ce qui est plus probable, qu'ils la lui aient empruntée. On dit continuellement mettre, graver, imprimer, garder quelque chose dans sa mémoire, lui confier quelque chose; avoir la mémoire pleine ou remplie de certaines idées. Partout et toujours, on a considéré la mémoire comme une sorte de magasin ou de réservoir où se conservent les connaissances acquises, momentanément oubliées et destinées à reparaître ou à être rappelées, au besoin.

Cette explication matérialiste n'en est pas moins insoutenable. On ne peut l'admettre sans professer sur la nature des idées une opinion extravagante dans ses conséquences. Berkeley (*voy.*) a fait voir que si les idées sont des images, comme il le faudrait pour que cette conservation des idées dans le cerveau fût vraisemblable, il s'ensuit qu'on est autorisé à mettre en doute l'existence du monde extérieur. Notre esprit n'ayant commerce qu'avec ces images et jamais avec les objets eux-mêmes, ne peut point s'assurer que les images représentent fidèlement les objets, que même elles représentent quelque chose de réel.

Que si les idées ne demeurent point ainsi en réserve dans les replis du cerveau, que deviennent-elles donc pendant l'état d'oubli? C'est à quoi les philosophes, il faut l'avouer, n'ont jamais répondu pertinemment. Cela se conçoit: comme tous les autres phénomènes de conscience, les idées se rapportent au temps sans se rapporter à l'espace; elles se passent, elles durent plus ou moins, elles sont lentes ou rapides; mais elles ne vont nulle part, ni ici, ni là, ni à droite, ni à gauche. Demander ce que deviennent les idées un moment oubliées, c'est-à-dire où elles se retirent et se cachent, n'est pas moins ridicule que de demander ce que devient la rondeur d'un corps rond lorsqu'il prend une autre figure? ce que deviennent les sons d'un piano lorsqu'on cesse de toucher de cet instrument, et d'où ils reviennent lorsqu'on en touche de nouveau? Toutes questions insolubles et oiseuses, qui supposent dans ceux qui les font une grande ignorance sur la nature des choses dont il s'agit. Nos idées sont certaines de nos manières d'être; quand elles cessent quelque temps pour recommencer en l'absence des objets, elles restent en puissance, mais elles ne sont nulle part à la manière des corps. Il faut savoir dégager les phénomènes spirituels de toute conception matérialiste.

Ceux qui admettent que les idées sont des images, démontrent aussi facilement, mais tout aussi faussement, comment s'opère le rappel. Les idées dont nous avons fait provision reviennent de temps en temps poser devant l'esprit, soit d'elles-mêmes, soit sur un ordre de la volonté. Mais la théorie des idées-images étant réprouvée par le sens commun, puisqu'elle conduit à nier l'existence du monde extérieur, il faut chercher à la question du rappel ou du souvenir une autre solution. Nous la trouvons dans les philosophes écossais. Ces adversaires des idées-images ont substitué aux explications qui dérivaient de cette doctrine matérialiste des explications conformes à leur opinion sur la nature des idées.

Que, dans un moment donné, telle idée nous revienne en mémoire plutôt que telle autre, ce n'est point par hasard: il doit y avoir une raison, une circonstance déterminante, qui fasse reparaître l'une de préférence à toutes les autres. C'est effectivement ce qu'atteste l'observation de nous-mêmes. Souvent, nous apercevons à l'aide de la réflexion un certain rapport entre l'idée rappelée et une autre idée qui nous occupait au moment du rappel. Une idée renouvelée par le souvenir, dans un certain instant, n'est donc point une idée quelconque; c'est précisément une idée liée ou associée avec l'idée qui est présente à l'esprit

dans cet instant. Le souvenir a sa raison dans l'*association des idées* (*voy.*). Nous avons vu deux personnes ensemble; l'idée de l'une s'est associée à l'idée de l'autre: que la première ou l'idée de la première nous apparaisse de nouveau, comme elle a quelque chose de commun avec la seconde, elle suscitera cette dernière. Quelquefois la seconde idée, c'est-à-dire le souvenir, nous revient d'elle-même; d'autres fois, au contraire, nous avons besoin d'efforts pour l'appeler à la suite de l'idée à laquelle elle est liée dans notre esprit. Dans le premier cas, la mémoire est dite *passive :* par elle *nous nous souvenons;* dans le second, elle est *active*, et alors *nous nous rappelons* proprement. Nous ne saisissons pas toujours de rapport entre le souvenir et l'idée du moment qui l'amène; néanmoins, l'analogie nous porte à croire que ce rapport existe: ce qui explique le souvenir dans les cas le mieux connus et le plus observables, doit l'expliquer aussi dans ceux où le fait se passe d'une manière moins claire et moins apparente.

Telle est la loi ou la condition de la mémoire; tel est le rapport de cette faculté avec l'association des idées. Sans le pouvoir d'unir nos idées les unes aux autres au moment de leur acquisition, nous ne nous souviendrions pas, ou, en supposant qu'il y ait des souvenirs tout spontanés, nous ne nous souviendrions que d'un très petit nombre de choses. L'association est donc une faculté mémorative et non pas perceptive, en ce qu'elle détermine l'action de la mémoire, ou tout au moins en ce qu'elle permet à cette faculté de prendre un vaste développement.

Il faut aussi rapporter à la mémoire la *réminiscence* et l'*imagination*. On appelle réminiscence le souvenir d'une idée dont on ignore où et quand on l'a acquise. Je rencontre une personne que j'ai vue quelque part il y a quelque temps, mais sans pouvoir déterminer avec précision ni le lieu ni le temps : mon souvenir est une réminiscence. Le poëte et l'artiste n'inventent pas les idées qu'ils mettent en œuvre; ils les empruntent à la réminiscence, car le nom de réminiscence se donne également et au souvenir inachevé sous le rapport du temps et de l'espace, et à la mémoire en tant qu'elle le produit. Suivant Platon, nous n'acquérons pas pour la première fois en cette vie nos idées rationnelles, nous les avions eues déjà avant de venir au monde: ce sont des réminiscences et non pas des souvenirs, puisque nous ne nous rappelons pas les circonstances principales de temps, de lieu, de manière, qui ont accompagné leur acquisition dans une prétendue vie antérieure. Quant à l'imagination (*voy.*), c'est une faculté mémorative, en ce sens que la mémoire ou plutôt la réminiscence, lui fournit ses données. Les Muses sont filles de Mnémosyne (*voy.* ces mots).

Nous avons indiqué, d'après les philosophes écossais, la condition psychologique déterminante du souvenir. On n'en connaît pas aussi bien la condition physiologique occasionnelle. En général, on peut conjecturer avec vraisemblance que le système nerveux joue un rôle dans le rappel tout comme dans l'acquisition des idées. Mais en quoi consiste ce rôle? comment s'opère-t-il? nous l'ignorons. Les psychologues ont hasardé sur ce point des hypothèses dont nous rapporterons en peu de mots les deux principales, celle de Bonnet et celle de Descartes (*voy.* leurs articles).

Suivant Bonnet, les objets, en agissant sur nos organes, émeuvent nos fibres nerveuses. Ce mouvement se répétant plusieurs fois de la même manière, les nerfs acquièrent une certaine aptitude à se mouvoir de cette manière en l'absence même des objets et indépendamment de leur action; d'où il résulte que les idées attachées à ces mouvements se reproduisent à leur suite. Nos nerfs sont comme des cordes, qui, à force de vibrer de certaines façons sous l'impression des objets, finissent par vibrer ainsi d'elles-mêmes, quand les objets ne sont plus là pour les mouvoir. Dans la doctrine cartésienne, qui est la même au fond, les nerfs sont remplis d'un fluide connu dans l'école sous le nom d'*esprits animaux*, et le rappel des idées dépend, non pas du mouvement spontané des nerfs, mais des ondulations de ce fluide imaginaire. L'habitude des mêmes perceptions lui faisant parcourir plusieurs fois les mêmes voies,

il finit par les reparcourir de lui-même sans avoir besoin d'une nouvelle impression des objets.

Outre que rien ne démontre la réalité des esprits animaux, non plus que le fait de leur ondulation, non plus que celui du mouvement des nerfs quand le souvenir a lieu, toute cette théorie tend à faire considérer le mouvement des esprits animaux ou des nerfs, non pas seulement comme l'occasion, mais comme la cause efficiente du souvenir; comme si notre esprit concevait une liaison nécessaire entre un mouvement purement physique et un phénomène tout spirituel. D'ailleurs, cette explication fût-elle aussi fondée et aussi satisfaisante qu'elle l'est peu, elle ne rendrait compte que d'un petit nombre de nos souvenirs, elle ne s'appliquerait point à ceux des choses abstraites, à ceux par lesquels sont renouvelées des idées dont l'acquisition n'a été accompagnée d'aucune excitation sensible capable d'ébranler les nerfs, ou d'agiter le fluide qu'ils sont supposés contenir. L-F-E.

MÉMOIRES (litt.). Ils sont le supplément de l'histoire et souvent plus attrayants qu'elle-même, surtout pour une génération curieuse et maligne qui aime qu'on lui fasse voir les grands personnages en désbabillé et qu'on lui montre *le dessous des cartes*.

L'antiquité offre peu d'exemples de ce genre de composition, dans lequel on ne peut guère classer chez elle que les écrits de Xénophon et les *Commentaires* de César. Il est à regretter que leur exemple n'ait pas eu plus d'imitateurs. Quelle lumière n'auraient pas jetée sur une foule d'événements, parfois embellis, souvent défigurés sans doute par les pompeux récits des historiens, les narrations moins apprêtées des contemporains, les récits de ceux qui en avaient été témoins et souvent même acteurs!

Si la vieille France n'a pas eu des Tite-Live et des Tacite, elle a du moins compté parmi ses écrivains un grand nombre d'auteurs de Mémoires pleins d'intérêt sur presque toutes les époques de son histoire; compositions en quelque sorte improvisées qui sont au nombre de ses richesses littéraires et lui assurent, dans cette sorte de productions, une incontestable supériorité.

Il ne faut pas, toutefois, se le dissimuler : l'impartialité, cette qualité si désirable chez un narrateur, est plus facile à l'historien, surtout quand il n'est pas contemporain des faits qu'il raconte, qu'à l'auteur de Mémoires qui ne peut guère parler froidement des événements récemment arrivés sous ses yeux et dont l'intérêt est encore palpitant au moment où il saisit sa plume. Bien moins encore peut-on, lorsqu'il y a pris part, espérer de lui une entière sincérité. C'est en comparant ensemble les divers récits, en contrôlant les uns par les autres*, que la postérité peut découvrir ce qu'il y a de vrai dans chacun et y recueillir, comme désormais acquises à l'histoire, d'importantes révélations.

A nos richesses biographiques (*voy.* BIOGRAPHIE, AUTOBIOGRAPHIE, etc.), le dernier siècle ajouta les Mémoires de divers écrivains célèbres qui n'excitèrent pas moins vivement l'attention publique; car la littérature était devenue aussi une puissance. Un fragment trop court, tracé dans ce genre par la plume de Voltaire; les *Confessions* de J.-J. Rousseau et les *Mémoires* de Marmontel (*voy.* ces noms), brillèrent au premier rang de ces publications.

Mais il était réservé à notre époque de voir la composition de cette sorte d'écrits et le goût du public pour eux devenir une manie. On sait quel débordement de Mémoires nous a inondés, surtout depuis une vingtaine d'années: tel personnage politique faisait des siens son panégyrique, tel autre son apologie; les uns y consignaient des accusations contre leurs adversaires, d'autres, des appels au scandale. L'amour-propre de tel homme, presque ignoré, lui persuadait qu'il ne pouvait priver ses concitoyens du récit détaillé de ses faits et gestes. Enfin, après être descendus jusqu'aux ignobles narrations d'un agent de police (Vidocq), les Mémoires contemporains en vinrent à nous offrir les vaniteuses révélations d'un assassin (Lacenaire) et les calomnieuses

(*) Comme l'a fait, par exemple, M. Schlosser, à Heidelberg, relativement aux Mémoires sur Napoléon. S.

épigrammes d'une empoisonneuse (Mme Lafarge, née Cappelle).

Toutefois, les Mémoires vraiment autographes ne suffisant pas encore à l'avidité du public, les libraires commandèrent à leurs fournisseurs une foule de Mémoires fictifs attribués à des personnages qui avaient marqué dans le monde, de quelque manière que ce fût. On nous donna ceux de Lafayette, longtemps avant que sa famille publiât les véritables; ceux de Napoléon, de Louis XVIII, du cardinal Dubois, de tous les acteurs célèbres, de toutes les maîtresses de nos rois, y compris celles qui, comme Mme Dubarry, auraient su tout au plus écrire leur nom. Leur profusion a fini cependant par produire le dégoût; la fièvre *mémorialiste*, après avoir été exploitée encore par deux femmes aussi célèbres par leur esprit que par les revers de fortune qu'elles eurent à essuyer (*voy.* Genlis et Abrantès), s'est calmée chez les lecteurs et par suite chez les écrivains. M. O.

L'énumération des Mémoires qui enrichissent notre littérature et forment une source inépuisable pour notre histoire serait trop longue à donner ici; nous pouvons d'ailleurs renvoyer le lecteur à ce que nous en avons dit ailleurs (T. XI, p. 547 et suiv., ainsi qu'aux art. Joinville, Comines, Marguerite de Valois, Brantôme, Saint-Simon, Retz, Dangeau, Choisy, Duclos, Ségur, Nodier, et à la plupart des autres que nous avons mentionnés, *ibid.*, p. 549). On sait que M. de Chateaubriand a promis des *Mémoires d'outre-tombe*. Nous avons également donné les titres des diverses collections de Mémoires relatifs à l'histoire de France, notamment de celles de M. Guizot, de M. Buchon, de Petitot, de MM. Michaud et Poujoulat, de MM. Berville et Barrière. On doit, en outre, à M. Guizot les *Mémoires* relatifs à la révolution d'Angleterre. En langue allemande, les *Mémoires* (*Denkwürdigkieten*) de Dohm (*voy.*) sont plutôt des fragments historiques; ceux de Gœthe (*voy.*) sont, d'après leur titre même, en partie fictifs; on pourrait citer ceux de M. Gagern (*voy.*) et quelques autres, mais ce genre n'a jamais beaucoup réussi à nos voisins d'outre-Rhin. Schiller a publié une collection de *Mémoires historiques*, du XIIe siècle jusqu'à lui, Iéna, 1790-1806, 33 vol. in-8°.

On donne également le titre de *mémoires* aux dissertations sur quelque objet de science, d'érudition, de littérature, etc., et particulièrement lorsqu'elles sont destinées à être lues devant les corps savants: aussi presque toutes les académies (*voy.*) publient-elles des collections de mémoires. Un mémoire est encore un écrit sommaire que l'on remet à quelqu'un pour le faire ressouvenir de quelque chose, ou pour lui donner des instructions sur quelque affaire. Dans les procès, les avocats rédigent des mémoires pour justifier leurs clients; et comme le plus souvent ils ne se tiennent pas seulement sur la défensive, mais prennent l'offensive pour dénigrer leurs adversaires, bien souvent la justice ordonne la suppression de tel ou tel mémoire. S.

MÉMORANDUM (ce qu'on veut retenir ou ce dont on veut qu'un autre se souvienne), espèce de note diplomatique contenant l'exposé sommaire de l'état d'une question, et la justification de la position prise par un cabinet, ou des actes qui en sont émanés. Le plus souvent ces pièces ne sont pas destinées à la publicité; mais dans un temps où l'opinion publique est une véritable puissance, on les voit souvent paraître au grand jour, non pas officiellement et par le journal organe habituel d'un cabinet, mais par une voie détournée, comme par exemple par l'intermédiaire de la *Gazette d'Augsbourg* (*voy.*), sorte de terrain neutre où toutes les politiques ont leur organe et sont toujours sûres d'être accueillies quand elles ont un caractère officiel. S.

MÉMORIAL, autre espèce de *mémorandum*, dans la signification primitive du mot, désigne aussi souvent, comme le mot *mémoire*, un ouvrage qui renferme les souvenirs de celui qui écrit: le *Mémorial de Sainte-Hélène* (*voy.* Las Cases) en est sans contredit l'exemple le plus important. On donne encore ce nom à des placets ou mémoires particuliers qui servent à instruire une affaire; mais on ne s'en sert guère alors qu'en parlant des cours de Rome ou d'Espagne. Z.

MEMPHIS, ancienne capitale de la Moyenne-Égypte, située sur la rive gauche du Nil, non loin du Caire (*voy.* Égypte, T. IX, p. 261), et près de la petite ville de Djizeh. Mit-Rahemy en marque l'emplacement, nommé encore *Menf*, mais il ne reste rien de cette cité célèbre, dont la fondation était attribuée au roi Ménès, et qui était la seconde résidence des pharaons, si ce n'est quelques fragments de granit et un colosse. Ruinée au VIII^e^ siècle par les Sarrazins, elle tomba peu à peu dans l'oubli, et on ignorerait peut-être encore aujourd'hui son véritable emplacement, sans l'expédition française en Égypte (*voy.* T. XI, p. 288); la commission scientifique dont Bonaparte s'était fait accompagner a levé tous les doutes à cet égard. Il existe une description exacte des ruines de cette ville, par notre savant collaborateur, M. Jomard. Le temple de Vulcain, qui au temps d'Hérodote faisait l'admiration des étrangers, était le monument le plus remarquable de cette ville. Le bœuf Apis avait pour demeure un palais magnifique construit en regard du portique de ce temple. Une avenue de sphinx gigantesques, ensevelis aujourd'hui sous les sables du désert, conduisait à un temple célèbre, consacré à Sérapis. Mais ce qui faisait la plus grande richesse de Memphis, c'était un système de canaux qui lui assurait des communications avec le Nil, le lac Mœris et la lagune Maréotis. Rivale de Thèbes (*voy.*), Memphis éclipsait déjà la ville aux cent portes, lorsque l'expédition de Cambyse porta un coup fatal à sa richesse et à son industrie. La fondation d'Alexandrie (*voy.*) vint, plus tard, achever la ruine de son commerce et de sa prospérité. Les Pyramides (*voy.*) sont au nord de Memphis, en se rapprochant du Delta. D. A. D.

MENA (Juan de), *voy.* Espagnoles (*lang. et litt.*), T. X, p. 31.

MÉNADES, *voy.* Bacchantes.

MÉNAGE (Gilles), savant et bel-esprit, naquit à Angers, le 15 août 1613. Fils de Guillaume Ménage, avocat du roi, il suivit d'abord la carrière du barreau; mais il ne tarda pas à se dégoûter de sa profession. En vain son père voulut-il se démettre de sa charge en sa faveur: Gilles, entêté de gloire littéraire, brava le ressentiment paternel, en refusant les provisions d'avocat du roi. Il prit de ce moment la tonsure, sans cependant se faire ordonner prêtre, et, sous l'aile de Chapelain, il se livra à son irrésistible penchant, l'érudition, et malheureusement aussi au culte de la poésie française qui lui fut toujours ingrate, et à celui de la muse italienne, qui, dit-on, le lui fut un peu moins. Pour justifier le choix de l'Académie de la Crusca, dont il avait reçu le brevet d'associé, il publia, en 1669, en italien, les *Origines de la langue italienne*, ouvrage demeuré classique au-delà des Alpes. Son *Dictionnaire étymologique* ou *Origines de la langue française* avait vu le jour dès 1650, Paris, 1 vol. in-4°. Fruit d'une immense lecture, d'infatigables recherches, d'une saine érudition, ce livre est le plus beau titre de Ménage à l'estime de la postérité; et si des conjectures plus que hasardées le déparent, s'il révèle parfois une étude mal digérée de notre vieux langage, il n'en jouit pas moins encore d'une juste autorité, il n'en a pas moins fait oublier sans retour les imparfaites ébauches des devanciers de l'auteur. Une nouvelle édition en fut publiée après la mort de Ménage avec les matériaux préparés par lui, et l'on recherche surtout la troisième, due aux soins de Jault, Paris, 1750, 2 vol. in-fol.

De 1672 à 1676, Ménage publia des *Observations sur la langue française*, à l'instar de celles de Vaugelas (*voy.*), et des *Mélanges* semi-satiriques qui firent plus ou moins de bruit à leur apparition, et parmi lesquels se trouve une pièce, *La Requête des Dictionnaires*, qui souleva contre lui l'Académie-Française et lui en ferma les portes.

Il avait été le commensal et le favori du cardinal de Retz (*voy.*). Quand il eut perdu ses bonnes grâces, il se concilia celles du cardinal Mazarin et devint son conseil pour la distribution des pensions aux gens de lettres, dans laquelle il eut la prudence de ne pas se laisser oublier; et, grâce à cette addition à son patrimoine, il coula dans l'aisance une vie tranquille et studieuse que des disputes littéraires vinrent seules trou-

bler. Plus tard, il paya la dette de la reconnaissance en publiant un recueil de poésies écrites en l'honneur de Mazarin.

Cependant les ouvrages de Ménage se succédaient avec rapidité. Il donnait en italien des *Observations sur l'Aminte du Tasse*; une édition de Diogène-Laërce, grecque latine, avec un ample commentaire diffus, prolixe et sans goût, mais qui atteste chez l'auteur un vaste savoir; puis des dissertations sur divers passages du droit romain : *Les beautés du droit civil* (*Juris civilis amœnitates*), dérobées pour la plupart, quant au fond, à Albéric Gentilis; un *Commentaire* assez imparfait sur Malherbe, et différents morceaux de biographie, d'histoire et des vers italiens. Toutes ces publications répandirent son nom à l'étranger. Christine de Suède voulut l'attirer près d'elle, et, quand elle vint en France, elle le chargea de lui présenter les écrivains les plus illustres de la capitale. Savant en plus d'un genre, profond érudit, philologue et grammairien habile, heureux compilateur, il avait, il est vrai, mérité le titre de *Varron françois* que Bayle lui décerna; mais enclin malheureusement à prendre sa mémoire pour son génie, ses fatales réminiscences, frappant en quelque sorte son esprit de stérilité, firent trop souvent de lui un plagiaire et valurent de cruels déboires à son amour-propre. L'esprit même qu'il portait dans la société n'était la plupart du temps encore qu'un esprit d'emprunt.

Il avait enseigné le latin à M^me^ de La Fayette, comme il ouvrit les sources de la belle littérature à M^me^ de Sévigné, en lui apprenant le latin, l'italien et l'espagnol. Cependant la gravité du pauvre homme n'avait pu tenir contre les grâces naturelles de son écolière : il *avait aimé M^me^ de La Fayette en vers; il aima la marquise en prose*, dit-il lui-même dans une de ses lettres. Mais la spirituelle marquise se moqua de sa passion en feignant de n'y pas croire.

Huet, dont il avait été le concurrent pour l'éducation du Dauphin; Bochart, Petit, Balzac, Sarrazin, Benserade, Chapelain, Pellisson, M^mes^ de Sévigné et de La Fayette, M^lle^ de Scudéry, l'aimèrent par ses bons côtés; il était l'idole de cette fameuse société de l'hôtel de Rambouillet; mais Molière, qu'il avait desservi auprès du duc de Montausier, le fouetta d'un vers sanglant aux endroits vulnérables; Racine, à son tour, le poursuivit de ses sarcasmes et lui ferma les portes de l'Académie. Tout le monde le reconnut dans le rôle de Vadius des *Femmes savantes*. Boileau dont il s'était, par de bons rapports de société, concilié la neutralité, lui épargna, il est vrai, le pilori de ses satires; mais les épigrammes n'en poursuivirent pas moins le pauvre savant jusque dans la tombe, où il descendit à Paris, le 23 juillet 1692; et même après sa mort, les railleurs ne le laissèrent pas en repos : on ne tarit pas de plaisanteries sur son compte dans le *Menagiana*. F. D. C.

MÉNAGERIE. On appelait d'abord ainsi un lieu destiné à l'éducation du bétail; mais ensuite ce nom est devenu celui des collections d'animaux rares et précieux, entretenus pour la curiosité des visiteurs non moins que pour l'étude. Ces établissements sont très utiles aux progrès de la zoologie et à l'avancement des sciences anatomiques et physiologiques. Si Alexandre n'eût assemblé à grands frais, de toutes les parties de l'Asie, une foule d'animaux rares et curieux, Aristote n'eût peut-être jamais écrit sur l'histoire naturelle. Les animaux envoyés à Rome, du fond de toutes les provinces tributaires, beaucoup plus pour les plaisirs du cirque que pour l'étude des sciences, ont cependant servi aux travaux de Pline. Chez nous, Perrault, Buffon, Daubenton, n'ont pu formuler leurs utiles observations que grâce à l'établissement des ménageries. Sous Louis XIV, Versailles possédait une ménagerie, qui depuis a été transportée au Jardin des Plantes à Paris, et qui est devenue l'une des plus belles et des plus riches collections de ce genre. Il y a environ 15 ans que la société zoologique de Londres a fondé dans cette capitale un *Jardin zoologique* destiné à rendre les mêmes services à la science. Presque toutes les capitales de l'Europe ont imité cet exemple. D. A. D.

MÉNALIPPE, *voy.* CHARITON.

MÉNANDRE, le plus illustre représentant de la comédie nouvelle chez les Grecs, comme Aristophane (*voy.*) l'avait été de la vieille comédie, était né au bourg de Cephisia, près d'Athènes, la 3e année de la CIXe olympiade (342 av. J.-C.). Ses jeunes années se passèrent sous le règne d'Alexandre, et sa vie s'acheva sous les premiers successeurs de ce grand roi. Il mourut dans la CXXIIe olympiade, la première année, selon la chronique d'Eusèbe, la 3e année, selon d'autres, c'est-à-dire à l'âge de 50 ou 52 ans (292 ou 290 av. J.-C.). On prétend qu'il se noya en se baignant dans le Pirée.

Trois hommes des plus distingués, qui furent ses maîtres, paraissent avoir exercé une influence décisive sur la direction de son esprit et sur les travaux qui remplirent son existence. Il était neveu du poëte comique Alexis, un des auteurs de la comédie *moyenne* (*voy. litt.* GRECQUE, T. XIII, p. 66). Alexis initia le jeune Ménandre à cet art nouveau, qui, non content de parodier avec malice les poëtes contemporains, s'attachait à retracer les vices et les ridicules de la société, et s'étudiait à esquisser des caractères, à ourdir une intrigue, afin d'exciter la curiosité des spectateurs. En même temps, Ménandre suivait les leçons du philosophe Théophraste (*voy.*) : c'est à son école sans doute qu'il forma ce talent d'observation qui l'a placé au premier rang, non seulement parmi les auteurs comiques, mais même parmi les moralistes. Enfin, il était lié d'une étroite amitié avec Épicure (*voy.*), qui était né la même année que lui, et dont il devint aussi le disciple. L'Anthologie (*voy.*) a conservé de lui le distique suivant sur Épicure et sur Thémistocle : « Salut aux deux fils de Néoclès; l'un affranchit sa patrie de l'esclavage, l'autre de la superstition. » Les lettres d'Alciphron (II, 4) font foi du goût que Ménandre avait conçu pour la doctrine d'Épicure. Il aimait le luxe et les aises de la vie ; c'est ainsi du moins que Phèdre nous le présente dans une de ses fables.

Ménandre était devenu l'ami de Démétrius de Phalère, et lorsque celui-ci fut renversé du pouvoir, il lui resta fidèle dans sa disgrâce. Plus tard, il fut recherché par le roi d'Égypte, Ptolémée, fils de Lagus, qui envoya des ambassadeurs pour l'engager à venir à sa cour, et fit même partir un vaisseau qui devait le transporter à Alexandrie. Mais Ménandre préféra à la faveur d'un roi le séjour de sa patrie et les applaudissements des Athéniens, qui cependant ne paraissent pas lui avoir toujours rendu une complète justice pendant sa vie. En effet, sur plus de cent comédies qu'il fit représenter, il n'obtint que huit fois le prix ; et l'on prétend que, plein de la conscience de sa supériorité, il dit un jour à Philémon, son rival heureux : « Est-ce que tu ne rougis pas, Philémon, toutes les fois que tu es proclamé mon vainqueur? » Mais il fut bien dédommagé plus tard des injustices passagères de ses contemporains. Sa gloire ne fit que grandir dans la postérité. Plutarque, Quintilien, expriment la plus vive admiration pour ses ouvrages. Ce dernier vante surtout la convenance parfaite avec laquelle il fait parler à chaque personnage, à chaque âge, à chaque condition, le langage qui lui convient. Plaute et Térence se sont enrichis de ses dépouilles ; ils ont transporté ses plus belles pièces sur le théâtre de Rome; et Jules César, dans les six vers qui nous restent de lui, tout en louant Térence pour la pureté du langage et la douceur de son style, l'appelle *un Demi-Ménandre*, eu égard à la verve comique qui lui manquait. On sait que S. Paul (1 Corinth., XV) cite ce vers de Ménandre, tiré de sa comédie de *Thaïs* : « *Les mauvaises compagnies corrompent les bonnes mœurs.* »

Malheureusement aucune de ses pièces ne nous est parvenue en entier : il en est plus de 80 dont il nous reste des fragments. Le meilleur recueil qui en ait été fait est celui de M. Meinecke (Berlin, 1823), qui a été reproduit à la suite de l'Aristophane de F. Didot. Ces fragments suffisent pour nous donner une idée de la perte que nous avons faite par la destruction de ses ouvrages. On peut encore y reconnaître l'élégance et la pureté du style, l'esprit fin et gracieux qui séduisait les intelligences les plus élevées, en même temps qu'il agissait sur la multitude par la gaîté, la verve et la force comique. A. D.

MENCHIKOF, *voy.* MENTCHIKOF.

MENCIUS, *voy.* MENG-TSEU.

MENDANA (ARCHIPEL), *voy.* MARQUISES.

MENDELSSOHN * (Moïse), célèbre philosophe israélite, né à Dessau, le 12 septembre 1729, et mort à Berlin, le 4 janvier 1786. Son père était un pauvre maître d'école. Dès son enfance, Mendelssohn montra les plus heureuses dispositions. Le fameux livre de Maïmonide, *More Nebochim* (Guide de ceux qui s'égarent), fit surtout une impression profonde sur son esprit, et décida peut-être de son avenir. A peine âgé de 13 ans, la misère le força de quitter la maison paternelle pour pourvoir à sa subsistance. Il se rendit à Berlin, où il vécut plusieurs années des charités de ses coreligionnaires. Toujours avide d'apprendre, le jeune Moïse ne se laissa pas abattre par sa triste position; il rechercha la connaissance de quelques hommes distingués de sa nation, le mathématicien Israël Moses, le médecin Kisch, le docteur Salomon Gumpertz, qui développèrent en lui son amour de l'étude. Mendelssohn vivait ainsi sans existence assurée, lorsqu'un riche fabricant juif, nommé Bernhard, lui confia l'éducation de ses enfants, et plus tard l'associa à son commerce. En 1754, il se lia intimement avec Lessing, qui revit, dit-on, le manuscrit de ses *Lettres sur le sentiment* (Berlin, 1755, in-8°), où l'auteur fait l'analyse du beau dans les arts, et recherche l'origine et la nature de nos sensations. Après cette première publication, Mendelssohn travailla avec ses amis, Abbt, Nicolaï et Lessing, à différents recueils périodiques, la *Bibliothèque des Belles-Lettres*, les *Lettres sur la littérature moderne* (1761-66), la *Bibliothèque allemande universelle* (1765-92), etc. En 1767, il fit paraître *Phædon, sur l'immortalité de l'âme*, en trois dialogues (Berlin, in-8°). Cet ouvrage, qui est son chef-d'œuvre, a été traduit dans la plupart des langues de l'Europe et plusieurs fois en français. L'auteur y traite des preuves de l'existence de Dieu et de l'immortalité de l'âme. C'est à la suite de cette publication que Lavater, dans son admiration pour l'auteur, lui dédia sa traduction de la *Palingénésie* de Bonnet, en le conjurant d'abandonner la religion de ses pères; mais Mendelssohn résista à son zèle avec tant de convenance, que le diacre de Zurich crut devoir lui faire des excuses. La correspondance qui s'établit entre eux à ce sujet est pleine d'intérêt *. Mendelssohn s'occupa ensuite de son *Essai d'une traduction allemande des cinq livres de Moïse* (Gœtt., 1778), qu'il fit suivre de sa traduction allemande des *Psaumes* (Berlin, 1783-88, in-8°). Tels sont ses principaux titres de gloire. Comme philosophe, Mendelssohn était éclectique: il n'a fondé aucun nouveau système. Comme écrivain, il contribua puissamment, avec son ami Lessing, à la révolution qui s'opéra à cette époque dans la littérature allemande sous le rapport du goût et de la critique. Mendelssohn était petit de taille; dès sa 10^e^ année, il fut affecté, à la suite d'une fièvre nerveuse, d'une déviation de l'épine dorsale; il avait les yeux noirs, le front haut; sa physionomie était mobile et pleine d'expression; sa modestie allait jusqu'à la timidité; sa bienfaisance, son affabilité lui faisaient de nombreux amis. « Placé dans le monde entre l'intolérance des juifs et celle des chrétiens, dit M. Friedlænder, il sut contenir la hiérarchie rabbinique et s'opposer à l'esprit de prosélytisme. Il ne croyait pas qu'avec les dogmes on inoculât aussi la vertu; mais il était également ennemi de la philosophie trop hardie de son temps.... Tous ses efforts tendirent à préparer et à faire désirer à sa nation cette liberté civile sans laquelle toute civilisation devient impossible.... C'est Mendelssohn, sans contredit, qui a amené entre les juifs et les chrétiens ce rapprochement que l'on observe aujourd'hui.... Les juifs disaient qu'après Moïse le législateur et Moïse Maïmonide, ils n'avaient que Moïse Mendelssohn.» Mendelssohn a laissé plusieurs enfants : ses deux fils ont suivi la carrière du com-

(*) C'est-à-dire *fils de Mendel*. C'était un usage parmi les Juifs de l'Allemagne d'ajouter le mot de *fils* (*sohn*) au nom paternel.

(*) *Lettres juives du célèbre Moses Mendelssohn*, avec remarques et réponses de Kœbele, trad. de l'allem., Francf., 1771, in-8°. S.

merce; le célèbre compositeur Félix Mendelssohn-Bartholdy (*voy.* l'art. suivant) descend de l'un d'eux; de ses deux filles, l'aînée, mariée à un banquier nommé Veit, fut enlevée par Frédéric Schlegel, qui l'épousa, et elle embrassa avec lui la religion catholique : deux fils qu'elle avait eus de son premier mari se sont fait un nom dans la peinture. La cadette des filles de Mendelssohn s'est vouée à l'instruction. EM. H-G.

MENDELSSOHN-BARTHOLDY (FÉLIX), un des compositeurs allemands les plus renommés, est né à Berlin, le 3 février 1809 (*voy.* la fin de l'art. préc.). Ses talents se manifestèrent de bonne heure, et grâce à la fortune de ses parents qui lui permit de les cultiver, dès l'âge de 8 ans il jouait du piano comme un maître. A l'âge de 9 ans, il se fit entendre pour la première fois en public, dans sa ville natale. L'année suivante, il vint à Paris avec sa famille. A cette époque, il avait déjà en portefeuille un grand nombre de compositions, dont quelques-unes furent publiées en 1824. Les succès qu'elles obtinrent ne purent décider son père à lui laisser suivre une carrière vers laquelle l'entraînait son génie; il crut devoir consulter Cherubini sur la vocation de son fils, et fit exprès le voyage de Paris. Le directeur du Conservatoire lui ayant conseillé de ne point combattre davantage le goût du jeune virtuose, celui-ci put dès lors se livrer exclusivement à l'étude de la musique. En 1827, M. Mendelssohn fit représenter avec succès, à Berlin, un grand opéra : *Les noces de Gamache*. En 1829, il remit en vogue la magnifique musique religieuse de Sébastien Bach, en la jouant à l'Académie de chant de Berlin. Il visita ensuite l'Angleterre, la France et l'Italie. Ce fut dans ce voyage qu'il fit exécuter, à Paris, l'ouverture du *Songe d'une nuit d'été*, qu'il avait composée à l'âge de 17 ans, le seul de tous ses ouvrages qui soit devenu populaire. De retour dans sa patrie, il donna des concerts au profit des indigents, et alla ensuite à Dusseldorf, où il essaya de fonder un théâtre. Son entreprise ayant échoué, il se rendit en Angleterre, et la réputation qu'il y acquit grandit encore celle dont il jouissait déjà en Allemagne. Cependant, ce qui contribua surtout à sa célébrité, ce fut son oratorio de *S. Paul*, celle de ses compositions qui montre le mieux ses qualités et ses défauts. On y reconnaît, en effet, un musicien consommé qui a étudié à fond Sébastien Bach et Hændel, mais qui manque d'enthousiasme et peut-être d'imagination. Aussi a-t-on dit de lui qu'il serait le premier des musiciens qui eussent jamais existé, si la musique n'était qu'une science. Au reste, c'est surtout par ses compositions légères, par ses quatuors surtout, où la science et le goût suffisent, que M. Mendelssohn-Bartholdy s'est acquis une réputation méritée, et qu'il s'est placé, dans l'opinion de l'Allemagne, immédiatement après Haydn, Mozart et Beethoven. Le roi de Prusse, Frédéric-Guillaume IV, qui l'a nommé, en 1841, son maître de chapelle, lui prodigue les encouragements les plus flatteurs. On lui doit une traduction en allemand, dans le mètre de l'original, de l'*Andrienne*, comédie de Térence, avec une introduction et des notes de M. K.-W.-L. Heyse (Berlin, 1826, in-4°). *C. L. m.*

MENDIANTS (ORDRES), ceux dont les religieux vivaient de quêtes et d'aumônes : les Capucins, les Jacobins les Franciscains, les Augustins et les Carmes étaient de ce genre. Les quatre derniers ordres étaient spécialement connus sous le nom des *Quatre-Mendiants*. *Voy.* ORDRES MONASTIQUES. X.

MENDICITÉ, PAUVRETÉ, INDIGENCE. Ces expressions sont employées par beaucoup de personnes comme synonymes dans le langage usuel, et cependant elles ne peignent pas la même situation. La pauvreté est le manque du nécessaire : c'est le commencement de l'indigence, mais elle n'est pas encore l'indigence. L'indigence est le dernier degré de la pauvreté, le dénûment absolu. La mendicité est l'indigence solliciteuse qui cache quelquefois la plus affreuse misère, mais plus souvent encore l'oisiveté la plus coupable. De tout temps, la bienfaisance (*voy.*) publique a distingué l'indigent du mendiant; les législations de tous les peuples sur cette matière ont eu à cet égard des principes et des règles identiques : partout le pauvre secouru comme

un frère malheureux; partout le mendiant proscrit et souvent puni comme un criminel. Ces distinctions se développent principalement sous l'influence du christianisme. « Que celui qui ne veut point travailler, dit l'apôtre, renonce aussi à manger. » Au moyen-âge, l'Église intervient pour protéger le faible et assister le pauvre; mais cette intervention ne s'étend pas sur les mendiants : « Qu'il ne soit pas permis aux mendiants d'errer dans le pays, dit la loi des pauvres, que personne ne donne l'aumône au pauvre qui refuse de travailler de ses mains! » Malgré les prohibitions et les règlements, la mendicité se développait néanmoins d'autant plus que nulle part les conditions du travail n'étaient parfaitement déterminées. Ainsi l'affranchissement des serfs couvrit le territoire de mendiants, pour la plupart vivant de vols et de pillage. Effrayé d'un tel état de choses, le roi Jean, par une ordonnance de 1350, déclara que les mendiants et gens sans aveu seront tenus de travailler ou de quitter le territoire. « S'ils n'ont aveu, dit-il, ils seront mis au pilori; à la tierce fois signés au front d'un fer chaud et bannis. »

En Angleterre aussi bien qu'en France, la mendicité, comme une lèpre hideuse et dégoûtante, exerçait de cruels ravages. La loi prononçait les châtiments les plus sévères contre les mendiants, la marque au front, la mutilation des oreilles et la mort même. Cette pénalité était néanmoins impuissante et le spectacle de la misère arrachait à la reine Élisabeth cet aveu : *Pauper ubique jacet*. Le célèbre statut de 1601 extirpa la mendicité du sol anglais, en ordonnant à chaque paroisse de procurer du travail au pauvre valide et de soulager le pauvre invalide. Telle a été l'origine de cette fameuse *taxe des pauvres* qui écrase l'Angleterre. Quelques modifications ont été apportées au statut de 1601 par le bill du 4 août 1834. *Voy.* PAUPÉRISME.

En France, la législation s'est constamment appliquée à garantir au pauvre les secours les plus étendus (*voy.* HOSPICES, BUREAUX DE BIENFAISANCE), et en même temps à extirper la mendicité. L'Assemblée constituante la classa au nombre des délits. La Convention nationale maintint l'œuvre de la Constituante, en proposant l'érection de maisons de répression pour recevoir les contrevenants. Ce projet ne fut jamais exécuté. Plus tard, des *dépôts de mendicité* furent établis et organisés par Bonaparte; mais ces établissements disparurent avec l'empire. Il est très peu de départements qui les aient conservés. Le département de la Seine entretient deux dépôts de mendicité, l'un à Saint-Denis, l'autre à Villers-Coterets (Aisne). Le dépôt de Saint-Denis reçoit les reclus libérés restant sans travail et sans ressources et les individus surpris en état de récidive pour délit de mendicité; le dépôt de Villers-Coterets est plus spécialement destiné aux pauvres vieux et infirmes. La disparition des dépôts de mendicité est une lacune importante dans notre organisation. C'est d'ailleurs ce qu'ont compris plusieurs conseils généraux de départements qui provoquent aujourd'hui leur rétablissement. L'existence des dépôts de mendicité a pour effet d'affaiblir l'esprit de vagabondage qui se propage dans les grandes villes. Le vagabondage engendre la mendicité; l'un et l'autre sont, il est vrai, sévèrement punis par notre Code pénal, mais le vagabond, comme le mendiant sans asile et sans moyens d'existence, recherche la prison comme un bienfait. Cet état de choses est injuste et indigne de la civilisation. Il est temps d'y remédier en organisant des maisons de travail : alors seulement la mendicité pourra être punie comme un délit. *Voir* l'ouvrage de M. de Gerando, *De la bienfaisance publique*.

Dans toute l'Europe, la mendicité est l'objet des mêmes répugnances, et, de la part des lois, de la même sévérité. Dans les Pays-Bas, elle est punie en vertu de la pragmatique de l'empereur Charles-Quint du 7 octobre 1531, et nous avons parlé, à l'article COLONIES AGRICOLES, des essais qu'on a faits pour la supprimer entièrement. En Belgique, par la loi du 13 août 1833, l'entretien des mendiants et vagabonds, dans les dépôts de mendicité, est à la charge des communes de leur domicile, et lorsque ce domicile ne peut être déterminé, à la charge de l'état. Les mendiants étrangers sont déportés

aux frais de l'état. En Allemagne et principalement dans l'Allemagne méridionale, la mendicité est interdite; aucun indigent, capable de travail, ne peut être admis aux secours publics. Il en est de même en Suisse. A Rome, Pie VII et Léon XII, s'appuyant sur la constitution de Pie V, ont prohibé la mendicité : des secours à domicile et des ateliers publics pour les indigents valides ont été partout organisés dans les états Romains. Des peines très sévères sont prononcées contre les mendiants. Cette prohibition existe également dans le royaume Lombardo-Vénitien, dans le Piémont, dans le royaume des Deux-Siciles, dans la Toscane et dans le duché de Parme. Dans tous ces pays, la répression est légitime parce que partout s'élèvent des établissements destinés à procurer du travail aux hommes valides. En Espagne, comme en Portugal, aucune assistance n'est due au pauvre capable de travailler. Les premières lois de l'Espagne étaient d'une sévérité extrême contre les mendiants; mais ces lois, mal appliquées, ou éludées par les mendiants, n'ont pas empêché la mendicité de s'étendre dans toute l'Espagne, à toutes les époques de son histoire.

L'étude de la mendicité est indispensable non-seulement au législateur, à l'homme d'état, mais à l'économiste. Les divers degrés de la mendicité sont les indicateurs les plus sûrs de la situation économique d'un pays. Ainsi dans l'intérieur de la Russie, où le serf est enchainé à la terre, il n'y a pas de mendiants. Mais là où le travail est libre, l'existence de l'indigence, de la mendicité s'étend ou s'affaiblit en proportion de l'aisance générale. A cet égard, les progrès du commerce, de l'industrie, la sagesse des lois exercent la plus large influence. Il s'en faut de beaucoup qu'il y ait à notre époque, comme sous Louis XIV, 40,000 mendiants excitant dans une seule année huit soulèvements*. L'industrie, par sa nature, favorise le bien-être matériel chez les classes ouvrières. A côté de l'industrie se développe la liberté. L'équilibre entre ces deux forces maintient le repos et la sécurité au milieu des populations laborieuses : c'est dire assez que l'indigence n'a pas droit de cité dans une société ainsi organisée. Il ne peut y avoir des mendiants là où tout le monde travaille, là où une organisation intelligente des forces paralyse l'oisiveté et condamne au travail les plus paresseux. Le rôle des hommes de bien et des économistes est de déterminer les mesures les plus propres à affaiblir les maux extrêmes de la concurrence illimitée. L'activité des forces productives de l'industrie peut seule créer d'immenses ressources pour le travail, et par conséquent diminuer le nombre des indigents et des mendiants en augmentant le nombre des travailleurs. Alors seulement la mendicité disparaîtra comme la lèpre a disparu. J. D. C-ZE.

(*) On sait qu'à Paris ils se réunissaient autrefois dans un repaire nommé la *Cour des miracles* (près la place du Caire).

MENDIZABAL (don JUAN ALVAREZ Y), ancien ministre des finances d'Espagne, est né vers 1790, d'une famille juive, du nom de *Mendez*, établie à Cadix. Dévoré du désir de s'enrichir, il quitta, à l'âge de 18 ans, la boutique de friperie de son père, et se fit fournisseur des armées espagnoles. Mais, malgré son activité infatigable, il ne paraît pas que la fortune lui ait souri, puisqu'à la Restauration il fut obligé d'accepter une place de commis avec de modiques appointements. Ce ne fut qu'en 1819 que les circonstances lui offrirent l'occasion de déployer ses talents. Les services importants qu'il rendit bientôt à l'armée révolutionnaire le mirent en rapport avec MM. Canga-Arguelles et le comte de Toreno (*voy.*), qui, l'un et l'autre, l'employèrent dans leurs opérations financières. A la chute du gouvernement constitutionnel, il passa en Angleterre, où son génie entreprenant, aiguillonné par l'exemple de plusieurs de ses compatriotes qui s'étaient créé une fortune brillante à Londres, et soutenu par un prêt de 2,000 liv. st. qui lui fut fait, mit enfin M. Mendizabal sur la route des richesses et des honneurs. En 1827, il partit pour Lisbonne avec une cargaison de quincaillerie qui trouva dans cette ville le placement le plus avantageux. Ce succès l'encouragea : les voyages se multiplièrent et avec eux les profits. En même temps, ses entreprises commerciales lui

procurèrent la connaissance de plusieurs Portugais de distinction qui avaient embrassé le parti de don Pedro. L'occasion se présenta même à lui de rendre à ce prince un service signalé, en concluant un emprunt en son nom et en le négociant à un taux élevé; spéculation qui lui valut à la fois une réputation d'habileté à la Bourse de Londres, des bénéfices assez considérables et la confiance de l'empereur. Ce fut dans ces circonstances qu'il fut chargé par le général Alava (*voy.*), ambassadeur d'Espagne, de différentes fournitures pour les troupes de la reine et la légion auxiliaire anglaise. M. Mendizabal se trouva ainsi de nouveau en rapport avec le comte de Toreno qui, le sachant ami de Galiano, d'Isturiz (*voy.* ces noms) et d'autres chefs du parti révolutionnaire, dont la politique lui faisait un devoir de se rapprocher, lui offrit le portefeuille des finances, le 13 juin 1835. M. Mendizabal accepta, et partit pour Madrid après avoir mis ordre à ses propres affaires et avoir conclu avec la maison Ricardo un emprunt de 1,156,170 liv. st. pour le compte du gouvernement espagnol. En passant à Lisbonne, où l'appelaient des affaires particulières, il apprit la formation des juntes provinciales. Dès qu'il mit le pied sur le sol de l'Espagne, où tout était alors plongé dans l'anarchie, il fut reçu comme un sauveur. L'obscurité de son origine ne le servit pas moins en cette circonstance, que l'idée qu'on se faisait de son habileté. Le comte Toreno, dépité de se voir éclipsé par un homme qu'il avait lui-même produit sur la scène politique, eut avec lui une altercation des plus vives, et il est probable qu'il l'aurait renvoyé en Angleterre, s'il n'avait été obligé de donner sa démission. Le général Alava ayant refusé la présidence du conseil, M. Mendizabal en fut chargé par intérim. Le jour même de sa nomination (14 sept. 1835), il publia son *programme* où il promettait de convoquer immédiatement les cortès, de leur soumettre un projet de révision du statut royal et de terminer la guerre civile en six mois, sans imposer à la nation de nouvelles charges.

Les cortès s'assemblèrent en effet, le 16 novembre 1835. Une levée de 100,000 hommes fut votée presque sans opposition, et le fameux vote de confiance du 16 janvier 1836, qui accordait au ministère un pouvoir sans contrôle, passa à l'unanimité, moins quelques voix. Cependant, comme il était facile de le prévoir, M. Mendizabal ne tint point ses promesses. Six mois et plus s'écoulèrent, et la guerre continua avec un redoublement d'acharnement. Dès lors, les amis et les conseillers du premier ministre se refroidirent à son égard ou se retirèrent. Effrayé de cet abandon, il essaya, mais inutilement, de se rapprocher de MM. Isturiz et Arguelles. Les violentes attaques auxquelles il se vit exposé dans les deux chambres le décidèrent enfin à offrir sa démission, qui fut acceptée le 15 mai 1836. Il vivait dans la retraite et il aurait sans doute été bientôt oublié, lorsque l'événement de la Granja (*voy.*) le rappela sur la scène politique. Il reprit le portefeuille des finances, le 11 septembre. Mais le prestige avait disparu, et il ne put parvenir à regagner la confiance du pays. Chaque fois qu'il montait à la tribune, il se voyait en butte aux plus violentes attaques. Il lui fut impossible de faire adopter les mesures qu'il proposait pour remplir le trésor et relever le crédit. La chute du ministère Calatrava, le 10 août 1837, mit un terme enfin à cette situation déplorable et renvoya M. Mendizabal sur les bancs de l'extrême opposition. *C. L. m.*

MENDOZA, nom d'une illustre famille espagnole qui fait remonter son origine jusqu'à Didaco Lopez, seigneur de Biscaye, et qui fleurit encore en Espagne et en Portugal, dans les maisons des comtes de Valderies, des ducs de l'Infantado (*voy.*), etc. Elle a fourni à l'Espagne plusieurs hommes distingués. Pedro-Gonzalez de Mendoza, né en 1428, fut successivement évêque de Calahorra, archevêque de Séville, puis de Tolède, et chancelier de Castille et de Léon. Il fut en grande faveur auprès de Henri IV de Castille, qui lui fit avoir la pourpre romaine, en 1473, et le nomma son exécuteur testamentaire. Il rendit des services importants à Ferdinand et à Isabelle, dans la guerre contre le Portugal et dans la conquête du royaume de Grenade.

On l'appelait le *cardinal d'Espagne*. Il mourut en 1495. Don PEDRO de Mendoza offrit, en 1525, à l'Empereur d'achever, à ses frais, l'exploration du Paraguay. Il reçut le titre d'*adelantado* de tout le pays situé entre le Paraguay et le Rio de la Plata, partit en 1534, avec 14 vaisseaux et 3,000 hommes, remonta la Plata jusqu'à l'île Gabriel, fonda Buénos-Ayres en 1535, repoussa plusieurs attaques indigènes, et étant tombé malade, il se rembarqua pour l'Espagne; mais il mourut dans la traversée.

DIEGO-HURTADO de Mendoza, né à Grenade, en 1503 ou 1504, servit l'empereur Charles-Quint de sa plume et de son épée. Il venait à peine de quitter l'université de Salamanque, lorsqu'il fut envoyé en ambassade à Venise. Il assista ensuite au concile de Trente, en qualité de plénipotentiaire impérial, et en 1547, il fut envoyé comme ambassadeur à Rome, d'où il poursuivit avec acharnement les patriotes italiens. Ce fut lui qui soumit la république de Sienne à Cosme de Médicis. Haï des libéraux, odieux à Paul III, il fut enfin rappelé en 1554. Après l'abdication de Charles-Quint, il vécut à la cour de Philippe II jusqu'à ce qu'une aventure galante le fit jeter en prison, en 1568, et exiler à Grenade. Il profita de sa disgrâce pour se livrer avec plus de suite à l'étude, qu'il avait toujours beaucoup aimée, et il écrivit la *Guerra de Grenada hecha por el rey de España, Felipe II, contra los Moriscos* (Madrid, 1610, in-4°), un des meilleurs ouvrages historiques que possède l'Espagne. Il mourut à Valladolid, en 1575. Sa bibliothèque, riche en manuscrits, est un des ornements de l'Escurial. Il a laissé des épîtres, des sonnets, des chansons et d'autres poésies légères, auxquelles on reproche des expressions trop souvent obscures et recherchées. Comme prosateur, il a fait époque par son roman comique *Vida de Lazarillo de Tormes* (Tarragone, 1536, in-12; continué par H. de Luna, Sarrag., 1652, in-12).

C'est en l'honneur d'un marquis de Mendoza que les îles Marquises (*voy.*) furent ainsi nommées.

FERDINAND de Mendoza, habile dans le droit, a écrit des *Disputationes in locos difficiliores tituli de pactis in Digesto* (1586, in-fol.), et un traité *De confirmando concilio Illiberitano* (Lyon, 1665). — JUAN-GONZALEZ de Mendoza, envoyé en Chine par Philippe II, en 1580, a publié une histoire de cet empire qui a été traduite en français. Devenu évêque de Lipari, il fut envoyé, en 1607, dans l'Amérique, en qualité de vicaire apostolique, et mourut évêque de Popaïan. — Nous citerons encore ANTONIO-HURTADO de Mendoza, dont on a des comédies et d'autres pièces en espagnol. *C. L. m.*

MÉNECHMES, MÉNECHMÉISME. Les effets qui tiennent à des méprises par ressemblance sont une source inépuisable de comique et provoquent toujours la plus communicative hilarité, témoin les scènes de Sosie et de Mercure dans l'*Amphitryon* de Plaute et de Molière. Ménandre (*voy.*) est le premier qui ait fait de la ressemblance de deux frères le ressort principal d'une intrigue de comédie. Sa pièce intitulée Ὁμοπάτριοι, *Germani*, a servi de modèle aux ménechmes de Plaute*. Il ne faut chercher aucun rapport entre le titre de cette pièce et son sujet, ménechme signifiant *qui a du cœur* (μένος ἔχων); mais l'expression n'en est pas moins restée pour désigner un type de ressemblance. La comédie de Plaute a été transportée sur la scène italienne par le Trissin sous le titre de *I Simillimi*; sur la scène anglaise par Shakspeare, *Comedy of errors*, et sur la scène française par Rotrou, puis par Regnard (*voy.* ces noms). Les ménechmes de ce dernier offrent des situations plus fortes, plus piquantes, plus variées que dans les pièces de ses devanciers. C'est peut-être un chef-d'œuvre; et pourtant, c'est Virgile qui en deux vers paraît avoir tiré le meilleur parti du ménechméisme, en en faisant une scène de famille pleine de grâce et de sentiment:

. . . . Larida Thymberque, simillimæ proles,
Indiscreta suis, gratusque parentibus error.

F. D.

MÉNÉLAS, fils d'Atrée et frère d'Agamemnon, fut des nombreux prétendants à la main d'Hélène (*voy.* ces noms)

(*) Les Allemands les appellent *Doppelgänger*, hommes doubles. S.

celui qui eut le malheur de l'obtenir. C'est à Sparte qu'il épousa la fille de Tyndare, après que tous ses rivaux eurent, ainsi que lui, juré de défendre la cause et les droits de celui qui deviendrait son époux. Peu de temps après, Tyndare étant mort, la couronne de Sparte devint le complément de la dot d'Hélène. Le bonheur de Ménélas semblait à son comble; mais la beauté même de sa femme fit son malheur. Vénus, en effet, qui avait promis à Pâris (*voy.*) de lui donner la plus belle de toutes les femmes, le conduisit à Sparte : il y vit Hélène, il l'aima, il en fut aimé ; et comme Ménélas était alors en Crète occupé à recueillir l'héritage de Créthée, son aïeul maternel, il fut facile au Phrygien de l'enlever et de la conduire à Troie. Aussitôt que Ménélas eut appris ce rapt, il en donna avis à tous les princes et héros, il leur rappela leur serment, et bientôt toute la Grèce fut en armes. Cependant, avant l'expédition, il alla lui-même en ambassade à Troie avec Ulysse pour y réclamer Hélène. Mais les deux négociateurs ayant échoué dans leur périlleuse démarche, une flotte de mille vaisseaux porta l'armée grecque sur le rivage troyen. Pendant la guerre, Ménélas se conduisit avec courage, et Pâris aurait péri sous ses coups sans la protection de Vénus. Il voulut même se mesurer avec Hector : ce fut Agamemnon qui s'opposa à ce combat inégal (Hom., *Il.*, VII, 105). Dans la 10e année du siége, Hélène recouvra les bonnes grâces et le pardon de son mari, en l'introduisant avec Ulysse, la nuit même du sac de Troie, dans la chambre de Déiphobe qu'elle avait épousé après la mort de Pâris (Virg., *Én.*, VI, 516). Réconciliée sous ces sanglants auspices, elle retourna à Sparte, avec Ménélas qui n'y arriva qu'après huit années de pénibles voyages, et y mourut quelque temps après son retour. Il avait eu d'Hélène une fille, nommée Hermione, qui épousa Pyrrhus, et d'une concubine un fils nommé Mégapenthès. Au temps de Pausanias (*Laconie*, XIV), on montrait encore à Sparte le palais que Ménélas avait habité, et le temple que les Spartiates avaient élevé en son honneur. F. D.

MÉNÈS, personnage historique douteux, mais que les Grecs regardaient comme le fondateur de la monarchie égyptienne, *voy.* Égypte, T. IX, p. 266.

MÉNESTRELS et **Ménétriers**. On appelait *ménestrels*, du temps de Charlemagne et pendant l'âge de la chevalerie, ceux qui composaient les mélodjes des chants des troubadours. Quelquefois ils chantaient leurs propres poésies; mais alors on leur donnait plutôt le nom de *chanterres*, et ils se faisaient accompagner de jongleurs (*voy.*) ou de joueurs d'instruments. On regarde les ménestrels comme les successeurs des anciens bardes et des scaldes (*voy.* ces noms), qui, comme eux, composaient des poésies et les chantaient en s'accompagnant sur la harpe. Les peuples scandinaves avaient pour eux la plus profonde vénération. Les rois se faisaient un honneur d'en avoir constamment quelques-uns à leur suite, et tout le monde les comblait de présents. Lorsque les Saxons embrassèrent le christianisme, ils perdirent beaucoup de leur admiration pour le sauvage enthousiasme de leurs bardes, et la poésie cessa d'être le privilége d'une caste. Cependant les ménestrels continuèrent à former une espèce de corporation dont les membres étaient reçus partout avec empressement, surtout dans les châteaux des grands. Sous Richard II, en 1381, Jean de Gaunt fonda à Tutbury, dans le Staffordshire, une *cour des ménestrels* (*court of minstrels*) qui étendait sa juridiction sur cinq comtés voisins, et qui tenait ses séances avec beaucoup de solennité, le 16 août de chaque année. Elle était présidée par le *roi des ménestrels*. Vers la fin du XVIe siècle, les ménestrels avaient déjà perdu toute considération, et ils étaient tellement déchus dans l'opinion publique, qu'en 1597 la reine Élisabeth ordonna de les traiter comme vagabonds. Ils disparurent bientôt complétement, et laissèrent l'humble titre de *ménétrier*, corruption du leur, aux musiciens des foires champêtres et des danses de villages. X.

MENGS (Antoine-Raphael), peintre célèbre du siècle dernier, était né à Aussig, en Bohème, le 12 mars 1728. Son père, peintre médiocre, usa, dès l'enfance, de la plus grande sévérité en-

vers lui. La tâche qu'il lui imposait chaque jour devait être terminée le soir, sous peine de châtiment. En 1741, il l'emmena avec lui en Italie, et il employa la même méthode pour le forcer à étudier à Rome les travaux inimitables de Michel-Ange et de Raphaël. Cette éducation eut pour résultat de le rendre complétement étranger aux usages du monde, et influa d'une manière fâcheuse sur le reste de son existence. Cependant Raphaël fit des progrès remarquables. En 1744, revenu à Dresde, à la suite de son père, il eut le bonheur d'être agréé par le roi Auguste III, qui le nomma peintre de sa cour. Le jeune artiste ne voulut accepter qu'après un second voyage à Rome, qui se prolongea indéfiniment, et dans lequel il perfectionna ses études. En 1748 , il mit au jour ses premières grandes compositions. L'une d'elles, qui représente une Sainte Famille, devint la cause de son mariage avec une jeune et belle paysanne qui lui avait servi de modèle; en même temps, il abjura la foi protestante. Cependant il retourna à Dresde, en 1749, laissant son père à Rome. Il fut nommé premier peintre de l'électeur de Saxe, roi de Pologne, et chargé de peindre le tableau d'autel pour la belle église catholique qui fut inaugurée dans cette capitale en 1751. Il se fit autoriser à exécuter ce travail à Rome, où il fit cette fois un long séjour, auquel contribuèrent surtout les embarras suscités par la guerre de Sept-Ans. En 1754, on lui confia la direction de l'école de peinture établie au Vatican. Après avoir accompli beaucoup de travaux remarquables, soit pour les églises, soit pour des particuliers, il se rendit en Espagne sur l'invitation du roi Charles III, et fit pour lui plusieurs tableaux, parmi lesquels on distingue une *Assemblée des Dieux*, qui est devenue un des plus beaux titres de Mengs auprès de la postérité. Ce fut à Madrid qu'il termina son *Ascension* pour l'autel de Dresde. Les intrigues de ses rivaux le firent momentanément repasser en Italie; mais au bout de trois ans, il revint à Madrid pour accomplir son chef-d'œuvre, le célèbre plafond de la salle du banquet royal, qui représente le triomphe de Trajan et le temple de la gloire. Deux ans après, sa santé le força de retourner à Rome, où il perdit sa femme, en 1778, et ce dernier coup acheva de le conduire au tombeau. Décédé le 20 juin 1779, il fut enterré dans l'église de Saint-Michel, à côté de sa compagne, avec laquelle il avait toujours vécu dans la plus parfaite union. Père de vingt enfants, il ne leur laissa aucune fortune, bien qu'il eût eu des sommes considérables en sa possession; mais son amour pour les arts les avait toutes englouties, et ses amis furent obligés de pourvoir à l'avenir de sa famille.

L'estime dont jouissait Mengs était due non moins à ses qualités personnelles qu'à son talent, qui procédait, pour l'expression, de celui du divin Raphaël, et pour le coloris, de celui du Titien. Le plus grand nombre de ses tableaux et de ses peintures à fresque se trouvent en Espagne et à Rome. Outre l'*Ascension* de Dresde, l'Allemagne possède encore de ce grand peintre de petits tableaux, tels que *la Madona col Bambino*, et *le Songe de Saint-Jacques*; on en voit d'autres à Saint-Pétersbourg et ailleurs. Mengs se distingue par la correction du dessin et par la noblesse de la composition. Son coloris, vrai et vigoureux , est surtout remarquable dans les peintures à fresque. S'attachant à l'idéal, il est toujours simple et plein de grandeur; quelquefois seulement on peut lui reprocher de la recherche. Il a laissé plusieurs écrits en italien, en espagnol et en allemand qui témoignent de sa profonde instruction et de son jugement remarquable. Son ami Winckelmann (*voy.*) l'assista souvent de ses conseils. On doit une édition italienne de ces ouvrages au chevalier Azara (Parme, 1780, 2 vol. in-4°); on en a aussi une traduction allemande. Le même chevalier Azara (*voy.*) lui fit élever, après sa mort, un monument magnifique auprès de celui de Raphaël, et l'impératrice Catherine II lui en fit ériger un autre dans l'église de Saint-Pierre. Deux sœurs de Mengs ont acquis de la célébrité comme peintres en miniature.

D. A. D.

MENG-TSEU, nommé par les anciens missionnaires *Mencius*, est regardé par les lettrés et le gouvernement chinois

comme le premier de leurs philosophes après Khoung-tseu (*voy.* KONG-FOU-TSEU). Il naquit dans le petit royaume de Tsou, province actuelle du Chan-toung, au commencement du IVe siècle avant notre ère, et il florissait en Chine à la même époque que Socrate, Platon, Xénophon et Aristote en Grèce, comme Lao-tseu et Khoung-tseu florissaient à l'époque de Thalès et de Pythagore.

Meng-tseu, nommé *Meng-kho* dans sa jeunesse, descendait de Meng-sun, appartenant à l'une des trois familles dont l'usurpation de pouvoir et l'affectation d'un rang supérieur furent sévèrement blâmés par Khoung-tseu. Le père de notre philosophe mourut peu de temps après la naissance de son fils; sa mère était une femme éclairée, qui s'efforça de donner au jeune Meng-kho une éducation soignée. Persuadée que les mauvais exemples exercent une funeste influence sur l'esprit des jeunes gens, elle changea deux fois de résidence pour ne pas laisser pervertir l'esprit et les penchants de son fils. Sa dernière habitation était placée en face d'une école : le jeune Meng-kho, voyant que les jeunes gens qui fréquentaient cette école étaient instruits dans les différentes branches de la littérature, se prit à les imiter dans l'habitation de sa mère; celle-ci l'envoya ensuite à cette école, où il fit de grands progrès.

C'est peut-être à cette circonstance que Meng-tseu dut la renommée glorieuse qu'il s'est justement acquise, non-seulement par ses connaissances, étendues pour son pays et son époque, mais encore par la tournure vive et originale de son esprit. Il se fit le disciple de Tseu-sse, digne descendant de Khoung-tseu; et à l'école de ce sage, il avança rapidement dans la connaissance des doctrines du maître. Il eut bientôt lui-même des disciples, voyagea avec eux dans différents états de la Chine pour s'instruire et instruire les princes qui régnaient sur des populations divisées. Vivant à une époque et dans un pays où la politique était une partie très importante de la morale, sinon la morale elle-même, Meng-tseu fut moins porté que tout autre, par la nature de son esprit aussi bien que par ses principes, à séparer la politique de la morale : aussi le livre qu'il nous a laissé et qui porte son nom, offre-t-il à un haut degré l'union étroite de l'une et de l'autre. Sa politique paraît avoir été plus décidée et plus hardie que celle de Khoung-tseu. En s'efforçant de faire comprendre aux gouvernants et aux gouvernés leurs devoirs réciproques, il tendait à soumettre tout l'empire chinois à la domination de ses principes. D'un côté, il enseignait aux peuples le droit divin en vertu duquel régnaient les rois, et de l'autre, il enseignait à ces derniers que c'était leur devoir de consulter les désirs du peuple et de mettre un frein à l'exercice de leur tyrannie.

L'ouvrage de Meng-tseu forme le quatrième des Sse-chou ou quatre livres classiques de la Chine (*voy.* KING), dont une traduction française a été publiée par l'auteur de cette notice dans les *Livres sacrés de l'Orient* et dans la Bibliothèque Charpentier. On trouvera en tête de cette traduction et dans la *Description de la Chine* du même auteur, t. Ier, p. 187 et suiv., une notice plus détaillée sur la vie et l'ouvrage de notre philosophe. G. P.

MENIN (de l'espagnol *menino*, mignon (*voy.*), nom donné en Espagne à de jeunes enfants de qualité placés auprès des princes du sang pour être élevés avec eux). On désignait ainsi, en France, six gentilshommes, aussi appelés *gentilshommes de la manche*, qui étaient attachés comme gouverneurs, particulièrement à la personne du Dauphin, depuis sa septième année jusqu'à sa majorité. X.

MÉNINGES (de μῆνιγξ, membrane). On appelle ainsi les membranes (*voy.*) qui entourent l'encéphale (*voy.*) et servent à fixer ou à protéger cet appareil, centre de tous les mouvements et de toutes les sensations. La première de ces tuniques porte le nom de *dure-mère; dure*, à cause de sa résistance considérable, *mère*, parce qu'on pensait, mais à tort, qu'elle donnait naissance, par ses prolongements, à toutes les membranes du corps. Ferme, épaisse, blanchâtre et comme moirée, cette membrane fibreuse adhère, par plusieurs points de sa surface extérieure, aux parois du crâne et au canal vertébral, et forme autour du système nerveux une gaine protectrice. A sa face intérieure, on remarque plusieurs replis qui s'enfoncent

dans des sillons plus ou moins profonds de la masse encéphalique et constituent des espèces de cloisons qui empêchent ces parties de se déplacer et les soutiennent de façon qu'elles ne pèsent pas les unes sur les autres, quelle que soit la position du corps. Enfin il existe dans son épaisseur des canaux veineux très vastes qui portent le nom de *sinus de la dure-mère*, et qui servent de réservoir pour le sang provenant des diverses parties de l'encéphale. En dedans de la dure-mère se trouve une seconde tunique, nommée *arachnoïde*, à cause de sa ténuité et de sa transparence qui l'ont fait comparer à une toile d'araignée ; elle appartient à la classe des membranes séreuses, et représente un sac sans ouverture, replié sur lui-même, qui enveloppe l'encéphale et tapisse les parois de la dure-mère. Sa surface intérieure, partout en contact avec elle-même, est lubrifiée par une humeur séreuse, et sa lame interne pénètre dans les diverses cavités dont est creusé le cerveau. Son principal usage est de fournir un liquide qui baigne cet organe et facilite les légers mouvements qui lui sont imprimés par le sang.

Enfin on trouve encore au-dessous de l'arachnoïde une troisième tunique, qui manque dans certaines parties, et qui est appelée la *pie-mère* (*pia* ou *mollis mater*). Ce n'est pas une membrane proprement dite, mais une trame cellulaire et sans consistance, dans laquelle se ramifient et s'entrelacent, dans mille directions différentes, une multitude de vaisseaux sanguins plus ou moins fins et tortueux qui proviennent de l'encéphale, ou qui vont se répandre dans sa substance. C. L-R.

MÉNIPPE de Sinope ou Gandara, esclave et philosophe cynique dont Varron (*voy.*) imita les écrits, perdus pour nous, dans ses *Satires ménippées*, titre qui fut remis en vogue au temps de la Ligue dans un pamphlet qui offrit longtemps un aliment à la malignité publique. Une édition de cette *satire Ménippée*, avec introduction et notes de M. C. Labitte (Paris, 1842, gr. in-18), fait partie de la bibliothèque Charpentier. X.

MÉNISQUES, *voy.* LENTILLES.

MENNON (SIMONIS), né dans la Frise, en 1505, a donné son nom aux mennonites ou anabaptistes, qu'il réunit en communauté, en 1537. A la suite des troubles de Munster, la secte des anabaptistes ayant été dispersée, Mennon en rassembla les restes épars et les organisa en sociétés, pour lesquelles il obtint la tolérance du gouvernement. Il mourut en 1561, à Oldeslohe, dans le Holstein. *Voy.* ANABAPTISTES, T. I^er^, p. 662. X.

MÉNOLOGE, *voy.* MARTYROLOGE.

MÉNORRAGIE, *voy.* HÉMORRAGIE UTÉRINE.

MENOU, *voy.* MANOU.

MENOU (JACQUES-FRANÇOIS, baron DE) était né en 1750, à Boussay de Loches, en Touraine, d'une famille noble et ancienne. Son père, capitaine des grenadiers de France, le fit entrer de bonne heure au service ; il était déjà maréchal-de-camp lorsque la révolution éclata. Député, en 1789, aux États-Généraux par la noblesse de Touraine, Menou embrassa, dès son début dans la carrière parlementaire, la cause de la liberté. A l'instar du duc d'Aiguillon, son ami, il ne fit pas difficulté de se réunir au tiers-état, et il renonça aisément aux titres et aux priviléges qu'il tenait de sa naissance. Constamment adjoint au comité de la guerre, il s'occupa avec zèle de la formation de la nouvelle armée révolutionnaire. Une de ses propositions, adoptée plus tard sur la motion de Jourdan, contenait toutes les bases qui ont servi ensuite à l'établissement de la conscription. Grâce à lui, la paie du soldat fut augmentée. En janvier 1791, il fit armer de fusils la garde nationale, et le 16 avril suivant, il obtint une levée de 100,000 hommes pour s'opposer aux projets des puissances coalisées. A l'époque du voyage de Varennes, il sembla faire un pas rétrograde et essaya de relever le trône chancelant, en concourant à la formation du club des Feuillants, opposé à celui des Jacobins. Le 30 avril 1791, il demanda avec instance la réunion du comtat Venaissin à la France ; mais l'opposition de l'abbé Maury empêcha la prise en considération de cette proposition, qui ne fut adoptée que le 14 septembre suivant.

Au milieu de ses travaux parlementaires, Menou avait toujours conservé un

emploi actif dans l'armée, et il commandait en second les troupes rassemblées dans un camp sous Paris. En 1793, employé dans la Vendée et battu en plusieurs rencontres par Henri de Larochejacquelein, il fut traduit à la barre de la Convention ; mais Barrère prit sa défense et le sauva. Après le 9 thermidor, devenu général de division, il reçut le commandement des troupes envoyées, au 2 prairial, pour désarmer le faubourg Saint-Antoine. Il agit avec vigueur contre les insurgés, et tout en refusant de brûler ce faubourg, il rendit un si éclatant service à la Convention, qu'il reçut en récompense le don d'une armure complète et le titre de général de l'armée de l'intérieur. Chargé en cette qualité de repousser la nouvelle insurrection du 13 vendémiaire, il ne retrouva pas son ancienne énergie, et, par ses ménagements envers les sectionnaires, il faillit compromettre le succès de cette journée. Mais Bonaparte, qui lui succéda dans son commandement, rétablit bientôt les affaires, et après la victoire, Menou, arrêté et traduit devant un conseil de guerre, se vit acquitté honorablement par les soins du jeune général auquel il avait fourni une nouvelle occasion de célébrité.

A compter de ce jour, Menou cessa d'être employé, jusqu'au moment où Bonaparte, s'occupant de la composition de son armée d'Égypte, le comprit dans ses cadres en qualité de général de division. On a beaucoup contesté les services qu'il rendit dans cette célèbre campagne, et son nom s'est trouvé bien rarement mêlé aux exploits des autres lieutenants de Bonaparte. Quoi qu'il en soit, lorsque le général en chef eut fait voile pour la France et que Kléber fut tombé victime d'un assassinat, Menou, comme le plus ancien général de division, prit le commandement des débris de cette valeureuse armée. Par malheur, son mariage avec une musulmane, et sa conversion vraie ou simulée à l'islamisme qui en avait dû être la conséquence, avaient soulevé autour de lui bien des mécontentements. La désaffection faisait encore de grands progrès, lorsque, le 21 mai 1801, il fallut s'opposer au débarquement de 16,000 Anglais, commandés par lord Abercromby. Malgré la mort de ce général, les Français furent repoussés jusque dans les retranchements d'Alexandrie, et Menou se vit forcé de capituler (*voy. expédition d'*Égypte et Institut d'Égypte). De retour en France, le 8 mai 1802, Menou se présenta avec confiance devant le premier consul, qui lui donna gain de cause sur ses nombreux adversaires, et principalement sur Regnier, son plus acharné antagoniste. Huit jours après, il fut nommé tribun, puis gouverneur du Piémont. Dans cette nouvelle dignité, il essaya quelquefois avec succès de gagner l'estime des peuples confiés à son administration. Envoyé à Venise en la même qualité, il y mourut le 13 août 1810. D. A. D.

MENSONGE. Le mensonge diffère de la *fausseté* (*voy.*), comme l'effet diffère de la cause; le mensonge, c'est la fausseté en action. La religion y trouve un péché, la morale le nomme un vice, et, selon l'une et l'autre, c'est peut-être l'offense la plus grave que l'homme puisse faire à Dieu, qui est la source de toute vérité (*voy.*) : aussi le mensonge est-il entré dans le monde par l'auteur de tout mal, et a-t-il été l'instrument de la chute de l'homme; désastre universel qui a valu au tentateur le surnom de *père du mensonge*.

Tout homme est menteur (*omnis homo mendax*), a dit le sage, inspiré par Dieu même. Cette sentence qui, dans la généralité de son expression, ressemble à un anathème, cessera peut-être de paraître exagérée, si l'on considère et la faiblesse de notre nature, et l'immense variété de circonstances que présente le mensonge, et qui en augmentent ou en atténuent les effets et le caractère. Pris dans le sens le plus absolu, le mensonge est tout acte accompli dans l'intention de tromper; et, pour moyen, il peut avoir le geste et même quelquefois le silence aussi bien que la parole. Mais combien de mots servent à en indiquer les degrés, à en marquer les nuances, depuis le *parjure* et l'*hypocrisie*, mensonges sciemment faits à Dieu, depuis la *trahison*, mensonge fait à la confiance de l'homme ou de la société, depuis l'*imposture* (*voy.* ces mots), mensonge fait à sa propre nature, en se montrant à autrui sous de faux

semblants de caractère et de mœurs, jusqu'à ces *mensonges insignifiants* qui ont cours dans les habitudes de la conversation, et qui ne trompent personne, tant ils sont empreints d'exagération ou de frivolité; jusqu'à ces *mensonges officieux* enfin qui, sans nuire à personne, peuvent être utiles au point de devenir un moyen de salut pour l'innocence opprimée.

Quand le mensonge incrimine le caractère ou les actions d'autrui, il s'appelle *calomnie*. La calomnie diffère de la *médisance* et de la *diffamation* (*voy.*), en ce que l'une et l'autre, qui procèdent aussi d'un principe malveillant, peuvent s'appuyer sur la vérité. La *déception* peut être définie en disant que c'est la séduction unie au mensonge. On déçoit en donnant de fausses espérances, en faisant de fausses promesses. Nous avons dit autre part ce que c'est que la *duplicité* (*voy.*); la *ruse* qui, comme elle, introduit le mensonge dans la conduite, est un diminutif de la duplicité; l'une et l'autre diffèrent de la *fourberie*, en ce qu'elles supposent plus d'adresse.

Dans les habitudes du langage, on confond souvent la *dissimulation* avec le mensonge : elle en diffère cependant beaucoup. Dissimuler, ce n'est point faire infraction à la vérité, c'est seulement vouloir la cacher. La dissimulation n'est qu'un voile, le mensonge est un masque. La *feinte* est la transition entre la dissimulation et le mensonge. Les noms de *forfanterie* et de *hablerie* désignent ce genre de mensonge à l'usage des fanfarons de bravoure ou de prouesses quelconques.

En résumé, le mensonge est un vice bas et honteux, qui dégrade au dernier degré le caractère de l'homme; il n'en est pas de plus dangereux pour la société, puisqu'en détruisant la confiance, il altère la sûreté des relations de famille, il porte le trouble et la confusion dans le commerce des hommes.

Il y a des mensonges quasi de convention, qui, n'ayant pas pour but de tromper, sont exempts de tout caractère d'immoralité. On appelle, par métaphore, *mensonges* les fictions du roman, de la fable et de tout genre de composition dont la fiction (*voy.*) est la base. C'est dans ce sens qu'un poëte a dit :

L'homme est de glace aux vérités,
Il est de feu pour les mensonges.

Les deux premiers maîtres de la scène française ont exploité ce vice avec un succès qui nous a valu trois chefs-d'œuvre : *le Menteur*, de P. Corneille, *Don Juan* et *Tartufe*, de Molière. P. A. V.

MENSTRUATION, phénomène particulier à l'espèce humaine et qui est exclusivement dévolu au sexe féminin. Il consiste dans une évacuation sanguine régulière, ayant lieu chaque mois (*mensis*) par les parties sexuelles, depuis la puberté jusqu'à l'âge de retour, et qui n'est suspendue sans inconvénient pour la santé que pendant la gestation ou l'allaitement.

Nous n'entrerons pas dans le détail des dénominations vulgaires (*fleurs*, *règles*, etc.) par lequel ce flux est désigné, non plus que dans la réfutation des préjugés qui règnent dans le monde relativement à l'influence de la lune (μὴν) sur ses retours, ou aux qualités funestes du produit qu'il fournit; mais un fait curieux, c'est que jamais ce phénomène n'a été constaté chez les animaux même les plus voisins de l'espèce humaine. D'une autre part, l'état de civilisation n'a rien changé sous ce rapport. Nous ajouterons que la menstruation est d'une haute importance et qu'elle peut être considérée, en général, comme donnant la mesure de la santé chez les personnes du sexe.

Chez celles qui sont bien constituées, la première apparition menstruelle se fait sans orage, et la régularité la plus parfaite préside à ses retours qui se succèdent, de mois en mois, sans interruption autre que celle de la grossesse et de l'allaitement, jusqu'à l'époque finale appelée *critique*, à cause des dangers qui l'entourent le plus souvent. Voici d'ailleurs les phénomènes qui, plus ou moins nombreux, et portés chez quelques personnes jusqu'au point de constituer une véritable maladie, signalent chaque éruption. L'affluence des fluides circulants qui a lieu vers l'appareil génital produit dans le ventre, dans la région lombaire et dans les cuisses, un sentiment de pesanteur et de tension quelquefois accompagné de douleurs lancinantes et de chaleur. En même temps la plénitude sanguine générale occasionne

des maux de tête, des hémorragies nasales, des nausées, des vomissements, et même dans certains cas des syncopes ou des convulsions. Le flux, se manifestant, met fin ou du moins apporte un grand soulagement à toutes ces incommodités, qui se reproduisent à l'époque subséquente.

● La durée de cette fonction est inégale chez diverses personnes, mais semblable chez chacune en particulier, sauf le cas de maladie. Quelques heures sont le *minimum*, huit et même dix jours le *maximum*. On donne le nom de *perte* ou hémorragie (*voy.*) utérine aux flux sanguins survenant à des temps autres que l'époque menstruelle, et dépassant la mesure ordinaire pour la durée et la quantité. C'est dire que la quantité est toute individuelle ; elle peut aller à plusieurs livres en somme. Plus considérable les premiers jours, elle va en diminuant, et à la fin de la période menstruelle ce n'est plus qu'un liquide séreux à peine coloré ; tandis qu'au commencement c'est un sang pareil en tout à celui qu'on retirerait des vaisseaux. Au reste, il en doit être ainsi, puisque ce sang, venant du cœur, est versé par simple exhalation à la surface interne de l'utérus d'ou il s'écoule au dehors. Quelques mucosités locales peuvent s'y mêler, la chaleur peut y susciter un peu de fermentation, mais sa nature n'est point douteuse.

On n'est pas encore parvenu à expliquer ce phénomène. Bien qu'on y trouve une liaison évidente avec la génération et avec la fécondité, il y a des exemples nombreux pour prouver que la conception a pu s'opérer chez des femmes qui n'avaient jamais été réglées, et que la fécondité n'est point en raison de l'abondance ou de la régularité de l'évacuation périodique. D'un autre côté, il est fréquent de voir la menstruation continuer pendant la gestation et pendant l'allaitement ; et même, par une anomalie encore plus caractéristique, n'avoir lieu que dans ces deux états.

On ne peut méconnaître l'influence que la menstruation exerce sur la femme (*voy.*) : à son début, elle signale cette transformation si complète connue sous le nom de puberté (*voy.*) ; à son déclin, elle amène de nouvelles modifications dans le physique et dans le moral, et provoque une lutte organique à laquelle succombe un grand nombre de femmes, mais qui ouvre à celles qui en sortent victorieuses une ère nouvelle de force et de santé. Ces deux points extrêmes renferment, sauf quelques exceptions, une période de trente ans, qui commence dès huit ou neuf ans dans la zone torride, vers quatorze ans dans les climats tempérés, enfin qui, dans les contrées qui avoisinent les pôles, peut tarder jusqu'à la vingtième année. Dans ce laps de temps, toute interruption qui n'est pas produite par la génération est une maladie par elle-même (*voy.* AMÉNORRHÉE), ou l'indice, quelquefois unique, d'un désordre profond survenu dans un organe important. Cette observation, qui n'a pas échappé même au vulgaire, explique l'attention que les femmes ont, en général, pour tout ce qui concerne cette fonction ; attention que partagent les médecins, toutefois d'une manière plus éclairée. L'expérience a montré, en effet, que chez les personnes délicates surtout, chaque impression tant soit peu vive, de quelque genre que ce soit, éprouvée pendant les règles, était suivie de leur suppression, laquelle pouvait amener à sa suite des accidents plus ou moins graves. La simple immersion des mains dans l'eau froide a suffi pour produire ce résultat. Mais il est vrai que cela ne s'observe guère que chez les personnes dont une éducation peu judicieuse a développé la sensibilité d'une manière exagérée : aussi dès l'enfance doit-on faire contracter des habitudes telles que de pareilles secousses puissent passer inaperçues. Il faut d'ailleurs instruire les jeunes personnes des inconvénients attachés à l'imprudence trop commune de supprimer volontairement les règles par l'immersion des pieds dans l'eau froide à l'occasion d'un bal ou pour tel motif aussi futile.

Quelquefois l'éruption des règles est difficile, soit pour la première fois, soit accidentellement dans leur cours. On a parlé des moyens de remédier à cet état de choses aux art. AMÉNORRHÉE et EMMÉNAGOGUES.

Lorsqu'enfin arrive l'époque où elle doit finir, la menstruation demande des

soins encore plus attentifs ; car alors on voit surgir, surtout chez les femmes pléthoriques, des accidents nombreux et variés dont les suites sont souvent bien fâcheuses. L'époque critique s'annonce en général par de grandes irrégularités dans le flux menstruel, qui tantôt est retardé pendant plusieurs mois, tantôt revient d'une manière violente et sous forme de pertes. Si, au début, l'économie s'essayait pour ainsi dire, il semble qu'à l'époque dont nous parlons elle ait en quelque sorte contracté l'habitude d'une évacuation mensuelle dont la suppression occasionne un trop plein fâcheux. De là résulte la pratique généralement adoptée en pareil cas, de rétablir l'équilibre en tirant du sang à des époques plus ou moins rapprochées, suivant le besoin. Grâces à ces précautions, l'époque critique se passe sans orage, les organes génitaux, désormais inutiles, se flétrissent et rentrent dans le silence, et la femme ne présente plus que faiblement les caractères qui la distinguaient de l'autre sexe ; sa santé, devenue chancelante, se consolide, et une longue carrière lui est pour ainsi dire assurée.

Il nous reste quelques mots à dire sur les déviations des règles. On observe en effet quelquefois chez des personnes dont la menstruation est laborieuse, des hémorragies mensuelles suppléant celle qui fait défaut. Le plus ordinairement c'est un saignement de nez, un crachement ou un vomissement de sang ; mais des exemples assez nombreux montrent le sang se frayant une voie par le conduit auditif, par l'angle de l'œil, par le mamelon, par une plaie accidentelle, etc. Il est important que l'état normal soit promptement rétabli ; car, outre que la plupart du temps l'hémorragie supplémentaire a lieu par une voie incommode, il arrive que les organes qui en deviennent le siége, le poumon, par exemple, sont affectés de maladie, par suite de la congestion sanguine à laquelle ils se trouvent exposés. F. R.

MENTALES (MALADIES), *voy.* HALLUCINATIONS, FIXE (*idée*), ALIÉNATION MENTALE, FOLIE, etc.

MENTCHIKOF (ALEXANDRE DANILOVITCH, prince), ou, plus exactement, **MENCHTCHIKOF**, et non pas *Mentzikow*. Ce favori de Pierre-le-Grand, si célèbre par les vicissitudes extraordinaires de sa fortune, naquit le 17 novembre (nouveau style) 1674, on ne sait en quel endroit, mais probablement non loin de Moscou, et d'un père paysan, quoique, du vivant du prince, on assurât qu'il était le fils d'un *schlakhtitz* ou petit noble, de religion grecque, que les persécutions des catholiques avaient fait émigrer de Lithuanie à Moscou. Du temps même de Weber (1740), on ne savait à quelle version donner la préférence ; cependant la première, conforme à la tradition, nous paraît la mieux fondée. D'après elle, le jeune Mentchikof aurait été mis en apprentissage à Moscou chez un pâtissier, et à l'âge de 11 à 12 ans, il aurait vendu des galettes (*blinni*) dans les rues, se faisant remarquer par sa bonne mine, son babil et ses manières engageantes. Ce qui est certain, c'est qu'il plut au Genevois Lefort (*voy.*), qui le prit à son service, et que ce fut chez lui que le tsar Pierre, presque aussi jeune que le petit pâtissier, eut l'occasion de le voir et d'entendre faire son éloge. Il se l'attacha, et au bout de peu de temps il en fit son valet de chambre. Souple, insinuant, et docile à toutes les volontés de son nouveau maître, Mentchikof le charma par son esprit jovial en même temps qu'il lui témoignait un attachement sans bornes. Aussi s'éleva-t-il rapidement dans ses bonnes grâces, et ne tarda-t-il pas à devenir son compagnon inséparable. C'est en qualité de simple soldat de sa compagnie favorite qu'il suivit (1695), au siége d'Azof, Pierre qui le reçut au nombre des jeunes Russes dont il cherchait à se faire des auxiliaires pour ses projets de réforme. Mentchikof fit ensuite partie de la mémorable ambassade de 1697, dans laquelle le tsar, voyageant incognito, voulut acquérir par lui-même cette instruction et ces lumières dont il réservait le bienfait à son peuple. Aveuglément dévoué à son maître, et le servant dans ses plaisirs secrets aussi bien que dans la noble tâche qu'il avait entreprise, Mentchikof lui devint indispensable, et la mort, en 1699, de Lefort, son premier bienfaiteur, dont il avait constamment servi les intérêts, loin de nuire à son avancement, l'approcha

au contraire encore davantage de la personne du souverain. Il ne le quitta point dans toutes ses campagnes contre les Suédois en Livonie, en Ingrie, en Pologne, et signala ses talents ainsi que son brillant courage aux batailles de Narva (1704), de Kalisch (1706), à la prise de Batourine (1708), et à la mémorable journée de Poltava (1709). Nommé successivement major général, chef du gouvernement de Pskof, gouverneur de toutes les provinces nouvellement conquises sur la Baltique, conseiller privé, capitaine de vaisseau, contre-amiral, il fut avancé au grade de second feldmaréchal après cette dernière victoire, où il eut trois chevaux tués sous lui et où il fit prisonnier le corps du général Lewenhaupt (*voy.*) : Pierre lui témoigna sa satisfaction en l'embrassant devant toute l'armée. En 1707, il avait reçu la dignité de prince russe, avec rang d'altesse, après avoir été élevé déjà, à la demande de Pierre, par Joseph Ier, à celle de prince de l'Empire. Lorsqu'il eut réduit en outre la Livonie et combattu en Poméranie avec les alliés de la Russie, le favori termina son rôle militaire en 1714, pour vivre à Saint-Pétersbourg au sein des honneurs et de la magnificence.

Comblé de richesses et chargé par le tsar de la direction suprême de l'éducation de son fils, le malheureux Alexis, dont il devait bientôt (1715) présider les juges et signer l'arrêt de condamnation, il se livra à un luxe exorbitant, et, pour y suffire, se rendit coupable de concussions qui auraient causé sa perte, si le tsar ne lui avait pas conservé jusqu'à la fin un grand attachement. Il fut cependant condamné, et n'avait pas payé ses amendes, lorsque Pierre-le-Grand mourut. L'élévation de Catherine Ire (*voy.*), que sa femme avait autrefois recueillie et fait élever dans sa maison, vint relever son crédit et sembla justifier les projets qu'il nourrissait. Ce fut lui qui contribua le plus à assurer le trône à la veuve de Pierre, en réunissant sur elle les suffrages du sénat, du saint-synode et des gardes. Aussi ne connut-il bientôt plus de bornes à sa puissance, et quoiqu'il échouât dans ses efforts pour placer sur sa tête la couronne ducale de Courlande, il avait l'espérance de se dédommager d'une manière éclatante de cet échec par une double alliance avec la famille impériale, sa fille aînée Marie devant épouser le jeune Pierre Alexéïévitch, héritier du trône, et la grande-duchesse Nathalie, sœur de ce jeune prince, devant être donnée en mariage à son fils. Le testament de Catherine exprimait formellement le vœu de la première de ces unions, et les fiançailles en furent célébrées peu de temps après la mort de l'impératrice, en 1727.

Celle-ci avait confié la jeunesse de Pierre II à la direction d'un conseil de régence. Fier de son pouvoir, le favori qui, à l'occasion de l'avénement du nouvel empereur, venait encore d'être élevé à la dignité d'amiral et à celle de généralissime, ne voulut point le partager avec les autres membres du conseil. Humiliés de cet ascendant qu'un sujet osait prendre même sur eux, la princesse Anne, fille de Pierre-le-Grand, et son époux le duc de Holstein, ne purent cependant s'y soustraire qu'en quittant la Russie. Cette extrême arrogance servit les projets des ennemis de Mentchikof. Le prince Alexis Dolgorouki (*voy.*) et son fils Ivan prévinrent l'empereur contre lui, et Mentchikof, toujours avide de richesses, ayant osé détourner une somme de 10,000 ducats que l'empereur destinait en cadeau à sa sœur, la colère du jeune souverain éclata contre celui qui jusque-là l'avait tenu dans la plus étroite dépendance. Il se vit destitué de toutes ses charges, et une commission d'enquête, sous la présidence du vice-chancelier comte Ostermann, fut nommée pour le juger. Son procès ne fut pas long ; d'abord transporté à sa terre de Ranienbourg, gouvernement de Riaisân, il vit tous ses biens confisqués et fut ensuite exilé à Bérésof sur l'Obi, en Sibérie. Dix roubles par jour furent assignés pour la subsistance d'un homme qui, l'instant d'auparavant, était le plus riche propriétaire de toute la Russie. Néanmoins, cette modique pension lui permit encore de faire construire une église en bois à laquelle il travailla de ses propres mains, et en général il supporta son malheur avec courage et résignation. Après avoir

eu le chagrin de perdre sa fidèle épouse et l'aînée de ses filles chéries, celle qu'il avait cru placer sur un trône, il mourut le 2 novembre 1729, à Tobolsk, d'autres disent à Bérésof même, d'un coup de sang. La mort subite de Pierre II fit rappeler de l'exil, l'année suivante, son fils et sa fille cadette, et sa famille s'est continuée jusqu'à nos jours.

Sans avoir rien de remarquable dans sa physionomie, Mentchikof était bien fait et d'une taille avantageuse. Brave et dévoué à ses maîtres, il était tourmenté d'une ambition sans mesure; astucieux, vindicatif, passionné pour le faste et les plaisirs, sans scrupules dans le choix des moyens de satisfaire sa soif de luxe et de richesses. Il n'acquit jamais d'instruction solide; mais il avait naturellement l'esprit souple, vif et pénétrant, et témoignait une prédilection marquée pour les étrangers et les mœurs nouvelles. J. H. S.

MENTHE, genre de la famille des labiées (*voy.*). Ses caractères essentiels sont les suivants: calice campanulé ou tubuleux, à 5 dents, corolle presque régulière, en forme d'entonnoir; tube court, limbe à 4 lobes, dont le supérieur est un peu plus grand que les 3 autres; étamines droites, distantes, de longueur égale; stigmates courts; fruit lisse. Les menthes sont des herbes vivaces, fortement aromatiques, à racine rampante. Leurs fleurs sont blanchâtres ou rougeâtres, petites, axillaires ou disposées en épis terminaux.

Ce genre renferme plusieurs espèces intéressantes: la *menthe poivrée* (*mentha piperita*, L.) s'emploie fréquemment à titre de tonique, de stomachique et d'antispasmodique. L'huile essentielle qu'on en extrait est, comme l'on sait, recherchée pour aromatiser des dragées, des pastilles, des liqueurs et diverses autres préparations. La plupart des espèces congénères participent aux propriétés de la menthe poivrée, mais sans posséder un arome aussi agréable; nous citerons entre autres la menthe à feuilles rondes (*mentha rotundifolia*, L., vulgairement *baume d'eau*); la menthe commune (*mentha gentilis*, L., vulgairement *herbe du cœur* ou *baume des jardins*); la menthe crépue (*mentha crispa*, L.); la menthe verte (*mentha viridis*, L., vulgairement *menthe romaine*, ou *menthe de Notre-Dame*); et la menthe d'eau, ou menthe rouge (*mentha aquatica*, L.). Éd. Sp.

MENTON, *voy.* Machoires.

MENTOR, fils d'Alcimus, ami d'Ulysse (*voy.*), roi d'Ithaque, et précepteur de Télémaque, son fils. Minerve prit, dit-on, souvent sa figure, pour instruire le jeune prince, et Fénélon, dans son *Télémaque* le fait accompagner par cette déesse sous les traits de Mentor. Aussi ce nom est-il devenu proverbial pour désigner un homme appelé à exercer, par la sagesse de ses conseils, une influence paternelle sur une personne qui lui est confiée. Z.

MENUET, sorte de danse originaire de France, et, selon quelques auteurs, du Poitou, qui a régné pendant plus d'un siècle dans nos salons, et principalement sur nos théâtres. Le caractère du menuet était une noble et élégante simplicité; le mouvement de l'air qui l'accompagnait était modéré et marquait trois temps. Un danseur de l'Opéra, nommé Pécour, augmenta de beaucoup sa vogue, vers le milieu du siècle dernier, par les changements qu'il lui fit subir et la facilité des mouvements auxquels il parvint à le ramener. Le menuet était alors tellement à la mode, qu'un bal ne pouvait s'ouvrir sans cette sorte de danse, qui ne demandait que deux exécutants. Exaudet et Fischer se sont rendus célèbres par les airs qu'ils ont composés pour accompagner cette figure.

De la danse, le menuet a fait irruption dans la musique instrumentale. Les compositeurs de symphonies et de quatuors l'ont adopté dans leurs œuvres, où il a pris place entre l'*andante* et le *finale*, comme pour servir de contraste avec le premier de ces morceaux. En effet, le mouvement du menuet, dans la musique instrumentale, n'est pas le même que pour la danse. Haydn, Mozart, Beethoven, qui l'ont si souvent employé, y ont adapté une mesure tellement vive, que l'on a peine à frapper les trois temps qui la composent. Le menuet est chez eux divisé en deux parties distinctes qui s'enchaînent: le menuet proprement dit, et le trio, seconde partie du menuet, ainsi

nommée parce qu'il était d'usage, dans les quatuors, que l'on n'y employât pas le violoncelle. Le *scherzo* (mot italien qui, comme l'allemand *Scherz*, dont il dérive peut-être, signifie plaisanterie), sorte de morceau vif et capricieux, qui n'est pas soumis, comme le menuet, à un certain nombre de reprises, l'a remplacé dans les compositions modernes. D. A. D.

MENUISERIE, Menuisier (du latin *minutarius*, qui travaille des objets minces ou menus). La menuiserie est un art mécanique qui s'applique aux menus ouvrages en bois. Les travaux du menuisier entrent pour une part importante dans la construction de nos maisons et des édifices publics, dans la confection des meubles dont la matière est de peu de prix, etc. La menuiserie de bâtiment comprend les cloisons en planches, les portes, les croisées, les lambris, les revêtements, les planchers, les parquets, les alcôves, les escaliers, les volets, les persiennes, les jalousies, etc., etc. L'économie domestique, presque tous les arts mécaniques empruntent le secours de la menuiserie; le menuisier fabrique des tables, des couchettes, des rayons, pour nos intérieurs; des bancs, des maisonnettes et des treillages pour les jardins; des auges et des râteliers pour les étables et écuries; des bâtis solides sur lesquels se montent toutes sortes de machines, etc. Bien rarement il fait deux fois la même chose; il lui faut approprier ses ressources au goût, au caprice du demandeur, à l'usage spécial de l'objet, à la place dont il peut disposer, etc.

Les bois le plus communément employés dans la menuiserie sont le chêne, le sapin, le tilleul, le hêtre, le peuplier, et quelquefois le noyer; les bois plus rares qui servent à des meubles de prix sont mis en œuvre par l'ébéniste (*voy.*) dont l'art ne se distingue, au fond, de celui du menuisier que par le fini dont les bois qu'il emploie sont susceptibles. Les outils du menuisier sont tous ceux avec lesquels on travaille le bois : établi, marteaux et maillet, rabot et varlope, scie, ciseaux et gouges de toute espèce, mèches, râpes, compas, règle, équerre, fil à plomb, etc. Il joint et ajuste les planches au moyen d'assemblage de toute sorte, par tenon et mortaise, etc., les consolide avec la colle forte, des chevilles, des clous. Il devrait surtout n'employer que des bois bien secs, afin d'être sûr de la durée et de la solidité de son travail.

En France, avant la révolution, les menuisiers formaient une corporation dont les premiers statuts remontaient à Charles VI (sept. 1396). Ils avaient été successivement confirmés et augmentés par Henri III, Louis XIII et Louis XV. Suivant un édit du mois d'août 1776, les menuisiers avaient été réunis avec les ébénistes, les tourneurs en bois et les layetiers, en une même communauté dont les affaires étaient dirigées par un principal ou syndic et trois jurés, élus chaque année. La confrérie des menuisiers possédait, depuis un temps immémorial, une chapelle aux Carmes Billettes sous la protection de sainte Anne, leur patronne. L. L.

MENZEL (Wolfgang), littérateur et critique allemand, est né, le 21 juin 1798, à Waldenbourg, en Silésie. Il fit ses études philosophiques et littéraires à Bonn et à Leipzig. En 1820, il fut placé comme professeur au gymnase d'Aarau, en Suisse. En 1825, il se trouvait à Heidelberg, et bientôt après à Stuttgart, où il entra en relation avec le libraire Cotta (*voy.*), qui lui fit, en lui confiant la partie littéraire du *Morgenblatt*, une position assez formidable. En 1833, M. Menzel fut élu député à la chambre des États de Wurtemberg et s'assit sur le même banc que MM. Pfizer et Uhland (*voy.*), c'est-à-dire qu'il se rangea du côté des libéraux modérés. En ce moment, il dirige encore la rédaction de la feuille de littérature du *Morgenblatt*, où il s'est déclaré, dans les dernières années, le fléau de la *jeune Allemagne*, qui par ses coryphées littéraires cherchait à saper les bases de la morale et de la société.

L'ouvrage le plus connu de M. W. Menzel est sans contredit son *Histoire des Allemands*, qui parut pour la première fois en 1827, à Zurich, 3 vol. in-8°. L'auteur s'y pose en patriote allemand, et sait intéresser le lecteur, en lui faisant toucher du doigt le développement organique de la nationalité allemande. Le récit est vif, succinct,

attachant. Les érudits de profession reprochent à l'historien le manque de profondeur, parce qu'il n'est point hérissé de citations, et qu'il s'est appliqué à faire un ouvrage accessible à une classe nombreuse de lecteurs.

En 1828, M. Menzel fit paraître (Stuttg., 2 vol.) un tableau de la littérature allemande contemporaine (*Die deutche Litteratur*). C'est un ouvrage écrit avec beaucoup d'esprit et d'originalité ; les poëtes et les genres de poésies y sont fort adroitement groupés, et les aperçus ingénieux y abondent. M. Menzel s'y montre l'antagoniste systématique de Gœthe, qu'il attaque comme il l'avait déjà fait dans les *Feuilles Européennes* (Heid., 1824) et qu'il offre en holocauste à Schiller. M. Menzel est lui-même poëte : dès 1823, il publia un volume de poésies sentencieuses (*Streckverse*, Heidelb., 1 vol. in-8°) ; et de 1829 à 1830, deux contes de fées fort gracieux intitulés : *Rübezahl* et *Narcisse*. En 1831 parut son *Voyage en Autriche*, qui retrace surtout la vie littéraire à Vienne; enfin de 1829 à 1835 il a fait paraître en 5 vol. un Almanach de l'histoire contemporaine (*Taschenbuch der neuesten Gechichte*). *C. L. m.*

MENZIKOW, *voy.* MENTCHIKOF.

MÉONIE, *voy.* LYDIE.

MÉOTIDE ou MÉOTIS (*palus*), *voy.* AZOW.

MÉPHISTOPHÉLÈS, *voy.* FAUST et GOETHE, T. XII, p. 588.

MÉPHITISME (de *mephitis*, odeur infecte qui s'élève des lieux où il y a des mines de soufre*), altération de l'air par des gaz de diverse nature qui, souvent inappréciables aux sens, ne laissent pas que d'exercer sur l'économie une influence fâcheuse, soit en produisant l'asphyxie, soit en déterminant un véritable empoisonnement (*voy.* ces mots). Les circonstances où le méphitisme a lieu sont nombreuses, et la distinction des diverses espèces de méphitisme est importante, puisque de là dépend le choix des moyens propres à y remédier. Ces moyens sont d'ailleurs indiqués aux art. ASSAINISSEMENT, DÉSINFECTION, FUMIGATION, etc.

(*) Il y avait chez les Romains une déesse Mephitis, qui présidait à ces lieux. S.

Le méphitisme se développe ordinairement dans les lieux clos ou dans lesquels au moins l'air ne se renouvelle pas facilement; dans les lieux où, par une cause quelconque, se dégagent et s'accumulent des gaz non-seulement impropres à entretenir la respiration, mais encore pourvus de propriétés essentiellement délétères ou vénéneuses.

Les gaz principaux qui se trouvent rassemblés en assez grande quantité pour produire le méphitisme sont le gaz hydrogène carboné, l'acide carbonique, l'ammoniaque, l'acide sulfhydrique, l'acide sulfureux, l'acide chlorhydrique (*voy.* ACIDES). L'acide cyanhydrique, l'hydrogène arseniqué ont pu produire des accidents graves, il est vrai, mais toujours bien plus limités que ceux que déterminent les gaz précédents.

De tous les méphitismes, le plus commun est celui de l'acide carbonique. Outre qu'il se produit tous les jours d'une manière incomplète, à la vérité, dans tous les lieux où sont enfermés un grand nombre d'êtres qui respirent, surtout quand en même temps il s'y opère une combustion plus ou moins active, il a lieu dans les celliers à vin et à cidre, dans les caves de brasseur, dans les caves où l'on dépose la braise encore mal éteinte des boulangers, et à plus forte raison dans les fours à chaux. C'est à lui qu'on peut attribuer les effets délétères de la Grotte du chien (*voy.*).

Le méphitisme des mines est dû à la stagnation de l'air, à l'émanation des eaux croupissantes, à la fumée des lampes et à la respiration de l'homme; mais bien plus particulièrement à l'hydrogène carboné qui s'en dégage en abondance. D'ailleurs, l'explosion terrible de ce gaz, qui produit de si graves accidents dans les mines (*voy.* LAMPE DE SURETÉ), est un phénomène d'un autre genre que le méphitisme. On doit assimiler au méphitisme des mines celui des puits, des souterrains et des caves qui sont demeurées longtemps fermées.

Les vapeurs âcres de l'ammoniaque et des acides minéraux constituent un méphitisme fâcheux, lors même qu'il s'exerce à l'air libre, et c'est ce qui a fait reléguer hors des villes les fabriques de produits

chimiques, parce qu'elles répandent continuellement dans l'atmosphère des gaz plus ou moins nuisibles.

Le méphitisme des fosses d'aisance (*voy.*) est un des plus dangereux. Les gaz qui s'exhalent des amas de matières fécales sont tous de la plus mauvaise nature : l'hydrogène carboné, l'acide sulfhydrique, l'ammoniaque, etc. Il en est de même de ceux que fournissent les fumiers en fermentation, les ateliers d'équarrissage, les salles de dissection, les canaux que l'on cure et dont on jette la vase sur les bords. Les égouts, les puisards où se rendent les eaux ménagères, les caveaux dans lesquels on déposait les corps morts, sont encore dans le même cas.

Il est enfin une autre espèce de méphitisme qui n'est pas très rare et qui est d'autant plus dangereux qu'on ne le soupçonne pas, c'est celui que déterminent les fleurs et surtout les fleurs odorantes, lorsqu'elles sont dans un endroit fermé. Des exemples nombreux d'accidents funestes montrent le danger qu'il y a de garder des fleurs dans une chambre fermée, surtout la nuit; et l'analyse a fait voir qu'elles dégagent en quantité notable de l'acide carbonique et de l'hydrogène carboné.

Les progrès des sciences et de l'industrie ont déjà beaucoup restreint les causes de méphitisme et les accidents qui en étaient la suite. La ventilation et le chlore (*voy.* ces mots) ont rendu et rendent chaque jour de grands services à cette occasion.

Nous finirons par une réflexion que nous inspirent des accidents trop fréquents : il est beau sans doute de risquer sa vie pour voler au secours des victimes des vapeurs méphitiques; mais s'élancer, sans prendre les précautions indiquées par la chimie, dans une atmosphère d'acide carbonique ou d'hydrogène carboné, c'est aller à une mort inévitable et malheureusement sans profit pour l'humanité; c'est faire acte d'un courage aussi imprudent qu'inutile. Au contraire, s'informer des ressources que la science met à notre disposition pour prévenir ou combattre ces terribles accidents, s'en instruire à l'avance afin de pouvoir porter des remèdes qui ne sont efficaces que quand ils sont employés avec énergie, intelligence et promptitude, c'est une action qui satisfait l'esprit et le cœur. F. R.

MÉPLATS, *voy.* Bas-relief.

MEQUINEZ (Meknesah), *voy.* Fez et Maroc.

MER. On appelle ainsi, en général, cette masse d'eau salée qui couvre plus des deux tiers de notre globe et qui entoure la terre de tous côtés. Cette mer universelle a reçu dans l'antiquité le nom d'*océan* (*voy.*). Elle porte aujourd'hui différents noms suivant les diverses parties du globe qu'elle occupe : on la distingue en *mer* ou *océan Atlantique*, *mer du Nord*, *mer du Sud* ou *mer Pacifique*, *mer des Indes* ou *océan Indien*, *mer Australe*, *mer Glaciale*, *mer Méditerranée*, *mer Baltique*, *mer Noire* (*voy.* tous ces noms), etc. De cette immense plaine liquide s'élèvent constamment dans l'atmosphère des vapeurs qui sont portées, sous forme de nuages (*voy.*), sur toute la surface de la terre où elles se résolvent en pluie, pour alimenter les sources et les rivières, D'un autre côté, la mer absorbe incessamment une foule de gaz méphitiques répandus dans l'air. On peut croire qu'autrefois les eaux de la mer couvraient une étendue beaucoup plus considérable. Elles ont sans doute dépassé les plus hautes montagnes de la terre, puisqu'on trouve des productions marines sur leurs sommets. Le bassin qui renferme cette masse d'eaux a un fond tout aussi inégal que la surface de la terre ferme. Ici ce fond est sablonneux, là argileux, plus loin pierreux ou calcaire. Près de Marseille, il est formé du plus beau marbre; ailleurs il présente des bancs de coquillages ou des montagnes de corail. Des vallées, des rochers, des abîmes, des cavernes s'y succèdent comme sur le sol que nous habitons; on y trouve même des sources d'eau douce. Les îles et les écueils qui paraissent au-dessus de la surface des mers, ne sont pas autre chose que les sommets des plus hautes montagnes sous-marines. Il ne faut donc pas s'étonner que les navigateurs n'aient pu mesurer partout la profondeur de la mer; quelle sonde, par exemple, serait assez longue pour atteindre les abîmes de l'Himalaya?

Les bords de la mer s'appellent *côtes* (*voy.*) quand ils sont élevés; dans le cas contraire, on leur donne le nom de *plage*. La côte la plus élevée est la côte occidentale de Kilda, une des iles à l'ouest de l'Écosse : elle forme une muraille perpendiculaire de 600 brasses, au pied de laquelle la mer est d'une profondeur extraordinaire. Les côtes de la Norvége sont presque partout hautes et escarpées; celles de la Hollande, au contraire, sont basses et plates. La température de la mer à sa surface se rapproche ordinairement de celle de l'atmosphère qui l'environne; seulement elle n'est pas soumise à d'aussi brusques variations. Elle va donc en augmentant graduellement, à mesure qu'on s'éloigne des pôles ou qu'on s'approche de l'équateur, à moins que certaines raisons locales ne produisent quelque anomalie, ce qui arrive souvent. Peut-être aussi les eaux sont-elles plus froides à une certaine profondeur. De Saussure l'a trouvée de + 10°.6, à 860 pieds, près du cap de Porto Fino (Méditerranée), lorsque la température de la surface de la mer était de + 16°.5, celle de l'air de + 15°.3. Quelques jours après, à 1,800 pieds de profondeur, près de la côte de Nice, il trouva la même température.

L'eau de la mer est incolore par elle-même; mais, vue en masse et à une certaine distance, elle a une teinte vert-bleuâtre, que l'on appelle, pour cette raison, *vert de mer* (le *cœrulum* des anciens). Forster et d'autres croient que cette couleur est causée par la réflexion de l'azur du ciel, opinion qui paraît d'autant plus vraisemblable, que quand le ciel est couvert, la mer prend une couleur grisâtre. En plusieurs contrées, elle présente à l'œil d'autres teintes, selon la qualité du fond, les substances qu'elle contient, etc. Aux endroits les plus profonds, sa couleur est d'un bleu foncé; vers le pôle arctique, elle est noirâtre; sous la zone torride, elle est brune. Le golfe Arabique et celui de Californie ont une couleur rougeâtre qui a fait donner à l'un et à l'autre le nom de mer Rouge (*voy.*). A l'embouchure du Rio de la Plata, la mer prend quelquefois une couleur rouge qu'elle doit vraisemblablement à des insectes. Aux embouchures d'autres grands courants d'eau, elle est teinte en jaune par le limon qu'entraine le fleuve.

L'eau de mer a un goût non-seulement salé, mais huileux, amer et nauséabond, au point que ceux qui en boivent sont pris à l'instant de vomissements; elle est en outre malsaine, à cause de la grande quantité de substances animales et végétales en putréfaction qu'elle contient. On ne peut pas même l'employer pour laver le linge : aussi ne s'en sert-on sur les vaisseaux que pour nettoyer les toiles les plus grossières. Cependant on peut la rendre potable en la distillant, après avoir neutralisé les substances huileuses et bitumineuses qu'elle contient, en y ajoutant de la soude ou quelques matières alcalines capables de les fixer. Les analyses de l'eau de mer prouvent que ce liquide contient les sels suivants : soude muriatée, magnésie muriatée, soude sulfatée, magnésie sulfatée, chaux muriatée, sulfatée et carbonatée, magnésie carbonatée. On a remarqué que les eaux des mers méridionales étaient beaucoup plus salées que celles des mers polaires. On évalue en moyenne à 1.5625 de leur poids pour 100 le sel contenu dans les eaux des mers du Nord; la mer d'Allemagne en contient 3.125 pour 100; celle d'Espagne, 6.25, et enfin l'océan équinoxial en est tellement chargé, que ses eaux en contiennent jusqu'à 8.33 et même 12.5 pour 100, c'est-à-dire $\frac{1}{8}$ de leur poids. On a observé aussi que la salure de la mer est plus grande vers le fond qu'à sa surface. Par l'évaporation, on peut extraire le sel de l'eau de mer : c'est ainsi qu'on se procure du sel dans les pays chauds (*voy.* Salines). La pesanteur spécifique de l'eau de mer varie selon qu'elle contient plus ou moins de sel. D'après quelques chimistes, elle pèse 45 fois plus que l'eau douce, ce qui explique pourquoi les navires qui voguent sur l'Océan peuvent être chargés beaucoup plus, sans faire cependant plus d'eau, que ceux qui naviguent sur les fleuves.

Un phénomène très remarquable qu'offre fréquemment la mer, est celui de la phosphorescence. Quelquefois le sillon seul du vaisseau paraît lumineux : ce phénomène semble être dû à l'électricité

développée par le frottement du navire sur la surface unie des eaux, opinion que confirment les expériences de Buffon. D'autres fois, toutes les vagues qui frappent contre un objet solide, étincellent ; cela arrive surtout dans les temps de calme, et cette phosphorescence est due peut-être aux produits de la putréfaction et de la décomposition des substances qui nagent dans la mer. Quelquefois enfin, toute la mer semble semée d'étincelles et brille comme du feu : ce phénomène a été attribué à la présence d'animalcules phosphorescents ; il est d'ailleurs reconnu aujourd'hui que la plupart des animaux marins jouissent de la propriété de répandre de la lumière. Mais des expériences ont prouvé aussi que l'eau de la mer pouvait devenir phosphorescente.

En vertu des lois de l'hydrostatique, la mer devrait avoir partout le même niveau; cependant il n'en est point ainsi : l'eau est plus élevée sous la ligne qu'aux pôles. Parmi les golfes ou mers méditerranées, les uns sont plus bas que les autres : ainsi la mer du Nord est plus basse que la mer Baltique, la mer d'Allemagne plus haute que le Zuyderzée, la mer Rouge que la Méditerranée, etc., phénomène qui s'explique par la différence des masses d'eau que les courants portent à ces mers, contenues et enfermées entre de vastes terres fermes. Le niveau des mers est encore troublé par les mouvements qui affectent la masse des eaux et qui dépendent de plusieurs causes d'où résultent les *vagues*, les *courants* et les *marées* (*voy.* ces mots). Le mouvement des vagues est causé par les vents. Quand l'équilibre de l'air est rompu, il s'y opère des ondulations qui rompent à leur tour l'équilibre de la surface de l'eau et déterminent le mouvement des vagues. La partie frappée par l'air s'élève au-dessus de la partie placée devant elle, la presse et en forme une éminence qui, en vertu de la loi de la pesanteur, s'affaisse aussitôt, refoule à son tour la partie en face d'elle et la force à se soulever. Ainsi, le mouvement des vagues n'est pas autre chose qu'un mouvement alternatif de hausse et de baisse, sans que l'eau coule cependant. Le mouvement de l'eau est en rapport direct avec le mouvement de l'air; mais il arrive souvent que le choc violent du vent empêche les vagues de se soulever et qu'elles n'atteignent leur plus grande hauteur que quand la tempête s'est apaisée. Ce phénomène, connu sous le nom de *houle*, et qu'il ne faut pas confondre avec le *roulis* ordinaire des vagues auquel répond le tangage des navires, est plus terrible et plus dangereux que l'ouragan lui-même (*voy.* Lame). Les courants consistent en ce que, dans certaines contrées, la mer, même sans être agitée par le vent, se porte dans une direction déterminée; le mouvement général de la mer libre la pousse constamment de l'est à l'ouest, mais ce courant rencontre de nombreux obstacles qui changent fréquemment sa direction. Ainsi, sur les côtes du Pérou, le courant se porte du sud au nord, et au cap de Bonne-Espérance, de l'ouest à l'est. La cause principale de ce grand courant est la rotation du globe. On observe aussi dans la mer plusieurs courants particuliers produits par la différence du niveau. Il y a même en certaines contrées des courants périodiques qui varient selon les saisons et la direction du vent. Quelquefois deux courants se rencontrent et forment un *tournant* ou *gouffre* : tels sont le Maalstrom sur les côtes de Norvége, et les gouffres de Charybde (*voy.*) et de Scylla si redoutés des anciens. Enfin, le troisième mouvement qui affecte les eaux de la mer, ce sont les marées ou le flux et reflux, oscillations régulières et périodiques qui ont lieu deux fois par jour et dont nous avons suffisamment parlé sous ce mot. *C. L.* et X.

MER (bains de). Déjà connus dans l'antiquité, ces bains furent introduits en Angleterre vers 1750, et se répandirent en Allemagne à la fin du même siècle. La composition chimique de l'eau de mer dont la masse est agitée par les vagues et par le flux et reflux, l'air pénétrant et la végétation forte sur les côtes maritimes, l'impression morale produite par le bain en pleine mer, tout cela agit si puissamment sur une organisation malade, que l'usage de ces bains devint un moyen curatif d'une grande importance (*voy.* Bain, T. II, p. 711). On les recommande surtout aux malades affec-

tés de glandes, de scrofules, d'ulcères lymphatiques, de dartres, de gale, dans les éruptions aiguës à la peau, dans les sueurs énervantes et dans les catarrhes fréquents; en outre, dans les maladies chroniques des nerfs provenant de la faiblesse et de l'irritation du système nerveux, dans les affections rhumatismales et dans les gouttes chroniques. Mais les bains de mer sont contraires aux personnes pléthoriques et disposées aux congestions et aux hémorragies, dans les affections de cœur et des grands vaisseaux, dans les phthisies pulmonaires, dans les engorgements et dans l'induration des membres inférieurs.

On se baigne ou en pleine mer, dans des bains affectés particulièrement à ce service, ou bien dans une baignoire remplie d'eau de mer, et cette eau est ou en partie froide ou en partie chauffée à différents degrés. Cependant le bain en pleine mer offre seul tous les avantages du bain de mer; dans une baignoire, on est privé de l'effet des vagues, du mouvement libre, du renouvellement constant de l'eau et de l'air si vif de la mer; en outre, l'eau portée ou échauffée perd quelque chose de ses substances volatiles. Il est vrai, d'un autre côté, que la substance salée de l'eau augmente encore un peu par l'évaporation, et que, dans une baignoire, on est maître d'atténuer la force de l'eau, de la tempérer et de la mêler avec d'autres médicaments. Les bains de baignoires auront donc la préférence sur le bain en pleine mer lorsqu'il s'agira d'un effet spécial. On se baigne le mieux dans la mer le matin à jeun ou après un très léger déjeuner, et autant que possible ayant le ventre libre. Il faut prendre le bain tout déshabillé, ne pas y demeurer au-delà du temps où le premier saisissement de froid s'est transformé en une douce chaleur, et ne pas attendre un second frisson. Pendant le bain même, on ne doit pas se tenir en repos, mais se remuer sans cesse, se frotter et plonger sous l'eau. Après le bain, il faut se sécher promptement du haut en bas, et faire un peu d'exercice pour réchauffer complétement les mains et les pieds.

La saison des bains de mer est la fin de l'été. Les bains les plus célèbres sont, en France, ceux de Marseille, de Dieppe, de Boulogne, du Havre et de Trouville; en Belgique, celui d'Ostende; en Hollande, ceux de Scheveningen, de Katwijk, de Nordwijk, d'Egmont et de Zandvoort; en Angleterre, ceux de Harwich, de Margate, de Deal, de Southampton, de l'île de Wight, de Portsmouth et de Brighton; en Allemagne, ceux de Dobberan (*voy.*); et plus au Nord, ceux de Helgoland, de Revel, etc.; en Italie, ceux de Trieste, de Gênes, de Livourne et de Nice.—*Voir* le *Traité des bains de mer*, par le médecin anglais Buchan, trad. en français par le docteur Rouvel. *C. L.*

MER (MAL DE). Cette indisposition redoutée, affectant plus ou moins la presque totalité des personnes qui, pour la première fois, entreprennent un voyage sur mer, est occasionnée par les mouvements insolites qu'imprime au bâtiment sous voiles l'agitation de la mer. Les oscillations irrégulières et en sens contraires du tangage et du roulis en sont les causes immédiates, auxquelles il faut joindre les effets vertigineux du déplacement des objets et l'odeur nauséabonde qu'exhale souvent la cale du navire. De ces causes diverses, qui toutes agissent à la fois dans les premiers moments de la navigation, mais cèdent successivement à l'habitude, le mouvement du tangage est la plus active et la plus tenace.

On a souvent essayé de décrire les effets du mal de mer; mais il n'est pas facile d'exprimer les angoisses en quelque sorte insaisissables de cet état de souffrance qui, sans être une douleur proprement dite, livre le corps entier au plus insupportable malaise. La tête s'appesantit et s'embarrasse; les membres s'alourdissent et sentent le besoin de s'affaisser; un vertige douloureux s'empare de toutes les facultés et les plonge dans une somnolente apathie. En même temps, la face pâlit, les lèvres blanchissent, la poitrine se serre, le larynx se contracte, le cœur se soulève, les nausées se succèdent. On éprouve le plus invincible dégoût pour toute fonction animale; une défaillance générale engourdit les sens; on répugne au moindre mouvement, au moindre geste, et brisé, anéanti, dans un état de prostration que les efforts de la

nature ne secouent que momentanément, on attend de l'épuisement des forces une guérison qu'aucun remède ne saurait avancer.

Tous les tempéraments cependant ne ressentent pas à un égal degré les effets du mal de mer; quelques-uns même échappent complétement à ses atteintes; mais ces exceptions sont rares. Parmi les personnes qui paient à la mer ce tribut obligé, la plupart, après une indisposition dont l'intensité et la durée dépendent de l'idiosyncrasie des individus et des temps que rencontre le navire, sont assez bien remises pour n'avoir plus à craindre une rechute, au moins pendant la même traversée. Quelques-unes n'en sont tourmentées qu'un jour, quelques heures même; d'autres au contraire, plus malheureuses, ne parviennent pas à s'en affranchir et nous avons vu des passagers rester couchés en proie à ses souffrances durant des voyages entiers de deux et trois mois, sans obtenir d'autre adoucissement que les courts répits accordés par l'immobilité du calme plat.

La fréquentation de la mer, en habituant le corps aux causes qui le déterminent, prévient d'ordinaire le retour du mal de mer; toutefois, ce résultat est loin d'être infaillible, et pour peu que le séjour à terre ait été prolongé, les mêmes symptômes se reproduisent au départ. Telle est même dans certaines constitutions la prédisposition à cette affection, qu'il n'est pas rare de voir des marins, vieillis dans l'exercice de leur profession, ressentir périodiquement, en prenant la mer, un retour de ses atteintes. En général, les premiers jours de navigation produisent, même sur les hommes les mieux éprouvés, un embarras momentané dans les organes.

Le siége principal du mal de mer, quoique ses effets réagissent sur les différentes parties du corps, est la région de l'épigastre où semble aboutir l'ébranlement causé. C'est sans doute l'observation de ce fait qui a conduit à conseiller, pour prévenir la maladie, l'usage d'une ceinture qui, en exerçant une compression sur les viscères abdominaux, doit diminuer ou empêcher le balancement qui leur est imprimé. Quoi qu'il en soit de l'efficacité de ce procédé, il ne faut pas chercher ailleurs la *vertu préservatrice* que les moines du XIII^e^ siècle attribuaient aux *ceintures bénites* qu'ils vendaient aux croisés s'embarquant pour la Palestine.

La thérapeutique est impuissante contre le mal de mer ou ne fournit que des palliatifs insuffisants. Comme affection nerveuse, les substances acidulées et alcooliques et en général les anti-spasmodiques lui conviennent; mais leur emploi n'a d'autre résultat que de produire une diversion momentanée opérée par une modification de la sensibilité. L'on a proposé une foule de spécifiques, indiqué divers régimes à suivre; et en effet, il est possible que quelques-unes de ces prescriptions aient procuré un certain soulagement, mais la confiance ou la distraction que l'on tirait de leur usage y avait plus de part que leur action directe. On a conseillé de s'efforcer de manger; mais celui qui peut surmonter le dégoût qu'inspirent les aliments ou dont l'estomac les accepte momentanément, n'est pas gravement malade et peut, sans courir cette épreuve, compter sur une guérison prochaine. Une résistance assidue à l'abattement qui domine les facultés, une volonté ferme d'occuper sa pensée, l'exercice, l'agitation turbulente en quelque sorte du corps et de l'esprit, sont les meilleurs remèdes à opposer à l'invasion du mal de mer.

Voici encore quelques indications, fruit d'une expérience personnelle. Avant d'entreprendre un voyage sur mer, il est bon de s'y préparer par un traitement purgatif. Une fois embarqué, si l'on ne se sent pas de force à lutter contre les premiers symptômes qui ne tardent pas à se déclarer, le mieux est de se coucher sans attendre que le mal ait acquis toute sa violence. La position la plus horizontale est la meilleure. Il faut avoir soin de débarrasser le corps des ligatures qui pourraient gêner la respiration; les aspirations profondes et prolongées procurent un sensible bien-être. Une diète sévère pendant les premiers jours et progressivement tempérée suivant la marche de la maladie, paraît préférable à l'absorption forcée des aliments. Elle se concilie fort

bien avec l'usage de quelques excitants; le café entre autres produit parfois d'excellents effets. Si l'on peut varier ce régime par l'exercice de corps et d'esprit recommandé plus haut, on aura fait beaucoup, sinon pour se préserver du mal de mer, au moins pour en adoucir les souffrances et en abréger la durée.

Les Grecs, rapportant directement aux mouvements du navire les effets que nous attribuons à l'agitation des flots, avaient donné au mal de mer le nom de *nausia*, tiré du mot (ναῦς) qui désignait un bâtiment; nous en avons fait nausée (*voy.* ce mot). Cap. B.

MER (ÉTOILES DE), *voy.* ASTÉRIES.

MÉRANIE (DUCHÉ DE). *Méran* est le nom d'une petite ville du Tyrol, située dans la vallée du Passeyer, non loin du vieux château de Tyrol, qui a donné son nom à toute la contrée. Elle était, au moyen-âge, le siége des puissants comtes d'Andechs, dont l'empereur Frédéric Ier, après les avoir soumis à l'Empire, érigea, en 1180, les vastes possessions sur l'Inn et sur l'Adige, en duché de Méranie, en faveur du comte Berthold Ier. Le fils de celui-ci, Berthold II, étendit considérablement sa puissance, et réunit sous sa domination, avec le Tyrol, l'Istrie, la Dalmatie et la Croatie. Mais sa dynastie s'étant éteinte avec Othon II, son petit-fils, en 1248, il en résulta un démembrement du duché: Albert, comte de Tyrol, parent des ducs, leur succéda dans cette province, tandis que Venise, la Bavière et différents princes allemands se partagèrent leurs autres états. Ch. V.

MERCANTILE (SYSTÈME), *voy.* ÉCONOMIE POLITIQUE, T. IX, p. 114.

MERCATOR (GÉRARD), mathématicien et géographe, naquit à Rupelmonde, dans la Flandre, le 5 mars 1512. Il fit ses études à l'université de Louvain et s'appliqua ensuite à la géographie et aux mathématiques avec le plus grand zèle. Il se trouva bientôt en état de donner des leçons de ces deux sciences. Initié à l'art de la gravure, il fabriquait lui-même les instruments dont ses élèves avaient besoin. En 1541, il présenta au cardinal de Granvelle un globe terrestre, dont ce ministre fut si satisfait, qu'il recommanda l'auteur à l'empereur Charles-Quint. Mercator servit en effet ce prince; mais on ne sait à quel titre il exécuta pour lui deux globes qui faisaient l'admiration des hommes de son temps, et qui furent détruits dans les guerres des Pays-Bas. Vers 1559, Mercator se retira à Duisbourg et reçut le titre de cosmographe du duc de Juliers. Dans les dernières années de sa vie, il voulut étudier la théologie et mit au jour quelques ouvrages dans lesquels on a cru reconnaitre des propositions hétérodoxes. Il mourut à Duisbourg, le 2 décembre 1594.

Mercator a rendu de grands services à la géographie, en déterminant avec plus de précision la position des pays et en dressant de nouvelles cartes (*voy.* T. V, p. 13 et 16). On lui doit aussi un perfectionnement notable dans la construction des cartes marines. Voici en quoi il consiste. Quand un navigateur vogue sans changer de rumb de vent, il coupe tous les méridiens sous un même angle, en sorte que le vaisseau forme dans sa route une courbe appelée ligne *loxodromique* (de λοξὸς, oblique, et δρόμος, course), sorte de *spirale logarithmique*, qui tourne autour du pôle qu'elle ne rencontre qu'à l'infini. Mais comme il est fort incommode d'indiquer cette ligne sur les cartes ordinaires, Henri-le-Navigateur (*voy.*) avait déjà eu l'idée de faire dresser des cartes marines à méridiens droits et parallèles. Ces cartes avaient le désavantage de rendre tous les degrés de longitude égaux entre eux, tandis que, dans le fait, ils diminuent à mesure qu'on approche du pôle. De plus, la ligne droite tirée sur ces cartes entre deux lieux ne s'accordait pas exactement avec la route du vaisseau. Pour obvier à ces inconvénients, Mercator proposa de faire croître vers le pôle les degrés du méridien; mais il ne put déterminer la loi de cet accroissement, découverte qui était réservée à Wright (*Certain errors in navigation*, Lond., 1599). Le système de Mercator s'appelle *projection de Mercator*. Il nous reste de cet auteur plusieurs ouvrages, parmi lesquels nous citerons: *De usu annuli astronomici*, Louvain, 1552; *Tabulæ geographicæ ad mentem Ptolemæi restituæ et emendatæ*, Cologne, 1578, in-fol., et l'Atlas de 1595, pré-

cédé d'une dissertation *De creatione ac fabricâ mundi*.

Son fils BARTHÉLEMI s'est également fait un nom par ses écrits sur l'astronomie. *C. L.* et X.

MERCERIE, MERCIER (de *merces*, marchandises). On donne le nom de mercerie à une branche de commerce qui embrasse toute sorte de petits objets de fabrication diverse. Le mercier ne fabrique rien lui-même et vend un peu de tout; mais principalement ce qui tient à la toilette et au travail des femmes : des aiguilles, des épingles, des rubans de toute espèce, du fil, du coton et de la soie à coudre et à broder, des jouets d'enfants, etc., etc. Autrefois, les merciers n'étaient pas seulement les marchands de menus objets de mercerie, on appelait ainsi les membres du troisième des six corps de marchands de Paris, qui se divisait en 20 classes et comprenait toutes sortes de négociants ne s'occupant point de fabrication, tels que les marchands de tissus, de peausseries, de tapisseries, de quincaillerie, de miroiterie, de papeterie, etc. Charles VI établit cette corporation, à laquelle il donna de grands priviléges. Jusqu'à la fin du XVI^e^ siècle, elle n'avait qu'un seul chef, qui portait le titre de *roi des merciers* et jouissait de prérogatives très étendues. Son autorité s'étendait sur toute la France, et il avait des lieutenants dans les principales villes. Le droit d'accorder le brevet de marchand mercier appartenait à lui seul. François I^er^ supprima cette charge, que Henri III rétablit ; mais elle fut définitivement abolie en 1597. L'office de roi des merciers, en conférant de grands pouvoirs à un marchand sur tous les autres, avait nui considérablement à l'industrie française. Par suite de cette surveillance, le fabricant était sous la dépendance du marchand, gêné lui-même dans le choix de ses achats. La fabrication ainsi entravée resta stationnaire, et la France était tributaire des fabriques de l'étranger. L. L.

MERCIER (LOUIS-SÉBASTIEN), un de nos plus féconds écrivains, naquit à Paris, le 7 juin 1740. Cet homme, qui devait faire plus tard une guerre aussi acharnée que ridicule à notre poésie, commença pourtant par écrire des vers. Ils n'étaient pas bons, à la vérité, et l'on trouva que ses *Héroïdes* étaient singulièrement ennuyeuses et fades. Dès lors, il se voua entièrement à la prose, et composa d'abord un assez grand nombre de drames, en les accompagnant d'une poétique à son usage, ou plutôt en son honneur. Son *Essai sur l'art dramatique* avait pour objet de démontrer qu'il fallait renoncer à nos vieilles admirations pour nos grands tragiques, les transporter au drame, et que, suivant son expression textuelle, « les prosateurs sont nos vrais poëtes. » Le bon temps n'était pas encore venu pour les hérésies littéraires, et l'on conclut seulement de celle-ci que le renard des *Héroïdes* avait trouvé les raisins trop verts.

Toutefois il est juste de reconnaître que plusieurs de ces drames, entre autres, *le Déserteur*, *l'Habitant de la Guadeloupe*, *l'Indigent*, etc., offraient des situations et des scènes intéressantes, et obtinrent du succès, surtout en province, où le dialogue souvent diffus et déclamatoire de l'auteur trouva des juges moins difficiles que ceux de la capitale.

Une idée neuve et hardie vint placer Mercier au rang des écrivains qui s'emparent fortement de l'attention publique : ce fut celle de son ouvrage *l'An 2440* (Paris, 1770), production originale qui a fait naître tant d'imitations. Quoique faiblement et prolixement écrit (surtout lorsque, après l'avoir publié en un volume, l'auteur le délaya en trois), ce livre fit beaucoup de bruit. Le gouvernement n'usa d'aucune rigueur envers l'écrivain, qu'on était loin de croire alors devoir être, malgré le proverbe, prophète en son pays; il se borna à défendre la vente de l'ouvrage : interdiction qui ne fit qu'ajouter à sa réussite.

Poursuivant le rôle de frondeur, qui servait à la fois ses intérêts et sa renommée, Mercier commença, en 1782, la publication de son *Tableau de Paris* ; mais les obstacles qu'éprouva cette publication dès les deux premiers volumes le décidèrent à se transporter en Suisse pour la continuer. Ce fut là qu'il donna libre carrière à ses critiques (Amsterd., 1782-88, 12 vol. in-8°). Sous le rapport du style, Rivarol n'a guère exagéré la cen-

sure, en disant que c'était un livre « pensé dans la rue et écrit sur la borne; » mais on doit reconnaître qu'il ne manquait ni de vérité ni d'à-propos; qu'il indiquait parfois des réformes utiles en mettant à nu plus d'une plaie sociale de la grande ville, et qu'en un mot, c'était, comme on l'a dit, le véritable bréviaire d'un lieutenant de police.

Ce grand travail ne l'empêcha point de faire paraître en même temps beaucoup d'écrits historiques, philosophiques, etc., tels que ses *Portraits des rois de France; Songes et visions; Mon bonnet de nuit*, etc., etc., œuvres de bavardage littéraire qui ne prouvaient guère que la prodigieuse activité de sa plume.

De retour en France, à l'époque de cette révolution qu'il pouvait, à quelques égards, se vanter d'avoir prédite, Mercier tint, pendant son cours, une conduite aussi honorable que courageuse. Dès son début, il se prononça hautement pour le système de la modération, et, dans sa *Chronique du mois*, attaqua fortement la société des Jacobins. Appelé ensuite à la Convention nationale par le département de Seine-et-Oise, il vota dans le procès de Louis XVI contre la peine de mort et pour l'appel au peuple. Enfin, après le 31 mai, il fut un des 73 qui protestèrent contre ce triomphe de l'anarchie, et exclus comme eux de la Convention, il dut se faire oublier dans la retraite pour échapper à la hache de la Terreur.

En 1795, Mercier fit partie du conseil des Cinq-Cents, mais il s'y fit peu remarquer. On s'occupa beaucoup plus de lui en le voyant, deux ans plus tard, accepter une place de contrôleur de cette loterie qu'il avait signalée comme immorale. Il se tira de ce pas difficile avec un mot spirituel : « Que peut-on faire de mieux, dit-il, que de vivre aux dépens de l'ennemi? »

Membre de l'Institut dès sa création, il obtint en outre la place de professeur d'histoire à l'école centrale. Là, plus paradoxal que jamais, il s'occupa beaucoup moins de ses fonctions que de développer ses hérésies littéraires, scientifiques et artistiques, en déclamant tour à tour contre Racine, Newton et Raphaël; burlesque croisade dont le ridicule fit bonne justice. On lui sut peu de gré de la publication (en 1800) de son *Nouveau Paris*, œuvre où la critique, en signalant des pages cyniques ou extravagantes, dut pourtant remarquer aussi des détails curieux et piquants sur la révolution et les nouvelles mœurs qu'elle avait introduites chez nous.

Témoin et même acteur dans plus d'un grand événement, Mercier présageait sous l'empire que l'avenir nous en réservait encore. Aussi, infirme, et âgé de 74 ans, disait-il à ses amis : « Je ne vis plus que par curiosité. » Cette curiosité fut en partie satisfaite, puisqu'il survécut d'un mois environ à la Restauration. Il mourut à Paris le 25 avril 1814.

Nous ne donnerons pas la trop nombreuse liste de toutes les productions de Mercier. A celle qu'il a lui-même publiée à la fin de l'édition de 1795 de *l'An 2440*, il faut surtout ajouter sa *Néologie, ou Vocabulaire de mots nouveaux à renouveler, ou pris dans des acceptions nouvelles* (Paris, 1801, 2 vol. in-8°), où l'on peut dire, suivant l'expression vulgaire, qu'il prêchait pour sa paroisse; et son dernier écrit (en 1808), une *Satire contre Racine et Boileau :* c'était vouloir mourir dans l'impénitence finale. M. O.

MERCŒUR, *voy.* LORRAINE (*maison de*).

MERCURE (myth.), chez les Grecs *Hermès* (*voy.* ce mot), est avant tout le dieu du commerce (*mercatura*, de *merx*, *merces*) : c'est là son attribution spéciale, celle qui le distingue des autres dieux. Le trafic donnant lieu à l'astuce, à la mauvaise foi, le symbolisme antique a voulu, par une amère satire, que le patron du négoce fût aussi celui du mensonge et du larcin. Ainsi Mercure représentait le vol sur l'Olympe, où tout devait être représenté. On racontait qu'à peine né, il avait dérobé les bœufs et le carquois d'Apollon, le trident de Neptune, l'épée de Mars, la ceinture de Vénus. Sa parole insinuante et artificieuse était le plus sûr instrument de ses tromperies : « Les divers attributs d'Hermès, interprète, ἑρμηνεὺς, messager, rusé voleur, séduisant discoureur, protecteur des marchés publics, se rapportent à la puissance de

la parole (Platon, *Cratyle*). » Aussi Mercure est-il le dieu de l'éloquence et de la musique. On lui attribue même l'invention de la flûte et de la lyre (*voy.*). Quatre heures après sa naissance, ayant tué une tortue, il en prit la carapace, y tendit sept cordes et les fit mélodieusement résonner. A plusieurs titres, il empiétait sur les droits d'Apollon et de Minerve. Toutefois, le caractère de Minerve est surtout la raison ; son domaine, la philosophie. Apollon a plutôt pour lot l'imagination : il préside à la poésie et aux beaux-arts. Mercure tient le sceptre du bel-esprit ; de lui relèvent les sophistes et les rhéteurs : voilà pourquoi il est le génie protecteur d'Ulysse. Avec ces qualités diverses, il convenait parfaitement aux messages de Jupiter, dont il était le discret interprète auprès des hommes, et plus souvent encore auprès des femmes. Ce fut lui qui endormit et tua Argus (*voy.*). On sait le rôle qu'il joua pendant que le faux Amphitryon triomphait de la chasteté d'Alcmène (*voy.* Hercule). D'autres divinités se servirent aussi de son ministère : il conduisit devant Pâris les trois déesses qui disputaient le prix de la beauté. Agent docile des intrigues galantes du roi des dieux, il devait être l'ami des courtisanes et des entremetteuses ; courrier céleste, il ne pouvait se dispenser de prendre soin des voyageurs, des hérauts, des ambassadeurs : Priam marchait sous sa tutelle lorsqu'il se rendit au camp d'Achille. Ne reconnaissez-vous pas le dieu de la diplomatie au présent qu'il fait à Pandore : *menterie*, *langage caressant*, *esprit artificieux* (Hésiode)? Cette brillante et dangereuse créature, l'Ève de la mythologie, reçut encore son nom de Mercure, qui la conduisit à l'imprudent Épiméthée, chef de la race humaine. Il rendit aux hommes des services plus réels, en leur enseignant l'écriture, l'astronomie, les exercices gymnastiques, un système de poids et mesures, etc. A l'adresse, il joignit la force et le courage dans ses exploits contre les Gorgones, les Aloïdes, les Titans et les Géants. Il déroba à Typhon le corps haché de Jupiter, et ranima cette divine momie (*voy.* Jupiter). Oubliant parfois son infatigable activité, il prenait la forme d'une borne (ἕρμα), et disputait au dieu Terme l'honneur d'être préposé aux rues, aux carrefours et aux limites. Sa sollicitude s'étendait aussi sur les troupeaux et sur la vie champêtre. Non content de se mêler de tous les intérêts des vivants, il assistait à la dernière heure des moribonds, leur fermait les yeux avec sa baguette assoupissante, conduisait leurs âmes dans les enfers, et les ramenait au jour quand elles avaient accompli la période d'expiation.

Tant de fonctions assidues et simultanées ne peuvent s'expliquer que par l'ubiquité du dieu. Nous l'avons vu constamment occupé à la ville, aux champs, aux enfers, sur l'Olympe ; et cependant il avait sa place inamovible à la voûte céleste : une planète porte son nom, qui a aussi été donné à un jour de la semaine, *mercredi*. Selon Pline, Apollon revendiquait la propriété de l'étoile de Mercure ; Macrobe fait la même remarque, et ajoute que, comme dieu du soleil et de l'éloquence, Mercure s'identifie doublement avec Apollon. En effet, il est à la fois la lumière physique et la lumière intellectuelle. Génie tutélaire du commerce, de l'industrie, des voyages, des découvertes, des sciences, de la politique, de la vie présente et de la vie future ; père de la civilisation, comme dit Horace ; âme du monde, verbe, λόγος du roi des dieux, comme disent Proclus et Macrobe ; puissance de calcul et de délimitation, *marquant* le prix, la mesure et la borne de toutes choses, l'universalité de ses caractères se résume avec assez de précision dans la racine germanique *mark*, *merken*, première étymologie du mot *merx*, dont les Latins dérivaient *Mercurius*.

Il est visible que cette légende multiple se compose d'emprunts faits à toutes les mythologies anciennes, et qu'un dieu si enclin au larcin ne s'est pas fait scrupule de dérober à ses collègues une multitude de prérogatives et d'attributions. Aussi a-t-on toujours distingué plusieurs Mercures. Cicéron en comptait cinq. Le premier, fils de *Cœlus* et de *Dies* ou *Dia* (la Terre?), était l'un des Cabires (*voy.* ce mot), l'*Hermès Ithyphallique*, amant de Proserpine, divinité pélasgique, au rapport d'Hérodote, et représentant, se-

lon Porphyre, la force génératrice au physique et au moral. Le second Mercure était fils de Valens (Κράτης) et de Phoronis ou Coronis : c'est le Mercure souterrain surnommé *Trophonius*. Ampélius lui donne pour père Jupiter, et pour mère Kronia. Selon Servius et Corvilius (cité par Lactance), il devait le jour à Liber et à Proserpine. Le troisième Mercure naquit de Jupiter et de Maïa, en d'autres termes, du Ciel et de la Terre; il sut se faire aimer de Pénélope, d'autres disent de Dryope, et la rendit mère de Pan (*voy.*). On comprend mieux son union avec Vénus, qui donna naissance à Hermaphrodite. Le quatrième Mercure eut Nilus pour père; les Égyptiens regardaient comme un sacrilége de proférer son nom. Enfin le cinquième, né sur le mont Cyllène en Arcadie, et particulièrement honoré par les Phénéates, serait fils de Cyllénus, si l'on en croit Servius et Ampélius, qui ne nomment point sa mère. Corvilius le donne pour fils de Jupiter et de la nymphe Cyllène. A la suite du meurtre d'Argus, il fut obligé, dit Cicéron, de se réfugier chez les Égyptiens, auxquels il enseigna l'écriture et dicta des lois. Ce peuple le désignait sous le nom de Thoth (*Thoyt Theut*, *Teutatès*, Θεὸς), qu'il donnait aussi au premier mois de l'année. Le Mercure égyptien, comme celui des Grecs, était une personnification du soleil. La même intention ne se cache-t-elle pas sous le mythe qui fait d'Hermès l'époux de Diane et le père de Cupidon? Peut-être est-il permis d'interpréter encore en ce sens le nom de *Camil* (*Himmel?*) que ce dieu portait chez les Étrusques.

C'est au troisième Mercure que se rapportent les principaux traits de la légende que nous avons résumée. On le représentait ordinairement sous les traits d'un jeune homme presque nu : seulement une chlamyde était négligemment jetée sur ses épaules. L'esprit et la malice brillaient dans tous les traits de sa gracieuse physionomie. Ses formes élégantes et presque aériennes convenaient au messager céleste. Des ailes à ses talons et à sa coiffure étaient encore un symbole de sa prodigieuse rapidité. Son caducée (*voy.*) était aussi surmonté de deux ailes : ce sceptre pacifique, qu'il ne quittait jamais, n'était dans le principe qu'une simple baguette, que le dieu interposa entre deux serpents qui se battaient, ou qui, selon d'autres, se livraient à de plus doux ébats. Les deux serpents symétriquement enlacés autour de la verge restèrent à jamais unis, symbole de concorde et de repos.

Les Romains crurent reconnaître leur Mercure dans les forêts de la Germanie. Le dieu que désignent sous ce nom César et Tacite est assurément, comme l'atteste Paul Diacre, Odin (*voy.*) ou Wodan, qui, semblable à plus d'un titre au fils de Maïa, était une personnification du soleil, et unissait les âmes des héros dans le Walhalla. L. D-C-O.

MERCURE (astr.), *voy.* PLANÈTES.

MERCURE (chimie). Le mercure, qu'on connaît aussi vulgairement sous le nom de *vif-argent*, est un métal; mais sa fusibilité est telle que, dans nos climats tempérés, il se présente toujours à l'état liquide, tandis qu'en Sibérie, ou par un froid artificiel de —40° cent., il est solide, et dans cet état présente tous les caractères physiques des métaux, c'est-à-dire qu'il est brillant, malléable, très pesant, puisque son poids spécifique est de 13.6. Il est blanc, avec une teinte irisée bleue, qui ferait aisément distinguer sa couleur de celle de l'argent. La volatilité du mercure égale sa fusibilité, et offre un moyen de le purifier en le distillant, car à + 347° environ il entre en ébullition et s'élève en fumées abondantes; mais même à une température de + 10 à 12°, il se volatilise quoique bien plus lentement : cette grande volatilité du mercure fait comprendre ses effets sur notre économie et quelques-uns des phénomènes que présente son emploi dans les arts.

L'état de liquidité permanente dans lequel est le mercure rend ses combinaisons faciles : aussi se combine-t-il avec un grand nombre de corps. Avec l'oxygène, il forme deux oxydes : le premier est noir, le deuxième est rouge; c'est le précipité *perse*. Avec le chlore, il donne deux chlorures (*voy.*) qui fournissent deux armes puissantes à l'art de guérir : le *calomel* (*voy.*) ou protochlorure, le

sublimé-corrosif ou deutochlorure. Il se combine aussi dans des proportions diverses avec le soufre, et fournit un protosulfure noir ou *éthiops minéral*, et le *cinabre* (*voy.*) ou deutosulfure, dont la couleur est d'un beau rouge. Le *vermillon* est du cinabre d'un plus beau rouge, et qu'on obtient en sublimant le protosulfure. L'acide nitrique dissout rapidement le mercure, et toutes les combinaisons de ces deux corps sont de puissants caustiques, assez fréquemment employés en médecine. C'est en précipitant par l'action de la chaleur le mercure de sa solution dans l'acide nitrique, qu'on obtient un oxyde d'un rouge brillant connu sous le nom de *précipité rouge*, employé comme escarotique. L'acide sulfurique dissout le mercure plus difficilement; le turbith minéral est un des résultats de cette dernière combinaison. On prépare dans les arts, avec le mercure dissous dans l'acide nitrique, une substance fort dangereuse et connue sous le nom de *poudre fulminante* (*voy.*), qu'un choc léger suffit à enflammer; c'est avec elle qu'on fait maintenant les amorces fulminantes, employées pour toutes les armes à percussion.

Le mercure se combine avec un grand nombre de métaux et forme des mélanges connus sous le nom d'*amalgames* (*voy.*), au lieu que celui d'*alliage* est employé pour la combinaison des autres métaux entre eux. Ces amalgames sont fort en usage dans les arts, on s'en sert pour l'extraction des métaux précieux dans les mines. Le tain des glaces (*voy.* ce mot et Étamage) est un amalgame d'étain. Avant la découverte de M. Ruolz, on n'avait pour l'argenture et la dorure (*voy.*) d'autres moyens que l'emploi des amalgames d'argent et d'or, procédés qui sont toujours dangereux, malgré les ingénieuses combinaisons inventées par M. Darcet (*voy.*) pour les rendre moins insalubres. Cette propriété du mercure de s'unir avec plusieurs métaux rend sa sophistication facile; le plomb, par exemple, y est souvent employé, et son union est tellement intime (il en est de même de l'étain) qu'il passe avec le mercure à la distillation; ainsi falsifié, le vif-argent prend un aspect mat, qui n'échappe point à un œil exercé. La science en outre fournit mille moyens de reconnaître les sophistications.

Dans son plus grand état de pureté, on se sert du mercure pour la construction des thermomètres, à cause de la régularité (dans certaines limites toutefois) de sa dilatation par la chaleur, et à cause de son poids pour celle des baromètres (*voy.* ces deux mots).

Malgré les dangers qui accompagnent son introduction dans notre économie, le mercure est un des métaux le plus employés en médecine, et l'étude attentive de ses effets toniques, si elle était bien faite par tous les médecins, les éclairerait parfaitement sur ses véritables effets thérapeutiques. Sous ce point de vue, rendons pleine et entière justice aux médecins allemands qui, en procédant de cette manière, nous ont bien fait connaître les effets antiphlogistiques du mercure et tous les avantages qu'on peut retirer de son emploi sagement dirigé pour le traitement d'un grand nombre de maladies inflammatoires, surtout chez les sujets d'un tempérament sanguin, puisqu'il y a chez eux bien moins d'inconvénients à rendre plus diffluent un sang déjà trop plastique. De là aussi tous les services qu'on obtient de ce métal dans le traitement des affections syphilitiques (*voy.*) primitives, puisque dans cette condition elles sont accompagnées presque toujours d'un état inflammatoire. Mais aussi que d'effrayants revers éprouvés dans ces maladies passées à l'état chronique, alors qu'elles ont détérioré la constitution, et si surtout l'individu malade offre la condition d'un tempérament lymphatique! C'est particulièrement dans les cas de ce genre que l'auteur de cet article, qui a signalé le danger de la présence du mercure dans notre économie, a préconisé les avantages d'un autre métal *, dont les effets n'ont aucune analogie avec ceux du mercure.

Le mercure est fort abondamment répandu dans la nature, mais jamais à l'état natif. On le trouve généralement à l'état de bi-sulfure (cinabre); il en existe des mines en France; à Idria, en Carniole; à Almaden, en Espagne (Manche); près de

(*) *De l'or, de préférence au mercure, dans le traitement de la syphilis récente et invétérée*, in-8°.

Schemnitz, en Hongrie; en Chine, au Pérou et dans quelques autres parties de l'Amérique. C'est en traitant cette mine par des procédés qu'il serait trop long d'indiquer ici, mais qu'on peut comparer à une véritable distillation, qu'on obtient le mercure métallique. A. L-D.

MERCURE DE FRANCE. Fondée à Paris, en 1672, par Visé, sous le titre de *Mercure galant*, cette revue mensuelle, consacrée principalement à la littérature, continua à paraître, à de rares interruptions près, jusqu'à ces derniers temps. Après la mort de Visé, Dufreny (1710), Lefèvre (1714), qui lui donna son nouveau nom de *Mercure de France*, l'abbé Buchet (1717), qui l'appela *Nouveau Mercure*, Antoine de La Roque (1721), Boissy (vers 1754), Marmontel (1758), exploitèrent successivement, et quelquefois avec succès, le privilége de cette publication. C'est pendant la direction de Boissy que les *Contes moraux* (*voy.* MARMONTEL) commencèrent à paraître dans ce recueil. De 1759 à 1764, un *Choix des anciens Mercures* (108 vol. in-12) fut publié par Suard et Coste, sous la direction de Marmontel. En 1788, Panckoucke acquit le privilége du Mercure, et ajouta à ce journal une partie politique sous le titre de *Journal historique et politique*, dont la rédaction fut confiée d'abord à Mallet-Dupan et ensuite à Peuchet, jusqu'au 10 août 1792. Ce fut l'époque de sa plus grande prospérité: il avait alors jusqu'à 15,000 abonnés. Différents autres journaux, tels que le *Journal de littérature et de politique*, le *Journal français*, le *Journal des dames*, étaient venus se fondre dans cette publication. La Harpe le rédigea en 1793. Interrompu quelque temps pendant la révolution, le *Mercure* reparut et mourut plusieurs fois depuis. Legouvé fut chargé de sa direction de 1807 à 1810. Sous la Restauration, MM. Jouy, Jay, Étienne cherchèrent à le ressusciter; mais *la Minerve française*, qui les compta aussi parmi ses fondateurs, ne tarda pas à lui succéder. En 1789, la collection complète du Mercure formait déjà environ 1,100 petits volumes ou cahiers. La Bruyère avait dit du *Mercure galant* qu'il était *immédiatement au-dessous de rien;* qu'aurait-il dit du *Mercure de France?* EM. H-C.

MERCURIALES. On nommait ainsi, sous l'ancien régime, des assemblées à huis clos de toutes les chambres d'un parlement, dans lesquelles le procureur général et le premier avocat général faisaient alternativement un discours sur le maintien de la discipline de ce corps judiciaire, et sur les fautes que quelques magistrats avaient pu commettre. Cette expression désignait aussi les discours qui étaient prononcés dans ces réunions que l'on appela *mercuriales*, parce qu'elles avaient lieu le mercredi. Ordonnées par Charles VIII, en 1493, et par Louis XII, en 1498, les mercuriales se tinrent d'abord tous les quinze jours; ensuite, d'après l'ordonnance de 1539, de mois en mois; puis, suivant l'ordonnance de Moulins, de trois mois en trois mois. Enfin Henri III, aux États de Blois, les réduisit à deux par année, l'une à Pâques, l'autre à la Saint-Martin.

L'usage des mercuriales a cessé avec l'ancienne organisation des tribunaux, et le pouvoir disciplinaire (*voy.*) auquel, de nos jours, les magistrats sont soumis, s'exerce suivant des formes nouvelles. Toutefois, le décret du 6 juillet 1810, après avoir statué que la rentrée des Cours se fera, chaque année, dans une audience solennelle à laquelle assisteront toutes les chambres, ajoute la disposition suivante: « Le procureur général, ou l'un des avocats généraux qu'il en aura chargé, prononcera un discours sur un sujet convenable à la circonstance; il tracera aux avocats et aux avoués le tableau de leurs devoirs; il exprimera ses regrets sur les pertes que le barreau aura faites, dans le cours de l'année, des membres distingués par leur savoir, par leurs talents, par de longs et utiles travaux, et par une incorruptible probité. * » E. R.

On donne aussi le nom de mercuriales aux prix courants des denrées comestibles que l'autorité municipale arrête à la fin de chaque marché. Les mercuriales des grains et farines (*voy.* ces mots), qui ont une assez grande importance, en ce

(*) *Voy.* l'art. CHAMBRE DU CONSEIL. Dans le langage familier, *mercuriale* est devenu synonyme de *réprimande*. S.

qu'elles servent à la taxe du pain, doivent indiquer trois ou quatre prix s'appliquant aux diverses qualités de ces denrées. Leur exactitude est facilement appréciable, parce qu'elles se cotent d'après une mesure déterminée, comme l'hectolitre, le quintal, etc. Mais il n'est pas si aisé de vérifier l'exactitude des mercuriales des marchés à bestiaux. Elles s'établissent habituellement sur les déclarations contradictoires des bouchers acheteurs et des marchands vendeurs, et la moyenne des trois termes de la mercuriale est constatée d'une manière assez régulière à Paris par la *caisse de Poissy* (*voy.* Boucherie). D. A. D.

MERCY (François de), guerrier célèbre, lieutenant général des armées de l'électeur de Bavière et feldmaréchal impérial, né à Longwy en Lorraine, gagna tous ses grades sur le champ de bataille. En 1643, il battit Ranzau, près de Tuttlingen, et prit Rothweil et Ueberlingen; l'année suivante, il s'empara de Fribourg; mais peu de temps après, attaqué près de cette dernière ville par le grand Condé, il fut forcé à la retraite après un combat de trois jours. Le 5 mai 1645, il défit Turenne près de Mergentheim (Marienthal); et le 3 août, il trouva la mort dans la bataille de Nœrdlingen. On l'enterra sur le champ de bataille, et on grava ces mots sur sa tombe: *Sta, viator! heroem calcas.*

Son petit-fils, Florimond-Claude de Mercy, né en Lorraine, en 1666, devint aussi feldmaréchal impérial. Il signala d'abord sa valeur à la défense de Vienne, contre les Turcs; il servit ensuite avec non moins de distinction en Italie et sur les bords du Rhin. Intrépide général de cavalerie, il se couvrit de gloire dans la guerre pour la succession d'Espagne. Nommé feldmaréchal, il prit le commandement d'une partie de l'armée destinée à agir contre les Turcs, et s'illustra encore à Péterwaradin et à Belgrade. En 1719, il combattit avec succès les Espagnols en Sicile. En 1734, il occupa le duché de Parme; mais le 29 juin, il fut tué à l'attaque de la Croisette. X.

MÈRE, *voy.* Parents.

MÉRIAN, nom d'une famille de graveurs et de peintres célèbres, originaire de Bâle. Matthieu Mérian, dit *l'aîné*, né dans cette ville, en 1593, mort à Schwalbach, en 1651, après avoir longtemps habité Francfort sur-le-Mein, en qualité de marchand d'objets d'art, était un graveur à l'eau-forte très habile et qui excellait surtout dans la perspective. On a de lui des cartes, des batailles, des chasses; mais on recherche principalement ses gravures des principales villes de l'Europe, en plusieurs vol. in-fol., et celles dont il a enrichi, avec Th. de Bry, l'un de ses maîtres, les descriptions de voyages en Amérique. — Ses fils, Matthieu Mérian jeune (né à Bâle, en 1621), et Gaspard, sans posséder son habileté, furent cependant, l'aîné, un peintre de portraits, et le cadet, un graveur à l'eau-forte très distingué. — Le fils du premier, Jean-Matthieu, se fit également un nom par ses portraits, et mourut à Francfort, en 1716. Cependant, de tous ces artistes, aucun ne fut plus célèbre que Marie-Sibylle, fille du premier Matthieu, née à Francfort, en 1647, et qui épousa, en 1665, le peintre Graff, avec lequel elle finit par divorcer. Le goût, l'intelligence et la vérité avec lesquels elle a su peindre en détrempe les fleurs, les papillons, les chenilles et les autres insectes, lui ont fait une grande réputation. Elle aimait tellement son art, qu'elle entreprit le voyage de Surinam, afin d'y observer les mœurs des insectes du pays. Parmi ses nombreux ouvrages, nous citerons seulement les *Métamorphoses merveilleuses des chenilles et la manière singulière dont elles se nourrissent de fleurs* (Nuremb., 1679, 2 vol.; Francf., 1683, in-4°; en franç., *Histoire des Insectes*, Amst., 1730, in-fol.; en holland., Amst., 1783; en lat., Amst., 1717, in-4°); les *Insectes européens* (Amst., 1730, in-fol.; trad. en franç. par Marret, Amst., 1730, in-fol.); et les *Métamorphoses des insectes de Surinam* (holland. et lat., Amst., in-fol.). Les exemplaires qu'elle a coloriés elle-même sont d'un prix excessivement élevé. Une des plus importantes collections de ses dessins se trouve aujourd'hui dans le cabinet de l'Académie des sciences de Saint-Pétersbourg. — Il nous reste à parler d'un autre membre de la même famille, Jean-Bernard Mérian, né à Liestall, le 28 septembre 1723,

qui, dans ses traités philosophiques, attaqua le système de Wolf. Nommé membre de l'Académie des sciences de Berlin, en 1748, à la recommandation de Maupertuis, il devint directeur de la classe des beaux-arts en 1771, et secrétaire perpétuel à la mort de Formey. Il mourut à Berlin, le 12 février 1807. *C. L.*

Le baron ANDRÉ-JOSEPH de Mérian-Falkach, né à Bâle, en 1772, auteur de plusieurs ouvrages de philologie comparative publiés par Klaproth, paraît avoir appartenu à la même famille. X.

MÉRIDIEN (*meridianus*, de *meridies*, midi), *voy.* LONGITUDE.

MÉRIDIENNE, ligne tracée sur une surface quelconque dans le plan du méridien. C'est donc une ligne sur laquelle le soleil passe d'aplomb à midi. Elle est d'une grande utilité dans l'astronomie, la gnomonique, la géographie, etc.

On nomme *méridienne du temps moyen*, une courbe en forme de 8 qu'on trace autour de la ligne de midi d'un cadran solaire, et qui indique le midi en temps moyen pour chaque mois de l'année. *Voy.* CADRAN SOLAIRE. L. L.

MÉRINO (don GERONIMO), connu sous le nom du *curé Mérino*, s'est fait une réputation presque européenne par ses exploits comme chef de guérillas. Il est né vers 1770, de pauvres paysans de la Vieille-Castille. Curé de Villaobiado, son village natal, jusqu'à l'invasion des Français en Espagne, rien ne pouvait faire supposer qu'il serait tiré un jour de l'obscurité où il vivait. Cependant, au mois de mai 1808, il se mit à la tête d'une bande de partisans avec laquelle il tomba sur les détachements isolés, commettant de telles cruautés sur les prisonniers, que son nom devint un objet de terreur, même pour ses compatriotes. Lorsque Ferdinand VII eut été rétabli sur son trône, Mérino retourna dans son village et y vécut obscurément comme auparavant. Le rétablissement de la constitution, en 1820, lui remit les armes à la main. Sa renommée rassembla en peu de temps autour de lui une foule d'hommes sans aveu qui devinrent le fléau de la Vieille-Castille, sous le prétexte de défendre le trône et l'autel. Le roi ayant été rétabli dans le plein exercice de son pouvoir absolu, Mérino obtint en récompense de ses services le grade de brigadier et une pension de 9,000 fr. On n'entendit plus parler de lui jusqu'en 1833, où il se présenta tout à coup en grand uniforme devant la reine Marie-Christine, pour lui offrir ses félicitations au sujet du rétablissement de son époux, et s'engager à défendre de tout son pouvoir les droits de sa fille. A cette époque cependant, il préparait déjà un soulèvement en faveur de don Carlos. Après la mort du roi, le 14 octobre 1833, il quitta secrètement Burgos, sa résidence habituelle, entraînant à sa suite presque tout le bataillon des volontaires royaux. En novembre, il était à la tête de 20,000 hommes; mais l'arrivée dans la Vieille-Castille du général Quesada, amena dans ses rangs une défection presque complète. Mérino dut se borner dès lors à faire une guerre de partisans, et il la continua avec plus ou moins de succès jusqu'en 1838, où une défaite qu'il essuya le força à se réfugier auprès de don Carlos, avec qui il passa en France. Le curé Mérino unit à une férocité sanguinaire un rare désintéressement, une sobriété admirable, une activité prodigieuse, un courage à toute épreuve. *C. L. m.*

MÉRINOS. Ce nom s'applique à trois choses différentes: au mouton de race espagnole, à la laine qu'il porte, et à une étoffe particulière de laine.

Au XIV^e^ siècle, on fit venir en Espagne des béliers berbères, que l'on croisa avec des brebis indigènes. De là, dit-on, le nom de *mérinos*, qui signifierait venu d'outre-*mer*. Quoi qu'il en soit, les Espagnols appelaient *lana merina* la laine fine et délicate, crépue et frisée, et *ovejas merinas* les animaux qui la portent. Ils appelaient aussi *merino* le pasteur chargé du soin des troupeaux. Le premier troupeau de mérinos fut amené d'Espagne en France sous Louis XIII; il y en eut depuis plusieurs autres importations. *Voy.* LAINE, T. XVI, p. 90.

Les races nombreuses de moutons peuvent se rapporter à deux types principaux, quant à la production de la laine: les moutons à laine frisée, qui se plaisent surtout dans les pays montagneux et dont la race perfectionnée est le mérinos; et

les moutons à laine longue et lisse, qui se conviennent mieux dans les plaines, donnent de meilleurs produits en chair, et dont la race la plus belle est celle d'Angleterre nommée *dishley* ou *new-leicester*. *Voy.* MOUTON.

L'étoffe qui porte le nom de mérinos est un tissu croisé, pure laine, différant essentiellement de tout autre tissu de laine croisé en ce qu'elle n'est pas feutrée ou foulée, et en ce que la chaine et la trame sont toutes deux en laines peignées avant la filature. C'est en 1803 seulement qu'on parvint à filer une laine peignée assez peu tordue pour pouvoir servir à la trame; le fil qu'on avait jusqu'alors obtenu, uni, régulier, mais très tordu, très convenable pour chaînes d'étoffes, ne pouvait produire, employé en trame, que des tissus ras, sans épaisseur ou sans souplesse. On ne sait au juste qui fabriqua le premier du mérinos. Chaude, solide et se prêtant à de vives nuances, cette étoffe obtint dès son apparition une certaine vogue, que la filature mécanique contribua encore à répandre. Reims, qui fut son berceau, excelle encore dans ce produit, dont la France a fabriqué, en 1834, pour 20 millions environ. Depuis, ce chiffre a diminué, par suite de la préférence accordée aux étoffes brochées, aux mousselines-laines, stoffs, etc. L'Angleterre, la Prusse et l'Autriche, font des mérinos; mais la France ne rencontre de véritable concurrence que dans les fabriques saxonnes. L. L.

MERISIER (*cerasus avium*, Mœnch.; *prunus avium*, L.), espèce du genre cerisier (*voy.*), qui se distingue du cerisier proprement dit, en ce qu'elle forme un arbre beaucoup plus élevé, à tête pyramidale, et en ce que son fruit est petit, sucré, à chair adhérant au noyau.

Le merisier croît spontanément dans les bois montueux d'une grande partie de l'Europe. Il est fort probable que les *guigniers*, les *heaumiers* et les *bigarreautiers*, n'en sont que des races de culture. En France, cet arbre n'obtient que rarement une place dans les jardins fruitiers, parce qu'on lui préfère, à juste titre, les autres espèces ou variétés du même genre, dont le fruit est plus gros. Mais dans la Forêt-Noire et en Suisse, on a coutume de le planter dans le voisinage des habitations rustiques et au bord des chemins; car c'est de son fruit qu'on extrait, par la distillation, la liqueur de table connue sous les noms de *kirsch* ou *kirschenwasser* (*voy.*). D'ailleurs, le merisier se plaît dans les climats tempérés, et il prospère encore dans des régions où les produits de tout autre cerisier seraient nuls ou très chanceux.

Le bois du merisier est dur, uni, pesant, d'un grain serré et d'un roux foncé; il est excellent comme combustible. Personne n'ignore que les ébénistes et les tourneurs en font de très beaux ouvrages.

Le *merisier à fleurs doubles* est une fort belle variété qui contribue à l'ornement des bosquets. ÉD. SP.

MÉRITE, DÉMÉRITE, *voy.* MORALITÉ.

MÉRITE MILITAIRE (ORDRE DU), institué, le 10 mars 1759, par Louis XV pour récompenser les services rendus par des officiers professant la religion réformée, et qui, pour cette raison, ne pouvaient être admis dans l'ordre de Saint-Louis. Cet ordre comprenait 3 grand's-croix, 4 commandeurs et les chevaliers. La décoration consistait en une croix d'or à 8 pointes pommetées, et anglée de 4 fleurs de lis d'or; au centre était une épée en pal, la pointe tournée en haut et entourée de cette légende : *Pro virtute bellicâ;* au revers se voyait une couronne de lauriers avec ces mots : *Ludovicus XV instituit* 1759. Le ruban était gros bleu.

Aboli par la Convention, l'ordre du Mérite militaire fut rétabli par ordonnance royale du 25 novembre 1814, avec quelques modifications dans ses statuts. *Voy.* LOUIS (*ordre de Saint-*), T. XVI, p. 702.

Plusieurs autres états ont des ordres du Mérite civil ou militaire. Nous ne citerons que celui de Prusse, institué spécialement pour les services militaires par Frédéric-le-Grand, et auquel le roi de Prusse actuel vient d'ajouter (mai 1842) une *classe de paix* qui sera composée de savants et d'artistes allemands et étrangers.—Relativement à l'ordre du Mérite civil de Bavière, *voy.* BAVIÈRE, T. III, p. 182. X.

MERLAN, MERLUCHE, *voy.* GADE.

MERLE (*turdus*), genre d'oiseaux de l'ordre des passereaux, famille des dentirostres (*voy.* ces mots), et que l'on distingue de leurs congénères, notamment des pies-grièches auxquelles ils ressemblent beaucoup, par leur bec comprimé et arqué sans être fortement dentelé ni crochu à sa pointe. Quoiqu'ils mangent des insectes, leur régime est généralement frugivore. Leurs habitudes sont solitaires, mais ils émigrent en bandes plus ou moins nombreuses. Il n'est presque point de partie du monde où ils n'habitent. On donne plus particulièrement le nom de merle aux espèces dont les couleurs sont uniformes ou au moins distribuées par larges places, et on réserve celui de grives (*voy.*) à celles dont le plumage est *grivelé* ou marqué de petites taches noires et brunes.

En tête des merles proprement dits, nous citerons le *merle commun* (*t. merula*), entièrement noir, avec le bec jaune, tandis que la femelle est brune en dessus, rougeâtre en dessous. Cet oiseau, qui reste chez nous toute l'année, est un de nos chanteurs les plus agréables. Quoique défiant et rusé, il se laisse prendre dans divers piéges, et on l'apprivoise facilement. Le mâle et la femelle travaillent tous deux à la construction de leur nid qu'ils composent de mousse et de terre détrempée. La ponte, qui est de 4 à 6 œufs, se renouvelle deux ou trois fois dans l'année. La chair de cette espèce est estimée. On trouve quelquefois des individus tout blancs, par albinisme. Le *merle à plastron blanc*, ainsi nommé de la large plaque blanche que le mâle porte à la poitrine, et le *merle de roche*, d'un gris d'ardoise, habitent les parties montueuses de l'Europe et ne sont que de passage en France. Le *merle solitaire*, d'un bleu plus ou moins foncé et dont le chant est très mélodieux, est assez commun dans le midi. Plusieurs espèces étrangères se font remarquer par les couleurs brillantes de leur plumage.

On a nommé *merles d'eau* ou *cincles* plusieurs oiseaux appartenant à un genre voisin et qui fréquentent le bord des ruisseaux pour y chercher les insectes aquatiques dont ils se nourrissent. C. S-TE.

MERLIN, surnommé *Ambroise l'Enchanteur*, fils d'un incube, dit-on, et d'une nonne du couvent de Vaer-Merlin qui avait pour père le roi d'Écosse, naquit, selon la légende, à Carmarthen, dans le VI^e^ siècle. Instruit par son père dans toutes les sciences, il en apprit aussi l'art d'opérer les prodiges que l'histoire fabuleuse de l'Angleterre lui attribue. Il fut le sage par excellence, le plus grand mathématicien de son siècle, le conseiller et l'ami des quatre rois, Vortigern, Ambroise, Uther-Pendragon et Arthus (*voy.*), célèbre par sa Table ronde (*voy.*). D'après les conseils de ses magiciens, Vortigern voulut faire construire une tour imprenable pour se défendre contre les Saxons; mais à peine les fondements en avaient-ils été posés que la terre les engloutit dans la nuit. Les magiciens déclarèrent alors au roi que, pour prévenir une seconde catastrophe pareille, il fallait arroser la première pierre du sang d'un enfant qui n'eût pas de père. Après des recherches longtemps infructueuses, on apporta au roi le jeune Merlin, qui, instruit de l'oracle des magiciens, disputa avec eux, et leur prouva que sous les fondements de la tour il y avait un lac, et sous ce lac deux dragons furieux, l'un rouge, représentant les Angles, et l'autre blanc, représentant les Saxons. On fit donc des fouilles, et l'on trouva effectivement les dragons qui commencèrent un combat terrible, sur quoi Merlin se prit à pleurer et à prophétiser sur l'Angleterre. Parmi les enchantements qu'on lui attribue, nous citerons seulement les trois suivants : Uther-Pendragon étant devenu amoureux de la belle Ingerne, Merlin lui procura la possession de celle qu'il aimait, en lui donnant les traits de son mari; il transporta d'Irlande en Angleterre des rochers qui prirent la forme de géants, et qui, se mettant à danser, formèrent un trophée pour le roi Ambroise; enfin, il échappa aux Saxons sur un vaisseau de verre. Il mourut dans l'île de Bardsey. — Voir *Merlin's life, his propheties and predictions* (Lond., 1813), et l'*Histoire des enchantements de Merlin*, en allem., dans le t. V du *Recueil de poésies romantiques* de Schlegel. *C. L.*

MERLIN Cocaïe, *voy.* Macaroniques (*vers*), et T. XV, p. 171.

MERLIN (PHILIPPE-ANTOINE, comte), *dit* DE DOUAI. Il naquit le 30 octobre 1754, à Arleux, petite ville de l'ancien Cambrésis. Son père était fermier, cultivateur aisé dans un pays où, de tout temps, on eut le bon esprit d'honorer l'agriculture. Il fit ses études au collége d'Anchin, établi à Douai et placé sous le régime de l'université de cette ville : c'est de là qu'il reçut plus tard le surnom de *Merlin de Douai**.

Reçu avocat au parlement de Flandre, il ne tarda pas à se placer à la tête du barreau de sa province. Mais sa clientelle, quelque nombreuse qu'elle fût, ne suffisait pas pour absorber toute l'activité de son esprit. Un dictionnaire de droit, qui se publiait alors sous le titre de *Répertoire universel et raisonné de jurisprudence, en matière civile, criminelle, canonique et bénéficiale*, reçut de Merlin de nombreux articles; et l'exactitude, autant que la profondeur qui s'y faisaient remarquer, contribuèrent également à la réputation de l'auteur, et au succès du livre qui obtint en peu de temps deux éditions**, et qui fut bientôt cité avec autorité dans tous les parlements du royaume.

La réputation de Merlin, avocat, s'étendit ainsi dans toute la France. Il eut pour clients, dans les deux procès les plus célèbres de cette période, le fameux Beaumarchais et l'illustre président Dupaty; plus tard, le duc d'Orléans le nomma membre de son conseil d'apanage.

La révolution vint déranger le cours paisible de ses premiers travaux. Élu député à l'Assemblée constituante, la destinée de Merlin n'était pas de briller à la tribune : il fut toute sa vie dans l'impossibilité de rien improviser. Mais il ne se fit pas moins remarquer, dans cette grande et mémorable assemblée, par son fameux rapport du 3 février 1790, sur les résultats et les effets du décret du 4 avril 1789, qui avait aboli le régime féodal. Il ne suffisait pas d'avoir décrété cette abolition en termes généraux. L'arbre était renversé, mais il fallait en extirper les racines; le principe était proclamé, mais il restait à poursuivre et à régler ses conséquences : et c'est la tâche que remplit Merlin avec une supériorité qui lui valut les suffrages de tous ses collègues.

Merlin fut ensuite le rédacteur et le rapporteur du *Code des délits et des peines*, du 3 brumaire an IV. Ce Code, au moment où il parut, peu de temps après la suppression des tribunaux révolutionnaires, et au milieu de l'incohérence des lois de circonstance et des décrets d'urgence rendus pendant les premiers temps de la révolution, apporta de grandes améliorations dans la législation criminelle.

Sous le Directoire, Merlin fut d'abord ministre de la justice. Jamais aucun ministre ne fut aussi laborieux, et ne mit autant de précision et de célérité dans sa correspondance. Il remplaça ensuite Barthélemy comme directeur, dignité dont il se démit, en 1799, de concert avec Larevellière-Lépeaux. Mais la vraie, la solide gloire de Merlin, le fondement le plus durable et le plus pur de sa réputation, commence à l'époque où il devint procureur général à la Cour de cassation (an X). C'est là qu'on retrouve en lui le jurisconsulte tout entier. Riche de la longue étude qu'il avait faite des diverses parties de l'ancien droit; initié à toutes les pensées qui avaient présidé à la confection des lois nouvelles; ayant retenu de toutes les impressions intermédiaires une connaissance exacte des incidents qui avaient successivement amené les actes législatifs dont il se trouvait chargé de surveiller et de diriger l'application ; on le vit, pendant treize ans, à la tête de la science par son érudition, servir de régulateur à la Cour suprême, préparer par ses réquisitoires des arrêts qui n'étaient ordinairement que la sanction de ses opinions; et cela dans les *questions** les plus difficiles et les plus variées; car il se montrait également fort, également instruit, soit qu'il s'agit d'appliquer encore l'ancien droit français, ou le droit des contrées si diverses réunies à l'empire, soit qu'il s'agît du droit institué par les

(*) Pour le distinguer de Merlin de Thionville (*voy.* l'art. suiv.).

(**) De 1775 à 1786, deux éditions parurent, l'une en 64 vol. in-8°, l'autre en 17 vol. in-4°. Il en existe d'autres plus récentes.

(*) *Recueil alph. des Questions de droit qui se rés entent le plus fréquemment dans les tribunaux* (3 04-10) ; 4° éd., 1827, 8 vol. in-4°.

nouveaux Codes dans l'intelligence desquels personne ne l'a surpassé, soit enfin qu'il se rencontrât de ces questions qu'on a nommées *transitoires*, parce qu'elles étaient nées du passage toujours difficile d'une législation à une autre : questions vraiment Papiniennes, si l'on apprécie équitablement la supériorité avec laquelle il a su les traiter.

En ne considérant que le savoir de Merlin, on doit être surpris que Napoléon ne l'ait pas choisi pour l'un des rédacteurs de ses Codes.... Mais si l'on ne juge que son talent pour la discussion, l'application des principes aux affaires, et l'alliance du droit au fait, on conviendra que jamais homme ne fut mieux à sa place que le procureur général Merlin.

Une logique puissante, une dialectique quelquefois un peu subtile, mais toujours ménagée avec art et conduite, avec une dextérité infinie à travers toutes les diverses branches d'une question : tel est le caractère distinctif de son talent. Si parmi tant d'orateurs célèbres qui ont été les contemporains de Merlin, un seul eût eu sa science; ou si lui-même, à la science qu'il possédait, eût joint les qualités oratoires de l'un d'eux, on ne pourrait rien concevoir de comparable à la force et à l'entraînement d'une telle réunion de talents.

Merlin avait été membre du Corps législatif à plusieurs reprises, il avait été ministre, membre de l'Institut, directeur de la république, substitut, procureur général, conseiller et ministre d'état, comte de l'empire et grand-officier de la Légion-d'Honneur! La Restauration le dépouilla de tous ceux de ces titres qu'elle put lui ravir; et après les Cent-Jours, il ne lui resta plus que celui d'*exilé!*....

Retiré en Belgique, il y vivait concentré dans ses études; mais il ne tarda pas à être relancé par la diplomatie de la Sainte-Alliance; et sur la notification d'un décret du 17 décembre 1815, par lequel le roi des Pays-Bas, *sur les instances des puissances alliées de la France*, lui intimait l'ordre de sortir de ses États, il se vit contraint d'aller chercher un refuge hors du continent. Il venait de s'embarquer pour l'Amérique, lorsqu'une tempête furieuse assaillit le navire qu'il montait. Merlin était accompagné de son fils*, et, au milieu du péril commun, il ne montrait de souci que pour celui que son dévouement filial attachait à son sort. Déjà le bâtiment faisait eau de toutes parts, lorsque les passagers furent recueillis par une chaloupe qui les arracha à une mort certaine, et les déposa dans le port de Flessingue; peu après, le navire fut englouti par les eaux. Le pauvre *naufragé* eut alors recours à l'invocation du droit de la nature et des gens! Il obtint du roi des Pays-Bas la permission de résider librement à Harlem. C'est de là qu'il est revenu en 1832, lorsque la révolution, si glorieusement accomplie à cette époque, permit à toutes les victimes des réactions politiques de la Restauration de rentrer sur le sol français. Bientôt les portes de l'Institut lui furent rouvertes, et il revint prendre place dans l'Académie des sciences morales et politiques, douce retraite où il trouvait le repos après tant d'agitations et de travaux. Il est mort à Paris, le 26 décembre 1838, âgé de 84 ans. D.

MERLIN (ANTOINE-CHRISTOPHE), *dit* DE THIONVILLE, né dans cette ville, en 1762, y exerçait les fonctions d'huissier, à l'époque où éclata la révolution. Il en embrassa la cause avec une ardeur fougueuse. En 1791, membre de la municipalité de Thionville, il fut nommé député du dép. de la Moselle à l'Assemblée législative. Il y marqua sur-le-champ sa place au milieu des hommes qui, en entravant la marche du gouvernement par de folles exigences et de continuelles dénonciations, rendaient impossible l'établissement stable de tout ordre constitutionnel. La violence des sorties qu'il faisait sans cesse à la tribune contre la cour, les ministres, le clergé et tous les agents

(*) Ce fils, ANTOINE-FRANÇOIS-EUGÈNE, comte Merlin, né à Douai, le 27 décembre 1778, fit avec distinction les campagnes de l'empire, et il avait déjà obtenu le grade de général au moment de la Restauration. Rentré en France en 1818, il vécut dans la retraite jusqu'à la révolution de juillet, après laquelle, en 1832, il fut promu au grade de lieutenant général, et en 1837, à la dignité de grand-officier de la Légion-d'Honneur. En 1835, il fut nommé député par les électeurs d'Avesnes; mais son mandat ne fut pas renouvelé à son expiration. Il a été créé pair de France, le 7 novembre 1839.

de l'autorité, lui valut plus d'un rappel à l'ordre. L'un des coryphées du club des Jacobins, il alla, un soir, provoquer et injurier les Feuillants, dans le lieu même de leurs séances; cette incartade excita un tumulte qui ne s'apaisa que par l'expulsion de Merlin. Celui-ci avait reçu plus d'un coup dans la lutte : le lendemain il dénonça l'affront qu'il s'était attiré, comme un outrage au caractère de représentant du peuple; et la salle où siégeaient les Feuillants étant une dépendance du local occupé par l'Assemblée législative, ils en furent chassés par décret, ce qui amena bientôt la dissolution de cette société. Persécuteur acharné des prêtres insermentés, Merlin demanda qu'ils fussent en masse déportés en Amérique, et proposa ensuite contre eux de nouvelles mesures de rigueur. Le premier aussi, Merlin provoqua la confiscation des biens des émigrés. L'ex-capucin Chabot et Bazire soutenaient la plupart de ces propositions, ce qui valut à leur cabale le sobriquet de *trio cordelier*. Ils appuyèrent avec tant d'emportement et de ténacité la fable du comité autrichien (*voy.* GENSONNÉ), que le juge de paix Larivière ne craignit pas de lancer contre les trois députés un mandat d'amener. Merlin, furieux, signala comme l'indice d'une grande conspiration ce fait à l'Assemblée législative qui, pour venger ses priviléges méconnus, décréta d'accusation le courageux fonctionnaire.

Le 20 juin, Merlin fut du nombre des vingt députés envoyés au château des Tuileries pour y protéger la famille royale contre les excès de la populace insurgée. A la vue de cette scène d'opprobre et de scandale, il ne put retenir ses larmes. « Vous pleurez, M. Merlin, lui dit la reine, de voir le roi et sa famille si cruellement traités par un peuple qu'il a toujours voulu rendre heureux! — Il est vrai, madame, répondit Merlin, je pleure sur les malheurs d'une femme belle, sensible et mère de famille; mais ne vous y méprenez point, il n'y a pas une de mes larmes pour le roi ni pour la reine; je hais les rois et les reines. » On assure qu'au 10 août, Merlin de Thionville se rendit aux Tuileries armé de deux pistolets, et que ce fut la peur inspirée à Rœderer par une si formidable intervention qui le décida à faire sortir Louis XVI et sa famille du château, pour chercher un refuge au sein de l'Assemblée. Après la victoire, Merlin redoubla de violence envers le monarque déchu. Le 24 août, il demanda que la maison de La Fayette fût rasée en signe d'infamie. Élu à l'unanimité député à la Convention nationale, il s'enrôla dans la légion des *tyrannicides* qui avait pour chef Jean Debry, et, brandissant un fer au-dessus de sa tête, on l'entendit plus d'une fois s'écrier qu'il était prêt à poignarder celui qui oserait, en France, aspirer à la royauté ou à la dictature. Cependant, lorsque fut rendu le décret qui punissait de la peine de mort la simple expression d'un vœu pour le rétablissement de la royauté, Merlin proposa d'ajouter « à moins que ce vœu ne soit exprimé en assemblée primaire. » Il voulait ainsi consacrer le principe de la souveraineté populaire, ce qui n'empêcha pas qu'il ne fût traité de royaliste déguisé et accablé de reproches et d'invectives. Il y répondit bientôt en pressant le jugement du roi qu'il osa nommer *infâme*, et auquel il voulait qu'on refusât l'appui d'un défenseur. En même temps, il demandait que la reine fût mise aussi en jugement. Dans les derniers jours de 1792, ayant été envoyé en mission à Mayence, il écrivit de cette ville, le 6 janvier 1792, à la Convention, pour hâter la mort de Louis XVI : son vote ne fut pourtant point compté dans le procès.

Mayence étant assiégée par l'armée prussienne, Merlin prit la part la plus glorieuse à la défense de cette place. Il fit, dans les sorties, des prodiges de valeur, et devint l'idole des troupes françaises, autant que la terreur des Prussiens qui le nommèrent *Feuerteufel*, diable de feu. La place ayant capitulé à la dernière extrémité, Merlin en sortit avec son collègue Rewbell; les généraux signataires de la capitulation, et au nombre desquels se trouvaient Kléber et Aubert Dubayet, furent accusés de trahison auprès de la Convention nationale. Merlin prit hautement leur défense, fit relâcher Dubayet qui avait été arrêté, et un décret rendu sur sa proposition déclara que *l'armée de Mayence avait*

bien mérité de la patrie. Il fut ensuite chargé de diriger les opérations de cette armée dans la Vendée, où elle avait été envoyée pour mettre fin à la guerre civile. Merlin ne se distingua pas moins dans cette mission que dans la précédente, et les généraux Canclaux et Westermann, dénoncés par Carrier et autres ravageurs, trouvèrent encore en lui un défenseur zélé. Merlin lui-même, après la prise de Mayence, avait été signalé à la Convention comme s'étant enrichi par le pillage des effets les plus précieux de l'électeur. Le luxe qu'il étala à son retour semblait fortifier cette accusation; mais elle fut victorieusement combattue par Chabot, Thuriot et Barrère.

De retour à Paris au commencement de 1794, Merlin demanda que l'anniversaire du supplice de Louis XVI fût érigé en fête nationale, et il provoqua la Convention à consacrer cette fête par sa présence; mais à partir de cette époque, son ardeur révolutionnaire parut s'amortir pour faire place à des sentiments modérés; et le 9 thermidor le trouva prêt à entrer en lutte avec Robespierre et sa faction. Le soir de cette journée, détenu un instant sur l'ordre de Henriot qui lui appuya un pistolet contre la poitrine, il fit bientôt lui-même arrêter ce rebelle par les citoyens à sa voix accourus au secours de l'ordre. Là commença le succès de cette journée, dont l'honneur revient en grande partie à Merlin de Thionville, l'un des dix commissaires placés par la Convention à la tête de la force armée; il ne mit pas moins d'énergie à poursuivre et à assurer les résultats de la victoire. Deux jours après, Barrère ayant voulu faire prévaloir auprès de la Convention, encore étonnée et indécise, le maintien du système de la terreur, Merlin s'écria : « Quel est donc ce président de Feuillants, qui prétend ici nous faire la loi? » Cette apostrophe mit tout l'avantage de son côté. Dès lors, il se plaça à la tête du parti thermidorien, et provoqua, avec une infatigable activité, l'adoption de mesures réparatrices. Appelé, le 2 fructidor, au fauteuil de la présidence, il fit servir l'influence que lui donnaient ses fonctions à l'adoucissement du sort d'une foule de proscrits, surtout des nobles et des prêtres qu'il avait si longtemps attaqués avec emportement. Après la fermeture de la salle des Jacobins, qu'il appelait *un repaire de brigands*, il contribua à achever leur défaite au 12 germinal, où ils avaient essayé de ressaisir le pouvoir. Nommé ensuite commissaire à l'armée du Rhin, il assista à l'affaire brillante du pont de Manheim, bientôt suivie de la prise de Luxembourg. Au moment où l'ennemi évacuait cette forteresse, Merlin ordonna au général Marceau de laisser sortir sans examen un corps presque entièrement composé d'émigrés que la loi vouait à la mort.

A l'époque de la mise en activité de la constitution de l'an III, élu par plusieurs départements député au conseil des Cinq-Cents, Merlin persista dans son nouveau système de modération. Au 18 fructidor, non-seulement il se refusa à seconder la réaction révolutionnaire qui sortit de cette journée, il essaya de plus d'en détourner les effets contre les débris du parti anarchique. Sa carrière législative prit fin en 1798. Il fit ensuite une courte apparition à l'armée d'Italie, en qualité de commissaire ordonnateur; puis revint occuper, à Paris, la place d'administrateur général des postes. S'étant prononcé négativement sur la question politique du consulat à vie, il se démit de ses fonctions, et se retira dans une terre qu'il avait achetée en Picardie. Lors de l'invasion du territoire français, il obtint, avec un brevet de colonel, la permission de lever un corps franc, pour combattre les coalisés (*voy.* Golbéry). La capitulation de Paris ne lui laissa à cet égard que le mérite de l'intention, et, par une lettre adressée au prince de Bénévent, il adhéra en termes formels aux résolutions du gouvernement provisoire. Après le 20 mars 1815, pressé de reprendre les armes, il s'y refusa, et depuis cette époque, il ne prit plus aucune part aux affaires publiques. Il est mort à Paris, le 14 septembre 1833. Il a reçu le surnom de *Merlin-Calvaire*, de l'acquisition, faite autrefois par lui, du mont Valérien et de ses dépendances. Sa fortune, qui paraît avoir été très considérable vers la fin de la révolution, a été extrêmement réduite par des dépenses excessives.

P. A. V.

MÉRMNADES, *voy.* GYGÈS et LYDIE.

MÉRODE (COMTES DE), une des plus anciennes et des plus illustres familles de la Belgique, qui fait remonter son origine à sainte Élisabeth de Hongrie, et dont plusieurs membres ont inscrit leur nom avec honneur dans les annales de leur patrie. Le feldmaréchal comte de Mérode-WESTERLOO, chevalier de la Toison-d'Or, capitaine des trabans de l'empereur Charles VI, a laissé des *Mémoires* qui ont été publiés par son arrière-petit-fils (Brux., 1840, 2 vol. in-8°); un autre comte de Mérode-Westerloo, prince DE RUBEMPRÉ, grand d'Espagne, fut sénateur français et maire de Bruxelles au temps de l'empire. Mort le 18 février 1830, il a eu de son mariage avec Marie d'Ongnies de Mastaing, princesse de Grimberghe (morte en 1842), quatre fils, HENRI, FÉLIX, WERNER et FRÉDÉRIC. L'aîné, le comte Henri, aussi distingué par la loyauté de son caractère que par ses profondes connaissances en philosophie et en histoire, a préféré une vie paisible et studieuse aux agitations de la carrière politique. A l'exception de deux missions extraordinaires à Vienne, il n'a jamais voulu accepter de fonctions publiques. Il a écrit avec son cousin, le marquis de Beaufort, un ouvrage plein d'érudition, intitulé *De l'esprit de vie et de l'esprit de mort* (Paris, 1833, in-8°), où il examine les rapports de l'Église et de l'État sous le point de vue catholique. C'est ce même point de vue qui a fait prendre, au contraire, à son frère Félix une part active à tous les événements qui ont suivi la dernière révolution belge. Il était à Paris, ainsi que Frédéric, lorsqu'il apprit le soulèvement de Bruxelles. Aussitôt les deux frères partirent pour offrir le secours, l'un de son influence personnelle et de sa fortune, l'autre de son bras, à leurs compatriotes insurgés. Félix fut nommé membre de la députation chargée, avant les journées de septembre, d'aller à La Haye solliciter la convocation des États-Généraux (*voy.* T. III, p. 270), et à son retour, il entra, d'abord dans la commission de sûreté, et ensuite dans le gouvernement provisoire. Frédéric, de son côté, après avoir combattu vaillamment les Hollandais dans les rangs du peuple, se joignit aux volontaires du marquis de Chasteler, et fut blessé à mort au combat de Berghen. Il mourut à Bruxelles, le 4 novembre 1830. Son frère continua de servir leur patrie dans la haute position qu'il occupait. Son influence comme chef du parti catholique se fit sentir principalement lors de la discussion de la constitution belge. Partisan déclaré de la monarchie constitutionnelle, il ne contribua pas peu à faire adopter cette forme de gouvernement. Il était comte de l'Empire et avait 32 quartiers de noblesse : on songea à lui pour la régence, et même, dit-on, pour la royauté. Lorsque le gouvernement provisoire cessa ses fonctions, il se contenta du titre de simple député. En cette qualité, il travailla activement à l'élection du roi Léopold, et depuis, il a fait partie, à plusieurs reprises, de son gouvernement : le 12 novembre 1831, comme ministre d'état sans portefeuille; le 15 mars suivant, comme ministre de la guerre par intérim; plus tard, comme ministre des finances, poste dont il donna sa démission, le 18 février 1839, lorsque le ministère belge annonça aux Chambres la résolution qu'il avait prise de souscrire aux actes de la Conférence de Londres. Comptant sur la sympathie de la France, il avait accepté, au commencement de cette année, une mission à Paris : « Malheureusement, dit-il lui-même à la Chambre des représentants, en France, les esprits, au lieu de porter leur attention vers des choses sérieuses, furent engagés dans une lutte de théories et il faut le dire avec regret, de mesquines ambitions privées. » C'était le temps de la coalition. M. de Mérode voyant qu'il ne fallait pas compter sur la France, retourna dans son pays, et se renferma dans ses fonctions législatives, comme membre du sénat. Z.

MÉROÉ, ancien royaume de l'Éthiopie (*voy.*), situé dans une presqu'île appelée aujourd'hui *Chandy*, et baignée à l'ouest par le Nil, et à l'est par l'Astaboras ou Atbarah-Tacazzé. La capitale de ce royaume, dont on voit encore les ruines au sud de Chandy, dans le Sennaar, s'appelait aussi Méroé (*voy.* T. X, p.

170) et était le siége d'un gouvernement placé entre les mains des prêtres, qui choisissaient leur roi parmi eux, et qui le tenaient sous leur dépendance, au point qu'ils pouvaient, de la part des dieux, lui ordonner de mourir. Les habitants de ce royaume, selon Hérodote, étaient de race nègre. C'est le seul pays de l'antiquité où les noirs aient fait quelques progrès dans la civilisation. Dans le III^e^ siècle av. J.-C., le roi Ergamènes secoua le joug des prêtres, et fit massacrer ceux du temple d'or.

Méroé était l'entrepôt du commerce de l'Éthiopie, de l'Égypte et des Indes. On attribue la fondation de Thèbes à une colonie venue de là : ce nouvel état, organisé aussi théocratiquement, resta constamment en relation avec la mère-patrie. Ammonium et Axum (*voy.*), en Abyssinie, étaient également, dit-on, des colonies de Méroé. X.

MÉROPE, fille du roi d'Arcadie Cypsélus, et épouse de l'héraclide Cresphonte, roi de Messénie, donna le jour à plusieurs enfants qui furent tous massacrés avec leur père, à l'exception du plus jeune, Épytus, qu'elle parvint à soustraire à la fureur des meurtriers. L'usurpateur du trône, Polyphonte, força Mérope à l'épouser, et mit à prix la tête d'Épytus. Devenu grand, ce dernier se rendit à Messène; Mérope ne le reconnut pas, et le prenant pour l'assassin de son fils, elle voulut le faire mourir. Mais un de ses confidents lui découvrit son erreur. La mère et le fils se concertèrent alors pour venger la mort de Cresphonte et de ses enfants sur leur meurtrier Polyphonte. Tel est le sujet de la *Mérope* de Voltaire (*voy.* ce nom et MAFFEI), seulement Épytus y a reçu le nom d'Égysthe. Z.

MÉROVINGIENS. Depuis longtemps les Francs (*voy.*) avaient pris l'habitude de se jeter sur les provinces de la Gaule voisines du Rhin pour y exercer le pillage ; déjà sous un chef nommé Clodion, la tribu des Francs Saliens s'était établie dans les environs de Tournay, lorsque, l'an 448, MÉROVÉE prit le commandement de la petite troupe armée qu'avait commandée Clodion. Quel était Mérovée, quelle part prit-il à l'établissement de la monarchie française dans les Gaules ? Questions que l'histoire n'a pu résoudre encore d'une manière satisfaisante.

Et d'abord Mérovée était-il parent, et à quel degré l'était-il, de Clodion ? Du temps de Grégoire de Tours, on le regardait sinon comme le fils de ce guerrier, du moins comme un membre de sa famille. Voilà tout ce qu'on sait sur son origine ; ce que les historiens modernes en ont dit de plus n'est appuyé que sur des documents postérieurs ou sur des inductions hasardées. A quel titre donc Mérovée succéda-t-il à Clodion, car il est certain qu'ils commandèrent l'un après l'autre à la même tribu ? Sans doute par suite de cet usage (on n'ose pas encore employer le mot *loi*) qui voulait que les Francs prissent leurs chefs dans la même famille.

L'histoire de Mérovée n'est pas mieux connue que son origine : Grégoire de Tours, auquel il faut toujours en revenir pour ces temps-là, ne nous dit absolument rien sur ce point. Et cependant nos historiens modernes n'en ont pas moins fait de Mérovée le principal auteur de la défaite d'Attila dans les plaines de Mézy. Il faut bien toutefois qu'il y ait eu dans sa vie quelques faits d'une haute importance ou d'un grand éclat, puisque l'histoire a étendu son nom à toute sa race ; à moins pourtant que ce nom n'ait été, comme on l'a prétendu, qu'une qualification dont le sens serait *victorieux* ; dans ce système, on s'expliquerait comment l'appellation de *mérovingiens* est restée aux descendants de Mérovée.

Il ne paraît pas toutefois que ce chef des Francs Saliens ait réussi à fonder un établissement important dans la Gaule ; car son successeur, CHILDÉRIC, au milieu des aventures romanesques dont les historiens ont embelli sa vie, ne semble pas avoir exercé une grande influence sur les destinées du nord de la Gaule. Il faut donc arriver à CLOVIS (*voy.*) pour trouver le véritable fondateur de la monarchie.

Clovis devint, à l'âge de 15 ans, l'an 481, le chef de la tribu des Francs Saliens établie à Tournay. D'autres chefs de tribus franques occupaient différents cantons de la Gaule septentrionale : l'une résidait à Cologne; une autre à Therouenne; une troisième à Cambray; et plusieurs autres, sans doute, dans des lieux restés

inconnus. D'un autre côté, les Visigoths occupaient alors la partie méridionale de la Gaule, des Pyrénées et de la Méditerranée à la Loire ; les Bourguignons, toute la partie orientale, des Vosges à la Durance ; les Romains ne conservaient plus que les provinces du centre et de l'ouest.

Clovis, l'an 486, appelle à lui quelques-uns de ses compatriotes et marche contre le général Syagrius ; il est vainqueur, et s'empare du pays que les Romains conservaient encore. Cette victoire, remportée aux *environs* de Soissons, soumit au chef Franc outre Soissons, les villes de Reims, Troyes, Orléans, et successivement tout le pays compris entre la Seine et la Loire.

Le second fait d'armes de Clovis eut moins d'éclat, mais non moins d'importance pour l'avenir de sa race. La victoire de Tolbiac lui fit embrasser le christianisme, à lui et à son armée.

Tous les peuples établis dans la Gaule sont maintenant chrétiens, mais les Francs seuls sont orthodoxes ; les évêques de la Gaule, qui marchent à la tête de la population gallo-romaine, tournent dès lors leurs espérances vers Clovis ; ceux dont les siéges dépendaient des rois des Bourguignons ou des Visigoths l'appelèrent comme un libérateur. Clovis ne fut pas sourd à leur voix : il porta d'abord ses armes en Bourgogne, puis contre les Visigoths sur lesquels, comme on l'a vu à l'art. Clovis, il remporta la victoire de Vouillé qui lui livra presque toute l'Aquitaine. Toulouse, capitale des états du roi Alaric, tomba au pouvoir du roi Franc, et les Visigoths ne conservèrent dans la Gaule que la Septimanie ou Bas-Languedoc et la Gothie ou Provence.

Cependant Clovis pensa que sa puissance ne serait bien établie que s'il devenait le chef unique de tous les Francs établis dans la Gaule : tous ses soins furent donc dirigés vers ce but, et rien ne lui coûta pour l'atteindre. Sous les plus vains prétextes, il fit périr tous les chefs de tribus franques, et se fit accepter à leur place. Ainsi fut fondé le royaume des Francs, ainsi s'établit la dynastie mérovingienne.

A la mort de Clovis, arrivée en 511, ses quatre fils se partagèrent les pays soumis à sa domination ; et ce fut un usage constant sous les Mérovingiens que ce partage de la monarchie entre les enfants du roi défunt ; usage funeste qui contribua autant peut-être que le naturel féroce des Francs à faire naître et à perpétuer les crimes et les guerres qui remplissent l'histoire de cette dynastie. Ces partages n'empêchèrent pas cependant les fils de Clovis d'étendre leur domination ; ils conquirent la Bourgogne, ils agrandirent leurs possessions en Germanie, et lorsqu'après la mort de ses trois frères, Clotaire réunit dans ses mains toute la monarchie, elle comprenait la Gaule presque entière et la plus grande partie de la Germanie ; c'est-à-dire l'ancienne France, les duchés d'Alémannie, de Thuringe, de Bavière et les pays des Frisons et des Saxons.

Clotaire mourut en 561, laissant aussi quatre fils qui se partagèrent encore le royaume. Deux de ces princes s'allièrent à deux femmes célèbres dans l'histoire, Frédégonde et Brunehaut (*voy.* ces noms et France, T. XI, p. 525). La rivalité de ces deux femmes, également remarquables par de grands talents et une grande cruauté, fit de la Gaule un champ de batailles, d'empoisonnements et de meurtres. L'une vécut en Neustrie et l'autre en Austrasie : de là la source des divisions qui éclatèrent dès lors entre ces deux grandes fractions de l'empire des Francs, et qui furent alimentées par la différence de population des deux pays.

Un prince dont le nom est resté populaire parmi nous, Dagobert Ier (*voy.*), réunit, lui aussi, toute la monarchie ; mais il ne put effacer la ligne de démarcation désormais établie entre la France occidentale ou Neustrie et l'Austrasie ou France orientale. Dagobert est un de ces princes qui laissent trace dans l'histoire, parce qu'ils ont un caractère propre ; nos chroniqueurs célèbrent ses libéralités pour l'église, son amour de la justice et sa magnificence. Il fonda l'abbaye de Saint-Denis ; son alliance avec les empereurs de Constantinople assura à sa nation un grand et riche commerce ; ses armes le firent respecter des peuples voisins. Telle fut surtout la première moitié de sa vie ; la seconde s'offre à nous moins brillante et moins digne d'éloges : elle fut remplie

par de honteuses débauches et de tristes revers; Dagobert mourut presque témoin de la décadence de son empire. Il fut enterré dans l'abbaye qu'il avait élevée à Saint-Denis (*voy.*).

Au temps de Dagobert, la famille des Mérovingiens se divisa en deux branches. Dagobert était resté seul roi des Francs, quoiqu'il eût un frère qui, selon la coutume de ces temps-là, devait partager avec lui la monarchie; ce frère reçut seulement le gouvernement d'une partie de l'Aquitaine, où il vécut en souverain, et où il donna naissance à ces ducs d'Aquitaine qui continuèrent à gouverner cette province alors même que les autres Mérovingiens eurent été dépossédés.

Dagobert est le dernier roi de la race mérovingienne qui ait occupé le trône avec honneur et puissance. Il laissa en mourant deux fils encore enfants, et de la minorité de ces fils date l'affaiblissement de l'autorité royale et l'élévation des maires du palais qui finirent par s'emparer du trône. *Voy.* MAIRES DU PALAIS et FRANCE (*loc. cit.*).

L'histoire a donné le nom de *rois fainéants* aux descendants de Dagobert. Ont-ils ou non mérité ce titre, faut-il les blâmer ou les plaindre, était-il ou non en leur pouvoir de conserver leur autorité intacte? Ces questions ne peuvent être examinées ici, contentons-nous de constater le fait, en disant que les minorités qui se succédèrent presque sans interruption donnèrent aux maires l'occasion de profiter de toutes les circonstances qui s'offrirent pour abaisser l'autorité royale et élever la leur à ses dépens; disons encore que les principes mêmes de la constitution appelaient peut-être de tels résultats. Quoi qu'il en soit, la dynastie mérovingienne s'éteignit en 752, après avoir duré 271 ans depuis Clovis, et fourni 30 rois. *Voy.* CARLOVINGIENS *.

La branche cadette des Mérovingiens fut en butte aussi à l'ambition des maires. Charles-Martel et Pepin son fils lui livrèrent des guerres cruelles; mais, malgré leurs efforts, elle parvint à se maintenir jusqu'au commencement de la seconde race. *Voy.* AQUITAINE. J. G-T.

MERRAIN est le nom que l'on donne au bois de chêne ou autre refendu en petites planchettes, plus longues que larges, et sans le secours de la scie. On distingue deux sortes de merrain : le *merrain à panneaux*, qui sert à faire du parquet et d'autres ouvrages de menuiserie, et le *merrain à futailles*, destiné à faire des douves pour la construction des tonneaux, et qui s'appelle aussi *bourdillon*, *bois douvin*, *bois à baril*, *bois à pipes* et *bois d'enfonçures*, selon les divers ouvrages de ce genre auxquels on l'emploie. *Voy.* TONNELIER. D. A. D.

MERSEBOURG, ville ancienne de la province prussienne de Saxe et chef-lieu d'une régence de même nom, célèbre dans l'histoire par la défaite des Hongrois, qui eut lieu dans son voisinage (à Keuschberg), en 933. *Voy.* HENRI Ier *l'Oiseleur.*

MERVEILLES DU MONDE (LES SEPT), monuments de l'antiquité qui ont surpassé tous les autres en grandeur, en beauté, en magnificence. Ce fut surtout depuis le règne d'Alexandre qu'on désigna sous cette dénomination : 1° les *murailles* avec les *jardins suspendus* de Babylone (*voy.*); 2° les *Pyramides* (*voy.*) d'Égypte; 3° le *mausolée* élevé par Artémise (*voy.*) à son époux; 4° le *temple de Diane*, à Éphèse (*voy.*); 5° la *statue de Jupiter Olympien* (*voy.* ce nom et PHIDIAS); 6° le *colosse* (*voy.*) de Rhodes, et 7° enfin le *phare* (*voy.*) d'Alexandrie. Le Byzantin Philon a décrit ces merveilles dans son ouvrage *De septem orbis spectaculis* (éd. Orelli, Leipz., 1816). Z.

MERVEILLEUX. On appelle ainsi tout ce qui frappe vivement l'imagination, en paraissant contraire au cours naturel des choses. Rien au monde n'a pour l'homme un plus grand attrait, rien n'excite au même degré sa curiosité que tout ce qui tient à un ordre d'idées et de faits surnaturels : aussi, les poëtes et les artistes de tous les temps ont cherché à l'envi

(*) Nous renvoyons itérativement à notre art. FRANCE, dont M. de Sismondi est l'auteur, et à l'*Histoire des Français* (t. I et II), du même. Un ouvrage capital à consulter est celui de M. Aug. Thierry, *Récits des temps mérovingiens*, Paris, 1840, 2 vol. in-8°; un autre plus récent est celui de M. J.-M. Lehuerou, *Histoire des institutions mérovingiennes et du gouvernement des Mérovingiens jusqu'à l'édit de* 615, Paris, 1842, in-8°. S.

à satisfaire son penchant pour le merveilleux, en ouvrant devant lui un champ infini, où se rencontre souvent à une extrémité le sublime et à l'autre le ridicule, le trivial, le burlesque. Quelquefois le merveilleux revêt des formes terribles, ou bien il se présente sous des couleurs pleines de charme et de grâce. Le merveilleux se modifie d'ailleurs selon l'art qui le met en œuvre. Il est autre dans la poésie et autre dans les beaux-arts. La poésie lui offre aussi un champ beaucoup plus étendu, parce que le surnaturel se présente plus aisément à l'imagination par des paroles que par des contours et des lignes. On a prétendu qu'il formait une des parties essentielles de l'épopée et du conte; et en effet, la première a presque toujours fait intervenir ou l'Olympe ou le Ciel, des dieux ou des génies, le Paradis et l'Enfer; cependant, ce n'est peut-être pas une nécessité absolue, une règle qui ne souffre point d'exception. De tous les arts plastiques, la peinture est celui qui s'y prête le mieux, parce qu'elle imite les mouvements mimiques d'une manière plus propre à produire de l'illusion.

Nos idées du merveilleux dépendent en grande partie de nos convictions religieuses, et d'autre part, elles exercent sur celles-ci une influence décisive. La superstition (*voy.*) n'a pas d'autre source que la crédulité de l'homme, toujours enclin à voir partout le merveilleux, le surnaturel, sans s'inquiéter de savoir si ce qui lui paraît au-dessus de la nature et de son intelligence n'est pas en réalité contre la nature et contre la raison. Mais la foi non superstitieuse n'est pas soustraite à l'influence du merveilleux, et la raison elle-même l'admet, sachant bien qu'il est un ordre de faits ou d'idées placé hors de sa portée. Nous y reviendrons au mot MIRACLES. S.

MERWAN I-II, MERWANIDES, *v.* OMMEYADES, KHALIFAT et ABDÉRAHMAN III.

MÉSALLIANCE. Aux temps où la noblesse avait encore tout son prestige, c'était une grande faute et presqu'un crime à ses yeux qu'une alliance flétrie de ce nom, comme contractée avec une personne d'une qualité inférieure. Cette mésalliance devenait une tache héréditaire pour les enfants nés d'une telle union et leurs descendants. Ils ne pouvaient être admis ni dans l'ordre de Malte, ni dans les chapitres aristocratiques de l'Allemagne (y compris celui de Strasbourg, même après sa réunion à la France). *Voy.* NOBLESSE.

Il y avait des mésalliances de plusieurs degrés; c'en était encore une, quoique moindre, que le mariage d'un grand seigneur ou d'une dame de haute condition avec une personne de petite noblesse, et une duchesse qui épousait un simple comte ou marquis perdait, par cela même, le tabouret à la cour de nos rois.

Mais déjà, dans le siècle dernier, la noblesse était devenue beaucoup plus tolérante en fait de mésalliances, moins par philosophie que par intérêt. Les grands seigneurs criblés de dettes se résignèrent assez facilement à réparer leur fortune en épousant des filles de riches financiers; leur orgueil se dédommageait par la locution qu'ils avaient adoptée : *C'est mettre du fumier sur ses terres.* C'était moins vertueux que la morale de *Nanine*, mais beaucoup plus en usage chez eux que les mésalliances par amour.

Ces dernières sont plus fréquentes chez la noblesse de la Grande-Bretagne; si l'on n'y voit pas plus qu'ailleurs, depuis les temps fabuleux, les rois épouser des bergères, du moins y voit-on assez souvent des baronnets, des pairs même épouser des actrices.

En France, nous ne reconnaissons guère aujourd'hui d'autres mésalliances que celles qui uniraient un homme estimé à une femme méprisable, ou un être bien élevé à une personne sans éducation. M. O.

MÉSANGE (*parus*), genre de passereaux (*voy.*), de la famille des conirostres, et qui ont pour caractères distinctifs un petit bec conique, garni de poils à sa base, et des narines cachées sous les plumes. Ce sont de petits oiseaux généralement parés de couleurs agréables; vifs, hardis, curieux, et que l'on voit sautant ou voletant sans cesse, grimpant d'une branche à l'autre, et s'y suspendant en tournant autour d'elles, à l'aide de leurs ongles effilés et recourbés. Ils se nourrissent de graines qu'ils déchirent, ne pouvant les broyer comme les granivo-

res, ou d'insectes, et principalement de larves qu'ils vont chercher jusque sous l'écorce des arbres. Ils n'épargnent même pas les petits oiseaux malades ou sans défense, et leur percent le crâne à coups de bec pour se repaître de leur cervelle. On les voit, en captivité, montrer la même cruauté envers les autres oiseaux avec lesquels ils se trouvent, et dont ils finissent ordinairement par se débarrasser. La plupart nichent dans le creux des arbres ; quelques-uns construisent des nids. Ils pondent un plus grand nombre d'œufs que les autres passereaux (de 6 à 18). On les redoute dans les jardins, où ils causent beaucoup de dégât au printemps, et nuisent surtout aux ruches. Les mésanges sont répandues dans toute l'Europe, et notamment en France. Leur chair sèche et amère est fort peu recherchée. Les espèces que l'on voit chez nous, sont : la *charbonnière* (*p. major*), olivâtre en dessus, jaune en dessous, avec la tête noire, et une bande de même couleur sur la poitrine; la *petite charbonnière*, moindre de taille; la *nonette*, cendrée dessus, blanchâtre dessous; la *mésange à tête bleue;* la *mésange huppée;* la *mésange à longue queue.*

On rapporte encore au même groupe les *moustaches* et les *remiz*, qui vivent au bord des eaux dans les joncs, où elles élèvent leur nid. Les premières diffèrent des mésanges proprement dites par la forme de leur mandibule supérieure, dont le bout se recourbe un peu sur l'autre; nous n'en avons qu'une, de couleur fauve, à tête cendrée, avec deux bandes noires sous l'œil, qui lui ont fait donner le nom qu'elle porte. Les *remiz*, ont le bec plus grêle, plus pointu ; nous en possédons une espèce, le *remiz* ou *mésange du Languedoc*, cendré, avec les ailes et la queue brunes; il est surtout connu par l'art avec lequel il construit son nid, en forme de bourse, et tissu avec le duvet des saules ou des peupliers. C. S-TE.

MÉSENTÈRE (de μέσος, milieu, et ἔντερον, intestin), membrane qui est un repli du péritoine et à laquelle le canal intestinal est suspendu. *Voy.* MEMBRANES.

MESMER (FRANÇOIS-ANTOINE), médecin célèbre par la découverte du magnétisme animal (*voy.* SOMNAMBULISME) qu'il prit pour base d'une méthode curative, fut baptisé, le 23 mai 1734, à Itzmang (annexe de la paroisse de Weiler), dans la Haute-Souabe, que son père, forestier du prince évêque de Constance, habitait. Il étudia la médecine à Vienne, y prit le grade de docteur en 1766, et dès 1772, il essaya de traiter les maladies au moyen de l'aimant, encouragé dans ses essais par le P. Hell qui lui préparait des aimants artificiels. Il ne tarda pas à s'apercevoir que cette espèce d'aimant ne produisait pas les effets qu'il en attendait, et il crut remarquer que la vertu curative qui s'échappait de sa main était beaucoup plus efficace. En 1775, il publia une *Épître à un médecin étranger sur le traitement par l'aimant*, et envoya des thèses aux plus célèbres Académies de l'Europe; mais il ne reçut de réponse d'aucune. Cependant il se fit une grande réputation à Vienne par ses cures; mais son charlatanisme ayant été découvert, il crut prudent de changer de résidence. Il partit pour Paris en 1778. L'année suivante, parut à Genève son *Mémoire sur le magnétisme animal*. Ce fut en vain que Mesmer tenta de gagner des partisans dans l'Académie des Sciences : à l'exception d'Eslon, personne ne voulut croire aux merveilles de sa découverte. En désespoir de cause, il résolut de s'adresser aux masses, et il prit dès lors le ton d'un inspiré. Il refusa de vendre son secret pour la somme de 20,000 livr. que lui fit offrir le gouvernement, ni pour le produit d'une souscription par actions de 100 louis d'or chacune qu'avait ouverte Bergasse, un de ses plus zélés partisans. Au contraire, il se renferma dans une obscurité encore plus mystérieuse, et cette tactique accrut singulièrement le nombre de ses admirateurs. La foule de personnes qui se réunissaient chez lui, les désordres qui eurent lieu dans ces assemblées et l'espèce d'émotion qu'elles causaient dans le public, déterminèrent enfin le gouvernement à nommer une commission pour l'examen de son traitement. Cette commission, composée de Majault, Sallin, Darcet, Guillotin, Franklin, Leroi, Bailly, Bory et Lavoisier, présenta un rapport rédigé par Bailly, où elle déclara que les

guérisons opérées par Mesmer étaient illusoires et ne pouvaient être regardées que comme un effet de l'imagination. La Société royale de médecine fut du même avis. Les deux rapports furent publiés, et Mesmer perdit toute considération. Il partit alors pour l'Angleterre, d'où il passa en Allemagne, puis en Suisse, et il s'établit à Meersbourg, sur le lac de Constance, chez sa sœur qui avait épousé un négociant de cette ville. Il y mourut le 5 mars 1815; mais avant de terminer ses jours, il eut la joie de voir son singulier système publié sous le nom de *Mesmérisme* (Berlin, 1814), par un de ses admirateurs d'Allemagne, lorsqu'il était déjà complétement oublié. *C. L.*

MÉSOPOTAMIE (du grec μέσος, milieu, et ποταμὸς, fleuve). C'est le nom donné par les anciens à la province appelée *al Djesira* (l'Ile) par les Arabes, et qui fait aujourd'hui partie de l'empire othoman. La Mésopotamie, comme l'indique son nom, était située entre deux fleuves, le Tigre, à l'est, qui la séparait de l'Assyrie, et l'Euphrate à l'ouest, qui en formait la limite du côté de la Syrie et de l'Arabie déserte. Elle avait, au sud, la Babylonie et au nord la Grande-Arménie, dont le Massius, branche du Taurus, formait la barrière, en s'étendant sur la partie septentrionale de la Mésopotamie. Fertile, au nord, en blés, vins et pâturages, cette province n'offre au midi que des plaines sablonneuses et stériles. C'est de la Chaldée qu'elle reçut primitivement sa population qui se compose en partie de tribus nomades. Apamée, aujourd'hui Rom-Kala, sur la rive gauche de l'Euphrate, Édesse (*voy.*), aujourd'hui Orfa, Carrhae (Haran), où Crassus fut défait par les Parthes, et dans le voisinage de laquelle on place la ville d'Ur, où demeurait Abraham avant qu'il se rendît en Palestine, enfin l'opulente Nisibis, en étaient les villes les plus considérables. *Voir* Buckingham, *Travels in Mesopotamia*, Lond., 1827, in-4°.

Les Assyriens, les Perses et les princes macédoniens de Syrie possédèrent successivement la Mésopotamie, que Trajan soumit aux Romains vers l'an 100 de l'ère chrétienne, et qui fut incorporée à la Turquie en 1554 et 1637. CH. V.

MESSAGERIES, *voy.* VOITURES PUBLIQUES.

MESSALIENS ou EUCHÈTES, appelés aussi *enthousiastes* ou *pneumatiques*, étaient des hérétiques qui parurent, vers l'an 360, en Mésopotamie, d'où ils se répandirent en Syrie sous la conduite d'un de leurs chefs, Adelphius. Dans cette secte, on croyait qu'il fallait prier sans relâche, et l'on attribuait à la prière tous les effets que peuvent avoir les sacrements et les différents actes du culte. Les Messaliens ne travaillaient pas; ils ne vivaient que d'aumônes et aimaient à se plonger dans une rêverie contemplative, se vantant d'avoir des révélations divines et des communications directes avec les esprits célestes. Accusés des plus honteux excès et de mépris pour l'Église dominante, ils furent condamnés et poursuivis à la fois par les conciles, par les évêques et par les empereurs. Cependant leur secte subsista, quoique peu nombreuse, jusqu'à la fin du VII^e siècle. On a confondu sans raison avec eux les *nouveaux Messaliens* ou *Bogomiles*, qui se rapprochaient davantage par leurs principes des Pauliciens (*voy.* ce nom). *C. L.*

MESSALINE (VALÉRIE), impératrice romaine, dont le nom est devenu pour les femmes les plus dissolues *une cruelle injure*.

Fille de Valérius Messala Barbatus, elle eut pour mère Domitia Lépida, pour grand'mère Antonia, toutes deux connues dans Rome par l'irrégularité de leur conduite. Messaline, d'un esprit et d'une beauté remarquables, ne démentit pas le sang impur qui l'avait formée. Cinquième femme de Claude, avant qu'il montât sur le trône, elle fut mère d'Octavie et de Britannicus (*voy.* ces noms). L'autorité suprême développa, dans cette impératrice, les passions les plus monstrueuses. Elle n'allia pas seulement la prodigalité à l'avarice, le ressentiment à la jalousie, elle donna le spectacle de la cruauté la plus impitoyable et de la débauche la plus effrénée. On ne saurait pas sans elle ce que peut une femme perdue, *furens quid femina possit*. Nous citerons parmi ses victimes: la fille de Germanicus, nièce de Claude, Julie, coupable de beauté et de noblesse de sentiments; une autre Ju-

lie, également nièce de Claude et petite-fille de Tibère, par Drusus, son fils, laquelle eût pu dévoiler à son oncle l'opprobre de sa maison ; Marcus Vinicius, puni de sa résistance et de ses dédains par le poison ; le beau-père de Messaline, Appius Silanus, qui se refusait aux désirs criminels de sa bru; Valérius Asiaticus, dont elle convoitait les magnifiques jardins, commencés par Lucullus ; une foule d'autres personnages dont le crime principal était la vertu.

D'ignobles affranchis, des Pallas, des Narcisse, des Calliste, secondèrent les désordres de Messaline. On n'abordait Claude que sur leur permission, et l'indolent empereur était le seul dans Rome qui ne sût pas les infamies de l'impératrice. Il ignorait que son palais était un lieu de prostitution pour les Romaines des plus grandes familles; que sa femme introduisait dans sa couche jusqu'à des histrions; qu'au dehors, elle avait une maison de débauche, où, sous le nom de Lycisca, elle recevait, à prix d'argent, qui se présentait, pendant des nuits entières ! Le tableau de cette dissolution crapuleuse a été vigoureusement tracé par Juvénal et confirmé par le témoignage de Tacite.

Une irritation physique avait succédé seule à la satiété des plaisirs, lorsqu'elle s'enflamma pour Silius. Elle ne fut pas tentée seulement par sa beauté extraordinaire, mais par la difficulté de lui faire répudier une épouse du plus haut rang, Junia Silana. Plus tard, elle ne se contenta point de porter chez Silius les ornements du palais de Claude, elle eut une fantaisie audacieuse, dont l'accomplissement causa sa perte. Pendant que l'empereur était à Ostie pour un sacrifice, elle fit célébrer publiquement, avec toutes les solennités ordinaires, son mariage avec Silius. Cette fois, les affranchis Calliste, Narcisse et Pallas tremblent pour leur autorité. Ils croient avec raison que Silius, jeune patricien de mérite et consul désigné, a des vues ambitieuses, et, pour les déjouer, ils font connaître la vérité à Claude par deux de ses courtisans. Dans la frayeur qu'il éprouve, cet imbécile couronné demande à plusieurs reprises lequel de lui ou de Silius est empereur? Cependant on le guide, on lui fait donner des ordres, et il revient à Rome. Messaline, avertie du danger au milieu d'une scène de dissolution où l'on simulait chez elle une fête des vendanges, prend la résolution hardie d'aller avec ses enfants au-devant de son époux. Tout son cortége se réduisit à trois personnes, tant l'horreur de ses crimes étouffait la pitié (*quia flagitiorum deformitas prævalebat*, Tac., XI, 32). La voix d'un accusateur couvrit celle de Messaline quand elle approcha de Claude; Narcisse fit éloigner Octavie et Britannicus; seulement, à la demande de Vibidia, la plus ancienne des vestales, il fut décidé que l'impératrice serait entendue. Mais, après un repas à la fin duquel Claude, échauffé par le vin, témoigna moins d'indignation contre sa femme, Narcisse envoya des satellites avec ordre de la tuer.

Messaline était étendue par terre dans les jardins de Lucullus, et Lépida, sa mère, l'exhortait à se donner la mort. L'arrivée des assassins la détermina à cette extrémité; mais sa main tremblante approchait vainement le poignard de sa gorge et de son sein : alors le chef des soldats la perça d'un coup d'épée (l'an de J.-C. 48). Le sénat ordonna que le nom et les images de Messaline fussent enlevés de tous les lieux publics et particuliers. — *Voir*, sur cette impératrice, Dion Cassius, Suétone, Aurélius Victor et surtout Tacite.

Statilie Messaline, un peu effacée par la précédente, eut plus d'esprit et de retenue qu'elle. Arrière-petite-fille de Statilius Taurus, deux fois consul sous Auguste, elle reçut une éducation distinguée; mais elle fut justement décriée pour ses mœurs. Sa beauté ne lui fit pas moins trouver plusieurs maris, dont le dernier fut l'empereur Néron. Pour l'épouser après Poppée, il se défit du consul Vestinus, son ancien ami, dont il avait souvent essuyé les mordantes plaisanteries, et qui s'était marié récemment à Messaline, quoiqu'il sût l'empereur parmi ses amants.

Après la chute de Néron, peu s'en fallut qu'elle ne se trouvât de nouveau impératrice. On lit dans Suétone qu'Othon, avant de se donner la mort, écrivit à Messaline, qu'il s'était proposé d'épouser (*quam matrimonio destinaverat*), et qu'il

lui recommanda le soin de ses funérailles. Désespérant de remonter jamais au rang d'où elle était tombée, la veuve de Néron se fit une petite cour d'hommes qui cultivaient les lettres, et se consola de la perte des honneurs par la composition de plusieurs pièces d'éloquence. J. T-v-s.

MESSE, nom dérivé de la formule par laquelle on congédiait l'assemblée : *Ite missa est* (sous-entendu *concio*). C'est la solennité essentielle du culte catholique, en ce qu'elle est la célébration du sacrifice, acte fondamental de tout culte public; et à ce sacrifice, elle a rattaché les dogmes, les prières et les cérémonies les plus imposantes de la religion.

La messe est, dans son origine, une commémoration de la dernière Pâque ou de la Cène (*voy.*) célébrée par Jésus-Christ, la veille de sa mort (Luc, XXII, 19). Dans les premiers temps du christianisme, les saints mystères se réduisaient aux pratiques les plus simples, telles que la fraction du pain et la prière; c'est ce que nous voyons dans les *Actes des apôtres* (II, 42) : « Et ils persévéraient tous en la doctrine des apôtres, et en la communion et la fraction du pain, et dans les prières; » et XX, 7 : « Le premier jour de la semaine, les disciples étant assemblés pour rompre le pain.... » Mais on ne tarda pas à apercevoir un rapport étroit entre cette dernière Cène et la mission du Sauveur. Jésus-Christ s'était immolé sur la croix pour la rédemption du genre humain : on vit dans la célébration du banquet pascal une figure de ce divin sacrifice. Ce qui s'était passé au cénacle était l'emblème du drame tragique accompli sur le Calvaire; l'oblation des simples aliments partagés entre les disciples représentait la grande victime qui s'était offerte pour expier nos péchés; le pain et le vin étaient les symboles du corps et du sang de Jésus-Christ; le pain rompu était l'image du corps céleste brisé par la passion.

On ne s'arrêta pas là. Le Christ a dit : « Prenez, ceci est mon corps, ceci est mon sang! » Ces paroles furent prises à la lettre; le pain et le vin ne furent plus seulement des symboles, ils devinrent réellement le corps et le sang de Jésus-Christ, transformé en nourriture céleste, sous des apparences qui abusent nos sens; en d'autres termes, la présence réelle du Fils de Dieu sous les espèces du pain et du vin, et la transsubstantiation miraculeuse de ces aliments en la substance de son corps et de son sang dans l'Eucharistie (*voy.*), devinrent la croyance orthodoxe. Telle est l'échelle ascendante que le dogme a parcourue.

Ce qui nous reste à montrer, c'est par quelles transitions le sacrifice de la messe, si modeste à son origine, si simple dans ses pratiques à leur début, est devenu ce drame si imposant par la majesté de ses cérémonies, par la sublimité de ses prières, par la pompe enivrante de ses rites, embellis du charme de tous les arts.

Pendant les premiers siècles, les chrétiens, forcés de se réunir dans des maisons particulières, ou même dans des lieux cachés, pour échapper aux persécutions des juifs ou des païens, bornaient leur culte à la lecture des livres saints, à la prière en commun et à la distribution du pain et du vin consacrés. Mais lorsque Constantin eut mis la religion nouvelle sur le trône, la publicité plus étendue accordée au culte détermina aussitôt un développement des cérémonies et des pratiques extérieures : on put bâtir de vastes basiliques, et le peuple devint à son tour acteur dans les pompeuses représentations du service divin.

En même temps, le christianisme, si hostile dans le principe à tout ce qui pouvait rappeler le paganisme, devint moins scrupuleux une fois qu'il fut vainqueur, et il ne dédaigna pas de faire plus d'un emprunt aux dieux détrônés : c'est ainsi que l'eau lustrale devint l'eau bénite (*voy.* ces mots); plus d'une statue consacrée au polythéisme fut amnistiée par le nom de quelque saint; des temples païens furent sanctifiés par le christianisme; l'encens, usité dans le culte des idoles, avait d'abord été proscrit par les chrétiens, et les marchands de l'Arabie se plaignaient, selon Tertullien, de ce que les progrès de la religion nouvelle faisaient tort à leur commerce : dès le IV^e^ siècle, l'encens, emblème de la prière qui s'élève vers le ciel, reparut dans les églises grecques, et on le fit brûler avant la collecte, à l'oblation, à la préface, à la consécra-

tion avant la communion; enfin, les chants et les processions reproduisirent les hymnes et les évolutions du chœur, qui avaient animé les fêtes du paganisme.

Vers la fin du IVe siècle et le commencement du Ve, on se mit à rédiger le corps des traditions liturgiques : on eut ainsi la liturgie de Jérusalem, sous le nom de l'apôtre S. Jacques, premier évêque de cette ville; on écrivit les constitutions apostoliques (*voy.*), qu'on attribue au pape Clément Ier. En Orient, la liturgie fut rédigée par S. Basile, sous le nom de S. Chrysostôme : c'est encore aujourd'hui celle que suivent les églises grecques. En Occident, elle fut mise en ordre d'abord par S. Ambroise; et au VIe siècle parut le fameux sacramentaire de S. Grégoire (*voy.* ces noms), où l'on trouve déjà des *introït*, le *Kyrie eleïson*, le *Gloria in excelsis* que l'évêque seul pouvait réciter, des collectes, la fixation des parties des épitres et de l'Évangile, qui devaient être lues à chaque solennité, la préface commune et le canon de la messe, jusqu'à l'*Agnus Dei*, tel qu'on le récite aujourd'hui. A cette époque, l'ordinaire de la messe fut fixé. *Voy.* LITURGIE.

Du XIIIe au XVe siècle, l'ordre de la messe reste entre les mains du clergé, qui conserve seul les manuscrits de la liturgie jusqu'à l'invention de l'imprimerie. Au XVIe siècle, les versions de la messe, en langue vulgaire, commencent à être mises entre les mains des fidèles. Enfin, le concile de Trente ordonne expressément d'en expliquer au peuple les diverses parties.

Autrefois, on divisait la messe en deux parties : la messe des catéchumènes, jusqu'à l'oblation, et la messe des fidèles, depuis l'oblation jusqu'à la fin. Après l'explication de l'Évangile, avant l'oblation, le diacre disait à haute voix : « Les choses saintes sont pour les saints, *Sancta sanctis;* » c'était le signal du renvoi des catéchumènes (*voy.*). De même, à la fin du sacrifice, il disait : *Ite missa!* signal du renvoi des fidèles.

Aujourd'hui, que tous assistent indistinctement au sacrifice, on divise la messe en six parties : 1° la *préparation publique*, depuis l'entrée du prêtre à l'autel jusqu'à la collecte : pendant que le prêtre et le servant font la confession mutuelle, le chœur chante l'antienne de l'introït, et le peuple, à son tour, chante la prière populaire *Kyrie eleïson* (*voy.*), neuf fois répétée alternativement. Cette prière apparaît pour la première fois dans le sacramentaire de S. Grégoire, au VIe siècle; cependant, un auteur païen, qui écrivait dans la première moitié du IIe siècle, Arrien, nous fournit déjà l'exemple de ces paroles d'invocation, dans les entretiens de son maître Épictète, rédigés par lui (liv. II, chap. 7). La 2e partie de la messe comprend l'*instruction*, c'est-à-dire la lecture de l'épître et de l'évangile, et le prône jusqu'au *Credo*, dit symbole de Nicée (325), auquel le concile de Constantinople fit des additions, en 381; 3° l'*oblation* ou commencement du sacrifice, offertoire et oraisons secrètes; 4° le *canon* (*voy.*) ou règle de la consécration, depuis la préface jusqu'à l'oraison dominicale; 5° la *communion*, ou consommation du sacrifice; 6° enfin, l'*action de grâces*, après le sacrifice, et le renvoi de l'assemblée. Dans les temps modernes, on a ajouté le début de l'évangile de S. Jean, dont le prêtre fait lecture avant de quitter l'autel*.

Nous ne dirons rien des controverses auxquelles la messe a donné lieu depuis la réforme du XVIe siècle. Centre du catholicisme, elle a dû être le point de mire de toutes les attaques de la part des sectes dissidentes. On en a fait l'anatomie, pour rappeler ici le titre d'un pamphlet de 1561. Le culte catholique romain, avec son organisation puissante, a traversé les siècles, et défie encore ses adversaires. Et pour quiconque envisage de sang-froid les diverses tentatives faites de nos jours pour essayer un culte nouveau, le problème le plus difficile à résoudre sera toujours de trouver un ensemble de pratiques assez bien conçu pour satisfaire la raison des esprits éclairés, tout en parlant à l'imagination de la foule. A-D.

MESSÉNIE, MESSÈNE. La Messénie, province du Péloponnèse (*voy.* MORÉE), était située entre l'Élide et l'Arcadie au nord, la Laconie à l'est, et la mer

(*) Le P. Lebrun a donné une *Explication* (mystique) *littérale, historique et dogmatique des prières et cérémonies de la messe*, 1716-26, 4 vol. in-8°.

Ionienne à l'ouest et au sud. Du temps de la guerre de Troie, elle appartenait à Ménélas et faisait partie de la Laconie; elle ne forma un état séparé qu'après le partage du Péloponnèse entre les Héraclides (*voy.*); elle retomba ensuite au pouvoir des Lacédémoniens (*voy.* l'art. suiv.), recouvra son indépendance après la bataille de Leuctres, et subit enfin le sort commun de la Grèce, la conquête romaine.

Les villes de la Messénie qui rappellent le plus de souvenirs sont : Messène, qui, bâtie et fortifiée par Épaminondas (*voy.*), avec le mont Ithome (*voy.*) pour acropole, en était la capitale et l'est encore; Pylos, à l'ouest, patrie de Nestor (auj. Navarin, *voy.*); Méthone, vers le sud-ouest (auj. Modon); et à l'est, Coroné (auj. Coron), sur le golfe de Messénie; la Pedasus d'Homère, l'ancienne capitale du pays, Stenyclaros (auj. Nisi), et sa belle vallée qu'arrose le Pamisus, le plus grand fleuve du Péloponnèse, quoiqu'il ait à peine 100 stades (48 kilom.) de cours; enfin, vers le nord, la glorieuse forteresse d'Ira. — *Voir* Strabon, VIII, 4, et Pausanias, IV. F. D.

MESSÉNIENNES (GUERRES). La Messénie (*voy.*), avec son territoire fertile, ses ports vastes et bien abrités, eût été la province la plus favorisée du Péloponnèse, sans le voisinage de Lacédémone, jalouse de toute prospérité étrangère.

La première guerre entre les Lacédémoniens et les Messéniens éclata vers l'an 744 av. J.-C., et dura 20 ans. Aristodème en fut le héros. Vainqueur de Théopompe, roi de Lacédémone, il l'immola à Jupiter ithomique avec 300 autres Spartiates (726); lui-même, pour accomplir un oracle, se tua quelque temps après. Sa mort, au lieu de produire l'effet qu'il en attendait, découragea tellement ses concitoyens qu'ils rendirent leurs armes et se soumirent. La Messénie resta 40 ans assujettie aux Spartiates; mais leur joug était si dur qu'à la fin les vaincus se révoltèrent.

Dans cette seconde guerre, les Messéniens prirent pour chef Aristomène, qui les conduisit jusque sous les murs de Sparte. Lui-même y pénétra seul pendant la nuit et y dressa un trophée. Les Lacédémoniens, réduits à la défensive, demandèrent des secours aux Athéniens, qui leur envoyèrent Tyrtée (*voy.*). Ce poëte guerrier ne les préserva pas de trois défaites sanglantes dans la plaine de Stenyclaros; mais il les empêcha de renoncer à la guerre, et releva leur courage. Les Messéniens, vaincus à leur tour, furent contraints de se réfugier sur le mont Ira (680). Aristomène défendit sa position avec un glorieux acharnement. Étant tombé au pouvoir des Lacédémoniens, il fut par eux précipité dans le Céadas, abîme où ils jetaient les criminels; mais il parvint, dit-on, à s'en retirer par un trou à la suite d'un renard. Son retour au milieu des siens ranima leur enthousiasme : ils se crurent sauvés; mais Ira n'en fut pas moins prise après 14 ans de siége (668). Aristomène alla chercher des vengeurs jusqu'en Asie, où il mourut, tandis que ses compagnons se retirèrent, sous la conduite de son fils, en Sicile, où ils s'établirent à Zancle que, du nom de leur patrie, ils appelèrent Messine (*voy.*). Ceux qui restèrent dans la Messénie furent répartis parmi les ilotes et en subirent le sort.

Vers l'année 464, un des sommets du mont Taygète s'écroula; 20,000 hommes furent écrasés sous les ruines de Sparte (Diod. de Sic., 11); ce fut le signal de la troisième guerre. Les Messéniens se précipitèrent sans ordre et sans chefs sur la Laconie, mais le roi Archidamus les repoussa si vivement qu'ils n'eurent d'autre retraite que le mont Ithome. Le souvenir du siége d'Ira exaltant leur courage, ils s'y maintinrent 10 ans et ne capitulèrent que sous la condition de se retirer où ils voudraient. Ils choisirent Naupacte (Lépante), que les Athéniens leur offrirent pour asile. En reconnaissance, les Messéniens combattirent avec eux pendant la longue guerre du Péloponnèse et leur rendirent d'importants services. Aussi, après leur victoire d'Ægos-Potamos (*voy.*), les Lacédémoniens vinrent attaquer leurs ennemis à Naupacte, les en chassèrent et les contraignirent d'abandonner définitivement la Grèce.

Enfin, Épaminondas, après la bataille de Leuctres (371), pour mettre les Lacédémoniens hors d'état de tenter des

expéditions lointaines, conçut le projet de placer auprès d'eux un ennemi qui eût de grandes injures à venger. A cet effet, il envoya de tous côtés inviter les Messéniens à revenir dans le pays de leurs pères; ils accoururent en foule. Lui-même il traça le plan de Messène (*voy.* l'art. précéd.), au pied de l'Ithome, leur rendit leur patrie et leurs institutions. Ainsi fut reconstituée la Messénie, qui regarda le héros thébain comme son second fondateur. F. D.

MESSÉNIENNES (litt.). Les élégies de Tyrtée (*voy.*), dont nous avons des fragments en vers ioniens, ne sont pas les véritables chants de guerre que ce poëte guerrier composa pour les Spartiates. Ceux-ci étaient en dialecte dorien et faits de rapides et impétueux anapestes. Le mètre ou rhythme dont Tyrtée fit usage est celui qu'on appelle messéniaque ou embaterion (Hephæstion, *De metris*, Leipz., 1832, p. 302): *messéniaque*, parce que les vers et la musique en furent composés à l'occasion de la seconde guerre de Messénie (*voy.* l'art. précéd.); *embaterion*, d'un mot grec qui signifie marche guerrière et n'a aucun rapport avec l'élégie. Cependant, c'est à l'imitation de Tyrtée que l'abbé Barthélemy a cru composer les trois diffuses élégies, en prose, sur les malheurs de la Messénie, qu'il a mises dans son *Voyage du jeune Anacharsis*, chap. 40; et c'est à l'abbé Barthélemy que M. Cas. Delavigne (*voy.*) a emprunté le titre de *Messéniennes* pour qualifier un genre de poésies nationales qu'il a sans doute le mérite d'avoir introduit dans notre littérature. Ce sont des élégies plus ou moins patriotiques, mais ce ne sont pas à proprement parler des messéniennes. Si l'on veut rester fidèle aux origines historiques et ne point confondre les genres, on reconnaîtra que nos vraies messéniennes sont encore *la Marseillaise*, *le Chant du départ* et *la Parisienne* (*voy.* ces mots). F. D.

MESSIE. Cette expression est dérivée du mot hébreu *messiah*, qui signifie *oint* ou *consacré*. Ainsi qu'on l'a dit à l'art. Jésus-Christ, les Grecs l'ont rendue par Χριστὸς, qui a la même signification. L'Ancien-Testament l'applique aux rois et aux prophètes. Cyrus est appelé de ce nom par Ésaïe, et le Psaume CV^e^ s'en sert même en parlant de tous les membres du peuple de Dieu. Mais le nom de Messie employé d'une manière absolue désignait ce grand envoyé de Dieu, en qui les Juifs attendaient un puissant libérateur qui les affranchirait du joug de la domination étrangère, les élèverait au-dessus de tous les autres peuples et les ferait vivre au sein d'une paix et d'une félicité parfaites. Dans le Nouveau-Testament, c'est toujours Jésus-Christ qui est désigné par le mot de Messie.

Un grand nombre de critiques modernes ont soutenu que l'idée d'un Messie est venue naturellement aux Juifs, postérieurement au temps de David, et qu'ils y auraient été conduits par le désir d'être délivrés des calamités sous le poids desquelles ils gémissaient, et ils l'auraient alors déduite d'anciennes promesses qu'ils trouvaient dans leurs livres saints. Mais en général les Juifs et les chrétiens s'accordent à admettre que l'espérance de ce grand libérateur a été provoquée par des promesses émanées de Dieu et qu'elle repose sur des prophéties d'origine divine, quoiqu'il y ait entre eux quelques différences quant aux passages de l'Ancien-Testament que les uns et les autres appliquent au Messie. C'est en vain qu'on a voulu prouver que l'idée du Messie ne date que de l'époque de l'exil, ou même de temps postérieurs. Au siècle de Jésus-Christ, l'attente du Messie existait parmi les Samaritains; elle y était ancienne: ce fait prouve que les idées messianiques étaient répandues parmi les Juifs avant le schisme religieux qui les sépara des Samaritains, par conséquent avant l'exil; car après cette séparation, la profonde antipathie de ceux-ci pour les Juifs les eût empêchés de leur emprunter aucun dogme. Où avaient-ils donc pris ces idées? Dans l'Ancien-Testament, dont ils ne recevaient que le Pentateuque. On doit conclure de là qu'ils fondaient l'attente du Messie sur le témoignage de Moïse et sur les interprétations que leur donnèrent de ces oracles les prêtres juifs envoyés par le roi d'Assyrie pour instruire les Samaritains (4 Rois, XVII, 27).

Les prédictions bibliques relatives au Messie, d'abord vagues et obscures, vont toujours en s'éclaircissant et finissent par offrir chez les derniers prophètes beaucoup de précision et des détails très circonstanciés. On peut distinguer quatre périodes dans cette gradation. Dans la première, depuis l'origine de l'histoire biblique jusqu'au règne de David, on trouve seulement cette promesse, qu'à une époque indéterminée, Dieu répandrait par ses envoyés et surtout par l'un d'eux, de grandes bénédictions sur la race humaine et en particulier sur les hommes pieux. *Ils ont vu de loin les promesses*, dit S. Paul (*Hébr.*, XI, 13). Dans la 2e période, sous le règne de David, l'idée du Messie se présente plus claire et sous une forme plus arrêtée. Les psaumes de ce roi prophète offrent de nombreux passages qui s'appliquent naturellement au Messie et dans lesquels, hors de cette acception, il serait difficile de trouver une signification raisonnable. Plusieurs sont cités en ce sens dans le Nouveau-Testament. Les psaumes qui renferment principalement ces oracles, sont les IIe, XVIe, XXIIe, XLe et CXe. Le Messie y est dépeint comme roi et sacrificateur, comme destiné à étendre son sceptre sur des nations nombreuses. L'idée d'un règne spirituel s'y montre déjà formellement. Des humiliations et des souffrances lui sont prédites, et pour la première fois il est désigné comme devant naître de la postérité de David. Pendant la 3e période, depuis David jusqu'à l'exil et aux temps qui suivirent immédiatement, les écrits des prophètes contiennent une foule d'oracles relatifs au Messie. Ils annoncent un grand libérateur que Dieu enverrait pour relever le trône de David, et qui rangerait sous ses lois non-seulement les Juifs, mais aussi les païens; c'est même à ces derniers que sont faites les promesses les plus magnifiques. Ils le désignent comme fils de David; ils marquent le lieu et l'époque de sa naissance, ainsi que la nature de son ministère; ils l'appellent roi et prophète. Mais tout en décrivant la gloire de son règne par le tableau d'une prospérité temporelle, ils le caractérisent clairement comme revêtu d'une mission spirituelle pour la réforme de la religion et des mœurs. Le trait le plus remarquable de leurs prédictions, c'est qu'ils annoncent qu'après beaucoup de contradictions, d'humiliations et de souffrances auxquelles il serait en butte, il succomberait à la haine de ses ennemis et finirait cependant par en triompher. C'est surtout dans le LIIIe chapitre d'Ésaïe que le Messie est présenté sous ce point de vue. La 4e période comprend les temps qui s'écoulèrent depuis l'époque de l'exil jusqu'à Jésus-Christ. Pendant ce temps, l'attente du Messie devint de plus en plus vive. Elle était généralement répandue dans tout l'Orient, comme on le voit dans Suétone et dans Tacite; mais elle avait perdu le caractère spirituel que lui avaient donné les prophètes. Par l'effet de l'oppression étrangère sous laquelle ils gémissaient, surtout au temps de Jésus-Christ, les Juifs s'étaient particulièrement attachés aux prédictions qui dépeignaient ce grand envoyé de Dieu comme un roi puissant; et ce qu'ils attendaient du Messie, c'était un libérateur qui les affranchirait du joug des païens et rendrait au trône de David toute sa splendeur. De là vint que ceux qui reconnurent Jésus pour le Messie, voulaient le proclamer roi. Cependant quelques hommes pieux, conservant de plus justes idées de sa mission, fondaient sur lui d'autres espérances et en attendaient le pardon de leurs péchés, une régénération morale, de nouvelles lumières, en un mot des bienfaits spirituels. On en voit des traces dans l'Évangile. Il est très probable que ces idées plus élevées et plus pures n'étaient pas étrangères à un certain nombre des Juifs dispersés hors de la Palestine et quelques expressions de la Samaritaine, dans son entretien avec Jésus, prouvent qu'elles existaient aussi chez ces ennemis et ces voisins des Juifs. D'autres, en grand nombre, attendaient en même temps dans le Messie un prophète et un roi, et le regardaient comme devant être à la fois le chef de l'État et de l'Église. Telle paraît avoir été l'opinion des apôtres et de la plupart des disciples de Jésus jusqu'à son ascension. Cette opinion conserva même de nombreux

partisans parmi les chrétiens sortis du judaïsme, qui, ne pouvant renoncer aux idées juives, croyaient que Jésus reviendrait sur la terre pour y régner pendant mille ans et y faire fleurir l'âge d'or décrit par les prophètes. Cette croyance, très répandue dans les premiers siècles et qui n'est pas encore entièrement éteinte, est désignée sous le nom de *chiliasme* (*voy.* Millénaire). Jésus-Christ s'est présenté aux Juifs comme le Messie promis par les prophètes; il a souvent affirmé qu'il était ce grand envoyé que Dieu avait fait annoncer à leurs ancêtres, et il leur a allégué l'accomplissement de ces oracles en sa personne comme un motif de croire en lui. Mais en même temps il déclara formellement que sa mission était purement religieuse et non politique, et il s'abstint avec le plus grand soin de tout ce qui aurait pu confirmer les Juifs dans leurs fausses idées à cet égard, quoiqu'en choquant ainsi leurs préjugés et leurs espérances les plus chères, il excitât leur répugnance à croire en lui et s'attirât leur haine et leurs persécutions. Tous les caractères assignés par les prophètes au Messie considéré comme prophète et sacrificateur, se trouvent réunis d'une manière frappante en la personne de Jésus-Christ.

Faux-Messies. A l'époque où le Sauveur parut, il était généralement reconnu parmi les Juifs que les temps marqués par les prophètes pour l'avénement du Messie étaient arrivés. Les esprits étaient dans l'attente de ce grand événement, et tandis que d'un côté cette attente augmentait le penchant des Juifs à secouer le joug de leurs maîtres païens et les poussait à la révolte, de l'autre le désir de s'en voir affranchis devenait de plus en plus vif à mesure que s'aggravaient les maux qu'ils s'attiraient par leurs rébellions. Plusieurs ambitieux profitèrent de cette disposition des esprits pour s'élever et se faire un parti en se donnant pour le Messie. Animés de vues purement mondaines, ils flattaient les idées et les passions dominantes, promettant aux Juifs de les délivrer de la domination des Romains. Aucun d'eux ne se présenta comme réformateur religieux. Jésus avait prédit l'apparition de ces imposteurs : « Plusieurs viendront en mon nom disant : Je suis le Christ, et ils séduiront beaucoup de gens » (Matth., XXIV, 5). Un d'eux, nommé Theudas, avait déjà paru, selon Origène, avant la naissance du Sauveur. C'est celui dont parle Gamaliel (*Actes*, V, 36). Il emmena ses partisans, au nombre d'environ 400, sur les bords du Jourdain, en leur persuadant qu'il en partagerait les eaux et qu'ils le traverseraient à pied sec. Des troupes envoyées par le procurateur romain taillèrent en pièces une partie de sa bande, le reste fut fait prisonnier, et il eut la tête tranchée. Après lui vint Judas le Galiléen, que Josèphe appelle le Gaulonite, au temps où Archelaüs ayant été exilé à Vienne, la Judée fut réduite en province romaine. Il excita des troubles à l'occasion d'un recensement des personnes et des fortunes exécuté par le gouverneur Quirinus, et qu'il représentait comme conduisant à un esclavage manifeste. Il périt également, et ses partisans, fort nombreux, furent dispersés. Il y eut encore un autre Theudas, dont parle Josèphe, 14 ans après Gamaliel, sous le règne de l'empereur Claude, sous le procurateur Cuspidus Fadus. Il est aussi question dans les *Actes des Apôtres* (XXI, 38) d'un Égyptien, qui entraîna au désert 4,000 assassins : Josèphe dit 30,000. Il se donnait pour prophète. Il persuada à ses adhérents de le suivre sur le mont des Oliviers, d'où il leur ferait voir comment les murs de Jérusalem tomberaient à sa voix et leur ouvriraient ainsi un passage pour y pénétrer. Le procurateur Félix marcha contre lui, lui tua 400 hommes et en fit prisonniers 200. Quant à l'Égyptien, il s'échappa du combat et disparut.

On ne vit jamais tant d'imposteurs et de faux prophètes qu'au temps de la ruine de Jérusalem. L'an 178 de l'ère chrétienne, sous l'empire d'Adrien, le faux messie Barcokheba (*voy.*) réunit une grosse armée, que les Romains détruisirent après une guerre meurtrière, où Barcokheba lui-même périt. Dans la suite des temps, un grand nombre de faux-messies cherchèrent encore à abuser la nation juive et réussirent à tromper une multitude de personnes. Tels furent, au v^e^ siècle, un certain Moïse, dans l'île de Candie,

Julien en Palestine au vi^e^ siècle, et Sabathaï-Sévi en 1666. Les Juifs d'Orient reconnurent en foule ce dernier pour roi d'Israël; mais emprisonné par l'ordre du sulthan, il finit par se faire mahométan. R. C.

MESSINE (PHARE DE), anciennement *fretum siculum*, détroit de la mer Méditerranée entre l'Italie et la Sicile, sous 38° de lat. N. et environ 13° de long. E. C'est du phare érigé à l'entrée du port de la ville de Messine que ce détroit a reçu une dénomination aussi peu convenable. Dans la partie la plus resserrée, entre le cap Faro en Sicile et le cap de la Tour de Cavallo, appartenant au royaume de Naples, il n'a que 3,000^m^ de large; vis-à-vis de Messine il en a plus du double. C'est dans le même détroit qu'étaient les gouffres de Scylla et de Carybde (*voy.* ces noms). La mer est profonde au phare de Messine et sujette à des marées brusques et irrégulières. La pêche y est abondante; ce n'est que là que les pêcheurs siciliens prennent le *pesce spada* ou poisson épée, que l'on harponne comme les baleines. D-G.

MESURE (math.). On nomme mesure une quantité prise pour terme de comparaison et qui sert à évaluer la grandeur d'autres quantités de même nature. *Mesurer* c'est donc déterminer le rapport qu'il y a entre l'objet dont on veut apprécier la valeur et une unité de comparaison connue et déterminée; c'est chercher en un mot combien de fois elle y est contenue. L'unité de mesure est naturellement de la même nature que les objets qu'elle sert à mesurer. Ainsi la mesure d'une ligne est une autre ligne, celle d'une surface est une surface, celle des solides un solide, etc. Si, en géométrie, on mesure les angles par des arcs de cercle, c'est que ces arcs sont proportionnels aux angles, et que de cette manière, il y a toujours un angle sous-entendu, d'un degré par exemple, pris pour unité. La mesure ou la comparaison des grandeurs, c'est-à-dire de tout ce qui peut s'évaluer en nombre pour être soumis au calcul, fait l'objet des mathématiques (*voy.*): la terminaison en *mètre* (du grec μέτρον, qui signifie mesure) des noms d'une foule d'instruments (*voy.*) de précision, graphomètre, micromètre, héliomètre, hodomètre, thermomètre, baromètre, aréomètre, hygromètre (*voy.* ces mots), etc., indique assez qu'ils servent à cette évaluation; mais la plupart sont bien moins des mesures par eux-mêmes, que des moyens plus ou moins ingénieux d'apprécier l'effet produit dans un phénomène physique ou autre, en le comparant aux effets semblables produits sous une influence déterminée ou dans une circonstance donnée.

Sous le rapport des usages civils ou commerciaux, les mesures se divisent naturellement en mesures *de longueur* ou *linéaires* pour les lignes limitées, et *itinéraires* pour les grandes distances; *de superficie* pour les petites surfaces, et *agraires* pour les grandes portions de terrains; *de solidité* pour les corps dont le volume solide peut se mesurer à leurs superficies, et *de capacité* pour les matières liquides ou pour les menus grains et autres denrées qui ne peuvent se mesurer qu'à l'aide d'un vaisseau dans lequel on les amasse; enfin les mesures de *pesanteur* reçoivent le nom spécial de *poids*. Les rapports qui unissent entre elles ces différentes mesures forment le système métrique de chaque nation. Plus ces rapports sont intimes, naturels et simples, plus le système est perfectionné; et maintenant la France est, sans contredit, la plus avancée par l'application du système décimal au système métrique.

Comme on le sent bien, la détermination de la mesure sur laquelle se basent toutes les autres est complétement arbitraire. Aussi y a-t-il eu presque autant de mesures que de peuples, de provinces, de villes même, et des mesures de noms identiques diffèrent encore souvent beaucoup. Cependant les avantages d'un système universel de mesure seraient immenses; il ajouterait considérablement à la sûreté des transactions commerciales. On a donc toujours dû chercher à appuyer les systèmes métriques sur une évaluation naturelle qui pût être adoptée par toutes les nations, en se retrouvant chez tous les peuples. L'homme a pris d'abord sur lui-même cette évaluation: tantôt c'est son doigt, sa main, sa coudée ou avant-bras, ou bien sa brassée ou longueur de ses bras étendus; tantôt

c'est son pied, son pas, etc., qui lui sert de fondement; mais ces termes de comparaison, qui se présentent d'eux-mêmes dans la nature, ne sauraient être qu'approximatifs. Il n'y a là rien de déterminé; non-seulement ils varient dans les différentes races humaines, mais bien plus, ils ne peuvent être égaux chez les deux sujets les plus voisins. On a cherché dans les produits de la terre : on a pris le grain pour unité; mais les variétés en sont encore plus grandes. Enfin, on a mesuré la terre elle-même, on lui a demandé une longueur immuable, et ce projet, plusieurs fois renouvelé, a encore offert plus d'une difficulté par la conformation inégale de la figure terrestre. *Voy.* MÈTRE.

Les mesures *égyptiennes* étaient de la plus grande simplicité : elles avaient pour point de départ la largeur des doigts de la main, en déterminant sans doute une largeur moyenne, conservée ensuite comme étalon fixe. Ce doigt (*theb*) est évalué $0^{m}.01875$. Quatre de ces largeurs moyennes, ou celle d'une main, le pouce excepté, formaient le *palme* (*choryos*, $0^{m}.075$); trois palmes, ou la distance entre l'extrémité du petit doigt et du pouce lorsque la main est ouverte le plus possible, composaient l'*empan* (*tertó*, $0^{m}.225$); deux empans, ou la distance du coude à l'extrémité du médium, formaient la *coudée* (*derah*) dite *naturelle* ($0^{m}.45$); quatre coudées donnaient une *brasse*. C'est là, comme on le voit, le système le plus facile que nous offre la nature pour l'évaluation des mesures. Mais l'usage qu'on dut faire du pied pour mesurer les dimensions du terrain avait conduit à une autre unité, le pied naturel, qui, ayant 14 doigts ($0^{m}.2625$), à partir de l'extrémité du talon à celle du gros orteil, ne pouvait s'intercaler facilement parmi les premières mesures. On fit, en le doublant, une nouvelle coudée, plus longue de 4 doigts ou d'un palme que la coudée naturelle, et elle reçut le nom de *coudée royale* ou *sacrée* ($0^{m}.525$), parce que le système métrique perfectionné, inventé, dit-on, par Mercure, se rapportait à ses étalons, qui étaient déposés dans les temples et confiés à la garde des prêtres. Le pied était en effet la base des rapports des mesures entre elles, qui étaient aussi très simples : le pied formait l'unité des mesures de longueur; le cube de ce pied donnait l'unité de volume, désignée par les Hébreux sous le nom de *bath* ou d'*épha* (18 litres) suivant qu'on s'en servait pour mesurer les liquides ou les grains; le poids de l'eau contenue dans ce volume formait l'unité des mesures de pesanteur, ou le *talent* (18 kilogr.); enfin ce poids en argent devenait le *talent d'argent*. Cette simplicité du système égyptien ne se retrouvait plus dans les subdivisions, et nous voyons que l'*épha* se divisait en 72 *logs* ou verres, etc.

Le système métrique égyptien, conservé dans toute sa pureté par les Hébreux après leur sortie d'Égypte, subit de grands changements chez les Grecs, les Romains, les Arabes et les Persans. Mais il est facile de reconnaître qu'il est la souche commune des systèmes de mesure de ces peuples et qu'il s'est propagé, ainsi modifié, dans les diverses contrées de l'Europe, où l'on retrouve encore aujourd'hui ses traces.

Les Grecs donnèrent le nom de pied (πούς) à leur unité linéaire, qui avait les $\frac{2}{3}$ de la longueur de la coudée naturelle des Égyptiens. Il valait ainsi $0^{m}.3$ *. C'est sur cette unité que Phidon d'Argos, selon Pline, ou Palamède, suivant Aulu-Gelle, forma la série de mesures suivante : le doigt (δάκτυλος), $\frac{1}{16}$ du pied, de même valeur que le *theb* égyptien; le palme (δῶρον ou παλαιστὴ), de 4 doigts, et de même valeur que le choryos; la coudée (πῆχυς), d'un pied $\frac{1}{2}$, $0^{m}.45$; le pas (βῆμα ἁπλοῦν), de 2 pieds $\frac{1}{2}$, $0^{m}.75$; le double pas (βῆμα διπλοῦν), de 5 pieds, $1^{m}.5$; la brasse (ὄργυια), de 6 pieds, $1^{m}.8$; la perche (ἄχαινα), de 10 pieds, 3^{m}; la petite chaîne (ἄμμα) de 60 pieds, 18^{m}; la grande chaîne (πλέθρον), de 100 pieds, 30^{m}; enfin le stade (στάδιον), de 600 pieds, 180^{m}. Un carré de 100 pieds de côté formait l'unité principale des mesures agraires ou de superficie : on lui donnait le nom de *plèthre*. Le pied cube servit aussi de point de départ pour les

(*)M. Ideler fait le pied grec un peu plus long ($0^{m}.3078$), et par conséquent aussi toutes les mesures qui en dérivent.

mesures de capacité, sous le nom de μετρητής. La centième partie de ce cube fut nommée cotyle (κοτύλη), et 72 cotyles redonnaient à peu près l'*épha*, que les Grecs nommèrent *amphore* (ἀμφορεύς). La capacité de l'amphore était de 19.44 litres. Le poids de l'eau contenue dans l'amphore devint l'unité des mesures de pesanteur ou talent (τάλαντον); et enfin ce même poids, en or, en argent, ou en cuivre, avec ses subdivisions, composait le numéraire. Les Grecs divisèrent le talent en 60 mines, chacune de 100 drachmes (*voy.* ces mots). Solon réforma plus tard les poids et les monnaies, en employant le pied cube d'eau tout entier, pour représenter le poids d'un nouveau talent, que l'on désigna sous le nom de *grand talent attique*. Il s'établit ensuite des différences entre les mesures des diverses provinces grecques; mais leur origine commune fut toujours le pied de 16 doigts égyptiens.

La conquête de l'empire des Perses par Alexandre donna lieu à une complication dans le système des poids et mesures adopté alors en Asie et en Égypte. Pour concilier les usages grecs avec les habitudes des peuples vaincus, on établit un système bâtard, nommé *philétérien*, qui caractérise l'époque des Ptolémées et des Séleucides. Il résultait sans doute du pied olympique doublé pour tenir lieu de la coudée égyptienne, car les $\frac{2}{3}$ de cette nouvelle coudée royale formèrent à peu près le pied philétérien ($0^{m}.36$). Le cube de ce pied fut le grand *arta-bath;* les $\frac{3}{4}$ de cette mesure furent le petit *arta-bath* (environ 35 litr.), presque double de l'ancien *bath*. Le grand talent d'Alexandrie, égal au poids de l'eau du grand *arta-bath*, fut aussi divisé en 100 mines, dites ptolémaïques, chacune de 466 gr. A l'arrivée des Romains dans l'Asie, ce système dut encore se modifier : « Il fallut, dit M. Saigey, que la drachme devint égale, ou à très peu près, au denier de la république, qui valait 3.857 gr. On y parvint par la division du grand talent d'Alexandrie en 125 livres (de 373 gr.), chacune de 12 onces, l'once étant de 2 sicles, et le sicle de 4 drachmes; la drachme pesa en effet 3.888 gr. » Le système des Arabes, quoique fondé sur la coudée ancienne, diffère par l'unité fondamentale du doigt, dont la longueur n'est pas celle du doigt égyptien. Le doigt arabe se composait de 6 grains d'orge mis à plat et en travers, et le grain d'orge se divisait en 6 crins de cheval. Quatre doigts formaient le palme, 4 palmes le pied, et 2 pieds la grande coudée *hachémique* : c'est là l'origine des mesures mahométanes. La coudée *philétérienne*, nommée par les Arabes *coudée noire*, est juste de 27 doigts arabes.

Les Romains trouvèrent en Italie les mesures grecques partout en usage, et ils les conservèrent pour base; mais ils adoptèrent une classification plus méthodique, en divisant chaque unité, soit linéaire, soit superficielle, soit de capacité, soit de pesanteur, en 12 parties subdivisibles chacune en 24 autres. Le tout ou l'entier, par rapport à ses fractions, se nommait *as* (*voy.*), et se divisait en 12 onces, l'once en 24 scrupules. Pour les longueurs, l'as est le pied (*pes*), un peu plus petit que le pied grec *, divisé en 12 pouces; pour les surfaces, l'as est le jugère (*jugerum*, 2515 m. carr.), divisé en 288 perches carrées (*scripula*) de 10 pieds de côté; pour les volumes, l'unité est le conge (*conchius*, 3.22 litres), divisé en 12 hémines ou 288 ligules; pour les poids, l'unité était la livre (*voy.*), divisée en 12 onces, ou 288 scrupules. Le cube du pied, ou *quadrantal* (25.80 litres), correspond au μετρητὴς des Grecs, bien qu'un peu plus petit. L'amphore en est les $\frac{3}{4}$, l'urne la moitié, et le conge le $\frac{1}{8}$ ou le cube d'un demi-pied. Quant à la livre, c'est l'ancienne mine grecque de 324 gr. Le pied carré des Romains (*pes quadratus*) égale 0.0873 m. c. L'*actus quadratus*, qu'on appelait dans la Gaule *arepennis*, d'où nous est venu le nom d'arpent (*voy.*), valait 1257.53 m. c. La *leuca* ou lieue est une mesure itinéraire purement gauloise; le mille une mesure romaine : le *mille passus* valait $1477^{m}.57$, selon M. Ideler**, et la lieue $2216^{m}.35$.

(*) Dans le rapport de 24 à 25, suivant M. Ideler ($0^{m}.2955$).

(**) Gossellin lui donne $1481^{m}.48$, ce qui fait juste 75 au degré, d'après l'évaluation qui a servi de base au système métrique.

Les antiques mesures se propagèrent par toute la terre; nous les retrouvons dans les Indes, en Perse, en Chine, et elles sont encore répandues partout en Europe; elles doivent sans doute cet avantage aux éléments qui leur servent de base, qui sont communs à tous les hommes, et que l'idée la plus simple devait leur faire adopter comme point de comparaison. Mais partout ces mesures ont subi de grandes modifications, des transformations, soit dans leur type, soit dans leurs divisions, soit surtout dans la manière de les faire dériver les unes des autres. Les conquêtes mêmes n'eurent pas la puissance d'apporter de l'uniformité dans les mesures; en adoptant de nouvelles unités, on conserva de vieilles divisions, et la confusion en fut encore augmentée. Elle est devenue telle, qu'il est impossible de se faire une idée de l'arbitraire qui préside aux systèmes métriques des nations modernes de l'Europe, s'il est permis de donner ce nom à des combinaisons de multiples de toute sorte, n'ayant souvent entre eux aucune liaison. Nous n'entreprendrons donc pas de faire connaître ici les rapports existant entre les mesures diverses de quelques peuples européens, non plus que leurs relations avec nos mesures; les plus importantes ont d'ailleurs des articles spéciaux dans cette Encyclopédie. *Voy.* Livre, Gallon, Pied, Toise, Verste, Yard, Mille, Stade, etc., et la *Métrologie universelle ancienne et moderne, ou Rapport des poids et mesures des empires, royaumes, duchés et principautés des quatre parties du monde*, par Palaiseau, Paris, 1816, in-4°.

Autrefois, le même arbitraire régnait en France; la *lieue* avait 2,000 *toises* ou plus; à Paris seulement l'*arpent* avait 900 toises carrées; la *perche* 324 pieds carrés; la *voie* de bois 56 toises cubes: la *corde* des eaux et forêts en avait le double; la *pinte* avait 46.95 pouces cubes; le *muid* valait 288 pintes; le *boisseau* 655.78 pouces cubes (13.0083 litres). Toutes ces mesures, comme on le voit, n'avaient aucun rapport direct entre elles, non plus que les poids et les monnaies; mais la contradiction était encore plus grande dans la manière de diviser chaque unité de mesure: ainsi, la toise se divisait en 6 *pieds*, ceux-ci en 12 *pouces*, etc.; le muid des liquides valait 36 *veltes*, la velte 8 pintes; le muid des grains valait 12 *setiers*, le setier 12 *boisseaux*, le boisseau 16 *litrons;* la livre se divisait en 2 *marcs* de chacun 8 *onces*, chaque once valait 8 *gros*, le gros 3 *deniers*, le denier 24 *grains;* enfin, la livre monnaie valait 20 sous, le sou 12 deniers, etc. Presque tous ces mots ayant des articles dans notre ouvrage, c'est là qu'il faut chercher leur rapport avec nos mesures actuelles. On trouve aussi des tables de conversion réciproque des anciennes mesures en nouvelles dans les *Annuaires du Bureau des Longitudes* et dans une foule d'autres ouvrages ayant le système métrique pour objet.

Le système des anciennes mesures françaises datait seulement de Charlemagne, qui le substitua au système romain dans toute l'étendue de la monarchie. Le *pied* de ce prince, nommé depuis *pied de roi*, ou *pied de Paris*, paraît être une copie altérée de celui des Arabes. Toutes les mesures de ce grand empereur paraissent dérivées des mesures du même peuple; mais ces mesures subirent bien vite de notables altérations. Déjà, sous Charles-le-Chauve, chaque grand feudataire de la couronne y avait introduit des modifications dans ses domaines. Les uns augmentèrent la grandeur des mesures pour tirer un cens plus considérable de leurs vassaux, les autres, au contraire, la diminuèrent pour attirer sur leurs possessions un plus grand nombre d'habitants. Ce fut en vain que plusieurs souverains tentèrent successivement, même après la réunion des fiefs à la couronne, de remédier à ce désordre et de ramener les mesures des provinces à celles de Paris, qu'on tâcha de fixer par ordre du roi, en 1668, en plaçant un modèle de la toise au bas de l'escalier du grand Châtelet. En 1670, Picard proposa de prendre pour unité de mesure la longueur du pendule simple qui bat la seconde. Mouton demanda qu'on prît la 60^{e} partie ou minute du degré terrestre. Un demi-siècle après, Cassini offrit un pied géométrique égal à la six-millième partie du degré terrestre; La Condamine parvint à

faire adopter comme étalon, en 1766, la toise dite *du Pérou*, qui lui avait servi pour mesurer un degré de l'équateur. Mais les provinces résistèrent toujours, et il fallut le bras de fer du gouvernement républicain pour opérer une réforme si longtemps désirée, et dont nous recueillons aujourd'hui les fruits. *Voy.* MÉTRIQUE (*système*). L. L.

MESURE (prosodie). On entend par ce mot le nombre et l'arrangement de pieds, ou seulement de syllabes propres à chaque espèce de vers. Des différentes combinaisons des pieds se sont formés divers genres de rhythmes chez les anciens (*voy.* MÈTRE, HEXAMÈTRE, PENTAMÈTRE, HENDÉCASYLLABE, IAMBE, etc.) et dans plusieurs langues modernes. Le nombre de syllabes produit un effet analogue en français (*voy.* VERSIFICATION, ALEXANDRIN, etc.). Z.

MESURE (musique). C'est en général la règle qui établit le rapport des sons entre eux, quant à leur durée : on dit dans ce sens *aller en mesure*, *marquer la mesure*. Mais ce mot désigne plus spécialement un court espace de temps, d'une durée convenue, pendant lequel doivent s'entendre un certain nombre de notes, formant une petite agglomération de sons; d'autres agglomérations semblables, quant à la durée générale, vont ensuite se produisant sans cesse, et cela dure jusqu'à la fin du morceau, à moins qu'un changement dans cette disposition ne soit indiqué. La composition de ces mesures varie à l'infini, et l'on peut y faire entrer toutes les valeurs possibles, pourvu que la réunion des valeurs individuelles donne toujours la même somme. Le moment où commence le retour de chaque mesure est toujours sensible pour l'oreille et porte toujours une sorte d'accent rhythmique, et comme, lorsque l'on *bat* la mesure, c'est toujours à ce moment que s'abaisse la main, on donne aussi aux mesures le nom de *battues*. Elles forment le *pied* du vers musical, et se subdivisent en *temps*, qui en sont les syllabes. La mesure est binaire, ternaire ou quaternaire, selon qu'elle se partage en deux, trois ou quatre temps. Dans la musique moderne, chaque battue est distinguée sur la portée musicale par la présence d'une barre verticale ou *stanguette :* autrefois on écrivait tout le morceau de suite, ce qui rendait la lecture musicale fort difficile ; aujourd'hui chaque mesure est contenue dans une sorte de *case* formée par deux stanguettes.

La nature de la mesure se marque sur la portée, au commencement du morceau, par des chiffres qui indiquent le nombre de valeurs qui doivent entrer dans chaque case. Voici comment l'emploi de ces chiffres est réglé : l'unité représentant la *ronde* (*voy.* NOTES), on indique sous la forme d'une fraction combien il faut de ses subdivisions pour former la mesure. Ainsi les fractions $\frac{2}{4}$ et $\frac{3}{8}$ indiqueront que pendant le cours du morceau toutes les mesures seront composées de deux quarts de ronde, autrement de deux *noires*, ou, dans le second cas, de trois huitièmes de ronde ou *croches*. La mesure quaternaire a un signe particulier, qui est un reste de l'ancienne manière d'indiquer la mesure; dans l'origine, c'était un demi-cercle, depuis on en a fait une sorte de C dont la partie supérieure est relevée en crochet, $\mathbf{C}$. On se sert aussi de ce signe, mais en le traversant d'une ligne verticale, $\mathbf{\Cent}$, pour désigner la mesure à deux temps formée de deux *blanches :* c'est un abus; on ne devrait jamais employer ce dernier signe que pour indiquer la mesure *allabreve* (*voy.*), dans laquelle entrent deux rondes, et qui n'est presque plus usitée.

Les mesures sont *simples* ou *composées :* les premières sont celles que nous venons d'exposer, les autres se forment en augmentant de moitié la valeur de chaque temps : ainsi d'une mesure à $\frac{2}{4}$, dans laquelle chaque temps est de deux croches, on forme la mesure à $\frac{6}{8}$, où chaque temps est de trois croches; de la mesure à $\frac{3}{4}$ on en forme une à $\frac{9}{8}$; cette opération change la forme de la mesure, mais n'en altère pas la nature.

Voici le tableau des mesures usitées de nos jours :

MESURES :

	BINAIRE.			TERNAIRE.		QUATERNAIRE.
Simples....	$\frac{2}{2}$	ou 2 ou	$\frac{2}{4}$	$\frac{3}{4}$ ou 3	$\frac{3}{8}$	4 ou C
Composées.			$\frac{6}{8}$	$\frac{9}{8}$		$\frac{12}{8}$

Pour se rendre plus facilement compte de la distribution des diverses fractions de la ronde dans chaque temps, on marque la mesure soit avec la main, soit avec le pied, et l'uniformité isochronique de ce geste, qui n'est autre chose qu'un balancement mécanique imprimé au corps par l'intelligence, contribue à empêcher l'exécutant d'introduire dans chaque temps plus de notes qu'il ne faut, ou de n'y en pas faire entrer assez. Toute mesure formée par la division binaire se marque au premier temps par l'abaissement de la main ou du pied, au second par leur élévation: ainsi le premier temps est toujours au frappé, le second toujours au levé. Toute espèce de mesure ternaire se marque : 1° en abaissant la main ; 2° en la portant vers la droite ; 3° en la levant ; en Italie, on frappe les deux premiers temps et on ne lève que sur le dernier. Les quatre temps de la mesure quaternaire se marquent le premier en abaissant la main, le second en la portant à gauche, le troisième en la portant à droite, le quatrième en la levant ; en Italie, on frappe les deux premiers temps et on lève sur les deux derniers ; en quelques endroits, on en frappe trois en ne levant que sur le dernier. Chacun peut choisir la manière de marquer la mesure qui lui convient le mieux, puisque le geste n'est ici qu'une circonstance accessoire, qui vient en aide à l'intelligence de l'exécutant, pour l'habituer à la précision et l'empêcher de s'égarer.

Quelques auteurs ont proposé des mesures à cinq et à sept temps : ces idées n'ont pu séduire que des hommes habitués à s'éprendre des faux systèmes ; aucun praticien ne s'en est occupé que pour dire que la chose était possible, mais sans avantage, et que d'ailleurs plus l'on voudrait aller au-delà de quatre temps, plus l'oreille perdrait le sentiment de la périodicité et de l'isochronie des mesures.

Outre les parties très étendues de plusieurs traités de musique où il est question de la mesure, on trouve divers ouvrages importants sur ce sujet : nous nous bornerons à indiquer les trois dissertations du P. Sacchi, *Della divisione del tempo nella musica, nel ballo e nella poesia*, Milan, 1770, in-8°, et le *Traité de la mesure* de Bonesi, Paris, 1806, in-8°. Ce dernier livre est écrit avec beaucoup de clarté et de méthode. J. A. DE L.

MÉTACARPE, *voy.* CARPE.

MÉTAIRIE, MÉTAYER. On appelle *métairie* (sans doute le même mot que l'allemand *Meierei*) un bien-fonds affermé sous cette condition que le *métayer* ou colon tenant du propriétaire la terre, les instruments et les bestiaux, et apportant pour sa part dans l'association son industrie et son travail, retient pour son paiement une partie quelconque, ordinairement la moitié, des fruits, les semences prélevées. *Voy.* FERME. X.

MÉTAL, *voy.* MÉTAUX.

MÉTALEPSE (en grec μετάληψις, transposition, de μετὰ, qui désigne le changement, et de λαμβάνω, je prends), figure qu'on a rapportée à la métonymie (*voy.*), et qui subtitue l'expression indirecte à l'expression directe. Elle fait entendre une chose par une autre qui la précède, ou la suit, ou l'accompagne, etc., de manière à la rappeler aussitôt à l'esprit. Alceste, dans *le Misanthrope*, répond à Philinte, qui lui conseille de donner ses soins à son procès :

Je n'en donnerai point, c'est une chose *dite*.

Dite est le conséquent mis pour l'antécédent *résolue*. C'est par métalepse qu'une belle compte *seize printemps*, qu'un vin

est de *quatre feuilles*, que la fourmi de la fable promet de payer avant l'*août*. Rien de beau comme la métalepse où s'échappe le fatal secret de Phèdre :

Dieux ! que ne suis-je assise à l'ombre des forêts!
Quand pourrai-je, à travers une noble poussière,
Suivre de l'œil un char fuyant dans la carrière!

J. T-v-s.

MÉTALLIQUES, nom que l'on donne, en Autriche et en Russie, aux effets que l'état rembourse et dont il paie les intérêts en numéraire, pour les distinguer d'autres effets publics qui ne sont échangés que contre du papier-monnaie. X.

MÉTALLOÏDE. Ce mot a été pris dans plusieurs acceptions. Quelques auteurs l'emploient pour désigner un corps qui présente quelques-uns des caractères propres aux métaux : dans ce sens il est adjectif; l'on dit *éclat métalloïde*.

Toutefois ce mot a reçu du savant chimiste Berzelius une grande extension, puisqu'il comprend sous la dénomination de *métalloïdes* tous les corps simples *non métalliques*. Les caractères généraux, dit-il, par lesquels les métalloïdes se distinguent des métaux sont en général l'incapacité de conduire l'électricité et la chaleur, jointe à une pesanteur spécifique moins considérable qui n'excède pas de trois fois celle de l'eau. Les métalloïdes sont au nombre de douze, savoir : l'oxygène, l'hydrogène, le nitrogène, le soufre, le phosphore, le chlore, le brome, l'iode, le fluor, le carbone, le bore, le silicium (*voy.* tous ces noms). J. H-t.

MÉTALLURGIE (du grec μεταλλουργέω), exploitation, élaboration (ἔργον) des métaux. La métallurgie a pour objet d'extraire les minerais (*voy.*) du sein de la terre, d'en retirer les métaux (*voy.*) qu'ils contiennent, et d'obtenir ceux-ci à l'état le plus pur. Elle exige des connaissances très étendues dans différentes autres sciences : elle emprunte à la géologie les moyens de reconnaître le gisement du métal à exploiter ; à la minéralogie, les caractères distincts des différents métaux ; à la mécanique, la connaissance des machines à employer dans leur exploitation ; à la physique et à la chimie (*voy.* tous ces mots), les diverses opérations par lesquelles on parvient à obtenir dans leur plus grande pureté les métaux que l'on recherche.

Nous allons passer rapidement en revue les principales opérations employées dans l'art de la métallurgie.

Triage. Lorsque le mineur a fait sauter, au moyen de la poudre ou de la pointrolle, un morceau du filon ou de la couche métallique qu'il exploite, il fait dans l'intérieur de la mine (*voy.*) un triage grossier des parties de roches qui ne renferment aucune substance métallique et qui sont destinées à servir au remblai. Les parties de filons qui contiennent des minerais sont transportées hors de la mine et soumises à un nouveau triage. De vieux mineurs, des femmes, des enfants l'examinent morceau à morceau, brisent avec le marteau ceux qui sont trop gros, épluchent ceux qui sont trop mélangés de gangue ou de la substance minérale qui enveloppe le minerai. On divise par cette opération le minerai en trois classes : la roche ou gangue qui n'est bonne qu'à rejeter ; le minerai à bocarder et le minerai pur. Ces trois classes sont encore subdivisées, selon leurs différents degrés de richesse ou selon les différentes espèces de minerai que chacune renferme, car le même filon contient souvent plusieurs métaux différents. D'autres fois, on place le minerai au sortir de la mine sur des grillages en fer, on y fait tomber un courant d'eau qui le lave et qui fait passer les plus petits morceaux au travers du grillage. Les eaux qui ont servi à ce triage par voie de lavage sont reçues dans des bassins où elles déposent ce qu'elles ont pu entraîner de minerai. On opère encore le triage par divers autres procédés, et principalement à l'aide d'une machine appelée *crible à double bascule*, composée de deux caisses inclinées dont le fond est garni de cribles de différentes dimensions, et dans lesquelles un courant d'eau lave les fragments de minerai et les fait passer de l'une dans l'autre.

Bocardage. Les minerais trop durs pour être cassés à la main, et ceux qui sont envéloppés de beaucoup de gangue, sont brisés et même broyés par une machine appelée *bocard*. Cette machine est composée de plusieurs pilons en bois, garnis de fer, et mise en mouvement par

un arbre horizontal armé de parties saillantes. Ce mécanisme est mu par un courant d'eau. Le minerai à bocarder arrive dans une auge creusée dans le sol et doublée de plaques en fonte. Chaque auge contient trois, quatre ou six pilons, qui constituent ce qu'on appelle une *batterie*. Les minerais sont bocardés tantôt à sec, tantôt à l'aide d'un lavage qui se fait au moyen d'un courant d'eau que l'on fait arriver dans le bocard.

Lavage. L'opération du lavage varie selon la nature des minerais et des métaux qu'il s'agit de traiter. Lorsque les métaux exploités n'ont pas une grande valeur et ne sont mélangés que de matières argileuses, comme les minerais de fer d'alluvion qui alimentent une grande partie de nos usines, le lavage se fait à l'aide de moyens simples et même assez grossiers. Les ouvriers chargés de ce travail placent dans une espèce de crible en forme de sébile une certaine quantité de minerai, puis ils la plongent dans un bassin ou un courant d'eau, en lui imprimant un certain mouvement qui facilite l'écoulement des parties terreuses. D'autres fois, on jette simplement le minerai dans des bassins en bois ou en pierre traversés par un courant d'eau, et les ouvriers se bornent à le remuer avec des râbles, sorte de piquets armés de fer, ou avec des pelles.

Un autre procédé, plus perfectionné et cependant économique, consiste à opérer le lavage des minerais de fer d'alluvion, au moyen d'une machine appelée *patouillet*, qui se compose d'un arbre armé de bras et d'anses en fer, lequel est placé dans un bassin cylindrique en forme d'auge qu'on remplit de minerai, qui se trouve agité par le mouvement de rotation imprimé à l'arbre. L'eau, en se renouvelant sans cesse dans l'auge, entraîne les parties terreuses que le frottement et le choc des bras de fer détachent des grains du minerai.

Les dépôts d'alluvion aurifère et platinifère, qui sont ordinairement mélangés de sable plus ou moins fin et souvent d'argile, s'exploitent aussi par le lavage. Lorsqu'on peut se procurer un courant d'eau suffisamment élevé, on taille dans le sable aurifère des gradins de 8 à 10^{m} de longueur sur 1 de largeur, et 0^{m}.30 de profondeur; sur chacun de ces gradins se placent des ouvriers qui, à mesure que l'eau descend doucement, remuent sans relâche le sable avec des pelles, jusqu'à ce qu'il soit transformé en une boue liquide que l'eau entraîne dans la tranchée inférieure, où les paillettes et les pépites d'or se précipitent par le seul effet de la pesanteur spécifique.

Lorsque la tranchée est suffisamment remplie des sédiments produits par le lavage, on les enlève et on les transporte auprès d'un autre cours d'eau pour leur faire subir un nouveau lavage pour lequel on se sert de gamelles en bois en forme d'entonnoir. Chaque laveur se tient debout dans le ruisseau, emplit sa gamelle, y fait entrer une certaine quantité d'eau et l'agite de manière à faire tomber l'or au fond; on vide ensuite les gamelles dans d'autres plus grandes qui sont remplies d'eau, et dans lesquelles les métaux précieux restent seuls, purgés de toutes les substances étrangères qui les accompagnaient.

L'or que charrient certains cours d'eau, tels que l'Ariége, la Durance, la Garonne et le Rhône, en France, le Rhin, en Allemagne, et le Danube, en Hongrie, est exploité aussi par le lavage. Cette opération se fait, sur les bords du Danube, au moyen de tables inclinées couvertes d'un drap : on jette des pelletées de sable sur ces tables, puis de l'eau qui entraîne le sable, tandis que les petites parcelles d'or restent attachées au tissu de laine. Souvent aussi les *orpailleurs*, c'est-à-dire ceux qui exploitent les sables aurifères, se servent de gamelles en bois qui diffèrent de forme selon les pays.

Nous n'avons encore parlé que des moyens les plus simples employés pour le lavage; certains minerais exigent des moyens plus perfectionnés. Ainsi, aux mines de Poullaouen (*voy.* FINISTÈRE) le lavage du minerai de plomb se fait à l'aide d'un crible que l'on remplit du minerai bocardé et que l'on plonge rapidement et à plusieurs reprises dans une cuve remplie d'eau, soit à bras d'homme, soit à l'aide d'une bascule que fait mouvoir l'ouvrier. Cette sorte de lavage se nomme *criblage à la cuve*. La même

opération se fait aussi au moyen de grilles en fer, dites *grilles à l'anglaise :* à la sortie de la mine, le minerai est placé dessus, et un courant d'eau qu'on y amène le débarrasse des matières terreuses et des petits fragments qui sont entraînés à travers les grilles dans des bassins où le tout se dépose.

Enfin le lavage s'opère encore au moyen de différentes espèces de tables. Les unes, dites *allemandes* ou *à tombeau*, sont rectangulaires et ont environ 3^{m} de longueur sur $0^{m}.40$ à $0^{m}.50$ de largeur; elles sont inclinées et aboutissent, par leur extrémité la plus élevée, à une caisse dans laquelle on place le minerai bocardé; une nappe d'eau qui débouche sur la table lave le minerai à mesure que l'ouvrier l'y fait tomber et l'entraîne vers le bas où il arrive nettoyé. Les *tables dormantes* diffèrent des précédentes en ce qu'elles sont plus longues, moins inclinées, ornées de petits prismes destinés à diviser les matières et l'eau qui y arrivent par une planche triangulaire à rebords. Dans les *tables à balais*, employées dans le Harz, le minerai est agité par un petit moulinet dans un canal supérieur à la table sur laquelle il est entraîné par l'eau. Les *tables à percussion* sont suspendues par des chaînes placées aux quatre angles; un mécanisme simple leur imprime un mouvement de va-et-vient qui sert à séparer du minerai toutes les parties terreuses.

Grillage (*voy.*), opération qui a pour but de volatiliser le soufre, l'arsenic et d'autres substances volatiles, et d'oxyder certains minerais pour les disposer à se combiner avec les acides.

Il y a trois méthodes pour griller le minerai : le *grillage en tas*, qui consiste simplement à disposer le minerai en masses de forme pyramidale qui reposent sur plusieurs lits de bois et qui, au sommet, offrent un canal perpendiculaire vide par où l'on jette le feu qui doit enflammer le combustible; le *grillage encaissé*, dans lequel le minerai est entouré, soit partiellement, soit totalement, par des murailles qui forment des espèces de fourneaux sans cheminées ni couvertures; enfin le *grillage dans les fourneaux à réverbère*.

Certains minerais n'ont besoin d'être grillés qu'une fois; mais d'autres, comme ceux de cuivre, doivent l'être quatorze ou quinze fois, et même davantage.

Fonte. Cette opération est de la plus grande importance dans le traitement de certains minerais dont on veut retirer les métaux à l'état pur. Elle se fait dans des fourneaux (*voy.*) métallurgiques, à réverbères, hauts-fourneaux, etc. *Voy.* aussi FONTE, FORGES, FONDERIE.

Affinage *. Cette opération, qui est la dernière dont nous ayons à nous occuper, a pour but d'obtenir dans toute leur pureté les métaux que renferment les minerais que l'on traite. Dans l'affinage du plomb, on se propose d'oxyder ce métal par l'action de l'air, d'absorber ou de chasser l'oxyde et de mettre par ce moyen l'argent à nu. *Voy.* COUPELLATION.

Dans plusieurs pays, on extrait l'argent du minerai à l'aide du mercure : cette opération se nomme *amalgamation*. L'amalgamation de l'or se fait à peu près de la même manière que celle de l'argent. *Voy.* ces mots et AMALGAME.

Le cuivre (*voy.*) que l'on a obtenu par la fonte du minerai, et qui contient 90 p. 100 de métal pur, est soumis à l'affinage, opération analogue à la coupellation de l'argent. On le met dans le fourneau d'affinage; lorsqu'il est fondu, on enlève les scories qui le recouvrent, on dirige le vent des soufflets sur la surface et au bout de deux heures il est affiné. On ouvre alors les communications qui existent entre le fourneau et les bassins de réception; le cuivre y coule et les remplit; sa surface se fige; on jette de l'eau dessus pour rendre la croûte plus épaisse; des ouvriers l'enlèvent, et comme elle est ronde et couverte d'aspérités souvent foliacées, cette croûte a reçu pour cette raison le nom de *rosette*.

L'affinage de l'antimoine (*voy.*) consiste à mettre, après le grillage du minerai, l'oxyde obtenu du sulfure dans de grands creusets avec moitié de son poids de bitartrate de potasse; on place ces creusets dans un fourneau de fusion ou à réverbère; le carbone de l'acide tartrique désoxyde l'antimoine; la potasse s'empare du soufre qui reste, facilite la fusion du

(*) *Voy.* ce mot, et surtout FER, T. X, p. 652.

métal et, en l'enveloppant, l'empêche de s'oxyder de nouveau et de se volatiliser. Le métal se rassemble alors au fond du creuset : c'est ce qu'on nomme dans le commerce *régule d'antimoine*.

L'affinage du fer consiste à amener la fonte à l'état de fer pur; et c'est en la forgeant qu'on arrive à ce résultat. *Voy.* Forges.

Pour l'histoire de la métallurgie, *voy.* les art. Alchimie et Chimie. J. H-t.

MÉTAMÉRIE, *voy.* Isomérie.

MÉTAMORPHOSE (*μεταμόρφωσις*, de *μετά-μορφόω*, transformer). Le changement de forme désigné par ce mot s'applique particulièrement aux divinités du paganisme. Quels que soient les faits historiques cachés sous les mythes grecs, quelles que soient les connaissances de la physique, les leçons de morale que recèlent les légendes des temps fabuleux, nous ne tenterons d'expliquer aucune métamorphose. S'il en est de transparentes, il en est plus encore que recouvre un voile impénétrable. Laissant donc de côté les explications systématiques, nous rappellerons que la mythologie (*voy.*) est semée à toutes les pages d'aventures plus ou moins ingénieuses, entremêlées de transformations temporaires, ou terminées par des métamorphoses définitives qui sont le dénouement de ces aventures. Les formes sont temporaires, quand Jupiter se change en taureau pour enlever Europe, en pluie d'or pour pénétrer dans la tour de Danaé, en cygne pour séduire Léda; ou quand, effrayés à la vue de Typhon, dans la guerre des Géants, les principales divinités s'enfuient en Égypte, après s'être métamorphosées, Jupiter en bélier, Apollon en corbeau, Bacchus en bouc, Mercure en ibis, Junon en génisse, Diane en chatte, Vénus en poisson, etc. (Ovid., *Met.*, V).

Il est à remarquer qu'une foule de métamorphoses définitives sont d'agréables fictions sur des mots, et qu'elles ont sans doute leur origine dans l'écriture symbolique. Les noms anciens étant significatifs, on a imaginé des fables pour expliquer des noms propres, de sorte que les héros et les héroïnes de ces fictions n'ont pas manqué de signifier étymologiquement l'être en lequel ils étaient définitivement transformés : ainsi *Picus* fut changé en pivert, *Coronis* en corneille, *Arachné* en araignée, *Daphné* en laurier, etc., etc.

Fondées ou non sur des faits historiques, les métamorphoses de la mythologie entrèrent dans le canon des croyances païennes, et quand Auguste voulut étayer à la fois et les superstitions chancelantes des Romains et sa domination nouvelle et mal affermie, Ovide (*voy.*) composa cette espèce de poëme cyclique (*Metamorphoseon libri* XV), son chef-d'œuvre, où il fait un récit non interrompu d'une foule de fables, depuis le chaos jusqu'à la mort de César. D'autres ont dit le mérite et la variété des transitions par lesquelles sont unis tant d'épisodes pour former un tout, l'esprit qui brille dans ces peintures, les formes dramatiques qui jettent tant d'intérêt sur des événements ayant eu lieu chez différents peuples et à de longs intervalles : nous appellerons l'attention de nos lecteurs sur la partie philosophique du dernier livre, sur l'exposition des principaux dogmes de Pythagore. Là sont décrites en beaux vers des métamorphoses éternelles, constant résultat de lois éternelles. Nos corps, dit le poëte, sont soumis à la loi d'une continuelle transformation; ce que nous étions hier, ce que nous sommes aujourd'hui, demain nous ne le serons plus :

Nostra quoque ipsorum semper, requieque sine ullâ
Corpora vertuntur : nec, quod fuimusve, sumusve,
Cras erimus.

Rien de stable, pas même les éléments :

Hæc quoque non perstant quæ nos elementa vocamus.

Mais, à travers les perpétuels changements de forme et de lieu, la somme des êtres reste la même :

Quum sint huc forsitan illa,
Hæc translata illuc, summa tamen omnia constant.

Puis les révolutions physiques du globe, la grandeur et la décadence des empires sont rappelées à grands traits, et l'on reconnaît que, s'il cherche en vain à ranimer un culte agonisant, Ovide a des croyances élevées et la foi des sages.

Cette foi, ces croyances philosophiques n'ont jamais été qu'à l'usage du petit nombre : la foule est avide de fables,

et ne sait guère que changer d'erreurs. Aux superstitions antiques ont succédé dans le moyen-âge d'autres superstitions; à l'intervention des divinités païennes, des apparitions de morts et de vivants; aux métamorphoses primitives, de fréquentes transformations corporelles: chaque lieu a eu ses fées et ses génies. *Voy.* ces mots. J. T-v-s.

MÉTAMORPHOSE (hist. nat.), *voy.* INSECTES.

MÉTAPHORE (μεταφορὰ, de μετὰ, préposition qui exprime un changement, et φέρω, je porte). C'est la plus générale, la plus variée et la plus belle des figures de mots. Le nom même en est devenu, dit La Harpe, tellement usuel, qu'il a perdu sa gravité scolastique. Ce critique définit la métaphore « une figure par laquelle on change la signification propre d'un mot en une autre signification qui ne convient à ce mot qu'en vertu d'une comparaison qui se fait dans l'esprit. » C'est, en effet, une comparaison que l'esprit abrége (*brevior est similitudo*, Quint., VIII), et dont il semble confondre les deux termes en prenant hardiment l'un au lieu de l'autre. Si je dis que d'Aumale est pour son parti comme un *bouclier* pour un héros, je fais une comparaison; le poëte fait une métaphore dans ce vers:

D'Aumale est du parti le *bouclier* terrible.

Grâce à la métaphore,

Il est des cœurs de *bronze* et des âmes de *boue;*
Virgile au laboureur apprend par quels secrets
Il peut faire à ses *lois obéir* les guérets;
La coquette, mettant tout son art en usage,
Compose de sa main les *fleurs* de son visage;
Tout l'éclat du talent par l'âge *se flétrit,*
Et les *rides* du front passent jusqu'à l'esprit.
(FRANÇOIS DE NEUFCHATEAU, *les Tropes,* ch. I).

Trois espèces de tropes, les *métaphores*, les *métonymies* et les *synecdoques* ou *synecdoches* (*voy.* ces mots) se ressemblent en ce qu'elles donnent aux mots des acceptions nouvelles, des sens pour lesquels ils n'avaient pas été inventés d'abord; elles diffèrent, en ce que le rapport qui existe entre la signification primitive et la signification nouvelle est fondé sur une *ressemblance*, sur une *connexion*, ou sur une simple *corrélation*. Si l'on présente une idée sous le signe d'une autre idée qui tienne à la première par une ressemblance, par une certaine conformité ou analogie, il y a *métaphore*; si l'on désigne un objet par le nom d'un autre objet avec lequel il soit connexe et forme un tout, de sorte que l'existence de l'un tienne à l'existence de l'autre, cette connexion constitue une *synecdoque;* si les deux objets dont l'un est désigné par le signe de l'autre sont indépendants l'un de l'autre pour leur existence ou pour leur manière d'être, le lien est de simple corrélation, et l'on n'a qu'une *métonymie*. *Genève* est pour le calvinisme, *Rome* pour le catholicisme dans cet exemple :

Je ne décide point entre Genève et Rome,

et ce sont deux métonymies. *Tête* est par synecdoque dans ce vers de Racine :

J'ignore le destin d'une tête si chère.

Dans celui-ci, Voltaire avoue que sa volonté a fléchi dans les cours des rois, et il se sert pour cela de quatre métaphores :

Mon *vaisseau fit naufrage* aux *mers* de ces *syrènes.*

La métaphore est la figure la plus propre à peindre la pensée; elle prête des couleurs, de la substance, des qualités sensibles aux idées intellectuelles; elle met sous les yeux le monde invisible. Il ne faut pas dire cependant avec Voltaire que « toute métaphore doit être une image que l'on puisse peindre, » et que « c'est une règle qui ne souffre point d'exception. » Le pinceau n'est pas rival de la plume: il est impuissant à retracer ce qui ne tombe pas sous les sens. « Ce serait se flatter vainement avec quelques modernes, dit Winckelmann, qu'on peut porter l'allégorie assez loin pour parvenir jusqu'à peindre une ode; les anciens artistes même y auraient échoué, et un semblable tableau exigerait un commentaire plus volumineux que toutes les odes de Pindare (*Essai sur l'allég.*). »

Les bonnes métaphores, fondées ou non sur des hyperboles (*voy.*), ne sont jamais plus belles que dans leur nouveauté : plus elles servent, plus elles perdent de leur éclat et de leur effet : la plupart même entrent dans la langue commune et ne sont plus que des expressions vulgaires (*voy.* LIEU COMMUN). De là des

changements de physionomie qu'éprouvent les idiomes. A certaines époques littéraires, les écrivains d'imagination introduisent dans la prose les figures de la poésie, et les poëtes méconnaissent les lois du goût dans l'invention de nouvelles métaphores.

Ces lois ont été dès longtemps écrites par les rhéteurs. D'après eux, la métaphore doit être : 1° vraie et juste, c'est-à-dire que la ressemblance qui en est le fondement doit être réelle, et non équivoque et supposée; 2° lumineuse, tirée d'objets connus, frappant l'esprit par la justesse et par la vérité des rapports; 3° noble, tirée d'objets qui ne soient ni dégoûtants, ni bas, sans pourtant relever les objets ignobles par une absurde profanation de termes choisis; 4° *naturelle* et *cohérente*, c'est-à-dire paraissant se présenter d'elle-même à la passion qui l'emploie, et n'offrant point de disparate. Une règle à joindre aux précédentes sur l'emploi des métaphores, c'est qu'alors même qu'elles ont toutes les qualités requises, il ne faut pas les prodiguer : le style deviendrait obscur, affecté, et ces vers du *Misanthrope* lui seraient applicables :

Ce style figuré, dont on fait vanité,
Sort du bon caractère et de la vérité.

J. T-v-s.

MÉTAPHYSIQUE (*μετὰ τὰ φυσικὰ*, ce qui vient après la physique). C'est sous ce titre que l'on traitait, depuis Aristote, les questions les plus générales et les plus élevées de la philosophie théorique; et, pris dans son acception la plus étendue, ce mot désigne la philosophie théorique elle-même en tant que celle-ci a pour objet des choses intelligibles, des choses qui ne se révèlent pas à l'observation, et qu'elle se fonde sur des principes purement rationnels. En donnant à la philosophie théorique le nom de *métaphysique*, on suppose qu'il y a des principes rationnels ou *à priori* et des êtres surnaturels; on suppose donc ce qu'il s'agit seulement de rechercher et de constater. Mais en niant toute métaphysique et en se refusant à toute recherche de ce genre, on part également d'une supposition que rien encore ne justifie et qui fait violence à l'esprit humain. La philosophie s'annulerait elle-même si elle voulait renoncer aux recherches dont l'ensemble a été appelé métaphysique, et à quelques résultats qu'on arrive à cet égard, ce nom peut rester pour en désigner l'objet.

La métaphysique commence où cesse la physique : elle naît du besoin de l'esprit de s'élever par la spéculation au-dessus du monde matériel et sensible. La nier, c'est donc dire que l'esprit n'est capable de connaître que des faits, et qu'il ne se sent pas pressé d'aller au-delà; ou si l'on admet qu'il éprouve ce besoin, c'est le déclarer absurde puisqu'il serait sans objet, c'est prétendre corriger la nature humaine, c'est accuser de fausseté la nature universelle, dont celle de l'homme fait partie; ce serait mettre en question la physique elle-même dont on prétendrait faire l'unique domaine de la science.

La nécessité d'abord et ensuite la curiosité portent les hommes à réfléchir sur les phénomènes qui frappent leurs sens, à en rechercher les causes et l'origine. Cette curiosité commence par remonter aux causes prochaines ou secondes, et produit ainsi la science de la nature; mais elle ne s'arrête pas là. Lorsque les causes naturelles sont épuisées, elle poursuit au-delà ses recherches, et dès lors naît la métaphysique, qui, en ce sens, a pour objet les causes transcendantes des faits et des phénomènes. En raisonnant les faits et en les réduisant en système, après les avoir énumérés et observés dans leurs rapports, le physicien est déjà philosophe; mais quand ensuite il demande quel est le fondement de ce système, quelle est la base permanente du mouvement qui produit les phénomènes, la cause non phénoménale du monde visible, il devient métaphysicien; il aspire à une connaissance transcendante, à la connaissance d'un monde intelligible, d'un être premier, nécessaire, permanent, absolu.

Mais avec cette recherche, devenue un besoin à la suite de l'observation de la nature, coïncide un travail interne de la raison : la raison virtuelle se développe, et tout ce qu'il y a en elle de puissance se fait jour, se transforme en sentiments habituels, et se formule en idées, en maximes et en principes, qui deviennent

une matière nouvelle d'investigation : la métaphysique devient intime, et à la *philosophie de la nature* se joint la *philosophie de l'esprit*. L'une et l'autre conduisent à l'idée de Dieu. L'univers, d'une part, ne peut s'expliquer que par un être divin, souverain, infini, absolu; et d'autre part, l'âme humaine se sent portée vers cet être et le conçoit comme juste et saint. C'est ainsi que la métaphysique devient nécessairement *théologie*, en même temps que *cosmologie* et *psychologie* (*voy.* ces mots).

Il y a une métaphysique *naturelle*. La raison, par son seul développement, qu'il soit tout spontané ou provoqué et hâté par l'enseignement, enfante sur l'origine de l'homme et de l'univers une philosophie plus ou moins naïve, dont la philosophie proprement dite ne doit être que la reproduction réfléchie, vérifiée, rectifiée et complétée par la pensée s'exerçant avec conscience, avec liberté et avec méthode. La métaphysique *savante* met en question les idées nées du développement spontané de la raison, les examine et les analyse, et après en avoir reconnu la légitime origine, les rectifie s'il y a lieu, les détermine et les réduit en système.

La métaphysique proprement dite se divise en *générale* et *spéciale*.

C'est à la métaphysique générale que s'applique la définition nominale donnée par le Dictionnaire de l'Académie-Française, qui dit, dans la dernière édition, que c'est « la science qui traite des facultés de l'entendement humain, des premiers principes de nos connaissances et des idées universelles. » On l'a souvent définie la science des principes suprêmes, de la connaissance humaine, ou encore la science de l'être en soi et des principes de toutes choses. Ces deux définitions n'expriment chacune qu'un des deux principaux problèmes de la métaphysique générale. Selon Schulze (*Encyclop. der philos. Wissensch.*), elle recherche l'être en soi, l'être absolu, le principe de toutes choses, les rapports du monde matériel avec le monde intelligible. Mais cette recherche devant être nécessairement précédée d'un examen de l'origine et de la vérité réelle de nos idées, la métaphysique générale se compose de deux parties bien distinctes, qui sont la *critique* ou la *théorie de la connaissance*, et l'*ontologie* ou la *science de l'être*.

Leur base commune est ce qu'on pourrait appeler la philosophie fondamentale, dont l'objet est le système des faits de la conscience, des idées de la raison et des principes rationnels bien observés et bien décrits. Ce système n'est pas encore la philosophie; il en présente la matière, et sert d'intermédiaire entre l'observation et la spéculation, entre la physique et la métaphysique, la psychologie et la philosophie proprement dite.

L'homme est-il en général capable d'une connaissance certaine et réelle? quels sont les caractères de toute certitude (*voy.*)? quel est le *criterium* de la vérité réelle? quels sont enfin les sources et les principes de toute connaissance? C'est à répondre à ces questions que doit s'appliquer d'abord la métaphysique générale, en soumettant à l'examen nos moyens de connaître : tel est l'objet de la *critique intellectuelle*, sorte de logique supérieure, de logique rationnelle.

Quant à la question de savoir si l'esprit humain est capable de connaître avec certitude, trois systèmes sont possibles : le *dogmatisme*, le *scepticisme* et le *criticisme* (*voy.* ces mots).

Le *dogmatisme* est l'absence de toute critique intellectuelle : c'est une confiance aveugle dans la faculté de connaître. Partant de principes et d'axiomes supposés incontestables, et s'aidant le plus souvent d'hypothèses et d'assertions arbitraires, le dogmatisme en déduit logiquement un système complet.

Le *scepticisme* rejette toute connaissance réelle comme imaginaire et refuse à la raison toute faculté de connaître avec certitude. Peu redoutable tant qu'il s'appuie seulement sur les contradictions des philosophes et sur la rapide succession des systèmes qui prouvent moins l'insuffisance de la raison que son progrès, le scepticisme le devient davantage lorsqu'il prend son point d'appui dans la nature même de l'intelligence, et alors le dogmatisme est impuissant à le réfuter; à défaut de raisons, il ne peut lui opposer que sa foi et l'inconséquence du doute absolu lui-même.

Mais il est un autre doute plus sage et plus raisonnable, c'est le doute méthodique, le doute de Descartes (*voy.*), qui est le commencement de toute véritable philosophie et le principe de tout progrès. Il se défie non de la raison elle-même, mais des opinions, des systèmes actuellement reçus. Le philosophe qui doute ainsi regarde toute philosophie, y compris celle à laquelle il adhère lui-même, si belle et si satisfaisante qu'elle paraisse, comme inachevée, comme provisoire. Il repousse tout ce qui n'est pas fondé sur les faits, sur les lois et la nature de la raison. Ce doute est favorable à la libre et continuelle recherche de la vérité, au progrès indéfini de la science, également arrêtée par le dogmatisme et le scepticisme absolus; il suppose une étude profonde des faits de la conscience, de nos facultés intellectuelles, de notre nature raisonnable : c'est là le *criticisme*. Dans son origine, la critique est le doute philosophique soumettant à l'examen, non les opinions et les systèmes, mais l'esprit lui-même, les lois et les principes de la raison, les idées qu'elle produit naturellement, les conditions de son action et les limites de son domaine. Comme le dogmatisme, le criticisme a foi en la raison, mais il établit ses principes sur la nature même de l'esprit humain; ses axiomes ne sont que l'expression des lois et des idées nécessaires de la raison, et il n'admet que ce qui en peut être légitimement déduit.

Quant aux sources de la connaissance, il appartient encore à la critique de concilier ensemble les prétentions du *sensualisme*, selon lequel les matériaux de toutes nos idées nous sont fournis par l'observation, et celles du *rationalisme* (*voy.* ces mots), qui non seulement fait naître de certaines idées du propre fonds de la raison, mais soutient de plus que toute connaissance repose sur des principes et des formes fournis par elle. La critique démontre au premier que, jusque dans les notions des choses sensibles, il y a des éléments tirés de l'esprit, et au second que, sans les données de l'expérience et sans les sollicitations du dehors, les idées de la raison ne pourraient se faire jour, et les principes rationnels demeureraient vides et sans application.

Ces discussions, sur la certitude et l'origine des connaissances, préparent la solution de la question concernant la *réalité* de nos idées, ou le rapport réel de nos idées avec les choses qu'elles sont censées représenter, question principale de l'*ontologie*.

Quels sont les caractères de l'être en général? existe-t-il quelque chose hors de nous? et en admettant de pareilles existences, pouvons-nous les connaître telles qu'elles sont? en avons-nous une connaissance objective, adéquate, absolue? sont-elles en soi telles qu'elles nous apparaissent, ou ne les connaissons-nous que subjectivement, relativement à nous, d'après leurs apparences?

Selon le langage universel, expression de la croyance commune, non-seulement les idées sont les images des choses et en supposent l'existence indépendante, mais encore c'est l'impression que les choses font sur nous qui donne naissance à l'idée et en fournit la matière. Les choses existent et sont telles qu'elles nous apparaissent, et ce sont elles qui produisent en nous les idées qui les représentent : telle est la foi du genre humain. La métaphysique est née le jour où la raison indépendante a demandé, non pas seulement si les choses matérielles sont les seules existences réelles et s'il n'y a pas, au-delà des phénomènes, des causes purement intelligibles, mais encore si les choses sont réellement ce qu'elles nous apparaissent, s'il y a identité entre les idées et les objets, et en général quel rapport il y a entre eux.

Les systèmes se partagent à cet égard entre le *réalisme* et l'*idéalisme* (*voy.* ces mots).

Le réalisme absolu, selon lequel nos idées sont l'expression fidèle des choses telles qu'elles sont en soi et indépendamment de nous, ne peut se soutenir contre les objections du scepticisme et de la critique intellectuelle.

L'idéalisme absolu, selon lequel les idées, antérieures aux choses et indépendantes des choses, sont la seule réalité, tandis que les choses ne sont que les idées réalisées, ne satisfait pas davantage la

raison, et ne peut se soutenir que du point de vue de Dieu.

Si le réalisme absolu est contraire à toute philosophie, l'idéalisme absolu révolte la conscience et choque le sens commun. Aussi la plupart des philosophes se sont-ils tenus entre les deux extrêmes, se rapprochant plus ou moins de l'un ou de l'autre. D'autres ont cherché à les concilier en admettant l'identité parfaite entre le système des idées et celui des choses, le monde idéal et le monde réel, entre le mouvement de la pensée et celui de l'univers.

En toute bonne philosophie, le réalisme naturel est mis en question, révoqué en doute; mais toute bonne philosophie tend aussi à le raffermir, à le rétablir sur d'autres bases, en conciliant l'empirisme et le rationalisme. Le problème de la métaphysique générale est aujourd'hui de revenir au réalisme par l'idéalisme, de le réhabiliter sur les ruines de celui-ci.

La *métaphysique spéciale* se divise en trois parties : la *psychologie rationnelle* ou la philosophie de l'âme; la *cosmologie* ou la philosophie de la nature et de l'univers, et la *théologie rationnelle*.

La première, partant de la psychologie expérimentale, a pour objet la nature de l'âme, le principe de la conscience et ses rapports avec le corps, son organe. Y a-t-il communauté et identité d'être et de substance, et partant solidarité de destinée, entre le corps et l'âme? l'âme agit-elle avec liberté, ou bien est-elle soumise comme le corps à l'empire de la nécessité? Telles sont les deux questions principales de la psychologie rationnelle. La discussion s'engage d'une part entre le *matérialisme* et le *spiritualisme*, et de l'autre entre la doctrine de la *liberté* et le *fatalisme* ou le *déterminisme* (*voy.* tous ces mots), qui n'est qu'une autre sorte de fatalisme.

La *cosmologie* spéculative a pour objet d'expliquer l'organisation du monde, de rendre raison de l'ordre et de l'harmonie qui constituent l'univers, de rechercher la vraie nature et l'origine de l'univers phénoménal. L'univers a-t-il commencé? peut-il cesser d'être? est-il fini ou infini quant à l'espace? Le système universel est-il né d'un seul jet, de manière à ce que tout y soit réglé comme dans une machine bien organisée, ou bien est-il toujours partiellement en formation? Ce qu'il est, l'univers l'est-il nécessairement et par lui-même, de manière à ce qu'aucune de ses parties ne soit nécessaire et qu'il ne soit absolu que dans sa totalité? ou bien l'univers tout entier est-il à considérer comme relatif et contingent, de telle sorte que la raison se voie forcée de reconnaître qu'il est l'ouvrage d'une cause extramondaine, surnaturelle, être seul nécessaire et absolu? En un mot, l'univers est-il nature ou création? Telles sont les questions qui s'agitent dans la cosmologie. A la cosmologie se rattache la *cosmogonie* (*voy.*) philosophique, qui cherche à pénétrer au fond même des choses, à expliquer leur génération, et essaie de reconstruire en quelque sorte la nature, en saisissant par la pensée ses éléments primitifs et en cherchant à deviner quels en sont la hiérarchie et le jeu. Ici la question principale est entre le système du *mécanisme universel* ou la philosophie corpusculaire et le système *dynamique*, et de leur examen il résulte que ni l'un ni l'autre ne suffit à rendre raison de la nature, non plus que le système mixte. S'il y a des phénomènes et des productions qui peuvent s'expliquer mécaniquement; s'il en est d'autres qui s'expliquent par le jeu des forces, les phénomènes de la nature intellectuelle et morale se refusent à l'une et à l'autre explication. Là où commence le règne de la pensée et de la liberté, là cesse l'empire du mécanisme, ainsi que celui de l'organisme physique.

Mais en supposant même que tout dans la nature puisse s'expliquer par les lois du mouvement, par les forces inhérentes aux éléments, comment expliquer ce mouvement et ces forces elles-mêmes sans admettre un principe surnaturel du mouvement, une source, une origine métaphysique de ces forces et de leur action?

C'est ainsi que la philosophie de la nature donne naissance à la *théologie rationnelle*. La raison se refuse à ne voir partout que la nature, à concevoir l'univers comme s'étant produit lui-même,

comme l'être nécessaire et absolu. Elle se sent pressée par sa propre loi de rapporter le contingent et le relatif à quelque chose de nécessaire et d'absolu, et comme elle ne voit partout que des phénomènes et des êtres relatifs, elle ne peut faire autrement que de considérer l'univers lui-même, c'est-à-dire la totalité des choses relatives et contingentes, comme l'être nécessaire et absolu, ou de concevoir l'être absolu et nécessaire comme au-dessus et distinct de l'univers. Il faut choisir entre ces trois systèmes : ou il n'y a point d'être nécessaire et absolu, en dépit de la raison : naturalisme absolu, règne du hasard, *athéisme ;* ou l'univers, dans sa totalité, est lui-même l'être absolu, vivant de sa vie propre et se développant avec nécessité : *organisme absolu*, règne de la nécessité, *panthéisme ;* ou enfin il est un être nécessaire et absolu, qui est la cause de l'univers : *création*, règne de l'intelligence, *théisme* (*voy.* tous ces mots).

Le théisme, avec l'assentiment de tous les peuples civilisés et barbares, admet un être distinct de l'univers, qui en est le principe, un Dieu (*voy.*). Déterminer *à priori* l'idée de cet être souverain et absolu, et ses rapports avec le monde et avec l'homme, tel est l'objet de la théologie rationnelle.

Si l'on donne le nom de théisme en général à tout système qui admet un principe divin, il y a trois sortes de théisme, savoir : le *théisme proprement dit*, auquel se rattache la *théodicée ;* le *dualisme théologique*, qui admet deux principes éternels, l'intelligence divine et la matière, et selon lequel Dieu est seulement l'architecte du monde ; et le *panthéisme*, qui identifie Dieu et l'univers. Nous renvoyons pour le détail à ces diverses dénominations.

L'histoire de la métaphysique est celle même de la philosophie (*voy.*), dont elle est tellement la partie principale, que la différence des opinions philosophiques en général tient surtout à celle des systèmes de métaphysique. Nous devons nous borner à quelques traits plutôt relatifs au nom qu'à la chose.

Le mot de *métaphysique* n'était pas grec comme le mot *logique* ou *politique*. Selon les uns, Andronicus de Rhodes, contemporain de Cicéron, en classant les ouvrages d'Aristote et en réunissant en corps les petits traités détachés, intitula τὰ μετὰ τὰ φυσικὰ (sous-entendu βιβλία), *les livres qui viennent après ceux sur les choses physiques*, ceux des livres d'Aristote où ce philosophe traitait de la science de l'être absolu, et auxquels il destinait lui-même le titre de *philosophie première*. Selon d'autres, cette inscription y fut mise par Aristote lui-même. Quoi qu'il en soit de cette origine, le mot de *métaphysique* se rencontre pour la première fois dans un ouvrage de Nicolas Damascène, philosophe du temps d'Auguste, qui cite un fragment de Théophraste sur la philosophie première, portant ce titre.

Ce qu'on appelle la métaphysique d'Aristote se compose de 14 livres, sur le contenu desquels le lecteur consultera avec fruit l'ouvrage de M. Ravaisson, *Essai sur la métaphysique d'Aristote*, Paris, 1837, 2 vol. in-8°.

Si l'on veut définir, d'après Aristote, la métaphysique ou la philosophie première, elle sera tout à la fois la science des principes du savoir et de ceux de l'être, et en définitive la science de l'être absolu, immuable, éternel, la science de Dieu, comme moteur immobile de tout mouvement, de toute vie, de toute existence. Chez les modernes, elle fut surtout cultivée comme ontologie ou théorie de l'être. Wolf la divisa en ontologie, cosmologie et théologie, en subdivisant la cosmologie en théorie des corps et théorie des esprits, et en rattachant à cette dernière la psychologie rationnelle. Kant déclara toute la métaphysique ordinaire comme non avenue, y substitua la critique de la raison et la réduisit à n'être plus que la science des bornes de l'esprit humain, ou plutôt de son impuissance théorique quant aux choses intelligibles. Avant lui déjà, l'école de Locke et de Condillac (*voy.* tous ces noms) lui avait déclaré une guerre d'extermination ; mais elle a survécu de fait, si ce n'est de nom, aux démentis du sensualisme et aux critiques de la philosophie transcendentale ; car, comme l'a dit Kant lui-même, toutes les autres sciences viendraient à

périr dans un commun naufrage, que la métaphysique seule survivrait : elle renaîtrait aussitôt sous un autre nom et une autre forme; elle est immortelle comme la raison qui s'y porte inévitablement, et dont elle est la plus noble expression. J. W-M.

MÉTASTASE (PIETRO-ANTONIO-DOMENICO-BONAVENTURA METASTASIO), poëte italien, naquit à Assisi (États de l'Église), le 3 janvier 1698. Fils d'un simple soldat, son véritable nom était *Trapassi*, qu'il traduisit en grec sur les instances de son maître et de son protecteur, Gravina (*voy.*). Celui-ci avait entendu improviser à Rome le jeune Trapassi, et frappé du talent précoce de cet enfant, il prit soin de son éducation; plus tard (1718) il l'institua son héritier.

Vers 1721, Métastase quitta Rome pour Naples, où il se mit à travailler pour le théâtre. Apostolo Zeno (*voy.* T. XV, p. 175) venait de créer en Italie la tragédie lyrique : c'est à ce nouveau genre que Métastase voua son talent de versificateur. Il composa des *libretti* d'opéras; mais à la différence des *libretti* modernes, qui ne présentent ordinairement qu'un informe canevas, sans liaison, sans aucun plan raisonnable, les pièces lyriques ou les opéras de Métastase captivent l'intérêt du lecteur, et retracent avec talent les sentiments tendres et passionnés. C'est que le poëte lui-même, surtout en composant ses premiers opéras, éprouvait une passion vive et sincère. Il s'était épris, à Naples, de la cantatrice Romanina : inspiré par elle, il écrivit la *Didon abandonnée* qui, mise en musique par Sarti et représentée en 1724, fut accueillie avec enthousiasme par le public italien, et répandit le nom du poëte dans toute l'Europe. En 1729, l'empereur Charles VI appela Métastase à Vienne, comme poëte de la cour : il s'y rendit l'année suivante, et y composa successivement ses plus beaux opéras, tels que la *Clémence de Titus*, *Thémistocle*, *Régulus*. Il mourut dans cette capitale chargé d'ans et de gloire, le 2 avril 1782. Pendant cinquante ans, il n'y eut pas de fête à la cour impériale que les vers du poëte italien ne célébrassent.

Métastase n'est point un esprit réformateur; mais il arriva dans un moment favorable au plein développement de ses facultés. Son prédécesseur, Apostolo Zeno, occupe, comme écrivain dramatique, un rang supérieur à celui de Métastase; mais il n'avait point mis son style dramatique en harmonie avec les lois du rhythme musical. Métastase au contraire saisit à merveille les exigences du drame lyrique (*voy.*); il raccourcit le récitatif et donna plus de variété au dialogue. Disposant en maître de toutes les ressources de sa langue maternelle, il sut rendre le rhythme italien si suave et si musical que le simple lecteur se surprend à chanter ses paroles harmonieuses. Malgré son incontestable talent, Métastase cependant n'échappa point aux inconvénients de l'opéra. Toutes ses pièces sont jetées dans le même moule; tous ses héros se ressemblent. Il ne sait exprimer qu'un seul sentiment, celui de la tendresse; mais sur ce terrain, il est vraiment poëte; les images les plus gracieuses lui arrivent d'inspiration; il était fait pour charmer un siècle amolli, et pour faire les délices d'une cour avide de pompes et de fêtes. Pour complaire à Charles VI, à Marie-Thérèse, à Joseph II, aux archiducs et archiduchesses, rangés autour du trône impérial, Métastase a dû faire beaucoup de pièces de circonstance; il a été forcément polygraphe, et un peu monotone; mais dans tous ces vers de commande, dans ses canzones et poésies fugitives, se retrouve toujours au même degré le talent du rhythme, et la gracieuse imagination que l'on admire dans ses premiers opéras.

Métastase a composé en tout 63 tragédies lyriques, des oratorios, des cantates, des idylles, des élégies, des sonnets, etc. Il existe de nombreuses éditions de ses œuvres. La plus complète est celle de Paris, 1780-82, 12 vol. On a publié ses œuvres posthumes à Vienne, en 3 vol., 1795, in-4°. L. S.

MÉTAUX. Avant que les importants travaux du chimiste anglais Davy (*voy.*) eussent prouvé que les substances minérales auxquelles on donnait les noms d'alcalis et de terres ne sont que des oxydes métalliques, les chimistes et les minéralogistes ne comprenaient sous le nom de

métaux que les corps simples ou non décomposables doués d'*éclat métallique*. Suivant la définition qu'en donnent aujourd'hui les chimistes, les métaux sont des corps simples, ordinairement solides et lourds, toujours opaques, doués d'un éclat particulier, conducteurs du calorique et de l'électricité, et se combinant à l'oxygène.

Les anciens chimistes appelaient *demi-métaux* des substances minérales pesantes, plus ou moins opaques et solides, douées d'un brillant métallique, mais dépourvus de *ductilité* et de *malléabilité*. D'après cette définition, le cobalt, le nickel, le zinc, l'arsenic, l'antimoine, le bismuth et le mercure étaient des demi-métaux. Cette dénomination a été fort en usage chez les alchimistes qui pensaient qu'au moyen de certains procédés on pouvait transmuter ces substances minérales en or ou en argent, qu'ils regardaient comme les métaux les plus parfaits.

Les métaux connus aujourd'hui sont au nombre de 41, que l'on classe de la manière suivante :

I. *Métaux alcalifiables*, ainsi nommés parce qu'en se combinant à l'oxygène ils forment des alcalis (*voy.*). Ils décomposent l'eau à froid et absorbent l'oxygène à toutes les températures. Ce sont le calcium, le strontium, le barium, le sodium, le potassium, le lithium.

II. *Métaux des anciennes bases terreuses*, ainsi nommés parce que leurs oxydes, au lieu de former des alcalis, forment des corps que l'on comprenait autrefois sous le nom de *terres*. Ils ne décomposent pas l'eau au-dessous de la température de + 200 à 300°; ils ne s'oxydent qu'à des températures élevées et sont cependant difficiles à réduire. Ils comprennent le magnésium, le glucinium, l'yttrium, l'aluminium, le zirconium, le thorinium.

III. *Métaux absorbant l'oxygène aux plus hautes températures et ne décomposant l'eau qu'à la température rouge* : le manganèse, le zinc, le fer, l'étain, le cadmium, le cobalt, le nickel.

IV. *Métaux qui absorbent l'oxygène aux plus hautes températures et qui ne peuvent décomposer l'eau*. On les divise en deux sections. 1° *Métaux acidifiables* : arsenic, molybdène, chrome, tungstène, colombium, vanadium, antimoine, urane; 2° *Métaux non-acidifiables* : cerium, titane, bismuth, cuivre, tellure, plomb.

V. *Métaux n'absorbant l'oxygène qu'entre certaines limites de températures et n'ayant point d'action sur l'eau* : mercure, osmium, palladium, rhodium, iridium.

VI. *Métaux qui n'absorbent l'oxygène et ne décomposent l'eau à aucune température, et qui se réduisent au-dessous de la chaleur rouge* : argent, platine, or. *Voy.* presque tous ces mots, et pour quelques-uns les articles de leurs oxydes : Chaux, Baryte, Alumine, etc.

Les métaux se distinguent des métalloïdes (*voy.*) et des corps non métalliques par plusieurs propriétés qui les rendent plus ou moins utiles à l'industrie humaine. Ces propriétés sont la ductilité, la malléabilité, la ténacité et la densité.

La *ductilité* (*voy.*) est la propriété que possède un métal de se réduire en un fil plus ou moins long, plus ou moins fin, par le moyen de la filière (*voy.*). Chaque métal diffère sous ce rapport. On place l'or au premier rang et le palladium au dernier.

La *malléabilité* est une propriété dont jouissent les métaux, et qui consiste en ce que ceux-ci s'étendent en lames plus ou moins minces sous la pression du marteau ou du laminoir (*voy.*). Cette propriété n'est pas, comme on pourrait le croire, en rapport direct avec la ductilité : ainsi le cuivre qui tient le 5e rang pour la ductilité, est au 3e pour la malléabilité; le fer est au 4e rang pour la ductilité et au 7e pour la malléabilité; mais l'or, puis ensuite l'argent, sont à la fois les plus ductiles et les plus malléables des métaux. Le palladium est au dernier rang pour cette propriété comme pour la précédente.

La *ténacité*, qui n'est que la force de cohésion liant ensemble les molécules des corps, est une propriété très importante dans les métaux, par les applications qu'elle offre à l'industrie. C'est elle qui fait que deux fils de même diamètre et de métaux différents supporte-

ront des charges différentes. Cette propriété n'est en rapport ni avec la ductilité, ni avec la malléabilité : ainsi le fer, qui est l'un des moins malléables, est le plus tenace des métaux; le zinc et le plomb, qui sont plus malléables que le fer, sont les métaux les moins tenaces. Si l'on suppose les huit principaux métaux en usage dans l'industrie réduits chacun en un fil de 2 millimètres de diamètre, ils offriront, pour la ténacité, les rapports suivants :

Le fer supportera.....	249 kilogr.
Le cuivre.....	137
Le platine.....	124
L'argent.....	85
L'or.....	68
L'étain.....	24
Le zinc.....	12
Le plomb.....	10

La *densité* (*voy.*) ou la pesanteur spécifique est, comme on sait, le rapport qui existe entre les poids des corps sous le même volume. Cette pesanteur s'exprime en prenant le poids de l'eau distillée pour unité. Les métaux sont soumis à cette loi comme tous les autres corps; leur densité diffère sensiblement de l'un à l'autre : ainsi le plus dense ou le plus lourd de tous les métaux est le platine, et le titane est celui qui l'est le moins. On trouve dans l'*Annuaire du Bureau des Longitudes*, et dans une infinité d'autres ouvrages, des tables des pesanteurs spécifiques des métaux, que nous indiquons d'ailleurs à chacun des articles qui leur sont consacrés.

Les métaux se distinguent encore par plusieurs autres caractères, tels que leur couleur et leur éclat : ainsi les uns sont jaunes, comme l'or, le cuivre et le titane; les autres sont blancs, comme l'argent, le platine, le palladium, le rhodium, l'iridium, le cadmium, l'étain, le nickel, le cerium, le mercure, etc.; ou d'un blanc bleuâtre comme l'arsenic, le tellure, le fer et le plomb; ou d'un gris plus ou moins foncé comme l'urane, le colombium, l'osmium et le tungstène. Les uns ont peu d'éclat, comme le cobalt; d'autres en ont beaucoup, comme l'arsenic, le tellure, le manganèse, l'antimoine et le mercure. Plusieurs métaux ont une odeur particulière, tels que le zinc, le plomb, l'étain, le cuivre et l'antimoine, et cette odeur est toujours plus ou moins désagréable. Quelques-uns se distinguent par leur saveur : ainsi l'étain en a une faible, mais de mauvais goût; le fer a une saveur styptique; le cuivre, une saveur à la fois styptique et nauséabonde; l'antimoine, une saveur particulière très sensible. Les métaux se distinguent aussi par leur dureté : sous ce rapport, le fer est en première ligne, ainsi que le palladium qui est plus dur que le fer forgé; le tungstène peut être considéré comme plus dur que le fer, puisqu'il est à peine entamé par la lime; le cuivre est plus dur que l'argent, et celui-ci plus que l'or; le plomb et le cobalt sont des métaux mous; enfin l'arsenic est le moins dur des métaux, après le plomb.

On pourrait encore classer les métaux suivant leurs degrés de fusibilité et de volatilité, mais nous nous bornerons aux caractères d'après lesquels nous venons de les considérer*. J. H-T.

MÉTAYER, *voy.* MÉTAIRIE.

MÉTELLUS, nom d'une famille qui faisait partie de l'illustre *gens Cæcilia* à Rome, que quelques auteurs ont voulu faire descendre du fameux Cacus qui fut vaincu par Hercule.

Un des membres les plus honorables de cette famille fut QUINTUS CÆCILIUS Métellus, surnommé *le Macédonique* à cause de ses victoires sur les Macédoniens. Son grand-père avait été souverain pontife et l'un de ses aïeux dictateur; lui-même, envoyé comme préteur en Macédoine contre Andriscus, le défit à Pydna

(*) C'est le Nouveau-Monde, comme on sait, puis l'empire de Russie et la Hongrie qui fournissent le plus de métaux précieux. Les métaux les plus utiles, tels que le fer et le plomb, abondent surtout dans la Grande-Bretagne, en Russie, en France, dans la monarchie Autrichienne, etc. La première de ces contrées est aussi riche en cuivre et en étain. L'Espagne, outre le plomb, fournit beaucoup de mercure; la Russie est le seul pays d'Europe où l'on exploite le platine. On trouve un aperçu des richesses métalliques de la France, T. XI, p. 498; et pour plus de détails on peut consulter, dans notre Statistique de la France, la partie intitulée *De la Création de la Richesse*, t. I^er^, p. 108 et suiv. A la p. 104 du même volume nous avons donné, d'après M. Berghaus, un tableau comparatif du rapport des mines dans les différents pays de l'Europe, en avertissant toutefois le lecteur que nous ne garantissons pas l'exactitude des données de ce tableau. *Voy.* aussi l'art. MINÉRALOGIE. J. H. S.

(l'an 148 av. J.-C.), le poursuivit chez les Thraces qui le lui livrèrent, et, après avoir humilié la ligue Achéenne et réduit la Macédoine en province romaine, reçut à Rome les honneurs du triomphe. Nommé consul l'an 143, il combattit Viriathe (*voy.*) avec succès et se fût sans doute rendu maître de l'Espagne, mais l'envie que ses victoires excitaient à Rome le priva du commandement, et on lui refusa même le triomphe. L'an 132, ayant en sa qualité de censeur repoussé du sénat le tribun C. Atinius Cabron, il ne parvint qu'avec peine à se soustraire à la vengeance de cet audacieux qui voulait le faire précipiter du haut de la roche Tarpéïenne. Métellus mourut pauvre, les intrigues de ses ennemis ayant amené la confiscation de ses biens. Il s'était longtemps montré l'adversaire du jeune Scipion (*voy.*), et ne rendit justice au mérite de ce grand homme qu'après sa mort. On lui attribue les fragments qui nous sont restés d'un très beau discours adressé au peuple sur l'utilité du mariage. Il avait eu quatre fils qui se distinguèrent également à la guerre et dans les fonctions publiques, entre autres Métellus *le Baléarique*, ainsi nommé pour ses victoires aux îles Baléares.

Quintus Cæcilius Métellus, dit *le Numidique*, un des plus grands capitaines de son temps, petit-neveu du Macédonique, naquit vers la fin du VI^e^ siècle de Rome. Son père le fit élever à Athènes, par les soins de Carnéades, dont les leçons profitèrent beaucoup au jeune Romain. Velléius le met au nombre des meilleurs orateurs de son temps, et Cicéron loue la pureté de son langage. Successivement questeur, tribun, édile, préteur, gouverneur en Sicile, il parvint au consulat (l'an 109 av. J.-C.) et fut envoyé en Numidie pour combattre Jugurtha (*voy.*), vainqueur du consul Posthumius. Métellus commença par rétablir la discipline parmi ses troupes; puis les ayant menées contre l'ennemi, il battit deux armées numides en un jour, et bien que l'hiver l'eût obligé à lever le siége de Zama, il tint si bien la campagne qu'il réduisit Jugurtha à lui demander la paix, mais il ne la lui accorda pas. Il venait de remporter une nouvelle victoire, lorsque les manœuvres de l'adroit et ingrat Marius (*voy.*), à Rome et auprès des soldats, lui firent perdre son commandement en Afrique. Arrivé à Rome, Métellus n'eut pas de peine à se justifier; on lui décerna le triomphe; mais les persécutions de Marius le forcèrent à l'exil. Il vivait retiré à Smyrne, où le culte des lettres le consolait de l'injustice de ses concitoyens, lorsque les instances de son fils auprès du peuple parvinrent à faire révoquer le décret de son bannissement; sa rentrée à Rome fut un triomphe pour tous les gens de bien.

Ce fils auquel il dut son rappel, et que cette action fit surnommer *le pieux*, se distingua lui-même dans la guerre contre les alliés, et comme zélé partisan de Sylla et de l'aristocratie, contre Marius et contre Sertorius en Espagne, dont il défit complétement un des lieutenants, Hirtulejus, en 77. Ami de Cicéron, il mourut l'an 62 dans la charge de grand pontife.

Métellus surnommé *Creticus*, consul l'an 69 av. J.-C. était fils d'un autre membre de cette illustre famille qui avait reçu lui-même le surnom de *Dalmaticus*. Ch. V.

MÉTEMPSYCOSE (de μετεμψύχωσις, formé de μετὰ, qui indique le changement, et ἐμψυχόω, introduire l'âme, ψυχὴ, animer), transmigration de l'âme. La métempsycose est une ébauche imparfaite du dogme de l'immortalité de l'âme; c'est la conception d'une autre vie encore mêlée d'un alliage d'erreurs. Mais cette manière de concevoir l'autre vie se rattache à un système particulier sur l'origine des êtres, en d'autres termes, à ce genre spécial de cosmogonies qu'on a caractérisé par le nom d'émanations. Or, le système de l'émanation (*voy.*) est étroitement lié au panthéisme oriental, ce panthéisme intuitif et poétique qui identifie toutes les substances de l'univers. On peut donc affirmer d'avance que la doctrine de la métempsycose ne saurait être d'origine grecque : c'est dans l'Orient qu'il faut chercher son berceau.

La métempsycose est en effet la contre-partie et le complément nécessaire du système de l'émanation. Dans l'émana-

tion indienne, règne la loi d'une dégradation constante, d'une décroissance de plus en plus profonde vers l'imperfection terrestre. Voici quel est, selon Manou, l'ordre de la création : de l'essence de l'être infini sort l'esprit; de l'esprit sort le moi, car l'esprit est le second créateur. Après que Brahma lui-même a mis au jour les *forces primitives et générales* de la nature et de l'esprit, vient la création des êtres individuels. Tous les êtres vivants, plantes et animaux, sont autant d'esprits revêtus d'une enveloppe corporelle, autant de manifestations qui réfléchissent l'être infini à des degrés divers. Mais les êtres ayant leur origine en Dieu, le retour à leur origine, la réunion avec la Divinité, doit être le but de leurs efforts. Cette *rémanation*, par laquelle ils tendent à se rapprocher de leur source commune, est le triomphe de la métempsycose.

L'introduction de la doctrine de la métempsycose en Grèce est unanimement rapportée à l'école pythagoricienne; et Pythagore (*voy.*) lui-même l'avait puisée, selon les uns, dans les mystères orphiques; selon d'autres, il la tenait des prêtres de l'Égypte. Il nous reste fort peu de chose de certain sur la doctrine des Orphiques : quelques mots épars qu'on trouve dans Platon pourraient autoriser cette filiation des idées pythagoriciennes; on lit dans le *Cratyle :* « Quelques-uns disent que le corps est le tombeau de l'âme, et que la vie actuelle est une sépulture... Les disciples d'Orphée paraissent avoir donné ce nom au corps pour exprimer la punition que l'âme subit pour ses fautes. » De ce passage, on peut conclure que les Orphiques, au temps des Pythagoriciens et de Socrate, avaient une doctrine qu'on peut avec assurance faire remonter à une époque plus reculée, puisqu'on en trouve les vestiges dans les mœurs populaires de la Thrace, où, au rapport d'Hérodote (V, 4), on recevait l'homme à sa naissance avec des pleurs et des lamentations, et cette coutume, si contraire au sentiment naturel, ne saurait venir d'ailleurs que des mystères en honneur dans la Thrace.

Sur l'Égypte, nous avons le témoignage d'Hérodote (II, 123), qui dit : « Les Égyptiens sont les premiers qui aient professé le dogme que l'âme de l'homme est immortelle, et qu'après la dissolution du corps, elle passe successivement dans de nouveaux corps par des naissances nouvelles; puis, quand elle a ainsi parcouru tous les animaux de la terre, tous ceux de la mer et tous ceux qui volent dans les airs, elle rentre dans un corps humain, qui naît à point nommé : cette révolution de l'âme s'accomplit en 3,000 ans. Quelques Grecs ont adopté cette doctrine, les uns dans des temps reculés, les autres plus récemment, et l'ont donnée comme leur étant propre. Je connais bien leurs noms, mais je ne les écrirai pas. » Il est probable qu'ici il désigne d'abord Orphée et ensuite Pythagore.

Diogène Laërce, dans le préambule de ses *Vies des philosophes*, dit en parlant de la philosophie égyptienne : « Ils croient que l'âme subsiste après la mort et passe dans des corps nouveaux. »

Toutefois, on peut dire que la métempsycose ne présente pas en Égypte les mêmes caractères que dans l'Inde. Si l'on rapproche le passage d'Hérodote de l'usage général parmi les Égyptiens d'embaumer les corps, on trouvera que cet usage suppose une grande importance attachée à cette nature morte; on en a induit la croyance que cette matière aura aussi part à l'immortalité, ou du moins on a cru que cet embaumement avait pour but de conserver le corps, afin que l'âme pût y rentrer après un certain temps écoulé. Mais d'après Hérodote, l'âme rentrera *dans un corps humain qui naît à point nommé :* ce ne sera donc plus dans le même corps qu'elle a habité déjà. Il faut donc chercher un autre motif à l'usage d'embaumer les corps, et celui qu'allègue Servius, dans son commentaire sur l'Énéide (III, 68), paraîtra alors le véritable. Les Égyptiens supposaient que la transmigration ne commençait que lorsque l'âme s'était séparée du corps qu'elle avait animé; et comme, suivant eux, la séparation n'avait lieu qu'après que ce corps était entièrement détruit, ils faisaient tous leurs efforts pour retarder le moment de cette entière destruction.

Aussi la métempsycose de Pythagore s'éloigna-t-elle notablement de celle de

ses maîtres, les Égyptiens. D'après son école, l'intelligence est une émanation de l'âme du monde : les âmes des hommes et des animaux sont impérissables, ainsi que l'âme du monde, dont elles émanent. L'âme étant, comme le corps, un nombre qui subsiste par lui-même, passe, après la mort de l'homme, dans le corps soit d'un autre homme, soit d'un animal, où le hasard la porte; de même qu'elle survit au corps, elle préexistait aussi à sa naissance, et dès le commencement du monde, elle habitait des corps humains ou animaux. Tel est l'exposé qu'Aristote fait du système de Pythagore.

Ses successeurs le modifièrent. La métempsycose d'Empédocle est toute différente; c'est le mouvement continuel par lequel les parties élémentaires acquièrent différentes formes. Il pouvait donc bien dire, comme l'expriment deux vers de lui, cités par Diogène de Laërte (VIII, 78), « qu'il avait été autrefois garçon, jeune fille, plante, oiseau, poisson, » entendant par là que les molécules élémentaires qui constituaient son corps avaient déjà fait partie d'un grand nombre d'autres formes organiques. Pindare, poëte pythagoricien, a parlé aussi des migrations de l'âme. Dans la 2e *olympique*, v. 123, il dit : « Ceux qui trois fois ont pu habiter l'un et l'autre monde (la terre et les enfers), en préservant leur âme de toute iniquité, suivent la route de l'Élysée, où les justes conversent avec Jupiter; là les brises de l'Océan viennent caresser les îles des bienheureux. » Platon, dans son *Ménon*, cite un fragment non moins remarquable du même poëte : « Les âmes qui ont payé à Proserpine la dette de leurs anciennes fautes, elle les rend, au bout de neuf ans, à la lumière du soleil. De ces âmes illustres sortent les rois illustres, célèbres par leur puissance, et les hommes grands par leur sagesse; dans l'avenir, les morts les appellent de saints héros. » Platon, dont le vaste génie hérita de toutes les conquêtes philosophiques de ses prédécesseurs, n'avait garde d'oublier le dogme de la métempsycose. Mais le penseur qui tenta le premier, en Grèce, de fonder sur une base scientifique la croyance à l'immortalité de l'âme paraît ne considérer la métempsycose que comme un jeu poétique, ou comme une simple hypothèse sur la nature des peines et des récompenses de l'autre vie. Les passages où il en traite avec quelque détail se trouvent dans le *Timée*, dans la *République*, fin du xe livre, dans le *Phèdre* et dans le *Ménon*. Selon lui, les transmigrations des âmes dépendent de l'usage que chacune d'elles fait de sa raison pour dominer sa partie mortelle. Celui qui vit sagement passe dans son étoile; mais celui qui s'abandonne à ses passions passe à sa seconde naissance dans un corps de femme; et s'il ne cesse pas de faire le mal, il revêt ensuite, suivant son genre de vie, la forme d'un animal dont les goûts sont analogues aux siens, jusqu'à ce qu'il soit purifié par cette série de migrations, et qu'il ait appris à gouverner sa partie animale par la raison. Platon admet une dégénération successive et graduelle; il fait dépendre du perfectionnement moral, ou du défaut de culture de l'âme, le choix de la destinée de chacun sur la terre. Il cherchait à compléter la métempsycose par la sanction morale, en faisant des migrations de l'âme une suite d'épreuves, un système d'épurations graduelles. Par là, elle devient un instrument de la justice divine, un moyen de rétribution pour le bien et le mal. Mais, malgré ses efforts, il manque toujours à ce dogme imparfait un caractère essentiel pour l'élever à la hauteur du dogme véritable de l'immortalité de l'âme : c'est la persistance de la personnalité, le sentiment continu du moi, l'identité de l'agent qui conserve dans une vie nouvelle les souvenirs de la vie antérieure. En vain, Pythagore affirmait qu'il conservait la mémoire de la guerre de Troie, à laquelle il avait pris part sous le nom d'Euphorbe; comme aucun de nous n'a de souvenirs semblables, l'affirmation d'un seul ne peut prévaloir contre la conscience universelle.

Il y a là un exemple frappant de l'imperfection des croyances populaires et des dogmes philosophiques avant Socrate. Les mystères de l'Égypte et de la Grèce transmettaient à leurs adeptes quelques enseignements vagues et ob-

seurs sur la vie future; les sages, dans leurs écoles, s'arrêtaient à de vagues hypothèses : Pythagore, pour avoir joint à la théorie de la transmigration des âmes un pressentiment plus vif de l'immortalité, s'éleva au-dessus des philosophes contemporains, et apparut à son siècle comme l'oracle de la vérité et comme le bienfaiteur du genre humain. A-D.

MÉTÉORE (en grec μετέωρος, élevé en l'air, mot composé de la préposition μετὰ, et de αἴρω, je lève, je suspends). On désigne sous ce nom tous les phénomènes qui se passent dans l'atmosphère (*voy.*). Les divisions adoptées aujourd'hui pour la classification générale des météores forment quatre groupes, que nous nous contenterons d'énumérer, en renvoyant pour les détails spéciaux à chacun des mots qui y sont compris. Le premier groupe se compose des *météores ignés :* ils renferment le tonnerre, le feu Saint-Elme, les feux follets, les étoiles filantes et les bolides ou globes de feu; le second, des *météores lumineux*, qui sont l'arc-en-ciel, les halos, les aurores boréales, la lumière zodiacale, les parélies et les parasélènes; le troisième, des *météores aqueux*, c'est-à-dire le serein, la rosée, la gelée blanche, les brouillards, les nuages, la pluie, le givre, la neige, la grêle; enfin, le quatrième, des *météores aériens*, les vents et les trombes. Les météores, qui ne sont que des accidents passagers dans l'air, ont pourtant des effets souvent terribles sur notre pauvre humanité. Sans parler de ceux que nous pouvons bien braver, mais sans essayer de les combattre, il en est un grand nombre, tels que les vents, la gelée, les orages, la grêle, qui ont une influence pernicieuse sur l'industrie, et particulièrement sur l'agronomie, dont ils viennent en un instant ruiner les espérances achetées au prix de tant de travaux. C'est à paralyser cette influence que tendent aujourd'hui les progrès de la science, à laquelle nous devons déjà la découverte du paratonnerre (*voy.*) et l'invention bien inférieure sans doute du paragrêle. Encore quelques efforts, et la plupart des météores ne seront plus pour nous des objets de terreur, ni même d'étonnement. *Voy.* Météorologie. D. A. D.

MÉTÉORES (géogr.), pics escarpés et isolés d'Albanie, de Thessalie (*voy.*), etc., sur lesquels se trouvent disséminés une série de monastères, et où l'on ne monte que par des corbeilles suspendues à des cordes. Ces retraites extraordinaires sont des cavernes naturelles ou des chambres taillées dans le roc. *Voy.* Chimère, Souliotes, Caloyer, etc. Z.

MÉTÉOROLITHES, Pierres météoriques, *voy.* Aérolithes.

MÉTÉOROLOGIE (de μετέωρος, météore, et λόγος, discours), science qui traite des phénomènes dont l'atmosphère est le théâtre, de leurs causes et de leurs effets. Dans toutes les conditions de la société, l'homme a le plus grand intérêt à connaître, à étudier ces phénomènes, qui ont une influence si marquée sur notre globe : le beau temps, le brouillard, les nuages, la pluie, la neige, la grêle, l'orage, le vent, les trombes, les aurores boréales (*voy.* Météore), etc., font ressentir trop vivement leurs effets pour que l'homme n'en ait point de tout temps recherché les causes; mais rempli de terreur à l'aspect de ces grandes scènes de la nature, son esprit s'inclinait religieusement devant des secrets qui lui paraissaient impénétrables. Nul doute pourtant que ces variations atmosphériques ne fussent soumises aux lois communes de la nature; la physique en explique plusieurs, pourquoi désespérerait-elle de les découvrir toutes? Et si les faits météorologiques exigent pour se produire certaines conditions essentielles, ne sera-t-il pas possible, à l'aide d'observations et d'études convenablement suivies, de découvrir, pour la production de chaque météore, d'abord les conditions exigées, ensuite l'état de choses nécessaire ou au moins favorable, enfin les causes premières qui rendent possible cet état de choses? Alors la météorologie pourra devenir une science positive. Jusqu'ici, il faut bien le dire, elle existe à peine. La composition de l'air (*voy.*) est tout au plus déterminée: nul instrument n'y saurait indiquer des variations que nos organes nous rendent pourtant sensibles. Les procédés d'évaporation, de congélation, de dégel n'ont point encore été assez étudiés, non plus que l'action des agents invisibles, la lu-

mière, le calorique, l'électricité. Aucune théorie des vents n'est complétement satisfaisante; les changements journaliers de hauteur du baromètre, les variations de la température, l'hygrométrie de l'air (*voy.* tous ces mots), etc., n'ont pas encore reçu d'explication suffisamment liée à l'observation. Mais à voir l'ardeur avec laquelle on se livre à l'étude des phénomènes célestes, l'invention de nouveaux instruments et le perfectionnement des anciens, l'exactitude et le soin apportés aux observations, les succès obtenus dans toutes les sciences qui prêtent leur secours à la météorologie, on peut espérer que les progrès de cette science seront d'autant plus rapides qu'ils ont été plus tardifs. — *Voir* De Luc, *Idées sur la Météorologie*; Cotte, *Traité de Météorologie*; Lampadius, *Grundriss der Atmosphærologie*; Daniell, *Meteorological Essays and Observations*; Kæmtz, *Manuel de Météorologie* (en allemand, Halle, 1831-32, 2 vol.). L. L.

MÉTÉOROMANCIE, *voy.* DIVINATION, T. VIII, p. 334.

MÉTHODE (μέθοδος, de μετὰ, et ὁδὸς, chemin, route). Dans son sens général et étymologique, la méthode est une direction, une voie vers quelque chose; dans son sens philosophique et usuel, c'est encore une voie ou une direction, seulement on la restreint à un objet déterminé, spécialement à l'acquisition des connaissances, quelquefois même à la manière pratique de faire une chose. Dans tous les cas, la méthode est si importante, c'est si bien la condition nécessaire de notre réussite en tout ce que nous entreprenons, qu'il n'y a pas dans la langue française de mot plus usité que celui-là.

Sous le point de vue purement philosophique et abstrait, c'est-à-dire en considérant les opérations de l'esprit en général, et abstraction faite des objets auxquels elles s'appliquent, on trouve qu'il n'y a exactement que deux méthodes : la méthode *analytique* ou *de résolution*, et la méthode *synthétique* ou *de composition*.

Condillac a parfaitement représenté, dans sa Logique, la première de ces méthodes. Il suppose un château dominant sur une campagne vaste, abondante et variée; on y arrive pendant la nuit; le lendemain matin, on ouvre les fenêtres un instant, et on les referme presque aussitôt. Les spectateurs ont vu pendant cet instant un immense panorama; mais qu'en connaissent-ils? presque rien, parce qu'ils n'ont vu qu'un ensemble, et qu'ils n'ont pu descendre aux détails. Si les fenêtres se rouvrent pour eux, s'ils peuvent étudier successivement et séparément chaque objet ou chaque groupe d'objets, décomposer en un mot ou *analyser* tout ce qu'ils voient, alors ils connaîtront et connaîtront bien tout ce qu'ils auront remarqué dans ce vaste tableau. Or, la nature ne nous présente jamais que des ensembles de qualités; pour connaître les objets, quels qu'ils soient, il faut en démêler et en étudier successivement tous les éléments : il n'y a pas d'autre moyen d'arriver à la connaissance des choses; et c'est là, strictement, ce qu'on nomme la *méthode analytique*. On conçoit cependant que l'opération de notre esprit par laquelle nous avons décomposé les objets ne suffit pour nous les faire connaître qu'à la condition que nous n'oublierons pas leur ordre ni celui de leurs parties. Ce ne serait pas connaître un palais que de savoir exactement combien il a de fenêtres, combien de portes, combien de colonnes, de quelle matière et de quelle forme elles sont, si l'on ne savait en même temps où tout cela se trouve placé; comme ce ne serait pas connaître le corps humain que de savoir qu'il comprend une tête, un tronc et quatre membres, si l'on ne savait aussi comment ces parties sont disposées et tiennent les unes aux autres. Ainsi, pour qu'une chose nous soit bien connue, il faut qu'à l'opération de l'esprit qui décompose, succède l'opération qui recompose ou met ensemble : c'est ce qu'on nomme une *synthèse*. Les deux opérations, également naturelles et nécessaires à l'esprit humain, nous font connaître, l'une, savoir l'analyse, les propriétés spéciales des individus; et l'autre, savoir la synthèse, les propriétés des classes, des genres, des espèces, etc., et en d'autres termes, les définitions des noms appellatifs. Voilà la méthode dans ce qu'elle a de plus général.

Considérée quant à l'enseignement, la

méthode est *analytique* quand elle se fonde sur l'analyse ; elle est *synthétique* quand elle s'appuie sur la synthèse. On peut dire *à priori* qu'il n'y a point de méthode exclusivement analytique, ni exclusivement synthétique : que serait-ce, en effet, qu'un enseignement où l'on ne donnerait que des exemples particuliers sans aucune généralisation, ou des principes généraux sans aucune application particulière, sans aucun exemple. Toutefois, comme le maître qui enseigne procède presque nécessairement par des règles, qui sont des principes abstraits et généraux, on appelle la synthèse *méthode de doctrine* ou *d'enseignement ;* et par opposition, l'analyse s'appelle *méthode de découverte*, parce que c'est le seul moyen que nous ait donné la nature d'arriver par nous-mêmes à des notions nouvelles.

Que la méthode soit analytique ou synthétique, il y a des principes généraux qui s'appliquent à l'une et à l'autre ; ces principes, formulés d'abord par Descartes dans son *Discours de la Méthode* (2e partie), ont été depuis répétés sous la même forme ou sous une forme un peu différente par tous les maîtres de logique. Voici comment Dumarsais les présente : 1° aller toujours du connu à l'inconnu ; 2° concevoir nettement et distinctement le point précis de la question ; 3° écarter tout ce qui y est inutile ou étranger ; 4° n'admettre jamais pour vrai que ce que l'on connait évidemment être vrai ; 5° éviter la précipitation et la prévention ; 6° ne comprendre dans ses jugements rien de plus que ce qu'ils présentent à l'esprit ; 7° examiner si le jugement est fondé sur le motif extérieur et propre qu'il suppose ; 8° prendre pour vrai ce qui paraît évidemment vrai, pour douteux ce qui est douteux, et pour vraisemblable ce qui n'est que vraisemblable ; 9° diviser le sujet dont il s'agit en autant de parties que cela est nécessaire pour l'éclaircir et le bien traiter ; 10° faire partout des dénombrements si entiers qu'on puisse s'assurer de ne rien omettre. Tels sont les principes qui s'appliquent à toute méthode, quelque générale que soit la signification qu'on donne à cette expression.

Dans un sens plus restreint, le mot *méthode* exprime les divers moyens employés par un professeur pour instruire ses élèves, par un médecin pour traiter ses malades, par un fabricant pour produire les objets de son commerce, etc.

La *méthode* proprement dite d'un professeur diffère du mode d'enseigner, du procédé et des exercices : c'est l'ordre et la suite des choses que l'on apprend ; c'est la disposition des parties de la science en tant que ces parties se suivent, s'enchaînent et dépendent les unes des autres. Cet ensemble des parties d'une science quand il est réuni en corps d'ouvrage écrit, s'appelle un *traité ;* on ne lui donne que le nom de *méthode*, quand il est exposé verbalement *.

C'est dans ce sens qu'on a distingué particulièrement la *méthode mathématique*, ou, comme on disait autrefois, la *méthode des géomètres*. Les géomètres, dit Dumarsais, commencent par les définitions, afin de ne laisser aucune ambiguïté dans les termes ; ils n'emploient dans ces définitions que des termes connus ou expliqués ; ils établissent ensuite des principes clairs et évidents, par exemple : que le tout est plus grand que quelques-unes de ses parties prises en particulier ; puis ils prouvent les propositions un peu obscures ou difficiles par les définitions qui ont précédé, ou par les axiomes qui ont été d'abord expliqués ou qui leur ont été accordés, ou enfin par des propositions qui ont déjà été démontrées. On comprend tout l'avantage d'une pareille méthode : aussi tend-elle à s'introduire de plus en plus dans toutes les sciences réelles et positives.

Pour les méthodes de classification *naturelles* ou *artificielles*, en histoire naturelle, nous renvoyons aux mots Histoire naturelle (T. XIV, p. 74 et suiv.), Botanique (T. III, p. 740 et suiv.), Classification, Familles naturelles, et aux art. Tournefort, Linné, Lamarck, Jussieu, Candolle, Cuvier, etc.

B. J.

MÉTHODE (saint), *voy.* Cyrille.

MÉTHODISME, nom sous lequel on

(*) Les traités de musique gardent pourtant plus spécialement le nom de *méthodes*, quoiqu'ils soient écrits ; ainsi l'on dit une *méthode pour apprendre à jouer du violon*, etc.

désigne généralement aujourd'hui, dans l'Église protestante, un rigorisme religieux très répandu en tous pays. Mais, dans l'origine, ce nom était celui d'une secte ainsi appelée à cause de l'esprit méthodique qui présidait aux études de son fondateur John Wesley, lequel avait reçu de ses condisciples, à l'université de Cambridge, le surnom de *Méthodiste*. Nous retracerons les commencements de cette secte à l'art. WESLEY : ici nous en ferons connaître l'esprit, et à l'art. PIÉTISME, nous la verrons occasionner dans l'Église protestante un schisme profond qui, des États-Unis et de l'Angleterre, s'étend aussi à divers pays du continent de l'Europe. Dans ce sens étendu, le méthodisme est le piétisme protestant. Il menace d'absorber l'Église dont il est sorti, tant est grande l'influence qu'il exerce.

Dans l'association méthodiste proprement dite, les laïcs sont partagés en classes et en bandes qui se réunissent, au moins une fois par semaine, sous la direction d'un chef qui reçoit leurs confidences spirituelles et les encourage dans leurs tentatives de prosélytisme. Les ministres se réunissent en assemblées annuelles dans le but d'envoyer des députés à la conférence qui a lieu tous les 4 ans et à laquelle est confiée le soin de choisir 6 surveillants (qu'on nomme évêques aux États-Unis), espèce d'inspecteurs généraux nomades qui confèrent les ordres, assignent à chaque prédicateur le lieu où il doit exercer pendant 3 ans et qu'il doit quitter à leur premier signal, veillent à l'application rigoureuse d'un code appelé *discipline*, se chargent de distribuer les dons, règlent les honoraires des prédicateurs, les pensions des veuves et des enfants, et jugent en dernier ressort toutes les questions ecclésiastiques et financières qui peuvent s'élever au sein de la société. Ce n'est qu'aux États-Unis que cette organisation, qui pourrait blesser les susceptibilités des membres de l'Église anglicane, reçoit son entier développement, la chute de l'Église régulière à l'époque de l'émancipation des colonies ayant permis à Wesley d'y jeter les fondements d'une Église nouvelle, qui compte maintenant, dit-on, 2,800,000 prosélytes.

En Angleterre, comme les méthodistes trouvent leurs doctrines favorites exprimées d'une manière plus ou moins explicite dans les 39 articles de foi dont la souscription est obligatoire pour tous ceux qui veulent obtenir des bénéfices dans l'Église établie; comme ils prétendent même être les seuls qui en comprennent et en expliquent le sens véritable, ils n'éprouvent aucune répugnance à remplir les formalités nécessaires pour revêtir le surplis ou porter la mitre; et une forte part des fonds de la société s'emploie à l'acquisition de bénéfices et de droits de présentation, ou à bâtir d'élégantes succursales dont ils désignent les desservants. C'est du haut de ces chaires que les ministres méthodistes s'emparent de l'esprit des classes élevées qui croiraient déroger à certaines convenances de position si elles se séparaient de l'Église épiscopale, pendant que le peuple se presse par centaines et par milliers autour du prédicateur qui, dans une grange ou au pied d'un arbre, l'électrise par une éloquence quelquefois burlesque, souvent grossière, mais toujours entraînante et passionnée. Le méthodisme habile exploite ainsi, avec un égal succès, l'attachement indolent et routinier de l'aristocratie à l'Église établie et aux *manches de linon;* et la sympathie instinctive du peuple pour un culte indépendant et un orateur sorti de son sein, et il cumule les avantages solides de fortune et de position qu'offre en Angleterre la hiérarchie ecclésiastique avec tous ceux qui résultent du zèle fervent de l'esprit de secte.

Si l'on demandait quelles sont les doctrines de ces méthodistes qui constituent, dans le monde politique, une puissance avec laquelle tous les partis sont obligés de compter; qui interviennent dans la société pour condamner comme de coupables distractions et au profit de je ne sais quelles idées étroites et fanatiques tous les nobles travaux de l'intelligence, tous les doux plaisirs de l'imagination, couvrant la vie d'un vêtement de deuil, et chassant le poëte de la république, sans même le couronner de fleurs; qui signalent leur présence au foyer domestique par les dissensions qu'engendre la fureur du prosélytisme ou par l'éloignement égoïste qui résulte de l'orgueil spi-

rituel des élus, la réponse serait difficile.

Leurs doctrines de prédilection, celles de l'intervention spéciale de la Providence et la nullité des œuvres, à l'aide desquelles ils remuent le monde chrétien et païen, ne seraient pas répudiées textuellement par l'Église anglicane, ni par sa sœur aînée de Rome; seulement celles-ci n'en parlent qu'avec une sage réserve, en évitent les applications hasardées et les laissent autant que possible à l'état de théories, quand le méthodisme les prêche à l'exclusion de toute autre, et les pousse jusqu'à l'exagération.

Que la foi ou les œuvres soient la condition du salut, c'est là une question purement théologique, qui ne mettra jamais la société en péril aussi longtemps qu'il sera convenu que la pureté des mœurs est le corollaire nécessaire de la pureté de la foi; mais dire que la foi se révèle par des illuminations subites, des transes et des extases, et n'existe point sans elles; qu'une vie tout entière de piété et de vertu n'offre aucune garantie à la conscience et ne rassure nullement sur l'avenir, si l'on ne peut préciser le jour et l'heure où à force de larmes, de cris et de convulsions, on a acquis la conviction intime qu'on est au nombre des élus, privilége qui ne peut plus se perdre, quels que soient les égarements du pécheur, c'est là un dogme qui fait de la cellule du meurtrier un séjour, non de douleur et de repentir, mais de transports indécents et de confiance extatique; il environne de craintes chimériques le lit de mort du chrétien humble et naïf, qui, ayant consacré à Dieu toute son existence, n'a pas de conversion à raconter; il donne lieu tantôt à une folle jactance, tantôt à un morne désespoir, ébranle l'imagination par les terreurs les plus sombres, surexcite les organisations frêles, et détruit trop souvent la vie ou la raison.

Il serait toutefois injuste de refuser aux méthodistes le mérite d'avoir occasionné dans l'Église anglicane une réaction salutaire, d'avoir beaucoup fait, quoique avec des vues étroites, pour l'instruction populaire, et d'avoir porté les influences civilisatrices du christianisme dans ces régions impures de la société qu'un zèle moins fervent aurait abandonnées, et où des enseignements plus rationnels auraient échoué. Il serait surtout injuste de ne pas rendre hommage au dévouement avec lequel ils se sont livrés, au péril même de leur vie, à l'enseignement religieux des esclaves; à l'ardeur avec laquelle ils ont embrassé, et comme société et comme individus, la cause glorieuse de leur émancipation. Ils ont reconnu dans toute leur plénitude les droits des hommes de couleur qui, dans leurs églises du moins, prient à côté de leurs concitoyens : aussi leurs rangs se trouvent-ils grossis par 83,000 membres de cette classe opprimée. Du reste, tout en déplorant le fanatisme des unes et l'absurdité des autres, il faut reconnaître que chaque secte a eu le mérite de mettre en relief quelque vérité abstraite tombée en oubli, quelque qualité morale qui courait risque d'être négligée; et si le méthodisme n'avait en lui quelque principe vital qui le rend propre à remplir un certain rôle dans l'histoire de la civilisation, il aurait disparu avec l'homme remarquable qui l'a fondé, ou du moins avec la génération qu'il avait formée, au lieu de compter comme aujourd'hui, seulement dans la Grande-Bretagne, 630,000 prosélytes et 1,800 prédicateurs ambulants, sans parler de 300 missionnaires ecclésiastiques disséminés sur tous les points du globe. M. M-EU.

MÉTHUSALAH, *voy.* MATHUSALEM.

MÉTIER. On donne ce nom à des machines qui servent à la confection d'étoffes (*voy.*) diverses. La bonneterie se fabrique sur le métier dit à bas (*voy.* ce mot); nous avons parlé des métiers de haute et de basse lisse pour la tapisserie, au mot LISSE; le métier à broder n'est autre chose qu'un châssis sur lequel on tend l'étoffe (*voy.* BRODERIE); nous n'avons pas non plus à nous occuper de celui qui sert à la passementerie (*voy.*); un autre métier encore est en usage pour le tissage des toiles, des draps, des couvertures, etc., et le même mécanisme s'emploie dans la fabrication des étoffes de prix: c'est lui que nous allons décrire en ajoutant les perfectionnements qu'il a dû au génie de Jacquard.

Dans le métier ordinaire, un certain nombre de fils parallèles, tendus également entre deux rouleaux ou *ensouples*,

composent ce qu'on nomme la *chaîne*. Chacun de ces fils passe isolément entre les dents d'un *peigne* ou *ros*, formé d'un nombre égal de petites lames minces et régulières qui le séparent des deux fils voisins. Ce peigne est fixé dans une châsse ou battant mobile qui reçoit, autour d'un axe, un mouvement oscillatoire déterminé par la main du tisseur ou par un agent mécanique, de sorte que le peigne parcourt un arc de cercle assez grand. Au-delà du peigne, chaque fil de la chaîne passe en outre dans un anneau, soit en fil, soit en verre, suspendu de manière que si, par un moyen mécanique quelconque, on fait monter ou descendre l'anneau, le fil qui le traverse s'élève ou s'abaisse avec lui, son élasticité lui permettant de céder à la traction. Dans le tissage ordinaire, ces anneaux sont en fil et disposés entre deux tringles de bois. Deux séries de ces anneaux sont nécessaires pour un tissu uni : dans l'une passent tous les fils pairs de la chaîne; l'autre reçoit tous les fils impairs. Ce sont ces anneaux ou fils qu'on appelle *lisses* (*voy.*); les séries portent aussi ce nom, ou prennent quelquefois celui de *lames*. On comprendra maintenant que les choses étant disposées de façon qu'en appuyant sur une pédale, une des lisses ou série d'anneaux s'élève tandis que l'autre s'abaisse, il en résulte que les fils de la chaîne se séparent un à un; qu'une moitié, celle des fils pairs, par exemple, s'élève; que l'autre moitié, c'est-à-dire tous les fils impairs, s'abaisse; et qu'ainsi inclinés les uns par rapport aux autres, ils forment entre eux un angle plus ou moins grand, selon que la traction de la pédale et des lisses est plus ou moins forte. Les fils étant séparés de la sorte, on fait passer, on *lance* entre eux, et en avant du peigne, la *navette*, morceau de bois sur lequel est enroulé un fil qui, dans sa marche rapide, se déroule horizontalement en une direction perpendiculaire aux fils de la chaîne, qu'il traverse, ceux qui sont abaissés, en dessus, ceux qui sont élevés, en dessous. Ce fil prend le nom de *trame;* et une longueur égale à la largeur du tissu, c'est-à-dire ce qui s'en déroule à chaque passage de la navette, s'appelle une *duite*.

Lorsqu'une duite est jetée, on amène en avant le peigne, qui régularise sa position et la serre plus ou moins contre les duites précédentes, en sorte que le tissu est d'autant plus serré que le peigne agit avec plus de force contre la trame. Dès que la duite a été ainsi serrée par le peigne, le tisseur appuie le pied sur une autre pédale qui renverse la disposition précédente des fils de la chaîne, c'est-à-dire que les fils impairs sont élevés par leurs lisses, tandis que les fils pairs sont abaissés par les leurs, mais de manière à former entre eux le même angle d'inclinaison qu'auparavant. La duite, précédemment jetée, se trouve alors enveloppée par les fils de la chaîne qui se sont croisés sur elle. On fait passer une nouvelle duite en retour, et ainsi de suite de droite à gauche, puis de gauche à droite. C'est ainsi qu'on produit les tissus les plus simples, les tissus unis, qui, comme on le voit, se composent de fils longitudinaux parallèles s'entrecroisant alternativement autour de fils transversaux également parallèles, de manière que les fils qui recouvrent le dessus d'une duite recouvrent le dessous de la duite suivante, et réciproquement; ce dont on peut s'assurer par la seule inspection d'un morceau de toile ou de tout autre tissu uni, taffetas, etc.

Mais si, au lieu de deux lisses, on en emploie un plus grand nombre, par exemple quatre, et que les anneaux consécutifs de la même lisse reçoivent les fils de la chaîne de quatre en quatre; si enfin la disposition des lisses est telle que, lorsque l'une d'elles s'est élevée, elle reste dans cette position pendant le passage de deux duites pour s'abaisser ensuite, en sorte qu'il y en ait toujours deux d'élevées, quoiqu'il n'y en ait qu'une de changée à chaque passage de la navette, il en résultera un croisement des fils qui donnera au tissu un aspect chevronné. L'espèce de tissu ainsi produit prend le nom de *croisé:* tels sont les coutils, les mérinos, etc.

En multipliant le nombre des lisses, on peut faire varier beaucoup l'apparence du tissu, chaque fil de la chaîne pouvant passer sur une plus ou moins grande quantité de fils de trame, avant de traverser d'une face à l'autre du tissu, c'est-à-dire de l'endroit à l'envers. Si l'on organise le mouvement de ces lisses de manière

que deux ou plusieurs fils consécutifs de la chaîne traversent le tissu entre les deux mêmes duites et passent tous aussi sur le même nombre de duites avant de retraverser le tissu, on obtient alors un dessin régulier formant des côtes obliques allant d'une lisière à l'autre; ces côtes pourront être plus ou moins chevronnées et représenter des carreaux, des losanges, etc.

Supposons maintenant que certains fils de la chaîne soient élevés ou abaissés pendant le passage d'un nombre de duites plus ou moins grand que celui qui détermine le croisement régulier des autres fils de la chaîne, il en résultera, pour les points du tissu où ces fils auront été placés dans des conditions différentes des autres fils, une apparence particulière. Si ces fils ont été abaissés, la trame sera plus à découvert en ce point à la surface supérieure, et plus recouverte de l'autre côté; le contraire aura lieu si les fils ont été élevés. Enfin la différence sera encore plus sensible si la trame est d'une autre matière ou d'une autre couleur que la chaîne. Si donc, par un moyen quelconque, on peut choisir tels ou tels fils de la chaîne pour les soustraire à l'entrecroisement régulier des autres fils, ce choix produira un dessin ou un ornement plus ou moins parfait suivant le goût de la personne qui fera agir les fils. On parvient à ce résultat en rendant les anneaux indépendants les uns des autres et en tirant en temps utile les cordes auxquelles les lisses sont attachées par groupes séparés. Mais comme il serait impossible à l'ouvrier de savoir quels groupes de lisses il doit tirer à chaque instant pour les besoins du dessin qu'il exécute, si sa mémoire ou son intelligence devait seule les lui indiquer, on a eu recours à un autre ouvrier, nommé *liseur*, qui suit le dessin sur une feuille de papier où il est tracé au moyen d'un nombre considérable de petits carreaux, formés par des lignes perpendiculaires entre elles. Chacun de ces carreaux figure le point de croisement d'un fil de la chaîne et d'un fil de la trame, et leur coloration différente sur le dessin indique si, en ce point, le fil de la chaîne doit être levé ou abaissé. Des lignes plus grosses, disposées de dix en dix ou de cinq en cinq, permettent au liseur de reconnaître rapidement les cordes à tirer pour lever les fils de la chaîne indiqués par le dessin. A sa voix, un autre ouvrier, nommé *tireur de lacs*, tire les cordes convenables, et le tisseur lance la navette. Plusieurs navettes, chargées de trames de diverses couleurs sont à sa disposition; s'il lance celle que demande le dessin, qu'elle lui soit indiquée par le liseur ou par un fil semblable adapté aux groupes de lisses levées par le tireur de lacs, il produira non-seulement des dessins très variés de formes, mais aussi de couleurs; seulement, la lenteur d'un pareil procédé devait arrêter la production des étoffes brochées, que l'on fabriquait ainsi, et l'on comprend toute l'importance de l'invention de Jacquard (*voy.*), dont le résultat fut de supprimer le travail du liseur et du tireur de lacs, en sorte que le tisseur peut à lui seul et plus facilement produire le dessin désiré.

Dans le métier Jacquard, chaque lisse ou groupe de lisses est adapté, au moyen d'une ficelle, à une tige verticale en fil de fer terminée en haut par un crochet. Ces tiges sont disposées sur plusieurs rangs; un poids ou petit plomb suspendu au-dessous de chaque lisse, les ramène à l'état libre lorsque rien n'agit sur elle. Chaque tige verticale traverse un œil pratiqué dans une autre tige ou aiguille horizontale, ce qui forme deux systèmes d'aiguilles en nombre égal. Les aiguilles horizontales sont aussi disposées sur plusieurs rangs et guidées, par des trous percés à cet effet, dans deux pièces de l'appareil où elles ont un mouvement de va-et-vient horizontal; l'une de ces pièces porte le nom d'*étui*, et chacun des trous qui y sont pratiqués renferme un petit ressort à boudin buttant contre l'extrémité de l'aiguille. Entre les rangs des aiguilles verticales et au-dessous des crochets, sont disposées des lames métalliques retenues à leurs extrémités par un châssis qui, au moyen d'un levier mu par une pédale, peut s'élever verticalement et retombe de lui-même lorsqu'on cesse d'agir sur la pédale. Ce châssis avec les lames qui le traversent se nomme *griffe;* il est convenablement guidé dans son mouvement vertical pour ne dévier ni dans un sens ni dans l'autre. Lorsqu'on appuie sur la

pédale, les lames de la griffe, en s'élevant, déterminent le soulèvement des fils de la chaîne par leur rencontre avec les crochets des aiguilles verticales; mais il ne faut généralement soumettre à l'action de la griffe qu'un certain nombre de ces aiguilles; pour cela il suffit de repousser les aiguilles horizontales correspondantes sur leur ressort à boudin: dans ce mouvement, elles entraînent les aiguilles verticales qui traversent leur œil, et, par une légère déviation, elles amènent au-dessus des lames de la griffe les crochets des aiguilles qui doivent être soulevées pour élever les fils de la chaîne avec lesquels elles sont en communication par les lisses. La disposition contraire est possible, c'est-à-dire que les aiguilles repoussées peuvent dégager les crochets en prise. Maintenant, si, pour chaque duite à jeter, on a un moyen certain, et indépendant de l'intelligence de l'ouvrier, de repousser celles des aiguilles horizontales qu'il convient de faire rentrer pour l'exécution de la partie du dessin ou du fond du tissu qui correspond à cette duite, la fabrication du tissu ouvré deviendra aussi facile que celle d'un tissu uni. Voici comment Jacquard a résolu ce problème. Nous en empruntons la description à M. Boquillon.

« Un prisme à base carrée, improprement appelé *cylindre*, et pouvant tourner sur deux tourillons, est adapté à un châssis mobile sur un axe horizontal, de manière que lorsque le châssis est dans la position verticale, une des faces du cylindre butte contre une des extrémités des aiguilles horizontales. Chaque face du cylindre est percée d'un certain nombre de trous dont chacun reçoit l'extrémité de l'aiguille horizontale qui y correspond; de sorte qu'en cet état, quelle que soit la face du cylindre en contact avec les aiguilles horizontales, aucune n'étant repoussée, aucune des aiguilles verticales ne sera déviée, et que par conséquent, suivant la disposition adoptée, tous les fils de la chaîne seront soulevés, ou tous resteront en repos, si on élève la griffe. Mais si, sur la face du cylindre en contact avec les aiguilles horizontales, on a placé un carton percé de trous dont le nombre et la position auront été déterminés par la partie du dessin que doit produire la duite à jeter, les trous de ce carton laisseront en place les aiguilles horizontales qui les traverseront et pénétreront dans les trous du cylindre placés derrière, tandis que les autres aiguilles horizontales qui ne pourront pas entrer dans les trous du cylindre bouchés par le carton seront repoussées par celui-ci, dévieront les aiguilles verticales correspondantes, et qu'il en résultera, au moment de l'ascension de la griffe, l'élévation des aiguilles verticales dont les crochets seront en prise, et par conséquent le soulèvement des fils de la chaîne en communication avec ces aiguilles.

« Si maintenant nous concevons un nombre plus ou moins grand de cartons semblables percés chacun de trous dont le nombre et la position soient en rapport avec la partie du dessin que doit produire la duite correspondante à chaque carton; si nous concevons, en outre, tous ces cartons adaptés les uns aux autres sous forme de chaîne sans fin, et obligés d'arriver, dans leur ordre successif, sur la face du cylindre en contact avec les aiguilles horizontales, nous comprendrons comment, sans aucune préoccupation du tisseur, les fils de la chaîne convenables au dessin se trouveront levés à chaque duite, et comment un dessin régulier pourra se trouver produit sans l'intervention du liseur de dessin et du tireur de lacs. Si enfin les choses sont disposées de manière que lorsque la duite doit être d'une couleur différente, un fil de cette couleur se montre après l'une des lisses soulevées, le tisseur reconnaîtra par là la navette qu'il doit lancer, et il ne lui faudra qu'un faible degré d'intelligence et d'attention pour produire ces magnifiques tissus si variés de dessin et de couleur qui étonnent l'imagination par leur régularité et leur éclat. »

Tels sont les principes sur lesquels Jacquard a fondé son ingénieuse machine, et qui, quelles qu'aient été d'ailleurs les modifications qu'on a tenté d'introduire dans la construction de l'appareil, ont toujours été respectés par tous ceux qui ont cherché et réussi à le perfectionner. Tout ne lui appartient pourtant pas dans cette belle invention. Il paraît, en effet,

que Vaucanson avait imaginé un *cylindre* qui, percé de trous convenables pour un dessin (lequel ne pouvait être que très simple), laissait passer ou arrêtait, suivant les trous qu'il présentait, des aiguilles faisant dévier les fils de la chaîne. D'un autre côté, Falcon aurait eu l'idée d'employer des cartons percés de trous seulement aux endroits voulus, de sorte que chaque carton devait être présenté séparément aux aiguilles. Par une combinaison heureuse, Jacquard donna la vie à ces deux principes qui, employés isolément, étaient restés sans résultats.

Le métier de Jacquard fournit à la France, et surtout à Lyon, les moyens d'augmenter ses produits dans le genre où une supériorité incontestable lui est acquise, la fabrication des tissus façonnés. Lyon, qui avait perdu une partie de ses débouchés pour les étoffes unies, devait les retrouver pour celles où le talent de ses tisseurs pouvait s'allier au goût de ses dessinateurs. Jacquard assura le succès de cette révolution dans l'industrie lyonnaise. Son métier affranchit en même temps la classe ouvrière d'un travail où se perdait la santé des enfants qui, pour tirer les lacs, étaient obligés de conserver pendant des journées entières des attitudes forcées qui déformaient leurs membres et abrégeaient leur vie. Mais ce métier ne s'appliqua pas seulement à la soierie : bientôt on en fit usage pour le tissage des laines, des cotons, aussi bien que pour les étoffes de soie mêlées d'or et d'argent. Saint-Étienne et Saint-Chamond l'appliquèrent aux rubans; Paris et la Picardie, à la fabrication des châles; Avignon et Nîmes, à la florence et aux autres tissus variés; l'Angleterre l'importa pour le perfectionner, et Manchester en monta un grand nombre; la Prusse se l'appropria aussi avec succès, et l'invention de Jacquard est aujourd'hui un des plus puissants agents de l'industrie. L. L.

MÉTIERS, Arts et Métiers, Artisan. On donne le nom de *métiers* aux professions manuelles qui pourvoient surtout aux besoins immédiats de la vie, et qui se bornent à un certain nombre d'opérations mécaniques ayant pour but un même ouvrage que l'ouvrier recommence plusieurs fois. Ainsi ce mot s'oppose naturellement à l'art (*voy.*) qui, dominé par l'idée du beau, cherche à le réaliser de mille manières différentes. Cependant il est peu de métiers qui, cultivés avec intelligence, ne puissent devenir des arts véritables, et c'est aux arts que tous doivent leurs progrès. Ce fut donc une noble pensée d'accoupler ces deux mots pour désigner l'ensemble des travaux mécaniques, dans lesquels l'intelligence qui crée et le bras qui exécute ont désormais besoin de se réunir pour enfanter ces chefs-d'œuvre de l'industrie qui sont la gloire en même temps qu'ils font la richesse de certains pays de l'Europe. L'homme livré par état aux travaux mécaniques et qui exécute dans tout leur ensemble ceux qui appartiennent à une des professions industrielles, s'appelle *artisan* : tels sont le serrurier, l'ébéniste, le bottier, etc. En s'élevant d'un degré, en joignant l'exécution libre et intelligente, l'invention, à la simple reproduction exacte et habile, il devient *artiste* (*voy.*), comme l'est aussi quelquefois l'horloger, l'orfévre-ciseleur, le coutelier, le mécanicien. L'artisan travaille pour son compte, dans des proportions bornées, le plus souvent dans un atelier (*voy.*) où le *maître* est aidé d'un très petit nombre de *compagnons* (*voy.* Compagnonnage), dont chacun, à la suite d'un long apprentissage (*voy.*), connaît plus ou moins toutes les parties de son état*. C'est là ce qui les distingue des ouvriers de fabriques, réunis en grand nombre dans de vastes établissements (*voy.* Fabrique, Manufacture, Industrie), où chacun n'exécute qu'une certaine portion du travail, en répétant constamment la même opération. La profession d'un métier non-seulement rend l'homme utile à ses semblables, mais elle peut le mettre sur la voie des plus belles découvertes. Jacquard (*voy.*), comme tant d'autres, n'était qu'un artisan.

La dénomination de *Conservatoire des arts et métiers* a été donnée à un célèbre musée de machines auquel nous avons consacré un article spécial. Quelques années avant son établissement, Chaptal,

(*) Pour les arts et métiers en France, *voir* la Statistique de la France, par M. Schnitzler, 2e partie, intitulée *De la création de la Richesse ou des intérêts matériels*, t. Ier, p. 329 et suiv.

ministre de l'intérieur, avait ordonné la création de deux *Écoles d'arts et métiers*, qui par la suite ont été transportées l'une à Angers, et l'autre à Châlons-sur-Marne. L'enseignement à la fois théorique et pratique que l'on reçoit dans ces écoles est destiné à former des ouvriers instruits et surtout des chefs d'ateliers capables de diriger les travaux des fabriques. Depuis, d'autres établissements analogues ont été formés; qu'il nous suffise de citer l'École centrale des arts et métiers à Paris, et l'École de la Martinière, à Lyon. — Nous parlerons des traités ou descriptions d'arts et métiers au mot Technologie. D. A. D.

MÉTIS (de *mixtus*, mélangé), *voy.* Accouplement, Croisement et Hybrides.

MÉTON, mathématicien d'Athènes qui vivait dans le v^e^ siècle av. J.-C., est surtout célèbre par l'invention d'un cycle lunaire ou période de 19 ans au bout de laquelle les nouvelles lunes reviennent au même jour de l'année solaire et presque aux mêmes heures. Après avoir partagé l'année lunaire en mois de 30 et de 29 jours, dits *pleins* et *caves*, on avait d'abord imaginé une période de 8 ans (l'*octaétéride*) qui contenait trois mois intercalaires, qu'on nommait *embolismiques* ainsi que les années où ils se trouvaient; mais cette méthode n'étant pas suffisante pour corriger les erreurs, on prit une période de 16 ans (*hectodécaétéride*) qui n'était guère plus exacte, et qui fit place à l'*ennéadécaétéride* de Méton, dont l'erreur n'était que d'environ 6 heures ou un quart de jour. Calippe réduisit cette erreur en proposant une période quatre fois plus longue, au bout de laquelle on supprimait un jour (*voy.* Calippique). Mais la période de Méton parut suffisante pour les usages civils. Tous les ans, on marquait dans quelle année du cycle on se trouvait, ce qui permettait de déduire facilement l'époque de la nouvelle lune; on eut même l'idée d'indiquer dans les annuaires quel jour elle arrivait dans chaque mois de l'année pour chacune de ces 19 années: ainsi chaque mois avait 19 jours à côté desquels on marquait un des 19 premiers chiffres indiquant en quelle année du cycle ce jour serait celui de la nouvelle lune. Ces chiffres étaient écrits de manière à se faire distinguer, en lettres d'or, disent les uns, et de là le nom de *nombres d'or* qui leur a été donné. « D'autres pensent, dit Delambre, que le nombre destiné à marquer la nouvelle lune était exposé en public sur un tableau qu'on renouvelait chaque année, et où l'on marquait en outre les levers et les couchers des principales étoiles et autres articles les plus intéressants de l'annuaire; et comme le nombre lunaire était le plus universellement utile, on le distinguait des autres en l'écrivant en lettres d'or. » On se sert aujourd'hui de l'épacte (*voy.*) pour trouver les jours de la lune. *Voy.* Cycle, Année (T. I^er^, p. 788), et Calendrier (T. IV, p. 505).

Méton avait élevé dans la place publique un instrument qu'on a désigné sous le nom d'*héliotrope*. Delambre pense que c'était un gnomon dont les ombres indiquaient les jours où le soleil se trouvait dans l'un ou l'autre tropique. Au moyen de cet instrument, il observa (l'an 430 av. J.-C.) un solstice qui nous a été conservé par Ptolémée. Le scoliaste d'Aristophane dit que Méton était un astronome excellent, et pourtant le poëte lui fait jouer un rôle assez ridicule dans la comédie des *Oiseaux*. L. L.

MÉTONOMASIE (de μετὰ et ὄνομα, nom), changement de nom. Ce mot sert à désigner l'action des pseudonymes qui, par divers motifs, prennent d'autres noms que les leurs. Les exemples en sont fréquents dans l'antiquité, et le juif Philon consacre un de ses livres aux raisons morales des métonomasies de l'Écriture sainte. Peu de matières seraient plus curieuses à étudier que les changements de noms propres dans l'histoire et dans la littérature. On trouverait pour raison principale de ces changements, chez les anciens, que les noms étaient significatifs, qu'ils rappelaient des qualités physiques ou morales, des services rendus, de grands événements, etc. Outre les causes plus variées qui ont déterminé ces changements parmi les modernes, il faudrait admettre le caprice. Nos écrivains ont eu toute latitude à cet égard, et beaucoup d'entre eux se sont déguisés sous plusieurs noms. *Voy.* Pseudonymes. J. T-v-s.

MÉTONYMIE (*μετωνυμία*, changement de nom). Ce trope consiste à donner un nouveau sens à un nom, en vertu d'un rapport de corrélation aperçu par l'esprit entre l'être désigné d'abord par ce *nom* (*ὄνομα*) et l'être auquel ce nom s'applique ou se *transporte* (*μετὰ*). La différence entre les métonymies et les métaphores est établie dans l'art. MÉTAPHORE. On reconnaît pour principales métonymies celles 1° de la *cause : Mars* pour la guerre; *Virgile* pour les œuvres de cet auteur; 2° de *l'effet :* leur *perte* pour ce qui sera la cause de leur perte, dans ce vers de la Henriade :

Il fait tracer leur *perte* autour de leurs murailles;

3° de l'*instrument :* le *pinceau* pour la peinture ou pour les peintres; 4° du *contenant :* le *verre* pour la liqueur qu'il contient; la *France* pour ses habitants; 5° du *lieu :* l'*elbeuf*, le *sedan* pour les draps d'Elbeuf et de Sedan; le *champagne* pour le vin fait en Champagne; 6° du *signe :* la *couronne*, le *sceptre*, pour la puissance royale, la *tiare* pour la papauté, la *houlette* pour la condition de berger, l'*olivier* pour la paix, etc.; 7° du *physique*, par cette habitude que nous avons de rapporter à certaines parties du corps certaines affections morales : *cœur* pour courage, *entrailles* pour sensibilité, homme de *tête* pour homme d'intelligence et de résolution; 8° du *maître* ou du *chef :* tel *général* pour son armée, tel *chef* de parti pour ses partisans; 9° de la *chose* pour le maître : cent *chevaux* pour cent cavaliers.

Il y a d'autres métonymies qui ont des noms spéciaux, comme les *antonomases* (que nous rapportons plutôt à la synecdoque), et les *métalepses* (*voy.* ces mots). Quant à celles de l'*abstrait* pour le *concret*, nous les regardons avec M. Fontanier comme des synecdoques (*voy.* ce mot). J. T-v-s.

MÉTOPE (de *μετὰ*, et *ὀπὴ*, trou), *voy.* FRISE.

MÉTOPOSCOPIE ou MÉTOSCOPIE (de *μέτωπον*, front, et *σκοπιὰ*, observation), *voy.* PHYSIOGNOMONIE.

MÈTRE, SYSTÈME MÉTRIQUE. En voyant le nombre prodigieux de mesures (*voy.*) en usage non-seulement chez les différents peuples, mais dans la même nation, leurs divisions bizarres et incommodes pour les calculs, la difficulté de les connaître et de les comparer, enfin l'embarras et les fraudes qui en résultent dans le commerce, l'Assemblée constituante sentit qu'elle rendrait le plus grand service à la société, en imposant à la France et en proposant à tous les peuples l'adoption d'un système de mesures dont les divisions uniformes se prêtassent le plus facilement au calcul, et qui dérivassent de la manière la moins arbitraire d'une mesure fondamentale indiquée par la nature.

Le 8 mai 1790, cette célèbre Assemblée rendit un décret d'après lequel le roi des Français devait engager le roi de la Grande-Bretagne à réunir aux savants français, choisis par l'Académie des Sciences, un nombre égal de membres de la Société royale de Londres, pour déterminer en commun la longueur du pendule simple qui bat la seconde à la latitude moyenne de 45° et au niveau de la mer. Cette longueur devait former l'unité des mesures que les deux nations auraient ensuite propagées parmi tous les peuples civilisés. Les événements politiques ne permirent pas cette réunion, et la commission des académiciens français dut agir seule. Elle avait trois points principaux à fixer : la division du système, le choix de l'unité, et le rapport des diverses mesures à cette unité fondamentale.

L'avantage de la division en nombre égal à celui des chiffres de la numération est trop incontestable pour qu'il n'ait pas dû être admis dès l'abord. Mais il fallait se décider entre le système décimal en usage, et le système duodécimal (*voy.* ces mots) dont l'introduction eût exigé un changement complet dans nos moyens de numération et d'arithmétique. Les difficultés que présentait une pareille innovation arrêtèrent les savants commissaires et l'habitude prévalut.

« L'identité du calcul décimal, a dit Laplace, et de celui des nombres entiers ne laisse aucun doute sur les avantages de la division de toutes les espèces de mesures en parties décimales; il suffit, pour s'en convaincre, de comparer les difficultés des multiplications et des di-

visions complexes, avec la facilité des mêmes opérations sur les nombres entiers; facilité qui devient plus grande encore au moyen des logarithmes dont on peut rendre, par des instruments simples et peu coûteux, l'usage extrêmement populaire. A la vérité, notre échelle arithmétique n'est point divisible par 3 et par 4, deux diviseurs que leur simplicité rend très usuels. L'addition de deux nouveaux caractères eût suffi pour lui procurer cet avantage; mais un changement aussi considérable aurait été infailliblement rejeté avec le système de mesures qu'on lui aurait subordonné. D'ailleurs, l'échelle duodécimale a l'inconvénient d'exiger que l'on retienne les produits des douze premiers nombres, ce qui surpasse l'ordinaire étendue de la mémoire à laquelle l'échelle décimale est bien proportionnée. Enfin, on aurait perdu l'avantage qui probablement donna naissance à notre arithmétique, celui de faire servir à la numération les doigts de la main. On ne balança donc point à adopter la division décimale; et pour mettre de l'uniformité dans le système entier des mesures, on résolut de les dériver toutes d'une même mesure linéaire et de ses divisions décimales. La question fut ainsi réduite au choix de cette mesure universelle, à laquelle on donna le nom de *mètre* *. »

La longueur du pendule et celle d'un cercle terrestre sont les deux principaux moyens qu'offre la nature pour fixer d'une manière invariable l'unité des mesures linéaires. Indépendants l'un et l'autre des révolutions morales, ils ne peuvent éprouver d'altération sensible que par de très grands changements dans la constitution physique de la terre. « Le premier moyen, d'un usage facile, a l'inconvénient, dit Laplace, de faire dépendre la mesure de la distance de deux éléments qui lui sont hétérogènes, la pesanteur et le temps dont la division est d'ailleurs arbitraire, et dont on ne pouvait pas admettre la division sexagésimale pour fondement d'un système décimal de mesures. » La commission craignant d'ailleurs que le choix du pendule à 45°, quoique ce fût bien réellement la latitude moyenne, ne fût réprouvé par les peuples qui n'avaient pas cette latitude, voulut choisir une base plus large et véritablement universelle, en la prenant sur la terre elle-même. Ce moyen paraît avoir été employé de toute antiquité, tant il est naturel à l'homme de rapporter les mesures itinéraires aux dimensions mêmes du globe qu'il habite. « En sorte, dit Laplace, qu'en se transportant sur ce globe, il connaisse par la seule dénomination de l'espace parcouru, le rapport de cet espace au circuit entier de la terre. On trouve encore à cela l'avantage de faire correspondre les mesures nautiques avec les mesures célestes. Souvent le navigateur a besoin de déterminer, l'un par l'autre, le chemin qu'il a décrit et l'arc céleste compris entre les zéniths des lieux de son départ et de son arrivée : il est donc intéressant que l'une de ces mesures soit l'expression de l'autre, à la différence près de leurs unités. Mais pour cela, l'unité fondamentale des mesures linéaires doit être une partie aliquote du méridien terrestre qui corresponde à l'une des divisions de la circonférence. Ainsi le choix du mètre fut réduit à celui de l'unité des angles.

« L'angle droit est la limite des inclinaisons d'une ligne sur un plan, et de la hauteur des objets sur l'horizon; d'ailleurs, c'est dans le premier quart de la circonférence que se forment les sinus et généralement toutes les lignes que la trigonométrie emploie, et dont les rapports avec le rayon ont été réduits en tables; il était donc naturel de prendre l'angle droit pour l'unité des angles et le quart de la circonférence pour l'unité de leur mesure. On le divisa en parties décimales, et, pour avoir des mesures correspondantes sur la terre, on divisa dans les mêmes parties le quart du méridien terrestre; ce qui a été fait dans l'antiquité, car la mesure de la terre citée par Aristote, et dont l'origine est inconnue, donne 100,000 stades au quart du méridien. Il ne s'agissait plus que d'avoir exactement sa longueur.... Mais d'abord quel est le rapport d'un arc du méridien, mesuré à une latitude donnée, au méridien entier? Dans les hypothèses les plus naturelles

(*) Du grec μέτρον, mesure, parce qu'en effet c'est la mesure par excellence.

sur la constitution du sphéroïde terrestre, la différence des méridiens est insensible, et le degré décimal dont le milieu répondà la latitude moyenne est la centième partie du quart du méridien. L'erreur de ces hypothèses ne pourrait influer que sur les distances géographiques où elle n'est d'aucune importance. On pouvait donc conclure la grandeur du quart du méridien de celle de l'arc qui traverse la France depuis Dunkerque jusqu'aux Pyrénées, et qui fut mesuré, en 1740, par les académiciens français. Mais une nouvelle mesure d'un arc plus grand encore, faite avec des moyens plus exacts, devant inspirer en faveur du nouveau système des poids et mesures, un intérêt propre à le répandre, on résolut de mesurer l'arc du méridien terrestre compris entre Dunkerque et Barcelonne. » Delambre et Méchain (*voy.* ces noms) furent chargés de cette opération, qu'ils accomplirent au milieu des scènes les plus affreuses de la révolution. En même temps, Brisson, Borda, Lagrange, Laplace, Prony et Berthollet achevaient d'élever l'édifice du nouveau système en se servant d'une unité provisoire basée sur les mesures de La Caille (*voy.*) : elle avait 443 lignes $\frac{44}{100}$ de la toise de Paris (loi du 18 germinal an III, 7 avril 1795).

En 1799, la France fit un nouvel appel aux nations ses alliées, et une vaste commission fut formée pour réaliser définitivement toutes les parties du système métrique. Elle se composait de Borda, Brisson, Coulomb, Darcet, Delambre, Haüy, Lagrange, Laplace, Lefèvre-Gineau, Méchain et Prony, pour la France; Remoe et Van Swinden, pour la Hollande; Balbo et plus tard Vassali-Eandi, pour la Savoie; Bugge, pour le Danemark; Ciscar et Pedrayès, pour l'Espagne; Fabbroni, pour la Toscane; Franchini, pour la république romaine; Multado, pour la république ligurienne; et enfin Trallès, pour la république helvétique.

Les mesures de Delambre et de Méchain donnèrent au quart du méridien 5,130,740 toises. On en prit la dix-millionième ($\frac{1}{10000000}$ ou 0.0000001) partie pour former le mètre. La décimale au-dessus eût été trop grande, la décimale au-dessous trop petite, et le mètre dont la longueur est de 0.513074 toise ou 3 pieds 11.295937 lignes se trouva à peu près de la même longueur que l'aune et la demi-toise *.

On fit ensuite dériver toutes les mesures du mètre, mais non d'une manière complétement uniforme : on tâcha d'approcher le plus près possible des anciennes unités de mesure à cause de leur commodité usuelle; mais on prit toujours pour base un multiple ou sous-multiple décimal du mètre. Ainsi l'unité des mesures de superficie pour le terrain, dites mesures *agraires*, est un carré dont le côté est de 10 mètres, et qui renferme par conséquent 100 mètres carrés : on le nomme *are*. Un cube dont le côté est la dixième partie du mètre, est, sous le nom de *litre*, l'unité des mesures de capacité : c'est donc la millième partie du mètre cube. Appliqué au mesurage des bois, le mètre cube prend le nom de *stère*. L'unité des mesures de pesanteur ou poids se nomme *gramme* : c'est le poids d'un volume d'eau distillée, au maximum de densité, remplissant un cube dont le côté a pour longueur la centième partie du mètre. Pour les monnaies enfin, l'unité est le *franc* (*voy.* tous ces noms), dont le poids est de 5 grammes, composé d'un dixième de cuivre et de 9 parties d'argent, et dont le diamètre, ainsi que de toutes les autres pièces de monnaie qui s'y rattachent, est également en rapport avec le système métrique. Toutes les divisions croissantes et décroissantes du système métrique se font de dix en dix, et l'on a

(*) Depuis, on a cru pouvoir attaquer cette base en signalant quelques erreurs qui paraissent s'être glissées dans les mesures des deux savants français. Méchain s'était même aperçu d'une inexactitude qu'il n'osa malheureusement pas avouer. Les calculs de MM. Biot et Arago, dont les opérations embrassèrent une plus grande étendue de la méridienne, ont donné pour la dix-millionième partie du quart de la circonférence terrestre, 443.31 lignes, et des travaux plus récents l'ont portée à 443.39 lignes. Cette erreur ne mérite pourtant guère qu'on s'y arrête, puisqu'elle se réduit au plus à un dixième de ligne; elle n'ôte rien d'ailleurs à la beauté du système en lui-même. En attendant que la distance du pôle à l'équateur puisse être appréciée d'une manière incontestable, la valeur du mètre actuel se trouve invariablement établie par sa comparaison avec la longueur du pendule : celui dont les oscillations battent chaque seconde sous le 45° de latitude représente $0^m.993977$.

dénommé d'une manière particulière chaque dizaine de ces différentes unités, en conservant le nom de l'unité pour racines et en y joignant, comme préfixes, des noms grecs qui désignent des multiples décimaux correspondants, ou des mots latins qui désignent des sous-multiples correspondants. Ces mots sont, dans l'échelle ascendante, et en partant de l'unité : *déca* (de δέκα, dix), *hecto* (de ἑκατόν, cent), *kilo* (de χίλιοι, mille), *myria* (de μυριάς, dix mille); et dans l'échelle descendante, toujours en partant de l'unité, *déci* (dixième de), *centi* (centième de), *milli* (millième de), etc. Quelques-uns des noms ainsi formés ne sont pas usités : ce sont *myrialitre*, *kiloare*, *décaare*, *myriastère*, etc. Certains multiples deviennent à leur tour des unités dont on se sert de préférence à l'unité véritable, souvent trop petite pour quelques usages : ainsi le *kilomètre* est employé pour les mesures *itinéraires;* l'*hectolitre* pour le mesurage des grains et des liquides en cercle; le *kilogramme* pour les poids de la plupart des objets.

Chaque multiple ou sous-multiple décimal du mètre prend donc un nouveau nom : ainsi 10 mètres font 1 *décamètre*, qui égale 5 toises 9 pouces 4.96 lignes; 10 décamètres ou 100^{m} font 1 *hectomètre;* 10 hectomètres ou 1,000^{m} font 1 *kilomètre* de 111 $\frac{1}{9}$ au degré, qui vaut 0.225 lieue de 25 au degré ou 0.135 mille géographique de 15 au degré; enfin 10 kilomètres forment 1 *myriamètre*. Dans l'échelle descendante, la 10^{e} partie du mètre est le *décimètre*, qui égale 3 pouces 8.330 lignes; le 10^{e} du décimètre, ou le *centimètre*, vaut 4.433 lignes; le *millimètre*, 10^{e} du centimètre, 0.443 ligne. Le mètre carré vaut 9.48 pieds carrés ou 0.263244929476 de toise carrée, le mètre cube 29.17 pieds cubes ou 0.135064128946 de toise cube. Il suffit donc de multiplier les mètres à convertir en pieds, toises, etc., par les sommes respectives que nous venons d'indiquer, pour avoir leur valeur dans ces mesures : nous parlons de l'opération inverse aux mots Toise, Lieue, Mille, etc. On trouve, au mot Aune, les rapports réciproques du mètre avec cette mesure. Une particularité qu'il ne faut pas oublier en parlant du mètre carré et du mètre cube, c'est qu'ils se divisent, le premier en 100 décimètres carrés, le décimètre carré en 100 centimètres carrés, etc.; le second en 1,000 décimètres cubes, le décimètre cube en 1,000 centimètres cubes, etc. : c'est-à-dire que la division suit la puissance à laquelle le mètre est élevé; il est facile de comprendre en effet, que le carré qui a un mètre ou 10 décimètres de côté contient nécessairement 100 petits carrés d'un décimètre de côté (*voy.* Carré) : ainsi, lorsqu'on parle de mètres carrés, les deux premiers chiffres à droite du point ou de la virgule sont des décimètres et non pas seulement le premier, les deux suivants sont des centimètres, etc., c'est-à-dire que la division se fait par 100 au lieu de se faire par 10; pour le mètre cube les trois premiers chiffres expriment des décimètres cubes, les 4^{e}, 5^{e} et 6^{e} des centimètres cubes, etc. On comprend qu'il doit en être de même pour les multiples ascendants. Le kilomètre carré vaut 0.018225 mille carré géographique de 15 au degré, et 0.050725 lieue carrée de 25 au degré. On trouve dans l'*Annuaire du Bureau des Longitudes* et ailleurs des tables de conversion des anciennes mesures en nouvelles, et réciproquement.

Le 22 juin 1799 (4 messidor an VII), Tralles présenta au Corps législatif le résumé des travaux de la commission scientifique dont il faisait partie, ainsi que les étalons prototypes du mètre et du gramme qui furent depuis conservés soigneusement aux Archives. Celui du mètre, en platine, donne sa longueur légale à la température de 0°. Ce ne fut cependant qu'à dater du 2 novembre 1801 que le système métrique définitif devint légal et exclusif. Il eut à lutter longtemps contre les habitudes locales, et il ne fit d'abord qu'augmenter la confusion en ajoutant de nouvelles mesures au nombre trop considérable qu'on en possédait déjà. Pour faire cesser cette anomalie, et dans le but d'imposer une mesure uniforme, on commença par une transaction entre l'ancien et le nouveau système. Un décret du 12 février 1812, en maintenant les vieux noms et les anciennes divisions, for-

ça du moins de se servir des types modernes, et prépara ainsi le nouveau régime : ainsi le pied fut juste le tiers du mètre, tout en se divisant en 12 pouces, 12 lignes, etc.; 6 décimètres firent une aune; le 8^{e} de l'hectolitre fut un boisseau; la livre fut juste un demi-kilogramme, tout en se divisant en 16 onces, 8 gros, etc. Mais la loi du 4 juillet 1837 rendit obligatoire, à partir du 1er janvier 1840, le système métrique et décimal dans toutes les transactions et marchés, et la France jouit aujourd'hui du système métrique le plus perfectionné, le plus simple, le mieux lié dans toutes ses parties qui ait jamais été inventé, et que quelques peuples ont eu la sagesse de lui emprunter.

L'uniformité du système entier aurait exigé que le jour fût divisé en dix heures, l'heure en 100 minutes, et la minute en 100 secondes; cette division qui pourrait être utile aux astronomes est moins avantageuse dans la vie civile, où l'on a peu d'occasions d'employer le temps comme multiplicateur ou comme diviseur. La difficulté de l'adapter aux horloges et aux montres, et nos rapports commerciaux avec l'étranger, ont fait suspendre indéfiniment son usage. La république française avait aussi admis la division décimale dans son calendrier, où les quatre saisons avaient néanmoins fait maintenir les 12 mois, tous de 30 jours divisés en 3 décades (*voy.* Calendrier républicain). Les Chambres législatives sont saisies d'un projet de loi qui mettra nos monnaies plus en harmonie encore avec notre système métrique. Le titre des monnaies, autrefois évalué en carats ou en deniers (*voy.* ces mots), l'est maintenant en fractions décimales. La division décimale ou plutôt centésimale prévaut également dans quelques instruments de physique : ainsi le thermomètre centigrade remplace le thermomètre Réaumur, etc.; mais lorsqu'il s'agit de la division du cercle, on emploie encore généralement celle en 360° que l'on avait d'abord tenté de remplacer par celle de 400.

Ainsi, la France a donné l'exemple de cette uniformité si désirable dans un système métrique : espérons que les jalousies nationales n'empêcheront pas plus longtemps les peuples d'adopter ce système comme l'œuvre de la science, qui appartient au monde entier. L. L.

MÈTRE (prosodie). En poésie, c'est tout pied ou mesure qui entre dans la composition des vers. Chez les modernes comme chez les anciens, le mètre est une condition essentielle de la cadence et du rhythme (*voy.* ces mots). « On ne s'avisa pas tout d'un coup, a dit un auteur contemporain, de faire des vers; ils ne vinrent qu'après le chant. Quelqu'un ayant chanté des paroles et se trouvant satisfait du chant, voulut porter le même air sur d'autres paroles. Pour cela, il fut obligé de régler les paroles du second couplet avec le premier. Ainsi, la première strophe de la première ode de Pindare se trouvant de dix-sept vers, dont quelques-uns de huit syllabes, d'autres de six, de sept, de onze, il fallut que dans la seconde, qui figurait avec la première, il y eût la même quantité de syllabes et de vers, et dans le même ordre. On observa ensuite que le chant s'adaptait beaucoup mieux aux paroles quand les brèves et les longues se trouvaient placées au même ordre dans chaque strophe, pour répondre exactement aux mêmes tenues de tons. En conséquence, on travailla à donner une durée fixe à chaque syllabe en la déclarant brève ou longue; après quoi, on forma ce qu'on appelle des *pieds*, c'est-à-dire, de petits espaces tout mesurés, qui furent au vers ce que le vers était à la strophe. » *Voy.* Prosodie, Vers, Versification, Mesure, etc.

On appelle ensuite *mètre* un système de pieds composés de syllabes différentes et d'une étendue déterminée, et l'on se sert de ce mot pour exprimer la forme et l'harmonie particulière à tel ou tel vers. C'est en ce sens que Voltaire l'a employé dans son conte des *Trois manières*. Après avoir fait parler Églé en vers alexandrins et Théone en vers de huit syllabes, il ajoute :

Apamis raconta ses malheureux amours
En *mètres* qui n'étaient ni trop longs ni trop courts;
Dix syllabes par vers mollement arrangées
Se suivaient avec art et semblaient négligées.
Le rhythme en est facile, il est mélodieux.

Dans ce sens, le *mètre* est assurément une des parties les plus importantes de l'art

poétique : c'est de lui que dépend la convenance de tel ou tel vers, pour tel ou tel sujet.

L'expérience a prouvé par exemple que, relativement à la langue française, le vers de douze syllabes à rimes plates, (*voy.* ALEXANDRINS) était le seul vraiment favorable à la scène; tandis que les vers plus courts, comme ceux de huit et de six syllabes conviennent beaucoup mieux à la poésie lyrique. Dans l'épigramme et dans le conte, il n'y a pas de mètre qui ait autant d'avantages que celui du vers de dix syllabes. Ces différences ne sont pas conventionnelles; ce sont des faits d'expérience, et qui ont leur raison d'être dans la nature même de nos organes et dans les conditions générales du langage. B. J.

MÉTRIQUE. C'est la partie de l'ancienne poétique (*voy.*) qui a pour objet la quantité des syllabes, le nombre et la diversité des pieds (*voy.* l'art. précédent) qui doivent entrer dans les vers; c'est à peu près ce que l'on appelle *prosodie* (*voy.* l'art.). La véritable différence entre ces deux mots, c'est que la prosodie établit les règles universellement reconnues, celles qu'on peut nommer pratiques, et d'après lesquelles les poëtes en général faisaient leurs vers; et que la métrique s'occupe des questions plus difficiles, des règles exceptionnelles. L'ouvrage le plus célèbre sur la métrique est celui de M. Hermann, *Elementa doctrinæ metricæ* (Leipz., 1816), dont ce savant philologue a lui-même donné un abrégé, sous le titre d'*Epitome doctrinæ metricæ* (1818). B. J.

MÉTROLOGIE, science des poids et mesures, *voy.* ces mots et MÈTRE.

MÉTROMANIE (de *μέτρον*, mesure pris dans le sens de vers, et *μανία*, manie). On a nommé ainsi, en la rangeant parmi les maladies de l'esprit, cette fièvre poétique, cette ardeur de rimer, qui, même dans notre époque prosaïque, attaque encore tant de jeunes gens au sortir du collége, et parfois avant qu'ils l'aient quitté; présage de célébrité pour quelques-uns, passion malheureuse pour le plus grand nombre.

Ainsi que les maniaques en tout genre, le *métromane* est, du reste, fort heureux, pourvu qu'on ne le heurte point dans son essor; car Santeuil, métromane au plus haut degré, devenait un fou furieux si l'on faisait de ses vers la moindre critique. Piron (*voy.* ces noms), à la fois poëte et métromane, trouva, comme on sait, dans *la Métromanie* le sujet d'une excellente comédie, qui toutefois ne corrigea de ce travers personne, pas même lui, puisqu'il nous a laissé, dans ses poésies, tant de cadettes indignes de leur aînée. M.O.

MÉTRONOME (de *μέτρον*, mesure, et *νόμος*, loi). Dans le but d'indiquer d'une manière précise et absolue le mouvement (*voy.*) qu'il convient au compositeur de donner à un morceau de musique, on a tâché, à différentes époques, de trouver un moyen de l'assujettir aux règles de la mécanique. A cet effet, on a inventé un assez grand nombre de machines destinées à fixer exactement les durées musicales. La plus récente de ces machines, et celle dont l'usage a été le plus généralement adopté, est connue sous le nom de *métronome* de Mælzel, quoique ce mécanicien, mort en août 1838, n'ait fait autre chose que perfectionner des découvertes antérieures.

Au reste, le principe musical du métronome est fort simple et son emploi très commode. Étant donnée pour unité de temps la minute, on suppose que pendant cette durée un certain nombre de blanches, noires, croches, etc., peuvent se faire entendre, et l'on en ralentit ou bien l'on en accélère le mouvement en plaçant un poids mobile sur l'un des numéros d'une échelle proportionnelle dont chaque chiffre, selon qu'il est bas ou élevé, retarde ou accélère les vibrations d'un balancier. Il suffit donc que le compositeur ait indiqué le numéro de l'échelle qu'il a choisi pour chaque blanche, noire ou croche, et l'exécutant connaîtra ce mouvement en plaçant le poids au chiffre indiqué. Le métronome donnant une série de près de deux cents mouvements, puisque chaque vibration peut avoir, outre la durée d'une blanche, d'une noire, ou d'une croche, celle de toute mesure quelconque, exprime véritablement presque toutes les nuances perceptibles. J. A. DE L.

MÉTROPOLE, MÉTROPOLITAIN (du grec *μητρόπολις*, ville mère, ville

principale). Dans sa signification première, le mot de métropole s'entendait de la mère-patrie d'où était sortie une colonie qui s'en regardait comme la fille; puis du chef-lieu d'une province, et dans l'empire romain de la ville où résidait le préfet. Dans les Gaules, par exemple, le préfet, résidant à Tours, à Trèves, à Vienne, à Lyon ou à Arles, communiquait tour à tour à ces villes le rang et la dignité de métropole. La hiérarchie de l'Église se constitua d'après cette organisation administrative de l'empire. Les évêques résidant dans les villes capitales de chaque province furent honorés du titre de métropolitains, et la métropole civile devint la métropole ecclésiastique (*voy.* Diocèse, Évêque). Cette distinction des Églises métropoles d'avec les autres églises ne remonte qu'au IIIe siècle de notre ère. Dans les provinces d'Afrique, excepté celles dont Carthage était la métropole, le lieu où résidait l'évêque le plus âgé devenait la métropole ecclésiastique. En Asie, il y avait des métropoles sans suffragants, telles que celles de Nicée, de Chalcédoine, etc. : les évêques de ces églises étaient eux-mêmes soumis aux métropolitains de leurs provinces. Plus tard, le titre de métropolitain ne fut plus donné qu'aux archevêques ou exarques investis de l'autorité sur les autres évêques de leur ressort. C'est dans ce sens qu'on l'emploie encore aujourd'hui, et l'on désigne par métropole une ville avec siége archiépiscopal. Dans l'Église grecque, le métropolitain occupe le rang intermédiaire entre le patriarche et l'archevêque. En Russie, c'est le plus haut degré de la hiérarchie : les archevêques de Saint-Pétersbourg, de Moscou et de Kief reçoivent communément ce titre auquel répond, en Géorgie et en Arménie, celui de *katholikos* ou exarque.

Le mot de métropole, dans son sens primitif, se dit encore aujourd'hui d'un état considéré par rapport à ses colonies.

MÉTRORRAGIE, *voy.* Hémorragie utérine.

MÉTROSIDÉROS, genre de la famille des myrtacées (*voy.*), qui se distingue aux caractères suivants : calice en forme de cloche, à 5 ou 6 lobes obtus; pétales en même nombre que les lobes du calice; étamines nombreuses, libres, longuement saillantes; style filiforme, stigmate capitellé. Le fruit est coriace ou ligneux, indéhiscent ou capsulaire, à 2 ou 3 loges renfermant chacune un grand nombre de graines.

Ce genre, propre à l'hémisphère austral, comprend environ 20 espèces, dont la plupart habitent la Nouvelle-Hollande. Ce sont des arbres et des arbrisseaux à feuilles coriaces, très entières, sessiles, très rapprochées, le plus souvent alternes; les fleurs forment des épis, ou des grappes, ou des capitules, ou des corymbes : elles se font remarquer par la longueur des filets de leurs étamines, disposées en aigrettes fort élégantes et en général d'un pourpre brillant : aussi les métrosidéros sont-ils très recherchés par les amateurs de plantes d'ornement. Ed. Sp.

METTERNICH (famille et prince de). Originaires des bords du Rhin, on rencontre de bonne heure les Metternich parmi les principaux seigneurs de Juliers. Autrefois baroniale, leur famille avait cependant dès lors droit de siége et de vote dans les diètes impériales. Elle obtint ensuite le titre de comte d'Empire et siégeait avec les comtes westphaliens. Aux XVIe et XVIIe siècles, elle donna à l'Allemagne trois électeurs, deux de Mayence et un de Trèves. De ses douze branches, il n'en reste plus qu'une seule, celle *de Winnebourg et Beilstein*, dont le chef actuel devint prince d'Empire, le 30 juin 1803. Winnebourg et Beilstein étaient deux comtés de l'électorat de Trèves, entre la Moselle et le Hundsruck. Après l'extinction de la famille qui les possédait, celle de Metternich, favorisée par son parent l'électeur, en fit l'acquisition au commencement du XVIIe siècle, et ils restèrent en son pouvoir jusqu'en 1801, époque où ils furent cédés à la France (*voy.* Lunéville). La famille de Metternich reçut, en 1803, à titre d'indemnité, l'abbaye d'Ochsenhausen en Souabe, laquelle, sous son nouveau nom de principauté de Winnebourg, fut médiatisée en 1806, puis abandonnée au Würtemberg. Le 5 mars 1825, elle fut même vendue au roi de ce pays, et depuis ce temps elle fait partie de son domaine particulier. La famille de Metternich pos-

sède actuellement en Bohème les seigneuries de Kœnigswart, Plass, Amon, Marcusgrün et Miltigau; en Moravie, Kogetein et les biens allodiaux de la famille de Kaunitz; sur le Rhin, les domaines de Gramme, Bronbach, Oberehe, Rheinhardstein, enfin le château et le domaine de Johannisberg, situé dans le duché de Nassau et célèbre par les vins du Rhin qui portent ce nom.

Le père du propriétaire actuel, Georges de Metternich, était né à Coblentz en 1746. Il fut longtemps envoyé extraordinaire près les cours électorales du Rhin et le cercle de Westphalie, et remplit dans sa vie une foule d'autres missions importantes. Nous le voyons en 1790 commissaire pour le couronnement de Léopold II, et en 1791 ministre dirigeant dans les Pays-Bas, sous le duc Albert de Saxe-Teschen et l'archiduchesse Christine. Au congrès de Rastadt, il était principal commissaire autrichien, et en 1810 il remplaça momentanément son fils comme ministre des affaires étrangères. Il avait épousé Beatrix-Aloïse, comtesse de Kagenegg, et mourut le 11 août 1818.

Clément-Wenceslas-Népomucène-Lothaire, prince de Metternich, duc de Portella, grand d'Espagne de 1re classe, chevalier de la Toison d'Or, chancelier d'état, de la cour et de la maison impériale d'Autriche, est né à Coblentz, le 15 mai 1773. De 1788 à 1790, il étudia à Strasbourg sous le professeur Koch (*voy.*), et, au couronnement de l'empereur Léopold II, il remplissait déjà, sous les yeux de son père, les fonctions de l'un des maîtres des cérémonies. Après avoir étudié encore, jusqu'en 1794, le droit à Mayence, il fit un voyage en Angleterre, puis à Vienne, et fut envoyé à La Haye. En 1795, il épousa la comtesse Éléonore de Kaunitz, petite-fille du célèbre ministre de ce nom (*voy.*) et héritière allodiale de la seigneurie d'Austerlitz. Ce fut au congrès de Rastadt qu'il commença à s'initier à la diplomatie comme délégué des comtes du cercle de Westphalie. Il servit ensuite quelque temps sous le comte de Stadion (*voy.*), et fut, en 1801, envoyé à Dresde en qualité de ministre impérial près la cour de l'électeur. Deux ans après, il alla remplir les mêmes fonctions à Berlin. Il y négocia l'accession de la Prusse à la troisième guerre de coalition contre la France et venait de signer le traité d'alliance à Potsdam, lorsque la bataille d'Austerlitz amena une situation toute nouvelle. La paix de Presbourg fut le signal de la retraite de Cobenzl (*voy.*); Stadion devint le chef du cabinet autrichien, et M. de Metternich, d'abord destiné à l'ambassade de Saint-Pétersbourg, reçut l'ordre de se rendre à Paris. Il n'avait que 33 ans lorsqu'il arriva, le 15 août 1806, à ce poste brillant. Son rôle assurément y fut des plus difficiles, car l'Autriche, voulant silencieusement profiter de la réaction qui s'opérait déjà en Allemagne contre la France, faisait des préparatifs de guerre, et elle ne leva le masque que quand elle vit Napoléon sérieusement engagé dans la lutte avec l'Espagne. Le 10 octobre 1807, son ambassadeur signa à Fontainebleau la convention qui donnait à l'Autriche l'Isonzo pour frontière du côté de l'Italie; mais dès le 15 août 1808, d'aigres explications furent échangées entre lui et l'empereur des Français, et lorsque les Autrichiens envahirent la Bavière (avril 1809), la colère de Napoléon éclata. On refusa à M. de Metternich ses passeports : il ne les obtint que peu de temps avant la bataille de Wagram, et fut conduit sous bonne escorte à Komorn, dans le camp impérial.

Lorsque, le 9 juillet, le comte de Stadion résigna ses fonctions de ministre des affaires étrangères, M. de Metternich en fut chargé, d'abord provisoirement avec le titre de ministre d'état, puis, le 8 octobre, définitivement. Espérant établir entre la France et l'Autriche une paix honorable et ne pouvant voir sans de justes appréhensions l'intimité qui régnait alors entre l'empereur des Français et celui de toutes les Russies, il ouvrit avec le comte de Champagny (*voy.*) les préliminaires de paix d'Altenbourg en Hongrie, qui amenèrent le traité de Vienne (14 oct. 1809). Il fit accueillir ensuite les propositions de mariage faites de la part de Napoléon, et conduisit lui-même l'impératrice Marie-Louise à Paris.

Ce fut en vain que, dans l'entrevue de Dresde entre Napoléon et son beau-

père, en 1812, il fit tous ses efforts pour empêcher une nouvelle guerre dans le Nord; mais quand elle eut lieu, l'Autriche s'allia avec Napoléon et le soutint d'une armée. Cette expédition, comme on sait, fut malheureuse. Il s'agit alors pour l'Autriche de prendre une décision importante, de savoir de quel côté elle se tournerait sans violer le droit européen et sans blesser ses alliances de famille. La médiation armée de cette puissance fut reconnue par la Prusse, la Russie, et ensuite aussi par la France, et M. de Metternich présida aux conférences de Prague. Mais, comme le délai fixé au 10 août 1813 était expiré sans que la paix fût faite, il arrêta, dans la nuit du 10 au 11, la déclaration de guerre de l'Autriche contre la France, et le 11 au matin, les armées russe et prussienne franchirent les frontières de la Silésie et de la Bohème. Il se rendit ensuite à Reichenbach et à Tœplitz, où, le 9 septembre, il signa le traité de quadruple alliance entre l'Angleterre, la Russie et la Prusse. Bientôt après, la paix fut conclue avec la Bavière.

Après la bataille de Leipzig, l'empereur François conféra à M. de Metternich la dignité de prince autrichien pour lui et ses descendants. Francfort, Fribourg, Bâle, Langres et Chaumont furent successivement le théâtre de son activité diplomatique. Pendant le congrès de Châtillon, il conduisit les négociations dans le quartier-général de l'empereur d'Autriche, et de Dijon, celles qui s'entamaient avec le comte d'Artois qui avait fait son entrée à Nancy. Ensuite il se rendit à Paris, signa la convention de Fontainebleau, puis la paix du 30 mai, et fit le voyage d'Angleterre, où l'université d'Oxford lui conféra le grade de docteur.

A l'ouverture du congrès de Vienne, les ministres assemblés lui déférèrent à l'unanimité la présidence. Ensuite, conjointement avec le prince de Talleyrand et le duc de Wellington, il décida le roi de Saxe à signer le traité de paix avec la Prusse, et négocia, en qualité de plénipotentiaire autrichien, la seconde paix de Paris, le 20 novembre 1815. L'année suivante, à Milan, il traita avec la Bavière, et en 1817, avec le Saint-Siége. En 1818, il représenta l'Autriche au congrès d'Aix-la-Chapelle; en 1819, il présida le congrès de Carlsbad, et dirigea les conférences ministérielles où furent rédigés l'acte final de Vienne et celui de la Confédération germanique (*voy.*). Il eut également la direction des affaires aux congrès de Troppau et de Laybach, et en récompense de tant de travaux, il fut nommé, en 1821, chancelier d'état, de la cour et de la maison d'Autriche. A la même époque, il se rendit à Hanovre sur l'invitation du roi d'Angleterre, et peu de temps après, il eut à diriger les négociations à Vienne et au congrès de Vérone (*voy.* tous ces noms). Après la mort du comte Charles Zichy, il obtint encore (octobre 1826) la présidence des conférences ministérielles pour les affaires intérieures.

Le prince de Metternich, tant qu'il craignait l'esprit révolutionnaire des peuples, avait cultivé l'alliance avec la Russie. Mais l'insurrection des Grecs lui inspira les plus vives défiances contre cet empire, et il s'abstint de prendre part au traité de Londres, du 6 juillet 1827. En 1828, il fit les plus grands efforts pour arrêter les progrès de cette même puissance dans sa guerre contre les Turcs; et pour empêcher les Russes de s'établir aux bouches de Soulina, il avait formé le plan de s'en emparer, afin d'augmenter l'influence de l'Autriche sur les pays que baigne le Danube. Une rupture avec la Russie, alors étroitement liée avec la France (*voy.* La Ferronnays), semblait imminente; mais la prompte conclusion de la paix d'Andrinople la prévint, et bientôt un nouveau rapprochement eut lieu entre les deux grandes puissances de l'Europe orientale, surtout par suite du changement de dynastie en France, que l'Autriche toutefois, malgré ses liens de parenté avec la branche ainée des Bourbons, ne tarda pas à reconnaitre.

A la mort de l'empereur François I^er^ (*voy.*), le 2 mars 1835, le prince, soutenu par l'aristocratie autrichienne, resta en possession de toutes ses charges et de toute son influence; l'empereur avait, dans une lettre de sa main, recommandé à son fils de ne rien entreprendre d'important sans le conseil de M. de Metternich. Celui-ci prit donc part à toutes les conférences (*voy.*) et négociations qui

modifièrent la forme de l'Europe ou y rétablirent l'ancien ordre de choses, et son ministère sera regardé comme l'époque la plus brillante de la puissance de l'Autriche. Avec cette habileté dont il donna constamment des preuves, il sut, depuis la révolution de juillet, empêcher que la paix de l'Europe ne fût troublée, et maintenir en même temps la suprématie de l'Autriche en Italie. Sa politique est conservatrice; on l'a aussi appelée politique de résistance. Au nom des traités, il s'est opposé à toute violation du droit existant dans les affaires de Suisse; et lors des grands changements qui eurent lieu en Grèce, en Belgique et dans la péninsule espagnole, il sut préserver de toute atteinte la dignité du cabinet autrichien. A une époque plus récente, c'est surtout le prince de Metternich qui, par sa diplomatie, a pris l'initiative pour assurer à la population chrétienne de la Turquie la jouissance de ses droits civils. Il signa, presque malgré lui, le traité du 15 juillet 1840, relativement aux affaires d'Orient; et voyant ensuite l'attitude menaçante de la France, isolée par ce traité, il fit reprendre les négociations et rechercha les moyens de conciliation propres à faire rentrer ce pays dans le concert européen. Ses efforts furent couronnés de succès par la conclusion du traité du 13 juillet 1841 qui prit la place du précédent. L'avénement du ministère tory en Angleterre fortifia encore les liens par lesquels le chancelier d'état s'était attaché à cette puissance.

Les exigences du présent n'ont pas fait négliger l'avenir à ce ministre prévoyant et habile. Il prit une part active au rétablissement des finances, ainsi qu'à l'amélioration de toutes les branches de l'administration intérieure de l'empire autrichien; il encouragea toutes les entreprises qui avaient pour but le soulagement des classes laborieuses. Il favorisa en outre les lettres et les arts : l'histoire de l'Autriche, l'archéologie, la diplomatique furent l'objet de ses soins les plus assidus.

En reconnaissance de ses services, l'empereur François lui avait donné, en mai 1814, à Paris, ainsi qu'au prince de Schwarzenberg, le droit de mettre les armes de Lorraine et d'Autriche dans le premier quartier de l'écusson de sa famille. En février 1816, le roi des Deux-Siciles l'avait créé duc avec une dotation de 60,000 ducats napolitains en biens-fonds, et le 1er août 1818, il lui avait conféré le titre de duc de Portella. Par l'acte du 1er août 1816, il avait également reçu de l'empereur François, pour lui et ses descendants, tant dans la ligne masculine que dans la ligne féminine, et par droit de primogéniture, la propriété héréditaire du domaine et du château de Johannisberg, sous la réserve de retour à l'Autriche en cas d'extinction totale. Le roi d'Espagne lui avait conféré, avec le titre de duc, la grandesse de première classe. M. de Metternich est, de plus, membre de tous les premiers ordres de l'Europe, à l'exception de celui de la Jarretière. Après la mort de sa première femme, décédée le 19 mars 1819, il épousa, en 1827, la baronne de Leykam qui fut créée comtesse de Beilstein et mourut en 1829; et en 1831, en troisièmes noces, la comtesse Mélanie Zichy-Ferraris, née en 1805. Il a deux filles de son premier mariage; du second un fils, Richard, né en 1829; et du troisième, un fils, Paul, et une fille. — On peut consulter le tableau historique et biographique de M. G. Binder, intitulé : *Fürst Cl. von Metternich und sein Zeitalter*, Ludwigsb., 1836, in-8°. L. N. et S.

METZ, chef-lieu du dép. de la Moselle (*voy.*), ainsi que de la 3^{e} division militaire, et l'un des plus forts boulevards de la France, à la frontière du nord-est, est situé à l'extrémité d'un plateau au confluent de la Moselle et de la Seille, qui se réunissent sous ses murs. Ses fortifications, dues en partie au génie de Vauban, et les établissements militaires qu'elle renferme lui assurent une grande importance comme place de guerre. Bornons-nous à citer l'arsenal, un des plus vastes et des plus beaux que la France possède, les magasins de vivres et de fourrages, les casernes et l'école spéciale d'application pour l'artillerie et le génie. Sans présenter encore dans son ensemble l'aspect d'une ville moderne, Metz est néanmoins bien bâtie, propre et percée de

rues assez larges. La place Royale et celle de la Comédie sont d'une grande étendue, et, de la promenade de l'Esplanade, on jouit d'une charmante vue sur la Moselle. Parmi les monuments, il faut nommer l'hôtel-de-ville, le *grand marché couvert*, et surtout la majestueuse cathédrale, que sa hardiesse et son élégance placent au premier rang des chefs-d'œuvre de l'art gothique. Commencée, en 1014, par l'évêque Thierri II, elle ne fut terminée qu'en 1546. Sa hauteur sous voûte est de 133 pieds, sa longueur de 396, et la largeur de la nef de 48. On en admire les magnifiques vitraux et la flèche, taillée à jour, qui surmonte le vaisseau de 263 pieds et renferme une très grosse cloche. Metz possède d'excellents établissements d'instruction, une bibliothèque de 30,000 vol. et plusieurs autres collections scientifiques. Favorisée par sa situation sur la Moselle, que les bateaux à vapeur remontent maintenant jusqu'à ce point, la ville fait un commerce très actif en denrées du pays, entre autres en arbres, tirés de ses belles pépinières, et en fruits très estimés de ses environs. Quant à son industrie, elle consiste principalement en passementerie, tannerie, broderie, draps pour les troupes, flanelles, épingles et velours. On compte à Metz 42,793 hab., parmi lesquels se trouvent beaucoup d'israélites.

Nous renvoyons à l'article LORRAINE pour l'origine et les événements principaux de l'histoire de cette ville, appelée *Divodurum* par les Romains, et qui, dans le courant du v^e^ siècle, prit le nom de *Metis* (Metz), dérivé sans doute par corruption de celui de ses fondateurs gaulois, les *Médiomatriciens*. Après avoir été pendant quelque temps la capitale de l'Austrasie (*voy.*), puis celle du royaume de Lorraine, elle fut reconnue ville libre impériale, en 985. Elle continua néanmoins d'être soumise de nom plutôt que de fait à des comtes particuliers, dont le dernier, Albert, mourut en 1211, sans laisser d'héritier mâle. Continuellement en lutte pour le maintien de ses libertés contre les prétentions d'évêques ambitieux, elle soutint des guerres non moins longues et sanglantes contre ses puissants voisins, les ducs de Lorraine. Sa prospérité cependant, sous le gouvernement municipal, formé d'un maître échevin et de 13 assesseurs élus par la bourgeoisie, ne cessa de s'accroître, et fit monter sa population à 60,000 âmes, malgré de fréquentes agitations intérieures, qui amenèrent plusieurs fois de cruelles persécutions contre les juifs. Mais en 1552, Metz, avec tout le pays des Trois-Évêchés (*voy.*), tomba au pouvoir de Henri II, roi de France, et tous les efforts de l'armée impériale, accourue pour la reprendre avec une nombreuse artillerie, échouèrent contre la brillante défense de François, duc de Guise. Pour contenir la bourgeoisie séditieuse, les Français élevèrent la citadelle, en 1566. Depuis, fondue dans la grande famille française, Metz n'a plus d'autre importance politique que celle qui dérive de sa position et du rang qu'elle occupe comme forteresse. CH. V.

METZU (GABRIEL), peintre célèbre de l'école hollandaise, naquit à Leyde, en 1615, et mourut à Amsterdam, en 1659, de l'opération de la pierre. Sa mauvaise santé, qui, depuis son enfance, ne lui laissa pas un instant de repos, lui permit cependant d'accomplir d'assez nombreux travaux. Créés sous l'inspiration de Terburg et de Gérard Dow, presque tous se distinguent par un choix plein de goût et une touche remplie de finesse. L'harmonie, qui fait le principal mérite de ses tableaux, leur donne beaucoup de prix et les fait aujourd'hui rechercher des connaisseurs. Le Musée du Louvre en possède plusieurs, parmi lesquels nous nous bornerons à citer *Le marché aux herbes d'Amsterdam*. D. A. D.

MEUBLES. Nous n'entreprendrons pas l'histoire de cette industrie qui nous a donné, depuis le commencement du siècle, des échantillons de toutes les phases par lesquelles elle a passé. Tour à tour nobles et simples dans l'antiquité et dans les premiers temps de la monarchie, puis contournés et marquetés pendant le moyen-âge, puis incrustés de nacre, d'écaille ou de métal, sous Louis XIV et sous Louis XV, les meubles ont affecté de nos jours ces formes diverses, tantôt pour satisfaire à l'engouement ou au caprice de la mode, tantôt pour prendre place dans

les curieuses collections des amateurs du temps passé.

En France, l'industrie des meubles est devenue aujourd'hui presque exclusivement parisienne. Les bois qui s'emploient de préférence dans cette fabrication sont des bois exotiques, tels que l'acajou, le palissandre, l'érable d'Amérique, le citronnier et l'amarante; parmi les indigènes, on fait usage du frêne, de l'orme, du houx, de l'if et surtout du noyer. Mais parmi tous ces bois, le plus communément employé pour les meubles de luxe est, sans contredit, l'acajou (*voy.*), recommandable par la beauté de ses dessins et de ses nuances, ainsi que par la facilité à subir toutes les formes qu'on prétend lui donner. A côté de l'acajou et à un degré plus élevé, on emploie le palissandre (*voy.*); à un degré au-dessous et dans une aussi forte proportion, on se sert du noyer. Les dernières expositions de l'industrie à Paris ont offert à l'admiration du public des meubles fabriqués avec les produits de notre sol, tels que le noyer ou l'érable peints en riches couleurs; mais il se passera sans doute de longues années avant que cette industrie nouvelle détrône l'acajou. Il en est ainsi des meubles de laque (*voy.*), à l'imitation des meubles chinois, qui n'ont été l'objet que d'une faveur passagère.

Les pays étrangers, qui ne sauraient lutter aujourd'hui avec les ébénistes (*voy.*) français pour l'élégance et la commodité des meubles, en importent cependant chez nous une certaine quantité; et leur exportation est même plus considérable que la nôtre, en raison de leur charpente lourde et massive qui les expose à beaucoup moins d'avaries. La France envoie des meubles, dans une modeste proportion, aux Etats-Unis, en Angleterre, en Turquie, en Belgique, en Suisse, dans nos colonies, principalement à la Guadeloupe, à Alger, etc.

L'industrie toute nouvelle des meubles en fer, employés surtout dans l'administration militaire, les colléges, les hôpitaux et les prisons, fait chaque jour de rapides progrès, et luttera bientôt avec avantage contre les inconvénients signalés plus haut de l'exportation. Jusqu'ici, on emploie plus particulièrement le fer creux pour la fabrication des lits, des fauteuils et des chaises de jardin. Les améliorations apportées successivement dans ces sortes de produits ne tarderont pas à les faire adopter par les classes aisées de la population. D. A. D.

MEUBLES et IMMEUBLES, *voy.* BIENS.

MEULE. PIERRE MEULIÈRE. On nomme vulgairement *pierre meulière* et minéralogiquement *silex molaire* une variété de quartz (*voy.*), appelée silex, qui présente en général une texture essentiellement cellulaire, une cassure droite, c'est-à-dire à surface plane et des cellules bulleuses ou irrégulières, quelquefois polyédriques et formées par des lames minces de silex. Cette substance, ou plutôt cette roche, est faiblement translucide, quelquefois même presque opaque. Ses couleurs sont le blanchâtre, le grisâtre, ou le gris tirant sur le bleuâtre, enfin le jaunâtre et le rougeâtre.

Les silex molaires, si communs dans un vaste rayon autour de Paris, appartiennent à trois formations bien distinctes. Les plus anciens ou les plus inférieurs se font remarquer dans quelques localités, particulièrement près de Montereau, où ils occupent une position inférieure aux assises de gypse ou de pierre à plâtre de Montmartre et de plusieurs autres lieux des environs de Paris. D'autres silex molaires, que l'on remarque plus haut dans la série des couches du bassin de Paris, sont placés au-dessous de ces masses de sable et de grès qui constituent la partie supérieure de la plupart des collines qui environnent cette ville, et qui forment des amas si pittoresques dans la forêt de Fontainebleau; les moins anciens reposent au-dessus de ces mêmes masses de sable et de grès.

Les silex molaires doivent leur nom vulgaire à l'emploi auquel ils sont consacrés depuis une époque très reculée: ils servent à faire des *meules* de moulin (*voy.*); les petites et innombrables cellules dont ils sont remplis les rendent en effet très propres à broyer le grain. Cependant nous devons dire que la texture cellulaire, qui caractérise en général ces silex, n'est pas la seule qu'ils présentent: ils sont souvent au contraire très compactes. Ajoutons encore que,

bien que ces deux variétés soient très différentes, elles appartiennent néanmoins à la même formation dans les trois étages où l'on trouve les silex molaires. Nous avons seulement eu occasion d'observer que, dans l'étage supérieur, la variété caverneuse est ordinairement superposée à la variété compacte.

Les silex caverneux ne présentent jamais de traces de corps organisés; mais les silex compactes en sont fréquemment remplis. Ces corps sont tous lacustres et terrestres, et la plupart ne se trouvent plus vivants sur la terre.

Les silex molaires sont d'une grande utilité: ceux qui sont compactes comme ceux qui sont caverneux fournissent une excellente pierre de construction que l'on recherche pour certains travaux. Ceux de l'étage le plus inférieur ne sont pas assez abondants et ne fournissent point de morceaux assez gros pour pouvoir être employés à faire des meules de moulin; ce sont ceux de l'étage moyen qui, depuis une époque reculée, servent à faire les meilleures meules. La Ferté-sous-Jouarre, Montmirail et quelques autres localités de l'ancienne province de Brie sont encore en possession presque exclusive de ce genre d'industrie.

Sur la côte de Tartarel qui domine la petite ville de La Ferté, sur la rive gauche de la Marne, on exploite les carrières de meulière à ciel ouvert. Après s'être assuré, au moyen de la sonde, de l'existence et de l'épaisseur des bancs de pierre, on enlève le sable qui les recouvre. Lorsque l'ouvrier est parvenu à une masse de pierre assez considérable pour y tailler des pièces rondes, il trace un cercle de $1^{m}.50$, 2^{m} ou $2^{m}.27$ de diamètre; aussitôt le cercle fait, on l'entaille avec le marteau jusqu'à la profondeur de $0^{m}.11$ à $0^{m}.14$; quand cette rainure est terminée, on place de distance en distance deux coins en bois de chêne qui s'appuient l'un sur l'autre; on introduit ensuite un troisième coin, ordinairement en fer; dans quelques localités même, on ne se sert que de coins en fer. Tous les coins étant disposés convenablement, l'ouvrier frappe dessus en évitant de les enfoncer d'une manière brusque et inégale: car un coup mal donné peut faire éclater la meule en plusieurs morceaux. Lorsque l'entaille est assez profonde, le moindre effort suffit pour terminer l'opération: la pierre crie, comme disent les ouvriers, et la meule se détache pour ainsi dire d'elle-même.

Ces meules, dites *à la française*, ne sont qu'ébauchées au sortir de la carrière; mais ce ne sont pas les mêmes ouvriers qui sont chargés de les terminer. Au surplus, nous devons faire observer que ces grandes meules d'un seul morceau deviennent tous les jours plus rares, parce que les grandes masses de meulières ne se trouvent plus aussi fréquemment qu'autrefois; et que, pour que ces meules soient d'un bon usage, elles doivent être très saines: ce qui est une difficulté de plus. Mais la rareté des grandes masses a peu d'inconvénients depuis qu'on est parvenu à faire en plusieurs morceaux des meules plus solides et d'un meilleur usage que celles d'un seul bloc. Ces morceaux sont de différentes formes, tantôt des demi-lunes, tantôt des carrés parfaits autour desquels on assemble des parties arrondies; d'autres fois des carrés longs arrondis aux deux bouts; on réunit ces morceaux au moyen d'un ciment, le plus souvent même avec du plâtre et des cercles de fer qui donnent à ces meules toute la solidité désirable. Ainsi l'on emploie aujourd'hui à la fabrication des meules, d'un prix élevé, des fragments que l'on mettait autrefois au rebut ou qui ne servaient que pour la bâtisse.

Les meules françaises, d'un seul ou de plusieurs morceaux, ne sont pas celles dont on fabrique le plus. La plupart des commandes portent sur les *meules anglaises*. Celles-ci ont $1^{m}.30$ à $1^{m}.60$ de diamètre, et sont composées de plusieurs morceaux; mais elles exigent une préparation assez longue, une sorte de taille qui consiste à tracer sur l'une des faces de la meule quatre grandes rainures qui partent de la partie centrale, appelée *œillard*, et qui est la pièce où l'on pratique de part en part le trou qui donne accès au blé et dans lequel est placé l'axe de la meule. Ces rainures traversent la meule en rayonnant et en se terminant à son bord extérieur. D'autres rainures en

diagonales partent d'un seul côté des grandes rainures. Toutes ces rainures ont environ $0^m.014$ de profondeur; les ouvriers qui les tracent se servent d'un marteau d'acier.

Toutes les pierres que l'on extrait des carrières ne sont pas employées sur les lieux à être montées en meules; on en façonne des morceaux de $0^m.38$ à $0^m.40$ de longueur, sur $0^m.19$ à $0^m.21$ de largeur, et $0^m.13$ à $0^m.16$ d'épaisseur. Ces morceaux, appelés *carreaux* ou *moulages*, forment une branche d'exportation très importante: on les expédie sur Rouen et le Havre, d'où on les transporte en Angleterre et en Amérique, où ils sont employés à faire des meules, car ils ont été préparés pour cet usage. J. H-T.

On nomme encore *meules* différentes sortes de roues ou cylindres plats en grès (*voy.*), en fer, en acier, en bois, etc., dont on se sert dans plusieurs professions pour aiguiser, user, polir, etc., en exposant les objets à leur circonférence pendant qu'un mécanisme quelconque leur imprime un mouvement de rotation sur leur axe. *Voy.* AIGUISERIE, COUTELLERIE, etc.

On appelle aussi *meules* des monceaux ou piles de foin, d'épis, de gerbes, etc., qu'on fait dans les prés, dans les champs, et auxquels on donne ordinairement une forme conique. X.

MEULEN, *voy.* VAN DER MEULEN.

MEULIÈRE (PIERRE), *voy.* MEULE.

MEUNG (JEAN DE) ou MEHUN, surnommé *Clopinel*, parce qu'il était boiteux, naquit à Meung-sur-Loire, au milieu du XIII^e^ siècle. On sait fort peu de chose sur sa vie, si ce n'est qu'il avait de la fortune, qu'il courut de grands dangers et qu'il fut attaché à des personnages puissants. Il se fit remarquer par plusieurs ouvrages, et, sur la demande de Philippe-le-Bel, il continua le fameux *Roman de la Rose* de G. de Lorris (*voy.*), dont il changea le dénouement et qu'il augmenta considérablement. Jean de Meung mourut à Paris, de 1310 à 1322. *Voy.* FRANÇAISE (*lang. et litt.*), T. XI, p. 446 et 464. X.

MEUNIER, celui qui exerce l'art de réduire le grain en farine et de le séparer du son. *Voy.* MOULIN. Z.

MEURSIUS ou DE MEURS (JEAN), antiquaire et philologue distingué, né en 1579, à Losduineu, près de La Haye, fit paraître dès son enfance des dispositions extraordinaires. Après avoir fait ses études à Leyde, il débuta dans la carrière littéraire par un commentaire sur Lycophron, le plus difficile des poëtes grecs (Leyde, 1597), et accompagna ensuite les fils de Barneveldt (*voy.*) dans leurs voyages à travers une grande partie de l'Europe. De retour en Hollande, en 1610, Meursius obtint la chaire d'histoire à Leyde, et l'année suivante, celle de la langue grecque. Cependant, la mort de Barneveldt l'exposa aux persécutions du parti contraire. Le roi de Danemark l'appela dans ses états, et le nomma professeur à l'académie de Soroe, où il mourut le 20 sept. 1639. Ce savant et laborieux écrivain nous a laissé une foule d'ouvrages, principalement sur les antiquités grecques et romaines. La plupart ont été recueillis par Gronovius, et publiés dans le *Thesaurus antiquitatum græcarum*, ou dans le *Thesaurus antiquitatum romanarum* de Grævius. On doit citer encore son *Glossarium græco-barbarum* (Leyde, 1614, in-4°), et son *Athenæ batavæ* (Leyde, 1625, in-4°). Lami a donné une édition complète de ses œuvres (Flor., 1741-63, 12 vol. in-fol.). — Son fils JEAN, né à Leyde, en 1613, le suivit en Danemark, et sous sa direction, il ne devint guère moins célèbre. Malheureusement, une mort précoce l'enleva aux sciences, en 1653. On a de lui plusieurs excellents traités sur les antiquités. C. L.

MEURTHE (DÉPARTEMENT DE LA). Borné à l'est par le dép. du Bas-Rhin, au midi par celui des Vosges, à l'ouest par celui de la Meuse et au nord par celui de la Moselle (*voy.* tous ces noms), il est formé d'une partie de la Lorraine et des Trois-Évêchés (*voy.* ces mots). La rivière qui lui donne son nom vient des Vosges, passe à Lunéville, à Nancy, et se réunit à la Moselle (*voy.*), qui, sortie des mêmes montagnes, passe à Toul et se rend avec elle, par Pont-à-Mousson, dans le département auquel à son tour elle donne son nom. La Sarre prend naissance dans l'est du dép. de la Meurthe, et la Seille

en traverse une grande partie pour se rendre également dans le dép. de la Moselle. Un canal destiné particulièrement à l'usage des salines unit la Sarre à la Seille. Le dép. de la Meurthe a une superficie de 608,922 hectares, ou un peu plus de 308 lieues carrées, dont environ la moitié est en terres labourables; il y a 115,261 hect. de bois communaux produisant 544,169 stères; les bois de l'état se montent à 72,106 hect. qui donnent annuellement 388,244 stères; 16,371 hect. sont plantés en vignes, dont on ne distingue que quelques vignobles tels que ceux de Thiaucourt, Boudonville, Bayon, Pagny, etc. Le département produit des grains en abondance, surtout dans les cantons arrosés par la Seille, le Vezouze et le Sanon; il peut en exporter une partie. Il renferme beaucoup de prairies bien arrosées; les fruits à noyau y sont d'une bonne qualité. Il n'y a point de mines de métaux; mais le sol est riche en sources salées et en sel fossile, dont les bancs s'étendent dans le bassin de la Seille et surtout de Dieuze à Vic; cette richesse est telle que le département peut fournir 45 millions de kilogr. de sel par an, indépendamment d'un million de soude factice. Il y a beaucoup de carrières de pierres de taille et de marbre; l'argile, qui abonde, sert à faire les tuiles blanches de Toul et d'autres localités. En général, la poterie n'est pas sans importance; on fait aussi de la porcelaine, de la faïence et de la verrerie; Baccarat est renommé pour sa fabrique de cristaux qui occupe plusieurs centaines d'ouvriers.

Ce département avait, en 1836, une population de 424,366 âmes, dont voici le mouvement : naissances, 12,778 (6,581 masc., 6,197 fém.), parmi lesquelles 1,026 d'illégitimes; décès: 9,951 (5,091 masc., 4,860 fém.); mariages, 3,618. Il se compose des cinq arrondissements de Nancy, Château-Salins, Lunéville, Sarrebourg et Toul, qui comprennent 29 cantons et 691 communes. Pour les élections des députés, auxquelles concourent 2,206 électeurs, Nancy est divisé en deux arrondissements, et le département est ainsi représenté par 6 députés. Il a un évêché suffragant de l'archevêché de Besançon, une cour royale et une académie. Il est assez important sous le rapport forestier pour former seul un arrondissement dont le chef-lieu est Nancy, où est établie une école forestière; les délits forestiers y sont si fréquents, que les tribunaux en ont chaque année des milliers à juger. L'instruction primaire est très répandue dans le dép. de la Meurthe; on y compte 880 écoles, fréquentées par le sixième de la population. Il y a plus de 400 congrégations religieuses de femmes; le culte protestant a trois temples à Nancy, à Helleringen et Lixheim; pour les Israélites, il y a une synagogue consistoriale à Nancy et quatre rabbins communaux.

Nancy (*voy.*), chef-lieu du département, dans une belle plaine, à un quart de lieue de la Meurthe, se compose de la vieille ville, et de la ville neuve remarquable par sa régularité, la beauté de ses édifices, et par la grande place à laquelle aboutissent les quatre rues principales. Cette partie de la ville a été bâtie sous les auspices de Stanislas Leszczinski, ancien roi de Pologne. Nancy a une belle cathédrale, un palais de justice, un vaste hôtel de préfecture, une place ornée de la statue de Stanislas en bronze, une église où ont été enterrés les ducs de Lorraine (*voy.*); la ville possède un théâtre, une société académique qui publie une collection de mémoires savants, une bibliothèque et un musée; elle a des fabriques de mousselines brodées, de draperies, papeteries, etc. Sa population est de 31,445 âmes. Lunéville (*voy.*), au confluent de la Meurthe et de la Vezouze, a 12,798 hab. Toul (*voy.* Trois-Évêchés), dans une plaine traversée par la Moselle, était anciennement le siége d'un évêque souverain, et du temps des Romains c'était le chef-lieu des *Leuci*. La belle cathédrale gothique, l'ancien palais épiscopal et la caserne de cavalerie sont les principaux édifices de cette ville, peuplée de 7,333 hab. Pont-à-Mousson, ayant à peu près la même population, est bâtie entre une montagne et la Moselle; elle a une ancienne cathédrale, une grande caserne de cavalerie et un collége, célèbre au temps des Jésuites; aux environs jaillit une source

d'eau minérale. Cette ville fait un grand commerce de poteries et de pipes. Château-Salins (2,621 hab.), sur la petite Seille, tire son nom de la saline établie depuis des siècles dans l'enceinte de l'ancien château des ducs de Lorraine. Sur une hauteur à l'entrée des Vosges est bâtie Phalsbourg qui fait un grand commerce de liqueurs; ses fortifications, assises sur le roc vif, servent, ainsi que celles de Sarrebourg (2,340 hab.), à la défense du passage des Vosges. Marsal, sur la Seille, entourée de marais, a des sources salées exploitées depuis une haute antiquité. On a établi un haras royal à Rosière et une ferme-modèle à Roville (*voy.* DOMBASLE). Les ducs de Lorraine donnaient à leurs fils le titre de princes de Vaudemont, du nom d'un bourg très ancien du pays. En plusieurs endroits, on trouve des antiquités romaines, notamment à Scarponne, lieu ruiné auprès de Dieu-Louard, sur la Moselle, et à Tarquinpol, village bâti dans une petite île de l'étang de Lindre. On a plusieurs Statistiques de ce département dont une par Marquis, Paris, 1805, et une autre par Michel, Nancy, 1822. D-G.

MEURTRE, *voy.* HOMICIDE.

MEURTRIÈRE, ouverture pratiquée dans les murs d'une fortification et par laquelle on tire à couvert sur les assiégeants. On donnait anciennement ce nom au créneau (*voy.* ce mot). X.

MEUSE (en hollandais et en allemand *Maas*), fleuve qui naît dans le dép. de la Haute-Marne en France, passe au bas de la montagne de la Motte, puis se perd dans un gouffre auprès de l'usine de Bazoille, reparaît à Noncourt, reçoit le Mouzon et traverse les dép. de la Meuse et des Ardennes pour entrer dans la Belgique; là, il s'unit à la Sambre, passe à Namur, à Huy, à Liége où il reçoit l'Ourthe; dans le royaume des Pays-Bas, la Meuse arrose Maestricht qui tire d'elle son nom; à Ruremonde, elle reçoit la Roër ou Rure; puis elle se dirige vers l'ouest, et après avoir passé à Crèvecœur, elle communique avec le Vahal, et forme une vaste embouchure divisée en deux branches: celle du nord s'appelle *Merwe*, et se subdivise en deux bras désignés par les noms de Meuse et d'*Oude-Maas* ou vieille Meuse, lesquels finissent par se réunir et longer l'île de Voorn; l'autre branche, celle du midi, passe entre le grand nombre d'îlots du Biesbosch, forme le *Hollands-Diep*, et se partage également en deux branches dont l'une se rend à la mer en passant entre les îles de Voorn et d'Over-Flacque, et dont l'autre débouche dans la même mer, entre les îles d'Over-Flacque et Schouwen. La Meuse a un cours de près de 200 lieues dont les trois quarts sont navigables. Quoique cette navigation commence à Verdun, cependant elle est gênée par les pertuis jusqu'à Sedan, où commence la navigation commerciale. Une partie de ses rives a des sites très pittoresques: c'est surtout entre Namur et Liége que la Meuse est bordée de chaînes de montagnes d'un aspect imposant et riches en carrières de marbre et de belles pierres à bâtir; ailleurs, on exploite sur ses bords des carrières d'ardoises et des mines de fer. En Hollande, elle arrose une suite de prairies. Peu de fleuves de cette étendue sont hérissés d'autant de forteresses; elles appartiennent à 3 royaumes: en France, ce sont: Verdun, Stenay, Sedan, Mézières et Charleville. Un canal a été projeté entre la Meuse et le Rhin, par Gueldre et Rheinberg. D-G.

MEUSE (DÉPARTEMENT DE LA). Formé d'une partie de la Lorraine, du duché de Bar, des Trois-Évêchés, du Clermontois, de la Champagne, ce département est borné à l'est par ceux de la Moselle et de la Meurthe, au sud par ceux de la Haute-Marne et des Vosges, à l'ouest par ceux de la Marne et des Ardennes, et au nord par le grand-duché de Luxembourg (*voy.* tous ces noms). Il est traversé du sud au nord par le fleuve dont il tire son nom (*voy.* l'art. préc.). Ses autres rivières sont: l'Aire, qui au-delà de la frontière va s'unir à l'Aisne; l'Ornain, qui se rend dans le dép. de la Marne, et le Saux qui s'y réunit à cette rivière; enfin la Biesme, sortie des étangs de Beaulieu, et flottable comme l'Ornain. La navigation de la Meuse commence à Verdun. Une ramification des Vosges et une autre des monts Focilles traversent le département en atteignant une hauteur de 4 à 500^{m}. Un plateau, désigné sous le nom de Vœvre

sépare le bassin de la Meuse de celui de la Moselle. Le sol reposant sur le tuf calcaire est pierreux ; de belles prairies s'étendent sur la Meuse et le long d'autres rivières du département. Sa superficie est de 620,555 hectares ou 314 lieues carrées, dont 355,190 hect. de terres labourables, 131,996 de bois communaux, produisant annuellement 876,344 stères, et 39,426 hect. de bois appartenant à l'état ; 72,390 hect. sont en jachères, 5,323 sont cultivés en colza, 674 en lin, 2,545 en chanvre, et 13,540 en vignes produisant 400,000 hectolitres, dont les trois quarts se consomment dans le pays, et dont une partie est distillée pour la fabrication d'eaux-de-vie. On estime les vins de la vallée d'Ornain, surtout les vins rouges de Bar et de Bussy-la-Côte ; parmi les vins blancs, on distingue ceux de Creue et de Boncourt. L'abondante récolte en fourrages permet de multiplier la cavalerie dans les garnisons. On entretient 213,500 bêtes à laine. Il y a des mines de fer et une vingtaine de hauts-fourneaux établis à Stenay, Chauvency, Arrancy, Naix, etc. La population, en 1836, était de 317,701 âmes, dont voici le mouvement : naissances 9,155 (4,655 masc., 4,500 fém.), parmi lesquelles 476 illégitimes ; décès, 7,063 (3,685 masc., 3,378 fém.) ; mariages, 2,561. Parmi les habitants, il y en a d'origine bohémienne qui ont conservé les goûts errants de leurs ancêtres. D'autres émigrent pour exercer divers métiers, tels que ceux d'émouleurs de couteaux, fondeurs de cuillers d'étain, carreleurs de souliers, vanniers et fabricants d'ustensiles en bois. Ce sont surtout les environs de Bar et de Ligny qui fournissent ces ouvriers ambulants. Ces deux villes excellent dans la fabrication des confitures de groseille. Autour de Void, on élève beaucoup de bestiaux et on fait des fromages façon de Gruyère. On compte dans le département beaucoup de forges, tanneries, chamoiseries, tuileries et verreries ; on fait de la faïence, du papier, du sucre de betteraves, de la cire blanche, de la toile de coton, etc. Une grande quantité de bois de sapin et de chêne est exporté par les rivières pour l'approvisionnement de la capitale.

Le département est divisé en 4 arrondissements, savoir : Bar-le-Duc, Commercy, Montmédy et Verdun, comprenant 28 cantons et 589 communes. Il élit 4 députés et le nombre des électeurs est de 1,342. Le département forme le diocèse de Verdun, suffragant de l'archevêché de Besançon ; ses tribunaux et ses établissements d'instruction sont du ressort de la Cour royale et de l'académie de Nancy ; il forme le 16e arrondissement forestier, et il appartient à la 2e division militaire, dont le quartier-général est à Châlons.

Le chef-lieu, *Bar-le-Duc* (*voy.*) sur l'Ornain, est l'entrepôt des bois de merrain (*voy.*) qui s'expédient par cette rivière ; elle se compose de la ville haute dans laquelle était autrefois le château des princes de Bar, et de la ville basse où se concentre principalement le commerce et qui a une belle rue plantée d'arbres. La ville a un grand hôtel de préfecture et un beau collége. Sa population est de 12,383 âmes. Ligny, sur la même rivière, n'en a que 3,200. Les comtes de Luxembourg (*voy.*) y avaient autrefois un château. La ville est bien percée et possède de jolies promenades et un grand hôpital. Le bourg de Naix, situé également sur l'Ornain, a remplacé *Nasium*, ancienne ville des Leuquois, dont il reste quelques débris. Un camp romain était établi à Fains, auprès de la même rivière. Commercy, sur la rive gauche de la Meuse, a une grande caserne de cavalerie avec un manége couvert ; ses anciens seigneurs portaient le singulier titre de *damoiseaux*. On a détruit ses fortifications et son ancien château. Sa population est de 3,716 hab. Aux environs, le cardinal de Retz possédait la maison de plaisance de Val-Issey. Saint-Mihiel, sur la rive droite de la Meuse, à quatre lieues de Commercy, avait autrefois une riche abbaye. Auprès de la ville, la rivière est bordée de roches escarpées désignées sous le nom de *flaises*. Stenay, également sur la Meuse, ville de 3,150 hab., a une belle caserne de cavalerie ; c'était autrefois une place forte dont Louis XIV s'empara en 1654. Auprès des forêts d'Argonne (*voy.*) et de la rivière d'Aire est située la petite ville de Clermont. Celle

d'Étain était autrefois le chef-lieu du pays de Void. Ce département renferme deux forteresses importantes, d'abord celle de Verdun sur la Meuse, ville de 10,577 âmes, traversée par des canaux et renfermant un palais épiscopal, de vastes casernes et magasins militaires, et faisant commerce de dragées et de liqueurs; puis Montmédy, sur le Chières, ville de 2,251 âmes, mal bâtie, mais bien fortifiée. D-G.

MEUSEL (Jean-Georges), un des érudits les plus laborieux qui se soient consacrés à l'histoire de l'art et de la littérature, naquit en 1743 à Eyrichshof, en Franconie, où son père était chantre. Après avoir reçu sa première éducation à Cobourg, il se rendit (1764) à l'université de Gœttingue, où il fut nommé membre de l'institut historique et du séminaire philologigue. Depuis 1766, il enseigna à Halle; puis il fut appelé pour remplir la chaire d'histoire, d'abord (1769) à Erfurt, et ensuite (1780) à Erlangen, où il mourut le 19 septembre 1820. Parmi ses nombreux ouvrages, nous mentionnerons spécialement son *Allemagne savante* (Lemgo, 1796-1821, 18 vol. in-8°), continuée par Lindner (*ib.*, 1823-34, t. XIX-XXIII), et son *Dictionnaire des écrivains allemands morts de* 1780 à 1800 (Leipz., 1802-16, 15 vol.). Meusel a rendu de grands services à l'histoire de l'art par son *Dictionnaire des artistes allemands* (Lemgo, 1778, 2 vol.; nouv. éd., 1808-9, 3 vol.); par ses *Miscellanées artistiques* (Erfurt, 1779-87, 30 livr.; nouv. série, Leipz., 1795-1803, 14 livr.); par le *Musée pour les artistes et les amateurs* (Manh., 1787-92, 18 livr.; nouv. série, Leipz., 1794-95, 4 livr.); enfin par les *Archives* (Dresde, 1803-8, 4 livr.). En même temps, Meusel a bien mérité de la statistique qu'il dota, un des premiers, d'un bon *Manuel* (4e éd., Leipz., 1817), et dont il publia aussi la *Littérature*, c'est-à-dire la bibliographie (Leipz., 1806-7, 2 vol.); mais il a été moins heureux dans son *Histoire de France*, qui comprend les t. XXXV-XXXIX de l'*Histoire universelle de Halle* (*voy.* T. XIV, p. 63), et dans son *Guide pour l'histoire de la littérature* (1-3 part., 1799 et suiv.), où l'abondance des matériaux ne lui a pas permis de les dominer suffisamment. *C. L.*

MEUTE, assemblage de chiens courants, destinés à chasser les bêtes fauves ou les bêtes carnassières, tels que sangliers, loups, cerfs, etc. Le nom de meute ne peut être appliqué qu'à une réunion d'une certaine quantité de chiens. Il y a des meutes qui en comptent plus de cent. Tous les chiens qui composent une meute doivent être de la même taille et avoir le *même pied*, c'est-à-dire une agilité pareille. En général, ils doivent être le produit d'un accouplement préparé avec discernement. A l'âge de quinze mois, on peut les mener à la chasse, en les réunissant, pour les accoutumer, à d'autres chiens plus vieux et plus expérimentés. La docilité d'un chien de meute doit être sa première qualité; aussi faut-il l'exercer de bonne heure à reconnaître la voix et à redouter le fouet. L'entretien d'une meute est une affaire de luxe qui entraîne de grands soins et de grands frais. Aussi voit-on de nos jours fort peu de particuliers qui puissent se livrer convenablement à la chasse de la bête fauve, tout au plus permise à des princes ou à des sociétés de chasseurs émérites. *Voy.* Chasse, Chien, etc. D. A. D.

MEXIQUE, en espagnol *Mexico* ou *Mejico*, vaste région de l'Amérique du Nord qui formait jadis la vice-royauté de la Nouvelle-Espagne.

1° *Géographie et statistique.* Cette vaste contrée, comprise entre les 15 et 42° de lat. N., et les 89 et 127° de long. occ., est bornée à l'est par le golfe de même nom, dans lequel s'avance, à sa partie méridionale, la presqu'île de Yucatan, resserrée entre les deux grandes baies de Campèche et de Honduras; au sud, par les États de l'ex-confédération de Guatémala (*voy.*); à l'ouest, par l'océan Pacifique, vers lequel les caps Corrientes et Mendocin forment les principales saillies; enfin au nord par les territoires, en majeure partie incultes, qui dépendent des États-Unis, et par son ancienne province, indépendante maintenant, du Texas, qui la sépare de la Louisiane (*voy.* ces noms). Tout le pays, de ce côté, n'offre qu'une immense étendue de déserts encore fort peu connus et peu-

plés de tribus sauvages d'Indiens, sans limites certaines.

L'ancienne vice-royauté de la Nouvelle-Espagne se partageait en 3 régions principales, savoir : le *Vieux-Mexique*, comprenant tous les pays de la partie méridionale et centrale; le *Nouveau-Mexique*, au N., le long du Rio del Norte; enfin la *Californie* (*voy.* ce nom).

On évalue à 72,700 milles carr. géogr. la superficie totale de la confédération actuelle du Mexique. L'intérieur du pays est un immense plateau de 6,000 à 8,500 pieds d'élévation, au-dessus du niveau de la mer, dans sa partie méridionale, où il forme le couronnement de la grande chaîne de la Cordillère du Mexique, laquelle, s'unissant à la Cordillère des Andes (*voy.* ces mots), au sud, se rattache au N. aux montagnes Rocheuses, et sert ainsi de lien entre les deux grands systèmes qui vont aboutir aux extrémités des deux Amériques. Ce plateau, entrecoupé de montagnes, dont beaucoup sont d'origine volcanique, et dont quelques-unes dressent jusqu'à une hauteur de 5,700^{m} leurs sommets couverts de neige, s'abaisse par degrés vers les côtes, et s'élargit considérablement vers le nord, où son élévation diminue graduellement. Le Popocatepetl, ou mont de la Puebla, haut de 5,542^{m}, et l'Iztaciehuatl, qui tous les deux dominent la magnifique vallée de Tenochtitlan, ou de Mexico; le Citlaltepetl, ou Pic d'Orizaba, de 5,434^{m}; le Colima et le Xorullo, doivent être cités comme les volcans et les sommités les plus remarquables du Mexique qui renferme aussi beaucoup de lacs, parmi lesquels ceux de Timpanogos, de Teguayo et de Chapala, se distinguent par leur étendue. Le pays n'a de grands fleuves que dans sa partie septentrionale, où le Rio del Norte coule dans la direction du S.-E. et se jette dans le golfe du Mexique, tandis que le Rio Colorado a son embouchure à l'O., au fond du golfe de Californie.

Les côtes du Mexique sont en général d'un accès difficile pour les navires, et manquent de bons ports et de rades sûres. Le littoral de l'est, bas, marécageux, malsain et brûlé par un soleil ardent, est fort peu habité. Les rivières y sont obstruées par des amas de sables, et même les principaux ports, Tampico et Sotamarina, n'ont pas plus de 10 pieds d'eau. Quant à la côte occidentale, beaucoup plus élevée et moins insalubre, elle n'est qu'un vaste rempart de roches arides et escarpés, où l'on trouve pourtant les bons ports d'Acapulco et de Saint-Blaise.

Le climat de cette contrée, ainsi que la nature de son sol, varie beaucoup en raison de son immense étendue et de la grande inégalité des hauteurs. « Le Mexique est un pays magnifique, dit M. Michel Chevalier; le ciel y est pur et d'une inaltérable sérénité, excepté pendant les trois ou quatre mois que dure la saison des pluies. Alors, les cataractes du ciel s'ouvrent tous les jours régulièrement, mais seulement le soir de trois heures à huit, et les matinées restent admirables de sérénité... Grâce à une élévation de 7,000 pieds au-dessus de la mer, le plateau qui constitue la majeure partie du Mexique n'est exposé qu'à des chaleurs modérées, en dépit de sa situation en pleine zone torride... Le sol mexicain est admirablement fertile partout où il est arrosé. Les rochers qui forment le lit sur lequel le Mexique est assis et d'où il domine les deux Océans, ces rochers ou plutôt ces montagnes énormes, près de qui l'Ossa et le Pélion, si vantés, ne seraient que des grains de sable, sont traversées en tous sens de filons d'argent, de cuivre, de fer. Les pentes qui s'élèvent du niveau des deux mers jusqu'à la hauteur du plateau offrent, à mesure qu'on les gravit, la succession de toutes les températures et de tous les climats, depuis l'été du Sénégal jusqu'au printemps des bords de notre Loire, et la série de toutes les végétations et de toutes les cultures, depuis le café de l'Arabie, la canne à sucre et le coton de l'Inde, le palmier d'Égypte, la vanille et le cacao, jusqu'à l'olivier et au blé d'Europe, jusqu'au sapin des Alpes, au pin de Norvége et au lichen islandais; depuis le méridional bananier, toujours chargé d'une abondante récolte, jusqu'à notre joyeuse vigne des Gaules. Il y a surtout une région intermédiaire entre le littoral ou *terre chaude* et *terre froide* qui est vraiment unique au monde. Cette terre tempérée

(*tierra templada*) possède la végétation vigoureuse, riche et variée des côtes, sans en avoir les myriades d'insectes, les miasmes empestés et l'air embrasé. On y respire l'atmosphère pure du plateau, sans avoir les passagères fraîcheurs, la sécheresse, la végétation parfois rabougrie et l'air vif, dangereux aux poitrines délicates. C'est vraiment un paradis terrestre où toutes les saisons sont confondues dans un printemps perpétuel, où toutes les cultures se mêlent, et où l'œil de l'Européen s'étonne de trouver au même instant, sur le même oranger, la fleur embaumée, le fruit vert et la pomme d'or. »

On récolte, au Mexique, le blé, surtout le maïs, le riz, le vin, le tabac, le lin, le coton, le cacao, le café, la canne à sucre, des fruits délicieux et des plantes alimentaires de toute espèce, comme manioc, patates, etc. On en tire aussi la vanille, l'indigo, des épices, du gingembre, des drogues médicinales, entre autres la racine de jalap (*voy.*) et le quinquina, des bois de teinture, notamment celui de Campèche, des bois de construction; l'érable, l'acajou, y croissent ainsi que le nopal, où se tient la cochenille.

Le règne animal n'offre pas moins de variété dans les espèces. Des oiseaux à magnifiques plumages, des perroquets, des colibris et beaucoup d'insectes non moins étincelants de couleurs, sillonnent les airs ou animent la végétation. Le gibier est abondant; mais les bêtes féroces de l'Amérique, le jaguar, le couguar, etc., sont aussi nombreuses. Toutes les espèces domestiques de l'Europe ont été naturalisées au Mexique. De nombreux troupeaux de bêtes à cornes et à laine paissent sur les côtes, et les déserts du Nouveau-Mexique et de la Californie sont peuplés de bisons. Le chien sauvage mexicain, qui n'est guère plus gros qu'un rat, et muet, est une curiosité bizarre.

Les mines d'or et d'argent de ce pays sont renommées dans tout l'univers. Celles d'argent surtout, au nombre de plus de mille, sont inépuisables et d'une richesse à laquelle celles de nulle autre contrée ne peuvent se comparer : Temescaltepek, Catorce, Zacatécas et Guanaxuato en sont aujourd'hui les plus importantes. On trouve en outre, au Mexique, du marbre, du mercure et d'autres métaux; on y recueille aussi des émeraudes et des turquoises, et des perles sur les côtes.

La population du Mexique, qui, en 1794, s'élevait à peine à 5 millions, est évaluée aujourd'hui à plus de 10, dont plus de la moitié sont des Indiens, environ 1 $\frac{1}{2}$ million des créoles, 2 $\frac{1}{2}$ millions sont des races mixtes dérivées du mélange des blancs avec les Indiens; il faut ajouter environ 100,000 nègres libres, et 600,000 *Zambos*, race mêlée de sang nègre et de sang indien*. Le nombre des Espagnols de naissance, qui avant l'insurrection dépassait 100,000, se trouve actuellement réduit à 8,000, et l'on compte à peu près autant d'étrangers des autres nations. Avant la révolution qui a changé la face de ces contrées, les Espagnols étaient seuls en possession de toute l'influence, de tous les emplois, et avaient la plus belle part aux richesses du pays. Aujourd'hui, toutes les races indistinctement jouissent des mêmes droits et des mêmes libertés, et sont aptes à toutes les fonctions. Cependant les créoles dominent assez généralement, comme possédant une instruction plus avancée. Dans les communes indiennes, les prêtres se partagent l'autorité avec les caciques indigènes. La langue espagnole est dominante dans la contrée; cependant les naturels ont encore en grande partie conservé leurs anciens idiomes, surtout dans les provinces éloignées du centre. M. A. de Humboldt porte à 20 le nombre des langues parlées par les Indiens, et sur ces 20, 14 ont leur grammaire et leur lexicologie particulières. La religion catholique, qui est celle de l'état, professée par la généralité des habitants, se mêle chez les Indiens à beaucoup de restes de leur ancienne idolâtrie. Pour les tribus sauvages et non converties au christianisme qui parcourent les déserts du nord ou qui ont conservé leur indépendance dans certaines provinces de l'intérieur, nous renvoyons au tableau général de ces peuples donné à l'art. AMÉRIQUE, T. I^er^, p. 600.

(*) M. Michel Chevalier répartit ainsi la population du Mexique entre les diverses castes : Indiens purs 3,800,000; métis, 1,900,000; blancs, 1,300,000; total, 7 millions. S.

L'agriculture n'est pas florissante. Négligeant presque toutes les autres cultures, on ne se livre sérieusement qu'à celle du maïs. Cependant il existe aussi des plantations de cannes à sucre assez importantes. Les pâturages, qui couvrent encore une immense étendue de pays, servent à nourrir beaucoup de troupeaux.

L'industrie manufacturière, dont M. de Humboldt évaluait néanmoins le produit annuel à 8 millions de dollars, est très peu prospère. Le principal élément de richesse pour cette contrée, c'est l'exploitation des mines d'or et d'argent: M. de Humboldt estimait à environ 100 millions de fr. leur produit annuel. C'est du Mexique qu'ont été tirés les deux tiers de tout l'argent qui existe sur le globe entier. La révolution a exercé sur cette industrie puissante une influence pernicieuse, et les désordres qui n'ont cessé depuis d'agiter le pays en compriment toujours l'essor. Cependant elle tend à se relever par les soins de compagnies étrangères, anglaises et allemandes, qui en ont fait en partie l'acquisition et s'efforcent d'y introduire des procédés d'exploitation plus efficaces.

Le commerce, dont naguère les Espagnols avaient encore le monopole, est presque en entier entre les mains des Anglais et des Américains de l'Union du nord. La situation du Mexique au centre de la communication maritime la plus directe entre le monde européen et le monde asiatique en doit faire comprendre toute l'importance. Mais le manque de ports sur les côtes, l'absence de routes ou canaux à l'intérieur et les tempêtes du golfe du Mexique sont des obstacles très nuisibles à son développement. L'argent forme la principale matière d'exportation. Les importations consistent principalement en articles manufacturés d'Angleterre, de France et d'Allemagne. Notre pays, ainsi qu'on peut le voir dans la *Statistique de la France*, par M. Schnitzler*, fait des affaires avec le Mexique pour environ 20 millions de fr. annuellement.

La constitution du 4 octobre 1824, en partie calquée sur celle de l'Union américaine du nord, régit encore, sauf quelques modifications, les États de la confédération du Mexique. Elle est fédérative, démocratique et représentative. Le pouvoir législatif appartient au congrès composé d'une chambre des députés et d'un sénat. Les membres en sont réélus tous les deux ans, à raison de 1 député sur 40,000 hab., et de 2 sénateurs par province; ils reçoivent un traitement. Un président et un vice-président, élus pour 4 ans, sont à la tête du pouvoir exécutif. La liberté de la presse est garantie par le congrès. Des assemblées particulières, choisissant également leurs présidents, règlent l'administration des divers États de concert avec les municipalités. L'organisation judiciaire est déplorable. Peu de pays sont aussi pauvres que le Mexique en établissements d'instruction publique. Un archevêque, dont le siége est à Mexico, et qui a sous lui 9 évêques, dirige les affaires de l'Église; 3,475 ecclésiastiques répartis dans 1,190 paroisses forment le clergé séculier.

Les revenus de l'état consistent principalement dans les droits de douane et dans le produit des mines. Celles de Guanaxato, que le gouvernement exploite à son profit, lui rapportent tous les ans environ 1 $\frac{1}{2}$ million de dollars. Le budget pour l'année 1830 à 31 s'élevait à 17,500,000 piastres. La dette, qui déjà en 1827 était de plus 300 millions de fr., s'est considérablement accrue depuis.

L'Union mexicaine, dont la province du Texas s'est entièrement détachée, en 1836, forme aujourd'hui 20 États, non compris le district fédéral, et 4 territoires administrés au profit de la confédération. En voici le tableau :

(*) *De la Création de la richesse ou des intérêts matériels*, t. II, p. 247-50.

ÉTATS DU CENTRE ET DU MIDI.

	Étendue en milles carr. géogr.	Chefs-lieux et villes principales.
District fédéral....		Mexico.
1. Mexico.....	1,426	Tialpa, Acapulco.
2. Queretaro.....	712	Queretaro (40,000 h., mines).
3. Puebla.....	573	Puebla de los Angelos (70,000 h.).
4. Vera-Cruz.....	1,494	Vera-Cruz (port déchu), Jalapa.
5. Tabasco.....	972	Santiago de Tabasco.
6. Yucatan.....	2,256	Mérida, Campèche.
7. Chiapa.....	1,511	Chiapa.
8. Oaxaca.....	1,604	Oaxaca.
9. Méchoacan.....	1,243	Valladolid.
10. Xalisco.....	3,467	Guadalaxara (50,000 h.), Saint-Blaise (port).
11. Tamaulipas.....	7,499	Tampico (port).
12. Guanaxuato.....	418	Guanaxuato (30,000 h., mines).
13. San-Luis Potosi...	790	San-Luis Potosi (mines).
14. Zacatécas.....	849	Zacatécas (40,000 h., mines).

ÉTATS DU NORD.

15. Durango.....	2,638	Durango.
16. Cohahuila	3,408	Nouveau-Santander.
17. Nouveau-Léon....	528	Monterey (mines).
18. Chihuahua.....	3,448	Chihuahua (mines).
19. Sonora.....	6,906	Culiacan, Villa del Fuerte.
20. Cimaloa.....		

Les territoires et districts sont, outre les deux Californies et le Nouveau-Mexique, dont le chef-lieu est Santa-Fé, ceux de Colima et de Tlascala. Dans l'état de Yucatan, les Anglais possèdent depuis le XVII^e^ siècle l'établissement de Balize, pour la coupe des bois.

Mexico, la capitale de la confédération * située dans une vallée délicieuse, à 2,500^m^ au-dessus du niveau de la mer, s'étend entre les deux lacs de Tezeuco et de Xochimilco, remarquables par les travaux hydrauliques qu'on y a exécutés, ainsi que par leurs jardins flottants dits *chinampas*, espèce de radeaux recouverts de terre. Cette ville, qui jouit d'un printemps éternel, renferme près de 200,000 âmes; elle est bâtie sur pilotis; son aspect est imposant. Les tremblements de terre n'y sont pas moins fréquents que les inondations : aussi n'y voit-on que des maisons peu élevées et à terrasses. Rien n'égale la magnificence intérieure de ses églises, et l'on admire surtout la superbe cathédrale. En tête de ses établissements figurent l'école des mines et l'hôtel des monnaies. Le travail des métaux précieux forme l'industrie la plus florissante de cette ville, qui, comme centre entre les deux mers, est aussi le séjour de beaucoup de riches négociants.

Les autres grandes villes sont Guadalaxara, Guanaxuato, Valladolid, San-Luis Potosi, Puebla de los Angelos (Tlascala), Queretaro, Guaxaco, etc. Nous consacrons des art. spéciaux aux ports de la Vera-Cruz et d'Acapulco.

On trouve dans le Mexique un grand nombre de débris et de monuments qui attestent une origine fort ancienne, et qui, par leur cachet, leur forme et les inscriptions mystérieuses qu'on y a découvertes, offrent plus d'une analogie avec l'antique architecture des Égyptiens. C'est ainsi qu'aux environs de Mexico on voit les restes de plusieurs pyramides ou temples des anciens Mexicains, dont l'une, appelée la *Maison du Soleil*, est surtout imposante par ses dimensions, et dont les 4 faces correspondent assez exactement avec les points cardinaux. La ville de Cholula, dans l'État de Puebla, est celle qui possède le plus d'antiquités et de monuments de cette espèce. — *Voir* sur ce pays : Humboldt, *Essai politique sur le royaume de la Nouvelle-Espagne* (2^e^ éd., Paris, 1827, 4 vol. in-8°); Ward, *Mexico in* 1827 (Lond.,

(*) Elle forme avec son territoire le *distritto federal*, et l'on a vu dans le tableau ci-dessus qu'il y a eu outre un *État* du nom de Mexico, dont le chef-lieu est Tlalpa. S.

1828, 2 vol. in-8°); *Mexikanische Zustænde*, etc., ou État du Mexique dans les années 1830-32, par l'auteur des *Briefe in die Heimath*, Stuttg., 1837, 2 vol. in-8°; P. Charpenne, *Mon voyage au Mexique*, Paris, 1836, 2 vol. in-8°.

2° *Histoire*. De nombreuses vicissitudes paraissent avoir déjà frappé le Mexique bien antérieurement à l'arrivée des Européens. D'après Malte-Brun, les Toltèques, peuple d'origine asiatique (*voy.* AMÉRIQUE, T. I^er^, p. 582), se seraient emparés de cette contrée, vers le milieu du VII^e^ siècle. Au XII^e^, les Aztèques, venus du Nord, les subjuguèrent à leur tour et fondèrent le puissant empire d'*Anahuac*, comme on appelait autrefois le grand plateau du Mexique.

« Lorsque les Espagnols arrivèrent au Mexique, dit M. Michel Chevalier, ils y rencontrèrent un royaume féodal, gouverné par un prince que soutenait une double aristocratie de nobles et de prêtres. Au lieu des bandes ou tribus d'Indiens nomades et chasseurs que les Anglais et les Français rencontrèrent au nord et dont le chiffre ne dépassait jamais quelques dizaines de mille, ils trouvèrent des populations nombreuses et sédentaires, régulièrement encadrées dans un ordre social complet : c'étaient des peuples adonnés principalement aux travaux agricoles, cultivant le maïs et le coton et produisant de la cochenille; ils étaient habiles à tisser des étoffes délicates et à les teindre des plus vives couleurs. Ils savaient sculpter les pierres les plus dures, fondre et modeler l'or et l'argent. Ils possédaient même quelques outils de bronze écroui qui pouvaient remplacer passablement ceux d'acier. On voit par les récits de Cortez qu'ils avaient de grandes villes bien bâties, contenant de vastes palais et de magnifiques jardins et des temples gigantesques. Ils avaient poussé la science astronomique à ce point que leur année solaire était plus parfaite que celle des Romains et des Grecs, et leurs pyramides étaient orientées comme celles des Égyptiens. Ils conservaient des annales écrites en caractères hiéroglyphiques. L'empereur mexicain avait ses courriers, sa police et ses diplomates fort rusés... Les chefs aztèques formaient une aristocratie compacte. Le sort de la classe la plus nombreuse était misérable... Malgré un luxe assez raffiné, les mœurs et les usages des Aztèques portaient l'empreinte d'une effroyable férocité. Ils aimaient les sacrifices humains. Ils étaient dans l'usage d'immoler à leurs dieux les prisonniers faits à la guerre. Leurs princes célébraient leur avénement par des cérémonies dont l'éclat se mesurait au nombre des victimes; la forme du sacrifice était atroce. Le prêtre ouvrait la poitrine aux prisonniers, arrachait le cœur palpitant, en exprimait le sang, dont il arrosait et barbouillait les idoles, ou qu'il mêlait à de la farine de maïs pour en faire un infernal gâteau, pâture de ses dieux. »

Dès 1508, les Espagnols Solis et Pinzon découvrirent le Yucatan. En 1518, Grijalva vit le premier la côte orientale du Mexique; l'année suivante, Fernand Cortez (*voy.*) aborda à la Vera-Cruz pour réaliser avec une poignée d'aventuriers ses vastes projets de conquête. Après avoir brûlé ses vaisseaux pour enlever à ses compagnons toute pensée de retour, il détruisit d'abord la république de Tlascala, puis profitant de l'impatience de l'ancienne race à supporter la domination des empereurs aztèques, il fit alliance avec elle et pénétra jusqu'à Mexico où le souverain régnant, Montézuma, lui fit d'abord un accueil amical. Après s'être emparé de la personne de ce prince au milieu de ses sujets, Cortez fut forcé de quitter la ville; mais il y rentra de nouveau par la force des armes, avec quelques centaines d'Espagnols seulement et une multitude d'Indiens auxiliaires, le 21 août 1520, à la suite d'un siége meurtrier qui avait duré 75 jours. Les conquérants firent périr dans les plus cruels tourments Guatimozin, le nouvel empereur, et le sort de ses peuples fut bientôt décidé. Réduits sous le joug espagnol et condamnés aux travaux les plus pénibles, ils restèrent en proie à tous les maux jusqu'à l'introduction de la traite des noirs, qui allégea un peu leur misère. Les formes du christianisme, propagées par le zèle ardent de l'inquisition, avaient promptement renversé l'idolâtrie, lorsque la vice-royauté de la Nouvelle-Espagne fut établie, en 1540, et reçut la

même organisation que les autres colonies espagnoles. Les articles COLONIES, SYSTÈME COLONIAL et AMÉRIQUE (*voy.* surtout la note T. I^er^, p. 607), font connaître ce régime et signalent les vices de cette administration. Le XVIII^e^ siècle apporta pourtant quelque adoucissement au sort des malheureux Indiens : aussi un grand nombre de leurs tribus qui avaient fui dans les déserts revinrent-elles à cette époque.

Lorsque Napoléon eut dépouillé les Bourbons de l'Espagne, toutes les provinces d'Amérique refusèrent de se courber sous son joug ; le Mexique fut de toutes celle qui resta le plus longtemps fidèle à la mère-patrie. Aussi le sage vice-roi Iturrigaray appela-t-il les créoles à jouir de tous les droits dont on les avait injustement dépouillés. Mais ces concessions irritèrent les Espagnols jaloux de leurs priviléges. Un mouvement éclata, le 18 septembre 1808, parmi les négociants, et le vice-roi, arrêté par les séditieux, fut envoyé en Espagne, où il vit sa conduite censurée. Cependant les créoles, vivement aigris par le triomphe des mesures rétrogrades, songèrent à les repousser, et bientôt il se forma une conspiration, dont le curé Hidalgo devint le chef, et qui avait dans l'armée des ramifications fort étendues. L'insurrection commença au mois de septembre 1810. Déployant les couleurs (bleu et blanc) des anciens empereurs aztèques, Hidalgo, puissamment secondé par les Indiens accourus en foule sous sa bannière, et soulevant tout l'est, pendant qu'un autre curé Morelos révolutionnait les provinces de l'ouest, se présenta devant Mexico à la tête d'une armée de 80,000 hommes. Mais peu sûr de la discipline de ses bandes, il n'osa point attaquer la capitale, et, défait dans plusieurs rencontres par les troupes régulières du vice-roi, trahi par les siens et livré aux Espagnols, il fut mis à mort, le 27 juillet 1811. La guerre de partisans se continua dans les provinces; mais les excès commis par ces bandes intéressaient à leur destruction les créoles non moins que les Espagnols, et l'insurrection aurait fini par s'éteindre sans les rigueurs du nouveau vice-roi Colleja. Ce dernier néanmoins fut rappelé et remplacé, en 1816, par l'amiral Apodaca, qui chercha à ramener les esprits par la douceur. Beaucoup de bandes se soumirent, et leurs chefs obtinrent leur pardon. Nicolas Bravo (*voy.*) fut fait prisonnier, en 1817, et Vittoria (*voy.*) réduit à errer dans les déserts; Guerrero seul put se maintenir. Xavier Mina (*voy.*), qui était accouru d'Europe offrir son appui à la cause de l'indépendance mexicaine, n'eut qu'un faible succès malgré les nombreux partisans que sa haute renommée avait appelés autour de lui; il fut pris et fusillé la même année. Mais sa mort n'empêcha pas la propagation des idées qu'il avait semées parmi les créoles.

Nous avons raconté la suite des événements à l'art. ITURBIDE. Cet ambitieux se réunit à Guerrero contre lequel O'Donoju, successeur d'Apodaca, l'avait envoyé; et après la mort du premier de ces vice-rois, il parvint à se faire proclamer empereur, le 18 mai 1822, sous le nom d'Augustin I^er^; mais il fut bientôt abandonné de tous les partis. Il abdiqua, le 20 mars 1823.

Le 16 décembre de la même année, le Mexique se déclara république indépendante, sous le nom de confédération mexicaine; le général Guadalupe Vittoria fut élevé à la présidence, et le 4 octobre 1824 l'œuvre de la constitution se trouva terminée. Une loi abolit la traite des noirs. Le 1^er^ janvier 1825, fut ouvert le premier congrès républicain, régulièrement convoqué. La reconnaissance de l'Angleterre, qu'avait déjà précédée celle des États-Unis du nord, eut lieu le même jour et fut suivie de celle de la plupart des autres puissances maritimes. Le 19 novembre, le général Coppinger rendit par capitulation la forteresse de Saint-Jean-d'Ulloa, seul point que les Espagnols occupassent encore.

Cependant des intrigues contre-révolutionnaires produisirent la tentative du moine Arenas, qui échoua en 1827. En même temps se formaient deux partis, celui des *Escosesos* (les monarchistes) et celui des *Yorkinos* (les démocrates), noms connus dans la franc-maçonnerie anglaise.

A l'élection d'un nouveau président,

les derniers proposèrent le général Guerrero, les autres, le ministre de la guerre Gomez Pedrazza. La majorité se prononça pour ce dernier; mais Santa-Anna et l'ex-président Vittoria s'étant déclarés en faveur de son adversaire, Guerrero triompha à la suite d'une violente émeute des *Yorkinos*, qui détermina l'exil de Pedrazza et le bannissement général de tous les Espagnols. Une expédition partie de Cuba, sur laquelle le roi Ferdinand VII fondait l'espoir de reconquérir le Mexique, finit à Tampico où le général Barradas, qui la commandait, enfermé par Santa-Anna, fut obligé de capituler, le 11 septembre 1829.

Cependant Guerrero ne disposait que d'un pouvoir chancelant. Le général de l'armée de réserve, Anastase Bustamente, se mit à la tête de la réaction et publia, le 4 décembre 1829, le fameux *plan de Jalapa*. Guerrero, qui s'était réfugié dans le midi, fut livré par un traître, traduit devant un conseil de guerre et fusillé. Bravo réduisit les restes de son parti, et Bustamente, nommé vice-président, s'empara de la direction des affaires, en l'absence du président légitime, Pedrazza, et forma un gouvernement énergique de 4 membres, qui ne déguisa pas longtemps ses tendances à l'absolutisme. Profitant du mécontentement excité par les rigueurs des centralistes, Santa-Anna fomenta à Vera-Crux une insurrection militaire. D'abord vaincu à Toloma par l'armée du ministère, il reprend le dessus après le *pronunciamento de Tampico*, du 10 mars 1832, manifestation populaire en faveur de Pedrazza, que Bustamente s'obstinait toujours à tenir éloigné. Mais la défection de son parti à Puebla força ce dernier à s'exiler à son tour, et Santa-Anna, victorieux, se soumit sans peine à laisser revenir à la présidence Pedrazza, son ancien ennemi et maintenant son allié, dont le temps était près d'expirer. Mais après la retraite de Pedrazza, il la revendiqua pour lui-même et l'obtint, en mars 1833.

Santa-Anna, de son côté, aspirait au pouvoir absolu, tout en ayant l'air d'être pressé de se retirer des affaires. Les réformes du congrès, qui tendaient à la fois à la réduction du budget militaire et à la confiscation des biens ecclésiastiques, avaient produit un mouvement parmi les troupes et parmi les prêtres. Santa-Anna, qui se mit à leur tête, en profita pour dissoudre cette assemblée qui lui était hostile, et, après en avoir convoqué une nouvelle, il étouffa dans le sang de ses adversaires la résistance à l'ordre de choses qu'il venait d'établir; il dicta des changements à la constitution (23 octobre 1835), par lesquels le pouvoir central se trouva fortifié aux dépens de l'indépendance des provinces. Ces événements hâtèrent la révolte des Texiens. Santa-Anna marcha contre eux; mais il fut battu et fait prisonnier, après que, le 2 mars 1836, le Texas eût solennellement proclamé son indépendance. La reconnaissance du Mexique par l'Espagne eut lieu vers la fin de la même année.

La captivité de Santa-Anna fit remettre la présidence aux mains de Bustamente, qui, revenu de France, persista dans la conduite politique de son prédécesseur.

Mais de graves différends allaient éclater entre la France et le Mexique. De cruelles avanies et des violations réitérées du droit des gens sur la personne et les biens de Français établis dans le pays, avaient profondément compromis la dignité de la France. Toutes ses représentations étant demeurées sans résultat, le gouvernement français crut devoir recourir à des moyens plus énergiques. Au printemps de 1838, il fit remettre au gouvernement mexicain un *ultimatum* demandant indemnité pour toutes les pertes éprouvées par des Français, destitution de quelques officiers et fonctionnaires mexicains coupables d'actes de meurtre et de brutalité, enfin participation à la jouissance de tous les avantages commerciaux accordés aux nations les plus favorisées, et levée de l'interdiction du commerce de détail. En attendant l'expiration du délai fixé, le capitaine Bazoche, qui tenait le golfe avec 2 frégates et 4 bricks, commença, le 13 avril 1838, le blocus des ports du Mexique. En octobre arriva une escadre plus forte, composée de 3 frégates de 60 canons, 2 corvettes, 5 bricks, commandée par le contre-amiral Baudin, porteur d'un *ultimatum* définitif. La conférence qu'il eut, à Jalapa,

avec les envoyés du président, étant restée sans résultat, les hostilités éclatèrent. Le 27 novembre, au bout de 4 heures, le fort de Saint-Jean-d'Ulloa, qui, dans la guerre de l'indépendance, avait résisté 3 ans aux attaques des Mexicains, fut réduit en un monceau de ruines par le feu de l'escadre française, et le gouverneur de la Vera-Cruz, l'ayant rendu le lendemain par capitulation, s'obligea également à évacuer cette ville avec la presque totalité de ses forces. Mais le président ne ratifia pas la capitulation. Le 30 novembre, le congrès déclara la guerre à la France, et Santa-Anna, relâché de sa captivité, fut envoyé à la Vera-Cruz, avec les troupes mêmes qui venaient de s'en éloigner. La nuit du 5 décembre fut signalée par une descente tout-à-fait imprévue de nos troupes, qui réussirent à surprendre la ville. Peu s'en fallut que Santa-Anna lui-même ne tombât au pouvoir de M. le prince de Joinville (*voy.*), qui prit une part glorieuse à toute cette campagne. Une caserne néanmoins résista vigoureusement, et l'ennemi, supérieur en forces, s'étant rallié sous son chef, l'amiral ordonna la retraite. Santa-Anna essaya de l'inquiéter, mais il s'attira un échec, et fut même grièvement blessé. La médiation anglaise fit bientôt suspendre les hostilités; et, le 9 mars 1839, la paix fut conclue. La France consentait à la réduction de l'indemnité de 800,000 à 600,000 piastres, renonçait au droit de commercer en détail, mais obtenait satisfaction sur tous les autres points.

De grandes commotions intérieures survenues dans l'intervalle ne furent pas sans influence sur la solution pacifique de ces différends. Un mouvement populaire avait forcé le président de former un ministère plus libéral. Des troubles dans les provinces voisines du Texas, dans le Yucatan et dans le Tabasco, ont aussi, plusieurs fois depuis, mis à découvert les germes de dissolution dont est travaillée l'union mexicaine. Mais c'est surtout la terrible émeute que la journée du 25 juillet 1840 vit éclater dans la capitale, à la voix du général Urréa, qui porta un rude coup aux partisans de la centralisation. Bustamente, gravement menacé par les fédéralistes, ne put les apaiser qu'au prix des concessions les plus importantes, et en leur garantissant l'amnistie. Cependant, depuis ce temps le pouvoir central a repris des forces, et des Mexicains éclairés, tels que M. Gutierrez Estrada, affirment que les tendances du pays sont plus monarchiques qu'on ne le croit. Jusqu'ici cette parole de Bolivar conserve toute sa vérité relativement aussi au Mexique : « Nous avons acheté l'indépendance au prix de tous les autres biens politiques et sociaux. » — *Voir*, sur l'histoire du Mexique, l'ouvrage d'Antonio de Solis (*voy.*), dont il a paru une nouvelle édition, en 1825 (Madrid, 4 vol. in-8°); Pablo de Mendibil, *Resumen historico de la revolucion mexicana* (Londres, 1827), etc., etc. CH. V. et S.

MEYERBEER ou plutôt BEER (JACQUES-MEYER), frère aîné du poëte Michel Beer à qui nous avons consacré un article sous ce dernier nom, et fils d'un riche banquier juif de Berlin, est né dans cette ville en 1791 selon les uns, et selon d'autres en 1794. Ses dispositions musicales s'annoncèrent dès l'âge le plus tendre; il jouait sur le piano les mélodies qu'il entendait en y ajoutant de la main gauche l'harmonie qui semblait naître machinalement sous ses doigts. Cette heureuse facilité qui étonnait tout le monde détermina son père à lui donner un maître de piano; il fut mis sous la direction d'un pianiste distingué de l'école de Clementi (*voy.*), et ce dernier l'ayant entendu dans un voyage qu'il fit en Allemagne, se décida, malgré son aversion pour l'enseignement, à lui donner des leçons pendant tout le temps de son séjour à Berlin. Il ne fut guère moins précoce dans son talent pour la composition; il commença par écrire sans aucun principe; mais les musiciens sous les yeux de qui passèrent ces essais y trouvèrent de la grâce et de l'originalité; on sentit alors la nécessité de lui donner un maître de composition : il travailla d'abord avec Bernard Weber, chef d'orchestre du théâtre de Berlin, puis se mit à Darmstadt sous la direction de l'abbé Vogler, praticien fort exercé, mais théoricien quelque peu obscur, d'ailleurs peu habitué à sacrifier aux grâces et toujours ren-

fermé dans les formes scolastiques qu'il affectionnait par-dessus tout. M. Meyerbeer resta sous sa direction pendant deux ans, s'exerça sur l'orgue, écrivit beaucoup de musique religieuse et une grande cantate, *Dieu et la nature*, qui lui valut le titre de compositeur de la cour grand-ducale. Il se rendit à Munich, âgé de 18 ans, et y donna un oratorio-opéra intitulé *La fille de Jephté*, qui n'obtint aucun succès. Ce déplaisir fut bientôt oublié et le jeune compositeur alla visiter Vienne, où ayant entendu Hummel, il voulut changer son style sur le piano et fit à cet effet d'incroyables efforts de travail ; il composa même en ce temps un grand nombre de morceaux pour son instrument, mais il ne voulut point les écrire dans la crainte qu'on ne s'emparât de ses idées ; sa carrière ayant ensuite pris une autre direction, il ne s'en occupa plus et finit par perdre tout-à-fait le souvenir de ces pièces qu'il avait longtemps jouées de mémoire, et qui se sont ainsi trouvées anéanties avant d'avoir vu le jour.

Pendant son séjour à Vienne, M. Meyerbeer écrivit un opéra-comique qui fut représenté (1814) à Stuttgart sous le titre des *Deux califes* et plus tard à Prague sous celui d'*Amilhek ou l'Hôte et le convive*. Composé dans le même style que *La fille de Jephté*, il n'obtint pas plus de succès. Salieri indiqua à l'auteur le véritable point par où péchait sa composition : c'était l'absence de mélodies bien conduites et habilement développées; il lui conseilla d'aller en Italie, lui prédisant que le séjour de ce pays l'habituerait à tirer meilleur parti des pensées heureuses et originales qu'il savait si bien concevoir.

Après plusieurs années d'études, M. Meyerbeer donna sur le théâtre de Padoue *Romilda e Costanza* (1817); le style de cet opéra, qui fut bien accueilli, se rapprochait de celui de Paër et de Mayer, et la première manière de l'auteur était totalement changée. Ce fut dans ce système qu'il écrivit, en 1819, *Semiramide riconosciuta*, pour le théâtre de Turin, et en 1820, *Emma di Resburgo*, à Venise; ce dernier ouvrage fut joué sur plusieurs théâtres d'Italie et d'Allemagne, et réussit parfaitement. Il fut suivi d'un opéra écrit à Berlin sur des paroles allemandes, mais dans le style italien, intitulé *la Porte de Brandebourg*, et dont des circonstances particulières empêchèrent la représentation. Rappelé en Italie par le directeur du théâtre *della Scala*, M. Meyerbeer donna, en 1822, à Milan, *Margarita d'Angio*, ouvrage généralement beau, qui obtint un grand succès dans toute l'Italie et qui, traduit en français et représenté à Paris et sur les principaux théâtres de la province, n'y fut pas moins bien accueilli. Vinrent ensuite l'*Esule di Granata*, dont la représentation n'eut lieu qu'à la fin de la saison théâtrale, et où l'on ne remarqua qu'un duo qui électrisa le public jusqu'alors froid et mal disposé; *Almanzor*, que la maladie de la principale cantatrice empêcha d'aller en scène ; et enfin *il Crociato in Egitto*, donné à Venise en 1825, et qui fit fureur dans toute l'Italie. A Paris, cet opéra fut médiocrement accueilli, quoique l'auteur fût venu en surveiller la mise en scène et que l'exécution en eût été confiée à des chanteurs de premier ordre. Cette musique, belle assurément, mais en général triste et sévère, parut faible et sans couleur à côté des admirables productions de Rossini, qui pour les Parisiens avaient encore le charme de la nouveauté.

En France, M. Meyerbeer, fit de nouvelles études et resta six années sans rien donner au public. Le fruit de ce temps de silence et de réflexion fut l'apparition sur le grand théâtre lyrique de Paris de *Robert-le-Diable*, où le compositeur suivit une route toute nouvelle, où il saisit admirablement le goût du public français en liant à l'action dramatique les plus beaux effets de mélodie et d'harmonie, tirant de la connaissance de l'orchestre qu'il possède au plus haut degré les résultats les plus avantageux, et enfin rattachant à ses succès l'opinion générale qui fut comme entraînée dès les premières représentations.

L'opéra de *Robert-le-Diable* avait longtemps attendu son tour de représentation : il parut à la fin de 1831. Quatre ans plus tard, au mois de mars 1836, *les Huguenots* obtenaient sur la même scène le plus éclatant succès. Ce grand

ouvrage, conçu dans le même système que le précédent, offre peut-être à un degré plus éminent encore l'assemblage des qualités et des défauts de l'auteur; le principal mérite de la composition consiste dans l'expression vivement sentie des passions et des caractères. D'ailleurs le compositeur emploie toutes les ressources imaginables que l'art peut lui offrir; il n'en veut négliger aucune, et si ce luxe de moyens amène souvent les plus heureux effets, il a l'inconvénient de fatiguer l'auditeur et de ne point lui laisser le *loisir d'une admiration* tranquille et intime. On est souvent plus étourdi qu'ému par les plus beaux morceaux des opéras français de M. Meyerbeer; d'ailleurs le travail et la recherche s'aperçoivent presque toujours, bien que plus d'une irrégularité puisse être relevée çà et là. Mais ensuite, si l'on examine tout ce qu'il y a de grand et de pathétique dans divers morceaux; si l'on apprécie la nouveauté de certaines combinaisons, la force de conception de quelques autres; si surtout l'on embrasse le tout par un coup d'œil d'ensemble, il est difcile d'avoir le courage de remarquer quelques taches au milieu de tant de beautés. On peut se sentir plus porté vers un genre de musique tout différent, mais on n'en paie pas moins un légitime tribut d'admiration au compositeur dont la scène française semble avoir complétement formé et définitivement fixé le talent, en classant ses dernières productions au-dessus de tout ce qu'il avait fait jusqu'alors et en lui donnant sur le Parnasse musical la place honorable qui lui sera désormais acquise.

M. Meyerbeer est officier de la Légion-d'Honneur, associé étranger de l'Institut de France, membre de l'Académie des Beaux-Arts de Berlin et maître de chapelle du roi de Prusse. Outre les opéras dont nous avons parlé, il a composé de la musique d'église, des psaumes, des cantiques, des cantates et des mélodies sur paroles allemandes, françaises et italiennes. Il a en portefeuille un grand opéra français dont les répétitions ont été retardées parce que l'auteur n'a pu distribuer les rôles d'après ses intentions et n'a pas voulu se laisser imposer des chanteurs qui ne lui convenaient point. J. A. DE L.

MEZERAY (FRANÇOIS EUDES DE), célèbre historien français, naquit à Ry, village normand (Seine-Inférieure), en 1610, d'un père chirurgien qui s'appelait *Eudes*. Son frère aîné, Jean, fut le fondateur de la congrégation des Eudistes. François prit le surnom de Mezeray, d'un hameau voisin de Ry. Après avoir fait ses études à Caen, il vint à Paris, où il s'appliqua avec ardeur à la poésie; mais des Yvetaux, alors en renom, lui conseilla de se livrer plutôt à l'étude de l'histoire et de la politique, et lui procura un emploi dans l'armée de Flandre. Mezeray en fut dégoûté au bout de deux campagnes, et revint à Paris, où il composa, au collége Sainte-Barbe, le livre qui fit sa réputation. Il publia, en 1643, le 1^er^ vol. de l'*Histoire de France*, in-fol., n'ayant encore que 32 ans. Trois ans après, il fit paraître le 2^e^, qu'il fit suivre, en 1651, du 3^e^ et dernier. Richelieu l'avait encouragé dans son travail; il fut nommé ensuite historiographe de France et gratifié d'une pension de 4,000 livres.

« Quand Mezeray publia son Histoire, a dit M. Aug. Thierry, il y avait dans le public français peu de science, mais une certaine force morale, résultat des guerres civiles qui remplirent la dernière moitié du XVI^e^ siècle et les premières années du XVII^e^... Il entreprit, comme il le dit lui-même, de *faire souvenir aux hommes des droits anciens et naturels contre lesquels il n'y a point de prescription*... Il se piqua d'aimer les vérités qui déplaisent aux grands, et d'avoir la force de les dire; il ne visa point à la profondeur ni même à l'exactitude historique; son siècle n'exigeait pas de lui ces qualités dont il était mauvais juge. Aussi notre historien confesse-t-il naïvement que l'étude des sources lui aurait donné trop de fatigues pour peu de gloire. Le goût du public fut sa seule règle, et il ne chercha point à dépasser la portée commune des esprits pour lesquels il travaillait. Plutôt moraliste qu'historien, il parsema de réflexions énergiques des récits légers et souvent faux. La masse du public, malgré les savants qui le dédaignaient, malgré la cour qui le détestait, fit à Mezeray une renom-

mée qui n'a point encore péri. Après les travaux des Valois, des Ducange, des Mabillon et des autres savants qui s'élevèrent en foule dans la dernière moitié du XVII^e^ siècle, la franchise des maximes de Mezeray ne fut plus une excuse pour la frivolité de ses narrations : on commençait à exiger d'un historien autre chose que de la probité et du courage. Mezeray conserva sa réputation d'honnête homme aux yeux de ceux qui avaient résisté aux séductions du grand règne; mais auprès de quiconque s'était éclairé par les recherches nouvelles il perdit sa réputation d'historien. » (*Lettres sur l'histoire de France*, lettre IV).

Dans la suite, Mezeray donna un *Abrégé* de son *Histoire de France*, 1668, 3 vol. in-4° (la meilleure édition est celle de 1775, 14 vol. in-12). Cet abrégé fut encore bien reçu du public; cependant l'auteur ayant répété ce qu'il avait dit de l'origine des impôts de la France, déplut à Colbert. Mezeray promit de corriger ses ouvrages, mais ses changements ne parurent pas suffisants : Colbert supprima la moitié de sa pension. Mezeray en murmura, et l'autre moitié lui fut retirée. Ne voulant plus, disait-il, parler du roi, ni en bien ni en mal, il publia alors son *Traité de l'origine des Français* (Amst., 1688, in-12). Membre de l'Académie-Française, il en devint secrétaire perpétuel après la mort de Conrart, et mourut le 10 juillet 1683. Ses papiers furent déposés, par ordre de Colbert, à la Bibliothèque royale, où ils se trouvent toujours. On a aussi de lui une continuation de l'*Histoire des Turcs*, depuis 1612 jusqu'en 1649, faisant partie d'une traduction, par Vigenère, de l'Histoire de Chalcondyle, revue et annotée par Mezeray (Paris, 1662, 2 vol. in-fol.). L. L.

MEZZOFANTI (JOSEPH), cardinal-prêtre de l'Église romaine et un des savants les plus célèbres de l'Italie, est né, le 19 septembre 1771, à Bologne, où il reçut son éducation. Doué d'une facilité vraiment merveilleuse pour apprendre les langues étrangères, il en sait plus de trente, qu'il parle, dit-on, toutes avec une égale perfection; néanmoins, il n'est point, à proprement parler, philologue. Il était bibliothécaire à Bologne, lorsqu'éclatèrent les troubles qui amenèrent l'occupation d'Ancône, et il fut envoyé à Rome avec la députation chargée de faire des représentations au pape. A peine arrivé, il tomba malade, vraisemblablement à la suite des émotions que lui avait fait éprouver l'état du pays, et il fut longtemps à se rétablir. En 1833, lorsque M. Ange Mai (*voy.*) fut nommé secrétaire de la congrégation pour la propagation de la foi, il obtint la place de premier conservateur de la bibliothèque du Vatican. Le 13 février 1838, il fut promu à la dignité de cardinal-prêtre, et quelque temps après, il reçut les diplômes de membre de l'Académie impériale de Saint-Pétersbourg et de membre honoraire de la Société allemande de Leipzig. *C. L.*

MEZZOTINTO ou plutôt *mezze tinte*, pluriel de *mezza tinta*, couleurs médianes, demi-teintes, expression italienne qui s'est introduite dans toutes les langues d'Europe, *voy.* GRAVURE, T. XII, p. 803. X.

MIAOULIS (ANDRÉ), amiral grec qui s'est rendu célèbre dans la guerre de l'indépendance, naquit à Négrepont, en 1772. Son père, Démétrius Bokos (pron. Vokos), petit caboteur de cette île, lui confia de bonne heure le commandement d'une felouque, en turc *miaoul*, d'où lui vint le surnom de Miaoulis. Le commerce des grains qu'il fit entre Odessa et les côtes de France et d'Espagne, en dépit des croisières anglaises, lui ayant rapporté des profits considérables, il alla s'établir à Hydra (*voy.*), où il acquit en peu de temps une grande influence. Aussi distingué par son sang-froid et sa bravoure que par son expérience, Miaoulis était une acquisition trop précieuse pour que les chefs de l'insurrection nationale de 1821 (*voy.* GRÈCE, T. XIII, p. 36 et suiv.) ne cherchassent pas à l'attirer dans leurs rangs; il hésita longtemps à embrasser leur parti, mais à la fin il s'y décida, et dès cet instant, il se dévoua entièrement à la cause de la révolution. Il arma donc un bâtiment, auquel il donna le nom de *Léonidas*, et se joignit à la flotte grecque. Nommé commandant en chef en 1822, il battit les Turcs successivement à Patras, le 5 et le

6 mars, et dans le canal de Spezzia, le 10 septembre. N'ayant pu empêcher le débarquement d'Ibrahim-Pacha (*voy.*), il résolut d'incendier sa flotte dans le port de Modon, et il y réussit, le 12 mai 1825. Le 8 décembre suivant, il alla attaquer le capitan-pacha, à qui il brûla une frégate et enleva plusieurs transports. Le 8 janvier 1826, il se retrouva en présence de la flotte turco-égyptienne, près du cap Papas, et après un combat acharné, il eut encore le dessus, mais sans pouvoir empêcher la chute de Missolonghi. Ce fut son dernier exploit, l'arrivée des flottes alliées ayant condamné la flotte grecque à l'inaction. L'année suivante, il consentit d'abord à se ranger sous les ordres de lord Cochrane (*voy.*); cependant, ne voulant pas participer à l'exécution de plans qu'il n'approuvait pas, il ne tarda pas à se retirer à Poros, puis à Hydra, où il vécut dans la retraite jusqu'à l'arrivée de Kapodistrias (*voy.*), qui lui confia le commandement de la flotte et l'inspection du port de Poros. Mais la bonne intelligence ne régna pas longtemps entre eux. Mécontent de l'état de dépérissement où le gouvernement laissait la flotte, Miaoulis se jeta dans le parti de l'opposition, en 1830. Après d'inutiles tentatives de rapprochement, en 1831, il se mit à la tête des Hydriotes révoltés, s'empara des vaisseaux à l'ancre dans le port de Poros et y mit le feu de peur qu'on ne les lui reprît. La frégate *l'Hellas*, construite en Angleterre, et la seule que possédassent encore les Grecs, fut misérablement détruite en cette occasion (*voy.* T. XV, p. 607). On instruisait contre lui un procès de haute-trahison, lorsque la mort du président (9 octobre 1831) fit suspendre les poursuites, et dès le commencement de l'année suivante, Miaoulis fut nommé, par la commission gouvernementale qui siégeait à Perachore, grand navarque et inspecteur de toutes les stations grecques dans l'Archipel. La fuite du président provisoire ayant assuré la victoire aux patriotes, Miaoulis se rendit à Nauplie pour essayer de réconcilier les partis. Il obtint un succès complet dans cette tentative délicate. Lorsque l'assemblée nationale reconnut pour roi Othon de Bavière, Miaoulis fut chargé, avec quelques autres, d'aller lui offrir la couronne. A cette occasion, le roi Louis de Bavière le nomma commandeur de son ordre. En 1833, la réorganisation de la marine grecque fournit au nouveau gouvernement l'occasion de récompenser ses services : Miaoulis fut élevé au grade de contre-amiral et de préfet maritime. En 1835, la place de vice-amiral, qui n'existait point dans la marine de la Grèce, fut créée en sa faveur. Cependant, la situation malsaine de l'île de Poros, siége de sa préfecture, et les désagréments qu'il avait eu à essuyer dans l'accomplissement des devoirs de sa charge, avaient déjà, à cette époque, altéré gravement sa santé. Il fut forcé de donner sa démission peu de temps après, et se retira à Athènes, où il expira, le 24 juin 1835, vivement regretté de son souverain, qui lui fit remettre à son lit de mort le diplôme de grand'croix de l'ordre du Sauveur. Son corps fut solennellement enterré au Pirée, près du monument de Thémistocle, et son cœur envoyé à Hydra, dans une urne d'argent.

Miaoulis avait eu 6 fils. Nous n'avons à parler ici que du 3e, ANTOINE, né en 1802, qui illustra son nom en combattant avec un courage héroïque aux côtés de son père. L'éducation distinguée qu'il avait reçue à Livourne et à Toulon lui assurait une grande supériorité sur la plupart de ses compatriotes. Aussi, le comte Kapodistrias le nomma-t-il membre du tribunal supérieur qui siégeait à Spezzia. La reconnaissance ne put toutefois le décider à se soumettre aux vues du président, et ayant donné sa démission en 1829, il se retira à Hydra. La régence l'éleva au grade de capitaine de seconde classe, et plus tard, le roi Othon le choisit pour son aide-de-camp. Ce fut en cette qualité qu'il accompagna ce prince en Allemagne, où le choléra l'enleva, le 12 novembre 1836. *C. L. m.*

MIASMES (*μίασμα*, dérivé du verbe *μιαίνειν*, souiller, corrompre), émanations volatiles provenant de corps malades et qui, respirée par des sujets sains, développent chez eux des maladies semblables à celles qui ont donné naissance aux miasmes. Nous reviendrons sur cette

matière au mot VIRUS; *voy.* aussi ÉMANATIONS, CONTAGION, INFECTION, etc. Z.

MICALI (JOSEPH), né à Livourne, d'une riche famille de négociants, voyagea de bonne heure en Italie, en France et en Allemagne, et, à son retour dans sa patrie, il se livra tout entier à des études archéologiques, dont le fruit fut son grand ouvrage : *L'Italie avant la domination des Romains* (Flor., 1810, 4 vol.). Ce travail important, qui a été couronné par l'Académie de la Crusca, fut refondu par lui et publié 22 ans plus tard sous le titre d'*Histoire des anciens peuples de l'Italie* (Flor., 1832, 3 vol.) : c'est sur cette seconde édition qu'il fut traduit en français par M. Raoul-Rochette (*voy.*), Paris, 1824, chez Treuttel et Würtz, 4 vol. in-8°; atlas in-fol. L'auteur y joignit une collection curieuse de gravures, en 120 feuilles in-fol., représentant les monuments les plus célèbres, sous le titre de *Monuments anciens*. Quoiqu'il ne semble pas l'avouer, il est facile de voir qu'il a mis à profit non-seulement les découvertes récentes faites à Chiusi, Vulci, Perugia, Tarquinie, mais les travaux des savants étrangers qui l'ont précédé dans cette carrière. On ne peut certainement pas adopter toutes ses opinions ni admettre sans restriction son système sur l'origine des peuples de l'Italie; cependant, son ouvrage est fort remarquable, et il a rendu surtout un grand service en excitant puissamment en Italie le goût pour les recherches archéologiques. Depuis quelques années, M. Micali s'occupe d'une histoire des états commerçants de l'Italie au moyen-âge. *C. L.*

MICHAËLIS (JEAN-DAVID), célèbre théologien et orientaliste, naquit, le 27 février 1717, à Halle, où son père était professeur des mêmes sciences. Ses études terminées, il fit un voyage en Angleterre et en Hollande. A son retour, il se chargea de continuer le catalogue de la bibliothèque de Halle, laissé imparfait par la mort du professeur Ludwig. Appelé à Gœttingue en 1745, en qualité de professeur de philosophie, il rédigea, avec Haller, en 1751, les statuts de la Société royale des sciences, dont il fut le secrétaire et pendant quelque temps le directeur. De 1753 à 1770, il fut aussi le directeur et un des collaborateurs des *Annonces littéraires de Gœttingue*; de 1761 à 1763, il exerça les fonctions de bibliothécaire de l'université. Il mourut le 22 août 1791, laissant la réputation d'un homme intègre et savant. Doué d'une infatigable activité, il a écrit un grand nombre d'ouvrages sur la grammaire hébraïque, l'histoire et l'exégèse. Son *Introduction aux livres de l'Ancien-Testament* (Gœtt., 1750, 2 vol. in-4°; nouv. éd., 1787-88), qui a été traduite en français (Genève et Paris, 1822, 4 vol. in-8°), ainsi que l'*Influence des opinions sur le langage, et du langage sur les opinions* (Brème, 1762, in 8°), etc.; son *Droit mosaïque* (Francf., 1770-75, 6 vol.; 2e éd., 1776-80, 5 vol.) et sa *Morale*, publiée par Stæudlin (Gœtt., 1792-1823, 3 vol.), le placent au premier rang des savants de son siècle. Les Académies de Londres et de Paris l'admirent dans leur sein, et l'empereur d'Allemagne lui conféra le titre de conseiller impérial. Nous possédons son *Autobiographie*; mais nous devons, en outre, à Heyne et à Eichhorn de justes appréciations des services que Michaëlis a rendus aux lettres sacrées. — Son fils, CHRISTIAN-FRÉDÉRIC, mort en 1814, professeur à Marbourg, a publié plusieurs ouvrages de médecine et de chirurgie. *C. L.*

MICHALLON (CLAUDE), sculpteur célèbre, naquit à Lyon, en 1751, et se fit remarquer dès l'enfance, par un goût naturel pour l'art qui devait un jour l'illustrer. Il vint à Paris pour recevoir les leçons de Bridan et de Coustou, et à force d'études opiniâtres il remporta à l'Académie le grand prix de sculpture. Pendant son voyage à Rome, résultat de cette distinction, il fut chargé, en 1788, d'exécuter en marbre le tombeau du peintre Drouais (*voy.*), son ami, et s'en acquitta de manière à acquérir quelque gloire. Forcé de repasser en France, par suite des événements politiques, il fit les statues colossales qui figuraient alors dans les fêtes données à la nation, et au milieu de travaux plus sérieux, il composa divers modèles de pendules, parmi lesquels on remarque *l'Amour et Psyché*. Son chef-d'œuvre est sans contredit le buste de

Jean Goujon. Il travaillait à des bas-reliefs au Théâtre-Français, lorsqu'une chute causa sa mort, en 1799. D. A. D.

MICHAUD (Joseph), historien des croisades, membre de l'Académie-Française et de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, né dans un village de France sur les confins de la Savoie, en 1769, appartenait à une famille qui, dans le Piémont, a eu quelques illustrations militaires. Il fit ses études à Bourg en Bresse, et vint fort jeune à Paris, en 1791. Il chercha d'abord à se faire connaître par la publication d'un *Voyage littéraire* fait, en 1787, *au Mont-Blanc et dans quelques lieux pittoresques de la Savoie;* bientôt après, il fit paraître un conte oriental sous ce titre : *Origine poétique des mines d'or et d'argent.* Mais alors la littérature n'était pas une de ces mines : la révolution absorbait tous les intérêts et toutes les pensées; on se sentait invinciblement porté à la combattre ou à la défendre. Michaud se rangea parmi ses ennemis. Il écrivit dans des feuilles royalistes, au risque de compromettre son repos, sa liberté, même sa vie. Peu de jours avant le 10 août 1792, il publia une satire intitulée : *Déclaration des droits de l'homme, poëme* anti-révolutionnaire, et fut bientôt réduit à se cacher. Mais il ne tarda pas à reprendre ses attaques dans les journaux royalistes; il fut dénoncé, et pour détourner l'orage qui le menaçait, il fit imprimer un petit poëme de dix pages, intitulé : *Ermenonville, ou le tombeau de Jean-Jacques.*

Quelque temps après, Michaud fonda *la Quotidienne* (*voy.*); car cette feuille n'a point commencé, comme on le croit assez généralement, en 1814 : son origine remonte aux derniers temps de la Convention nationale (1795).

Après la journée du 13 vendémiaire, il s'enfuit de Paris, fut arrêté à Chartres et reconduit dans la capitale; on lit dans les *Révolutions de Paris :* « Michaud, rédacteur du journal *la Quotidienne*, condamné à mort par contumace le 5 brumaire (27 oct. 1795), lendemain de la clôture de la Convention, par le conseil militaire établi à Paris, au Théâtre-Français, comme convaincu d'avoir par son journal constamment provoqué à la révolte et au rétablissement de la royauté. » Michaud rapporte (dans une note de son poëme du *Printemps d'un proscrit*) qu'il fut *exécuté en effigie sur la place de Grève.* C'est au dévouement d'un ami courageux (Giguet), qui réussit à le faire évader, que l'historien des croisades dut de n'être exécuté qu'en effigie.

Sa vie fut aussi orageuse sous le Directoire qu'elle l'avait été sous la Convention. Un an s'était écoulé depuis la sentence fatale, il avait purgé sa contumace, il avait été acquitté par un jugement obtenu au commencement de l'an V (1796), il reprit la rédaction de *la Quotidienne;* il publia, contre Chénier et Louvet, une satire intitulée : *Petite dispute entre deux grands hommes;* il défendit, devant les tribunaux, Dusaulchoy, rédacteur du journal intitulé *le Batave;* et, après la journée du 18 fructidor, il fut condamné à la déportation. Assez heureux pour fuir de la capitale, il alla se cacher dans les montagnes du Jura, et ne reparut dans Paris qu'après la révolution du 18 brumaire.

Dans son long exil, Michaud avait composé les six chants du *Printemps d'un proscrit.* Ce poëme porte l'empreinte mélancolique de sa position; mais on y trouve aussi l'expression aigrie de ses opinions et de ses sentiments. Il y a souvent de la poésie, mais souvent aussi des exagérations plus que poétiques, des plaintes trop acerbes contre les hommes et contre la France de cette époque; des accusations portées bien au-delà des limites où la vérité finit et où l'erreur et l'injustice commencent. Ce poëme, qui a été souvent réimprimé, et où l'on reconnait l'école et le digne élève de Delille, ne fut point imprimé sous la république; il ne parut qu'en 1803.

L'ennemi de la Convention et du Directoire ne pouvait être l'ami du consulat. Michaud publia les *Adieux à Bonaparte*, c'est-à-dire à sa gloire (1800). Il n'attacha pas son nom à ce pamphlet; mais la police savait qu'il en était l'auteur, et il fut enfermé dans la prison du Temple, où il ne resta pas longtemps.

Si l'on veut juger aujourd'hui dans quel esprit était rédigé cet écrit, il suffira de remarquer que, dans les premiers temps de la restauration, Michaud s'empressa de le faire réimprimer, et qu'alors il y mit son nom.

En 1801, parut le premier ouvrage historique de Michaud : *Histoire des progrès et de la chute de l'empire de Mysore, sous le règne d'Hyder-Ali et de Tippo-Saïb* (2 vol. in-8°). En 1802, il adressa trois *Lettres à l'abbé Delille sur le sentiment de la pitié* : on les trouve imprimées dans plusieurs éditions du *Printemps d'un proscrit*. La même année 1802, parut, en 4 vol. in-8°, la *Biographie moderne* sous la rubrique de Leipzig, mais imprimée à Paris, dans l'officine des deux frères Michaud, alors associés, comme imprimeurs-libraires, avec Giguet. Cette biographie fut saisie par la police ; mais beaucoup d'exemplaires étaient déjà répandus, et ce dictionnaire peut être regardé comme le premier germe de la grande *Biographie universelle* et de la *Biographie des vivants* également sortis de la même librairie.

Une imitation heureuse du poëme de Claudien sur l'*enlèvement de Proserpine*, et quelques autres écrits de Michaud, en prose et en vers, furent réunis par lui dans ses éditions du *Printemps d'un proscrit*; il joignit des notes nombreuses aux deux derniers volumes de l'*Énéide* de Delille (1805) et aux Bucoliques traduites en vers par de Langeac.

Napoléon régnait. Il avait rendu, dans son empire, toute résistance difficile et dangereuse; le monde pliait : que pouvait l'inimitié d'un poëte et d'un littérateur! Michaud crut prudent de se rapprocher du héros qu'il avait voulu congédier, et, comme tant d'autres, il sacrifia; il chanta (1811) l'hymen de Napoléon et de la fille des Césars dans un poëme intitulé : *Fragment d'un treizième livre de l'Énéide*, et où se remarque une flatterie énorme. Il publia aussi (1812) des *Stances sur la naissance du Roi de Rome*. Ces deux pièces étaient un tribut payé aux nécessités du temps, comme, sous Robespierre, l'avait été un petit poëme de l'*Immortalité de l'âme*, signé *par le citoyen Michaud*.

Ce fut à cette époque (1811) que commencèrent les publications de la *Biographie universelle* *, et du premier volume de l'*Histoire des Croisades*, deux des plus grands monuments littéraires du XIX^e^ siècle. Le succès des trois premiers volumes de l'*Histoire des Croisades* fut tel qu'il fallut les réimprimer avant que l'ouvrage fût terminé. La 5^e^ et dernière édition a été donnée par l'auteur en 1838 (6 vol. in-8°); un abrégé de cette histoire a paru la même année (2 vol. in-12). Enfin, l'ouvrage entier, traduit en diverses langues, témoigne du succès qu'il a obtenu dans les littératures étrangères**.

Un grand nombre de documents n'ayant pu trouver place dans la rédaction de l'historien, il eut l'idée utile de réunir, en 4 vol. supplémentaires, sous le titre de *Bibliothèque des Croisades*, et avec l'indication de toutes les sources où il avait puisé, des notices et des extraits de tous les auteurs contemporains qui ont écrit sur ces guerres mémorables. On peut joindre aussi à l'*Histoire* et à la *Bibliothèque des Croisades*, comme second supplément, la *Correspondance d'Orient* (7 vol. in-8°), ouvrage curieux fait par Michaud, et par un de ses élèves, M. Poujoulat, qui l'avait accompagné dans le long voyage qu'il entreprit, étant déjà plus que sexagénaire, pour visiter les contrées et tous les lieux illustrés par les armes ou le passage des croisés. Michaud fut reçu chevalier du Saint-Sépulcre dans les murs de Jérusalem.

On lui doit la publication de la première partie de la *Correspondance littéraire* de Grimm et de Diderot; les deux autres parties furent éditées l'une par Salgues, l'autre par Suard. Cette correspondance fameuse s'étend de 1753 à 1790, et forme 16 vol. in-8°.

Joseph Michaud fut reçu membre de l'Académie-Française en 1813, à la place de Cailhava. La même année, il publia une notice sur Jacques Delille, dans les

(*) *Voy.* T. III, p. 544, et la note de la p. 541. L'auteur de cette notice y eut une grande part: c'est sans doute pour cette raison qu'il passe si rapidement sur ce précieux recueil. S.

(**) *Voy.* le jugement qui en a été porté T. VII, p. 272. S.

deux éditions qu'il donna des œuvres de ce poëte (18 vol. in-8° ou in-12). Ami de Mme Cottin, il composa, pour introduction au roman de *Mathilde*, un *Tableau historique des trois premières croisades*, et il écrivit sur cette dame une notice historique, qui a été réimprimée en tête du roman d'*Élisabeth, ou les Exilés de Sibérie.*

Après la chute de l'empire, Michaud se hâta de rétablir *la Quotidienne*. Dans la première quinzaine de mars, il se sauva jusqu'à Boulogne; mais il revint bientôt à Paris et ne fut point inquiété. Alors, et pendant toute la durée des Cent-Jours, *la Quotidienne* perdit ses traits, sa physionomie et jusqu'à son nom; ce n'était plus, par le titre, que la *feuille du jour*, et, par le fait, que la *feuille de la veille*, car elle n'était plus rédigée qu'avec des ciseaux, et ne contenait que des rognures du *Moniteur* et d'autres feuilles inoffensives.

Au commencement de la seconde restauration, Michaud fit imprimer l'*Histoire des quinze semaines, ou le dernier règne de Buonaparte*, brochure in-8° qui eut 27 éditions rapides. Mais les circonstances firent seules le prodigieux succès de cet écrit, dont le style est agréable et facile, mais où rien n'est approfondi, où les dates mêmes sont absentes.

En 1815, Michaud fut élu, par le département de l'Ain, membre de la Chambre appelée *introuvable*; mais la faiblesse de sa voix le tint éloigné de la tribune. La session de 1816 étant finie, il ne fut point réélu. Il avait été nommé *lecteur du roi*, officier de la Légion-d'Honneur, membre du comité de lecture de l'Académie royale de musique. Déjà, depuis 1813, il s'était séparé de son association à l'imprimerie de la rue des Bons-Enfants; mais il était resté associé à la librairie, à laquelle il ne tarda pas non plus à renoncer. Il prit part à la rédaction des *Lettres champenoises* (1820 à 1824), etc.

Plus Michaud s'approchait du terme de sa vie, plus semblait s'étendre et s'accroître l'activité de son esprit. En 1836, il donna une nouvelle édition de l'*Abrégé chronologique de l'Histoire de France* du président Hénault, avec une continuation depuis la mort de Louis XIV en 1715, jusqu'à la révolution de 1830. La même année, il commença, avec M. Poujoulat, la publication d'une grande et nouvelle *Collection de Mémoires pour servir à l'Histoire de France* depuis le XIIIe siècle, en 20 vol. in-8°, qui ont paru en 40 livr. Les textes sont restitués dans leur pureté primitive, et les mémoires, accompagnés de notes, sont précédés de savantes notices.

Michaud avait été reçu membre de l'Académie des Belles-Lettres en 1837. Depuis plusieurs années, il s'était retiré à Passy, et sa santé, faible et languissante, déclinait chaque jour. Assez longtemps auparavant, Charles X avait déjà dit: « Ce bon Michaud souffre toujours, mais il dure. » Le 30 septembre 1839, il cessa de souffrir en cessant de durer.

Joseph Michaud fut sans doute, toute sa vie, un homme de parti, mais un homme de conviction. Dix fois arrêté à diverses époques, condamné à mort, condamné à la déportation, souvent réduit à fuir ou à se cacher, longtemps proscrit, il connut toutes les alarmes et tous les dangers que, dans les révolutions politiques, peut enfanter le courage d'une opinion entièrement contraire à celle qui domine. Il était d'ailleurs d'un commerce doux et facile, savant sans orgueil, poëte distingué, bon littérateur, et l'un des meilleurs historiens que la France ait produits. V-ve.

M. L.-G. Michaud, frère cadet de l'historien des croisades, d'abord officier d'infanterie, ensuite imprimeur à Paris et décoré du titre d'imprimeur du roi à la restauration, éditeur de la *Biographie universelle*, qui lui doit un grand nombre de notices, est né vers 1772. On a encore de lui différents travaux littéraires, entre autres un *Tableau historique et raisonné des premières guerres de Napoléon Bonaparte, de leurs causes et de leurs effets*, Paris, 1814, 2 part. in-8°. X.

MICHÉE, le sixième des petits prophètes, né à Moréseth ou Maresça, bourg de la tribu de Juda, dans la vallée de Tséphath, florissait sous Jotham, Achaz et Ezéchias, rois de Juda (749-679 av.

J.-C.); il était contemporain d'Ésaïe, d'Osée et d'Amos. On ne sait rien de sa vie ni de sa mort. Ses prophéties sont dirigées contre Samarie et Jérusalem dont les souffrances, déclare-t-il, seront plus grandes que celles de Babylone et des autres cités païennes. Son style est plein de mouvement et de chaleur. On trouve dans son livre un grand nombre de prophéties évangéliques, et entre autres celle concernant la naissance du Messie à Bethléhem (Mich., V, 2). X.

MICHEL (SAINT), *voy.* ARCHANGES. Sa fête se célèbre, depuis l'an 829, le 29 septembre de chaque année.

ORDRE DE SAINT-MICHEL, institué par Louis XI, à Amboise, le 1er août 1469. Le nombre des chevaliers fut d'abord fixé à 36; ils ne pouvaient appartenir à aucun autre ordre, à moins d'être empereurs, rois ou ducs; ils avaient ces mots pour devise : *Immensi tremor Oceani*. Le roi était le grand-maître. Cet ordre s'étant insensiblement avili, Henri III ordonna, en créant celui du Saint-Esprit, le 31 décembre 1578, que les chevaliers de ce nouvel ordre fussent auparavant reçus chevaliers de Saint-Michel; c'est pourquoi ils avaient le titre de *chevaliers des ordres du roi*. En 1665, Louis XIV limita le nombre des chevaliers à 100, outre ceux du Saint-Esprit. Hardouin Mansard et André Le Nôtre (*voy.* ces noms) furent les premiers artistes créés chevaliers de Saint-Michel, en 1693. Depuis, cet ordre a été donné à des gens de lettres, à des financiers, pour les récompenser de leurs services. On leur envoyait des lettres de noblesse quelques jours avant leur réception. Aboli par la Convention, l'ordre de Saint-Michel fut rétabli, le 16 novembre 1816, par Louis XVIII, qui maintint le nombre des chevaliers fixé sous Louis XIV. Le grand collier de l'ordre est en or; il est fait de coquilles d'argent entrelacées l'une dans l'autre par des aiguillettes d'or et disposées sur une chaînette d'or d'où pend une médaille de l'archange saint Michel foulant aux pieds le dragon. La décoration consiste en une croix d'or à huit pointes, émaillée de blanc, cantonnée de quatre fleurs de lis d'or, chargée en cœur d'un saint Michel foulant aux pieds le dragon. Les chevaliers portent sur leur veste un large ruban de soie noire, moiré, passé en écharpe de l'épaule droite au côté gauche, d'où pend la croix de l'ordre. D'après l'ordonnance de 1816, l'ordre de Saint-Michel était spécialement destiné à récompenser les services rendus dans les lettres, les arts et les sciences.

Pour l'ordre de Saint-Michel de Bavière, *voy.* ce mot, T. III, p. 182. X.

MICHEL I-IX, empereurs d'Orient. Pour les sept premiers, *voy.* BYZANTIN (*empire*); pour les deux suivants, *voy.* PALÉOLOGUE (*maison de*).

MICHEL (MIKHAÏL) FOEDOROVITCH, tsar de Russie, *voy.* ROMANOF (*maison de*).

MICHEL KORIBUTH, roi de Pologne, *voy.* WISSNOWIECKY (*princes*).

MICHEL-ANGE BUONAROTTI*. Une triple auréole de gloire entoure le front de cet homme extraordinaire. Sculpteur, peintre, architecte, Michel-Ange marche à la tête de son siècle, de ce siècle qui a produit Ghiberti, Raphaël et Brunelleschi (*voy.* tous ces noms). Sans modèle, comme sans imitateurs, on le voit puiser dans lui-même, non-seulement toutes ses inspirations, mais jusqu'aux ressources mécaniques de l'art que personne ne lui montra. Quoique séparé par un intervalle de deux siècles de l'immortel chantre de la *Divine Comédie*, Michel-Ange offre des rapports frappants avec le Dante, dont les ouvrages furent, avec la Bible, sa lecture favorite** : même puissance de création, même fougue, même imagination grandiose et souvent impénétrable.

Michel-Angelo Buonarotti, de l'an-

(*) M. Quatremère de Quincy écrit Bonarroti et donne même (*Histoire de la vie et des ouvrages de M.-A. Bonarroti*, p. 4), d'après Vasari qui, dit-il, l'a copié sur l'original, le texte d'un contrat passé entre Ghirlandaio et le père de Michel-Ange, pour l'*apprentissage* de son fils, où ce nom se trouve écrit ainsi. Néanmoins l'orthographe que nous avons suivie est le plus communément adoptée.

(**) Michel-Ange avait dessiné à la plume les principaux sujets de la *Divina Comedia* sur les marges d'un exemplaire in-fol. de ce poëme, espèce de commentaire en action qu'il eût été curieux de comparer avec les pâles illustrations de nos jours. Ce volume a été perdu dans un naufrage.

cienne famille des comtes de Canossa, naquit au château de Caprèse, dans le territoire d'Arezzo, le 6 mars 1474. Son père, podestat de Caprèse et de Chiusi, le destinait à la carrière des emplois civils. Mais Michel-Ange était né artiste*. Tout le temps qu'il pouvait dérober à ses études, il l'employait à satisfaire son penchant : il dessinait, comme Ovide faisait des vers, sans le savoir et en dépit des réprimandes paternelles.

Forcé enfin de céder à l'impérieuse volonté de la nature, Léonard Buonarotti consentit à placer son fils, âgé de 14 ans, chez Dominique Ghirlandaio (*voy.*), le plus célèbre peintre de ce temps. Michel-Ange eut bientôt surpassé son maître, de l'aveu même de celui-ci. Cette supériorité, jointe à la préférence que lui marquait Laurent de Médicis, paraît avoir excité la jalousie d'un de ses condisciples (nommé Torregiano), lequel, s'étant pris un jour de querelle avec le jeune Buonarotti, lui fracassa le nez d'un coup de poing et le défigura ainsi pour la vie.

Admis à l'école de sculpture que venait de fonder Laurent-le-Magnifique, Michel-Ange s'y distingua tellement, que le chef des Médicis voulut l'attacher à sa personne. Il le logea dans son palais, devenu le rendez-vous des savants** et des artistes, et le traita en tout comme ses propres enfants.

Nous passons sur les nombreux ouvrages de la première jeunesse de Michel-Ange pour arriver à un événement qui influa sur sa destinée. Laurent mourut le 8 avril 1492, et deux ans après, les Médicis furent chassés de Florence (*voy.* p. 490). Buonarotti employa cet intervalle à l'étude de l'anatomie, qu'il poussa, dit-on, au point d'en perdre le boire et le manger. Il a lui-même pris soin de constater cette étrange passion dans un dessin parvenu jusqu'à nous. Michel-Ange dut à l'exercice de cette science la connaissance du corps humain et du mécanisme des muscles, connaissance qui se révèle d'une manière si prodigieuse dans tous ses ouvrages, et que nul autre artiste n'a possédée au même degré.

Après l'expulsion des Médicis, Buonarotti se retira pendant quelque temps à Venise et à Bologne, où il eut occasion de s'exercer sur quelques statues de saints. C'est à l'époque de son retour à Florence, vers l'année 1495, qu'on place l'anecdote du Cupidon endormi, vendu pour antique au cardinal de Saint-Georges, qui, ayant découvert la supercherie, aurait envoyé un de ses gentilshommes à Florence pour en rechercher l'auteur. On raconte que Michel-Ange, sur qui les soupçons étaient tombés, se trahit volontairement, en improvisant à la plume, en présence de l'envoyé, cette main devenue célèbre, que le comte de Caylus a fait graver*. Le gentilhomme émerveillé l'emmena avec lui à Rome.

Ce premier séjour de Michel-Ange dans la capitale des arts est marqué par l'exécution de deux ouvrages renommés : le *Bacchus* à demi ivre, celle de ses statues qui approche le plus du style grec, et le fameux groupe de *la Piété*, qu'on regarde comme la plus finie de ses œuvres, mais qui, il faut le dire, est très déchue dans l'estime des connaisseurs, depuis que la découverte de tant de chefs-d'œuvre de l'antiquité a eu pour effet, en multipliant les points de comparaison, de reculer les bornes de la critique et d'épurer le goût.

Michel-Ange venait d'atteindre l'âge de 25 ans, lorsque ses amis le rappelèrent à Florence, où l'on s'occupait des moyens de tirer parti d'un énorme bloc de marbre, mal ébauché par un ouvrier ignorant du siècle précédent (Simon Fiesole), et abandonné depuis lors. Le colosse avorté devint, sous le ciseau de Michel-Ange, la grande statue de *David* (haute de 10 pieds), qui est placée à l'entrée du Palais-Vieux, et dont la correction, un peu froide, témoigne de la science anatomique qui distinguait l'auteur. Mais ce qui lui mérita alors le renom du premier et du plus profond de tous les dessina-

(*) Il racontait lui-même, en plaisantant, qu'il avait sucé l'amour et la pratique du marbre avec le lait de sa nourrice, femme d'un tailleur de pierre de Settignano.

(**) Dans ce nombre se trouvait Ange Politien (*voy.*), qui fut pendant plusieurs années le commensal habituel de Michel-Ange.

(*) M. Quatremère de Quincy a reproduit la gravure de cette main dans son ouvrage déjà cité.

teurs, ce fut le grand carton de *la guerre de Pise*, dont la perte à jamais regrettable a privé le monde d'un chef-d'œuvre qui fut salué, à son apparition, comme le dernier effort possible de l'art, et que Benvenuto Cellini plaçait au-dessus même des fresques de la chapelle Sixtine*. La renommée de cet admirable carton se répandit bien vite à Rome, où Jules II venait de monter sur le trône de Saint-Pierre (1503). Ce pontife manda aussitôt Michel-Ange auprès de lui, et le chargea de lui composer le monument sépulcral que, de son vivant, il se destinait à lui-même. Rien n'eût égalé la magnificence et la grandeur de ce mausolée, qui dut céder le pas à une plus vaste entreprise, et dont il ne reste d'autres traces, outre un léger croquis de la main de l'auteur, que les statues des deux captifs qu'on admire aujourd'hui au Musée du Louvre, et la sublime figure de Moïse, qui orne le tombeau du même pape (dans l'Église de Saint-Pierre-aux-Liens), tel que Michel-Ange l'exécuta longtemps après sur un plan très réduit et très différent du modèle primitif.

Nous avons dit qu'un projet plus vaste détourna l'ambitieux Jules II de l'entreprise du mausolée. Ce projet n'est autre que celui de la construction de la basilique de Saint-Pierre, ce plus grand des monuments modernes dont les premiers travaux appartiennent au Bramante (*voy.*), mais qu'il était réservé à Michel-Ange de conduire à bonne fin. Blessé de l'inconstance de Jules II, notre artiste quitta secrètement Rome et se rendit à Florence, où il ne tarda pas à être suivi par les pressantes sollicitations du pape. Mais, instances ou menaces, tout fut inutile. Pour le ramener, il ne fallut rien moins que le titre d'ambassadeur que lui conféra la république de Florence. La réconciliation eut lieu à Bologne, où le belliqueux pontife venait d'entrer en vainqueur. Michel-Ange y mit le sceau en exécutant la statue colossale, en bronze, de son protecteur. C'est à l'occasion de cette statue qu'on raconte l'anecdote suivante qui fait merveilleusement ressortir la physionomie guerrière de Jules II. Buonarotti l'avait représenté élevant et avançant la main droite; la gauche attendait encore l'emploi qu'on pourrait lui donner. Michel-Ange ayant proposé d'y mettre un livre : « Non, dit le pape-soldat, donnez-moi plutôt une épée, je ne suis pas un écolier.... Mais cette main-là, continua Jules II, se lève-t-elle pour donner des bénédictions ou des malédictions? — Saint-Père, répondit l'artiste, elle menace Bologne, et l'avertit de vous être fidèle. »

L'avis ne paraît pas avoir produit l'effet désiré; car nous voyons bientôt après le peuple de Bologne se révolter et briser en morceaux la statue de son oppresseur. Le duc Alphonse de Ferrare en acheta le métal, dont il fit faire une pièce d'artillerie qu'on baptisa *la Julienne*. Singulière destinée des ouvrages de Michel-Ange, qui semble établir une espèce de solidarité et comme un rapport mystérieux entre ces temps d'orages et le génie de l'artiste : son David eut le bras cassé dans l'assaut livré par le peuple au palais de la seigneurie de Florence, et son grand carton de la guerre de Pise périt au milieu des troubles de cette même république.

Michel-Ange ne retourna à Rome qu'en 1508. Il y trouva le jeune Raphaël occupé à décorer l'intérieur des salles du Vatican. Malgré son inexpérience de la pratique des couleurs, il ne craignit pas d'entrer en lice avec le prince de la peinture, en exécutant les fresques qui ornent les voûtes de la chapelle Sixtine. Il couvrit cet immense plafond dans l'espace de 20 mois, sans aucun aide, dit-on, et sans même employer un ouvrier pour broyer ses couleurs. Nulle part ailleurs, si ce n'est dans son tableau du *Jugement dernier*, Michel-Ange n'a déployé autant de verve, autant de vigueur, autant de cette originalité sans frein qui lui faisait rechercher des sujets inconnus et inexprimés (*ignota indictaque*) avec l'ardeur que d'autres mettent à suivre les sentiers battus.

Le règne du successeur de Jules II, qu'on a appelé avec raison l'âge d'or des

(*) On a essayé, de nos jours, de reconstruire ce carton, au moyen de quelques fragments gravés par Marc-Antoine, et d'un petit dessin trouvé à Londres, qu'on suppose avoir été fait d'après l'original.

sciences et des arts, en Italie, fut cependant assez stérile pour Michel-Ange. Léon X (*voy.*) l'envoya exploiter les carrières de marbre à Carrare et à Seravezza. Il consuma ainsi plusieurs années de sa vie qui auraient pu recevoir un emploi plus digne de ses talents et plus glorieux pour celui qui en disposait. On assure que pendant qu'il se livrait à ce travail ingrat, il eut l'idée de tailler en colosse une des sommités des montagnes de Carrare. Mais Léon X mourut en 1521, et son successeur, Adrien VI, ne régna pas deux ans. L'exaltation d'un autre Médicis, dans la personne de Clément VII, fit cesser l'inaction à laquelle Michel-Ange avait été momentanément condamné. Ce pape le chargea de construire, dans sa ville natale, la bibliothèque Laurentienne et la chapelle sépulcrale connue sous le nom de *Sacristie de Saint-Laurent*. Ce sont les premiers ouvrages d'architecture proprement dite exécutés par Buonarotti. Il avait alors 40 ans accomplis. La Sacristie de Saint-Laurent doit sa principale célébrité aux deux mausolées qu'elle renferme. En effet, le ciseau de Michel-Ange n'a rien produit de plus parfait que les tombeaux de Julien et de Laurent de Médicis, et l'on est obligé de convenir que si, pour la pureté du style et pour ce qu'on appelle l'imitation *idéalisée* de la forme humaine, le sculpteur florentin est loin d'égaler les grands maîtres de la statuaire antique, il les a infiniment surpassés sous le rapport du mouvement et de l'expression de la vie animée. Ces qualités sont poussées jusqu'à la plus étonnante illusion dans la statue de Julien* et dans la figure allégorique de la *Nuit*.

Parmi les vers nombreux, latins et italiens, inspirés par ces célèbres tombeaux, on a cité le quatrain suivant, de Strozzi :

La Notte che tu vedi in si dolci atti
Dormire, fù da un Angelo scolpita
In questo sasso; e perche dorme, ha vita :
Destala se nol credi, e parleratti **.

Michel-Ange répondit pour la Nuit dans des vers qui ne font pas moins d'honneur à sa muse qu'à ses sentiments :

Grato m'è il sonno, e più l'esser di sasso :
Mentre che il danno e la vergogna dura,
Non veder, non sentir m'è gran ventura.
Però non mi destar : deh! parla basso.

Les temps étaient en effet bien propres à attrister l'âme austère de Michel-Ange. Les Médicis (*voy.*), bannis pour la troisième fois, en 1527, venaient de rentrer en maîtres à Florence (1529), à la suite du traité de paix et d'alliance avec Charles-Quint, qui consacrait l'anéantissement de la république, en conférant à cette famille la souveraineté héréditaire. Pendant le long siége qui avait précédé cette rentrée, Michel-Ange, nommé inspecteur général des fortifications de Florence, dirigea pendant 10 mois les travaux de la défense avec un talent qui prouve à quel point il était doué de tous les genres d'aptitudes. Clément VII mettait trop de prix aux services de Michel-Ange pour lui garder rancune de son opposition contre sa maison. Il ne cessa de l'employer utilement. Mais c'est sous le successeur de ce pape (sous Paul III) que Buonarotti entreprit les grands travaux qui occupèrent le reste de ses jours, et dans lesquels cet homme étonnant, parvenu à l'âge qui marque ordinairement le déclin des talents les plus vivaces, devait surpasser tout ce qu'il avait fait jusqu'alors : nous voulons parler du tableau du *Jugement dernier* (qui couvre une des parois latérales de la chapelle Sixtine) et de la coupole de Saint-Pierre.

Il faut renoncer à décrire l'immortelle composition du Jugement dernier, que M. Quatremère de Quincy appelle « la plus vaste page qui ait été écrite par le pinceau, le plus grand tableau qui existe, et qui très probablement puisse exister dorénavant » (ouvrage cité, p. 117). Les œuvres de Michel-Ange se refusent à l'interprétation. Ce n'est, au reste, ni par le prestige des couleurs, ni par l'harmonie de l'ensemble que Michel-Ange brille dans cette immense peinture; mais la science du dessin, la hardiesse des con-

(*) Elle est connue sous la désignation de *il Pensiere*, à cause de l'attitude pensive que lui a donnée Michel-Ange.

(**) « Cette Nuit que tu vois dormir dans un si doux abandon, fut tirée de cette pierre par un ange (par allusion au nom de Michel-Ange); et, puisqu'elle dort, elle vit : Éveille-la, si tu ne le crois point, et elle te parlera. »

(*) « Il m'est doux de dormir, et plus encore d'être de pierre : tant que dureront l'iniquité et la honte, je serai heureuse de ne pas voir, de ne pas sentir. Ne m'éveille donc pas : de grâce! parle bas. »

tours, la multiplicité des aspects, la profusion étourdissante des groupes, en font un ouvrage à part, inaccessible à l'imitation et en dehors du domaine de la critique. Le tableau du *Jugement dernier* fut découvert au public le jour de Noël 1541. Michel-Ange y avait employé 8 années, et il était alors âgé de 67 ans. Désormais, à part quelques excursions dans le domaine de la peinture et de la statuaire *, l'architecture le réclame tout entier. L'idée de suspendre le Panthéon sur les grands arcs du temple de la Paix est due à Bramante; mais Michel-Ange était seul en état de réaliser cette vaste pensée. Nommé architecte de Saint-Pierre, en 1546, il dirigea gratuitement, pendant 17 ans, une entreprise qui avait enrichi tous ses prédécesseurs. Après sa mort, on se conforma avec un scrupule religieux au modèle de Michel-Ange pour l'achèvement de la coupole. Mais il est à regretter, pour l'unité et pour l'accord de toutes les parties de l'édifice, qu'on se soit éloigné, dans la forme donnée à la nef, du plan de croix grecque adopté par ce grand architecte pour revenir à la croix latine projetée par Bramante. Buonarotti attacha aussi son nom aux constructions du Capitole et du palais Farnèse, dont le majestueux entablement passe pour le morceau le plus excellent en ce genre.

La vieillesse de Michel-Ange ne fut pas exempte d'infirmités. Devenu aveugle sur la fin de ses jours, on rapporte qu'il se faisait conduire auprès du célèbre Torse d'Apollonius, et qu'il en palpait les contours. Ce grand homme mourut le 17 février 1563 **, âgé de près de 89 ans, après avoir dicté son testament en ce peu de mots : « Je laisse mon âme à Dieu, mon corps à la terre, mes biens à mes plus proches parents. » Jamais vie plus illustre ne fut couronnée, à son terme, par de plus grands honneurs : Rome et Florence se disputèrent sa dépouille; enlevée de nuit par ordre du grand-duc Cosme I^er^, elle fut transportée dans la capitale des Médicis et inhumée, avec une pompe royale, à l'église de Sainte-Croix, où Michel-Ange repose au milieu de la plus illustre assemblée de morts qui soit au monde.

Michel-Ange avait coutume de dire que celui qui s'habitue à suivre n'ira jamais devant. Dans tous ses ouvrages, on remarque cet éloignement pour les routes frayées qui tente l'impossible, qui tombe dans la bizarrerie plutôt que de s'assujettir à un modèle quelconque. Cette originalité lui a fait aborder des sujets dont l'abstraction ne se prête point au langage du pinceau; de là les défauts qu'on reproche aux compositions de Michel-Ange : l'obscurité, la hardiesse exagérée des poses, véritables tours de force qui effraient l'imagination; l'abus de la science anatomique.

L'autre caractère distinctif de Michel-Ange, c'est l'universalité. La réunion, dans des proportions égales, de trois artistes en une seule personne, cette trinité de talents, si l'on peut s'exprimer ainsi, est un fait unique dans l'histoire de l'art. Ce n'est pas qu'on ne trouve, parmi les devanciers et parmi les contemporains de Michel-Ange, plus d'un maître doué de plusieurs facultés. Mais chez tous ces hommes, on voit prédominer l'un des trois talents que Michel-Ange cumula tous ensemble au même degré de perfection. Ceci admis, la question, souvent débattue, de savoir dans lequel des trois arts Michel-Ange excella davantage, nous paraît parfaitement oiseuse. Sans doute, il ne faut pas le juger comme coloriste, point de vue sous lequel il ne saurait soutenir la comparaison avec aucun de ses rivaux, et que repousse d'ailleurs le procédé de la fresque, seul genre de peinture qu'il ait cultivé *. Mais

(*) Les fresques de la chapelle Pauline, le groupe en marbre qui représente la descente de la Croix (transporté de Rome à Florence, dans la cathédrale) sont postérieurs à la peinture du Jugement dernier.

(**) D'autres biographes placent la mort de Michel-Ange en l'année 1564. Nous avons cru devoir adopter la date donnée par M. Quatremère de Quincy, bien que le même auteur ait mis 1564 dans la notice de la *Biographie universelle*.

(*) Michel-Ange méprisait la peinture à l'huile qu'il appelait un travail de paresseux et bon seulement pour les femmes. Parmi les rares tableaux de chevalet peints par Michel-Ange, il faut citer ses *Parques* (au musée Pitti), dont l'expression terrible produit l'effet le plus saisissant. M. Quatremère de Quincy n'en fait point mention.

comme dessinateur, et Michel-Ange lui-même ne prétendait pas à un autre titre, il s'est élevé à une hauteur où il n'a été donné à personne de le suivre.

Cette variété de talents, qui est un des éléments caractéristiques de Michel-Ange, s'étendait à presque toutes les branches du savoir humain. Nous l'avons vu, ingénieur habile, présider aux travaux de fortification de Florence ; ajoutons, comme dernier trait, qu'il occupe un rang distingué sur le Parnasse italien. Ses vers, adressés pour la plupart à la marquise de Pescara (Vittoria Colonna, *voy.* T. VI, p. 333), sont empreints d'une grande austérité de principes et du plus ardent amour de la patrie.

On peut consulter sur Michel-Ange : *Vita di Michel-Angelo B., scritta da Ascanio Condivi suo discipolo* (réimpr. à Pise, en 1823); la vie de Michel-Ange, par Vasari; M. Quatremère de Quincy, *Histoire de la vie et des ouvrages de Michel-Ange Bonarroti*, Paris, 1835, in-8°; on lira aussi avec fruit les ouvrages de M. Valery, *Voyage en Italie* (Paris, 1833), et de M. Delécluze, *Florence et ses vicissitudes*, 1215-1790, Paris, 1837. Les écrits de Michel-Ange font partie de plusieurs recueils littéraires publiés en Italie. Ses poésies ont été réunies en un volume. DE PF.

MICHELET (JULES), né à Paris, le 21 août 1798, se voua dès sa première jeunesse à des études solides et profondes, et, après un concours brillant, la carrière de l'enseignement s'ouvrit devant lui, en 1821. Jusqu'en 1826, il professa tour à tour les langues anciennes, la philosophie, l'histoire, au collége Rollin. Puis, en 1827, il entra à l'École normale en qualité de maître de conférences, et y resta jusqu'en 1837. En 1834 et 1835, il occupa la chaire de M. Guizot à la Faculté des lettres. Peu de temps après la révolution de 1830, il avait été nommé chef de la section historique des archives du royaume, et, le 27 avril 1833, décoré de la Légion-d'Honneur. Enfin, il fut élu, le 26 mars 1838, membre de l'Académie royale des sciences morales et politiques (section de l'histoire générale et de la philosophie) en remplacement du comte Reinhardt.

M. Michelet, depuis 1838 professeur titulaire d'histoire et de morale au Collége de France, occupe un rang honorable parmi les historiens les plus distingués de notre époque, et ses travaux, déjà nombreux, ne sont encore qu'une faible partie de ce que nous promettent l'activité, la science et le talent de cet écrivain, dont nous avons déjà eu l'occasion d'apprécier les qualités (*voy.* T. XI, p. 488 et p. 548). Après avoir préludé à des publications plus sérieuses par quelques ouvrages élémentaires, tels qu'un *Tableau chronologique de l'histoire moderne* (1825); des *Tableaux synchroniques de l'histoire moderne* (1826) et un *Précis historique* de la même histoire (1828), il fit paraître une traduction de la *Philosophie de l'histoire* ou de la *Scienza nuova*, de Vico (1828, in-8°). Il publia ensuite la première partie d'une *Histoire de la république romaine* (1831, 2 vol. in-8°); un *Précis de l'histoire de France* (1833), qui en est aujourd'hui à son 5e vol., et une *Introduction à l'Histoire universelle* (1834), qui eut sur-le-champ deux éditions. En 1835, il fit paraître les *Mémoires de Luther* (*voy.* p. 77, la note), et en 1837, les *Origines du droit français*, etc. (1 vol. in-8°). Au milieu de ces divers travaux, il donna l'article *Zénobie* à la *Biographie universelle*. Notre Encyclopédie doit à M. Michelet les articles ARIOVISTE, AZINCOURT, BRUNEHAUT, CÉSAR, CHARLEMAGNE et *saint* LOUIS. D. A. D.

MICHIGAN (LAC), l'un des cinq grands lacs des États-Unis de l'Amérique du Nord, qui l'enveloppent de tous côtés. Il est bordé à l'est par le territoire de Michigan, au sud par l'état d'Indiana, et communique au nord-est avec le lac Huron (*voy.*) par le détroit de Mackinac (ou Mackinaw). Les régions situées à l'ouest du lac ont peu d'habitants et ne forment pas de gouvernement séparé. Sa longueur, du nord au sud, est d'environ 110 lieues; sa largeur de 22 lieues, et sa profondeur moyenne peut être évaluée à 900 pieds. Les eaux du lac sont claires, salubres et très poissonneuses. La partie du nord-ouest se partage en deux larges baies, celles de Noquet et de Green.

Pour le territoire de Michigan, *voy.* ÉTATS-UNIS. X.

MICHNA ou MISCHNA, *voy.* TALMUD.

MICHOT (ANTOINE). La nature avait beaucoup fait pour cet acteur, en le dotant d'une de ces bonnes et joyeuses figures qui suffisent pour provoquer le rire; son talent, toujours vrai, et souvent original, acheva l'œuvre. Né à Paris, en 1765, d'une famille étrangère au théâtre, il débuta, en 1781, à l'Ambigu-Comique. Après s'être fait distinguer au théâtre Montansier, il entra, en 1791, aux Variétés du Palais-Royal, devenues plus tard le Théâtre de la République. Il y joua avec succès plusieurs rôles du répertoire ancien, entre autres celui de Maître Jacques de *l'Avare*, et créa, d'une manière remarquable, plusieurs de ceux du nouveau répertoire. On se souvient encore de la vive et franche gaîté qu'il excitait dans *les Héritiers*, d'Alex. Duval.

Après la réunion des diverses fractions du Théâtre-Français, Michot y tint honorablement sa place; c'est surtout dans le personnage du capitaine Copp, de *La jeunesse de Henri V*, qu'il y a laissé une brillante renommée. Conteur jovial et spirituel, il n'égayait pas moins ses camarades, dans le foyer des acteurs, que le public sur la scène. Il mourut le 23 novembre 1826. M. O.

MICKIEWICZ * (ADAM), le plus célèbre poëte polonais de nos jours, naquit, vers la fin de 1798, en Lithuanie, d'une famille noble, mais peu riche. Il fit ses études à Vilna, y publia ses premières poésies, et était professeur à Kowno, sur le Niemen, au moment où éclatèrent les cruelles persécutions du gouvernement russe et de son représentant, Novociltsof, contre l'esprit indépendant et patriotique de la jeunesse lithuanienne. M. Mickiewicz fut incarcéré, à cette époque, avec un grand nombre de ses anciens camarades et amis d'université, et se vit condamné, en 1824, à un bannissement perpétuel dans l'intérieur de la Russie. Cependant, on lui permit successivement d'habiter Odessa, Moscou et Saint-Pétersbourg, endroits les plus favorables à ses études et à ses travaux littéraires; puis, en 1829, il obtint, sous prétexte de santé, des passeports pour l'Italie, où il se rendit après avoir parcouru l'Allemagne et la Suisse. Pendant la révolution polonaise de 1830, M. Mickiewicz cherchait à se rendre dans son pays natal : il était déjà arrivé dans le grand-duché de Posen (Poznân), quand la chute de Varsovie ne lui laissa plus d'autre moyen de servir la cause nationale qu'en s'associant aux destinées de ses compatriotes émigrés. En 1838, M. Mickiewicz accepta une place de professeur de littérature latine à l'académie de Lausanne; et depuis 1840, il occupe la chaire des langue et littérature slaves, nouvellement créée au Collége de France, à Paris.

Les principaux ouvrages de M. Mickiewicz, dans l'ordre de leur publication, sont : 1° deux volumes de poésies (1822), contenant le poëme de *Grazyna*, des ballades remarquables et des fragments d'un poëme fort original, intitulé : *Dziady* (*Les Aïeux*, ou *La fête des morts*), compositions qui se rapportent, pour la plupart, à des traditions populaires de la Lithuanie; 2° *Konrad Wulenrod* (1828), poëme : cet épisode de la lutte acharnée que soutint, au XIV^e^ siècle, la Lithuanie païenne contre les invasions des chevaliers de l'ordre Teutonique, a fourni à M. Mickiewicz un puissant moyen de faire vibrer dans le cœur de ses compatriotes l'amour de leur nationalité et la haine des oppresseurs étrangers; 3° suite aux *Dziady* (1832), composée de scènes et de situations empruntées aux malheurs et aux souffrances de la Pologne, avant sa dernière révolution; 4° le *Livre des pèlerins polonais* (1833), petit ouvrage populaire, en prose, admirable de noblesse et de simplicité; il a été traduit dans presque toutes les langues européennes, en français par M. le comte de Montalembert; 5° *Monsieur Thaddée* (1835), poëme en 12 chants, tableau achevé et piquant des mœurs lithuaniennes, à l'époque de la guerre de 1812. M. Mickiewicz a écrit aussi plusieurs articles en français pour la *Revue du Nord* et *le Globe* (revue mensuelle). C. M-cz.

MICROCOSME (de μικρὸς, petit, et κόσμος, monde). Pendant le règne des alchimistes, le corps humain était considéré comme un univers en miniature.

(*) Prononcez Mitzkiévitch.

Dans ce petit monde, le cœur, ce principe de la vie, se trouva naturellement assimilé au soleil, dont il était censé recevoir les influences. La lune, dont la lumière est plus mélancolique, était la comparaison et le régulateur du cerveau : on sait que l'Écriture sainte avait déjà appliqué le nom de *lunatique* à ceux qui ont le cerveau malade; on se rappelle aussi que l'Arioste place dans cette petite planète les fioles contenant l'esprit de ceux qui l'ont perdu sur la terre, et que c'est là qu'Astolfe va reprendre celui de Roland. Enfin, dans les idées du microcosme, Jupiter influait sur les poumons, Mars sur le foie, Saturne sur la rate, Vénus sur les reins, et Mercure sur les organes de la génération. Ces idées bizarres sont aujourd'hui complétement oubliées. L. L.

MICROMÈTRES (de μικρὸς, petit, et μέτρον, mesure). On donne ce nom à quelques instruments ingénieux et délicats qui servent à apprécier avec une exactitude extrême les dimensions linéaires les plus exiguës, ou les moindres changements qui surviennent dans le diamètre apparent des corps célestes. Les uns s'appliquent à la physique, les autres à l'astronomie; parmi les premiers, il faut ranger le *vernier* ou *nonius*, le *comparateur*, et la *vis micrométrique*; parmi les seconds, se trouvent le *micromètre à fils parallèles*, l'*héliomètre* ou *micromètre objectif*, et enfin la *lunette à double image* de Rochon, ou *micromètre prismatique*. On se sert aussi de moyens micrométriques pour mesurer le pouvoir amplifiant des microscopes (*voy.* l'art.).

Vers le milieu du XVI^e^ siècle, un géomètre français, nommé Vernier, ou plutôt un astronome portugais, nommé Nuñez (en latin Nonius), inventa un moyen d'apprécier d'une manière plus exacte les moindres distances. Pour cela, il imagina d'appliquer contre une ligne divisée en parties égales une autre ligne égale à un certain nombre de ces parties, mais en même temps divisée en un nombre surpassant le premier d'une unité. Par exemple, si l'on veut avoir les dixièmes d'un centimètre, on marque sur une petite règle que l'on doit appliquer contre celle qui marque les centimètres, un espace de 9 centimètres que l'on divise en 10 parties égales. Lorsqu'on fait couler doucement cette règle contre la première, il est très facile de distinguer laquelle des divisions de la seconde règle répond à la première, et de juger par là de la quantité de dixièmes dont la règle a marché. L'exactitude de ce procédé repose sur la faculté avec laquelle l'œil saisit le défaut de coïncidence des extrémités voisines de deux droites placées à la suite l'une de l'autre. On se sert du vernier dans tous les instruments destinés à mesurer les angles ou à évaluer des distances linéaires d'une manière scrupuleuse.

Si l'on n'éprouvait pas de trop grandes difficultés à construire des vis dont les filets fussent bien également espacés, ce serait là le meilleur moyen d'évaluer les petites distances. On conçoit en effet que lorsqu'une vis fait une révolution sur elle-même, elle s'élève ou s'abaisse d'une quantité égale à l'intervalle compris entre deux filets successifs. Si donc on adapte à sa partie supérieure un plan circulaire divisé en parties égales, et qu'on ne la fasse tourner que d'un certain nombre de ces parties, son autre extrémité ne s'écartera de sa position primitive que d'une quantité correspondante : ainsi, la distance de deux filets étant d'un millimètre, la tête de la vis ayant marché d'un centième, par exemple, il sera possible d'apprécier l'avancement de la vis d'un centième de millimètre.

Le micromètre *à fils parallèles* est formé de deux fils d'une grande ténuité (*voy.* LUNETTES), dont l'un est fixe et l'autre est porté par un châssis mobile que l'on fait avancer ou reculer au moyen d'une vis micrométrique. On adapte cet instrument à l'extrémité d'une lunette, et en la dirigeant vers un astre, on donne aux fils un écartement suffisant pour que le diamètre de l'astre y soit contenu exactement; l'index de la vis fournit alors une mesure proportionnelle de la grandeur de ce diamètre, et indique les plus petits changements qui peuvent y survenir. Ce micromètre est arrivé lentement à sa perfection : Gascoigne et Huygens eurent chacun de son côté l'idée

de la vis; le marquis de Malvasia introduisit le châssis, et enfin Auzout rendit les fils mobiles.

Nous avons consacré un article spécial à l'héliomètre de Bouguer ou micromètre objectif, qui sert particulièrement à mesurer le diamètre du soleil. La place nous manque pour nous occuper ici des autres micromètres; disons seulement que le *comparateur* est une sorte de levier à deux branches, et que le *micromètre à prisme* de Rochon est basé sur les propriétés de la double réfraction de la lumière. L. L.

MICROSCOPE (de μικρὸς, petit, et σκοπέω, je regarde), appareil de dioptrique (*voy.*) qui sert à grossir les objets. On en distingue de deux sortes : les simples et les composés. Les microscopes *simples* ne sont formés que d'une seule lentille (*voy.*) bi-convexe ou plano-convexe, ou bien de plusieurs lentilles superposées n'agissant que comme une seule lentille : les premiers portent généralement le nom de *loupes;* on donne le nom de *doublet* à un assemblage de deux lentilles plano-convexes séparées par un diaphragme qui, interceptant les rayons des bords, permet de recevoir une image plus exempte d'aberration.

Le microscope *composé* consiste en une lentille d'un court foyer, tout près de laquelle on place l'objet à examiner, qui doit être vivement éclairé, et dont elle donne en arrière une image très grossie; une seconde lentille, plus faible, nommée l'*oculaire*, placée contre l'œil, sert encore à grossir 8 ou 10 fois l'image. Mais, comme le microscope aurait ainsi peu de champ et de clarté, on remédie à ces inconvénients par l'interposition d'une troisième lentille d'un foyer deux fois plus long que l'oculaire, et placée à une distance de cet oculaire un peu moindre que la somme de leurs longueurs focales. Le grossissement de l'image devient alors deux ou trois fois moins considérable, mais le champ se trouve beaucoup agrandi et la clarté est augmentée. On ne sait à qui il faut attribuer l'invention du microscope composé : les uns l'accordent à Drebbel; mais Montucla réfute cette opinion. Fontana la revendique pour lui. On ne peut dire jusqu'à quel point toutes ces prétentions sont fondées.

Selligue le premier imagina d'adapter au microscope des lentilles achromatiques (*voy.*) de flint-glass (*voy.*) et de crown-glass, qui permirent de superposer un plus grand nombre de lentilles et d'augmenter ainsi le grossissement. Seulement il est fort difficile de travailler ces verres dont les courbures doivent coïncider parfaitement entre elles; aussi faut-il souvent essayer un grand nombre de combinaisons de lentilles achromatiques avant d'être satisfait.

On obtient des différences de grossissement, soit en changeant l'oculaire monté dans un tube avec un verre de champ correspondant, soit en faisant varier le jeu des lentilles, soit en allongeant ou raccourcissant le corps de l'instrument. L'intérieur du tube doit être enduit d'une couleur noire veloutée ou même de velours pour éviter la réflexion intérieure de la lumière. On place, en outre, un diaphragme (*voy.* p. 61) au foyer de l'oculaire pour arrêter les rayons transmis par le bord des lentilles. On tend sur ce diaphragme deux fils de soie en croix pour se guider dans l'observation des objets.

L'instrument doit être posé d'une manière complétement immobile. Dans les microscopes de Charles Chevalier, cette stabilité est obtenue en fixant le tube par une charnière au sommet d'une colonne carrée vissée sur la cassette destinée à le serrer; le long de la colonne et sous l'instrument, on fait glisser, au moyen d'une crémaillère, la platine qui doit supporter l'objet, qu'on peut ainsi élever ou abaisser pour le rapprocher de la lentille. En remplaçant sur ce pied le microscope composé par un bras horizontal supportant une lentille simple ou des doublets, on a le microscope dit *de Raspail*, le plus commode des microscopes simples.

Quand le microscope composé doit être horizontal, on remplace la pièce qui contient les lentilles par une autre pièce fermée à l'extrémité, et renfermant un prisme rectangulaire de verre sur l'hypothénuse duquel viennent se réfléchir, à angle droit, les rayons reçus par le bout

du tube fixé en dessous et destiné à recevoir les mêmes lentilles que celles de l'instrument vertical.

Dans le microscope de Georges Oberhauser et Trécourt, dit *à platine tournante* ou *à tourbillon*, la platine reste toujours à la même hauteur, le corps du microscope s'élève ou s'abaisse, avance ou recule au-dessus de la platine pour arriver devant l'objet. Tous les microscopes ont d'ailleurs des moyens de faire parvenir la platine au point nécessaire. Le célèbre opticien Frauenhofer (*voy.*), qui adapta le premier des charriots aux microscopes pour faire marcher la platine, les faisait mouvoir par des vis micrométriques munies de cadrans divisés, de sorte qu'on pouvait calculer le chemin parcouru par un objet et conséquemment mesurer son diamètre, en se donnant pour point de départ la ligne formée dans le champ de l'instrument par un fil de cocon fixé au foyer de l'oculaire.

L'éclairage du microscope diffère suivant qu'on veut observer les objets par transparence ou par réflexion. Dans le premier cas, ou l'on reçoit directement une lumière quelconque, ou bien on concentre cette lumière en la faisant réfléchir par un miroir concave; dans le second cas, on doit distinguer si la distance focale est assez grande pour permettre d'éclairer directement, et alors on dirige sur l'objet un rayon de lumière solaire ou autre, qu'on peut même concentrer au moyen d'une large lentille, surtout si c'est de la lumière des nuées ou d'une lampe dont on se sert; ou bien, si la distance focale est trop petite, on adapte à l'objectif, ou à la lentille si c'est un microscope simple, un miroir concave d'un très court foyer sur lequel on fait arriver la lumière, soit directe, soit réfléchie, qu'il concentre sur l'objet. On doit à M. Dujardin un nouveau mode d'éclairage qui permet d'employer une plus grande quantité de lumière et conserve aux objets la netteté de leurs contours, même à des grossissements considérables. Son appareil se compose d'un miroir à faces parallèles ou d'un prisme réflecteur parfaitement isocèle qui réfléchit la lumière dans l'axe du microscope, puis d'un appareil de concentration au moyen duquel la lumière réfléchie vient illuminer le champ de l'instrument sans aberration de sphéricité ni de réfrangibilité.

Pour modérer à son gré l'intensité de la lumière, on a imaginé différents systèmes d'écrans ou diaphragmes qui interceptent plus ou moins la lumière et promènent des ombres aux endroits nécessaires. Dans les observations microscopiques, il est indispensable de se mettre à l'abri de toute lumière étrangère, comme d'une lumière incidente trop considérable ou de la lumière réfléchie par différents objets; pour cela il convient de ne recevoir la lumière que par une partie seulement d'un volet. Spallanzani travaillait dans une chambre obscure où pénétrait le seul rayon de soleil reçu sur les objets. D'autres précautions sont indiquées par l'expérience. Certaines substances sont plus faciles à étudier dans quelques liquides et exigent l'emploi de lames de verre très minces. Pour l'étude des insectes, on a de petites pinces à ressort qui tiennent l'objet immobile et permettent d'en écarter les parties avec des aiguilles emmanchées. Quant aux usages et à l'application du microscope, nous en parlerons au mot MICROSCOPIE.

Les usages du microscope nécessitent l'emploi de deux instruments accessoires, l'un, le *micromètre*, sert à trouver le pouvoir amplifiant du microscope : c'est tout simplement une plaque de verre sur laquelle on a tracé les divisions les plus délicates du millimètre, 10^e, 100^e, etc., et qui, mise à la place des objets, indique le grossissement de l'instrument par la comparaison de ces petites divisions reçues sur une autre plaque divisée en millimètres; l'autre accessoire est une *camera lucida*, qui se compose d'un petit miroir d'acier poli réfléchissant l'image grossie de l'objet soumis au microscope sur un papier où la main de l'observateur peut facilement la dessiner en suivant simplement ses contours.

Comme, dans le microscope, l'objet doit être presque au foyer, il est facile d'en estimer le grossissement; car on trouve que la distance focale est à 8 pouces, distance ordinaire de la vue distincte,

comme l'unité est au nombre qui exprime l'amplification. Le nombre de grossissements que donne cette règle indique seulement l'amplification du diamètre d'un objet. Si l'on veut connaître l'amplification de sa surface, on doit prendre le carré de chaque nombre; pour avoir le grossissement du corps entier dans les trois dimensions, il faut élever le même nombre à la troisième puissance. Ainsi, un microscope dont la distance focale est de 0.1 pouce grossit le diamètre 80 fois, la surface 6,400 fois, le corps 512,000 fois. Ce dernier nombre étant le plus fort, c'est celui dont on se sert souvent pour indiquer le grossissement d'un microscope; mais au moyen de cette exagération, on est étonné qu'avec un instrument qui grossit un demi-million de fois, le diamètre ne paraisse que 80 fois plus grand. Dans les lunettes, on se sert de la dénomination plus juste que donne l'amplification du diamètre.

Le principe du *microscope solaire*, inventé, vers 1740, par Lieberkühn, de l'Académie de Berlin, comme du *microscope à gaz*, est tout différent de celui du microscope composé: c'est, pour ainsi dire, une lanterne magique destinée à peindre sur une muraille blanche ou sur un écran une image très amplifiée d'un objet vivement éclairé. Pour obtenir une telle image, il suffit de placer une lentille entre l'objet et l'écran, de telle sorte que les distances soient exactement celles des foyers conjugués. Mais pour que ces images soient bien distinctes, il faut que l'écran ne reçoive pas d'autre lumière que celle qui a traversé la lentille, et que l'objet soit très fortement éclairé; or, comme la même quantité de lumière est employée à illuminer une image de plus en plus grandie, il en résulte que son intensité ou sa clarté décroît en raison de l'agrandissement. On pare à cet inconvénient en plaçant l'objet dans une chambre obscure, sous un faisceau de rayons de lumière fortement concentré par des lentilles contenues dans un tube. Dans ces derniers temps, on a imaginé de substituer à la lumière du soleil, pour cet instrument, la lumière produite par la chaux vive tenue en incandescence à l'aide d'un jet de gaz hydrogène enflammé avec le concours d'un jet de gaz oxygène. Cette lumière a en effet un éclat des plus vifs, et comme elle est immobile, on n'a pas besoin de la recevoir sur un miroir réflecteur. Son intensité peut encore être augmentée par un miroir concave placé en arrière comme dans les phares. La lumière solaire, au contraire, a l'inconvénient de changer de direction à chaque instant; il faut donc que le miroir placé en dehors du volet et sur lequel se concentre la lumière ait un mouvement qui le fasse continuellement tourner vers le soleil en suivant le mouvement céleste, comme, par exemple, à l'aide d'un héliostate (*voy.*). Un autre inconvénient du microscope solaire, c'est la concentration de calorique sur l'objet par le miroir. On a tâché d'y remédier par un jet d'eau que l'on fait couler entre deux lames de verre. Jusqu'ici cet instrument n'a été qu'un objet de curiosité, sans aucune application vraiment utile.

Le *mégascope* (de μέγας, grand, et σκοπέω) est une sorte de microscope solaire qui se réduit à une simple lentille appliquée au volet d'une chambre obscure, de manière à former dans son intérieur une image distincte des objets placés en dehors dans le prolongement de l'axe du verre. L. L.

MICROSCOPIE, Micrographie. Le Dictionnaire de l'Académie-Française n'admet que le second de ces mots, qu'il définit : La description des objets qui sont si petits qu'on ne peut les voir sans le secours d'un microscope. Mais, sous le nom de *microscopie*, on doit entendre l'art de se servir du microscope (*voy.*) et l'ensemble des connaissances qu'il est appelé à procurer. La création est infinie : l'homme semble placé dans un milieu, où il a au-dessus de lui l'immensité des cieux; au-dessous, sur le globe qu'il habite, les myriades microscopiques. Le télescope (*voy.*) lui fait découvrir des sphères d'une grandeur étonnante; le microscope lui révèle une foule de petits êtres dont rien ne faisait soupçonner l'existence : il semble qu'un monde porte un autre monde. Une goutte d'eau devient alors un lac immense, où nagent des milliers d'animalcules, où croissent

des plantes peut-être, où se forment des concrétions pierreuses : magnifique spectacle où vient s'abîmer l'esprit humain. L'œil, armé d'un instrument, pénètre dans le secret de la vie de ces petits animaux : il les analyse, en fait en quelque sorte l'autopsie, en décrit l'organisation (*voy.* INFUSOIRES). Une plante devient pour lui l'objet de nouvelles recherches : il en analyse la texture, y reconnait la circulation, en observe la vie pour ainsi dire et jusqu'aux mystères de la génération ; la physiologie végétale (*voy.*) doit ses plus belles découvertes au microscope. Cet instrument procure aussi de grands avancements à la chimie, à la physique, à la minéralogie. La physiologie, l'anatomie lui empruntent des secours puissants dont elles pourront aider ensuite la médecine pratique et la pathologie. L'industrie même devrait plus souvent recourir à son usage, car il donne les moyens de reconnaître les falsifications d'une foule d'objets par l'apparence de leurs particules constituantes. Le lait, le sang, les liquides organiques, les humeurs, les sucs des plantes, etc., ont été examinés avec soin au microscope, qui a servi à faire connaître leur composition et leurs mouvements physiologiques. Parmi les observateurs qui se sont livrés avec succès à ce genre de recherches, il faut citer Leuwenhoeck, Swammerdam, Boerhaave, Spallanzani, Buffon, Haller, Amici, Brown, Muller, MM. Ehrenberg, Gruithuisen, Treviranus, Wagner, Siebold, Brongniart, Milne-Edwards, Mirbel, Dujardin, Cagniard-Latour (*voy.* la plupart de ces noms), etc., etc. L. L.

MIDAS, fils de Gordius, roi de Phrygie, et de Cybèle, reçut Bacchus dans ses états avec une grande magnificence, et lui renvoya Silène qui s'était enivré dans ses jardins, et qu'on lui avait amené chargé de fers. En reconnaissance de ce bon office, le dieu lui promit de lui accorder tout ce qu'il lui demanderait. Midas demanda que tout ce qu'il toucherait se changeât en or. Mais lorsqu'il vit son vœu si bien exaucé, que ses aliments mêmes se changeaient en ce métal, pressé par la faim, il supplia Bacchus de reprendre ce don fatal, et il alla par son ordre se laver dans le Pactole (*voy.*), qui, depuis cette époque, roula des paillettes d'or. Quelque temps après, ayant été choisi pour juge entre Pan et Apollon, Midas se déclara en faveur du premier ; et pour le punir de son peu de jugement, Apollon, irrité, lui mit des oreilles d'âne. Longtemps il réussit à les cacher sous un bonnet phrygien ; mais son barbier, qui seul connaissait son secret, ne pouvant plus le garder dans son sein, et, craignant de le trahir, alla le confier à la terre ; hélas ! des roseaux vinrent à croître sur le fossé où il l'avait enterré, et, au moindre vent, ils le révélèrent à tout le monde. Tel fut Midas, selon les poëtes. Les historiens, au contraire, nous le représentent comme un roi qui possédait de grandes richesses, un homme plein d'imagination et d'esprit, et un initié dans les mystères de Bacchus. Selon Bœttiger, la fable de Midas doit son origine aux drames satiriques des Athéniens, où ce prince est constamment représenté comme un despote efféminé, et un sot dont les oreilles de satyre se changèrent peu à peu en oreilles d'âne. Quant à la lutte entre Apollon et Pan, elle personnifie en deux divinités la longue querelle qui divisa les Athéniens et les Thébains sur les avantages réciproques de la lyre et de la flûte. Midas a fourni le titre et le sujet d'un savant ouvrage de M. Osann sur les plus anciennes inscriptions grecques (Leipz. et Darmst., 1830, in-4°). Z.

MIDDLETON (CONYERS), né, le 27 décembre 1683, à Richmond (Yorkshire), se rendit, à l'âge de 17 ans, à Cambridge, où il prit ses degrés, et où il obtint la place de premier bibliothécaire. En 1724, il fit un voyage en Italie ; mais, dès l'année suivante, il fut obligé de retourner en Angleterre. Il mourut à Cambridge, en 1750. Son principal ouvrage : *The History of the life of M. T. Cicero* (Lond., 1741, 2 vol. in-4° ; nouv. édit., 1801, 3 vol. ; trad. fr. assez libre par l'abbé Prévost, Paris, 1743-49, 4 vol. in-12), assigne à l'auteur une des premières places parmi les biographes. Il a beaucoup écrit en outre sur la théologie et les antiquités. On a publié un choix de ses œuvres mêlées sous le titre de *Miscellaneous Works* (Lond.,

1752, 5 vol.), et quelques-uns de ses travaux archéologiques sous celui de *Antiquitates Middletonianæ* (Lond., 1745). La vie de Middleton n'ayant été qu'une longue suite de querelles savantes, il est peu d'écrivains qui aient laissé autant de brochures que lui. Ses disputes avec Bentley donnèrent naissance aux *Remarks paragraph by paragraph upon the proposal lately published by Richard Bentley, for a new edition of the greek Testament and latin version* (Lond., 1721), qui décidèrent son adversaire à renoncer au projet qu'il avait conçu de publier une édition critique du Nouveau-Testament. X.

MIDI, c'est le moment où le centre du soleil se trouve dans le méridien (*voy.* ce mot). On distingue le midi *vrai* du midi *moyen* qui est celui que sonne une horloge bien réglée. L'excentricité de l'orbite terrestre et l'inclinaison de l'écliptique font avancer ou retarder le passage du soleil au méridien. Cet avancement peut aller jusqu'à 16 minutes de temps, et le retard jusqu'à 14 minutes $\frac{1}{2}$. La différence entre le midi vrai et le midi moyen s'appelle équation du temps (*voy.*): elle est calculée et insérée dans les Éphémérides pour chaque jour de l'année sous ce titre, ou bien, ce qui revient au même, on note le moment, en temps moyen, de la culmination journalière du soleil.

Le côté où le soleil semble pour nous dans le ciel à son point culminant a aussi pris le nom de *midi* ou *sud*. *Voy.* POINTS CARDINAUX. L. L.

MIDI (CANAL DU). Commençant à la Garonne au-dessous de Toulouse, traversant les dép. de l'Aude et de l'Hérault, et débouchant au-dessous d'Agde dans l'étang de Thau qui communique à la Méditerranée, il met ainsi cette mer en communication avec l'océan Atlantique dans lequel débouche la Gironde. Ce canal appelé aussi *canal du Languedoc* ou *des deux mers*, est le plus bel ouvrage hydraulique exécuté en France sous l'ancien régime. Nous en avons donné l'historique au mot CANAL (T. IV, p. 605 et suiv.). Commencé en 1667, ce canal fut achevé en 1681, un an après la mort de l'ingénieur habile qui en avait dressé le plan (*voy.* RIQUET). On y a fait diverses additions dans la suite. Le canal a 61 lieues de longueur, 22^m de large et 2^m de profondeur moyenne. De Toulouse il se dirige sur Villefranche, Castelnaudary, passe auprès de Carcassonne, fait ensuite beaucoup de détours pour arriver à Béziers, d'où il se rend plus directement à la mer. Un embranchement appelé *le biez de Saint-Pierre* commence à Toulouse, longe la Garonne, et aboutit au canal au pont de Gragnague. Un autre embranchement appelé *canal de la Robine* commence au pont aqueduc de Cesse, se dirige sur Narbonne, longe l'étang de Sigean et aboutit à la Méditerranée au port de la Nouvelle. Les grandes difficultés de la construction de ce canal consistaient dans l'inégalité du terrain, et dans les eaux des montagnes qu'il fallait détourner ou utiliser. On y a réussi par le biez de partage établi à Naurouse, entre Villefranche et Castelnaudary, alimenté par un immense réservoir d'une demi-lieue de long sur un quart de large et connu sous le nom de *bassin de Saint-Ferréol*. C'est là que se réunissent les eaux de la rivière de Landot, et de plusieurs ruisseaux et torrents des montagnes. Profond de 53^m, ce bassin, contenant 7 millions de mètres cubes d'eau, alimente le canal par des cascades lorsque les eaux sont très élevées, et par d'énormes robinets lorsqu'elles sont basses. Pour ménager une pente de 63^m entre le biez de partage et la Garonne, on a établi 17 corps d'écluses; du côté de la Méditerranée, la pente est bien plus forte, étant de 189^m : aussi a-t-il fallu établir dans cette partie 46 corps d'écluses. Entre Capestan et Béziers, le canal passe sous la voûte souterraine de Malpas, et au pont Fresquel il traverse une rivière sur un pont composé de trois arches et appuyé sur deux écluses. Ce pont porte non-seulement le canal, mais encore la route de Paris à Mont-Louis. La distance du biez de partage à la Garonne est de $52,114^m$, et celle du même biez à la Méditerranée de 185,445.

Ce canal facilite les transports des denrées coloniales, des vins, etc., de Bordeaux aux villes du Languedoc et de la Provence, et réciproquement les transports des vins, huiles, savons de ces provinces

et des denrées du Levant dans l'ouest de la France. Des coches ou bateaux-postes y font un service régulier; les trajets sont lents à cause du grand nombre d'écluses, et monotones à cause de l'uniformité des bords dont l'un consiste dans une chaussée plantée d'arbres; mais la régularité et l'aisance du voyage compensent ces inconvénients. On croit que Riquet avait voulu prolonger son ouvrage jusqu'à Moissac, pour éviter la partie encore peu navigable de la Haute-Garonne; peut-être reprendra-t-on un jour ce projet. — *Voir* l'*Histoire du Canal du Midi*, par Andréossy, Paris, 1804, in-4°; l'*Histoire du Canal du Languedoc par les descendants de P.-P. Riquet de Bonrepos*, 1805, in-8°; enfin la *Carte* du canal, par Nolin, en 3 feuilles, 1697. D-G.

MIDSHIPMAN (jeune marin), grade qui, dans la marine anglaise, répond à celui d'aspirant (*voy.*) ou élève de marine. Le nom anglais de ce grade a été adopté dans quelques marines étrangères, en Russie par exemple. X.

MIEL, substance sucrée et visqueuse fournie par l'abeille (*voy.*) et recueillie dans les alvéoles des rayons des ruches. Son odeur est suave, sa consistance est plus ou moins épaisse et sa couleur varie : celui de Cayenne est rougeâtre, celui de Madagascar verdâtre; le plus ordinaire et le meilleur est blanc ou jaune. Transparent quand il est nouvellement obtenu, le miel devient plus ou moins grenu lorsqu'il a été introduit dans des pots ou barils pour être livré au commerce. Il contient un sucre cristallisable, un sucre incristallisable, un principe aromatique particulier à chaque espèce, une petite quantité de mannite, divers sels, et enfin des acides de nature végétale. Le principe aromatique est dû, à ce qu'on croit, aux végétaux sur lesquels les abeilles vont récolter les matériaux qu'elles élaborent. Quoi qu'il en soit, le miel est plus ou moins estimé suivant le lieu d'où il provient et les qualités qu'il présente. Ainsi le miel du mont Ida, en Crète, était célèbre dans l'antiquité, parce que les abeilles trouvaient une abondante récolte sur les plantes odorantes qui croissent dans cette localité. De nos jours, dans les environs de Narbonne, aux îles Baléares, dans la vallée de Chamouny et dans le Gatinais, où ces sortes de plantes sont extrêmement communes, le miel blanc que les abeilles y fournissent jouit d'une grande renommée. En Bretagne, au contraire, où le sarrasin et les bruyères servent d'aliment aux abeilles, le miel est d'une qualité inférieure. L'état de l'atmosphère et le mode d'extraction exercent aussi sur la qualité des miels une certaine influence. L'extraction produit une première portion de miel liquéfié par la chaleur du soleil et qui ne subit aucune espèce d'épuration. On le désigne par le nom de *miel vierge*, le meilleur et le plus cher. Les autres portions obtenues par le cassement des gâteaux et par la pression et la chaleur, sont moins estimées que la première.

Le miel est employé en médecine pour édulcorer les tisanes. C'est aussi une bonne substance alimentaire. Les pâtissiers et les confiseurs en font un grand usage. Le miel de qualité inférieure s'emploie pour faire de l'hydromel (*voy.*), et entre dans la composition du pain d'épice, du cidre et de la bière. Le pain d'épice de Reims doit sa réputation à la qualité du miel que fournissent les fleurs du saule Marsault. En pharmacie, le miel sert à la préparation des *mellites* et à la confection des sirops. D. A. D.

MIÉRIS. Ce nom est celui d'une famille entière de peintres qui ont acquis quelque célébrité dans l'école flamande.

François Miéris né à Delft, en 1635, d'un habile orfévre, reçut de bonne heure les leçons de Gérard Dow (*voy.*). Il se fit en peu de temps une grande réputation. Malheureusement ses nobles qualités étaient contrariées par un penchant funeste; il passait une grande partie de son temps à boire avec le peintre Jean Steen, son ami. On raconte qu'un soir, sortant de la taverne, il tomba dans un égout en construction, et qu'il y serait resté sans le dévouement d'un savetier qui l'arracha à une mort certaine. Miéris, rentré chez lui, fit un tableau qu'il envoya à l'artisan, et que celui-ci vendit 800 florins. Mais depuis cette époque, le peintre ne fit que languir et il succomba aux suites de cet accident, le 12 mars

1681. Le nombre des ouvrages de Miéris est si considérable qu'il est peu de galeries qui ne possèdent des échantillons de son talent. Sa manière rappelle celle de son maître Gérard Dow, et se distingue par un fini plein de grâce et d'esprit. On voit de lui plusieurs tableaux au Musée du Louvre.

Jean Miéris, fils aîné de François, était né à Leyde, en 1660. Il cultiva la peinture sous la double direction de son père et de Lairaisse. Mais sa santé l'empêcha souvent de se livrer à l'étude, et pour se distraire des douleurs que lui causait l'horrible maladie de la pierre dont il était tourmenté, il voyagea en Allemagne et en Italie. Après avoir passé quelque temps auprès du grand-duc de Toscane, il se rendit à Rome, où les progrès du mal l'emportèrent, le 17 mars 1690. Jean Miéris a laissé des tableaux d'histoire et des portraits, qui sont en petit nombre et qui dénotent un grand talent.

Guillaume Miéris, second fils de François, naquit aussi à Leyde, en 1662; à l'exemple de son frère, il suivit tour à tour les leçons de son père et du peintre Lairaisse. Mais ramenant toujours ses sujets historiques à la dimension dans laquelle il avait d'abord travaillé, il se rapprocha davantage du genre de son père, que de celui des peintres d'histoire, dont il s'inspirait habituellement. Il peignait aussi le paysage, et il modelait avec talent en terre et en cire. Enrichi par ses nombreux travaux, considéré pour son caractère, il mourut à Leyde, le 24 janvier 1747.

François Miéris, fils de Guillaume, était né à Leyde, le 24 décembre 1689, et ne se borna pas à marcher sur les traces de son père et de son grand-père. Il a laissé une grande réputation, non-seulement comme peintre, mais aussi comme historiographe et comme antiquaire. On doit à ses laborieuses investigations un grand nombre de traités et de chroniques, parmi lesquels on distingue : une *Histoire métallique des Pays-Bas*, une ancienne *Chronique de Hollande*, un recueil des chartes de Hollande, de Zélande et de la Frise; une histoire de la ville de Leyde, etc. Tous ces ouvrages sont écrits en hollandais. François Miéris est mort à Leyde, le 22 octobre 1763, laissant par son testament une partie de sa fortune aux pauvres. D. A. D.

MIGNARD (Pierre), surnommé *le Romain* pour le distinguer de Nicolas Mignard, son frère aîné, peintre comme lui, naquit à Troyes, en 1610 *. Destiné à la médecine, ses goûts le portèrent irrésistiblement vers la peinture. A 12 ans, il peignit toute la famille du médecin à la direction duquel on l'avait confié. Éclairé sur la tendance d'esprit de son fils, le père favorisa son inclination en le plaçant chez un peintre de Bourges; mais après fort peu de temps, ce maître ignorant ne put être d'un grand secours à l'élève : aussi Mignard le quitta-t-il pour aller étudier, comme avait fait son frère, les peintures de Fontainebleau (*voy. école* Française, T. XI, p. 435). Il avait alors 15 ans. Témoin de son application et augurant favorablement de ses moyens, le maréchal de Vitry engagea Vouet (*voy.*) à l'admettre parmi ses élèves. Celui-ci, charmé des belles manières, de l'esprit, des rares dispositions du jeune homme, le prit en affection, lui prodigua ses soins, et conçut le projet de lui donner l'une de ses filles en mariage. Mignard, que tourmentait le désir de voir l'Italie, sortit en homme d'esprit de cette situation épineuse et partit pour Rome. Il y arriva en 1636. Là il trouva Alphonse Dufresnoy avec lequel il s'était lié intimement dans l'atelier de Vouet (*voy. ibid.*, T. XI, p. 434); ils étudièrent ensemble, et se communiquèrent leurs observations sur les ouvrages des grands maîtres. Dufresnoy, plus savant dans l'histoire, plus profond dans la théorie, donnait à son ami d'utiles conseils, et celui-ci lui enseignait à son tour la pratique de l'art. C'est ainsi que l'un acquérait les connaissances théoriques qu'il développa dans le poëme latin *De arte graphicâ*, dont De Piles, Reynolds,

(*) Leur père se nommait Pierre More. Il servait avec six de ses frères, tous officiers et d'une belle figure, dans les armées de Henri IV. On raconte que le roi les voyant un jour réunis leur dit en plaisantant : « Ce ne sont pas là des *Mores*, ce sont des *Mignards*. » Et ce dernier nom, qui n'avait rien alors que de flatteur, leur resta.

M. de Kératry, ont fait ressortir et ont commenté les mérites; l'autre cette pratique sans laquelle, en peinture, les plus belles spéculations sont bien peu de chose. Presque dans la détresse, nos deux *inséparables* durent s'imposer les plus dures privations jusqu'à ce que Mignard, par son habileté à peindre le portrait, eut pu subvenir plus largement aux besoins communs. Dans ce genre, il s'acquit à Rome une réputation sans égale; nul en effet n'a réussi mieux que lui, à fixer sur la toile ces grâces fugitives, ces traits mobiles, ces émanations de l'âme, pour ainsi dire, qui, mieux que les traits matériels, contribuent à la ressemblance d'un modèle. Après avoir perfectionné son dessin à Rome, grâce surtout aux conseils du Poussin (*voy.* ce nom et l'art. cité, T. XI, p. 434), il alla à Venise pour se fortifier dans le coloris; chemin faisant, il vit Bologne. A Venise, Mignard étudia, pendant huit mois, les chefs-d'œuvre des peintres de cette école en compagnie de son ami Dufresnoy, et il dut à un travail opiniâtre de devenir un des plus forts coloristes de sa nation. Il quitta Venise pour retourner à Rome au moment où Dufresnoy dut rentrer dans sa patrie; il s'y maria, en 1656, avec une femme charmante, en qui il trouva un modèle de beauté fort précieux pour un peintre. Depuis 20 ans qu'il résidait en Italie, sa réputation et sa fortune s'étaient agrandies : il résolut enfin de retourner en France, où Louis XIV multipliait les chefs-d'œuvre autour de lui.

On a vu ailleurs (T. XI, p. 436 et T. XVI, p. 313) qu'habile courtisan, il se concilia la faveur du roi. Cependant Lebrun (*voy.*) était alors tout-puissant, et Mignard ne put se résigner à passer sous son joug; une mésintelligence déplorable s'ensuivit et les choses furent portées à ce point que Mignard refusa d'entrer à l'Académie qui lui ouvrait ses portes, uniquement parce que Lebrun avait présidé à sa formation. Le roi ne s'en crut pas moins obligé de récompenser les talents de Mignard; il l'anoblit en 1687, et trois ans après, quand Lebrun eut cessé de vivre, il le nomma son premier peintre, avec toutes les prérogatives attachées à ce titre. Mignard alors ne refusa plus d'entrer à l'Académie de Peinture, et le même jour il fut reçu, par ordre de Louvois, son protecteur, académicien, professeur, recteur et chancelier. Il mourut à Paris, en 1695, et n'eut pas de successeur en titre auprès de Louis XIV, ce prince n'ayant pas cru qu'on pût remplacer un homme d'un aussi grand mérite.

Ce peintre avait du goût, de la grâce, de l'esprit; son dessin, plus savant que correct, ne manque pas d'élégance; ses pensées sont dignes, ses ordonnances riches ou gracieuses, ses expressions plus aimables qu'énergiques: aussi évita-t-il les sujets à passions fortes; sa couleur est séduisante, et son pinceau d'un précieux qui dégénère souvent en minutie. Ses Vierges, que les Italiens estiment à l'égal de celles d'Annibal Carrache, furent nommées des *mignardes*, moins par allusion à son nom qu'au genre de leurs beautés*. Il ne faudrait cependant pas en induire qu'il ne sut pas donner de l'élévation à son style et de la force à ses pensées quand les sujets l'exigeaient absolument; la coupole du Val-de-Grâce, fresque de plus de deux cents figures, représentant la reine Anne d'Autriche introduite dans le paradis par sainte Anne et saint Louis, atteste le contraire. Ce magnifique ouvrage, qu'a chanté Molière dans une pièce de vers intitulée *La Gloire du Val-de-Grâce*, est un de ceux qui honorent le plus P. Mignard. La Galerie, le Grand-Salon et le Cabinet de Saint-Cloud; une *Trinité* peinte à Saint-Charles-des-Quatre-Fontaines à Rome; *Saint Véran tenant enchaîné le dragon qui désolait le pays de Vaucluse*, dans l'église de Cavaillon; *Sainte Cécile chantant sur la harpe les louanges du Seigneur*, au Musée du Louvre, sont des productions du premier ordre. De son vivant, P. Mignard, comme tous les hommes de parti, a été loué et décrié ou-

(*) En effet, *mignard*, mot de la même famille que *mignon*, *menin*, et peut-être que le vieux mot allemand *minne*, amour, signifie gracieux, délicat, mais avec une nuance d'affectation. Est-ce tout simplement de là que vient le nom de *mignardise*, ou bien est-il un sobriquet par lequel on voulut désigner l'afféterie qu'on trouvait dans la grâce des peintures de Mignard? Nous croyons également justes les deux étymologies qui, très probablement, se sont confondues. S.

tre mesure; après sa mort, ses détracteurs, composés en grande partie d'académiciens rancuniers, encouragés par les critiques de l'Académie de Peinture, furent plus nombreux que ses défenseurs; la postérité lui a rendu plus de justice en le plaçant au nombre des plus grands peintres français.

L'œuvre gravé de P. Mignard, composé de plus de 150 pièces, est fort intéressant. Audran, Masson, Drevet, Nanteuil y ont pris beaucoup de part. On y trouve, gravé par Poilly, le *Saint Charles administrant des pestiférés*, destiné au maître-autel de Saint-Charles de Catenari, tableau auquel les Italiens, par esprit national, préférèrent celui de Pietre de Cortone. Mignard a manié la pointe et l'eau-forte avec esprit, témoin la *Sainte Scolastique aux pieds de la Vierge*. On a beaucoup vanté son talent pour les pastiches (*voy.*), et les ennemis de Lebrun se sont fort amusés de ce que ce grand peintre avait pris pour un original du plus beau temps du Guide une peinture trompeuse exécutée par Mignard. Mais Boullogne vengea Lebrun en abusant à son tour Mignard sur un autre prétendu ouvrage du Guide dont il était l'auteur. L. C. S.

MIGNET (François-Auguste), conseiller d'état, membre de l'Académie-Française, etc., etc., naquit à Aix, en Provence, le 6 mai 1796. Il fit ses études au lycée impérial d'Avignon, et son droit à l'école d'Aix. Reçu avocat en cette ville (1818), il vint, en 1821, habiter Paris, où il partagea pendant quelque temps le logement de M. Thiers, son compatriote et son ami. Dès la même année, il obtint, par *moitié*, le prix du concours à l'Académie des Inscriptions, sur cette question : « Examiner quel était, à l'époque de l'avénement de saint Louis au trône, l'état du gouvernement et de la législation en France, et montrer quels étaient, à la fin de son règne, les effets des institutions de ce prince. » En 1822, il fit réimprimer, avec des additions fort importantes, cet essai sous ce titre : *De la féodalité, des institutions de saint Louis, et de la législation de ce prince*, avec des notes et l'indication des pièces justificatives, in-8°. En 1823 et 1824, M. Mignet professa avec succès l'histoire à l'Athénée de Paris, et, dans le cours de cette dernière année, il publia son *Histoire de la Révolution française* de 1789 à 1814. Le succès mérité de cet ouvrage, qui parut simultanément avec celui de M. Thiers sur le même sujet, éleva fort haut tout à coup la réputation littéraire de son auteur. Après avoir pris part assez longtemps à la rédaction du *Courrier français*, dans la dernière année du règne de Charles X il attacha, ainsi que M. Thiers, son nom à la fondation du *National* (*voy.*), et signa, comme journaliste, la protestation des rédacteurs de cette feuille contre les ordonnances de juillet. Appelé, en 1832, à l'Académie des Sciences morales et politiques, et nommé conseiller d'état, il soutint, comme commissaire du roi, auprès des Chambres, la discussion des budgets de 1832 à 1835. Lorsque M. Thiers prit pour la première fois le portefeuille des affaires étrangères, il confia à M. Mignet la direction des archives de ce département. Ce choix ne devint pas moins profitable aux lettres qu'à la politique. A la suite d'une mission diplomatique, dont il fut chargé auprès de la reine régente d'Espagne, Marie-Christine, M. Mignet fit paraître le grand ouvrage intitulé : *Négociations relatives à la succession d'Espagne sous Louis XIV, ou Correspondances, Mémoires et actes diplomatiques concernant les prétentions et l'avénement de la maison de Bourbon au trône d'Espagne*, accompagnés d'un texte historique et précédés d'une introduction, 1835 et 1842, 4 vol. in-4°. Cette introduction est un chef-d'œuvre de sagacité, de méthode et de style. En 1837, l'Académie-Française, qui venait de perdre M. Raynouard, ouvrit ses portes à M. Mignet; nommé, la même année, secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences morales et politiques, il a vu ainsi ses travaux couronnés d'un succès dont les annales de la littérature n'offrent que de rares exemples.

M. Mignet est un écrivain du premier ordre. Comme historien, à l'intelligence supérieure des faits, il unit cet esprit méthodique qui sait les classer dans l'ordre le plus rationnel, et cette bril-

lante précision de style qui les présente avec éclat et les imprime avec force dans la mémoire et dans l'âme du lecteur. Son *Histoire de la Révolution* serait, selon nous, un ouvrage irréprochable, si l'auteur n'avait pas trop constamment cherché l'apologie, ou au moins l'excuse, des moyens dans l'utilité des résultats. Comme secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences morales et politiques, M. Mignet est le panégyriste obligé des membres que la mort enlève à ce corps savant. Ses notices en ce genre peuvent être citées comme des modèles. L'intérêt de la narration, le charme d'une diction à la fois savante et pittoresque, y remplacent le style tendu et prétentieux de l'ancien éloge académique. A l'appui de cette appréciation, il suffira d'indiquer ici les notices sur *Sièyes*, le comte *Rœderer* et *Broussais ;* celle sur *Livingston* (*voy.*) n'a pas été moins remarquée. P. A. V.

MIGNONS. On désigne sous ce nom les jeunes favoris de Henri III, complices de ses débauches et de son infâme libertinage. « Ce fut en 1576, dit l'Étoile (*Journal de Henri III*), que le nom de *mignons* commença à trotter par la bouche du peuple, à qui ils étaient fort odieux, tant par leurs façons de faire badines et hautaines, que par leurs accoutrements efféminés et les dons immenses qu'ils recevaient du roi. » La mollesse cependant ne devait pas exclure en eux la bravoure : Henri, au contraire, demandait qu'ils fussent toujours prêts à jouer leur vie, ou à répandre le sang. Quélus, Livarot, Maugiron succombèrent dans un duel; Saint-Mégrin fut assassiné. A ceux-ci succédèrent dans les faveurs du roi le marquis d'O, le duc de Joyeuse et le duc d'Épernon (*voy.* ces deux noms) qui se firent remarquer dans la *guerre des trois Henris.*—Le duc d'Anjou, frère du roi, avait aussi ses mignons : le plus connu, Bussy d'Amboise qui s'était signalé par sa férocité à la Saint-Barthélemy, périt dans un guet-apens. Aucune époque peut-être de l'histoire de France ne présente autant de duels et d'assassinats, et dans la plupart on voit figurer les mignons de Henri III ou du duc d'Anjou. Em. H-G.

MIGRAINE, *voy.* Céphalalgie.

MIGRATION (en latin *migratio*, de *migrare*, émigrer, changer de demeure). En histoire naturelle, on donne ce nom au voyage de long cours entrepris, à certaines époques de l'année, par un assez grand nombre d'espèces d'animaux : on peut distinguer ces excursions en *naturelles* ou *périodiques*, et en *accidentelles* ou *irrégulières*.

Les premières sont celles auxquelles sont constamment soumis les animaux doués de l'instinct des voyages; les secondes sont uniquement le résultat de l'instinct de conservation mis en jeu par des événements extraordinaires, tels que des ouragans, des tempêtes, un froid intense, etc. Parmi les migrations, il en est de *temporaires* se renouvelant nombre de fois durant la vie de l'animal, et d'autres *définitives* ayant pour but un changement durable de résidence.

Les migrations sont d'autant plus étendues et plus habituelles dans une classe d'animaux, qu'il y a dans ce groupe un plus grand nombre de circonstances physiques ou physiologiques favorables à la locomotion. On peut donc s'attendre à rencontrer les migrations les plus complètes, les plus remarquables, les plus régulières chez les oiseaux et chez les poissons qui, de tous les êtres animés, sont ceux où les moyens de translation offrent le plus de facilité. Les mammifères, sauf quelques espèces de rongeurs (lemming) et de carnassiers (isatis) sont généralement sédentaires; les reptiles ne le sont pas moins; mais les oiseaux offrent tous les modes et tous les degrés d'émigration. Les uns partent isolément, les autres par troupes; mais quelle que soit la manière dont se fait le voyage, tous choisissent un climat favorable. Perdus en apparence dans l'immensité de l'atmosphère, un instinct admirable les fait aborder sur la côte hospitalière qui doit leur servir de refuge pendant que la chaleur ou le froid envahit les contrées qu'ils ont momentanément délaissées. Tout le monde a entendu parler des migrations des hirondelles, des cygnes, des oies, des grues, des hérons, des cigognes (*voy.* tous ces mots), etc.

D'autres espèces, sans entreprendre des voyages de long cours, partent aussi à

des époques fixes, ces oiseaux nommés *erratiques* s'avancent de proche en proche vers le sud à mesure que le froid les chasse des pays septentrionaux : tels sont les alouettes, les ortolans, les pinçons (*voy.* ces mots), les draines et beaucoup d'autres espèces frugivores.

Comme exemples de migrations accidentelles et irrégulières, nous citerons les excursions des jaseurs, des bec-croisés, des casse-noix, qui n'arrivent qu'une fois en 10 ou 20 ans.

L'histoire des migrations des poissons laisse beaucoup à désirer; elle offre cependant quelques faits curieux, mais que l'on trouvera aux mots HARENG, MAQUEREAU, SAUMON, MORUE.

Parmi les invertébrés, il en est un petit nombre seulement qui émigrent : tels sont, dans la classe des crustacés, les crabes de terre; et dans celle des insectes, les criquets, dont les hordes innombrables signalent leur passage par une dévastation des campagnes semblable à celle que produirait un incendie.

Une seule et même cause ne détermine pas les migrations : ainsi, c'est sans doute la surabondance de population qui occasionne celles des lemmings et des sauterelles (*voy.*); c'est, au contraire, le besoin de trouver un lieu favorable pour déposer le frai qui occasionne celles des poissons et des crabes de terre. Beaucoup d'oiseaux, notamment les espèces insectivores de nos pays, semblent sollicités à changer de résidence par l'absence, en hiver, de la proie qui compose leur alimentation. On serait tenté d'étendre la même explication aux autres espèces voyageuses qui vivent de reptiles, de vers et de poissons, que la neige et la glace soustraient à leurs recherches; mais cette hypothèse n'est cependant pas suffisante, et il faut admettre, pour se rendre compte des migrations, l'influence d'un instinct particulier agissant sur certaines espèces en dehors des sollicitations directes des besoins matériels. En effet, un oiseau *de passage*, tenu au milieu d'une nourriture abondante et convenable, ainsi que dans une température constante, n'en éprouve pas moins, comme dans l'état de nature, le besoin d'émigrer lorsque l'époque du départ est venue. C. L-R.

MIGRATION (GRANDE) DES PEUPLES. On désigne ainsi les invasions et l'établissement des peuples barbares dans l'empire romain, à partir du IV^e^ siècle de notre ère. Cette émigration amena à sa suite, dans la constitution politique de l'Europe, une révolution complète, dont les effets se font encore sentir aujourd'hui (*voy.* MOYEN-AGE et BARBARES). Les provinces conquises formèrent de nouveaux états, dont plusieurs subsistent, et les langues, nées avec ces états nouveaux, sont nos langues vivantes. Ce mouvement des peuples, dont le monde ancien avait déjà offert l'exemple (*voy.* CIMMÉRIENS, GAULOIS, SUÈVES, etc.), commença au fond de l'Asie et s'étendit jusqu'à l'océan Atlantique, d'un côté, et jusque dans le nord de l'Afrique de l'autre. Il dura près de deux siècles, c'est-à-dire tout l'espace de temps compris entre l'entrée des Huns en Europe, l'an 375 de J.-C., et la conquête de l'Italie par les Lombards, en 568. Il fut déterminé par des causes très différentes, telles que la vie nomade de certains peuples asiatiques, l'excès de la population ou l'appât que devaient offrir les riches provinces romaines aux habitants d'un climat âpre et froid. L'empire commençait à s'affaisser sous son propre poids. Les victoires de Constantin, de Théodose et de quelques autres empereurs, l'avaient arrêté pour quelque temps sur le penchant de sa ruine; mais les successeurs de ces grands hommes, cédant à la force des circonstances et aux suggestions d'une politique imprudente, avaient pris à leur solde un nombre de plus en plus considérable de barbares, et, pour récompenser leurs services, leur avaient accordé des terres sur les frontières de l'empire. C'était ainsi que les Francs avaient été établis dans la Gaule belgique, les Alains, les Vandales, les Goths et d'autres peuples dans la Dacie, la Pannonie et la Thrace. Quelques-uns de ces barbares, qui se distinguèrent par leurs talents et leur courage, furent même revêtus des premières dignités et placés à la tête des armées, comme Rufin et Stilicon, par exemple. Il devait en résulter inévitablement que les peuples barbares, tout en se civilisant, apprendraient à connaître

la faiblesse des Romains et s'habitueraient à regarder l'empire comme une proie facile à dévorer.

Nous avons vu la peuplade turque des Hiong-nou (*voy.*) donner la première impulsion. Chassés de leurs demeures aux confins de la Chine, vers la fin du 1er siècle de notre ère, ils se jetèrent sur l'Asie occidentale, et rencontrèrent sur les bords de la mer Caspienne et au nord du mont Caucase, les Huns (*voy.*), avec lesquels De Guignes (*voy.*) les a confondus. Expulsés de leurs siéges, ceux-ci refoulèrent à leur tour les peuples voisins, d'abord les Alains (*voy.* ce nom et tous les autres noms de peuples), établis dans la Sarmatie asiatique; puis, en 375, les Ostrogoths, qui occupaient l'ancienne Dacie et les contrées entre le Dniester, le Danube et la Vistule. Dans leur course vagabonde, une partie des Alains arriva sur les bords du Danube, dans la Hongrie actuelle, s'allia avec les Vandales, qui depuis un siècle environ s'en étaient rapprochés, traversa avec eux la Germanie, et, entraînant à leur suite une portion des Suèves qui habitaient sur le Haut-Danube, ces peuples franchirent le Rhin, pénétrèrent dans les Gaules, en 406, et y répandirent partout la désolation. Après les avoir ravagées pendant deux ans, ils passèrent les Pyrénées, en 409, et conquirent presque toute la péninsule ibérique, qu'ils se partagèrent par la voie du sort. Mais les Romains, soutenus par les Visigoths, qui entrèrent aussi en Espagne vers cette époque, se virent bientôt en état de reprendre une partie de ce qu'ils avaient perdu. Le royaume fondé par les Alains dans le Portugal actuel fut détruit, en 418. Les Vandales se défendirent avec plus de succès, et ils avaient même acquis une supériorité décidée sur les Romains, lorsqu'en 427, ils se résolurent à passer en Afrique, où ils fondèrent, sous leur roi Genséric, un royaume qui dura 105 ans, et fut renversé par Bélisaire (*voy.* ces noms). Les Suèves, qui avaient étendu leur domination sur plusieurs des pays abandonnés par les Vandales, ne purent tenir contre les Visigoths, qui battirent leur puissance en 584. Enfin les Huns, première cause de toutes ces guerres, après s'être établis dans la Pannonie, en 377, partirent de là, sous la conduite d'Attila (*voy.*), pour faire une formidable invasion dans les Gaules. Battus en 451, ils se jetèrent sur l'Italie, et ce ne fut pas sans peine qu'ils se laissèrent engager à épargner Rome et à repasser les Alpes. Après la mort d'Attila, en 453, l'empire des Huns tomba en décadence, et finit par succomber sous les coups des Goths et des Gépides. Sur ses ruines s'éleva celui des Avares, peuple d'une origine très rapprochée de celle des Huns. Les Slaves s'approprièrent aussi quelques-uns de ses débris.

La grande nation germanique des Goths, dont nous avons suffisamment parlé ailleurs, mit en présence des Romains des ennemis encore plus redoutables. Leur roi Hermanaric (*voy.*) avait considérablement étendu leur domination, qui embrassait la plupart des pays situés entre la mer Noire et la mer Baltique jusqu'à la Vistule. Mais ils s'étaient divisés, d'après la situation géographique des lieux qu'ils occupaient, en Ostrogoths (Goths de l'est) et Visigoths (Goths de l'ouest). Refoulés d'abord par les Alains et ensuite expulsés de leurs demeures par les Huns, en 375, les Ostrogoths se précipitèrent sur les Visigoths, et ceux-ci cherchèrent un asile dans l'empire à l'égard duquel ils ne tardèrent pas à prendre une position hostile. Dès 403, leur roi Alaric (*voy.*) envahit l'Italie, et il s'empara de Rome, en 410. L'année suivante, son successeur, Ataulf, conduisit ses hordes dans les Gaules, et en Espagne, où il fonda le royaume des Visigoths, détruit, en 711, par les Arabes. Les Ostrogoths pénétrèrent à leur tour en Italie, en 489, sous la conduite de Théodoric, défirent Odoacre (*voy.* ces noms), chef des Hérules et des Rugiens, qui avait détrôné Romulus Augustule et renversé l'empire d'Occident, et fondèrent un nouveau royaume qui tomba sous les coups de Narsès, en 554 (*voy.* Goths, T. XII, p. 645). Quelques années après, l'Italie fut arrachée de nouveau aux empereurs de Constantinople par les Lombards, qui la conquirent presque tout entière, en 568, et en restèrent les maîtres jusqu'en 774, époque où Charlemagne (*voy.*)

s'en empara. Ce fut le dernier acte de la grande migration.

Mais, de même que l'Italie, la Gaule était devenue la proie d'une foule de peuples barbares, qui s'en disputèrent la possession et s'en partagèrent les lambeaux. Au commencement du v^e^ siècle y arrivèrent, avec les Alains, les Vandales et les Suèves, les Bourguignons, qui appartenaient, à ce que l'on croit, à la même souche que les Vandales (qu'il ne faut pas confondre avec le peuple slave des Vénèdes), et qui avaient habité auparavant entre la Vistule et l'Oder. Ils s'établirent sur le Haut-Rhin, dans la Suisse occidentale et la Franche-Comté, d'où ils poussèrent leurs conquêtes jusqu'au Rhône. Mais leur royaume, qui embrassait ainsi la Bourgogne, le Dauphiné, la Savoie et une partie de la Suisse, ne subsista que jusqu'en 534, où il fut réuni à la monarchie des Francs (*voy.* ce mot). Vers la même époque, les Alemans, qui avaient leurs demeures entre le Danube, le Rhin, le Neckar et le Mein, s'étendirent dans la Rhétie et la Vindélicie, et s'emparèrent de cette partie des Gaules qui prit plus tard le nom d'Alsace et de Palatinat; mais la défaite qu'ils essuyèrent en 496, à Tolbiac, leur coûta plusieurs provinces, envahies par Clovis. Dès lors, les Francs acquirent une supériorité marquée sur tous les peuples qui s'étaient établis dans les Gaules, et qu'ils soumirent successivement.

Les îles britanniques ne restèrent pas étrangères à ce mouvement. En 450, les Anglo-Saxons s'y portèrent, et, pendant plusieurs siècles, les incursions des barbares du Nord s'y succédèrent.

Plusieurs de ces émigrations n'eurent pour résultat qu'une occupation militaire, et ne formèrent point une nouvelle population. Le torrent passé, les anciens habitants reprirent la supériorité que leur assurait leur nombre, et à peine resta-t-il de son passage quelques traces dans les institutions et dans la langue. Ce ne fut que dans les pays où les vainqueurs constituèrent une caste militaire et une noblesse que l'état civil se modifia. En France, en Espagne, en Italie, le système féodal partagea la population en deux classes, les vainqueurs et les vaincus, les nobles et les serfs. En Angleterre, où les invasions portèrent un plus grand nombre d'étrangers, leur influence se fit sentir davantage jusque dans la langue. Dans l'Asie-Mineure, dans la Grèce, l'Illyrie, la Pannonie, la Bohème, la Moravie et en Afrique, le passage des peuples barbares eut tous les caractères d'un ouragan dévastateur, et ne laissa pas de traces bien profondes. En Allemagne, les peuples qui ne se répandirent pas hors de ses limites, changèrent au moins de demeures. Ainsi, les Saxons qui habitaient dans le Holstein actuel passèrent l'Elbe et occupèrent la majeure partie du pays abandonné par les Francs. Ils devinrent dès lors, avec les Frisons, les Thuringiens, les Souabes et les Boïens, le peuple le plus puissant de l'Allemagne. Leurs anciennes demeures furent occupées, au commencement du VI^e^ siècle, par des peuples slaves, d'une infinité de noms, mais tous originaires, à ce qu'il paraît, de la Sarmatie, et qui étendirent leur domination, d'un côté, jusqu'à l'Elbe et la Saale, et de l'autre, le long du Danube. Leur dénomination commune, pour les Allemands, était celle de Vénèdes (*Wenden*). Les Tchèkhes s'emparèrent de la Bohème, les Sorbes de la Misnie et de la Haute-Saxe, les Obotrites du Brandebourg, de la Poméranie et du Mecklenbourg, etc.

Les vainqueurs laissèrent, en général, aux peuples conquis les lois romaines, mais en les altérant par le mélange de leurs propres coutumes; et ils introduisirent dans les pays soumis une démocratie militaire, forme de gouvernement à laquelle ils étaient habitués. Uniquement occupés du métier des armes, ils accélérèrent, par le mépris qu'ils témoignaient aux savants et aux artistes, la décadence des sciences et des arts. C'est de cette époque que date l'âge de la barbarie. Le clergé seul conserva quelque teinture des lettres, et sut habilement profiter plus tard de sa supériorité sous ce rapport, dans l'intérêt de sa puissance. La plupart des chefs-d'œuvre de l'art furent détruits. Du mélange des conquérants avec les anciens habitants se formèrent des nations nouvelles. La langue latine cessa peu à peu d'être en usage

parmi le peuple, et fit place aux langues modernes ; si elle continua longtemps encore à être employée dans les actes des chancelleries, les traités, les chroniques, elle était si corrompue qu'elle était à peine reconnaissable. Enfin une suite non moins importante de la migration des peuples, c'est que les païens qui envahirent l'empire romain, embrassèrent successivement le christianisme. *C. L.* et S.

MIGUEL (don) MARIE-ÉVARISTE, 3e fils de Jean VI (*voy.*), roi de Portugal, est né à Lisbonne, le 26 octobre 1802 ; mais c'est au Brésil qu'il reçut son éducation, si l'on peut donner ce nom aux soins peu éclairés et très insuffisants dont sa jeunesse fut l'objet, de 1808 à 1821. Favori de sa mère, l'infante d'Espagne Charlotte-Joachime*, et instrument docile entre ses mains, il se laissa placer par elle à la tête du parti absolutiste lorsque le colonel Sampayo renversa la constitution, le 29 mai 1823. Ce parti qui voulait, sinon forcer le roi à abdiquer, au moins prendre sur lui un empire sans borne, se débarrassa, le 1er mars 1824, de son fidèle serviteur le vieux marquis de Loulé**, fit arrêter les ministres, quelques jours après, et garder le roi à vue dans son palais. Ce prince étant parvenu à tromper la surveillance dont on l'entourait, se réfugia sur un vaisseau britannique, et il ne resta d'autre parti à son fils que d'implorer son pardon. Il l'obtint, mais à la condition qu'il quitterait le Portugal.

Alors don Miguel se retira à Vienne, où il vécut jusqu'à ce que son frère, don Pedro, l'appelât à partager le trône de sa fille dona Maria (*voy.* ces noms), et lui confiât la régence du royaume. Don Miguel accepta toutes les conditions qui lui furent imposées ; mais à peine débarqué à Lisbonne, au mois de février 1828, il prononça la dissolution des cortès et se fit reconnaitre pour roi par les anciens États, le 25 juin de la même année. Dès cet instant, fut organisé un système de terreur, que dans son humeur tyrannique et sanguinaire, l'usurpateur étendit jusqu'aux membres de sa famille et à son plus cher favori (le baron de Queluz). La suite des événements a été racontée à l'art. CADAVAL, et nous y reviendrons au mot PORTUGAL. La question de droit a été vivement controversée et ne parait pas d'une solution facile.

Cependant don Pedro débarqua en Portugal, le 9 juillet 1832 ; Porto, et au bout d'une année, Lisbonne, tombèrent en son pouvoir. Soutenu par l'Angleterre et l'Espagne, il força don Miguel à abandonner ses dernières positions près de Santarem et à se sauver à Evora avec le prétendant espagnol don Carlos. Menacé de voir sa retraite coupée, l'infant dut à la fin signer, le 26 mai 1834, la capitulation d'Evora, par laquelle il renonça à toutes ses prétentions au trône de Portugal, et s'engagea à ne troubler jamais la tranquillité de la péninsule ; mais à peine arrivé à Gênes, le 23 juin, il s'empressa de protester contre cet acte. Depuis ce temps il vit en Italie, fort retiré et souvent privé de ressources. *C. L.*

MILAN, MILANEZ (*Milano, Milanese*). Milan est la ville la plus importante de l'Italie septentrionale, et après Naples et Rome, la plus grande de la péninsule. Elle était autrefois la capitale d'un duché du même nom, appelé aussi Milanais ou Milanez pour conserver l'ancienne orthographe plus rapprochée de la forme italienne. Ce duché, composé au moyen-âge de la réunion sous une même domination des principales cités lombardes avec leurs territoires, se trouve aujourd'hui partagé entre le royaume Lombardo-Vénitien, où il constitue la majeure partie du gouvernement de Milan, et le royaume de Sardaigne (*voy.* ces noms), qui en possède une faible portion (146 milles c. géogr., et 600,000 âmes), avec Alexandrie (*voy.*) pour ville principale. Le Milanez, délicieux pays et l'un des plus fertiles de l'Europe, avait pour bornes, à l'est, le duché de Mantoue (*voy.*), avec lequel il formait la Lombardie proprement dite, et l'état de Venise ; au nord, les Grisons et les ci-devant bailliages italiens dépendant de la Suisse ; à l'ouest, le Piémont et le Montferrat ; et au sud, l'état de Gênes et le Parmesan.

Son chef-lieu, Milan, aujourd'hui ca-

(*) Morte le 6 janvier 1830.

(**) Le père de ce marquis de Loulé à qui les circonstances ménagèrent la faveur d'épouser une infante, Anne-Jésus-Marie, fille de Jean VI. S.

pitale du royaume Lombardo-Vénitien (*voy.*) et du gouvernement de Milan, est le siége d'un archevêque et la résidence ordinaire de l'archiduc vice-roi. Cette ville, belle et opulente, est bâtie sur l'Olona, au milieu d'une vaste plaine renommée par sa fécondité; on estime à plus de 150,000 le nombre de ses habitants. Parmi ses nombreux et somptueux monuments, le plus digne d'admiration est sans contredit la célèbre cathédrale ou le Dôme, après Saint-Pierre de Rome et Saint-Paul de Londres, la plus vaste basilique de l'Europe et un des plus beaux temples de la chrétienté. Bâti tout entier en marbre blanc dans le style gothique de la renaissance, il n'est pas moins splendide à l'intérieur qu'imposant au dehors. Les statues (on en compte jusqu'à 2,800), les découpures et les ornements de tout genre y sont partout répandus avec une admirable profusion; l'image sculptée de la Vierge s'élève au sommet de la coupole; et dans l'intérieur on remarque, outre la fameuse statue de saint Barthélemy, celles en bronze des quatre évangélistes et de quatre Pères de l'Église, chefs-d'œuvre de Brambilla, auquel on doit aussi le grand et riche tabernacle du maître-autel en bronze doré, ainsi que les 17 bas-reliefs du mur d'enceinte du chœur. On y distingue de plus quelques superbes mausolées. Le vaisseau du Dôme a 454 pieds de longueur, 270 de largeur et 232 d'élévation sous la voûte; la plus haute tour est de 335 pieds, et les colonnes intérieures ont 86 pieds de hauteur et 24 de circonférence. Le dôme fut commencé, en 1386, par le duc Jean-Galéaz Visconti, sur les dessins de Brunelleschi (*voy.*); Napoléon fit beaucoup pour son achèvement; néanmoins, il n'est pas encore tout-à-fait terminé, quoiqu'on y travaille tous les ans. La façade, exécutée par Pellegrino Tibaldi, vers le milieu du XVI^e^ siècle, nuit seule un peu, par le contraste de son style plus rapproché de l'antique, à l'ensemble et à l'originalité du monument.

Les autres églises les plus remarquables de Milan sont celle de Saint-Ambroise, élevée au IV^e^ siècle sur les ruines d'un temple de Minerve, sombre et laide de vétusté, mais curieuse par les antiquités qu'elle renferme, et l'église de Sainte-Marie de la Passion. Sur les murs du réfectoire de l'ancien couvent de dominicains de Sainte-Marie-des-Grâces, on voit la célèbre fresque de la Sainte Cène de Léonard de Vinci (*voy.*), qui malheureusement est aujourd'hui à moitié effacée. Au nombre des autres édifices, il faut distinguer le palais royal des sciences et des arts, autrefois collége de *la Brera*, qui comprend la riche bibliothèque de ce nom, un beau musée de tableaux, et un des observatoires le mieux disposés de l'Europe; le palais royal, remarquable par la richesse de ses appartements; celui du sénat, autrefois collége helvétique; la caserne bâtie par le vice-roi prince Eugène (*voy.*), et regardée comme la plus belle du monde; l'immense bâtiment du lazaret et le grand hôpital, qui contient 2,200 lits. Sur l'esplanade, où se termine la fameuse route du Simplon (*voy.*), s'élève la porte de ce nom, arc de triomphe de dimensions gigantesques, orné de magnifiques bas-reliefs en marbre blanc. Une statue de Napoléon devait le couronner : on l'a remplacée par celle de la Paix. Le vaste cirque ou l'*Arma* est de même un monument de l'époque française. Les théâtres de Milan comptent parmi les titres de cette ville à la renommée. Celui *della Scala*, construit par Piermarini en 1778, un des plus vastes et des plus beaux qui existent, est peut-être la scène la plus brillante de l'Italie pour l'opéra et le ballet, et jouit d'une réputation européenne. Une foule de palais appartenant à des particuliers se distinguent par le luxe ou par la noblesse de leur architecture. Un reste de thermes qu'on appelle *le colonne di San-Lorenzo* est, avec l'église de Saint-Ambroise, tout ce qui s'est conservé à Milan de l'époque romaine. Une citadelle défend la ville contre les agressions ennemies. Peu de capitales sont aussi riches en belles promenades, telles que le jardin public, la place *del Castello* et les boulevards bordés de superbes marronniers; mais c'est principalement au grand Cours (*Corso*) qui aboutit à la Porte orientale, qu'on voit le beau monde de Milan se presser tous les soirs.

Parmi les établissements d'instruction,

il faut nommer, comme les principaux, l'Institut royal et impérial des sciences, l'Académie ou école des beaux-arts, l'école de mosaïque, le célèbre Conservatoire de musique, une école vétérinaire renommée, l'institut militaire géographique, fondé en 1801, et qui a déjà publié d'excellentes cartes, deux lycées et deux gymnases. Aux collections déjà citées, il faut encore ajouter la célèbre et précieuse bibliothèque ambroisienne (*voy.* T. III, p. 483), le riche cabinet de médailles, le cabinet d'histoire naturelle et le jardin botanique.

La position de Milan, les admirables routes du Simplon et du Stelvio et les canaux qui mettent cette ville en communication avec l'Adda et le Tésin, en font un entrepôt général des marchandises de toute l'Italie septentrionale. Son commerce ne comprend pas seulement le trafic des riches denrées agricoles du pays, mais encore la vente des produits considérables de sa propre industrie en indiennes, rubans, voiles, velours, mouchoirs, orfévrerie, fleurs artificielles, broderies et galons; les affaires de banque sont également très importantes et le commerce de librairie de Milan est le premier de l'Italie.

On attribue au Gaulois Bellovèse (*voy.*) la fondation de Milan (*Mediolanum*), qui devint la reine des cités de la Gaule cisalpine sous les derniers empereurs romains et servit même de résidence à plusieurs d'entre eux, depuis Valentinien Ier jusqu'à Théodose-le-Grand qui y mourut. Après la conquête des Lombards (*voy.*), Milan rivalisa avec Pavie, capitale de leur royaume. Les empereurs d'Allemagne en nommèrent plus tard les gouverneurs; mais leur autorité trouva un obstacle dans les tendances républicaines des habitants qui visaient à une entière indépendance. En 1162, Frédéric Barberousse assiégea la ville, la prit et la rasa; cependant elle se releva tout aussitôt, et se mit à la tête des villes qui formèrent la fameuse ligue lombarde (*voy.* Italie, T. XV, p. 145). Cette confédération étant retombée au pouvoir d'habiles et puissants seigneurs, l'empereur Wenceslas érigea, en 1395, le Milanez en duché, en faveur de l'un d'eux, Jean-Galéaz Visconti (*voy.*), dont toutefois la maison s'éteignit, dès 1447, à la mort du second fils de son fondateur. Milan devint alors un objet de convoitise pour plusieurs puissances; François Sforce (*voy.*), époux d'une fille naturelle du dernier des Visconti, en fut nommé duc, en 1450. Les Sforces, pour se maintenir, eurent successivement à combattre les agressions de Louis XII et de François Ier, qui élevaient des prétentions sur le Milanez du chef de Valentine Visconti, aïeule du premier, et plusieurs fois le duché se trouva au pouvoir des Français; mais en 1526, le traité de Madrid obligea le roi de France à renoncer à toutes ses possessions italiennes, et à la mort du dernier des Sforces, François II, son protecteur Charles-Quint lui succéda, en 1535. Transmis par celui-ci à son fils Philippe II, le duché demeura uni à la monarchie espagnole jusqu'à ce que, pendant la guerre de la Succession d'Espagne, l'Autriche s'en empara (1706). Par le traité de Vienne, en 1735, et par celui de Worms, en 1743, des parcelles du Milanez furent cédées à la Sardaigne. Depuis la révolution française, Milan fut successivement capitale de la république transpadane (1796), de la cisalpine (*voy.*), en 1797, de la république (1802) et du royaume (1805) d'Italie, et en 1814, les événements de la guerre déterminèrent la restitution du Milanez à ses anciens possesseurs. *Voy.* Lombardo-Vénitien. Ch. V.

MILAN (hist. nat.), oiseau de proie, qui doit à sa longue queue fourchue et au vaste développement de ses ailes un vol aussi facile que rapide; mais il n'a pas, en revanche, dans son bec court et grêle, dans ses faibles serres, des armes aussi redoutables que les falconés, avec lesquels il a d'ailleurs beaucoup de rapports; aussi montre-t-il peu de courage, et n'attaque-t-il que de faibles proies. De petits mammifères, des reptiles, ou à leur défaut des chairs en putréfaction composent la nourriture habituelle des milans. Ils n'osent, dit-on, disputer leur victime au corbeau, et reculent même devant la volaille de nos basses-cours lorsqu'elle fait mine de se défendre. Mais c'est dans les airs que règne le milan :

c'est là qu'il fait beau le voir tantôt décrivant avec grâce des cercles rapides, tantôt restant comme suspendu à la même place, sans qu'on puisse apercevoir de mouvement dans ses ailes. Cependant, il ne saisit pas, comme l'aigle, sa proie à tire-d'aile : il attend pour s'abattre dessus qu'elle soit posée. On l'approche et on le tue plus facilement que les autres accipitres. En captivité, il ne paraît susceptible d'aucune éducation. Le *milan commun* (*falco milvus*), fauve, avec les rémiges noires et la queue rousse, se trouve en France et dans différentes parties de l'Europe. Il est renommé pour sa poltronnerie. Du temps de la fauconnerie, on s'amusait à le faire poursuivre par l'épervier, qui restait toujours vainqueur, quoique sa taille soit bien inférieure à celle du milan. C. S-TE.

MILÉSIENNES (FABLES). On appelle ainsi des contes ou nouvelles composés par un certain Aristide de Milet, fort vantés pour la grâce et la naïveté du style, et la gaîté licencieuse de la narration. Cet Aristide était le Boccace de son temps. Traduites en latin par l'historien Sisenna, l'ami d'Atticus, ces fables eurent à Rome un immense succès. Plutarque, dans la vie de Crassus (ch. 32), nous apprend qu'après la défaite de Carrhes, on trouva des Milésiaques dans les bagages des prisonniers romains. Le texte grec et la traduction en sont depuis longtemps perdus. Il ne nous reste dans ce genre que la fable de Psyché qu'Apulée appelle *Milesius sermo*, œuvre aussi délicate qu'ingénieuse, qui donne des fables milésiennes une trop bonne idée sans doute, et qui par là en fait vivement regretter la perte. F. D.

MILET, ville maritime de la Carie (*voy.*), primitivement appelée *Lelegis*, *Pityussa*, puis *Anactoria*, reçut son nom d'une colonie crétoise qui vint s'y fixer sous la conduite de Miletus, l'antagoniste de Minos. Occupée ensuite par les Ioniens (*voy.*), 1050 ans av. J.-C., elle devint, avec le temps, une des villes les plus florissantes de l'Asie-Mineure et la capitale de l'Ionie. A l'époque de sa plus grande prospérité, entre les années 700 et 500, elle fut, après Tyr et Carthage, la première ville commerçante du monde. Son histoire rappelle des faits importants. Alyatte, roi de Lydie, le père de Crésus, l'assiégea 12 ans et ne put s'en emparer; Crésus s'en rendit maître; s'étant révoltée sous Darius, elle fut attaquée par terre et par mer, et détruite de fond en comble; rebâtie et plus forte qu'auparavant, elle conserva quelque temps son indépendance sous le protectorat d'Athènes et de Lacédémone; retombée au pouvoir des Perses, elle osa résister aux armes d'Alexandre, qui ne la réduisit qu'avec beaucoup de peine. Depuis, elle passa à ses successeurs jusqu'à la conquête de l'Asie par les Romains, dont elle suivit la fortune. Au temps de ses prospérités, Milet fut célèbre à plus d'un titre : par son commerce et ses manufactures, par ses produits, entre autres par ses laines fines et soyeuses, par ses 80 colonies qui avaient peuplé les bords de l'Hellespont, de la Propontide et du Pont-Euxin, par ses grands hommes, tels que Thalès, que la Grèce compta parmi ses sages, Anaximandre, son disciple, les logographes Cadmus et Hécatée, Timothée, poëte et musicien, le plus habile joueur de lyre de son siècle (*voy.* ces noms). Aspasie, l'une des gloires du siècle de Périclès, était aussi de Milet. Les quatre ports de cette ville, dont l'un pouvait contenir une flotte entière, furent peu à peu ensablés par le Méandre (*voy.*) : de là, le commencement de sa ruine qu'achevèrent les tremblements de terre et les invasions sarrazines. On croit reconnaître parmi les huttes de *Palatsha* quelques restes de cette ville fameuse, l'Athènes de l'Ionie. — *Voir* la monographie de Rambach, *De Mileto ejusque coloniis*. F. D.

MILICE (du latin *militia*). Ce mot a eu différentes acceptions. Comme son étymologie l'indique, il désigna d'abord l'art de la guerre, la profession des armes. Il a été pris ensuite, et peut-être simultanément, pour exprimer les forces militaires d'un état, en général. Ce n'est que depuis nos expéditions en Italie, sous Charles VIII et Louis XII, que le mot d'armée (de l'italien *armata*) fut, dit-on, substitué à celui de milice; ce dernier ne servit plus alors qu'à désigner des levées de bourgeois et de paysans de 16 à 40 ans, faites par la voie du sort, pour recru-

ter l'armée ou pour former des régiments provinciaux qu'on ne réunissait que dans certaines occasions (*voir* l'*Histoire de la milice française* du P. Daniel). Il y avait en outre pendant le règne de la féodalité, tant en France que dans d'autres États européens, une foule de villes qui jouissaient du privilége de s'organiser militairement et qui entretenaient des *milices bourgeoises* chargées de veiller à la sûreté publique et au maintien des franchises de la cité. Cette institution a reparu dans les temps modernes sous des noms différents et avec des modifications légères, suivant les pays (*voy.* GARDE NATIONALE, LANDWEHR, et aussi YEOMANRY, SCHUTTERY, etc.); mais c'est particulièrement en Angleterre et en Amérique que ces troupes ont conservé le nom de milices.

L'origine de la milice anglaise remonte, dit-on, à Alfred-le-Grand. Cette institution a subi, dans la suite des temps, diverses modifications. Actuellement les miliciens anglais et écossais sont recrutés par le sort; la durée de leur service est de 5 ans, mais ce terme peut être prolongé au besoin. Les lords-lieutenants et les autres grands propriétaires fonciers désignés par la couronne, en ont le commandement. En aucun cas, ils ne peuvent être envoyés hors du royaume; mais lorsque l'état est en danger par suite d'invasion étrangère ou de révolte intérieure, ils sont tenus de se porter, sur l'ordre du gouvernement, partout où leur présence est jugée nécessaire. Lorsqu'ils sont appelés sous les armes, ils sont soumis à la loi militaire.

Aux États-Unis, la milice est constituée par un acte du congrès de 1792. En vertu de cette loi, tout individu de 18 à 45 ans, jouissant des droits de citoyen et en état de porter les armes, est enrôlé dans la milice: les officiers civils, les membres du congrès, les marins en activité de service, etc., en sont seuls exemptés. L'armée permanente ne comptant que quelques mille hommes (*voy.* T. X, p. 151), la milice constitue donc la principale force militaire des États-Unis. Les miliciens doivent se pourvoir, à leurs frais, des armes ordinaires de l'infanterie et de cartouches à balles; l'artillerie est fournie par le gouvernement. Dans tous les États, le gouverneur est chargé, avec plus ou moins de restrictions, du commandement en chef de la milice; mais en vertu des constitutions de plusieurs États, surtout d'origine récente, cela n'a pas lieu lorsque la milice est au service effectif de l'Union, de peur d'une collision entre le gouvernement central et les États. Il y a, selon les États, 4 modes différents de nomination des officiers: ils sont choisis ou par la milice elle-même, ou par le gouverneur, ou par la législature, ou par les officiers supérieurs déjà nommés; mais dans ce dernier cas, comme dans celui de l'élection par la milice, le choix doit être confirmé par le gouverneur. X.

MILIEU, *voy.* JUSTE-MILIEU.

MILITAIRE, homme voué à la guerre, de *miles, -itis*, soldat. Nous avons déjà consacré à la profession des armes un grand nombre d'articles dont les principaux sont: ARMES, ARMÉE, INFANTERIE, CAVALERIE, ARTILLERIE, GÉNIE, GUERRE, BATAILLES, BALLISTE, CATAPULTE, CANON, FUSIL, FEUX, ÉPÉE, ÉTAT-MAJOR, etc., etc. Nous en donnons ci-après plusieurs autres où nous indiquons encore par des renvois les mots de détail auxquels le lecteur pourra recourir. S.

MILITAIRE (ADMINISTRATION). Cette dénomination se rapporte à l'ensemble des services organisés pour assurer l'entretien de l'armée d'un état et le bien-être du soldat (*voy.* MINISTÈRE *de la guerre*, INTENDANCE MILITAIRE, etc.). Il est sans doute impossible d'établir des règles particulières pour cette science gouvernementale; mais la base d'une bonne administration peut se résumer dans cet axiome: *Si vis pacem, para bellum*. En effet, pour qu'un état soit respecté, il faut qu'il soit sans cesse maintenu sur un pied respectable. Il est bon, à la suite d'une guerre qui a momentanément grevé le pays, de diminuer les cadres de l'armée, ceux surtout des états-majors et des administrations; mais un ministre prévoyant doit employer les ressources qui lui sont confiées, pendant la paix, à réparer les forteresses, à compléter les arsenaux et à perfectionner les institutions nouvelles qui pèseront d'un

si grand poids dans le destin des batailles; il doit pourvoir à l'entretien des haras militaires; en un mot, il doit, dans un sage esprit de prévoyance, assurer par tous les moyens possibles la conservation du pays, tout en se gardant de le grever de charges inutiles. D. A. D.

MILITAIRE (ARCHITECTURE), *voy.* GÉNIE, FORTIFICATION, FORTERESSE, etc.

MILITAIRE (ART). Suivant le maréchal Saint-Cyr, l'art de la guerre est un art pour le général, une science pour l'officier, et un métier pour le soldat. Dans le fait, la science doit former une base dont on ne peut être dispensé dans aucun grade, et le talent d'application de la science, c'est-à-dire l'art, peut être l'apanage d'un soldat comme d'un général. Un simple soldat n'a-t-il pas besoin de tout son art pour commander une reconnaissance avec intelligence, et la guerre n'est-elle pas un métier pour le général qui ne sait rien faire sans un ordre ou une instruction claire et précise?

L'art militaire peut être divisé en deux branches principales : la tactique et la stratégie (*voy.* ces mots). La première comprend les mouvements et les dispositions des troupes sur un champ de bataille; l'autre se rapporte aux mouvements des diverses parties dont une armée se compose et à la disposition de tous les moyens accessoires qui concourent au succès des opérations. Plusieurs auteurs ont essayé de donner des théories précises de l'art militaire; mais leurs résultats n'ont pas été tout-à-fait satisfaisants. Guibert (*voy.*), dans son *Traité de tactique*, a jeté de nouvelles lumières et posé des principes d'une extrême justesse; mais ne traitant que de la partie presque élémentaire, il laissa encore un vaste domaine à explorer. Après lui, l'art ayant fait de grands progrès, plusieurs auteurs ont essayé d'établir des règles sur les dispositions des troupes, sur la nature particulière de chaque arme et leurs rapports réciproques, et de fonder ainsi une théorie complète; mais ils n'ont laissé que des ouvrages plus ou moins imparfaits. On doit au général Koch (*voy.*) la refonte d'un traité de tactique de M. Ternay, qu'il a élevé au niveau des connaissances actuelles, où l'on trouve des théories nouvelles sur les marches, les manœuvres et le choix des positions (*voy.* ces mots) : ce livre est une source de vives lumières pour les militaires de notre temps.

Les principes de la stratégie sont épars dans les écrits de Montécuculli, de Frédéric-le-Grand, du maréchal de Saxe, de Napoléon, de l'archiduc Charles, et dans le *Traité des grandes opérations* du général Jomini (*voy.* ces noms) : le dernier regarde cette branche de la science de la guerre comme pouvant être complétement systématisée; mais jusqu'ici ce résultat n'a pas encore été obtenu d'une manière satisfaisante.

C'est dans les livres historiques de la Bible que nous trouvons les notions les plus anciennes sur l'art de la guerre chez les peuples d'Orient. D'Asie, cet art fut importé en Europe, où il était destiné à recevoir de prodigieux développements aux différentes phases de la civilisation. Il se perfectionna d'abord au sein des petites républiques grecques. La formation qu'elles avaient adoptée pour leurs troupes était un carré ou un parallélogramme compacte de 4 à 6,000 hommes, qui composaient la *phalange* (*voy.* INFANTERIE). Cette masse pouvait se mouvoir et agir avec force, et sous une impulsion unique : aussi ces républiques ont-elles défié plusieurs fois les innombrables armées des Perses, qui attaquaient leurs troupes peu nombreuses dans les plaines, sans ordre et sans ensemble. Les Romains ont amélioré l'art militaire, et la formation de la légion (*voy.*) composée d'infanterie et de cavalerie, la réunion des armes de jet et des armes de main, leur permettait de combattre isolément, et leur donnait plus d'activité et de célérité dans les mouvements. L'invasion des Barbares fut une époque de décadence pour l'art : l'esprit chevaleresque, les sentiments religieux et romanesques, ne fournirent que quelques traits isolés et quelques brillants faits d'armes; mais l'art n'avançait point.

L'invention de la poudre à canon (*voy.*) peut former une époque dans les progrès de l'art, quoiqu'elle n'ait apporté un changement complet que dans les accessoires de la guerre, et qu'elle n'ait pas

encore rendu à l'art toute la splendeur qu'il avait chez les Grecs et les Romains ; les batailles (*voy.*) devinrent moins décisives et moins sanglantes, les guerres plus longues et plus systématiques, puisqu'elles ne consistaient quelquefois qu'en manœuvres, en opérations fatigantes et en escarmouches insignifiantes; souvent la campagne se terminait des deux côtés par l'épuisement des forces et des ressources. On sait qu'une campagne entière se passa, sur le Rhin, entre Montécuculli et Turenne (*voy.* ces noms), sans qu'ils en fussent venus à une bataille.

C'est Frédéric-le-Grand qui fit faire à l'art un pas immense : ayant donné à ses troupes une instruction plus positive, et les rendant ainsi plus habiles dans les manœuvres, il laissa dans la guerre de Sept-Ans (*voy.*) de nombreux exemples d'opérations plus hardies et mieux combinées, des mouvements plus prompts et des résultats plus satisfaisants.

On trouve dans l'*Histoire de la Révolution française*, par M. Thiers (t. V, p. 332 et suiv.), une appréciation des causes qui ont préparé l'art moderne de la guerre que l'on nous saura gré de rapporter ici. « Frédéric venait, dit-il, de donner l'exemple des plus belles combinaisons stratégiques. Mais dès que l'homme de génie disparaît pour faire place aux hommes ordinaires, l'art de la guerre retombe dans la circonspection et la routine. On combat éternellement pour la défense ou l'attaque d'une ligne, on devient habile à calculer les avantages d'un terrain, à y adapter chaque espèce d'arme ; mais avec tous ces moyens, on dispute pendant des années entières une province qu'un capitaine hardi pourrait gagner en une manœuvre, et cette prudence de la médiocrité sacrifie plus de sang que la témérité du génie ; car elle consomme les hommes sans résultats. Ainsi avaient fait les savants tacticiens de la coalition (1793). A chaque bataillon, ils en opposaient un autre ; ils gardaient toutes les routes menacées par l'ennemi, et tandis qu'avec une marche hardie, ils auraient pu détruire la révolution, ils n'osaient faire un pas de peur de se découvrir. L'art de la guerre était à régénérer : former une masse compacte, la remplir de confiance et d'audace, la porter promptement au-delà d'un fleuve, d'une chaine de montagnes, et venir frapper un ennemi qui ne s'y attend pas, en divisant ses forces, en l'isolant de ses ressources, en lui prenant sa capitale, était un art difficile et grand qui exigeait du génie, et qui ne pouvait se développer qu'au milieu de la fermentation révolutionnaire.

« La révolution, en mettant en mouvement tous les esprits, prépara l'époque des grandes combinaisons militaires. D'abord elle suscita pour sa cause des masses d'hommes énormes, et bien autrement considérables que toutes celles qui furent jamais soulevées pour la cause des rois. Ensuite elle excita une impatience de succès extraordinaires, dégoûta des combats lents et méthodiques, et suggéra l'idée des irruptions soudaines et nombreuses sur un même point. De tous côtés, on disait : il faut nous battre en masse. C'était le cri des soldats sur toutes les frontières, et des Jacobins dans les clubs... Ainsi, en formant des masses, en les remplissant d'audace, en les affranchissant de toute routine, en leur imprimant l'esprit et le courage des innovations, la révolution prépara la renaissance de la grande guerre. »

Carnot (*voy.*) régularisa d'abord ce mouvement en imprimant aux armées une direction unique. Membre du Comité de Salut public et revêtu à la fois de sa confiance, de sa puissance et de son inviolabilité, il parvint à forcer les généraux à se conformer au plan qu'il avait prescrit. Mais bientôt parut Napoléon, et son génie changea complétement cet art difficile.

Il conçut la guerre beaucoup plus largement et l'appliqua dans un système plus développé. Les corps et les divisions devinrent aux grandes armées ce que les brigades et régiments étaient aux petites; mais composés de parties uniformes et de troupes de toutes armes, ils pouvaient librement manœuvrer sur le champ de bataille, et avaient la faculté de combattre isolément. Les corps marchaient disséminés sur plusieurs routes pour la plus grande facilité des subsistances ; mais ils pouvaient se réunir avec célérité sur des

points importants; des forces nombreuses étaient tenues en réserve pour porter le dernier coup dans les cas décisifs. C'est ainsi que, joignant à la promptitude et à la hardiesse des opérations la plus grande vigueur et l'ensemble des attaques, Napoléon présenta au monde étonné ces résultats gigantesques qui seront l'admiration des siècles à venir.

L'utilité des forteresses devint douteuse; car il suffisait de détacher un petit corps d'observation pour les tenir en respect ou les cerner; mais on attribua d'autant plus de valeur aux grandes, telles que Magdebourg, Coblentz, Luxembourg, Metz, Strasbourg, qui ne peuvent être investies que par des forces très considérables.

L'établissement des chemins de fer peut, d'une part, favoriser ce système moderne de faire la guerre en dirigeant, avec promptitude, sur les capitales de grandes masses de troupes; mais, d'un autre côté, il facilite aussi la défense des frontières, si les voies nouvelles permettent d'y porter en toute hâte les forces réunies dans l'intérieur. Dans tous les cas, cette invention de notre siècle, jointe à celle de différentes armes nouvelles, semble devoir modifier encore une fois profondément l'art de la guerre. X.

MILITAIRE (FRONTIÈRE), *voy.* FRONTIÈRE.

MILITAIRE (LÉGISLATION). On entend par cette dénomination tout ce qui se rattache à la constitution et à l'état militaire d'un pays, c'est-à-dire, au recrutement, à l'équipement, à l'instruction, à l'entretien, au licenciement des troupes, de même qu'au maintien de la discipline (*voy.*), qui toutefois est le but spécial de la législation militaire. Le code pénal des différentes nations présente des dispositions très différentes aussi selon le degré de civilisation du pays et le mode de recrutement de l'armée. Anciennement, les punitions corporelles étaient généralement en usage. Les Romains punissaient les délits des soldats de la bastonnade (*voy.* ce mot et FUSTIGATION), et les fautes plus graves de la mort sous la hache ou sur la croix. Chez d'autres peuples, les coupables étaient percés de flèches. Aujourd'hui, on les fusille. Les fautes contre la discipline sont punies de peines plus ou moins sévères, selon le cas. Ces peines sont le boulet, la prison, les arrêts. Le fouet ou les verges (*voy.*) ne sont plus en usage qu'en Russie, en Autriche, en Bavière et en Angleterre. Les peines sont généralement prononcées par des juges spéciaux (*voy.* CONSEILS DE GUERRE et DE RÉVISION).

Charles-le-Téméraire fut le premier, dit-on, qui régla et précisa les devoirs des soldats. L'empereur Maximilien Ier et Maurice de Nassau l'imitèrent plus tard, et tous les autres princes de l'Europe marchèrent sur leurs traces. Le plus ancien recueil de lois militaires est celui de Léonard Fronsperger, en langue allemande. Il a pour titre, *Droit militaire impérial*, et forme le premier volume d'un *Livre de la guerre* (*Kriegsbuch*), mais imprimé d'abord séparément à Francfort-sur-le-Mein, 1565, in-fol. La lâcheté était regardée comme le plus grand des crimes. Les commandants de place qui n'opposaient pas à l'ennemi une résistance assez longue (*voy.* CAPITULATION), étaient punis de mort. Les soldats qui lâchaient pied (*voy.* FUITE) étaient décimés (*voy.* DÉCIMATION). La désertion (*voy.*) n'était pas punie moins sévèrement. La désobéissance aux ordres des officiers et la mutinerie emportaient la peine de mort. Le même châtiment était prononcé contre la maraude et le pillage; mais le crime était si fréquent, qu'on fermait ordinairement les yeux. Dans le principe, la législation militaire ne défendit pas le duel (*voy.*), même entre simples soldats; mais l'abus des combats singuliers étant devenu tel qu'en moins de 20 ans, de 1589 à 1607, 4,000 soldats français périrent en duel, il fallut les défendre sous les peines les plus sévères. Cependant la loi est restée impuissante jusqu'à ce jour contre une coutume enracinée depuis des siècles.—Relativement à l'armée française et à défaut de code militaire proprement dit, on peut consulter l'ouvrage suivant : *Droit et Législation des armées de terre et de mer, recueil méthodique complet des lois, décrets, ordonnances, règlements, instructions, etc., actuellement en vigueur*, par M. Durat-Lasalle, 8 vol.

in-8°, avec grav.; le 1er vol. a paru en 1842, à Paris. *C. L. m.*

MILITAIRES (COLONIES), *voy.* COLONIES.

MILITAIRES (ÉCOLES). Les écoles militaires sont une création toute moderne, inconnue à l'antiquité; car, ni dans l'histoire de la Grèce, ni dans celle de Rome, nous ne trouvons la trace de semblables institutions. Il faut d'abord distinguer avec soin les académies militaires qui ne sont faites que pour des officiers, d'avec les écoles militaires et les écoles de cadets, qui réunissent des sujets destinés à le devenir. On doit mentionner ensuite séparément les écoles militaires spéciales : c'est ordinairement ce nom qu'on donne aux écoles d'artillerie et de génie, et qui habituellement sont réunies en une seule. Les écoles de cadets (*voy.* T. IV, p. 435) sont des instituts militaires, où des fils d'officiers ou de jeunes nobles sont élevés aux frais de l'état sous des formes et avec des habitudes militaires, et exercés au maniement des armes. Il n'en existe plus en France : c'est cependant ce pays qui a créé la première école de ce genre. En 1751, Louis XV fonda l'École royale militaire pour 500 jeunes nobles de 8 à 11 ans. Elle a servi depuis de modèle à toutes les institutions semblables; mais elle fut supprimée par la révolution. De tous les pays de l'Europe, la France peut être considérée comme celui qui possède le plus grand nombre d'écoles militaires bien organisées. Sans parler de l'École militaire de La Flèche (*voy. dép. de la* SARTHE), qui est moins une école militaire qu'une école pour des militaires, et qui a été fondée en faveur d'enfants de militaires et de marins, nous citerons l'École royale et militaire de Saint-Cyr (*voy.* SEINE-ET-OISE). Les élèves n'y sont reçus qu'après examen, y restent deux ans, et après avoir satisfait aux examens de sortie, entrent comme sous-lieutenants dans des régiments d'infanterie. Ceux qui se destinent à la cavalerie ou à l'état-major, passent, soit à l'école de Saumur (*voy.* MAINE-ET-LOIRE), soit à l'École d'application (*voy.*) d'état-major. L'École Polytechnique (*voy.*), également placée sous la direction du ministre de la guerre, fournit des sujets non-seulement aux corps spéciaux de l'artillerie, du génie, des ingénieurs de la marine ou des ingénieurs hydrographes, mais encore à tous les services publics. Les officiers d'artillerie et ceux du génie n'entrent dans leur arme qu'après avoir passé un certain temps à l'École d'application de Metz (*voy.* APPLICATION). L'école navale (*voy.* ÉLÈVES DE MARINE), autrefois à Angoulême, aujourd'hui à Brest sur un vaisseau école, peut être encore considérée comme une école militaire. Au nombre des écoles militaires qui appartiennent aux pays étrangers, on cite de préférence, en Allemagne, les écoles de cadets et les académies militaires de la Prusse, de l'Autriche et de la Saxe. Nous en avons parlé ailleurs (*voy.* CADETS), ainsi que des instituts militaires de la Russie, dont l'un, le 1er Corps des cadets, a dû au général-major de Klinger (*voy.*) de grandes améliorations, et dont le plus récent, l'Académie militaire, a été fondé sous la direction du général Jomini (*voy.*). Il y avait autrefois à Stuttgart une académie militaire, destinée à l'instruction de jeunes gens appartenant à divers pays. Le nom de Pfeffel (*voy.*) illustra celle de Colmar, qui ne fut qu'un établissement privé spécialement destiné aux protestants, qu'on ne recevait pas à l'École militaire de Paris. L. N.

MILITAIRES (ORDRES), *voy.* ORDRES.

MILLE (du latin *mille passus*, en allemand *Meile*), nom que plusieurs peuples donnent à leur mesure itinéraire. Le mille ordinaire ou géographique d'Allemagne, dont il est souvent question dans cet ouvrage, est de 15 au degré et équivaut à 1 $\frac{2}{3}$ lieue de 25 au degré, ou à 7.4166 kilom. Leur rapport en superficie carrée est comme 1 à 2 $\frac{7}{9}$ et 1 à 55.004, c'est-à-dire qu'il suffit de multiplier les milles carrés donnés par 2 $\frac{7}{9}$, pour avoir des lieues carrées, et par 55.004 pour avoir des kilom. carrés, et de diviser au contraire les lieues et les kilomètres donnés par les mêmes sommes respectives, pour les réduire en milles. La grande *Meile* d'Allemagne est de 12 au degré et vaut 9.2708 kilom.; la petite *Meile* est de 17 $\frac{3}{4}$ et vaut 6.2676 kilom.

Le mille marin ou géographique, égal au *miglio* géographique d'Italie, au mille nautique en usage chez les navigateurs de presque toutes les nations de l'Europe, doit cet avantage à sa division sexagésimale du degré de l'équateur, dont il vaut ainsi juste une minute. C'est celui qu'emploie M. Balbi dans toutes ses publications. Il vaut 0.4167 lieue de 25 au degré ou 1.8542 kilom. Le *mile* légal d'Angleterre est de 69 $\frac{1}{8}$ au degré et vaut 1.6094 kilom.; le mille dit de Londres est de 73 au degré (1.524 kilom.); le mille de Hollande vaut 5.855 kilom.; celui de Prusse, 7.7488; celui de Norvége, du ci-devant cercle de Westphalie, et à peu de chose près celui de Suède, 11.125. Le *miglio* du Milanez, de 67 $\frac{1}{4}$ au degré, vaut 1.655 kilom.; celui du ci-devant état Vénitien, de 60.62 au degré, équivaut à 1.835 kilom. L. L.

MILLÉNAIRE (RÈGNE) ou CHILIASME. On a appelé ainsi un prétendu empire qui devait durer mille ans (de χίλιοι, mille), et sur lequel les âmes pieuses fondaient les plus grandes espérances. Tout devait y être joie et magnificence, par suite de l'arrivée du Messie (*voy.*). Les paroles adressées par les prophètes aux Israélites accablés par le malheur, avant et après la captivité de Babylone, par leur abaissement successif et prolongé, ont donné naissance parmi ce peuple à cette opinion, qui a pris, surtout à l'époque de la venue du Christ et sous la domination romaine, toute la consistance qu'ont les rêves de bonheur dans l'imagination des malheureux. Jésus-Christ (*voy.*) se présenta comme le Messie annoncé dans l'Ancien-Testament, et quoiqu'il déclarât que son intention n'était pas de fonder un royaume terrestre, cela n'empêcha pas les nouveaux chrétiens d'attendre déjà sur cette terre son retour, promis par les apôtres, et d'appliquer à l'espoir de jouissances matérielles le bien prédit dans un sens spirituel. A ces idées empruntées à l'Ancien-Testament, se mêlèrent les images de l'âge d'or familières aux païens nouvellement convertis au christianisme, et la position des chrétiens opprimés par des chefs ennemis de leur foi devait naturellement les porter à faire des vœux pour un autre ordre de choses. Aussi le chiliasme devint-il, parmi eux, dans les premiers siècles, une croyance à laquelle l'*Apocalypse* (XX et suiv.), et d'autres peintures extatiques qui s'en trouvent dans des ouvrages apocryphes de la fin du I^er^ et du commencement du II^e^ siècle, donnèrent une autorité apostolique; le Testament des douze patriarches, le quatrième livre d'Esdras, la Vision de saint Pierre, les livres chrétiens sibyllins, la Lettre de Barnabé et le Talmud, présentèrent également cette croyance sous les plus vives couleurs. Tous les docteurs chrétiens de cette époque, tels que Papias, saint Irénée, Justin-le-Martyr, représentent unanimement le chiliasme comme une doctrine fermement établie, et s'étendent sur la félicité du règne de mille ans. Selon les partisans de ce règne, il devait être précédé d'une grande misère, du bouleversement de l'empire romain, sur les ruines duquel devait se fonder le nouveau règne, où les morts revenus à la vie jouiraient, avec les vivants, d'un bonheur inexprimable au milieu d'une abondance de tous biens, dans l'innocence du paradis unie à la volupté du monde et dans la Nouvelle-Jérusalem embellie avec une magnificence céleste.

Les gnostiques, méprisant les jouissances matérielles, furent les adversaires des *chiliastes*. Le chiliasme, malgré l'ardeur de ses adhérents, finit par devenir suspect même aux orthodoxes. L'école philosophique d'Alexandrie, surtout Origène, le combattit déjà dans le III^e^ siècle. Lactance fut, au commencement du IV^e^, le dernier père de l'Église qui ait eu quelque inclination pour ces rêveries. L'attente du dernier jour, à l'approche de l'an 1,000 de J.-C., fit revivre pour peu de temps le chiliasme et contribua puissamment à la vogue des croisades. A l'époque de la réformation, cette opinion offrit encore quelque consolation aux opprimés pendant les guerres de religion en France et en Angleterre. Les mystiques et les quiétistes parmi les catholiques, et quelques protestants dans la guerre de Trente-Ans, songèrent à la faire revivre. Il en fut de même de ceux qui s'occupèrent à déchiffrer l'Apocalypse. Bengel

fixa l'époque du chiliasme à l'an 1836. Lavater et Jung Stilling s'en entretenaient encore dans le XVIII^e siècle. Aujourd'hui, cette croyance, ainsi que tant d'autres, est reléguée parmi les chimères. Z.

MILLE-PIEDS, *voy.* MYRIAPODES et ARACHNIDES.

MILLÉPORES, groupe de zoophytes de la tribu des polypiers lithophytes (*voy.* POLYPE), et que l'on a longtemps confondus sous le nom commun de *madrépores* (*voy.*) avec tous les polypiers pierreux. Les animaux qui habitent ces productions calcaires étant encore peu connus, c'est sur la forme de leurs cellules qu'on a généralement établi leur coordination. Celles des millépores s'offrent sous l'aspect de pores très fins, non lamelleux, disséminés sur la surface lisse du polypier, qui se divise ordinairement en ramifications ou palmures plus ou moins nombreuses. Tel est le *millépore corne d'élan*, élégante espèce ainsi nommée de sa forme analogue à celle du bois de ce mammifère. C. S-TE.

MILLÉSIME, chiffres qui marquent sur les médailles, monnaies et autres monuments (*voy.* ces mots) l'année à laquelle ils appartiennent, et qui ont pris ce nom depuis que les années de l'ère vulgaire sont arrivées au nombre de mille. Néanmoins il se dit par extension des dates antérieures. Z.

MILLESIMO (BATAILLE DE). Elle a été livrée près de ce bourg des états Sardes, dans les gorges des Alpes, entre les Français et les Autrichiens, le 14 avril 1796. *Voy.* NAPOLÉON, AUGEREAU, JOUBERT et BEAULIEU. Z.

MILLET ou MIL (*panicum miliaceum*, L.), céréale originaire de l'Inde, et depuis longtemps cultivée en Europe, surtout dans le midi. Cette graminée est annuelle; ses tiges, hautes de 2 à 4 pieds, sont droites et velues; ses feuilles sont planes, larges de 6 à 9 lignes, à gaine très velue. Les fleurs, petites et d'un jaune verdâtre ou violettes, glabres, sont disposées en panicule terminale, lâche, inclinée d'un côté; leurs glumes sont dépourvues d'arêtes. Le fruit est un petit grain arrondi et jaunâtre.

Dans beaucoup de contrées de l'Inde, le millet forme l'une des principales denrées alimentaires; chez nous on l'emploie surtout à nourrir la volaille et les oiseaux de cage ou de volière; on en fait aussi de la farine, qu'on mange en bouillies, mais qui est peu appropriée à la panification. La plante coupée en vert est un excellent fourrage.

Le *millet à grappe, millet des oiseaux* ou *millet à épi* (*panicum italicum*, L.), est une espèce très voisine de la précédente, de laquelle elle diffère en ce que ses fleurs sont aristées, disposées en panicule dense, presque cylindrique, ou ovale, à axe velu. Cette plante, également originaire de l'Inde, sert aux mêmes usages que le millet commun. ED. SP.

MILLEVOYE (CHARLES-HUBERT), poëte français né à Abbeville, le 24 décembre 1782, était fils d'un négociant de cette ville. Les dispositions de Millevoye se manifestèrent dès son enfance, de manière à en faire concevoir de grandes espérances; mais, en même temps, l'extrême débilité de son organisation physique donnait de vives craintes sur sa conservation. Deux professeurs, savants hellénistes, consacrèrent à l'instruction du jeune poëte des soins dont ils furent bien récompensés par le succès; mais l'effet faillit en être compromis par le mouvement révolutionnaire qui, pendant près de deux ans, suspendit en France le cours de l'éducation publique. Cela eut lieu lorsque Millevoye arrivait à l'âge où il devait le plus profiter des études; aussi, dès que le gouvernement s'occupa de réorganiser l'instruction, la famille de Millevoye se hâta de l'envoyer à Paris. Alors âgé de 16 ans, il suivit à l'école centrale des Quatre-Nations le cours de littérature professé par Dumas, et il trouva dans cet homme distingué, qui unissait la culture des lettres à leur enseignement, un guide aussi bienveillant qu'éclairé. Un premier prix remporté au concours fut le fruit des efforts de Millevoye, sur le nom duquel ce brillant succès attira l'attention publique.

Mais, dès l'âge de 13 ans, il avait perdu son père, et cette perte lui ayant enlevé presque toutes ses espérances de fortune, ses autres parents l'engagèrent vivement à choisir un état, et lui désignèrent le barreau. Cédant à leurs instances, il en-

tama l'étude du droit, chez un procureur; mais bientôt l'aridité de la matière et les formes barbares du langage judiciaire lui inspirèrent une aversion et un dégoût insurmontables, de sorte que, désertant l'étude de l'avoué, il entra dans la boutique d'un libraire. Pendant les trois années que dura son noviciat dans cette profession, il y déroba beaucoup de moments pour se livrer à ses travaux littéraires. Dès 1801, il publia *les Plaisirs du poëte*, suivi du *Passage du grand Saint-Bernard* et de *poésies fugitives*. Des deux pièces qui forment le titre de ce petit recueil, la première portait le cachet de la grâce et de la sensibilité; la seconde celui de la force, et d'une ardeur juvénile toute patriotique. L'une et l'autre furent accueillies avec beaucoup de faveur, et dès cette époque Millevoye vit son talent adopté par le public, aux suffrages duquel se joignirent bientôt les fructueux encouragements du pouvoir. Ce fut donc au profit de sa gloire, et sans dommage pour sa fortune, qu'il put renoncer au commerce de la librairie, pour travailler à l'enrichir de ses productions.

Le rétablissement de l'Académie-Française comme seconde classe de l'Institut (*voy.*) avait amené la reprise du concours annuel de poésie. Ce fut pour Millevoye l'occasion d'une suite de triomphes qui, de 1805 à 1812, lui valurent quatre fois la palme académique, pour les pièces intitulées *l'Indépendance de l'homme de lettres*, *le Voyageur*, *la Mort de Rotrou*, *Goffin ou le héros liégeois*. Il avait pour concurrent habituel, Victorin Fabre (*voy.*), son ami non moins que son rival, qui, chaque fois que Millevoye remporta le prix, obtint constamment l'accessit. Ce partage ne fut qu'une seule fois interverti entre eux, au concours de 1811, où le sujet proposé, pour la troisième fois, était *les Embellissements de Paris*. A côté de ces pièces couronnées, on peut citer, comme étant d'un mérite égal : *Belzunce ou la peste de Marseille*, où les effets du fléau, et le sublime dévouement du pontife sont retracés avec autant de verve que d'éclat; *les Jalousies littéraires*, satire du meilleur ton, et *l'Amour maternel*, où sont exprimés, en beaux vers, les plus purs sentiments et les scènes les plus touchantes.

Le talent facile et correct de Millevoye s'exerçait tour à tour dans des genres très divers et sur des sujets très variés. De toutes ses compositions, aucune, cependant, n'obtint plus de succès que *la Chute des feuilles*, élégie. C'est un de ces morceaux d'élite, dont la vogue s'empare au moment de leur apparition, et qui classent, de prime abord, un auteur dans un rang élevé. La muse élégiaque ne l'inspira pas moins heureusement dans *la Jeune épouse*, *le Bois détruit*, *le Poëte mourant*, *l'Arabe au tombeau de son coursier*. *La Sulamite*, est une très heureuse imitation *du Cantique des Cantiques*. Peut-être les autres élégies du même poëte, où l'on trouve toujours le charme d'un style doué de souplesse et de mélodie, offrent-elles, d'une manière un peu monotone, l'expression des mêmes sentiments, et la reproduction des mêmes images. Mais ce qu'on ne saurait trop louer, c'est *Emma et Éginard*, et *le Déjeuner*, délicieux tableaux érotiques, où le poëte s'est montré le plus digne émule de La Fontaine et de Voltaire. Il a été aussi l'heureux rival de Marot et de J.-B. Rousseau, dans une foule de petites pièces par lui intitulées *Dizains* et *Huitains*, et qui tiennent à la fois du madrigal et de l'épigramme.

Millevoye fut beaucoup moins heureux lorsque, essayant un vol plus élevé, il entreprit de traduire en vers l'*Iliade* et les *Bucoliques*. Sa traduction du chef-d'œuvre de l'épopée étant restée à l'état d'essai, on peut se dispenser d'énoncer un jugement sur une œuvre incomplète; mais il ne faut pas craindre de dire qu'il a trop présumé de ses forces en luttant avec Virgile. Au lieu de la précision et de l'exactitude de l'original, il n'a rencontré que la sécheresse et la froideur, et toute la grâce du poëte latin a disparu dans cette traduction, qui n'obtint presque aucun succès. Il ne réussit guère mieux dans *Charlemagne à Pavie*, et dans *Alfred*, deux créations épiques également défectueuses quant au plan et quant à l'exécution. Millevoye, esprit délicat et brillant, était tout-à-fait dépourvu de cette force inspiratrice qui embrasse un sujet d'une vaste étendue, et en ordonne toutes

les parties avec cette puissance et cette verve qui donnent la vie aux œuvres de l'imagination. Trois essais dans le genre dramatique, *Corésus*, *Conradin*, et *Ugolin*, tragédies non représentées, démontrent encore davantage chez Millevoye le défaut d'invention et de composition, dans le drame comme dans l'épopée. Il eut plus de succès comme traducteur de plusieurs dialogues de Lucien, auxquels, sous le titre de *Nouveaux Dialogues des Morts*, il en ajouta six composés par lui, et d'une exécution très piquante et très ingénieuse.

Aux habitudes d'une vie partagée entre le travail du cabinet et les distractions, souvent fatigantes, qu'offre la société, Millevoye unit, trop tardivement peut-être, les soins du ménage. En 1813, il épousa une jeune personne d'une famille honorable, et dont la tendresse lui promettait un bonheur qui fut de trop peu de durée. Un fils naquit de cette union. Épuisé par le travail, Millevoye tomba dans un état de consomption, auquel il succomba, le 26 août 1816. Aveugle depuis près d'un mois, quelques jours seulement avant le dernier, il avait composé, pour sa femme, la touchante romance *Priez pour moi!* La société regretta en lui un poëte distingué et un homme excellent, car il fut doué de toutes les qualités du cœur, et n'eut jamais un ennemi. Son ardeur pour la composition semblait croître en raison de la diminution de ses forces. Entre autres œuvres inachevées, il laissa trois poëmes, *Moïse*, *Clovis*, et *la Captivité de saint Louis*. Le peu de succès qu'il avait obtenu dans le genre épique ne permet pas de regretter beaucoup la perte de ces derniers essais.

Millevoye vint à propos pour acquérir une réputation qui, nous ne craignons pas de le dire, fut supérieure à son talent. La mélancolie et la tendresse furent ses muses, et il ne réussit bien que dans l'élégie et la poésie érotique. Si, dans ces deux genres, il égala peut-être Parny et Bertin, s'il surpassa Léonard et Legouvé, combien ne fut-il pas inférieur à André Chénier, et à quelques-uns des poëtes sortis plus tard de la même école!

Les œuvres de Millevoye ont eu plusieurs éditions. La première a été publiée par lui, 1814-1816, 5 vol. in-8°; la seconde *OEuvres complètes et inédites de Millevoye*, dédiées au roi, a paru en 1822, 4 vol. in-8°; on a fait paraître, en 1833, un choix très bien fait, en 2 vol. in-8°, des OEuvres de Millevoye, avec une notice biographique et littéraire de M. de Pongerville. P. A. V.

MILLIN (Aubin-Louis), connu d'abord sous le nom de Millin *de Grand-Maison*, naquit à Paris, le 19 juillet 1759. Son père était intendant des vivres, et fut employé comme tel dans les guerres de Hanovre. Sa mère tenait à une famille noble de Bretagne. Il fit ses études au collége du Plessis, et fut destiné à l'état ecclésiastique; mais ne se sentant pas de vocation, il ne porta pas longtemps le petit collet. Entraîné par un grand amour de la science, et secondé par une excessive facilité, il employa plusieurs années à acquérir une instruction que l'on pourrait appeler encyclopédique. Il entra fort jeune, comme simple employé surnuméraire, à la Bibliothèque du roi, ce qui le mit en relation avec les hommes qui honoraient alors la littérature française. Ses débuts dans la carrière des lettres furent des traductions de l'allemand et de l'anglais, qu'il publia dans les *Mélanges de littérature étrangère* (1785-86, 6 vol. in-12). Il donna ensuite la *Comparaison de la langue punique et de la langue irlandaise*, traduit de l'anglais du colonel Vallencey (1786). Bientôt le goût de l'histoire naturelle l'entraîna, il devint un des plus grands partisans du système de Linné et concourut à fonder à Paris la société Linnéenne.

Un esprit vif et enthousiaste comme celui de Millin ne pouvait manquer d'adopter les principes qui firent éclore la révolution de 1789, et c'est dans cette effervescence qu'il publia l'*Annuaire du républicain, ou Légende physico-économique*, pour l'an II de la république (1793), où, suivant une mode du moment, il substitua à ses noms patronymiques, celui d'*Éleuthérophile* (ami de la liberté). Mais lorsqu'il vit les excès sanguinaires de la Terreur, il manifesta des opinions qu'il paya de cette liberté

dont il avait été l'apôtre : il fut mis en prison à Saint-Lazare, et il eût partagé le sort de tant d'autres victimes, sans le 9 thermidor. Avec un courage stoïque, il composa sous les verrous ses *Éléments d'histoire naturelle*, qu'il se pressait de terminer dans l'espoir de rendre ses derniers moments utiles. Cet ouvrage, couronné par le jury des livres élémentaires, eut 3 éditions dont la dernière parut en 1802. Millin sortit de prison à l'époque où le vandalisme révolutionnaire renversait les monuments que le temps avait respectés, et il composa, sous le titre d'*Antiquités nationales* (1790-98, 5 vol. in-4° et in-fol.), plus de 60 mémoires dans lesquels il décrivit des monuments de notre histoire et de nos arts dont il ne reste plus aujourd'hui que les gravures qu'il en a publiées.

En 1794, il succéda à l'abbé Barthélemy (*voy.*) dans la place de conservateur du cabinet des Antiques et Médailles de la Bibliothèque nationale. Alors, il se livra tout entier à la numismatique et à l'archéologie, et il obtint la création d'une chaire d'antiquités, qui répandit cette science parmi les artistes et les gens du monde. En 1795, il prit la direction du *Magasin encyclopédique*, journal fondé en 1792 et qui, jusqu'en 1816, fut consacré à recueillir les travaux les plus intéressants pour les lettres et les sciences historiques, et où Millin a publié lui-même une foule de dissertations. En 1817, il fut remplacé par les *Annales encyclopédiques*. En même temps, la riche et nombreuse bibliothèque de Millin fut ouverte à tous les savants et à tous les littérateurs français et étrangers.

Millin publia successivement la *Minéralogie homérique* (1791), les Introductions à l'étude de l'*Archéologie*, des *Médailles* (1796), des *Pierres gravées* (1798); la *Description des statues du jardin des Tuileries* (1798, in-12); mais on doit surtout faire remarquer les *Monuments antiques inédits* (1802-4, 2 vol. in-4°), qui conserveront un rang honorable près du recueil d'Antiquités de Caylus, des œuvres de Winckelmann et de celles de Visconti. Tant de travaux ayant altéré sa santé, il entreprit, en 1805, par le conseil des médecins, des voyages qu'il voulut rendre utiles à l'instruction; il commença par le *Midi de la France* ses courses savantes, dont il donna la relation en 5 vol. in-8°, 1807-11. Cet ouvrage est plein de recherches sur les monuments, l'agriculture, l'industrie et les mœurs. Ce fut à son retour qu'il fut nommé membre de l'Institut dans la classe d'histoire et littérature ancienne, et qu'il reçut la croix de la Légion-d'Honneur. En six ans, il publiait le *Dictionnaire des Beaux-Arts*, 1806, 3 vol. in-8°, et pour lequel il s'est beaucoup servi d'un ouvrage de Sulzer (*voy.*); *les Beaux-Arts en Angleterre*, trad. de l'angl. de M. Dallaway, et enrichi de notes, 1807; l'*Histoire métallique de la Révolution française*, 1806, in-4°; les *Peintures des vases antiques*, 1808-10, 2 vol. gr. in-folio; la *Galerie mythologique*, 1811, 2 vol. in-8° avec gravures. Ensuite, Millin jeta les yeux sur la terre classique des arts, et il partit pour l'Italie, où il fit d'importantes découvertes. Il rapporta de son voyage les dessins de plus de 700 monumens et de plus de 1,000 inscriptions. A peine était-il arrivé à Naples que les *tombeaux de Canosa* furent ouverts, et livrèrent à la génération présente les antiques trésors qu'ils recélaient depuis un grand nombre de siècles. Millin, à son retour, en donna la *Description* (1816, in-fol.), ainsi que celle de la précieuse *mosaïque du Vatican* représentant des scènes de tragédie (1819). Il publia l'*Orestéide* (1817, in-4°), dissertation qui renferme le germe et offre le premier fruit d'une idée très favorable à l'étude de la haute antiquité, en réunissant dans un même recueil tous les monuments authentiques relatifs à chacun des personnages dont les noms sont parvenus des temps héroïques jusqu'à nous. En même temps, il fit imprimer les 4 premiers vol. de son *Voyage* d'Italie. C'est pendant ce voyage, que lui arriva un désastre bien sensible pour un homme de lettres, l'incendie d'une partie de sa bibliothèque qu'il avait formée avec tant de soins, et qui renfermait tant de trésors littéraires.

Ce savant laborieux avait entrepris un nouveau recueil de *pierres gravées*, dont il a paru 7 livraisons (1817-25,

in-8°), et il s'occupait en même temps d'une seconde collection de monuments inédits, dont 200 planches étaient déjà gravées lorsque la mort le surprit au milieu de ses travaux, le 14 août 1818.

Millin avait une érudition vaste et variée, perdant peut-être en profondeur ce qu'elle gagnait en étendue, un esprit vif et pénétrant, et il y joignait les qualités aimables de l'homme du monde. Personne ne fut aussi bienveillant pour les jeunes gens qui montraient des dispositions. M. Krafft, secrétaire de Millin, a publié sur cet érudit une notice biographique insérée d'abord dans les *Annales encyclopédiques*, novembre 1818. Dacier a prononcé son éloge. D. M.

MILLOT (Claude-François-Xavier), auteur d'un grand nombre de compositions historiques, né à Ornans (Doubs), le 5 mars 1726, et mort à Paris, le 21 mars 1785. Admis chez les jésuites, il professait la rhétorique dans leur collége de Lyon, lorsqu'un discours dans lequel il faisait l'éloge de Montesquieu, et qui fut couronné par l'Académie de Dijon, en 1757, lui attira des réprimandes de la part de ses supérieurs, ce qui l'engagea à quitter leur ordre : l'archevêque de Lyon, Montazet, le nomma alors un de ses grands-vicaires. Chargé, en 1768, d'une chaire d'histoire dans un collége de Parme, l'abbé Millot ne rentra en France qu'après la chute du ministre, marquis de Félino, qui l'avait appelé à remplir cette place. L'Académie-Française lui accorda, en 1777, le fauteuil laissé vacant par la mort de Gresset. L'année suivante, le prince de Condé le choisit pour diriger l'éducation du jeune duc d'Enghien. Il s'occupait encore de ce soin lorsque la mort l'enleva.

Quoique son style soit monotone et sans couleur, les ouvrages de l'abbé Millot ont eu un grand succès : presque tous ont été réimprimés plusieurs fois et traduits dans la plupart des langues de l'Europe. Nous citerons les principaux : *Éléments de l'Histoire de France*, Paris, 1767-69, 3 vol. in-12 ; *Éléments de l'Histoire d'Angleterre*, 1769, 3 vol. in-12 : l'auteur a surtout profité pour cet ouvrage de l'histoire de Hume ; *Éléments d'histoire générale, ancienne et moderne*, 1772-83, 9 vol. in-12 : ces trois ouvrages ont été réunis sous le titre d'*OEuvres de l'abbé Millot*, 1800, 15 vol. in-8° ; *Histoire littéraire des troubadours*, 1774, 3 vol. in-12 ; *Mémoires politiques et militaires pour servir à l'histoire de Louis XIV et de Louis XV*, rédigés sur les manuscrits du duc de Noailles, 1777, 6 vol. in-12. L'abbé Millot est, en outre, l'auteur de *Discours académiques* dont plusieurs ont été couronnés, de quelques traductions, et de différents autres ouvrages qui sont oubliés aujourd'hui. X.

MILO (*Melos*), une des Cyclades (*voy.* ce mot et Grèce, T. XIII, p. 12), avec une capitale de même nom, dans le voisinage de laquelle on a découvert, en 1820, outre les restes d'un magnifique amphithéâtre de marbre et trois Hermès de 3 pieds de haut, une belle statue de Vénus, dont le marquis de la Rivière, ambassadeur français à Constantinople, a fait l'acquisition, et qu'il a envoyée à Paris, où elle est un des ornements du Musée des Antiques, au Louvre. Cette Vénus, dite *de Milo*, appelée aussi *la femme du Torse*, est du plus beau marbre de Paros. Quoique penchée du côté gauche, elle n'a pas moins de 6 pieds 3 pouces de hauteur. Elle était brisée et très endommagée ; deux fois déjà elle avait été restaurée dans l'antiquité ; cependant, la tête n'avait jamais été séparée du tronc, et le buste était parfaitement conservé. Un vêtement ondoyant couvre la partie inférieure de manière à ne laisser apercevoir qu'un pied. S'il fallait en croire une inscription trouvée dans le même endroit, ce serait l'œuvre d'un statuaire d'Antioche, sur le Méandre. Comme elle tient une pomme à la main, ce qui la distingue de toutes les autres statues de la même déesse, elle paraît être une *Vénus victrix*, représentée d'après la Vénus de Praxitèle. Le comte de Clarac et M. Quatremère de Quincy en ont publié des descriptions (Paris, 1821). C. L.

MILON DE CROTONE, *voy.* Athlètes.

MILORADOVITCH (Michel Andréïevitch, comte), né en 1771, d'une famille noble de la Petite-Russie, était général (en chef) de l'infanterie et gou-

verneur général de Saint-Pétersbourg au moment de sa mort, arrivée le 27 décembre 1825, lendemain du jour où, la nouvelle du décès de l'empereur Alexandre étant parvenue dans cette ville, une émeute militaire éclata en faveur du grand-duc Constantin (*voy.*), ou au moins sous le prétexte de défendre ses droits. Atteint d'un coup de pistolet sur la place de l'Amirauté, en combattant les rebelles, il expira dans la nuit, après avoir reçu la visite du nouvel empereur qui assista aussi à ses obsèques. On trouvera les détails de cet événement à l'art. NICOLAS.

Miloradovitch, général d'avant-garde célèbre, avait débuté comme tel en Italie (1799), avec Souvorof (*voy.*); il avait ensuite commandé une division à la bataille d'Austerlitz, et s'était illustré dans la campagne de 1808, par une victoire sur les Turcs, à Giourgévo. Mais ce fut surtout dans la guerre de 1812 qu'il se couvrit de gloire en commandant l'avant-garde de Koutousof (*voy.*). Il se distingua aux batailles de Lützen, de Bautzen, de Kulm et de Leipzig (*voy.*), et reçut le titre de comte et l'ordre de Saint-André, avant son arrivée à Paris. En 1819, il fut nommé gouverneur militaire de la résidence impériale et membre du conseil de l'empire. S.

MILOSCH (prince), *voy.* OBRENOVITCH et SERVIE.

MILREIS, valeur portugaise, *voy.* REIS.

MILTIADE, naquit à Athènes, vers le milieu du VI^e^ siècle av. J.-C., d'une famille illustre qui se glorifiait de descendre du roi Codrus (*voy.*). Au-dessus de ses concitoyens par l'ancienneté de sa race, il les surpassait encore en science politique, en courage, en talents militaires: aussi, lorsque les Athéniens résolurent d'envoyer une nouvelle colonie dans la Chersonèse (*voy.*) de Thrace, la Pythie, qui fut consultée, le désigna expressément comme le meilleur chef de l'expédition. En se dirigeant vers la Chersonèse, Miltiade voulut soumettre à la domination d'Athènes l'île de Lemnos. Les Lemniens lui firent savoir qu'ils se rendraient, lorsque ses vaisseaux aborderaient à Lemnos, poussés par l'aquilon : or, avec le vent du nord, on ne peut venir d'Athènes vers cette île. Miltiade continua sa route et s'empara de la Chersonèse, où la prudence ne le seconda pas moins que la fortune; car après avoir vaincu et repoussé les Barbares, il consolida la conquête du pays par des lois si sages, par une si équitable administration, qu'il fut regardé comme le roi de la colonie; il en eut même presque le titre. Dès qu'il eut réglé les affaires de la Chersonèse, il revint à Lemnos, et somma les habitants de lui livrer la ville, leur rappelant qu'ils avaient promis de se rendre lorsqu'il viendrait chez eux avec un vent du nord : cette fois, il venait de la Chersonèse. Les Lemniens cédèrent à la fortune d'Athènes, et s'y soumirent ainsi que les autres Cyclades (*voy.*). Vers cette époque, Darius, roi de Perse, fit une expédition chez les Scythes d'au-delà de l'Ister (Danube). Un pont, par lui jeté sur ce fleuve, était sa seule voie de retraite; il en avait confié la garde à des Grecs d'Ionie et de Thrace. Miltiade, qui ne perdait pas de vue les intérêts d'Athènes, conseilla aux chefs préposés comme lui à la garde de ce pont de le rompre, leur disant que l'Ionie recouvrerait par là sa liberté, et que la Grèce n'aurait plus rien à craindre de l'Asie. Mais l'avis d'Histiée de Milet prévalut, et Darius put opérer sa retraite. Miltiade, pensant bien que sa proposition serait rapportée au roi de Perse, quitta la Chersonèse et revint à Athènes.

Darius, de retour en Asie, cédant aux sollicitations de ses courtisans qui lui conseillaient la conquête de la Grèce, aux intrigues d'Hippias (*voy.* HIPPARQUE) qui rêvait la restauration de sa tyrannie, équipa une flotte de 500 vaisseaux, qu'il confia au commandement de Datis et d'Artapherne, avec 100,000 hommes d'infanterie et 10,000 cavaliers. La flotte fit voile vers l'île d'Eubée, où elle aborda. Les Perses, après s'y être emparés d'Érétrie, qu'ils saccagèrent, passèrent dans l'Attique. A l'approche d'un si grand péril, les Athéniens envoyèrent demander des secours aux Lacédémoniens, et élurent dix généraux pour commander l'armée. Presque tous voulaient qu'on attendît l'ennemi derrière les remparts; Miltiade fut d'a-

vis qu'on marchât à sa rencontre pour prouver qu'on ne désespérait pas de la chose publique, qu'on n'était nullement effrayé du nombre des assaillants. Dans ce moment critique, il n'y eut que Platée qui vint au secours des Athéniens. Cette ville envoya 1,000 soldats, renfort qui fit monter l'armée à 10,000 hommes. Miltiade la rangea en bataille sur le revers d'un monticule, en face de l'ennemi, et engagea le combat dans la plaine de Marathon (*voy.* T. II, p. 509), dont les oliviers devaient empêcher les charges de la cavalerie. La lutte fut opiniâtre et terrible; les Barbares enfoncèrent la ligne des Athéniens au centre; mais les Athéniens et les Platéens, vainqueurs aux deux ailes, les réunirent, chargèrent ceux qui avaient forcé le centre, et les défirent complétement. Telle fut l'habileté des manœuvres de Miltiade, tel fut le courage des Athéniens, qu'ils vainquirent une armée dix fois plus nombreuse que la leur, et frappèrent l'ennemi d'une si grande épouvante qu'il ne regagna pas son camp, mais ses vaisseaux (28 sept. 490 av. J.-C.). Suivant Hérodote, qui a écrit l'immortel bulletin de cette bataille (VI, 113), les Athéniens ne perdirent que 192 hommes. Les Lacédémoniens arrivèrent le lendemain de la victoire. Miltiade, qui venait de sauver son pays et la Grèce tout entière, obtint pour unique récompense la faveur d'être représenté dans le tableau de la bataille de Marathon, placé au Pœcile, à la tête des dix généraux, au moment où il haranguait l'armée et commençait l'action.

Après ce glorieux épisode des guerres médiques (*voy.*), les Athéniens donnèrent à Miltiade le commandement de 70 vaisseaux pour faire la guerre aux îles qui avaient secouru les Perses. Avec cette flotte, il fit rentrer la plupart des îles sous la puissance d'Athènes, moins celle de Paros, dont il ne put se rendre maître.

Bien que Miltiade eût été grièvement blessé au siége même de Paros, le patriotisme jaloux des Athéniens profita de cet échec, et l'accusa de trahison. Le vainqueur de Marathon fut condamné à mort : par pudeur nationale sans doute, la peine fut commuée en une amende de 50 talents (250,000 fr. environ); mais comme il ne put la payer sur-le-champ, il fut jeté dans une prison, où il mourut presque aussitôt de sa blessure. Pour comprendre tant d'ingratitude, il faut se rappeler que le souvenir du règne des Pisistratides effrayait encore les esprits, et les portaient à soupçonner l'ancien tyran de la Chersonèse de vouloir substituer le pouvoir d'un seul au pouvoir de tous (Corn. Nepos, *Milt.*, 8).

Miltiade avait épousé, dans la Chersonèse, Hégésipyle, fille d'Olorus, roi de Thrace, de laquelle il eut Cimon (*voy.*), autre gloire d'Athènes. F. D.

MILTON (Jean). Ce grand poëte anglais, fils d'un notaire, naquit à Londres, le 9 décembre 1608, huit ans avant la mort de Shakspeare. Dès l'âge de 12 ans, sa vue était affaiblie par des lectures trop assidues. Il fit ses études à Cambridge, avec l'intention d'embrasser l'état ecclésiastique; mais quoique éminemment religieux, il était d'un caractère indépendant et peu disposé à se soumettre au joug dogmatique. Aussi, à l'âge de 24 ans, au lieu de prendre les ordres sacrés, se retira-t-il à la campagne dans le Buckinghamshire, auprès de son père. Là, dans une retraite profonde, rarement interrompue par des courses à Londres, il s'adonna aux études littéraires, qu'il avait déjà cultivées avec prédilection à l'université. Aux vers latins, qu'il avait faits comme étudiant, il ajouta des poëmes anglais; il composa successivement le *Comus*, espèce de comédie féerique du genre des *masques*; *l'Allegro*, et *le Penseroso*, tableaux lyriques de l'homme gai et de l'homme mélancolique; *Lycidas*, élégie sur la mort d'un ami; un poëme sur Shakspeare. Déjà ses vers sont empreints de sentiments religieux, solennels, et écrits dans un style classique.

Enfin, au bout de cinq ans (1638), il quitte sa solitude et va chercher sous le ciel d'Italie de nouvelles inspirations. A Florence, il voit Galilée; à Rome, le cardinal Barberini et Holstein, le bibliothécaire du Vatican; à Naples, le marquis de Villa, un ancien protecteur et ami du Tasse. Partout, le jeune Anglais est bien accueilli; car il est enthousiaste de peinture et de musique; il fait de beaux distiques latins en l'honneur de ses hôtes et

s'essaie même à rimer des sonnets italiens.

Pendant son séjour à Naples, éclatent les premiers troubles en Angleterre. Milton, sur le point de s'embarquer pour la Sicile et pour la Grèce, revient sur ses pas. Mais avant de rentrer dans sa patrie, il visite encore Venise et Milan. Dans cette dernière ville, il assiste à la représentation d'un drame-mystère sur la chute d'Adam (par Andreini), et puise, dit-on, dans cet essai informe la première idée de son sublime *Paradis perdu*.

De retour à Londres, en 1640, ne voyant aucune carrière ouverte devant lui, il se fait précepteur de ses neveux. Vers cette même époque, le futur chantre d'Adam et le second créateur d'Ève, épousa Maria Powel, la fille d'un royaliste. Le mariage avait été presque furtivement conclu, et l'affection de la jeune épouse fut passagère. Maria quitta, sans raison plausible, la demeure conjugale et se retira auprès de son père. Alors Milton fit son traité sur le divorce, éloquent plaidoyer qui toutefois ne résout point les difficultés inhérentes à cette dissolution volontaire du mariage. C'est un fait connu que Maria Powel vint plus tard se jeter aux pieds de son mari, qui lui pardonna, et recueillit ce souvenir à la fois poignant et doux, pour l'utiliser dans la scène de réconciliation entre Adam et Ève.

Déjà Milton, qui partageait alors toutes les illusions et toutes les espérances du parti républicain, s'était fait pamphlétaire religieux et politique. Il publia d'abord *l'Areopagitica*, ou discours au parlement d'Angleterre, pour la liberté d'imprimer sans permis préalable, plaidoyer en faveur de la liberté de la presse telle que nous la comprenons aujourd'hui à deux siècles de distance. Cromwell étant arrivé au pouvoir après le meurtre juridique de Charles Ier, Milton composa un traité intitulé : *Tenure of kings and magistrates* (Situation légale des rois et des magistrats), pour justifier, hélas! le régicide! Triste égarement d'un esprit enthousiaste et sincère, qui s'appliquait à trouver dans la Bible des textes à l'appui de son impitoyable doctrine au sujet des tyrans!

Le Protecteur d'Angleterre entrevit bientôt de quelle utilité pourrait lui être cette âme ardente, qui dévouait ses forces, sans arrière-pensée, à la cause de la république. Il en fit le secrétaire latin du conseil d'état et plus tard le sien. Dans cette position officielle, Milton répondit à l'*Eikon basiliké* (Portrait royal) publié après la mort de Charles Ier, et qu'on attribuait à cet infortuné roi lui-même*, par un pamphlet intitulé *l'Iconoclaste*, ouvrage fort de raison, âpre sans être injurieux; puis il publia (1651), contre Saumaise, sa *Défense du peuple anglais* (*Defensio pro populo anglicano*), écrite dans un latin élégant, d'un ton railleur, avec une argumentation forte, mais cruelle. Cette défense fut immédiatement traduite dans toutes les langues de l'Europe. Dans une *Seconde défense* (1652) du peuple anglais, où Milton se fait plutôt l'avocat des hommes de la révolution que de leurs principes, il répondit avec non moins de violence au *Cri du sang royal***. Dans une troisième, il se défend lui-même (*Defensio autoris*) en racontant sa vie. En s'adressant à Cromwell, dans l'un de ces pamphlets, il le somme, dans une magnifique allocution, de garder intacte la liberté, ce dépôt précieux que l'Angleterre lui a confié. Occupé de ces travaux, Milton perdit complétement la vue. Néanmoins, lorsque, après la mort de Cromwell, les partis, à peine comprimés, relevèrent la tête, Milton ne se lassa point de lutter contre cette réaction. Sous Richard Cromwell, il publia, presque en désespoir de cause, et peut-être avec la prévision d'une restauration prochaine de la royauté, une brochure sur *le moyen prompt et facile d'établir une société libre*; une autre *contre la réforme parlementaire*; d'autres encore sur *l'autorité civile en matière ecclésiastique*; et sur *le meilleur moyen de chasser les mercenaires hors de l'Église*.

A l'avénement de Charles II, il donna sa démission après huit ans d'exercice. Des poursuites furent immédiatement dirigées contre *l'Iconoclaste* et contre la

(*) M. de Chateaubriand pense que c'est une erreur, et que cet écrit avait pour auteur le docteur Gauden, qui travaillait sur des notes émanées du roi.

(**) Brochure de Pierre Dumoulin, le fils, chanoine de Cantorbéry.

double *Défense du peuple anglais*. Le 27 juin 1660, par ordre du parlement, l'ancien secrétaire de Cromwell fut arrêté, et peut-être aurait-il payé de sa tête sa fidélité à la cause républicaine, si le poëte royaliste William Davenant, auquel Milton avait rendu, en 1650, un semblable service, n'était parvenu à faire relâcher le chantre du *Paradis perdu*.

Ce poëme (*the Paradise lost*) avait été commencé vers la fin du protectorat : Milton avait alors 47 ans. Dans sa retraite, il travailla avec plus d'ardeur à cette composition biblique et s'inspira de la lecture des prophètes, d'Homère, des poëtes du Latium. Sa fille Déborah lui servait de lectrice; et comme si ce vaste poëme n'avait pu suffire à l'activité de son esprit, il réunit, en 3 vol. in-fol., les matériaux pour un trésor de la langue latine, composa une histoire d'Angleterre qui n'arrive, il est vrai, que jusqu'à la bataille d'Hastings; enfin, un autre ouvrage historique, intitulé *Moscovia*, appartient aussi au temps de sa cécité studieuse.

A la bibliothèque du collége de la Trinité, de Cambridge, se conservent, écrits de la main de Milton, les plans d'un bon nombre de tragédies, prises dans l'Histoire sainte et dans celle d'Angleterre. Parmi ces projets, on remarque le plan d'un *Paradis perdu*. Ainsi, ce sujet si ardu préoccupait le génie du poëte sous la double forme de l'épopée et du drame. Poursuivi dans sa solitude par la calomnie et les injures, il opposa un calme imperturbable à ses ennemis. Les illusions de son âge viril avaient cédé la place aux visions célestes : il n'était plus de ce monde, il conversait avec les anges; les passions politiques s'incorporaient dans les actes et les discours des démons, et les souvenirs de sa jeunesse renaissaient, transformés, idéalisés dans les amours de nos premiers parents. En 1667, à l'âge de 59 ans, Milton publia *le Paradis perdu* (pet. in-8°), après avoir obtenu à grand'peine le *visa* du censeur royal et trouvé, avec plus de difficultés encore, un éditeur qui lui paya son manuscrit 5 liv. st.*

(*) On ne paya pas plus de 15 livres chacune des deux éditions suivantes.

Pendant sept ans, c'est-à-dire aussi longtemps que vécut le poëte, son œuvre sublime demeura ensevelie au fond de la boutique du libraire. Dans ses derniers jours, Milton vécut dans un état voisin de l'indigence et se vit réduit à vendre sa bibliothèque. Du moins, les affections de famille ne lui firent pas défaut : il s'était remarié pour la seconde, puis pour la troisième fois; sa troisième femme eut bien soin de lui, et malgré le désappointement qu'il dut éprouver à voir un siècle frivole et léger ne point reconnaître les trésors de poésie et de science que renfermait *le Paradis perdu*, il fut si peu découragé, qu'il composa un second poëme épique, *le Paradis reconquis* (*the Paradise regained*, Lond., 1670), œuvre calme d'un vieillard qui aime à se constituer l'apôtre de la Providence. La tragédie biblique de *Samson Agonistes*, qui n'est que son propre portrait, appartient aussi à cette époque. Enfin, comme il avait passé sa vie entière dans la controverse, il finit comme il avait vécu. Son dernier écrit est un *Traité sur la vraie religion, l'hérésie, la tolérance, et sur les moyens de prévenir les progrès du papisme*.

Milton mourut le 10 novembre 1674, âgé de 66 ans, et se réunit, d'après l'expression de M. de Chateaubriand, aux anges qu'il avait chantés. Deux de ses filles épousèrent des tisserands et moururent au commencement du XVIII^e^ siècle.

A peine Milton fut-il mort, qu'une 2^e^ édit. de son poëme parut; une 3^e^ vit le jour en 1678, une 4^e^ en 1688. Dès lors, *le Paradis perdu* devint plus populaire; enfin, Addison proclama, dans une série d'articles du *Spectateur*, que l'auteur du *Paradis perdu* était un homme de génie. La postérité a ratifié ce jugement.

Ce n'est pas qu'il n'y ait beaucoup d'imitations et de réminiscences dans *le Paradis perdu ;* mais de cet amas de science, Milton fait jaillir une nouvelle source d'originalité. Le même sujet a sans doute été traité avant lui; mais Milton n'a point copié ses devanciers : il s'est frayé une route nouvelle, puisant en lui-même son inspiration première. Par son imagination créatrice, par le sentiment le plus

vif des beautés artistiques, par un talent descriptif éminent, Milton prend place parmi les premiers poëtes de tous les âges. Nous n'affirmerons pas qu'il y ait dans *le Paradis perdu* un intérêt vraiment épique : la tendance du poëte est évidemment didactique, et il veut défendre les voies de la Providence (*assert eternal Providence*). L'intérêt de la narration est tout-à-fait secondaire: décrire les deux extrêmes de la création, le ciel et l'enfer ; jeter entre ces deux pôles le tableau ravissant des premiers hommes, encore dans toute la naïveté de leur innocence première, tel est le but du poëte. Il reproduit dans son poëme le dualisme qu'il a vu sur la terre. Satan, le véritable héros du *Paradis perdu*, personnifie l'opposition des niveleurs. Mais, chose bizarre, le poëte est du côté de l'autorité légitime et monarchique du ciel, tandis que Milton le pamphlétaire et le secrétaire de Cromwell, était l'ennemi de l'autorité royale. Dans *le Paradis perdu*, l'Enfer s'agite pour détrôner l'autorité céleste; mais le républicain Milton donne gain de cause à l'Éternel. Au fond, cette contradiction n'est qu'apparente : chez Milton, les sentiments religieux dominent les convictions politiques, et dans ces dernières même, il y avait plus de penchant pour la théocratie que pour la république. Dans l'idée de Milton, les *saints*, dont Cromwell était le chef, devaient mettre à leurs pieds les presbytériens.

Satan, d'ailleurs, le héros de Milton, n'est point un monstre; il est le véritable roi des enfers. En face de lui, la Divinité se montre passive pour ne point troubler la liberté de l'homme. La résolution de Satan, qui, nullement découragé par une chute première, recommence son pèlerinage à travers le chaos et la nuit éternelle, pour contrarier les desseins de la Providence, est un fait suffisamment grand pour devenir le sujet d'un poëme.

L'action du poëme commence par un complot tramé au fond des enfers. Satan se met à la recherche du monde inconnu, dont les habitants étaient destinés à remplacer les anges déchus. Lorsqu'il découvre la terre, cette création nouvelle, il demeure touché du bonheur de l'homme; les scènes d'une félicité ineffable, idyllique, dont il est le témoin invisible, font naître en lui des remords. Cependant Jéhovah prévoit la chute prochaine de l'homme, et déjà le fils se dévoue pour le racheter. L'ange Raphaël descend des cieux et va prévenir Adam du projet du démon; il lui dit la révolte et la chute des anges, et Adam raconte, dans des vers que personne n'a pu oublier, sa propre création et celle de sa compagne. La chute a lieu malgré cet avertissement divin; car Adam est faible en face des charmes de sa compagne; et vers la fin du poëme, il voit toute l'incommensurable suite de sa faute, toute la série des événements bibliques jusqu'à l'incarnation du Verbe. Pour nous réconcilier avec les desseins de la Providence, le poëte place à côté de la chute la rédemption et la réhabilitation.

Avouons-le cependant en toute humilité, quelque grand que soit le chantre du *Paradis perdu*, lorsqu'il plonge dans les profondeurs de l'abîme éternel ou qu'il plane dans les hauteurs de l'empyrée, au pied du trône de Dieu, nous l'aimons surtout comme le chantre d'Éden, dont les suaves descriptions sont d'autant plus touchantes que, pour Milton, plongé dans la nuit de la cécité, c'étaient, à la lettre, des souvenirs. Que dire d'Ève, adorable création où l'innocence se fond avec la volupté? Comment parler de ces scènes sans égales, lorsque Adam entre sous le berceau nuptial, lorsqu'il se réveille, et que Satan lui-même, témoin de ces béatitudes, est saisi de vertige et d'éblouissement? Que dire enfin de la profonde psychologie qui se révèle dans la peinture des amours après la chute, lorsque la volupté seule a pris la place de la passion naïve?

Nous ferons encore remarquer le grand art avec lequel Milton a su varier, individualiser les caractères des anges et des démons, l'adresse avec laquelle il a fait de ses personnages allégoriques des êtres presque réels et doués de vie. Rien de plus beau surtout que les retours du poëte sur lui-même, et sur la nuit profonde qui l'enveloppe! Ces passages lyriques sont des points d'arrêt qui reposent le lecteur fatigué du monde biblique et an-

tédiluvien au sein duquel Milton l'entraîne.

Il faut, bien malgré nous, mettre un terme à ces justes éloges, et faire la part de la critique. M. Villemain a trouvé que la fiction du Péché et de la Mort renfermait plus d'horreur que de génie : le goût délicat et épuré de ce critique éminent a dû être choqué de ces créations fantastiques, exorbitantes; il n'a pu trouver acceptables, ni le canon avec lequel les démons attaquent le ciel, ni le compas avec lequel Dieu trace le contour de la terre, ni les diables métamorphosés en serpents pour siffler leur roi vaincu. Il a trouvé, en outre, que le dieu de Milton était un peu ergoteur, et qu'après la chute de l'homme, le poëme tombait aussi. Nous nous rangeons de son avis, malgré les ingénieuses raisons que l'auteur d'*Atala* et des *Martyrs* a fait valoir pour justifier son poëte favori. D'ailleurs, quelques taches de mauvais goût n'éclipsent point la gloire de Milton, dont la place est marquée à côté de Dante.

La langue de Milton a trouvé plutôt des détracteurs que des critiques sincères et impartiaux. Johnson l'appelait un dialecte babylonien, parce qu'elle abonde en expressions énergiques, moulées sur des langues étrangères. Mais, ainsi que M. Villemain le fait remarquer, toujours Milton tient aux racines de la langue anglaise.

Le *Paradis perdu* a souvent été traduit en français : Racine le fils, Dupré de Saint-Maur, Delille (*voy.*), ont tenté cette œuvre difficile; M. de Chateaubriand est aussi descendu dans l'arène (Paris, 1836, 2 vol. in-8° *). Il a fait, ainsi qu'il en convient lui-même, de l'exactitude aux dépens de la syntaxe, un mot à mot au lieu d'une paraphrase. En présence des ellipses, de la concision et des amphibologies, qui caractérisent l'œuvre de Milton, un traducteur doit se trouver souvent dans un fort grand embarras, et hésiter entre la paraphrase, ou le calque fidèle. Malgré son système, qui semble exclure l'élégance, et en dépit de ses incorrections calculées, M. de Chateaubriand a réussi, par un véritable tour de force, à donner une traduction qui attache le lecteur. — La vie de Milton a été écrite par son neveu Philips, par Johnson, par Hailey, et en dernier lieu par Ivimey, *Life of Milton*, Londres, 1833 *. L. S.

(*) En même temps, l'illustre écrivain a fait paraître son *Essai sur la littérature anglaise* (2 vol. in-8°) auquel nous avons emprunté quelques idées pour le présent article,

MIME, *voy.* Mimique.

MIMEUSE ou Mimosa, Mimosées, *voy.* Sensitive.

MIMIQUE, Mime (μῖμος, imitateur, acteur), art d'imiter par des gestes (*voy.*), dans le sens le plus large de ce mot, les différentes affections de l'âme. La mimique peut surtout servir de moyen de communication entre personnes qui ne parlent pas la même langue (*voy.*), ou des hommes privés de l'organe de la parole (*voy.* Sourds-Muets) avec leurs semblables. Elle ajoute également à l'expression de nos sentiments, et sous ce rapport c'est un art indispensable à l'orateur (*voy.* Déclamation et Action). Elle se modifie naturellement suivant le récit qu'elle accompagne; mais c'est surtout dans l'art dramatique qu'elle prend de l'importance. Elle en forme une des parties les plus essentielles : aussi l'a-t-on définie quelquefois l'art dramatique dans un sens plus général, c'est-à-dire naturel, primitif. Les moyens dont dispose le *mime* sont la position et la tenue du corps, la démarche, et surtout le mouvement des mains et des traits du visage ou la physionomie; l'habillement lui-même lui offre de précieuses ressources. Il doit prendre pour principaux modèles les chefs-d'œuvre de l'art antique, sans oublier toutefois que le sien doit traduire en quelque sorte en actes les créations de la plastique. Il faut d'ailleurs que le mime ait des membres souples et bien proportionnés, qu'il évite avec le plus grand soin de contracter des habitudes désagréables ou ridicules, qu'il s'exerce à prendre

(*) En 1825, on a découvert un manuscrit latin intitulé *De doctrinâ christianâ*, qu'on attribue à Milton et que le roi d'Angleterre a fait publier (Londres, 1826) par les soins de l'évêque Sumner, qui l'accompagna d'une traduction anglaise. C'est de cet ouvrage dont l'authenticité a été contestée qu'est tirée l'*Opinion de Milton sur la Trinité* (opinion négative) qui vient d'être traduite en français (Paris, 1842, in-12). S.

un maintien noble et aisé sans contorsions gênées ou vulgaires, à composer sa figure sans grimaces ; mais ce qui est plus important encore, il faut qu'il étudie à fond les passions et leurs expressions diverses, et qu'il s'applique sans relâche à rendre une situation, un caractère, une manière d'agir d'après un idéal poétique, car c'est en cela surtout que consiste le talent mimique.

Il y a une autre espèce de mimique qu'on nomme *pantomime*, parce qu'elle n'est point accompagnée de la voix : un article spécial lui sera consacré.

Chez les anciens, la mimique servait à représenter exactement la forme du personnage mis en scène : ses traits mêmes étaient imités par le masque dont l'acteur se couvrait ; elle était d'ailleurs intimement liée, d'un côté, à la déclamation et à la musique, de l'autre, à la danse. Les pièces mimiques des Grecs étaient le plus souvent des représentations de mythes ou de faits guerriers. Ce sont les Romains qui ont eu les mimes les plus célèbres : à la tête de tous se plaça Roscius (*voy.*). Le talent mimique s'est conservé jusqu'à nos jours chez les Italiens et se produit dans les bouffonneries de leurs acteurs comiques. Aujourd'hui, le cercle d'action de la mimique est généralement restreint au théâtre, et l'on donne souvent en Allemagne des tableaux vivants, représentant surtout des scènes de la Passion, sous le nom de tableaux *mimoplastiques*.

Mime se disait à la fois chez les anciens d'une sorte de poésie dramatique, des auteurs qui la composaient et des acteurs qui la représentaient. Des fragments des anciennes pièces de ce genre jouées à Rome nous sont seuls parvenus. Parmi les poëtes *mimographes* des Grecs, on cite surtout Sophron et Xénarque ; parmi ceux des Latins, Decimus Laberius et Publius Syrus, qui vivaient sous Jules-César (*voir* Ziegler, *De mimis Romanorum*, Gœtt., 1788). Il paraît qu'à Rome les funérailles étaient aussi accompagnées quelquefois par une troupe de mimes dont le chef, nommé *archiminus*, s'efforçait d'imiter les façons du mort dont il revêtait même les habits. *C. L. m.*

MIMNERME, poëte et musicien, naquit à Colophon, en Ionie, vers 590 av. J.-C., époque où florissait Solon. Il excella dans la poésie élégiaque, dont quelques critiques lui ont à tort attribué l'invention (*voy.* ÉLÉGIE) : cette poésie, antérieure de près d'un siècle, et primitivement militaire, appartient à Callinus, contemporain de Tyrtée. Mimnerme adapta seulement, le premier, le mètre de l'élégie à l'expression des tristesses du cœur, des peines de la vie et des joies de l'amour. C'est la tibicine Nanno qui fut sa muse, comme Cynthie fut celle de Properce, comme Délie celle de Tibulle. Le poëte de Colophon leur a servi de modèle, ainsi qu'à tous les poëtes érotiques, qui l'ont proclamé leur maître, et dont l'un d'eux a résumé l'opinion qui fut celle de l'antiquité tout entière : *Plus in amore valet Mimnermi versus Homero* (Properce, *Éleg.*, I, 9), jugement qui rend infiniment regrettable la perte des poésies de Mimnerme. Il n'en reste que 12 fragments, en tout 68 vers, qui ont été extraits d'Athénée, de Stobée, par Brunck, t. Ier des *Analecta ;* par Gaisford, t. Ier des *Poetæ min. gr.;* et par M. Boissonade, t. III de sa *Sylloge*. F. D.

MIMODRAME, *voy.* MÉLODRAME.

MINA (FRANCISCO ESPOZ Y), né en 1784, dans un petit village près de Pampelune, passa les 25 premières années de sa vie dans la solitude des montagnes. Il commença à se faire connaître en 1811, lorsqu'il se chargea du commandement des guérillas (*voy.*) de son neveu, Xavier Mina, qui avait été fait prisonnier, et dont il prit le nom, car le sien était Espoz. Il devint bientôt la terreur des Français et de leurs partisans. Brave, infatigable, et doué d'une présence d'esprit merveilleuse, il les affaiblit par ses attaques répétées dans la Navarre, l'Alava et l'Aragon. Ses espions le servaient si bien qu'il ne fut jamais surpris, et quand il était serré de trop près, ses guérillas se dispersaient pour se rassembler quelques heures après et tomber de nouveau sur les petits corps ennemis. La régence éleva Mina au grade de colonel en 1811, et à celui de général de brigade en 1813. A la tête de 11,000 hommes de pied et de 2,500 chevaux, il contribua à l'investissement de Pampelune, prit Saragosse, Monzon, et il se

trouvait sous les murs de Saint-Jean-Pied-de-Port au moment où la paix fut conclue.

Partisan du gouvernement constitutionnel, Mina engagea Ferdinand VII à convoquer les cortès, mais ses avis n'ayant eu d'autre résultat que de lui attirer la disgrâce de la cour, il résolut, avec son neveu, de rétablir la constitution de 1812. Il rassembla donc ses guérillas et marcha, au mois de septembre 1814, contre Pampelune, où il s'était ménagé des intelligences. La lâcheté de ses compagnons fit échouer son projet, et il dut passer en France. Arrêté à Paris, il fut remis en liberté par ordre de Louis XVIII, qui lui accorda une pension. Au retour de Napoléon de l'île d'Elbe, il se retira à Genève, et étant rentré plus tard en France, il y vécut tranquille jusqu'en 1820.

Les événements de Cadix le rappelèrent dans la Navarre, dont il fut fait capitaine général, en 1821. La sévérité de son administration souleva des plaintes si générales que le gouvernement dut l'envoyer en Galice, et finalement le bannir à Siguenza. L'année suivante, il fut nommé capitaine général de la Catalogne et chargé d'agir contre l'armée de la Foi, qui avait établi une régence à la Seu d'Urgel. Le 23 septembre 1822, il entra à Castell-Follit, et y commit d'horribles cruautés. Le 29 novembre, il attaqua avec tant d'impétuosité l'armée de la Foi, qu'il la mit dans une déroute complète et la rejeta au-delà des Pyrénées. Nommé lieutenant général, en 1823, il emporta la Seu d'Urgel dès le mois de février; mais bientôt l'entrée des Français en Catalogne le força de se borner à la petite guerre. A la tête de 5,000 hommes, il soutint vaillamment la réputation qu'il s'était acquise comme chef de guérillas. Cependant, les événements du midi de l'Espagne l'ayant convaincu de l'inutilité d'une plus longue résistance, il rendit, le 2 novembre 1823, la place de Barcelone au maréchal Moncey, qui lui accorda les conditions les plus honorables. Un vaisseau français le transporta en Angleterre, où il fut reçu avec distinction.

La révolution de juillet releva ses espérances. Il pénétra en Espagne à la tête d'un corps de réfugiés; mais la désunion qui se mit dans le parti constitutionnel, l'exposa à une défaite complète. Ce ne fut qu'à travers les plus grands dangers qu'il parvint à atteindre la frontière française. Il retourna à Londres, en 1831, et y vécut jusqu'à la fin de 1833, où l'insurrection des provinces basques en faveur de don Carlos le détermina à se rapprocher du théâtre de la guerre. Compris dans l'amnistie accordée par le gouvernement espagnol, et nommé, le 23 septembre 1834, général en chef de l'armée du Nord et capitaine général de la Navarre, il arriva, le 30 octobre, à Pampelune et s'empressa de publier une proclamation, dont l'effet ne répondit nullement à son attente. La violence et la cruauté de ses mesures, loin d'éteindre la guerre, ne servirent qu'à la rendre plus acharnée. Lorsque le général Valdez fut appelé au ministère de la guerre, il prit lui-même le commandement en chef de l'armée de la reine, et fut investi des pouvoirs les plus étendus par un décret du 7 avril 1835. Le lendemain, Mina donna sa démission, en l'expliquant, dans une lettre au ministre, par l'affaiblissement de sa santé et l'insuffisance des moyens mis à sa disposition. Il est mort à Barcelone, capitaine général de la Catalogne, le 24 décembre 1836.

Xavier Mina, neveu du précédent, naquit en 1789. Il était étudiant en théologie à Saragosse, lorsque l'invasion des Français en Espagne l'appela à la défense de sa patrie. A la tête d'une bande de guérillas, il se distingua par l'audace de ses entreprises jusqu'en 1811, où il fut fait prisonnier, comme nous l'avons déjà dit, amené en France et renfermé au donjon de Vincennes. Rentré en Espagne à la chute de Napoléon, il seconda son oncle dans l'exécution du plan qu'il avait conçu pour le rétablissement de la constitution de 1812. Obligé de fuir, il se réfugia en France, d'où il passa en Angleterre, puis au Mexique (*voy.*), afin d'y combattre le gouvernement royal. Mais ce ne fut qu'au milieu des plus grandes difficultés qu'il remporta de légers avantages, et trahi enfin par un des siens, il tomba entre les mains des Espagnols qui le fusillèrent, le 13 novembre 1817, juste un an après son débarquement. *C. L. m.*

MINARET, *voy.* Mosquée.

MINE (en grec μνᾶ). Comme l'obole, la drachme et le talent (*voy.* ces mots), la mine était, chez les Grecs, une valeur monétaire et un poids. Plus forte d'un tiers que la livre romaine (*voy.* Livre et Mesure, p. 583), depuis la réforme de Solon, la mine attique pesait 435 gr. ou 100 drachmes, chacune du poids de 8.2 grains ou 0.435 gr. Le talent pesait 60 mines ou 261 hectogr. La mine, ainsi que le talent, était une monnaie de compte, et valait 100 drachmes, à peu près 400 sesterces (*voy.*); or, la valeur de la drachme était de 96 c., équivalent presque au denier romain. La mine valait donc 96 fr., et il y avait 60 mines dans le talent, qui valait 5,760 fr. En résumé, l'unité monétaire et pondérale chez les Grecs, était la drachme, dont la mine ou 100 drachmes, le talent ou 60 mines, étaient les multiples. *Voir* Barthélemy, *Voyage du jeune Anacharsis*, t. VII, tab. 14 et 15, et surtout Letronne, *Considérations sur les monnaies grecques et romaines*, p. 7. F. D.

MINE. On donne ce nom à une excavation creusée dans le sein de la terre et où se trouvent en filons (*voy.*), en couches ou en amas, les métaux et divers autres minéraux (*voy. régne* Minéral). Les excavations où l'on exploite les pierres prennent le nom de *carrières* (*voy.* ce mot).

Les gîtes minéraux sont diversement disposés. Les minerais (*voy.*) et les substances minérales auxquels se rapporte principalement le travail des *mineurs*, qu'il ne faut pas confondre avec les *carriers* (*voy.*), ne sont pas toujours cachés au sein de la terre : souvent ils sont répandus sur la surface du sol dans des terrains d'alluvion. C'est dans cet état qu'on trouve en France, par exemple, de grandes quantités de fer : ces dépôts s'appellent *minières;* une *mine* suppose toujours un travail, sinon souterrain, au moins creusant la terre à une certaine profondeur.

Le travail des mines se fait d'abord au moyen de la poudre, du combustible et du pic (*voy.* Métallurgie). C'est ainsi qu'on pénètre peu à peu au sein de la terre. Lorsqu'on veut ensuite explorer la masse minérale que l'on doit exploiter, on a recours à divers genres de travaux, tels que les *tranchées* ouvertes, les *galeries* horizontales ou les *puits* verticaux. Une fois le gîte découvert, on l'exploite à ciel ouvert s'il est près de la surface. S'il faut l'aller chercher dans les entrailles de la terre, on a recours à la galerie horizontale ou au puits vertical qu'on a soin de creuser dans la masse minérale. Dans certaines mines, par exemple dans les fameuses salines de Hallein et de Bergtesgaden, les puits sont immenses et se succèdent d'étage en étage jusqu'à une profondeur de plusieurs mille pieds. On y descend, soit dans des caisses ou paniers suspendus à un treuil, soit en glissant le long d'échelles inclinées, et en se soutenant de la main à l'aide d'un câble fortement tendu. Arrivé au fond d'un puits, on procède au creusage et à la confection des galeries, d'où l'on dégage, en avançant, le minerai, et que l'on a soin de consolider au moyen de charpentes et de maçonnerie. Ces travaux sont dispendieux, et bien des mines que les fouilles ou la sonde ont fait reconnaître ne peuvent être exploitées faute d'une quantité de bois suffisant pour établir les galeries souterraines.

Il arrive souvent que l'eau filtre à travers les terrains de la mine en telle quantité qu'il faut recourir au jeu de la pompe, et bien des fois même de manière à interrompre les travaux. Pour prévenir cet inconvénient, on commence ordinairement l'exploitation par l'étage le plus profond, et quand les galeries ont cessé de produire, on passe à l'étage supérieur, toujours en se rapprochant du sol. Malgré ces précautions, l'abandon d'une mine peut avoir lieu par suite de l'impossibilité où l'on se trouve d'épuiser les eaux, en dépit des puissantes machines à vapeur qui ont été dans ces derniers temps affectées à cet usage. Un autre inconvénient de l'exploitation des mines est la raréfaction de l'air et quelquefois le dégagement du gaz acide carbonique et du gaz hydrogène qui ont fait périr une foule d'ouvriers. On parvient à combattre ces fléaux, en creusant à la fois deux puits, qui établissent un courant d'air assez fort pour entraîner tous ces gaz hors de la

mine. L'inflammation du gaz hydrogène est d'ailleurs aujourd'hui combattue avec succès par la lampe de sûreté (*voy.*).

Les mines les plus curieuses à visiter sont les salines (*voy.*) et les mines de houille (*voy.* ANZIN, etc.). Dans quelques instituts de mineurs, on a établi des mines artificielles où l'on peut étudier les stratifications de la terre et les gisements des minéraux.

Les mines se rencontrent ordinairement dans des pays incultes ou montagneux, et, contre l'opinion des anciens, elles ne sont pas inépuisables et ne sauraient se reproduire lorsqu'elles ont été une fois exploitées.

Il existe en France de bien vieilles ordonnances qui ont réglé à plusieurs reprises les droits des propriétaires de mines. Sous Philippe-le-Long, elles furent assujetties à une permission et déclarées de *droit royal et domanial*. La houille fut seule, plus tard, affranchie de toute autorisation. Mais ce fut seulement longtemps après que l'exploitation des mines fut soumise à des lois définitives. Aujourd'hui, la législation des mines établit une différence entre la propriété au-dessus du sol et la propriété au-dessous. Cette dernière est déférée au contrôle du gouvernement qui intervient, en apparence au mépris du droit commun, pour régler et diriger l'exploitation d'une manière utile aux intérêts du commerce et à la richesse du pays. La recherche d'une mine ne peut se faire qu'avec la double autorisation de l'état et du propriétaire de la surface. Lorsque la mine est découverte, la concession accordée établit les droits de celui qui l'a trouvée et donne toujours au concessionnaire la propriété perpétuelle de la mine. Dès lors, elle est considérée comme immeuble, et les matières extraites comme meubles. Les propriétaires sont tenus de payer à l'état une redevance proportionnelle en raison des produits. Les droits des propriétaires de la surface doivent être acquittés avant le commencement des travaux. L'exploitation, une fois en train, est soumise à la surveillance des ingénieurs des mines qui doivent éclairer les propriétaires ou avertir l'administration, s'il y a lieu.

L'art du mineur exige de nombreuses connaissances : c'est surtout en Saxe et en Bohème qu'il a été cultivé ; les mineurs de ces deux pays sont généralement recherchés. L'École des mines de Freiberg (*voy.*) est une des plus célèbres de toutes. Pour quelques-unes des opérations, le lecteur pourra consulter notre article MÉTALLURGIE, ainsi que ceux auxquels on y renvoie, et à l'art. *règne* MINÉRAL il sera question de la richesse minérale de divers pays. Parmi les ouvrages sur cette matière nous citerons : Héron de Villefosse, *De la richesse minérale* (un vol. av. atlas in-fol.; nouv. éd., Paris, 1838); Beaumont, *Coup d'œil sur les mines* (Paris, 1834), etc.

Il existe en France, au ministère des travaux publics, un *Conseil général des mines*, placé à la tête du corps des ingénieurs des mines, dont des *Rapports* annuels, très bien rédigés, font connaître l'honorable activité. Le royaume est divisé en huit inspections auxquelles président des inspecteurs généraux ou divisionnaires. Au-dessous d'eux sont des ingénieurs en chef et des ingénieurs ordinaires de deux classes, ainsi qu'un certain nombre d'aspirants. L'*École des mines* est sous la surveillance du ministre. Les élèves ne peuvent être pris que parmi les jeunes gens de l'École polytechnique qui ont achevé les études de cette école. Une ordonnance du 5 décembre 1816 a rétabli l'école des mines qui avait été créée par arrêt du conseil d'état du roi, du 19 mars 1783. Indépendamment des élèves-ingénieurs, elle reçoit gratuitement des élèves externes, qui ne peuvent faire partie du corps des mines, mais que l'acquisition de connaissances spéciales met en état de rendre des services à l'exploitation privée. D. A. D. et S.

MINE (art mil.). On appelle *mine* en général tout chemin pratiqué sous terre dans l'attaque et dans la défense des places. On donne le nom de *contre-mines* aux travaux souterrains faits par l'assiégé pour opposer des obstacles aux progrès des attaques d'une place, et surtout à l'effet des mines dirigées contre elle. C'est sans doute à la minéralogie (*voy.* l'art. précédent) que l'art militaire a emprunté l'application des mines à la guerre. L'art des mines, ou la fortification souter-

raine, est devenu successivement, entre les mains des ingénieurs militaires, une partie très importante de l'art de la guerre.

L'usage des mines, dans l'attaque des places, remonte à la plus haute antiquité, ainsi que nous l'avons dit au mot GALERIE. Nous avons fait voir, dans le même article, les travaux auxquels se bornait l'art des mines avant l'invention de la poudre à canon. Ce n'est guère que 150 ans après cette découverte qu'on pensa à employer la poudre dans les mines.

Un Génois avait tenté, en 1487, une épreuve assez incomplète de l'emploi de la poudre à l'attaque du château de Sarzanello, dirigée par Pierre de Navarre, qui servait à ce siége comme simple soldat et qui devint plus tard un habile ingénieur. Navarre fit, en 1501, au château de l'Œuf, un nouvel essai qui, sous sa conduite, fut couronné du succès le plus complet. Ce fort, situé au bord de la mer, dans le voisinage de Naples, était assiégé depuis 3 ans par Pierre de Navarre, alors capitaine espagnol, contre un petit nombre de Français qui bravait les efforts réunis des armes espagnoles et napolitaines. Le génie de P. de Navarre vint au secours de ses compatriotes: profitant de l'accès que donnaient aux troupes assiégeantes quelques anfractuosités au pied du rocher qui supportait le fort, il y introduisit un petit nombre de soldats pour ouvrir une mine qu'il conduisit assez avant sous le château; puis, à l'extrémité de cette mine, il enferma une quantité considérable de poudre et y mit le feu avec une étoupille ou mèche préparée, qui laissa au mineur le temps de s'éloigner de la mine. Le rocher s'entr'ouvrit avec un fracas épouvantable; une partie du fort et de ses défenseurs furent précipités dans les flots au milieu des tourbillons de flamme et de fumée. Aussitôt, les assiégeants abordèrent le rocher et la brèche, et s'emparèrent aisément du château sur un très petit nombre de Français éperdus, qui restaient pour le défendre. C'est à un essai aussi heureux, qui fut bientôt répété de toutes parts, que l'art moderne des mines doit son origine et ses progrès ultérieurs. Depuis cette époque, la poudre assigna aux mines un rôle de plus en plus important dans l'attaque comme dans la défense des places. L'assiégeant les emploie pour hâter, et l'assiégé pour retarder la prise des forteresses. La défense ne se borne plus à attendre les travaux de l'attaque; elle les prévient pendant la paix et s'empare d'avance, par des ouvrages souterrains, du sol inférieur à la surface duquel l'attaque doit établir ses travaux de siége.

Quand on veut faire une mine, soit pour l'attaque, soit pour la défense d'une place, la première opération est de creuser un puits pour descendre à la profondeur à laquelle on veut entrer en *galerie* (*voy.*), c'est-à-dire diriger le chemin souterrain vers les points qu'on se propose d'atteindre. Quelquefois, les fossés se trouvent creusés à cette profondeur; alors, les mineurs de la place qu'on veut mettre en état de défense, partent de la contrescarpe pour ouvrir immédiatement le chemin dans la direction projetée. A moins de creuser dans du roc vif ou de maçonner les galeries, comme lorsqu'elles doivent faire partie de la fortification permanente d'une place, il faut soutenir les terres par des châssis en bois, coffrés avec des planches.

L'art des mines ou la fortification souterraine donne naturellement aux travaux de l'assiégé une direction corrélative à celle que l'assiégeant doit donner aux siens. Depuis que l'assiégeant, pour attaquer une place, enveloppe de parallèles (*voy.*) le front d'attaque, qu'il établit ses batteries à ricochet sur le prolongement des faces des ouvrages, qu'il élève des cavaliers de tranchée pour chasser l'assiégé des saillants de son chemin couvert; enfin depuis que la marche de l'attaque est bien connue, l'assiégé pousse ses galeries souterraines sous les glacis de la place et dirige ses travaux de manière à pouvoir bouleverser les tranchées, les sapes et les batteries de l'assiégeant, au fur et à mesure qu'il les a construites. Il oblige ainsi l'assiégeant à soutenir une guerre souterraine. L'assiégé fait partir des galeries de contrescarpe, de communication et d'enveloppe, des galeries d'écoutes d'où il dirige des rameaux (*voy.* GALERIE) sous les travaux de l'assiégé, et à l'extrémité de ces rameaux, il établit

des *fourneaux** dont l'explosion crève les galeries et étouffe les mineurs de l'assiégeant. Il forme deux et quelquefois trois étages de fourneaux : les premiers sont placés près de la surface du sol et les autres à de plus grandes profondeurs, en sorte que l'explosion des premiers n'empêche pas le jeu successif de ceux du second et du troisième étages. Il s'établit ainsi souterrainement, entre l'assiégeant et l'assiégé, une guerre de chicanes qui est loin d'être aussi meurtrière qu'on est généralement disposé à le croire; mais qui inspire pourtant aux soldats une certaine terreur.

On emploie souvent dans les siéges le globe de compression (*voy.*). Ces sortes de fourneaux surchargés consomment de 2 à 3,000 kilogr. de poudre, suivant la nature des terres et suivant la profondeur à laquelle ils sont placés. Leur usage convient mieux à l'assiégeant qui ne doit pas craindre de brûler de la poudre, puisqu'il peut renouveler ses approvisionnements, qu'à l'assiégé qui, n'ayant pas la même faculté, doit ménager les siens.

Malgré cette considération, l'emploi et les effets de la poudre dans les mines appliquées à la défense des places ont dû contribuer à en prolonger la durée : ils lui ont rendu une supériorité qui, dans les premiers moments de cette invention, semblait s'être fixée en faveur de l'attaque. La marche lente des travaux souterrains retarde nécessairement les progrès de l'assiégeant : elle le soumet à des inquiétudes continuelles sur le jeu des contre-mines, dont l'initiative appartient tout-à-fait à l'assiégé. Celui-ci, au moyen de ses galeries préparées d'avance, peut se porter rapidement et sans bruit sous les pas de l'assiégeant, dès qu'il commence à travailler à sa troisième parallèle ; et il a sur son adversaire l'avantage de connaître avec précision ses positions, ses niveaux, le degré de ténacité des terres, et par conséquent de proportionner la charge de ses fourneaux de manière à leur faire produire tout l'effet dont il a besoin. En bouleversant les sapes et les batteries de l'assiégeant à différentes fois par ses fourneaux de 2 et 3 étages, il le force à les recommencer et le retient ainsi plus longtemps exposé à l'action meurtrière de la plus petite portée des feux de la place.

Pour rétablir l'équilibre entre l'attaque et la défense, Bélidor (*voy.*) imagina le globe de compression dont l'assiégeant doit faire usage pour crever les galeries de l'assiégé avant qu'il ait commencé à faire jouer ses fourneaux. De leur côté, les défenseurs de la place rétablissent les travaux qui ont été détruits, et quand ils ont perdu les galeries placées sous les glacis, ils mettent le feu aux fourneaux pratiqués sous les batteries de brèche et renversent les pièces de l'ennemi dans le fossé. Enfin lorsque l'assiégeant est parvenu à ouvrir la brèche, des fourneaux disposés au-dessous viennent disperser les décombres qui la composent, la rendre impraticable, et donnent à l'assiégé le temps de se retrancher sur la brèche où il peut encore se défendre et obtenir, après une glorieuse résistance, une capitulation honorable, si toutefois il ne reçoit pas les secours que la prolongation de sa défense lui permettait d'espérer.

Ce que nous venons de dire fait suffisamment connaître tous les obstacles que peut opposer à l'attaque un système de contre-mines bien disposées et bien défendues. La place de Schweidnitz, défendue, en 1762, par un des plus habiles ingénieurs de France, le général Gribeauval (*voy.*), se soutint contre une attaque vigoureuse commandée par Frédéric-le-Grand en personne, pendant 63 jours, dont 48 à 49 de résistance à l'attaque par les mines. Aussi Bousmard n'hésite-t-il pas à croire qu'il serait possible qu'une guerre souterraine complète et bien entendue prolongeât de trois mois la durée de la résistance d'une place, quelle que pût être l'impatience de l'assiégeant et l'intensité des moyens qu'elle lui suggérerait pour abréger cette durée. On peut prendre une connaissance parfaite des détails de l'art des mines dans l'*Essai général de fortification* de Bousmard, Paris, an XII; et dans l'excellent *Traité de fortification souterraine* du capitaine du génie Gillot, Paris, 1805. C-TE.

(*) On nomme *fourneau de mine* une capacité pratiquée dans l'intérieur de la terre ou d'une maçonnerie, disposée de telle sorte que lorsqu'on l'a remplie de poudre et qu'on y met le feu, l'effet de l'explosion est dirigé contre l'obstacle que l'on veut renverser.

MINE DE PLOMB, *voy.* CRAYON et GRAPHITE.

MINERAI. Les mineurs donnent le nom de *minerai* à toutes les substances minérales (*voy.* l'art. suiv.) qui, contenant un ou plusieurs métaux, sont susceptibles d'être exploitées et traitées avec bénéfice; les morceaux de roches qui contiennent en trop petite quantité, pour être portés dans les ateliers, le métal qu'ils recherchent, sont rejetés parmi les déblais comme ne méritant pas le nom de minerai. *Voy.* MÉTALLURGIE.

Lorsqu'une substance minérale contient plusieurs métaux susceptibles d'être exploités avec avantage, on la considère comme minerai par rapport au métal le plus abondant ou qui a la plus grande valeur : c'est ainsi que la galène ou le sulfure de plomb (*voy.*) est regardée, suivant sa richesse, tantôt comme minerai de plomb argentifère, lorsque la valeur du plomb y dépasse de beaucoup celle de l'argent, et tantôt comme minerai d'argent plombifère, lorsque la valeur de l'argent y dépasse celle du plomb. On désigne de même sous le nom de *minerais aurifères* certaines pyrites de cuivre ou de fer (sulfures de cuivre ou de fer) qui contiennent de petites quantités d'or suffisantes cependant pour mériter d'être exploitées.

Quelques substances minérales, ordinairement celles dont on fait le plus d'usage, telles que le fer, le cuivre, le plomb, etc., constituent des minerais qui forment des dépôts considérables au milieu de roches de diverses époques et de différentes natures. Ces dépôts sont de plusieurs sortes : tantôt ce sont des *amas* puissants en épaisseur, en largeur et en longueur; tantôt ce sont des masses isolées appelées *nids* ou *rognons;* tantôt ce sont des amas qui ont une grande étendue en longueur et que l'on nomme *couches;* d'autres fois, ce sont des dépôts qui ont rempli de bas en haut, par l'action de la chaleur centrale et par suite des dislocations qu'elle a produites dans la croûte terrestre, des fentes qui traversent transversalement cette croûte, et que l'on a nommés *filons* (*voy.*); d'autres fois enfin, ce sont de petits dépôts qui se sont faits par une cause semblable, et qui, n'ayant rempli que des fentes étroites qui se ramifient souvent à l'infini, portent le nom de *veines*. *Voy.* MINE.

La recherche et l'exploitation des minerais varient selon la nature des dépôts qu'ils constituent. J. H-T.

MINÉRAL (RÈGNE). Les corps organisés et inorganisés, dont l'étude est l'objet de l'histoire naturelle (*voy.*), ont été groupés, par les anciens naturalistes, en trois grandes classes ou *règnes*, sous les noms de règne *animal*, règne *végétal*, règne *minéral*. C'est de ce dernier que nous allons nous occuper : il comprend la plupart des corps inorganisés, c'est-à-dire dépourvus d'organes. Nous disons la plupart, parce qu'il faut nécessairement en exclure les corps inorganisés que, par l'action chimique, l'homme obtient de certains corps organisés aussi bien que de corps inorganisés.

Dans ces derniers toutes les parties se ressemblent, et il n'en est aucune qui soit chargée de fonctions particulières rappelant celles des corps organisés. La réunion de leurs parties forme une masse homogène que l'on peut diviser sans détruire le corps, puisque la substance minérale se présente tout entière dans la plus petite de ces parties. Les corps organisés se décomposent et augmentent la masse des corps du règne minéral, tandis qu'un assez grand nombre de corps inorganiques, que nous ne pouvons parvenir à décomposer, sont pour nous des éléments, des corps simples, qui peuvent se combiner les uns avec les autres et produire de nouveaux corps parfaitement distincts. Les corps organisés s'accroissent à l'intérieur par des sucs que les organes préparent et renouvellent continuellement tant que dure la vie. Dans les corps inorganisés, l'accroissement se fait toujours à l'extérieur et par un effet d'agrégation qui dépend de l'attraction moléculaire. La force d'attraction qui a disposé quelques molécules à s'agréger spontanément, si elle continue d'agir, en amène successivement d'autres semblables, qui, se groupant autour des premières, forment une masse d'autant plus volumineuse que le nombre des molécules rassemblées est plus considérable.

Un grand nombre de composés inorganiques, ainsi que l'a fait remarquer M. Beudant, paraissent ne pouvoir se former que lorsque l'affinité des principes élémentaires est aidée par les fonctions vitales qui proviennent de l'origine organique de ces principes : tels sont les sucres, les gommes, les résines, et un grand nombre d'autres matières qui sont journellement produites par les corps organisés, et qui, une fois formés, présentent tous les caractères des corps inorganisés tirés du sein de la terre. D'autres corps, au contraire, se forment par l'action purement physique ou chimique qui détermine l'affinité de leurs principes élémentaires : telles sont les substances salines, pierreuses, métalliques, etc., que nous tirons du sein de la terre, et que nous pouvons aussi composer artificiellement. Enfin, il existe encore un certain nombre de corps inorganiques que l'on pourrait considérer comme mixtes, c'est-à-dire comme pouvant former un groupe particulier entre les deux autres : ce sont des matières d'origine organique, qui, après avoir été enfouies dans le sein de la terre, par suite des modifications que son écorce a éprouvées, ont subi diverses altérations ou formé de nouvelles substances : tels sont les minéraux analogues aux résines, comme le mellite et le succin ; telles sont les matières bitumineuses, comme l'asphalte et le pétrole, dont l'origine paraît être végétale ; tels sont des végétaux charbonnés et plus ou moins altérés par l'action de l'eau ou de la chaleur, comme le lignite, la houille et l'anthracite.

Il résulte de ces considérations que les corps inorganiques peuvent être partagés en trois groupes : 1° les corps qui se sont formés à l'aide des fonctions vitales ; 2° les corps qui se sont formés sans le secours de ces fonctions ; 3° les corps formés par l'altération de matières organiques enfouies dans le sein de la terre.

Le premier de ces groupes n'est point considéré comme faisant partie du règne minéral, parce que ce règne ne comprend, dans l'acception ordinaire de ce mot, que les substances solides, liquides ou fluides, qui se trouvent naturellement à la surface ou dans l'intérieur de la terre. D'après cette définition, les deux autres groupes font nécessairement partie du règne minéral.

Ce règne comprend tous les éléments d'une science qui a pour but de décrire, et conséquemment de reconnaître toutes les substances minérales : c'est la *minéralogie* (*voy.* plus loin). Mais comme la minéralogie proprement dite considère chaque espèce minérale en particulier, et que le mélange de certaines espèces constitue des masses importantes que l'on comprend sous la dénomination de *roches*, on a fait de l'étude de ces roches une science particulière que l'on a nommée *oryctognosie*. Ce nom est formé des mots grecs ὀρυκτός, fossile, et γνῶσις, connaissance : il signifie connaissance des fossiles, parce que les anciens auteurs comprenaient, sous la dénomination de *fossiles*, tous les corps que l'on trouve enfouis dans le sein de la terre, qu'ils aient une origine organique ou inorganique, comme les coquilles d'une part et les minéraux de l'autre. Mais les progrès des sciences naturelles ont fait restreindre la dénomination de fossiles (*voy.*) aux seuls débris organiques, c'est-à-dire aux animaux et aux végétaux conservés dans les couches du globe ; leur étude a constitué la science appelée *paléontologie* (*voy.*), et l'oryctognosie n'a plus compris alors que la connaissance des composés inorganiques appelés *roches*. La minéralogie, l'oryctognosie et la paléontologie sont les auxiliaires indispensables de la science appelée *géologie* (*voy.*), qui considère tout le domaine du règne minéral sous le rapport du rôle qu'il joue dans l'histoire physique de la terre (*voy.* HISTOIRE NATURELLE, T. XIV, p. 70). Toutefois, comme l'oryctognosie a des rapports directs avec la minéralogie, nous renvoyons pour elle le lecteur à ce dernier mot, où nous parlerons brièvement des roches.

Voici un tableau comparatif de quelques-unes des principales richesses minérales appartenant à différents pays des deux mondes ; nous ne le donnons pas pour rigoureusement exact, mais il peut servir au moins à établir les proportions (*voy.* aussi la note de l'article MÉTAUX, p. 599).

PAYS.	OR.	ARGENT.	FER.	CUIVRE.	PLOMB.	HOUILLE.	SEL.
	marcs.	marcs.	quint. mét.	q. m.	q. m.	q. m.	q. m.
France (1837). .	»	7,000	3,500,000	4,500	8,000	30,000,000	4,000,000
Iles Britanniques.	»	12,000	7,500,000	150,000	476,000	180,000,000	3,630,000
Empire de Russie	25,000	77,000	2,500,000	65,000	8,000	150,000	5,000,000
— d'Autriche	4,600	85,000	850,000	42,000	55,000	3,000,000	2,750,000
Prusse.....	»	20,000	800,000	6,500	71,000	10,000,000	750,000
Espagne.....	»	»	200,000	300	350,000	»	3,000,000
Suède et Norvége	12	21,000	1,000,000	20,500	800	300,000	33,500
Danemark.....	»	»	135,000	8,500	»	»	17,500
Hanovre.....	»	4,000	200,000	8,000	5,000	235,000	150,000
Saxe.....	»	66,000	100,000	12,000	10,000	800,000	»
Bavière.....	»	»	150,000	»	»	200,000	400,000
Belgique.....	»	700	500,000	»	3,000	32,000,000	»
États Sardes....	25	2,500	225,000	»	4,000	»	»
Toscane.....	»	»	280,000	»	»	»	»
États-Unis d'Am.	10,000	114,000	2,000,000	40,000	5,000	90,000,000	2,000,000
Mexique.....	17,500	2,200,000	»	»	»	»	»
Pérou.....	11,000	560,000	»	»	»	»	»
Chili.....	11,000	180,000	»	»	»	»	»
Colombie.....	18,000	1,200	»	»	»	»	»
Buénos-Ayres...	2,000	540,000	»	»	»	»	»

La France produisait en outre, à l'époque indiquée (1837), 3,365 quint. métr. d'antimoine, 29,443 de manganèse oxydé, 4,320,000 de tourbe, 999,000 d'alun ou sulfate d'alumine, 88,000 de magmas ou sulfate d'alun, 354,000 de sulfate de fer, 253,000 d'asphalte, bitume et pétrole; elle tirait en outre de son sol pour 4,705,000 fr. de marbres et pierres taillées et polies; 19,626,000 fr. de matériaux de construction, 4,405,000 fr. de dalles et ardoises, 867,000 fr. de kaolin et argiles fines et réfractaires, 2,202,000 fr. d'argile commune, 2,860,000 fr. de pierre à chaux, 4,272,000 fr. de gypse ou pierre à plâtre, 1,411,000 fr. de marnes, argiles, sables, pour l'amendement des terres.

Les îles Britanniques fournissent, en outre de ce qui est compris dans notre tableau, 45,000 quintaux métriques d'étain, et 25,000 de zinc. La Russie produit de plus 1,000 marcs de platine. L'empire d'Autriche, 3,000 quint. métr. de mercure, 1,000 de zinc, 400 d'étain. La Prusse, 6,000 quint. métr. de zinc, 300 de cobalt. L'Espagne, 20,000 quint. métr. de mercure, 1,000 de zinc. Les royaumes de Suède et de Norvége, 15,000 quint. métr. d'alun, 3,600 de zinc, 1,800 de manganèse, 1,700 de cobalt, 1,000 d'étain, 1,000 de soufre, 2,800 de sulfate de fer. La Saxe, 3,500 quint. métr. d'étain, 4,000 de cobalt, 5,000 d'arsenic. La Bavière, 7,000 de mercure. La Belgique, 20,000 de zinc. La Toscane, 300 de mercure, etc., etc. J. H-T.

MINÉRALES (EAUX), *voy.* EAUX MINÉRALES.

MINÉRALOGIE. Cette science, dont le nom est un composé hybride de basse latinité (*minera*, *-æ*, *mineralia*) et de grec (λόγος, discours, science), a pour but d'étudier toutes les substances minérales (*voy. règne* MINÉRAL), de distinguer leurs caractères, de découvrir leurs propriétés, de connaître leurs degrés d'utilité, de les classer méthodiquement, et d'indiquer leur manière d'être dans les couches qui forment l'écorce du globe. Sous ce dernier rapport, les recherches du minéralogiste se confondent avec quelques-unes de celles du géologiste; mais avec cette différence que le premier n'a besoin que d'effleurer les connaissances qui sont exclusivement du domaine de la géologie (*voy.*), tandis que le second ne peut parvenir au but complet de ses recherches sans l'étude préliminaire des substances minérales les plus répandues dans la nature; puisque les roches, qui composent l'écorce terrestre, sont ou des espèces minérales ou des mélanges d'espèces minérales.

Sans le secours de la chimie (*voy.*), la minéralogie ne marche qu'à tâtons, car une substance ne peut être parfaitement connue que par l'analyse chimique. Les chimistes ont retiré des minéraux 54 corps indécomposables, et qu'en conséquence on considère comme des corps simples, comme les éléments du règne inorganique. Ces éléments offrent une particularité très remarquable, c'est que, dans la nature, ils ne se combinent pas indifféremment les uns avec les autres. Il en est beaucoup qui ne se trouvent jamais unis ensemble, tandis que d'autres, bien moins nombreux, se reconnaissent dans la plupart des combinaisons connues. Les premiers ou les plus nombreux ont été appelés par plusieurs minéralogistes *bases* (*voy.*) ou *corps minéralisables;* les seconds ont reçu la dénomination de *corps minéralisateurs;* ceux-ci sont au nombre de 12 : l'oxygène, le soufre, le fluore, le chlore, le carbone, l'arsenic, le sélénium, l'antimoine, le tellure, le mercure, l'or et l'osmium (*voy.* ces mots). Les corps simples qui se trouvent à l'état libre dans la nature sont au nombre de 14 : l'antimoine, l'argent, l'arsenic, le bismuth, le carbone, le cuivre, le fer, le mercure, l'or, le palladium, le platine, le plomb, le soufre et le tellure. *Voy.* ces noms.

Toutes les autres substances minérales sont des composés formés par la combinaison de corps élémentaires *deux à deux*, *trois à trois*, *quatre à quatre*, ce qui constitue les composés que l'on nomme *binaires*, *ternaires*, *quaternaires*. Il semblerait, au premier aperçu, que ces combinaisons devraient donner un nombre très considérable de minéraux, puisque, d'après un calcul très simple, on en obtiendrait plus de 200,000 par le mélange des 54 corps simples dont nous avons parlé plus haut. Mais la nature est loin d'avoir réalisé toutes les combinaisons dont elle laisse entrevoir l'existence, et que l'on peut effectuer dans les laboratoires : le nombre de minéraux connus, et qui s'augmente à la vérité tous les jours par les recherches des minéralogistes et des chimistes, n'est encore que de 6 à 700 espèces.

Les composés *binaires* naturels présentent toujours pour éléments l'un des douze corps minéralisateurs mentionnés ci-dessus. Parmi les combinaisons auxquelles ils donnent lieu, celles qui sont formées par l'oxygène avec les corps minéralisables, et qu'on nomme *oxydes* (*voy.*), sont plus nombreuses; viennent ensuite les combinaisons du soufre ou les sulfures; les chlorures, les arséniures, les séléniures, se présentent moins souvent.

Après les combinaisons binaires, celles que l'on trouve le plus fréquemment dans la nature sont les combinaisons *ternaires*. Dans celles-ci, l'un des éléments binaires est toujours un des corps oxygénés suivants : les acides antimonique, antimonieux, arsénique, arsénieux, borique, bromique, carbonique, chlorique, perchlorique, chromique, iodique, molybdique, nitrique ou azotique, nitreux ou azoteux, phosphorique, phosphoreux, sélénique, sulfurique, sulfureux, tantalique et tungstique; les oxydes aluminique, chromique, ferrique, hydrogénique (eau), manganique, silicique, stannique et titanique. Les combinaisons ternaires résultent en général de l'union de deux composés binaires qui ont un principe commun, comme de deux oxydes, de deux arseniures, de deux sulfures, etc. Celles qui sont formées de deux oxydes sont les plus nombreuses : telles sont les silicates, les carbonates, les sulfates, les phosphates et les arséniates.

Les combinaisons *quaternaires* sont les moins nombreuses. Les plus remarquables sont les sels doubles qui résultent de l'union de deux composés ternaires entre eux, ou d'un composé ternaire avec l'eau : tels sont les doubles silicates, les doubles carbonates, et les sels simples avec eau de cristallisation.

Maintenant que nous avons donné une idée de la composition des minéraux, il est facile de comprendre que, lorsque le minéralogiste cherche à reconnaître à quelle espèce appartient une substance, il n'a besoin, pour y parvenir, que d'en faire l'essai chimique sur une parcelle très petite, dans le seul but de chercher à distinguer les éléments qui la composent, sans aucun égard à leur quantité relative, en les isolant les uns des au-

tres, et en les forçant à manifester successivement leurs caractères.

Il y a deux manières principales de faire l'essai (*voy.*) chimique d'une substance, savoir : par la voie sèche, c'est-à-dire à l'aide du feu; et par la voie humide, c'est-à-dire à l'aide des réactifs liquides. L'électricité fournit encore un troisième moyen.

On nomme *réactif* toute substance qui sert à découvrir la présence d'une autre substance que l'on cherche à reconnaître. Les principaux réactifs secs sont le borax, l'azotate de baryte, l'azotate de potasse, le sous-carbonate de soude, etc. Les principaux réactifs liquides sont les acides chlorhydrique, azotique, sulfurique, l'alcool, l'ammoniaque, etc.

Dans la voie sèche, les différents réactifs ont pour but, soit de deutoxyder en tout ou en partie le corps soumis à leur épreuve, et de le ramener ainsi à un état qui puisse fournir des caractères décisifs; soit de dégager un principe en s'emparant de celui avec lequel il était combiné; soit de décomposer des sels insolubles, en forçant leur acide à se combiner avec une base alcaline; soit de former des verres qui, se trouvant alors transparents ou opaques, incolores ou colorés de diverses manières, fournissent autant de moyens de reconnaître la nature de la substance soumise à l'essai; soit enfin de former, par la fusion, de nouveaux composés qui puissent être attaqués par les acides.

Les essais par la voie humide consistent à mettre en solution dans un liquide le corps que l'on veut examiner, et à faire agir sur lui différents réactifs en solution, de manière que, par des précipitations successives, on isole les éléments qui composent ce corps, et l'on parvient à le reconnaître aisément à la nature des précipités que l'on obtient.

Essayons de suivre l'opération dans ces deux sortes d'essais. Par la voie sèche, ainsi que nous l'avons dit, on fait usage de l'action du feu; ordinairement on se sert d'un chalumeau (*voy.*) avec lequel, en soufflant, on dirige la flamme d'une lampe ou d'une bougie sur une parcelle du minéral à essayer. Soumis à l'action de la haute température que l'on obtient à l'aide de cet instrument, plusieurs minéraux, tels que le grenat et le feldspath, sont fusibles sans addition de borax. D'autres, au contraire, tels que la topaze, le zircon, l'amphigène, le titane anatase, etc., ne sont fusibles qu'avec le secours du borax. Les résultats de la fusion diffèrent dans beaucoup de substances : ainsi la tourmaline et l'analcime se changent en verre; le feldspath et le mica en émail, et la mésotype en une masse spongieuse.

Dans la voie sèche, on se sert aussi de charbons ardents. Certaines substances jetées sur ces charbons éprouvent différents effets : ainsi le salmiac ou chlorhydrate d'ammoniaque et le cinabre ou sulfure de mercure se volatilisent; le salpêtre ou nitrate de potasse détonne; le salmare (sel gemme et sel marin) ou chlorure de sodium, et l'exitèle ou oxyde d'antimoine décrépitent; l'alunogène ou sulfate d'alumine, l'epsomite ou sulfate de magnésie bouillonnent.

Par la voie humide, on reconnaît certains minéraux qu'on distinguerait difficilement par la voie sèche. Soumis à l'action des acides et particulièrement de l'acide nitrique ou azotique, le calcaire ou carbonate de chaux, la stannine ou sulfure d'étain se dissolvent en produisant une effervescence plus ou moins vive; tandis que la phosphorite ou le phosphate de chaux et la triplite ou phosphate de manganèse se dissolvent sans effervescence, et que la mésotype et la calamine se réduisent en gelée. Les diverses solutions de cuivre se font remarquer par la belle couleur bleue qu'elles prennent lorsqu'on y verse une goutte d'ammoniaque.

Nous avons dit que l'électricité fournit aussi des moyens de reconnaître certaines substances : ainsi l'on parvient à décomposer un corps en le soumettant à l'action de la pile voltaïque. C'est même à ce moyen que l'on doit la découverte de plusieurs métaux qu'on avait regardés auparavant comme des terres et des alcalis.

Nous venons de donner une idée des essais à l'aide desquels le minéralogiste reconnaît certaines substances minérales; mais lorsqu'il soupçonne que le minéral qu'il examine est le résultat d'une combinaison nouvelle, il a recours à une

opération à la vérité difficile, à l'analyse (*voy.*) chimique, pour parvenir à sa connaissance complète. C'est ainsi que tous les jours on signale l'existence d'espèces minérales auparavant inconnues.

La minéralogie, ainsi que nous l'avons dit, ne pouvant marcher sans s'appuyer sur la chimie, il en résulte que, dans les nomenclatures les plus récentes, la théorie atomique (*voy.* ce mot et ÉQUIVALENTS CHIMIQUES) joue un rôle tellement important, que nous avons besoin de lui consacrer quelques mots.

Les recherches des chimistes ont donné beaucoup de probabilité à cette supposition que, dans le règne minéral, l'une des molécules élémentaires auxquelles on a donné le nom d'*atomes* s'unit avec *un*, *deux*, *trois*, *quatre*, *cinq* autres atomes et *six* au plus, de telle sorte que, dans ces combinaisons, l'un des éléments peut toujours être représenté par l'unité. En second lieu, dans la combinaison de deux oxydes, la quantité d'oxygène de l'un est un multiple de la quantité d'oxygène de l'autre; de même que dans la combinaison de deux sulfures, la quantité de soufre de l'un est un multiple exact de la quantité de soufre de l'autre; d'où il suit, que dans les différents degrés d'oxydation d'une substance, le même nombre d'atomes se trouve uni à *un*, *deux*, *trois* atomes d'oxygène. Ainsi donc, connaissant le poids relatif des atomes, leurs rapports peuvent être représentés exactement par des nombres et des signes, comme dans les formules algébriques.

Nous devons faire encore observer que dans toute combinaison, l'un des éléments est à l'état d'*électricité négative*, et l'autre à l'état d'*électricité positive*; que, bien que deux mêmes éléments conservent toujours le même état électrique, l'un par rapport à l'autre, cet état peut changer lorsque l'un de ces corps se combine avec un autre corps, de telle sorte que le corps qui joue le rôle d'élément *électro-positif* dans une combinaison deviendra *électro-négatif* s'il est combiné avec un corps plus électro-positif ou moins électro-négatif.

D'après cet exposé, on conçoit qu'on ait dû imaginer des signes ou formules destinées à représenter, d'une manière abrégée, la composition et le mode de combinaison des corps. Pour arriver à ce résultat, on a désigné chaque corps simple, c'est-à-dire indécomposable, par la première lettre du nom qu'il porte dans la nomenclature latine; seulement, lorsque plusieurs corps ont la même initiale, on y ajoute la première ou la seconde des lettres suivantes comme dans les exemples ci-après :

Ag. Argent.	Al. Aluminium.	As. Arsenic.
Ba. Barium.	Bi. Bismuth.	C. Carbone.
Pa. Palladium.	K. Potassium.	S. Soufre.

Chacun de ces signes indique *un* atome d'argent, d'aluminium, d'arsenic, etc. Lorsque le minéral contient plusieurs atomes du même corps, on ajoute au signe de ce corps le chiffre indiquant le nombre d'atomes : ainsi la bismuthine qui se compose de *deux* atomes de bismuth et de trois de soufre, est désignée par 2 Bi S^3.

Il est facile de concevoir l'avantage que présente cette manière d'exprimer la composition d'une substance : c'est que par les nombres simples d'atomes dont elle indique la combinaison, on se fait une idée plus nette de la nature du composé. Elle a même l'avantage d'indiquer d'une manière précise la différence qui existe entre deux corps formés des mêmes éléments dans des proportions diverses mais assez rapprochées. Il est facile de le prouver par l'exemple suivant.

Haüy considérait comme deux variétés d'une même espèce, sous la dénomination d'*arsenic sulfuré*, le sulfure rouge et le sulfure jaune d'arsenic; cependant ce sont deux espèces distinctes. Voici d'abord leur composition chimique :

	Sulfure rouge d'arsenic ou réalgar.	Sulfure jaune d'arsenic ou orpiment.
Soufre.....	30.43	38.14
Arsenic.....	69.57	61.86
	100.00	100.00

Par l'analyse, ces deux substances ne paraissent pas différer beaucoup; cependant leur formule est loin d'être la même : celle du réalgar est As S, et celle de l'orpiment $As^2 S^3$; c'est-à-dire, que le premier se compose d'un atome d'arsenic et d'un atome de soufre, tandis que dans le second il y a deux atomes d'arsenic et trois de soufre.

On obtient ces formules d'une manière très simple, grâce aux Tables de notre savant collaborateur, le chimiste Berzélius (*voy.*), qui a calculé le poids d'un atome de la plupart des corps simples et d'un grand nombre de leurs combinaisons. Nous devons d'abord faire observer que pour réduire en formules les résultats d'une analyse, il faut chercher le rapport qui existe entre le poids atomique de chacun des éléments qui composent le minéral analysé. Or, les poids obtenus par l'analyse pouvant être considérés comme étant ceux d'un certain nombre d'atomes de ces éléments, on obtiendra facilement le rapport entre le nombre de ces atomes si l'on divise leur poids par celui de l'atome du corps sur lequel on expérimente.

Deux exemples suffiront pour faire mieux comprendre ce que nous venons de dire. Supposons qu'il s'agisse de chercher la formule atomique du réalgar dont nous avons donné ci-dessus l'analyse. Pour arriver à ce résultat, nous diviserons la quantité de soufre et d'arsenic par le poids de l'atome de chacun de ces deux corps. Nous dirons donc 30.43 (parties de soufre) divisées par 201.16 (poids de l'atome de soufre) égalent 0.15; 69.57 (parties d'arsenic) divisées par 470.04 (poids de l'atome d'arsenic) égalent 0.15. Les deux quotients, étant égaux, prouvent que le réalgar est un sulfure composé d'un atome de soufre et d'un atome d'arsenic dont la formule, que nous avons donnée ci-dessus, est As S.

Pour l'orpiment, nous dirons encore 38.14 (parties de soufre) divisées par 201.16 (poids de l'atome) égalent 0.19; 61.86 (parties d'arsenic) divisées par 470.04 (poids de l'atome) égalent 0.13. De ces deux quotients nous déduirons naturellement la proportion suivante : 13 : 19 :: 2 : 3; c'est-à-dire, que l'orpiment se compose de 2 atomes d'arsenic et de 3 atomes de soufre, ce qui est exprimé par la formule $As^2 S^3$. Les deux réductions que nous venons de faire concernent deux composés *binaires*; les composés *ternaires* et *quaternaires* ne sont pas plus difficiles à calculer.

Au reste, la minéralogie serait une science non-seulement très ardue, mais encore peu attrayante, si l'on ne pouvait reconnaître les substances minérales que par les caractères chimiques qu'elles présentent. La nature, si riche de formes dans tous ses produits, semble s'être plue à les verser avec profusion dans le règne animal et le règne végétal; cependant un simple coup d'œil sur une collection minéralogique prouve même à celui qui n'a aucune notion de cette science que le règne minéral est aussi très varié dans ses formes; et si l'on porte dans cet examen un esprit philosophique, on reconnaît en outre que la sagesse des lois qui ont présidé aux formes variées du règne organique se manifeste aussi dans celles qui régissent le règne inorganique. Ainsi, presque toutes les substances minérales cristallisent d'une manière régulière; mais jamais deux substances de nature différente dont les cristaux paraissent avoir le plus de ressemblance ne présentent dans ceux-ci la même ouverture d'angles; d'un autre côté, les cristaux d'une même substance sont toujours identiques (*voy.* CRISTALLISATION). On conçoit d'après cela que l'on peut reconnaître les substances minérales à leurs formes cristallines. Mais d'autres caractères physiques servent encore à les distinguer : nous nous bornerons à indiquer les principaux de ces caractères.

La *forme* est l'un des plus importants, puisqu'elle comprend nécessairement la cristallisation; mais outre celle-ci, que l'on peut appeler forme *régulière*, il y en a qui sont le résultat des altérations d'un cristal régulier, et que l'on peut nommer formes *irrégulières*. Parmi ces dernières nous distinguerons les suivantes, qui se présentent le plus fréquemment : la forme *cylindroïde*, qui dérive d'un prisme qui s'est arrondi à peu près en cylindre : exemple, l'émeraude; la forme *prismatoïde*, provenant d'un prisme dont la base a subi une convexité qui le rend imparfait dans cette partie : ex., le gypse; la forme *bacillaire*, dérivant d'un prisme dont les pans sont oblitérés, de manière qu'il ressemble à une baguette : ex., la barytine; *lenticulaire*, provenant d'un cristal qui, par suite des arrondissements qu'ont subis ses faces et ses arêtes, imite la forme d'une lentille : ex., le gypse;

aciculaire, dérivant d'un prisme qui s'est aminci et allongé en aiguille : ex., la pyrolusite; *capillaire*, qui est celle d'une aiguille déliée comme un cheveu : ex., la stibine; *laminiforme*, qui provient d'un cristal aplati en lame dont les bords sont irréguliers : ex., le quartz; *lamelliforme*, qui s'applique à des lamelles d'une très petite dimension : ex., le mica.

Les formes que présentent certaines substances minérales offrent un intérêt tout particulier lorsqu'elles sont dues à un corps organisé sur lequel le minéral s'est moulé, comme cela a lieu pour le calcaire pseudomorphique, qui présente le moule intérieur d'une coquille; ou bien lorsqu'à l'aide d'un liquide, les molécules du minéral se sont substituées à celles du corps organisé, comme cela est visible dans le bois agatisé ou le quartz xyloïde. Ces phénomènes produisent ce que l'on nomme des *pseudomorphoses*.

Les propriétés optiques n'étant pas les mêmes dans tous les minéraux, il en résulte nécessairement des caractères qui peuvent servir à reconnaître ceux-ci. La *réfraction* (*voy.* LUMIÈRE), par exemple, est un phénomène qui se montre en rapport avec la forme régulière qu'offrent tous les minéraux : ainsi elle est simple dans tous les cristaux qui se rapportent au système cubique; elle est double dans ceux qui se rapportent aux autres systèmes. La *couleur propre* peut être d'une grande utilité pour la distinction des différentes matières minérales; elle est très importante dans les sulfures, les oxydes métalliques et les métaux. « On distingue dans les minéraux, dit M. Beudant, plusieurs sortes d'*éclat* : l'éclat métallique, l'éclat vitreux, l'éclat résineux, l'éclat gras huileux ou céroïde, l'éclat nacré, l'éclat soyeux. On indique de plusieurs manières le plus ou le moins de vivacité de l'éclat. C'est ainsi que l'on dit : éclat métallique ou demi-métallique, vitreux ou demi-vitreux, etc.; on dit aussi : éclat métalloïde pour désigner l'apparence métallique que présentent diverses substances pierreuses. La plupart de ces expressions n'ont besoin d'aucune définition.

La *pesanteur spécifique* est un caractère d'autant plus essentiel, qu'il suffit pour faire reconnaître, seulement en les soulevant, certaines substances. Ainsi la barytine, ou le sulfate de baryte, dont quelques variétés pourraient se confondre avec plusieurs autres minéraux, tels que la fluorine et le calcaire, s'en distingue facilement par son propre poids. On peut distinguer de la même manière le platine de l'argent, le plomb de l'étain, et même le rubis ou le saphir d'un cristal de roche qui aurait la même couleur.

L'*électricité* est suceptible de se manifester dans toutes les substances minérales, soit par le frottement, soit par la pression, soit par la chaleur; mais elles diffèrent entre elles par les moyens à employer pour y développer la vertu électrique, par la tendance qu'elles ont à la conserver ou à la transmettre, et par la nature du fluide électrique qu'elles retiennent de préférence. La plupart des minéraux sont conducteurs de l'électricité (*voy.*) par le frottement; mais les uns ne transmettent que l'électricité vitrée, tandis que le plus grand nombre communiquent l'électricité résineuse. D'autres, tels que la mézotype, la topaze et surtout la tourmaline, acquièrent par la chaleur l'électricité vitrée d'un côté, et l'électricité résineuse de l'autre.

Le *magnétisme* (*voy.*) est encore une propriété qui sert à distinguer plusieurs substances minérales; mais l'action magnétique est très restreinte dans les minéraux, puisque, bien que plusieurs substances jouissent de cette propriété, il n'y a que le fer qui soit susceptible d'agir sur l'aiguille aimantée. On distingue deux sortes d'actions magnétiques : celle qu'on appelle *simple*, consiste dans l'attraction des minéraux sur l'un et l'autre pôle de l'aiguille aimantée, comme on le remarque dans certains minéraux contenant du fer; l'action qu'on nomme *polaire* est celle dont jouissent les corps qui, étant présentés successivement par le même point aux deux pôles, agissent constamment sur l'un par attraction et sur l'autre par répulsion : ce que l'on remarque dans l'oxyde de fer appelé *aimant*.

La force appelée *cohésion* (*voy.*), qui dans les minéraux retient plus ou moins fortement leurs molécules, développe différents caractères qui peuvent servir à les distinguer. C'est cette force qui pro-

duit les qualités suivantes : la dureté, la ténacité, la fragilité, la flexibilité, la malléabilité et la ductilité. Les deux premières propriétés sont quelquefois confondues dans le langage ordinaire sous le nom de *dureté*. Comme la dureté relative est un caractère fort utile pour faire reconnaître les substances minérales, et surtout pour faire distinguer les pierres fines des pierres fausses, nous allons présenter un certain nombre de minéraux dans l'ordre qu'ils occupent, en commençant par les plus durs : 1° *rayant le verre :* diamant, saphir, cymophane, rubis, topaze, émeraude, zircon, essonite, grenat, cordiérite, euclase, agate, jaspe, quartz, idocrase, péridot, tourmaline, épidote, disthène, prehnite, feldspath, éléolithe, hypersthène, lapis; 2° *rayés par une pointe d'acier :* fer, platine, cuivre, argent, or, étain, plomb; 3° *rayés par le verre :* fluorine, célestine, aragonite, calcaire spathique; 4° *rayés par l'ongle :* gypse, talc laminaire.

Le savant minéralogiste allemand Mohs, qui a beaucoup étudié les degrés de dureté des minéraux, a eu l'idée de les exprimer par des nombres qui indiquent l'augmentation de dureté depuis 1 jusqu'à 10. Voici à quels minéraux ces chiffres correspondent : 1, talc; 2, gypse; 3, calcaire spathique; 4, fluorine; 5, phosphorite; 6, feldspath; 7, quartz; 8, topaze, 9, corindon; 10, diamant.

La *ténacité* et la *fragilité* sont deux propriétés opposées dont jouissent les minéraux à des degrés très différents et qui sont tout-à-fait indépendantes de la dureté, car les minéraux tenaces ne sont pas durs, et des substances fort dures sont souvent très fragiles. La ténacité n'est pas une propriété d'un grandsecours pour reconnaître un minéral, par la raison surtout qu'il est difficile d'évaluer la force du choc que l'on emploie en frappant sur une substance tenace. La fragilité, au contraire, consiste dans la facilité avec laquelle un minéral cède à la percussion. Le talc et la serpentine, par exemple, ne sont pas des substances dures et ce sont les plus tenaces, tandis que le quartz qui est d'une assez grande dureté est très fragile.

La *flexibilité* est la faculté que possèdent certaines espèces minérales de pouvoir être courbées plus ou moins facilement sans se briser : tels sont le talc laminaire, le mica, l'asbeste, etc.

Quant à la *malléabilité* et à la *ductilité*, comme elles n'appartiennent qu'à certains métaux, nous renvoyons pour ces propriétés à l'article Métaux.

La *saveur* est aussi un caractère fort utile à consulter, ainsi qu'on peut en juger par les exemples ci-après : la saveur du sel marin ou sel gemme se distingue de la saveur *piquante* du sel ammoniac, de la saveur *acerbe* ou *styptique* de l'alun, de la saveur *âcre* du nitrate ou azotate de chaux, de la saveur *caustique* du carbonate de soude, de la saveur *fraîche* de l'azotate de potasse, de la saveur *douce* du borate de soude et du sulfate d'alumine, enfin de la saveur *astringente* du sulfate de fer et du sulfate de cuivre.

Nous venons d'exposer les principaux caractères chimiques et physiques des minéraux; mais il est facile de concevoir que la science ne se borne point à la connaissance complète de ces caractères, et que, sans une méthode de classification, ils ne sont propres qu'à former un dédale inextricable. Il est vrai que la grande difficulté est de classer méthodiquement les substances minérales. Pour bien comprendre cette difficulté, on remarquera que, dans le règne organique, c'est l'*espèce* qui constitue, pour ainsi dire, l'unité servant de base à toute classification. Le principe d'où dérive l'espèce et qui établit la similitude des individus qu'elle embrasse, c'est, ainsi que l'a dit un naturaliste, la génération successive de ces individus, qui tous peuvent être conçus comme étant originaires d'un seul. Dans le règne inorganique, ce principe n'a pas d'application, et l'espèce ne peut être qu'une réunion d'individus qui ont une certaine ressemblance dans les propriétés. Pour que la méthode soit naturelle, il faut que ces individus aient entre eux plus d'analogie qu'ils n'en ont avec tous les autres; mais, ainsi que nous l'avons dit dans l'art. Minéral (*règne*), dans le règne inorganique le caractère de l'individualité est tel qu'il se présente dans toutes les parties

d'un même corps. Il y a donc impossibilité d'établir une identité réelle entre l'individu dans le règne organique et l'individu dans le règne inorganique. On est donc forcé d'appliquer, en minéralogie, le nom d'individu d'une manière peu précise, en le donnant à une agrégation de molécules identiques, et de voir des individus semblables dans toutes les masses composées des mêmes molécules, quelle que soit la variété de leur structure. D'après cette définition, l'*espèce minérale* comprend tous les corps dont les molécules sont formées du même principe et dans les mêmes proportions. Il résulte de tout ce que nous venons de dire qu'il n'y a pas de véritable méthode naturelle possible en minéralogie; cette science ne peut se plier à une telle méthode, parce que les combinaisons chimiques qui président à la formation des substances minérales sont soumises à des lois plus ou moins variables de leur nature, et qu'il en existe beaucoup que l'on peut ranger indifféremment dans plusieurs groupes. Il s'ensuit, selon nous, qu'il ne peut point y avoir de bonne classification minéralogique, et que dans le nombre assez considérable de celles qui ont été proposées par les minéralogistes les plus célèbres, il n'en est aucune qui soit à l'abri de la critique.

Cependant, chacune de ces classifications comprend des groupes plus ou moins bien caractérisés d'après les règles des méthodes artificielles; et l'on conçoit que cela doive être ainsi, car les *espèces* étant déterminées, il est toujours facile de les réunir en *genres*, ceux-ci en *ordres* ou *familles*, et les ordres en *classes*. Mais ici les genres ne peuvent être établis que par le rapprochement des espèces qui ont le plus d'analogie dans leur composition chimique, et l'on s'accorde généralement à les former de celles qui ont un principe commun, soit le principe minéralisable ou la base, soit le principe minéralisateur ou celui qui remplit les fonctions d'acide. Néanmoins, on conçoit que ces deux principes de classification doivent conduire à des résultats différents qui ont chacun leurs avantages et leurs inconvénients. Dans la méthode par les bases, méthode qui, à quelques différences près, a été suivie par Haüy et par M. Al. Brongniart, les principales substances, telles que les oxydes métalliques et les métaux, sont groupées ensemble; tandis que dans la seconde méthode, qui a été suivie par MM. Beudant et Berzélius, les groupes sont plus multipliés, et chaque oxyde métallique se représente dans différents groupes selon l'acide avec lequel il est combiné : ce qui peut paraître une difficulté pour celui qui étudie la minéralogie, mais ce qui, d'un autre côté, rend les dénominations des groupes plus conformes à la nomenclature chimique et conserve mieux les rapports naturels entre les espèces minérales et les formes cristallines. En effet, tous les carbonates, tous les silicates, tous les sulfates, etc., restent groupés ensemble et font mieux voir combien, dans la combinaison d'un même acide avec des substances différentes, la cristallisation qui en résulte offre d'analogie.

On doit facilement comprendre, d'après ce que nous venons de dire, que, dans chaque classification, les caractères généraux de chaque groupe doivent différer plus ou moins.

Werner divisait les minéraux simples en quatre classes, qui sont : 1° les terres et les pierres; 2° les matières salines (sapides et solubles); 3° les matières combustibles; 4° les métaux. Cette division, qu'avait déjà suivie Lehmann dans son *Art des mines*, est la plus simple et la plus naturelle. Dans la méthode de Werner, chaque sorte de terre, de sel, de combustible, de métal, donne son nom à un genre qui ne renferme que des minéraux ayant pour principe prédominant ou pour principe caractéristique celui dont le genre porte le nom, c'est-à-dire celui dont ils contiennent le plus ou qui paraît avoir le plus d'influence sur leurs caractères. Dans la classification des roches, Werner a pris pour base l'ancienneté relative des roches et des autres couches de la terre, ancienneté qui est déterminée par leur gisement et par certains caractères de cette composition.

La méthode qu'Haüy professait au Muséum d'histoire naturelle comprend quatre classes : la 1re renferme les acides

libres; la 2e, les métaux privés de l'éclat métallique et qu'il appelle pour cette raison *hétéropsides :* cette classe est suivie d'un appendice comprenant la silice comme ordre unique, subdivisé en un grand nombre d'espèces selon ses combinaisons avec diverses substances; la 3e classe est formée de métaux jouissant de l'éclat métallique et qu'il appelle *autopsides :* il la subdivise en trois ordres; la 4e est composée de substances combinées non métalliques : un appendice à cette classe renferme les substances phytogènes ou combustibles. Un appendice général aux quatre classes comprend les substances dont la composition n'était pas assez connue pour qu'Haüy ait pu leur assigner une place précise dans sa méthode. Enfin son Traité comprend aussi un tableau minéralogique des roches, divisé en classes, en ordres et en genres.

De ces deux méthodes de classification, la première avait pour base la composition des minéraux ; la seconde s'appuyait sur le mode de cristallisation. Plusieurs autres méthodes furent encore proposées : celles de Haussman, de Jameson et de Brochant de Villiers se rapprochaient en grande partie de celle de Werner, tandis que celles d'Hallan, de Thomson, de Phillips et d'Aikin, qui en diffèrent plus ou moins, sont fondées sur des considérations toutes chimiques. En 1815, M. Berzélius publia un nouveau système de classification établi sur la double considération des proportions fixes et de l'action de la pile voltaïque. Le même principe a servi de base aux méthodes de M. Beudant et de M. Brongniart que nous allons examiner.

Nous avons précédemment parlé du rôle important que joue l'électricité dans les combinaisons des corps : cette propriété a servi de base à la classification de M. Beudant. Si l'on soumet un corps à l'action de la pile voltaïque, il arrive généralement que ce corps se décompose; l'un des composants se porte au pôle positif et l'autre au pôle négatif. Si c'est un oxyde, c'est l'oxygène qui se porte au pôle positif; s'il est composé d'un acide et d'un oxyde, c'est l'acide qui s'y porte. Ainsi, que l'on mette une solution d'azotate de potasse dans un tube, et de l'eau pure dans un autre; que l'on établisse une communication entre ces deux tubes par une mèche d'asbeste imbibée d'eau; que l'on fasse plonger le fil positif d'une pile en activité dans le premier tube et le fil négatif dans le second, on reconnaît, au bout de peu de temps, que celui qui renfermait le sel ne présente plus qu'une liqueur acide, et que celui qui renfermait l'eau pure offre une liqueur alcaline, c'est-à-dire que l'un contient l'acide azotique et l'autre la potasse. De cette expérience et de plusieurs autres semblables, on a été conduit à reconnaître que le composant qui se porte au pôle positif est par lui-même électro-négatif, et que celui qui se porte au pôle négatif est par lui-même électro-positif; d'où il résulte que l'on admet dans tous les composés minéralogiques un corps électro-négatif et un corps électro-positif. C'est ce qui explique pourquoi, ainsi que nous l'avons dit plus haut, tous les corps ne se combinent pas indifféremment entre eux. On voit, d'après cela, que la division des minéraux en acides et en bases, qu'on a établie depuis longtemps dans les corps oxygénés, correspond à la division en électro-négatifs et électro-positifs. C'est donc d'après cette grande division que M. Beudant fonde sa classification qui repose uniquement sur l'élément acide ou électro-négatif.

Il divise les substances minérales en classes, familles, genres, espèces et variétés. Les classes, au nombre de trois, portent les dénominations suivantes proposées par Ampère, savoir : 1° les *gazolytes*, substances renfermant, comme principe électro-négatif, des corps gazeux, liquides ou solides susceptibles de former des combinaisons gazeuses permanentes avec l'oxygène, avec l'hydrogène, ou avec le fluore; 2° les *leucolytes*, substances renfermant, comme principe électro-négatif, des corps solides qui ne donnent généralement que des solutions blanches avec les acides, et ne sont point susceptibles de former des gaz permanents; 3° les *chroïcolytes*, substances renfermant, comme principe électro-négatif, des corps solides susceptibles de former des sels ou des solutions colorées, et ne se réduisant jamais en gaz permanent.

M. Al. Brongniart, dans sa nouvelle classification, s'est soustrait à la prétendue exigence de prendre un seul principe pour classer les corps qui constituent le règne minéral. Il a été frappé des avantages qu'il y avait à adopter, pour la classification des pierres et des alcalis, un principe différent de celui que semble exiger la classification des métaux. Il a cru plus convenable ou plus naturel de prendre l'acide ou l'élément négatif comme principe commun dans la classification des pierres et des sels alcalins, et la base ou l'élément positif pour le groupement en genres des métaux proprement dits. La classification par les bases, si peu naturelle pour les pierres, dit-il, est au contraire très naturelle pour les combinaisons dans lesquelles les métaux se présentent comme éléments fondamentaux.

Après avoir donné une idée des principes sur lesquels sont fondées les principales classifications minéralogiques, il nous reste à dire un mot des roches en général.

Ainsi que nous l'avons dit en parlant du règne minéral (*voy.*), toute substance qui se présente dans la nature en *dépôts*, en *masses*, ou en *couches*, d'une assez grande importance pour être considérée comme partie essentielle de l'écorce terrestre, constitue ce que l'on nomme une *roche*. Il y a deux grands groupes de roches : 1° les roches *simples* ou *homogènes*, c'est-à-dire formées d'une seule substance ; 2° les roches *composées* ou *hétérogènes*, c'est-à-dire formées de plusieurs substances minérales.

Dans le 1^er^ groupe se placent tous les métaux *autopsides* qui forment des amas assez puissants pour être considérés comme roches : tels sont le manganèse, le fer, le zinc, le cuivre et le plomb ; puis, parmi les métaux *hétéropsides*, le genre silice (qui comprend les sables, les grès, les jaspes, etc.), le genre sulfate (qui comprend le gypse, la barytine, etc.), le genre carbonate (comprenant la dolomie, le calcaire, etc.), le genre silicate (comprenant la serpentine, le feldspath, etc.), et, parmi les corps d'origine organique, les bitumes, les charbons fossiles.

Dans le 2^e^ groupe se placent : 1° le quartz mélangé avec différentes substances, ce qui forme les psammites, les poudingues, etc. ; 2° le calcaire également mélangé, ce qui constitue le calcaire bitumineux, le calcaire siliceux, etc. ; 3° les silicates plus ou moins mélangés : ainsi le mica et le quartz forment le micaschiste ; le mica et le feldspath, le gneiss ; le feldspath et le quartz, la pegmatite ; le feldspath, le quartz et le mica, le granite * ; le feldspath, le quartz et l'amphibole, la syénite ; les feldspaths de différentes espèces mélangés entre eux ou mêlés à d'autres substances produisent la leptynite, l'euryte, etc. Lorsqu'une espèce de feldspath forme une pâte qui enveloppe des cristaux d'une autre espèce de la même substance, elle donne le porphyre et le mélaphyre. Lorsque l'amphibole est mêlé à différentes substances, il en résulte le diorite et l'aphanite. Différents silicates d'alumine mélangés avec d'autres silicates forment les diverses espèces de schistes, les calschistes et l'argilolite. Lorsque cette dernière roche renferme des cristaux de feldspath, elle devient un argilophyre.

Tous les mélanges que nous venons de mentionner ont été produits par la voie chimique ou la voie ignée ; mais il s'en est fait aussi par voie mécanique ou d'a-

(*) Comme nous l'avons dit à l'article GRANIT, M. Al. Brongniart, à qui la géologie doit d'importants travaux, et qui, le premier, a compris la nécessité d'une bonne nomenclature des roches, a imaginé de distinguer par la terminaison en *ite* et en *phyre* deux modes de mélanges dans les roches hétérogènes. Ainsi, tout le monde connaît le granit et le porphyre. Le premier est le type du mélange complet de plusieurs substances, et le second, du mélange d'une ou de deux substances dans une pâte visible. En modifiant l'orthographe du premier, de manière à forcer de prononcer *granite*, il a formé une série de roches mélangées qui se terminent toutes de même, telles que *pegmatite*, *syénite*, *leptynite*, *euryte*, etc. Ces roches avaient déjà été nommées par Haüy, mais en y adjoignant le *granite*, il rend en quelque sorte leur parenté plus visible. Il en est de même pour le porphyre : les noms de *mélaphyre*, d'*argilophyre*, de *mimophyre* indiquent des roches qui offrent une pâte contenant un mélange de diverses substances. On comprend, d'après cette explication, la nécessité d'adopter pour le mot *granite* l'orthographe proposée par M. Brongniart et adoptée par tous ceux qui s'occupent de minéralogie et de géologie.

grégation. Ceux-ci ne comprennent même que des silicates. Ce sont principalement une roche appelée *anagénite*, à ciment schisteux enveloppant des fragments arrondis de granit, de porphyre et d'autres roches, une autre appelée *pséphite*, à pâte argiloïde enveloppant des fragments de schiste, enfin une autre nommée *mimophyre*, roche à ciment argiloïde réunissant des grains arrondis et très distincts de feldspath.

Un de nos collaborateurs a déjà esquissé l'histoire de la minéralogie au mot HISTOIRE NATURELLE (*voy.* T. XIV, p. 76, 77, 79). Nous avons vu combien les connaissances des anciens étaient bornées sur cette matière. Il n'y a guère qu'un siècle qu'on s'occupe de l'étude des minéraux d'une manière particulière; jusqu'alors la minéralogie suivait les pas de la chimie (*voy.*), dont elle semblait dépendre. Il faut arriver à Linné (*voy.*) pour trouver la première distribution méthodique des minéraux : sa classification est basée en partie sur des propriétés chimiques, en partie sur des caractères extérieurs. Les pierres sont rangées, dans son système, comme dans ceux de Bromel et de Henckel, d'après leur manière de se comporter au feu, seule considération chimique employée alors avec la dissolution dans quelques acides ou l'effervescence : d'où les pierres sont divisées en *vitrifiables*, *calcaires* et *apyres* ou *infusibles*. Wallerius, autre savant suédois, employa le premier des caractères précis et déterminés pour l'établissement de son système minéral, sans négliger toutefois la considération de leur composition, autant que les connaissances chimiques le permettaient alors. La 1re éd. de son *Traité de minéralogie* parut en 1747. En 1758, Cronstedt ouvrit une nouvelle voie à la science en partant de cette idée, que les classes, les ordres, les genres et les espèces doivent être établis sur des considérations chimiques, et en particulier sur la composition des substances. Il emploie ensuite pour les décrire un système de caractères extérieurs, c'est-à-dire de propriétés faciles à observer et à reconnaître. Werner (*voy.*) perfectionna encore ce système (1774) en classant ces caractères dans un ordre méthodique, en les déterminant d'une manière précise et en fixant par des dénominations particulières le sens que l'on doit attacher à chacune de leurs modifications. On peut, en quelque sorte, le regarder comme le père de la minéralogie scientifique. Dans le même temps, divers essais étaient tentés, en France, par Valmont de Bomare, Sage, Daubenton (*voy.*), Romé de l'Isle, etc. Ce dernier, dans son *Essai de cristallographie* (1772), fit déjà usage de cette méthode qui a servi de base à la classification d'Haüy (*voy.*), dont le *Traité de minéralogie* parut en 1801. En fondant la cristallographie sur le calcul, ce savant fit, pour ainsi dire, de la minéralogie une science exacte. Une foule d'éléments parurent alors, et les progrès de la chimie firent avancer rapidement la connaissance des minéraux. En 1811-12, De Lamétherie publia ses *Leçons de minéralogie*, professées au Collége de France. En 1822, Haüy modifia complétement sa classification; nous avons fait connaître plus haut celle qu'il adopta en dernier lieu. Nous avons aussi indiqué la direction nouvelle qu'imprima le savant Berzélius à la science qui nous occupe. M. Beudant (*Traité élémentaire de minéralogie*, Paris, 1824; 2e éd., 1830, 2 vol. in-8°) et M. Brongniart ont suivi la même route, en faisant des découvertes nouvelles. On peut encore citer l'*Introduction à la géologie*, etc., de M. d'Omalius d'Halloy (Paris, 1833, in-8°). Le livre de M. Al. Brongniart est en ce moment sous presse; mais en attendant qu'il paraisse, nous indiquerons le manuel que nous avons publié en 1841 (*Nouveau Manuel complet de minéralogie, ou Tableau de toutes les substances minérales*, par J.-J.-N. Huot, Paris, in-18), d'après la classification de ce savant professeur, qui, étant le plus récent des ouvrages que nous venons d'indiquer, est beaucoup plus au niveau de la science, en ce sens qu'il contient la description de toutes les espèces nouvellement découvertes. J. H-T.

MINERVE, chez les Grecs *Athéné* et *Pallas*; assez souvent Homère joint les deux noms Παλλὰς Ἀθήνη. Un mythe profondément philosophique, et qui peut-être remonte jusqu'à Orphée, donne pour

première épouse à Jupiter *Métis*, la pensée active, la force intelligente. Ayant appris que de cette Océanide devait naître un fils qui le détrônerait, le dieu, pour prévenir ce malheur, imita le procédé de Saturne (*voy.*), et avala *Métis*. Elle était alors enceinte. Lorsque le terme de la gestation arriva, Jupiter éprouvant de violentes douleurs dans la tête, ordonna à Vulcain de lui fendre le crâne d'un coup de hache : il en sortit une belle guerrière, tout armée et brandissant sa lance. A son aspect, dit le vieil hymnographe, la terre s'ébranla à grand bruit, les mers furent émues, le soleil s'arrêta, l'Olympe tressaillit, et Jupiter éprouva une vive joie. Il venait d'enfanter Minerve, chaste fille de l'intelligence unie à la force; pensée du dieu suprême réalisée à l'extérieur pour le bien du monde, et pour la sécurité même de l'Olympe. Quand les géants attaqueront son père, elle combattra à ses côtés et ensevelira Encelade sous le poids de la Sicile. Égiès, monstre né de la terre, vomissait des flammes qui incendiaient les forêts de la Libye : Minerve le tua, et fit de sa dépouille écaillée la cuirasse impénétrable que les poëtes nomment égide (*voy.*). Ils donnent aussi ce nom au divin bouclier que la déesse reçut de Jupiter, et auquel elle attacha la tête de Méduse. On la voit constamment occupée à couvrir de cette arme protectrice les héros destructeurs des monstres et bienfaiteurs de l'humanité : elle soutient dans leurs pénibles travaux Hercule, Bellérophon, Persée, Achille et surtout Ulysse (*voy.* ces noms). Le navire Argo qui doit porter la civilisation au fond de la Colchide, le cheval de bois qui doit livrer Troie aux Grecs, sont construits sous l'inspiration de la sage et belliqueuse divinité. Patronne des arts mécaniques, elle règne aussi sur les beaux-arts, préside aux études, à l'éloquence, à la médecine. On lui attribue l'invention de la flûte; mais un jour qu'elle en jouait, ayant remarqué dans une fontaine ses traits défigurés, elle fut assez coquette pour jeter loin d'elle le fatal instrument, qui devint la cause de la mort cruelle du satyre Marsyas (*voy.*). Son industrie descendait quelquefois à des travaux plus modestes : elle tenait l'aiguille ou tournait le fuseau, et l'on sait ce qu'il en coûta à Arachné (*voy.*), pour avoir eu la prétention d'ourdir la toile mieux qu'elle. Plus d'un exemple nous montre qu'en dépit de sa sagesse, Minerve était femme. Non contente de s'être impitoyablement vengée de la Gorgone (*voy.*) Méduse, coupable, il est vrai, du crime impardonnable de l'égaler en beauté, elle s'abaissa à comparaître devant Pâris (*voy.*), avec Vénus et Junon, et fit payer cher aux Troyens le jugement du royal berger.

La sagesse, fille de l'intelligence suprême, est essentiellement pure : aussi la virginité de Minerve fut-elle inviolable. Jupiter, son père, voulut en vain en faire son épouse ; une autre légende substitue Neptune à Jupiter. Quel qu'ait été l'audacieux, la forte déesse le repoussa. Cependant, au dire de Cicéron, le plus ancien des Vulcains (*voy.*) aurait été son époux, et de leur union serait né celui des Apollons qui prit Athènes sous sa tutelle. La sévérité dorienne repoussait cette tradition. Elle admettait bien l'hymen mystique de la beauté savante et de la laideur industrieuse ; mais Pallas ne pouvait pas se donner au Vulcain, fils d'Uranus, comme Vénus se donnait à l'autre Vulcain, fils de Jupiter : elle ne permit point la consommation du mariage; et, dans ses efforts infructueux, le dieu vaincu laissa tomber à terre la semence d'où naquit cet être informe nommé Erichthonius (*voy.*). Quoi qu'il en soit, la statue de Minerve n'était pas déplacée dans le temple de Vulcain, où Pausanias déclare l'avoir vue. Comme Diane, avec laquelle elle a plus d'un rapport, la chaste déesse pousse un peu loin la sévérité : l'infortuné Tirésias (*voy.*), l'ayant surprise au bain, fut privé de la vue ; Méduse, violée dans son temple par Neptune, subit une horrible métamorphose; et le fils d'Oïlée, Ajax, fut foudroyé pour avoir outragé la prophétesse Cassandre (*voy.* ces noms) : ce fut Pallas elle-même qui lança sur lui le feu de Jupiter.

Au jour de la fondation d'Athènes (*voy.*), elle disputa à Neptune l'honneur de donner son nom à la nouvelle ville. A l'appui de sa prétention, Neptune

frappa de son trident la terre, qui s'ouvrit et enfanta le cheval de bataille. Minerve fit naître l'olivier, symbole de la paix. Les dieux jugèrent ce présent plus utile aux hommes que celui de Neptune, et la nouvelle patrie des arts porta le nom de la déesse *Athéné*.

Tous les peuples idolâtres ayant été naturellement conduits à revêtir des attributs divins l'union du courage et de la sagesse, plusieurs Minerves ont dû naître simultanément en différents pays. Cicéron et Ampélius en distinguent cinq. La 1re, selon eux, aurait été fille de Vulcain, mère d'Apollon et de Diane, et aurait donné son nom à Athènes. La 2e, fille de Nilus, est celle que les Égyptiens ont adorée sous le nom de *Neith*, et dont Platon parle au commencement du *Timée*. La 3e est la déesse de la guerre, née du Jupiter fils d'Uranus, ou plutôt de Saturne, comme le veut Clément d'Alexandrie. La 4e est fille du vrai Jupiter ou du soleil; on lui donne pour mère *Coryphé* (la tête). Les Arcadiens la nommaient *Coria*. On lui attribuait l'invention des quadriges. La 5e, fille de Pallas et de Titanide, tua son père, qui voulait attenter à sa virginité. On la représente avec des ailes aux talons. Une tradition des Libyens reconnaît encore une 6e Minerve, fille de Neptune et de la nymphe Tritonis, à laquelle on donnait des yeux glauques comme ceux de son père.

Le nom de Minerve, que les Latins ont donné à l'Athénê ou Pallas des Grecs, est dérivé, selon Festus, du vieux verbe *menervo*, qui signifiait *avertir*. C'est la déesse des souvenirs et des bons conseils (μνύω, *moneo*). Cicéron nomme une déesse *Moneta*, qui doit être la même que Minerve. Il dit ailleurs que le surnom de *Moneta* fut aussi donné à Junon. La déesse *Moneta*, vrai λόγος de Jupiter, a été confondue quelquefois avec Mnémosyne (*voy.*). En outre, Minerve, aussi bien que Junon, a été considérée comme une personnification de la lune : de là, les surnoms de *Menedea* et *Mendea*, où se trouvent les racines μὴν, *Mond*. Les Étrusques, qui appelaient *Camillus* leur soleil-Mercure, donnaient à leur Minerve-lune le nom de *Camilla*.

On sait que les Athéniens avaient consacré à leur déesse la grande fête des *Panathénées*. On l'honorait à Rome par des solennités, nommées *Quinquatries*, qui avaient lieu le 5e jour des ides de Mars.

L'art grec, qui varie à l'infini l'expression de l'idéal, donne à Minerve une beauté différente de celle de Junon, de Vénus et de Diane, comme la beauté d'Apollon diffère de celle de Mercure et de celle de Bacchus. Les formes majestueuses de la chaste déesse, ses traits sévères, où resplendit une haute pensée, ont je ne sais quoi de viril. Aussi le symbolisme antique a-t-il eu la hardiesse de faire Minerve hermaphrodite, en lui attribuant le phallus. On la représente ordinairement dans une attitude contemplative, baissant légèrement ses grands yeux d'où jaillit un feu verdâtre, armée de sa double égide, et portant un casque surmonté d'un coq belliqueux. Telle était sans doute la Minerve colossale de Phidias, statue d'or et d'ivoire, dont Périclès avait embelli le Parthénon. L. D-C-O.

MINES (métall., art mil.), MINEURS, INGÉNIEUR DES MINES, ÉCOLE DES MINES, *voy.* MINE.

MINEUR, *voy.* MINE, SAPEUR-MINEUR, MINORITÉ et MODE (mus.).

MINEURE (log.), *voy.* SYLLOGISME et CONSÉQUENCE.

MINEURS (FRÈRES), *voy.* FRANCISCAINS et CORDELIERS.

MINEURS (ORDRES), *voy.* ORDRES SACRÉS.

MINGRÉLIE, province russe transcaucasienne (en Asie) qui correspond à une grande partie de l'ancienne Colchide et qui est un des démembrements de la Géorgie (*voy.* ces mots). Longue d'environ 20 lieues de l'E. à l'O., et large d'environ 15 lieues, elle a pour bornes, en y comprenant le Souaneth, au N. le Caucase qui la sépare du pays des Ossètes, au N.-O. l'Avkhasie ou la Grande-Abazie, à l'O. la mer Noire, au S. le Gouria, et à l'E. l'Imirétie (*voy.* ces noms), dont elle est séparée en grande partie par le Tskhenis-Tskalé. Elle est divisée en deux provinces, la *Mingrélie propre* ou *Odichi* et le *Letchgoum*. Ce pays est entrecoupé par des ramifications du Caucase,

excepté vers le sud où le sol offre quelques plaines, surtout vers le Rioni (Phase), la principale rivière de la province. Plusieurs autres cours d'eau qu'elle reçoit, entre autres l'Ingour au nord et le Khopi dans l'intérieur, arrosent la Mingrélie. Comme les pluies y sont fréquentes, et les parties basses marécageuses et presque désertes, l'air y est fiévreux en été; mais le sol y est assez fertile, excepté sur le bord de la mer où il est léger et peu propre à la culture. Les montagnes sont couvertes de forêts d'aunes, de frênes et d'énormes tilleuls. Les vallons produisent abondamment d'excellents fruits et plusieurs sortes de grains, surtout du millet. La Mingrélie donne aussi beaucoup de miel, de cire, de soie, de cuirs et de bon vin. On y fabrique quelques étoffes de peu de valeur.

Sa population est évaluée à environ 14,000 familles* géorgiennes, arméniennes, juives et tatares, dispersées dans des bourgs et des villages, dont le plus considérable est Anaklia, à une lieue de la mer et à 15 du Rioni. Les habitants sont divisés en trois classes qui ne se mêlent point : les *tchinandes*, princes; les *sakkours*, nobles; et les *monialis*, non nobles**. Ceux-ci cultivent la terre; les autres ne s'occupent que de la chasse et du commerce. Les Mingréliens suivent la religion grecque mêlée de superstitions. Ils sont généralement beaux et bien faits, surtout les femmes; mais ivrognes, paresseux, et d'une moralité équivoque. Ils se donnent eux-mêmes le nom de *Kadzaria* (de *kadzaro*, bouc), et aussi celui d'*Odichi*. On attribue la dépopulation de leur pays aux fréquentes invasions des Turcs, mais plus encore à la paresse, à la misère des habitants, qui, pour se procurer des vivres et des vêtements, vendaient leurs filles et même leurs enfants mâles. Cet infâme commerce enlevait tous les ans 12,000 individus à la Mingrélie.

La langue qu'on parle dans la Mingrélie et le Gouria, qui forment la seconde branche de la nation géorgienne, est moins pure que l'idiome en usage dans les autres parties de la Géorgie composant la première branche. Mais les Souanes et les Lazes qui constituent la troisième et la quatrième branche, ont leurs idiomes particuliers, dont le premier est inintelligible pour les Mingréliens, et le second se rapproche de leur dialecte.

La Mingrélie fit longtemps partie du royaume de Géorgie; elle dépendit ensuite du royaume d'Iméreth, jusqu'à ce qu'elle en fut séparée, dans le xv^e^ siècle, soit par la révolte de son *dadian* ou gouverneur, soit par un partage entre les fils d'un roi d'Iméreth; mais l'histoire des souverains de la Mingrélie, qui continuèrent à porter le titre de dadian, est fort peu connue. Parmi eux, on cite surtout Levan, prince généreux, vaillant, spirituel et heureux dans toutes ses entreprises. Mais ayant séduit la femme du prince Georges, son oncle, il eut à lutter contre lui et le vainquit, et il soutint avec succès une longue guerre contre son beau-père, le prince des Avkhazes. Après sa mort, arrivée en 1657, Alexandre, roi d'Iméreth, envahit la Mingrélie, s'empara du trésor royal et donna le gouvernement du pays à l'un de ses parents. Cependant la veuve de Levan parvint à faire reconnaître pour dadian le prince Vamik ou Vomeky qu'elle avait eu de son premier mariage, et dont nous avons parlé à l'article IMIRÉTIE. Nous ajouterons seulement que la veuve d'Alexandre, pour se venger du dadian, appela le vice-roi de Géorgie, Vakhtang IV ou Chah-Nawas, dont elle était parente, et lui promit le trône d'Iméreth s'il voulait la délivrer de Vamik. Chah-Nawas entra dans la Mingrélie, en 1663, la livra au pillage, y établit pour dadian Chaman-Dowlé, neveu de Levan. Il fut vaincu et fait prisonnier, en 1664, par Bagrath, roi d'Iméreth, qui lui enleva sa femme, le força d'épouser sa sœur ou sa concubine, fit la paix avec lui et le renvoya dans ses états; mais le dadian irrité réclama le secours des Turcs, dont il s'était rendu tributaire. Le pacha d'Akhaltsikhé fit une invasion en Iméreth et s'empara de Bagrath. Cependant celui-ci, bientôt après rétabli sur son trône, recommença la guerre avec Chaman-Dowlé. Il entra,

(*) D'après la *Description* russe officielle *de la Transcaucasie*, on compte 61,600 individus mâles, sur une superficie de 5,320 verstes carrées. S.

(**) *Voir* Klaproth, *Tableau du Caucase*, p. 131.

en 1672, dans la Mingrélie, et y établit pour dadian un petit-fils de Levan, que sa mère avait emmené dans le Gouria, pour le soustraire à la fureur de Vamik et de sa cruelle mère. Chaman-Dowlé renfermé dans une forteresse, appela les Souanes qui, au lieu de le secourir, dévastèrent la Mingrélie, que les Turcs achevèrent de ruiner pour se venger d'avoir échoué, faute d'artillerie de siége, devant la place que défendait le dadian déposé. Après leur départ, les troubles recommencèrent, et le pays se trouva divisé en deux factions qui prirent les armes pour chacun des deux princes. Le nouveau dadian se voyant abandonné par les nobles qui lui avaient prêté serment et qui étaient effrayés par les menaces de son rival, se retira avec son oncle, le prince de Gouria. Chaman-Dowlé * se joignit alors au roi d'Iméreth pour lui faire la guerre, ils traversèrent le Phase et dévastèrent ses états.

L'histoire de la Mingrélie offre ici une immense lacune, et on a lieu de s'en consoler. Sur la fin du siècle dernier, le prince de Mingrélie était vassal de David, roi d'Iméreth, bien que ses états eussent plus d'étendue. En 1803, le dadian Georges se rendit vassal de la Russie, qui lui laissa, ainsi qu'à ses descendants, la jouissance de tous ses droits. Le dadian actuel s'appelle Levan; il reçoit le titre d'*altesse* et a le grade de lieutenant général dans les armées russes. Il réside à Zoubdidi; mais sa cour et son pays sont si pauvres qu'il erre souvent d'un bourg à l'autre pour y trouver des vivres. Les Russes ont établi sur la rive gauche et à l'embouchure du Khopi, le fort de Redout-Kaleh, dont le port est à peu près le seul qu'ils possèdent sur la côte orientale de la mer Noire. La Mingrélie est un des pays auxquels la Perse a renoncé par le traité de Gulistan (*voy.*), en 1813. X. et S.

MINIATURE. Ce mot, qui désigne une peinture de petite proportion, vient du minium (*voy.*) dont se servaient les premiers calligraphes pour orner de filets déliés les lettres initiales et les marges de leurs manuscrits. La miniature a cela de commun avec la détrempe, que ses couleurs sont les mêmes et se délaient également à l'eau de colle ou gommée. Elle s'exécute à la pointe du pinceau, par teintes pointillées et superposées pour les chairs, et à la gouache recouverte de hachures serrées et croisées pour les draperies et les accessoires; les clairs purs sont donnés par le fond de l'ivoire, du parchemin ou du papier, sur lequel on opère. Cette espèce de peinture ne se vernit pas; elle se couvre d'une glace qui a le double avantage d'adoucir ses couleurs et de la préserver des injures extérieures.

Si l'on voulait trouver l'origine de la miniature, il faudrait remonter aux premiers âges du monde. Les manuscrits trouvés dans les hypogées des Égyptiens, des Grecs, des Étrusques, des Romains, les livres sacrés de l'Inde, de la Perse, de la Chine, sont couverts de représentations symboliques, d'ornements peints ou tracés au roseau trempé d'encres colorées. Ovide et Pline font de claires allusions à l'usage où l'on était, de temps immémorial, d'employer des couleurs et des métaux pour orner les manuscrits (*voy.* COPISTES).

Après une longue enfance, cet art prit son essor comme celui de la peinture en grand, et, au XV^e^ siècle, il atteignit comme l'autre cette perfection qui commande aujourd'hui notre admiration. Ce qui distingue les plus anciennes miniatures, c'est une franchise, un éclat de teintes, un précieux d'exécution que sont loin d'offrir, au même degré, les ouvrages des siècles postérieurs; pour la finesse et la beauté des couleurs, pour le brillant des métaux et la solidité de leur application, elles n'ont point d'égales.

Plusieurs historiens de l'art ont avancé que de la comparaison des monuments des différents âges de la miniature qui sont arrivés jusqu'à nous, il résulte que les Français peuvent revendiquer la gloire d'avoir été les premiers à se distinguer dans cette espèce de peinture. La publication des *fac-simile des peintures et ornements des manuscrits français du*

(*) Le voyageur Chardin, qui donne tous ces détails sur les guerres intestines qui désolaient ce pays, nomme ce prince Levan; mais pour éviter la confusion des noms, nous lui avons conservé celui que lui donne la Chronique géorgienne et qui n'est qu'un surnom persan.

VIII^e *au* XVI^e *siècle*, commencé par M. A. de Bastard sous la protection du gouvernement, contribuera sans doute à éclaircir ce point historique. Il faut espérer que ce magnifique ouvrage, qui doit former 3 vol. in-4° de texte accompagnés d'une longue suite de planches gr. in-fol., ne restera pas inachevé.

Si les ouvrages des miniaturistes sont d'un ordre moins élevé que ceux des peintres en détrempe, à fresque et à l'huile, ils peuvent du moins, jusqu'à un certain point, nous aider, aussi bien que la mosaïque, à suivre sans lacune la succession traditionnelle de l'art. Depuis l'invention de Gutenberg, qui a porté un coup mortel au luxe des manuscrits, les miniaturistes ne se sont plus guère occupés que de portraits, et plusieurs, dans ce genre, ont acquis une grande célébrité, à commencer par Giulio Clovio, qui a laissé des portraits en miniature comparables aux beaux ouvrages à l'huile du Titien. Il n'entre pas dans le cadre de notre livre de donner la liste des peintres en miniature qui ont traité le portrait avec distinction; depuis Oderico da Gobbio, mort en 1330, jusqu'à M. Isabey (*voy.*), le doyen des miniaturistes vivants, chaque siècle, chaque pays, a possédé des talents vrais en ce genre de peinture. L. C. S.

MINIMES (du latin *minimus*, le moindre), ordre religieux institué par saint François de Paule (*voy.*). Outre les trois vœux monastiques de pauvreté, de chasteté et d'obéissance, les minimes en font un quatrième, celui d'un carême perpétuel: la viande, les œufs et toute espèce de laitage, leur sont également défendus. Leur habit consiste en un froc de laine noire; de même que les franciscains (*voy.*), ils portent une discipline suspendue à leur ceinture. L'esprit de leur institution est la retraite, la mortification et la prière. Ils appartiennent aux ordres mendiants. Les statuts de cet ordre ne furent approuvés qu'en 1474 par une bulle de Sixte IV. Alexandre VI, qui les confirma, en 1493, substitua au nom d'*ermites de saint François*, par lequel on désigna d'abord ces religieux, celui de minimes, qu'ils portèrent depuis, comme pour exprimer que, par leur humilité, ils devaient être les derniers d'entre les moines. On les appelait aussi *Paulini* ou *Paulani*, du nom de leur fondateur. L'ordre des minimes se répandit promptement en Europe: dans le XVIII^e siècle, il possédait 450 couvents, distribués en 31 provinces, dont 12 en Italie, 11 en France et en Flandre, 7 en Espagne, et 1 en Allemagne. Il y avait à Paris 3 couvents de minimes: ces religieux étaient désignés sous le nom de *bonshommes*, vraisemblablement parce qu'ils avaient été d'abord établis dans le monastère des religieux de Grandmont, que l'on appelait les *Bonshommes*. En Espagne, la dénomination de *Pères de la victoire*, que leur donnait le peuple, leur venait, dit-on, d'une victoire sur les Maures qui avait été prédite à Ferdinand V par François de Paule. Ferdinand IV, de Naples, leur rendit, en 1815, leur couvent primitif, construit en 1436, et berceau de leur ordre. EM. H-G.

MINIMUM, *voy.* MAXIMUM.

MININE (COSME), *voy.* POJARSKI (prince).

MINISTÈRE (*ministerium*). Ce mot, formé de *minister*, serviteur, intermédiaire, se prend dans différentes acceptions, dont la plus large est celle de charge, emploi, service. En politique, le mot de ministère désigne ou la fonction d'un ministre ayant un département, ou ce département même, ou le corps des ministres (*voy.* MINISTÈRES, INTÉRIEUR, FINANCES, COMMERCE, etc.) Il se dit aussi de l'hôtel affecté à l'habitation d'un ministre et du lieu où sont ses bureaux. Certains envoyés diplomatiques portent le titre de ministres résidents ou de ministres plénipotentiaires (*voy.* AGENTS DIPLOMATIQUES). On appelle *ministère des autels*, le sacerdoce, les fonctions de prêtre; dans ce sens, l'Église protestante se sert absolument du mot ministère, auquel on ajoute parfois *du saint Évangile*, *de la parole de Dieu*, et les pasteurs (*voy.*) reçoivent généralement le titre de *ministres du culte*. On fait néanmoins cette distinction que c'est la consécration qui fait le ministre, tandis que pour être pasteur il faut en outre la vocation, c'est-à-dire la nomination régulière à une cure. X.

MINISTÈRE PUBLIC, magistrature particulière établie près des tribunaux pour poursuivre la répression des délits et requérir l'application et l'exécution des lois.

L'institution du ministère public fut inconnue aux Romains, qui avaient admis tout particulier à poursuivre, même sans y avoir intérêt, la répression des crimes. D'après les lois des Francs, les délits ne donnaient lieu qu'à des compositions (*voy.*), c'est-à-dire à des dédommagements pécuniaires que le coupable devait à l'offensé ou à sa famille; de sorte que la poursuite n'intéressait que la partie plaignante, et n'était qu'une affaire civile. Plus tard, l'usage du combat judiciaire (*voy.*), devenu plus fréquent au commencement de la 3e race, vint encore retarder la création d'une magistrature chargée d'appeler la vengeance des lois sur tout ce qui peut troubler l'harmonie sociale; car, ainsi que le remarque Montesquieu, qui aurait voulu être la partie publique et se faire champion de tous contre tous? (*Esprit des lois*, liv. XVIII, chap. 36.)

Le véritable établissement de l'institution qui nous occupe date du commencement du XIVe siècle, époque où Philippe-le-Bel, par son ordonnance du mois de mars 1302, rendit le parlement sédentaire à Paris. On y voit dès lors un procureur général et des avocats généraux avec toutes les attributions dont ils étaient encore investis en 1789. « Par l'intermédiaire de cette magistrature, dit Henrion de Pansey, le roi voyait tout, entendait tout, était présent partout. Il surveillait l'exécution des lois, la conduite des juges, les actions des citoyens; il concourait à la confection des règlements de police et les faisait exécuter; enfin, il assistait aux délibérations de tous les corps et de toutes les corporations de l'état. La conservation des droits du domaine, des prérogatives de la couronne et de l'autorité royale, était surtout l'objet de l'infatigable sollicitude de ces magistrats. Enfin tout ce qui pouvait intéresser l'ordre public était dans les attributions de ce ministère. » (*De l'autorité judiciaire en France*, t. Ier, chap. 14.)

De nos jours, sous le gouvernement représentatif qui a fait rentrer le pouvoir judiciaire dans ses limites naturelles, le ministère public a perdu plusieurs de ses plus belles prérogatives; mais il reste encore investi d'un grand pouvoir.

A la tête du ministère public est placé le procureur général près la Cour de cassation, qui a sous sa surveillance et sa direction six avocats généraux, qu'il charge de celles de ses fonctions qu'il ne remplit pas lui-même. Il surveille les procureurs généraux près les Cours royales, qu'il peut poursuivre disciplinairement dans les cas prévus par les lois. Chaque Cour royale a un procureur général, des avocats généraux (dont le plus ancien a le titre de *premier* avocat général) et des *substituts*. Près de chaque tribunal de première instance est un *procureur du roi*, assisté de un ou plusieurs substituts. Le nombre des avocats généraux, des substituts du parquet et des substituts du procureur du roi, est déterminé par l'étendue du ressort et l'importance de la population. Il n'y a pas de ministère public près les tribunaux de commerce et les juges de paix statuant en matière civile.

Le ministère public figure dans les affaires civiles et dans les affaires criminelles; mais au civil, il n'agit en général que par voie de *réquisition*, tandis qu'au criminel, il agit par voie *d'action*.

Au civil, il agit par voie de réquisition, et son intervention est obligée dans les causes dont la communication est prescrite par l'art. 83 du Code de procédure civile. Ces causes sont : 1° celles qui concernent l'ordre public, l'état, le domaine, les communes, les établissements publics, les dons et legs au profit des pauvres; 2° celles qui concernent l'état des personnes et les tutelles; 3° les déclinatoires sur incompétence; 4° les règlements de juges, les récusations et renvois pour parenté et alliance; 5° les prises à partie; 6° les causes des femmes non autorisées par leurs maris, ou même autorisées, lorsqu'il s'agit de leur dot et qu'elles sont mariées sous le régime dotal, les causes des mineurs, et généralement toutes celles où l'une des parties est défendue par un curateur; 7° les causes concernant ou intéressant les personnes présumées absentes. Le ministère public

peut en outre prendre communication de toutes les autres causes dans lesquelles il croit nécessaire d'intervenir; le tribunal peut même ordonner cette communication. Mais ces règles ne concernent que les tribunaux ordinaires, les seuls dont nous nous occupions ici. A la Cour de cassation, toutes les affaires, de quelque nature qu'elles soient, doivent être communiquées au ministère public.

En matière civile, le ministère public ne peut agir par voie d'action que dans les cas déterminés par la loi. C'est ainsi, par exemple, qu'il doit faire interdire celui qui est furieux (Cod. civ., art. 491). Hors de ces cas, il ne peut ni intenter une action, ni interjeter appel, ni recourir en cassation. En conséquence de ce principe, la Cour suprême a décidé, par arrêts des 1^er^ août 1820 et 5 juillet 1824, que le procureur général était non-recevable à appeler de deux jugements dont l'un avait annulé un mariage valable, et l'autre ordonné à l'officier de l'état civil de prononcer un divorce contre le texte formel de la loi d'abrogation du 8 mai 1816.

Au criminel, le ministère public recherche et poursuit toutes les infractions à la loi pénale. Le soin d'en constater les circonstances, d'en recueillir les preuves et d'en arrêter les auteurs, est attribué à des fonctionnaires connus sous la dénomination d'officiers de police judiciaire, qui sont : les juges de paix, les maires, et à leur défaut les adjoints, les commissaires de police, les officiers de gendarmerie, les gardes champêtres, les gardes forestiers, enfin les préfets dans certaines circonstances. L'action publique est exercée, savoir : par le procureur général ou par l'un de ses substituts, devant les tribunaux correctionnels, les Cours royales et les Cours d'assises; par les commissaires de police, les maires ou les adjoints de maire, devant les tribunaux de simple police.

Comme on le voit, au criminel, le ministère public est *partie principale*, tandis qu'au civil, excepté dans un petit nombre de cas, il n'est que *partie jointe*, et se borne, après que les parties ont été entendues, à donner des conclusions, c'est-à-dire à exprimer une opinion qu'il motive comme il le juge convenable. Le ministère public peut être récusé lorsqu'il agit comme partie jointe; il n'est point récusable quand il est partie principale.

L'officier du ministère public, organe du pouvoir exécutif, doit obéir aux ordres de ses supérieurs hiérarchiques; mais il peut concilier ce qu'il doit à l'action du gouvernement avec ce que lui prescrit sa conscience, et il lui est toujours loisible de déclarer à l'audience qu'il s'en rapporte à la prudence des juges, et même qu'il se désiste de ses poursuites; mais le tribunal n'en conserve pas moins le droit de procéder au jugement.

On peut consulter sur cette matière *Le ministère public en France*, par MM. Ortolan et Ledeau, 2 vol. in-8°, 1830-31. E. R.

MINISTÈRES, MINISTRES. On appelle *ministres* les fonctionnaires qui, sous l'autorité du chef de l'état, sont chargés d'assurer l'action du gouvernement; et *ministère* l'ensemble des attributions de chaque ministre. On emploie aussi le mot *ministère* pour désigner la réunion des ministres et individualiser en quelque sorte cette portion du gouvernement.

Il serait superflu de vouloir démontrer quelle est aujourd'hui, dans les divers états du monde, l'importance des fonctions ministérielles*. Dans nos monarchies constitutionnelles, elles sont le poste le plus élevé auquel la faveur populaire puisse porter un citoyen. Mais, quelle que soit la forme du gouvernement, il y a loin des ministres actuels aux officiers de la maison du prince, qui, jadis, sous le nom de *notaire*, de *référendaire*, d'*apocrisiaire* et de *chancelier*, furent chargés de contresigner les actes du souverain pour leur donner un caractère authentique, et de les transmettre aux autorités inférieures. Les maires du palais (*voy.*), qu'on désigne parfois comme les prédécesseurs de nos ministres, paraissent plutôt avoir été des représentants des seigneurs, placés près du prince pour

(*) Nous expliquons divers titres ministériels, soit anciens, soit encore en usage dans les pays étrangers, aux mots DOMESTIQUE (*grand*), LOGOTHÈTE, DEFTERDAR, KAÏMAKAM, VISIR (*grand*), DATERIE, CAMERLINGUE, etc., etc. S.

limiter son autorité et l'observer s'il était possible. Après la suppression des maires du palais, le rôle du chancelier (*voy.*) s'agrandit. Le caractère religieux dont il était le plus souvent revêtu, et son instruction, lui donnaient une influence naturelle près du souverain, auquel son assistance devint plus nécessaire à mesure que l'action du gouvernement se régularisa et s'étendit. Aussi, lorsque l'administration de la justice sortit des mains du monarque pour former une administration distincte et séparée, le chancelier s'en trouva presque nécessairement le chef. Cette éminente position et la familiarité dans laquelle il vivait avec le prince, lui créèrent une situation politique qui éveilla la jalousie des États-Généraux * et qui fit rendre la charge élective en parlement **. Avec le développement des services publics, d'autres auxiliaires devinrent utiles au roi. C'est ainsi que s'établirent, d'une part, le *surintendant des finances* (*voy.*), et de l'autre le *connétable* (*voy.*), lequel, non-seulement fut chargé de commandements partiels, mais encore eut plusieurs fois la direction de l'armée et même celle des affaires étrangères. A vrai dire, cependant, l'origine des ministres, tels que nous les concevons aujourd'hui, date du règlement fait par Louis XIII, le 11 mars 1626, lequel créa, indépendamment du chancelier et du *contrôleur général* des finances, les quatre ministères de la maison du roi, des affaires étrangères, de la guerre et de la marine, qui se trouvaient réduits à trois quand Louis XIV mourut.

A cette époque, l'organisation des ministères éprouva un changement considérable, dont l'idée avait été conçue sous le grand roi, et qu'il avait traitée de chimérique lorsqu'elle lui avait été révélée ***.

En 1715, les ministres furent remplacés par 7 conseils, savoir : conseils de conscience, de guerre, de finances, de marine, des affaires étrangères, des affaires du dedans et du commerce, composés de 70 personnes choisies parmi les grands seigneurs qui avaient aidé le régent à faire annuler le testament de Louis XIV. Cet établissement aristocratique fut de courte durée. La noblesse l'avait imaginé en haine des gens de robe et d'épée, à qui, selon elle, Louis XIV avait prostitué les emplois du gouvernement : aussi la magistrature voyait-elle les conseils avec ombrage. Le parlement de Paris signala leurs vices et demanda leur suppression dans ses remontrances du 26 janvier 1718 et dans ses représentations du 7 février. Le régent hésita d'abord ; mais Dubois, appuyé par l'Anglais Stanhope, triompha de ces résistances : les conseils furent congédiés, le 24 septembre 1718, et remplacés par 5 ministres, au nombre desquels se trouva Dubois.

A la révolution de 1789, il y avait en France, outre un premier ministre et un contrôleur général, quatre *secrétaires d'état*. Leur pouvoir ne s'étendait pas à la généralité du royaume; pour certains services publics, ils se partageaient entre eux les provinces. Ainsi, pour ne citer qu'un exemple, le ministre de la maison du roi avait dans son département une portion des parlements. L'Assemblée constituante régla l'organisation du ministère par la loi des 27 avril-25 mai 1791. Après avoir posé le principe qu'au roi seul appartiennent le choix et la révocation de ses ministres, cette loi disposait qu'il devait être statué par le pouvoir législatif sur le nombre, la division et la démarcation des départements ministériels. En conséquence, elle porta à six le nombre des ministres, régla les attributions de chacun d'eux d'après l'analogie des services, et voulut que leur autorité s'étendît à tout le royaume pour les objets compris dans leurs attributions. Les six ministres reçurent le nom de ministres *de la justice, de l'intérieur, des contributions et revenus publics*, *de la guerre*, *de la marine*, et *des affaires étrangères*.

(*) Dans les États-Généraux tenus, à Paris, pendant la captivité du roi Jean, il fut fait remontrance « que quiconque serait chancelier de France il ne se mêlerait que du fait de sa chancellerie, de voir et corriger ses lettres et du fait de justice tant seulement. » Ces remontrances furent converties en ordonnance, le 3 mars de la même année, par le lieutenant général du royaume.

(**) Louis XI abolit l'élection.

(***) On raconte qu'un projet semblable se trouva dans la cassette du duc de Bourgogne, et que Louis XIV, l'ayant lu devant le duc d'Antin, s'écria : « Ces gens-là ne connaissent guère les Français, ni la manière de les gouverner. »

Le trésor public formait une administration à part, confiée à six commissaires indépendants des ministres et du roi lui-même, mais soumis à la surveillance de l'assemblée nationale et aux ordres de son comité des finances. La comptabilité générale et la liquidation de la dette publique formaient deux bureaux qui relevaient aussi de l'assemblée nationale. Les ministres ne pouvaient être pris parmi les membres de cette assemblée : on craignait qu'ils n'y exerçassent une influence illégitime; d'ailleurs, le cumul du mandat législatif et des fonctions ministérielles paraissait contraire au principe constitutionnel de la séparation des pouvoirs. Mirabeau essaya vainement de faire rapporter cette disposition, en s'autorisant de l'exemple de la constitution anglaise : on l'accusa formellement de n'être guidé dans cette lutte que par son ambition. Des défiances d'un autre genre firent statuer qu'il n'y aurait point de premier ministre. Les ministres réunis formaient, sous la présidence du roi, un conseil d'état dans le sein duquel devaient être délibérés certains actes déterminés. Les ordres du roi et les délibérations du conseil ne pouvaient être exécutés s'ils n'étaient contresignés par les ministres, qui devenaient, en général, responsables par le contre-seing. La responsabilité s'appliquait aux délits commis par les ministres contre la sûreté nationale et la constitution du royaume, aux attentats à la liberté et à la propriété individuelle, aux emplois de fonds publics sans un décret du corps législatif et aux dispositions de deniers publics qu'ils auraient faites ou autorisées. L'action civile en dommages-intérêts ne pouvait être que l'accessoire de l'action criminelle, laquelle ne pouvait se suivre qu'en vertu d'un décret du corps législatif, prononçant qu'il y avait lieu à accusation. L'action criminelle contre les ministres hors de place se prescrivait par 2 et 3 ans, excepté pour ordre arbitraire contre la liberté individuelle, auquel cas l'action n'était pas sujette à prescription.

Le 10 août 1792, après la suspension du roi Louis XVI, la législature s'attribua le droit d'élire les ministres. Le 29 septembre, ils furent érigés en conseil exécutif provisoire; mais le 1er avril 1794 (12 germ. an II), leur remplacement par 12 commissions exécutives fut décrété. Les membres de la commission, au nombre de 22 titulaires et de 11 adjoints, furent nommés par la Convention sur la présentation du Comité de salut public, auquel ils furent subordonnés. Ce système, qui avait le double but de soumettre l'action exécutive du gouvernement au Comité de salut public et de satisfaire le plus grand nombre possible d'ambitions, fut renversé par la constitution du 5 fructidor an III (22 août 1795). Les ministres furent rétablis; le corps législatif conserva le droit de déterminer leurs attributions et leur nombre dans les limites de 6 à 8; la nomination et la révocation appartenaient au Directoire exécutif; les membres du corps législatif ne pouvaient être ministres pendant la durée de leurs fonctions et même pendant la première année qui en suivait l'expiration. En conséquence de cette constitution, l'organisation du ministère fut réglée par la loi du 10 vendémiaire an IV (2 oct. 1795), d'après les bases et presque dans les termes de la loi des 27 avril-25 mai 1791.

La constitution du 22 frimaire an VIII laissa au pouvoir exécutif le droit de déterminer le nombre et les attributions des ministres qui devaient être choisis sur la *liste nationale*, c'est-à-dire sur une liste d'éligibilité aux fonctions publiques nationales, dressée dans les colléges électoraux de département. La même constitution réglait la responsabilité des ministres. La connaissance des délits privés appartenait aux tribunaux ordinaires, après que le conseil d'état avait autorisé les poursuites; les délits de gouvernement devaient être jugés par une haute-cour, qui ne pouvait être saisie que par un décret du corps législatif, rendu sur la dénonciation du Tribunat. Les formes de la dénonciation et de la procédure furent modifiées dans un sens favorable aux ministres par le sénatus-consulte du 28 floréal an XII (18 mai 1804), qui établit le gouvernement impérial.

En vertu du pouvoir qui lui était conféré de créer le nombre de ministres qu'il jugerait convenable, le chef de l'état institua successivement : un ministère *du Trésor public* (5 vendém. an X), un mi-

nistère *pour le matériel de la guerre* (17 ventôse an X), un ministère *des cultes* (21 messidor an XII), un ministère *de la police générale* (21 messidor an XII) *, un ministère *des manufactures et du commerce* (22 juin 1811), ce qui porta à 11 le nombre des ministères.

Aucun de ces ministres n'était secrétaire d'état, c'est-à-dire n'avait le contre-seing des actes du gouvernement. Le 28 niv. anVIII, il avait été créé un secrétaire d'état, dont les attributions semblaient devoir se borner à la garde provisoire, puis à l'expédition officielle, après la sanction, des actes du pouvoir législatif, mais que Napoléon éleva aux fonctions de ministre et en quelque sorte de ministre intime. En effet, ce ministre (*voy.* MARET) était chargé de tout ce qui concernait le conseil d'état et les affaires du gouvernement non comprises dans les attributions des autres ministres. Il tenait la plume aux différents conseils politiques ou administratifs que l'empereur réunissait dans son cabinet en dehors des assemblées générales du conseil d'état. En outre, quand l'empereur était absent, il rassemblait les travaux des différents départements ministériels pour les lui expédier; puis il distribuait aux divers ministres les ordres du souverain.

A la Restauration, l'institution du ministre secrétaire d'état a été supprimée : on a pensé qu'elle n'était pas compatible avec le principe de la responsabilité ministérielle. Depuis lors, les ministres ont le contre-seing de tous les actes de l'autorité royale qui se rapportent aux services publics dépendant de leur ministère et dont ils sont constitutionnellement responsables. En Angleterre, tous les départements ministériels ne donnent pas droit au titre de secrétaire d'état; ce titre n'est pas attaché aux ministères d'institution récente (*voy.* T. XII, p. 789, la note). Les traditions ont chez nos voisins plus de puissance que les principes.

L'art. 13 des Chartes constitutionnelles de 1814 et de 1830 ayant donné au roi le droit de nommer à tous les emplois d'administration publique, on en a conclu que le roi peut instituer autant de ministres qu'il le croit utile, et répartir entre eux, selon son gré, les services publics dont la direction suprême lui appartient comme chef du pouvoir exécutif. Chacun sait qu'il a été fait de cette faculté un large usage, et qu'en voyant remanier fréquemment les départements ministériels selon les convenances des personnages politiques, on est allé jusqu'à contester à la couronne une semblable prérogative. A nos yeux, cette prérogative est certaine; de plus, nous la croyons utile pour la marche du gouvernement. Quant aux abus, les Chambres législatives ont le moyen de les réprimer et même de les prévenir; car, en définitive (et c'est là un des grands mérites du gouvernement représentatif), il n'y a pas une seule prérogative de la couronne dont l'exercice ne soit lié à celui des prérogatives constitutionnelles des Chambres.

Depuis 1814, les ministres peuvent être membres de la Chambre des pairs ou de la Chambre des députés. Ils ont, en outre, leur entrée dans l'une ou l'autre Chambre, et doivent être entendus quand ils le demandent : c'est la Charte elle-même qui le veut ainsi (Charte de 1814, art. 54; de 1830, art. 46). Cette disposition a été dictée par le souvenir des exclusions prononcées dans les lois ou les constitutions révolutionnaires que nous avons rappelées ci-dessus. En Angleterre, il est de principe que les ministres doivent être nécessairement membres du parlement; mais ils n'ont leur entrée que dans la Chambre dont ils font partie. Pour obéir à cette règle, on a vu, il y a quelques années, lord Althorp, appelé à la pairie par la mort de lord Spencer, son père, quitter le poste ministériel qui lui conférait la direction des débats dans la Chambre des communes. En France, la pratique du gouvernement représentatif a fait établir l'usage de prendre les ministres parmi les membres influents des deux Chambres. Les partisans éclairés des institutions libérales regrettent que des constitutions récentes, malgré le double exemple de l'Angleterre et de la France, aient renouvelé les exclusions adoptées chez nous à une époque d'inexpérience et d'effervescence politique, sous

(*) Un ministère de la police générale avait été créé le 12 nivôse an IV et supprimé le 28 fructidor an X.

prétexte de soustraire le corps législatif à l'influence corruptrice des ministres. La présence des chefs du gouvernement dans les assemblées législatives n'est-elle pas, au contraire, un gage de sincérité dans le gouvernement? Toujours présents, les ministres peuvent être interrogés sans cesse sur tous leurs actes, sur leurs intentions même; et, sous le coup des regards d'une grande assemblée, pressés par les interpellations de leurs adversaires, il est bien difficile qu'ils ne laissent pas échapper la vérité, qu'ils éluderaient aisément dans des réponses écrites, étudiées dans leur cabinet.

Les ministres sont responsables de tous les actes de la royauté (Chartes de 1814 et de 1830, art. 12); mais cette responsabilité est encore à organiser. La Charte de 1814, dans son art. 55, et celle de 1830, dans son art. 47, déclarent que la Chambre des députés a le droit d'accuser les ministres et de les traduire devant la Chambre des pairs, qui seule a celui de les juger. La Charte de 1814 ajoutait (art. 56) qu'ils ne peuvent être accusés que pour fait de trahison ou de concussion, et que des lois particulières spécifieraient cette nature de délits et en détermineraient la poursuite. Pour assurer l'exécution de cette dernière disposition, une proposition fut soumise à la Chambre des députés, le 26 août 1814, et prise par elle en considération; mais elle ne sortit point de son enceinte. A la suite des événements de 1830, lorsque les Chambres eurent à prononcer sur la conduite des derniers ministres de Charles X, elles pourvurent aux circonstances, en s'aidant des traditions du parlement anglais.

L'article 56 de l'ancienne Charte a été retranché de la Charte nouvelle; mais il a été disposé (art. 69) qu'une loi particulière pourvoirait, dans le plus court délai possible, à la responsabilité des ministres et des autres agents du pouvoir. Conformément à cette prescription, le gouvernement a soumis successivement aux deux Chambres plusieurs propositions, qui ont donné lieu à des discussions remarquables; mais la loi reste à faire. Un des points qui ont présenté le plus de difficulté est la question de savoir si l'on peut imposer aux ministres une responsabilité civile indépendante d'une action criminelle? Le pour et le contre ont été soutenus par des orateurs éminents. Le gouvernement paraît avoir ajourné la présentation d'un nouveau projet sur cette matière. Des publicistes pensent que cet ajournement est sans dangers. Voici comment ils raisonnent. L'article 47 de la Charte est rédigé en termes vagues qui permettent à la législature de saisir tous les actes des ministres qui lui sembleraient contraires à l'honneur ou à la prospérité du pays: l'accusation est donc pourvue d'armes suffisantes. D'un autre côté, les ministres n'ont guère à redouter que les Chambres législatives abusent envers eux de la latitude que peut offrir l'article de la Charte: en effet, ce n'est que pour les motifs les plus graves, dans des cas extrêmement rares, et pour ainsi dire sur la clameur publique, que les Chambres législatives se décident à mettre les ministres en jugement.

Nous avons indiqué déjà, au mot DROIT ADMINISTRATIF, quelles sont en France les attributions générales des ministres, les limites de leur pouvoir et les divers modes de recours dont leurs actes sont susceptibles. Nous ajouterons qu'il y a aujourd'hui neuf ministres, savoir :

1° *Le ministre de la justice*, qui a dans ses attributions les cours et tribunaux ordinaires de justice civile et criminelle, puis le conseil d'état, la grande-chancellerie de la Légion-d'Honneur, l'imprimerie royale et l'administration de tous les cultes reconnus par l'état. Il est aussi chargé de la garde des sceaux (*voy.*) du royaume, mais il n'a pas le titre de chancelier de France (*voy.*). Ce titre appartient au président de la Chambre des pairs. En Angleterre, il n'y a pas d'administration centrale pour la justice. En Prusse, le ministère de la justice est double : l'un des ministres est chargé de l'administration, l'autre s'occupe exclusivement de la préparation et de la direction des travaux de législation.

2° *Le ministre des affaires étrangères*, qui a dans ses attributions les agences diplomatiques de tous les degrés, et les agences consulaires.

3° *Le ministre de l'intérieur* (*voy.*),

dont nous avons déjà fait connaître les attributions.

4° *Le ministre de l'instruction publique* (*voy.*) qui remplit les fonctions de grand-maître de l'Université (*voy.*), et, à ce titre, est chargé de la direction suprême des établissements universitaires, mais dont l'autorité s'étend aussi sur certains établissements scientifiques, tels que l'Institut, les Académies et sociétés savantes, les bibliothèques nationales, le Collége royal de France, le Muséum d'histoire naturelle et les observatoires. Quelques-uns de ces établissements renferment des écoles spéciales.

5° *Le ministre de l'agriculture et du commerce*, qui est chargé de la distribution des encouragements accordés par l'état à l'agriculture et au commerce, de la surveillance de quelques établissements spéciaux, tels que les haras et dépôts d'étalons, les écoles vétérinaires, les écoles et le Conservatoire d'arts et métiers (*voy.* ces mots et la plupart des suiv.); ce ministère s'occupe principalement du commerce intérieur et de ce qui s'y rapporte, par exemple des foires et marchés, des poids et mesures, des sociétés commerciales, des bourses, des courtiers, des agents de change, moins ceux de la capitale, des chambres de commerce, des chambres consultatives des arts et manufactures. Il est chargé, quant au commerce extérieur, de la police sanitaire et de tout ce qui s'y rapporte, lazarets, intendances et commissions sanitaires, etc. Il concourt aux règlements de douanes avec le ministre des finances dans les attributions duquel cette branche des services publics est plus spécialement placée. Quoique le titre n'en fasse pas mention, ce cinquième ministère est chargé de la police des manufactures, sous le rapport de la salubrité et de la moralité publique : on peut dire qu'il est le ministère de l'industrie *.

6° *Le ministre des travaux publics*, qui, comme les trois précédents, est un démembrement de l'ancien ministère de l'intérieur, et qui représente l'ancienne direction générale des ponts et chaussées et des mines, agrandie de toutes les attributions que cette agence doit aux développements de la civilisation et de l'industrie, et aussi à l'impulsion d'un monarque à qui les arts de la paix sont particulièrement chers. Ce ministre est chargé de tout ce qui concerne les grandes routes et la police du roulage, les fleuves et rivières navigables, et la police de la navigation, les usines situées sur les cours d'eau navigables ou non navigables, les ports de commerce, les phares, les monuments publics, les dessèchements des marais, les mines et minières et les chemins de fer (*voy.* ces mots).

7° *Le ministre de la guerre*, qui réunit dans ses attributions tout ce qui concerne les diverses armes dont se compose l'armée de terre, envisagée sous le rapport militaire et économique, les établissements et bâtiments militaires, tels que les places fortes, les arsenaux, le dépôt général de la guerre et les ingénieurs géographes qui y sont attachés, les tribunaux et les prisons militaires, les écoles spéciales, telles que l'École polytechnique et les diverses écoles d'application, la gendarmerie sous le rapport de la discipline, enfin tout ce qui concerne l'administration civile et militaire de l'Algérie. *Voy.* la plupart de ces mots.

8° *Le ministre de la marine*, dont les attributions embrassent les services de l'armée de mer sous le rapport du personnel et du matériel, les ports militaires et les travaux y relatifs, quelques écoles spéciales, les tribunaux maritimes, le dépôt de la marine et les ingénieurs hydrographes. Ce ministère est aussi chargé de la surveillance des bagnes, et enfin de l'administration de tous nos établissements coloniaux (*voy.* MARINE, BAGNES, COLONIES, etc.). Des publicistes ont proposé de réunir cette dernière administration à celle de l'Algérie et de la Corse, pour en former un ministère spécial, à l'instar de ce qui existe en Angleterre, où il y a un ministre des colonies.

9° *Le ministre des finances*, qui dirige et surveille l'assiette et la perception de toutes les branches du revenu public (*voy.* IMPÔTS) et l'application des recettes aux dépenses des divers ministères. Pour suffire à cette tâche immense, ce ministère est partagé en dix grandes sections,

(*) Pour l'historique de ce ministère, *voy.* COMMERCE, T. VI, p. 416. S.

dont chacune pourrait en quelque sorte faire un petit ministère, et cependant il existe hors de son sein des institutions importantes qui y ressortissent: telles sont la Cour des comptes, l'administration des monnaies et médailles, l'administration des tabacs, la caisse d'amortissement, celle des dépôts et consignations. La concentration dans une seule main de ces vastes attributions a sans doute des avantages: elle assure l'unité dans l'administration de la fortune publique, et cette unité est peut-être plus précieuse en France que dans tout autre pays, puisque notre organisation politique et administrative repose sur le principe de la centralisation (*voy.*). Toutefois, des publicistes et des hommes d'état ont regretté que la direction suprême de tout ce qui concerne l'assiette des revenus publics, laquelle exige surtout des connaissances économiques, ne fût pas séparée, comme elle l'a été longtemps, de la direction du service de la trésorerie qui demande des études et des notions d'un autre genre qu'un seul homme possède rarement ensemble.

Quelques-uns de ces ministères ont des sous-secrétaires d'état; les autres ont des secrétaires généraux. Nous avons expliqué, au mot DROIT ADMINISTRATIF, les attributions de ces deux espèces de fonctionnaires. Nous persistons à regretter qu'on en fasse des personnages politiques, à l'imitation de l'Angleterre, dont l'organisation administrative diffère si essentiellement de la nôtre. Pour remédier aux inconvénients qui résultent de la mobilité des fonctionnaires supérieurs des ministères, on a multiplié dans l'intérieur de chacun d'eux des conseils d'administration, dont le travail prépare celui du conseil d'état.

A diverses époques, il a existé des ministres sans portefeuille, combinaison politique qui, entre autres inconvénients, a celui de ne pas donner à tous les membres du cabinet une position égale quant à la responsabilité. Du reste, il ne faut pas confondre cette institution avec celle des ministres d'état, dont le gouvernement de la Restauration emprunta l'idée au gouvernement impérial. Un traitement honorable était attaché à ce titre, qui n'entraînait guère, pour la personne qui en était revêtue, que l'obligation d'assister aux conseils de gouvernement où le roi jugeait convenable de les appeler. Des missions spéciales plus ou moins temporaires et en général gratuites, leur étaient aussi confiées. L'empereur avait accordé le titre de *ministre d'état* aux présidents des diverses sections du conseil d'état, voulant relever leur position, puis à de hauts fonctionnaires ordinairement sortis de l'activité et dont cette distinction récompensait les services. La Restauration la destina plus spécialement à d'anciens ministres. Cette retraite leur permettait de continuer à faire des matières de gouvernement l'objet de leurs méditations habituelles, et de rendre leur expérience utile encore à la chose publique dans l'âge du repos. Pour ceux qui ne considéraient leur activité que comme suspendue, ils avaient ainsi le moyen d'attendre, avec une patiente dignité, le jour où le mouvement de l'opinion et la confiance du prince les reporteraient au timon de l'état. Le moment n'est pas éloigné peut-être où notre démocratie reconnaîtra qu'il importe à son honneur, et même à sa sécurité, que les hommes qui ont quitté des professions lucratives ou des fonctions élevées pour le poste éphémère de ministre, ne soient pas exposés, dans leur retraite, par l'impatience de leur ambition ou des besoins de famille, à compromettre les secrets d'état dont ils sont dépositaires. J. B-R.

MINIUM. Un des oxydes de plomb (*voy.*), pulvérulent, rouge-jaunâtre, dont la composition à l'état de pureté est représentée, d'après M. Dumas, par 2 atomes de protoxyde et 1 atome de bioxyde. Le minium se rencontre dans la nature, mais fort rarement: tout celui qui est employé dans l'industrie est lui-même un produit de l'art. La consommation qui s'en fait en France est énorme, elle dépasse les ressources de toutes les mines de plomb que possède notre sol.

On convertit d'abord le plomb en protoxyde ou *massicot* (oxyde jaune), puis l'oxyde est réduit en poudre dans des moulins: la ténuité de la poudre est un des éléments du succès de l'opération. Le massicot ainsi divisé, on en remplit des cuvettes de tôle de 33 centimètres carrés

environ, de peu de profondeur, et pouvant contenir chacune une assez forte quantité de matière. Elles sont placées les unes sur les autres dans un fourneau à réverbère, dont on élève graduellement la température, en évitant toutefois de fondre l'oxyde; on ferme toutes les ouvertures du fourneau, et on laisse refroidir lentement. Le massicot absorbe l'oxygène et passe à l'état d'oxyde rouge ou de *minium*. Quelquefois le massicot n'a pas été suffisamment suroxydé par un seul feu, ou une première exposition à l'action de la chaleur : on est obligé alors de lui faire subir une seconde et même une troisième opération semblable, rarement plus. Le minium qui provient de ces différentes opérations est désigné sous le nom de *minium deux feux*, *minium trois feux*, etc., suivant le nombre de fois qu'il a été remis au four.

On connaît aussi dans les arts, sous le nom de *mine orange*, une préparation analogue au minium par sa composition, mais qui lui est préférée pour la fabrication des papiers de tenture de couleur aurore et jaune-orange. Connue d'abord en Angleterre, la mine orange est aujourd'hui un produit de nos manufactures; sa fabrication est, du reste, assez restreinte. Son prix est plus élevé que celui du minium, ce qu'il faut attribuer à la difficulté de sa préparation. La mine orange se prépare de la même manière que le minium, seulement le massicot est remplacé par le carbonate de plomb (*voy.* Céruse). Dans ce cas, la céruse perd son acide carbonique, l'oxygène est absorbé, et il se fait un nouveau composé ayant la même oxydation que le minium. On a cru que la supériorité de la mine orange tenait à ce qu'une petite portion de carbonate de plomb, à peu près 4 à 5 pour 100, échappait à la calcination.

Le minium ne possède ni odeur ni saveur; il est insoluble dans l'eau. Exposé à l'action d'une chaleur rouge, dans un creuset de platine, il abandonne de son oxygène et repasse à l'état de protoxyde. Soumis à la même température, dans un creuset de terre, il se combine à une certaine quantité de silice et d'alumine qui le constituent, et forme avec elles une matière vitreuse, transparente, jaunâtre, qui perce le creuset et s'écoule au dehors. Si l'on met le minium en contact avec de l'acide nitrique étendu de son poids d'eau, et qu'on porte peu à peu la liqueur à l'ébullition, elle prend une couleur puce; le minium est décomposé, l'acide dissout le protoxyde, et le bioxyde devient libre : c'est même ainsi que l'on obtient celui-ci.

Le minium est employé dans la peinture à l'huile, dans les fabriques de papier de tenture, de cristal, de flint-glass. Les fabricants de cristaux le préfèrent au massicot et à la litharge. Ils pensent que l'excès d'oxygène qu'il perd en passant à l'état de silicate, favorise la combustion de quelques substances organiques, végétales ou animales, que peuvent retenir l'alcali ou la matière siliceuse. Le minium sert également pour colorer la cire à cacheter. Il est usité en médecine pour préparer un emplâtre et des trochisques qui portent son nom. V. S.

MINNESINGER, chanteurs d'amour (de *minne*, amour, et *Singer*, aujourd'hui *Sænger*, chanteur), *voy.* Troubadour.

MINORITÉ (de *minor*, moindre), le plus petit nombre, par opposition à *majorité* (*voy.* ce mot). En droit parlementaire, on emploie ce mot pour désigner la partie la moins forte d'une assemblée délibérante qui combat l'opinion prépondérante (*voy.* Opposition).

Dans le droit civil, la minorité est l'état de celui qui est mineur (du latin *minor*, à sous-entendre *natu*), c'est-à-dire qui n'a pas encore atteint sa majorité, fixée, quant à l'exercice des actes de la vie civile, à vingt et un ans accomplis.

D'après la loi française, le mineur est soumis à la puissance paternelle, et ses biens personnels sont administrés par son père. Quand la mort, l'absence ou l'incapacité légale du père a fait cesser l'exercice de cette puissance, le mineur est placé sous l'autorité d'un tuteur. Enfin, si le mineur est émancipé, il devient capable d'un certain nombre d'actes, et il ne peut faire les autres qu'avec l'assistance d'un curateur.

Le Code civil ne fait, entre les diverses époques de la minorité, aucune des distinctions qui étaient admises par la loi romaine et par quelques coutumes. Au-

jourd'hui, tous les mineurs restent en tutelle jusqu'à vingt-un ans, s'ils n'ont été émancipés, et il n'existe plus d'autre différence entre eux, quant à la capacité de s'engager, que celle qui dérive de l'émancipation.

La loi déclare les mineurs incapables de contracter; mais cette incapacité, étant établie dans leur intérêt seul, ne peut être opposée que par eux ou leurs héritiers, et non par les personnes capables qui ont contracté avec eux. Des règles particulières doivent être observées pour les ventes, les partages, les transactions, etc., qui intéressent un mineur. A l'âge de seize ans, le mineur peut transmettre par testament, mais seulement jusqu'à concurrence de la moitié des biens dont le majeur a la libre disposition. Quand il a atteint l'âge auquel il lui est permis de se marier, il peut faire toutes les conventions dont le contrat de mariage est susceptible, pourvu qu'il soit assisté des personnes dont le consentement est nécessaire pour la validité de l'acte.

L'impossibilité où se trouvent les mineurs de veiller à leurs intérêts, entraine en leur faveur quelques priviléges : ainsi ils ne peuvent être contraints par corps; ils ont sur les biens de leur tuteur une hypothèque qui existe, indépendamment de toute inscription, du jour de l'acceptation de la tutelle; la prescription trentenaire et la prescription par dix et vingt ans ne courent pas contre les mineurs, même émancipés. *Voy.* Tutelle, Émancipation, Curatelle, etc. E. R.

MINORITES, *voy.* Franciscains.

MINORQUE, une des iles Baléares (*voy.*), à 10 lieues N.-E. de Majorque (*voy.*), et plus petite que celle-ci (de là leurs noms respectifs); elle a 12 lieues de longueur sur 4 de largeur, et 44,167 hab. Elle produit en abondance du blé, du vin, des oranges, des fruits, des bestiaux, d'excellents mulets, et a de riches pâturages. *Port-Mahon*, ainsi nommé du Carthaginois Magon, qui s'en rendit maître l'an 702 av. J.-C., en est le chef-lieu. Cette ville possède un bon port et un des plus beaux lazarets de l'Europe. On lui donne près de 20,000 hab. Z.

MINOS, le célèbre législateur des Crétois, et probablement leur premier roi (quoique ce nom semble être plutôt un collectif, et désigner plus d'un individu), était fils de Jupiter et d'Europe, et régnait environ 1300 ans av. J.-C. *Voy.* Crète et Juges de l'Enfer.

MINOT, Minoterie, *voy.* Farine, T. X, p. 516 et 517.

MINOTAURE, *voy.* Pasiphaé, Thésée, etc.

MINUCIUS FÉLIX (Marcus) naquit en Afrique, et exerça avec distinction à Rome la profession d'avocat, au commencement du IIIe siècle de notre ère; voilà tout ce que l'on sait sur sa vie. Élevé dans le paganisme, mais converti à la foi chrétienne par son ami Octavius, il voulut, dans la première ferveur de son zèle, défendre ses nouveaux frères contre les accusations des païens. A cet effet, il composa une apologie du christianisme sous la forme d'un dialogue où il introduit trois interlocuteurs : Octavius, son ami, un païen nommé Cécilius Natalis et lui-même. Mais dans cet ouvrage, qui porte le titre d'*Octavius*, il semble moins occupé à défendre la religion chrétienne, dont il comprenait imparfaitement les tendances spiritualistes, qu'à jeter du ridicule sur les fables du paganisme. Cependant si son *Octavius* n'est pas plus remarquable, quant au fond, que la plupart des autres apologies qui virent le jour à la même époque, il se distingue éminemment par l'énergique brièveté du style et l'élégance de la diction. Jusqu'en 1560, cet ouvrage fut attribué à Arnobe, et imprimé avec son traité *Adversus gentiles*, dont il formait le 8e livre dans l'édition de Rome (1542, in-fol.). Balduinus, le premier, en signala l'auteur véritable dans l'édition qu'il en donna à Heidelberg, en 1560. Il a été réimpr. plusieurs fois depuis par Cellarius (Halle, 1699); par Jean Davies (Cambr., 1707 et 1712; Glasg., 1750); par Gronovius (Leyde, 1709); par Rigault (Paris, 1744), et par Lindner (Langensalza, 1760; 2e éd., 1773). Minucius Félix a été traduit en français par Perrot d'Ablancourt (Paris, 1660, in-12), et par l'abbé de Gourcy, dans son Recueil des anciens apologistes du christianisme. E. H-G.

MINUTE, *voy.* Jour, Degré, etc.

MINUTOLI (Henri, baron Menu de) naquit à Genève, le 12 mai 1772, d'une famille de Savoie. Il entra de bonne heure au service de la Prusse, et, après avoir été blessé dans les campagnes du Rhin, pendant la révolution, il fut attaché au corps des Cadets à Berlin avec le grade de général-major. Ayant attiré l'attention du roi par son activité et ses connaissances, il fut choisi pour être précepteur du prince Charles. En 1820, il fut mis à la tête de l'expédition scientifique envoyée en Égypte par le gouvernement prussien, et composée de l'architecte Liman, des naturalistes Hemprich et Ehrenberg (*voy.*), de l'ingénieur Scholz, des officiers du génie Voltrini et Gruoc, et de quelques autres. Méhémet-Ali leur donna des lettres de protection et une escorte de 30 Bédouins. Mais la mauvaise foi des Arabes força le général Minutoli à retourner sur ses pas, après un séjour de sept semaines dans le désert de Bir-el-Kor. N'ayant pu arriver jusqu'aux ruines de Cyrène, comme elle en avait l'intention, l'expédition se rendit au Caire, visita Thèbes, et pénétra jusqu'à Assuan; après un voyage de deux ans, dans lequel il avait vu périr presque tous ses compagnons, le général rentra à Berlin, au mois d'août 1822. Une partie de ses collections se perdit dans un naufrage; l'autre arriva heureusement. Elle consistait en momies d'hommes et d'animaux, en divinités égyptiennes en granit, en scarabées, et en un nombre considérable de rouleaux de papyrus. Le roi l'acheta au prix de 22,000 thalers, et la plaça dans le Musée égyptien. Le général Minutoli fut nommé membre de l'Académie des sciences de Berlin, et lorsqu'il se retira du service, il obtint le titre de lieutenant général. Depuis, il fixa son séjour à Lausanne. Les résultats de son voyage ont été publiés, d'après ses papiers, avec des notes et des additions, par le docteur Tœlken, sous le titre de *Voyage au temple de Jupiter-Ammon et dans la Haute-Égypte* (Berlin, 1824, in-4°, avec grav.; 2e édit. augmentée, 1827); Mme de Minutoli, qui avait accompagné son mari dans une partie de son voyage, a écrit, en langue française, ses *Souvenirs d'Égypte*, qui ont été revus par M. Raoul-Rochette (Paris, 1826, 2 vol. in-18). *C. L.*

MINYENS. Minyas, roi de Béotie, eut pour fils Orchomenos qui fonda Orchomène (*environ 1450 ans av. J.-C.*). Les habitants de cette ville, pour se distinguer des Orchoméniens d'Arcadie et pour honorer la mémoire de Minyas, s'appelèrent Minyens. Une colonie de ces Orchoméniens de Béotie passa en Thessalie, et s'établit à Iolchos: de là, les habitants de cette cité maritime, et les Argonautes qui s'y recrutèrent, prirent le même nom comme témoignage de leur origine. Au retour de leur expédition, les Argonautes restèrent deux ans à Lemnos (*voy.*), y épousèrent les Lemniennes, meurtrières de leurs maris, et en eurent des enfants auxquels ils laissèrent le nom de Minyens qu'ils avaient glorifié et la possession de l'île. Ils en demeurèrent les maîtres jusqu'à l'arrivée des Pélasges (*voy.*) qui les en chassèrent (*1160 av. J.-C.*). Expulsés de Lemnos, ces Minyens vinrent s'établir dans Amycles, en Laconie, où les Lacédémoniens, se rappelant que les Dioscures (*voy.*) avaient été du nombre des Argonautes, leur offrirent une hospitalité généreuse et les admirent aux droits de cité. Ces nouveaux citoyens se marièrent avec des femmes de Sparte, et, se croyant par là les égaux de leurs hôtes, ils aspirèrent au gouvernement des affaires. Les Lacédémoniens les ayant condamnés à mort et mis en prison, leurs femmes pénétrèrent auprès d'eux pendant la nuit et leur donnèrent leurs vêtements. Ainsi déguisés, les Minyens se réfugièrent sur le mont Taygète (Hérodote, IV, 146), d'où ils passèrent, sous la conduite de Théras, à Théra, aujourd'hui Santorin (*voy.*), et de là, sous la conduite de Battus, en Libye (*voy.*), où ils fondèrent Cyrène que Pindare (Pyth. IV et V) appelle la ville au trône d'or et le jardin d'Aphrodite. — *Voir* O. Müller, *Geschichten hellenischer Stæmme und Stædte*, t. 1er, Breslau, 1820, et les extraits que M. de Golbéry a donnés de cette savante monographie dans la *Nouvelle Revue germanique*. F. D.

MIQUELETS, nom que l'on donne à une espèce de partisans espagnols, servant à pied, surtout pour la défense des Pyrénées, et qui forment d'excel-

lentes troupes pour la guerre de montagnes. Ils étaient autrefois armés de deux pistolets, d'une carabine à rouet et d'une dague. C'est sur leur modèle que Louis XIV forma, en 1689, cent compagnies de fusiliers, pris dans le Roussillon, et destinés à être opposés aux miquelets espagnols. Leur armement et leur équipement étaient les mêmes. Après la paix de Ryswick, en 1697, tous ces aventuriers se dispersèrent. Plus tard, en 1744, on créa de nouveau, et dans le même but, deux bataillons, formant en tout 1,200 hommes, qui furent licenciés en 1763. Au moment des grandes guerres de la révolution, on organisa un corps de *chasseurs des montagnes*, formés sur le pied des anciens miquelets; mais ils disparurent encore à la paix de 1795. Enfin, en 1808, Napoléon tenta, sans beaucoup de succès, un dernier essai de miquelets français, pour les opposer aux guérillas (*voy.*) espagnols. D. A. D.

MIQUELON, *voy.* Terre-Neuve.

MIRABEAU, nom d'une terre seigneuriale, située en Provence, aux environs d'Aix, et qui fut érigée en marquisat par Louis XIV. Acquise à la fin du XVI^e^ siècle par Jean de Riquetti premier consul de Marseille, la terre de Mirabeau donna son nom à l'illustre famille des *Arrighetti*, chassée, en 1267, de Florence, après la défaite du parti Gibelin auquel elle était attachée. Réfugiée en France, cette famille s'établit à Marseille, où elle se livra avec succès au commerce; elle y acquit une haute considération et de grandes richesses, et son illustration s'accrut encore, lorsqu'à son nom d'origine italienne, déjà modifié en celui de *Riquetti*, elle eut ajouté le nom de Mirabeau, si éminemment français. Le grand homme qui l'a immortalisé se trouve à la 12^e^ génération, depuis *Azuccio Arrighetti*, arrivé en France en 1268. Parmi les descendants de celui-ci, Jean, premier consul de Marseille, en 1563, déjoua une conspiration qui avait pour but de livrer cette ville aux chefs du parti de la réforme. Son petit-fils, Honoré III, né en 1622 et mort en 1687, fut surnommé *le Salomon* du pays. Élu premier procureur de la ville d'Aix, haute dignité municipale, il conserva au roi cette cité qui, accablée sous les exactions des agents du fisc, était en même temps menacée par les armes du duc de Savoie.

Jean-Antoine Riquetti de Mirabeau, né le 29 septembre 1666, était fils de ce dernier. Cet aïeul du grand orateur était doué de l'extérieur le plus imposant. A une force de corps prodigieuse, il unissait une indomptable énergie de caractère. Au moral, comme au physique, rien n'égalait l'impétuosité de son action; mais comme toutes ses inclinations étaient tournées vers le bien, sa vie entière n'offrit que des faits honorables. Entré au service dès l'âge de 18 ans, il ne dépassa jamais le grade de colonel. Honoré de l'affection particulière du duc de Vendôme, il se distingua sous lui dans la guerre d'Italie. En 1705, laissé pour mort sur le champ de bataille de Cassano, par suite de ses blessures, il resta privé de l'usage du bras droit, et fut obligé toute sa vie de porter un collier en argent, les nerfs du cou ayant été brisés en partie par une balle. Une pension considérable lui fut alors offerte : il la refusa, et obtint qu'elle fût partagée entre six capitaines mis, comme lui, hors de combat à l'affaire de Cassano. Cependant il quitta le service militaire bientôt après, et, retiré dans son château de Mirabeau, il y vécut dans la pratique de toutes les vertus, jusqu'à sa mort, qui arriva le 27 mai 1737. Il eut sept enfants, dont une seule fille. Ses cinq plus jeunes fils entrèrent tous dans l'ordre de Malte. — L'un d'eux, le *chevalier*, depuis *bailli*, de Mirabeau (Jean-Antoine-Joseph-Charles-Elzéar), né le 8 octobre 1717, homme excellent, qui avait hérité de la bravoure et des sentiments religieux de son père, devint gouverneur de la Guadeloupe, puis commandant général des galères de Malte; en 1770 et 1773, il refusa la dignité de grand-maître. Pourvu de la commanderie de Sainte-Eulalie, dans le Rouergue, il revint habiter le château patrimonial de Mirabeau, où il continua les exemples de son père. Il survécut à son frère et à ses neveux ; échappé au glaive de la Terreur, il se réfugia à Malte, où il mourut à la fin de 1794. Le comte

de Mirabeau, pendant sa détention au château d'If, en 1774, écrivit la vie de son aïeul Jean-Antoine. Ce premier ouvrage de l'illustre auteur était demeuré inédit : M. Lucas de Montigny l'a inséré textuellement, d'après le manuscrit autographe, dans le premier vol. des *Mémoires de Mirabeau* (*voy.* plus loin).

Victor de Riquetti, marquis de Mirabeau, fils de Jean-Antoine, naquit à Perthuis en Provence, le 5 octobre 1715. Enseigne à l'âge de 14 ans, puis capitaine de grenadiers au régiment de Duras, il se montra avec distinction aux siéges de Kehl et de Philippsbourg, à l'attaque des lignes de Dettingen, où il fut blessé, fit la campagne de Bavière, en 1742, et se retira du service, au mois de mars de l'année 1743. Après s'être marié, il vint se fixer à Paris, où il embrassa avec ardeur les principes des économistes. Il se déclara le disciple le plus zélé de leur chef, le docteur Quesnay (*voy.*), et fit de sa maison le rendez-vous de tous les associés. A une instruction étendue, mais dépourvue de méthode, le marquis de Mirabeau unissait une imagination où l'abondance était étouffée sous la confusion des idées. Son style se ressentait des divagations de sa pensée : aussi appelait-on ses œuvres, dont la réunion formait près de 40 volumes, l'*Apocalypse de l'économie politique*. Son ouvrage le plus connu et le seul qui ait obtenu un succès réel est *L'ami des hommes*, qui parut en 1755 (8 vol. in-12), et a été traduit en plusieurs langues. La *Théorie de l'impôt* (1760, in-4° et in-12) valut à l'auteur les honneurs de la Bastille pendant quelques mois. Il passa sa vie à intriguer auprès des ministres pour faire adopter ses plans, sans y pouvoir réussir, et détériora ses terres, et, par conséquent, dérangea sa fortune, par des expériences fondées sur ses théories. A l'orgueil du nom il unissait outre mesure l'amour-propre d'auteur et l'entêtement du sectaire. Des principes religieux et une sévère probité compensaient en partie ces défauts; mais son caractère despotique et ses habitudes capricieuses firent le malheur de toute sa famille. Ses nombreuses infidélités portèrent le trouble dans son ménage, et sa femme, dont il avait eu onze enfants, fut enfin sacrifiée sans retour à une maîtresse (Mme de Pailly), qui prit sa place au domicile conjugal, et parvint à maîtriser complétement le marquis. Ce fut sous cette influence que, pendant douze ans, il poursuivit la réclusion de sa femme, et qu'il obtint jusqu'à 54 lettres de cachet contre elle et contre ses enfants. La comtesse du Saillant, l'une de ses filles, douée d'un caractère vraiment angélique, fut seule exceptée de cette universelle proscription. Au reste, *l'ami des hommes*, qui faisait mettre tous ses enfants en prison, offrit un asile au philanthrope qui avait mis les siens à l'hôpital, à J.-J. Rousseau; mais le citoyen de Genève refusa une hospitalité dont il aurait fallu acquitter le prix en offrant à son hôte le tribut d'une admiration factice. Le marquis de Mirabeau se regardait, en effet, comme le premier homme du siècle. Ses parasites l'entretenaient dans cette idée, et, en toute occasion, son fils aîné lui-même se reconnaissait très inférieur à lui.

Cet homme bizarre, et dont le nom ne vit plus que par celui de son fils, mourut le 13 juillet 1789. Il avait reçu, en 1772, du roi de Suède, Gustave III, la croix de commandeur de l'ordre de Wasa. Le nombre des ouvrages publiés sous son nom se monte à 24.

Gabriel-Honoré Riquetti, comte de Mirabeau, fils aîné, mais 5e enfant du précédent, naquit le 6 mars 1749, au château du Bignon, près de Nemours. L'énorme grosseur de cet enfant, et surtout la dimension prodigieuse de sa tête, mirent en danger la vie de sa mère. A l'âge de 3 ans, atteint de la petite-vérole, elle fit de tels ravages sur sa figure, que, quelque temps après, le marquis de Mirabeau écrivait à son frère le bailli : « Ton neveu est laid comme celui de Satan. » Des réflexions fort judicieuses de M. Lucas de Montigny, le dernier et le plus exact de tous les biographes de Mirabeau, donnent lieu de croire que cette laideur extrême, surtout à l'époque de l'enfance, devint, chez le marquis, le principe d'une aversion instinctive, dont les effets influèrent d'une manière cruelle et déplorable sur la destinée de son fils. Cette observation paraît d'autant mieux

fondée, que la beauté était héréditaire dans l'illustre famille des Mirabeau, et que, seul, Gabriel-Honoré était déchu de cet heureux privilége. Quoi qu'il en soit, le développement précoce de la plus féconde intelligence devint bientôt pour lui une merveilleuse compensation de ce désavantage extérieur. A l'âge de 5 ans, son instituteur, Poisson de la Chabeaussière, lui ayant dit d'écrire ce qui lui viendrait à l'esprit, l'enfant termina ainsi cette improvisation : « Point de détour, de l'honneur surtout; n'attaquez personne, hors qu'on ne vous attaque; défendez votre patrie; ne soyez point méchant avec les domestiques, ne vous familiarisez pas avec eux. Cacher les défauts de son prochain, parce que cela peut arriver à soi-même. » Le Mirabeau de 1789 ne se révèle-t-il pas en germe dans ces paroles de l'enfant de cinq ans? La réponse de l'oncle est encore plus remarquable, et elle offre un caractère vraiment prophétique : « Remercie bien fort M. Poisson de l'éducation qu'il donne à notre marmot; qu'il en fasse un honnête homme, un ferme citoyen, c'est tout ce qu'il faut : avec ces qualités, il fera trembler devant lui cette race de pygmées qui jouent les grands à la cour. Je fais sincèrement à Dieu la prière que Joad fait pour Éliacin : Dieu veuille que je sois exaucé! »

Mirabeau, en effet, sembla dès son enfance prédestiné au grand rôle qu'il devait remplir un jour. Des progrès inouïs dans tous les genres d'études et les plus rudes épreuves l'initièrent à la vie et à sa vocation. A peine avait-il atteint l'âge de 12 ans, que déjà l'antipathie de son père éclatait à tout propos, et se manifestait avec une dureté de procédés et d'expressions sans égale. L'inconséquence, la contradiction apparaissent à chaque instant dans ces jugements d'un père hautain et vaniteux sur le compte d'un fils dont l'adolescence lui révélait un rival qui écraserait son amour-propre de toute la supériorité que le génie a sur la médiocrité présomptueuse. Ainsi, tantôt le marquis dit de son fils, alors âgé de 13 ans: « C'est une intelligence, une mémoire, une capacité qui saisissent, ébahissent, épouvantent; » tantôt il le définit : « Un rien enjolivé de fadaises, qui donnera de la poudre aux yeux des caillettes; mais qui ne sera jamais qu'un quart d'homme, si, par aventure, il est quelque chose. » Enfin, plus tard, lorsque Mirabeau a atteint sa 20e année, son père le juge ainsi : « Ce n'est qu'un fol (*sic*) dangereux, à qui l'impudente présomption tient lieu d'esprit, l'orgueil d'âme, et la fougue de cœur. » Ce qui irritait surtout le marquis de Mirabeau contre son fils, c'était la préférence que celui-ci laissait percer en faveur de sa mère, dans l'état de mésintelligence où vivaient les deux époux, mésintelligence fomentée par les intrigues d'une femme qui s'était emparée de toutes les affections du marquis, au préjudice de sa famille. Mirabeau, qui toute sa vie fut victime de la haineuse prévention de son père, n'était-il donc pas bien autorisé à dire : « Peut-être peu d'hommes ont-ils fait plus d'efforts sur eux-mêmes que moi, qui fourmille de défauts, mais qui devrais en avoir bien davantage, vu les incroyables et barbares maladresses de mon père. » (Lettres originales de Vincennes, t. III, p. 450.)

Le renvoi de Poisson qui, selon le marquis, était *dépassé* par son élève, alors âgé de 14 ans, marqua le point de départ des disgrâces du jeune Mirabeau. Sigrais, autre instituteur, fut congédié au bout de six mois, parce qu'il en était *saisi* et *fasciné;* et, au mois de juin 1764, Honoré fut mis, à Paris, dans la pension militaire de l'abbé Choquart, « homme roide, et qui forçait les punitions dans le besoin. » Le marquis de Mirabeau ne voulant pas que « un nom habillé de quelque lustre fût traîné sur les bancs d'une école de correction, » y fit inscrire son fils sous le nom de *Pierre Buffière.* Ainsi, ce père inconcevable introduit dans le monde, sous un nom supposé, celui qui devait élever si haut la gloire du sien. En le congédiant, il lui dit qu'il ne le lui rendrait qu'*à bon escient;* et pour combler la mesure de sa sollicitude paternelle, il place auprès de lui, *comme sous-mentor*, ou plutôt comme espion et comme délateur à gages, un vieux valet nommé Grévin, animé de la haine la plus hargneuse contre cet infortuné jeune

homme. En dépit de cette hostile surveillance et du régime rigoureux de la maison où il était confiné, le fils disgracié gagne bientôt l'affection de son maître par la rapidité et l'étendue de ses progrès, et surtout par la séduction d'un naturel où, avec les dons les plus brillants de l'esprit, se fondaient les plus heureuses qualités du cœur. Sorti de l'école militaire, en 1767, à l'âge de 17 ans, Mirabeau entre en qualité de volontaire dans le régiment de Berry-Cavalerie, commandé par le marquis de Lambert, « homme, dit le père d'Honoré, redoutable comme le grand-prévôt. » Sous-lieutenant bientôt après, une perte de 40 louis au jeu, une intrigue d'amour où il obtient l'avantage sur son colonel, enfin les infâmes dénonciations de Grévin, qui signale Pierre Buffière au marquis comme *un monstre affreux, capable de tout*, font passer celui-ci de la garnison de Saintes dans le fort de l'île de Ré. Il captive à tel point l'intérêt du bailli d'Aulan, qu'au bout de six mois ce gouverneur de l'île sollicite lui-même la révocation de la lettre de cachet qui place Mirabeau sous sa garde, et obtient de son père qu'il le fera passer en Corse, dans la légion de Lorraine, commandée par le baron de Vioménil. Ce digne officier a pour Mirabeau des procédés dont son élève caractérise plus tard ainsi l'influence : « Un Lambert pouvait me perdre, un Vioménil tout obtenir de moi. »

En Corse, Mirabeau s'empara de la confiance et de l'amitié de tous ses chefs, dont, enfin, le témoignage réagit d'une manière efficace sur les préventions paternelles. Dans son infatigable activité de corps et d'esprit, en satisfaisant à toutes les exigences du service, il unit à de nombreuses entreprises galantes de sérieuses études sur l'art de la guerre et d'importants travaux littéraires. Sous la direction du colonel Buttafuoco, il se livra à la composition d'une histoire de la Corse, ouvrage complet qui, remis à son père, fut par celui-ci condamné à l'obscurité. Il y joignit une excellente topographie de l'île. Au bout d'un an, le marquis lui permet de repasser en France à la faveur d'un congé; mais il lui prescrit l'incognito. C'est dans le château seigneurial de Mirabeau que Gabriel-Honoré, toujours Pierre Buffière, est reçu par le bailli son oncle, homme excellent, qui, très supérieur du côté de la raison et des qualités morales à son frère aîné le marquis, soumettait cependant, avec une sorte d'abnégation, ses lumières, son goût et son jugement, à la morgue exigeante de ce chef d'une noble famille. Honoré captive en quelques jours toutes les affections de ce digne parent, à qui il adresse, entre autres, ces touchantes paroles : « Hélas! que mon père daigne me connaître! Je sais qu'il me croit le cœur mauvais; mais qu'il daigne me mettre à l'épreuve ! » Dès lors, le bailli devient l'intercesseur le plus zélé pour Mirabeau auprès de son père, et ce rôle fut celui de toute sa vie, sauf quelques intermittences auxquelles donnèrent lieu les dérèglements trop réels d'une jeunesse constamment orageuse. Une commission de capitaine accordée au sous-lieutenant Buffière sur la demande de ses chefs, devient un sujet de contrariété pour le marquis de Mirabeau, qui, à son propre exemple, veut faire du jeune militaire un profond économiste : c'est dans cette vue qu'il consent à le recevoir et à lui rendre enfin son nom. Après un rude apprentissage de six mois, fait dans une terre du Limousin où le marquis essayait de mettre ses systèmes en pratique, au grand détriment de ses revenus, Mirabeau revient enfin à Paris, au commencement de 1771. Mené par son père à Versailles, et présenté à la cour, il y réussit de prime abord, comme partout ailleurs. Rien n'égale sa facilité, son assurance, et, dans un monde si nouveau pour lui, il semble, dès le premier jour, en avoir une longue habitude. La vanité paternelle jouit d'abord de ces succès, qu'elle s'attribue en grande partie; mais la jalousie lui en fait bientôt un fardeau. Après un séjour de quatre mois à Paris, séjour que Mirabeau met également à profit pour l'étude et pour les plaisirs, il est renvoyé en Limousin, d'où, à la fin de l'année, il retourne en Provence malgré lui, et toujours dans l'intérêt des théories et des travaux économiques de *l'ami des hommes*, qui ne fut jamais celui de son fils.

En Provence, après avoir soutenu avec habileté, quoique sans succès, une lutte acharnée contre les gens d'affaires et les procureurs qui dévoraient le patrimoine de sa maison, Mirabeau songea à s'assurer une existence indépendante au moyen d'un mariage avantageux; et, quoique son père l'eût mis au défi d'y réussir, il obtint la main de M^lle Émilie de Marignane, fille unique du marquis de ce nom, belle personne âgée de 18 ans, à laquelle son père, très fastueux seigneur, assura 300,000 liv. après lui, mais qui ne reçut pour dot qu'une chétive pension de 1,000 écus. Le marquis de Mirabeau doubla cette somme en faveur de son fils, et ce fut avec 9,000 liv. de rente que ces jeunes époux, qui avaient un grand nom à soutenir, entrèrent en ménage, le 22 juin 1772. Mirabeau n'avait point encore 23 ans, et cette époque qui, pour lui, eût dû être celle d'une réforme complète, devint au contraire le point de départ des plus étranges folies et de désordres tout-à-fait inexcusables. D'abord, vivement épris de sa femme, il lui prodigua les cadeaux et les fêtes, et se livra à un genre de vie tellement dispendieux, qu'en moins d'un an il s'endetta de plus de 100,000 fr. Le marquis de Marignane, assez peu rangé lui-même dans ses habitudes et plus indulgent envers Mirabeau que son propre père, offrit d'avancer 60,000 fr. pour arrêter les poursuites des créanciers, si le marquis voulait sceller cet arrangement par sa signature; mais celui-ci, s'y refusant avec dureté, obtint contre son fils une lettre de cachet qui l'exilait dans la petite ville de Manosque, et fit, au mois de mai 1774, prononcer son interdiction par le Châtelet de Paris. Il est à remarquer que Mirabeau, auquel on fit prêter interrogatoire dans le lieu de son exil, subit cette épreuve humiliante sans s'écarter du respect qu'il devait à son père. Le ressentiment de celui-ci était surtout fondé sur les scandales bruyants dont retentissait toute la Provence. En effet, Mirabeau, mari toujours tendre et empressé, n'en était pas moins un mari infidèle, et à l'infidélité, il unissait encore la jalousie. La naissance d'un fils n'avait pas suffi pour dissiper ces premiers nuages, précurseurs des tempêtes de l'avenir. Elles ne tardèrent pas à éclater. La plus jeune sœur de Mirabeau, M^me de Cabris, avait été insultée en public par le baron de Villeneuve-Moans: le comte quitta Manosque pour chercher l'offenseur, et, sur son refus de se battre, il lui infligea la punition d'un lâche. Le baron, souffleté, ne rougit pas de poursuivre juridiquement son adversaire, et quoique Louise de Cabris fût l'enfant préféré du marquis de Mirabeau, l'affection pour la fille cédant à l'aversion pour le fils, le marquis demanda et obtint la translation d'Honoré au château d'If. Malgré ses instances, sa femme refusa de l'y suivre, et, depuis cette séparation, il n'y eut plus entre eux de rapprochement. Privé de toute relation au dehors, même par écrit, en même temps qu'il séduit la seule femme qui se trouve dans le fort, épouse du cantinier, le prisonnier s'empare de toute la confiance du commandant, d'Allègre. Cet homme respectable intercède pour lui auprès d'un père rigoureux, qui répond à ces sollicitations en faisant, au mois de mai 1775, transférer son fils du château d'If au fort de Joux, en Franche-Comté. Là, Mirabeau écrit de nouveau à sa femme pour la presser de venir le rejoindre, et, de nouveau, elle s'y refuse. Le comte de Saint-Mauris, gouverneur du fort, éprouve à son tour l'ascendant que cet homme inconcevable sait prendre sur l'esprit et le cœur de tous ceux qui l'approchent: il l'arrache à la solitude affreuse du nid d'aigle où il est enchaîné par l'ordre paternel; grâce à cette tolérance, la ville de Pontarlier devient la prison du jeune comte. Saint-Mauris l'introduit lui-même chez le marquis de Monnier, époux plus que septuagénaire de la belle Sophie de Ruffey, âgée de 18 ans, et à laquelle de Saint-Mauris offre aussi, en secret, les vœux d'un amant sexagénaire. Après une longue et mutuelle résistance, Sophie et Mirabeau cèdent enfin au penchant qui les entraîne l'un vers l'autre; les derniers jours de 1775 voient la défaite de M^me de Monnier. La jalousie clairvoyante du gouverneur ouvre les yeux à l'époux outragé, et signale le séducteur à l'indignation de son père. Le marquis de Monnier envoie

Sophie à Dijon, auprès de ses parents: Mirabeau s'évade et la suit; son père veut le faire incarcérer dans la citadelle de Doullens. Au moment de quitter le ministère, Malesherbes lui donne avis de ce qui se trame contre lui et l'engage à fuir hors de France. Une double évasion réunit en Suisse Mirabeau et Sophie; mais l'œil de la police française les y observe, ses agents sont sur leurs traces, et ce n'est qu'après une suite de vicissitudes variées et dramatiques, que les deux amants parviennent enfin à atteindre la Hollande, terre de liberté et de protection. Ils arrivent à Rotterdam, le 17 septembre 1776, et le 7 octobre suivant, Amsterdam les reçoit dans ses murs.

Dans un pays étranger, sans appui, sans secours, en butte à toutes les épreuves de la persécution, à toutes les souffrances du besoin, la tendresse de Sophie et de Mirabeau n'en éprouva pas la moindre atteinte, leur constance n'en fut pas un moment ébranlée. On a prétendu qu'en quittant son mari, M^me^ de Monnier avait emporté de chez lui une somme considérable: ce fait est de toute fausseté, et à leur arrivée à Amsterdam, les deux amants étaient dans le plus complet dénûment. Pour subsister, elle et lui, Mirabeau fut obligé de se mettre aux gages des libraires, et ce ne fut qu'après les démarches les plus humiliantes et à force d'instances, qu'il parvint à en obtenir du travail. Pendant son exil à Manosque, il avait composé l'*Essai sur le despotisme*, ouvrage très imparfait, mais qui annonçait un talent rempli de vigueur. On en avait fait, en peu de temps, deux éditions à Neufchâtel, et ce fut, pour l'auteur, son principal titre de recommandation auprès des libraires hollandais. Enfin, au bout de trois mois, agréé par eux, il parvint, en travaillant depuis 6 heures du matin jusqu'à 9 heures du soir, à gagner environ un louis par jour. Ce fut sous le pseudonyme de *Saint-Matthieu*, adopté par précaution, que Mirabeau publia ces divers travaux, parmi lesquels la traduction de l'*Histoire d'Angleterre* par M^me^ Mac-Aulay, et celle de l'*Histoire de Philippe II* par Watson, doivent surtout être mentionnées.

Cependant le procès des fugitifs s'instruisait en France, et le 10 mai 1777, une sentence du bailliage de Pontarlier, confirmée par le parlement de Besançon, condamnait Mirabeau à la peine capitale, comme *atteint et convaincu du crime de rapt et de séduction*. Le même arrêt qui, en ce qui le concernait, fut exécuté par effigie, condamnait Sophie à être renfermée dans une maison de correction. En même temps, le marquis de Mirabeau, de plus en plus implacable, poursuivait l'extradition de son fils, et le 14 mai 1777, celui-ci était, ainsi que sa maîtresse, arrêté en violation du droit des gens, par l'exempt de police de Brugnières. Mirabeau aurait pu se sauver: il ne le voulut pas; Sophie était sur le point d'accoucher, elle fut conduite à Gien et confinée dans un couvent; le 7 juin, Mirabeau fut enfermé au donjon de Vincennes. A cette occasion, son père écrivit au bailli : « Le scélérat est serré, et aux fers. »

Cette détention, qui dura trois ans et demi, marque l'époque la plus pénible, et, en même temps, la plus laborieuse de toute la vie de Mirabeau. Isolé, privé de tout, dans une affreuse prison, ne pouvant trouver de distraction que dans le travail, il s'y livra avec une ardeur incroyable. Sa correspondance avec Sophie qui, quoique mutilée indignement par Manuel (*voy.*), acquit une si grande célébrité, lorsqu'elle parut, en 1792, sous le titre de *Lettres originales écrites du donjon de Vincennes*, cette correspondance, disons-nous, tiendra toujours le premier rang dans cette longue série de productions en tout genre. Ici, la passion brûle le papier, et, dans l'expression de sentiments toujours les mêmes, elle emploie, avec une inépuisable abondance, les formes les plus variées. On n'y trouve à reprendre que quelques exagérations et quelques redites, défauts ordinaires du style de Mirabeau. Son ouvrage *Des lettres de cachet et des prisons d'état*, mérite aussi de grands éloges. Les principes du droit naturel, base de toute société et de toute civilisation, y sont exposés et développés avec autant de force que de netteté. Mirabeau s'y montre déjà grand publiciste, et l'écrivain y fait pressentir l'orateur. Ses autres travaux furent

purement littéraires. On peut mentionner une traduction en prose des *Élégies* de Tibulle *, des *Baisers* de Jean Second, et du *Décaméron* de Bocace. L'*Erotika Biblion*, transformation obscène des commentaires de D. Calmet sur la Bible, est un tour de force d'érudition d'emprunt, et un spécimen de style licencieux. L'auteur alla plus loin encore, en fait de scandale, dans trois romans, intitulés *Ma conversion*, *Le Rubicon* et *Le Libertin de qualité*, compositions indignes de son talent et de son nom, qu'il se garda bien d'y attacher. L'avidité des libraires, exploitant la célébrité du prisonnier, arracha cette vile concession aux misères de sa situation. Il n'y trouva d'abord d'adoucissement que dans l'intérêt qu'il sut inspirer à Lenoir, lieutenant général de police : ce magistrat consentit à devenir l'intermédiaire de la correspondance de Mirabeau avec Sophie, à condition qu'il en prendrait connaissance, et qu'après être parvenues à leur destination, ces lettres reviendraient entre ses mains. Ce fut en effet dans les archives de la police que Manuel les découvrit, étant procureur de la commune. Un délégué de Lenoir, Boucher, était tout dévoué aux deux amants qui ne l'appelaient jamais que *le bon ange*.

C'était sous des traits bien différents que continuait à se montrer le marquis de Mirabeau. Les supplications de son fils, auxquelles se mêlaient quelquefois les reproches, n'en pouvaient rien obtenir. Pendant le séjour en Hollande, le comte s'était mis en relation suivie avec sa mère, depuis longtemps bannie du domicile conjugal. Sophie écrivait à la marquise, et l'appelait *ma chère maman*. Instruit de ces faits, le marquis se laissa égarer par la haine que lui inspiraient sa femme et son fils, au point de supposer qu'il existait entre eux des relations incestueuses et de divulguer cette affreuse pensée. Mirabeau qui, jusqu'à ce moment n'était pas sorti des bornes du respect filial, opposa à cet outrage des inculpations presque aussi odieuses, qu'il livra à la publicité. Ce tort, le plus répréhensible qu'on ait à lui imputer, devint ensuite pour lui le sujet des regrets les plus amers et d'une expiation qui ne finit qu'avec sa vie. Après un an de prison, il cessa de recevoir des lettres de Sophie, qui, depuis leur enlèvement d'Amsterdam, lui avait donné une fille; et lui-même se vit privé de tout moyen de correspondance. Alors, parvenu au dernier degré du désespoir, il songea à attenter à sa vie, et réussit à se procurer du poison. La réflexion vint cependant l'arrêter dans l'exécution de ce projet funeste : il se résigna à vivre pour souffrir, mais pour aimer. La ruse vint d'abord au secours de l'amour, et l'indulgence des surveillants permit bientôt aux prisonniers de reprendre leurs habitudes épistolaires. Mirabeau profita de cette tolérance pour réclamer contre sa détention auprès du comte de Maurepas, premier ministre; il adressa même au roi un placet qui ne lui fut point remis. Le 18 novembre 1778, il écrivit encore à Maurepas, pour solliciter la faveur de prendre part à la guerre contre les Anglais, en allant servir, soit en Amérique, soit dans les Indes-Orientales. Cette demande resta sans effet, le crédit du marquis arrêtait tout. Cependant, l'opinion publique commençait à s'émouvoir en faveur du prisonnier. Le célèbre économiste Dupont de Nemours (*voy.*) qui tenait à lui par affection, et à son père par analogie de systèmes, l'étant allé voir au donjon de Vincennes, le trouva dans un dénûment tel que ses vêtements tombaient en lambeaux. Le rude marquis, qui avait fait retenir les malles saisies en Hollande, n'eût pas été fléchi par de telles considérations; mais une circonstance, aussi fatale qu'inattendue, vint modifier d'une manière puissante ses dispositions malveillantes.

Le fils unique de Mirabeau était demeuré en Provence auprès de sa mère, et chez son aïeul le marquis de Marignane. A l'âge de 5 ans, cet enfant fut frappé de mort, au bout de quelques heures seulement de maladie, et, pour ainsi dire, au sein d'une fête. Cette ca-

(*) La propriété de cette traduction de Tibulle a été, en 1797, revendiquée par M. Poisson de la Chabeaussière, littérateur distingué, fils du premier instituteur de Mirabeau. M. Lucas de Montigny conteste la validité de cette réclamation appuyée par d'autres biographes : *Adhùc sub judice lis est.*

tastrophe présenta des détails si extraordinaires que beaucoup de personnes y virent le résultat d'un crime, attribué à la cupidité d'un collatéral. Quoi qu'il en soit, l'alarme se répandit dans la famille de Mirabeau, menacée de voir périr son nom; ce nom était tout pour elle : aussi, dès ce moment, le bailli, qui cachait la sensibilité la plus précieuse sous des dehors sévères, la comtesse du Saillant, sœur toujours dévouée, son mari, le modèle des époux et des frères, ne cessèrent d'attaquer le cœur du marquis, au nom des intérêts de sa race. Il disputa cependant pied à pied les positions choisies par sa malveillance, et, de concessions en concessions, ce fut au bout de 27 mois seulement que Mirabeau recouvra complétement sa liberté. Son père lui en mesurait avec parcimonie chaque degré. Le premier fut l'échange de la séquestration dans le donjon contre le libre parcours de l'enceinte du château : par là, le prisonnier échappa aux ravages d'une ophthalmie qui menaçait de le priver de la vue, et à d'atroces douleurs dans les reins, symptômes imminents de la pierre. Ce furent, on n'en saurait douter, les rigueurs inouïes de cette détention de près de 4 ans, qui devinrent le principe des maladies auxquelles il succomba, au milieu de sa carrière.

L'espérance de voir se perpétuer le nom de Mirabeau ne pouvant être réalisée que par la naissance d'un autre enfant, on songea à opérer un rapprochement entre les deux époux, séparés depuis plus de six ans. Pour faire diversion à la douleur de la comtesse Émilie, on lui proposa un voyage à Paris, chez son beau-père : un accident fortuit fit avorter ce projet. D'un autre côté, la généreuse Sophie de Monnier écrivit au marquis de Mirabeau une lettre qui parvint à l'émouvoir, où, pour désarmer la sévérité paternelle, elle se déclarait seule coupable. La mort de la petite *Gabrielle-Sophie*, fruit d'une fatale passion, détruisit, au mois de juin 1780, le lien le plus fort qui existait entre deux époux adultères. Pressée par sa famille de se rapprocher du marquis de Monnier, qui ne s'y refusait pas, Sophie résista noblement; elle montra plus de noblesse encore en engageant Mirabeau à tenter une réconciliation avec sa femme; il céda enfin, et écrivit à Émilie, sollicitant son intervention pour le faire rendre à la liberté. Après un premier refus, elle l'accorda, à condition qu'il n'en profiterait pas pour la rappeler auprès de lui. Le marquis, dans l'intérêt de sa race, et éclairé sur le mauvais effet que produisait auprès de l'autorité et de l'opinion une résistance si odieusement prolongée, parut revenir aux sentiments de la nature, et le 13 décembre 1780, Mirabeau vit enfin s'ouvrir les portes de sa prison.

Ce fut au Bignon, lieu de sa naissance, qu'il alla remercier son père de ce retour à la vie. Il en fut mieux reçu qu'il ne semblait devoir l'espérer. Fantasque et vain par-dessus tout, le marquis de Mirabeau s'enthousiasmait volontiers pour son fils, quand il le trouvait docile et louangeur; puis, à la moindre dissidence d'opinion ou de volonté, l'aigreur et l'animosité reprenaient le dessus. De grands intérêts, d'ailleurs, appelaient Mirabeau au dehors : il voulait faire casser la sentence rendue contre lui en Franche-Comté. Avant de s'y rendre, il eut, à Gien, une entrevue mystérieuse avec Sophie, dans son couvent. Des rapports, faits avec intention, les avaient alarmés sur leur constance mutuelle; l'explication commença par des reproches, elle finit par une rupture, et ils se séparèrent pour ne plus se revoir. Mirabeau n'en poursuivit pas moins à Pontarlier, la réhabilitation de Sophie, en même temps que la sienne. S'étant constitué prisonnier, il publia deux mémoires, qui pulvérisaient toutes les charges de l'accusation; détruisit, un à un, mille obstacles qui lui furent suscités, et amena enfin le marquis de Monnier à conclure avec lui une transaction, qui réduisit à néant l'arrêt et toute la procédure. M. et M^me^ Monnier furent séparés de corps et de biens, la dot fut restituée, et une pension de 1,200 fr. assurée à Sophie, sous la condition de rester au couvent jusqu'au décès de son mari. Celui-ci mourut huit mois après la transaction. On sait qu'après avoir perdu l'objet d'une nouvelle passion, Sophie finit par un suicide, dont l'asphyxie fut le moyen.

Réhabilité dans son honneur, énivré des succès conquis par son talent, Mirabeau, plus que jamais écrasé de dettes et privé de ressources, alla tenter en Provence un rapprochement avec sa femme : elle refusa de le voir, et il fut durement repoussé par son beau-père. Alors, perdant patience, il s'adresse aux tribunaux; la famille de Marignane publie un libelle affreux contre lui. L'affaire est portée au parlement d'Aix, devant la grand'chambre; l'époux diffamé y plaide lui-même sa cause; une foule immense, l'élite de la province, remplit la salle d'audience; l'éloquence de Mirabeau s'élève au plus haut degré; elle excite à la fois la surprise et l'admiration, elle entraîne tous les suffrages; l'enthousiasme est universel. Le célèbre Portalis, avocat de la comtesse de Mirabeau lutte vainement contre l'ascendant de ce légiste improvisé qui, après avoir passé sa jeunesse dans les camps et dans les prisons, prélude aux succès de la tribune par les succès du barreau. En sortant de la première audience, le marquis de Marignane demande à Émilie : « Que pensez-vous, ma fille, de cet homme? — Je pense, mon père, qu'il a encore plus d'esprit qu'il n'est méchant. » Cependant, Mirabeau perd, par sa faute, tout le fruit d'un si beau triomphe. Dans une seconde plaidoirie, il a l'imprudence de produire une lettre de sa femme, d'où il prétend tirer la preuve d'une infidélité. Sur-le-champ, ses adversaires s'emparent de ce moyen pour faire rejeter sa demande, dont une accusation d'adultère devait détruire l'effet. Ce fut au mois de juillet 1783, que Mirabeau perdit au parlement d'Aix sa cause gagnée au tribunal de l'opinion. En mai 1784, il appela de cet arrêt au conseil du roi; mais l'arrêt y fut confirmé. En cette circonstance, comme en tout autre, le bailli de Mirabeau se déclara pour son neveu, et le marquis contre son fils. Une pension fut adjugée à celui-ci, par décision judiciaire; mais comme son père refusait de la payer, plutôt que de le poursuivre, il aima mieux y renoncer, et continuer à vivre précairement des produits de sa plume.

A Paris, tandis que Mirabeau formait, avec l'académicien Chamfort, une sorte d'association de travaux littéraires, où il se plaçait modestement au second rang, il contractait, avec M^me^ de Nehra, jeune et belle Hollandaise, une alliance d'un autre genre, qui dura autant que sa vie, sauf ses passagères mais nombreuses infidélités. Tous deux allèrent en Angleterre, vers la fin de 1784. Mirabeau y publia les *Considérations sur l'ordre de Cincinnatus*, critique de cette institution américaine, qui, dans une république naissante, semblait établir une tendance vers l'aristocratie militaire. Franklin, pendant son séjour à Paris, avait donné l'idée de cet écrit, ébauché ensuite par la plume de Chamfort. A Londres, le succès en fut populaire et très productif. Une nouvelle publication de Mirabeau n'obtint guère moins de succès : celle-ci, intitulée *Doutes sur la liberté de l'Escaut*, avait pour but de détourner l'empereur Joseph II de ses projets hostiles contre le commerce de la Hollande. Désormais voué à la polémique sur lès questions de haute administration et de rapports internationaux, Mirabeau, de retour à Paris, publia une suite de brochures où il attaquait la Caisse d'escompte, la Banque de Saint-Charles et la Compagnie des eaux de Paris. Les banquiers génevois Clavière et Panchaud, qui jouaient à la baisse, lui servaient de souffleurs dans ces violentes attaques dirigées contre le système financier de Calonne. Beaumarchais lui répondit pour la Compagnie des eaux de Paris, où il avait de grands intérêts. La lutte fut vive, ardente, acharnée, entre ces deux champions de forces presque égales. Mirabeau y apporta une fougue qui débordait en flots d'injures; Beaumarchais fit à son adversaire des blessures plus profondes peut-être, avec l'arme courtoise d'une modération apparente, qui, maniée par lui, n'était que l'arme perfide de la plus sanglante ironie. A la suite de ce duel à coups de libelles, on fut plus que jamais convaincu que Mirabeau était un homme à craindre, et, par conséquent, un homme à ménager. Stimulé par Calonne, le comte de Vergennes lui donna une mission secrète pour Berlin. La Prusse était alors

sur le point de perdre Frédéric II. Mirabeau fut chargé d'étudier les dispositions à l'égard de la France du prince appelé à remplacer ce grand roi. Il put voir encore les derniers jours de Frédéric, et il en reçut un accueil très flatteur. Le jour même de l'avénement de son successeur, il remit à celui-ci une lettre où il lui proposait un plan de gouvernement pour son règne. Frédéric-Guillaume II n'adopta point ce plan, mais remercia beaucoup l'auteur. Pendant son séjour à Berlin, Mirabeau s'était très étroitement lié avec le major prussien Mauvillon : il en reçut une foule de documents, d'où sortit plus tard le grand ouvrage intitulé *De la Monarchie prussienne*, publiée à Paris, en 1788, 4 vol. in-4°.

De retour en France, au commencement de 1787, Mirabeau, qui n'avait pas retiré de sa mission les avantages pécuniaires sur lesquels il avait compté, recommença avec plus d'activité que jamais ses hostilités contre le système financier de Calonne. La brochure ayant pour titre *Dénonciation de l'agiotage au roi et à l'assemblée des notables*, fit l'effet d'une bombe lancée contre ce ministre. Son antagoniste Necker n'y était pas moins maltraité, et les attaques de Mirabeau contre ce dernier redoublèrent de vigueur dans les pamphlets intitulés *Suite de la Dénonciation de l'agiotage*, *Lettres à M. Lacretelle*, *Correspondance avec Cerutti*. Quelques-uns de ces écrits furent brûlés par la main du bourreau ; un ordre du roi condamna l'auteur à être enfermé au château de Saumur. Mais les prisons ne devaient plus s'ouvrir pour le publiciste qui avait dénoncé au monde l'abus des *Lettres de cachet :* la convocation des États-Généraux venait d'être résolue, et la royauté allait s'y trouver en face de Mirabeau. Il mesura, d'un coup d'œil, la portée de ce grand événement, et le parti qu'il en pouvait tirer pour élever au plus haut degré sa fortune politique et sa réputation.

Afin de subvenir aux frais de son voyage à Aix, où il comptait se faire élire, Mirabeau, toujours à court d'argent, eut recours à un moyen fâcheux. Sous le titre d'*Histoire secrète de la cour de Berlin*, il publia, en gardant l'anonyme, un recueil de notes qui auraient dû rester cachées dans ses papiers, et où, entre autres personnages éminents, se trouvait compromis le prince Henri de Prusse. Ce digne frère de Frédéric II était alors à Paris, et cette circonstance, plus encore peut-être que le scandale d'une foule de révélations malveillantes, engagea le parlement de Paris à ordonner la destruction de ce libelle par le feu. A Aix, où retentissait encore le bruit de ses succès oratoires, Mirabeau, haï, et encore plus redouté de la noblesse provençale, se vit exclu de l'assemblée de son ordre, sous prétexte que, ne possédant en Provence ni fief ni propriété, il ne pouvait être élu, ni même exercer le droit d'élection. En protestant avec véhémence contre son exclusion, il jeta à cette assemblée ces terribles paroles d'adieux : « Ainsi périt le dernier des Gracques de la main des patriciens ; mais, atteint du coup mortel, il lança de la poussière vers les cieux, en attestant les dieux vengeurs; et de cette poussière naquit Marius, Marius, moins grand pour avoir exterminé les Cimbres que pour avoir abattu, dans Rome, l'aristocratie de la noblesse. » Repoussé par son ordre, Mirabeau fut accueilli avec empressement par les communes, où il transporta sa candidature. Élu, à Aix et à Marseille, député du tiers-état, ce double choix fut accompagné d'une suite d'ovations où l'enthousiasme monta jusqu'au délire. Mirabeau venait d'acquérir des droits réels à ces manifestations de la faveur populaire, en rétablissant l'ordre dans les villes d'Aix et de Marseille, menacées de la famine. Revêtu, par la confiance publique, d'une sorte de pouvoir discrétionnaire, il sut, par les plus sages mesures, exécutées avec autant de prudence que de fermeté, arrêter tout à coup le pillage et ramener l'abondance. Ce fut sous ces heureux auspices que le comte de Mirabeau parut aux États-Généraux, dans le costume plébéien assigné aux députés du tiers-état.

A la séance d'ouverture, sa présence excita quelques murmures improbateurs. Loin qu'il en fût troublé, la fierté de ses regards, la hauteur de son maintien, durent faire comprendre à ses adversaires qu'ils s'attaquaient à un homme plus fort

qu'eux tous. Arrivé à cette partie de notre tâche, nous ne suivrons point Mirabeau dans tous les détails de sa vie politique. Les divers faits auxquels se rattache son nom, depuis l'ouverture des États-Généraux jusqu'aux derniers jours de l'Assemblée constituante, se trouvent déjà mentionnés, en cet ouvrage, dans une foule d'articles (*voy.* BARNAVE, CAZALÈS, *assemblée* CONSTITUANTE, LA FAYETTE, LAMETH, LOUIS XVI). Mais si les discours de Mirabeau à la tribune parlementaire sont dans la mémoire de tous ceux qui ont lu l'histoire de la révolution, si tous ses votes sont connus, son caractère, objet de tant de jugements opposés, sa conduite si diversement appréciée, ses principes même et ses opinions, trop souvent niés ou méconnus, peuvent encore devenir le sujet d'une étude du plus haut intérêt et de la plus grande utilité. Aucun homme, si l'on en excepte Napoléon, n'a été jugé avec autant de partialité que Mirabeau. Selon ses enthousiastes, nul autre ne lui est comparable, comme orateur et comme homme d'état; selon ses détracteurs, aristocrates ou démagogues, ce fut un être souillé de tous les vices, un tribun séditieux, Érostrate de l'édifice social, ou bien un lâche transfuge de la cause populaire, qui voulut vendre la liberté au pouvoir. Nous sommes certain de rester dans le vrai, sur le compte de Mirabeau, en disant qu'il n'a jamais mérité

Ni cet excès d'honneur, ni cette indignité.

Le premier reproche qui doit être écarté de Mirabeau, c'est celui de versatilité et d'inconséquence. Jamais il n'y eut de principes plus stables que les siens, et de conduite mieux d'accord avec les principes. Abattre le despotisme et maintenir la monarchie, détrôner l'arbitraire et faire régner la liberté, abolir le privilége et garantir la propriété, voilà ce que voulut toujours Mirabeau, et ce à quoi il travailla sans cesse. S'il ne réussit pas, c'est que les passions les plus exaltées, les haines les plus actives, les intérêts les plus intraitables, se liguèrent constamment pour l'empêcher d'accomplir l'œuvre de son génie.

Était-ce un esprit révolutionnaire subversif de tout ordre qui, pendant l'exil à Manosque, dictait à Mirabeau, alors âgé de 24 ans, les paroles que voici : « Il ne naît pas en quatre siècles quatre hommes capables de savoir jusqu'où peuvent aller les innovations; d'où l'on doit conclure que les changements et les nouveaux établissements constitutifs sont toujours fort délicats, et rarement sans danger » (*Essai sur le despotisme*). Voulait-il donc renverser le trône, celui qui disait : « Je veux guérir les Français de la superstition de la monarchie, et y substituer son culte; » celui qui, au mois de novembre 1788, écrivait au duc de Lauzun : « Ce qui est très vrai et ce qu'on peut croire, c'est que je serai, dans l'assemblée nationale, très zélé monarchiste, parce que je sens profondément combien nous avons besoin de tuer le despotisme ministériel, et de relever l'autorité royale. » C'était en donnant à la royauté une constitution pour pavois, que Mirabeau voulait la relever, et, quoi qu'on en dise encore en 1842, la France n'avait pas de constitution en 1789.

Jetons un coup d'œil rapide sur les causes qui firent échapper des mains puissantes de Mirabeau, si justement surnommé *l'Hercule de la révolution*, cette précieuse conquête. « Il faut reconnaître qu'aucun député n'apporta aux États-Généraux une aptitude plus réelle et plus notoire, n'y fut plus propre et plus généralement connu pour tel dès le premier jour, n'y fut accueilli par plus d'enthousiasme et plus de haine, sentiments qui, dans leur contradiction même, prouvaient l'immense capacité d'homme d'état sur laquelle se fondaient les terreurs d'un parti qui était la cour, et les espérances de l'autre qui était la nation. » (Lucas de Montigny, *Mémoires de Mirabeau*, t. V, p. 48.) Si ce jugement du fils adoptif de Mirabeau, écrivain aussi exact que judicieux, pouvait paraître empreint de trop de complaisance, on ne saurait suspecter au même titre les paroles suivantes de M. Lacretelle, juge sévère de cet homme illustre : « Il ne pouvait plus espérer de considération; mais, puisque tout s'agitait, il pouvait espérer encore de la puissance, et même de la gloire. Lorsque, par son impétuosité, il

prenait de l'empire sur les esprits, il en conservait sur le sien; dans le tribun, on apercevait l'homme d'état. On sentit d'abord combien il était dangereux; on comprit ensuite combien il était nécessaire. » (*Histoire de France au* XVIII^e^ *siècle*, t. VI, p. 292.)

Comment, dans le secret de l'intimité s'exprimait Mirabeau, le lendemain du jour où la Chambre du tiers s'était constituée en assemblée nationale, la veille de celui où, dans la salle du jeu de paume, cette assemblée devait faire le serment de donner une constitution à la France? « Il est certain, écrivait-il au major Mauvillon, que la nation n'est pas mûre. L'excessive impéritie, l'épouvantable désordre du gouvernement ont mis en serre chaude la révolution. » Le lendemain, 16 juin, Mirabeau disait à l'assemblée : « Et moi, messieurs, je crois le *veto* du roi tellement nécessaire que j'aimerais mieux vivre à Constantinople qu'en France, s'il ne l'avait pas. » Que l'on ne cherche point de contradiction entre ces paroles et la fameuse allocution que, après la séance royale du 23 juin, Mirabeau opposa à l'injonction inouïe du marquis de Dreux-Brezé (*voy.*) : « Allez dire *à votre maître* que nous sommes ici par la volonté du peuple, et que nous n'en sortirons que par la puissance des baïonnettes! » Cette sortie véhémente ne fut autre chose qu'un acte de résistance légale au despotisme. La séance royale, ou plutôt le lit de justice du 23 juin (*voy.* Louis XVI) avait été un acte de ce despotisme que Mirabeau voulait abattre : par malheur, ce fut aussi le commencement du suicide de la royauté, que Mirabeau voulait conserver. Tout prouve qu'il ne négligea rien pour éviter l'emploi des moyens insurrectionnels. Ce fut à cette intention que, le 8 juillet, il provoqua la formation et l'armement d'une milice civique, qui devint la garde nationale (*voy.*). Rédacteur de l'adresse présentée au roi, le 9 juillet, pour le conjurer de faire retirer les troupes nombreuses qui s'avançaient vers Paris, dans le but, disait-on, de dissoudre l'assemblée nationale, Mirabeau prêta au patriotisme les accents de l'éloquence la plus mâle et la plus touchante; ce langage ne fut point écouté, et, le 14 juillet, la force populaire arracha violemment ce que la persuasion n'avait pu obtenir. Mirabeau disparut alors pendant trois jours de la scène politique. Son père mourut le 13 juillet, dans la commune d'Argenteuil. Depuis plusieurs années, leurs rapports, assez peu fréquents, avaient au moins dépouillé tout caractère d'inimitié. Dans cette circonstance extrême, Mirabeau remplit avec le plus grand zèle les devoirs d'un bon fils. Il ajourna tout autre soin pour présider aux obsèques de son père. Par une fatale coïncidence, elles eurent lieu à Paris, le 15 juillet, jour où l'assemblée des électeurs choisit par acclamation Bailly pour maire de Paris. Les amis de Mirabeau voulaient l'élever à cette dignité; mais ils le supplièrent en vain de se montrer à l'Hôtel-de-Ville. S'il eût cédé à leurs vœux, peut-être eût-il été, d'enthousiasme, proclamé chef de la grande cité. L'influence d'un pareil choix sur l'avenir de la révolution et de la monarchie eût été incalculable. Excellent administrateur, Bailly, comme homme politique, était de la plus déplorable nullité; il s'effaça toujours devant La Fayette : La Fayette eût été effacé par Mirabeau.

La tribune restait à celui-ci : c'était beaucoup pour un homme de sa force, et, pourtant, ce ne fut pas assez. Sans autre auxiliaire que l'immense popularité acquise à son génie au prix de ses malheurs, Mirabeau n'avait point de parti dans l'assemblée, où parmi les députés doués d'un talent supérieur, Sièyes et Le Chapelier, à peu près seuls, marchaient constamment avec lui. Au contraire, au sein de cette assemblée, il comptait un grand nombre d'antagonistes, et même d'ennemis : tels étaient d'abord les chefs du côté droit, Maury, Cazalès, Montlosier, Foucault et d'Éprémesnil (*voy.*), qu'en souvenir de ses révoltes parlementaires, Mirabeau appelait *Crispin Catilina*. Aux partisans de l'ancien régime se joignaient contre lui les précurseurs de la république, Robespierre, Pétion, Grégoire, Buzot, encore impuissants au sein de l'assemblée, mais, au dehors, redoutables fauteurs de l'anarchie. Enfin,

en face de lui, et contre lui toujours, il trouvait trois hommes, remarquables par le talent, redoutables par la popularité, Adrien Duport, Barnave et Al. Lameth (*voy.* tous ces noms), à la réunion desquels on avait donné le nom de *Triumvirat*. « Le Triumvirat, dit M. Droz (*Histoire de Louis XVI*, t. III), n'aimait pas La Fayette et gênait Mirabeau. » C'est que les hommes de ce parti, en exagérant toutes les tendances de la révolution, allaient tout droit, et sans s'en douter, au renversement de la monarchie; faute de pouvoir primer à l'assemblée, ils dominaient aux Jacobins. Necker et La Fayette qui, à une grande puissance de position, unissaient ce haut crédit que donne toujours un renom honorable, ne gênaient pas moins Mirabeau. « Cet homme, disait-il du premier, qui ne fut jamais qu'un financier médiocre, qui n'a ni les éléments naturels, ni les talents acquis d'un homme d'état, perdrait dix empires plutôt que de compromettre son amour-propre..... Le maire du palais, ajoutait-il sur le second, qui sait bien qu'il faut compter avec moi, s'il veut être autre chose qu'un grand citoyen, me suscite tous les piéges du monde » (*Lettres à Mauvillon*). « La Fayette, dit à son tour M. Droz, méprisait la personne de Mirabeau presque autant qu'il estimait son talent. Mirabeau n'accordait aucune capacité politique à La Fayette, et se sentait importuné comme d'un reproche indirect, chaque fois qu'il entendait vanter la probité, le désintéressement de ce chef militaire. »

Dans ce conflit pernicieux de passions diverses et d'intérêts opposés, la cause de la monarchie perdait chaque jour du terrain, également compromise par les résistances insensées du parti aristocratique et par les envahissements effrénés de la démocratie. Bien loin de les activer, Mirabeau s'effrayait de leur rapidité. Plus d'une fois on l'entendit dire : « *Nous avons pris la faux du temps et non pas son horloge.* » Dans la prévision d'un fâcheux avenir, il s'écriait encore : « Je serais désespéré de n'avoir travaillé qu'à une vaste destruction ! » Elle eût pu être prévenue par une alliance intime entre lui et les chefs du parti appelé *monarchien*, Mounier, Lally-Tollendal, Stanislas de Clermont-Tonnerre, Malouet (*voy.* ces noms), vrais sages de l'assemblée. Au fond, eux et lui tendaient au même résultat, mais par des moyens divers. Le cachet d'immoralité que les fautes de la jeunesse de Mirabeau semblaient avoir imprimé à son nom révoltait d'ailleurs ces hommes d'un caractère si noble, d'une conduite si pure. Seul, Malouet se mit au-dessus de ces scrupules honorables, mais dangereux : il s'entendit avec Mirabeau, et négocia pour lui une entrevue avec Necker. Le rancuneux ministre y apporta une morgue si blessante et si intempestive, qu'en sortant de son cabinet, Mirabeau, venu là pour s'entendre avec lui, ne pensait plus qu'à le renverser pour se mettre à sa place.

Cependant, il était trop sincèrement patriote, pour sacrifier l'intérêt public à son ambition ou à ses ressentiments, et il appuya constamment les mesures financières proposées par Necker, chaque fois qu'il les jugea propres à rétablir le crédit public. Le 24 septembre 1789, il porta l'assemblée à adopter de confiance un plan proposé par ce ministre, en laissant toutefois à Necker la responsabilité des suites. Jamais l'éloquence de Mirabeau ne parut avec plus d'éclat que dans cette admirable improvisation, où il signala à grands traits le danger imminent de *la hideuse banqueroute*. Il n'assista point à la fameuse séance de la nuit du 4 août, où les nobles de l'assemblée firent l'abandon volontaire de tous leurs priviléges féodaux et pécuniaires. A cet égard, Mirabeau n'avait rien à sacrifier. En vain il voulut faire ajourner jusqu'après l'adoption de la charte constitutionnelle la déclaration des droits de l'homme, *palladium* des utopistes et des fauteurs d'insurrection. Il ne réussit pas non plus à faire prévaloir le principe du *veto* absolu ; mais ses efforts, en cette circonstance, commencèrent à attirer de son côté les espérances du pouvoir, de jour en jour plus menacé. Par malheur, les désordres trop avérés de sa jeunesse inspiraient encore à Louis XVI une répugnance qui le détournait d'entrer en communication directe avec Mirabeau : aussi ne le vit-il jamais. La catastrophe

du 5 octobrevint porter un dernier coup à la majesté royale, déjà si fort humiliée. Comme on devait croire Mirabeau mécontent, on voulut le faire passer pour coupable. Au 14 juillet, les fautes capitales de la cour et l'immense popularité dont jouissait alors le duc d'Orléans, firent un instant penser Mirabeau à investir ce prince de la lieutenance générale du royaume, comme moyen transitoire de salut pour la monarchie. Il renonça bientôt à ce projet, dont le caractère du petit-fils du régent eût trop compromis le succès. Comme l'opinion publique imputait au duc d'Orléans la pensée des attentats du 5 octobre, on en attribua la direction à Mirabeau, qui fut bientôt complétement justifié à cet égard. L'abbé Maury s'honora beaucoup en prenant la défense de son adversaire. Sorti victorieux de cette fâcheuse épreuve, Mirabeau voulut en tirer parti pour se rendre plus que jamais nécessaire, et des négociations s'ouvrirent enfin, entre lui et Louis XVI, par l'intermédiaire de Monsieur (Louis XVIII). « Son but, dit M. Mignet, était de convertir la cour à la révolution, et non de livrer la révolution à la cour. L'appui qu'il offrit était constitutionnel; il ne pouvait pas en proposer d'autre, car sa puissance tenait à sa popularité, et sa popularité à ses principes; mais il eut le tort de le faire acheter » (*Histoire de la Révolution*, t. I^er^).

« Au mois d'octobre, on eut l'heureuse idée de choisir dans le sein de l'assemblée un ministère habile et fort, en ne le composant que de ceux qui avaient déployé de grands talents dans le parti populaire. Mirabeau eût été l'un des ministres. Ce projet, dont la réalisation eût sauvé la France, fut déjoué par ceux-mêmes qui avaient le plus d'intérêt à le faire réussir. Les royalistes, se joignant pour la première et l'unique fois à leurs ennemis les plus acharnés, les républicains de l'assemblée, firent passer un décret qui défendait à aucun membre d'accepter une place dans le ministère. Ils s'applaudirent de ce triomphe qui consommait la perte de la monarchie » (*Souvenirs et portraits*, par le duc de Lévis). Cette décision, si bien appréciée par un homme de l'esprit le plus distingué, attaché à l'ancienne cour, fut pour Mirabeau un échec terrible : on peut dire qu'il y trouva la ruine de son avenir. Ainsi écarté du pouvoir, il vit, du même coup, sa situation compromise dans l'assemblée, et, moins influent auprès de ses collègues, il devenait dès lors un auxiliaire moins utile pour la royauté. Par cette cause fatale, les succès que Mirabeau eût dû obtenir, au profit de l'ordre et de la liberté, furent perdus pour lui, et, dans un intérêt tout contraire, devinrent la conquête de ses rivaux et de ses envieux. Ce fut donc en vain qu'il défendit contre eux, comme prérogatives du trône constitutionnel, la nomination aux places supérieures dans l'ordre judiciaire et l'ordre administratif, le droit de faire grâce et celui de déclarer la guerre; sur cette dernière question, après avoir lutté d'éloquence avec Barnave qui, au sortir de la séance, fut porté en triomphe ainsi que Lameth, Mirabeau, cependant, parvint à faire attribuer au roi l'initiative de la déclaration de guerre, qui devait être rendue définitive par le vote de l'assemblée. Le lendemain de ce décret, on criait, dans toutes les rues de Paris : *la grande trahison du comte de Mirabeau!* Ce fut à cette occasion qu'il dit à la tribune ce mot fameux : « Je savais bien qu'il n'y avait qu'un pas du Capitole à la roche Tarpéïenne ! »

Il reconquit cependant une partie de sa popularité par ses discours et ses votes sur la vente des biens du clergé, la constitution civile de cet ancien ordre, la création des assignats, qu'il présenta comme le meilleur moyen de consolider la révolution, en facilitant l'acquisition des biens ecclésiastiques. L'espèce d'animosité que, dans ces discussions, il manifesta contre le haut clergé, et qui excita l'improbation de l'assemblée elle-même, devait, de plus en plus, indisposer le roi contre Mirabeau; mais Marie-Antoinette, plus clairvoyante que son époux, comprit que c'était pourtant le seul homme qui pût encore porter un secours efficace à la monarchie défaillante. Mirabeau en donna lui-même l'assurance à la reine. Il en obtint, au mois de mai 1790, une entrevue dans les jardins de

Saint-Cloud, et, au moment où elle se retirait, admis à l'honneur de lui baiser la main : *Madame*, s'écria-t-il, *la monarchie est sauvée!*

Sans doute c'était promettre plus que déjà il ne pouvait tenir; cependant sa confiance patriotique et hautaine ne l'abandonnait pas. L'habileté de ses manœuvres le fit porter, en décembre, à la présidence des Jacobins, et, en février, à celle de l'assemblée nationale. Il y montra, sous un nouveau jour, la supériorité de ses moyens, par la dignité qu'il sut imprimer aux délibérations, la netteté des résumés, l'à-propos toujours brillant des réponses improvisées. Aux Jacobins, il rappela à l'ordre Robespierre pour avoir attaqué un acte législatif. A l'Assemblée constituante, il osa traiter de *loi draconienne* le décret proposé contre l'émigration: interrompu par les clameurs du parti républicain, de sa puissante voix il les couvrit par ce seul mot : *Silence aux Trente!* Alors il dut se croire assez maître de l'opinion pour emporter la révision de l'acte constitutionnel, et pour obtenir, au moyen d'habiles changements, des garanties conservatrices des intérêts monarchiques, désormais inséparables de ceux de la liberté. Un plan proposé par lui fut adopté par Malouet et par les autres monarchistes demeurés dans l'assemblée. Déjà le roi avait reçu un mémoire de Mirabeau où les mêmes idées étaient développées : sa puissance de conception s'y trouvait tout entière. Il donna de sa sincérité une preuve irrécusable, en faisant entendre ces paroles : « Je combattrai toute espèce de factieux qui voudraient porter atteinte aux principes de la monarchie, dans quelque système que ce soit, dans quelque partie de la France qu'ils puissent se rencontrer! »

On était alors à la fin de février 1791, et le grand athlète de la révolution, vaincu par la fatigue de la lutte et par les excès de sa vie, était déjà presque hors de combat. Il assista cependant, jusqu'au 27 mars, aux séances de l'assemblée, et ce jour-là, dans la discussion du projet de loi sur les mines, il occupa cinq fois la tribune; il en descendit mourant. Sa maladie ne dura que cinq jours, au bout desquels il tomba pour ne plus se relever. Ses dernières paroles furent des paroles de regret pour le passé et de crainte pour l'avenir. Lorsqu'il était plein de santé, on l'avait, plus d'une fois, entendu dire : « Oh! que l'immoralité de ma jeunesse fait de tort à la France! » Il dit, aux approches de sa fin : « Oh! si j'eusse apporté dans la révolution une réputation semblable à celle de Malesherbes, quelles destinées j'assurais à mon pays! » Cabanis, son ami intime et son médecin, ne le quitta pas un instant; le savant docteur Petit fut aussi appelé : tous leurs efforts pour le sauver furent inutiles. Il souffrait dans les entrailles des douleurs atroces, et les souffrait patiemment. La nouvelle de son danger répandit l'effroi dans Paris; la foule assiégeait les avenues de sa maison ; d'heure en heure, le bulletin de son état circulait dans la foule. Barnave, et même, dit-on, Maury, ses plus dignes rivaux, vinrent le visiter. L'évêque d'Autun, Talleyrand, oubliant une vieille rancune, accourut à son lit de mort. Il reçut de Mirabeau un discours qu'il avait préparé en faveur de l'égalité du partage dans les successions en ligne directe. Ce discours, lu à l'assemblée, le jour même de son décès, par Talleyrand, y excita des transports d'admiration. Son génie ne l'abandonna pas un seul instant, et ses derniers jours l'enveloppèrent d'un linceul de gloire. La veille de sa mort, en entendant tirer le canon, il demanda : « Sont-ce déjà les funérailles d'Achille*? » Tout le monde connaît ces paroles célèbres qui furent presque les dernières : « J'emporte dans mon cœur le deuil de la monarchie, dont les débris vont être la proie des factieux. »

Le 2 avril 1791, en voyant se lever le soleil, Mirabeau avait dit : « Je mourrai aujourd'hui. » Il mourut à huit heures et demie du matin, entouré de ses amis, le comte de Lamarck, Cabanis, Frochot, etc. Il n'eut point d'agonie, et expira en demandant de l'opium. Le bruit de sa mort, répandu dans Paris, y fit l'effet du canon d'alarme. Les circonstances de cette mort, la rapidité de la maladie, firent soupçonner que le crime n'y avait pas été étranger. Une autopsie

(*) On assure que Robespierre dit à ce sujet : *Achille est mort, Troie ne sera pas prise!*

ayant été pratiquée, les médecins déclarèrent qu'il n'existait aucune trace de poison. Le fils adoptif de Mirabeau, M. Lucas de Montigny, toujours si bien informé, prétend que, dans cette déclaration, il y eut plus de prudence que de sincérité. Les obsèques de Mirabeau furent magnifiques, et, si l'on peut s'exprimer ainsi, l'on y vit régner l'enthousiasme de la douleur. L'assemblée nationale y assista en corps; les autorités civiles de la ville et du département de Paris, dont Mirabeau était membre, la garde nationale, où il avait le grade de chef de bataillon *, y figuraient, soit en masse, soit par députation. Douze mille personnes au moins composaient ce cortége, qui s'étendait sur une ligne de plus d'une lieue. Le service mortuaire fut célébré dans l'église de Saint-Eustache, où Cérutti, ancien antagoniste de Mirabeau, prononça son oraison funèbre; de là, toujours avec la même pompe, le corps fut transporté dans la nouvelle église de Sainte-Geneviève, qu'un décret, rendu le 3 avril, affectait à la sépulture des grands hommes nationaux **. Dans toute la France, la mémoire de Mirabeau reçut des honneurs jusque-là presque sans exemple. Comme l'assemblée nationale, tous les corps constitués prirent le deuil; les lieux publics retentirent de son éloge; tous les arts du dessin reproduisirent à l'envi ses traits, et, à Paris, plusieurs pièces de théâtre mirent le sceau à son apothéose.

Au moment de l'invasion de la maladie, Mirabeau avait dit: « Quand je ne serai plus, on saura ce que je valais. » Cette prédiction se réalisa immédiatement après sa mort. Voici comment s'exprime à ce sujet le marquis de Ferrières, adversaire politique de Mirabeau, mais historien toujours loyal et véridique: « La mort de Mirabeau fut une perte irréparable pour le roi, pour la monarchie, pour les aristocrates eux-mêmes qui le craignaient et qu'il contenait... Personne n'osait s'emparer du sceptre que Mirabeau avait laissé vacant; ceux qui le jalousaient le plus, paraissaient le plus embarrassés. S'agitait-il une question importante, tous les yeux se tournaient machinalement vers la place qu'occupait Mirabeau; on semblait l'inviter à se rendre à la tribune, et attendre, pour se former une opinion, qu'il eût éclairé l'assemblée » (Ferrières, *Mémoires*, t. II). Boissy d'Anglas a caractérisé par un trait brillant cette puissante domination du génie: « Il semble, dit-il, qu'avec Mirabeau, la révolution ait perdu sa providence. »

Nous l'avons déjà dit, nul homme peut-être n'a été autant que Mirabeau l'objet de jugements opposés et même contradictoires. Plusieurs biographes n'ont pas craint d'affirmer que le matérialisme fut sa seule croyance: pour soustraire sa mémoire à cette imputation, il doit suffire de citer le passage suivant d'une lettre de lui, adressée à M^me^ de Nehra (Londres, 18 mars 1785): « Dieu! Dieu puissant! Ah! si j'ai nié ta providence, c'était pour ne pas être tenté de te croire complice des méchants! Tu sais si j'étais de bonne foi; ta faible créature n'a pu t'offenser: pourrais-tu t'irriter contre elle et la punir de la faiblesse de son entendement? » Indépendamment des fausses opinions émises sur le caractère et les principes de Mirabeau, une foule de faits controuvés, de détails inexacts, ont été accrédités contre lui, par l'esprit de parti, ou par d'envieuses rivalités. On a été jusqu'à lui contester la légitimité des succès qu'il obtenait à la tribune, et qui, a-t-on osé dire, ap-

(*) Le 14 janvier 1791, Mirabeau avait été nommé membre de l'administration du département; et, le 18 suivant, commandant du bataillon de la Chaussée-d'Antin.

(**) Trois députés seulement votèrent contre ce décret. Ils appartenaient au côté droit: c'étaient Montlosier, d'Éprémesnil et de Rochebrune. Seul des membres du côté gauche, Pétion refusa d'assister au convoi de Mirabeau, parce que, disait-il, il avait connaissance d'un plan de conspiration écrit par lui. C'était sans doute le Mémoire au roi, plus haut mentionné. Après le 10 août, on trouva dans l'armoire de fer la preuve des négociations de Mirabeau avec la cour. Manuel (*voy.*), qui s'était enrichi, en 1792, par la publication subreptice des *Lettres du donjon de Vincennes*, demanda à la Convention que la *mémoire de Mirabeau fût mise en état d'arrestation*. Par décret du 27 novembre 1793, rendu sur le rapport de Chénier, son corps fut retiré du Panthéon (*voy.* Marat). Transféré, le 21 septembre 1794, au cimetière de Sainte-Catherine, faubourg Saint-Marcel, aucun signe extérieur n'indique la place de sa sépulture, et ses restes attendent encore un monument.

partenaient à ses secrétaires, qui étaient réellement ses faiseurs. » Ceux qu'on désigne par là sont, d'un côté, les Génevois Clavière, Duroveray et Étienne Dumont; de l'autre, le jeune de Comps, et Pellenc, ancien membre du barreau d'Aix, ainsi que Frochot de Dijon, membre de l'Assemblée constituante. Ces trois derniers, dont le dévouement à Mirabeau ne connaissait point de bornes, lui furent, en effet, souvent utiles, en l'aidant, par des recherches et des notes, à préparer ses immenses travaux : aussi disait-il de Pellenc et de Frochot, qu'ils montaient avec lui, à la tribune. Par des motifs qui n'étaient pas à beaucoup près aussi désintéressés, les Génevois lui fournirent aussi quelquefois le thème de ses discours sur les questions de finances; mais ce n'était qu'une lettre morte qui recevait la vie de son éloquence passionnée, de ces mouvements impétueux et jamais désordonnés qui animaient ses improvisations, dont il eut seul le secret, et qui ont fait de lui le plus digne émule de Démosthène. L'erreur défigure donc une grande partie des travaux biographiques consacrés à Mirabeau, et entre autres, ceux de Peuchet, de Cadet-Gassicour et d'Étienne Dumont (chez celui-ci [*voy.* son art.], erreur volontaire); avec plus de talent, il y a aussi beaucoup plus de véracité dans les écrits, sur le même sujet, de Chaussard et de MM. Barthe et Mérilhou. La prévention filiale de M^me^ de Staël n'a pas empêché qu'elle ne caractérisât dignement le génie et l'influence de Mirabeau. Dans leurs grandes pages historiques, MM. Bailleul, Thiers, Mignet, Tissot; dans de savantes analyses, La Harpe, et MM. Villemain et Nisard, en ont tracé le portrait d'une manière à la fois ferme et brillante. Mais c'est à MM. Droz et Lucas de Montigny * que l'on doit les notions les plus exactes et les plus complètes sur la vie politique et civile, sur les écrits et les travaux de Mirabeau. En peignant le grand orateur, peut-être ce dernier a-t-il trop souvent écouté les conseils d'une indulgence toute filiale; mais l'abondance et l'authenticité des documents sur lesquels il marche appuyé, la bonne foi évidente de ses assertions, commandent toute confiance.

Nous avons mentionné, à leur date de composition, la plupart des ouvrages de Mirabeau; à la partie bibliographique de notre travail, nous ajouterons le titre de quelques écrits d'un intérêt secondaire : *Mémoires et factums dans le procès du comte de Mirabeau*, 1784, 7 vol. in-8°, (très rare); *Lettre sur Cagliostro* et *Lavater*, 1786; *Sur Moses Mendelssohn, sur la réforme politique des Juifs*, etc., 1787, in-8°; *Lettres à un de ses amis en Allemagne* (Mauvillon), *écrites de* 1786 *à* 1790, in-8°; *Aux Bataves sur le stathoudérat*, 1788; *Conseil à un jeune prince* (Fréd.-Guill. II) *qui sent le besoin de refaire son éducation*, 1788, in-8°; *Lettre à mes commettants*, *Courrier de Provence* (feuille périodique rédigée en société, d'abord publiée sous le titre de *Journal des États-Généraux*), 1789-91, 122 numéros en 8 vol. in-8°; *Théorie de la royauté, d'après Milton*, 1791, in-8°. Depuis la mort de Mirabeau, on a publié : *Travail sur l'éducation publique*, 1791, in-8°, éd. Cabanis; *Collection complète des travaux de Mirabeau à l'Assemblée constituante*, 1792, 5 vol. in-8°, éd. Ét. Méjan; *Lettres à Chamfort, et traduction de la dissertation de Schwab, sur l'universalité de la langue française*, 1797, in-8°.

André-Boniface-Louis Riquetti, vicomte de Mirabeau, frère puîné du précédent, était né au Bignon, le 30 nov. 1754. Son père le fit recevoir, à l'âge d'un an, chevalier de Malte. Doué d'une figure charmante et d'un caractère rempli de gaîté, il captiva d'abord l'affection de ce père ombrageux, qu'il s'aliéna ensuite par son penchant à la dissipation. Ses études furent peu suivies; mais la vivacité d'esprit suppléait en lui au défaut d'instruction. Entré au service à l'âge de 18 ans, il se rendit fort utile à l'époque des troubles occasionnés en 1775, à Paris et aux environs, par une disette factice. Son père l'ayant fait passer à Malte, il y renouvela, à peu de chose près, à la suite d'une orgie, la scène scandaleuse

(*) *Histoire du règne de Louis XVI*, t. III (appendice, *Mirabeau et l'Assemblée constituante*), par M. Droz. — *Mémoires biographiques, littéraires et politiques de Mirabeau, écrits par lui-même, son père, son oncle et son fils adoptif*, 2^e^ éd., 1841, 8 vol. in-8°.

qui, chez nous, avait coûté la vie à l'infortuné chevalier Labarre. Emprisonné, pour ce fait, pendant près de trois ans, il fut renvoyé en France, au mois d'avril 1778. Alors il s'embarqua pour l'Amérique, et servit avec la plus grande distinction, d'abord sur mer, sous les ordres de Guichen et de Grasse. Devenu aide-major général dans l'armée de terre, il fit preuve d'une bravoure qui allait jusqu'à la témérité, aux combats d'Yorktown, de Saint-Eustache et de Saint-Christophe. Blessé dangereusement à cette dernière affaire, après sa guérison, il revint en France, porteur des dépêches des généraux, et, sur-le-champ, il fut fait colonel du régiment de Touraine. Rembarqué aussitôt, il combattit de nouveau en Amérique, jusqu'à la conclusion de la paix. Il fut de retour dans sa patrie, le 8 juillet 1782. Excellent militaire, mais avant tout, homme de plaisir, il dut à son amour de la bonne chère un tel embonpoint qu'avant l'âge de 30 ans, il pesait déjà plus de 200 livres.

A la convocation des États-Généraux, élu député par la noblesse de la sénéchaussée de Limoges, le vicomte de Mirabeau, quoique membre de l'ordre républicain de Cincinnatus, se déclara ouvertement le champion de la cause de l'aristocratie et du privilége. Après avoir fait des efforts désespérés pour prévenir la réunion des ordres, dans l'assemblée nationale, il ne cessa de harceler le côté gauche par de violentes interruptions, et par des sarcasmes où l'esprit manquait moins que la convenance. Il les dirigeait de préférence contre son frère qui, bien loin d'abuser de sa supériorité, et d'exercer des représailles, le ménageait toujours et le défendait souvent. Après la séance du 4 février 1790, où le roi annonça qu'il adoptait les bases de la constitution, Mirabeau le jeune brisa son épée dans le couloir, en s'écriant : « Puisque le roi de France ne veut plus être roi, un gentilhomme n'a plus besoin de son épée pour le défendre. » On l'entendit cependant signaler à la tribune l'abus de certaines faveurs de cour, et entre autres, de celles qui valaient à la famille de Noailles plus de 200,000 livr. par an. Dans un duel, pour cause d'opinion, avec le comte de Latour-Maubourg, il en reçut un coup d'épée. A la fin du printemps de 1790, le régiment de Touraine, en garnison à Perpignan, s'insurgea contre ses officiers. Le vicomte y courut, et n'ayant pu parvenir à rétablir l'ordre, il repartit emportant avec lui les cravates des drapeaux : poursuivi et atteint à Castelnaudary, il fut mis en prison. A cette nouvelle, le comte de Mirabeau, invoquant, devant l'assemblée, le principe de l'inviolabilité des députés, demanda que son frère fût admis à expliquer sa conduite à la tribune et non à la barre. Le vicomte comparut le 27 juin, et, cette fois, il parla avec mesure et dignité. Deux mois après, pendant que l'assemblée portait contre lui un décret d'accusation, il sortit de France. Au-delà du Rhin, il leva cette fameuse légion de Mirabeau, si connue sous le nom de *hussards de la Mort*, et fit, en 1792, une guerre d'escarmouches, aussi sanglante qu'inutile. La formation et l'entretien de ce corps, qui s'éleva jusqu'à 3,000 hommes, occasionnèrent à son chef des dépenses et des fatigues infinies : aussi, le 15 septembre 1792, étant à Fribourg en Brisgau, il succomba à une attaque d'apoplexie. Son obésité, devenue telle qu'il en avait reçu le sobriquet de *Mirabeau-Tonneau*, rend ce genre de mort très vraisemblable. Plusieurs personnes ont cependant prétendu que la sienne avait été le résultat d'un duel. Inhumé à Sasbach, à l'endroit même où fut frappé Turenne, il y reçut les honneurs funèbres dus à son rang.

Le vicomte de Mirabeau avait défini lui-même, de la manière la plus heureuse, son esprit et sa moralité, en disant : « Dans toute autre famille, je passerais pour un mauvais sujet, et pour un homme d'esprit; dans la mienne, on me tient pour un sot et pour un homme rangé. » On a de lui deux pamphlets satiriques fort piquants, *La Lanterne magique*, 1789; *Voyage national de Mirabeau cadet*, 1790, in-8°; et plusieurs articles dans *les Actes des Apôtres*. P. A. V.

MIRABELLE, *voy.* PRUNIER.

MIRACLES, mot emprunté du latin et dérivé de *mirari*, admirer, s'étonner. En effet, on appelle miracles des événements qui excitent l'étonnement de ceux

qui les voient, parce qu'ils ne peuvent les expliquer à l'aide des lois connues de la nature et par le cours ordinaire des choses. Il existe donc un rapport direct entre les miracles et notre intelligence, pour laquelle ils sont des effets sans cause appréciable, inexplicables par conséquent, et paraissant contredire toutes les notions qu'elle possédait jusqu'alors sur les forces de la nature et leurs manifestations. De là résulte que ce qui a pu être miraculeux pour une époque d'ignorance ne l'est plus pour un âge plus avancé en culture, et que ce qui nous paraît encore tel à nous-mêmes n'aura peut-être plus rien d'extraordinaire pour des générations futures. Le récit des miracles qui ont eu lieu anciennement doit être accueilli avec d'autant plus de défiance, que nous ignorons avec quels yeux ils ont été considérés par les témoins immédiats des faits, ou par ceux qui nous les ont racontés les premiers. Certains miracles proclamés de nos jours peuvent à cet égard nous servir d'avertissement et de mesure. Mais il y aurait encore plus de présomption que d'impiété à nier la possibilité des miracles en général, la possibilité de l'intervention d'un agent placé en dehors du mécanisme admirable de la nature et doué de la puissance d'en modifier ou d'en suspendre le mouvement ordinaire, que cet agent soit Dieu lui-même ou un être doué par lui de facultés exceptionnelles. L'insuffisance de la raison humaine n'a pas besoin d'être démontrée : tout au plus celle-ci peut-elle refuser d'admettre comme vrai ce qui est contraire à ses lois ; mais ses lois se rapportent-elles à tous les cas possibles, et peuvent-elles s'appliquer aussi aux choses dont la raison n'avait eu aucune notion jusque-là? Les miracles sont donc possibles, et en outre toutes les églises chrétiennes les admettent comme un article de foi basé sur l'Écriture-Sainte. Dans l'Ancien-Testament, il en est rapporté un grand nombre, et dans le Nouveau ceux de Jésus-Christ (*voy.*), qui avaient particulièrement pour but de frapper l'attention de ses contemporains, d'éveiller leur intérêt et de les amener à croire en lui et à sa mission divine, sont intimement liés à la dogmatique chrétienne qui ne peut se soutenir sans la croyance aux miracles. On s'est efforcé de leur trouver une explication naturelle; mais en admettant même qu'on y ait réussi relativement à quelques-uns, il faut reconnaître qu'on a échoué, dans cette tentative souvent renouvelée, à l'égard du plus grand nombre. Au reste, tout en proclamant la possibilité des miracles, on doit dire que cette dénomination est toujours relative à l'intelligence humaine : en disant *c'est miraculeux!* l'homme sous-entend toujours *quant à moi!* Absolument parlant, il n'y a peut-être pas de choses surnaturelles; celles qui nous paraissent telles ne le sont pas en elles-mêmes. S. Augustin déjà a remarqué qu'en opérant des miracles, Dieu ne violait point les lois de la nature; ce qui est extraordinaire est surnaturel pour nous, mais non pas pour Dieu, qui a fait la nature. Après ce Père, Luther n'a pas hésité à dire que les miracles qui se font tous les jours dans le monde sont beaucoup plus grands que ceux qui ont été opérés par le Christ pendant son séjour sur la terre. Dieu lui avait laissé, en quelque sorte, à accomplir quelques actes extraordinaires, afin qu'en excitant l'étonnement des hommes, il leur apprît à reconnaître les miracles qui ont lieu chaque jour dans l'univers. On peut d'ailleurs ajouter que l'homme supérieur et animé d'un enthousiasme divin exerce sur la nature un pouvoir beaucoup plus étendu que ses semblables en général ; il en connaît, il en comprend mieux les forces, et il sait mieux les faire servir à son but. J. H. S.

MIRAGE. On nomme ainsi un phénomène trompeur qui, par une illusion d'optique, fait voir, dans les contrées chaudes de la terre, un lac, des paysages au milieu d'un désert (*voy.*) aride, ou des terres hospitalières au milieu de l'immensité des mers. Au centre d'une grande nappe d'eau, on croit voir flotter des îlots de verdure; des rocs, des collines, des villes apparaissent renversés comme ils se réfléchiraient dans un miroir. Ce phénomène a depuis longtemps frappé l'imagination, et la fable de la fée Morgane (*voy.*), la *fata Morgana* des Italiens et des Siciliens, doit très probablement son origine à une semblable illusion.

Lorsqu'un vaisseau est en mer, il arrive souvent que des observateurs placés à une certaine distance le voient en double : tantôt l'image produite par le mirage est située au-dessus du vaisseau et paraît renversée; tantôt on voit cette image représentée sur la mer comme si le vaisseau était suivi d'un autre navire marchant comme lui.

C'est surtout pendant l'expédition française dans les sables brûlants de l'Égypte que le mirage est devenu célèbre. Harassés de fatigues et mourant de soif, nos soldats voyaient avec joie les palmiers, les maisons, se peindre à l'envi au milieu d'une immense nappe d'eau, et ils espéraient bientôt trouver un terme à leur souffrance; triste déception : à mesure qu'ils avançaient, le lac fuyait devant eux, et les plaines arides s'étendaient sans cesse sous leurs pas. Monge (*voy.*) partagea un instant l'illusion commune; mais il s'aperçut bientôt que c'était un effet d'optique dont la science devait trouver la théorie. Si Huddart découvrit, en 1797, la cause qui produit le mirage, il n'en expliqua point d'une manière satisfaisante les apparences diverses. Monge, le premier, en établit la théorie complète dans un mémoire lu à l'Institut d'Égypte. Vers le même temps, Wollaston, en Angleterre, fut conduit à des résultats semblables, et indiqua des moyens fort simples de reproduire ce phénomène artificiellement. Enfin, M. Biot, dans un Mémoire imprimé dans le recueil de la classe des sciences physiques et mathématiques de l'Institut de France, a épuisé toutes les ressources de l'analyse pour mettre en évidence les détails physiques et les conséquences théoriques de cette importante question d'optique.

Voici ce que la science nous enseigne. Lorsque le sol est fortement échauffé par le soleil et que le temps est calme, la terre émet du calorique par voie de rayonnement. L'air se dilate, mais d'une manière qui n'est pas uniforme; cette dilatation est plus forte dans les couches immédiatement voisines de la terre; elle l'est moins à mesure que les couches s'en éloignent; et il en résulte, comme on le voit, des densités toutes différentes. Or, les rayons lumineux partis des objets situés au-dessus de l'horizon pour arriver au sol, en traversant ces couches de différentes densités, sont chaque fois réfractés, et finissent par se présenter très obliquement pour entrer dans une nouvelle couche, où, ne pouvant pénétrer, ils sont réfléchis. Ainsi, tous les effets de mirage peuvent se rapporter à un changement de réfraction en réflexion : ce qui arrive toutes les fois qu'un rayon rencontre très obliquement la surface d'un milieu moins réfringent que celui dans lequel il se meut. Alors, si on suppose un observateur placé de manière qu'il reçoive en même temps et les rayons lumineux qui partent des objets pour arriver directement à lui, et ceux qui, partant des mêmes objets pour arriver au sol, sont réfléchis, cet observateur verra et les objets eux-mêmes et leurs images renversées au-dessous d'eux. Néanmoins, le spectateur voit souvent les images réfléchies sans apercevoir les objets eux-mêmes qu'une foule de circonstances peuvent contribuer à lui cacher. Mais si cet observateur est placé au milieu d'une plaine extrêmement plane et étendue (d'un désert par exemple), et qu'en même temps les rayons venant de la portion du ciel qui touche à l'horizon se présentent aux couches d'air dilatées dans une direction tellement oblique à la surface que ces rayons soient réfléchis, alors l'observateur verra sur le sol l'image du ciel, et c'est cette image qui a pour lui l'aspect parfait d'une nappe d'eau limpide.

Lorsque des montagnes élevées ferment l'horizon, elles empêchent l'effet de se produire, en ne laissant passer que des rayons dont l'incidence est telle qu'ils ne sauraient être réfléchis. Cependant, le mirage se montre encore quelquefois : les objets un peu élevés paraissent doubles; mais leur image n'est plus entourée d'eau, et le corps fantastique se trouve comme suspendu en l'air. C'est sans doute à des effets semblables qu'on peut attribuer certaines apparitions miraculeuses, comme le spectre du Brocken, les croix célestes, etc. Quant au mirage qui a lieu à la surface de la mer, il paraît être moins le résultat d'une différence de température dans les couches d'air superposées, que celui d'un affaiblissement de densité produit par le

mélange de la vapeur dans la portion d'atmosphère en contact avec la surface de la mer. L. L.

MIRANDA (Saa de), *voy.* Espagnoles (*langue et littérature*), T. X, p. 33.

MIRANDA (don François), général américain, d'origine espagnole, premier fondateur et martyr de la liberté dans les provinces de l'Amérique du Sud. Né à Caracas, il y arbora, en 1810, l'étendard de la liberté; mais il finit par succomber. S'étant rendu par capitulation, le 26 août 1812, il fut transféré en Espagne, où il mourut dans un des plus horribles cachots de l'inquisition, près de Cadix, vers 1816. *Voy.* Colombie. X.

MIRANDOLA (duché de), *voy.* Modène.

MIRANDOLE, *voy.* Pic de La Mirandole.

MIRIAM, variante du nom de Marie que les LXX interprètes lui ont substitué. Miriam était cette sœur de Moïse (*voy.*) qui vint se présenter devant la fille de Pharaon lorsque l'enfant nouveau-né fut retiré des eaux du Nil où une loi cruelle l'avait fait exposer. X.

MIRKHOND (Hamam-eddyn Mirkhawend Mohammed Ibn-Khawend-Chah, vulgairement appelé), célèbre historien persan, né vers l'an 1433 de notre ère, et mort, en juillet 1498, dans un monastère à Hérat, où son protecteur, Ali-Chir, visir du sulthan Aboul-Ghazy-Houcein-Bahadour, lui avait donné un logement. Son histoire, *Rouzat al safa fi sirat al anbia wal molouk wal kolofa* (le Jardin de pureté, contenant l'histoire des prophètes, des rois et des khalifes), est divisée en 7 parties avec préface, introduction et appendice. Dans la 1re partie, on trouve l'histoire de la création du monde, des patriarches, des prophètes, des rois perses jusqu'à l'islamisme, et des anciens philosophes; dans la 2e, la vie de Mahomet et des 4 premiers khalifes; dans la 3e, la vie des douze imams et des khalifes ommëïades et abassides; dans la 4e, l'histoire des dynasties qui ont régné en diverses contrées de l'Asie, du temps des Abassides; dans la 5e, l'introduction à l'histoire des Tatars et des Mongols avec celle de Tchinghiz-Khan et de ses successeurs dans la Tatarie et la Perse, des Ilkhanides et des Sarbédariens; dans la 6e, l'histoire de Tamerlan, de son fils Chah-Rokh et de leurs descendants jusqu'à la mort d'Abou-Saïd. Mirkhond mourut vraisemblablement après avoir composé cette 6e partie de son ouvrage; il paraît que la 7e y fut ajoutée, d'après ses notes, peut-être par son fils, Khondemir, qui donna un abrégé du tout. Cette 7e partie est consacrée au règne du sulthan Houcein-Bahadour, sous lequel l'auteur vivait. On y trouve des détails postérieurs à la mort de Mirkhond. Enfin l'introduction traite de l'utilité de l'histoire; et l'appendice contient des mélanges d'histoire, de géographie et d'histoire naturelle, etc.; la relation de l'ambassade envoyée en Chine par Chah-Rokh l'an 1417; l'histoire de la ville de Hérat et l'éloge de l'émir Ali-Chir. Plusieurs morceaux de l'ouvrage de Mirkhond ont été traduits en français et en latin. Les bibliothèques de Paris en possèdent plusieurs exemplaires, mais tous incomplets. X.

MIRMIDONS, *voy.* Myrmidons.

MIROIR, Miroiterie. Un miroir est un corps poli capable de réfléchir les rayons de lumière (*voy.* ce mot et Catoptrique). Parmi les corps solides, il ne se trouve que quelques métaux simples et quelques amalgames de métaux qui soient susceptibles de prendre un poli assez parfait. Les glaces à miroir ne font pas exception; car c'est proprement l'amalgame de mercure et d'étain (*voy.* Étamage) dont la surface postérieure est revêtue qui produit l'effet du miroir. Les miroirs de glace (*voy.* Glaces) rendent les miroirs métalliques inutiles pour l'usage ordinaire; mais ils ne peuvent être employés pour les expériences exactes d'optique parce qu'il se fait une double réflexion aux deux surfaces du verre, et aussi parce que la lumière qui parvient à la surface postérieure subit elle-même une double réfraction dans la glace. Ces inconvénients sont d'autant plus fâcheux qu'il est difficile de préparer une bonne composition pour les miroirs métalliques, qui se ternissent d'ailleurs bien vite à l'air. Comme le platine (*voy.*) est un des métaux le moins oxydables, c'est avec ce métal, allié au cuivre, qu'on fait

es meilleurs miroirs dont on se sert dans les instruments d'optique.

On a tenté plusieurs fois en vain depuis Descartes de polir des miroirs de courbures elliptique, parabolique, etc.; mais indépendamment des obstacles presque insurmontables que présente leur fabrication, il est démontré par la théorie que, relativement à leurs effets, ils ne vaudraient pas mieux, s'ils n'étaient inférieurs, aux miroirs sphériques, dénomination sous laquelle on comprend tous ceux qui sont des portions de sphères polies à l'extérieur ou à l'intérieur. Les miroirs coniques et cylindriques ne servent absolument que pour les jeux d'optique. Les seuls miroirs intéressants sont donc les miroirs plans et les miroirs sphériques.

L'œil qui regarde une glace voit les images des corps placés devant sous différents angles, et il les voit au-delà de la glace, dans la direction et la distance que chacun occupe, parce qu'en effet, quel que soit le point du miroir sur lequel porte la vue, elle s'étend toujours, par le rayon réfléchi, jusqu'au point où est situé l'objet. Seulement on voit à droite ce qui est à gauche, et à gauche ce qui est à droite; l'œil étant à angle droit sur la glace, il se voit seul en face.

Placé sous un certain angle, le miroir plan peut recevoir une image déjà réfléchie par un autre miroir et la renvoyer à un troisième, comme dans le *caléidoscope* (*voy.*). Incliné de 45° par rapport à un objet vertical, un miroir plan en produit une image horizontale qui permet d'apercevoir l'objet d'un point d'où il serait impossible de le voir directement. On a mis cette propriété à profit pour la construction de la *chambre noire* (*voy.*) et aussi de l'instrument nommé *optique*, ainsi que pour procurer à l'organiste, dans les églises, le moyen de suivre les cérémonies qui se font au chœur, auquel il tourne le dos. On en met quelquefois aux croisées des appartements pour voir commodément ce qui se passe dans la rue.

Les miroirs courbes peuvent être considérés comme étant la réunion d'un nombre infini de plans ou de *facettes* sur chacun desquels les rayons forment des angles de réflexion égaux aux angles d'incidence, et dont la position relative produit ou le rapprochement ou l'écartement de ces rayons.

Les effets des miroirs sphériques diffèrent suivant que leur surface réfléchissante est tournée vers le centre de la sphère dont ils sont des segments, ou du côté opposé. Dans le premier cas, ils sont dits *convergents*, parce qu'ils concentrent les rayons lumineux à leur foyer; dans le second, ils sont *divergents*, parce qu'ils les éparpillent. Mais la surface où se produit la réflexion n'est pas la même, comme on sait, sur les miroirs métalliques et sur ceux de glace : sur les premiers, c'est la surface antérieure qui est polie; dans les seconds, c'est à la surface postérieure que les rayons se réfléchissent; il s'ensuit que les miroirs de convergence métalliques sont concaves, c'est-à-dire que c'est leur surface *intérieure*, tournée vers le centre, qui doit être polie; et que les miroirs de glace, pour être convergents, doivent être convexes, c'est-à-dire avoir leurs bords plus minces que le milieu, pour que leur surface postérieure et convexe soit étamée. De même aussi tandis que le miroir métallique est divergent lorsque sa surface polie est convexe ou *extérieure*, opposée au centre de la sphère dont le miroir fait partie, le miroir de glace est divergent lorsqu'il est concave, c'est-à-dire lorsque les bords sont plus épais que le milieu. Mais comme les miroirs métalliques servent particulièrement aux expériences d'optique, que d'ailleurs c'est l'amalgame métallique qui produit la réflexion dans les miroirs de glace, et que cet amalgame, en s'appliquant à la surface polie du verre, prend justement une forme contraire à la sienne, on nomme généralement *concaves* les miroirs convergents, et *convexes* les miroirs divergents. Dans les miroirs de glace, la surface antérieure est indifféremment plane, bombée ou creuse, parce qu'elle ne contribue à la réflexion que pour une très petite quantité comparativement à la surface étamée. Le miroir de convergence grossit les objets placés entre le centre de la sphère et la surface réfléchissante; le miroir de divergence diminue ceux qui sont placés devant lui. C'est sur ces propriétés qu'est fondée la

construction des miroirs optiques. Tout le monde connaît les miroirs de convergence dont on se sert pour se raser, et ceux de divergence, où l'on voit ses traits multipliés dans une foule de petits segments de sphères.

Si l'on dirige l'axe d'un miroir de convergence vers le soleil, tous les rayons qui viennent frapper sa surface sont rassemblés par la réflexion dans un très petit espace en avant qu'on nomme *foyer*, et la distance entre le miroir et le point où il se trouve est la *distance focale*. Non-seulement il se produit en ce point une lumière éblouissante, mais encore il s'y développe une chaleur excessivement vive. Pour que cet effet soit aussi fort qu'il est possible, le miroir doit être très grand et sa distance focale plus courte que la largeur de sa surface, ou au moins ne doit-elle pas l'excéder ; car plus la distance focale est considérable, en comparaison de la surface du miroir, moins le foyer aura d'action. Le corps exposé à la chaleur du foyer d'un miroir doit être plus petit que cet espace, afin d'être environné de toutes parts par la chaleur qui y est rassemblée. Un miroir concave ainsi disposé se nomme *miroir ardent*.

Les grands miroirs ardents sont faits d'alliages métalliques, de cuivre jaune ou argenté. Quand le poli répond à leur étendue, ces instruments produisent des effets surprenants. C'est par ce moyen qu'Archimède (*voy.*) brûlait, dit-on, la flotte des Romains. Buffon avait fait construire un miroir formé d'un grand nombre de pièces, qui enflammait à une grande distance du bois et d'autres objets, quand on l'exposait directement à l'action des rayons solaires.

Lorsqu'on place une flamme dans le foyer d'un miroir convergent, toute la lumière qui va frapper le miroir est réfléchie presque parallèlement à l'axe. Et comme la lumière parallèle conserve toujours une égale force, excepté lorsqu'elle est affaiblie par l'absorption que lui fait éprouver le milieu dans lequel elle passe, on peut propager ainsi une vive lumière à une distance considérable : on nomme miroir *collecteur*, celui qui est préparé pour cet effet. L'application de cette propriété est faite journellement dans les appareils d'éclairage, pour les *réflecteurs*, et surtout dans les phares (*voy.*).

Si dans une chambre obscure, on place une bougie allumée devant un miroir convergent, la flamme étant en-deçà du foyer, près du miroir, on en voit une image verticale et grossie qui paraît un peu plus loin, derrière le miroir, que la flamme elle-même ne l'est au-devant : à mesure qu'on approche la lumière du foyer, l'image grandit et s'éloigne. La flamme étant arrivée au foyer, son image ne se trouve nulle part, mais on aperçoit seulement un reflet dû à la dispersion de la lumière en rayons parallèles. Lorsqu'on place la lumière au-delà du foyer, on n'aperçoit pas non plus son image dans le miroir ; mais à une certaine distance, il s'en peint une image grossie et renversée sur un mur blanc, en face du miroir : si l'on éloigne la lumière encore davantage, l'image est plus proche et plus petite. Lorsque la distance de la flamme devient double de la distance focale, l'image coïncide avec elle, parce qu'elle est alors au centre de courbure du miroir ; si on la recule encore, l'image qui est alors plus petite que la flamme, se rapproche du foyer et finirait par tomber précisément dans le foyer si l'on pouvait éloigner indéfiniment la lumière : ce qui arrive effectivement pour le soleil dans le miroir ardent.

Comme il ne se produit aucune dispersion de couleur par la réflexion des miroirs de métal, et que même l'aberration de sphéricité est alors extrêmement faible, on en a profité pour obtenir un grossissement plus fort dans les télescopes (*voy.*) ; mais par ce moyen la lumière s'affaiblit. On emploie aussi le miroir de convergence pour diriger une plus grande lumière, réunie à son foyer, vers l'objet exposé au microscope (*voy.* ce mot).

Les phénomènes que présente un miroir divergent lorsqu'un objet y répand sa lumière sont beaucoup plus simples. Quelque part que soit placé l'objet devant le miroir, on en aperçoit toujours une image réduite, et située verticalement derrière le miroir. Lorsqu'on dirige l'axe d'un pareil miroir vers le soleil, au lieu de rassembler sa lumière, il la disperse. Mais on peut prouver, et par

l'expérience et par le calcul, que la petite image du soleil qui produit cette dispersion de lumière est placée à égale distance, entre le centre optique et le centre géométrique, par conséquent derrière le miroir. A cause de cela, on nomme cette place le *foyer négatif* du miroir, et sa distance au-delà du miroir la *distance focale négative*.

Les premiers miroirs artificiels furent faits de métal. Cicéron en attribue l'invention au premier Esculape. Une preuve de leur antiquité c'est le passage de l'*Exode* (XXXVIII, 8) où il est dit qu'on fondit les miroirs des femmes qui servaient à l'entrée du tabernacle et qu'on en fit un bassin d'airain avec sa base. Il paraît que l'airain seul entra d'abord dans leur composition. On employa ensuite l'étain et le fer bruni. Ceux qui se fabriquaient à Brindes (Brundusium), en Italie, et qui avaient une certaine réputation, étaient mêlés d'airain et d'étain; mais on donna plus tard la préférence à ceux d'argent, inventés, selon Pline, par un Praxitèle, contemporain du grand Pompée et autre que le célèbre sculpteur. Ils devinrent très communs; le luxe ne négligea pas de les embellir; sous Néron, on y prodigua l'or, l'argent, les pierreries; Sénèque dit qu'on en voyait dont la valeur surpassait la dot que le sénat avait assignée, sur les deniers publics, à la fille de Cn. Scipion. On ornait de miroirs les murs des appartements; ils avaient sans doute la forme ronde ou ovale, car Vitruve dit que les murs des chambres étaient ornés de miroirs et d'abaques, qui faisaient un mélange alternatif de figures rondes et de figures carrées. On ignore le temps où les anciens commencèrent à employer le verre dans la fabrication des miroirs; mais on croit seulement que ce fut des verreries de Sidon que sortirent les premiers. Les anciens avaient encore une autre sorte de miroir; ils étaient d'un verre que Pline nomme *vitrum obsidianum*, du nom d'Obsidius qui l'avait découvert en Éthiopie; mais on ne peut lui donner qu'improprement le nom de verre. C'était une matière noire comme le jais, qui, polie, ne rendait que des images fort imparfaites. La pierre *spéculaire* était une espèce de pierre blanche et diaphane, qui se coupait par feuille, et dont on faisait ainsi des vitres (*voy.* Gypse, T. XIII, p. 350), mais rien ne prouve qu'elle ait été employée pour faire des miroirs.

Le *miroitier* est celui qui fait, monte et vend des miroirs. Lorsque les glaces (*voy.*) sont étamées, on les entoure d'un cadre plus ou moins riche, pour servir à l'ornement des appartements. On les pose généralement dans des feuillures qui leur sont destinées, puis on les cale tout autour avec de petits morceaux de bois ou de papier; on applique ensuite des bandes de flanelle; on met dessus une petite planchette, et l'on fixe le tout avec des pointes de fer. Les glaces de cheminée se plaçaient autrefois dans des *parquets*, grandes planches fixées contre les murs, qui étaient traversées de différentes bandes de bois, garnies de flanelle. Lorsque la glace était posée sur le parquet, on ajustait le cadre, qui était le plus souvent composé d'un certain nombre de baguettes en bois doré, avec des vis à têtes également dorées. On donne le nom de *trumeaux* aux glaces plus hautes que larges qui se mettent ordinairement entre les croisées, emplacement qui porte ce nom dans l'architecture. L. L.

MIRTILE, *voy.* Myrtille.

MIRZA, *voy.* Émir et Mourza.

MISAINE (mat de), *voy.* Mat. En anglais, le mot *mizzen* indique le mât de l'arrière (d'artimon), tandis qu'en français le mât de misaine est le mât de devant.

MISANTHROPIE (de μισάνθρωπος, formé de μισέω, je hais, et ἄνθρωπος, homme), sombre et fâcheuse disposition de l'âme, qui nous rend injuste envers nos semblables, en nous faisant prendre l'espèce humaine entière en aversion. Trois causes principales engendrent la misanthropie : de grandes infortunes, surtout non méritées, blessures du cœur qui nous irritent contre la société où nous les avons reçues; une vertu très sévère, et peu disposée à excuser les travers et à pardonner aux vices, comme celle du célèbre duc de Montausier; enfin un orgueil excessif, produisant à la fois l'irritation contre les forts, et le mépris pour les faibles, tel que celui du fameux Timon, dit *le Misanthrope*. Il

faut plaindre les premiers, estimer les seconds, et prendre une juste revanche contre les derniers, dont on a dit avec raison :

Quand tout le monde nous déplaît,
Nous déplaisons à tout le monde.

La misanthropie de J.-J. Rousseau était un produit composé de la première et de la dernière de ces causes. Toutefois, elle admettait une modification qui lui enlevait une partie de son injustice : « L'homme est bon, disait-il, les hommes sont méchants ! »

Le grand peintre de caractères prouva son tact exquis, en choisissant, pour mettre *le Misanthrope* sur la scène, celui de la seconde espèce, pour lequel il pouvait exciter de l'intérêt, tout en signalant ses ridicules. Que n'avons-nous aujourd'hui un autre Molière pour stigmatiser ces misanthropes de 20 ans, dégoûtés de la vie avant d'avoir vécu, se déclarant fièrement *incompris* par un siècle qui n'a pas encore eu le temps de s'apercevoir de leur existence, et proclamant leur orgueilleuse haine contre la société avant de la connaître! M. O.

MISCHNA, *voy.* Talmud.

MISÈNE (cap), dans la Campanie, au nord du golfe de Naples. Baïa et Cumes étaient à peu de distance de ce cap célèbre chez les anciens par les *villa* dont ses environs étaient couverts. X.

MISÈRE, *voy.* Paupérisme.

MISERERE, mot latin qui signifie *aie pitié !* et par lequel commencent plusieurs psaumes ; mais on s'en sert surtout pour désigner le L^e^, qui est le 4^e^ des psaumes pénitentiaux. On croit que David l'a composé lorsque Nathan lui eut reproché le crime qu'il avait commis avec Bethsabé. Au commencement du XVII^e^ siècle, Allegri fit un chant célèbre sur ce psaume.

Pour les coliques de *miserere*, *voy.* Iléus. L. L.

MISNIE ou Missnie, en allemand *Meissen*, ancienne marche ou margraviat de l'empire d'Allemagne, située sur l'Elbe, et à laquelle correspond en partie un des 5 cercles du royaume de Saxe (*voy.*) qui porte le même nom, et se trouve compris entre le Brandebourg, la Lusace, la Bohème, et les cercles de l'Erzgebirg et de Leipzig. Le cercle de Misnie renferme la capitale Dresde (*voy.*), et, dans les montagnes qui le bordent au sud, on visite la contrée pittoresque, si connue sous le nom de *Suisse saxonne*. On y remarque aussi l'ancienne ville de Meissen, sur la rive gauche de l'Elbe, le berceau du margraviat, renommée pour sa belle cathédrale, renfermant les tombeaux d'un grand nombre de princes saxons, et pour sa grande manufacture de porcelaine (*voy.*), qui, fondée en 1710, est la plus ancienne de l'Europe, et d'où est sortie cette porcelaine de Saxe encore aujourd'hui si recherchée.

Des peuples slaves, les Sorbes (*voy.*), répandus jusque vers la Saale, et les Daleminciens, établis sur les bords de l'Elbe et de la Mulde, occupaient le territoire de la Misnie, lorsque Henri-l'Oiseleur en fit (928) la conquête définitive, et, pour retenir les vaincus dans la soumission, construisit la ville et la forteresse de Meissen, en y établissant des margraves chargés de garder le pays et d'en garantir les frontières contre toute invasion. L'empereur Othon-le-Grand, en 965, y fonda un évêché qui subsista jusqu'en 1587. L'investiture de la dignité de margrave resta longtemps soumise au choix des empereurs : ce n'est qu'en 1127 que Conrad-le-Grand, comte de Wettin, parvint, avec le consentement de l'empereur Lothaire, à la rendre héréditaire dans sa maison.

Nous consacrerons un petit article à cette maison de Wettin, et nous en parlerons aussi au mot Saxe. Disons cependant que, depuis sa réunion à la Thuringe, la marche de Misnie proprement dite fut, en 1410, partagée, à l'exception de la ville qui devait leur appartenir en commun, entre 3 princes, dont le premier, Frédéric-le-Belliqueux, acquit en 1422, pour la maison de Wettin, la dignité électorale de Saxe, à la mort d'Albert III, dernier électeur de la branche ascanienne (*voy.*) de Wittenberg. C'est ainsi que le nom de Saxe se transporta insensiblement aux états des margraves de Misnie. Ch. V.

MISSEL (du latin *missale*, venu de *missa*, la messe), livre qui contient les prières, le canon et les cérémonies de la

messe (*voy.* ce mot et LITURGIE, RITE, etc.). On conserve dans les bibliothèques un grand nombre de missels manuscrits ayant appartenu à des personnages historiques, et qui sont ornés d'admirables arabesques ou de miniatures qu'on a pu attribuer quelquefois à de grands peintres, tels que Hemmling, etc. X.

MISSION, MISSIONNAIRE. Le mot *mission*, dans son acception la plus générale, s'applique à toute charge, à tout pouvoir donné à quelqu'un d'accomplir une chose dont on lui confie l'exécution. Dans un sens plus restreint, il se dit principalement de ce qui concerne la religion, surtout la prédication de l'Évangile et la discipline ecclésiastique. Il désigne ainsi, non-seulement les fonctions des prêtres, appelés *missionnaires*, qui travaillent à convertir les infidèles ou à ramener les schismatiques et les hérétiques dans le sein de l'Église, mais la maison où ils sont instruits et le pays où ils prêchent. C'est uniquement dans cette acception que nous avons à le considérer ici.

Les missions remontent aux premiers âges du christianisme. Les apôtres (*voy.*) et leurs successeurs immédiats furent eux-mêmes des missionnaires, dont les travaux firent triompher le christianisme dans l'empire romain. Devenu la religion dominante dans toutes les provinces qui obéissaient aux souverains de Constantinople, le christianisme se répandit au-delà des frontières de l'empire. A la fin du VI^e^ et au commencement du VII^e^ siècle, le moine Augustin convertit les Anglo-Saxons qui avaient envahi la Bretagne, et l'Irlandais Colomban prêcha l'Évangile en Suisse; Boniface* fonda l'Église d'Allemagne dans le VIII^e^, et dans le IX^e^, Cyrille et Méthode réunirent à l'Église plusieurs peuples d'origine slavonne, tandis qu'Anschaire (*voy.* tous ces noms) évangélisait le Danemark et la Suède. Au X^e^ siècle, le christianisme se répandit en Pologne, en Russie, en Norvège, en Islande. Vers la même époque, les sectateurs de Nestorius le portèrent en Tatarie et jusqu'aux confins de la Chine. Dans les siècles suivants, les papes, devenus les maîtres absolus de l'Église, eurent à s'occuper d'intérêts immédiats trop pressants pour songer à la conversion des infidèles; et, à moins que l'on ne veuille regarder les croisades comme des missions armées ou tenir compte de quelques tentatives isolées qui n'eurent aucun succès, on doit reconnaître que l'on fit fort peu pour la propagation du christianisme jusqu'à la découverte de la route des Indes et du Nouveau-Monde. On convertit alors en masse, et par des moyens que le vertueux Las-Casas (*voy.*) aurait répudiés, une grande partie de la population indigène de l'Amérique, de même que l'on convertit en Europe les Lettons, les Prussiens et les Lithuaniens. François-Xavier (*voy.*), *l'apôtre des Indes*, avait déjà cherché à évangéliser la Chine; mais ce fut Matthieu Ricci qui y introduisit le christianisme, vers 1580. Enfin, au commencement du XVII^e^ siècle, les souverains pontifes sentirent le besoin d'organiser les travaux des missions étrangères, afin de regagner d'un côté ce que la réformation leur avait fait perdre de l'autre, et les Jésuites devinrent leurs principaux auxiliaires. Grégoire XV fonda, dans ce but, à Rome, en 1622, la Congrégation de la Propagande (*de propagandâ fide*), à laquelle Urbain VIII adjoignit, en 1627, un collége où furent admis un grand nombre de jeunes gens de différentes nations, ainsi qu'une imprimerie fournie de caractères de cinquante langues. Le premier établissement de mission, créé en France, fut la société des prêtres des missions (*voy.* LAZARISTES), établie en 1632. La Congrégation du Saint-Sacrement fut instituée en 1644, sous Louis XIV, et en 1663, on fonda à Paris le séminaire des Missions étrangères. Le nombre de ces maisons alla rapidement en augmentant; on en compta bientôt plus de 80, toutes rivalisant de zèle et d'ardeur. Néanmoins, les ouvriers manquèrent à la moisson, en sorte que Clément XI se vit obligé, en 1707, d'ordonner aux supérieurs des différents ordres religieux de destiner un certain nombre de leurs moines aux travaux des missions étrangères. Les capucins et les carmes déchaussés se firent remarquer entre tous les autres par leur empressement à obéir. Cependant ce fut la Société de Jésus (*voy.*

(*) *Voir* ses Épîtres, édition de Würdtwein, Mayence, 1789, in-fol. S.

Jésuites) qui montra le plus de persévérance, et elle obtint les plus brillants résultats. Outre les Indes, la Chine et le Japon, le Brésil, le Paraguay et les autres contrées de l'Amérique méridionale et centrale, les virent successivement travailler à répandre, par toutes sortes de moyens, des doctrines qui, bien souvent, n'avaient guère de chrétien que le nom, mais qui valaient encore mieux que le grossier polythéisme qu'elles supplantaient *.

Les missions catholiques étaient donc dans un état prospère, lorsque les imprudences de ces mêmes jésuites, à qui elles devaient tant, attirèrent sur elles les plus sanglantes persécutions. En 1615, le christianisme fut proscrit au Japon et extirpé par la persécution la plus terrible dont fasse mention l'histoire de l'Église. En 1688, les missionnaires furent chassés du royaume de Siam, et vers la même époque, des discussions survenues entre les jésuites et les dominicains, au sujet des cérémonies chinoises, exposèrent les nombreux Chinois qui avaient embrassé le christianisme à un sort à peu près aussi funeste que celui des chrétiens du Japon. La persécution fut toutefois moins longue et moins cruelle: aussi, d'après les rapports des missionnaires, y avait-il encore, en 1824, dans le Céleste Empire, 46,287 chrétiens, 26 prêtres chinois et européens, 29 écoles de garçons, 45 écoles de filles et un séminaire qui renfermait 12 étudiants. Selon les mêmes renseignements, le christianisme était dans une situation plus florissante au Tonquin, où, avant la dernière persécution, on comptait 780 églises et 87 monastères. Les missions de l'Inde, au contraire, sont dans un état fort peu satisfaisant. On ignore si les missionnaires envoyés au Tibet, en 1822, ont obtenu les succès qu'ils pouvaient se promettre; mais fissent-ils des progrès aussi réels que ceux des missionnaires de l'Abyssinie, ce serait pour l'Église catholique un gain bien faible en proportion des pertes qu'elle éprouve chaque jour autant par la persécution que par l'activité rivale des missions protestantes. *Voir* les *Nouvelles Lettres édifiantes des missions de la Chine et des Indes orientales*, Paris, 1818-20, 5 vol.; *Choix des Lettres édifiantes, écrites des missions étrangères*, Paris, 1824 *.

La première mission protestante fut celle que Gustave Vasa envoya, en 1559, en Laponie; mais si les Suédois eurent l'honneur de donner le signal, ce sont les Anglais qui, de toutes les nations réformées, ont déployé le plus d'activité et de zèle. Parmi les riches et nombreuses sociétés des missions qu'ils ont fondées en moins de deux siècles, nous ne pouvons citer que les principales. La Société pour la propagation de l'Évangile dans la Nouvelle-Angleterre et les pays voisins, est la première en date; elle remonte à l'an 1649. La Société pour la propagation de la connaissance du christianisme, instituée en 1698 et à laquelle ont été réunies la Société pour la propagation de l'Évangile dans les pays étrangers, établie en 1701, et la Société écossaise pour la propagation du christianisme, créée en 1709, s'attache principalement à combattre les brahmanes sur le terrain de la science. La Société méthodiste des missions, fondée en 1786, poursuit un but plus pratique et envoie ses missionnaires dans les Indes orientales et occidentales, dans les îles de la Sonde et du Grand-Océan, dans l'Afrique occidentale et méridionale, et même en Palestine. La Société des missions anabaptistes, dont l'origine remonte à l'année 1792, a un cercle d'activité plus restreint : elle se borne à travailler à la conversion des habitants des Indes orientales et occidentales. La grande Société des missions de Londres, instituée en 1794, entretient plus de 70 missions dans les îles de la mer du Sud, en Chine, à Malacca, où, depuis 1808, s'est établie une mission anglo-

(*) On sait que la science a dû de vives lumières aux travaux des missionnaires, surtout en ce qui concerne la Chine. Nous renvoyons à ce qui a été dit là-dessus T. V, p. 732, et à l'art. Amiot, etc. Des services non moins distingués sont rendus à la science par la mission gréco-russe à Péking dont le P. Hyacinthe Bitchourine a eu la direction pendant l'une des périodes décennales. S.

(*) Les *Lettres édifiantes et curieuses écrites des missions étrangères* par quelques missionnaires de la compagnie de Jésus, avaient paru à Paris, de 1717 à 1774, 34 vol. in-12. S.

chinoise, et depuis 1818, un collége anglo-chinois; dans les îles de la mer des Indes, dans l'Afrique méridionale, dans l'Amérique du nord, à Corfou et à Malte. La Société des missions d'Édimbourg, fondée en 1796, n'étend sa sphère d'action que sur les contrées voisines de la mer Noire et de la mer Caspienne, dans le Levant et les Antilles. Enfin, la Société des missions de l'Église d'Angleterre, instituée en 1799, consacre ses abondantes ressources à l'entretien des nombreuses stations qu'elle a créées dans l'Asie orientale et méridionale, dans la Nouvelle-Hollande, dans la Nouvelle-Zélande et sur les côtes de l'Afrique occidentale, surtout à Sierra-Léone.

Les Danois suivirent l'exemple des Suédois et des Anglais. Dès 1704, Frédéric IV créa le Collége royal des missions danoises, qui poursuit encore aujourd'hui ses efforts à Tranquebar et sur la côte de Coromandel, où il avait fondé onze missions, cédées depuis peu à la Société pour la propagation des connaissances chrétiennes. Les travaux du missionnaire norvégien que ce collége fit partir, en 1721, pour le Grœnland, n'obtinrent aucun résultat durable. Il était réservé aux frères Moraves (*voy.*) de porter le christianisme et la civilisation dans ce pays reculé. En 1732, ils y envoyèrent des missionnaires, qui rencontrèrent aussi d'immenses difficultés, mais qui surent les vaincre en partie. Les stations qu'ils y ont créées sont aujourd'hui dans un état assez florissant, de même que celles qu'ils ont établies au Labrador, depuis 1771, dans l'Amérique du Nord, dans plusieurs des Antilles, dans la Guyane, où ils travaillent surtout à convertir les noirs, et dans l'Afrique méridionale. A la fin de 1838, ils en possédaient 51, avec 237 missionnaires.

Malgré sa ferveur religieuse et les facilités que lui offraient ses vastes possessions transatlantiques, la Hollande ne possède qu'une seule Société des missions, qui envoie un petit nombre de missionnaires dans les îles de la mer des Indes.

Les États-Unis ont montré beaucoup plus d'activité et de zèle. Cinq sociétés de missions s'y sont formées à peu d'années d'intervalle, et toutes cinq ont des ressources assez abondantes pour rivaliser avec les sociétés anglaises. Fondée en 1810, la Société des missions américaines, dont le siége est à Boston, envoie des missionnaires dans le Levant, la Syrie, la Palestine, à Ceylan et aux îles Sandwich. La Société des missions des anabaptistes américains, créée en 1814, s'occupe principalement de la conversion des habitants de l'Inde, en-deçà du Gange. En 1817, s'établit la Société des missions unies de New-York; en 1819, la Société des missions des méthodistes; et, en 1820, la Société des missions de l'Église épiscopale de l'Amérique du Nord. L'Allemagne et la Suisse ont contribué jusqu'ici à l'œuvre des missions protestantes principalement par la formation de nombreux sujets qui sont employés pour la plupart dans les stations des sociétés anglaises. Les séminaires de Berlin et de Bâle, fondés le premier en 1800 et le second en 1816, se distinguent surtout à cet égard.

Les protestants de France ont aussi fondé à Paris, sous la Restauration, une Société de missions qui a déjà produit d'heureux résultats, malgré la modicité de ses ressources.

Outre les missions établies en pays étrangers, il y en a d'autres dont l'action ne s'étend guère au-delà des limites de l'état où elles se sont formées. Telles sont les Sociétés de Londres, de Saint-Pétersbourg, de Berlin et d'autres villes d'Allemagne pour la conversion des juifs. Telles sont aussi, en France, les congrégations de missions, dont l'origine date de 1816, et qui, destinées à rallumer dans les cœurs la foi catholique, ont souvent opposé leur culte nomade et leurs croix élevées dans les places publiques aux autels régulièrement établis, divisant les populations et réchauffant le fanatisme. On sait que cette sorte de missionnaires, favorisés par le gouvernement sous le règne de Charles X, disparurent après la chute de leur protecteur.

Après avoir esquissé rapidement l'histoire des principales sociétés des missions, il nous reste à apprécier les services qu'elles ont rendus, en prenant naturellement pour point de départ le XVII^e

siècle, époque de la fondation de la Congrégation de la propagande.

Dirons-nous avec leurs détracteurs que les résultats obtenus ont été nuls? Non sans doute; mais nous pensons qu'ils n'ont point été ce qu'ils auraient pu être, et il faut l'attribuer moins aux persécutions et au mauvais vouloir de certains gouvernements qu'au manque de vocation d'un grand nombre de missionnaires, au déplorable système que la plupart d'entre eux suivirent, et surtout à la rivalité jalouse des différentes communions chrétiennes. Au lieu de s'entendre pour marcher de concert vers le but qu'ils se proposent, les missionnaires se divisent sur de misérables questions de discipline et de liturgie, et donnent aux peuples, à qui ils prêchent la charité, la modération et l'humilité, le scandaleux spectacle de leurs dissensions. Sans tenir aucun compte des différences si importantes de mœurs et de climats, ils veulent plier violemment leurs prosélytes aux coutumes d'une autre partie du monde, se montrant ainsi plus soucieux de rester fidèles aux rites de leurs églises qu'au véritable esprit de leur religion. Par une imprudence qui a coûté des torrents de sang, ils ont osé attaquer quelquefois jusqu'aux gouvernements, et se sont mêlés à des querelles politiques, tandis qu'ils devaient se borner à prêcher l'Évangile. Oubliant trop souvent qu'ils s'adressent à des intelligences incultes, ils prétendent enseigner le christianisme tel que l'ont fait des siècles de discussions subtiles, et font répéter à leurs prosélytes des symboles pleins de distinctions abstraites qu'ils sont hors d'état de comprendre, au lieu de leur parler simplement du Père de tous les hommes, du Sauveur qu'il leur a envoyé dans sa charité, et des devoirs qui nous sont imposés pour répondre à tant de bienfaits; au lieu d'agir sur eux par l'exemple, et de leur faire sentir les avantages de la civilisation, en leur donnant eux-mêmes des leçons de travail et de vertu. Seuls, peut-être, les missionnaires moraves font une noble exception: aussi ont-ils obtenu plus de succès que tous les autres. Dans quelques-unes des Antilles, en effet, ils ont converti le tiers de la population noire, tandis qu'aux Indes, par exemple, dans des villes où les autres communions entretiennent des missions depuis plus de cent ans, moins de la dixième partie des habitants a embrassé le christianisme. D'un autre côté, cependant, les îles de la Société ont été converties et civilisées; les îles Sandwich ne tarderont vraisemblablement pas à professer la religion chrétienne. Dans l'Afrique méridionale, on trouve des villages entiers de Hottentots qui ont embrassé le christianisme. Les missionnaires méthodistes ont fondé à Ceylan des écoles que fréquentent plus de 5,000 enfants. Les missionnaires anglais et américains des Indes marchent sur leurs traces, et tout fait présager le plus heureux succès. A Sierra-Léone, on s'occupe beaucoup aussi de l'éducation de la jeunesse. — *Voir* Brown, *Hist. de la propagation du christianisme parmi les païens* (1814, 2 vol. in-8°, en angl.); Lord, *Hist. des missions* (en angl.); Knapp, *Nouvelle histoire des missions évangéliques dans les Indes orientales* (Halle, 1824, en all.), etc. E. H-G.

MISSISSIPI. Ce grand fleuve des États-Unis de l'Amérique du Nord, jadis appelé *Saint-Louis* par les Français, possesseurs de la Louisiane (*voy.*), était nommé par les indigènes indiens, dans leur pompeux et poétique langage, *Meschacébé*, c'est-à-dire *vieux père des eaux*, et les œuvres de M. de Chateaubriand ont rendu ce nom familier à toutes les classes de lecteurs. Dans une longueur de 3,000 milles anglais (1,032 lieues), il parcourt tout le fond de l'immense vallée que bordent à l'est les monts Alléghanys, et à l'ouest la chaîne âpre et déserte des montagnes Rocheuses. *Voy.* États-Unis, T. X, p. 138.

Le Mississipi prend naissance, par 49° de lat. N., au sein du plateau marécageux et entrecoupé de lacs vers lequel se termine, à l'ouest des grands lacs canadiens, le territoire de l'Union américaine. Après avoir, pendant quelque temps, circulé comme perdu dans ce dédale humide, et traversé les déserts septentrionaux, il continue sa course vers le midi; et, s'enrichissant des eaux de ses nombreux tributaires, il forme la limite qui sépare les états d'Illinois et de Kentucky

de celui de Missouri, l'Arkansas de ceux de Tennessee et de Mississipi, et ce dernier de la Louisiane, à travers laquelle il court se décharger dans le golfe du Mexique, au-dessous de la Nouvelle-Orléans, par 29° de lat. N. « Cinquante-sept grandes rivières navigables viennent lui apporter leurs eaux, dit M. de Tocqueville *. On compte parmi les tributaires du Mississipi un fleuve de 1,300 lieues de cours (le Missouri, *voy.*), un de 900 (l'Arkansas), un de 600 (la rivière Rouge), un de 500 (l'Ohio, *voy.*), quatre de 200 (l'Illinois, le Saint-Pierre, le Saint-François, la Moingona), sans parler d'une multitude innombrable de ruisseaux qui accourent de toutes parts se perdre dans son sein. »

Le Mississipi n'est interrompu, dans son cours immense, que par une seule cataracte, celle de Saint-Antoine, où, après une carrière tortueuse de près de 300 lieues, il franchit le plateau natal, et forme une chute de 16 à 17 pieds de hauteur perpendiculaire. Après sa jonction avec le Missouri, la rapidité ordinaire de son courant est de presque 2 lieues par heure; plus bas, elle augmente encore considérablement. A 600 lieues au-dessus de son embouchure, le fleuve a déjà une profondeur moyenne de 15 pieds, et des bâtiments de 300 tonneaux peuvent le remonter jusqu'à près de 200 lieues. Sa largeur qui, un peu au-dessous de la cataracte, n'est que d'un demi-mille anglais à peu près, couvre par son débordement un espace qui, dans la dernière partie de son cours, se déploie jusqu'à ses bouches dans une étendue de 10 à 50 milles. La contrée ainsi inondée est en général inhabitable, peuplée d'alligators et couverte de cyprès, de cotonniers et d'herbes sauvages. Au mois de mars commence ordinairement la grande crue annuelle qui ne cesse qu'au mois de mai.

Nous avons dit à l'article ÉTATS-UNIS quelle est la merveilleuse fécondité du sol encore vierge que le Mississipi arrose. Un avenir brillant de richesse semble promis à cette immense région centrale qui jusqu'à ce moment n'est encore parsemée que de colonies peu nombreuses.

Au moyen de ses affluents, ce fleuve est destiné à former le grand véhicule de la communication intérieure entre les États de l'est et la Nouvelle-Orléans, ce riche entrepôt du sud. La navigation à la vapeur y a acquis une activité remarquable. CH. V.

MISSISSIPI (ÉTAT DU), *voy.* ÉTATS-UNIS, T. X, p. 142.

MISSNIE, *voy.* MISNIE.

MISSOLONGHI, ville grecque située sur une langue de terre à l'entrée du golfe de Patras, près de l'embouchure du Fidaris, l'ancien Événus, et de l'Aspro-Potamo, l'ancien Achéloüs, dans le département de l'Acarnanie et de l'Étolie. A quelque distance de cette place forte, dans une baie du golfe, se trouve une petite île avec la forteresse d'Anatoliko, qui n'a pas joué un rôle moins important dans la guerre de l'indépendance de la Grèce. Les barques de pêcheurs peuvent seules s'avancer jusque sous leurs murs; les gros vaisseaux doivent rester à l'ancre à 4 ou 5 milles de distance. Protégée contre les exhalaisons des marais dont elle est entourée, par un vent du nord-est qui se lève chaque jour après midi, Missolonghi comptait, en 1804, 4,000 hab., la plupart négociants et armateurs, qui se gouvernaient par leurs propres lois, et n'étaient assujettis qu'à la capitation ordinaire. Mais sa prospérité souffrit une rude atteinte lorsqu'elle passa sous l'autorité d'Ali-Pacha (*voy.*). Dès le 7 juin 1821, elle embrassa, avec Anatoliko, le parti de l'indépendance. L'année suivante, le prince A. Mavrocordatos (*voy.*) s'y jeta avec 380 hommes et 22 Souliotes commandés par Marc Botzaris (*voy.*), et sa défense opiniâtre donna aux navires grecs le temps d'arriver à son secours. Le 6 janvier 1823, les Turcs furent forcés de lever le siége. Les Grecs s'empressèrent de réparer et d'augmenter les fortifications de Missolonghi et d'Anatoliko, qui, l'année même, eurent à soutenir, pendant 59 jours, tous les efforts de Moustaï-Pacha et d'Omer-Vriones, appuyés par la flotte algérienne. L'arrivée des vaisseaux hydriotes et les ravages de la peste dans le camp ennemi,

(*) *De la Démocratie en Amérique*, t. Ier, l. Ier. *Voy.* l'extrait que nous avons déjà donné de cet ouvrage remarquable à l'art. ÉTATS-UNIS. S.

les délivrèrent; mais en 1825, Missolonghi vit paraître de nouveau sous ses murs une armée turque de 30,000 hommes, commandée par le séraskier Reschid-Pacha. Le brave Noto Botzaris rendit vaines toutes les attaques, jusqu'à ce que la garnison eut épuisé ses vivres et ses munitions. Il prit alors, avec ses compagnons, l'héroïque résolution de s'ensevelir sous les ruines de la ville qu'il avait si vaillamment défendue, et le 22 avril (4 mai) 1826, à huit heures du soir, au moment où l'ennemi se précipitait dans la place, il mit le feu aux mines et se fit sauter avec une foule de Turcs et d'Égyptiens (*voy.* Grèce, T. XIII, p. 39). Missolonghi et Anatoliko restèrent au pouvoir des Turcs jusqu'au 18 mai 1829, où les Grecs y rentrèrent par capitulation. On montre dans la première de ces villes les tombeaux du Maïnotte Cyriaco Jatrani, du Souliote Marc Botzaris, du général bavarois comte Normann, un des défenseurs de la place, et le mausolée qui renferme le cœur d'un autre illustre philhellène, lord Byron (*voy.* T. IV, p. 381). — On doit à M. A. Fabre une *Histoire du siége de Missolonghi* (Paris, 1826). *C. L.*

MISSOURI, rivière immense des États-Unis qui, après avoir traversé le territoire et l'État de même nom (*voy.* États-Unis, T. X, p. 142), se jette dans le Mississipi (*voy.*). Il est formé de la réunion de trois branches déjà navigables qui ont leurs sources dans les montagnes Rocheuses, non loin de celles de la Columbia, qui descend du versant occidental pour se diriger vers l'océan Pacifique. Les bords du Missouri, dont le cours est tourné vers le sud-est, offrent des beautés sublimes, principalement à l'endroit où la rivière, encaissée entre des rochers de près de 1,200 pieds d'élévation, débouche des montagnes Rocheuses. A environ 110 milles plus loin commencent ses prodigieuses cataractes, merveilles imposantes de la nature, mais qui sont en même temps un obstacle invincible pour la navigation sur cette partie de la rivière. Toutes ensemble forment une chute de 357 pieds dans un espace de 18 milles; la longueur totale du cours du Missouri est de 1,300 lieues (d'après M. de Tocqueville). Avant son entrée dans l'état de Missouri, ses rives n'offrent que des bandes étroites de terres cultivables. Sa largeur, qui n'est que d'un demi-mille à son embouchure, est plus considérable dans certaines parties supérieures de son cours. Ch. V.

MISTRAL, vent froid du nord-ouest, *voy.* France, T. XI, p. 501.

MITHRA, divinité persane qui joue un grand rôle dans la religion de Zoroastre. Selon Hérodote, c'est l'ized de la planète de Vénus; selon Strabon, au contraire, c'est celui du soleil. Dans le système du Zend-Avesta, c'est une divinité supérieure au soleil et distincte de cet astre, mais subordonnée à Ormuzd (*voy.*). Roi des vivants et des morts, providence de toutes les créatures, chargé de combattre sans relâche Abriman et ses dews (*voy.*), d'implorer la miséricorde d'Ormuzd en faveur des hommes, Mithra parcourt incessamment l'espace qui s'étend entre le ciel et la terre, voyant tout de ses mille yeux, entendant tout de ses mille oreilles. Il est représenté le plus souvent et entre autres dans le précieux bas-relief qu'on conserve au Musée de Paris, sous la figure d'un jeune homme coiffé du bonnet phrygien et vêtu de la *candys*, espèce de manteau flottant derrière ses épaules, du *sadéré*, ou tunique courte des Perses, et du pantalon oriental, nommé par les Grecs *accaxyris* ou *sarabara*. Dans d'autres monuments mithriaques, les symboles et les emblèmes offrent des différences notables. Quelquefois Mithra est représenté avec une tête de lion ou même sous la forme d'un lion dont le corps est entouré d'un serpent et dans la gueule duquel va se jeter une abeille.

Originaire de la Perse, le culte de Mithra pénétra dans l'empire romain après les guerres du Pont et de la Cilicie. Il se répandit promptement jusque dans les Gaules et la Germanie, malgré les édits qui proscrivaient tous les cultes étrangers, et il s'établit au sein de Rome même où un temple creusé sous le mont Capitolin fut consacré à Mithra, et où il jouit d'une faveur particulière sous Claude et sous Néron. Ce culte mystérieux se célébrait dans des grottes. Les initiés étaient soumis à une suite d'épreuves de plus

en plus rigoureuses, et à leur réception, ils étaient baptisés d'eau ; on leur faisait sur le front certains signes, et on leur donnait à boire un mélange d'eau et de farine. Il y avait 7 degrés, selon le nombre des planètes, et chaque degré avait ses rites particuliers. Ces austérités firent place plus tard à tous les excès de la débauche, ce qui contribua peut-être autant que le triomphe du christianisme à faire fermer les grottes mithriaques dans le IVe siècle de notre ère. — *Voir* Lajard, *Recherches historiques et archéologiques sur le culte de Mithra* (Paris, 1837 et suiv., in-4°, avec atlas in-fol.); Müller, *Mithras* (Wiesbad., 1833); Rhode, *Légendes du peuple zend* (Francf., 1820, in-8°), etc. E. H-G.

MITHRIDATE ou MITHRADATES, surnommé *Eupator* (par dérision) et *le Grand*, roi de Pont*, était issu d'une race de rois qui rapportait son origine aux Achéménides (*voy.*). Il n'avait que 12 ans lorsque son père, mort assassiné, lui laissa, outre le royaume du Pont, la Phrygie et des prétentions au trône de Paphlagonie. Lorsqu'il eut échappé aux embûches que pendant sa minorité (121-112 av. J.-C.) ses tuteurs et sa propre mère n'avaient cessé de diriger contre sa vie, et qui finirent par lui arracher des actes de cruauté, la perte de la Phrygie, qui lui fut enlevée par les Romains, souleva d'abord en lui cette haine implacable qui l'anima jusqu'à son dernier soupir. Mais pour combattre un ennemi aussi formidable, il fallait d'autres forces et d'autres ressources que celles que pouvait lui fournir son médiocre patrimoine. Il s'appliqua donc à s'en créer. Une invasion des Scythes en Crimée, où les Grecs l'appelaient à leur secours, lui en offrit l'occasion. Après avoir repoussé de la presqu'île le torrent des barbares, il soumit un grand nombre de leurs tribus sur le continent, et ne songeant ensuite qu'à faire servir à sa puissance ces peuples rudes et belliqueux, il s'efforça de se les attacher par des alliances dans le vaste réseau desquelles il attira aussi les Sarmates. Ses vues se portèrent même au-delà sur les nations germaniques des rives du Danube (112-110 av. J.-C.).

Après cette expédition, Mithridate voulut encore se préparer à l'exécution de ses projets par un grand voyage. Accompagné seulement de quelques amis, il parcourut, en déguisant son rang, toute l'Asie antérieure ou occidentale, étudiant partout les lois, les langues et les usages, levant des plans pour les campagnes qu'il méditait, et s'informant de tout ce qui pouvait favoriser ses desseins ambitieux. De retour dans ses états, il punit avec la dernière rigueur l'infidélité de sa femme qui avait même tenté de l'empoisonner; puis, de concert avec Nicomède II, roi de Bithynie, il s'empara de la Paphlagonie qu'il partagea avec son allié. Malgré toutes les protestations du sénat romain, le roi de Pont ne craignit pas d'envahir également la Galatie, qui s'était placée sous la protection de Rome, tandis que l'astucieux Nicomède, élevant son propre fils au trône de Paphlagonie, afin de justifier son occupation, le fit passer pour un fils du dernier roi légitime, sous le nom de Pylémène III. L'amitié des deux rois voisins fut de courte durée. La possession de la Cappadoce, que Mithridate s'apprêtait à subjuguer après en avoir fait assassiner le roi Ariarathe VII, son beau-frère, que son union étroite avec les Romains lui avait rendu suspect, ne tarda pas à les mettre aux prises entre eux. Prévenu par Nicomède II, qui avait épousé Laodice, veuve de la victime et sœur du roi de Pont, celui-ci sous le prétexte des droits de son neveu Ariarathe VIII, chassa son compétiteur et se défit ensuite du jeune prince, ainsi que de son frère. Puis imitant le roi de Bithynie, il plaça sur le trône conquis son propre fils, qu'il défendit contre un compétiteur que la jalousie de Nicomède ne tarda pas à lui opposer. Mais le sénat romain, inquiet de ces usurpations intervint et proclama l'indépendance de la Paphlagonie et de la Cappadoce, permettant aux Cappadociens de se choisir pour roi Ariobarzane que

(*) Mithridate-le-Grand était le VIe ou, d'après d'autres, le VIIe du nom. Le premier, successeur d'Artabaze, fils d'Hystaspe, régna de 480 à 368 av. J.-C. C'étaient de petits princes tributaires d'abord des Perses et ensuite d'Alexandre et de ses successeurs. Nous renvoyons à l'art. PONT, pour l'histoire de l'agrandissement de ce royaume. S.

Sylla, comme propréteur de la Cilicie, installa en 92.

Dès lors Mithridate fut en contact avec la puissance romaine, et la rupture devenait inévitable. Il était résolu à la guerre; mais ne se croyant pas encore suffisamment préparé pour les grands coups qu'il méditait, il se contenta d'exciter son gendre Tigrane (*voy.*), roi d'Arménie, à chasser Ariobarzane, sur le trône duquel il fit remonter son fils. Lui-même, après la mort de Nicomède II, se ressaisit de la Paphlagonie. En même temps, il fit d'immenses préparatifs, envoya au loin ses ambassadeurs pour négocier avec les barbares, pressa chez les Scythes des levées considérables et travailla tout l'Orient par ses agents secrets. Nicomède, en commençant les hostilités à l'instigation des Romains, l'an 88 av. J.-C., hâta lui-même l'explosion.

A la tête d'une armée de 250,000 fantassins, de 50,000 chevaux et de 130 chars à faux, qu'une flotte de 400 navires secondait par mer, Mithridate se jette sur la Bithynie et sur la Cappadoce, s'empare de la première de ces provinces, ainsi que d'une grande partie de la flotte romaine et, renversant devant lui les forces considérables que lui opposent les Romains et les Bithyniens alliés, il soumet rapidement la Paphlagonie, la Phrygie, la Mysie, la Carie, la Lycie, la Pamphylie et l'Ionie. Maître de toute l'Asie-Mineure jusqu'à la mer, il appelle partout les cités grecques à la liberté. Les généraux romains Oppius et Aquilius tombent en son pouvoir, et, par une cruelle dérision de l'avarice de ses ennemis, il fait avaler de l'or fondu à ce dernier. Les trésors qu'il ramasse dans sa course victorieuse lui permettent de supprimer tous les impôts et suffisent à l'entretien de sa nombreuse armée pendant cinq ans. Pour satisfaire sa vengeance et abattre l'influence des Romains, établis en grand nombre dans l'Asie-Mineure, il en ordonne un massacre général, dans lequel périrent, selon Appien, 80,000 victimes, hommes, femmes et enfants. Occupé à réduire les îles de la mer Égée, il rencontre devant Rhodes une vigoureuse résistance. De Pergame, il détache en Grèce, avec une armée de 120,000 hommes, son général en chef Archélaüs, qui s'empare promptement d'Athènes et de plusieurs autres villes et fait ravager l'Eubée; puis, dans une nouvelle expédition, que son fils Ariarathe est chargé de conduire à travers la Thrace et la Macédoine, il soumet aussi ces contrées. Mais ce fut là le terme de ses étonnants succès dans cette première lutte.

Revenue de sa première stupeur, Rome eut recours aux mesures les plus énergiques et nomma Sylla (*voy.*) généralissime. Celui-ci s'empara, l'an 86, d'Athènes par la famine, détruisit à Chéronée l'armée d'Archélaüs, et, après une courte campagne, délivra toute la Grèce, tandis que Fimbria, non moins heureux, reprenait l'Asie-Mineure et assiégeait à Pitane le roi de Pont lui-même, qui ne parvint à se sauver qu'en s'enfuyant sur ses vaisseaux. Sa flotte fut elle-même deux fois battue par Lucullus. Ces revers l'obligèrent à demander la paix; mais il ne l'obtint de Sylla (l'an 85) que sous des conditions dures et humiliantes. Réduit à son royaume héréditaire, le roi de Pont devait livrer aux Romains 80 vaisseaux de guerre, montés et équipés, et payer 2,000 talents.

Mais à peine Sylla eut-il quitté le théâtre de la guerre, que Mithridate, après avoir réprimé une révolte des peuples de la Colchide, refusa de remplir ses engagements. Muréna, qui marcha contre lui, fut défait, et déjà beaucoup de villes s'étaient de nouveau déclarées pour le roi, lorsque Aulus Gabinius, envoyé par le dictateur Sylla, le força à évacuer la Cappadoce; mais, refoulé dans ses états, il se dédommagea, l'an 82, par la conquête du royaume du Bosphore (*voy.*), dont il investit son fils Macharès; et, selon toute vraisemblance, ce fut lui qui, à cette époque, excita les Sarmates d'Asie à faire une invasion en Europe, pour mieux s'assurer de la possession du pays qu'il avait conquis au milieu de ces nations barbares. La mort de Sylla, en 78, fut pour l'infatigable roi de Pont le signal d'une troisième agression contre Rome. Pendant qu'il poussait Tigrane à envahir la Cappadoce et que lui-même, reprenant la Paphlagonie et la Bithynie, débordait de nouveau sur l'Asie, ses

émissaires pénétraient jusqu'en Espagne pour se concerter avec Sertorius (*voy.*), qui s'y trouvait à la tête des débris du parti de Marius. Le consul Cotta qui prit alors le commandement de la flotte romaine ne fut pas heureux; mais son collègue Lucullus (*voy.*), général en chef de l'armée de terre, malgré son infériorité numérique, sut, par une suite de succès partiels qui lui donnèrent l'avantage sur terre et sur mer, se frayer le chemin du Pont, où il soutint une lutte opiniâtre, et fit triompher les armes romaines. Mithridate ayant été forcé à chercher un refuge auprès de Tigrane, Lucullus se tourna contre ce dernier et remporta d'éclatantes victoires. On a raconté dans l'article que nous avons consacré au général romain cette mémorable campagne si fatale au roi de Pont. Mais au milieu de toutes les infortunes qui semblaient devoir l'accabler, la grande âme de ce prince ne se démentit point. Quoique battu de nouveau par Lucullus, lorsqu'à la tête d'une nouvelle armée que lui avait fournie son gendre, il tenta de se remettre en possession du Pont, déjà converti en province romaine, il employa l'hiver à se renforcer, repoussa les lieutenants de Lucullus, et, se dirigeant vers la Petite Arménie, opéra sa jonction avec Tigrane. Grâce à la confusion qui régnait alors dans l'armée romaine, où le consul Manius Acilius Glabrion avait remplacé Lucullus, les deux rois se retrouvèrent bientôt les maîtres de la majeure partie du Pont, de la Bithynie, de la Cappadoce et de la Petite-Arménie. Rome s'alarma vivement de ces progrès, et Pompée (*voy.*) fut seul jugé capable de terminer une lutte si longue et si pénible. Le nouveau général, cédant à la prudence, commença par faire des offres de paix; mais la fierté de Mithridate se révolta contre la rigueur de ses conditions. Après avoir en vain cherché pendant quelque temps une bataille décisive, Pompée parvint enfin à enfermer son ennemi dans son camp, non loin de l'Euphrate. Le héros eut beau se frayer un passage sanglant à travers l'armée romaine : atteint dans une gorge étroite et complétement défait, en 66, près de Nicopolis, il ne lui resta dans sa fuite que 800 cavaliers. Alors Tigrane le repoussa; fléchissant sous la crainte des Romains, il avait mis lâchement sa tête à prix, et Mithridate, poursuivi par le vainqueur jusque dans la Colchide, se vit réduit à chercher un asile auprès d'un prince scythe. On le croyait mort, lorsqu'il reparut tout à coup dans le Pont, où la faiblesse des garnisons romaines lui permit de lever de nouvelles forces et où son âme inflexible se refusa encore aux conditions humiliantes d'une paix dont cette fois lui-même avait fait les ouvertures à Pompée. Mais ses propres sujets se révoltèrent contre leur roi abandonné de la fortune, et la crainte de Rome rendit tous ses voisins sourds à son appel. Son dernier appui même lui manqua; car son fils Macharès lui refusa son assistance: dans son indignation, Mithridate le tue et se fait lui-même roi du Bosphore. C'est alors que réduit à la dernière extrémité, il ne pensa qu'à exécuter l'audacieux projet qu'il nourrissait depuis sa jeunesse. Renouvelant ses anciennes relations avec les barbares jusque dans les Gaules, c'est à leur tête qu'il veut fondre sur l'Italie et maîtriser la fortune rebelle. Mais pendant qu'il est campé sur le Bosphore Cimmérien, une révolte de son armée, excitée par Pharnace (*voy.*), son propre fils, trahit ce dernier espoir de son génie. Rien ne peut faire rentrer les mutins dans le devoir, et l'infortuné mais héroïque vieillard, pour ne pas être livré vif aux Romains, se perce de son épée, après avoir inutilement essayé du poison pour terminer ses jours, l'an 64 av. J.-C.

Tel fut le sort tragique de ce prince qui mit plusieurs fois l'empire romain en péril, tandis que les plus puissants rois de l'Orient avaient succombé au premier choc. Toujours supérieur à l'adversité, elle paraissait, ainsi que l'âge, n'avoir sur lui d'autre effet que d'accroître encore son audace et sa mâle énergie, et on le voyait, après chaque désastre, se relever plus redoutable que jamais. Constamment entouré d'embûches et dévoré de soupçons, on prétend qu'il parvint à mettre son corps en état de résister à l'action du poison, et on lui attribue le célèbre antidote connu sous le nom d'é-

lectuaire de Mithridate (*voy.* Opiat). Endurci à toutes les fatigues, unissant à la valeur du soldat toutes les qualités éminentes du général, il imposait surtout par l'inébranlable fermeté et par l'énergie de son caractère. Sa connaissance étendue des langues est devenue proverbiale ; il n'en parlait, dit-on, pas moins de 22 et possédait au plus haut degré le talent de persuader. — Racine a transporté sur la scène française le personnage de Mithridate. On peut consulter, sur ce héros, l'ouvrage d'Appien et un mémoire de Woltersdorf (Gœtt., 1812). Nous nous sommes appuyé, dans cet article, de celui de la *Biographie universelle*, qui est dû à Saint-Martin ; mais nous avons suivi le plus souvent Heeren, surtout pour la chronologie. Ch. V.

MITRAILLE. On entend généralement par ce mot un assemblage de vieux fers d'un petit volume, comme des clous cassés et autres menues ferrailles. On en charge les mortiers (*voy.*), les pierriers et quelquefois aussi les canons. Cette espèce de projectile étant fort légère, ne doit être lancée qu'à de petites distances. Pour que la mitraille n'offense pas l'âme de la bouche à feu, on la met dans des paniers pour les mortiers et les pierriers, et dans des cartouches en fer-blanc pour les canons. On emploie la mitraille aux armées, dans les batailles, quand les combattants parviennent à se rapprocher à portée ; on l'emploie également dans les siéges. Souvent elle a ensanglanté les rues et les places publiques des villes dans de terribles commotions.

M. le général d'artillerie Paixhans qui a proposé, dans plusieurs ouvrages importants, et après un succès constaté par de nombreuses expériences, de substituer, dans beaucoup de cas, le canon à bombes de 80 au mortier usité jusqu'ici, pense qu'on ferait une application avantageuse de cette nouvelle arme dans l'attaque et la défense des places, en l'employant à lancer de plein fouet une masse de mitraille inabordable. Le canon à bombes de 80 est adopté en France dans l'artillerie de marine ; il l'est même pour de plus grands calibres en Angleterre, en Russie, en Suède, en Belgique ; il l'est aussi en Hollande, en Danemark, aux États-Unis d'Amérique, etc. La force de cette arme, dans le service de terre, par les masses de mitraille qu'elle peut projeter, est surtout une force défensive, puisque ces grandes quantités de projectiles sont peu transportables. Or, l'agrandissement des forces défensives, quelque part que ce soit, est un élément de paix et de stabilité. En tirant à faible charge, on pourrait, sans briser l'affût du canon à bombes, lui faire projeter d'un seul coup 100 à 150 kilogr. de mitraille, soit roulante, soit plongeante à ricochet, ce qui offrirait un nouveau moyen d'un effet prodigieux. C-te.

MITRE (du grec *μίτρα*), sorte de coiffure que portent les évêques et archevêques latins et grecs, et certains abbés, dits *mitrés*, dans les occasions solennelles. Suivant quelques auteurs ecclésiastiques, elle fut en usage dans l'Église dès les premiers temps du christianisme ; suivant d'autres, dès le VII^e^ ou même le X^e^ siècle seulement. Ce qui paraît certain, c'est que la mitre a été portée par les évêques d'Orient longtemps avant d'être introduite dans les églises d'Occident. Sa forme n'a pas toujours été la même. Chez les Juifs, la mitre du souverain pontife consistait en un bandeau ou diadème appelé *mitsnephet*, tandis que celle des prêtres d'un rang inférieur, *migbaah*, était un bonnet élevé en pointe qu'entouraient des couronnes. Actuellement, la mitre en usage dans l'Église romaine est haute, pointue, de forme ovoïdale aplatie, recouverte de soie brodée sur le devant et ornée de deux pendants ou fanons (longs rubans) par-derrière. Hors de l'Église, le pape porte la *tiare* (*voy.*). La tiare est l'emblème de son autorité temporelle (*signum imperii*), tandis que la mitre est le signe de l'autorité spirituelle (*signum pontificii*) : c'est pour cette raison que le pape dépose la tiare avant d'entrer dans l'Église pour se couvrir de la mitre.

L'origine de la mitre est très incertaine : selon les uns, elle viendrait de l'Inde, et selon d'autres, de l'Égypte ou de la Perse. Il paraît que, dans sa forme première, c'était un diadème ou bandeau (*voy.*). Celui dont Bacchus avait quelquefois la tête ceinte était aussi ap-

pelé mitre : de là le surnom de *mitrophore* (μιτρόφορος) donné à ce dieu. La mitre phrygienne, semblable à notre bonnet de la liberté, était une coiffure dont l'extrémité supérieure était recourbée en avant, et qui avait des espèces de pendants ou fanons descendant par-derrière. Dans plusieurs bas-reliefs où l'antre de Mithra (*voy.*) est représenté, on voit ce dieu coiffé d'une semblable mitre. Dans nos vieux auteurs, on trouve souvent le mot de mitre employé pour désigner un haut bonnet en papier que l'on mettait sur la tête des individus condamnés au carcan, et qui portait, en gros caractères, leurs nom, prénoms et les motifs de leur condamnation; de là les expressions: mitrer (*mitrare*), condamner à la mitre (*damnare ad mitram*). Em. H-G.

MITYLÈNE, *voy.* Lesbos.

MNÉMONIE ou Mnémotechnie (de μνήμη, mémoire, et τέχνη, art), art de la mémoire (*voy.*), c'est-à-dire art de la cultiver, de la fortifier par des moyens artificiels. Cet art, dont les modernes se sont attribué l'invention, était déjà connu du temps de Cicéron et de Quintilien (*voir* Cic., *de Oratore*, II, 86; Quint., *Institut.*, XI, 2). L'un et l'autre en rapportent la découverte à Simonide qui vivait 535 ans av. J.-C. La méthode de Simonide, comme toutes les méthodes postérieures, était fondée sur l'association des idées (*voy.*). Elle consistait à rattacher une suite d'idées abstraites, et par conséquent difficiles à retenir, à d'autres idées dont les archétypes fussent des objets sensibles, familiers, ou tout au moins placés dans le moment même sous les yeux, tels qu'une maison, un édifice public, une rue, un tableau. Ce système, appelé *topologique* (de τόπος, lieu, et λόγος, discours), forme la base principale de presque tous ceux qui ont été inventés depuis dans le but de soulager la mémoire en la fixant.

Il paraît certain que depuis Simonide plusieurs philosophes s'occupèrent des moyens de perfectionner la mémoire. L'école de Pythagore regardait la culture de cette précieuse faculté comme un objet essentiel de l'instruction. On dit qu'Aristote composa un ouvrage spécial sur la mnémotechnie, et, du temps de Cicéron, Métrodore donna à cet art une forme systématique et scientifique, selon le témoignage de Pline (*H. N.*, VII, 24).

On sait que les scolastiques faisaient usage de tables mnémotechniques, et le *Grand art* de Raymond Lulle (*voy.*) contient, pour certaines parties de la poésie et de la philologie, des tables synoptiques fondées sur les principes de cet art qui prit, à cette époque, le nom d'*ars Lulliana*. Cependant, si la mnémotechnie ne fut pas entièrement négligée dans le moyen-âge, on doit avouer qu'elle ne fit aucun progrès jusqu'au XIVe siècle.

Ce fut Thomas Bradwardine, chancelier de l'université d'Oxford et confesseur d'Édouard III, qui conçut le premier, à ce qu'il paraît, chez les modernes, l'idée de construire un système mnémotechnique sur les principes des anciens. Son *Ars memorativa* n'a jamais été livré à l'impression; mais on a publié l'*Ars memorativa* de Publicius qui combina déjà la *symbolique* avec la topologie, c'est-à-dire qui, pour soulager la mémoire, rattacha les idées non-seulement aux objets extérieurs les plus frappants, mais encore à des images. Cet ouvrage, qui vit vraisemblablement le jour vers 1482, fut une source féconde pour tous ceux qui, après lui, s'occupèrent de mnémotechnie. De ce nombre fut Pierre de Ravenne, professeur de droit-canon à Padoue; dans son *Fœnix*, publié en 1491, il recommanda, comme excellent moyen mnémotechnique, un alphabet où les lettres fussent remplacées par de belles jeunes filles, en assurant qu'il l'avait employé lui-même avec le plus grand succès.

Le *Congestorium artificiosæ memoriæ* de Romberch de Kyrpse, qui vivait vers 1533, est également basé sur la symbolique. On y trouve plusieurs alphabets, dont l'un est emprunté aux différentes parties du corps humain. Ainsi un homme nu signifie le nombre singulier; un homme vêtu, le pluriel; le nominatif est indiqué par la tête; le génitif, par la main droite; le datif, par la gauche, etc. Guillaume Grataroli de Bergame revint, au contraire, au système topologique des anciens, dans son rare et curieux ouvrage intitulé le *Castel de*

mémoire, composé en 1554. Ce traité a été traduit en français par Étienne Cope, et publié à Lyon, en 1586. Cinq ans plus tard parut à Francfort la dissertation de Jordano Bruno (*voy.*) *De imaginum, signorum et idearum compositione libri III*, dont le titre indique suffisamment le contenu. Un autre Italien, le prêtre Maraforti, publia, en 1602, un *Ars memoriæ*, où il copia le système de Romberch, tout en le simplifiant beaucoup. La même année, fut imprimé à Naples l'*Ars reminiscendi* de Baptiste Porta qui inventa un alphabet tiré des différentes postures du corps humain, et substitua des symboles aux figures employées jusqu'alors pour représenter les lettres. Son système, fort ingénieux d'ailleurs, eut moins de réputation que celui de Lambert Schenckel, fils d'un apothicaire de Bois-le-Duc, qui publia, en 1610, son *Gazophylacium artis memoriæ*, où il explique sa méthode, mais d'une manière tellement obscure que, malgré la clef qu'il y a ajoutée, il est aujourd'hui impossible de la comprendre. On prétend cependant que le *Magazin des sciences ou le vray art de mémoire* (Paris, 1623), du Cuirot, n'en est qu'une traduction, et que Klüber n'a fait qu'en donner un extrait dans son *Compendium de mnémonique* (Palm., 1804). Quoi qu'il en soit, la célébrité que s'acquit Schenckel fut un aiguillon nouveau pour les inventeurs de systèmes mnémoniques. On vit paraître, à peu d'années d'intervalle, le *Simonides redivivus* (Leipz., 1610), d'Adam Bruxius; l'*Ars memoriæ* (Francf., 1617), de Ravellinus; la *Mnémonique* (Lond., 1618), de John Willis; et un *Ars memoriæ localis*, anonyme (Leipz., 1620), qui, au jugement de Morhof (*Polyhist.*, II, 6), mérite la préférence sur tous les ouvrages de mnémonique publiés antérieurement. Nous ne nous arrêterons pas à l'*Ars memoriæ* composé, en 1651, par Herdson, qui ne fit que copier Willis, l'inventeur des *Reposoirs d'idées;* à l'*Œuvre des œuvres* (Lyon, 1654), de Jean Belot; à l'*Ars magna sciendi* (Amst., 1669), de Kircher; ni même au *Divin art de mémoire*, de John Shaw, où se retrouvent les anciens systèmes légèrement modifiés; mais nous devons mentionner la *Pratique de mémoire artificielle* (Paris, 1719-23), de Claude Buffier, qui a resserré dans des vers techniques les principaux événements de l'histoire, et surtout l'*Art de la mémoire* de Marius d'Assigny, publié en 1697, et qui renferme d'excellentes observations, ainsi que des recettes pour fortifier la mémoire, recettes qui ont été copiées en partie par Freyjoo dans ses *Cartas eruditas y curiosas* (Madrid, 1781). Ce dernier ouvrage comprend aussi une mnémotechnie uniquement basée sur la topologie. Cependant à cette époque déjà, aux deux éléments de la topologie et de la symbolique s'en était joint un troisième, celui des chiffres, dont Grey semble avoir fait usage le premier dans sa *Memoria technica* (Londres, 1730). Son système consistait à former un mot dont la première ou les premières syllabes rappelassent le fait dont on voulait garder la mémoire, et dont la dernière ou les dernières, composées d'après une forme conventionnelle, fournissent la date à laquelle il avait eu lieu. Ce mot artificiel, souvent bizarre, remettait en mémoire à la fois et le fait et la date. La méthode de Grey, perfectionnée par Salomon Lowe dans sa *Mnémonique* (Londres, 1737), a subi plus tard de nombreuses variations.

Depuis le commencement de ce siècle, la mnémotechnie a repris faveur; mais comme il serait impossible d'analyser les nombreux systèmes qui ont eu successivement la vogue depuis 40 ans, sans entrer dans des détails fastidieux, nous nous bornerons à dire que tous sont édifiés sur la topologie, la symbolique et le système numérique combinés de diverses manières et qu'ils ne diffèrent guère entre eux que par la prédominance de l'un de ces trois éléments. Ceux qui seront curieux d'approfondir cette matière, pourront consulter les ouvrages suivants: Græffe, *Magasin catéchétique* (Gœtt., 1801); Kæstner, *Mnémonique* (Leipz., 1804); Aretin, *Instruction systématique* (Sulzb., 1810), ouvrage curieux où ils trouveront l'histoire complète de la mnémonique et l'analyse des ouvrages qui existent sur cette matière; du même, *Mnémonique, ou l'Art de la mémoire pratique* (Francf., 1811); *Nouvel art de la mémoire*, pu-

blié à Londres, en 1812, par Feinaigle, dont le système obtint beaucoup de succès en Angleterre, quoiqu'on puisse lui reprocher de charger la mémoire de divisions trop nombreuses; *Mnémonique*, de l'abbé Gisey (Turin, 1811), qui rejette les localités et restreint beaucoup l'emploi des chiffres; *Principes et applications diverses de la mnémotechnie* de M. Aimé Paris (7e éd., Paris, 1833), dont le système est emprunté à la fois à l'association des idées et aux conventions établies pour la représentation des nombres; enfin Michalski, *Recueil des matériaux qui ont servi dans l'enseignement de l'histoire et du calcul par la méthode polonaise.* Cette dernière méthode, où prédomine le système numérique, est appliquée avec succès dans plusieurs écoles.

L'expérience prouve donc que la mnémonique peut être utile. C'était déjà l'opinion de Cicéron qui la croyait même indispensable à l'orateur, tandis que Quintilien soutient que la meilleure de toutes les méthodes mnémotechniques, c'est l'exercice. On ne peut nier que les individus qui se sont fait remarquer jusqu'ici par l'excellence de leur mémoire, ont dû presque tous cet avantage, non pas à des moyens artificiels, mais à la nature secondée par l'exercice. Cependant cela ne prouve pas que la mnémotechnique soit hors d'état de rendre aucun service. Il est certain, au contraire, qu'on peut en attendre d'elle de très bons : elle aide à fixer dans la mémoire les faits historiques, les parties d'un discours, les dates, les nombres, et en général, tout ce qui se rattache aux arts et aux sciences naturelles; mais elle n'est d'aucun secours dans l'étude de la logique, de la métaphysique, en un mot d'une science abstraite et de raisonnement, où il s'agit moins d'objets et de faits positifs que d'idées générales et de faits spéculatifs. E. H-G.

MNÉMOSYNE, fille du ciel et de la terre, est une titanide que la mythologie grecque et romaine regarde comme la mère des muses (*voy.*) : Jupiter était parvenu à la séduire sous le déguisement d'un pasteur. L'art grec représentait Mnémosyne le bras enveloppé dans un ample manteau, et dans l'attitude de la méditation : son nom signifie en effet mémoire (μνήμη), souvenir. De là vient que les muses sont dites être filles de mémoire. F. D.

MNISZECH (Marine), prononcez *Mnichek*, famille polonaise puissante et ancienne, qui aujourd'hui même fleurit dans la Galicie, en possession du titre de comte. *Voy.* Faux-Démétrius.

MOABITES, peuple pasteur et idolâtre de l'Arabie Pétrée, dont il est souvent question dans l'Ancien-Testament, et qui habitait à l'est de la mer Morte jusqu'à la rivière d'Arnon, entre les Amorites au nord et les Édomites ou Iduméens et les Madianites au sud. Les Moabites, au rapport des Hébreux leurs ennemis, tiraient leur nom et leur origine de Moab, fils de Loth et fruit de l'inceste de la fille aînée de ce neveu d'Abraham. Leur pays était fertile et renfermait plusieurs villes. Balak, leur roi, ne put interdire le passage sur son territoire aux Israélites pressés d'envahir le pays de Canaan; mais, au temps des Juges, les Hébreux eurent à subir pendant 18 ans la domination des Moabites, dont ils furent enfin affranchis par Aod ou Ehud. Des relations d'amitié et de bon voisinage paraissent avoir existé ensuite, pendant quelque temps, entre les deux peuples, comme le témoigne l'histoire de Ruth (*voy.*). Cependant Saül reprit les armes contre ses voisins et les vainquit; et David, quoiqu'il eût trouvé un asile chez le roi des Moabites, finit par les attaquer de nouveau, en fit un horrible carnage, et leur imposa un tribut de bestiaux, qu'ils continuèrent à payer, sauf quelques interruptions, aux rois d'Israël; mais ils ne furent jamais complétement subjugués. Ils reparurent avec les Juifs, à l'époque du retour de la captivité de Babylone, et conservèrent leur indépendance comme nation jusqu'à ce que, vaincus et soumis avec d'autres tribus par Alexandre Jannée (*voy.* Maccabées), leur nom s'effaça, et ils se confondirent avec le reste des Arabes. Ch. V.

MOALLAKAH, monuments précieux des premiers temps de la littérature arabe. C'est un recueil de sept petits poëmes, composés par sept poëtes, dans le cours du VIe siècle de notre ère, d'après une pensée analogue, mais à des époques

différentes. Ces poëmes, indépendamment de l'amour et d'autres sentiments propres aux auteurs, peignent la vie des tribus dans le désert, leurs discordes, leurs expéditions guerrières et leurs aventures. Le nom de *Moallakah* (au pluriel *Moallakât*, et que nous avons écrit ailleurs *Moallacas*) signifie en arabe *suspendue*, et se rapporte au mot sous-entendu *kassydah*, par lequel les Arabes désignent une pièce composée de 60 à 100 vers. Ce nom vient, dit-on, de ce que les auteurs de ces poëmes, après avoir obtenu le suffrage des tribus rassemblées chaque année à la foire d'Ocadh, recevaient la permission de les suspendre ou afficher aux portes de la Kaaba (*voy.*) de la Mecque; on ajoute que ces poëmes étaient écrits ou brodés en lettres d'or, ce qui les faisait appeler aussi *modzahabah*, ou dorée. Suivant une autre version, l'idée de suspension indiquait simplement, dans l'opinion des anciens Arabes, l'empressement qu'ils mettaient tous à retenir ces poëmes par cœur. Quoi qu'il en soit, les Moallakah, comme les autres poésies des anciens Arabes, sont fort difficiles à entendre, et il existe plusieurs commentaires à leur sujet. Celui de ces commentaires qui est le plus répandu a pour auteur Zouzeny. On a publié séparément, en Europe, les Moallakah avec le commentaire de Zouzeny, et on les a accompagnées d'une version. Reiske, et après lui M. Vullers (Bonn, 1829), a fait imprimer la Moallakah de Tarafa, avec une traduction latine; M. Kosegarten (Iéna, 1829), la Moallakah d'Amrouben-Koltoum, avec une version latine; Silvestre de Sacy (Paris, 1816), la Moallakah de Lebid, avec une traduction française. Quant à la Moallakah d'Antar, *voy.* l'article spécial que nous avons consacré à ce personnage, plus connu chez nous par le roman qui porte son nom. William Jones (*voy.*) publia, en 1782, une version anglaise des sept Moallakah : Jones possédait au plus haut degré le sens poétique; mais de son temps, la philologie orientale n'avait pas fait les mêmes progrès qu'aujourd'hui. D'un autre côté, quelques-uns des philologues modernes, qui ont travaillé sur les anciennes poésies arabes, étaient entièrement dépourvus du sens poétique, et en plus d'un endroit, leurs traductions ne sont pas autre chose que des mots mis à la place d'autres mots. Il serait à désirer qu'un homme, suffisamment au courant de la philologie et de la poésie, reprit tout ce qui a été fait sur les Moallakah, et, s'aidant des travaux des Jones, des Silvestre de Sacy, etc., donnât une édition complète, avec une nouvelle version. R.

MOAVIAH, *voy.* Ommëïades et Khalife.

MODALITÉ. C'est le substantif abstrait de l'adjectif *modal*, qu'on employait autrefois pour désigner une proposition dont l'attribut, au lieu d'être exprimé absolument, était lui-même modifié par un mot déterminant la contingence ou la nécessité, la possibilité ou l'impossibilité de la proposition. Ainsi l'*homme est un animal*, *Pierre est savant*, sont des propositions absolues; mais l'*homme est* nécessairement *animal*, *Pierre est* peut-être *savant* sont des propositions *modales*. *Modalité* signifie donc, surtout dans la philosophie allemande, le *mode* suivant lequel une chose existe, un fait a lieu; les conditions sous lesquelles on les admet comme vrais; et sous ce rapport une idée, un fait, est ou simplement possible, ou réel, ou même nécessaire.

Pour la signification de ce mot en musique, *voy.* Mode. B. J.

MODE (mus.). Ce mot qui, employé au masculin, signifie en général *manière d'être*, indique en musique un état, une ordonnance de tons disposés respectivement à l'un d'entre eux pris pour base et dépendant ainsi les uns des autres. Les anciens possédaient un grand nombre de modes conservés en partie dans le plain-chant (*voy.*) en usage dans les cérémonies du culte catholique. Les modernes n'admettent que deux modes, le *majeur* et le *mineur*.

Tout le système musical est basé sur le mode majeur, puisque son échelle (*voy.* Gamme) se compose d'une série de 8 tons, séparés les uns des autres par des diatons, à l'exception du 3e et du 7e degrés qui sont séparés du 4e et du 8e par des semi-diatons; l'échelle de ce mode est donc prise intégralement sur la série

générale des tons du système moderne; les intervalles de diatons sont dans la pratique considérés comme égaux entre eux et les semi-diatons comme formant leur moitié, quoiqu'il s'en faille de beaucoup que cela soit rigoureusement exact. Cette échelle peut se diviser en deux tétracordes disjoints par un diaton:

ut, Diaton. *ré*, Diaton. *mi*, Semi-diaton. *fa*,
sol, *la*, *si*, *ut*.

Elle ne subit aucune variation, soit qu'on la prenne en montant, soit qu'on la lise en descendant; tous les intervalles ascendants qui la composent, en partant de la note fondamentale, sont majeurs, à l'exception de la quarte qui est mineure (vulgairement *juste* ou *parfaite*); dans le sens inverse, c'est-à-dire en partant de l'octave de la note principale pour descendre sur chacun des intervalles (*voy.*), ils se trouvent tous mineurs, à l'exception de la quinte qui est majeure. La note qui caractérise singulièrement le mode majeur, est la tierce: c'est elle qui imprime à ce mode un caractère mâle et brillant, une sonorité éclatante auxquels le mode mineur ne saurait prétendre.

La constitution de ce dernier n'est pas, à beaucoup près, aussi simple et aussi fermement assise que celle du mode majeur; la fixation de l'échelle du mode mineur est encore un sujet de dispute pour les théoriciens; l'usage le plus général est de lui donner la disposition suivante: en montant, elle est semblable à la gamme majeure, sauf la tierce, qui est mineure; mais en descendant, le 8^{e} degré est séparé du 7^{e} par un diaton, et il en est de même de celui-ci et du 6^{e}, qui lui-même n'est éloigné du 5^{e} que d'un semi-diaton; la tierce de la fondamentale reste mineure, comme en montant. D'après cette disposition, tous les intervalles sont majeurs en montant, à l'exception de la tierce et de la quarte, et ils sont de même nature en descendant, à l'exception de la quarte et de la septième. Une autre manière d'établir l'échelle du mode mineur consiste à lui donner en montant la sixte mineure suivie de la sensible, et à pratiquer la même marche en descendant; cette manière a l'inconvénient fort grave de ne plus offrir une succession diatonique et de renfermer un saut de seconde augmentée. Une troisième manière de former la gamme mineure consiste à monter, comme précédemment, jusqu'à la sixte mineure, puis à redescendre sans rien changer à l'ordre observé, mais en se portant jusqu'à la sensible; on remonte ensuite d'un semi-diaton. Le seul inconvénient de cette méthode est de ne parcourir que l'étendue d'une septième diminuée, sans atteindre l'octave; mais elle est assurément la plus pure et la plus agréable, celle où la sixte est le plus heureusement placée et la sensible amenée le plus naturellement. On voit, d'après cet exposé, en quoi le mode mineur diffère du mode majeur, et l'on reconnaît que dans ce dernier c'est encore la tierce qui est caractéristique. Les notes dites *principales* et qui sont communes à l'un et l'autre mode, sont la première du mode que l'on nomme *tonique*, la quinte ou *dominante*, la quarte ou *sous-dominante*. La tierce ou *médiante* détermine la *modalité;* la septième prend le nom de *sensible*, en tant qu'elle se porte vers la tonique.

Les modernes n'ont donc que deux modes; on prend le mode majeur sur l'échelle générale des tons, en partant de l'*ut;* on trouve le mode mineur en partant du *la* et altérant convenablement le *sol* pour en faire une sensible. Ce sont là les deux positions *primordiales* des modes. Mais il est aisé de comprendre qu'au moyen des modifications obtenues à l'aide des dièses et des bémols (*voy.* ces mots), on peut former des échelles semblables aux deux précédentes, en partant de tel point que ce soit de la grande série des tons; or, il faut émettre 7 de ces tons avant de voir l'échelle se reproduire dans la même position: l'on peut donc établir des échelles majeures et mineures à partir de chacune des 7 notes *ut ré mi fa sol la si;* c'est par conséquent 10 modes nouveaux, quant à leur point de départ, qu'il faut ajouter à ceux d'*ut* et de *la;* si maintenant nous affectons du dièse chacune des 7 notes, nous aurons 14 autres modes, et 14 encore si nous les altérons par le bémol: ce serait en tout 42 modes, ou, pour parler plus exactement, 40 transpositions des deux modes primor-

diaux; mais comme, à mesure que l'on s'éloigne du primordial, les dièses ou les bémols deviennent de plus en plus nombreux et rendent l'exécution plus difficile, comme d'un autre côté plusieurs instruments emploient la même corde pour exprimer à la fois une note altérée par le dièse et une autre affectée du bémol, et qu'il résulterait de l'usage de toutes les transpositions un double emploi insignifiant, on en a rejeté près de la moitié et réduit à 24 modes transposés ceux dans lesquels on écrit habituellement, 12 majeurs et 12 mineurs; encore, sur ces 24, n'en est-il que 16 dont on fasse un usage journalier et dans lesquels on écrive des pièces de musique entières; les autres ne sont le plus souvent employés que momentanément et par forme transitoire.

Tout mode majeur a un *relatif* mineur formé de la même manière, c'est-à-dire affecté de pareil nombre d'accidents; la tonique de ce relatif se trouve toujours être une tierce mineure au-dessous de la tonique majeure: ainsi le mode relatif d'*ut majeur* est *la mineur*, le relatif de *la* ♭ *majeur* est *fa mineur*, etc. Pour reconnaître en quel mode est écrit un morceau, il faut regarder quelle est l'armure de la clef; si l'on y voit des dièses, la tonique du mode majeur sera la note élevée d'un semi-diaton au-dessus du dernier dièse; si les bémols y figurent, la tonique majeure est toujours la note de l'avant-dernier bémol, et l'on est en *fa* si l'on n'a qu'un seul bémol. Le mode majeur se distingue du mode mineur en ce que la sensible de celui-ci, qui est la quinte de l'autre, se trouve d'ordinaire altérée dès les premières mesures; la tournure même de la mélodie le fait d'ailleurs encore mieux reconnaître.

Dans la langue musicale, on emploie fort souvent le mot *ton* (*voy.*) comme synonyme de mode : c'est un abus qu'il faudrait éviter.

Le terme mode ou *mœuf* désignait aussi dans la musique ancienne une forme de mesure qui pouvait être *parfaite* ou *imparfaite*, c'est-à-dire à trois ou à deux temps; elle était *majeure* si la maxime (*voy.* Notation) était l'unité de mesure, *mineure* si c'était la brève. Ces formes ont cessé d'être en usage dès le XVI^e^ siècle.

Tout ce qui concerne la doctrine des modes avait été exposé avec étendue et profondeur par J.-B. Doni, dans son vaste travail *De generibus et modis*, dont il n'a malheureusement publié qu'un abrégé en langue italienne, sous le titre de *Compendio de' generi e de' modi della musica*, Rome, 1635, in-4°, qu'il a fait suivre, en 1640, d'*annotazioni*. On trouve encore dans ses OEuvres, t. II, p. 226, un traité *Degli obbligui ed osservazioni de' modi musicali*. Doni s'occupe principalement des modes anciens; mais comme les modes modernes s'y trouvent compris, il peut, à tous égards, être consulté et même étudié avec fruit. J. A. de L.

MODE (gramm.), *voy.* Verbe.

MODE (mœurs). La mode, a dit un de nos poëtes :

....est un tyran des mortels respecté,
Enfant de l'inconstance et de la vanité.

Pour les femmes, et même pour beaucoup d'hommes, c'est encore quelque chose de plus : c'est une divinité dont il faut subir les volontés et les exigences, quelque capricieuses qu'elles puissent être. Si elle a prescrit l'usage d'un vêtement, d'un costume, en vain le trouverait-on laid, mal commode ou disgracieux, *C'est la mode!* vous dit-on, et ce mot répond à tout.

Les ajustements, les parures adoptés par la mode, se décorent de ce nom tout-puissant, et l'on sait que depuis longtemps les modes françaises sont importées et font autorité dans toute l'Europe : aussi les artistes féminins qui les confectionnent, nos *marchandes de modes*, se sont-elles créé par leur industrie une certaine réputation, et ont-elles de leur art une haute opinion.

La mode étend aussi son empire sur nos études, nos goûts, nos plaisirs. Heureux les travaux, les découvertes, les ouvrages, les théâtres, auxquels elle accorde son appui! Mais qu'ils se hâtent de le mettre à profit, car rien n'est plus passager que sa faveur. Malheureusement nos mœurs elles-mêmes sont trop souvent soumises à ce tyrannique pouvoir. Il est bien difficile de se défendre du travers et même du vice *à la mode*.

Ils participent également, il est vrai, de sa nature inconstante; mais la morale n'y gagne rien puisqu'ils sont aussitôt remplacés par d'autres.

Sans heurter de front les arrêts de la mode, qui s'en vengerait par le ridicule, si redoutable en France, l'homme raisonnable et prudent tâche au moins de ne s'y soumettre que dans ce qui concerne sa mise et son extérieur. Il se souvient toujours de cette maxime, qui, en fait de modes, est la règle de sa conduite :

Le sage n'est jamais le premier à les suivre,
Ni le dernier à les quitter.

Journaux des Modes. Comme nous venons de le dire, la France, qui depuis longtemps tient le sceptre des modes, vit adopter les siennes dans toutes les autres contrées; toutefois, elle-même n'avait pas encore pour cet objet un organe spécial, lorsqu'à l'époque du Directoire fût créé le *Journal des Dames et des Modes*. Par une singularité assez piquante, ce fut dans la tête d'un grave professeur, de La Mésangère, que surgit cette idée, et ce fut également lui qui, avec beaucoup de goût et d'esprit, rédigea en grande partie ce journal officiel des toilettes. De jolies gravures coloriées complétèrent, pour la séduction des yeux, le succès de cette feuille, qui paraissait six fois par mois. Mais ce qui le décida surtout, c'est que, par un bonheur bien rare dans notre pays, le *Journal des Modes* régna pendant plus de vingt ans sans concurrence et sans rivalité.

Après la mort de cet Alexandre de la *fashion*, son empire fut partagé entre diverses feuilles légères qui réussirent plus ou moins à le continuer, telles que *le Petit Courrier des dames*, *le Follet*, *la Psyché*, etc.

Un autre journal, prenant plus ambitieusement le titre de *la Mode*, fut fondé, il y a quelques années, sous le patronage de Mme la duchesse de Berry. Après la révolution de Juillet, la politique étant devenue la mode du jour, cette brochure hebdomadaire ne démentit point son titre en s'élançant aussi dans cette arène, où elle arbora le drapeau légitimiste, et soutint cette cause avec esprit et malice, mais non sans quelques échecs pécuniaires, à la suite des procès que lui attira son audace. L'ayant acquise de la société qui l'avait créée, M. Dufougeray dirigea d'abord *la Mode* pendant plusieurs années; maintenant elle a pour rédacteur principal M. le vicomte Walsh, et ne paraît plus que trois fois par mois, en cahiers in-8°.

Quelques autres capitales ont leur journal des modes à l'instar de Paris : celui de Vienne jouit d'une assez grande autorité dans le Nord. M. O.

MODÈLE. En général, c'est un exemplaire ou patron que l'on copie ou que l'on imite. Dans les arts, on donne ce nom à l'image d'après laquelle on exécute un objet. Les ouvrages de peinture, de sculpture ou d'architecture, se font presque toujours sur des modèles en relief. La nature fournit les meilleurs modèles; aussi se sert-on, dans les arts, particulièrement d'êtres vivants, hommes ou femmes, auxquels on fait prendre les attitudes voulues, et que pour cela on appelle des *modèles*. Il faut, autant que possible, que leurs formes soient irréprochables, surtout lorsqu'ils *posent* à nu. On emploie également à cet usage des poupées mécaniques ou *mannequins** qui peuvent prendre toutes les positions. En sculpture, on donne aussi le nom de *modèle* à l'ébauche en terre, en plâtre ou en cire, d'un ouvrage que l'on se propose d'exécuter dans une matière plus dure, en marbre, en bronze, etc. Ce mot désigne encore la représentation en petit d'un objet qu'on doit exécuter en grand.

Au figuré, *modèle* se dit des personnes ou des choses qui, par leurs qualités ou leurs perfections, peuvent servir d'exemples. Le plus parfait modèle pour tous les hommes est Jésus-Christ : c'est presque de l'idéal (*voy.*), et cependant manifesté en chair, d'une réalité non douteuse. D. A. D.

MODÈNE (duché de). Borné par les états Sardes, par le royaume Lombardo-Vénitien, l'État de l'Église, Parme, la Toscane et Lucques, il se compose aujourd'hui, en outre de l'héritage de la maison d'Este (*voy.*), du duché de *Massa-Carrara*, de celui de *Reggio* et de la seigneurie de *Garfagnana*, et ren-

(*) Du flamand *Manneken*, en allem. *Mænnchen*, diminutif de *Mann*, homme. S.

ferme une population de 408,000 âmes, réparties entre 10 villes, 63 bourgs et plus de 460 villages, sur une étendue de 99 milles carr. géogr. *Modène*, capitale du duché, est une ville très propre et très bien bâtie, qui compte 20,000 hab., et qui possède plusieurs monuments remarquables, entre autres une bibliothèque, un évêché, une école des beaux-arts, une université, etc. En 1746, la ville de Dresde lui a acheté sa célèbre galerie de tableaux. Les principales branches du commerce de Modène sont : les olives, le vin et la soie.

La maison d'Este, qui règne sur ce duché, était investie de la charge de podestat à Ferrare, à Modène et à Parme. Alphonse II, dernier rejeton direct de cette famille, légua sa succession à son cousin, César d'Este; mais le Saint-Siége en détourna le duché de Ferrare pour le réunir à ses possessions. Les descendants de César d'Este agrandirent successivement leur principauté, soit par des conquêtes, soit par des alliances, des villes de Correggio (1653), de Mirandola (1710), de Novellara (1757), et, en 1743, des duchés de Massa et de Carrare (célèbre par ses carrières de marbre), qui avaient appartenu jusque-là à la maison de Cibo-Malaspina. On sait que Hercule III, dernier rejeton mâle de celle d'Este, laissa une fille, Béatrix, qui épousa, en 1771, l'archiduc Ferdinand d'Autriche, frère des empereurs Joseph II et Léopold II, et gouverneur de la Lombardie autrichienne. Ce prince régnait sur le duché de Modène, lorsque les troupes françaises en prirent possession en 1796. Momentanément indemnisé par le Brisgau, il le perdit également en 1805, et mourut l'année suivante. Son fils, le duc François IV, né en 1779, rentra, en 1814, dans les possessions de ses ancêtres. Après la mort de sa mère, arrivée le 14 novembre 1829, il y ajouta les duchés de Massa et de Carrare, qu'elle avait gouvernés séparément comme héritage de sa mère, et les fiefs de la Lunigiane, que le congrès de Vienne lui abandonna, en décidant, en outre, que, dans le cas de réunion des duchés de Toscane et de Lucques, une partie de ce dernier reviendrait au duc de Modène. Le duc François IV, marié en 1812, avec la fille de Victor-Emmanuel, roi de Sardaigne, a deux fils, l'un François, né en 1819, et l'autre Ferdinand, né en 1821. On doit à son gouvernement le retour des jésuites, en 1814, et l'établissement d'une censure excessivement rigoureuse, en 1828. *Voy.* ITALIE, T. XV, p. 157.

On sait qu'une révolution, dirigée par un de ses agents secrets, Ciro Menotti, éclata dans le duché, le 4 février 1831 : François se réfugia aussitôt dans la forteresse de Mantoue, et ne revint sous la protection des baïonnettes autrichiennes que pour sévir avec la dernière rigueur contre les chefs rebelles. Menotti et Borelli furent condamnés à mort et exécutés, et la peine des galères fut prononcée contre 107 autres personnes traduites en justice (*voy. ibid.*, p. 158). On assure que, seul de tous les souverains, le petit duc de Modène n'a pas reconnu le gouvernement que la révolution de Juillet a établi en France. S.

MODERNES (ANCIENS ET), *voy.* ANCIENS. Pour le goût moderne dans les lettres et dans les arts, *voy.* ART, LITTÉRATURE, ROMANTIQUE (*genre*), etc.

MODESTIE. C'est cette aimable vertu, cette heureuse disposition de l'âme qui nous laisse ignorer ce que nous valons, ou qui du moins ne nous permet pas d'user de nos avantages naturels ou acquis au profit de notre amour-propre, ou au détriment de l'amour-propre d'autrui. Chez les femmes, unie à la beauté, la modestie en est en quelque sorte le parfum, et la violette en devient l'emblème. Dans les deux sexes, elle ajoute un nouvel attrait au talent; attrait bien rare aujourd'hui où la modestie peut passer pour une de ces perfections idéales dont on ne trouve plus le type que dans les œuvres d'imagination, aujourd'hui où le meilleur moyen de succès est de se faire valoir soi-même, et, si nous pouvons nous exprimer ainsi, de *se surfaire*, pour surprendre l'opinion et en faire sa conquête.

Mais, de ce que l'union de la modestie et du talent est un fait depuis longtemps passé chez nous à l'état phénoménal, s'ensuit-il que cette vertu ait, en réalité, perdu de son prix? Dieu nous garde de

le croire! Nous pensons, au contraire, que la modestie doit être d'autant plus prisée, que c'est une vertu qui ne rapporte rien. On lui fait d'ailleurs toujours bon accueil, lorsque par hasard elle vient à se produire, non pas à cause de ce qu'elle ajoute au mérite de celui chez qui elle se trouve, mais à cause des concessions qu'elle fait aux mérites rivaux : en un mot, on peut bien regarder l'homme modeste comme une dupe, et s'en moquer à ce titre; mais on lui sait gré de ce que les prétentions extérieures peuvent, devant lui, marcher tête levée.

La fausse modestie est un vice d'autant plus odieux que c'est un piége tendu à la confiance sous les dehors de la simplicité. Au reste, comme la vertu, dont on prend ainsi le masque, n'attire guère qu'une estime stérile, elle n'obtient plus que bien rarement les honneurs de la contrefaçon.

La vanité (*voy.*) est le contraire de la modestie; l'humilité (devant les hommes) en est l'exagération. La modestie, qui ne permet point de s'enorgueillir des qualités que l'on possède, n'exclut point d'ailleurs le sentiment de cette possession; l'humilité n'admet pas même ce sentiment. La modestie entre dans la morale humaine, elle fait ou devrait faire le charme des rapports sociaux; il y a dans l'humilité un caractère d'ascétisme qui semble faire de cet attribut la mesure des rapports de l'homme avec la divinité.

Nous ne savons pas bien si la modestie est fille ou sœur de la pudeur (*voy.*); mais il est certain qu'il y a entre elles un air de famille qui fait souvent prendre l'une pour l'autre. Quoi qu'il en soit, elles sont charmantes toutes deux. P. A. V.

MODULATION. Pris dans un sens général, ce terme désignait autrefois cette partie de la composition qui établit les règles de la conduite des tons et par conséquent de la mélodie, partie que les anciens appelaient *mélopée* (*voy.* ces mots); mais on ne l'emploie plus guère aujourd'hui que pour désigner l'art d'enchaîner les modes entre eux, en d'autres termes, de passer d'un mode (*voy.*) dans un autre.

Toute composition reposant sur un mode principal, dans lequel elle commence et finit, la première règle à suivre est de ne pas trop laisser perdre de vue ce mode primitif, afin que l'unité soit conservée; comme, d'un autre côté, elle doit aussi avoir de la variété, le mode primitif ne saurait se faire continuellement entendre : il faut donc qu'il alterne avec d'autres qui se rattachent à lui sans effort. En conséquence, les règles de la modulation ont pour objet : 1° d'établir quels sont les modes qui peuvent convenablement se succéder, et dans quel ordre cette succession doit avoir lieu; 2° de donner les moyens que fournissent la mélodie et l'harmonie pour sauter d'un mode à un autre sans que l'oreille se trouve dépaysée.

L'expérience a prouvé que le passage d'un mode majeur aux modes majeurs de sa quinte et de sa quarte, et au mode mineur de sa sixte, se pratiquait sans le moindre effort et d'une manière en quelque sorte toute directe; de même, l'on a reconnu que dans un mode mineur le mode majeur de sa tierce mineure et les modes mineurs de sa quinte et de sa quarte sont ceux que l'oreille lui associe le plus volontiers, et l'on a par conséquent posé cette règle, que, dans les circonstances ordinaires, c'est vers ces modes, dont la proximité et l'analogie ne sont pas contestables, que la mélodie doit se porter. Si l'on remarque ensuite que chacun de ces modes, qu'on peut adopter formellement pendant un temps plus ou moins long, se trouvent pour le moment dans les mêmes conditions que le mode primitif, et peuvent *moduler* de la même manière que lui, on voit combien l'on a de ressources à sa disposition. Mais ce n'est pas tout : quand on adopte l'échelle de tel ou tel mode, on peut la rendre majeure ou mineure à volonté, et par les plus simples procédés; voici donc toutes les chances précédentes doublées. Enfin, pour les cas extraordinaires, on peut employer des modulations également extraordinaires : si le sujet que l'on traite exige que l'auditeur soit frappé d'étonnement, de terreur; s'il faut peindre le passage de la crainte à la confiance, de la tristesse à la joie, de la mort à la vie, etc., et réciproquement, une foule de modulations, irrégulières en d'autres cas, deviennent la source des effets les plus heureux.

Le compositeur, emporté par les objets qu'il a voulu peindre, s'est-il écarté du mode primitif de façon à ce que la sensation en soit presque perdue, il emploiera une modulation hardie qui vous remettra tout de suite au courant; et en cette occasion, la substitution *enharmonique* (*voy.*) lui sera d'une grande utilité : il s'était trouvé lancé dans un mode dont la clef était chargée de sept dièses, il ne fera autre chose que substituer une échelle semblable quant au résultat, mais qui n'aura plus que cinq bémols, et par ce moyen reprendra subitement la direction qu'il s'était fixée.

L'art de bien moduler est une des parties les plus importantes de la composition, et c'est surtout en ce point que pèchent les compositeurs inexpérimentés; ou ils ne modulent point, ou les transitions qu'ils emploient sont forcées et n'adhèrent point à la pensée. Ce n'est qu'une longue pratique qui peut habituer à connaître tout le pouvoir d'une modulation heureusement placée et naturellement ou inopinément produite; il faut une connaissance approfondie des successions mélodiques et harmoniques pour rencontrer des formules neuves qui conservent aux transitions la clarté, l'aisance et la grâce. A cet égard, comme à tant d'autres, Mozart (*voy.*) peut être cité comme un modèle dont il sera toujours bien difficile d'approcher.

L'usage des modulations, qui est, sous le rapport technique, une des principales ressources de l'art, comme on peut le reconnaître dans les compositions instrumentales des bons maîtres, est aussi l'un des moyens les plus précieux sous le rapport philosophique : les grandes compositions dramatiques en tirent un immense parti, et leur emploi, sagement réglé, amène des effets admirables que rien ne pourrait remplacer avec avantage. J. A. DE L.

MODULE, ARCHITECTURE MODULAIRE. L'architecture modulaire est celle qui dérive de l'emploi des trois ordres usités dans l'antiquité grecque et romaine; elle est ainsi dénommée à raison de l'influence qu'exerce le module sur la composition des ordres, le module n'étant autre chose que le diamètre de la colonne auquel on rapporte, pour la dimension, les différentes parties de l'œuvre (*voy. architecture* GRECQUE). Le module est donc une unité de mesure, un terme de comparaison, une échelle de proportion, au moyen duquel on peut calculer les effets harmoniques d'une composition architecturale, sans avoir recours aux mesures vulgaires et quel que soit le système métrique en usage dans le pays où le monument a été construit. L'emploi du module est devenu une sorte de langue commune aux artistes de toutes les contrées, et qui leur permet de s'entendre, nonobstant l'espèce de mesure particulière qui leur est habituelle.

Une autre considération a donné naissance à l'usage du module : l'observation a fait reconnaître aux peintres et aux statuaires que les proportions des différentes parties du corps humain bien conformé, sont généralement dans un rapport constant de mesure avec les dimensions de sa tête, et même de quelques parties de celle-ci, comme le nez par exemple. Par analogie, on a pu croire que la perfection des édifices pouvait tenir à l'existence de certains rapports exacts entre leurs différentes parties. Une induction naturelle de cette idée première, c'est que le diamètre de la colonne peut servir de régulateur aux autres parties de l'ordre. Cette notion fait la base du système des Grecs, et les heureux résultats qu'ils en ont tirés ont fait passer en dogme un principe qui cependant, au fond, ne peut avoir rien d'absolu; car ce qui est de fait pour le corps humain ne devient plus qu'une abstraction hypothétique à l'égard des constructions.

Si, pour l'influence réelle du module, on s'en était tenu aux notions posées par les architectes grecs, et en y maintenant la sage réserve qu'ils y ont apportée, on n'aurait que peu d'objections à faire contre un système ingénieux en lui-même, où l'on peut entrevoir l'origine de la correction des formes et de la pureté du goût qui ont fait le caractère distinctif de leurs ouvrages; mais, depuis eux, les conséquences de cette doctrine ont été poussées beaucoup plus loin.

Les Romains, premiers imitateurs des Grecs, en adoptant le principe des trois

ordres, en ont principalement admis la constitution modulaire avec plus de rigueur peut-être que leurs devanciers; car tandis qu'on trouve chez les Grecs des exemples fréquents d'un même ordre exécuté sur des proportions très variées et avec des dissemblances très prononcées, les Romains se sont montrés beaucoup plus sobres de ce genre de licence. Dans le style grec, le module ne régularise généralement que le rapport de la colonne avec l'ensemble de l'ordre; il ne détermine pas d'une manière précise la hauteur d'un entablement, celle d'un chapiteau, d'une base ou d'un piédestal : les monuments témoignent que pour chacun de ces éléments une latitude assez grande était laissée à l'artiste. Le style romain est beaucoup plus sévère; il n'admet que des variantes peu sensibles : non-seulement le diamètre de la colonne y est en rapport exact avec les principales parties de l'ordre, mais encore avec leurs divisions. Si l'on devait prendre à la lettre les préceptes de Vitruve (*voy.*), les membres de moulures d'une corniche, les saillies d'un chapiteau ou d'une base, et jusqu'à la forme de certains profils, y seraient rigoureusement subordonnés. Hâtons-nous de dire, toutefois, que ce purisme outré paraît n'avoir jamais prévalu complétement dans l'antiquité romaine; que parmi les nombreux restes d'édifices antérieurs et postérieurs à Vitruve que le temps a respectés, aucun ne justifie pleinement les règles théoriques qu'il a données; enfin qu'on retrouve encore dans ces monuments, sinon autant de liberté que dans les ordonnances grecques, du moins les preuves irrécusables que les artistes ne s'y étaient point assujettis aux entraves minutieuses que l'écrivain romain semble leur imposer.

Ce fut principalement à l'époque dite de la Renaissance que la doctrine modulaire reçut la plus grande extension. Un retour d'enthousiasme vers l'esprit artistique de l'antiquité, qui avait pris naissance sous le pontificat de Léon X, en fit rechercher les principes avec ardeur. Vitruve, le seul auteur à citer ici dont les écrits aient traversé le moyen-âge, dut être repris et consulté; ses théories furent admises sans discussion, et firent loi avec plus d'autorité qu'elles n'en avaient eue chez le peuple pour qui elles avaient été conçues. Ce fut même parmi les architectes les plus renommés de la belle époque que nous rappelons, que le système de Vitruve rencontra les partisans les plus fervents : il n'est aucun de ces artistes célèbres, Vignole, Serlio, Palladio, Viola, Delorme et d'autres, qui n'aient cru devoir, en s'étayant de l'opinion de l'architecte romain, exprimer positivement, en chiffres, les rapports qu'ils attribuaient aux différentes parties des ordres d'architecture; leur travail comprend les moindres détails de la composition d'un ordre; il s'étend à la proportion de l'entre-colonnement; il va jusqu'à déterminer les rapports de hauteur et largeur des portes et croisées, carrées ou cintrées, qui accompagnent les ordres. Par ce système enfin, l'ordonnance d'une façade entière pourrait être exprimée par une suite de formules mathématiques qui semblerait exclure tout effort d'imagination et rendre superflu l'art même du dessin. Nous devons encore faire remarquer que chaque artiste, en sa version, s'attache à n'obtenir que des rapports simples, exprimés autant que possible en nombres ronds et commensurables, de telle sorte que la mémoire puisse facilement les retenir.

C'est une question grave, en architecture, que de savoir si les ordres ainsi formulés doivent servir de modèles constants aux compositions de cet art, quelles que soient les proportions de l'œuvre. Les avis sont divisés sur ce point : quant à nous, malgré l'autorité des maîtres qui ont soutenu la doctrine formulaire, nous pensons qu'eux-mêmes n'ont jamais été plus heureux dans leurs conceptions que lorsqu'ils s'en sont affranchis; ce qui nous porte à conclure que le système modulaire, poussé au-delà des vues générales d'après lesquelles les Grecs l'ont conçu, n'est qu'une illusion, plus faite pour égarer le talent que pour l'éclairer : l'influence des rapports exacts sur les effets harmoniques est nulle, en dépit des idées contraires qui peuvent abuser l'imagination; le tact exercé d'un artiste à saisir les besoins indiqués par le

goût et la convenance est un guide beaucoup plus sûr et plus prompt que la puissance occulte des chiffres. Nous ne craignons point d'affirmer que le prestige des rapports modulaires a plus nui aux progrès de l'art qu'il ne l'a servi; qu'il en a faussé l'esprit et la direction, dès l'époque même de la Renaissance, malgré le mérite incontestable des artistes du temps; que c'est à ce préjugé qu'il faut rapporter les aberrations du goût qui se sont produites dans l'art moderne, notamment ces façades postiches et ces ordonnances menteuses dont on ne trouve point d'exemples dans la belle antiquité, parce qu'il n'entrait point dans l'esprit judicieux des artistes anciens que des beautés de convention pussent suppléer au défaut d'utilité de ces puériles décorations. Chez les Grecs comme chez les Romains, un édifice était conçu et combiné exclusivement pour le lieu, la place et la circonstance qui l'avait fait naître, ainsi que pour l'emploi des matériaux qui y étaient appliqués : l'effet harmonique n'était que le résultat du concours de ces conditions satisfaites. C'est donc l'idée la plus fausse, la plus contraire aux doctrines antiques, que de croire qu'il suffit de doubler les dimensions d'un édifice ou de les réduire à moitié pour, sous un autre aspect, sous un autre climat, reproduire les mêmes effets, exciter le même intérêt.

Aujourd'hui, l'usage du module est beaucoup déchu de ce qu'il a été dans les siècles précédents; on en est revenu aux idées modérées de l'antiquité. Le système des mesures décimales contribuera beaucoup à le faire écarter, parce que ce calcul, bien que rapide, se prête peu aux divisions commensurables exactes.

Il serait superflu de nous attacher à démontrer que le système modulaire n'est applicable qu'à l'architecture qui fait emploi des ordres antiques : avant les Grecs, aucun peuple n'en avait fait usage, pas même les Égyptiens, chez qui, cependant, l'on remarque que toutes les façades des temples sont rapportées à l'unité et à la similitude constante des formes. Mais cette permanente régularité y est moins due à un système étudié de combinaisons qu'à l'uniformité du mode de construction. On trouverait encore plus difficilement des indices de l'influence modulaire dans les monuments du moyen-âge du style gothique ou autre; les beautés de ce genre d'édifices tiennent évidemment à des considérations d'un autre ordre. Quelques érudits anglais et allemands ont cependant cru apercevoir, principalement dans l'architecture ogivale, des règles particulières qui se rapprocheraient de la doctrine formulaire; mais les inductions à ce sujet sont si faibles et si fugitives, et l'argumentation si peu décisive, que nous ne croyons pas devoir nous y arrêter. J. B-T.

MOELLE (*medulla*, μυελός). La moelle qui remplit le canal *médullaire* des os longs a été ainsi nommée par comparaison avec la moelle des arbres (*voy.* plus loin); c'est une sorte de graisse formée des mêmes principes que la graisse ordinaire, seulement en des proportions différentes : elle est plus fluide, plus colorée, plus jaune. Elle offre l'apparence d'un cylindre moulé sur les parois osseuses du canal qui la contient; mais cette forme dépend de celle de la membrane qui l'enveloppe et même qui la sécrète. Cette espèce de fourreau, essentiellement composé d'un réseau vasculaire, d'un plexus nerveux et d'une trame celluleuse, est d'une ténuité que l'on ne peut guère comparer qu'à celle d'une toile d'araignée. Ce tissu, en servant de périoste interne, sécrète et contient la moelle. Il est doué d'une légère sensibilité qu'on aurait tort d'attribuer à la moelle elle-même. Quant aux usages de celle-ci, ils sont encore, à vrai dire, ignorés, bien qu'on lui en ait prêté une foule. La graisse des os, se rencontre aussi dans la substance spongieuse des os courts, des os larges et des extrémités des os longs : elle porte alors le nom de *suc médullaire;* elle pénètre même dans le tissu compacte des os longs et reçoit dans cette position la dénomination d'*huile médullaire*. Il n'existe de membrane d'enveloppe distincte que pour la moelle.

On donne le nom de *moelle allongée* à la portion supérieure de la moelle épinière contenue dans la cavité crânienne et qui préside à l'accomplissement des mouvements respiratoires relativement à

la *moelle épinière*, *voy.* CÉRÉBRO-SPINAL (*système*).

MOELLE VÉGÉTALE. En botanique, on donne le nom de *moelle* à la substance spongieuse, légère, formée presque en totalité de tissu cellulaire, qui occupe le canal central offert par la tige des plantes dicotylédonées. Dans les arbres monocotylédonés, au contraire, la moelle, au lieu d'être circonscrite par les parois de l'étui médullaire, est répandue dans toute l'épaisseur de la tige et enveloppe les différents organes. M. Dutrochet lui a donné le nom de *médulle interne*, par opposition à celui de *médulle externe* sous lequel il désigne l'enveloppe herbacée de la tige qui n'en paraît être en quelque sorte qu'une dépendance, et avec laquelle elle est en communication par le moyen des *rayons* ou *prolongements médullaires* (*voy.* ARBRE, BOIS, HERBACÉ, etc.). Les cellules qui contiennent la moelle sont en général vides et ont leurs parois sèches et diaphanes; mais dans les plantes encore jeunes, ces cellules sont remplies d'un fluide diaphane, et leurs parois parsemées de points verdâtres dont la nature n'est pas encore parfaitement connue; leur forme est souvent régulièrement hexagone, quelquefois cependant elle est plus ou moins modifiée par les obstacles qu'elles ont éprouvés dans leur développement. Les botanistes ne sont pas d'accord sur les usages de la moelle, quelques-uns même avouent leur ignorance à ce sujet. Suivant Hales, elle agirait, en raison de son élasticité, comme un ressort qui presserait tous les organes et les solliciterait à se développer; mais cette théorie est contredite par les arbres dont le tronc creux et dépourvu de moelle n'en continue pas moins à végéter. M. Dutrochet attribue à la moelle la production des vaisseaux qui, dans les tiges des arbres dicotélydonés, doivent former chaque année la nouvelle couche ligneuse. La moelle est entourée par une enveloppe solide constituée, dans sa couche la plus intérieure, par des vaisseaux trachées, et plus extérieurement par des fibres ligneuses : en raison de sa position, on donne à cette enveloppe le nom d'*étui médullaire*. C. L-R.

MŒLLENDORF (WICHARD-JOACHIM-HENRI DE), feldmaréchal prussien, naquit, en 1724, à Lindenberg (Brandebourg). Il suivit en qualité de page Frédéric II dans la première campagne de Silésie et assista aux batailles de Molwitz et de Chotusitz. Nommé enseigne dans la garde, en 1743, et l'année suivante, adjudant du roi, il combattit à Hohenfriedberg et à Sorr, où il fut grièvement blessé; puis élevé (1746) au grade de capitaine, il prit une part active au siége de Prague et à la bataille de Rosbach. Au siége de Breslau, en 1758, il était major et commandait le 3e bataillon de la garde. Deux ans plus tard, il reçut le commandement d'un régiment, à la tête duquel il se distingua à Liegnitz. A l'affaire de Torgau, le 3 novembre 1760, il conseilla une manœuvre qui décida du sort de la journée; mais il fut fait prisonnier; échangé en 1761, il fut élevé au grade de colonel. En 1762, une autre action d'éclat, devant Burkersdorf, lui valut l'épaulette de major général; et, en 1774, il fut nommé lieutenant général. La guerre de Bohème lui fournit de nouvelles occasions de se distinguer. Après la mort de Frédéric-le-Grand, Mœllendorf fut successivement créé général d'infanterie et feldmaréchal (1787); mais s'étant déclaré contre la guerre avec la France, il tomba dans une espèce de disgrâce, dont il ne sortit qu'en 1794, lorsqu'il reçut le commandement en chef de l'armée du Rhin. La fortune, qui l'avait favorisé d'abord, l'abandonna bientôt, et il se vit rejeté au-delà du Rhin par les armées de la république. Quoique âgé de 80 ans, il suivit le roi à Iéna, et fut fait prisonnier à Erfurt. Traité avec la plus grande distinction par les vainqueurs, il reçut la permission de retourner à Berlin. Il mourut à Havelberg, en 1816. *C. L.*

MOELLON (du latin *molis*), pierre de petite dimension et de forme irrégulière, provenant le plus souvent de débris de pierres de taille, et qu'on emploie dans les massifs de construction en la hourdant au moyen de plâtre ou de mortier. La plupart des moellons sont en pierre calcaire; mais il y en a aussi en gypse (*voy.*), et en pierre siliceuse ou *meulière* (*voy.*). On appelle *moellon d'appareil* celui qui est équarri et taillé

pour être employé en parement. X.

MŒRIS (LAC). Le 5e Pharaon de la 18e dynastie, qui commença 1800 ans av. notre ère (*voy.* ÉGYPTE, T. IX, p. 269), passe pour avoir fait creuser ce lac qui portait son nom. Il était à l'ouest du Nil, dans le nome Arsinoïtes (aujourd'hui la province de Fayoum), près du fameux Labyrinthe (*voy.*). Il avait, suivant Hérodote, qui certainement exagère, 3,600 stades de tour (163 lieues), et 50 orgyes ou brasses (90m) dans sa plus grande profondeur. En le creusant, on s'était proposé, d'une part, de prévenir l'excès des inondations du Nil au moyen d'une communication avec la mer d'Afrique par le *fleuve sans eau* des Arabes, anciennement *Lycus fluvius*, et, de l'autre part, de suppléer à la disette des eaux lorsque le débordement n'était pas assez considérable, en fournissant des irrigations artificielles. On ne peut douter, dit Hérodote (II, 159), que cet immense lac ne soit un ouvrage fait de mains d'hommes; et la preuve qu'il cite, c'est qu'au milieu s'élevaient deux pyramides hautes d'un stade, moitié dans l'eau, moitié au-dessus, surmontées de figures colossales. Ces pyramides n'existaient plus du temps de Strabon. Le nom actuel de ce lac est *Birket-el-Keroum*, et son circuit n'est plus que de 25 lieues. Il a été constaté par la commission d'Égypte qu'il n'a pas été entièrement creusé par les Pharaons, qu'il est l'ouvrage de la nature plus que de l'art, et qu'il a été seulement modifié par de grands et ingénieux travaux de barrages et d'écluses. F. D.

MŒSER (JUSTUS), que l'on a surnommé le *Franklin de l'Allemagne*, naquit, le 14 décembre 1720, à Osnabrück, où son père était directeur de la chancellerie et président du Consistoire. Il étudia le droit, de 1740 à 1742, aux universités d'Iéna et de Gœttingue, et se forma de bonne heure le goût par la lecture des classiques français, anglais et italiens. Dès ses débuts comme avocat, il sut s'attirer l'estime publique en prenant avec chaleur la défense de l'innocence opprimée, et en résistant seul à l'arbitraire du gouverneur d'Osnabrück, ecclésiastique hautain et intolérant. En 1747, la confiance de ses concitoyens l'éleva au poste honorable d'*avocat de la patrie*, et, en 1755, les États le nommèrent secrétaire et syndic de l'ordre équestre. Deux ans auparavant, il avait refusé la place de conseiller à la cour d'appel de Celle. Pendant la guerre de Sept-Ans, il sut par son honnêteté, aussi bien que par l'habileté de sa conduite, épargner à ses concitoyens le paiement de contributions considérables, et mériter l'estime du duc Ferdinand de Brunswic. Il fit preuve d'une grande expérience pendant un séjour de 8 mois à Londres, où il avait été envoyé pour déterminer la force du corps d'armée soldé par l'Angleterre. Comme homme public, sa place fut toujours marquée parmi les amis de l'humanité; comme écrivain, il montra constamment une clarté, un bon sens qui le rapprochaient de l'homme d'état américain, son modèle. Pendant toute la minorité du duc d'York, nommé à l'âge de 7 mois évêque (laïc) d'Osnabrück, il fut par le fait le premier conseiller du régent, son père, et sut servir à la fois le souverain et les États, situation d'autant plus difficile que souvent leurs intérêts étaient en opposition, et qui, avec un talent élevé, exigeait une parfaite connaissance des affaires. En 1762, il devint juge près le tribunal criminel d'Osnabrück, et, après avoir, en 1768, donné sa démission, il fut nommé référendaire intime du gouvernement, place qu'il occupa jusqu'à sa mort. En 1783, il accepta, après des instances réitérées, la place de conseiller intime de justice. Il mourut, le 8 janvier 1794, sans laisser d'héritier de son nom. Son fils unique était mort à l'université, en 1773.

Sans rechercher la gloire de l'écrivain, Mœser la trouva dans ses écrits, qui sont profondément pensés et qui ne manquent pas d'éloquence. Son *Histoire d'Osnabrück* (Osn., 1768, 2 vol.; nouv. éd., Berlin, 1780, 2 vol., et 1820; le 3e vol. a été publié à Berlin, en 1824, par Herbart de Bar, d'après les papiers laissés par l'auteur) est regardée comme un modèle d'histoire locale. Il faut citer aussi ses *Fantaisies patriotiques*, où l'auteur a si bien trouvé le ton populaire; publiées en 1774, pour la première fois, elles le furent de nouveau par sa fille J.-W.-J. de

Voigt (Berlin, 3e éd., 1804, 4 vol.). Ses *Mélanges* (*Vermischte Schriften*), publiés avec sa biographie (Berlin, 1797-98, 2 vol.), par Fr. Nicolaï, contiennent plusieurs morceaux remplis d'originalité, entre autres celui contre Gottsched, *Arlequin, ou la Défense du grotesque comique*. Nous citerons aussi le morceau contre Frédéric II, intitulé *De la langue et de la littérature allemandes*. Le 3e vol. parut, en 1824, à Berlin, par les soins de Stüve. Peu d'hommes ont plus fait que J. Mœser pour donner à l'Allemagne une langue et une littérature nationales : aussi ses concitoyens lui ont-ils élevé un monument dans sa patrie en témoignage de leur reconnaissance. L. N.

MŒURS. Les mœurs sont la pratique des idées morales (*voy.*), elles en sont pour ainsi dire le relief. Cette vie instinctive des nations recèle un double élément : l'un, extérieur, est facile à saisir dans cette foule d'usages, d'habitudes, de pratiques, dont se compose notre existence journalière, et dont le caractère est déterminé par le milieu dans lequel nous vivons (*voy.* Société, Monde, Mode, Fêtes, Costume, Esprit, etc.). Ainsi les races auxquelles remonte l'origine de chaque peuple, le climat chaud ou froid sous lequel il est appelé à vivre, sa situation géographique, selon qu'il habite un pays de plaine ou de montagnes, une contrée maritime ou méditerranée, les productions du sol, les relations de voisinage ou de commerce, la forme du gouvernement et les institutions, toutes ces conditions extérieures de l'existence de notre espèce, laissent leur empreinte sur les habitudes de la vie publique ou privée. L'autre élément, intérieur, ou l'esprit qui anime ces formes matérielles, est moins apparent et moins aisé à reconnaître ; il faut le chercher dans les principes réfléchis ou instinctifs qui président à tous ces actes, dans les idées qu'ils représentent, qui dirigent la conduite des hommes, qui dictent leurs jugements, déterminent leur approbation ou leur blâme, leurs sentiments habituels, leurs passions dominantes.

En effet, sous les mœurs, il y a toujours des théories ; derrière ces pratiques, nées de l'instinct ou sanctionnées par la coutume auxquelles la foule s'abandonne sans réflexion, on peut toujours découvrir un système. Car, quelle que soit, à certaines époques, la contradiction entre les idées et la pratique, entre les opinions des hommes et leur conduite, l'accord et l'unité tendent toujours à s'établir entre ces deux ordres de phénomènes. Ainsi, qu'il le sache ou non, chaque peuple a toujours une philosophie enveloppée dans les replis intimes de ses mœurs, et, pour avoir la complète intelligence de ces mœurs, il faut pénétrer jusqu'à l'idée qu'elles recouvrent, il faut en extraire la théorie qu'elles contiennent. Les idées sont la clef des faits.

Des principes que nous venons d'établir résulte une double conséquence : l'une, que les mœurs publiques sont perfectibles comme les idées ; l'autre, que le plus sûr moyen d'épurer les mœurs, c'est d'éclairer les hommes, de semer des idées saines et d'extirper les préjugés.

Les mœurs sont perfectibles aussi bien que les idées morales. Au xvie siècle, Rabelais avait la conscience de cette vérité lorsqu'il écrivait : « Ce que les Sarrazins et Barbares jadys appeloyent proësse, maintenant nous l'appelons briguanderies et meschancetés. » Il y a des vices qui tendent, sinon à disparaître et à s'effacer complétement au sein des populations, du moins à y perdre constamment du terrain : l'ivrognerie (*voy.*), par exemple, était en honneur, il n'y a pas beaucoup plus d'un siècle, parmi les grands seigneurs ; aujourd'hui, elle a entièrement disparu dans les classes supérieures, et, même parmi les classes inférieures, elle devient plus rare à mesure que les habitudes laborieuses et les goûts d'économie s'y propagent. La funeste manie du duel (*voy.*), sans être radicalement extirpée de nos mœurs, y est cependant en décroissance, et le jour n'est pas loin où elle ne s'y montrera plus que comme exception. On sait que, sous le règne de Henri IV, il fut publié 8,000 lettres d'abolition pour le duel.

Il fut un temps où les plus beaux triomphes et les hymnes les plus éclatants de la poésie étaient pour l'athlète nu, le plus habile à la lutte ou au pugilat (*voy.* ces mots). Ces siècles, où la force

physique était le premier titre de gloire, devaient être bien éloignés de nos idées en fait de mérite personnel : voilà pourquoi nous ne comprenons plus Pindare. Déjà, du temps de Socrate et de Platon, les athlètes avaient beaucoup perdu de leur valeur : il y avait dès lors assez de développement moral pour ne plus priser uniquement les qualités physiques. Il en resta toujours chez les Grecs le culte de la beauté corporelle ; et, dans Platon, il servit de transition au culte de la beauté morale que le christianisme devait glorifier. Il fut un temps où le nom d'étranger était synonyme d'ennemi (*hostis*). Le mot de Caton, *delenda Carthago*, est le type du patriotisme antique. La triple action des intérêts, des lumières et du sentiment religieux tend à faire prévaloir sur ce patriotisme étroit et exclusif l'esprit cosmopolite (*voy.*) et la fraternité du genre humain. Cette substitution graduelle des affections bienveillantes et sympathiques aux sentiments d'hostilité et d'antagonisme qui ont si longtemps divisé les hommes, est un des symptômes les plus frappants des progrès de l'humanité dans l'ordre moral.

Cependant le caractère universel et absolu de la loi morale semble démentir cette perfectibilité de l'espèce humaine. On se demande si les règles de conduite ne doivent pas être invariables dans tous les siècles, sous tous les climats, avec toutes les formes possibles de gouvernement. La conscience de l'homme ne reste-t-elle pas toujours la même ? Une action juste et belle peut-elle être plus belle et plus juste pour nous que pour nos ancêtres ? Enfin, les affections primordiales de la nature humaine, la tendresse de la mère pour son enfant, le lien qui unit l'enfant à ceux qui lui ont donné le jour, sont-ils sujets à varier avec les siècles ?

Sans doute la notion du bien et du mal, base de toute morale, éclaire l'homme de tous les temps et de tous les pays sur ses devoirs, elle lui révèle ce qu'il doit faire, avec un caractère impératif et infaillible ; mais la notion du bien et du mal est conçue plus ou moins clairement, elle apparaît plus ou moins pure à chacun de nous, selon le degré de culture intellectuelle. Sans doute encore, il y a dans le cœur de l'homme, comme dans les lois de la morale, un fond constant, des sentiments et des principes invariables ; mais il y a aussi dans le cœur de l'homme, comme dans la morale pratique de l'humanité une partie changeante. Tout en admettant l'obligation de pratiquer le bien et de fuir le mal, tout en se soumettant à la loi impérieuse du devoir, les hommes ont-ils conçu toujours et partout les mêmes idées du bien et du mal, les mêmes notions du devoir ? Ont-ils constamment appelé les mêmes choses des noms de vertus ou de vices ? Évidemment non. Selon les temps et les lieux, les mobiles des actions humaines varient : les hommes de différentes époques obéissent tour à tour à différents principes de conduite ; tantôt c'est la religion qui prédomine, tantôt c'est le patriotisme ou l'amour de la liberté, d'autres fois c'est le désir du bien-être. Les devoirs ne doivent-ils pas se modifier pour l'homme ou pour la femme, avec le milieu qui les entoure ? Ce qui avait été vertu pour le juif, ou pour le païen de Rome et de la Grèce, était-il encore vertu pour le chrétien ? Le Français de 1842 ne doit-il pas avoir d'autres notions du bien et du mal, que le Franc qui combattait dans les hordes barbares de Clovis ? Enfin l'épouse ou la fille du citoyen libre de nos jours doit-elle être la même que l'épouse ou la fille du vassal de Philippe-Auguste ? Assurément, s'il est un penchant indestructible dans la nature humaine, c'est celui qui entraîne les deux sexes l'un vers l'autre ; mais qui oserait soutenir que l'amour (*voy.*) n'a pas subi la plus complète métamorphose, à mesure que la condition de la femme a changé ? Selon qu'elle a vécu dans les harems de l'Orient ou dans les gynécées de la Grèce, dans les manoirs féodaux du moyen-âge ou dans les salons de l'Europe moderne, esclave sous la loi musulmane ou affranchie par le christianisme, l'amour s'est complétement transformé ; il a franchi tout l'intervalle qui sépare un instinct brutal borné à la satisfaction des sens, et le culte épuré d'un être en qui notre imagination idéalise toutes les perfections morales.

Il était d'autant plus à propos d'insister sur cet exemple, que les sentiments moraux se développent surtout dans les relations de l'homme avec la femme; c'est au sein de la famille (*voy.*) que s'élaborent les mœurs modernes, car, on l'a dit avec vérité, *si les hommes font les lois, les femmes font les mœurs.*

Nous pouvons donc l'affirmer avec assurance, la morale et la vertu sont susceptibles de progrès comme toutes les choses humaines : la perfectibilité est un fait aussi réel dans l'ordre moral que dans l'ordre intellectuel, scientifique et politique : les mœurs s'épurent à mesure que les idées morales se formulent avec plus de netteté, c'est-à-dire à mesure que les hommes s'éclairent.

Les progrès incontestables que le genre humain a faits jusqu'ici, depuis le commencement des temps historiques, sont garants des progrès qu'il est appelé à faire encore. Cette loi, qui jusqu'à ce jour ne s'est jamais démentie dans le passé, doit être confirmée par l'avenir. Mais cet avenir est en germe dans le présent, qui, à ce titre, appelle notre plus vive sollicitude.

Quels que soient les admirables résultats de nos lumières toujours croissantes, quelles que soient les merveilles de cette civilisation (*voy.*) dont nous sommes justement fiers, c'est toujours, en définitive, par notre état moral que nous devons apprécier la valeur réelle de l'état social : les bonnes et les mauvaises mœurs sont la mesure véritable de nos progrès. Aussi, la grande réforme sociale à laquelle la France travaille depuis un demi-siècle ne sera-t-elle complétée que par une réforme morale et religieuse. Mais réformer les mœurs d'une nation est une tâche longue et difficile; un pareil travail ne s'improvise pas, c'est l'œuvre du temps; et pour y réussir, il faudra l'action simultanée de la législation, des croyances religieuses et de l'éducation (*voy.* ces mots); ici, les obstacles surgissent de toutes parts. Le plus apparent, c'est le désaccord qui règne entre les trois éléments auxquels nous avons à demander notre régénération. Quand la loi civile, la loi religieuse et la loi morale se contredisent, qu'arrive-t-il? Toutes trois enfreintes et observées tour à tour, elles finissent par perdre toute sanction; on n'est plus ni religieux, ni citoyen, ni homme; on n'est que ce qui convient à l'intérêt du moment. Tel est, il faut bien l'avouer, le spectacle auquel nous assistons; tel est le principe des maladies morales de notre époque, égoïsme, désenchantement, scepticisme.

Arrêtons-nous un moment à ce dernier. Oui, le doute, en dévastant les âmes, y a creusé un vide effrayant. Les croyances font la vie du corps social, le lien qui en unit toutes les parties : anéantissez les croyances, aussitôt plus d'unité, plus de cohésion; tout se délabre, tout se dissout et tombe en poussière. Le scepticisme ébranle tout; il ruine les caractères, car celui qui n'a aucune conviction, comment pourrait-il vouloir? Il précipite les hommes dans l'égoïsme, car quelle raison de sacrifier le présent à un avenir incertain?

Voilà donc les plaies que nous avons à guérir. C'est aux nobles croyances, aux généreuses convictions, qu'il faut en demander le remède. Elles feront circuler une sève nouvelle dans les veines du corps social, et enfanteront à leur tour ce que notre siècle attend encore des mœurs publiques. Et nous ne saurions trop le redire, les lois, les institutions, pour être durables, doivent avoir leurs racines dans les mœurs : l'ordre politique ne peut être solidement assis que sur les bases indestructibles de l'ordre moral. A-D.

MOEZZ, *voy.* Égypte (T. IX, p. 281), et Fatimides.

MOGHISTAN, *voy.* Kerman et Perse.

MOGOL (Grand-), chef et personnification d'un puissant empire fondé dans l'Indostan (*voy.*) par le peuple des Mongols (*voy.*), appelé *Mogols* par les Persans. Cet empire déchut aussi promptement qu'on l'avait vu s'élever.

Le sulthan Babour (*voy.*) ou Baber, arrière-petit-fils de Tamerlan (*voy.*), profitant du morcellement de l'empire des Afghans (*voy.* ce mot et Kaboul) dans l'Inde, le détruisit en cinq campagnes, de 1519 à 1526, établit sa propre dynastie sur le trône de Delhi (*voy.*), dont

il fit sa magnifique résidence, et subjugua tous les pays qui s'étendent depuis l'Indus jusqu'à l'embouchure du Gange. Son successeur Homayoun (1530) ne sut pas se maintenir sur ce trône, que la mort n'avait pas permis à son père d'affermir par sa politique. L'Afghan Sir-Chah, l'un des princes que les Mongols avaient dépossédés, l'en expulsa à son tour. Mais après un exil de 14 ans, il parvint à reconquérir ses états, qu'il laissa, en 1556, au grand Akbar (*voy.*), son fils. Ce souverain ne tarda pas à faire oublier, par ses exploits et par sa sagesse, les vicissitudes orageuses qui avaient frappé son père, et il poussa jusqu'aux frontières du Dekkan (*voy.*) les limites de son empire. Pendant son règne, qui dura jusqu'en 1605, l'empire mogol brilla du plus vif éclat et atteignit l'apogée de sa puissance et de sa prospérité (*voy.* T. XIV, p. 638). Quoique mahométan comme tous les princes de sa famille, Akbar se montra attentif à protéger les institutions, les mœurs, la religion, la langue et la littérature de l'ancienne population hindoue. Afin de donner une base solide à l'administration de ses états, il les partagea en 16 grands districts ou *soubahs* (subdivisés en *pergunnas* ou provinces), préposant à chacun d'eux un *soubahdar* ou vice-roi (*voy.* Inde, T. XIV, p. 596). Il joignit de nouvelles routes à celles que ses prédécesseurs avaient fait construire, et organisa des postes dans tous les pays soumis à ses lois. Mais l'œuvre de fusion et de conciliation si glorieusement entreprise par le génie du grand Akbar, et qui avait déjà porté de si beaux fruits, ne fut point continuée par ses successeurs et s'écroula bientôt.

Djéhanghir, son fils, et Chah-Djihan, son petit-fils, mort en 1656, héritèrent pourtant de son amour des lettres, et se distinguèrent plus encore par un faste excessif et une prodigalité sans bornes; mais à la mort de ce dernier, les crimes et la tyrannie d'Aureng-Zeyb (*voy.*) firent un contraste pénible avec le régime paternel de ses devanciers. Ce prince subjugua les cinq chahs mahométans qui n'avaient encore pu être soumis dans le Dekkan, et forma, de leurs états, six nouvelles soubahs. Mais, tout en répandant au loin la terreur de ses armes, il prépara, par son intolérance religieuse contre les Hindous, par les mesures oppressives et les dépenses excessives que nécessitaient ses guerres continuelles, l'épuisement et la dissolution de son empire. D'ailleurs une nouvelle puissance venait de surgir, les Mahrattes (*voy.*). Aureng-Zeyb mourut en 1707. Muazem, autrement nommé Bahadour-Chah, son fils, vainqueur de ses frères qui lui disputaient la couronne, battit les Sikhs (*voy.*) qui menaçaient d'envahir tout l'Indostan. Mais ce prince énergique et généreux ne régna que jusqu'en 1712. Dès lors rien n'arrêta plus la décadence de l'empire mogol, et l'on ne vit plus que des princes énervés s'en arracher tour à tour les restes au milieu des plus sanglantes révolutions. Cinq empereurs, sans compter les prétendants, figurèrent sur le trône dans le court intervalle qui s'écoula jusqu'en 1720, et presque tous périrent misérablement. Dès l'année 1722, le *nidzam* Al-Malek s'empara du dernier reste des conquêtes mogoles dans le Dekkan, où Hyderabad (*voy.*) devint sa capitale, et gouverna par son influence la cour de Mohammed-Chah, petit-fils de Bahadour-Chah. Aux incursions et aux brigandages incessants des Mahrattes et des Rohillahs, tribu mahométane auxiliaire du grand-mogol (laquelle finit par se rendre indépendante dans le Rohilkound, au nord de Delhi), se joignirent pour le bouleversement de l'empire les rébellions des vice-rois mahométans et des radjahs, tributaires dans les provinces, et l'invasion de Nadir-Chah (*voy.*), en 1737, ainsi que celle de son général et successeur dans l'Afghanistan, Ahmed-Abdallah, en 1747. Sous les successeurs de Mohammed-Chah, entièrement gouvernés par leurs visirs, qui, pour maintenir leur pouvoir, ne se faisaient jamais scrupule de l'assassinat du souverain, l'autorité de ce dernier se réduisit à un vain titre, et le démembrement s'accomplit promptement (*voy.* Indostan, T. XIV, p. 638, Dekkan, Kaboul, Lahor, etc.). Chah-Allum, reconnu grand-mogol, en 1761, pendant un très long règne rempli de terribles vicissitudes, n'eut jamais qu'une ombre de pouvoir.

Forcé d'abandonner aux Anglais, contre une pension annuelle, la riche province de Bengale, et confiné à Delhi, ce prince ne put se soustraire aux tentatives ambitieuses des Rohillahs, qu'en se jetant entre les bras des Mahrattes. Ceux-ci ne le défendirent contre ses ennemis (1772) que pour s'emparer eux-mêmes du pouvoir, que le radjah Mahadadji-Sindiah, mort en 1794, exerça presque seul, après avoir rétabli sur le trône de Delhi, en 1789, l'infortuné Chah-Allum, auquel son visir rohillah avait de nouveau ravi la couronne en lui crevant les yeux. Quand la fortune de leurs armes eut rendu les Anglais seuls maîtres du sort de ce malheureux vieillard, ils lui laissèrent, comme on l'a dit à l'art. DELHI, la souveraineté nominale de cette ville et de son territoire, sous des conditions réglées, en 1804, par le marquis de Wellesley (*voy.*), et qui réduisirent le grand-mogol à l'état de simple pensionnaire de la Compagnie. Chah-Allum mourut en 1806. Son fils Akbar II lui a succédé dans l'héritage du titre pompeux d'*ornement du monde*, d'*asile des peuples*, et de *roi des rois*. Sa pension, fixée à 15 lacks de roupies (150,000 l. st.), est à peine suffisante pour l'entretien de sa nombreuse famille, qui, en y comprenant les femmes, se compose de plusieurs milliers d'individus. CH. V.

MOHACS (pron. *Mohatch*), bourg sur le Danube, dans la Basse-Hongrie, avec un château-fort et 7,700 habitants, Hongrois, Allemands et Rasciens; siége d'un protopope grec et d'un gymnase catholique. Il est célèbre dans l'histoire par deux batailles contre les Turcs. En 1526, les Hongrois y furent défaits, et le roi de Hongrie et de Bohème, Louis II, perdit la vie dans un marais, auprès du village de Czelje (*voy.* T. XIV, p. 207). Le 12 août 1687, le duc Charles de Lorraine y remporta, sur les Osmanlis, une victoire complète, qui délivra la Hongrie. Cet état se constitua en royaume héréditaire, et la Transylvanie reconnut la souveraineté de l'Autriche. *Voy.* LÉOPOLD Ier et AUTRICHE, T. II, p. 586. X.

MOHAMMED, forme arabe du nom dont nous avons fait Mahomet, *voy.* ce nom, les deux articles suivants et AGHA-MOHAMMED.

MOHAMMED EL NASER, sulthan d'Égypte, *voy.* MAMELOUKS et ÉGYPTE, T. IX, p. 284.

MOHAMMED-ALI, selon la prononciation arabe, ou MÉHÉMET-ALI, suivant celle des Turcs, pacha ou vice-roi d'Égypte, et de nos jours l'homme le plus remarquable de l'Orient, sans contredit. Il naquit, en 1769, à la Cavala, petit port de la Macédoine. Son père, nommé Ibrahim, était un aga préposé à la garde des chemins. Orphelin de bonne heure, sans appui et sans fortune, le jeune Méhémet, qui se distinguait par une merveilleuse sagacité et par une adresse extraordinaire à tous les exercices corporels, plut au gouverneur turc de la Cavala, lequel s'intéressa à lui et le fit élever dans sa maison. L'éducation qu'il reçut fut toutefois très incomplète : c'est seulement étant déjà pacha qu'il apprit à lire et à écrire. Un négociant français, nommé Lion, natif de Marseille et établi à la Cavala, conçut aussi de l'affection pour lui et la lui témoigna vivement par des bienfaits. C'est dans cette relation dont le pacha garde toujours le souvenir avec reconnaissance, qu'il apprit à aimer les Français et qu'il puisa ces principes de tolérance qui s'allièrent si heureusement dans la suite à ses vues de réforme. A 14 ans, il montra déjà une habileté et une énergie de caractère étonnantes, à l'occasion d'une révolte qui avait éclaté près de la Cavala : quatre des principaux habitants de l'endroit furent saisis par son ordre, et sa fermeté précoce triompha de l'émeute. Un grade militaire en fut la récompense, et, en 1787, son protecteur turc lui fit faire un mariage avantageux. Il se livra d'abord exclusivement à des spéculations commerciales en tabac; mais l'expédition française en Égypte (*voy.* T. IX, p. 288) y mit fin. En 1800, Méhémet-Ali, que recommandait déjà sa bravoure, fut envoyé dans ce pays à la tête du contingent de sa ville natale. La brillante valeur qu'il déploya au combat de Rahmanieh lui valut un commandement plus élevé, et c'est ainsi que par degrés il s'éleva jusqu'à celui de tout le corps des Arnautes.

Les Français avaient, dans l'intervalle, évacué l'Égypte. « Le vice-roi, nommé

à cette époque, dit M. Jomard, dans un travail inédit dont il a bien voulu nous permettre de faire usage, était Mohammed Khosrew-Pacha, précisément le même qui, sous le sulthan Mahmoud, avait voué une haine mortelle à Mohammed-Ali et lui a fait déclarer la guerre par son maître quatre fois depuis 1828, c'est-à-dire depuis la campagne de Morée.... Dès lors, cet homme se signala par sa fierté, sa roideur et son obstination. Les Mamelouks (*voy.*) étaient revenus avec les Turcs; la politique de ceux-ci était de les empêcher de ressaisir leur puissance. Khosrew, qui avait distingué le chef des Albanais, l'envoya contre les beys à Aboukir. Les Anglais appuyaient le parti des Mamelouks et retenaient Alexandrie contre les conventions stipulées. Au mois de novembre 1802, le bey Osman Bardissi attaqua les Osmanlis à Damanhour, et gagna sur eux une grande bataille. Mohammed-Ali était trop loin pour y assister : Khosrew, dès ce moment, jura de le perdre. »

Mais le courage et l'habileté de Mohammed, sa réputation militaire toujours croissante et la confiance qu'il savait inspirer à ses troupes, le servirent admirablement pour fonder et étendre tous les jours son autorité personnelle dans le pays, aux dépens de celle des deux partis qui s'en disputaient la domination et qui se consumaient l'un dans la faiblesse, l'autre dans la discorde. Sa rigueur à maintenir la discipline parmi ses sauvages Albanais, sa modération, les ménagements qu'il s'efforçait de garder autant que possible dans toutes les circonstances, lui concilièrent l'attachement de la population du Caire, à laquelle les chefs des Mamelouks étaient devenus odieux par leurs violences et leurs déprédations. Proclamé pacha, par les cheiks et par les oulémas, en 1804, il refusa d'abord ce titre qui, pour le moment, n'ajoutait rien à sa puissance, et le laissa à Khourschid, qui avait remplacé comme gouverneur de l'Égypte Khosrew et Ali-Djézaïrli. Mais les exactions du nouveau titulaire l'ayant fait détester dans le pays, Mohammed-Ali ne tarda pas à se déclarer contre lui, et, fort de l'appui qu'il trouvait chez les cheiks, soutenu en outre par le zèle actif du consul général de France, Drovetti, dans ses démarches auprès de la Porte, il finit par l'emporter sur Khourschid. Il fut confirmé en 1806, et nommé pacha à trois queues par le grand seigneur.

Il lui restait alors à se débarrasser des Mamelouks. Dès le commencement de 1807, la mort le délivra d'Elfi, le principal de leurs beys. Les Anglais, qui avaient soutenu le parti de ce chef et qui s'étaient emparés d'Alexandrie, furent obligés de se rembarquer la même année, après avoir essuyé plusieurs revers, et les autres beys désunis furent réduits, l'un après l'autre, à faire leur soumission.

Mais que de persévérance et d'habileté n'avait-il pas fallu encore à Mohammed-Ali pour triompher des embarras et des dangers sans nombre qu'il trouvait dans sa position ! Écoutons le savant auteur du travail déjà cité, et auquel nous nous félicitons de pouvoir faire encore l'emprunt suivant.

« Le pouvoir du vice-roi n'était pas encore bien assis. A peine rassuré du côté de la mer et du côté des Mamelouks, la révolte vient l'assiéger jusque dans son palais; les Albanais, joints aux *dehlis* (cavaliers kourdes), osent attaquer cette maison et la mettre au pillage : il se retire à la citadelle; au bout de dix jours, il les apaise avec 2,000 bourses, et met fin à l'insurrection. Chahin-bey avait pour ainsi dire succédé à Elfi et à Bardissi. Mohammed-Ali lui accorde le commandement du Fayoum et le charge même d'engager le vieux Ibrahim-Bey à un arrangement. Celui-ci ouvrit l'oreille à ces propositions; d'autres beys se ralliaient au gouvernement, et venaient au Caire assurer Mohammed-Ali de leur soumission, quoiqu'ils conspirassent contre lui.....

« Il y avait un tel désordre dans les finances qu'il était impossible d'acquitter la solde des troupes, malgré les nouveaux impôts ordonnés, puis retirés successivement. Alors le gouverneur tenta une autre opération : c'était d'annuler les titres territoriaux qui n'étaient pas réguliers. Il devenait par là propriétaire d'une immense quantité de biens-fonds. Malheureusement, il menaça les fondations pieuses et les biens des mosquées; le corps

des oulémas fit entendre des plaintes sévères. Celui d'entre eux qui avait le plus contribué à l'élévation de Mohammed-Ali resta inébranlable dans ses résolutions, et préféra la disgrâce et l'exil. Le commerce fut frappé de plusieurs contributions, et chaque *fédan* (arpent) de terre imposé à une somme fixe. Les Coptes (*voy.*) ne furent pas épargnés. Plus tard, chaque ville fut soumise à un impôt de guerre de 10 à 40 bourses. » J-M-D.

Cependant, il ne suffisait pas d'avoir soumis les Mamelouks, il fallait anéantir cette milice avide et turbulente; et Mohammed-Ali, pour s'en défaire, ne recula pas devant l'exécution d'un complot, nécessaire peut-être pour rendre la paix à l'Égypte et consolider son pouvoir, mais qui n'en est pas moins une tache sanglante dont cet homme extraordinaire a souillé sa vie. On trouvera à l'art. MAMELOUKS le récit circonstancié de ce massacre, qui eut lieu au Caire, le 1er mars 1811*. L'ordre du vice-roi portait d'épargner tous les Français qui se trouvaient alors enrôlés dans ce corps.

Le prompt rétablissement du calme et de la tranquillité, après tant de siècles d'agitation, par la main ferme qui s'était emparée des rênes de l'état, effaça les traces du crime qui l'avait rendu possible. Bientôt de glorieux exploits devaient attester au dehors et faire respecter au loin, dans le monde musulman, la puissance du vice-roi, mais en éveillant de plus en plus la jalousie de la Porte othomane. En ordonnant à Mohammed-Ali de détruire, en Arabie, la secte formidable des Wahabis (*voy.*), aux armes desquels rien n'avait pu résister jusqu'alors, et qui s'étaient rendus maîtres des villes saintes, le gouvernement turc crut avoir trouvé le moyen d'affaiblir son vassal dans un but utile à l'empire. Mais le brave Ibrahim (*voy.*), l'aîné de ses fils, accomplit, avec le plus grand succès, de 1816 à 1818, cette périlleuse entreprise, où le second, Toussoun, avait échoué d'abord. A l'ascendant politique et au génie organisateur du père s'unit dès lors, dans l'esprit des peuples, le prestige des hauts faits militaires du fils. Une autre campagne, dirigée, en 1820, dans la Nubie et le Sennaar, où s'étaient réfugiés les débris des Mamelouks, ne fut pas moins heureuse (*voy.* CAILLIAUD); mais elle se changea en deuil pour le vice-roi, par la mort de son fils cadet, Ismaël-Pacha, qui périt misérablement dans une hutte où un prince indigène avait mis le feu. L'armée égyptienne tira bientôt de ce meurtre une éclatante vengeance. Toute la Nubie et même le Kordofan (*voy.*) furent soumis à Mohammed.

Cette expédition avait beaucoup diminué le nombre de ses vieilles troupes albanaises qui avaient servi d'instruments à son élévation, mais que leur insubordination et leur rapacité rendaient de plus en plus incommodes, pour les grandes réformes que le pacha méditait. On le vit, dès lors, s'appliquer avec ardeur à l'administration intérieure, et à la nouvelle organisation des forces de son gouvernement. Agriculture, armée, marine, rien ne fut oublié; les lumières des Européens de toutes les nations, mais particulièrement des Français, accueillis avec empressement et comblés de ses faveurs, furent mises à profit pour avancer l'œuvre de cette grande régénération. Les troupes des nouvelles levées furent enrégimentées et disciplinées à l'européenne, la marine restaurée et équipée sur le même pied, avec le secours d'ingénieurs et d'officiers français; des forteresses furent élevées; des chantiers, des arsenaux et des magasins construits; des fonderies de canon et des ateliers d'armes et de machines établis. Une police sévère fit régner la sécurité dans le pays; les services publics prirent une forme régulière; les employés reçurent des traitements, et partout l'action gouvernementale se fit fortement sentir. On organisa des correspondances télégraphiques; des écoles furent créées; des quarantaines, des hôpitaux établis; une école de médecine ouverte à Abouzabel (*voy.* CLOT-BEY) et la vaccine introduite. L'imposant canal de Mahmoudieh fut creusé pour faciliter la communication entre le Caire et Alexandrie, devenue la résidence du pacha. Les bonnes méthodes agricoles se propagèrent par ses soins et multiplièrent les cultures et les produits; la race des chevaux et

(*) On sait que M. Horace Vernet en a fait le sujet d'un de ses principaux tableaux. S.

celle des moutons s'améliorèrent ; des plantations d'oliviers et de mûriers, jusque-là inconnus dans le pays, surgirent, et le coton surtout fournit d'abondantes récoltes. Le commerce fleurit et prit de l'extension, quoique asservi par le monopole aux intérêts du fisc. Des raffineries de sucre et de salpêtre s'élevèrent à côté d'autres établissements industriels ; et pendant que tous les étrangers que leurs connaissances ou leur industrie recommandaient à l'attention du vice-roi trouvaient chez lui protection, secours et encouragements, lui-même se montrait jaloux de former des relations dans toutes les principales contrées de l'Europe, et l'élite de la jeunesse d'Égypte était envoyée par son ordre dans la capitale de la France pour s'y façonner au progrès et y puiser l'instruction, sous la direction paternelle de M. Jomard (*voy.*), notre savant collaborateur.

C'est surtout après la guerre contre les Grecs que ce grand mouvement civilisateur reçut une impulsion vigoureuse, par suite de l'accroissement des rapports que cet événement occasionna entre les puissances de l'Occident et Mohammed-Ali. Dans sa détresse, le sulthan l'avait, en 1824, chargé de combattre l'insurrection hellénique (*voy.* Grèce). Ibrahim s'empara de Candie et remporta quelques succès en Morée ; mais le désastre de Navarin (*voy.*), où périt, en 1827, la flotte turco-égyptienne, les rendit inutiles, et le traité conclu, le 8 août 1828, à Alexandrie détermina l'évacuation de la presqu'île par les troupes du pacha. Pendant cette guerre, le vice-roi avait pu se convaincre de la supériorité et des avantages de la tactique européenne. S'appliquant alors avec une activité prodigieuse à créer une nouvelle flotte et à réorganiser son armée, il eut bientôt réparé toutes ses pertes, et les forces de l'Égypte furent remontées sur un pied plus respectable que jamais.

Le sulthan le premier devait en faire la cruelle expérience. Pour prix de ses services en Grèce, Mohammed-Ali avait déjà, mais en vain, sollicité pour son fils Ibrahim le pachalik de Damas. Il n'obtint que celui de Candie, plus onéreux que profitable à sa puissance. Le vice-roi convoitait la Syrie, qui est le boulevard naturel de l'Égypte. La Porte n'exerçait réellement qu'une très faible autorité sur les gouverneurs et les populations de cette contrée ; mais comme les désirs ambitieux de son vassal réveillaient sa jalousie, elle résista, et la guerre ne tarda pas à s'allumer. Des démêlés avec le pacha d'Acre fournirent à Mohammed-Ali un premier prétexte pour attaquer cette place, clef de la province dont elle devait lui assurer la conquête. Nous avons déjà vu ailleurs (*voy.* Ibrahim) les exploits de son fils dans cette mémorable campagne. Bravant le firman de déchéance que, le 23 avril 1832, le sulthan avait lancé contre son père et contre lui, il battit les Turcs, franchit le Taurus et ne s'arrêta qu'après l'éclatante victoire de Konieh (*voy.*), en Natolie, qui mit l'empire à deux doigts de sa perte (20 déc. 1832). Mais les puissances de l'Europe, pressées par l'imminence d'une catastrophe, offrirent leur médiation, et, soit modération, soit qu'il n'osât pas se heurter contre leur volonté, le pacha signifia à son fils l'ordre de la retraite. Vainqueur, il suspendait la lutte avec toute la supériorité morale que donne la victoire, et l'humiliation du grand-seigneur (*voy.* Mahmoud II), réduit à appeler le secours des Russes pour garantir sa capitale, relevait encore son triomphe aux yeux des vrais croyants. Par la convention de Kutayeh (14 mai 1833), le sulthan retira son interdit, accorda au vice-roi le gouvernement de la Syrie tout entière, et, après bien des hésitations, il finit même par céder le district limitrophe d'Adana, en Natolie, dont il investit Ibrahim, mais seulement avec le titre de fermier général (*mohassilik*).

Cet arrangement n'avait aucune chance de durée. D'une part, il avait été arraché au sulthan par la nécessité ; et de l'autre, le pacha, en obtenant des concessions qui ajoutaient encore matériellement à la grandeur et à l'étendue de son pouvoir, demeurait, comme par le passé, privé de toute garantie relativement à l'indépendance et à la transmission héréditaire de celui-ci. Le conflit engagé sur ces deux questions devait nécessairement provoquer une nouvelle guerre. Le sentiment de son humiliation, plus encore que le regret des sacrifices qu'il avait été obligé

de faire, devait, à la première occasion, pousser le sulthan à la vengeance ; en même temps, une pénible incertitude ne permettait pas au vice-roi de se renfermer longtemps dans le *statu quo*. Il avait à peine pris possession de la Syrie que son fils eut à y comprimer une révolte, occasionnée par le nouveau système d'impôts et par des levées de troupes considérables ; mais l'anarchie céda promptement à la force des armes et à la rigueur des mesures employées pour l'étouffer. Les villes de l'Hedjaz se soulevèrent ensuite ; elles furent également réduites, et la domination du vice-roi s'étendit jusque sur la province d'Yémen, et donna même de l'ombrage aux Anglais dans le golfe Persique. La situation se compliquait tous les jours de nouveaux embarras. Mohammed-Ali, tout en affichant les dehors du respect dû à son suzerain, n'avait égard à aucun des firmans que lui adressait la Porte sur les nombreuses réclamations des puissances maritimes, lésées dans le commerce de leurs nationaux par le monopole et par les impositions arbitraires du pacha, auxquelles ses armements continuels le forçaient à recourir. Le paiement du tribut annuel de 16 millions de piastres (environ 4 millions de fr.) ne s'opérait qu'irrégulièrement et avec toutes sortes de restrictions.

L'inefficacité des instances de la Porte pour faire respecter de son vassal les différentes stipulations du traité de commerce qu'elle avait conclu, le 3 juillet 1838, avec l'Angleterre et l'Autriche, mettait sa faiblesse au grand jour et combla la mesure de son humiliation. Elle exaspéra le sulthan qui, dès lors, ne prit plus conseil que de son désir de vengeance. La défaite du séraskier Hafiz-Pacha à Nézib (24 juin 1839) fut le résultat de cette folle tentative que les puissances n'avaient pu prévenir, et dont la mort épargna au moins la nouvelle à Mahmoud. Le 5 juillet, la trahison du capitan-pacha fit passer la flotte turque au vice-roi. Le triomphe de celui-ci parut complet, et déjà il touchait au but de ses longs efforts. Le gouvernement héréditaire de l'Égypte, de la Syrie et de Candie, et l'éloignement de Khosrew, qui avait pris la place de grand-visir auprès du jeune successeur de Mahmoud, telles étaient les nouvelles bases sur lesquelles il consentait encore à traiter avec l'empire désarmé.

Nous passons sur les négociations infructueuses dont ces événements furent suivis, pour arriver directement à la crise récente dont les effets ont si rudement frappé Mohammed-Ali. L'aversion de la France pour toute mesure de contrainte contre un chef qui l'honorait et sur lequel elle exerçait une influence que les autres états regardaient d'un œil d'envie, avait fait conclure, sans elle, entre les quatre grandes puissances de l'Europe, l'Autriche, la Grande-Bretagne, la Prusse et la Russie, le traité de Londres du 15 juillet 1840, dans le but de forcer le pacha à se soumettre. Ayant à revenir sur ce traité à l'article *empire* Othoman, nous nous bornerons ici au récit succinct des faits qui en consommèrent l'exécution. Elle avait déjà commencé par le blocus des côtes de la Syrie, pendant que l'armée égyptienne étouffait dans cette province une nouvelle insurrection de la Montagne. Le divan, sur le refus de Mohammed de se contenter du gouvernement héréditaire de l'Égypte et du pachalik d'Acre viagèrement, en renonçant au reste de la Syrie, se laissa aller dans son emportement jusqu'à prononcer de nouveau la déchéance du pacha. Les forces navales combinées de l'Angleterre et de l'Autriche, de concert avec les troupes turques, bombardèrent et réduisirent successivement les places fortes du littoral syrien. Beyrouth, défendu par Soliman-pacha (le colonel Sèves), tomba le 11 septembre ; Séid fut promptement évacué, et la reddition de Saint-Jean-d'Acre (3 novembre), qui ne put tenir que 3 heures contre le feu de l'escadre de siége, vainquit les résolutions du vice-roi, auquel l'émir des Druses (*voy.*), Béchir, jusque-là son dévoué partisan, avait également fait défection. En France, un changement de ministère avait dû ôter au vice-roi toute espérance de ce côté-là : en lui refusant une protection armée, le nouveau gouvernement français lui offrait l'appui des négociations. Mohammed-Ali eut le bon esprit d'adopter franchement cette ligne de conduite. L'imminence du blocus d'A-

lexandrie le décida à conclure, le 27 novembre, avec le commodore Napier (*voy.*), une convention provisoire par laquelle il s'engageait à évacuer la Syrie et à restituer la flotte othomane dès que la résolution de la Porte de le maintenir dans son gouvernement lui serait notifiée sous la garantie des puissances unies par le traité. Cette convention devint la base des négociations qui suivirent, et le pacha ne s'occupa plus, dans sa soumission, que de faire diminuer les charges qu'on voulait lui imposer. Le hatti-chérif du 12 janvier 1841, par lequel le sulthan reconnaissait de nouveau son vassal comme gouverneur de l'Égypte, et cette fois avec l'hérédité, mais en l'enchaînant par une foule de restrictions à son pouvoir, ne fit pas néanmoins obstacle à la fidèle exécution des promesses du vice-roi, et Ibrahim accomplit sa retraite sur le territoire égyptien.

Les puissances usèrent alors de leur influence auprès de la Porte, pour obtenir en faveur du pacha des conditions moins rigoureuses, et celle-ci finit par céder à leurs instances. Le firman d'investiture du 1^er^ juin apporta aux rapports de vassalité et d'hérédité des adoucissements notables, qui furent acceptés avec des démonstrations de reconnaissance. Mohammed-Ali était confirmé dans la possession de l'Égypte transmissible à sa descendance masculine, ainsi que dans le gouvernement de la Nubie. La Porte, en recouvrant la Syrie, Candie et les villes saintes, se réservait aussi la confirmation des officiers égyptiens des grades supérieurs à celui de colonel; et le vice-roi s'obligeait à se conformer aux lois générales de l'empire et à requérir l'autorisation du sulthan pour toute augmentation de ses forces de terre et de mer. Le tribut devait être réglé par un firman spécial. Quoique la France dût rester en dehors d'une solution dont elle avait désapprouvé les préliminaires, on ne saurait douter que sa prépondérance n'ait pesé d'un grand poids dans les concessions faites par la Porte. Les rapports du pacha devinrent alors supportables; et la France, ne pouvant raisonnablement exiger plus que le vice-roi lui-même, saisit la première occasion de rentrer dans le concert européen : elle lui fut offerte par le traité du 13 juillet 1841, qui ne s'occupe point, il est vrai, de la question égyptienne, puisqu'il se rapporte seulement aux droits de la Turquie sur le détroit des Dardanelles, mais qui du moins semble être de sa part une acceptation des faits accomplis. Cette solution a-t-elle fondé un repos durable? c'est ce que l'avenir se chargera de nous faire connaître; mais ce qui permet de croire à une réconciliation sincère entre la Porte et le vice-roi, c'est que ce dernier vient d'être élevé par elle à la dignité de *sadrazan* ou de grand-visir honoraire.

Un Français qui s'est distingué à son service et dont nous avons déjà fait mention, Clot-Bey, trace de Mohammed-Ali le portrait le plus flatteur. L'ensemble de ses traits, au rapport de cet observateur, forme une physionomie vive et mobile, animée d'un regard scrutateur, et présentant un heureux mélange de finesse, de noblesse et d'amabilité. Sa démarche, très assurée, a quelque chose de la précision et de la régularité militaires; et sans rechercher la richesse ni l'éclat dans ses vêtements, il est très soigné dans sa tenue. C'est un homme vif et très impressionnable; excellent père de famille; d'une générosité peu commune, d'une activité extraordinaire. Le soin de sa réputation présente et de sa gloire à venir l'occupe beaucoup. A un tact précieux pour les affaires, il unit un jugement sain, un coup d'œil sûr et rapide. Il ne connaît aucune langue étrangère, mais sa perspicacité est telle que, dans ses conversations avec les Européens, il devine souvent dans leurs yeux ce qu'ils ont voulu dire, avant que la traduction n'en soit achevée. Essentiellement tolérant, il observe sa religion sans fanatisme ni bigoterie. Les commencements de sa remarquable carrière prouvent assez qu'il est brave et inaccessible à la peur; et d'ailleurs ne l'a-t-on pas vu, il n'y a pas plus de trois ans, aller braver malgré son âge les écueils du Nil, à 600 lieues de sa capitale, briser sa barque, se jeter à la nage, et faire sur un dromadaire, à travers les déserts, une route longue et périlleuse?

Des trois fils du vice-roi nés à la Cavala

et que nous avons déjà nommés dans le cours de ce récit, Ibrahim-Pacha, désigné pour succéder à son père, est le seul survivant. En Égypte aussi, il a eu depuis de nombreux enfants, dont le plus âgé, Saïd-Pacha, né en 1822, montre les plus heureuses dispositions.

Pour compléter cette notice, ajoutons encore quelques mots sur l'administration de Mohammed-Ali, ainsi que sur l'état de sa puissance et des ressources dont elle se compose. Le gouvernement du vice-roi est despotique. Il est seul propriétaire du sol et en perçoit même les produits, que le cultivateur ou fellah (*voy.*) est obligé de lui livrer à un certain taux, en général fixé très bas. Il s'est réservé le monopole du commerce de la plupart des denrées, et ne traite pour l'exportation de celles-ci qu'avec un petit nombre de maisons, avec lesquelles il conclut des marchés. Les impôts, notamment le *miry* ou impôt territorial et les droits de douane, forment les autres sources de ses revenus. Le total de ceux-ci s'élevait, en 1833, d'après Clot-Bey, à 62,778,750 fr.; le chiffre des dépenses à 49,951,500 fr. L'entretien de sa nombreuse armée et d'une forte marine de guerre a toujours été jusqu'ici pour l'Égypte une charge pesante et sans doute aussi la principale cause du régime oppressif dont on a souvent et avec raison accusé le pacha d'écraser ses sujets. Avant les derniers événements, les troupes régulières seules de l'armée de terre égyptienne présentaient, au rapport du même auteur, un chiffre de 130,000 hommes, et la flotte se composait de 11 vaisseaux de ligne, 7 frégates, 5 corvettes et 9 bricks ou goëlettes. La réduction de ces forces sera certainement un bienfait pour le pays. Jusqu'ici, toutes les réformes du vice-roi ont toujours été dominées par la tendance à concentrer dans ses mains, au profit de son pouvoir seul et de l'appareil menaçant qu'il lui convenait de déployer à l'extérieur, les nouvelles richesses que son génie avait su faire éclore. Il lui reste une autre gloire plus solide à acquérir dans ses vieux jours, celle de reporter vers son peuple ses efforts civilisateurs, afin de donner à ses créations une base et un intérêt durables, et de fonder la prospérité de l'Égypte, en lui sacrifiant une partie de son ambition.

Parmi les nombreux écrits qui ont paru sur l'Égypte et son vice-roi, nous nous bornerons à citer les plus remarquables : *Histoire sommaire de l'Égypte sous le gouvernement de Mohammed-Ali, ou Récit des principaux événements qui ont eu lieu de l'an* 1823 *à l'an* 1838, par M. Félix Mengin, précédée d'une introduction et suivie d'études géogr. et hist. sur l'Arabie, par M. Jomard, Paris, 1839, in-8°; et Clot-Bey, *Aperçu général sur l'Égypte*, Paris, 1840, 2 vol. in-8°. CH. V.

MOHAWKS, *voy.* IROQUOIS et INDIENS D'AMÉRIQUE.

MOINE (relig.), *voy.* MONASTIQUES (*ordres*).

MOINE (h. n.), *voy.* ANGE.

MOINEAUX, genre d'oiseaux qui servent de type à une tribu nombreuse de l'ordre des passereaux, famille des conirostres, et qui se reconnaissent à un bec conique, plus ou moins gros à sa base, non anguleux à sa commissure. Nous consacrons un article spécial à chacun des genres qui composent ce groupe (*voy.* CHARDONNERET, GROS-BEC, LINOTTE, PINSON, etc.); il ne sera question dans celui-ci que des moineaux *proprement dits*.

Ces oiseaux ne se distinguent de leurs congénères que par un bec plus court, conique, un peu bombé vers la pointe. Ce sont des animaux très voraces, et nuisibles par la quantité considérable de grains qu'ils consomment. Le *moineau domestique* (vulgairement *pierrot*), le plus connu d'entre eux, fait, comme on le sait, sa résidence habituelle dans le voisinage de nos habitations, et niche dans les trous des murs ou à la cime des arbres. Ses formes sont lourdes, son vol pesant, son cri monotone et sans cesse répété. La couleur du plumage est sujette à varier; elle est généralement brune, tachetée de noirâtre dans les parties supérieures, grise en dessous. Cette espèce reste dans nos contrées toute l'année; elle est très féconde, et vit longtemps. On l'apprivoise assez facilement, mais elle garde, en captivité, son humeur

acariâtre, et fait souvent usage de son bec contre ceux qui l'importunent. — Le *friquet* ou *moineau des bois*, autre espèce du même genre, est moins familière, et se tient plus éloignée de nos habitations. Sa taille est un peu inférieure à celle de la précédente; elle a deux bandes blanches sur l'aile, une calotte rousse, et le côté de la tête blanc, avec une tache noire. Quoique moins défiant que le moineau domestique, cet oiseau ne se familiarise jamais : c'est le *hambouvreux* de Buffon; son nom de *friquet* exprime l'habitude qu'il a de frétiller ou d'être sans cesse en mouvement quand il est perché. C. S-TE.

MOIRE, étoffe de soie qui, sans changer de couleur, présente, en quelques endroits, des teintes ondulées plus brillantes ou plus mates. Les rubans sont très souvent moirés, ondés comme la moire. On a donné le nom de *moiré métallique* (*voy.* ÉTAIN, T. X, p. 106) à des feuilles de fer-blanc qui subissent une certaine préparation chimique pour prendre les apparences moirées les plus diverses. A cet effet, on fait chauffer le fer-blanc jusqu'à ce que l'étain qui le recouvre entre presque en fusion, et on le refroidit subitement, en le plongeant dans divers mélanges liquides, particulièrement d'acides. Employés d'abord avec un engouement singulier, les moirés métalliques sont à peine en usage aujourd'hui. L. L.

MOIS, *voy.* ANNÉE, CALENDRIER et CHRONOLOGIE.

Les noms des mois encore en usage aujourd'hui remontent tous à la plus haute antiquité. *Janvier*, *mars*, *mai*, *juin*, ont été appelés ainsi des dieux Janus, Mars, Maïa et Junon, qui y présidaient. *Février* a tiré son nom de *februare*, purifier : c'était, en effet, chez les Romains, l'époque des cérémonies expiatoires *; et *avril* vient vraisemblablement de *aperire*, ouvrir, parce qu'il faisait éclore les fleurs et ouvrait, en quelque sorte, les travaux des champs. D'autres ont dérivé ce nom de celui de Vénus en grec (Ἀφροδίτη).

(*) Très anciennement, le mois de février était le dernier du calendrier romain : de là vient que, dans son cours, on purifiait le peuple de toutes les fautes commises pendant l'année. Le sacrifice expiatoire, appelé *februalia*, était aussi offert à l'intention des morts.

Les mois de *septembre*, *octobre*, *novembre* et *décembre*, ont été dénommés d'après la place qu'ils occupaient dans l'ancien calendrier romain, quand l'année commençait au mois de mars. La même raison avait fait donner à *juillet* et à *août* les noms de *quinctilis* et de *sextilis*, que le sénat changea en ceux qu'ils portent aujourd'hui, en l'honneur de Jules-César et d'Auguste. Voltaire a vainement tenté, parmi nous, de substituer le dernier nom à la contraction désagréable d'*août* qu'on lui a préféré. Juillet avait dans le principe 31 jours, et août n'en avait que 30; mais la flatterie ne voulut pas permettre qu'Auguste restât inférieur à Jules-César, et l'on prit au mois de février, qui n'en conserva plus que 28, un jour pour l'ajouter à celui d'août. Plus tard, le sénat donna à avril le nom de Néron, à mai celui de Claude, et Domitien ordonna, sous peine de mort, d'appeler octobre de son nom; mais ces changements n'ont pas prévalu. On peut s'étonner que les chrétiens aient conservé des noms si peu en harmonie avec leurs croyances, lorsqu'ils furent maîtres de régler le comput ecclésiastique. Charlemagne et la république française (*voy.* CALENDRIER RÉPUBLICAIN) voulurent en vain changer ces dénominations insignifiantes et fausses pour la plupart, mais consacrées par un long usage.

Pour la division des mois romains, *voy.* CALENDRIER, T. IV, p. 498. A ce même article, nous avons donné les noms des mois chez les Hébreux*, les Grecs, les Turcs, etc. S.

MOÏSE, le législateur des Hébreux, naquit en Égypte dans le pays de Gossen, environ 1550 ans av. J.-C. A cette époque (*voy.* HÉBREUX, T. XIII, p. 566), les descendants de Jacob gémissaient sous la plus cruelle oppression, et, deux ans auparavant, le Pharaon (*voy.* ÉGYPTE, T. IX, p. 269) avait rendu un édit par lequel il ordonnait de jeter dans le Nil tous leurs enfants mâles. Pendant trois mois, Amram et Jochebeth, père et mère de Moïse, l'un et l'autre de la tribu de Lévi, réussirent à cacher sa naissance; mais dans l'impossibilité de garder plus

(*) Au lieu de *Mapehiwan*, il faut lire *Marchesvan*.

longtemps le secret, ils se virent forcés de l'exposer au milieu des roseaux du fleuve dans une petite corbeille de jonc enduite de bitume. La fille du Pharaon, que Josèphe appelle Thermutis, étant allée se baigner de ce côté, remarqua cette corbeille qui flottait sur les eaux : elle la fit ouvrir, et frappée de la beauté de l'enfant qui lui tendait les bras en pleurant, elle résolut de le garder. Mirjam ou Marie, sœur de Moïse, qui se tenait cachée dans les environs afin de voir ce qui arriverait, s'approcha pour lui offrir une nourrice. Son offre ayant été agréée, elle se hâta d'appeler Jochebeth qui se trouva ainsi chargée d'élever son fils jusqu'à l'âge de 3 ans où elle le rendit à Thermutis. La princesse l'adopta, lui donna le nom de *Mo-ndche*, en hébreu *Mocheh*, c'est-à-dire *sauvé des eaux*, que nous traduisons par Moïse, et le fit instruire avec soin dans toutes les sciences des Égyptiens.

Initié aux mystères de la caste sacerdotale qui avait le monopole des lumières, Moïse pénétra même plus avant que ses maîtres dans l'étude de la religion, des sciences naturelles, de la législation et de la politique. Nous ne nous arrêterons pas à toutes les fables qu'on raconte sur ses premières années. A l'âge où, selon Josèphe, il aurait dû être occupé à combattre les Éthiopiens, l'Ancien-Testament nous le montre visitant ses frères que leurs maîtres impitoyables continuaient à tyranniser. Témoin, un jour, des mauvais traitements qu'un agent du gouvernement exerçait contre un Israélite, il fut emporté par la colère et tua l'Égyptien. Le Pharaon, instruit de ce meurtre, donna ordre d'en saisir l'auteur et de lui ôter la vie; mais, prévenu à temps, Moïse s'enfuit au-delà de la mer Rouge, dans l'Arabie Pétrée. Un service qu'il rendit aux filles de Jéthro, prêtre et chef d'une tribu madianite (*voy.*), en les défendant courageusement contre des bergers qui avaient voulu les chasser d'un puits où elles abreuvaient leurs troupeaux, le fit accueillir avec amitié sous la tente de leur père; celui-ci lui donna pour épouse Séphora, une de ses filles, et lui confia le soin de paître ses brebis. Pendant 40 ans, Moïse parcourut ainsi les vallées de Sinaï et d'Horeb, nourrissant dans la solitude son enthousiasme, puisant dans l'observation d'une nature magnifique des idées pleines de poésie et de grandeur, élevant son cœur vers cet Être unique qu'il avait appris à connaître dans les sanctuaires de l'Égypte, pleurant sur les malheurs de sa nation et traçant sans doute dans son esprit le plan de sa délivrance.

L'Écriture, dans sa simplicité antique, nous raconte le fait suivant. Un jour qu'il faisait paître ses troupeaux près du mont Horeb, il vit un buisson tout en feu, qui brûlait sans se consumer. Curieux de connaître la cause de ce phénomène, il s'approche et il entend la voix de Jéhovah, du dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob, qui lui ordonne d'aller briser le joug de ses frères. En vain représenta-t-il que le Pharaon était un prince cruel et incrédule, que lui-même était proscrit, que son peuple ne le comprendrait pas lorsqu'il lui annoncerait un dieu unique, éternel, immuable comme Jéhovah; en vain objecta-t-il le peu de facilité qu'il avait à parler, étant bègue depuis son enfance; en vain insista-t-il pour qu'un autre fût envoyé à sa place, Dieu triompha de son opiniâtreté en lui donnant le pouvoir de faire des miracles, et en lui adjoignant comme interprète son frère aîné Aaron (*voy.*). Il partit donc, laissant à Madian sa femme et les deux enfants qui leur devaient le jour, et, accompagné d'Aaron qui était venu à sa rencontre, il rentra en Égypte âgé déjà de 80 ans.

Tous les obstacles qu'il avait prévus et de plus grands encore s'opposèrent d'abord au succès de sa mission. Les prodiges qu'il opéra finirent cependant par convaincre les Israélites qu'il était réellement un envoyé divin. Il se rendit alors à la cour du Pharaon en présence de qui il répéta ses miracles. D'abord les prêtres Égyptiens surent les imiter; mais reconnaissant bientôt leur impuissance, ils finirent par voir en Moïse l'agent d'un pouvoir supérieur. Le cœur endurci du roi ne céda néanmoins qu'à la dixième et la plus effroyable des *dix plaies d'Égypte*. Après lui avoir arraché enfin la permission de sortir de ses états, Moïse rassembla les Hébreux au nom-

bre de 600,000 hommes au-dessus de 20 ans, selon le texte sacré, et s'étant mis à la tête de cette multitude, grossie encore par une foule d'étrangers, il se hâta de la conduire vers la mer Rouge qu'il lui fit traverser à pied sec, par suite du retrait des eaux de la basse mer. Le Pharaon ne tarda pas à se repentir d'avoir cédé à ses instances : il se mit donc à sa poursuite; mais, voulant se précipiter sur ses traces, il fut englouti avec toute son armée dans les flots. Délivré de cet ennemi formidable, Moïse se vit bientôt exposé à des dangers d'une autre espèce. Nous n'avons point l'intention de le suivre dans ses 42 campements au désert, nous ne pourrions que répéter ce qui se trouve longuement développé dans le Pentateuque (*voy.* Bible, T. III, p. 454). Nous dirons seulement que les privations excitèrent plusieurs fois de violents murmures parmi un peuple grossier, à demi barbare et abruti par l'esclavage; que la rencontre de tribus arabes occasionna des combats sanglants; que la jalousie des chefs mit plus d'une fois la vie de Moïse en péril, et qu'il ne réussit à maintenir son autorité, lui que le livre des *Nombres* appelle le plus doux qui fût sur la terre, qu'en recourant aux exécutions les plus terribles. On reste frappé d'admiration lorsqu'on songe à tout ce qu'il lui fallut de sagesse, d'énergie et d'invention pour mener son entreprise à bonne fin avec un peuple tel que le peuple Hébreu. Et que sera-ce si l'on considère que ce fut au milieu de ces plaintes, de ces menaces, de ces soulèvements continuels qu'il rendit ces lois qui même aujourd'hui, après une durée de 3,000 ans, témoignent de l'étendue et de la puissance de son génie. Ajoutons que, dans tout ce qu'il fit, il n'eut jamais en vue que le bonheur de son peuple; qu'il oublia complétement ses propres intérêts et ceux de sa famille. Il ne voulut être regardé que comme le serviteur de Jéhovah, et l'idée ne lui vint même pas d'abuser de sa position exceptionnelle et de la supériorité de son intelligence pour anéantir la liberté à son profit.

Nous examinerons l'esprit et l'influence de sa législation au mot Mosaïsme.

Ce fut trois mois après la sortie d'Égypte, au pied du mont Sinaï (*voy.*), où étaient campés les Israélites, qu'il commença à promulguer sa loi, formant, en quelque sorte, une alliance avec Dieu, au nom de son peuple, qui s'engageait librement et volontairement à reconnaître Jéhovah pour son dieu national et pour son roi, et recevait de Dieu la promesse de le protéger et de le défendre tant qu'il lui serait fidèle. Cette loi, dont le *Décalogue* (*voy.*) est à la fois la base et le résumé, fut développée et complétée plus tard, non pas par de vagues exhortations, des commandements généraux qui auraient été ou mal compris ou aisément oubliés, mais par des préceptes concis, énergiques, que Moïse rapporta autant que possible à des faits mémorables, afin de les mieux graver dans la mémoire, et qu'il répéta fréquemment dans le même but.

La promulgation de la loi sur le Sinaï eut lieu, selon l'opinion commune, vers la fin du xv^e^ siècle av. J.-C. Quelques mois après, Moïse arriva sur les frontières du pays de Canaan, où il voulait établir les Hébreux. Il envoya reconnaître la contrée par des émissaires qui, à leur retour, à l'exception de deux, Josué et Caleb, exagérèrent tellement les difficultés de l'entreprise, que le peuple, saisi d'épouvante, demanda à grands cris de rebrousser chemin, et menaça de se nommer un autre chef. Moïse ne se laissa pas abattre; son courage, au contraire, grandit avec le péril, et il eut recours à un moyen inouï, mais infaillible. Convaincu qu'il ne pourrait rien faire de la vieille génération abâtardie par l'esclavage, et renonçant avec un noble désintéressement à la gloire de mettre fin lui-même à son entreprise, il fit rentrer le peuple dans le désert, où sa volonté de fer le retint comme prisonnier pendant 40 ans, c'est-à-dire jusqu'à ce qu'il se fût élevé une génération nouvelle instruite dans ses préceptes et façonnée par sa loi. Ce fut alors seulement qu'il jugea prudent de se rapprocher de cette Terre promise qu'il était condamné à n'apercevoir lui-même que de loin, du haut d'une montagne de la Pérée. Ce fut le terme de sa noble carrière, qu'il avait poussée jus-

qu'à l'âge de 120 ans. Cet instant suprême est entouré de mystère : Dieu lui-même, dit la Bible, l'enterra sur le sommet de la montagne. Il ne reparut point; mais il avait désigné Josué (*voy.*) pour son successeur, et avait recommandé au peuple de rester fidèle à l'alliance qu'il avait contractée avec Dieu. Les Hébreux le pleurèrent pendant 30 jours.

Les cinq premiers livres de l'Ancien-Testament, connus sous le nom de *Pentateuque* *, contiennent le magnifique monument élevé par son génie. Plusieurs écrivains d'un mérite éminent ont douté qu'il ait pu les composer lui-même. Il est certain qu'ils renferment des interpolations ou additions, des transpositions et des altérations diverses. On y trouve, par exemple, le récit détaillé des derniers moments de sa vie, ainsi qu'un grand nombre de choses qui appartiennent évidemment à une époque postérieure. On a remarqué, en outre, qu'il n'est pas possible d'admettre qu'il eût gravé lui-même tout ce qui est arrivé jusqu'à nous sous son nom sur des tables de pierre, seule substance dont il se servît ; leur pesanteur en aurait rendu d'ailleurs le transport impossible. On a fait observer aussi qu'il existe des variantes jusque dans le Décalogue, notamment dans les commandements 9 et 10, et que la longueur disproportionnée de quelques-uns ne s'accorde nullement avec la concision du style lapidaire. Toutes ces raisons portent à croire que, dans sa forme actuelle, le Pentateuque n'est pas l'œuvre de Moïse; cependant, ceux-là mêmes qui en nient l'authenticité reconnaissent qu'il a été composé avec des fragments laissés par lui et des traditions conçues dans son esprit, par un auteur inconnu qui vivait vraisemblablement sous les règnes de David et de Salomon (*voy. lang. et litt.* Hébraïques, T. XIII, p. 552, 558 et suivantes). E. H-g.

(*) Ce nom leur fut donné par les Grecs d'Alexandrie : ἡ Πενταΐτευχος, sous-entendu βίβλος, signifie livre de cinq volumes, de πέντε, cinq, et τεῦχος, vase, instrument, puis volume. C'est aussi des Grecs que nous viennent les noms particuliers de chaque livre : *Genèse* (création), *Exode* (sortie), *Lévitique*, *Nombres* (dénombrement), et *Deutéronome* (seconde loi). On a parlé du contenu de ces livres à l'art. Bible, T. III, p. 454. J. H. S.

MOISISSURES. Ce que l'on appelle vulgairement des moisissures n'est autre chose que de petits champignons fort délicats et fugaces, s'établissant sur la plupart des substances, tant végétales qu'animales, humides ou en état de fermentation. Ces cryptogames microscopiques, placées aux degrés infimes de l'échelle végétale, constituaient le genre *mucor* de Linné; genre aux dépens duquel ont été établis plus récemment divers autres groupes. Les vrais *mucor* sont formés d'un stipe ou pédicule capillaire, tubuleux, inarticulé, portant un conceptacle (sorte de fruit) globuleux, membraneux, qui finit par se crever pour lancer au dehors les sporules ou séminules dont il est rempli : celles-ci sont peu adhérentes entre elles, et point entremêlées de filaments; les stipes s'attachent à des filaments également capillaires, cloisonnés, et moyennant lesquels ils sont fixés aux corps sur lesquels ils se développent. Les botanistes distinguent un grand nombre d'espèces appartenant soit au genre *mucor* même, soit à des genres voisins; la plus commune est le *mucor mucedo* de Linné : c'est elle qu'on nomme plus spécialement le *moisi*, et qui naît si fréquemment sur les aliments et autres matières fermentescibles. L'apparition presque instantanée de ce moisi pourrait induire à croire qu'il est un des produits de la décomposition des corps sur lesquels il se montre; mais il paraît prouvé que, comme les autres champignons analogues, il ne s'y développe qu'autant que ses séminules y ont été transportés soit par l'air, soit par une autre voie quelconque. Éd. Sp.

MOISSON, *voy.* Récolte.

MOKA ou Mokka, *voy.* Yemen et Café.

MOLAY (Jacques), *voy.* Templiers.

MOLDAU, *voy.* Bohême et Elbe.

FIN DE LA DEUXIÈME PARTIE DU TOME DIX-SEPTIÈME.

TABLE

DES MATIÈRES CONTENUES DANS LE TOME DIX-SEPTIÈME.

	Pag.
Loup.	1
Loup-cervier, *voy.* Lynx.	
Loupe, *voy.* Lentilles.	
Loup-garou.	2
Louqsor, *voy.* Thèbes, Égypte, Obélisque, etc.	
Louristan, *v.* Laristan.	
Loutre.	2
Louvain.	3
Louverture, *v.* Toussaint.	
Louvet.	3
Louveterie.	3
Louvois.	3
Louvoyer.	9
Louvre.	10
Lovelace.	15
Loyauté.	15
Loyer, *voy.* Louage.	
Loyola (Ignace de), *voy.* Jésuites.	
Lozère (dép. de la).	15
Lubeck.	16
Lubomirski (princes).	18
Luc (saint).	18
Lucain.	19
Lucanie.	21
Lucarne.	21
Lucas de Leyde.	21
Lucayes (îles).	22
Lucchesi-Palli (comte).	23
Luce I-III, *voy.* Papes.	
Luce de Lancival.	23
Lucerne.	24
Luchana (comte de), *voy.* Victoire (duc de la).	
Lucien.	24
Lucien, *voy.* Bonaparte.	
Lucifer.	26
Lucilius.	26
Lucine, *voy.* Ilithye, Diane, et Junon.	
Luckner (baron de).	26
Luçon (île), *voy.* Philippines.	
Lucques (duché de).	27
Lucrèce, *voy.* Brutus, Tarquin et Romains.	
Lucrèce (poëte).	28
Lucullus.	31
Lucumon.	33
Luden.	34
Lulle (Raymond).	34
Lully.	36
Lumbago, *voy.* Lombes.	
Lumière (phys.), et Influence de la lumière.	40
Lumière (peint.).	49
Lumières (au fig.).	50
Lunaison, *voy.* Lune et Année.	
Lunatique.	50
Lund.	51
Lune.	51
Lune (monts de la).	57
Lunebourg.	58
Lunel (vin de), *v.* Muscat et Hérault (dép. de l').	
Lunette (opt.).	58
Lunette (art mil.).	61
Lunéville, et Traité de Lunéville.	62
Lupata (monts).	63
Lupercales.	63
Lupin.	63
Lusace.	64
Lusignan (fam. de).	65
Lusitanie.	66
Lustre, Lustration, Eau lustrale.	66
Lut.	67
Luth.	67
Luther.	68
Luthérien (culte).	77
Luthier, *voy.* Luth et Instruments de musique.	
Lutins.	79
Lutte, Lutteurs.	80
Lutzen (batailles de).	81
Luxation.	83
Luxe.	84
Luxembourg (grand-duché de).	85
Luxembourg (maison de)	88
Luxembourg (mar. de).	90
Luxembourg (palais du), *v.* Paris, Brosse (de), Musée, etc.	
Luxeuil.	92
Luxor, *voy.* Louqsor.	
Luynes (maison de).	93
Luzerne (h. n.).	94
Luzerne (maison de La).	94
Lycanthropie, *v.* Loup-garou.	
Lycaon.	94
Lycée.	95
Lycie.	95
Lycophron.	96
Lycopode.	96
Lycortas, *voy.* Polybe.	
Lycurgue.	97
Lydie.	100
Lymphatique (système).	101
Lynch-Law.	102
Lyndhurst (lord).	102
Lynx.	103
Lyon.	104
Lyonnais.	109
Lyre.	109
Lyrique (poésie).	110
Lysandre.	112
Lysias.	113
Lysimaque.	113
Lysippe.	114
M.	
M.	115
Mab.	116
Mabillon.	116
Mably.	116
Macabre (danse).	117
Mac-Adam.	118
Macaire (Robert).	118
Macao.	119
Macaroni, *voy.* Pâtes d'Italie.	
Macaroniques (vers).	119
Macartney (comte de).	120
Macassar.	121
Macbeth.	121
Maccabées.	121
Maccalubba.	124
Mac-Carthy-Reagh.	124
Macchiavelli, *voy.* Machiavel.	
Macdonald.	124

Pag.

Macédoine. 126
Macédoine (au figuré). 134
Macération (chim.). 134
Macération, *voy.* Ascétisme, Jeûne.
Machabées, *voy.* Maccabées.
Machault d'Arnouville. 134
Machiavel. 134
Machiavélisme. 138
Machicoulis. 138
Machine. 138
Machine infernale. 143
Mâchoires. 144
Maciejowice (bat. de). 146
Macis, *voy.* Muscade.
Mack (gén.). 146
Mackenzie (H.). 146
Mackenzie (sir Al.). 147
Mac-Intosh. 147
Maçon. 149
Mâconnais. 151
Maçonnerie, *voy.* Franc-Maçonnerie.
Maçonnique (ordre). 151
Macpherson. 152
Macquer. 152
Macrin, *voy.* Romains et Héliogabale.
Macrobe. 152
Macrobiotique, *voy.* Longévité et Hufeland.
Madagascar. 153
Madalinski. 154
Madame, Mademoiselle, *voy.* Dame, Damoisel.
Madeleine, *voy.* Magdeleine.
Madelonnettes. 154
Madère. 155
Madianites. 155
Madison. 156
Madjares, *voy.* Magyares.
Madone. 156
Madrarides, *voy.* Médrarides.
Madras (géogr.). 156
Madras (techn.). 157
Madrépores. 157
Madrid. 157
Madrigal (litt.). 159
Madrigal (mus.). 160
Maestricht. 161
Maffei (fam.). 161
Mafra. 162
Magalhaens, *voy.* Magellan.
Magasin. 162
Magdebourg (géogr.). 163
Magdebourg (Centuries de), *voy.* Centuries.

Pag.

Magdebourg (Droit de). 163
Magdeleine (sainte). 164
Magellan (F. de). 164
Magellan (détroit de), *voy.* l'art. préc., Patagonie et Terre-de-Feu.
Mages. 167
Maghreb, *v.* Barbaresques (états), Maroc et Fez.
Magie. 167
Magister. 171
Magistrat. 171
Magliabecchi. 173
Magna-Charta, *voy.* Charte (Grande-).
Magnanerie, *voy.* Soie et Ver à soie.
Magnats. 173
Magne. 173
Magnésie (géogr.). 174
Magnésie (chim.), *voy.* Magnésium. 175
Magnésium. 175
Magnétisme. 175
Magnétomètre. 178
Magnificat. 178
Magnoliacées. 178
Magnus, *voy.* Suède et Norvège.
Magon, *voy.* Carthage, Puniques (guerres).
Magot, *voy.* Singe.
Magyares. 179
Mahadiah, *v.* Fatimides.
Maharadjah, *voy.* Radjah et Indostan.
Mahdi, *voy.* Almohades, Imam et Fatimides.
Mahmoud I-II. 181
Mahmoud le Gaznévide, *voy.* Gaznévides et Kaboul.
Mahomet (proph.). 184
Mahomet I-IV (sulth.). 188
Mahométisme. 189
Mahon, *voy.* Minorque.
Mahon (lord), *voy.* Stanhope.
Mahrattes. 191
Mai, *voy.* Mois et Calendrier ; Arbre de mai. 192
Mai (Champ-de-), *voy.* Champ.
Mai (journées de), *voy.* Commune de Paris, Convention, Girondins ; Gasparin, Gérard.
Mai (card.). 193
Maïa, *voy.* Mercure et Pléïades.

Pag.

Maigre (faire), *voy.* Régime, Abstinence, Jeûne.
Maigreur, *voy.* Amaigrissement.
Maillard (Jean), *v.* Marcel (Étienne).
Maillard (Olivier). 194
Maillard (St.-M.). 194
Maille. 194
Maillé (fam. de). 194
Maillechor, *voy.* Argent.
Maillot. 194
Maillotins. 194
Mailly (fam. de). 195
Maimbourg (le P.). 196
Maïmonide. 196
Main. 196
Main de justice. 197
Main-levée. 197
Main-mise. 197
Main-morte. 197
Main-d'œuvre. 198
Maine (prov. du). 199
Maine (duc du). 199
Maine (État du), *v.* États-Unis.
Maine de Biran. 199
Maine-et-Loire (dép. de). 201
Mainfroi, *voy.* Manfred.
Maïnottes, *voy.* Magne.
Maintenon (Mme de). 202
Maire, Mairie. 204
Maire du palais. 205
Maires (déesses), *voy.* Gaule.
Maïs. 207
Maison (en général), et Maison de santé. 208
Maison (maréchal). 209
Maisons (Petites-). 211
Maïssour, *voy.* Mysore.
Maistre (comte J. de). 211
Maistre (comte X. de). 213
Maître (en général), et Maître d'équipage. 213
Maîtrises. 214
Maîttaire. 214
Majesté, et Crime de Lèse-Majesté. 215
Majeur, *v.* Mode (mus.).
Majeur (lac). 216
Majeure (logique), *voy.* Syllogisme et Conséquence.
Majorat. 216
Majordome. 217
Majorité. 217
Majorité (droit). 217
Majorque. 217
Maki. 217

Pag.

Makrizi. 218
Mal. 219
Malabar. 222
Malacca. 223
Malachie. 224
Malachite. 224
Malachowski (comtes). 224
Malacia, *voy.* Appétit, Faim et Boulimie.
Malacologie, *voy.* Mollusques et Histoire naturelle.
Maladetta, *voy.* Pyrénées et Garonne (Haute-).
Maladie. 225
Maladies des plantes, *voy.* Plantes.
Maladrerie, *voy.* Lazare (saint), Hôpitaux et Hospices.
Malaga. 227
Malagrida. 228
Malaguette (côte de), *voy.* Guinée.
Malais. 228
Malaisie, *voy.* Océanie.
Malaspina (fam.). 229
Malatesta (fam.). 229
Malchus. 230
Malcolm I-IV, *voy.* Écosse.
Malcolm (sir J.). 230
Mal de mer, *voy.* Mer.
Maldives (îles) et Lakédives. 231
Mal du pays, *voy.* Nostalgie.
Mâle, Masculin, *voy.* Sexe et Genre.
Malebranche. 231
Malédiction. 233
Maléfice. 233
Malek Adhel, *v.* Saladin.
Malékites, *voy.* Mahométisme, Hanifites et Imam.
Malesherbes, *voy.* Lamoignon.
Malet. 233
Malfilâtre. 234
Malherbe. 234
Malibran (Mme). 236
Malines. 237
Malléoles, *voy.* Jambe et Pied.
Mallet du Pan. 238
Malmaison (La). 238
Malmesbury (lord). 239
Malo-Russes, *voy.* Russie (Petite-).
Malouet. 239

Pag.

Malouines (îles). 240
Malplaquet. 241
Malt. 241
Malte (île de). 241
Malte (ordre de). 242
Malte-Brun. 245
Malthus. 246
Maltôte. 247
Malvacées. 247
Malvoisie (vin de), *voy.* Grèce (vins de).
Malwa, *voy.* Indostan et Inde.
Mamelle. 248
Mamelouk. 249
Mamertins. 254
Mammalogie, *voy.* Mamelle, Mammifères, Zoologie et Histoire naturelle.
Mammea, *v.* Guttifères.
Mammée, *voy.* Alexandre-Sévère.
Mammifères. 254
Mammon. 256
Mammouth. 256
Man (île de). 257
Manakin, *voy.* Sylvains.
Manants, *voy.* Bourgeois.
Manassès. 257
Manche (la). 257
Manche (dép. de la). 258
Manche (prov. esp.). 259
Manchester. 259
Mancini. 260
Mancipation. 260
Manco-Capac, *voy.* Incas.
Mandarin. 260
Mandat (droit). 261
Mandat de comparution, de dépôt, d'amener, d'arrêt. 261
Mandat apostolique. 262
Mandchous. 262
Mandement. 264
Mandibules, *voy.* Insectes et Mâchoires.
Mandoline et Mandore, *voy.* Luth.
Mandragore. 264
Manége. 264
Mânes. 264
Manès, *voy.* Manichéens.
Manéthon. 264
Manfred. 265
Manganèse. 267
Manglier. 267
Mangoustan, *voy.* Manguier et Guttifères.
Mangouste, *voy.* Civette.
Manguier. 268

Pag.

Manheim. 268
Manichéens. 269
Manie, *voy.* Aliénation mentale et Folie.
Manière. 270
Manifeste. 271
Manilius. 271
Manille, *v.* Philippines.
Manioc. 271
Manipules, *voy.* Légion, Enseigne et Infanterie.
Manlius Capitolinus. 272
Manlius Torquatus. 273
Manne (hist. sacr.). 273
Manne (pharm.). 274
Mannert. 275
Mannite. 276
Manoël. 276
Manœuvre (art mil.). 276
Manœuvre (mar.). 277
Manomètre. 281
Manou. 281
Mansart (les). 282
Mansfeld (maison de). 282
Manso. 283
Mansour (Al-). 284
Mantègne. 284
Mantinée (bat. de). 284
Mantoue. 284
Manuce (fam.). 285
Manuel (litt.). 285
Manuel I-II, *voy.* Comnène et Paléologue.
Manuel (P.-L.). 286
Manuel (J.-A.). 287
Manufacture. 288
Manufactures (conseil général des), *voy.* Conseils administratifs.
Manufacturier (système), *voy.* Économie politique.
Manumission, *voy.* Affranchissement.
Manuscrit. 290
Manzoni. 291
Mappemonde. 292
Maquereau. 292
Mara (Élisabeth). 293
Marabout. 293
Maragnon. 294
Marais. 294
Marasme, *voy.* Consomption, Phthisie, Fièvre hectique.
Marasquin. 295
Marat. 295
Marathon (bat. de), *voy.* Miltiade et Médiques (guerres).

Pag.

Marattes, *v.* Mahrattes.
Maratti (Carle). 298
Maraudage, *voy.* Guerre.
Maravedi. 299
Marbod, *v.* Marcomans.
Marbourg. 299
Marbre. 299
Marbres d'Arundel, *voy.* Arundel et Inscriptions.
Marc (métrol.). 302
Marc (saint), évang. 303
Marc (saint), *voy.* Papes.
Marc-Antoine, *voy.* Antoine, Fulvie, Cléopâtre, etc.
Marc-Antoine, *voy.* Raimondi.
Marc-Aurèle. 303
Marceau. 305
Marcel (saint). 307
Marcel I-II, *voy.* Papes.
Marcel (Étienne). 307
Marcellin, *voy.* Ammien.
Marcellin, *voy.* Papes.
Marcello (Benedetto). 308
Marcellus. 308
Marchand, Marchandises, *voy.* Négociant, Marchés, Commerce.
Marche, Contre-marche (art mil.). 310
Marche (géogr.). 310
Marchés. 311
Marchesi. 312
Marchfeld. 312
Marcianus Capella, *voy.* Capella.
Marcion, Marcionites, *voy.* Église, Évangile et Gnosticisme.
Marcomans. 312
Marcotte. 313
Marc-Pol. 313
Marculfe. 316
Mardochée, *voy.* Esther.
Mardonius. 316
Maréchal (techn.). 316
Maréchal (art mil.). 316
Maréchaussée. 317
Marée (poisson). 318
Marée (phys.). 318
Maremmes. 320
Marengo (bat. de). 320
Maréotis. 322
Maret. 322
Marezoll. 324
Margarine, *voy.* Graisse.
Margiane, *v.* Khoraçan.
Margrave. 324
Marguerite de Danemark. 325

Pag.

Marguerite de Valois. 325
Marguerite de France. 326
Marguerite d'Anjou. 327
Marguerite d'Autriche. 327
Marguerite de Parme. 328
Maria II (dona). 328
Mariage (législ.). 328
Mariage (sacrement du). 333
Mariamne, *voy.* Hérode-le-Grand.
Mariana. 334
Mariannes (îles). 335
Marie (la Vierge). 335
Marie (saintes femmes). 337
Marie de Médicis. 337
Marie Fœdorovna, *voy.* Paul Ier.
Marie Ire Tudor. 339
Marie II, *voy.* Grande-Bretagne, Jacques II et Guillaume III. 341
Marie Stuart. 341
Marie de Hongrie, *voy.* Hongrie.
Marie de Bourgogne, *v.* Maximilien et Bourgogne.
Marie de France. 345
Marie d'Orléans, *voy.* Orléans et Wurtemberg.
Marie (canal de), *voy.* Canal.
Marie-Amélie, *voy.* Louis-Philippe Ier.
Marie-Antoinette. 345
Marie-Caroline, *v.* Caroline et Ferdinand IV.
Marie-Christine. 347
Marie-Galante, *v.* Antilles et Guadeloupe.
Marie-Louise de Parme. 349
Marie-Louise, ex-imp. des Français. 349
Marienbad. 352
Marienbourg. 352
Marie-Thérèse (imp. d'All.), et Ordre de Marie-Thérèse. 353
Marie-Thérèse d'Autr. 354
Mariette. 355
Marignan. 355
Marigny (Enguerrand de). 355
Marillac (fam. de). 356
Marinade. 356
Marine. 356
Marine (peint.). 358
Marini, *voy.* Italienne (littérature).
Marino, *voy.* Faliero.
Marion, *voy.* Delorme.

Pag.

Marionnettes. 359
Mariotte. 359
Maritime (Droit), *voy.* Droit commercial, Navigation, Neutralité, etc.
Marius. 360
Marivaux. 362
Marjolaine. 363
Mark, *voy.* Marche et La Marck.
Marlborough. 363
Marly. 366
Marmara (mer de). 367
Marmarique. 368
Marmelade, *voy.* Confitures.
Marmont. 368
Marmontel. 369
Marmotte. 374
Marne (géol.). 374
Marne (riv.). 375
Marne (dép. de la). 375
Marne (dép. de la Haute-). 377
Marnix (Van), *voy.* Aldegonde).
Maroboduus, *voy.* Germanie et Marcomans.
Maroc. 378
Maronites. 381
Maroquin. 381
Marot. 382
Marozia. 384
Marque. 385
Marque (lettre de), *voy.* Lettre.
Marqueterie. 385
Marquis. 385
Marquises (îles). 385
Marraine, *voy.* Parrain.
Marronnier. 386
Marryat (capitaine). 387
Mars (myth.). 387
Mars, *voy.* Mois et Calendrier.
Mars, *voy.* Planètes.
Mars (Champ-de-), *voy.* Champ.
Mars (Mlle). 388
Marsaille (bat. de), *voy.* Catinat et Louis XIV.
Marschlænder. 389
Marschner. 389
Marseillaise (la). 389
Marseille. 390
Marses. 393
Marsouin, *voy.* Dauphin.
Marsupiaux. 394
Marsyas. 394
Marte. 394

Pag.

Martelage, *voy.* Forestier (Code) et Forêts.
Martens. 395
Marthe, *voy.* Marie.
Martial. 395
Martiale (loi), *voy.* Siége (état de).
Martianus, *voy.* Capella.
Martignac. 396
Martin (saint). 397
Martin I-V, papes. 398
Martin (J.-B.). 398
Martinet. 399
Martinez de la Rosa. 399
Martingale. 400

—

Martini. 401
Martinique (la). 401
Martin-pêcheur. 403
Martre, *voy.* Marte.
Martyr. 403
Martyrologe. 404
Maryland, *v.* États-Unis.
Masaccio, *voy.* Florentine (école).
Masaniello, *voy.* Mazaniello.
Mascagni. 405
Mascarade. 405
Mascaret. 405
Mascate. 405
Masculin, *voy.* Genres.
Masinissa, *voy.* Numides et Puniques (guerres).
Masora. 406
Masoudi, *voy.* Massoudi.
Masovie, *voy.* Pologne.
Masque. 406
Masque de fer. 407
Massa (duc de), *voy.* Regnier.
Massa-Carrara. 411
Massachusetts, *v.* États-Unis et Boston.
Massacre, *voy.* Innocents (saints), Vêpres siciliennes, Saint-Barthélemy, Christian II, Septembre (journées de), etc.
Massagètes. 411
Masséna. 411
Massillon. 413
Massinissa, *v.* Numides et Puniques (guerres).
Massique, *voy.* Falerne.
Massolino, *voy.* Florentine (école).
Masson. 415
Massorah, *voy.* Masora.

Pag.

Massoudi. 415
Mastic. 416
Mastication. 417
Mastodontes. 417
Masurka, *voy.* Masovie et Air.
Mât. 418
Mât de Cocagne, *voy.* Cocagne.
Matadore, *voy.* Taureaux (combats de).
Matamba, *voy.* Kongo.
Matamore. 419
Matapan (cap), *voy.* Laconie et Morée.
Matathias, *v.* Maccabées.
Maté, *voy.* Houx.
Matelot. 419
Matérialisme. 420
Matériaux. 421
Matériel. 422
Maternité, *voy.* Femme, Enfant, Parents, etc.
Mathématiques. 422
Mathias, *voy.* Matthias.
Mathieu, *voy.* Matthieu.
Mathilde. 425
Mathisson, *v.* Matthisson.
Mathurins, *voy.* Monastiques (ordres).
Mathusalem. 426
Matière. 426
Matière médicale. 427
Matignon, *voy.* Grimaldi et Monaco.
Matines, *voy.* Heures canoniales.
Matrice. 428
Matricule. 428
Matthiæ. 429
Matthias (apôtre). 429
Mathias (emp. d'All.). 429
Matthias Corvin. 429
Matthieu (saint). 430
Matthisson. 430
Maturité. 431
Mauguin. 432
Maupeou (fam.). 433
Maupertuis. 435
Maur, *voy.* Raban-Maur.
Maurepas. 436
Maures. 438
Mauresque (style), *voy.* Architecture.
Maurice (saint). 438
Maurice (élect. de Saxe). 438
Maurice, *voy.* Saxe (maréchal de).
Maurice de Nassau, *voy.* Nassau.
Maurice (île). 439

Pag.

Mauritanie, *voy.* Maures, Maroc, etc.
Maurocordato, Mauromicali, *voy.* Mavrocordatos, Mavromicalis.
Maury. 441
Mausole, Mausolée, *voy.* Artémise et Merveilles du monde.
Mauve, *voy.* Malvacées.
Mauviettes, *v.* Alouettes.
Mavrocordatos (fam.). 443
Mavromichalis (fam.). 445
Maxence, *voy.* Constantin-le-Grand et Romains.
Maxime (mor.). 445
Maxime de Tyr. 446
Maxime, emp., *voy.* Romains.
Maximien, *v.* Romains.
Maximilien I-II, d'All. 446
Maximilien de Bavière, *voy.* Bavière.
Maximin, *voy.* Romains.
Maximum, Minimum. 447
Mayence. 447
Mayenne (dép. de la). 449
Mayenne (duc de), *voy.* Guise, Ligue, Henri IV, Ivry, etc.
Mayseder. 450
Mazaniello. 451
Mazarin. 452
Mazarinades. 454
Mazéage, *voy.* Forges et Affinage.
Mazeppa. 456
Mazourka, *voy.* Air.
Mazzuoli, *voy.* Parmesan.
Méandre. 456
Mécanicien. 457
Mécanique. 457
Mécanisme, *voy.* Machine et Mécanique.
Mécène. 461
Mécène (villa), *v.* Tivoli.
Méchain. 462
Méchitaristes, *voy.* Mékhitaristes.
Mecklembourg (géogr., hist., et maisons de). 463
Mecque (la). 468
Médailles, et Cabinets de médailles. 470
Médecin. 474
Médecine. 476
Médecine (Académie de), *voy.* Académie.
Médecine légale. 483
Médée. 485

Pag.

Médiation (dipl.). 486
Médiation (acte de). 487
Médiatisation. 487
Médicaments, *voy.* Matière médicale, pharmacie, etc.
Médicis (maison de). 488
Médicis (chevalier de). 491
Médie. 492
Medina-Cœli (duché de). 492
Medina - Sidonia (duché de). 493
Médine. 493
Médiques (guerres). 494
Méditerranée (mer). 494
Médoc (vin de), *voy.* Bordeaux (vins de).
Médrarides, *voy.* Khalifat et Fatimides.
Méduse (myth.), *voy.* Gorgones et Persée.
Méduses (h. n.). 495
Meerman. 496
Meeting. 496
Mégachile. 496
Mégaclès, *voy.* Alcméonides et Pisistrate.
Mégalopolis. 496
Mégare. 496
Mégathérium. 497
Mégère, *voy.* Furies.
Mégisserie. 497
Méhémet-Ali, *voy.* Mohammed-Ali.
Méhul. 497
Meierotto. 500
Mein. 500
Meiners. 501
Meiningen - Hildburghausen (duché de Saxe-). 501
Meissen, *voy.* Misnie.
Meissner. 502
Meistersænger, *voy.* Allemande (litt.), Sachs (Hans), etc.
Mékhitaristes. 502
Mekke, *voy.* Mecque.
Mela (Pomponius). 503
Mélampus. 506
Mélanchthon. 506
Mélancolie. 509
Mélanésie, *voy.* Océanie.
Mélas (gén.). 509
Mélasse, *voy.* Canne à sucre et Sucre.
Melbourne (lord). 509
Melchisedek. 510
Melchites, *v.* Melkhites.
Melchthal (Arnold de), *v.* Tell (G.) et Suisse.

Pag.

Méléagre (myth.). 511
Méléagre, *v.* Anthologie.
Méléciens. 511
Mélèze. 511
Mélilots, *voy.* Légumineuses.
Mélisse. 512
Melkarth. 512
Melkhites. 512
Mélodie. 512
Mélodrame, Mimodrame. 514
Mélomanie. 514
Melon. 515
Mélongène. 516
Mélopée. 516
Méloplaste. 517
Melos, *voy.* Milo.
Melpomène, *voy.* Muses.
Mélusine, *voy.* Fée et Lusignan.
Melville (vicomte). 517
Mely, *voy.* Guinée et Tombouctou.
Melzi d'Eril. 517
Membrane. 518
Membres. 519
Memel. 520
Memling, *v.* Hemmling.
Memnon. 520
Mémoire (psych.). 521
Mémoires (litt.). 524
Mémorandum. 525
Mémorial. 525
Memphis. 526
Mena (Juan de), *voy.* Espagnoles (lang. et litt.).
Ménades, *v.* Bacchantes.
Ménage (Gilles). 526
Ménagerie. 527
Ménalippe, *voy.* Chariton.
Ménandre. 528
Menchikof, *voy.* Mentchikof.
Mencius, *voy.* Mengtseu.
Mendana (archipel), *voy.* Marquises.
Mendelssohn (Moïse). 529
Mendelssohn-Bartholdy. 530
Mendiants (ordres). 530
Mendicité. 530
Mendizabal. 532
Mendoza (fam. de). 533
Ménechmes. 534
Ménélas. 534
Ménès. 535
Ménestrels, Ménétriers. 535
Mengs (Raphaël). 535
Meng-tseu. 536
Menin. 537

Pag.

Méninges. 537
Ménippe. 538
Ménisques, *v.* Lentilles.
Mennon. 538
Ménologe, *voy.* Martyrologe.
Ménorragie, *v.* Hémorragie utérine.
Menou, *voy.* Manou.
Menou (gén.). 538
Mensonge. 539
Menstruation. 540
Mentales (maladies), *voy.* Hallucinations, Fixe (idée), Aliénation mentale, Folie, etc.
Mentchikof (prince). 542
Menthe. 544
Menton, *voy.* Mâchoires.
Mentor. 544
Menuet. 544
Menuiserie. 545
Menzel. 545
Menzikow, *voy.* Mentchikof.
Méonie, *voy.* Lydie.
Méotide, *voy.* Azof.
Méphistophélès, *v.* Faust et Gœthe.
Méphitisme. 546
Méplat, *voy.* Bas-relief.
Mequinez, *voy.* Fez et Maroc.
Mer. 547
Mer (bains de). 549
Mer (mal de). 550
Mer (étoiles de), *voy.* Astéries.
Méranie (duché de). 552
Mercantile (système), *v.* Économie politique.
Mercator. 552
Mercerie. 553
Mercier (L.-S.). 553
Mercœur, *voy.* Lorraine (maison de).
Mercure (myth.). 554
Mercure (astr.), *v.* Planètes.
Mercure (chim., méd.). 556
Mercure de France. 558
Mercuriales. 558
Mercy. 559
Mère, *voy.* Femme, Enfants, Parents.
Mérian (fam.). 559
Méridien, *voy.* Longitude.
Méridienne. 560
Mérino (curé). 560
Mérinos. 560

Pag.

Merisier. 561
Mérite, Démérite, *voy.* Moralité.
Mérite-Militaire (ordre du). 561
Merlan, Merluche, *voy.* Gade.
Merle. 562
Merlin l'Enchanteur. 562
Merlin Cocaïe, *voy.* Macaroniques (vers).
Merlin (de Douai). 563
Merlin (de Thionville). 564
Mermnades, *voy.* Gygès et Lydie.
Mérode (fam. de). 567
Méroé. 567
Mérope. 568
Mérovingiens. 568
Merrain. 570
Mersebourg. 570
Merveilles du monde. 570
Merveilleux. 570
Merwan, *voy.* Omméïades, Khalifat et Abdérahman III.
Mésalliance. 571
Mésange. 571
Mésentère. 572
Mesmer. 572
Mésopotamie. 573
Messageries, *voy.* Voitures publiques.
Messaliens. 573
Messaline (les). 573
Messe. 575
Messénie. 576
Messéniennes (guerres). 577
Messéniennes (litt.). 578
Messie, et Faux-Messies. 578
Messine (phare de). 581
Mesure (math.). 581
Mesure (prosod.). 585
Mesure (mus.). 585
Métacarpe, *voy.* Carpe.
Métairie. 586
Métal, *voy.* Métaux.
Métalepse. 586
Métalliques. 587
Métalloïdes. 587
Métallurgie. 587
Métamérie, *voy.* Isomérie.
Métamorphose (myth.). 590
Métamorphose (h. n.), *voy.* Insectes.
Métaphore. 591
Métaphysique. 592
Métastase. 597
Métaux. 597
Métayer, *voy.* Métairie.

Pag.

Métellus. 599
Métempsycose. 600
Météore. 603
Météores (géogr.). 603
Météorolithes, *voy.* Aérolithes.
Météorologie. 603
Météoromancie, *voy.* Divination.
Méthode. 604
Méthode (S.), *voy.* Cyrille.
Méthodisme. 605
Méthusalah, *voy.* Mathusalem.
Métier. 607
Métiers (Arts et). 611
Métis, *voy.* Accouplement, Croisement, Hybrides.
Méton. 612
Métonomasie. 612
Métonymie. 613
Métope, *voy.* Frise.
Métoposcopie, *voy.* Physiognomonie.
Mètre, système Métrique. 613
Mètre (pros.). 617
Métrique. 618
Métrologie, *voy.* Mesures et Mètre.
Métromanie. 618
Métronome. 618
Métropole. 618
Métrorragie, *voy.* Hémorragie utérine.
Métrosidéros. 619
Metternich (famille et prince de). 619
Metz. 622
Metzu. 623
Meubles. 625
Meubles et Immeubles, *voy.* Biens.
Meule, Pierre meulière. 624
Meulen, *voy.* Van der Meulen.
Meulière (pierre), *voy.* Meule.
Meung (J. de). 626
Meunier. 626
Meursius. 626
Meurthe (dép. de la). 626
Meurtre, *voy.* Homicide.
Meurtrière. 628
Meuse (riv.). 628
Meuse (dép. de la). 628
Meusel. 630
Meute. 630
Mexique. 630
Meyerbeer. 638

Pag.

Mezeray. 640
Mezzofanti. 641
Mezzotinto. 641
Miaoulis. 641
Miasmes. 642
Micali. 643
Michaëlis. 643
Michallon. 643
Michaud. 644
Michée. 646
Michel (saint) et Ordre de Saint-Michel. 647
Michel I-XI, emp. d'Orient, *voy.* Byzantin (emp.) et Paléologue.
Michel Fœdorovitch, *v.* Romanof.
Michel Koributh, *voy.* Wissnowiecky.
Michel-Ange. 647
Michelet. 652
Michigan (lac). 652
Michna, *voy.* Talmud.
Michot. 653
Mickiewicz. 653
Microcosme. 653
Micromètres. 654
Microscope. 655
Microscopie. 657
Midas. 658
Middleton. 658
Midi. 659
Midi (canal du). 659
Midshipman. 660
Miel. 660
Miéris (fam.). 660
Mignard. 661
Mignet. 663
Mignons. 664
Migraine, *voy.* Céphalalgie.
Migration (h. n.). 664
Migration (grande) des peuples. 665
Miguel (don). 668
Milan, Milanez. 668
Milan (h. n.). 670
Milésiennes (fables). 671
Milet. 671
Milice. 671
Milieu, *voy.* Juste-Milieu.
Militaire. 672
Militaire (administration). 672
Militaire (architecture), *voy.* Génie, Fortification, Forteresse, etc.
Militaire (art). 673
Militaire (Frontière), *voy.* Frontière.

Pag.

Militaire (législation). 675
Militaires (colonies), *v.* Colonies.
Militaires (écoles). 676
Militaires (ordres), *voy.* Ordres.
Mille. 676
Millénaire (règne). 677
Mille-pieds, *voy.* Myriapodes et Arachnides.
Millépores. 678
Millésime. 678
Millesimo (bat. de). 678
Millet. 678
Millevoye. 678
Millin. 680
Millot. 682
Milo. 682
Milon de Crotone, *voy.* Athlètes.
Miloradovitch (comte). 682
Milosch (prince), *voy.* Obrenovitch et Servie.
Milreis, *voy.* Reis.
Miltiade. 683
Milton. 684
Mime, *voy.* Mimique.
Mimeuse, *voy.* Sensitive.
Mimique. 688
Mimnerme. 689
Mimodrame, *voy.* Mélodrame.
Mina (gén.) et son neveu. 689
Minaret, *voy.* Mosquée.
Mine (monn.). 691
Mine (min.). 691
Mine (art mil.). 692
Mine de plomb, *voy.* Crayon et Graphite.
Minerai. 695
Minéral (règne). 695
Minérales (eaux), *voy.* Eaux minérales.
Minéralogie. 697
Minerve. 707
Mines (métall., art mil.), Mineurs, Ingénieurs des mines, École des Mines, *voy.* Mine.
Mineur, *voy.* Mine, Sapeur-mineur, Minorité et Mode (mus.).
Mineure (log.), *v.* Syllogisme et Conséquence.
Mineurs (frères), *voy.* Franciscains et Cordeliers.
Mineurs (ordres), *voy.* Ordres sacrés.
Mingrélie. 709

Pag.

Miniature. 711
Minimes. 712
Minimum, *v.* Maximum.
Minine, *voy.* Pojarski.
Ministère (en général). 712
Ministère public. 713
Ministères (pol.). 714
Minium. 720
Minnesinger, *voy.* Troubadour.
Minorité. 721
Minorites, *voy.* Franciscains.
Minorque. 722
Minos. 722
Minot, Minotterie, *voy.* Farine.
Minotaure, *voy.* Pasiphaé, Thésée, etc.
Minucius Félix. 722
Minute, *voy.* Jour, Degré, etc.
Minutoli. 723
Minyens. 723
Miquelets. 723
Miquelon, *voy.* Terre-Neuve.
Mirabeau (fam. de). 724
Mirabelle, *voy.* Prunier.
Miracles. 741
Mirage. 742
Miranda (Saa de), *voy.* Espagnoles (lang. et litt.).
Miranda (don Fr.). 744
Mirandola (duché de), *v.* Modène.
Mirandole, *voy.* Pic de la Mirandole.
Miriam. 744
Mirkhond. 744
Mirmidons, *voy.* Myrmidons.
Miroir. 744
Mirtille, *voy.* Myrtille.
Mirza, *v.* Émir et Mourza.
Misaine, *voy.* Mât.
Misanthropie. 747
Mischna, *voy.* Talmud.
Misène (cap). 748
Misère, *voy.* Paupérisme.
Miserere. 748
Misnie. 748
Missel. 748
Mission. 749
Mississipi (fl.). 752
Mississipi (État du), *voy.* États-Unis.
Missnie, *voy.* Misnie.
Missolonghi. 753

Pag.

Missouri. 754
Mistral, *voy.* France.
Mithra. 754
Mithridate. 755
Mitraille. 758
Mitre. 758
Mitylène, *voy.* Lesbos.
Mnémonie. 759
Mnémosyne. 761
Mniszech, *voy.* Faux-Démétrius.
Moabites. 761
Mollakah. 761
Moaviah, *voy.* Ommëiades et Khalife.
Modalité. 762
Mode (mus.). 762
Mode (gramm.), *voy.* Verbe.
Mode (mœurs) et Journaux des modes. 764
Modèle. 765
Modène. 765
Modernes, *voy.* Anciens.
Modestie. 766
Modulation. 767
Module (archit.). 768
Moelle. 770
Mœllendorf. 771
Moellon. 771
Mœris (lac). 772
Mœser. 772
Mœurs. 773
Moezz, *voy.* Égypte et Fatimides.
Moghistan, *voy.* Kerman et Perse.
Mogol (Grand-). 775
Mohacs. 777
Mohammed, *voy.* Mahomet; Agha-Mohammed; Mamelouks, Égypte, etc.
Mohammed-Ali. 777
Mohawks, *v.* Iroquois et Indiens d'Amérique.
Moine (relig.), *voy.* Monastiques (ordres).
Moine (h. n.), *v.* Ange.
Moineaux. 783
Moire. 784
Mois. 784
Moïse. 784
Moisissures. 787
Moisson, *voy.* Récolte.
Moka, *voy.* Yemen et Café.
Molay, *voy.* Templiers.
Moldau, *voy.* Bohème et Elbe.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES DU TOME DIX-SEPTIÈME.